ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DEUXIÈME LÉGISLATURE

TABLES GÉNÉRALES

des **DOCUMENTS** et **DÉBATS** parlementaires

rédigées par le Service des **Archives**

6 décembre 1962 — 2 avril 1967

1re PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

TOME I

Lettres A à D

PARIS
IMPRIMERIE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

1969

AVANT-PROPOS

Ces tables sont divisées en deux parties comportant chacune plusieurs tomes, et contenant la documentation suivante :

La première partie, ou **Table des matières** (1), comprend :

1° Les projets, propositions de loi, propositions de résolution, rapports, avis et in-octavo (2), classés par rubrique et par numéro, avec indication du sort qui leur a été réservé par l'Assemblée. Lorsque ces impressions ont fait l'objet d'un débat, elles sont suivies d'une analyse de la discussion renvoyant au compte rendu *in extenso* publié par le *Journal officiel*, débats. Lorsque ces discussions ont été sanctionnées par une loi, il est fait mention à la fois de la date de promulgation de la loi et des date et page de sa publication au *J. O.* ;

2° Les analyses des différents débats qui n'ont pas eu pour origine le dépôt d'une « impression » (3), soit : les discussions sur les déclarations et communications du Gouvernement, les questions orales, etc.

Il a paru, en outre, intéressant d'inclure dans ce même tome une série de renseignements qui ont une utilité certaine, tels que : la composition du Bureau de l'Assemblée, la composition des Ministères, les dates d'ouverture et de clôture des sessions, les allocutions, les décès et démissions de députés, les demandes d'enquêtes parlementaires, la composition des Commissions, les désignations de députés en qualité de membres des Hautes Cours de justice, les pétitions, etc.

Cette **Table** comprend en outre la liste des députés établie par ordre alphabétique et par département.

La seconde partie, ou **Table nominative** (1), constitue un résumé de l'activité parlementaire de chaque député (voir l'avant-propos de la Table nominative).

---

(1) Toutes les indications relatives aux « impressions » du Sénat et aux « interventions » de MM. les Sénateurs figurent dans la « Table des Débats » publiée par le Service des Archives de cette Assemblée.

Cette Table est insérée en fin d'année à la suite du dernier volume des « Annales-Débats » du Sénat.

(2) Impressions sous format « in-octavo » du texte adopté par l'Assemblée, appelées aussi « petites lois ».

(3) Les « impressions » comprennent : les projets de loi, les propositions de loi, les propositions de résolution, les rapports et les avis.

***

La présente Table se réfère à la fois aux impressions, à la collection des projets *in-octavo,* au *Journal officiel* débats, aux feuilletons et au *Journal officiel* lois et décrets.

Elle indique pour tous les projets et propositions de loi et de résolution, les différentes phases par lesquelles ils ont passé : la date de leur dépôt, le numéro qui leur a été assigné dans les documents, la Commission chargée de leur examen, le nom du rapporteur, la discussion à l'Assemblée; la présentation, le rapport et la discussion au Sénat; éventuellement la présentation, le rapport et la discussion en lectures suivantes devant les deux Assemblées; enfin, la date de la loi. Les recherches sont en outre facilitées par l'addition d'un nombre considérable de renvois, nécessités notamment par l'importance des discussions budgétaires au cours desquelles les sujets les plus divers sont abordés.

Elle comporte en annexe un tableau de concordance indiquant : pour chaque numéro d'impression, le titre de la rubrique et le numéro d'alinéa dans cette rubrique, permettant d'identifier l'impression dans la Table des matières.

***

La table des matières du Congrès du Parlement, tenu le 20 décembre 1963, est insérée à la fin de la présente table.

ASSEMBLÉE NATIONALE

1° Feuilletons.

Les feuilletons sont au nombre de 401, répartis en 7 volumes in-8°.

2° Pétitions.

Les pétitions adressées à l'Assemblée Nationale ont donné lieu à la constitution de 235 dossiers, dont le rôle général forme un volume in-8°.

3° Bulletins des Commissions.

Les bulletins des commissions sont au nombre de 2 en 1962, 33 en 1963, 27 en 1964 22 en 1965, 26 en 1966. Ils sont répartis en 8 volumes.

4° Projets et propositions de loi adoptés.

Les projets et les propositions de loi adoptés et les extraits du procès-verbal qui ont fait l'objet d'une impression s'élèvent à 665. Ils forment 6 volumes in-8°.

5° Projets et propositions de loi, rapports et avis.

Ces documents comprennent 2.339 numéros, répartis en 8 volumes.

EXPLICATION DES SIGLES

A. F. P.	Agence française de presse.
A. M. G.	Assistance médicale gratuite.
A. N. V. A. R.	Agence nationale de valorisation de la recherche.
A. V. T. S.	Allocation aux vieux travailleurs salariés.
B. A. P. S. A.	Budget annexe des prestations sociales agricoles.
B. I. C.	Bénéfices industriels et commerciaux.
B. I. T.	Bureau international du travail.
B. U. S.	Bureau universitaire de statistique.
C. A. P.	Certificat d'aptitude professionnelle.
C. E. A.	Commissariat à l'énergie atomique.
C. E. C. A.	Communauté européenne du charbon et de l'acier.
C. E. E.	Communauté économique européenne.
C. E. G.	Collège d'enseignement général.
C. E. R. N.	Centre d'études et de recherches nucléaires.
C. E. S.	Collège d'enseignement secondaire.
C. G. I.	Code général des impôts.
C. N. E. J.	Centre national d'études judiciaires.
C. N. E. X. O.	Centre national d'exploration des océans.
C. N. P. F.	Conseil national du patronat français.
C. N. R. S.	Centre national de la recherche scientifique.
C. O. D. E. R.	Commission de développement économique régional.
D. O. M.	Départements d'outre-mer.
E. D. F.	Electricité de France.
E. N. A.	Ecole nationale d'administration.
F. A. C.	Fonds d'aide et de coopération.
F. A. O.	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
F. A. S. A. S. A.	Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles.
F. D. E. S.	Fonds de développement économique et social.
F. E. O. G. A.	Fonds européen d'organisation et de garantie agricole.
F. I. D. E. S.	Fonds d'investissement de développement économique et social.
F. I. D. O. M.	Fonds d'investissement des départements d'outre-mer.
F. N. A. F. U.	Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme.
F. N. A. H.	Fonds national d'amélioration de l'habitat.
F. O. R. M. A.	Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.
G. D. F.	Gaz de France.
H. L. M.	Habitations à loyer modéré.
I. L. N.	Immeubles à loyer normal.

I. N. S. E. E.	Institut national de la statistique et des études économiques.
I. R. I. A.	Institut de recherche d'informatique et d'automatique.
I. R. P. P.	Impôts sur le revenu des personnes physiques.
J. O.	Journal officiel (lois et décrets).
O. C. D. E.	Organisation de coopération et de développement économique.
O. E. C. E.....	Organisation européenne de coopération économique.
O. M. S.	Organisation mondiale de la santé.
O. N. I. C.	Office national interprofessionnel des céréales.
O. N. U.	Organisation des Nations Unies.
O. R. T. F.	Office de radiodiffusion et télévision française.
O. T. A. N.	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
O. T. A. S. E.	Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est.
P. A. D. O. G.....	Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne.
P. M. U.	Pari mutuel urbain.
P. et T.	Postes et télécommunications.
R. A. T. P.	Régie autonome des transports parisiens.
R. I. V. P.	Régie immobilière de la ville de Paris.
S. A. F. E. R.	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.
S. E. I. T. A.....	Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes.
S. I. B. E. V.....	Société interprofessionnelle du bétail, de l'élevage et de la viande.
S. I. C. A.	Société d'intérêt collectif agricole.
S. M. A. G.	Salaire minimum agricole garanti.
S. M. I. G.	Salaire minimum interprofessionnel garanti.
S. N. C. F.	Société nationale des chemins de fer français.
S. N. E. C. M. A.	Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'avion.
S. N. E. P.....	Société nationale des entreprises de presse.
S. S.	Sécurité sociale.
T. O. M.	Territoires d'outre-mer.
T. P. S.....	Taxe sur les prestations de services.
T. V. A.....	Taxe sur la valeur ajoutée.
U. E. O.	Union de l'Europe occidentale.
U. N. E. S. C. O.	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
U. R. S. S. A. F.....	Union pour le recouvrement des cotisations de la Sécurité sociale et d'allocation familiale.
V. R. P.	Voyageurs, représentants, placiers.
Z. A. D.....	Zones d'aménagement différé.
Z. U. P.....	Zones à urbaniser en priorité.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS

proclamés élus les 18 et 25 novembre 1962.

A

MM.

ABELIN, Vienne.
ACHILLE-FOULD, Gironde.
AILLIÈRES (d'), Sarthe.
AIZIER, Seine-et-Oise.
ALBRAND, Guadeloupe.
ALDUY, Pyrénées Orientales.
ANSQUER, Vendée.
ANTHONIOZ, Ain.
AUGIER (Pierre), Vaucluse (1).
AYME Léon, Vaucluse (2).
Mme **AYMÉ de la CHEVRELIÈRE,** Deux-Sèvres.

B

BAILLY, Territoire-de-Belfort.
BALLANGER (Robert), Seine-et-Oise.
BALMIGÈRE, Hérault (3).
BARBEROT, Ain.
BARBET (Raymond), Seine.
BARDET (Maurice), Morbihan.
BARNIAUDY, Hautes-Alpes.
BARRIÈRE, Gironde (4).
BARROT, Haute-Loire (5).
BAS (Pierre), Seine.
BAUDIS, Haute-Garonne.
BAUDOUIN, Manche.
BAYLE, Var.
BAYOU (Raoul), Hérault.

(1) Décédé le 5 août 1963.

(2) Entré en fonction le 5 août 1963, en remplacement de M. Augier, décédé.

(3) Election annulée le 12 mars 1963. Elu le 9 juin 1963.

(4) Entré en fonction le 21 décembre 1962, en remplacement de M. Sourbet, décédé.

(5) Décédé le 8 juin 1966.

MM.

BEAUGUITTE (André), Meuse.
BÉCHARD (Paul), Gard.
BECKER, Doubs.
BECUE, Nord.
BÉNARD (François), Oise.
BÉNARD (Jean), Indre.
BÉRARD, Vaucluse
BÉRAUD, Pas-de-Calais.
BERGER, Côte-d'Or.
BERNARD, Isère.
BERNASCONI, Seine.
BERTHOLLEAU, Vienne (1).
BERTHOUIN, Indre-et-Loire.
BETTENCOURT, Seine-Maritime (2).
BIGNON, Charente-Maritime.
BILLÈRES, Hautes-Pyrénées.
BILLOTTE, Seine (3).
BILLOUX, Bouches-du-Rhône.
BISSON, Calvados.
BIZET, Manche.
BLANCHO, Loire-Atlantique.
BLEUSE, Seine.
BOINVILLIERS, Cher.
BOISDÉ (Raymond), Cher.
BOISSON, Seine-Maritime.
BONNET (Christian), Morbihan.
BONNET (Georges), Dordogne.
BORD, Bas Rhin (4).
BORDAGE, Deux-Sèvres.
BOROCCO, Haut-Rhin.
BOSCARY-MONSSERVIN, Aveyron.
BOSCHER, Seine-et-Oise.
BOSSON, Haute-Savoie.

(1) Entré en fonction le 7 février 1965, en remplacement de M. Guillon, décédé.

(2) Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1966.

(3) Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1966.

(4) Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1966.

MM.

BOULAY, Puy de-Dôme (1).
BOULIN, Gironde (2).
BOURDELLÈS, Côtes-du-Nord.
BOURGEOIS (Georges), Haut-Rhin.
BOURGEOIS (Lucien), Var.
BOURGES (Yvon), Ille-et-Vilaine (3).
BOURGOIN, Seine.
BOURGUND, Haute-Marne.
BOUSSEAU, Vendée.
BOUTARD, Haute-Vienne.
BOUTHIÈRE, Saône-et-Loire.
BOYER-ANDRIVET, Gironde (4).
BRETTES, Gironde.
BRIAND, Saint-Pierre-et-Miquelon (5).
BRICOUT, Aisne.
BRIOT, Aube.
BROGLIE (de), Eure (6).
BROUSSET, Seine (7).
BRUGEROLLE, Charente-Maritime.
BRUGIÈRE, Puy-de-Dôme (8).
BUOT (Henri), Calvados.
BUSTIN, Nord.

C

CACHAT, Seine-et-Oise.
CAILL (Antoine), Finistère.
CAILLE (René), Rhône.
CALMEJANE, Seine.
CANCE, Seine-Maritime,
CAPITANT, Seine.
CARLIER, Pas-de-Calais.
CARTER, Seine.
CASSAGNE, Gironde.
CATALIFAUD, Aisne.
CATROUX, Alpes-Maritimes.
CATRY, Pas-de-Calais.

(1) Entré en fonction le 27 avril 1963, en remplacement de M. Brugière, décédé.

(2) Nommé membre du Gouvernement le 7 janvier 1963. Elu le 15 janvier 1966, en remplacement de M. Lathière, décédé. Nommé membre du Gouvernement le 11 février 1966,

(3) Nommé membre du Gouvernement le 23 février 1965.

(4) Elu le 9 janvier 1966. Entré en fonction le 10 février 1966, en remplacement de M. Boulin, nommé membre du Gouvernement.

(5) Démissionnaire le 4 juin 1964. Elu le 30 août 1964. Décédé le 29 mai 1966.

(6) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962.

(7) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. Sainteny, nommé membre du Gouvernement.

(8) Décédé le 26 avril 1963.

MM.

CATTIN-BAZIN, Isère. (1).
CAZENAVE, Gironde.
CERMOLACCE, Bouches-du-Rhône.
CERNEAU, La Réunion.
CÉSAIRE, Martinique.
CHABAN-DELMAS, Gironde.
CHALOPIN, Maine-et-Loire (2).
CHAMANT, Yonne.
CHAMBRUN (de), Lozère (3).
CHANDERNAGOR, Creuse
CHAPALAIN, Sarthe.
CHAPUIS, Isère.
CHARBONNEL, Corrèze (4).
CHARIÉ, Loiret.
CHARPENTIER, Marne.
CHARRET (Edouard), Rhône.
CHARVET, Rhône.
CHAUVET, Cantal.
CHAZALON, Loire.
CHAZE, Ardèche.
CHEDRU, Seine-Maritime (5).
CHÉRASSE, Seine-Maritime.
CHERBONNEAU, Maine-et-Loire (6).
CHRISTIAENS, Nord.
CLERGET, Haute-Saône.
CLOSTERMANN, Seine-et-Oise.
COLLETTE, Pas-de-Calais.
COMMENAY, Landes.
COMTE-OFFENBACH, Seine.
CORNETTE, Nord.
CORNIGLION-MOLINIER, Alpes-Maritimes (7).
CORNUT-GENTILLE, Alpes-Maritimes.
COSTE-FLORET (Paul), Hérault.
COUDERC, Lozère.
COUILLET, Somme.
COUMAROS, Moselle.
COUSTÉ, Rhône (8).
COUZINET, Haute-Garonne.

(1) Entré en fonction le 19 juillet 1964, en remplacement de M. Perrin, décédé.

(2) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. Foyer, nommé membre du Gouvernement.

(3) Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1966.

(4) Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1966.

(5) Entré en fonction le 9 février 1967, en remplacement de M. Bettencourt, nommé membre du Gouvernement.

(6) Entré en fonction le 22 mars 1963, en remplacement de M. Millot, décédé.

(7) Décédé le 9 mai 1963.

(8) Entré en fonction le 12 juillet 1963, en remplacement de M. Herzog, nommé membre du Gouvernement.

D

MM.

DALAINZY, Meurthe-et-Moselle.
DAMETTE, Nord.
DANEL, Nord.
DANILO, Rhône.
DARCHICOURT, Pas-de-Calais.
DARDÉ, Haute-Garonne (1).
DARRAS, Pas-de-Calais.
DASSAULT (Marcel), Oise.
DASSIÉ, Loire-Atlantique.
DAVIAUD, Charente-Maritime.
DAVOUST, Mayenne.
DEBRÉ, La Réunion (2).
DEFFERRE, Bouches-du-Rhône.
DEGRAEVE, Marne.
DEJEAN, Ariège.
DELACHENAL, Savoie.
DELATRE, Seine-Maritime.
DELIAUNE, Gironde.
DELMAS, Tarn-et-Garonne.
DELONG, Haute-Marne.
DELORME, Basses-Alpes.
DELORY, Pas-de-Calais.
DELTIMPLE, Lot-et-Garonne (3).
DENIAU (Xavier), Loiret.
DENIS (Bertrand), Mayenne.
DENVERS, Nord.
DERANCY, Pas-de-Calais.
DESCHIZEAUX, Indre.
DESOUCHES, Eure-et-Loir.
DIDIER (Pierre), Drôme.
Mlle **DIENESCH**, Côtes-du-Nord.
DOIZE, Bouches-du-Rhône.
DOUINEAU, Loire-Atlantique (4).
DROUOT-L'HERMINE, Seine-et-Oise.
DUBUIS, Ain.
DUCAP, Haute-Garonne (5).
DUCHESNE, Calvados (6).

(1) Entré en fonction le 22 janvier 1966, en remplacement de M. Eugène Montel, décédé.

(2) Élu le 5 mai 1963, en remplacement de M. Macé, invalidé. Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1966.

(3) Entré en fonction le 13 juin 1966, en remplacement de M. Lapeyrusse, décédé.

(4) Entré en fonction le 16 janvier 1967, en remplacement de M. de Sesmaisons, décédé.

(5) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. Máziol, nommée membre du Gouvernement.

(6) Décédé le 21 février 1966.

MM.

DUCOLONÉ, Seine (1).
DUCOS, Haute-Garonne.
DUFFAUT (Henri), Vaucluse.
DUFLOT, Pas-de-Calais.
DUHAMEL, Jura.
DUMAS, (Pierre), Savoie (2).
DUMORTIER, Pas-de-Calais.
DUPERIER, Seine.
DUPONT, Meurthe-et-Moselle (3).
DUPUY, Seine.
DURAFFOUR, Saône-et-Loire.
DURBET, Nièvre.
DURLOT, Aube.
DUSSARTHOU, Landes (4).
DUSSEAULX, Seine-Maritime.
DUTERNE, Nord.
DUVILLARD, Loiret.

E

EBRARD (Guy), Basses-Pyrénées.
EHM (Albert), Bas-Rhin.
ESCANDE, Saône-et Loire.
EVRARD (Roger), Finistère.

F

FABRE (Robert), Aveyron.
FAGOT, Isère.
FAJON (Etienne), Seine.
FANTON, Seine.
FAURE (Gilbert), Ariège.
FAURE (Maurice), Lot.
FEIX, Seine-et-Oise.
FEUILLARD, Guadeloupe.
FIÉVEZ, Nord.
FIL, Aude.
FLORNOY, Seine-et-Marne.
FONTANET, Savoie.
FOREST, Nord.
FOSSÉ, Seine-Maritime.
FOUCHIER, Deux Sèvres.
FOUET, Sarthe.
FOURMOND, Mayenne.

(1) Entré en fonction le 13 décembre 1964, en remplacement de M. Salaguac, décédé.

(2) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962.

(3) Elu le 31 mai 1964, en remplacement de M. Nou démissionnaire.

(4) Décédé le 27 octobre 1965.

MM.

FOURVEL, Puy-de-Dôme.
FOYER, Maine-et-Loire (1).
FRAISSINETTE (de), Loire (2).
FRANÇOIS-BENARD, Hautes-Alpes.
FRÉVILLE, Ille-et-Vilaine.
FREY, Seine (3).
FRIC, Puy-de-Dôme (4).
FRYS, Nord.

G

GAILLARD (Félix), Charente.
GAMEL, Gard (5).
GARCIN, Bouches-du-Rhône.
GASPARINI, Moselle.
GAUDIN, Var.
GAUTHIER, Isère.
GEORGES, Seine-Maritime.
GERMAIN (Charles), Rhône.
GERMAIN (Georges), Seine (6).
GERMAIN (Hubert), Seine.
GERNEZ, Nord.
GIRARD, Savoie (7).
GISCARD D'ESTAING, Puy-de-Dôme (8)
GODEFROY, Manche.
GOEMAERE, Loir-et-Cher.
GORCE-FRANKLIN, Rhône.
GORGE (Albert), Seine-et-Marne (9).
GOSNAT, Seine (10).
GOUTON, Lozère.
GRAILLY (de), Seine.
GRENET, Basses-Pyrénées.
GRENIER (Fernand), Seine.
GRIMAUD, Morbihan (11).

(1) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962.

(2) Décédé le 10 décembre 1964

(3) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962. Elu le 19 septembre 1965, en remplacement de M. Touret, décédé. Demeure membre du Gouvernement.

(4) Entré en fonction le 7 décembre 1962, en remplacement de M. Giscard d'Estaing, nommé membre du Gouvernement.

(5) Décédé le 28 mars 1966.

(6) Entré en fonction le 18 février 1965, en remplacement de M. Le Gallo, décédé.

(7) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. Pierre Dumas, nommé membre du Gouvernement.

(8) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962.

(9) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. Marc Jacquet, nommé membre du Gouvernement.

(10) Entré en fonction le 12 juillet 1964, en remplacement de M. Thorez, décédé.

(11) Entré en fonction le 17 janvier 1963, en remplacement de M. Marcellin, nommé membre du Gouvernement.

MM.

GRUSSENMEYER, Bas-Rhin.
GUÉNA, Dordogne.
GUILLERMIN, Rhône.
GUILLON, Vienne (1).
GUYOT (Marcel), Allier.

H

HABIB-DELONCLE, Seine (2).
HALBOUT (André), Calvados.
HALBOUT (Emile-Pierre), Orne.
HALGOUËT (du), Morbihan.
HAMELIN (Jean), Ille-et-Vilaine (3).
HARMANT, Pas-de-Calais (4).
HAURET, Maine-et-Loire.
Mme **HAUTECLOCQUE** (de), Seine.
HÉBERT (Jacques), Manche.
HÉDER, Guyane.
HEITZ, Somme.
HERMAN, Nord.
HERSANT, Oise.
HERZOG, Rhône (5).
HINSBERGER, Moselle.
HOFFER, Vosges.
HOGUET, Eure-et-Loir.
HOSTIER, Nièvre.
HOUCKE, Nord.
HOUËL, Rhône.
HUNAULT, Loire-Atlantique.

I

IBRAHIM (Saïd), Comores.
ICART, Alpes-Maritimes (6).
IHUEL, Morbihan.
ITHURBIDE, Seine (7).

J

JACQUET (Marc), Seine-et-Marne (8).
JACQUET (Michel), Loire.
JACQUINOT (Louis), Meuse (9).

(1) Décédé le 6 février 1965.

(2) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962.

(3) Entré en fonction le 24 mars 1965, en remplacement de M. Bourges, nommé membre du Gouvernement.

(4) Entré en fonction le 24 septembre 1966, en remplacement de M. Schaffner, décédé.

(5) Nommé membre du Gouvernement, le 11 juin 1963.

(6) Entré en fonction le 10 mai 1963, en remplacement de M. Corniglion-Molinier, décédé.

(7) Entré en fonction le 9 février 1966, en remplacement de M. Nungesser, nommé membre du Gouvernement.

(8) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1952.

(9) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962.

MM.

JACSON, Meurthe-et-Moselle.
JAILLON, Jura.
JAMOT, Seine-et-Oise.
JARROT, Saône-et-Loire
JULIEN, Aveyron.
JUSKIEWENSKI, Lot.

K

KARCHER, Moselle.
KASPEREIT, Seine.
KIR, Côte-d'Or.
KRIEG, Seine.
KRŒPFLÉ, Haut-Rhin.

L

LABÉGUERIE, Basses-Pyrénées.
LA COMBE, Maine-et-Loire.
LACOSTE (Robert), Dordogne.
LAINÉ (Jean), Eure.
LALLE, Côte-d'Or.
LAMARQUE-CANDO, Landes.
LAMPS, Somme.
LAPEYRUSSE, Lot-et-Garonne (1).
LARUE (Tony), Seine-Maritime.
LATHIÈRE, Gironde (2).
LAUDRIN, Morbihan.
Mme **LAUNAY,** Seine (3).
LAURENT (Marceau), Nord.
LAURIN, Var.
LAVIGNE, Gironde.
LE BAULT de la MORINIÈRE, Maine-et-Loire.
LE BESNERAIS, Saint-Pierre-et-Miquelon (4).
LECOCQ, Nord.
LECORNU, Calvados (5).
LE DOUAREC (François), Ille-et-Vilaine.
LEDUC (René), Seine-et-Oise.
LE GALL, Ardennes.
LE GALLO, Seine (6).

(1) Décédé le 12 juin 1966.

(2) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. Boulin, nommé du membre Gouvernement. Décédé le 5 octobre 1965.

(3) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. Habib-Deloncle, nommé membre du Gouvernement.

(4) Elu le 30 août 1964, en remplacement de M. Briand, décédé.

(5) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. Triboulet, nommé membre du Gouvernement.

(6) Décédé le 17 février 1965.

MM.

LE GOASGUEN, Finistère.
LE GUEN, Côtes-du-Nord.
LEHN, Bas-Rhin (1).
LEJEUNE (Max), Somme.
LE LANN, Ille-et-Vilaine.
LEMAIRE, Vosges.
LEMARCHAND, Yonne.
LENORMAND (Maurice), Nouvelle-Calédonie (2).
LEPAGE, Indre-et-Loire.
LEPEU, Seine.
LEPIDI, Seine.
LEPOURRY, Manche.
LE TAC, Seine.
LE THEULE, Sarthe.
L'HUILLIER (Waldeck), Seine.
LIPKOWSKI (de), Charente-Maritime.
LITOUX, Loire-Atlantique.
LOLIVE, Seine.
LONGEQUEUE, Haute-Vienne.
LOSTE, Wallis et Futuna.
LOUSTAU, Loir-et-Cher.
LUCIANI, Somme.

M

MACÉ, Réunion (3).
MACQUET, Loire-Atlantique.
MAGNE, Allier.
MAILLOT, Doubs.
MAINGUY, Seine.
MALÈNE (de la), Seine.
MALLEVILLE, Seine.
MANCEAU, Sarthe.
MARCELLIN, Morbihan (4).
MARCENET, Seine.
MARETTE, Seine (5).
MARQUAND-GAIRARD, Bouches-du-Rhône.
MARTEL, Nord.
MARTIN, Meurthe-et-Moselle.
MASSE (Jean), Bouches-du-Rhône.
MASSOT, Basses-Alpes.
MATALON, Bouches-du-Rhône.
MAURICE-BOKANOWSKI, Seine (6).

(1) Entré en fonction le 26 décembre 1966, en remplacement de M. Meck, décédé.

(2) Déchu à compter du 31 janvier 1964, par décision du Conseil constitutionnel.

(3) Election annulée le 19 février 1963.

(4) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962.

(5) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962.

(6) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962.

MM.

MAX-PETIT, Seine-et-Oise.
MAZIOL, Haute Garonne (1).
MECK, Bas-Rhin (2).
MÉHAIGNERIE, Ille-et-Vilaine.
MER, Seine.
MEUNIER (Lucien), Ardennes.
MEYNIER (Roch), Haute Savoie (3).
MICHAUD (Louis), Vendée.
MILHAU (Lucien), Aude.
MILLOT, Maine-et Loire (4).
MIOSSEC, Finistère.
MISSOFFE, Seine (5).
MITTERRAND, Nièvre.
MOCH (Jules), Hérault.
MOHAMED (Ahmed), Comores.
MOLLET (Guy), Pas-de-Calais.
MONDON, Moselle.
MONNERVILLE (Pierre), Guadeloupe.
MONTAGNE (Rémy), Eure
MONTALAT, Corrèze.
MONTEL (Eugène), Haute-Garonne (6).
MONTESQUIOU (de), Gers.
MORISSE, Seine-Maritime.
MORLEVAT, Côte-d'Or.
MOULIN (Arthur), Nord.
MOULIN (Jean), Ardèche.
MOUSSA (Ahmed-Idriss), Côte française des Somalis.
MOYNET, Saône-et-Loire.
MULLER (Bernard), Loire (7).
MUSMEAUX, Nord.

N

NÈGRE, Allier.
NESSLER, Oise.
NEUWIRTH, Loire.
NILÈS, Seine.
NOËL (Gilbert), Seine (8).
NOIRET, Ardennes.

(1) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962.
(2) Décédé le 25 décembre 1963.
(3) Entré en fonction le 29 janvier 1966, en remplacement de M. Philippe, décédé.
(4) Décédé le 21 mars 1963.
(5) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962.
(6) Décédé le 21 janvier 1966.
(7) Entré en fonction le 11 décembre 1964, en remplacement de M. de Fraissinette, décédé.
(8) Entré en fonction le 9 février 1966, en remplacement de M. Billotte, nommé membre du Gouvernement.

MM.

NOTEBARD, Nord.
NOU, Meurthe-et-Moselle (1).
NUNGESSER, Seine (2).

O

ODRU, Seine.
ORABONA, Corse (3).
ORVOËN, Finistère.

P

PALEWSKI (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
PALMERO, Alpes-Maritimes.
PAQUET, Isère.
PASQUINI, Alpes-Maritimes.
PAVOT, Nord.
PERETTI, Seine.
PERNOCK, Martinique (4).
PÉRONNET, Allier.
PERRIN (François), Isère (5).
PERRIN (Joseph), Haut-Rhin.
PERROT, Yonne.
PEYREFITTE, Seine-et-Marne (6).
PEYRET, Vienne.
PEZÉ, Seine.
PEZOUT, Seine-et-Marne (7).
PFLIMLIN, Bas-Rhin.
PHILIBERT, Bouches-du-Rhône.
PHILIPPE, Haute-Savoie (8).
PIANTA, Haute-Savoie.
PIC, Drôme.
PICQUOT, Meurthe-et-Moselle.
PIDJOT, Nouvelle Calédonie (9).
PIERREBOURG (de), Creuse.
PILLET, Loire.
PIMONT, Dordogne.
PLANEIX, Puy-de Dôme

(1) Démissionnaire le 2 avril 1964.
(2) Nommé membre du Gouvernement, le 8 janvier 1966.
(3) Entré en fonction le 29 février 1964, en remplacement de M. Sérafini, décédé.
(4) Entré en fonction le 20 juin 1966, en remplacement de M. Barrot, décédé.
(5) Décédé le 18 juillet 1964.
(6) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962.
(7) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. Peyrefitte, nommé membre du Gouvernement.
(8) Décédé le 28 janvier 1966.
(9) Elu le 7 juin 1964, en remplacement de M. Maurice Lenormand, déchu de son mandat.

MM.

PLANTAIN, Calvados (1).
PLEVEN (René), Côtes-du-Nord.
Mme **PLOUX,** Finistère.
POIRIER, Seine-et-Oise.
PONCELET, Vosges.
PONSEILLÉ, Hérault.
POUDEVIGNE, Gard (2).
POULPIQUET (de), Finistère.
POUYADE, Corrèze (3).
PRÉAUMONT (de), Seine.
PRIGENT (Tanguy), Finistère.
Mme **PRIN,** Pas-de-Calais.
PRIOUX, Seine-et-Oise
PRIVAT, Bouches-du-Rhône.
PRUNAYRE, Haute-Loire (4).

Q

QUENTIER, Oise.

R

RABOURDIN, Seine-et-Marne.
RADIUS, Bas-Rhin.
RAFFIER, Haute-Loire.
RAMETTE (Arthur), Nord.
RAULET, Marne.
RAUST, Tarn.
REGAUDIE, Haute-Vienne
RENOUARD, Ille-et-Vilaine.
RÉTHORÉ, Charente.
REY (André), Haute-Garonne.
REY (Henry), Loire-Atlantique.
RIBADEAU DUMAS, Drôme.
RIBIÈRE (René), Seine-et-Oise.
RICHARD (Lucien), Loire-Atlantique.
RICHARDS (Arthur), Gironde.
RICHET, Côtes-du-Nord.
RICKERT, Bas-Rhin.
RIEUBON, Bouches-du-Rhône.
RISBOURG, Aisne.
RITTER, Bas-Rhin.
RIVAIN, Maine-et-Loire.
RIVES-HENRŸS, Seine.

(1) Entré en fonction le 22 février 1966, en remplacement do M. Duchesne, décédé.

(2) Elu le 12 mai 1963, en remplacement de Mme Roca, invalidée.

(3) Entré en fonction le 9 février 1966, en remplacement de M. Charbonnel, nommé membre du Gouvernement.

(4) Entré en fonction le 9 juin 1966, en remplacement de M. Barrot, décédé.

MM.

RIVIÈRE (Joseph), Rhône.
RIVIÈRE (Paul), Loire.
Mme **ROCA,** Gard (1).
ROCCA-SERRA (de), Corse (2)
ROCHE-DEFRANCE, Ardèche.
ROCHER (Bernard), Seine (3).
ROCHET (Waldeck), Seine.
ROQUES, Cher.
ROSSI, Aisne.
ROUCAUTE (Roger), Gard.
ROUSSELOT, Meuse (4).
ROUX, Seine.
ROYER, Indre-et-Loire.
RUAIS, Seine.
RUFFE, Lot-et-Garonne.

S

SABATIER, Aisne.
SABLÉ, Martinique.
SAGETTE, Cantal.
SAINTENY, Seine (5).
SAINTOUT, Seine.
SALAGNAC, Seine (6 .
SALARDAINE, Charente-Maritime.
SALLÉ (Louis), Loiret.
SALLENAVE, Basses-Pyrénées.
SANGLIER, Seine.
SANGUINETTI, Seine (7).
SANSON, Seine.
SAUZEDDE, Puy-de-Dôme.
SCHAFF, Moselle.
SCHAFFNER, Pas-de-Calais (8).
SCHLOESING, Lot-et-Garonne.
SCHMITTLEIN, Territoire de Belfort.
SCHNEBELEN, Moselle.
SCHUMANN (Maurice), Nord.
SCHWARTZ, Moselle.
SECHEER, Landes (9).

(1) Élection annulée le 12 février 1963.

(2) Élection annulée le 5 mars 1963. Élu le 12 mai 1963.

(3) Entré en fonction le 7 janvier 1963 en remplacement de M. Marette, nommé membre du Gouvernement.

(4) Entré en fonction le 7 janvier 1963 en remplacement de M. Jacquinot, nommé membre du Gouvernement.

(5) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962.

(6) Décédé, le 12 décembre 1964.

(7) Nommé membre du Gouvernement, le 8 janvier 1966.

(8) Décédé le 23 septembre 1966.

(9) Entré en fonction le 26 octobre 1965, en remplacement de M. Dussarthou, décédé.

MM.

SÉRAFINI, Corse (1).
SERAMY, Seine-et-Marne.
SERS, La Réunion (2).
SERVAN-SCHREIBER (Jean-Claude), Seine (3).
SESMAISONS (de), Loire-Atlantique (4).
SOUCHAL, Meurthe-et-Moselle.
SOURBET, Gironde 5).
SPÉNALE, Tarn.

T

TAITTINGER, Marne.
TEARIKI, Polynésie française.
TERRÉ, Aube.
TERRENOIRE, Orne.
THILLARD, Hautes-Pyrénées.
Mme **THOME-PATENOTRE** (Jacqueline), Seine-et-Oise.
THORAILLER, Eure.
THOREZ, Seine (6).
TINGUY (de), Vendée.
TIREFORT, Tarn.
TOMASINI, Eure.
TONDUT, Gard (7).
TOURET, Seine (8).
TOURNÉ, Pyrénées-Orientales.
TOURY, Indre.
TRÉMOLLIÈRES, Seine (9).
TRIBOULET, Calvados (10).
TRICON, Seine (11).

(1) Élection annulée le 5 février 1963, élu le 31 mars 1963, décédé le 28 février 1964.

(2) Entré en fonction le 9 février 1966, en remplacement de M. Debré, nommé membre du Gouvernement.

(3) Entré en fonction le 20 octobre 1965, en remplacement de M. Frey, nommé membre du Gouvernement.

(4) Décédé le 15 janvier 1967.

(5) Décédé le 21 décembre 1962.

(6) Décédé le 11 juillet 1964.

(7) Entré en fontion le 29 mars 1966, en remplacement de M. Gamel, décédé.

(8) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. Frey, nommé membre du Gouvernement. Décédé le 17 juin 1965.

(9) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. Missoffe, nommé membre du Gouvernement.

(10) Nommé membre du Gouvernement, le 6 décembre 1962.

(11) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. Maurice-Bokanowski, nommé membre du Gouvernement.

V

MM.

Mme **VAILLANT-COUTURIER,** Seine (1).
VALENET, Seine-et-Oise.
VALENTIN (Jean), Charente.
VALLON (Louis), Seine-et-Oise.
VALS (Francis), Aude.
VAN HAECKE, Eure (2).
VANIER, Isère.
VAR, Corrèze.
VAUTHIER, La Réunion (3).
VENDROUX, Pas-de-Calais.
VER (Antonin), Tarn-et-Garonne.
VÉRY, Martinique (4).
VIAL-MASSAT, Loire.
VIGNAUX, Gers.
VITTER (Pierre), Haute-Saône.
VIVIEN, Seine.
VOILQUIN, Vosges.
VOISIN, Indre-et-Loire.
VOYER, Orne.

W

WAGNER, Seine-et-Oise.
WAPLER, Seine (5).
WEBER, Meurthe-et-Moselle
WEINMAN, Doubs.
WESTPHAL, Bas-Rhin.

Y

YVON, Loir-et-Cher.

Z

ZILLER, Alpes-Maritimes.
ZIMMERMANN, Haut-Rhin.
ZUCCARELLI, Corse.

(1) Election annulée le 5 février 1963. Elue le 5 mai 1963.

(2) Entré en fonction le 7 janvier 1963, en remplacement de M. de Broglie, nommé membre du Gouvernement.

(3) Election annulée le 19 février 1963. Elu le 5 mai 1963.

(4) Décédé le 19 juin 1966.

(5) Entré en fonction le 9 février 1966, en remplacement de M. Sanguinetti, nommé membre du Gouvernement.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS

élus aux élections partielles.

B

MM.

BALMIGÈRE, le 9 juin 1963, Hérault (1).

BOULIN, le 15 janvier 1966, Gironde (2).

BRIAND, le 30 août 1964, Saint-Pierre-et-Miquelon (3).

D

DEBRÉ, (Michel), le 5 mai 1963, La Réunion (4).

DUPONT (Louis), le 31 mai 1964, Meurthe-et-Moselle (5).

F

FREY, le 19 septembre 1965, Seine (6).

(1) Réélu à la suite de l'annulation de son élection par le Conseil Constitutionnel.

(2) En remplacement de M. Lathière, décédé.

(3) Réélu à la suite de sa démission.

(4) En remplacement de M. Macé, dont l'élection a été annulée par le Conseil Constitutionnel.

(5) En remplacement de M. Nou, démissionnaire.

(6) En remplacement de M. Touret, décédé.

P

MM.

PIDJOT (Roch), le 7 juin 1964, Nouvelle-Calédonie (7).

POUDEVIGNE, le 12 mai 1963, Gard (8).

R

ROCCA-SERRA (de) le 12 mai 1963, Corse (9).

S

SERAFINI, le 31 mars 1963, Corse (10).

V

Mme **VAILLANT-COUTURIER,** le 5 mai 1963, Seine (11).

M. **VAUTHIER,** le 5 mai 1963, La Réunion (12).

(7) En remplacement de M. Maurice Lenormand, déchu de son mandat.

(8) En remplacement de Mme Rocca, dont l'élection a été annulée par le Conseil Constitutionnel.

(9) Réélu à la suite de l'annulation de son élection par le Conseil Constitutionnel.

(10) Réélu à la suite de l'annulation de son élection par le Conseil Constitutionnel.

(11) Réélue à la suite de l'annulation de son élection par le Conseil Constitutionnel.

(12) Réélu à la suite de l'annulation de son élection par le Conseil Constitutionnel.

LISTE DES DÉPUTÉS

PAR DÉPARTEMENTS

I. — DÉPARTEMENTS DE LA MÉTROPOLE

Circonscription		
	AIN	
1re	MM.	BARBEROT (Paul).
2e		ANTHONIOZ (Marcel).
3e		DUEUIS (Emile).
	AISNE	
1re	MM.	SABATIER (Guy).
2e		BRICOUT (Edmond).
3e		RISBOURG (Jean).
4e		CATALIFAUD (Albert).
5e		ROSSI (André).
	ALLIER	
1re	MM.	GUYOT (Marcel).
2e		NÈGRE (Jean).
3e		MAGNE (Charles).
4e		PÉRONNET (Gabriel).
	ALPES (BASSES-)	
1re	MM.	MASSOT (Marcel).
2e		DELORME (Claude).
	ALPES (HAUTES-)	
1re	MM.	BARNIAUDY (Armand).
2e		BÉNARD (François).
	ALPES-MARITIMES	
1re	MM.	PASQUINI (Pierre).
2e		CATROUX (Diomède).
3e		CORNIGLION-MOLINIER (Edouard) (1).
4e		PALMERO (Francis)
5e		CORNUT-GENTILLE (Bernard).
6e		ZILLER (Pierre).

Circonscription		
	ARDÈCHE	
1re	MM.	CHAZE (Henri).
2e		ROCHE-DEFRANCE (Louis)
3e		MOULIN (Jean).
	ARDENNES	
1re	MM.	MEUNIER (Lucien).
2e		LE GALL (Jean).
3e		NOIRET (Roger).
	ARIÈGE	
1re	MM.	FAURE (Gilbert).
2e		DEJEAN (René).
	AUBE	
1re	MM.	BRIOT (Louis).
2e		TERRÉ (Henri).
3e		DURLOT (Jean).
	AUDE	
1re	MM.	FIL (Jules).
2e		VALS (Francis).
3e		MILHAU (Lucien).
	AVEYRON	
1re	MM.	BOSCARY-MONSSERVIN (Roland).
2e		FABRE (Robert).
3e		JULIEN (Roger).

(1) Décédé le 9 mai 1963. Remplacé par M. Icart.

Circonscription

BOUCHES-DU-RHONE

1re ..... MM. MARQUAND-GAIRARD (Pierre)
2e ..... MATALON (Daniel).
3e ..... DEFFERRE (Gaston).
4e ..... BILLOUX (François).
5e ..... DOIZE (Hippolyte).
6e ..... GARCIN (Edmond).
7e ..... CERMOLACCE (Paul).
8e ..... MASSE (Jean).
9e ..... PHILIBERT (Louis).
10e ..... RIEUBON (René).
11e ..... PRIVAT (Charles).

CALVADOS

1re ..... MM. BUOT (Henri).
2e ..... BISSON (Robert).
3e ..... DUCHESNE (Edmond) (1).
4e ..... TRIBOULET (Raymond) (2).
5e ..... HALBOUT (André).

CANTAL

1re ..... MM. CHAUVET (Augustin).
2e ..... SAGETTE (Jean).

CHARENTE

1re ..... MM. RÉTHORÉ (Raymond).
2e ..... GAILLARD (Félix).
3e ..... VALENTIN (Jean).

CHARENTE-MARITIME

1re ..... MM. SALARDAINE (André)
2e ..... BIGNON (Albert).
3e ..... BRUGEROLLE (André).
4e ..... DAVIAUD (Daniel).
5e ..... LIPKOWSKI (Jean de).

CHER

1re ..... MM. BOISDÉ (Raymond).
2e ..... BOINVILLIERS (Jean).
3e ..... ROQUES (Ferdinand)

Circonscription

CORRÈZE

1re ..... MM. MONTALAT (Jean).
2e ..... CHARBONNEL (Jean) (3).
3e ..... VAR (François).

CORSE

1re ..... MM. SERAFINI (Antoine) (4).
2e ..... ZUCCARELLI (Jean).
3e ..... ROCCA-SERRA (Jean-Paul de) (5).

CÔTE-D'OR

1re ..... MM. KIR (Félix).
2e ..... BERGER (Henri).
3e ..... LALLE (Albert).
4e ..... MORLEVAT (Robert).

CÔTES-DU-NORD

1re ..... MM. RICHET (Robert).
2e ..... PLEVEN (René).
3e ..... Mlle DIENESCH (Marie-Madeleine).
4e ..... MM. LE GUEN (Alain).
5e ..... BOURDELLÈS (Pierre).

CREUSE

1re ..... MM. PIERREBOURG (Olivier de).
2e ..... CHANDERNAGOR (André).

DORDOGNE

1re ..... MM. GUÉNA (Yves).
2e ..... PIMONT (Louis).
3e ..... BONNET (Georges).
4e ..... LACOSTE (Robert).

DOUBS

1re ..... MM. WEINMAN (Jacques).
2e ..... BECKER (Georges).
3e ..... MAILLOT (Louis).

---

(1) Décédé le 21 février 1965. Remplacé par M. Plantain.
(2) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Lecornu.
(3) Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1966. Remplacé par M. Pouyade.
(4) Annulation de son élection le 5 février 1963 ; réélu le 31 mars 1963 ; décédé le 28 février 1964. Remplacé par M. Orabona.
(5) Annulation de son élection le 5 mars 1963. Réélu le 12 mai 1963.

Circonscription		
	ARDÈCHE	
1re	MM.	RIBADEAU-DUMAS (Roger).
2e		PIC (Maurice).
3e		DIDIER (Pierre).
	EURE	
1re	MM.	BROGLIE (Jean de) (1).
2e		LAINÉ (Jean).
3e		MONTAGNE (Rémy).
4e		TOMASINI (René).
	EURE-ET-LOIR	
1re	MM.	DESOUCHES (Edmond).
2e		THORAILLER (Edmond).
3e		HOGUET (Michel).
	FINISTÈRE	
1re	MM.	EVRARD (Roger).
2e		LE GOASGUEN (Charles).
3e		POULPIQUET (Gabriel de).
4e		PRIGENT (Tanguy).
5e		CAILL (Antoine).
6e	Mme	PLOUX (Suzanne).
7e	MM.	MIOSSEC (Gabriel).
8e		ORVOEN (Louis).
	GARD	
1re	MM.	GAMEL (Pierre) (2).
2e	Mme	ROCA (Gilberte) (3).
3e	MM.	ROUCAUTE (Roger).
4e		BÉCHARD (Paul).
	GARONNE (HAUTE-)	
1re	MM.	REY (André).
2e		BAUDIS (Pierre).
3e		MAZIOL (Jacques) (4).
4e		MONTEL (Eugène) (5).
5e		COUZINET (Fernand).
6e		DUCOS (Hippolyte).

Circonscription		
	GERS	
1re	MM.	VIGNAUX (Paul).
2e		MONTESQUIOU (Pierre de).
	GIRONDE	
1re	MM.	RICHARDS (Arthur).
2e		CHABAN-DELMAS (Jacques).
3e		LAVIGNE (Jacques).
4e		CASSAGNE (René).
5e		ACHILLE-FOULD (Aymar).
6e		BRETTES (Robert).
7e		CAZENAVE (Franck).
8e		SOURBET (Jean) (6).
9e		BOULIN (Robert) (7).
10e		DELIAUNE (Gérard).
	HÉRAULT	
1re	MM.	PONSEILLÉ (Étienne).
2e		COSTE-FLORET (Paul).
3e		MOCH (Jules).
4e		BALMIGÈRE (Paul) (8).
5e		BAYOU (Raoul).
	ILLE-ET-VILAINE	
1re	MM.	FRÉVILLE (Henri).
2e		LE DOUAREC (François).
3e		MÉHAIGNERIE (Alexis).
4e		RENOUARD (Isidore).
5e		LE LANN (Jean-François.)
6e		BOURGES (Yvon) (9).
	INDRE	
1re	MM.	DESCHIZEAUX (Louis).
2e		TOURY (Jean).
3e		BÉNARD-MOUSSEAUX (Jean).
	INDRE-ET-LOIRE	
1re	MM.	ROYER (Jean).
2e		LEPAGE (Pierre).
3e		BERTHOUIN (Fernand).
4e		VOISIN (André).

(1) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Van Haecke.
(2) Décédé le 28 mars 1966. Remplacé par M. Tondut.
(3) Annulation de son élection le 12 février 1963.
(4) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Ducap.
(5) Décédé le 21 janvier 1966. Remplacé par M. Dardé.
(6) Décédé le 21 décembre 1962. Remplacé par M. Barrière.
(7) Nommé membre du Gouvernement le 7 janvier 1963. Remplacé par M. Lathière.
(8) Annulation de son élection le 12 mars 1963. Réélu le 9 juin 1963.
(9) Nommé membre du Gouvernement le 23 février 1965. Remplacé par M. Hamelin.

Circonscription

ISÈRE

1re ..... MM. PAQUET (Aimé).
2e ..... VANIER (Jean).
3e ..... GAUTHIER (André).
4e ..... FAGOT (Alban).
5e ..... CHAPUIS (Noël).
6e ..... BERNARD (Jean).
7e ..... PERRIN (François) (1).

JURA

1re ..... MM. JAILLON (Louis).
2e ..... DUHAMEL (Jacques).

LANDES

1re ..... MM. LAMARQUE-CANDO (Charles).
2e ..... DUSSARTHOU (Camille) (2).
3e ..... COMMENAY (Jean-Marie).

LOIR-ET-CHER

1re ..... MM. GOEMAERE (Roger).
2e ..... LOUSTAU (Kléber).
3e ..... YVON (Gérard).

LOIRE

1re ..... MM. BRUGEROLLE de FRAISSINETTE (Louis de) (3).
2e ..... NEUWIRTH (Lucien).
3e ..... CHAZALON (André).
4e ..... VIAL (Théodore).
5e ..... PILLET (François).
6e ..... RIVIÈRE (Paul)
7e ..... JACQUET (Michel).

LOIRE (HAUTE-)

1re ..... MM. BARROT (Noël) (4).
2e ..... RAFFIER (Marcel).

Circonscription

LOIRE-ATLANTIQUE

1re ..... MM. REY (Henry).
2e ..... DASSIÉ (Albert).
3e ..... MACQUET (Benoît).
4e ..... SESMAISONS (Olivier de) (5).
5e ..... HUNAULT (Xavier).
6e ..... BLANCHO (François).
7e ..... LITOUX (Pierre).
8e ..... RICHARD (Lucien).

LOIRET

1re ..... MM. DUVILLARD (Henri).
2e ..... SALLÉ (Louis).
3e ..... CHARIÉ (Pierre).
4e ..... DENIAU (Xavier).

LOT

1re ..... MM. FAURE (Maurice).
2e ..... JUSKIEWENSKI (Georges).

LOT-ET-GARONNE

1re ..... MM. LAPEYRUSSE (Gabriel) (6).
2e ..... RUFFE (Hubert).
3e ..... SCHLOESING (Edouard))

LOZÈRE

1re ..... MM. COUDERC (Pierre).
2e ..... CHAMBRUN (Charles de) (7).

MAINE-ET-LOIRE

1re ..... MM. MILLOT (Jacques) (8).
2e ..... FOYER (Jean) (9).
3e ..... RIVAIN (Philippe).
4e ..... HAURET (Robert).
5e ..... LE BAULT de la MORINIÈRE (René).
6e ..... LA COMBE (René).

---

(1) Décédé le 18 juillet 1964. Remplacé par M. Cattin-Bazin.
(2) Décédé le 27 octobre 1965. Remplacé par M. Secheer.
(3) Décédé le 10 décembre 1964. Remplacé par M. Muller.
(4) Décédé le 8 juin 1966. Remplacé par M. Prunayre.
(5) Décédé le 15 janvier 1967. Remplacé par M. Douineau.
(6) Décédé le 12 juin 1966. Remplacé par M. Deltimple.
(7) Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1966. Remplacé par M. Gouton.
(8) Décédé le 21 mars 1963. Remplacé par M. Cherbonneau.
(9) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Chalopin.

Circonscription		
	MANCHE	
1re	MM.	LEPOURRY (Constant)
2e		BIZET (Émile).
3e		BAUDOUIN (Henri).
4e		GODEFROY Pierre).
5e		HÉBERT (Jacques).
	MARNE	
1re	MM.	TAITTINGER (Jean).
2e		RAULET (Roger).
3e		DEGRAEVE (Jean)
4e		CHARPENTIER (René).
	MARNE (HAUTE-)	
1re	MM.	BOURGUND (Gabriel).
2e		DELONG (Jacques).
	MAYENNE	
1re	MM.	DAVOUST (André).
2e		FOURMOND (Louis).
3e		DENIS (Bertrand).
	MEURTHE-ET-MOSELLE	
1re	MM.	SOUCHAL (Roger).
2e		JACSON (William).
3e		WEBER (Pierre).
4e		DALAINZY (Pierre).
5e		PICQUOT (André).
6e		MARTIN (Hubert).
7e		NOU (Joseph) (1).
	MEUSE	
1re	MM.	JACQUINOT (Louis) (2).
2e		BEAUGUITTE (André).
	MORBIHAN	
1re	MM.	MARCELLIN (Raymond) (3).
2e		BONNET (Christian).
3e		LAUDRIN (Hervé).
4e		POULPIQUET du HALGOUET (Yves de).
5e		BARDET (Maurice).
6e		IHUEL (Paul).

Circonscription		
	MOSELLE	
1re	MM.	MONDON (Raymond).
2e		SCHAFF (Joseph).
3e		GASPARINI (Jean-Louis).
4e		SCHNEBELEN (Maurice).
5e		SCHVARTZ (Julien).
6e		COUMAROS (Jean).
7e		HINSBERGER Etienne).
8e		KARCHER (Henri).
	NIEVRE	
1re	MM.	DURBET (Marius).
2e		HOSTIER (Robert).
3e		MITTERRAND (François).
	NORD	
1re	MM.	CHISTIAENS (Louis).
2e		DUTERNE (Henri).
3e		DANEL (Liévin).
4e		CORNETTE (Arthur).
5e		NOTEBART (Arthur)
6e		LAURENT (Marceau).
7e		FRYS (Joseph).
8e		HERMAN (Pierre).
9e		LECOCQ (René).
10e		SCHUMANN (Maurice).
11e		DENVERS (Albert).
12e		HOUCKE (Jules).
13e		DAMETTE (Auguste).
14e		MARTEL (Henri).
15e		RAMETTE (Arthur).
16e		GERNEZ (Raymond)
17e		PAVOT (Narcisse).
18e		BUSTIN (Georges).
19e		MUSMEAUX (Arthur).
20e		FIÉVEZ (Henri).
21e		MOULIN (Arthur).
22e		FOREST (Pierre).
23e		BECUE (Paul).
	OISE	
1re	MM.	DASSAULT (Marcel).
2e		NESSLER (Edmond).
3e		HERSANT (Robert)
4e		QUENTIER (René).
5e		BÉNARD(François).

(1) Démissionnaire le 2 avril 1964. Remplacé par M. Louis Dupont.
(2) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Rousselot.
(3) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Grimaud.

Circonscription		
	ORNE	
1re	MM.	TERRENOIRE (Louis).
2e		VOYER (Ernest).
3e		HALBOUT (Émile).
	PAS-DE-CALAIS	
1re	MM.	MOLLET (Guy).
2e		DUFLOT (Henri).
3e		DELORY (Maurice).
4e		BÉRAUD (Marcel).
5e		DUMORTIER (Jeannil).
6e		COLLETTE (Henri).
7e		VENDROUX (Jacques).
8e		CATRY (Benjamen).
9e		CARLIER (Édouard).
10e		DERANCY (Raymond).
11e	Mme	PRIN (Jeannette).
12	MM.	DARRAS (Henri)
13e		SCHAFFNER (Ernest) (1).
14e		DARCHICOURT (Fernand).
	PUY-DE-DOME	
1re	MM.	BRUGIÉRE (Antoine) (2).
2e		GISCARD D'ESTAING (Valéry) (3).
3e		PLANEIX (Joseph)
4e		SAUZEDDE (Fernand).
5e		FOURVEL (Eugène).
	PYRENEES (BASSES-)	
1re	MM.	SALLENAVE (Pierre).
2e		EBRARD (Guy).
3e		LABÉGUERIE (Michel).
4e		GRENET (Henri).
	PYRENEES (HAUTES-)	
1re	MM.	BILLÈRES (René).
2e		THILLARD (Paul).
	PYRENEES-ORIENTALES	
1re	MM.	ALDUY (Paul).
2e		TOURNÉ (André).

Circonscription		
	RHIN (BAS-)	
1re	MM.	RADIUS (René).
2e		BORD (André) (4).
3e		RITTER (Georges).
4e		EHM (Albert).
5e		MECK (Henri) (5).
6e		WESTPHAL (Alfred .
7e		GRUSSENMEYER (François).
8e		PFLIMLIN (Pierre).
	RHIN (HAUT-)	
1re	MM.	BOROCCO (Edmond).
2e		BOURGEOIS (Georges).
3e		PERRIN (Joseph).
4e		ZIMMERMANN (Gaston).
5e		KROEPFLÉ (Charles).
	RHONE	
1re	MM.	CAILLE (René).
2e		GUILLERMIN (Henri).
3e		CHARRET (Edouard).
4e		HERZOG (Maurice) (6).
5e		GORCE-FRANKLIN (Henri).
6e		HOUEL (Marcel).
7e		DANILO (Joseph).
8e		CHARVET (Joseph).
9e		RIVIÈRE (Joseph).
10e		GERMAIN (Charles).
	SAONE (HAUTE-)	
1re	MM.	VITTER (Pierre).
2e		CLERGET (Alfred).
	SAONE-ET-LOIRE	
1re	MM.	ESCANDE (Louis).
2e		DURAFFOUR (Paul).
3e		BOUTHIÈRE (Gabriel).
4e		JARROT (André).
5e		MOYNET (André).

(1) Décédé le 23 septembre 1966. Remplacé par M. Harmant.
(2) Décédé le 26 avril 1963. Remplacé par M. Boulay.
(3) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Fric.
(4) Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1966. Remplacé par M. Rickert.
(5) Décédé le 25 décembre 1966. Remplacé par M Lehn.
(6) Nommé membre du Gouvernement le 11 juin 1963. Remplacé par M. Costé.

Circonscription		
	SARTHE	
1re	MM.	CHAPALAIN (Jean-Yves).
2e		MANCEAU (Robert).
3e		FOUET (Albert).
4e		LE THEULE (Joël)
5e		CAILLARD d'AILLIÈRES (Michel).
	SAVOIE	
1re	MM.	DELACHENAL (Jean).
2e		FONTANET (Joseph).
3e		DUMAS (Pierre) (1).
	SAVOIE (HAUTE-)	
1re	MM.	BOSSON (Charles).
2e		PIANTA (Georges).
3e		PHILIPPE (Joseph). (2)
	SEINE	
1re	MM.	KRIEG (Pierre).
2e		SAINTENY (Jean) (3)
3e		CAPITANT (René).
4e		BAS (Pierre).
5e		MER (Jacques).
6e		DUPERIER (Léon).
7e		KASPEREIT (Gabriel).
8e		LEPIDI (Jean).
9e		FANTON (André).
10e		MALLEVILLE (Jacques).
11e		FREY (Roger) (4).
12e		BOURGOIN (Pierre).
13e		SANSON (René).
14e		GERMAIN (Hubert).
15e		GRAILLY (Michel de).
16e		LUNET de la MALÈNE (Christian).
17e		MARETTE (Jacques) (5).
18e	Mme	HAUTECLOCQUE (Nicole de).
19e	MM.	ROUX (Claude).
20e		HABIB-DELONCLE (Michel) (6).
21e		LEPEU (Bernard).
22e		SANGLIER (André).
23e		PRÉAUMONT (Jean de).
24e		MISSOFFE (François) (7).
25e		SANGUINETTI (Alexandre) (8).
26e		LE TAC (Joël).
27e		BERNASCONI (Jean).
28e		RUAIS (Pierre).
29e		RIVES de LAVAYSSE dit RIVES-HENRYS (André).
30e		SAINTOUT (Marc).
31e		MARCENET (Albert).
32e		LE GALLO (Alphonse) (9).
33e		BARBET (Raymond).
34e		PERETTI (Achille).
35e		PEZÉ (Edmond).
36e		L'HUILLIER (Waldeck).
37		MAURICE-BOKANOWSKI (Michel) (10).
38e		CARTER (Roland).
39e		FAJON (Étienne).
40e		GRENIER (Fernand).
41e		ROCHET (Waldeck).
42e		NILÈS (Maurice).
43e		CALMEJANE (Robert).
44e		LOLIVE (Jean).
45e		ODRU (Louis).
46e		VIVIEN (Robert).
47e		NUNGESSER (Roland) (11).
48e		BILLOTTE (Pierre) (12).
49e		BLEUSE (Raoul).
50e		THOREZ (Maurice) (13).
51e		DUPUY (Fernand).

(1) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Girard.
(2) Décédé le 28 janvier 1966. Remplacé par M. Meynier.
(3) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Brousset.
(4) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Touret.
(5) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Rocher.
(6) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par Mme Launay.
(7) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Trémollières.
(8) Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1966. Remplacé par M. Wapler.
(9) Décédé le 17 février 1965. Remplacé par M. Georges Germain.
(10) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Tricon.
(11) Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1966. Remplacé par M. Ithurbide.
(12) Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1962. Remplacé par M. Noël.
(13) Décédé le 11 juillet 1964. Remplacé par M. Gosnat.

Circonscription

52e ..... Mme VAILLANT-COUTURIER (Marie-Claude) (1).
53e ..... MM. MAINGUY (Paul).
54e ..... COMTE-OFFENBACH (Pierre).
55e ..... SALAGNAC (Léon) (2).

SEINE-MARITIME

1re ..... MM. DUSSEAULX (Roger).
2e ..... LARUE (Tony).
3e ..... MORISSE (Jean).
4e ..... CHÉRASSE (André).
5e ..... BETTENCOURT (André) (3).
6e ..... GEORGES (Maurice).
7e ..... CANCE (René).
8e ..... FOSSÉ (Roger).
9e ..... BOISSON (Louis).
10e ..... DELATRE (Georges).

SEINE-ET-MARNE

1re ..... MM. JACQUET (Marc) (4).
2e ..... RABOURDIN (Guy).
3e ..... FLORNOY (Bertrand).
4e ..... PEYREFITTE (Alain) (5).
5e ..... SERAMI (Paul).

SEINE-ET-OISE

1re ..... MM. FEIX (Léon).
2e ..... JAMOT (Michel).
3e ..... PALEWSKI (Jean-Paul).
4e ..... LEDUC (René).
5e ..... CLOSTERMANN (Pierre).
6e ..... WAGNER (Robert).
7e ..... DROUOT-L'HERMINE (Jean).
8e ..... AIZIER (Gaston).
9e ..... BALLANGER (Robert).
10e ..... VALLON (Louis).
11e ..... VALENET (Raymond).
12e ..... RIBIÈRE (René).
13e ..... CACHAT (Armand).
14e ..... BOSCHER (Michel).
15e ..... MAX-PETIT.
16e ..... POIRIER (Jean-Marie).
17e ..... Mme THOME-PATENOTRE (Jacqueline).
18e ..... M. PRIOUX (Gérard).

Circonscription

SÈVRES (DEUX-)

1re ..... Mme AYME de la CHEVRELIÈRE. (Magdeleine).
2e ..... MM. FOUCHIER (Jacques).
3e ..... BORDAGE (Augustin).

SOMME

1re ..... MM. LAMPS (René).
2e ..... HEITZ (Édouard).
3e ..... COUILLET (Michel).
4e ..... LEJEUNE (Max).
5e ..... LUCIANI (Émile).

TARN

1re ..... MM. RAUST (André).
2e ..... TIREFORT (Antonin).
3e ..... SPÉNALE (Georges).

TARN-ET-GARONNE

1re ..... MM. DELMAS (Louis).
2e ..... VER (Antonin).

TERRITOIRE DE BELFORT

1re ..... MM. SCHMITTLEIN (Raymond).
2e ..... BAILLY (Jean-Marie).

VAR

1re ..... MM. GAUDIN (Pierre).
2e ..... LAGRIN (René).
3e ..... BOURGEOIS (Lucien).
4e ..... BAYLE (Marcel).

VAUCLUSE

1re ..... MM. DUFFAUT (Henri).
2e ..... AUGIER (Pierre) (6).
3e ..... BÉRARD (Jacques).

VENDÉE

1re ..... MM. TINGUY du POUET (Lionel de).
2e ..... BOUSSEAU (Marcel).
3e ..... MICHAUD (Louis).
4e ..... ANSQUER (Vincent).

---

(1) Annulation de son élection le 5 février 1963. Réélue le 5 mai 1963.
(2) Décédé le 12 septembre 1964. Remplacé par M. Ducoloné.
(3) Nommé membre du Gouvernement le 8 janvier 1966. Remplacé par M. Chedru.
(4) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Gorge.
(5) Nommé membre du Gouvernement le 6 décembre 1962. Remplacé par M. Pezout.
(6) Décédé le 5 août 1963. Remplacé par M. Aymé.

Circonscription		
—	**VIENNE**	
1re	MM.	GUILLON (Paul) (1).
2e		ABELIN (Pierre).
3e		PEYRET (Claude).
	VIENNE (HAUTE-)	
1re	MM.	REGAUDIE (René).
2e		BOUTARD (Jacques).
3e		LONGEQUEUE (Louis).

Circonscription		
—	**VOSGES**	
1re	MM.	HOFFER (Marcel).
2e		LEMAIRE (Maurice).
3e		PONCELET (Christian).
4e		VOILQUIN (Albert).
	YONNE	
1re	MM.	LEMARCHAND (Pierre).
2e		CHAMANT (Jean).
3e		PERROT (Gaston).

II. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Circonscription		
—	**GUADELOUPE**	
1re	MM.	ALBRAND (Médard).
2e		MONNERVILLE (Pierre).
3e		FEUILLARD (Gaston).
	GUYANE	
	M.	HÉDER (Léopold).
	MARTINIQUE	
1re	MM.	VÉRY-HERMENCE (Emmanuel) (2).
2e		CÉSAIRE (Aimé).
3e		SABLÉ (Victor).

Circonscription		
—	**LA REUNION**	
1re	MM.	MACÉ (Gabriel) (3).
2e		VAUTHIER (Marcel) (4).
3e		CERNEAU (Marcel).
	POLYNESIE FRANÇAISE	
	M.	TEARIKI.
	WALLIS ET FUTUNA	
	M.	LOSTE.

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

COTE FRANÇAISE DES SOMALIS	
M.	MOUSSA AHMED IDRISS.
COMORES	
MM.	SAID IBRAHIM ADCHAM.
	MOHAMED AHMED.
NOUVELLE-CALEDONIE	
M.	LENORMAND (Maurice) (5).
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	
M.	BRIAND (Albert) (6).

(1) Décédé le 6 février 1965. Remplacé par M. Bertholleau
(2) Décédé le 19 juin 1966. Remplacé par M. Pernock.
(3) Annulation de son élection le 19 février 1963. Remplacé par M. Michel Debré.
(4) Annulation de son élection le 19 février 1963. Réélu le 5 mai 1963.
(5) Déchu à compter du 31 janvier 1964 par décision du Conseil constitutionnel. Remplacé par M. Roch Pidjot.
(6) Démissionnaire le 4 juin 1964. Elu le 30 août 1964. Décédé le 29 mai 1966. Remplacé par M. Le Besnerais.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Sessions de 1962-1963

BUREAU D'AGE

(Installé le 6 décembre 1962.)

PRÉSIDENT.	SECRÉTAIRES.
M. Félix KIR.	MM. MOUSSA Ahmed. JULIEN. DE CHAMBRUN. LE THEULE. POIRIER. MALLEVILLE.

BUREAU DÉFINITIF

(Élu les 6 et 7 décembre 1962.)

PRÉSIDENT.	VICE-PRÉSIDENTS.	SECRÉTAIRES.	QUESTEURS.
M. J. CHABAN-DELMAS.	MM. MONTALAT. PASQUINI. KARCHER. SCHMITTLEIN. Mme THOME-PATENOTRE. M. CHAMANT.	MM. SAGETTE. Paul RIVIÈRE. LE GOASGUEN. CLERGET. BÉCUE. BAUDIS. CERNEAU. BAYOU. CHANDERNAGOR. Tony LARUE. SERAMY. Bertrand DENIS.	MM. BRICOUT. Noël BARROT. NEUWIRTH.

Sessions 1963-1964.

SECRÉTAIRES D'AGE

(Installés le 30 avril 1963.)

MM. MOUSSA AHMED.
JULIEN
DE CHAMBRUN.
LE THEULE.
CALMÉJANE.
FANTON.

VICE-PRÉSIDENTS, SECRÉTAIRES ET QUESTEURS

(Elus le 30 avril 1963.)

VICE-PRÉSIDENTS.	SECRÉTAIRES.	QUESTEURS.
MM. MONTALAT. PASQUINI. CHAMANT. KARCHER. SCHMITTLEIN. Mme THOME-PATENOTRE.	MM. BÉCUE. Bertrand DENIS. CLERGET. Paul RIVIÈRE. CERNEAU. SAGETTE. BAUDIS. LE GOASGUEN. SERAMY. BAYOU. CHANDERNAGOR. Tony LARUE.	MM. BARROT. BRICOUT. NEUWIRTH.

Sessions 1964-1965.

SECRÉTAIRES D'AGE

(Installés le 2 avril 1964).

MM. Roger JULIEN.
DE CHAMBRUN.
LE THEULE.
POIRIER.
BÉRARD.
FANTON.

VICE-PRÉSIDENTS, SECRÉTAIRES ET QUESTEURS

(Elus le 2 avril 1964.)

VICE-PRÉSIDENTS.	SECRÉTAIRES.	QUESTEURS.
MM. PERETTI. SCHMITTLEIN. PASQUINI. CHAMANT. MONTALAT. MASSOT.	MM. Bertrand DENIS. GRUSSENMEYER. DELIAUNE. RABOURDIN. LA COMBE. DE POULPIQUET. NÈGRE. CERNEAU. BAUDIS. SERAMY. DELORME. CASSAGNE.	MM. BRICOUT. NEUWIRTH. BARROT.

Sessions 1965-1966.

SECRÉTAIRES D'AGE

(Installés le 2 avril 1965.)

MM. Roger JULIEN.
POIRIER.
MALLEVILLE.
BÉRARD.
LECORNU.
FANTON.

VICE-PRÉSIDENTS, SECRÉTAIRES ET QUESTEURS

(Élus le 2 avril 1965.)

VICE-PRÉSIDENTS.	SECRÉTAIRES.	QUESTEURS.
MM. CHAMANT. LA COMBE. PERETTI. PASQUINI. MONTALAT. Mme THOME-PATENOTRE.	MM. Bertrand DENIS. PERRIN. QUENTIER. RICHARDS. THILLARD. GUÉNA. CERNEAU. BAUDIS. SERAMY. FIL. COUZINET. DUFFAUT.	MM. BRICOUT. BARROT. NEUWIRTH.

Sessions 1966-1967.

SECRÉTAIRES D'AGE

(Installés le 2 avril 1966.)

MM. MOUSSA Ahmed.
RICKERT.
LE THEULE.
POIRIER.
MALLEVILLE.
BERNASCONI.

VICE-PRÉSIDENTS, SECRÉTAIRES ET QUESTEURS

(

2/4/66 VICE-PRÉSIDENTS.	2/4/66 SECRÉTAIRES.	2/4/66 QUESTEURS.
MM. PERETTI. LA COMBE. CHAMANT. PASQUINI. MONTALAT. MASSOT	MM. FOSSÉ. Bertrand DENIS. SAGETTE. COLLETTE. DANILO. GRUSSENMEYER. BOULAY. Gilbert FAURE. CORNETTE. CERNEAU. BAUDIS. SERAMY.	MM. BRICOUT. NEUWIRTH. BARROT (1).

(1) Décédé le 8 juin 1966. Remplacé par M. Michel Jacquet.

A

ABANDON DE FAMILLE. — *Voy.* CODE CIVIL, 11.

ABATTOIRS.

Voy. BUDGET 1967, 1 (Agriculture) ; ELEVAGE, 3 ; PRODUITS AGRICOLES, 2.

— Fonds national des. — *Voy.* BUDGET 1966, 11, art. 33.

ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ. — *Voy.* LOGEMENT, 8, 10, 12.

ACCIDENT AÉRIEN.

— survenu à 6 appareils militaires au-dessus du territoire espagnol. — *Voy.* ARMÉE (II. Armée de l'air), 2.

ACCIDENTS DE CHASSE. — *Voy.* CHASSE ET PÊCHE, 1, 11.

ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER. — *Voy.* CODE PÉNAL, 14.

ACCIDENTS DE TRAJET. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (II), 2.

ACCIDENTS D'ORIGINE NUCLÉAIRE. — *Voy.* INDUSTRIE, 3.

ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Voy. SÉCURITÉ SOCIALE (II), et SÉCURITÉ SOCIALE AGRICOLE.

— Echelle mobile des rentes. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 176.

— Greffes subies par les victimes. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (II), 3.

— Rente du conjoint. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 92.

ACCIDENTS DU TRAVAIL AGRICOLE. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE AGRICOLE.

ACCORDS DE TRÉSORERIE. — *Voy.* BUDGET 1964, 2, art. 16.

ACCORDS INTERPROFESSIONNELS.

— en matière de produits agricoles. — *Voy.* AGRICULTURE, 5.

ACQUITS A CAUTION.

— Réforme. — *Voy.* DOUANES, 7, titre III.

ACTES AUTHENTIQUES.

— reçus par un seul notaire. — *Voy.* CODE CIVIL, 40.

ACTIONS.

— non cotées. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 5.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES.

— Taxe spéciale. — *Voy.* IMPÔTS (III. Impôts indirects), 3.

ADDUCTIONS D'EAU. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Agriculture, Intérieur), rapport de la C.M.P. ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1967, 1 (Agriculture, Intérieur, Comptes spéciaux du Trésor).

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 272.

ADMINISTRATEURS CIVILS.

— Pension proportionnelle. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITES, 13.

— Statut. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Charges communes).

ADMINISTRATEURS.

— des caisses de Sécurité sociale (Désignation). — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (I. Dispositions générales), 2, 5, 7.

ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS.

— *Voy.* SOCIÉTÉS, 7.

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE.

— *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Justice et art. 57) ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1967, 1 (Justice).

ADOPTION.

1. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du Code civil relatives à l'adoption et à la légitimation adoptive, les articles 17 et 20 de la loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés, et l'article 81 du Code de la famille et de l'aide sociale (1), présentée à l'Assemblée Nationale le 11 octobre 1960 par M. Frédéric-Dupont, **n° 872.**

Transmise au Sénat le 28 juin 1962, **n° 245 (année 1961-1962)** ; rapport le 16 janvier 1963 par M. Jozeau-Marigné, **n° 41 (année 1962-1963).** Adoption avec modification en première lecture le 22 janvier 1963. — Proposition de loi **n° 15 (année 1962-1963).**

(1) Pour l'adoption en 1re lecture, voir Table Matières 1958-1962, ADOPTION-1

Transmise à l'Assemblée Nationale le 23 janvier 1963 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 120** ; rapport le 7 février 1963 par M. Zimmermann, **n° 140.** Adoption avec modification en deuxième lecture le 7 février 1963 (p. 2088). — Projet de loi **n° 12.**

Transmise au Sénat le 8 février 1963, **n° 53 (année 1962-1963)** ; rapport le 14 février 1963 par M. Jozeau-Marigné, **n° 59 (année 1962-1963).** Adoption avec modification en deuxième lecture le 19 février 1963. — Projet de loi **n° 21 (année 1962-1963).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 19 février 1963, **n° 131** ; rapport le 20 février 1963 par M. Zimmermann, **n° 182.** Adoption définitive en troisième lecture le 20 février 1963 (p. 2273). — Projet de loi **n° 19.**

Loi n° 63-215 du 1er mars 1963, publiée au *J.O.* du 2 mars 1963 (p. 2091).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [7 février 1963] (p. 2080). Entendus : MM. Zimmermann, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Collette, Garcin.

Les divergences de vues existant entre les deux assemblées (p. 2080, 2081) ; le maintien nécessaire d'un délai de recueil de six mois (p. 2080, 2082) ; la nécessité de tenir compte des difficultés financières de certaines familles (p. 2082) ; la publicité à donner au jugement (p. 2081, 2082) ; l'abaissement de la limite d'âge pour l'adoption d'un enfant par sa mère naturelle (p. 2080, 2082) ; l'extension de la légitimation adoptive aux enfants abandonnés quand les conditions exigées pour une délégation de la puissance paternelle en vertu du titre II de la loi du 24 juillet 1889 sont remplies (p. 2080) ; la suppression des formalités de la loi exigeant une confrontation des parents et des particuliers gardiens de l'enfant (p. 2080, 2083) ; la nécessité de garantir le secret des dossiers des enfants recueillis par l'aide sociale (p. 2080, 2081) ; la communication sur proposition du préfet, des renseignements contenus dans ces dossiers au procureur de la République (p. 2081) ; la publicité de l'adoption sur les registres de l'état civil (p. 2081) ; les répercussions de la nouvelle législation dans les départements d'Alsace-Lorraine (p. 2081) ; l'extension de l'adoption en présence d'enfants légitimes (p. 2081) ; l'intention du Garde des Sceaux de désigner une

Commission de réforme chargée de la refonte des textes législatifs régissant la puissance paternelle et l'adoption (p. 2081) ; la réduction du délai de tierce opposition à un jugement prononçant une adoption ou une légitimation adoptive (p. 2082) ; la protection nécessaire de la famille adoptive (p. 2082).

Art. A (supprimé par le Sénat) : *Délai de recueil* (p. 2083) ; amendement du Gouvernement tendant à le rétablir dans une nouvelle rédaction (délai de recueil d'un an) (p. 2083) ; amendement de la Commission (délai de recueil de six mois) ; retrait de l'amendement du Gouvernement (p. 2083) ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 2083) ; en conséquence, ce texte devient l'article A (p. 2083).

Art. 1er (Supprimé par le Sénat) : *Adoption d'un enfant naturel par l'un de ses auteurs* (p. 2083) ; amendement de M. Zimmermann au nom de la Commission (adoption d'un enfant naturel par sa mère âgée de 25 ans sans autres conditions) (p. 2083) ; la modification de la condition juridique de l'enfant naturel qu'entraînerait l'adoption de cet amendement (p. 2083) ; rejet de l'amendement (p. 2084).

Art. 1er *bis* : *Modification de l'article 352 du Code civil* (p. 2084) ; amendement du Gouvernement tendant à modifier la rédaction de l'article (p. 2084) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission, tendant à une modification de forme (p. 2084) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 2084) ; en conséquence, ce texte devient l'article premier *bis* et l'amendement de la Commission devient sans objet (p. 2084).

Après l'Art. 1er *bis* : Article additionnel de M. Zimmermann au nom de la Commission, tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article 355 du Code civil (p. 2084) ; l'harmonisation nécessaire de l'article 355 du Code civil avec les dispositions de l'article 81 (nouveau) du Code de la famille et de l'aide sociale concernant le secret des dossiers des enfants recueillis par les services d'aide sociale (p. 2084) ; adoption de l'amendement (p. 2084).

Art. 2 : *Délais de tierce opposition* (p. 2084) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; l'énumération limitative faite par le Sénat des personnes ayant qualité pour faire tierce opposition ; l'exclusion notamment de la mère naturelle n'ayant pas reconnu son enfant (p. 2085) ; adoption de l'amendement (p. 2085).

Adoption

Art. 3 (supprimé par le Sénat) : *Mention de l'adoption en marge de l'acte de naissance de l'adopté* (p. 2085) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission, tendant à rétablir l'article dans la rédaction précédemment adoptée par l'Assemblée Nationale (p. 2085) ; la nécessité d'assurer une publicité complète de l'adoption ; l'extension de la mention en marge aux actes d'état civil des membres de la famille de l'adopté ; les difficultés administratives entraînées par cette disposition (p. 2085) ; adoption de l'amendement entraînant le rétablissement de l'article (p. 2085).

Art. 4 (supprimé par le Sénat) (p. 2085).

Art. 5 : *Nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 368 du Code civil* (p. 2085) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission, relatif à l'adoption des enfants abandonnés lorsque les conditions exigées pour une délégation de la puissance paternelle en vertu du titre II de la loi du 24 juillet 1899 sont remplies (p. 2085) ; adoption de l'amendement (p. 2086) ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (p. 2086).

Art. 6 (supprimé par le Sénat) (p. 2086).

Art. 8 (supprimé par le Sénat) (p. 2086).

Art. 9 : *Modification de l'article 17 de la loi du 24 juillet 1889* (p. 2086) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission, (suppression du mot « notoirement ») (p. 2086) ; adoption (p. 2086) ; adoption de l'article 9 ainsi modifié (p. 2086).

Art. 10 : *Nouvelle rédaction de l'article 81 du Code de la famille et de l'aide sociale* (p. 2086) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 2086) ; la nécessité absolue de garantir le secret des dossiers de l'aide sociale (p. 2086, 2087) ; la faculté donnée au préfet de transmettre ces renseignements au Parquet ; l'interdiction faite aux magistrats de l'ordre judiciaire de divulguer ces renseignements ; la communication aux magistrats à l'occasion d'une procédure pénale de renseignements concernant un pupille ou un ancien pupille de l'Etat (p. 2087) ; sous-amendement du Gouvernement précisant que les renseignements ne pourront être communiqués qu'aux magistrats de l'ordre judiciaire (p. 2087) ; le droit du Parquet d'obtenir l'information la plus complète ; l'obligation faite au préfet de

Adoption.

communiquer au Parquet les renseignements qui seraient reconnus nécessaires à l'occasion d'une procédure d'adoption (p. 2087) ; adoption du sous-amendement (p. 2087) ; sous-amendement de M. Collette (communication par les particuliers des renseignements concernant les enfants surveillés) (p. 2087) ; le remplacement souhaitable des mots « les particuliers intéressés » par les mots « toute personne ou toute œuvre » (p. 2087) ; adoption du sous-amendement ainsi modifié (p. 2087) ; adoption de l'amendement ainsi complété (p. 2087) ; l'utilité des dispositions adoptées pour mettre fin à l'inquiétude des familles adoptives à la suite d'événements récents ; l'intention du Gouvernement de procéder à une réforme générale de l'état des personnes ; le titre proposé par le Sénat pour la proposition de loi (p. 2088).

Explications de vote : le complément opportun apporté à la législation concernant l'adoption et la légitimation adoptive ; la nécessité de garantir les droits de la famille par le sang et de la famille par la loi ; la réduction du délai pour la tierce opposition ; la définition de l'abandon venant d'être adoptée ; la prochaine révision des articles du Code civil concernant l'état des personnes (p. 2088) ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2088).

Orateurs : MM. Capitant, Collette, Foyer *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;* Mitterrand, Vauthier, Zimmermann, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [20 février 1963] (p. 2272). Entendus MM. Zimmermann, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Foyer *Garde des Sceaux.*

Les modifications secondaires apportées par le Sénat ; le maintien par l'autre Assemblée des dispositions essentielles votées par l'Assemblée Nationale en vue d'encourager l'adoption et la légitimation adoptive ; la suppression du dernier alinéa de l'article 81 du Code de la famille et de l'aide sociale concernant la communication des dossiers des enfants recueillis par des œuvres privées ; l'insertion souhaitable d'une disposition de ce genre dans la réforme d'ensemble des textes législatifs régissant la puissance paternelle et la sauvegarde des enfants maltraités ou abandonnés, l'adoption et la légitimation adoptive (p. 2272, 2273) ; les conditions d'exercice du droit de communication du procureur de la République (p. 2273) ; l'importance sociale du texte en discussion (p. 2273).

TITRE Ier *bis : Nouvelle rédaction de l'article 352 du Code civil* (p. 2273) ; adoption (*ibid*).

Art. 5 : *Nouvelle rédaction de l'article 368 du Code civil* (p. 2273) ; adoption (*ibid*).

Art. 10 : *Nouvelle rédaction de l'article 81 du Code de la famille et de l'aide sociale* (p. 2273) ; adoption (*ibid*).

2. — Proposition de loi tendant à modifier la loi du 24 juillet 1889 afin de faciliter l'adoption des enfants maltraités ou moralement abandonnés, présentée à l'Assemblée Nationale le 23 janvier 1963 par MM. René Pleven et Guillon (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 126** ; rapport le 19 juillet 1963 par M. René Pleven, **n° 485.**

3. — Proposition de loi tendant à permettre l'adoption ou la légitimation adoptive en présence d'enfants légitimes, majeurs, y consentant, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 octobre 1964 par MM. Henry Rey et Colette (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1098.**

4. — Projet de loi portant réforme de l'adoption, présenté à l'Assemblée Nationale le 19 octobre 1965 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1630** ; rapport le 16 novembre 1965 par M. Zimmermann, **n° 1665** ; avis le 10 novembre 1965 par Mme Launay au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, **n° 1662**. Adoption le 17 novembre 1965 (p. 4714). — Projet de loi **n° 440.**

Transmis au Sénat le 23 décembre 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 92 (année 1965-1966)** ; rapport le 24 mai 1966 par M. Jozeau-Marigné, **n° 134 (année 1965-1966).** Adoption avec modifications le

1er juin 1966. — Projet de loi **n° 47 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1890** ; rapport le 9 juin 1966 par M. Zimmermann, **n° 1904**. Adoption en deuxième lecture le 14 juin 1966. — Projet de loi **n° 509.**

Transmis au Sénat le 16 juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 207 (année 1965-1966)** ; rapport le 16 juin 1966 par M. Jozeau-Marigné, **n° 213 (année 1965-1966).** Adoption en deuxième lecture avec modifications le 21 juin 1966. — Projet de loi **n° 79 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1961** ; rapport le 23 juin 1966 par M. Zimmermann, **n° 1976**. Adoption définitive (3e lecture) le 27 juin 1966. — Projet de loi **n° 539.**

Loi n° 66-500 du 11 juillet 1966, publiée au *J. O.* des 11 et 12 juillet (p. 5956).

DISCUSSION [17 novembre 1965] (p. 4688). Entendus : MM. Foyer, *Garde des Sceaux,* Zimmermann, *Rapporteur de la Commission des lois ;* Mmes Launay, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles,* Vaillant-Couturier.

La nouvelle étape dans l'opération de réforme du Code civil ; la grande faveur actuelle de l'institution de l'adoption (p. 4688) ; le profond changement qui s'est produit dans l'esprit de la législation (p. 4688, 4689, 4691) ; l'historique de la question (p. 4688, 4689) ; le souci de l'intérêt des adoptés (p. 4688, 4692) ; le sentiment d'insécurité qui existe dans l'esprit des parents adoptifs ; la nécessité de l'éliminer définitivement ; les deux sortes d'adoption proposées par le projet de loi : l'adoption plénière et l'adoption simple; le renforcement des effets de l'adoption plénière (p. 4688) ; l'élimination du contentieux (p. 4689) ; le caractère provisoire de la loi du 24 juillet 1889 ; la constitution à l'époque d'une Commission spéciale en vue de l'étude des problèmes relatifs à l'adoption ; l'institution de la légitimation adoptive par le décret-loi du 29 juillet 1939 ; le problème fondamental de l'enfance abandonnée (p. 4689) ; la diminution du nombre des enfants trouvés (p. 4690) ; le délai de rétractation des parents naturels (p. 4690, 4692, 4693) ; le danger réel de conflits entre parents adoptifs et parents par le sang ; la question de savoir s'il faut ou non révéler à l'enfant adopté sa véritable origine (p. 4690) ; le choix entre la rédaction d'un acte de naissance inexact et la transcription en marge de l'acte de naissance ordinaire (p. 4690, 4692) ; l'adoption malgré la présence de descendants légitimes (p. 4690, 4691, 4693) ; l'encouragement aux mères célibataires à garder leur enfant (p. 4691) ; l'évolution des conditions de l'adoption ; l'information de la mère sur la situation juridique ; l'allégement des conditions à remplir pour adopter un enfant (p. 4691) ; l'hommage aux familles adoptives de France (p. 4692) ; les difficultés matérielles de l'existence, cause la plus fréquente des abandons d'enfants (p. 4692) ; les lois sociales adoptées en 1946 sur proposition du ministre communiste Croizat (p. 4692) ; la nécessité d'une procédure contradictoire entre les parents naturels et les parents adoptifs (p. 4693). Adoption.

Art. 1er : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article concernant les articles 343 à 370-2 du Code civil qui constituent le titre VIII du Livre 1er dudit Code (p. 4693).

TITRE VIII : *De la filiation adoptive.*

Chapitre 1er : *De l'adoption pleine et entière ou ordinaire.*

Section I : *Des conditions requises pour l'adoption.*

Article 343 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à rédiger comme suit l'intitulé du chapitre ; « De l'adoption plénière » ; adoption (p. 4693) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la Section I : « Les conditions requises pour l'adoption plénière » ; adoption; amendement de Mmes Vaillant-Couturier et Prin tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa : « Seule la condition de durée du mariage sera nécessaire dans le cas de stérilité d'un des époux médicalement constatée » ; rejet ; amendement de M. Dejean tendant à compléter l'article 343 par un nouvel alinéa (cas de parents adoptifs âgés) ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (p. 4694).

Articles 343-1 et 344 du Code civil : adoption (*ibid*).

Adoption.

Article 345 du Code civil : amendement de M. Pleven tendant à la fin du premier alinéa de l'article à substituer aux mots : « un an », les mots : « six mois » ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (p. 4694).

Article 345-1 du Code civil : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par Mmes Prin et Vaillant-Couturier ; le deuxième, par M. Ducoloné (nouvelle rédaction de l'article : cas de l'existence d'enfants légitimes, naturels ou adoptés) ; retrait de l'amendement de M. Ducoloné ; rejet de l'amendement de Mme Prin (p. 4695) ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par M. Hersant le deuxième par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; le troisième par Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles (adoption en présence d'enfants légitimes) ; l'amendement de M. Hersant n'est pas soutenu ; retrait de l'amendement de Mme Launay (p. 4696) ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; adoption du texte proposé ainsi modifié (*ibid.*).

Articles 346, 347, 348 et 348-1 du Code civil adoption (*ibid*).

Après l'article 348-1 du Code civil : amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à insérer un nouvel article (délai de trois mois pour le consentement de la mère à l'adoption) ; rejet (p. 4697).

Article 348-2 du Code civil : adoption (*ibid*).

Article 348-3 du Code civil : amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles (personne appelée à recevoir le consentement à l'adoption) ; retrait ; amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier (garantie de procédure pour le consentement à l'adoption) ; rejet (p.4698) ; trois amendements identiques ; le premier, présenté par Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, par M. Ducoloné ; le troisième par M. Dejean (allongement du délai de rétractation) rejet du texte commun des trois amendements (*ibid*) ; amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles (allongement du délai de rétractation pour les personnes mineures) ; rejet ; amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; adoption ; amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles (nouvelle rédaction du début de la première phrase du troisième alinéa) retrait de l'amendement devenu sans objet (p. 4699) ; adoption du texte proposé ainsi modifié (*ibid*).

Article 348-4 du Code civil : amendement de M. Dejean tendant à supprimer l'article ; rejet ; adoption du texte proposé (p. 4699).

Article 348-5 du Code civil : amendement de Mmes Vaillant-Couturier et Prin tendant à insérer après les mots : « Sous réserve d'un lien de parenté jusqu'au sixième degré inclus entre l'adoptant et l'adopté... », les mots : « ou d'une autorisation du juge d'instance » ; rejet ; adoption du texte proposé (p. 4699).

Article 349 du Code civil : adoption (*ibid*).

Article 350 du Code civil : amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier (Pupilles de l'Etat) ; rejet (p. 4700) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le premier alinéa par les dispositions suivantes : « A moins qu'un membre de la famille n'ait demandé dans les mêmes délais à en assumer la charge » ; adoption ; amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles, et de M. Ribadeau-Dumas tendant à compléter le premier alinéa par une nouvelle phrase (avertissement écrit adressé aux parents) ; sous-amendement de M. Hoguet tendant à substituer aux mots : « écrit adressé aux parents », les mots : « délivré par acte extra-judiciaire » ; le sous-amendement n'est pas soutenu ; sous-amendement de M. Dejean tendant à substituer aux mots : « trois mois », les mots « six mois » ; retrait du sous-amendement de M. Dejean et de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; retrait d'un amendement de M. Ducoloné ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; le deuxième, par Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles (appréciation de l'abandon) ; retrait de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; vote défavorable du groupe communiste ; amendement de Mmes Vaillant-Couturier et Prin tendant à insérer, après le premier alinéa, un nouvel alinéa (procédure contradictoire) ; retrait ; adoption du texte proposé ainsi modifié (p. 4701).

Après l'article 350 du Code civil (p. 4702) : amendement de M. Buot tendant à insérer un

nouvel article (service social d'aide à l'enfance) ; retrait (*ibid*).

Section II : *Du placement en vue de l'adoption et du jugement d'adoption ;* adoption (*ibid*).

Article 351 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la section : « Du placement en vue de l'adoption plénière et du jugement d'adoption plénière » ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du premier alinéa) ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer aux mots : « sur cette demande », les mots : « sur le bien-fondé de cette demande à la requête de la partie la plus diligente » ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (p. 4702).

Article 352 du Code civil : adoption du texte proposé (*ibid.*).

Article 353 du Code civil : amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, pour le deuxième alinéa ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (p. 4703).

Article 353-1 du Code civil : adoption (*ibid.*).

Article 354 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; le deuxième par Mme Launay au nom de la Commission des affaires culturelles ; amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles (possibilité donnée à l'enfant devenu majeur de connaître ses origines réelles) ; le problème des empêchements à mariage ; sa résolution par voie réglementaire ; retrait des deux amendements de la Commission des affaires culturelles ; adoption de l'amendement de la Commission des lois (p. 4704) et du texte proposé ainsi modifié.

Section III : *Des effets de l'adoption pleine et entière.*

Article 355 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la section III « Des effets de l'adoption plénière » ; adoption ; adoption du texte proposé ainsi modifié (p. 4704).

Article 356 du Code civil : adoption (*ibid.*).

Article 357 du Code civil : amendement de M. Lecocq tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa ; le droit pour l'enfant adopté, de reprendre son nom de famille ; rejet ; adoption du texte proposé (*ibid.*).

Articles 358 et 359 du Code civil : adoption du texte proposé (*ibid.*).

Chapitre II : *De l'adoption sans rupture des liens avec la famille d'origine* (p. 4705).

Section I : *Des conditions requises et du jugement.*

Article 360 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à rédiger comme suit l'intitulé du chapitre : « De l'adoption simple » ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du premier alinéa) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à supprimer les mots : « qui ne rompt pas les liens avec la famille d'origine » ; adoption du sous-amendement, de l'amendement ainsi modifié, et du texte proposé ainsi modifié (*ibid.*).

Article 361 du Code civil (p. 4705) : amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, pour la fin de l'article ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'article 361 : amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Ribadeau-Dumas tendant à insérer un nouvel article (adoption simple en présence de descendants légitimes) ; retrait de l'amendement devenu sans objet (p. 4705).

Article 362 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 362 du Code civil (*ibid.*).

Section II : *Des effets de l'adoption sans rupture des liens.*

Article 363 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la section : « Des effets de l'adoption simple » ; adoption ; amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, pour le premier alinéa du texte proposé ; adoption du texte proposé ainsi modifié (p. 4706).

Articles 364 à 368 du Code civil : adoption (*ibid.*).

Article 368-1 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du deuxième alinéa) ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (*ibid.*).

Adoption.

Articles 369, 370, 370-1 du Code civil : adoption (*ibid.*).

Article 370-2 : adoption (p. 4707).

Adoption du premier alinéa de l'article premier du projet de loi qui avait été réservé et adoption de l'ensemble de l'article premier ainsi modifié (p. 4707).

Art. 2 du projet : réserve du premier alinéa de l'article jusqu'au vote des autres dispositions de cet article concernant le Chapitre II du Titre II du Code de la famille et de l'aide sociale (*ibid.*).

Article 45, troisième alinéa du Code de la famille : adoption (p. 4707).

Article 50 du Code de la famille : amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier tendant à supprimer le paragraphe 2° de cet article ; réserve ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer dans le troisième alinéa, le mot : « expressément » avant le mot : « abandonné » ; adoption ; retrait de l'amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier ; amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant, dans le paragraphe 2°, à substituer aux mots : « trois mois », les mots : « six mois, et le cas échéant, d'un an » ; retrait (p. 4408) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant dans le paragraphe 2°, à substituer aux mots : « la personne qui avait qualité », les mots : « les personnes qui avaient qualité » ; adoption ; amendement de Mmes Vaillant-Couturier et Prin (nouvelle rédaction du paragraphe 3°) ; rejet ; adoption du texte ainsi modifié (p. 4708).

Article 50-1 du Code de la famille : adoption (*ibid.*).

Article 55 du Code de la famille : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le deuxième alinéa (remise d'une notice écrite); adoption ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, par Mmes Vaillant-Couturier et Prin tendant, dans le paragraphe 4°, à substituer aux mots : « trois mois », les mots « six mois » ; retrait de l'amendement de la Commission des affaires culturelles (p. 4709) ; rejet de l'amendement de Mme Vaillant-Couturier ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du huitième alinéa) ; adoption; amendement de M. Delachenal tendant à compléter le huitième alinéa par une nouvelle phrase ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (p. 4709).

Articles 55-1 et 59 (1er alinéa) du Code de la famille : adoption (*ibid.*).

Article 64 : amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à substituer, dans le premier alinéa, aux mots : « trois mois », les mots : « six mois » ; retrait ; amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles (même objet) ; retrait ; amendement de Mmes Vaillant-Couturier et Prin tendant à compléter le troisième alinéa (saisine du tribunal de grande instance) ; sous-amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer, après les mots : « dans le cas de refus du tuteur » (p. 4710), les mots : « et lorsque l'enfant n'a pas été placé en vue de l'adoption » ; adoption du sous-amendement, de l'amendement ainsi modifié et du texte proposé ainsi modifié (p. 4710).

Articles 65, 65-1, 76 du Code de la famille : adoption (*ibid.*).

Après l'article 76 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer une nouvelle disposition (pupilles de l'Etat) ; adoption (p. 4711).

Adoption du premier alinéa de l'article 2 du projet qui avait été réservé (*ibid*). Amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à modifier le chapitre III du titre II du Code de la famille (autorisation des personnes ou associations plaçant en vue de leur adoption des mineurs de 15 ans ; contrôle des œuvres d'adoption) ; sous-amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer après les mots : « des mineurs de 15 ans », les mots : « ou sert d'intermédiaire pour leur adoption ou leur placement en vue de leur adoption » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi complété.

Adoption de l'ensemble de l'article 2 du projet ainsi modifié (p. 4711).

Art. 3 du projet : adoption (*ibid.*).

Art. 4 du projet : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant, dans le premier alinéa du texte proposé pour l'article 39 *quater* de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, à substituer aux mots : « relative à », le mot : « révélant » ; adoption (p. 4712) ; amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ;

adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Art. 5 du projet : 4 amendements rédactionnels de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Art. 6 et 7 du projet : adoption (*ibid*).

Art. 8 du projet : amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Art. 9 du projet (p. 4713) : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer, après les mots : « présente loi », les mots : « prennent effet du jour du jugement ou de l'arrêté ayant prononcé l'adoption, mais » ; sous-amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à ajouter, après les mots : « prennent effet », les mots : « tant entre les parties qu'à l'égard des tiers » ; adoption du sous-amendement, de l'amendement ainsi modifié et de l'article 9 du projet ainsi modifié (p. 4713).

Art. 10 du projet : amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Art. 11 du projet : deux amendements rédactionnels de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Explications de vote : la protection de l'adoption ; l'insuffisance des mesures prévues en faveur des mères abandonnées et des moyens des services de l'aide sociale.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4714) ; vote favorable du groupe communiste.

Orateurs : MM. Buot, Capitant, *Président de la Commission des lois ;* Dejean, Delachenal, Ducoloné, Dumortier, Foyer, *Garde des Sceaux,* Mme Launay, *Rapporteur pour avis,* MM. Lecocq, Pleven, Mmes Prin, Vaillant-Couturier, M. Zimmermann, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [14 juin 1966] (p. 2022). Entendu : M. Zimmermann, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

Les modifications introduites par le Sénat ; la faculté de procéder à une adoption en présence de descendants légitimes ; le caractère moderne du texte qui va être voté (p. 2022) ; la nécessité impérieuse de réformer le titre de la filiation dans le Code civil (p. 2023). Adoption.

Art. 1er : article 343 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à rétablir, dans une nouvelle rédaction, le deuxième alinéa supprimé par le Sénat ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 2023).

Art. 345 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (p. 2024), tendant à la fin du premier alinéa à supprimer les mots : « au jour du jugement » ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (transformation d'une adoption simple en adoption plénière) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots : « quel que soit l'âge de l'enfant », les mots : « pendant toute la minorité de l'enfant » ; adoption du sous-amendement et de l'article ainsi modifiés (p. 2024).

Article 345-1 du Code civil : deux amendements soumis à discussion commune : le premier présenté par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; le deuxième, par M. Ducoloné et Mme Vaillant-Couturier (adoption en présence de descendants légitimes) ; rejet des deux amendements (p. 2026) ; adoption de l'article ; vote défavorable des groupes socialiste et communiste (*ibid*).

Article 345-2 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer cet article nouveau supprimé par le Sénat ; adoption ; en conséquence, l'article est supprimé.

Articles 348-4 et 348-5 du Code civil : adoption (p. 2026).

Article 348-6 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et de M. Ducoloné tendant à supprimer cet article nouveau introduit par le Sénat ; adoption (p. 2027) ; en conséquence, l'article est supprimé (*ibid*).

Article 349 du Code civil : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à rétablir l'article dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; adoption ; en conséquence, l'article est rétabli (*ibid*).

Article 350 du Code civil : amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois et de M. Lavigne, ten-

Adoption.

dant à insérer, après les mots : « en cas » ; les mots : « de force majeure » ; adoption de l'amendement et l'article ainsi modifié (p. 2027).

Article 352 du Code civil : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; le deuxième par le Gouvernement ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 2028) ; adoption de l'amendement du Gouvernement dans une nouvelle rédaction ; adoption de l'article (*ibid*).

Article 353 du Code civil : adoption (*ibid*).

Article 354 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du premier alinéa) ; retrait ; adoption de l'article (*ibid*).

Article 355 : adoption (*ibid*).

Article 356 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer le deuxième alinéa ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Article 361 du Code civil : adoption (*ibid*).

Article 362 du Code civil (p. 2029) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; retrait ; adoption de l'article (*ibid*).

Article 363 du Code civil : adoption (*ibid*).

Article 368-1 du Code civil : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le deuxième alinéa par les mots : « sur l'ensemble de la succession » ; adoption ; adoption de l'article ainsi complété (*ibid*).

Adoption de l'article premier ainsi modifié (p. 2029).

Art. 2 : Article 50 du Code de la famille et de l'aide sociale : adoption (p. 2029).

Article 51 du Code de la famille : supprimé par le Sénat (*ibid*).

Article 55 du Code de la famille : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (p. 2030), tendant à supprimer la fin du sixième alinéa (4°), à partir du mot : « toutefois » ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Article 76 du Code de la famille : adoption (*ibid*).

Article 100-1 du Code de la famille : adoption (*ibid*).

Adoption de l'ensemble de l'article 2, ainsi modifié (*ibid*).

Art. 3 : adoption (*ibid*).

Art. 4 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et de M. Lavigne (poursuites en cas de publicité abusive) ; rejet ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 5 *bis* (p. 2031) : amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'article ; adoption ; en conséquence, l'article est supprimé (*ibid*).

Art. 5 *ter* : amendement du Gouvernement tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (délai de deux ans pour les situations intermédiaires) ; adoption ; adoption de l'article ainsi complété (*ibid*).

Explications de vote : la considération essentielle de l'intérêt de l'enfant ; la nécessité d'inscrire au budget des crédits en faveur des œuvres sociales et de la construction d'établissements de protection des mères et de leurs enfants (p. 2031).

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote favorable du groupe communiste (p. 2031).

Orateurs : M. Dumas, *Secrétaire d'Etat* Hersant, Pillet, Mme Prin, M. Zimmermann, *Rapporteur*.

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [27 juin 1966] (p. 2399). Entendu : M. Zimmermann, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

Les quatre articles qui restent à examiner (p. 2400) ; l'article 343 du Code civil : la suppression de la dérogation particulière pour les époux âgés de plus de 40 ans ; la tierce opposition en cas de force majeure ; les conséquences en matière de droits de mutation à titre gratuit (p. 2400).

Art. 1er : amendement de Mme Vaillant-Couturier tendant à supprimer l'article 348-6 du Code civil (p. 2400) ; rejet (p. 2401) ; amendement de Mme Vaillant-Couturier tendant à reprendre pour le dernier alinéa de l'article 350 du Code civil, le texte adopté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture ; rejet ; adoption de l'article (*ibid*).

Art. 5 *bis* : adoption (*ibid*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

Orateurs : MM. Dumas, *Secrétaire d'Etat*

auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement, Mme Vaillant-Couturier, M. Zimmermann, *Rapporteur.*

ADULTÈRE. — *Voy.* CODE PÉNAL, 11.

AÉRODROMES.

— Amélioration. — *Voy.* DOUANES, 46, art. 11.

AÉRONAUTIQUE.

1. — Projet de loi relatif aux droits réels sur aéronefs et à la saisie et vente forcée de ceux-ci, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 février 1963 par M. Marc Jacquet, Ministre des Travaux publics et des Transports (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 173** ; rapport le 19 juillet 1963 par M. Feuillard, **n° 487.** Adoption le 23 juillet 1963 (p. 4419). — Projet de loi **n° 70.**

Transmis au Sénat le 24 juillet 1963 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 207 (année 1962-1963)** ; rapport le 15 octobre 1963 par M. Abel-Durand, **n° 9 (année 1963-1964).** Adoption avec modification en première lecture le 29 octobre 1963. — Projet de loi **n° 9 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 octobre 1963, **n° 624** ; rapport le 17 décembre 1963 par M. Feuillard, **n° 748.** Adoption définitive en deuxième lecture le 19 décembre 1963 (p. 7995). — Projet de loi **n° 153.**

Loi n° 63-1352 du 31 décembre 1963, publiée au *J. O.* du 3 janvier 1964 (p. 63). — Rectificatif au *J.O.* du 5 février 1964 (p. 1258).

DISCUSSION [23 juillet 1963] (p. 4417). Entendus : MM. Feuillard, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

La législation française en matière d'hypothèque, de saisie et de vente forcée des aéronefs (p. 4417, 4418) ; son insuffisance étant donné l'évolution de l'aviation (p. 4417) ; les dispositions internationales ; la ratification de la Convention de Genève du 19 juillet 1948 relative à la reconnaissance internationale des droits sur les aéronefs ; l'alignement nécessaire de notre droit interne sur le droit international (p. 4417, 4418) ; la pratique traditionnelle, dans notre droit maritime, du remboursement des créances dans l'ordre inverse des dates où elles sont nées (p. 4417) ; son extension à l'hypothèque des aéronefs (p. 4417, 4418).

Art. 1er : *Fixation des règles applicables à l'hypothèque et aux privilèges portant sur les aéronefs,* ainsi qu'à la saisie et à la vente forcée de ceux-ci (p. 4418) ; amendement de M. Feuillard, au nom de la Commission (insertion des dispositions du projet dans le Code de l'aviation civile) (p. 4418) ; adoption (p. 4419) ; en conséquence, ce texte devient l'article premier (p. 4419).

Les art. 2 à 21 du projet de loi incorporés dans cette nouvelle rédaction sont supprimés (p. 4419).

Art. 22 : *Application de la loi dans les D.O.M. et T.O.M.* (p. 4419) ; amendement de M. Feuillard, au nom de la Commission, relatif à l'application de la loi dans les T.O.M. (p. 4419) ; adoption (*ibid*) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Art. 23 : *Abrogation de toutes dispositions contraires à la loi* (p. 4419) ; adoption (*ibid*) ; amendement de M. Feuillard, au nom de la Commission, tendant à modifier le titre du projet de loi (p. 4419) ; adoption (*ibid*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

Orateurs : MM. Feuillard, *Rapporteur ;* Foyer, *Garde des Sceaux.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1963] (p. 7995). Entendu : M. Feuillard, *Rapporteur de la Commission des lois.*

La modification apportée par le Sénat tendant à ramener à deux mois le délai imparti aux créanciers privilégiés pour procéder à l'inscription de leurs créances en cas de cession volontaire de l'aéronef (p. 7995).

Art. 1er (p. 7995) ; adoption (*ibid*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 5 du Code de l'aviation civile et commerciale fixant les règles d'immatriculation des aéronefs, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par M. Duperier (renvoyée à la Commission de la production et des échanges, **n° 330** (1).

(1) Retirée par son auteur le 2 avril 1964.

Aéronautique.

3. — Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du chapitre 1er du titre 1er du Livre Ier du Code de l'aviation civile relatives à l'immatriculation et à la nationalité des aéronefs, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 mai 1964 par M. Duperier (renvoyée à la Commission de la production et des échanges, **n° 892** ; rapport le 20 mai 1964 par M. Duperier, **n° 900**. Adoption avec modification en première lecture le 9 juin 1964 (p. 1741). — Proposition de loi **n° 217.**

Transmise au Sénat le 11 juin 1964 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 258 (année 1963-1964)**; rapport le 17 juin 1964 par M. Gaston Pams, **n° 266 (année 1963-1964)**. Adoption avec modification en première lecture le 23 juin 1964 et avec le titre suivant : « *Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du titre Ier du Livre Ier du Code de l'aviation civile relatives à l'immatriculation et à la nationalité des aéronefs* ». — Proposition de loi **n° 122 (année 1963-1964).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1964 (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1013** ; rapport le 25 juin 1964 par M. Duperier, **n° 1023**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 26 juin 1964 (p. 2260). — Proposition de loi **n° 248.**

Transmise au Sénat le 26 juin 1964 (renvoyée à la Commission des affaires économiques), **n° 305 (année 1963-1964)** ; rapport le 26 juin 1964 par M. Pams, **n° 306 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 26 juin 1964. — Proposition de loi **n° 136 (année 1963-1964).**

Loi n° 66-664 du 2 juillet 1964, publiée au *J. O.* du 4 juillet 1964 (p. 5868).

DISCUSSION [9 juin 1964] (p. 1740). Entendu : M. Duperier, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges.*

Le statut juridique des aéronefs ; les dispositions du Code de l'aviation civile relatives à l'immatriculation des aéronefs ; leur inadaptation aux nécessités économiques actuelles (p. 1740) ; le problème posé par les avions appartenant à des sociétés (p. 1740) ; l'assouplissement nécessaire des règles sur l'immatriculation pour permettre l'élargissement des débouchés offerts aux avions d'affaires (p. 1740) ; les dispositions de la proposition ; la définition des qualités requises des sociétés et des personnes morales sollicitant l'immatriculation d'un avion ; les dérogations pouvant être consenties par le Ministre, chargé de l'aviation civile (p. 1740, 1741).

Art. 1er : *Modification du Chapitre Ier, du Titre Ier, du Livre Ier du Code de l'aviation civile* (p. 1741) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Abrogation de toutes dispositions contraires à la loi* (p. 1741); amendement du Gouvernement tendant à la suppression de l'article (p. 1741) ; la non-application du Code de l'aviation civile aux territoires d'outre-mer, toujours régis par la loi du 31 mai 1924 ; l'intention du Gouvernement de déposer un nouveau texte modifiant directement la loi de 1924 (p. 1741) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; en conséquence, l'article 2 est supprimé et l'article premier précédemment adopté devient l'article unique de la proposition de loi (p. 1741).

Orateur : M. Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [26 juin 1964] (p. 2259). Entendu : M. Duperier, *Rapporteur.*

Les modifications de pure forme apportées par le Sénat (p. 2259).

Article unique : *Modification du Titre Ier, du Livre Ier du Code de l'aviation civile* (p. 2259) ; amendement de M. Duperier, au nom de la Commission, tendant à modifier la forme du début de l'article (p. 2259) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Duperier, au nom de la Commission, tendant à rédiger comme suit le titre de la proposition de loi : proposition de loi tendant à modifier les dispositions du Chapitre Ier, du Titre Ier, du Livre Ier du Code de l'aviation civile relatives à l'immatriculation et à la nationalité des aéronefs (p. 2260) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article unique de la proposition de loi (*ibid.*).

Orateur : M. Duperier, *Rapporteur.*

4. — Projet de loi relatif à certains personnels de la navigation aérienne, présenté à l'Assemblée Nationale le 15 mai 1964 par M. Marc Jacquet, Ministre des Travaux publics et des Transports (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 897** ; rapport le 5 juin 1964 par M. La Combe, **n° 950**. Adoption avec modification en pre-

mière lecture le 9 juin 1964 (p. 1738). — Projet de loi **n° 214.**

Transmis au Sénat le 11 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 259 (année 1963-1964)** ; rapport le 23 juin 1964 par M. Roger Lagrange, **n° 280 (année 1963-1964).** Rejet en première lecture le 23 juin 1964. — Projet de loi **n° 123 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1011** ; rapport le 26 juin 1964 par M. La Combe pour l'Assemblée Nationale au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1030.** Adoption sans modification le 26 juin 1964 (p. 2264). — Proposition de loi **n° 249.**

Rapport le 26 juin 1964 par M. Liot pour le Sénat au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 301 (année 1963-1964).** Rejet le 26 juin 1964. — Proposition de loi **n° 135 (année 1963-1964).**

Adoption avec modification en deuxième lecture le 27 juin 1964 (p. 2302). — Proposition de loi **n° 252.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 314 (année 1963-1964)** ; rapport le 29 juin 1964 par M. Lagrange, **n° 318 (année 1963-1964).** Rejet en deuxième lecture le 29 juin 1964. — Proposition de loi **n° 141 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1045.** Adoption définitive en troisième lecture le 29 juin 1964 (p. 2342). — Proposition de loi **n° 258.**

Loi n° 64-650 du 2 juillet 1964, publiée au *J. O.* du 3 juillet 1964 (p. 5810, 5811). — Rectificatif au *J. O.* du 7 juillet 1964 (p. 5979).

DISCUSSION [9 juin 1964] (p. 1729). Entendus : MM. La Combe, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles,* Davoust, Cermolacce.

L'évolution des tâches des personnels de la navigation aérienne et l'accroissement de leur valeur technique (p. 1729, 1731, 1732) ; les graves conséquences des arrêts de travail de ces personnels : la mise en péril de la sécurité aérienne ; la non-observation de la convention internationale, dite de Chicago (p. 1729) ; ses incidences importantes dans le domaine de la défense nationale (p. 1730).

Les dispositions du projet tendant d'une part à accorder des avantages de carrière spéciaux aux personnels de la navigation aérienne, et, d'autre part, à leur interdire l'usage du droit de grève (p. 1729, 1730) ; l'interdiction de faire grève signifiée, aux personnels de la navigation aérienne dans de nombreux pays étrangers (p. 1730) ; la division des techniciens en deux catégories : les contrôleurs et les électro-techniciens de la sécurité aérienne (p. 1729) ; la consultation souhaitable du comité technique paritaire intéressé pour l'élaboration des statuts spéciaux prévus dans la loi (p. 1730) ; le champ d'application de la loi (p. 1730) ; son extension souhaitable aux instructeurs des techniciens intéressés (p. 1730, 1733). Aéronautique.

Les insuffisances et les inconvénients du projet (p. 1730, 1732) ; la discrimination établie entre les personnels reposant sur un critère d'affectation et non sur le critère de qualification (p. 1732) ; l'atteinte portée au droit de grève et aux libertés syndicales (p. 1730, 1731, 1732) ; la légitimité des revendications des personnels (p. 1733) ; la grave crise d'effectifs menançant le corps de la navigation aérienne (*ibid.*) ; les critiques sévères commençant à être adressées par la presse étrangère au fonctionnement de ces services (p. 1733) ; le retard apporté à l'utilisation par le Secrétariat d'Etat à l'Aviation civile des autorisations de programme pour 1960 et 1961 (p. 1733) ; la publicité donnée par les syndicats à leurs décisions d'arrêt de travail et les mesures prises pour assurer la sûreté (p. 1731, 1733) ; la non-observation par le Gouvernement des engagements pris envers les fonctionnaires de la navigation aérienne (p. 1734) ; l'utilisation des fonctionnaires civils pour des tâches militaires (p. 1734) ; l'élaboration souhaitable d'un statut commun à tous les travailleurs de l'aviation civile (p. 1734).

TITRE Ier.

Art. Ier : *Fixation par décrets de statuts spéciaux pour les officiers contrôleurs et les électroniciens-installateurs de la navigation aérienne* (p. 1734) ; amendement de MM. Cermolacce et Dupuy tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 1734) ; la nécessité de donner un statut à tous les techniciens de la navigation aérienne (p. 1735) ; les sujétions et les responsabilités exceptionnelles des personnels de la navigation aérienne, notamment en matière de couverture radar (p. 1735) ; le désir du Gouvernement de limiter la suppression du droit de grève au personnel strictement nécessaire à la permanence du service public (p. 1735) ; l'article 40 est déclaré applicable par la Commission des

Aéronautique.

finances ; en conséquence, l'amendement est irrecevable (p. 1735) ; amendement de M. La Combe, au nom de la Commission, tendant à substituer aux mots « électroniciens-installateurs de la navigation aérienne », les mots « électroniciens de la sécurité aérienne » (p. 1735) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Lavigne (application de la loi aux instructeurs chargés de l'information des fonctionnaires intéressés) (p. 1735) ; le recrutement des instructeurs chargés de la formation des officiers contrôleurs ou des installateurs au sein même de ces catégories de personnels ; l'inutilité de l'amendement (p. 1735) ; retrait de cet amendement (*ibid.*) ; amendement de M. La Combe, au nom de la Commission (fixation de statuts spéciaux régissant les fonctionnaires en cause par décrets en Conseil d'Etat après consultation du comité technique paritaire intéressé) (p. 1735) ; adoption (p. 1736) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : *Interdiction de l'usage du droit de grève* (p. 1736) ; à la demande du Gouvernement, cet article est réservé (*ibid.*) ; reprise (p. 1737) ; amendement de MM. Dupuy et Cermolacce (détermination des statuts en application des dispositions de l'ordonnance du 4 février 1959) (p. 1737) ; amendement de MM. Davoust et Coste-Floret (fixation des conditions d'exercice du droit syndical après consultation des organisations syndicales les plus représentatives) (p. 1737) ; l'imprécision de l'expression « acte collectif d'indiscipline caractérisée » figurant dans l'article ; le caractère arbitraire du texte gouvernemental (p. 1737) ; le vote sur les amendements est réservé (*ibid.*) ; amendement de forme de M. La Combe, au nom de la Commission (p. 1737) ; réservé (*ibid.*) ; amendement de MM. Davoust et Coste-Floret tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article relatif à l'interdiction du droit de grève (p. 1737) ; réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Delachenal tendant à replacer la révocation et la rétrogradation dans le cadre de la procédure disciplinaire actuellement applicable (p. 1737) ; l'arbitraire qu'entraînerait la suppression des garanties disciplinaires (p. 1737) ; l'analogie existant entre l'amendement de M. Delachenal et la procédure prévue par la loi du 31 juillet 1963 relative à certaines modalités de la grève dans le secteur public (p. 1738) ; l'objet différent des deux textes (p. 1738) ; amendement de MM. Delachenal, Rey et Neuwirth prévoyant que la révocation ne pourrait être prononcée que dans la forme prévue par le statut général de la fonction publique (p. 1738) ; conformément à l'article 44, troisième alinéa de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'article 2 modifié par les amendements de la Commission et de M. Delachenal, ainsi que sur l'ensemble du projet de loi (p. 1738) ; voir le vote *in fine*.

Art. 3 : *Classement hors catégorie des personnels visés à l'article premier* (p. 1736) ; amendement de MM. Garcin et Bustin tendant à la suppression de l'article (p. 1736) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 4 : *Désignation des centres, organismes et tours de contrôle visés à l'article premier de la loi* (p. 1736) ; amendement de MM. Garcin et Bustin tendant à la suppression de l'article (*ibid.*) ; rejet (*ibid.*) ; amendement de forme de M. La Combe, au nom de la Commission (*ibid.*) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (p. 1736).

TITRE II :

Art. 5 à 8 (p. 1736) ; adoption (*ibid*).

Art. 9 : *Date d'application de la loi* (p. 1736) ; amendement de M. La Combe, au nom de la Commission, prévoyant que les avantages prévus par la loi en faveur des personnels concernés prendront effet à dater du 1er janvier 1964 (p. 1736) ; adoption de l'article ainsi rédigé (*ibid*) ; adoption au scrutin par un seul vote de l'article 2 modifié par les amendement 8 et 18 ainsi que de l'ensemble du projet de loi (p. 1738) ; liste des votants (p. 1769).

Orateurs : MM. Cermolacce, Davoust, Delachenal, Dupuy, Garcin ; Marc Jacquet *Ministre des travaux publics et des transports ;* La Combe, *Rapporteur ;* Rivain, *Vice-président de la Commission des finances* ; Zimmermann.

CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [26 juin 1964] (p. 2260). Entendus : MM. La Combe, *Rapporteur ;* Davoust, Cassagne, Cermolacce ; Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Peretti.

La reprise par la Commission mixte paritaire du texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale (p. 2260) ; le nombre des techniciens susceptibles d'être touchés par le projet (*ibid*) ; les dispositions du texte Gouvernemental tendant, d'une part à octroyer des avantages spéciaux aux techniciens concernés, d'autre part, à leur interdire l'usage du droit de grève (p. 2260) ;

l'établissement souhaitable de la parité entre les contrôleurs et les électroniciens (p. 2260, 2261) ; la grève en cours (p. 2260, 2261 2262) ; l'offre de médiation présentée par les syndicats des pilotes de ligne et des ingénieurs des travaux de la navigation aérienne (p. 2260, 2261) ; la non application de l'arbitrage du Premier Ministre (p. 2261, 2262) ; l'appel à l'armée (p. 2260, 2262, 2263) ; les risques d'une militarisation du service de la navigation aérienne (p. 2261, 2263) ; la légitimité des revendications des techniciens (p. 2261) ; l'atteinte portée au droit de grève (p. 2262) ; l'exercice du droit de grève à l'étranger (p. 2261) ; le caractère limité de la suppression proposée (p. 2262, 2263) ; le devoir du Gouvernement d'organiser des rapports entre employeurs et employés d'une manière telle que la grève ne se produise que rarement (p. 2263) ; les mesures arbitraires prises par le Gouvernement (p. 2261, 2262) ; les dispositions prises par voie de circulaires de MM. Guy Mollet et Mendès-France (p. 2263) ; les domaines respectifs de la circulaire et de la loi (p. 2263); la compétence du Parlement en matière de réglementation du droit de grève (p. 2263) ; texte de la Commission mixte paritaire (p. 2264) ; adoption au scrutin (*ibid.*) ; liste des votants (p. 2287).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [27 juin 1964] (p. 2300). Entendus : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles, Rapporteur suppléant ;* Chazalon, Lamps, Cassagne, de Tinguy ; Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.*

Le rejet par le Sénat du texte de la Commission mixte paritaire (p. 2300) ; l'abandon regrettable du recours à la médiation (p. 2300) ; l'atteinte portée aux libertés syndicales (*ibid*) ; les conditions déplorables du travail parlementaire ; l'absence de nombreux députés en séance (p. 2300, 2301) ; conformément à l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée Nationale de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi, dans la rédaction adoptée par l'Assemblée Nationale en première lecture et modifiée par l'amendement n° 1 présenté par la Commission des lois (p. 2301).

Art. 1er à 7 (p. 2301) ; réservés (*ibid*).

Art. 8 : *Fixation des conditions d'application par un règlement d'administration publique* (p. 2301) ; amendement de forme de M. La Combe, au nom de la Commission (p. 2301) ; le vote sur l'amendement et sur l'article est réservé (*ibid*). Aéronautique.

Art. 9 (p. 2301) ; réservé (*ibid.*).

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi dans la rédaction adoptée par l'Assemblée Nationale en première lecture modifiée par l'amendement de la Commission des lois (p. 2302) ; liste des votants (p. 2302).

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [29 juin 1964] (p. 2340) ; Entendu : M. La Combe, *Rapporteur.*

Le rejet par le Sénat du texte adopté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture ; le vote définitif demandé à l'Assemblée (p. 2341) ; les remous suscités par le projet parmi les fonctionnaires de la navigation aérienne ; l'opportunité d'une mise en application rapide du statut en cause (p. 2341) ; texte voté en deuxième lecture et rejeté par le Sénat (p. 2341) ; explication de vote (*ibid*) ; les avantages de la médiation ; la position du groupe du centre démocratique (p. 2341) ; les graves conséquences du texte proposé ; le risque de généralisation de l'interdiction du droit de grève ; le précédent du préavis de grève imposé d'abord au personnel navigant et généralisé en 1963 ; l'ordre de grève lancé par les syndicats ; la responsabilité du Gouvernement dans la poursuite de l'arrêt du travail ; la sanction infligée à un employé de la navigation aérienne ; la mise en cause de la sécurité des vols (p. 2341, 2342) ; la garantie apportée par le contrôle exercé par les militaires (p. 2342); la baisse du trafic en résultant obligatoirement; la responsabilité du Ministre des Travaux publics et des Transports en matière de sécurité aérienne (p. 2342) ; l'importance des avantages accordés aux officiers contrôleurs et électroniciens ; les devoirs nouveaux correspondant à ces avantages ; le délai nécessaire à l'application de la loi (p. 2342) ; adoption au scrutin de l'ensemble du projet (p. 2342) ; liste des votants (p. 2375).

Orateurs : MM. Davoust, Dupuy ; Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.*

5. — Proposition de loi relative à la dissolution de la Société générale aéronautique Marcel Dassault et à la création de la Régie autonome de construction des avions militaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1964 par M. Mitterrand (renvoyée à la

Commission de la production et des échanges), **n° 1182.**

6. — Projet de loi relatif aux conditions de nationalité exigées du personnel navigant professionnel de l'aéronautique, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1966 par M. Pisani, Ministre de l'Equipement (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2051** ; rapport le 14 décembre 1966 par M. Duperier, **n° 2259.** Adoption le 20 décembre 1966. — Projet de loi **n° 650.**

Transmis au Sénat le 20 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 185 (année 1966-1967).**

DISCUSSION [20 décembre 1966] (p. 5703). Entendus : MM. Duperier, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges,* Rieubon.

Le désir du Gouvernement de voir supprimer la procédure actuelle à l'égard des ressortissants des Etats membres de la Communauté économique européenne ; le principe de la réciprocité ; la sécurité aérienne ; les conditions minimales à la délivrance des brevets et des licences de pilote ; les revendications légitimes du personnel navigant professionnel de l'aviation civile.

Article unique : amendement de M. Duperier, au nom de la Commission de la production (nouvelle rédaction du début de l'article) ; le principe de la réciprocité ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Duperier, au nom de la Commission de la production, tendant à compléter l'article par de nouvelles dispositions; rejet (p. 5704); adoption de l'article unique du projet de loi.

Orateurs : MM. Duperier, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges ;* Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

AÉRONEFS.

Voy. Aéronautique, 1, 2 et 3.

— Droits sur. — *Voy.* Traités et conventions, 29.

AÉROTRAIN. — *Voy.* Budget 1967 (Equipement), 11 ; Transports, 14 et 15.

AFFECTIONS DE LONGUE DURÉE. — *Voy.* Sécurité sociale (III. Assurance maladie), 11.

AFFICHES.

— Droit de timbre. — *Voy.* Budget 1966, 1, après art. 55.

AFFRÈTEMENT ET TRANSPORT MARITIME. — *Voy.* Transports, 9, 10.

AFGHANISTAN. — *Voy.* Rapports d'information, 11.

AFRIQUE CENTRALE ET ORIENTALE. — *Voy.* Rapports d'information, 37.

AGES.

— Equilibre des — dans l'entreprise. — *Voy.* Travail (Réglementation), 38.

AGENCE FRANCE-PRESSE. — *Voy.* Budget 1963, 1 ; Budget 1964, 1 ; Budget 1965, 1 ; Budget 1967, 1 (Services du Premier Ministre. — II. Information).

AGENCE NATIONALE DE VALORISATION DE LA RECHERCHE (A.N.V.A.R.). — *Voy.* Recherche scientifique, 2.

AGENTS DE CHANGE. — *Voy.* Officiers ministériels, 3.

AGENTS CONTRACTUELS.

— de l'Etat et des collectivités locales. — *Voy.* Fonctionnaires, 14.

AGENTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES. — *Voy.* Résistance, 2.

AGRÉÉS.

— près les tribunaux de commerce (Archives). — *Voy.* CODE DE COMMERCE, 3.

AGRÉGÉS. — *Voy.* BUDGET 1967, 1 (Education nationale).

AGRICULTEURS.

— Evaluation des biens et des ressources. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 12.

— Manifestations. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 5.

— Mesures fiscales en faveur des aviculteurs et des — des régions d'élevage. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 187.

AGRICULTURE.

1. — Proposition de loi autorisant l'Etat à exécuter les travaux d'infrastructure de drainage des terres humides, présentée au Sénat le 10 mai 1960 par M. Maurice Lalloy (renvoyée à la Commission des lois), **n° 164 (année 1959-1960)** ; rapport le 6 décembre 1960 par M. Lalloy, **n° 81 (année 1960-1961).** Adoption le 17 mai 1961. — Proposition de loi **n° 77 (année 1960-1961).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 12.**

2. — Proposition de loi tendant à assurer l'établissement d'un revenu équitable pour les producteurs agricoles, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 février 1963 par M. Schloesing (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 193.**

3. — Proposition de loi tendant à prolonger le délai de deux ans fixé par l'article 7 de la loi d'orientation agricole n° 60-808 du 5 août 1960 prévoyant la définition des exploitations types, présentée au Sénat le 27 juillet 1962 par MM. Brajeux et Legouez (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 323 (année 1961-1962)** ; rapport le 9 mai 1963 par M. Deguise, **n° 89 (année 1962-1963).** Adoption le 16 mai 1963. — Proposition de loi **n° 34 (année 1962-1963).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 235.**

4. — Projet de loi modifiant la loi du 2 novembre 1943 relative à l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole, présenté au Sénat le 19 février 1963 par M. Pisani, Ministre de l'Agriculture (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 66 (année 1962-1963)** ; rapport le 9 mai 1963 par M. Lalloy, **n° 90 (année 1962-1963).** Adoption le 16 mai 1963. — Projet de loi **n° 33 (année 1962-1963).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 238** ; rapport le 24 juillet 1963 par M. Le Lann, **n° 495.** Adoption sans modification le 24 juillet 1963 (p. 4453). — Projet de loi **n° 76.**

Loi n° 63-762 du 30 juillet 1963, publiée au *J. O.* du 31 juillet 1963 (p. 7078).

DISCUSSION [24 juillet 1963] (p. 4452). Entendus : MM. Le Lann, ***Rapporteur de la Commission de la production et des échanges ;*** Pisani, ***Ministre de l'Agriculture.***

La législation fixant les règles du contrôle des produits antiparasitaires à l'usage agricole (p. 4452) ; la modification proposée par le Sénat relatif aux sanctions prévues à l'encontre des infractions à cette législation (p. 4452).

Art. 1er : ***Modification de l'article 11 de la loi du 2 novembre 1943, modifiée par l'ordonnance du 13 avril 1945, n° 45-680*** (p. 4452) ; adoption (*ibid*).

Art. 2 : ***Délais d'application de la loi*** (p. 4453) ; adoption (*ibid*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

5. — Proposition de loi tendant à définir les principes et les modalités de l'économie contractuelle en agriculture, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Bricout et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 281** ; rapport le 19 juillet 1963 par M. Arthur Moulin, **n° 481.** Adoption avec modification en première lecture le 12 décembre 1963 (p. 7887) et avec le titre suivant : « *Proposition de loi tendant à définir les principes et les*

Agriculture.

modalités d'un système contractuel en agriculture ». — Proposition de loi **n° 134.**

Transmise au Sénat le 13 décembre 1963 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 85 (année 1963-1964)**; rapport le 2 avril 1964 par M. Roger Houdet, **n° 113 (année 1963-1964)**. Adoption avec modification en première lecture le 12 mai 1964 et avec le titre suivant : « *Proposition de loi tendant à promouvoir et à réglementer le régime des accords interprofessionnels en matière de produits agricoles* ». — Proposition de loi **n° 74 (année 1963-1964).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 13 mai 1964 (renvoyée à une Commission spéciale), **n° 890**; rapport le 29 mai 1964 par M. Arthur Moulin, **n° 936**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 4 juin 1964 (p. 1654) et avec le titre suivant : « *Proposition de loi tendant à définir les principes et les modalités d'un système contractuel en agriculture* ». — Proposition de loi **n° 212.**

Transmise au Sénat le 9 juin 1964 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 227 (année 1963-1964)**; rapport le 11 juin 1964 par M. Roger Houdet, **n° 255.** Adoption avec modification en deuxième lecture le 18 juin 1964 et avec le titre suivant : « *Proposition de loi tendant à définir les principes et les modalités du régime contractuel en agriculture* ». — Proposition de loi **n° 117 (année 1963-1964).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 19 juin 1964 (renvoyée à une Commission spéciale), **n° 996**; rapport le 23 juin 1964 par M. Arthur Moulin pour l'Assemblée Nationale au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1007**. Adoption sans modification le 23 juin 1964 (p. 2121). — Proposition de loi **n° 238.**

Rapport le 23 juin 1964 par M. Roger Houdet pour le Sénat au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 282 (année 1963-1964).** Adoption définitive le 26 juin 1964. — Proposition de loi **n° 130 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-678 du 6 juillet 1964, publiée au *J. O.* du 8 juillet 1964 (p. 6036, 6037, 6038). — Rectificatif au *J. O.* du 30 juillet 1964 (p. 6819).

DISCUSSION [12 décembre 1963] (p. 7847). Entendus : MM. Arthur Moulin, *Rapporteur de la Commission spéciale ;* Loustau, Charpentier, Gauthier, Cherasse, Ruffe, Boscary-Monsservin, Charvet, Becker, Tourné, Mlle Dienesch, MM. Gaudin, Lathiere, Loustau, Laudrin ; Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

L'historique de la question (p. 7847, 7848); le dépôt d'un projet analogue d'origine socialiste en 1936 (p. 7848, 7852) ; les travaux de la Commission spéciale (p. 7847, 7856) ; la nécessité d'un système contractuel (p. 7847, 7850, 7855, 7860, 7861) ; l'inscription du projet dans l'ensemble des mesures prises en faveur de l'agriculture (p. 7856) ; la sécurité qu'il apportera aux agriculteurs (p. 7850, 7855, 7856, 7861) ; les méfaits de l'intégration (p. 7847, 7852, 7863) ; la mainmise des industriels sur les élevages porcins et avicoles (p. 7863) ; les principes du système proposé : l'établissement d'accords interprofessionnels à long terme (p. 7847, 7849) ; son caractère non coercitif (p. 7855, 7856) ; les initiatives laissées aux groupements de producteurs et aux coopératives (p. 7857) ; la contrainte imposée aux producteurs (p. 7861) ; les réactions des organisations professionnelles devant le système (p. 7851, 7852) ; ses insuffisances (p. 7849, 7862, 7864) ; ses difficultés d'application (p. 7850); son caractère prématuré (p. 7856); le problème de son harmonisation avec le Marché commun (p. 7849, 7850, 7851, 7852, 7853) ; la part insuffisante faite à la coopération (p. 7849, 7851, 7861, 7862, 7863) ; la réforme éventuelle du statut actuel de la coopération (p. 7849, 7850, 7862) ; le problème des récoltes excédentaires (p. 7849, 7850, 7854, 7856) ; celui des récoltes déficitaires (p. 7850) ; le rôle du F.O.R.M.A. (p. 7859) ; la non immixtion de l'Etat (p. 7856, 7857) ; l'organisation du contentieux (p. 7863) ; le problème de la fixation des prix (p. 7852, 7854, 7856) ; les risques de malthusianisme (p. 7850, 7855, 7857) ; la politique du Gouvernement hostile aux petites exploitations (p. 7853, 7854) ; les avantages procurés aux gros propriétaires (p. 7853, 7862) ; le retard apporté à la parité promise au monde agricole (p. 7863) ; l'établissement de cotisations pour assurer le fonctionnement du système (p. 7856) ; la concurrence faite par les capitaux américains (p. 7862, 7863) ; l'installation dans le Gard d'une filiale de la société Libby's (p. 7862, 7863) ; la concurrence faite aux coopératives du Roussillon (*ibid*).

Motion de renvoi à la Commission présentée par M. Loustau et les membres du groupe socialiste (p. 7865) ; les insuffisances du projet quant au rôle de la coopération, la définition des prix, le régime des quantités déficitaires ou excédentaires (p. 7865) ; son

caractère prématuré tant que les négociations de Bruxelles ne sont pas terminées (*ibid*) ; les conditions dans lesquelles, un projet socialiste similaire a été repoussé par le Sénat en 1936 (p. 7865) ; l'origine parlementaire du texte proposé ; la nécessité de le voter (p. 7866) ; les conditions de travail de la Commission spéciale (*ibid*) ; les avantages procurés par la proposition de loi aux petits producteurs isolés (*ibid*) ; le nombre important des amendements venant d'être déposés et n'ayant pu être discutés par la Commission (p. 7867) ; rejet au scrutin de la motion de renvoi (p. 7867) ; liste des votants (p. 7904).

TITRE Ier : *Principes :*

Art. 1er : *Enumération des principes régissant le système contractuel* (p. 7867) ; les efforts faits par le Gouvernement en faveur de l'agriculture au cours des derniers mois (p. 7867, 7868) ; le dépôt récent d'un projet de loi contre les calamités agricoles (p. 7868) ; le problème de la production agricole et de son écoulement ; la nécessité de la conquête des marchés et de l'organisation de la production ; les limites de la coopération ; la nécessité de la compléter par une organisation contractuelle ; les amendements déposés par le Gouvernement ; la substitution aux contrats individuels existants des contrats collectifs ; l'octroi d'un droit de préemption sur l'usine aux producteurs en cas de cessation d'activité d'une usine liée par contrat avec ces producteurs (p. 7868) ; la transformation obligatoire des contrats individuels en contrats collectifs dans certains cas déterminés (p. 7868) ; la nécessité de protéger le producteur individuel (p. 7869) ; le retard apporté à la publication des décrets d'application de la loi complémentaire d'orientation agricole (p. 7869) ; la réalité du caractère contractuel de la proposition de loi ; les amendements du Gouvernement prévoyant l'intervention de l'Etat ; l'incompatibilité du texte proposé avec le Marché commun (p. 7869) ; amendement du Gouvernement (application du régime des contrats aux productions susceptibles d'être transformées et dont la commercialisation peut faire l'objet de prévisions pluriannuelles) (p. 7869) ; sous-amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission tendant à ajouter la notion de stockage à celle de transformation et de conditionnement (p. 7869) ; adoption (*ibid*) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid*) ; amendement de M. Barniaudy (p. 7869) ; cet amendement est sans objet (p. 7869) ; amendement du Gouvernement (établissement par le Ministre de l'Agriculture et le Ministre des Finances de la liste des produits soumis au système contractuel) (p. 7869) ; la portée de la consultation des organismes professionnels prévus dans l'amendement (p. 7869, 7870) ; la nécessité de laisser au Gouvernement une certaine liberté d'appréciation (p. 7870) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à une modification de rédaction (p. 7870) ; sous-amendement de M. Emile-Pierre Halbout (suppression de la faculté donnée au Gouvernement de réviser la liste des produits) (p. 7870) ; les risques de malthusianisme (p. 7870) ; l'intérêt de pouvoir retirer de la liste des contrats n'ayant pas donné satisfaction (p. 7870) ; retrait de l'amendement de M. Halbout (*ibid*) ; adoption du sous-amendement de la Commission (*ibid*) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié (*ibid*) ; amendement de M. Barniaudy (référence aux objectifs du plan) (p. 7870) ; adoption (*ibid*) ; amendement de MM. Lepourry, Peyret, Thillard et Sabatier (participation à la conclusion de l'accord interprofessionnel des organismes agricoles existants) (p. 7870) ; amendement analogue de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission (p. 7870) ; retrait de l'amendement de M. Lepourry (*ibid*) ; adoption de l'amendement de la Commission (*ibid*) ; amendement de M. Barniaudy (maintien de la responsabilité de l'Etat en ce qui concerne le soutien des marchés et notamment l'écoulement des quantités excédentaires) (p. 7871) ; la position du Gouvernement en matière de résorption des excédents (p. 7871) ; le maintien en vigueur des textes réglementant l'intervention de l'Etat dans le domaine du soutien des marchés (p. 7871, 7872) ; la modification des interventions du F.O.R.M.A. rendue nécessaire par l'application des règles communautaires (p. 7871) ; le caractère inéluctable des excédents, le problème de leur stockage (p. 7871) ; l'établissement éventuel d'une taxe parafiscale mettant à la charge des industries alimentaires le financement de ce stockage (p. 7871) ; le rôle de l'économie contractuelle ; le règlement de la production sur la consommation (p. 7871, 7872) ; les buts différents poursuivis par le F.O.R.M.A. et l'économie contractuelle (p. 7872) ; retrait de l'amendement de M. Barniaudy (p. 7872) ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer les mots « qui nécessiteront l'appui des pouvoirs publics » (p. 7872) ; adoption (*ibid*) ; amendement de M. Fourvel et de plusieurs de ses collègues (priorité assurée à l'écoulement des

Agriculture.

exploitations familiales intéressées par l'accord interprofessionnel) (p. 7872) ; la disparition des petits producteurs ; la poursuite de la concentration agricole au détriment des petites exploitations familiales (p. 7872, 7873) ; rejet de l'amendement (p. 7873) ; amendement de M. Loustau (p. 7873) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (*ibid*).

Après l'Art. 1er : Amendement du Gouvernement tendant à soumettre pour avis au F.O.R.M.A. les accords interprofessionnels à long terme homologués (p. 7873) ; sous-amendement de M. Fourvel et de plusieurs de ses collègues ayant le même objet que l'amendement déposé à l'article précédent (p. 7873) ; retrait (*ibid*) ; l'utilité de rendre le F.O.R.M.A. compétent en ces matières (p. 7873) ; la notion d'exploitation individuelle et d'exploitation familiale (*ibid*) ; l'atteinte portée au caractère contractuel de la proposition ; le rôle limité de l'Etat dans le domaine contractuel (p. 7873) ; les modalités d'intervention du F.O.R.M.A. (p. 7873, 7874) ; le problème de l'utilisation des fonds provenant des taxes parafiscales (p. 7874) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 7874).

TITRE II. — *Des accords interprofessionnels à long terme* (p. 7874).

Art. 2 : *Principes de l'accord interprofessionnel à long terme* (p. 7874) ; amendement du Gouvernement (adaptation des dispositions de l'accord interprofessionnel aux réalités économiques régionales) (p. 7874) ; adoption (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction du quatrième alinéa de l'article (p. 7874) ; sous-amendement de MM. Arthur Moulin et Charvet tendant à remplacer les mots « organismes représentatifs de producteurs » par les mots « groupements de producteurs » (p. 7874) ; sous-amendement de M. Emile-Pierre Halbout tendant à remplacer les mots « des contrats » par les mots « des accords stipulant des contrats » (p. 7874) ; la conclusion de contrats transitoires lorsqu'un accord interprofessionnel n'a pu être conclu à l'échelon national ou régional p. 7874) ; retrait du ous-amendement de M. Halbout (p. 7875) ; adoption du sous-amendement de la Commission (*ibid.*) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*) ; amendement de MM. Tourné, Ruffe et Chaze prévoyant que l'accord interprofessionnel à long terme a pour but entre autres d'orienter la production et d'assurer des débouchés quantitatifs et qualitatifs nationaux et internationaux (p. 7875) ; le caractère relatif de certaines surproductions ; les débouchés offerts par les marchés internationaux (p. 7875) ; rejet de l'amendement de M. Tourné (p. 7875) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (p. 7875).

Art. 3 : *Champ d'application des accords interprofessionnels* (p. 7875) ; amendement de M. Charvet tendant à ajouter aux obligations que devra comporter un accord interprofessionnel celles de définir les disciplines communes aux diverses professions intéressées par telle production afin de l'adapter aux exigences du marché (p. 7875) ; amendement de M. Charvet relatif à l'obligation faite aux acheteurs de ne s'approvisionner que par contrats (p. 7875) ; adoption des deux amendements (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement : l'accord interprofessionnel devra intervenir au moment de la commande sous réserve de la réglementation en vigueur (p. 7875) ; amendement de MM. Ruffe, Tourné et Fourvel (fixation des prix à partir du prix de revient établi sur un rendement moyen de plusieurs années) (p. 7875) ; amendement de M. Orvoën (indexation des prix selon les modalités du décret du 18 septembre 1957) ; la nécessité de respecter la réglementation en vigueur pour certains produits, notamment pour le lait frais de consommation (p. 7876) ; l'application de l'article 31 de la loi d'orientation agricole relatif à la fixation des prix agricoles (p. 7876) ; modification de l'amendement du Gouvernement en y introduisant une référence à l'article 31 de la loi du 5 août 1960 (p. 7876) ; adoption de l'amendement ainsi rédigé (p. 7876) ; dans ces conditions, les amendements de MM. Ruffe et Orvoën deviennent sans objet (*ibid.*) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 4 : *Définition dans l'accord interprofessionnel du produit, des activités et de la zone à l'égard desquels il est applicable* (p. 7876) ; adoption (*ibid.*).

Art. 5 : *Accord interprofessionnel, dispositions permanentes* (p. 7876) ; amendement du Gouvernement (procédure d'arbitrage) (p. 7876) ; adoption (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement (dispositions relatives aux cotisations professionnelles nécessaires à l'application des accords) (p. 7876, 7877) ; adoption (p. 7877) ; amendement de MM. Fourvel, Ruffe et Chaze (fixation des cotisations selon un système progressif proportionnalisé aux quantités de produits vendus par chaque producteur) (p. 7877) ; le caractère proportionnel de la taxe parafiscale sur le blé ; les difficultés d'application des accords qu'entraînerait l'adoption de l'amendement (*ibid.*) ; rejet de

l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 6 : *Convention de campagne, contrat-type* (p. 7877) ; adoption (*ibid.*).

Art. 7 : *Homologation de l'accord interprofessionnel* (p. 7877) ; amendement de M. Laudrin tendant à rendre obligatoires les stipulations de l'accord homologué pour l'ensemble des professions ou groupements intéressés par la convention (p. 7877) ; amendement de M. Orvoën (extension des stipulations de l'accord homologué lorsque cette homologation intervient après avis favorable des organisations les plus représentatives des producteurs) (p. 7877) ; le caractère restrictif de l'amendement de M. Orvoën (p. 7877) ; le remplacement souhaitable de l'expression « les organisations les plus représentatives des producteurs » par celle des « organisations les plus représentatives des professions ou groupements intéressés » de façon à y inclure les non-producteurs (p. 7877, 7878) ; modification dans ce sens de l'amendement de M. Orvoën (p. 7878) ; retrait de l'amendement de M. Laudrin (*ibid.*) ; adoption de l'amendement de M. Orvoën (*ibid.*) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 7878).

Art. 8 : *Octroi aux groupements et organisations tiés par des accords interprofessionnels homologués des priorités et avantages prévus à l'article* 14 *de la loi du* 8 *août* 1962 (p. 7878) ; adoption (*ibid.*).

Titre III. — *Des conventions de campagne et des contrats-types* (p. 7878).

Art. 9 : *Objet des conventions de campagne* (p. 7878) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de la deuxième phrase de l'article 9 (p. 7878) ; amendement analogue de M. Orvoën (*ibid.*) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; adoption de l'article 9 ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 9 : amendement de M. Julien tendant à introduire un article nouveau (*Entreprise liée par un accord homologué, cessation de son activité au profit d'une autre entreprise ; obligation pour cette dernière de poursuivre l'exécution des accords et des contrats*) (p. 7878) ; le préjudice risquant d'être causé aux producteurs en cas de cessation d'activité de l'entreprise à laquelle ils sont liés (p. 7878) ; adoption (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement (cessation partielle ou totale d'une entreprise liée par un accord homologué ; établissement d'un droit de préemption en faveur des producteurs) (p. 7878); sous-amendement de M. E.-P. Halbout tendant à ajouter à la cession, la cessation d'activité (p. 7879) ; sous-amendement de M. E.-P. Halbout tendant à permettre soit le droit de préemption, soit la prise en charge par une autre entreprise habilitée à assurer l'exécution des contrats (p. 7879) ; l'impossibilité d'introduire un droit de préemption sur une propriété seulement en cessation d'activité (p. 7879) ; retrait du premier sous-amendement de M. Halbout (p. 7879) ; les difficultés d'application de l'amendement (p. 7879) ; retrait du second sous-amendement de M. Halbout (p. 7879) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 7879).

Art. 10 : *Modalités de conclusion des conventions de campagne* (p. 7879) ; amendement de MM. Laudrin, Litoux et Richard tendant à substituer aux mots « sur délégation des organisations nationales » les mots « après accord des organisations nationales » (p. 7879) ; adoption de l'article 10 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 11 : *Contrats-types* (p. 1879) ; adoption (*ibid.*).

Titre IV. — *Dispositions diverses.*

Art. 12 (p. 7879) ; adoption (*ibid.*).

Art. 13 : *Appel à l'arbitrage du Ministre de l'Agriculture* à défaut d'accord entre les organisations professionnelles (p. 7879) ; le rôle du F.O.R.M.A. (p. 7879) ; les abus auxquels ont donné lieu dans le passé les taxes parafiscales (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article 13 (accord interprofessionnel homologué, financement des dépenses prévues par l'accord dans les conditions figurant à l'article 17 de la loi du 8 août 1962, recouvrement et affectation du produit de ces prélèvements) (p. 7880) ; l'organisation insuffisante dans le domaine des études de marchés et de recherches (p. 7880) ; la suppression de l'article 13 du projet ; son remplacement par un article entièrement nouveau (p. 7880) ; la nécessité de financer les dépenses prévues par les accords interprofessionnels, les conventions de campagne et les contrats-types par une taxe parafiscale ; l'affectation du produit de ces prélèvements aux études et contrôles techniques ainsi qu'aux actions tendant au développement des débouchés et à la régularisation des prix ; les abus constatés en matière de taxes parafiscales ; l'O.N.I.C. (p. 7880) ; l'intervention de l'arbitrage du Ministre à titre gracieux (p. 7880) ; le calcul de la taxe parafiscale d'après les besoins (p. 7881) ; les conditions dans lesquelles se déroulent les délibérations de Bruxelles (p. 7881) ; sous-amendement de M. Christian

Agriculture.

Bonnet précisant que les dépenses seront financées par les parties contractantes (p. 7881) ; sous-amendement de MM. Fourvel, Tourné, Chaze et Ruffe (caractère progressif des taxes prélevées) (p. 7881) ; adoption du sous-amendement de M. Bonnet ; rejet du sous-amendement de M. Fourvel (p. 7881) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (p. 7881) ; en conséquence, ce texte devient l'article 13 (p. 7881).

Art. 14 : *Participation des caisses de crédit agricole au financement des stocks de report* (p. 7881) ; amendement de M. Méhaignerie tendant à la suppression de l'article (p. 7881); cet amendement n'est pas soutenu (p. 7881) ; amendement du Gouvernement (fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles les caisses de crédit agricole seront autorisées à participer au financement des programmes de commercialisation ou de report) (p. 7881) ; la légitimité de l'intervention du crédit agricole dans des accords auxquels participent des parties contractantes non agricoles (p. 7881, 7882) ; l'intention du Gouvernement de prendre toutes les dispositions utiles pour permettre au crédit agricole de faire face à ces problèmes (p. 7882) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; en conséquence, ce texte devient l'article 14 (p. 7882).

Art. 15 (p. 7882) ; amendement du Gouvernement tendant à la suppression de l'article (*ibid.*) ; adoption (*ibid.*) ; en conséquence, l'article 15 est supprimé (*ibid.*).

Art. 16 : *Accords d'intégration* (p. 7882) ; la gravité du problème de l'intégration agricole ; la mainmise progressive du capital étranger, notamment du capital américain sur les entreprises intégrationnistes ; la guerre des « poulets » (p. 7882) ; la nécessité de protéger le producteur individuel (p. 7882) ; amendement du Gouvernement (p. 7883) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de la Commission (modalités de passation des contrats entre un producteur agricole agissant à titre individuel et une entreprise industrielle ou commerciale comportant obligation réciproque de fourniture de produits ou de services) (p. 7883) ; sous-amendement du Gouvernement disposant qu'à défaut de conventions prévues à l'article 2, les contrats individuels doivent être conformes à un contrat-type établi par le Ministre de l'Agriculture (p. 7883) ; sous-amendement du Gouvernement (substitution d'un contrat collectif aux contrats individuels) (p. 7883) ; les insuffisances de l'article 16 dans sa rédaction initiale pour lutter contre les excès de l'intégration ; la nécessité de protéger le producteur individuel (p. 7883) ; les sous-amendements du Gouvernement (p. 7883) ; le retard apporté à la publication des décrets d'application de la loi d'orientation agricole en ce qui concerne la création ou l'extension en matière d'élevage (p. 7883, 7884) ; l'engagement pris par le Gouvernement de publier prochainement ces décrets (p. 7884) ; la circulaire du Ministre de l'Agriculture du 14 novembre 1963 édictant des interdictions concernant certaines entreprises à l'exclusion de celles constituant une exploitation agricole à caractère familial ; le sens de l'expression « exploitation à caractère familial » ; la différence entre l'objet de l'amendement visant l'intégration par contrat et celui de l'article 21 de la loi complémentaire d'orientation agricole visant l'extension des entreprises de production (p. 7884) ; la nécessité de protéger le producteur contre les conditions inacceptables des industriels négociants (p. 7884); les menaces que font peser sur les exploitations familiales les élevages à structure industrielle (p. 7884) ; les dangers d'implantation des capitaux américains par l'achat d'entreprises déficitaires (p. 7884, 7885) ; les difficultés de certaines coopératives (p. 7885) ; l'incompétence du F.O.R.M.A. pour leur venir en secours (*ibid.*) ; les risques « d'invasion » des poulets américains (p. 7885) ; adoption des sous-amendements du Gouvernement (p. 7886) ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié (*ibid.*) ; en conséquence, ce texte devient l'article 16 (*ibid.*).

Après l'Art. 16 : Amendement de M. Albrand et plusieurs de ses collègues (application de la loi aux départements et territoires d'outre-mer) (p. 7886) ; à la demande du Gouvernement, l'amendement est rédigé d'une manière identique à une disposition analogue figurant dans la loi complémentaire d'orientation agricole (p. 7886) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 17 : *Fixation par des décrets en Conseil d'Etat des modalités d'application de la loi* (p. 7886) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, précisant que ces décrets fixeront en particulier dans quelles conditions les contrats en cours d'exécution, lors de l'entrée en vigueur de la loi, devront être adaptés dans un délai ne devant pas dépasser un an (p. 7886) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 17 ainsi modifié (*ibid.*); amendement de M. Barniaudy (nouvelle rédaction du titre de la proposition de loi) (p. 7886) ; cet amendement est retiré (*ibid.*).

A la demande de la Commission, le titre de la proposition de loi est rédigé comme suit : *Proposition de loi tendant à définir les principes et les modalités d'un système contractuel en agriculture* (p. 7886).

Explications de vote (p. 7886) : la situation de la production en U.R.S.S. (p. 7886) ; l'insuffisance de la proposition de loi pour surmonter la contradiction fondamentale existant entre la production agricole et la consommation (p. 7886) ; les difficultés des petites exploitations (p. 7887) ; les charges nouvelles imposées aux agriculteurs (p. 7887) ; la position du groupe communiste (*ibid.*) ; adoption au scrutin de l'ensemble de la proposition (p. 7887) ; liste des votants (p. 7905).

Orateurs : MM. Christian Bonnet, Briot, Charvet, Chaze, du Halgouët, Fourvel, Emile-Pierre Halbout, Laudrin, Lepourry, Loustau, Arthur Moulin, *Rapporteur* ; de Montesquiou, Orvoën, Pisani, *Ministre de l'Agriculture*, Tourné.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [4 juin 1964] (p. 1613). Entendus : MM. Arthur Moulin, *Rapporteur de la Commission spéciale ;* Bourges, Christian Bonnet, Boscary-Monsservin ; Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

Les modifications apportées par le Sénat (p. 1613, 1614) ; celles proposées par la Commission spéciale tendant notamment à mieux définir les notions de contrat individuel et à permettre aux agriculteurs de passer de l'isolement à un système où ils pourront grâce aux groupements de producteurs retrouver un pouvoir de négociation et obtenir des prix à la production plus élevés et plus stables (p. 1614) ; le champ d'application de la loi (p. 1619) ; son application immédiate aux secteurs les plus fragiles : légumes et fruits annuels, aviculture et porcs (p. 1619) ; la participation des coopératives non seulement à la discussion mais aussi à la signature des accords professionnels à long terme (p. 1616, 1618) ; la crise affectant les producteurs bretons de pommes de terre primeurs (p. 1615, 1616) ; les critères d'intervention du F.O.R.M.A. (p. 1615) ; l'installation souhaitable d'industries de transformation dans certaines régions de production (p. 1616) ; l'attitude de certains responsables allemands vis-à-vis de l'Europe agricole (p. 1618, 1620) ; l'attachement du Gouvernement au maintien d'une agriculture de type paysan (p. 1620) ; le problème des excédents (p. 1618).

Agriculture.

TITRE Ier. — *Principes.*

Art. 1er : *Enumération des principes régissant le système contractuel* (p. 1620) ; amendement de M. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal (référence à l'article 23 de la loi d'orientation agricole et à l'article 22 de la loi complémentaire) (p. 1620) ; l'orientation coercitive et étatique risquant d'être donnée à la loi (p. 1622) ; l'inopportunité de faire figurer dans une loi la référence à un autre texte législatif ; l'opposition du Conseil d'Etat à l'introduction de dispositions de ce genre (p. 1621) ; retrait de l'amendement (*ibid*) ; amendement de M. Moulin, au nom de la Commission (application de la loi à l'approvisionnement des producteurs agricoles) (p. 1621) ; adoption (*ibid*) ; amendement de M. Moulin, au nom de la Commission (participation obligatoire des organisations coopératives à la signature des accords professionnels) (p. 1621) ; amendement analogue de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal (*ibid*) ; la nécessité d'éviter de donner un droit de veto à une coopérative minoritaire et de mauvaise composition ; l'intervention indispensable de la coopération dans la discussion mais non pas dans la signature des accords (p. 1621) ; retrait de l'amendement de M. Boscary-Monsservin (*ibid*) ; les dispositions votées par le Sénat prévoyant que la coopération participe à la discussion et a la faculté de signer ou de ne pas signer l'accord (p. 1622) ; la concurrence faite aux coopératives agricoles du Roussillon par la société américaine Libby's (p. 1622) ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 1623) ; amendement de la Commission ; retrait (*ibid*) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (*ibid*).

Art. 1er *bis : Rôle du F.O.R.M.A. dans l'homologation des accords* (supprimé par le Sénat) ; cet article demeure supprimé (p. 1623).

TITRE II. — *Des accords interprofessionnels à long terme.*

Art. 2 : *Principes de l'accord interprofessionel à long terme* (p. 1623) ; amendement de M. Moulin, au nom de la Commission, précisant que l'accord peut comporter des modalités régionales ou locales permettant d'en adapter les dispositions aux conditions particulières d'une région ou d'une localité déterminée (p. 1623) ; adoption (*ibid*) ; amendement de MM. Tourné, Ruffe et Chaze prévoyant que l'accord interprofessionnel a pour but d'orienter la production afin d'assurer les nécessaires et possibles débouchés

Agriculture.

quantitatifs et qualitatifs nationaux et internationaux (p. 1623) ; les objectifs de la loi d'orientation agricole et de la loi complémentaire agricole ; l'encouragement à la concentration de la grosse propriété foncière et la disparition des petites exploitations familiales (p. 1623) ; le caractère relatif de certaines surproductions (p. 1624) ; les aléas de la production d'abricots et de vins (p. 1624) ; la mévente provenant de l'insuffisance du pouvoir d'achat des travailleurs (p. 1624, 1625) ; la concurrence faite aux maraîchers du Midi par la société Libby's ; celle faite par l'Espagne (p. 1624) ; les débouchés offerts par le monde entier en dehors de la « petite Europe » (p. 1624) ; les importations de conserves de fruits américains (p. 1624, 1625) ; leur volume (p. 1625) ; l'obligation dans laquelle se trouve le Gouvernement français de procéder à ces importations pour éviter des mesures de retorsion de la part des Etats-Unis (p. 1625) ; la faible part des produits français dans les importations allemandes (p. 1624) ; les conditions dans lesquelles sont réalisées les exportations françaises vers les pays socialistes (p. 1624) ; rejet de l'amendement de MM. Tourné, Ruffe et Chaze (p. 1625) ; adoption de l'article 2 (*ibid*).

Art. 2 *bis* : *Conclusion des contrats individuels* (p. 1625) ; amendement de M. Moulin, au nom de la Commission (application des dispositions du premier alinéa aux producteurs agricoles groupés) (p. 1625) ; adoption (p. 1626) ; amendement de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal (p. 1626) ; retrait (*ibid*) ; amendement de M. Moulin, au nom de la Commission (remplacement des contrats individuels par un contrat collectif à la demande des deux-tiers des producteurs liés à une même entreprise (p. 1626) ; adoption (*ibid*) ; adoption de l'article 2 *bis* ainsi modifié (*ibid*).

Art. 3 : *Champ d'application des accords interprofessionnels* (p. 1626) ; amendement de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal prévoyant que l'accord interprofessionnel à long terme définira des disciplines communes pour la production d'un produit adapté aux exigences du marché (p. 1626) ; les dangers d'une immixtion des industriels dans les affaires des producteurs (p. 1626) ; la distinction devant être faite entre les disciplines de production et celles de commercialisation ; la définition, dans l'accord interprofessionnel à long terme, des disciplines communes s'appliquant à la fois aux producteurs et à leurs interlocuteurs (p. 1626, 1627) ; à la demande de M. Charvet, l'amendement de M. Boscary-Monsservin est modifié et prévoit que l'accord interprofessionnel portera seulement sur les disciplines de la mise en marché et de la présentation des produits (p. 1627) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid*) ; amendement du Gouvernement ; retrait (p. 1627) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (*ibid*).

Art. 4 :*Définition dans l'accord interprofessionnel, du produit des activités et de la zone à l'égard de laquelle il est applicable* (p. 1627) ; (supprimé par le Sénat).

Art. 5 : *Accord interprofessionnel, dispositions permanentes* (p. 1627) ; amendement de M. Moulin au nom de la Commission, tendant, dans le deuxième alinéa, 1° de l'article à substituer aux mots : « au cas de force majeure pouvant justifier une exonération », les mots « au cas de force majeure justifiant une exonération » (p. 1627) ; adoption (*ibid*) ; amendement de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal tendant à supprimer le quatrième alinéa de l'article concernant les dispositions permanentes relatives à la garantie mutuelle de fourniture et de prise en charge des commandes par les organisations professionnelles signataires de l'accord (p. 1627) ; les difficultés d'application de la clause de garantie figurant dans l'alinéa susvisé ; le cas des entreprises polyvalentes (p. 1628) ; le rejet de l'amendement (p. 1628) ; amendement de M. Moulin, au nom de la Commission et de M. Boscary-Monsservin précisant que les cotisations professionnelles seront destinées à couvrir les dépenses administratives nécessaires à l'application des accords (p. 1628) ; sous-amendement de M. Moulin, au nom de la Commission, et de M. Chaze (cotisations professionnelles aux quantités livrées) (p.1628) ; le problème de la prise en charge des excédents (p. 1628) ; l'affectation des cotisations aux dépenses à caractère administratif (p. 1628) ; amendement de MM. Fourvel, Ruffe, Chaze et Tourné (établissement des cotisations selon un système progressif) (p. 1628) ; l'impossibilité d'accroître les charges des petits exploitants (p. 1629) ; le problème des excédents ; le rôle respectif dans ce domaine de l'Etat et de la profession (p. 1629, 1630) ; l'impossibilité d'exclure la participation professionnelle des opérations de régularisation des marchés et de mettre cette régularisation à la charge de l'Etat (p. 1629, 1630) ; la prochaine interdiction des interventions de l'Etat avec l'élaboration de la politique agricole com-

mune (p. 1629) ; la prise en charge éventuelle des excédents par le fonds de garantie européen (p. 1629) ; le Gouvernement oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement de la Commission (p. 1629) ; la participation nécessaire de la profession à la résorption des excédents (p. 1630) ; l'article est réservé (*ibid*).

Reprise de la discussion (p. 1633) ; le président de la Commission des finances déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à l'amendement (p. 1633) ; en conséquence, celui-ci n'esl pas recevable (*ibid*) ; le sous-amendement de la Commission et de M. Chaze devient un amendement (1633) adoption de cet amendement (*ibid*) ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (*ibid*).

Art. 6 : *Convention de campagne, contrat-type* (p. 1630) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, tendant à reprendre le dernier alinéa du texte voté par l'Assemblée précisant que les dispositions prises par les producteurs en application des articles 14 à 19 de la loi complémentaire d'orientation agricole assurent l'exécution des accords, des conventions de campagne et des contrats-types (p. 1630) ; à la demande du Gouvernement, la rédaction de l'amendement est modifiée (p. 1630) ; adoption de l'amendement dans cette nouvelle rédaction (p. 1630) ; adoption de l'article 6 ainsi complété (*ibid*).

Art. 7 : *Homologation de l'accord interprofessionnel* (p. 1630) ; amendement de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal (extension des accords interprofessionnels si une consultation conforme aux dispositions de l'article 16 de la loi complémentaire d'orientation agricole en décide) (p. 1630) ; le problème de l'extension de l'accord interprofessionnel (p. 1631, 1632) ; la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique retenue par le Sénat (*ibid*) ; le pouvoir d'appréciation laissé au Ministre (p. 1631) ; le retour souhaitable au texte initial de la Commission prévoyant la consultation des intéressés (*ibid*) ; la consultation souhaitable de tous les producteurs intéressés sans exception (*ibid*) ; l'impossibilité de procéder à un tel referendum (p. 1631, 1632) ; l'avantage du système d'enquête publique (p. 1632) ; retrait de l'amendement de M. Boscary-Monsservin (p. 1632) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, et de M. Briot (consultation de toutes les organisations signataires) (p. 1632) ; amendement analogue de M. Briot (*ibid*) ; le système existant en matière d'extension des conventions collectives du travail (p. 1632) ; adoption aux voix du texte commun des amendements de la Commission et de M. Briot (p. 1632) ; amendement de MM. Fourvel, Ruffe, Chaze et Tourné prévoyant que l'accord interprofessionnel homologué fait l'objet d'une consultation individuelle de tous les agriculteurs (p. 1632) ; amendement analogue de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission (*ibid*) ; retrait de l'amendement de M. Fourvel (*ibid*) ; la nécessité de faire une démarche particulière auprès des intéressés (p. 1633) ; adoption de l'amendement de la Commission (*ibid*) ; amendement de MM. Ruffe, Tourné et Chaze (consultation des fédérations de syndicats d'exploitants agricoles) (p. 1633) ; l'impossibilité de faire appel à d'autres organismes que les chambres d'agriculture (p. 1633) ; rejet de l'amendement (*ibid*) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission et de M. Charvet prévoyant que les résultats de l'enquête devront être favorables (p. 1633) ; adoption (*ibid*) ; amendement de MM. Ruffe, Fourvel, Chaze et Tourné (retrait) (p. 1634) ; la consultation des fédérations de syndicats d'exploitants par les chambres d'agriculture (p. 1634) ; amendement de MM. Ruffe, Tourné et Chaze ; retrait (p. 1634) ; amendement de M. Lathière (p. 1634) ; cet amendement est reporté à l'article 9 (p. 1634) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (*ibid*).

Art. 8 : *Octroi aux groupements et organisations liés par des accords interprofessionnels homologués des priorités et avantages prévus à l'article 14 de la loi du 8 août 1962* (p. 1634) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission (octroi « automatique » des avantages et priorités prévus dans l'article) (p. 1634) ; l'impossibilité d'établir une identité totale entre les avantages prévus par l'article et ceux prévus par l'article 14 de la loi complémentaire (p. 1634) ; à la demande du Gouvernement, il est précisé que les parties liées par un accord interprofessionnel à long terme homologué peuvent bénéficier d'avanges et de priorités « analogues » à ceux prévus par l'article 14 de la loi complémentaire (p. 1634) ; en conséquence, ce texte devient l'article 8 (*ibid*).

TITRE III. — *Des conventions de campagne et des contrats types.*

Art. 9 : *Objet des conventions de campagne* (p. 1634) ; amendement de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal tendant, dans le premier alinéa, à supprimer le mot

Agriculture.

« débouchés » (p. 1634) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa (p. 1634) ; retrait de l'amendement de M. Boscary-Monsservin (p. 1634) ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 1634) ; amendement de M. Lathière prévoyant que si les producteurs peuvent apporter la preuve que leur groupement est capable d'effectuer une partie du programme de transformation, l'autre partie contractante ne pourra pas refuser cette transformation (p. 1634) ; la nécessité de protéger le producteur contre la situation dominante que pourrait avoir en matière de convention de campagne le transformateur ou le vendeur du produit fini (p. 1635) ; rejet de l'amendement de M. Latihière (*ibid*) ; amendement de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article (p. 1635) ; amendement du Gouvernement ayant le même objet (*ibid*) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, ayant le même objet (*ibid.*) ; le problème des excédents ; les dispositions de l'amendement de M. Boscary-Monsservin prévoyant que la convention de campagne précise les tonnages auxquels s'appliquent les prix de campagne ou les cotisations tandis que, parallèlement, sont prises avec les pouvoirs publics toutes les mesures relatives aux excédents (p. 1635) ; la répétition que constituerait cet amendement avec les dispositions figurant au dernier alinéa de l'article premier (p. 1635) ; retrait des amendements de M. Boscary-Monsservin et du Gouvernement (p. 1636) ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 1636) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, et de M. Lathière prévoyant que les dispositions relatives à la campagne en cours devront être arrêtées avant une date permettant aux producteurs d'engager le processus de production (p. 1636) ; adoption (*ibid*) ; adoption de l'article 9 ainsi modifié (*ibid*).

Art. 9 *bis* : *Cession totale ou partielle d'une entreprise liée par un accord interprofessionnel à long terme* (p. 1636) ; adoption (*ibid*).

Art. 9 *ter* : *Cessation de l'activité d'une entreprise liée par un accord interprofessionnel à long terme* (p. 1636) ; supprimé par le Sénat (*ibid*) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, tendant à rétablir l'article dans une nouvelle rédaction (institution d'un préavis d'un an en cas de résiliation de contrat consécutive à la cession partielle ou totale d'une entreprise assujettie à un accord interprofessionnel à long terme homologué (p. 1636); amendement du Gouvernement ayant le même objet (réquisition de tout ou partie de l'entreprise) (p. 1636) ; à la demande du Gouvernement, l'article est réservé (p. 1636).

Reprise de la discussion (p. 1640) ; sous-amendement du Gouvernement à l'amendement de la Commission (préavis d'un an pour les cultures annuelles et de trois ans pour les cultures arbustives) (p. 1640) ; la longueur excessive du délai de trois ans (p. 1640) ; adoption du sous-amendement du Gouvernement (*ibid*) ; adoption de l'amendement de la Commission (*ibid*) ; en conséquence, ce texte devient l'article 9 *ter* et l'amendement du Gouvernement devient sans objet (*ibid*).

Art. 11 : *Contrats types* (p. 1636) ; amendement de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal référence à l'article 32 de la loi d'orientation agricole (p. 1636) ; retrait (*ibid*) ; adoption de l'article (*ibid*).

TITRE IV. — *Dispositions communes aux accords interprofessionnels, aux conventions de campagne et aux contrats types.*

Art. 12 (p. 1637) ; amendement de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal (application des dispositions de l'article 8 aux conventions de campagne et aux contrats types) (p. 1637) ; adoption (*ibid*) ; adoption de l'article 12 ainsi complété (*ibid*).

Art. 13 : *Appel à l'arbitrage du Ministre de l'Agriculture à défaut d'accord entre les organisations professionnelles* (p. 1637) ; amendement de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal (p. 1637) ; retrait (*ibid*) ; amendement de la Commission (*ibid*) ; retrait (*ibid*) ; amendement de MM. Fourvel, Tourné, Chaze et Ruffe (p. 1637) ; retrait (*ibid*) ; amendement de M. Boscary-Monsservin (*ibid*) ; retrait (*ibid*); amendement du Gouvernement (affectation des recettes correspondant aux dépenses après avis des organisations professionnelles (p. 1637) ; adoption (*ibid*) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, et de M. Charvet (p. 1637) ; retrait (*ibid*) ; la participation nécessaire des professionnels à la régularisation de certains marchés comme ceux des fruits et légumes (p. 1638) ; amendement de M. Boscary-Monsservin (p. 1638) ; retrait (*ibid*) ; adoption de l'article 13, modifié par l'amendement du Gouvernement (*ibid*).

Art. 14 : *Participation des caisses de crédit agricole au financement des programmes de commercialisation ou de report dans la limite des crédits spéciaux qui leur sont affectés à cet effet* (p. 1641) ; la vocation du crédit agricole d'aider les agriculteurs et les coopératives dans leurs opérations de commercialisation et de stockage (p. 1641) ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer les mots « dans la limite des crédits spéciaux qui leur sont affectés à cet effet » (p. 1641) ; amendement analogue de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission (*ibid*) ; le rôle du crédit agricole ; la menace pesant sur les industries privées (p. 1641) ; le développement de la coopération (*ibid*) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid*) ; adoption du texte commun des amendements (p. 1644).

Titre V (nouveau). — *Des contrats d'intégration* (p. 1642) ; adoption (*ibid.*).

Art. 16 : *Contrats d'intégration* (p. 1642) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission précisant que les contrats d'intégration sont des contrats ne comportant pas de fixation préalable des prix (p. 1642) ; amendement de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal (p. 1642) ; retrait (*ibid*) ; la définition des contrats réputés contrats d'intégration (p. 1642) ; la présence habituelle dans ces contrats de prix indicatifs (p. 1643) ; les exemples d'intégration dans les volailles (*ibid*) ; sous-amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, précisant qu'il s'agit de prix garantis (*ibid.*) ; rejet du sous-amendement (*ibid*) ; rejet de l'amendement (*ibid*) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, tendant à ajouter un second paragraphe relatif aux contrats unilatéraux de fournitures aux agriculteurs (p. 1643) ; la non-application à ces sortes de contrats de la réglementation dse contrats d'intégration (p. 1643) ; adoption (*ibid*) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (*ibid*).

Art. 16 A : *Transformation des contrats individuels d'intégration en contrats collectifs* (p. 1644) ; amendement de M. Orvoën (nullité des contrats d'intégration non conformes à un contrat collectif national ou régional) (p. 1644) ; rejet (*ibid.*) ; adoption de l'article 16 A (*ibid.*).

Art. 16 B : *Contrats d'intégration, dispositions obligatoires* (p. 1644) ; amendement de Mlle Dienesch et de M. Orvoën (participation d'un représentant de la profession à la rédaction des contrats, inscription dans les contrats de garanties relatives à l'amortissement des investissements, des frais d'exploitation et de leur rétribution) (p. 1644) ; modification de l'amendement de Mlle Dienesch (suppression des deux derniers alinéas) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (p. 1645) ; adoption de l'article 16 B ainsi complété (*ibid*).

Art. 16 B *bis* : *Adaptation des contrats d'intégration en cours d'exécution aux dispositions de la présente loi* (p. 1645) ; adoption (*ibid*).

Art. 16 C : *Homologation des contrats collectifs d'intégration* (p. 1646) ; adoption (*ibid*) ;

Art. 16 D : *Non-application des dispositions des articles 8 et 14 de la loi aux accords ou contrats types visés au présent titre* (p. 1646) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, tendant à substituer *au mots « accords ou contrats types* visés au présent Titre », les mots « accords ou contrats d'intégration » (p. 1646) ; amendement de M. Duhamel (dépôt d'un projet de loi définissant le régime fiscal auquel seront soumis les firmes intégrantes et les exploitants intégrés) (p. 1646) ; l'abrogation du régime fiscal des exploitants intégrés qu'entraînerait l'adoption de l'amendement (p. 1646) ; leur transfert du secteur agricole au secteur industriel (p. 1647) ; la nécessité de laisser le bénéfice de la fiscalité agricole aux petits exploitants nécessairement intégrés, tirant l'essentiel de leurs revenus de l'élevage de porcs ou de volailles (p. 1647) ; modification de l'amendement (remplacement des mots : « exploitants intégrés », par les mots « entreprises industrielles de production agricole » (p. 1647) ; adoption de l'amendement ainsi rédigé (*ibid*) ; adoption de l'article 16 D ainsi modifié (*ibid*).

Art. 16 E : *Période transitoire de la politique agricole commune, autorisation préalable du Ministre de l'Agriculture pour tout achat, toute extension ou participation opérés par une entreprise dans le domaine de la production, du conditionnement ou de la transformation des produits agricoles* (p. 1647) ; amendement de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal tendant à la suppression de l'article (p. 1647) ; les dispositions excessives de l'article (p. 1648, 1649) ; les entraves qu'elles mettraient à toute transformation d'entreprise (p. 1648, 1649) ; la nécessité d'empêcher l'industrialisation de l'agriculture (p. 1648, 1649) ; le caractère de produits transformés donné aux porcs, aux œufs et à la volaille dans la terminologie

Agriculture.

employée à Bruxelles (p. 1648) ; le remplacement éventuel de l'autorisation préalable par une déclaration faite au Ministre de l'Agriculture (p. 1648, 1649) ; la possibilité de mettre fin au monopole de certaines entreprises individuelles sur la production des œufs, de la volaille et du porc en appliquant l'article 21 de la loi complémentaire (p. 1649, 1650) ; à la demande du Gouvernement, l'article 16 E est réservé (p. 1650) ; reprise de la discussion (p. 1651) ; amendement du Gouvernement (modification de l'article 21 de la loi complémentaire agricole : autorisation préalable pour toute création ou extension d'entreprise de production et de première transformation intéressant les porcs, les volailles et les œufs (p. 1651) ; adoption (p. 1652).

Avant l'Art. 16 *ter* : TITRE VI (nouveau) : *Dispositions diverses* (p. 1650) ; adoption du nouveau libellé (p. 1650).

Art. 16 *ter* : *Application des dispositions de la loi du 7 juin 1951 aux enquêtes statistiques nécessitées par les accords interprofessionnels* (p. 1650) ; adoption (*ibid*).

Art. 16 *quater* : *Octroi aux groupements de producteurs reconnus du droit de préférence dans les marchés publics par adjudication ou appel d'offres* (p. 1650) ; amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, précisant que les groupements de producteurs « bénéficieront de ce droit de préférence à soumission égale » (p. 1650) ; amendement analogue de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal (p. 1650) ; l'application de l'article aux groupements de producteurs existants, notamment aux coopératives (p. 1650) ; adoption de l'amendement de la Commission (*ibid*) ; en conséquence, l'amendement de M. Boscary-Monsservin n'a plus d'objet (*ibid*) ; adoption de l'article 16 *quinquies* est supprimé (*ibid.*).

Art. 16 *quinquies* : *Modification de l'article 16 de la loi complémentaire d'orientation agricole relatif aux procédures d'extension des règles de commercialisation établies par les groupements de producteurs* (p. 1650); amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article (*ibid*) ; amendement analogue de MM. Boscary-Monsservin, Charvet et Delachenal (*ibid*) ; l'application souhaitable aux groupements de producteurs de la procédure retenue pour les contrats interprofessionnels (p. 1651) ; adoption de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; en conséquence, l'article 16 *quinquiès* est supprimé (*ibid.*).

Art. 17 : *Modalités d'application de la loi* (p. 1651) ; adoption (*ibid.*).

Amendement de M. Arthur Moulin, au nom de la Commission, tendant à rétablir le titre adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale : *proposition de loi tenaant à définir les principes et modatités du système contractuel en agriculture* (p. 1651) ; adoption (*ibid.*).

Explications de vote (p. 1652) ; le caractère antidémocratique de la politique agricole du Gouvernement (p. 1652) ; l'utilisation éventuelle de la loi pour accélérer l'intégration capitaliste et la disparition des exploitations familiales (p. 1652) ; le rôle de l'Etat en matière de résorption des excédents (p. 1652, 1653) ; la position du groupe communiste (p. 1653) ; l'intérêt présenté par l'économie contractuelle ; les difficultés d'application du système proposé, notamment des dispositions relatives à l'extension des accords ; la position du groupe socialiste (p. 1653) ; l'attitude des députés communistes dans les débats agricoles (p. 1653) ; les avantages de la loi pour les petits exploitants et les petits producteurs (p. 1654) ; la position du groupe U.N.R.-U.D.T. (*ibid.*).

Orateurs : MM. Christian Bonnet, Boscary-Monsservin, Briot, Charvet, Chaze, Mlle Dienesch, MM. Lathière, Laudrin, Arthur Moulin, *Rapporteur ;* Loustau, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Pisani, *Ministre de l'Agricutture ;* Orvoën, Ruffe, Tourné.

CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Discussion [26 juin 1964] (p. 2118). Entendu : M. Arthur Moulin, *Rapporteur.*

Le texte adopté par la Commission mixte paritaire retenant la majeure partie des améliorations apportées par le Sénat et quelques-unes des dernières propositions adoptées par l'Assemblée (p. 2118).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 2118 à 2120) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction des deux premiers alinéas de l'article 13 (p. 2120); les divergences de vues entre le Gouvernement et le Parlement à propos des conditions dans lesquelles les participations financières de la profession sont gérées ; les dispositions retenues par la Commission mixte selon lesquelles les recettes sont affectées par les organisations professionnelles contractantes aux études et aux contrôles techniques et prévoyant l'intervention de la caisse publique

en cas de désaccord entre les organisations professionnelles ; le texte proposé par le Gouvernement tendant à distinguer les recettes volontaires des cotisations à caractère parafiscal (p. 2120) ; le caractère professionnel de toutes les cotisations quelle que soit leur origine (p. 2120, 2121) ; la nécessité de laisser les responsables professionnels décider de leur affectation (p. 2121) ; le risque d'une évolution dans un sens dirigiste du régime contractuel (p. 2121) ; rejet de l'amendement du Gouvernement (p. 2121) ; adoption de l'ensemble du texte proposé par la Commission mixte paritaire (p. 2121).

Orateurs : MM. Boscary-Monsservin, Arthur Moulin, *Rapporteur ;* Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

6. — Rapport d'information fait par M. Heitz, en application de l'article 144 du Règlement, au nom de la Commission de la production et des échanges sur le vieillissement de la population active agricole et le sous-emploi en agriculture [4 juillet 1963], **n° 422.**

7. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 7 de la loi d'orientation agricole, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 novembre 1963 par MM. du Halgouët et Collette (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 673.**

8. — Proposition de loi tendant à coordonner certains textes législatifs ou réglementaires antérieurement intervenus et relatifs à la situation de fermiers italiens sur le territoire national, présentée à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1963 par M. Pasquini (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 728.**

9. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 20 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 octobre 1964 par M. Bizet (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1119.**

10. — Rapport de M. le Premier Ministre en application de l'article 6 de la loi n° 60-808 d'orientation agricole du 5 août 1960 sur la situation de l'agriculture en 1962 et 1963 [2 avril 1965] (p. 575).

11. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 3 de la loi n° 52-132 du 6 février 1952 et à étendre aux sociétés de caution mutuelle des négociants en grains agréés, le bénéfice du privilège institué au profit de l'Office national interprofessionnel des céréales, pour garantir le recouvrement des effets avalisés, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1965 par M. Hoguet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1412** ; rapport le 24 mai 1966 par M. Hoguet, **n° 1839.** Adoption le 15 décembre 1966. — Proposition de loi **n° 640.** Agriculture.

Transmise au Sénat le 16 décembre 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 158 (année 1966-1967)** ; rapport le 21 décembre 1966 par M. Guillard, **n° 208 (année 1966-1967).**

DISCUSSION [15 décembre 1966] (p. 5608). Entendu : M. Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.*

L'obligation pour les producteurs de céréales de livrer leurs récoltes à un organisme stockeur ; la mobilisation financière des récoles ; l'adhésion des intéressés à une société de caution mutuelle ; adoption de l'article unique de la proposition de loi.

12. — Rapport de M. le Premier Ministre en application de l'article 6 de la loi d'orientation agricole n° 60-808 du 5 août 1960 sur la situation de l'agriculture en 1964 [2 octobre 1965] (p. 3279).

13. — Rapport de M. le Premier Ministre, en application de l'article 6 de la loi d'orientation agricole n° 60-808 du 5 août 1960, sur la situation de l'agriculture en 1965 [3 octobre 1966] (p. 3060).

14. — Proposition de loi tendant à réglementer les opérations de remembrement à l'intérieur d'un périmètre de 200 mètres autour des agglomérations rurales, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 novembre 1966 par M. Jean Lainé (renvoyée à la Commission de la production et des échanges).

— Emprunt en faveur de l'. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 120.

— Ministère de l' —. Réforme des Services extérieurs. — *Voy.* BUDGET 1964, 2.

— Problèmes agricoles. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 5.

— Soldats agriculteurs. — *Voy.* ARMÉE, 6, 9.

Voy. aussi : BAUX RURAUX ; CALAMITÉS AGRICOLES ; COOPÉRATIVES AGRICOLES ; ELEVAGE ; ENSEIGNEMENT AGRICOLE ; FORÊTS ; LAIT ET PRODUITS LAITIERS ; PRODUITS AGRICOLES ; SÉCURITÉ SOCIALE AGRICOLE ; VITICULTURE.

Agriculture et Marché commun. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, nos 1, 2, 7 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 46.

AIDE AUX PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS.

— *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 23 ; BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 ; BUDGET 1967, 1 (Coopération).

AIDE ET ASSISTANCE SOCIALES.

1. — Proposition de loi tendant à apporter à la législation d'aide sociale certaines modifications en faveur des aveugles et grands infirmes, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par M. Sallenave et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 148** ; rapport le 14 décembre 1966 par M. Tourné, **n° 2269.**

2. — Proposition de loi tendant à préciser le caractère d'affectation spéciale des recettes créées par l'article premier de la loi n° 56-639 du 30 juin 1956 portant institution d'un Fonds national de solidarité, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par M. Cassagne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 158.**

3. — Proposition de loi relative à la validation des services accomplis par des assistants ou assistantes de service social dans des services sociaux privés transformés en services sociaux publics ou dans des services sociaux privés suppléant des services sociaux publics, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par Mlle Dienesch et M. Davoust (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 311.**

4. — Projet de loi relatif au fonds d'action sociale pour les travailleurs étrangers, présenté à l'Assemblée Nationale le 22 mai 1964 par M. Gilbert Grandval, Ministre du Travail (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 904** ; rapport le 9 juin 1964 par M. Laudrin, **n° 954**. Adoption avec modification en première lecture le 16 juin 1964 (p. 1945). — Projet de loi **n° 219.**

Transmis au Sénat le 18 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 271 (année 1963-1964)** ; rapport le 23 juin 1964 par M. Lemarie, **n° 284 (année 1963-1964).** Adoption définitive en première lecture le 27 juin 1964. — Projet de loi **n° 137 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-701 du 10 juillet 1954, publiée au *J. O.* du 11 juillet 1964 (p. 6175).

DISCUSSION [16 juin 1964] (p. 1938). Entendus : MM. Laudrin, *Rapporteur de la Commission des affaires culturelles ;* Cassagne, Doize, Grandval, *Ministre du Travail* ; Coumaros.

Les dispositions de l'ordonnance du 29 décembre 1958 créant un fonds d'action sociale pour les travailleurs algériens ; son extension à l'ensemble des travailleurs étrangers décidée par le décret du 24 avril 1964 (p. 1939) ; les dispositions du projet tendant à améliorer son financement (p. 1939) ; le versement au fonds de l'économie réalisée sur les cotisations d'allocations familiales et la pénalisation infligée aux employeurs n'ayant pas versé 1 % des salaires payés en vue de construire des logements pour les ouvriers qu'ils emploient (p. 1939, 1940, 1943) ; l'utilisation de ces ressources pour construire des logements décents pour les travailleurs étrangers (p. 1940) ; l'afflux des travailleurs étrangers en France (p. 1939, 1940, 1941, 1942) ; l'attrait exercé par les salaires et le climat de liberté français (p. 1939) ; les différentes origines des travailleurs étrangers (p. 1943) ; les conditions de vie lamentables de certains d'entre eux (p. 1939, 1941, 1942, 1943, 1944) ; la proposition de loi déposée par M. Michel Debré tendant à l'expropria-

tion des terrains où se trouvent des bidonvilles (p. 1939) ; les immigrations clandestines (p. 1940, 1943) ; les accords passés par le Gouvernement français avec les gouvernements étrangers afin de réglementer l'immigration des travailleurs notamment avec le gouvernement algérien (p. 1943) ; la diminution du taux de l'immigration algérienne en France (p. 1943) ; la discrimination dont sont victimes les travailleurs étrangers, notamment en matière d'allocations familiales (p. 1941) ; le versement aux familles d'assurés dans leur pays d'origine des allocations correspondantes au taux en vigueur dans ces pays, conformément aux accords signés dans les pays intéressés (p. 1944) ; la nécessité de donner aux travailleurs étrangers une formation professionnelle et une instruction leur permettant de s'exprimer dans la langue française (p. 1939, 1943) ; la priorité à accorder à nos propres ouvriers en matière de formation professionnelle (p. 1939, 1942) ; les menaces de chômage en France (*ibid*) ; les départs des travailleurs étrangers ayant reçu une formation professionnelle en France (p. 1940) ; les insuffisances du projet (p. 1940, 1941) ; la nécessité d'établir un véritable code de l'immigration (p. 1940) ; la consultation souhaitable des syndicats à propos du problème de l'immigration ; l'élargissement du conseil d'administration du Fonds d'action sociale (p. 1939, 1942) ; l'impossibilité d'y admettre les maires des grandes villes ; la consultation de ces derniers par le délégué à l'action sociale (p. 1942).

Art. 1er : *Modification du financement du Fonds d'action sociale créé par l'ordonnance n° 58-1381 du 29 décembre 1958* (p. 1944) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Abrogation de l'article L 556-1 du Code de la sécurité sociale* (p. 1944) ; amendement de M. Laudrin, au nom de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 1944) ; la suppression proposée des premier, quatrième et cinquième alinéas de l'article premier de l'ordonnance susvisée (p. 1944) ; le maintien des dispositions selon lesquelles il est institué un fonds doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière (p. 1944, 1945) ; adoption de l'amendement (p. 1945) ; en conséquence, ce texte devient l'article 2 (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateur : M. Laudrin, *Rapporteur.*

5. — Proposition de loi relative à la validation des services accomplis par des assistantes sociales de « l'œuvre du service social à l'hôpital » avant leur intégration dans l'Administration générale de l'assistance publique à Paris, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1964 par M. de La Malène (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1051** ; rapport le 29 juin 1965 par M. Valenet, **n° 1550.**

6. — Proposition de loi tendant à instituer dans le secteur privé une contribution patronale obligatoire à titre de participation au financement de la construction et du fonctionnement de crèches, présentée à l'Assemblée Nationale le 1er juin 1966 par Mme Vaillant-Couturier (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1872.**

AIDES FAMILIALES RURALES. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE AGRICOLE (V), 1.

AIDE SOCIALE.

Voy. BUDGET 1963, 1 (Santé publique) ; BUDGET 1964, 1 (Santé publique, art. 83, acquisitions immobilières) ; BUDGET 1965, 1 (Santé publique) ; BUDGET 1967, 1 (Affaires sociales).

— Récupération des pensions. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 161.

Voy. aussi : AIDE ET ASSISTANCE SOCIALES.

AIDE TECHNIQUE. — *Voy.* ARMÉE (I), 39 et 51.

AIRBUS. — *Voy.* BUDGET 1967, 1 (IV. Equipement).

AIR-FRANCE. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Travaux publics et Transports. — II. Aviation civile) ; BUDGET 1964, 1 (Travaux publics et Transports. — II. Aviation civile et art. 71 *ter*) ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 (Travaux publics et Transports. — II. Aviation civile) ; BUDGET 1967, 1 (Equipement. — IV. Aviation civile).

AIR-INTER. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 (Travaux publics et Transports. — II. Aviation civile) ; BUDGET 1967, 1 (Equipement. — IV. Aviation civile).

AIR-UNION. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 (Travaux publics et Transports. — II. Aviation civile) ; BUDGET 1967, 1 (Equipement. — IV. Aviation civile).

ALBANIE.

— Traité de commerce et de navigation. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 47.

ALCOOLS.

— Droit de consommation sur les. — *Voy.* IMPÔTS (III. Impôts indirects), 3.

— Régie commerciale autonome. — *Voy.* SERVICES NATIONALISÉS, 2.

ALCOOLISME.

1. — Proposition de loi tendant à abroger certaines dispositions de l'ordonnance n° 60-1253 du 29 novembre 1960 et à prévoir diverses mesures susceptibles de contribuer efficacement à la lutte contre l'alcoolisme, présentée à l'Assemblée Nationale le 23 janvier 1963 par M. Robert Ballanger (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 125.**

2. — Proposition de loi tendant à insérer dans le Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme un article L 23-1 instituant une « licence touristique » qui permet de vendre pour consommer sur place, à l'occasion d'un service de spécialités gastronomiques, les boissons régionales traditionnelles, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 juillet 1963 par M. Bourdellès (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 532.**

3. — Proposition de loi tendant à compléter l'article L 34 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 décembre 1965 par M. Kaspereit et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1714.**

4. — Proposition de loi tendant au dépôt de nouveaux projets de ratification des ordonnances relatives à la lutte contre l'alcoolisme, prises en vertu de la loi n° 60-773 du 30 juillet 1960 qui devront être effectivement soumis au vote du Parlement avant le 1er décembre 1966, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1966 par M. Fourvel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2006.**

5. — Proposition de loi tendant à abroger l'ordonnance n° 60-1256 prise en vertu de la loi n° 60-773 du 30 juillet 1960 relative à la lutte contre certains fléaux sociaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1966 par M. Gilbert Faure (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2013.**

6. — Proposition de loi tendant à compléter l'article L 39 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1966 par M. Kaspereit et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2018.**

7. — Proposition de loi tendant au dépôt de nouveaux projets de ratification des ordonnances prises en vertu de la loi n° 60-773 du 30 juillet 1960 qui devront être effectivement soumis au vote du Parlement avant le 1er décembre 1966, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 1966 par M. Louis Briot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2101.**

8. — Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de l'article L 49-4 du Code des débits de boissons relatives au commerce des débits de boissons à emporter, présentée à

l'Assemblée Nationale le 24 octobre 1966 par M. Davoust (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2103.**

ALGÉRIE.

1. — Projet de loi portant ratification de décrets pris en application de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 janvier 1963 par M. de Broglie, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 117.**

2. — Projet de loi modifiant l'article 12 de l'ordonnance n° 62-718 du 30 juin 1962 relative aux tribunaux des forces armées en Algérie, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Pierre Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 282** ; rapport le 11 juillet 1963 par M. Bignon, **n° 455.** Adoption le 24 juillet 1963 (p. 4453). — Projet de loi **n° 77.**

Transmis au Sénat le 25 juillet 1963 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées), **n° 213 (année 1962-1963)** ; rapport le 25 juillet 1963 par M. Héon, **n° 218 (année 1962-1963).** Adoption sans modification le 26 juillet 1963. — Projet de loi **n° 85 (année 1962-1963).**

Loi n° 63-776 du 31 juillet 1963, publiée au *J. O.* du 2 août 1963 (p. 7155).

DISCUSSION [24 juillet 1963] (p. 4453). Entendus : MM. Bignon, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale et des forces armées* ; Messmer, *Ministre des Armées.*

La suppression nécessaire du tribunal supérieur des forces armées en Algérie, étant donné l'évolution de la situation et la rareté des affaires déférées aux tribunaux des forces armées ; le transfert de la compétence de ce tribunal au tribunal militaire de cassation de Paris (p. 4453).

Art. 1er : *Modification de l'article 12 de l'ordonnance 62-718 du 30 juin 1962 relatif aux tribunaux des forces armées en Algérie* (p. 4453) ; amendement de M. Bignon, au nom de la Commission, tendant à supprimer les mots « à dater du 1er juillet 1963 » (p. 4453) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : *Compétence du tribunal militaire de cassation pour connaître des oppositions aux ordonnances rendues par les juges d'instruction des tribunaux militaires siégeant en Algérie* (p. 4453) ; amendement de M. Bignon, au nom de la Commission (date de la mise en application de la loi) (p. 4453) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 2 : article additionnel de M. Bignon, au nom de la Commission (*entrée en vigueur de la loi 30 jours après sa promulgation*) (p. 4453) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateur : M. Bignon, *Rapporteur.*

3. — Proposition de loi tendant à compléter l'ordonnance n° 62-780 du 12 juillet 1962 relative à la situation des magistrats en service en Algérie et à la limite d'âge provisoire des magistrats, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par M. Pic et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 309** ; rapport le 28 juin 1965 par M. de Grailly, **n° 1544.**

4. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 16 de l'ordonnance n° 62-780 du 12 juillet 1962 relative à la situation des magistrats en service en Algérie et à la limite d'âge provisoire des magistrats, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par M. Mondon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 327.**

Voy. ALGÉRIE, 3.

5. — Proposition de loi tendant à apporter réparation à certains dommages subis au cours des récents événements par les Français d'Algérie, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par M. Pasquini (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 389.**

6. — Proposition de loi relative à la suspension des délais en matière civile et commerciale pour l'accomplissement d'actes ou de formalités qui devaient être effectués par les personnes physiques ou morales ayant eu leur domicile ou leur siège en Algérie, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 octobre 1966 par M. Paul Coste-Floret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2065.**

Voy. aussi : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT (n° 1).

— *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Intérieur) ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 (Intérieur. — IX. Services du Premier Ministre) ; BUDGET 1966, 1 (Intérieur) ; BUDGET 1967, 1 (Intérieur et Rapatriés) ; RAPPORTS D'INFORMATION, 25 ; AMNISTIE, 15, 18 et 19.

— Accord avec l' — sur les hydrocarbures. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 64.

— Amnistie. — *Voy.* AMNISTIE, 1, 3, 4, 5, 7, 10.

— Anciens d'. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 50 ; ARMÉE (I. Dispositions générales), 52; BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 ; BUDGET 1967, 1 (Anciens combattants).

— Arrestations de citoyens français. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 213.

— Assurance vieillesse. — *Voy.* BUDGET 1966, II, art. 15.

— Droits et avantages sociaux consentis à des Français ayant résidé en Algérie. — *Voy.* RAPATRIÉS, 3.

— Pensions de la Caisse des retraites. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 103.

— Perception d'une taxe de 5 % sur les importations en provenance d'. — *Voy.* BUDGET 1965, 1, après art. 15.

— Protocole judiciaire. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 10.

— Réparation de dommages physiques. — *Voy.* BUDGET 1963, 4, art. 10.

Voy. aussi : FONCTIONNAIRES, 9 ; FRANÇAIS D'ALGÉRIE ; ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES (I. Comités et Conseils).

ALGÉRIENS.

— Situation des — sans emploi vivant en France. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 264.

ALIÉNÉS. — *Voy.* CODE CIVIL, 15.

ALIMENTATION.

— Denrées animales ou d'origine animale. — *Voy.* PRODUITS AGRICOLES, 2.

ALIMENTATION DES ANIMAUX. — *Voy.* PRODUITS AGRICOLES, 1.

ALLEMAGNE.

— Convention signée avec la République fédérale allemande. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 11.

— Traité de coopération franco-allemande. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 14.

— Rémunération des personnels civils et militaires en service sur les territoires de la République fédérale. — *Voy.* BUDGET 1963, 1, après l'art. 53 (Charges communes).

— Titulaires de diplômes allemands. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE (II. Médecins, dentistes et pharmaciens), 2.

Voy. RAPPORTS D'INFORMATION, 43.

ALLEMAND.

— Enseignement. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 69.

ALLIANCE FRANÇAISE.

— Plafond des emprunts. — *Voy.* BUDGET 1966, II, art. 20.

ALLOCATION DE LOGEMENT.

Voy. PRESTATIONS FAMILIALES, 7 ; LOGEMENT, 9 ; LOYERS, 16.

— Paiement aux organismes constructeurs. — *Voy.* LOGEMENT, 1.

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE. — *Voy.* PRESTATIONS FAMILIALES, 2.

ALLOCATION D'ÉTUDES.

— en faveur des étudiants. — *Voy.* EDUCATION NATIONALE (IV. Enseignement supérieur), 1, 2.

ALLOCATIONS FAMILIALES.

Voy. SÉCURITÉ SOCIALE ; SÉCURITÉ SOCIALE AGRICOLE.

— Prise en charge par les caisses d' — de certaines prestations sociales. — *Voy.* BUDGET 1964, 1, art. 67 (Travail).

ALLOCATION SCOLAIRE.

— Aménagement du régime. — *Voy.* BUDGET 1965, 1, art. 60 (Education nationale).

ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE.

— Fonds national de solidarité. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 12.

ALLOCATION VIEILLESSE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 12.

ALLOCUTIONS.

1. — Allocution prononcée par M. Félix Kir, *Président d'âge* [6 décembre 1962) (p. 2, 3), hommage au Président Coty ; les caractéristiques du régime représentatif ; la volonté du peuple français de voir réalisée une démocratie économique et sociale ; le caractère novateur de la pensée française ; la priorité à réserver au secteur social (fixation de la retraite à 60 ans ; l'amélioration de l'équipement hospitalier ; le rétablissement de la retraite des anciens combattants ; la suppression des abattements de zone ; le relèvement des bas salaires ; le problème du logement ; l'équipement scolaire ; l'aide à apporter aux rapatriés ; la place à accorder à l'agriculture ; les économies réalisables : limitation des subventions à l'Algérie, suppression de la force de frappe, suppression des manœuvres militaires ; la réduction à dix mois du service militaire, la stabilité indispensable de nos institutions ; le rejet de toute exclusive ; le rôle de la France dans le maintien de la paix ; la politique des jumelages, **n° 1.**

2. — Allocution prononcée par M. Chaban-Delmas, *Président de l'Assemblée Nationale* [6 décembre 1962], **n° 2.**

3. — Allocutions prononcées à l'occasion de la mort du Pape Jean XXIII par M. Jacques Chaban-Delmas, *Président*, et M. Jean Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* (4 juin 1963] (p. 3173, 3174).

4. — Allocution prononcée en hommage à la mémoire de Robert Schuman par M. Jacques Chaban-Delmas, *Président*. M. Pierre Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement*, associe le Gouvernement à l'hommage funèbre [1er octobre 1963] (p. 4950).

5. — Allocution prononcée à l'occasion de la mort de André Le Troquer par M. Jacques Chaban-Delmas, *Président*. M. François Missoffe, *Ministre des Rapatriés*, associe le Gouvernement à l'hommage funèbre [13 novembre 1963] (p. 7184).

6. — Allocutions prononcées à l'occasion de la mort de John F. Kennedy, *Président de la République des Etats-Unis d'Amérique* par M. Jacques Chaban-Delmas, *Président*, et par M. Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères* [26 novembre 1963] (p. 7409, 7410).

7. — Allocution prononcée à l'occasion de l'interruption de la première session ordinaire de 1965-1966 (ouverture de la campagne pour l'élection du Président de la République) par M. Jacques Chaban-Delmas, *Président* [19 novembre 1965] (p. 4808).

— Allocution de M. Georges Pompidou à l'occasion de la clôture de la session extraor-

dinaire 1962-1963. Bilan de cette session : Budget 1963 — Création de la Cour de sûreté de l'Etat [21 février 1963] (p. 2284).

8. — Allocution prononcée en hommage à la mémoire de Paul Reynaud par M. Jacques Chaban-Delmas, *Président*, et M. Pierre Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement* [3 octobre 1966] (p. 3054).

ALSACE-LORRAINE.

1. — Proposition de loi tendant à accorder certains avantages de carrière aux magistrats fonctionnaires et agents des services publics et de la S.N.C.F. en fonction au 1er septembre 1939 dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, expulsés ou repliés en raison de l'annexion de fait, revenus exercer dans ces départements entre la date de la libération du territoire et le 31 décembre 1945, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par MM. Schaff, Pflimlin et Meck (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 151** ; rapport le 2 juin 1965 par M. Zimmermann, **n° 1416.**

2. — Proposition de loi tendant à préciser les dispositions de l'article 27 du décret-loi du 30 octobre 1935 relatif à l'extension du monopole des tabacs en Alsace et en Lorraine, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par M. Radius et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 384.**

3. — Projet de loi étendant aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle les dispositions législatives concernant les monuments historiques et relatives aux objets mobiliers (1), transmis au Sénat le 18 juillet 1962, **n° 295 (année 1961-1962)** ; rapport le 6 décembre 1962 par M. Louis Jung (au nom de la Commission des affaires culturelles), **n° 12 (année 1962-1963)**. Adoption sans modification le 19 décembre 1963.

(1) Pour l'adoption par l'Assemblée Nationale, voy. Table, des Matières 1re législature.

Loi n° 63-1329 du 30 décembre 1963, publiée au *J. O.* du 31 décembre 1963 (p. 11893).

— Application de la législation en. — *Voy.* PRODUITS AGRICOLES, 2.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

1. — Proposition de loi tendant à porter application et extension au domaine administratif des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'aménagement et à l'équipement du territoire, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Paul Coste-Floret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 256.**

2. — Rapport sur la régionalisation du budget d'équipement pour l'année 1965 et sur la coordination des investissements publics au regard des objectifs de l'aménagement du territoire (en application de l'art. 3 de la loi n° 62-900 du 4 août 1962) [30 octobre 1964] (p. 4358).

3. — Projet de loi portant extension des articles 41 à 43 de l'ordonnance du 23 octobre 1958 relative à l'expropriation, aux opérations d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon, présenté à l'Assemblée Nationale le 26 mai 1965 par M. Maziol, Ministre de la Construction (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1392** ; rapport le 10 juin 1965 par M. Brousset, **n° 1444**. Adoption le 17 juin 1965 (p. 2223). — Transmis au Sénat le 22 juin 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 241 (année 1964-1965)** ; rapport le 22 juin 1956 par M. Voyant, **n° 254 (année 1964-1965)**. Adoption définitive en première lecture le 25 juin 1965. — Projet de loi **n° 131 (année 1964-1965).**

Loi n° 65-504 du 29 juin 1965, publiée au *J. O.* du 1er juillet 1965 (p. 5483).

DISCUSSION [17 juin 1965] (p. 2221) ; Entendus : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Brousset, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Balmigère, François Bénard.

La mise en œuvre de moyens administratifs et financiers concertés entre l'Etat, les collectivités locales et l'initiative privée ; l'intérêt de l'aménagement du littoral en cause pour le tourisme et les vacances ; le bilan déficitaire de la France en matière de tourisme ; le déséquilibre de la région intéressée tenant à la monoculture viticole et à l'absence de développement industriel suffisant ; les principaux éléments de l'aménagement envisagé ; la simplification des procédures ; l'application des articles 41, 42 et 43 de l'ordonnance du 23 octobre 1958 sur l'expropriation aux opérations d'aménagement en cause ; l'application du décret du 31 décembre 1958 relatif au plan d'urbanisme aux communes ou groupements de communes ; la procédure spéciale instituée par les décrets du 7 janvier 1964 et 26 mars de la même année ; l'importance du projet d'ensemble de l'aménagement du Languedoc-Roussillon (p. 2222); le droit de préemption accordé à l'Etat dès que la période de consultation des collectivités locales est ouverte ; la date d'estimation de la valeur des terrains ; les règles relatives à l'expropriation ; l'absence de mesures contre la spéculation ; l'inconvénient du texte proposé pour les petits propriétaires ; l'absence de consultation des architectes de la région (p. 2223) ; l'inscription au budget des charges communes de la moitié seulement des crédits nécessaires à la mission interministérielle (*ibid.*).

Article unique (p. 2223) : *Application des règles relatives à l'expropriation au plan d'urbanisme du littoral du Languedoc-Roussillon ;* adoption (*ibid.*).

Voy. DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, nos 1, 2, 4, 7.

Voy. aussi : PLAN, 1.

Voy. MARINE MARCHANDE, 2, 7 ; BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 (Commissariat au Plan, Construction) ; BUDGET 1967, 1 (Commissariat au Plan, Equipement, I et III).

Voy. aussi : DÉCENTRALISATION INDUSTRIELLE; RÉGION DE PARIS; URBANISME.

AMENDE FORFAITAIRE.

— Simplification du paiement. — *Voy.* CODE PÉNAL, 16.

AMENDEMENT VALLON. — *Voy.* IMPÔTS (II. Impôts directs), 4, art. 34 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, no 7 ; BUDGET 1967, 1 (Discussion générale, Affaires sociales).

Voy. aussi : INTÉRESSEMENT DES TRAVAILLEURS.

AMÉRIQUE LATINE.

Voy. RAPPORTS D'INFORMATION, nos 21, 22.

— Politique de la France. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, no 5.

— Voyage du Chef de l'Etat. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), no 29.

AMNISTIE.

1. — Proposition de loi tendant à porter amnistie pleine et entière de toutes les infractions commises à l'occasion des événements qui se sont déroulés en Algérie du 1er novembre 1954 au 8 avril 1962, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1962 par M. Robert Hersant (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **no 42.**

2. — Proposition de loi portant amnistie à l'égard de certains détenus politiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par M. Delachenal et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **no 333.**

3. — Proposition de loi portant amnistie des infractions commises à l'occasion de faits en relation avec les événements d'Algérie, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par M. René Pleven et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **no 337.**

4. — Proposition de loi portant amnistie des infractions commises tant en France et en Algérie qu'à l'étranger, avant la promulgation de la présente loi et ayant un rapport direct ou indirect avec la guerre d'Algérie, ses séquelles ou ses conséquences, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juillet 1963 par

Amnistie.

M. Massot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 445.**

5. — Proposition de loi portant amnistie de certaines infractions se rattachant directement ou indirectement aux événements d'Algérie, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 juillet 1963 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 520.**

6. — Proposition de loi portant amnistie, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1963 par M. Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 777.**

7. — Proposition de loi tendant à faire admettre au bénéfice de grâce amnistiante les personnes condamnées pour des infractions commises à l'occasion des événements d'Algérie, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1963 par M. Pierre-Bernard Cousté (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 787.**

8. — Proposition de loi portant amnistie des faits définis par les articles 230, 212 et 224 du Code pénal, à l'occasion de manifestations professionnelles, commis entre le 1er et le 15 novembre 1963, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1964 par M. Coste-Floret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1055.**

9. — Propositions de loi portant amnistie, présentées au Sénat : 1° le 11 juin 1963 par M. Alric et plusieurs de ses collègues, **n° 117 (année 1962-1963)** ; 2° le 11 juillet 1963 par M. Courrière et plusieurs de ses collègues, **n° 176 (année 1962-1963)** ; 3° le 15 octobre 1963 par Mme Cardot et plusieurs de ses collègues, **n° 10 rectifié (année 1963-1964)** ; 4° le 4 décembre 1963 par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, **n° 49 (année 1963-1964)** (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 12 décembre 1963 par M. Marcilhacy, **n° 82 (année 1963-1964).** Adoption sans modification en première lecture le 3 novembre 1964. — Proposition de loi **n° 10 (année 1964-1965).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1147.**

10. — Proposition de loi portant amnistie pleine et entière de toutes les infractions commises à l'occasion de faits en relations avec les événements d'Algérie, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 décembre 1964 par MM. Poudevigne, Palmero et Valentin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1229.**

11. — Projet de loi portant amnistie et autorisant la dispense de certaines incapacités et déchéances, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1964 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1253** ; rapport le 17 décembre 1964 par M. Capitant, **n° 1259.** Adoption avec modification en première lecture le 17 décembre 1964 (p. 6201). — Projet de loi **n° 306.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 111 (année 1964-1965)** ; rapport le 18 décembre 1964 par M. Marcilhacy, **n° 118 (année 1964-1965).** Adoption définitive en deuxième lecture le 18 décembre 1964. — Projet de loi **n° 60 (année 1964-1965).**

Loi n° 64-1269 du 23 décembre 1964, publiée au *J.O.* du 24 décembre 1964 (p. 11499, 11500).

DISCUSSION [17 décembre 1964] (p. 6170, 6192). Entendus : MM. Foyer, *Garde des*

Sceaux, Ministre de la Justice ; Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Rapporteur ;* Massot, Coste-Floret, Mitterrand, Pasquini, Cousté, Delachenal, Bustin, Chandernagor.

La définition de l'amnistie ; sa réglementation dans le droit français ; les précédents (p. 6170, 6171, 6173, 6175, 6180, 6192) ; le projet de loi ; ses dispositions principales ; ses insuffisances ; les aménagements nécessaires (p. 6171, 6272, 6175, 6178 à 6185, 6187, 6188, 6193) ; la nécessité d'une extension de cette amnistie (p. 6185, 6186) ; les événements d'Algérie (p. 6171, 6172, 6174, 6176) ; le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote en application de l'article 44 de la Constitution ; les amendements acceptés par le Gouvernement (p. 6194).

Avant le TITRE Ier : Amendement de M. Capitant, Président, Rapporteur, au nom de la Commission des lois constitutionnelles, tendant à insérer avant le Titre Ier le nouveau titre suivant : « Titre Ier. — De l'amnistie de droit » ; le vote sur cet amendement est réservé (p. 6194).

Avant l'Art. 1er : amendement de M. Bustin tendant, avant l'article premier à insérer un nouvel article A donnant une nouvelle définition des crimes, délits et infractions faisant l'objet de l'amnistie (p. 6194) ; le vote sur cet amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Bustin tendant, avant l'article premier, à insérer un nouvel article B prévoyant que « sont également amnistiées dans les conditions prévues à l'article premier de la présente loi, certaines infractions visées notamment par le Code de justice militaire, le Code pénal et les lois des 3 avril 1955 et 15 avril 1960, les ordonnances du 23 septembre 1960 et du 6 octobre 1960 » ; le vote est réservé (p. 6194) ; amendement de M. Bustin tendant, avant l'article premier, à insérer le nouvel article C prévoyant l'amnistie de plein droit de toutes poursuites ou condamnations fondées sur l'article 88 du Code pénal (atteinte à l'intégrité du territoire national) et sur l'article 25 de la loi du 29 juillet 1881 (provocation de militaires à la désobéissance) (p. 6194) ; le vote sur l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Bustin tendant, avant l'article premier, à insérer un nouvel article D amnistiant de plein droit les faits qualifiés crimes, délits ou contraventions, les tentatives ou complicités de ces mêmes faits commis antérieurement à la ratification des accords de Genève du 20 juillet 1954 ayant un rapport avec l'insurrection vietnamienne dans le territoire indochinois placé alors sous l'autorité de la France (p. 6194) ; le vote sur l'amendement est réservé (p. 6195) ; amendement de M. Capitant au nom de la Commission des lois tendant, avant l'article premier, à insérer le nouvel article A prévoyant l'amnistie de plein droit de toutes les infractions commises en Algérie avant le 20 mars 1962 en vue de lutter contre l'insurrection algérienne à l'exception de celles qui avaient pour but, soit d'empêcher l'exercice de l'autorité de l'Etat, soit de substituer à cette autorité une autorité illégale (p. 6195) ; quatre sous-amendements à cet amendement ; le premier présenté par le Gouvernement, d'ordre rédactionnel ; le second présenté par MM. Coste-Floret et Ebrard tendant à substituer à la date du 20 mars 1962 la date du 3 juillet 1962 ; ce sous-amendement n'est pas accepté par le Gouvernement (*ibid.*) ; le troisième présenté par le Gouvernement, d'ordre rédactionnel (p. 6195) ; le quatrième, déposé par M. Bustin tendant à une nouvelle rédaction de la fin de l'article ; ce sous-amendement n'est pas accepté par le Gouvernement (p. 6195) ; retrait du sous-amendement de MM. Coste-Floret et Ebrard (p. 6195) ; le vote sur l'amendement de M. Capitant ainsi que sur les deux sous-amendements du Gouvernement et sur le sous-amendement de M. Bustin est réservé (p. 6195) ; amendement de M. Capitant au nom de la Commission des lois établissant une amnistie de plein droit pour certaines personnes condamnées définitivement (p. 6195) ; trois sous-amendements à cet amendement ; le premier, présenté par M. Delachenal tendant à supprimer les mots : « en Algérie » ; le second, présenté par M. Frys tendant à inclure la France métropolitaine (p. 6195) ; le troisième présenté par M. Delachenal, tendant à insérer, après les mots : « aucun rôle » le mot « déterminant » ; son sous-amendement est accepté par le Gouvernement (*ibid.*) ; retrait du premier sous-amendement de M. Delachenal (p. 6195) ; le vote sur l'amendement de M. Capitant, ainsi que sur les sous-amendements de M. Frys et sur le dernier sous-amendement de M. Delachenal est réservé (p. 6196) ; deux amendements, soumis à discussion commune ; le premier, présenté par MM. Massot, Mitterrand, Cazenave et Georges Bonnet tendant, avant l'article premier, à insérer un nouvel article C prévoyant qu'en cas de contestation sur le droit à l'amnistie, ce droit fera l'objet d'une décision de la Cour de cassation (p. 6196) ; le second, présenté par M. Capitant, au nom de la Commision des lois et accepté

Amnistie.

Amnistie.

par le Gouvernement, tendant à insérer un nouvel article C instituant la compétence de la Chambre de contrôle de l'instruction de la Cour de sûreté de l'Etat pour ces contestations (p. 6196) ; retrait de l'amendement de MM. Massot, Mitterrand, Cazenave et Georges Bonnet (*ibid.*) ; le vote sur l'amendement de M. Capitant est réservé ; amendement de M. Capitant au nom de la Commission des lois tendant à une modification dans les titres, accepté par le Gouvernement ; le vote sur cet amendement est réservé (p. 6196).

TITRE Ier. — *Des mesures de l'amnistie.*

Art. 1er : *Admission au bénéfice de l'amnistie, par décret du Président de la Répubtique, des personnes condamnées définitivement pour crimes ou délits commis avant le 3 juillet 1962 en Algérie et en relation directe avec les événements d'Algérie ; condamnations exclues du bénéfice du présent article* (p. 6196, 6197) ; quatre amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Bustin, le second par MM. Coste-Floret et Ebrard ; le troisième par MM. Alduy, Cazenave, Péronnet, Rossi et les membres du rassemblement démocratique ; le quatrième, par MM. Chandernagor et Le Gallo tendant à une nouvelle rédaction de l'article premier (p. 6197) ; l'amendement de MM. Coste-Floret et Ebrard, celui de MM. Alduy, Cazenave, Péronnet, Rossi ainsi que celui de MM. Chandernagor et Le Gallo ne sont pas soutenus (p. 6197) ; le vote sur l'amendement de M. Bustin est réservé ; amendement de M. Delachenal, d'ordre rédactionnel, accepté par le Gouvernement (p. 6197) ; les votes sur ces amendements et sur l'article premier sont réservés (p. 6197).

Art. 2 : *Admission de plein droit au bénéfice de l'amnistie des personnes condamnées définitivement et âgées de moins de 21 ans au moment de l'action* (p. 6197, 6198) ; amendement de M. Capitant au nom de la Commission des lois tendant à supprimer cet article ; le Gouvernement accepte l'amendement ; le vote sur l'amendement est réservé (p. 6198) ; amendement de MM. Chandernagor et Le Gallo tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 6198) ; cet amendement n'est pas soutenu, amendement de MM. Coste-Floret et Ebrard tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 6198) ; cet amendement n'est pas soutenu ; amendement de M. Bustin tendant à une nouvelle rédaction de cet article (p. 6198) ; le vote sur cet amendement est réservé (p. 6198) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Delachenal tendant à supprimer les mots : « en Algérie » ; le second présenté par M. Frys tendant à inclure « la France métropolitaine » (p. 6198) ; le vote sur ces amendements est réservé (p. 6198) ; amendement de M. Delachenal tendant, dans le premier alinéa de l'article, après les mots : « aucun rôle » à insérer le mot : « déterminant » ; le vote sur cet amendement est réservé (p. 6198) ; amendement de M. Bustin tendant, dans l'alinéa 2 de l'article 2, à substituer aux mots : « la Chambre de contrôle de la Cour de sûreté de l'Etat » les mots : « la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Paris » ; l'amendement n'est pas soutenu ; le vote sur l'amendement ainsi que l'article 2 est réservé (p. 6199).

Avant l'Art. 3 : Amendement de M. Capitant au nom de la Commission des lois tendant, avant l'article 3, à insérer le titre suivant : « TITRE III. — Des effets de l'amnistie » ; cet amendement est accepté par le Gouvernement ; le vote est réservé (p. 6199).

Art. 3 : *Remise de toutes les peines principales, accessoires et complémentaires, ainsi que de toutes incapacités ou déchéances subséquentes du fait de l'amnistie* (p. 6199) ; amendement de MM. Paul Coste-Floret et Ebrard tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; cet amendement n'est pas soutenu ; le vote sur l'article est réservé (p. 6199).

Art. 4 : *Absence de réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur, dans l'ordre de la Libération, dans le droit au port de la Médaille militaire du fait de l'amnistie* (p. 6199) ; amendement de suppression de MM. Alduy, Cazenave, Péronnet, Rossi et les membres du groupe du rassemblement démocratique (p. 6199) ; cet amendement n'est pas soutenu ; amendement de MM. Paul Coste-Floret et Ebrard tendant à une nouvelle rédaction de cet article ; cet amendement n'est pas soutenu ; le vote sur l'article est réservé (p. 6199).

Art. 5 : *Absence de réintégration dans les fonctions publiques, civiles ou militaires, grades, offices publics ou ministériels du fait de l'amnistie ; réintégration dans les divers droits à pension* (p. 6199) ; amendement de suppression de MM. Alduy, Cazenave, Péronnet, Rossi et les membres du groupe du rassemblement démocratique ; cet amendement n'est pas soutenu (p. 6199) ; amendement de MM. Coste-Floret et Ebrard tendant à une nouvelle rédaction de cet article ; cet amendement n'est pas soutenu ; le vote sur l'article 5 est réservé (p. 6199).

Art. 6 : *Absence de préjudice aux droits des tiers du fait de l'amnistie ;* le vote de l'article est réservé (p. 6199).

Art. 7 : *Absence d'obstacle à l'action en revision devant toute juridiction compétente en vue de faire établir l'innocence du condamné, du fait de l'amnistie* (p. 6199) ; le vote est réservé.

Art. 8 : *Interdiction à tout magistrat ou fonctionnaire de l'ordre administratif de laisser subsister, dans un dossier judiciaire ou de police ou dans tout document quelconque, les condamnations et déchéances effacées par l'amnistie* (p. 6199) ; le vote de l'article est réservé (p. 6199).

Art. 9 : *Absence de mention dans le casier judiciaire des condamnations prononcées pour fails d'évasion du fait de l'amnistie* (p. 6199) ; amendement de MM. Collette, Zimmermann et Delachenal accepté par le Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de cet article (p. 6199) ; le vote sur cet amendement et sur l'article 9 est réservé.

Avant l'Art. 10 : amendement de M. Capitant au nom de la Commission des lois tendant à une modification de titre (p. 6200) ; le vote sur cet amendement, accepté par le Gouvernement, est réservé (p. 6200).

TITRE II. — *De la dispense de certaines incapacités et déchéances.*

Art. 10 : *Possibilité, pour le Président de la République de relever sur leur demande, pour l'avenir, à l'exception des incapacités électorales, de tout ou partie des incapacités et déchéances résultant de leur condamnation, les auteurs d'infractions commises avant le 3 juillet 1962 et en relation directe avec les événements d'Algérie ;* le vote de cet article est réservé (p. 6200).

Art. 11 : *Conditions d'application des dispositions de l'article 10* (p. 6200) ; amendement d'ordre rédactionnel de M. Capitant au nom de la Commission des lois ; le vote sur cet amendement, accepté par le Gouvernement, est réservé ainsi que le vote sur l'article (p. 6200).

Art. 12 : *Mention du décret pris en application de l'article 10 porté en marge du jugement ou de l'arrêt de condamnation ainsi que dans le casier judiciaire* (p. 6.200) ; le vote de l'article est réservé ; en application de l'article 44 de la Constitution et de l'article 96 du règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi dans le texte du Gouvernement modifié par les amendements acceptés par lui (p. 6200) ; explications de vote du groupe U.N.R. et du groupe des républicains indépendants (p. 6200) ; adoption au scrutin (p. 6201) ; liste des votants (p. 6226).

Amnistie.

Orateurs : MM. Ballanger, Bustin, Capitant, *Président de la Commission des lois, Rapporteur;* Coste-Floret, Delachenal, Ebrard, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Frys, Le Gallo, Massot, Henri Rey, Zimmermann.

12. — Proposition de loi portant amnistie à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1964 par M. Odru et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1287.**

13. — Proposition de loi portant amnistie, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1964 par M. Coste-Floret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1290.**

14. — Proposition de loi d'amnistie, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1965 par M. Pierre-Bernard Cousté (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1509.**

15. — Projet de loi portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie, présenté à l'Assemblée Nationale le 6 avril 1966 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1744** ; rapport le 15 avril 1966 par M. Capitant, **n° 1773**. Adoption le 21 avril 1966 (p. 888, scrutin, p. 909 et 910). — Projet de loi **n° 453.**

Transmis au Sénat le 22 avril 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 102 (année 1965-1966)** ; rapport le 5 mai 1966 par M. Le Bellegou, **n° 120 (année 1965-1966).** Rejet le 12 mai 1966. — Projet de loi **n° 42 (année 1965-1966).**

Amnistie.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1831** ; rapport le 25 mai 1966 par M. Capitant au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1844** ; rapport le 26 mai 1966 par M. Capitant au nom de la Commission des lois, **n° 1845**. Adoption avec modifications en deuxième lecture le 26 mai 1966 (p. 1518, scrutin, p. 1557 et 1558). — Projet de loi **n° 479**.

Rapport présenté au Sénat le 26 mai 1966 par M. Le Bellegou au nom de la Commission mixte paritaire), **n° 144 (année 1965-1966)**.

Transmis au Sénat le 1er juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 151 (année 1965-1966)** ; rapport le 1er juin 1966 par M. Le Bellegou, **n° 155 (année 1965-1966)**. Rejet en deuxième lecture le 2 juin 1966. — Projet de loi **n° 48 (année 1965-1966)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 3 juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 1893** ; rapport le 3 juin 1966 par M. Capitant, **n° 1894**. Adoption définitive le 3 juin 1966 (p. 1690). — Projet de loi **n° 479**.

Loi n° 66-396 du 17 juin 1966, publiée au *J. O.* du 18 juin 1966 (p. 4915).

DISCUSSION [21 avril 1966] (p. 864, 872). Entendus : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Denis, Chamant Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles ;* Coste-Floret, Dejean, Zuccarelli, Pasquini, Defferre, Houël, Delachenal, Vivien, Foyer, *Garde des Sceaux.*

Les crimes de droit commun perpétrés par une subversion qui se prétendait politique (p. 864) ; la modération de la répression (*ibid*) ; les 86 condamnés et les contumax non amnistiés (p. 864, 873, 874, 875, 879) ; les mesures d'amnistie antérieures (p. 864) ; la portée du projet actuel (p. 865) ; les deux amendements adoptés par la Commission des lois (*ibid*) ; la nécessité de la réconciliation des Français et d'une pacification des esprits (p. 872, 874, 875) ; la question de l'amnistie totale (p. 873, 876, 877, 878) ; l'inopportunité de la procédure du vote bloqué en un tel débat (p. 873, 875) ; le transfert de responsabilité du Chef de l'Etat à l'Assemblée Nationale en matière de grâce amnistiante (p. 874, 876, 880) ; la fin de la subversion (p. 875) ; la discrimination établie par l'article premier (p. 876, 877) ; le recours souhaitable aux juridictions traditionnelles pour le contentieux résultant de l'application de la loi (p. 876) ; la réintégration des officiers libérés (p. 878, 880) ; l'indemnisation des victimes de l'O.A.S. (p. 879) ; l'amnistie pour les adversaires des guerres coloniales (p. 879) ; l'octroi de l'amnistie aux condamnés grâciés (p. 880) ; les décrets d'amnistie de 1962 en faveur du F.L.N. (p. 881).

Par application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi dans le texte qu'il a proposé (p. 881).

CHAPITRE Ier : *Amnistie de droit :*

Art. 1er : La nécessité d'un geste d'apaisement et de réconciliation ; la part prise par certains condamnés à l'avènement du général de Gaulle en 1958 (p. 881) ; deux amendements soumis à discussion commune (p. 882) ; le premier présenté par M. Paul Coste-Floret et plusieurs de ses collègues ; le deuxième, par M. Max Lejeune (nouvelle rédaction de l'article premier) ; réserve ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et de M. Delachenal (limitation à 15 ans de la peine d'emprisonnement) ; retrait ; réserve de l'article (p. 882).

Après l'Art. 1er : Amendement de M. Ducoloné (amnistie des crimes et délits en liaison avec la guerre d'Indochine) ; retrait (p. 883).

Art. 2 : Amendement de M. Neuwirth et Mme de Hauteclocque (nouvelle rédaction de l'article : Personnes condamnées résidant à l'étranger) ; retrait ; amendement de M. Coste-Floret et M. Dubuis tendant à supprimer les mots : « avant le 3 juillet 1962 » ; réserve ; amendement de M. Dejean tendant à insérer dans le premier alinéa, après le mot : « punissables », les mots : « ou n'auront été punies » ; retrait ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier ; présenté par M. Garcin ; le deuxième, par M. Capitant (insoumission et désertion) ; retrait (p. 884) ; réserve de l'article (*ibid*).

Art. 3 : Deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Capitant, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer aux mots : « entre le 1er novembre 1954 et le 3 juillet 1962 », les mots : « depuis le 1er novembre 1954 » ; le deuxième, par MM. Brousset et Krieg tendant à remplacer dans cet article, la date du 3 juillet 1962, par celle du 30 octobre

1962 ; retrait ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer aux mots : « du rétablissement de l'ordre ou de la lutte », les mots : « relatives aux événements d'Algérie, au rétablissement de l'ordre ou à la lutte » ; réserve des amendements et de l'article.

Art. 4 : Amendement de MM. Dejean, Coste-Floret et Massot (nouvelle rédaction de l'article) ; retrait ; réserve de l'article.

Après l'Art. 4 : Amendement de MM. Dejean, Coste-Floret et Massot (procédure de saisine) ; amendement de MM. Dejean, Paul Coste-Floret et Massot (preuve de l'infraction) ; retrait des deux amendements.

CHAPITRE II : *Amnistie par mesure individuelle :*

Art. 5 : Trois amendements tendant à la suppression du deuxième alinéa ; le premier, présenté par M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et plusieurs de ses collègues ; le deuxième, par M. Dejean ; le troisième par M. Pasquini ; réserve de l'amendement de la Commission et de l'amendement de M. Pasquini ; retrait de l'amendement de M. Dejean ; réserve de l'article (p. 885).

CHAPITRE III : *Amnistie des sanctions disciplinaires ou professionnelles :*

Art. 6 : Deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par MM. Coste-Floret et Dubuis ; le deuxième, par M. Pasquini (sanctions administratives ; cas des contumax) (p. 886) ; réserve des amendements et de l'article.

Art. 7 et 8 : Réserve.

CHAPITRE IV : *Effets de l'amnistie :*

Art. 9, 10 et 11 : Réserve (p. 886).

Art. 12 : Amendement de M. Dejean (nouvelle rédaction du premier alinéa) retrait ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission, tendant à insérer après les mots : « n'entraîne pas », les mots : « de droit » ; réserve (p. 887) ; amendement de M. Capitant tendant, après le mot : « emplois », à supprimer le mot : « publics » (réintégration dans les emplois privés) réserve ; amendement de M. Dejean (réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur, dans l'ordre de la Libération et dans le droit au port de la médaille militaire) ; retrait ; amendement de M. Pasquini (reconstitution de carrière) ; retrait ; réserve de l'article.

Art. 13 à 15 : Réserve.

Art. 16 : Réserve (p. 888).

Explications de vote : Abstention du groupe socialiste. Amnistie.

Adoption au scrutin (p. 888) ; liste des votants (p. 909).

Orateurs : MM. Capitant, *Rapporteur de la Commission des lois ;* Comte-Offenbach, Paul Coste-Floret, Cousté, Defferre, Dejean, Delachenal, Deniau, Ducoloné, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Garcin, Neuwirth, Pasquini.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE

[26 mai 1966] (p. 1512). Entendu : M. Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles.*

L'amendement de transaction proposé par le président de la Commission des lois, rapporteur de la Commission mixte paritaire ; l'échec de cette dernière ; l'adoption, par la Commission des lois, de l'amendement de son président (p. 1513).

CHAPITRE Ier : *Amnistie de droit :*

Art. 1er : Amendement de M. Coste-Floret et plusieurs de ses collègues (*amnistie totale des infractions survenues à l'occasion des événements d'Algérie*) ; les inconvénients du vote bloqué ; réserve de l'amendement ; amendement de M. Dejean tendant, à la deuxième et à la septième lignes, après les mots : « en relation directe », à insérer les mots : « ou indirecte » ; retrait ; amendement de M. Delachenal tendant à substituer aux mots : « ou d'une peine d'emprisonnement avec sursis assortie ou non d'une amende », les mots : « ou d'une peine privative de liberté avec ou sans sursis, assortie ou non d'une amende, dont la durée n'excède pas quinze années » ; réserve (p. 1514) ; de l'amendement et de l'article.

Art. 2 : Amendement de M. Dejean tendant à insérer après le mot « punissables », les mots : « ou n'auront été punies » ; amnistie des condamnés à une peine n'excédant pas 10 ans de privation de liberté ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 1514).

Art. 3 : adoption (p. 1514).

Art. 4 : amendement de M. Dejean et plusieurs de ses collègues (compétence des tribunaux de droit commun) ; réserve ; amendement de M. Dejean et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article par de nouvelles dispositions ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 1514).

CHAPITRE II : *Amnistie par mesure individuelle :*

Art. 5 : Amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, tendant à

Amnistie.

supprimer le deuxième alinéa de cet article ; la possibilité donnée au Président de la République de faire bénéficier de la grâce amnistiante tous les condamnés pour crime ou délit en rapport avec les événements d'Algérie (p. 1515) ; réserve de l'amendement et de l'article.

CHAPITRE III : *Amnistie des sanctions disciplinaires ou professionnelles :*

Art. 6 : adoption (p. 1515).

Art. 7 : adoption (p. 1516).

Art. 8 : adoption (*ibid.*).

CHAPITRE IV : *Effets de l'amnistie :*

Art. 9 à 11 : adoption (p. 1516).

Art. 12 : 2 amendements de M. Dejean (nouvelle rédaction des premier et troisième alinéas : réintégration des amnistiés de plein droit dans leurs fonctions, emplois publics et décorations) ; réserve ; amendement rédactionnel de M. Capitant ; réserve de l'amendement et de l'article.

Art. 13 à 15 : adoption.

Art. 16 : amendement de M. Capitant (enfants maltraités et enfance délinquante) ; réserve de l'amendement et de l'article.

En application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un vote unique sur les articles réservés dans le texte amendé par les amendements n° 1 de la Commission des lois à l'article 5, 10 et 11 de M. Capitant aux articles 12 et 16 ainsi que sur l'ensemble du projet de loi (p. 1517).

Explications de vote : les inconvénients du vote bloqué ; l'insuffisance de l'amnistie notamment en ce qui concerne les événements d'Algérie ; abstention des groupes socialiste et du centre démocratique ; vote favorable du groupe communiste et du groupe U.N.R.-U.D.T. (p. 1518).

Adoption au scrutin (*ibid.*) ; liste des votants (p. 1557).

Orateurs : MM. Abelin, Capitant, *Rapporteur ;* Comte-Offenbach, Coste-Floret, Dejean, Delachenal, Foyer, *Garde des Sceaux* ; Pasquini, Souchal.

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [3 juin 1966] (p. 1688). Entendu : M. Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.*

Art. 1er à 15 : adoption (p. 1689).

Art. 16 : adoption (p. 1690).

Explications de vote : Abstention des groupes socialiste, du centre démocratique et du rassemblement démocratique ; vote favorable du groupe des républicains indépendants.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1690).

Orateurs : MM. Coste-Floret, D'Aillières, Dejean.

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [10 juin 1966] (p. 1913). Entendus : M. Capitant, *Rapporteur de la Commission mixte paritaire ;* Seramy, de Grailly, Delorme, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Ducoloné.

La réunion de la Commission mixte paritaire le 7 juin 1966 ; les quatre points les plus importants traités par elle : l'amnistie des délits électoraux ; les délits de presse ; la subordination du bénéfice de l'amnistie au paiement de l'amende, en matière correctionnelle ; le proxénétisme (p. 1913) ; la récidive en matière de braconnage (p. 1914).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 1914 à 1917).

Art. 2 : amendement de MM. Montalat et Var tendant à substituer aux mots : « des délits de corruption électorale », les mots : « des délits de fraude et de corruption électorale » (p. 1917) ; adoption (p. 1918).

Art. 24 : amendement de Mme Launay (proxénétisme) ; adoption (*ibid.*).

Explications de vote : l'amnistie des anciens résistants ; l'obligation de la justification du paiement de l'amende avant l'obtention du bénéfice de la loi d'amnistie.

Adoption du texte de la Commission mixte paritaire, ainsi modifié (p. 1919).

Orateurs : MM. Capitant, *Rapporteur de la Commission mixte paritaire ;* Delorme, Ducoloné, Fanton, de Grailly, Mme Launay, M. Seramy.

16. — Projet de loi portant amnistie, présenté à l'Assemblée Nationale le 6 avril 1966 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1745** ; rapport le 22 avril 1966 par M. Capitant, **n° 1782.** Adoption le 28 avril 1966 (p. 1003). — Projet de loi **n° 456.**

Transmis au Sénat le 4 mai 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement

et d'administration générale), **n° 116 (année 1965-1966)** ; rapport le 12 mai 1966 par M. Le Bellegou, **n° 129 (année 1965-1966)**. Adoption avec modifications le 24 mai 1966. — Projet de loi **n° 43 (année 1965-1966)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1856** ; rapport le 7 juin 1966 par M. Capitant au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1900**. Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 10 juin 1966. — Projet de loi **n° 503**

Rapport déposé au Sénat le 7 juin 1966 par M. Le Bellegou au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 177 (année 1965-1966)**. Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 14 juin 1966. — Projet de loi **n° 66 (année 1965-1966)**.

Loi n° 66-409 du 18 juin 1966, publiée au *J. O.* du 23 juin 1966 (p. 5147).

DISCUSSION [26 avril 1966] (p. 924), [27 avril 1966] (p. 964), [28 avril 1966] (p. 996). Entendus : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles, Rapporteur ;* Guyot, Teariki.

Le caractère traditionnel de cette amnistie (p. 924) ; le libéralisme accentué du présent projet (*ibid.*) ; l'exclusion des infractions commises en matière fiscale et de celles qui ont mis obstacle à la construction de locaux d'habitation (p. 925) ; la périodicité moindre des lois d'amnistie (*ibid.*) ; les infractions commises en liaison avec la guerre d'Indochine (*ibid.*) ; l'amnistie des « atteintes à l'intégrité du territoire » (*ibid.*) ; les réintégrations et reconstitutions de carrière (*ibid.*); les contraventions au Code de la route (p. 926) ; le cas des députés de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie (p. 926, 927).

Reprise de la discussion (p. 931).

CHAPITRE Ier : *Amnistie de droit :*

Art. 1er : *Amnistie des contraventions et de certains délits punis par le Code pénal ;* amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et de M. Krieg tendant à substituer la date du 8 janvier 1966 à celle du 1er janvier 1966 ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 2 : *Amnistie de certains délits punis des lois spéciales* (p. 931) ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et de M. Krieg, tendant à substituer la date du 8 janvier 1966 à celle du 1er janvier 1966 (p. 832) ; adoption ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et de M. Poudevigne (délits en matière électorale) ; adoption ; amendement de M. Ducoloné (délits de presse) ; rejet ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois (délits en matière de publications pour la jeunesse) ; adoption ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et de M. Coste-Floret (cercles et casinos) ; sous-amendement de M. de Grailly tendant à insérer : « 3° », après les mots : « et par l'article 4 » dans le quatrième alinéa (3°) ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et de M. Krieg tendant à substituer la date du 8 janvier 1966 à celle du 1er janvier 1966 ; adoption ; amendement de M. Ducoloné (infractions dans les D.O.M.); rejet (p. 934) ; adoption de l'article ainsi modifié. Amnistie.

Après l'Art. 2 : amendement de MM. Teariki, Pidjot et Coste-Floret (crimes et délits dans les T.O.M.) ; rejet (p. 934).

Art. 3 : *Amnistie de certaines infractions punies par l'ancien Code de justice militaire pour l'armée de terre ;* adoption (*ibid.*).

Art. 4 : *Amnistie de certaines infractions punies par l'ancien Code de justice militaire pour l'armée de mer ;* adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 4 : amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois (harmonisation des textes) ; adoption (p. 935) ; amendement de M. Guyot (résistants interdits de séjour) ; adoption (*ibid.*).

Art. 5 : *Amnistie des objecteurs de conscience* ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par M. Houël ; le deuxième par M. Capitant, au nom de la Commission des lois ; rejet des deux amendements ; adoption de l'article (p. 936).

Art. 6 : *Amnistie de certains faits d'insoumission et de désertion ;* deux amendements de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et de M. Krieg tendant à substituer la date du 8 janvier 1966 à celle du 1er janvier 1966, dans les deuxième et troisième alinéas de l'article ; adoption des amendements et de l'article ainsi modifié (p. 936).

Après l'Art. 6 : amendement de M. Ducoloné (infractions en rapport avec l'insurrection vietnamienne) ; retrait.

Amnistie.

Art. 7 : *Amnistie en fonction du quantum de la peine prononcée* (p. 936) ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et M. Krieg tendant à substituer la date du 8 janvier 1966 à celle du 1er janvier 1966 ; adoption ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission, et de M. Buot tendant à supprimer les mots : « avec application ou non du sursis avec mise à l'épreuve » ; réserve ; amendement de M. Zuccarelli tendant à compléter le quatrième alinéa du paragraphe *c*) ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 937).

Après l'Art. 7 : amendement de M. Capitant, au nom de la Commission, et de M. Buot (condamnations avec application du sursis avec misc à l'épreuve) ; adoption.

Art. 8 : *Condamnations par des juridictions étrangères* (p. 937) ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et M. Krieg tendant à substituer la date du 8 janvier 1966 à celle du 1er janvier 1966 ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 9 : *Procédure en cas de contestation sur le bénéfice de l'amnistie ;* adoption (p. 937).

Chapitre II : *Amnistie par mesure individuelle :*

Art. 10 : *Amnistie des mineurs de 21 ans* (p. 937) ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et M. Krieg tendant à substituer la date du 8 janvier 1966 à celle du 1er janvier 1966 ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 11 : *Amnistie de certaines catégories de délinquants ;* amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et de M. Krieg tendant à substituer, dans le premier alinéa, la date du 8 janvier 1966 à celle du 1er janvier 1966 (p. 938) ; adoption ; amendement de M. Delorme tendant à substituer aux mots : « trente années » les mots : « vingt années », dans le cinquième alinéa, paragraphe 4° ; adoption ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et de M. Krieg tendant à substituer, dans le cinquième alinéa (4°), la date du 8 janvier 1966 à celle du 1er janvier 1966 ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 938).

Après l'Art. 11 : amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et M. de Grailly (amnistie des condamnés qui se sont particulièrement distingués dans les domaines culturel ou scientifique) ; réserve (p. 939).

Chapitre III : *Amnistie des sanctions disciplinaires ou professionnelles* (p. 965) :

Art. 12 : amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et M. Krieg, tendant à substituer la date du 8 janvier 1966 à celle du 1er janvier 1966 ; adoption ; amendement de MM. Sallenave et Le Lann tendant à insérer, après les mots : « sanctions disciplinaires », le mot « administratives » ; les suspensions de permis de conduire ; rejet ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et M. de Grailly tendant à supprimer le troisième alinéa; rejet au scrutin (p. 966) ; liste des votants (p. 987) ; adoption au scrutin de l'article (*ibid.*) ; liste des votants (p. 988).

Art. 13 : *Amnistie de faits commis par les étudiants* (p. 966) ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et M. Krieg tendant à substituer la date du 8 janvier 1966 à celle du 1er janvier 1966 ; rejet ; adoption de l'article.

Art. 14 : *Procédure en cas de contestation sur le bénéfice de l'amnistie ;* adoption (*ibid.*).

Art. 15 : adoption (p. 967).

Chapitre IV : *Effets de l'amnistie :*

Art. 16 : *Effets généraux, paiement de l'amende* (p. 967) ; amendement de M. Delorme tendant à supprimer le deuxième alinéa (récupération des amendes fiscales) ; le Gouvernement oppose à l'amendement l'article 40 de la Constitution ; l'amendement et l'article sont réservés ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et de M. de Grailly tendant, dans le deuxième alinéa, après le mot « l'amnistie », à rédiger ainsi la fin de l'alinéa : « acquise en vertu de la présente loi, ne dispense pas son bénéficiaire du paiement de l'amende » ; retrait de l'amendement de M. Delorme qui se rallie à l'amendement de la Commission (p. 968) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid*).

Art. 7 (suite) (p. 968) : amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et M. Buot tendant à supprimer, dans le deuxième alinéa, paragraphe *a*), les mots : « avec application ou non du sursis avec mise à l'épreuve » ; adoption ; amendement de M. Zuccarelli tendant à compléter le quatrième alinéa, paragraphe *c*) ; adoption (p. 969) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 17 : *Cas d'infractions multiples ;* adoption (*ibid*).

Art. 18 : *Extension de l'amnistie aux faits d'évasion et aux infractions à l'interdiction de séjour ;* adoption (p. 969).

Art. 19 : *Réintégration dans les fonctions ou emplois, dans les droits à pension et dans les ordres de décoration* (p. 969) ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer après les mots : « n'entraîne pas », les mots : « de droit » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 20 : *Réserve des droits des tiers ;* adoption.

Art. 21 : *Maintien de l'action en révision ;* adoption.

Art. 22 : *Interdiction de rappeler les condamnations amnistiées ;* adoption.

Art. 23 : *Effets de l'amnistie sur les mesures éducatives applicables aux mineurs et sur la déchéance de la puissance paternelle;* amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article : suppression de certaines fiches du casier judiciaire des mineurs) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 23 (p. 969).

CHAPITRE V : *Dispositions diverses :*

Art. 24 : *Exclusion de certaines infractions du bénéfice de l'amnistie ;* deux amendements soumis à discussion commune (p. 970) ; le premier présenté par M. Frys ; le deuxième, par M. Capitant, au nom de la Commission des lois et M. de Grailly (infractions en rapport avec la construction de locaux d'habitation) ; adoption de l'amendement de M. Frys dans une nouvelle rédaction ; l'amendement de la Commission devient sans objet ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, Mme Thome-Patenôtre et M. de Grailly (crimes commis contre des enfants) ; deux sous-amendements ; le premier, présenté par MM. Pidjot, Teariki et Coste-Floret (délits de non-dénonciation) ; le deuxième, par M. Fanton (fraude et corruption électorales) (p. 971); rejet du sous-amendement de M. Pidjot ; adoption du sous-amendement de M. Fanton, de l'amendement et de l'article ainsi modifiés ; (*ibid.*).

Art. 25 : *Réhabilitation de certains commerçants faillis ;* amendement de M. Fanton tendant à rédiger ainsi la fin du premier alinéa : « antérieurement au 8 janvier 1966 » (p. 972) ; retrait ; adoption de l'article.

Après l'Art. 25 : Amendement de M. Pasquini (condamnations antérieures au 1er janvier 1926) ; adoption. Amnistie.

Art. 26 : *Extension de certaines mesures d'amnistie au profit d'anciens combattants d'Indochine ;* amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et M. Ducoloné (crimes et délits en liaison avec l'insurrection vietnamienne) ; sous-amendement du Gouvernement (suppression de la référence à la ratification des Accords de Genève) ; adoption du sous-amendement, de l'amendement et de l'article ainsi modifiés (p. 972).

Art. 27 : *Effets des condamnations à la confiscation des biens présents et à venir ;* adoption (*ibid*).

Après l'Art. 27 (p. 973) ; amendement de M. Pierre Bas et M. de Grailly (ouverture de nouveaux délais pour la précédente amnistie) ; adoption.

Art. 28 : *Application aux territoires d'outre-mer ;* amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois (assimilation de l'amnistie à la réhabilitation) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi complété (p. 973).

Seconde délibération à la demande du Gouvernement de l'ensemble du projet de loi (p. 973) ; renvoi de la discussion ; reprise de la discussion (p. 996).

CHAPITRE Ier (p. 997) :

Art. 1er : Amendement du Gouvernement tendant à compléter ainsi cet article : « 3° délits pour lesquels il n'est encouru qu'une peine d'amende » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : Amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et de M. de Grailly (délits de corruption électorale) ; mesures disciplinaires ; le cas de M. Lemarchand (p. 998) ; la notion de délinquant primaire ; réserve de l'amendement ; reprise de la discussion (p. 1003) ; adoption de l'amendement de la Commission et de l'article 2 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 7 : Amendement du Gouvernement (suppression des dispositions reportées à l'article premier) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 998).

Art. 11 : Amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois (distinctions dans le domaine culturel ou scientifique) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

CHAPITRE III (p. 999) :

Art. 12 : Amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, et de M. de Grailly tendant à supprimer le troisième alinéa ; réserve ; reprise de la discussion (p. 1003) ; retrait de l'amendement de la Commission ; l'article demeure rédigé dans les termes résultant de la première délibération (*ibid.*).

Art. 13 (p. 999) ; amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer la date du 8 janvier 1966 à celle du 1er janvier 1966 ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 999).

Art. 14 : Amendement de M. Sabatier (nouvelle rédaction de l'article) ; retrait ; en conséquence, l'article 14 demeure adopté dans les termes résultant de la première délibération (*ibid.*).

CHAPITRE IV :

Art. 16 : Amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction du deuxième alinéa) la question du paiement de l'amende, adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 1000).

CHAPITRE V :

Art. 24 : Amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois et de M. de Grailly (sanctions disciplinaires ou professionnelles) ; réserve ; reprise de la discussion (p. 1003) ; retrait de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; l'article demeure rédigé dans tes termes résultant de la première délibération (*ibid.*).

Après l'Art. 24 : Amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois et M. de Grailly (tendant à insérer un nouvel article (anciens prisonniers, anciens combattants et anciens résistants) ; sous-amendement de M. Julien (p. 1001) tendant à insérer, après les mots : « l'article 24 », les mots : « à l'exception de celles du paragraphe 6 » ; la contradiction entre les votes émis en Commission et en séance publique par les représentants de certains groupes ; l'incohérence du débat ; la volonté d'amnistier le député Lemarchand (p. 1002) ; la notion de délinquant primaire ; l'impossibilité de déposer un sous-amendement à un amendement retiré ; la nécessité d'un renvoi en Commission de l'amendement (p. 1003) ; reprise de la discussion (*ibid.*) ; retrait de l'amendement (*ibid.*).

Art. 27 *bis* (nouveau) : Amendement de M. Capitant, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du début de l'article) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Pierre Bas, Capitant, *Président de la Commission des lois, Rapporteur* ; Charret, Coste-Floret, Defferre, Delorme, Ducoloné, Feuillard, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Frys, de Grailly, Guyot, Houël, Julien, Mondon, Neuwirth, Pidjot, Pondevigne, Sabatier, Saltenave, Teariki, Zuccarelli.

17. — Proposition de loi portant amnistie, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 avril 1966 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1776.**

18. — Proposition de loi portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 1966 par M. Billères et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2102.**

19. — Proposition de loi portant amnistie totale des infractions commises à l'occasion de faits en relation avec les événements d'Algérie, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 novembre 1966 par M. Coste-Floret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2192.**

Voy. aussi : BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 (Justice) ; BUDGET 1967, 1 (Intérieur, Justice).

— dans les T. O. M. — *Voy.* T. O. M., 14.

AMORTISSEMENT.

— de constructions nouvelles. — *Voy.* BUDGET 1964, 2, art. 22.

— Régime fiscal. — *Voy.* IMPÔTS (II. Impôts directs), 4.

ANCIENS COMBATTANTS.

1. — Proposition de loi relative à la conservation des sépultures de certaines victimes de la guerre 1914-1918, présentée à l'Assemblée Nationale le 23 janvier 1963 par M. Denvers (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 124**; rapport le 9 novembre 1966 par M. Lepage, **n° 2132.**

2. — Proposition de loi tendant à supprimer les délais impartis pour l'obtention des titres et droits attachés à la qualité d'anciens combattants ou de victimes de la guerre, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Bourgoin (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 271.**

3. — Proposition de loi tendant à titulariser dans les emplois permanents des administrations de l'Etat les agents et ouvriers de l'Etat, contractuels ou auxiliaires, invalides de guerre à 100 %, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par M. Guillon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 404.**

4. — Proposition de loi tendant à accorder un nouveau délai pour les demandes de titre ou de pécule formulées par certaines catégories d'anciens combattants ou de victimes de guerre, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1965 par M. Paquet (renvoyée à la Commission des affaires culturelles), **n° 1312.**

5. — Proposition de loi tendant à accorder à ceux des prisonniers de guerre transférés pour acte qualifié de résistance au camp de Rawa-Ruska ou ses kommandos, les avantages matériels de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 modifiée par la loi n° 50-729 du 24 juin 1950, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1965 par MM. Fric et Godefroy (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1600.**

6. — Proposition de loi tendant à créer une Commission spéciale chargée d'établir un rapport sur les conditions d'application et la revision du rapport constant, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 novembre 1966 par M. Bignon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2195.**

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 143. — QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 50.

Voy. BUDGET 1967, 1, art. 21, 23 (p. 5267).

ANCIENS COMBATTANTS DES FORCES FRANÇAISES LIBRES.

— Fonctionnaires de la Sûreté nationale. — *Voy.* POLICE ET SURETÉ NATIONALE, 2.

ANCIENS PRISONNIERS DE LA GUERRE 1914-1918. — *Voy.* PÉCULE.

ANIMAUX.

1. — Projet de loi relatif à la protection des animaux (1), transmis à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1963 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 207**; rapport le 3 octobre 1963 par M. Neuwirth, **n° 555.** Adoption avec modification en deuxième lecture le 10 octobre 1963 (p. 5130). — Projet de loi **n° 98.**

Transmis au Sénat le 15 octobre 1963 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 8 (année 1963-1964)**; rapport le 30 octobre 1963 par M. Marcilhacy, **n° 18 (année 1963-1964).** Adoption définitive en deuxième lecture le 7 novembre 1963. — Projet de loi **n° 14 (année 1963-1964).**

Loi n° 63-1143 du 19 novembre 1963, publiée au *J. O.* du 20 novembre 1963 (p. 10339).

DISCUSSION [10 octobre 1963] (p. 5127). Entendu : M. Neuwirth, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

Les nombreuses propositions de loi tendant à supprimer les mauvais traitements exercés sur les animaux domestiques ; l'impossibilité pour les deux assemblées, jusqu'à présent, de parvenir à un accord sur un

(1) Pour l'adoption en première lecture, voy. table « Matières » (1re législature), n° 666.

Animaux.

vote commun ; la discussion ayant eu lieu en première lecture sur le projet soumis à l'Assemblée ; la nécessité de combler les lacunes de la loi Grammont et du décret du 7 septembre 1959 ; les dispositions du projet ; les modifications apportées par le Sénat; l'exception accordée aux courses de taureaux lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée (p. 5127) ; l'interdiction des combats de coqs (p. 5128) ; l'importance des paris auxquels donnent lieu ces combats (p. 5128) ; le maintien de l'autorisation de la chasse et de la pêche ; la proposition de loi déposée par M. Pasquini tendant à interdire la chasse à courre (p. 5128) ; le problème des recherches scientifiques (p. 5128).

Art. 1er : Article 453 du Code pénal (répression des actes de cruauté commis envers un animal) (p. 5128) ; amendement de M. Neuwirth, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 5128) ; la limitation des dérogations aux seules courses de taureaux (p. 5128) ; la discrimination dont sont victimes les régions du Nord où les combats de coqs sont particulièrement populaires (p. 5128, 5129, 5130) ; la signification de l'expression « tradition locale ininterrompue » (p. 5128, 5129) ; le pouvoir d'appréciation laissé aux tribunaux dans ce domaine ; le caractère général de la loi ; la répression nécessaire du doping des chevaux de course (p. 5129); l'interdiction souhaitable de la chasse à courre (p. 5129) ; sous-amendement de MM. Neuwirth et Catroux tendant à permettre au juge d'instruction, saisi de la plainte, de confier l'animal, jusqu'au jugement, à une œuvre de protection (p. 5129) ; les modalités de la saisine du juge d'instruction ; l'utilisation improbable de la procédure de l'information en cas de sévices exercés sur des animaux (p. 5129, 5130) ; le cas des actes de cruauté par omission, notamment des abandons d'animaux domestiques (p. 5130) ; l'application éventuelle dans ces cas de l'alinéa 12e de l'article R-38 du Code pénal (p. 5130) ; sous-amendement de M. Souchal (doublement des « peines encourues » en cas de récidive (p. 5130) ; retrait (*ibid.*) ; modification du sous-amendement de M. Capitant (suppression des mots « saisi de la plainte » (p. 5130); adoption du sous-amendement ainsi modifié (*ibid.*) ; adoption de l'amendement ainsi complété (*ibid.*) ; amendement de M. Neuwirth, au nom de la Commission ; cet amendement est sans objet (p. 5130) ; amendement de M. Neuwirth, au nom de la Commission (non-application de l'article aux départements d'outre-mer) (p. 5130) ; le report souhaitable de cet amendement dans un article 3 (p. 5130) ; adoption de l'article premier (p. 5130).

Après l'Art. 2 : article additionnel de M. Neuwirth, au nom de la Commission (reprise de l'amendement ci-dessus) (p. 5130) ; adoption (*ibid.*); adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Boscher, Bustin, Catroux, Darchicourt, Dolory, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Neuwirth, *Rapporteur ;* Pasquini, Poudevigne, Souchal.

2. — Proposition de loi tendant à compléter les dispositions de la loi du 19 novembre 1963 relative à la protection des animaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1964 par M. Arthur Moulin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 839** ; rapport le 18 juin 1964 par M. Brousset, **n° 990**. Adoption avec modification en première lecture le 18 juin 1964 (p. 2041). — Proposition de loi **n° 229.**

Transmise au Sénat le 23 juin 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 279 (année 1963-1964)** ; rapport le 30 juin 1964 par M. Emile Dubois, **n° 325 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 30 juin 1964. — Proposition de loi **n° 147 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-690 du 8 juillet 1964, publiée au *J. O.* du 9 juillet 1964 (p. 6093).

DISCUSSION [18 juin 1964] (p. 2039). Entendus : MM. Chandernagor, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement ;* Brousset, *Rapporteur de la Commission des lois.*

Le dépôt par les députés socialistes d'une proposition de loi analogue à celle inscrite à l'ordre du jour (p. 2039) ; l'entorse faite à la tradition constante d'après laquelle les textes ayant le même objet sont discutés conjointement sur un rapport commun (p. 2039, 2040) ; l'antériorité de la proposition inscrite à l'ordre du jour (p. 2040) ; les dispositions de la proposition de loi tendant à compléter la loi du 19 novembre 1963 et à étendre aux combats de coqs la déroga-

tion dont bénéficient, sous certaines conditions, les courses de taureaux (p. 2040) ; le caractère traditionnel des combats de coqs dans les départements du Nord ; l'interdiction de créer de nouveaux gallodromes (p. 2040).

Article unique : *Nouvelle rédaction de l'article 453 du Code pénal : non application des dispositions de l'article aux combats de coqs dans les localités où une tradition ininterrompue peut être établie* (p. 2040) ; le sens de l'expression « tradition ininterrompue » ; le pouvoir d'appréciation laissé aux juges dans ce domaine (p. 2040) ; les dispositions de la loi du 19 novembre 1963 tendant à supprimer les actes de cruauté envers les animaux ; le caractère exceptionnel de la dérogation proposée en faveur des combats de coqs (p. 2040) ; le vote sur l'article unique est réservé (p. 2040).

Article additionnel présenté par le Gouvernement : *Interdiction de toute création d'un nouveau gallodrome* (p. 2041) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article unique devenu article premier (p. 2041) ; explications de vote (*ibid.*) ; le maintien opportun de la tradition des combats de coqs (p. 2041) ; la position du groupe communiste (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Boscher, Bustin, Capitant, *Président de la Commission des lois ;* Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement ;* Arthur Moulin.

3. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 63-1143 du 19 novembre 1963 relative à la protection des animaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1964 par M. Notebart (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 845.**

4. — Projet de loi relatif à la lutte contre les moustiques, présenté à l'Assemblée Nationale le 11 juin 1964 par M. Georges Pompidou, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 965** ; rapport le 6 octobre 1964 par M. Massot, **n° 1093** ; avis le 6 novembre 1964 par M. Lathière au nom de la Commission de la production et des échanges, **n° 1157**. Adoption avec modification en première lecture le 12 novembre 1964 (p. 5361). — Projet de loi **n° 268.** Animaux.

Transmis au Sénat le 16 novembre 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 30 (année 1964-1965)** ; rapport le 26 novembre 1964 par M. Robert Chevalier, **n° 51 (année 1964-1965).** Adoption définitive en première lecture le 3 décembre 1964. — Projet de loi **n° 28 (année 1964-1965).**

Loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964, publiée au *J.O.* du 18 décembre 1964 (p. 11265, 11266).

DISCUSSION [12 novembre 1967] (p. 5350). Entendus : MM. Massot, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Lathière, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Marcellin, *Ministre de la Santé publique et de la Population ;* Tourné, Delachenal.

L'importance de ce projet pour le tourisme des régions méditerranéennes ; « L'Entente interdépartementale pour la « démoustication » du littoral méditerranéen » ; son action (p. 5350, 5351) ; l'économie générale du projet (p. 5352, 5353) ; les dangers de certaines méthodes de démoustication (p. 5355, 5357) ; la possibilité d'avoir recours aux gambusias (p. 5355, 5356) ; l'aspect agricole (p. 5353, 5354) ; les problèmes financiers (p. 5356, 5357).

Art. 1er : *Création de zones de lutte contre les moustiques* (p. 5357) ; adoption (p. 5357).

Art. 2 : *Droit reconnu aux agents des services ou organismes mentionnés à l'article premier de pénétrer à l'intérieur des zones de lutte contre les moustiques avec leur matériel sur les propriétés publiques et privées* (p. 5357) ; amendement de M. Delachenal prévoyant que les propriétaires exploitants ou occupants seront avisés à temps pour leur permettre de prendre toutes dispositions utiles pour la sauvegarde de leurs intérêts (p. 5357) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 2 ainsi complété (p. 5357).

Art. 3 : *Obligations des propriétaires, locataires, exploitants ou occupants de terrains situés dans les zones prévues à l'article premier* (p. 5357) ; amendement de M. Massot, au nom de la Commission des lois, incluant dans cette énumération les concessionnaires (p. 5357) ; adoption (p. 5358) ; amendement de M. Massot, au nom de la Commission des lois, ajoutant aux

Animaux.

terrains les retenues et étendues d'eau (p. 5358) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Massot, au nom de la Commission des lois, prévoyant pour la détermination de ces obligations la consultation du conseil général (p. 5358) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Lathière, au nom de la Commission de la production, établissant la consultation également des chambres d'agriculture (p. 5358) ; adoption de l'article 3 ainsi complété (*ibid.*).

Art. 4 : *Obligation pour les propriétaires, locataires, exploitants ou occupants de se conformer aux prescriptions des agents des services et organismes mentionnés à l'article premier pour l'exécution des opérations de traitement* (p. 5358) ; amendement de M. Massot, au nom de la Commission des lois, ajoutant les concessionnaires (p. 5358) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Massot, au nom de la Commission des lois, prévoyant que ces opérations ne pourront entraîner que des sujétions temporaires limitées à leur stricte durée (p. 5358) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 4 ainsi complété (*ibid.*).

Art. 5 : *Obligations d'entretien et sanctions de ces obligations* (p. 5358) ; amendement de pure forme de M. Massot, au nom de la Commission des lois (*ibid.*) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Massot, au nom de la Commission des lois, étendant ces obligations aux organismes d'évacuation des eaux et autres concessionnaires de chutes et retenues d'eau (p. 5358) ; adoption (p. 5359); amendement de M. Massot, au nom de la Commission des lois, prévoyant l'avis du conseil général pour déterminer ces obligations (p. 5359) ; adoption (*ibid*) ; amendement de M. Lathière, au nom de la Commission de la production, ajoutant la consultation des chambres d'agriculture (p. 5359) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Massot, au nom de la Commission des lois, tendant à fixer à deux mois le délai s'écoulant après la mise en demeure par le préfet restée sans effet et l'exécution d'office et aux frais des intéressés des travaux nécessaires (p. 5359) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 6 et 7 : *Travaux dits de « génie sanitaire »* (p. 5359) ; adoption (*ibid.*).

Art. 8 : *Constitution d'associations syndicales de propriétaires en vue de faciliter la lutte contre les moustiques* (p. 5359) ; amendement de M. Massot, au nom de la Commission des lois, ayant pour objet d'insérer les dispositions de l'article 8 dans la loi du 21 juin 1865 (p. 5359) ; adoption (*ibid.*) ; en conséquence, ce texte devient l'article 8 (*ibid.*).

Après l'Art. 8 : amendement de M. Lathière, au nom de la Commission de la production, tendant à insérer un nouvel article établissant que les syndicats de communes seront habilités à effectuer les travaux relevant de l'application de la présente loi (p. 5359) ; adoption (*ibid.*).

Art. 9 : *Agents chargés de la constatation des infractions aux dispositions de la présente loi* (p. 5359) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le second, par M. Massot, au nom de la Commission des lois, modifiant la liste de ces agents (p. 5360) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; en conséquence, l'amendement de M. Massot reçoit satisfaction (*ibid.*) ; adoption de l'article 9 ainsi modifié (p. 5360).

Après l'Art. 9 : amendement de M. Massot, au nom de la Commission des lois et M. de Grailly tendant à insérer un nouvel article conférant un caractère contraventionnel aux infractions aux dispositions de la présente loi (p. 5360) ; adoption (*ibid.*).

Art. 10 : *Caractère de dommages résultant de l'exécution des travaux publics donné aux dommages qui pourraient résulter des travaux ou des opérations de lutte contre les moustiques* (p. 5360) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 10 : amendement de M. Massot, au nom de la Commission des lois, et M. Heder tendant à insérer un nouvel article permettant l'application de la présente loi dans les départements d'outre-mer (p. 5360) ; adoption (*ibid.*).

Art. 11 : *Fixation des modalités d'application de la présente loi par décret en Conseil d'Etat* (p. 5364) ; amendement de pure forme de M. Massot, au nom de la Commission des lois (p. 5361) ; adoption (*ibid.*); adoption de l'article 11 ainsi modifié (*ibid.*) ; vote favorable du groupe communiste sur l'ensemble du projet de loi (p. 5361); adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Balmigère, Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles ;* Delachenal, Garcin, Lathière, *Rapporteur pour avis ;* Marcellin, *Ministre de la Santé publique ;* Massot, *Rapporteur.*

5. — Proposition de loi relative à la protection de la faune sauvage et à la création de

comités départementaux de défense de la nature, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 octobre 1966 par M. Davoust (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2068.**

ANTENNES DE RADIODIFFUSION.

— *Voy.* RADIODIFFUSION, 1.

ANTICONCEPTIONNELS.

— Moyens. — *Voy.* NAISSANCES (Contrôle).

ANTILLES FRANÇAISES.

Voy. RAPPORTS D'INFORMATION, nos 33, 34, 46 ; BUDGET 1967, 1 (D.O.M.).

— Dégâts causés par le cyclone. — *Voy.* BUDGET 1963, 5, article additionnel.

ANTILLES NÉERLANDAISES.

— Association à la Communauté économique européenne. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 27.

APPAREILS A VAPEUR.

— Droits d'épreuve. — *Voy.* BUDGET 1964, 1, art. 60.

APPELLATION D'ORIGINE.

— Produits industriels. — *Voy.* COMMERCE, 10.

APPRENTIS.

Voy. SÉCURITÉ SOCIALE (III. Assurance maladie), 5 ; TRAVAIL (Réglementation), 25.

— Allocations familiales. — *Voy.* PRESTATIONS FAMILIALES, 3.

— *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n°243.

AQUITAINE.

— Région de l'. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4.

ARBITRAGE.

— commercial international. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 61.

— du Président de la République. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 19.

ARCHÉOLOGIE.

1. — Proposition de loi relative à la protection des gisements fossiles, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par M. Becker (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 400.**

ARCHIVES.

— des agréés près les tribunaux de commerce. — *Voy.* CODE DE COMMERCE, 3.

ARDÈCHE.

— Inondations. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 104.

ARGENTINE. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 21.

ARIÈGE.

— Orage de grêle. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 64.

ARLES.

— Approvisionnement en eau. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 126.

— Construction d'un pont. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 140.

ARMÉE.

I. — Dispositions générales.
II. — Armée de l'air.
III. — Armée de mer.
IV. — Armée de terre.

I. — Dispositions générales.

1. — Rapport sur le programme d'équipement militaire, présenté par M. le Premier Ministre, en application de la loi de programme n° 60-1305 du 8 décembre 1960, le 18 décembre 1962.

2. — Projet de loi portant ratification du décret n° 62-1358 du 16 novembre 1962 relatif à la formation de la classe 1965, présenté à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1962 par M. Pierre Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 26.**

3. — Projet de loi portant ratification du décret n° 62-1501 du 14 décembre 1962 modifiant la composition des premier et deuxième contingents 1962, présenté à l'Assemblée Nationale le 27 décembre 1962 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 54.**

4. — Proposition de loi relative à la délivrance des attestations d'appartenance aux Forces françaises combattantes, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 janvier 1963 par M. Davoust (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 88.**

5. — Projet de loi portant ratification du décret n° 63-26 du 16 janvier 1963 concernant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité des premier et deuxième contingents 1963, présenté à l'Assemblée Nationale le 5 février 1963 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 136.**

6. — Proposition de loi tendant à modifier la loi du 22 juillet 1948 accordant des permissions spéciales aux soldats agriculteurs, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Chandernagor et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 246**; rapport le 20 juin 1963 par M. Voilquin, **n° 365.**

7. — Proposition de loi tendant à réduire la durée du service militaire et en adapter les modalités d'accomplissement aux conditions de la guerre moderne, notamment à la nécessité d'assurer la protection civile et certaines formations techniques, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par M. de Chambrun et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 313.**

8. — Proposition de loi tendant à réduire la durée du service militaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 329.**

9. — Proposition de loi tendant à accorder deux permissions agricoles de vingt jours chacune au cours des périodes de grands travaux survenant pendant la durée du service militaire des jeunes agriculteurs, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 335.**

10. — Projet de loi relatif à certaines modalités d'accomplissement du service national, présenté à l'Assemblée Nationale le 9 juillet 1963 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 432**; rapport le 18 juillet 1963 par M. Moynet, **n° 471**; avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République le 23 juillet 1963 par M. Zimmermann, **n° 493.** Adoption le 24 juillet 1963 (p. 4478) avec le titre suivant : « *Projet de loi relatif à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement* ». — Projet de loi **n° 80.**

Transmis au Sénat le 25 juillet 1963 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères,

de la défense et des forces armées), n° **215 (année 1962-1963)**; rapport oral par M. d'Argenlieu. Rejet le 26 juillet 1963. — Projet de loi n° **90**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1963, n° **551**; rapport le 15 octobre 1963 par M. Moynet, n° **575**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 15 octobre 1963 (p. 5168). — Projet de loi n° **99**.

Transmis au Sénat le 17 octobre 1963, n° **11 (année 1963-1964)** ; rapport oral le 6 novembre 1963 par M. d'Argenlieu. Rejet en deuxième lecture le 6 novembre 1963. — Projet de loi n° **12 (année 1963-1964)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 8 novembre 1963, n° **641** ; rapport le 20 novembre 1963 par M. Moynet au nom de la Commission mixte paritaire, n° **659**. Rejet des conclusions de la Commission mixte paritaire le 21 novembre 1963 (p. 7368). — Projet de loi n° **113**.

Rapport au Sénat le 20 novembre 1963 au nom de la Commission mixte paritaire par M. Jacques Ménard, n° **34 (année 1963-1964)**. Rejet des conclusions de la Commission mixte paritaire le 3 décembre 1963. — Projet de loi n° **19 (année 1963-1964)**.

Rapport à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1963 au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées par M. Moynet, n° **704**. Adoption en troisième lecture le 3 décembre 1963 (p. 7597). — Projet de loi n° **117**.

Transmis au Sénat le 4 décembre 1963, n° **48 (année 1963-1964)**. Rejet en troisième lecture le 5 décembre 1963. — Projet de loi n° **25 (année 1963-1964)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 6 décembre 1963, n° **718** ; rapport le 10 décembre 1963 par M. Moynet, n° **722**. Adoption définitive en quatrième lecture le 11 décembre 1963 (p. 7827). — Proposition de loi n° **130**.

Loi n° 63-1255 du 21 décembre 1963, publiée au *J. O.* du 22 décembre 1963 (p. 11456).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [24 juillet 1963] (p. 4457). Entendus : MM. Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées, Rapporteur ;* Zimmermann, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Chandernagor, Manceau, Emile-Pierre Halbout ; Messmer, *Ministre des Armées ;* Pillet.

Le respect de l'égalité de tous les citoyens devant le danger (p. 4457, 4465) ; la réforme profonde du service militaire devant prochainement intervenir en raison de l'évolution de la défense nationale ; le caractère prématuré du projet ; son renvoi souhaitable en Commission (p. 4458) ; la définition de l'objection de conscience (p. 4458, 4461, 4465) ; la nécessité de concilier le respect de la conscience d'autrui et les exigences de la défense nationale (p. 4457, 4458) ; le principe traditionnel, dans le droit français, de la liberté d'opinion (p. 4459) ; le décret pris en 1793 par le Comité de salut public concernant les anabaptistes (p. 4459) ; la position des églises catholique et protestante (p. 4459) ; les solutions adoptées à l'étranger (p. 4459, 4460, 4462) ; les mesures prises depuis 1958 pour atténuer la rigueur du sort des objecteurs de conscience (p. 4462, 4464) ; la caducité du projet déposé au cours de la précédente législature (p. 4461) ; les différences entre les deux projets (p. 4465) ; le faible nombre des personnes susceptibles d'être intéressées par la loi (p. 4460, 4463) ; les dispositions du projet (p. 4460, 4462, 4465) ; la commission chargée d'étudier les dossiers des objecteurs de conscience (p. 4460, 4462, 4463) ; la représentation souhaitable au sein de cette commission d'un membre de la famille spirituelle dont se réclame l'intéressé et d'un délégué de l'organisation de défense et de soutien des objecteurs (p. 4462) ; et des organisations syndicales les plus représentatives (p. 4463) ; le service civil effectué par les objecteurs de conscience (p. 4462, 4463, 4464) ; sa durée (p. 4460, 4463, 4464).

Motion de renvoi à la Commission déposée par M. Moynet (p. 4465) ; l'incorporation souhaitable du statut des objecteurs de conscience dans l'ensemble des textes devant modifier le service militaire (p. 4465) ; le respect nécessaire de la liberté religieuse, compte tenu de l'intérêt de l'Etat (p. 4466) ; rejet au scrutin de la motion de renvoi (p. 4466) ; liste des votants (p. 4467).

Le Gouvernement demande à l'Assemblée, en application de l'article 44 de la Constitution, de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi dans le texte présenté par le Gouvernement et modifié par les amendements nos 17, 18 et 45 à l'article premier, 26 et 44 à l'article 2, 28 à l'article 3, 19 et 35, ce dernier modifié par le sous-amendement n° 41, à l'article 5, 20 et 37 et à l'article 8, 21 à l'article 9, 23 à l'article 10, 24 et 48 sous forme de deux articles additionnels et enfin par l'amendement

Armée I.

n° 43 relatif au titre du projet de loi (p. 4470) ; rappel au Règlement de M. Pillet (p. 4470) ; la procédure du vote bloqué ; les modifications apportées au texte initial lors du contrôle de l'Assemblée (p. 4470).

Art. 1er : *Définition de l'objection de conscience, affectation des objecteurs de conscience* (p. 4471) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 4471) ; l'affectation souhaitable des objecteurs de conscience uniquement à un service civil (p. 4471) ; le vote sur cet amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nature des convictions déclarées par les intéressées) (p. 4471) ; amendement réservé (p. 4471) ; amendement de M. Zimmermann au nom de la Commission des lois (référence à la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement dans l'armée et à l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense) (p. 4471) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Chandernagor (suppression de l'affectation éventuelle des intéressés à une formation militaire non armée) (p. 4471) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Debré (suppression de l'affectation éventuelle des intéressés à une formation civile assurant un service national) (p. 4471) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Boscher (nature des tâches effectuées par les intéressés) (p. 4471) ; amendement réservé (p. 4472); amendement du Gouvernement (affectation des intéressés à une formation civile assurant un travail d'intérêt général) (p. 4472) ; amendement réservé (*ibid.*) ; le vote sur l'article premier est réservé (p. 4472).

Art. 2 : *Modalités de la demande adressée par les objecteurs de conscience* (p. 4472) ; amendement de M. Debré tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa (p. 4472) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Germain (suppression du bénéfice du sursis) (p. 4472) ; le vote sur l'article 2 est réservé (*ibid.*).

Art. 3 : *Juridiction chargée d'examiner les dossiers des intéressés* (p. 4472) ; amendement de M. Debré (p. 4472) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Debré tendant à supprimer les mots « en raison de l'intérêt qu'elles portent aux questions de la jeunesse » (p. 4472) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier (représentation au sein de la Commission, des organisations syndicales nationales les plus représentatives et de l'organisation de défense et de soutien des objecteurs de conscience) (p. 4472) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Cassagne (représentation au sein de la Commission de la famille spirituelle dont se réclame l'objecteur et de l'organisation de défense et de soutien des objecteurs de conscience) (p. 4472) ; amendement réservé (*ibid.*) ; le vote sur l'article 3 est réservé (p. 4472).

Art. 4 : *Réunion de la Commission* (p. 4472) ; amendement de M. Debré (p. 4472); retrait (*ibid.*) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier (comparution de l'intéressé et de son représentant légal) (p. 4473); retrait (*ibid.*) ; le vote sur l'article 4 est réservé (*ibid.*).

Art. 5 : *Procédure de l'examen des dossiers* (p. 4473) ; amendement de M. Debré (p. 4473) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier relatif à la comparution de l'intéressé ou de son représentant (p. 4473) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier (suppression des mots « militaire non armée ou ») (p. 4473) ; amendement analogue de M. Chandernagor (*ibid.*) ; amendements réservés (*ibid.*) ; amendements de M. Debré (p. 4473) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et de M. Delachenal, précisant qu'au cas de nouvel examen, la Commission devrait procéder à un examen antérieurement à toute incorporation (p. 4473) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Debré (p. 4473) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Debré (possibilité pour les anciens objecteurs de conscience de s'engager ultérieurement dans les forces armées) (p. 4473) ; sous-amendement du Gouvernement (p. 4473) ; l'amendement de M. Debré et le sous-amendement du Gouvernement sont réservés (p. 4473) ; amendement de M. Debré (suppression du bénéfice du sursis pour les objecteurs de conscience (p. 4473) ; retrait (*ibid.*) ; le vote de l'article 5 est réservé (*ibid.*).

Art. 6 : *Affectation des intéressés* (p. 4473); amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier (affectation des objecteurs de conscience à la branche française du service civil international (p. 4474) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Chandernagor (p. 4474) ; cet amendement n'est pas soutenu (*ibid.*) ; amendement de M. Cassagne (p. 4474) ; cet amendement n'est pas soutenu (*ibid.*) ; le vote sur l'article 6 est réservé (*ibid.*).

Art. 7 : *Nature des services effectués par les objecteurs de conscience* (p. 4474) ; le vote sur cet article est réservé (*ibid.*).

Art. 8 : *Durée du service civil effectué par les intéressés* (p. 4474) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier (égalité entre la durée du service civil et la durée du service militaire) (p. 4474) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et de M. Delachenal, tendant à porter la durée du service civil au double de celle du service militaire (p. 4474) ; amendement analogue de M. Debré (p. 4474) ; ces amendements sont réservés (*ibid.*) ; le vote sur l'article 8 est réservé (p. 4474).

Art. 9 : *Incorporation des objecteurs de conscience sur leur demande dans une formation armée* (p. 4474) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier tendant à la suppression de cet article (p. 4474) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier (imputation de la totalité de la durée du service accompli dans une formation non armée ou civile sur le temps du service militaire légal) (p. 4474) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et de M. Delachenal (imputation de la moitié de la durée du service accompli dans une formation non armée ou civile) (p. 4474) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier (possibilité pour les jeunes recrues de terminer leur service dans une formation civile) (p. 4474) ; amendement réservé (p. 4475) ; le vote sur l'article 9 est réservé (*ibid*).

Après l'Art. 9 : article additionnel de M. Debré (*Emplois et mandats interdits aux objecteurs de conscience*) (p. 4475) ; cet amendement n'est pas soutenu (p. 4475).

Art. 10 : *Mesures transitoires* (p. 4475) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et de M. Capitant précisant que pour bénéficier des dispositions transitoires, les intéressés doivent avoir manifesté leurs convictions avant leur incorporation (p. 4475) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier (p. 4475) ; cet amendement n'est pas soutenu (*ibid.*) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois et de M. Delachenal (durée du service civil égale au double de la durée du service militaire) (p. 4475) ; amendement réservé (*ibid.*); le vote sur l'article 10 est réservé (*ibid.*).

Après l'Art. 10 : article additionnel de M. Lavigne (*Interdiction de toute propagande en faveur de l'objection de conscience*) (p. 4475) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de MM. Chazalon et Chandernagor (application de la loi dans les D.O.M. et T.O.M.) (p. 4475) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Karcher (non-application de la loi dans les départements d'Alsace et de Lorraine) (p. 4475) ; amendement réservé (p. 4476), ; amendement de M. Germain tendant à subordonner la mise en vigueur de la loi à la promulgation du Règlement d'administration publique déterminant les emplois interdits aux objecteurs de conscience (p. 4476) ; la nature de ces emplois (p. 4476) ; le caractère exorbitant de cet amendement dépossédant le Parlement de ses pouvoirs (p. 4475) ; le vote sur l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Debré tendant à une nouvelle rédaction du titre du projet (p. 4476) ; retrait (*ibid.*) ; amendement analogue du Gouvernement (p. 4476) ; amendement réservé (p. 4477) ; les modifications importantes apportées au projet initial ; le caractère de loi d'exception du texte proposé (p. 4477).

Explications de vote (p. 4477) : la transformation de l'esprit même du projet entraînée par les amendements acceptés par le Gouvernement (p. 4477, 4478) ; la position du groupe socialiste (p. 4477) ; celle du groupe du centre démocratique (p. 4478) ; du groupe communiste (p. 4478) ; celle du groupe du rassemblement démocratique (p. 4478) ; adoption au scrutin du projet de loi dans le texte présenté par le Gouvernement, modifié par les amendements acceptés par le Gouvernement (p. 4478) ; liste des votants (p. 4490).

Orateurs : MM. Boscher, Carlier, Cassagne, Chandernagor, Debré, Duhamel, Germain, de Grailly, Grussenmeyer, Lavigne, Manceau, Messmer, *Ministre des Armées ;* Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale, Rapporteur ;* Pillet, Zimmermann, *Rapporteur pour avis.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [15 octobre 1963] (p. 5164). Entendus : MM. Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées ;* Zimmermann, *Rapporteur pour avis ;* Messmer, *Ministre des Armées ;* Charvet, Manceau.

Le maintien par la Commission de la défense nationale de sa position en première lecture (p. 5164) ; le rejet du texte par le Sénat (p. 5164) ; l'actualité du problème des objecteurs de conscience (p. 5164) ; le petit nombre des jeunes gens susceptibles d'être

Armée I.

intéressés par les dispositions du projet (p. 5165) ; l'évolution des structures de la défense nationale et la possibilité qui sera prochainement offerte à un citoyen de satisfaire à la loi commune sans forcément appartenir à une formation militaire ; l'institution prochaine d'un service national (p. 5174) ; la nécessité d'un contrôle sévère de la sincérité des jeunes gens demandant à bénéficier de la loi (p. 5164, 5165) ; les dispositions du projet (p. 5165, 5166) ; la durée du service civil effectué en remplacement du service militaire (p. 5165, 5166) ; les critiques suscitées par le texte en discussion (p. 5166, 5167) ; les dispositions du statut ayant le caractère d'une sanction (p. 5165, 5166) ; notamment l'interdiction d'accéder à certaines fonctions (p. 5166) ; la mise souhaitable à l'ordre du jour, parallèlement à ce projet, des propositions d'amnistie (p. 5165) ; conformément à l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur le texte du projet de loi dans le texte précédemment adopté par l'Assemblée Nationale, modifié par les amendements 1, 2 et 3 du Gouvernement et par l'amendement 5 de la Commission des lois constitutionnelles (p. 5166).

Art. 1er (p. 5166) : amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier (mise des objecteurs de conscience à la disposition du Premier Ministre, responsable de la défense nationale, pour leur affectation à un service civil) (p. 5166) ; amendement et article réservés (p. 5166).

Art. 2 : *Modalités de la demande* (p. 5166) ; amendement du Gouvernement (envoi de la demande dans un délai de 15 jours à compter de la publication du décret portant appel du contingent auquel appartient l'intéressé) (p. 5166) ; la nécessité de permettre aux sursitaires de demander l'application de la loi (p. 5166) ; amendement et article réservés (p. 5166).

Art. 3 : *Création d'une Commission juridictionnelle chargée d'examiner la demande* (p. 5166) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier (représentation au sein de cette commission de l'organisation de défense et de soutien des objecteurs de conscience) (p. 5166) ; amendement et article réservés (p. 5166).

Art. 4 : *Réunions de la commission* (p. 5167) ; article réservé (*ibid.*).

Art. 5 : *Notification des décisions de la commission* (p. 5167) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier (suppression des mots « militaire non armée » (p. 5167) ; amendement et article réservés (p. 5167).

Art. 6 : *Affectation des intéressés* (p. 5167); amendement du Gouvernement (application aux intéressés des articles 38, 39 et 40 de l'ordonnance sur le service national) (p. 5167) ; amendement et article réservés (*ibid.*).

Art. 7 : *Nature du service effectué par les intéressés* (p. 5167).

Art. 8 : *Durée du service civil* (p. 5167) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier (égalité entre le service civil et le service militaire) (p. 5167) ; réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Chandernagor (durée du service civil égale à une fois et demie celle du service militaire) (p. 5167) ; l'exécution par les objecteurs de conscience condamnés d'un service d'une durée double de celle du service militaire à la suite des mesures de grâce obtenues en leur faveur ; la nécessité de prévoir une durée moins longue dans leur statut (p. 5167); amendements et article réservés (*ibid.*).

Art. 9 : *Incorporation éventuelle des intéressés dans une formation armée* (p. 5197) ; réservé.

Art. 10 (p. 5168) : réservé (*ibid.*).

Art. 11 : *Interdiction de toute propagande ou publicité en faveur de l'objection de conscience* (p. 5168) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et de M. de Grailly tendant à modifier le premier alinéa de l'article (p. 5168); le caractère vague du terme « publicité » et des considérations d'ordre philosophique figurant dans l'article (p. 5168) ; amendement et article réservés (*ibid.*).

Art. 12 : *Subordination de la mise en vigueur de la loi à la promulgation d'un règlement d'administration publique déterminant les emplois interdits aux jeunes gens ayant bénéficié de l'application des dispositions précédentes* (p. 5168) ; amendement de MM. Manceau, Guyot et Carlier tendant à la suppression de l'article (p. 5168); amendement du Gouvernement (publication dans les trois mois de la promulgation de la loi d'un règlement d'administration publique déterminant les emplois interdits aux objecteurs de conscience (p. 5168) ; l'inconvénient de subordonner la mise en vigueur de la loi à la parution d'un décret (p. 5168) ; amendements et articles réservés (p. 5168).

Explications de vote (p. 5168) ; l'insuffisance des améliorations apportées au texte voté en première lecture : la sorte de dégradation civique infligée aux objecteurs de

conscience par les dispositions proposées (p. 5168) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5168).

Orateurs : MM. Carlier Chandernagor, Guyot, Manceau, Messmer, *Ministre des Armées ;* Zimmermann, *Rapporteur pour avis.*

CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE :

Discussion [21 novembre 1963] (p. 7364). Entendus : MM. Moynet, *Rapporteur ;* Zimmermann, Guyot, Coste-Floret, Messmer, *Ministre des Armées.*

L'inopportunité du règlement de la situation des objecteurs de conscience (p. 7364) ; la priorité devant être accordée aux problèmes moraux et humains posés à l'armée, notamment au règlement de la situation des prisonniers et des veuves (p. 7364) ; les travaux de la Commission mixte paritaire (p. 7364, 7365, 7366) ; sa décision d'étudier la situation des objecteurs de conscience dans le cadre de la loi sur le recrutement devant être présentée prochainement par le Gouvernement (p. 7365, 7366) ; le petit nombre des jeunes gens susceptibles d'être intéressés par la loi (*ibid.*) ; le rejet au cours de la première lecture du projet de loi d'une motion tendant à son renvoi en Commission; l'impossibilité pour l'Assemblée Nationale de se déjuger en votant le texte de la Commission mixte paritaire (p. 7365, 7366) ; le retard regrettable risquant d'être apporté à la définition d'un statut pour les objecteurs de conscience (p. 7366) ; le rappel au règlement de M. Coste-Floret (p. 7366) ; le caractère de proposition de résolution du texte de la Commission mixte paritaire (p. 7366) ; la possibilité, au cas où il serait voté de le soumettre au Conseil constitutionnel (p. 7366) ; la régularité de la procédure utilisée ; l'impossibilité d'une nouvelle réunion de la Commission mixte paritaire ; la nécessité de procéder au vote de ses conclusions (p. 7366).

Explications de vote (p. 7367) : la valeur juridique critiquable du texte élaboré par la Commission mixte paritaire ; l'impossibilité pour l'Assemblée Nationale de revenir sur sa décision (p. 7367) ; les conditions dans lesquelles le texte a été adopté en première et deuxième lectures ; les modifications apportées au projet initial (p. 7367) ; la position du groupe socialiste (*ibid.*) ; l'irrecevabilité des propositions de résolution ; la position du groupe du centre démocratique (p. 7368) ; la confusion de la discussion (p. 7368) ; le désir des membres de la Commission mixte paritaire d'éviter une prise de position catégorique précipitée (p. 7368) ; les avantages présentés par l'étude du statut des objecteurs de conscience dans le cadre d'une réforme générale du service militaire (p. 7368) ; rejet au scrutin du texte de la Commission mixte paritaire (p. 7368) ; liste des votants (p. 7391).

Orateurs : MM. Capitant, Chandernagor, Coste-Floret, Moynet, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [3 décembre 1963] (p. 7596). Entendus : MM. Bourgund, *Vice-Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées, Rapporteur suppléant;* Zimmermann, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois ;* Mesmer, *Ministre des Armées.*

La procédure utilisée ; le rejet par l'Assemblée Nationale, puis par le Sénat du texte de la Commission mixte paritaire ; la soumission à l'Assemblée en troisième lecture du projet adopté par elle à deux reprises (p. 7596).

Art. 1er à 12 : (p. 7596, 7597).

Explications de vote (p. 7597) : l'injustice de la situation faite aux objecteurs de conscience dans le statut proposé quant à la durée du service devant être accompli à la place du service militaire et à la restriction du droit au travail figurant dans l'article 12 ; la position du groupe communiste (p. 7597) ; adoption au scrutin du projet (p. 7597) ; liste des votants (p. 7615).

Orateur : M. Guyot.

DISCUSSION EN QUATRIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [11 décembre 1963] (p. 7826). Entendus : MM. Bourgund, *Vice-Président de la Commission de la défense nationale ;* Zimmermann, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles.*

Le maintien de la position de la Commission de la défense nationale (p. 7826) ; sa demande relative à l'examen en priorité du texte de la Commission mixte paritaire, conformément à l'article 114 du Règlement ; le maintien par la Commission des lois de sa position au cours des précédentes discussions (p. 7826).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 7826).

Rejet au scrutin (p. 7826) ; liste des votants (p. 7841).

Texte adopté par l'Assemblée Nationale en troisième lecture (p. 7826, 7827) ; adoption (p. 7827).

Armée I.

11. — Proposition de loi tendant à promouvoir rétroactivement au grade supérieur les officiers mis à la retraite d'office en application de l'acte dit « loi du 2 août 1940 », présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juillet 1963 par M. Charret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), n° **435.**

12. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier de l'article 18 de la loi n° 59-960 du 31 juillet 1959 les sursitaires démobilisés ayant participé en Algérie à plusieurs opérations militaires attestées avec leur date, par leur chef de corps, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juillet 1963 par M. Ducap (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° **436.**

13. — Projet de loi relatif aux changements d'arme des officiers d'active, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 juillet 1963 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), n° **460**; rapport le 23 juillet 1963 par M. Le Theule, n° **490**. Adoption le 24 juillet 1963. — Projet de loi n° **79.**

Transmis au Sénat le 25 juillet 1963 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées), n° **214 (année 1962-1963)**; rapport le 25 juillet 1963 par M. Soufflet, n° **220 (année 1962-1963).** Adoption avec modification en première lecture le 26 juillet 1963. — Projet de loi n° **86.**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 26 juillet 1963, n° **509**; rapport le 26 juillet 1963 par M. le Theule, n° **514**. Adoption définitive en deuxième lecture le 26 juillet 1963 (p. 4597). — Projet de loi n° **91.**

Loi n° 63-819 du 6 août 1963, publiée au *J.O.* du 8 août 1963 (p. 7357).

DISCUSSION [24 juillet 1963] (p. 4454). Entendus : MM. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale et des forces armées ;* Messmer, *Ministre des armées ;* Manceau.

L'historique des dispositions réglementant les changements d'armes des officiers (p. 4454, 4455) ; les mutations rendues nécessaires par la réorganisation et la modernisation de l'armée (p. 4455) ; les aménagements annuels autorisés par le moyen de la loi de finances entre 1946 et 1958 (p. 4455) ; les dispositions du projet (p. 4455, 4456) ; le nombre d'officiers susceptibles d'être intéressés par la loi (p. 455); les inconvénients des mutations d'office (p. 4455, 4456) ; l'importance des pouvoirs accordés par le projet au Ministre des Armées quant à leur durée et à leur champ d'application (p. 4454, 4455, 4456) ; la création souhaitable d'une Commission destinée à donner des garanties aux officiers appelés à être mutés (p. 4455, 4456).

Art. 1er : *Autorisation pour le Ministre des Armées de procéder à des changements d'armes des officiers d'active pendant une période de sept ans* (p. 4456); amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission, tendant à ramener la durée de l'application de la loi de quatre ans (p. 4456) ; les inconvénients d'une accélération des mutations (p. 4456) ; adoption de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission (création d'une Commission appelée à donner son avis sur les mutations) (p. 4456) ; les difficultés risquant d'être rencontrées dans l'application de la loi au cas où cette Commission serait créée (p. 4456) ; les pouvoirs exorbitants donnés au Ministre des Armées par le projet en discussion; la nécessité d'éviter les mutations arbitraires (p. 4456) ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 4457) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission (annualité des décrets d'application) (p. 4457) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission (priorité accordée à l'examen des candidatures volontaires) (p. 4457) ; le caractère réglementaire des dispositions contenues dans l'amendement ; la reprise de ces dispositions dans les décrets d'application (p. 4457) ; retrait de l'amendement (p. 4457) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (p. 4457).

Art. 2 : (p. 4457) : adoption (*ibid*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. d'Aillières, Le Theule, *Rapporteur ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [26 juillet 1963] (p. 4596). Entendu : M. d'Aillières, *Rapporteur suppléant.*

La suppression par le Sénat de la Commission chargée de faire des propositions au Ministre pour les changements d'arme ; l'application de la loi aux troupes de marine ; l'analogie existant entre les cadres de cette arme et les fonctionnaires de l'Administration d'outre-mer ; la consultation pour ces derniers d'une Commission avant toute intégration (p. 4596).

Art. 1er (p. 4596) : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission, tendant à reprendre le texte voté en première lecture par l'Assemblée Nationale (p. 4596) ; l'intention du Gouvernement de tenir compte des desiderata des intéressés avant tout changement d'arme et d'éviter aux officiers concernés tout préjudice de carrière (p. 4597) ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 4597) ; adoption de l'article premier (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. d'Aillières, *Rapporteur suppléant ;* Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.*

14. — Proposition de loi tendant à ramener à un an la durée du service militaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 juillet 1963 par M. Robert Manceau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 531.**

15. — Projet de loi portant modification des articles 12 et 13 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1963 par M. Pierre Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 542**; rapport le 28 novembre 1963 par M. Le Theule, **n° 695.** Adoption le 3 décembre 1963 (p. 7599). — Projet de loi **n° 118.**

Transmis au Sénat le 5 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées), **n° 52 (année 1963-1964)**; rapport le 10 décembre 1963 par M. Michel Yver, **n° 68 (année 1963-1964).** Adoption définitive le 11 décembre 1963. — Projet de loi **n° 30 (année 1963-1964).**

Loi n° 63-1254 du 21 décembre 1963, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1963 (p. 11455).

DISCUSSION [3 décembre 1963] (p. 7597). Entendus : MM. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

Les dispositions du projet ; l'abaissement de l'âge à partir duquel les naturalisés sont dégagés de toute obligation militaire (p. 7597, 7598) ; la modification par une ordonnance en 1958 de la loi de 1928 ; l'aggravation des obligations militaires des naturalisés pendant la période des combats en Algérie (p. 7598) ; la fixation souhaitable pour les naturalisés des maxima comparables à ceux des Français de naissance (p. 7598) ; les exceptions prévues (*ibid.*) ; le petit nombre des jeunes gens susceptibles d'être intéressés par le projet (p. 7597, 7598).

Armée I.

Art. 1er : *Modification de l'article 12 de la loi du 31 mars 1928* (p. 7599) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Modification de l'article 13 de la loi susvisée modifié par l'ordonnance 58-1356 du 27 décembre 1958* (p. 7599) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission, tendant à fixer à 31 ans et six mois l'âge à partir duquel les naturalisés ne peuvent plus être appelés sous les drapeaux et à ajouter aux exceptions proposées dans l'article, le cas des ajournés et des réformés temporaires (p. 7599) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 3 : *Date d'application de la loi* (p. 7599) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet (*ibid.*).

Orateur : M. Le Theule, *Rapporteur.*

15 bis. — Rapport sur le programme d'équipement militaire, adressé par M. le Premier Ministre, en application de la loi de programme n° 60-1305 du 8 décembre 1960 relative à certains équipements militaires [17 octobre 1963].

16. — Projet de loi portant ratification du décret n° 63-996 du 4 octobre 1963 relatif à la formation de la classe 1966, présenté à l'Assemblée Nationale le 18 octobre 1963 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 588.**

17. — Projet de loi portant ratification du décret n° 63-1029 du 15 octobre 1963 relatif à la mise en congé libérablo du contingent après seize mois de service actif, présenté à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1963 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 604** ; rapport le 28 novembre 1963 par M. Le Theule, **n° 696.**

18. — Proposition de loi tendant à permettre aux officiers de réserve, ayant eu des responsabilités particulières en temps de guerre,

Armée 1.

de postuler au grade supérieur dans l'honorariat, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1963 par MM. Fanton, Tomasini et Duterne (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 608.**

19. — Proposition de loi tendant à instaurer, dans certaines conditions, un service militaire spécial de coopération pour les jeunes gens susceptibles d'apporter, en raison de leur compétence, une coopération efficace aux pays en voie de développement, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1963 par M. Mondon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 614.**

20. — Projet de loi relatif à l'emploi d'officiers dans les services du Ministère de l'Education nationale, présenté à l'Assemblée Nationale le 19 novembre 1963 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 657** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales le 3 décembre 1963 par M. Gorce-Franklin, **n° 705** ; rapport le 5 décembre 1963 par M. Le Theule, **n° 712.** Adoption en première lecture le 5 décembre 1963 (p. 7655). — Projet de loi **n° 125.**

Transmis au Sénat le 6 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées), **n° 65 (année 1963-1964)** ; rapport le 10 décembre 1963 par M. Ganeval, **n° 70 (année 1963-1964).** Adoption avec modification en première lecture le 11 décembre 1963. — Projet de loi **n° 29 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 12 décembre 1963, **n° 742** ; rapport le 17 décembre 1963 par M. Le Theule, **n° 751.** Adoption définitive en deuxième lecture le 18 décembre 1963 (p. 7973). — Proposition de loi **n° 136.**

Loi n° 63-1334 du 30 décembre 1963, publiée au *J. O.* du 31 décembre 1963 (p. 11899).

DISCUSSION [5 décembre 1963] (p. 7648). Entendus : MM. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale ;* Gorce-Franklin, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Dupuy, André Rey, Cazenave, Messmer, *Ministre des Armées.*

La réduction des effectifs militaires du fait de l'arrêt des hostilités en Algérie et de la transformation due à la modernisation de l'armée (p. 7648, 7649) ; l'engagement pris par le Gouvernement de ne procéder à aucun dégagement autoritaire (p. 7648) ; le principe du volontariat (*ibid.*) ; les différentes mesures envisagées par le Gouvernement pour résoudre le problème des excédents des effectifs d'officiers (p. 7648) ; l'évolution des effectifs (*ibid.*) ; les répercussions d'une éventuelle réforme de la forme et de la durée du service militaire (p. 7648) ; les dispositions du projet (p. 7649, 7652) ; les nombreuses mesures devant être prises par un règlement d'administration publique (p. 7649) ; les emplois offerts aux officiers : emplois administratifs ou emplois d'enseignement (*ibid.*) ; la faculté pour le Ministre de l'Education nationale d'accepter ou de refuser les candidatures des officiers ; la situation des officiers à l'issue de la période probatoire; les possibilités d'intégration ou de contrat qui leur sont offertes (*ibid.*) ; la faculté laissée aux intéressés d'être réintégrés dans leur cadre d'origine tant qu'ils n'auront pas accompli 25 ans de services (p. 7649) ; le nombre d'officiers susceptibles d'être intéressés par le projet (p. 7649) ; l'insuffisance des mesures proposées pour remédier à la pénurie du personnel de l'Education nationale (p. 7649, 7650, 7651) ; l'atteinte risquant d'être portée à l'indépendance de l'Université ; l'insuffisance des garanties relatives aux qualifications et à la formation pédagogique des officiers désireux d'appartenir à l'Education nationale (p. 7650) ; les difficultés d'application de la loi quant aux traitements servis aux officiers intégrés et au calcul de la retraite (p. 7650, 7652) ; les conséquences psychologiques de la loi (p. 7651) ; l'amertume de l'armée française ; l'incertitude de la situation faite aux officiers en cause (p. 7651) ; la situation des fonctionnaires ayant séjourné dans certains territoires d'outre-mer ; les avantages offerts aux officiers désireux de quitter l'armée ; les postes d'enseignement occupés par de nombreux officiers en Algérie à la satisfaction générale ; l'utilisation par l'Education nationale de nombreux officiers en retraite (p. 7652) ; l'intention du Gouvernement de ne pas limiter à l'Education nationale les affectations des officiers désireux de quitter l'armée (p. 7652, 7653).

Art. 1er : *Mise hors cadre de certains officiers sur leur demande pour être chargés d'emplois relevant du Ministère de l'Education nationale* (p. 7653) ; amendement de

MM. Dupuy et Etienne Fajon tendant à la suppression de l'article (p. 7653) ; l'absence de garanties, tant au point de vue des diplômes qu'au point de vue de la capacité pédagogique ; la fixation de diverses garanties dans le règlement d'administration publique devant être promulgué après la publication de la loi (p. 7653) ; rejet de l'amendement de MM. Dupuy et Fajon (p. 7653) ; amendement de MM. Cance et Dupuy (titres universitaires et capacités pédagogiques exigées des officiers en cause, rémunération des intéressés) (p. 7653) ; la reconstitution de carrière à laquelle il sera procédé pour les officiers intégrés dans les cadres de l'Education nationale (p. 7653) ; rejet de l'amendement de MM. Cance et Dupuy (*ibid.*) ; amendement de M. Gorce-Franklin, au nom de la Commission des affaires culturelles, prévoyant des stages probatoires pour les candidats (p. 7653) ; l'intégration des officiers après appréciation de leurs capacités (p. 7653) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission (affectation des officiers aux emplois vacants relevant du Ministère de l'Education nationale) (p. 7654) ; la nécessité de ne pas désavantager les adjoints d'enseignement et les chargés d'enseignement (p. 7654) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Gorce-Franklin, au nom de la Commission des affaires culturelles (établissement d'un tableau d'équivalence entre les diplômes) (p. 7654) ; les contrôles très stricts prévus ; le petit nombre d'officiers susceptibles d'être affectés aux fonctions d'enseignement (p. 7654) ; la difficulté d'établir un parallèle entre des diplômes militaires et des diplômes d'enseignement (p. 7654) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : *Possibilités d'intégration et possibilités de contrats offertes aux officiers après la période probatoire* (p. 7654) ; amendement de MM. Hostier et Dupuy relatif aux diplômes exigés des candidats (p. 7654) ; rejet (*ibid.*) ; amendement de MM. Dupuy et Cance tendant à supprimer la deuxième phrase du premier alinéa de l'article (p. 7654) ; rejet (*ibid.*) ; adoption de l'article 2 (*ibid.*).

Art. 3 : *Radiation des cadres des personnels intégrés. Maintien, sur leur demande, des personnels nommés agents contractuels dans la situation hors cadre jusqu'à l'accomplissement de 25 années de services* (p. 7655) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission, tendant à permettre aux agents contractuels à demeurer hors cadre jusqu'à ce qu'ils aient atteint la limite d'âge de leur grade (p. 7655) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (*ibid.*).

Armée I.

Art. 4 : *Dispositions relatives aux retraites servies aux officiers* (p. 7655) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 4 : Amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission, tendant à insérer un article nouveau (présentation par le Gouvernement d'un rapport annuel sur l'exécution de la loi) (p. 7655) ; adoption (*ibid.*).

Art. 5 : *Règlement d'administration publique* (p. 7655) ; adoption (*ibid.*).

Orateurs : MM. Cazenave, Dupuy, Gorce-Franklin, *Rapporteur pour avis ;* Le Theule, *Rapporteur ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1963] (p. 7972). Entendu : M. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale.*

La modification apportée par le Sénat à l'article 3 (p. 7972).

Art. 3 (p. 7973) : adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

21.— Projet de loi édictant diverses mesures de nature à faciliter la réduction des effectifs des officiers, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 1963 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 711**; rapport le 5 décembre 1963 par M. Le Theule, **n° 713**. Adoption en première lecture le 5 décembre 1963 (p. 7659).— Projet de loi **n° 126.**

Transmis au Sénat le 6 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées), **n° 64 (année 1963-1964)**; rapport le 10 décembre 1963 par M. Ganeval, **n° 69 (année 1963-1964).** Adoption avec modification en première lecture le 11 décembre 1963. — Projet de loi **n° 28 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assmbléee Nationale le 12 décembre 1963, **n° 741**; rapport le 17 décembre 1963 par M. Le Theule, **n° 750**. Adoption définitive en deuxième lecture le 18 décembre 1963 (p. 7973). — Proposition de loi **n° 137.**

Loi n° 63-1333 du 30 décembre 1963, publiée au *J.O.* du 31 décembre 1963 (p. 11897).

DISCUSSION [5 décembre 1963] (p. 7655). Entendus : MM. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale ;* **Fiévez.**

Armée 1.

Le but du projet ; la réduction du corps des officiers, les diverses dispositions du projet (p. 7655, 7656) ; les unes, tendant à inciter certains officiers à quitter prématurément le service de l'Etat et à faciliter le cas échéant, leur reclassement dans certains organismes soumis aux règles du cumul ; les autres, tendant au reclassement des officiers dans la fonction publique ou le secteur public (p. 7655) ; le caractère facultatif et généralement provisoire des mesures contenues dans le projet (p. 7655) ; le droit à pension offert à tous les militaires sans distinction de grade à 25 ans de services civils et militaires effectifs (p. 7655) ; le nombre d'officiers susceptibles d'être touchés par le texte (p. 7656) ; l'exclusion du champ d'application de la loi des ingénieurs militaires (p. 7656) ; les facilités de reclassement offertes aux officiers dans les administrations de l'Etat ou des collectivités locales (p. 7656) ; les chances de succès de la loi (p. 7656) ; les conditions désastreuses de discussion du projet (p. 7656, 7657) ; le désir du pouvoir d'instaurer en France une armée de métier (p. 7657) ; l'inquiétude manifestée par les membres de la Commission de la défense nationale (p. 7657).

Art. 1er : *Nouvelle rédaction de l'article L 10 du Code des pensions civiles et militaires de retraite* (p. 7657) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Mesures destinées à faciliter le rectassement des officiers se trouvant à moins de deux ans de la limite d'âge de leur grade et soumis aux règles du cumul* (p. 7657) ; adoption (*ibid.*).

Art. 3 : *Admission au bénéfice d'une pension de retraite des officiers ayant acquis des droits à pension d'ancienneté se trouvant à plus de deux ans de la limite d'âge de leur grade* (p. 7657).

L'attribution souhaitable d'un avantage semblable aux ayants droit des officiers morts pour la France (p. 7657) ; amendement de MM. Le Theule, d'Aillières et Cherasse tendant à compléter le premier alinéa de l'article par les mots suivants : « au moment de leur radiation des cadres » (p. 7657) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 4 : *Option offerte jusqu'au 31 décembre 1966 aux officiers supérieurs et subalternes demandant à être placés en position de disponibilité* (p. 7657) ; adoption (*ibid.*).

Art. 5 : *Ptacement des officiers en situation hors cadre dans les administrations de l'Etat, des collectivités locales ou des établissements publics à caractère administratif* (p. 7657, 7658) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission et de plusieurs de ses collègues, soumettant aux représentants des collectivités locales ou des établissements publics administratifs l'agrément des candidatures d'officiers aux emplois vacants dans ces collectivités ou établissements (p. 7658) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de MM. Le Theule, d'Aillières et Cherasse tendant à ajouter les mots « avec l'ancienneté qu'ils détenaient dans leur échelon » (p. 7658) ; l'inscription dans le règlement d'administration publique de la précision figurant dans l'amendement (p. 7658) ; retrait de cet amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Cherasse tendant à ajouter les mots : « en conservant leurs droits à l'ancienneté et à l'avancement » (p. 7658) ; rejet de l'amendement (p. 7658) ; adoption de l'article 5 ainsi complété (p. 7658).

Art. 6 : *Dérogation aux dispositions réglementant le recrutement ou le reclassement du personnel des établissements publics à caractère industriel et commercial* (p. 7658) ; adoption (*ibid.*).

Art. 7 : *Détermination par décret des* armes, corps, cadres et services auxquels *pourront être apptiquées tes dispositions des articles précédents* (p. 7658) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission, tendant à supprimer les mots « tout ou partie » (p. 7658) ; la nécessité d'appliquer les articles dans leur totalité (p. 7658) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission, et de M. Cherasse (notification expresse de l'acte de volontariat) (p. 7658) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 8 : *Mesures diverses* (p. 7658) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 8 : Amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission (présentation au Parlement, lors de la discussion des projets de budgets pour 1965, 1966, 1967, 1968, 1969 d'un rapport sur l'exécution de la loi (p. 7659) ; adoption (*ibid.*).

Art. 9 : *Règlement d'administration publique* (p. 7659) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission, et de M. Manceau tendant à une nouvelle rédaction du titre du projet (p. 7659) ; l'inclusion souhaitable de la notion de volontariat dans le titre (p. 7659) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; explications de vote (*ibid.*) ; l'inscription du projet ve-

nant d'être discuté dans une politique de préparation à la guerre atomique ; les difficultés d'application de l'article 5 permettant d'affecter les officiers aux emplois vacants dans les administrations de l'Etat ou des collectivités locales ; les dispositions exorbitantes au droit commun contenues dans le projet ; la situation privilégiée risquant d'être faite aux officiers (p. 7659) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Emile-Pierre Halbout, Le Theule, *Rapporteur ;* Manceau, Messmer, *Ministre des Armées.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1963] (p. 7973). Entendu : M. Le Theule, *Rapporteur.*

Art. 1er : Adoption (p. 7973).

Art. 3 : Calcul des pensions de retraite des colonels admis au bénéfice des dispositions de l'article (p. 7973) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 5 : Adoption (p. 7973) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

22. — Proposition de loi relative à certaines mesures concernant les personnels militaires dégagés des cadres, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1963 par M. Baudis (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 785.**

23. — Projet de loi relatif aux services accomplis avant l'âge de 18 ans dans les forces françaises libres, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 794**; rapport le 30 avril 1964 par M. Hébert, **n° 864.** Adoption avec modification en première lecture le 12 mai 1964 (p. 1145). — Projet de loi **n° 174.**

Transmis au Sénat le 19 mai 1964 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées, **n° 170 (année 1963-1964)**; rapport le 21 mai 1964 par M. Jacques Soufflet, **n° 196 (année 1963-1964).** Adoption définitive en première lecture le 26 mai 1964. — Projet de loi **n° 80 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-492 du 4 juin 1964, publiée au *J.O.* du 5 juin 1964 (p. 4795).

DISCUSSION [12 mai 1964] (p. 1144). Entendus : MM. Jacques Hébert, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale et des forces armées ;* Karcher, Neuwirth, Messmer, *Ministre des Armées.*

Armée I.

Les dispositions du projet ; la validation des services accomplis dans les Forces françaises libres par des jeunes gens qui, lors de leur engagement, n'avaient pas atteint l'âge fixé par le statut des Forces françaises libres (p. 1144) ; l'extrême jeunesse de certains volontaires ; la suppression de toute limite d'âge inférieure ; le petit nombre des intéressés (p. 1144) ; la prise en compte de la période d'internement pour les jeunes gens ayant été internés après leur engagement (p. 1144).

Article unique : *Validation des services accomplis dans les Forces françaises libres entre l'âge de 16 ans et celui de 18 ans* (p. 1144) ; amendement de M. Hébert, au nom de la Commission, (suppression de toute limite d'âge inférieure) (p. 1144) ; amendement analogue de M. Karcher (*ibid.*) ; adoption du texte commun des amendements (p. 1145) ; amendement de forme de M. Hébert, au nom de la Commission, (p. 1145) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article unique du projet de loi ainsi modifié (*ibid.*).

Orateurs : MM. Hébert, *Rapporteur ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

24. — Projet de loi relatif à la prise en compte de services accomplis dans l'armée par les étrangers antérieurement à l'acquisition de la nationalité française, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 802**; rapport le 30 avril 1964 par M. Bignon, **n° 865.** Adoption sans modification en première lecture le 12 mai 1964 (p. 1145). — Projet de loi **n° 175.**

Transmis au Sénat le 19 mai 1964 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées), **n° 171 (année 1963-1964)**; rapport le 21 mai 1964 par M. le général Ganeval, **n° 197 (année 1963-1964).** Adoption définitive en première lecture le 26 mai 1964. — Projet de loi **n° 81 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-493 du 4 juin 1964, publiée au *J.O.* du 5 juin 1964 (p, 4795).

DISCUSSION [12 mai 1964] (p. 1145). Entendu : M. Bignon, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale et des forces armées.*

Armée 1.

Les dispositions du projet ; la validation des services accomplis après le 20 mars 1939 par des engagés ou rengagés qui ont ou qui auront acquis depuis leur entrée en service la nationalité française (p. 1145) ; le cas d'anciens enfants de troupe eurasiens (p. 1145).

Article unique : *Modification de l'article premier du décret n° 53-1364 du 30 décembre 1953 relatif aux services militaires accomplis par les étrangers antérieurement à l'acquisition de la nationalité française* (p. 1145) ; adoption (*ibid.*).

25. — Projet de loi portant ratification du décret n° 64-146 du 17 février 1964 modifiant le décret n° 63-26 du 16 janvier 1963 concernant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité des premier et deuxième contingents 1963, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), n° **810.**

26. — Projet de loi portant ratification du décret n° 64-150 du 18 février 1964 concernant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité des premier et deuxième contingents 1964, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), n° **811.**

27. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 45 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée, accordant des permissions aux jeunes gens sous les drapeaux. présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1964 par M. Marcel Guyot (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), n° **827.**

28. — Projet de loi modifiant la loi n° 61-1381 du 19 décembre 1961 autorisant des admissions sur titres dans le corps des officiers d'administration de l'armement, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), n° **1075**; rapport le 13 novembre 1964 par M. Bignon, n° **1170**. Adoption sans modification en première lecture le 1er décembre 1964 (p. 5726). — Projet de loi n° **280.** Transmis au Sénat le 3 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées), n° **58 (année 1964-1965)** ; rapport le 15 décembre 1964 par M. Soufflet, n° **92 (année 1964-1965)**. Adoption définitive en première lecture le 17 décembre 1964. — Projet de loi n° **47 (année 1964-1965).**

Loi n° 64-1273 du 23 décembre 1964 publiée au *J.O.* du 24 décembre 1964 (p. 11502).

DISCUSSION [1er décembre 1964] (p. 5726). Entendu : M. Chaban-Delmas.

Art. 1er : *Prolongation du délai d'un an prévu par la loi n° 61-1381 du 19 décembre 1961 pour l'exécution des mesures autorisées par cette loi* (p. 5726).

Art. 2 : *Date à partir de laquelle les admissions dans le corps des officiers d'administration de l'armement prévues par la loi précitée prendront effet* (p. 5726).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5726).

29. — Projet de loi portant ratification du décret n° 64-844 du 13 août 1964 relatif à la formation de la classe 1967, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), n° **1031.**

30. — Projet de loi portant ratification du décret n° 64-940 du 11 septembre 1964 portant modification à la composition, aux dates d'appel et aux obligations d'activité des premier et deuxième contingents 1964, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), n° **1086.**

31. — Rapport sur le programme d'équipement militaire (en application de la loi de programme n° 60-1305 du 8 décembre 1960 relative à certains équipements militaires) (13 octobre 1964].

32. — Projet de loi de programme relatif à certains équipements militaires, présenté à l'Assemblée Nationale le 6 novembre 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie

générale et du plan), n° **1155** ; rapport le 26 novembre 1964 par M. Hubert Germain, n° **1195** ; avis présenté au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées le 26 novembre 1964 par M. Sanguinetti, n° **1192** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères le 26 novembre 1964 par M. Boscher, n° **1196**. Adoption avec modification en première lecture le 2 décembre 1964 (p. 5809). — Projet de loi n° **281**.

Transmis au Sénat le 3 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes de la nation), n° **59 (année 1964-1965)** ; rapport le 3 décembre 1964 par M. Coudé du Foresto, n° **60 (année 1964-1965)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées le 7 décembre 1964 par M. de Chevigny, n° **64 (année 1964-1965)**. Rejet en première lecture le 9 décembre 1964. — Projet de loi n° **34 (année 1964-1965)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 9 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), n° **1241** ; rapport le 15 décembre 1964 par M. Hubert Germain pour l'Assemblée Nationale au nom de la Commission mixte paritaire, n° **1245** ; rapport le 15 décembre 1964 par M. Hubert Germain, n° **1247**. Adoption le 15 décembre 1964 (p. 6127) du texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale. — Proposition de loi n° **301**.

Rapport le 15 décembre 1964 par M. Coudé du Foresto pour le Sénat au nom de la Commission mixte paritaire, n° **88 (année 1964-1965)**.

Transmis au Sénat le 16 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes de la nation), n° **94 (année 1964-1965)**. Rejet en deuxième lecture le 16 décembre 1964. — Proposition de loi n° **37**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), n° **1255** ; rapport le 16 décembre 1964 par M. Hubert Germain, n° **1256**. Adoption définitive en troisième lecture le 16 décembre 1964 (p. 6153). — Proposition de loi n° **304**.

Loi de programme n° 64-1270 du 23 décembre 1964, publiée au *J. O.* du 24 décembre 1964 (p. 11500, 11501).

DISCUSSION [1er décembre 1964] (p. 5726, 5741), [2 décembre 1964] (p. 5766, 5788). Entendus : MM. Hubert Germain, *Rapporteur de la Commission des finances ;* Sanguinetti, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale ;* Boscher, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Messmer, *Ministre des Armées ;* Chérasse, d'Aillières, Hébert, Bourgoin, Teariki, Lathière, Le Goasguen, Frys, Montalat G. Palewski, *Ministre d'Etat chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales;* Mitterrand, Sanguinetti, *Rapporteur pour avis ;* Bosson, Chérasse, Billotte, Abelin, Pompidou, *Premier Ministre ;* Vial-Massat, Hubert Germain, *Rapporteur ;* Emile-Pierre Halbout, Dupérier, Cazenave, de Chambrun, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Messmer, *Ministre des Armées ;* Dumortier, Maurice Faure, Billotte, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Pompidou, *Premier Ministre ;* Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale.* Armée I.

La déclaration d'urgence du projet de loi (p. 5726) ; le monde actuel ; la stratégie atomique ; le problème de la dissémination de l'arme atomique (p. 5769, 5775, 5776, 5777, 5780, 5781, 5791 à 5794) ; le problème de la défense européenne (p. 5731, 5735, 5776, 5778, 5779, 5794, 5798, 5800, 5803) ; l'O.T.A.N. ; la force multilatérale ; les Américains (p. 5734, 5735, 5770, 5776, 5778, 5779, 5793) ; les problèmes et les impératifs d'une défense efficace (p. 5743 à 5746, 5749, 5780, 5791, 5792, 5793) ; la politique de défense du Gouvernement (p. 5726, 5727, 5730, 5732, 5733, 5734, 5736, 5771 à 5774, 5777, 5778, 5780 à 5783, 5807, 5808).

Les objectifs de la loi de programme (p. 5726, 5727, 5737) ; ses résultats dans la politique militaire et dans la politique de défense du Gouvernement (p. 5739, 5740, 5747, 5771) ; l'aspect de politique étrangère (p. 5778, 5779) ; les conséquences économiques et sociales du projet de loi (commandes à l'industrie, incitation à la recherche...) (p. 5728, 5739, 5746, 5768) ; les incidences financières (p. 5727, 5728, 5732, 5738, 5739, 5767, 5771, 5795).

La force de dissuasion nucléaire et l'armement nucléaire (p. 5731, 5734, 5737, 5766, 5778) ; l'usine de Pierrelatte (p. 5767, 5768) ; les explosions nucléaires expérimentales dans le pacifique (p. 5748, 5749, 5797) ; les vecteurs (Mirage IV, sous-marin atomique, engin mer-sol balistique et sol-sol balistique) (p. 5727, 5731, 5737, 5738, 5749, 5766) ; l'équi-

Armée I.

pement en armes atomiques tactiques des trois armes (p. 5727, 5797) ; les forces conventionnelles ; leur équipement (p. 5728, 5731, 5732, 5738, 5767); le char (p. 5745, 5746, 5796) ; les armes chimiques, biologiques et radiologiques (p. 5750, 5751, 5796).

La défense inférieure et la protection civile (p. 5742, 5743, 5796, 5805).

Le service militaire ; sa réforme nécessaire (p. 5744, 5746, 5750) ; les problèmes d'hommes (p. 5749, 5750).

Les problèmes de l'industrie aéronautique (p. 5729, 5790, 5797) ; la recherche spatiale (p. 5747, 5748).

Motion de renvoi à la Commission des finances présentée par M. Maurice Faure (p. 5797) ; opposition de la Commission à cette motion de renvoi (p. 5799) ; rejet au scrutin de la motion de renvoi (p. 5802) ; liste des votants (p. 5815).

Art. 1er : *Poursuite de l'équipement des forces armées organisé par la loi du 8 décembre 1960 afin de développer la modernisation de l'ensemble des armements et de doter les armées d'un armement stratégique thermo-nucléaire* (p. 5802) ; amendement de M. Abelin, au nom du groupe du centre démocratique et de M. Maurice Faure, au nom du groupe du rassemblement démocratique, tendant à compléter l'article premier par un nouvel alinéa prévoyant que la réalisation de ces équipements sera subordonnée à l'ouverture de négociations avec les alliés de la France en vue de constituer une organisation communautaire de la défense de l'Europe dans le cadre de l'Alliance atlantique (p. 5803) ; observations du Gouvernement sur le caractère anticonstitutionnel de cet amendement (p. 5803, 5804) ; à la demande du Gouvernement, l'amendement et l'article sont réservés (p. 5804).

Art. 2 : *Approbation pour la période de 1965 à 1970 inclus d'un programme d'études, d'investissements et de fabrications d'équipements militaires* (p. 5804) ; adoption (*ibid.*).

Art. 3 : *Possibilité d'aménagements entre postes de dépenses en cas de nécessité* (p. 5804) ; deux amendement de forme de M. Hubert Germain, au nom de la Commission des finances ; adoption (p. 5804) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (p. 5804).

Art. 4 : *Dépôt chaque année par le Gouvernement sur le Bureau de l'Assemblée nationale d'un compte rendu de l'exécution de la loi de programme ;* adoption (p. 5804).

Article additionnel : Amendement de MM. Chazalon, Bandis et Davoust tendant à introduire un article additionnel prévoyant le dépôt avant le 1er mai 1965 par le Gouvernement sur le bureau des assemblées parlementaires d'un projet de loi de programme de cinq ans concernant la protection civile (p. 5804) ; à la demande du Gouvernement, cet amendement est réservé ; en application de l'article 44 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 5805) ; adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 5809) ; liste des votants (p. 5817).

Explications de vote : Vote défavorable du groupe du centre démocratique (p. 5805, 5806) ; du groupe communiste (p. 5806) ; et du groupe socialiste (p. 5817) ; vote favorable du groupe U.N.R.-U.D.T. (p. 5808) ; et des indépendants (p. 5808).

Orateurs : MM. Abelin, d'Aillières, Baudis, Chandernagor, Coste-Floret, Michel Debré, Maurice Faure, Hubert Germain, *Rapporteur de la Commission des finances ;* Manceau, Messmer, *Ministre des Armées ;* Pompidou, *Premier Ministre.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [15 décembre 1964] (p. 6125). Entendus : MM. Hubert Germain, *Rapporteur de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan ;* Sanguinetti, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale et des forces armées ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

Les travaux de la Commission mixte paritaire et de la Commission des finances (p. 6126) ; en application de l'article 44 de la Constitution et de l'article 96 du règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi-programme dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale (*ibid.*).

Art. 1er : *Poursuite de l'équipement des forces armées organisé par la loi du 8 décembre 1960 afin de développer la modernisation de l'ensemble des armements et de doter les armées d'un armement stratégique thermo-nucléaire ;* amendement de MM. Abelin et Maurice Faure tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa prévoyant que la réalisation de ces équipements sera subordonnée à l'ouverture de négociations avec les alliés de la France en vue de constituer une organisation communautaire de défense de l'Europe dans le cadre de l'Alliance atlantique (p. 6126) ; les votes sur l'amendement et sur l'article premier sont réservés (p. 6126).

Art. 2 : *Approbation pour la période de 1965 à 1970 inclus d'un programme d'études, d'investissements et de fabrication d'équipements militaires* (p. 6126) ; le vote est réservé (p. 6127).

Art. 3 : *Possibilité d'aménagements entre postes de dépenses en cas de nécessité* (p. 6127) ; le vote est réservé (p. 6127).

Art. 4 : *Dépôt chaque année par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée d'un compte rendu de l'exécution de la loi de programme* (p. 6127) ; amendement de MM. Chazalon, Baudis et Davoust prévoyant le dépôt avant le 1er mai 1965, par le Gouvernement, sur le bureau des Assemblées parlementaires, d'un projet de loi de programme de cinq ans concernant la protection civile (p. 6127) ; les votes sur l'amendement et sur l'article sont réservés (p. 6127) ; explications de vote sur l'ensemble ; vote défavorable des groupes socialiste et communiste (p. 6127) ; adoption au scrutin, et par un vote unique, de l'ensemble du projet de loi dans le texte adopté par l'Assemblée en première lecture (*ibid.*) ; liste des votants (p. 6138).

Orateurs : MM. Bosson, Catroux, Chazalon, Chandernagor, Hubert Germain, *Rapporteur de la Commission des finances ;* Messmer, *Ministre des Armées ;* Vial-Massat.

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [16 décembre 1964] (p. 6153). Entendus : MM. Hubert Germain, *Rapporteur de la Commission des finances* ; Emile-Pierre Halbout.

En vertu de l'article 45 de la Constitution, l'Assemblée Nationale statue définitivement par un seul vote sur le dernier texte voté par elle ; teneur de ce texte (p. 6153) ; Art. 1 er à 4 (*ibid.*) ; adoption au scrutin (p. 6153) ; liste des votants (p. 6164).

33. — Projet de loi portant ratification du décret n° 64-1126 du 12 novembre 1964 portant modification à la composition des premier et deuxième contingents 1964, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 novembre 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1187.**

34. — Projet de loi portant ratification du décret n° 64-1127 du 12 novembre 1964 concernant les dates d'appel et les obligations d'activité des premier et deuxième contingents 1965, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 novembre 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1188.**

Armée I.

DISCUSSION [6 mai 1965] (p. 1179). Entendu : M. Voilquin, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale et des forces armées.*

La politique générale de regroupement des personnels poursuivie par le Ministre des Armées (p. 1180) ; l'opportunité des fusions (*ibid.*). la sauvegarde des personnels en cause (*ibid.*) ; la hiérarchie des maîtres-ouvriers (*ibid.*).

Art. 1er (p. 1180) : amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à substituer, dans le deuxième alinéa, aux mots : « le corps de l'intendance militaire », les mots : « les fonctionnaires de l'intendance » ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : adoption (p. 1180).

Art. 3 à 6 : adoption (p. 1181).

Art. 7 (p. 1181) : amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction de l'article) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 7 (*ibid.*).

Art. 8 à 10 (p. 1181) : adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Messmer, *Ministre des Armées ;* Voilquin, *Rapporteur.*

36. — Projet de loi relatif à la création de cadres d'officiers techniciens de l'armée de terre et de l'armée de l'air, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er décembre 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1199** ; rapport le 15 décembre 1964 par M. Le Theule, **n° 1248.** Adoption avec modification en première lecture le 16 décembre 1964 (p. 6152). — Projet de loi **n° 303.** Transmis au Sénat le 17 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées), **n° 106 (année 1964-1965)** ; rapport le 18 décembre 1964 par M. Soufflet, **n° 108 (année 1964-1965).** Adoption définitive en première lecture le 18 décembre 1964. — Projet de loi **n° 58 (année 1964-1965).**

Armée I. Loi n° 64-1329 du 26 décembre 1964, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1964 (p. 11789).

DISCUSSION [16 décembre 1964] (p. 6147). Entendus : MM. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

Le but du projet de loi (p. 6147, 6148), sur la législation actuelle (p. 6147), sur les grandes lignes du projet présenté (p. 6148, 6149).

Art. 1er : *Création de cadres d'officiers techniciens des armées de terre et de l'air* (p. 6149) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Soumission des officiers techniciens aux lois et règlements applicables, suivant le cas, aux officiers de l'armée de terre ou de l'armée de l'air sous réserve des dispositions particulières de la présente loi* (p. 6149) ; adoption (*ibid.*).

Art. 3 : *Conditions pour être nommé sous-lieutenant dans un cadre d'officier technicien* (p. 6149) ; amendement de MM. Bignon et Karcher tendant, dans le deuxième alinéa (1°) de l'article 3, à substituer aux mots : « ayant satisfait à ses obligations militaires » les mots : « étant sous-officier de carrière ou servant sous contrat » (p. 6149) ; rejet de l'amendement (p. 6151) ; adoption de l'article 3 (p. 6151).

Art. 4 : *Conditions d'ouverture des concours ou de nominations au choix dans chaque cadre d'officiers techniciens* (p. 6151) ; adoption (p. 6151).

Art. 5 : *Limite d'âge des officiers techniciens* (p. 6151) ; adoption (*ibid.*).

Art. 6 : *Promotion dans les cadres d'officiers techniciens* (p. 6151) ; adoption (*ibid.*).

Art. 7 : *Possibilité pour les capitaines des cadres d'officiers techniciens d'être nommés capitaines dans les autres cadres ;* le nombre de ces nominations ne pouvant excéder chaque année 5 % du nombre total des vacances dans le grade de capitaine ; amendement de M. Le Theule au nom de la Commission de la défense nationale tendant à remplacer 5 % par 10 % (p. 6151) ; adoption de l'amendement (p. 6151) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (p. 6151).

Art. 8 : *Dérogations aux dispositions des articles 4, 5 et 6 de la présente loi pour assurer la constitution initiale des cadres d'officiers techniciens* (p. 6151) ; adoption (p. 6152).

Art. 9 : décret en Conseil d'Etat pour fixer les conditions d'application de la présente loi (p. 6152) ; adoption de l'article (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Bignon, Karcher, Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale ;* Messmer, *Ministre des* Armées.

37. — Projet de loi portant création d'un corps d'officiers d'administration du service de santé des armées, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er décembre 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1200**; rapport le 28 avril 1965 par M. Voilquin, **n° 1342**. Adoption le 6 mai 1965 (p. 1183). — Projet de loi **n° 328.**

Transmis au Sénat le 11 mai 1965 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées) **n° 159 (année 1964-1965)** ; rapport le 9 juin 1965 par M. Ganeval, **n° 196 (année 1964-1965).** Adoption avec modification en première lecture le 16 juin 1965. — Projet de loi **n° 88 (année 1964-1965).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 16 juin 1965 (renvoyé à la Commission de la défense nationale), **n° 1462**; rapport le 21 juin 1965 par M. Voilquin, **n° 1483**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 21 juin 1965 (p. 2335). — Projet de loi **n° 375.**

Transmis au Sénat le 23 juin 1965 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 260 (année 1964-1965)**; rapport le 24 juin 1965 par M. Ganeval, **n° 268 (année 1964-1965)**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 24 juin 1965. — Projet de loi **n° 124 (année 1964-1965).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 25 juin 1965 (renvoyé à la Commission de la défense nationale) **n° 1529**; rapport le 28 juin 1965 par M. Voilquin, **n° 1541**. Adoption définitive en troisième lecture le 28 juin 1965 (p. 2686). — Projet de loi **n° 390.**

Loi n° 65-569 du 13 juillet 1965, publiée au *J.O.* du 15 juillet 1965 (p. 6043).

DISCUSSION [6 mai 1965] (p. 1181). Entendu : M. Voilquin, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale et des forces armées.*

Les règles statutaires fondamentales (p. 1181) ; les modalités d'intégration (p. 1182).

Art. 1er à 5 ; adoption (p. 1182).

Après l'Art. 5 : amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer un nouvel article (admission dans les cadres spéciaux de l'armée de terre des officiers du service de santé) ; adoption (*ibid.*).

Art. 6 : adoption (p. 1182).

Art. 7 (p. 1182) : amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant, dans le quatrième alinéa, après les mots : « branche « commissariat et santé », à insérer les mots : « et branche « comptables des matières » (p. 1183) ; adoption; adoption de l'article 7 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 8 (p. 1183) : adoption (*ibid*).

Après l'Art. 8 (p. 1183) : amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer un nouvel article (fixation par décret des modalités d'admission) ; adoption (p. 1183).

Art. 9 et 10 : adoption (p. 1183).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Messmer, *Ministre des Armées ;* Voilquin, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [21 juin 1965] (p. 2335). Entendu : M. Bourgund, *Rapporteur suppléant de la Commission de la défense nationale.*

La modification apportée par le Sénat concernant le recrutement des officiers d'administration du service de santé des armées (p. 2335).

Art. 5 : amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture ; adoption ; en conséquence, l'article est ainsi rétabli ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2335).

Orateurs : MM. Bourgund, *Rapporteur suppléant ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [28 juin 1965] (p. 2684). Entendus : MM. Le Goasguen, *Rapporteur suppléant de la Commission de la défense nationale ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

Le recrutement par le rang des officiers d'administration du service de santé ; le sort réservé aux officiers mariniers, qui, provenant du cadre des secrétaires administratifs ont été admis à l'école de Cherbourg (p. 2685) ; le niveau du concours d'entrée à la section administrative de l'école du service de santé militaire ; la possibilité pour les secrétaires administratifs de se présenter au concours d'entrée à la section administrative de l'école de Cherbourg (p. 2685).

Art. 5 : adoption (p. 2686) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2686).

Armée I.

38. — Projet de loi portant création d'un corps de pharmaciens chimistes des armées, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er décembre 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1201** ; rapport le 27 avril 1965 par M. Voilquin, **n° 1341**. Adoption le 6 mai 1965 (p. 1185). — Projet de loi **n° 329**.

Transmis au Sénat le 11 mai 1965 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 160 (année 1964-1965)** ; rapport le 8 juin 1965 par M. Monteil, **n° 193 (année 1964-1965)**. Rejet le 16 juin 1965. — Projet de loi **n° 89 (année 1964-1965)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 17 juin 1965 (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1464** ; rapport le 21 juin 1965 par M. Voilquin, **n° 1484**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 21 juin 1965 (p. 2334). — Projet de loi **n° 372**.

Transmis au Sénat le 23 juin 1965 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 258 (année 1964-1965)** ; rapport le 24 juin 1965 par M. Monteil, **n° 269 (année 1964-1965)**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 24 juin 1965. — Projet de loi **n° 125 (année 1964-1965)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1965 (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1519** ; rapport le 28 juin 1965 par M. Voilquin, **n° 1542**. Adoption définitive en deuxième lecture le 28 juin 1965 (p. 2686). — Projet de loi **n° 391**.

Loi n° 65-548 du 9 juillet 1965, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1965 (p. 5915).

DISCUSSION [6 mai 1965] (p. 1183). Entendu : M. Voilquin, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale.*

L'unification des services de santé (p. 1183) ; la possession de certificats d'études supérieures de sciences (p. 1183) ; la création d'une Commission *ad hoc* (*ibid.*).

Armée I.

Art. 1er à 4 (p. 1184) : adoption (*ibid.*).

Art. 5 (p. 1184) : amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale (Commission *ad hoc*) ; retrait ; adoption de l'article 5 (p. 1184).

Art. 6 (p. 1184) : adoption (p. 1185).

Art. 7 (p. 1185) : amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, et M. Cherasse (nouvelle rédaction de l'article) ; l'amendement, sans objet, est retiré ; adoption de l'article (p. 1185).

Art. 8 et 9 : adoption (p. 1185).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1185).

Orateurs : MM. Messmer, *Ministre des Armées ;* Voilquin, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [21 juin 1965] (p. 2331). Entendu : M. Le Goasguen, *Rapporteur suppléant de la Commission de la défense nationale.*

La fusion des corps des pharmaciens-chimistes de la marine, de l'armée de l'air et de l'armée de terre en un corps unique : « le corps des pharmaciens-chimistes des armées » ; la reprise par la Commission de la défense nationale des amendements qui avaient été retirés en première lecture (p. 2331, 2332).

Art. 1er à 4 : adoption (p. 2332).

Art. 5 : amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction de l'article) ; rejet (p. 2333) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 6 : adoption (p. 2333).

Art. 7 : amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction de l'article) ; retrait ; adoption de l'article (p. 2333).

Art. 8 et 9 : adoption (p. 2333) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Le Goasguen, *Rapporteur supptéant ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [28 juin 1965] (p. 2686). Entendu : M. Le Goasguen, *Rapporteur supptéant de ta Commission de la défense nationale.*

Les mesures transitoires qui restent à prendre, le dépôt devant le Sénat d'un amendement du Gouvernement instituant des mesures transitoires.

Art. 5 : adoption (p. 2686) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

39. — Projet de loi relatif au recrutement en vue de l'accomplissement du service national, présenté à l'Assemblée Nationale le 29 avril 1965 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale), **n° 1345** ; rapport le 19 mai 1965 par M. Le Theule, **n° 1377** ; avis le 21 mai 1965 par M. Laurin au nom de la Commission des finances, **n° 1381** ; avis le 25 mai 1965 par M. Ribadeau-Dumas au nom de la Commission des affaires culturelles, **n° 1387**. Adoption le 26 mai 1965 (p. 1602) ; liste des votants (p. 1657). — Projet de loi **n° 338**.

Transmis au Sénat le 1er juin 1965 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 176 (année 1964-1965)** ; rapport le 15 juin 1965 par M. de Chevigny, **n° 213 (année 1964-1965)**. Rejet en première lecture le 17 juin 1965. — Projet de loi **n° 91 (année 1964-1965)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 17 juin 1965 (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1466** ; rapport le 21 juin 1965 au nom de la Commission mixte paritaire par M. Le Theule pour l'Assemblée Nationale, **n° 1486**. Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 21 juin 1965 (p. 2331). — Projet de loi **n° 371**.

Transmis au Sénat le 22 juin 1965 ; rapport le 22 juin 1965 au nom de la Commission mixte paritaire par M. Rotinat pour le Sénat, **n° 249 (année 1964-1965)**. Rejet des conclusions de la Commission mixte paritaire le 22 juin 1965. — Projet de loi **n° 100 (année 1964-1965)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 22 juin 1965 ; rapport le 23 juin 1965 par M. Le Theule, **n° 1491**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 23 juin 1965 (p. 2331). — Projet de loi **n° 379**.

Transmis au Sénat le 23 juin 1965 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères), **n° 264 (année 1964-1965)**. Rejet en deuxième lecture le 24 juin 1965. — Projet de loi **n° 123 (année 1964-1965)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 25 juin 1965 (renvoyé à la Commission de la défense nationale), **n° 1525** ; rapport le 25 juin 1965 par M. Le Theule, **n° 1526**. Adoption définitive en troisième lecture le 28 juin 1965 (p. 2684). — Projet de loi **n° 389**.

Loi n° 65-550 du 9 juillet 1965, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1965 (p. 5917).

DISCUSSION [25 mai 1965] (p. 1518, 1539), [26 mai 1965], (p. 1557). Entendus : MM. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale ;* Laurin, *Rapporteur pour avis de la Commission des finances ;* Ribadeau-Dumas, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Messmer, *Ministre des Armées ;* Manceau, Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale ;* Messmer, *Ministre des Armées :* de Chambrun, Le Goasguen, Cazenave, d'Aillières, Cherasse, Kir, Flornoy, de Montesquiou, Westphal, Emile-Pierre Halbout, Saintout, Voilquin, Bourgund, Davoust, Cachat, Montalat, Sanguinetti, Mitterrand, Rémy Montagne, Barniaudy, Achille-Fould, Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale ;* Georges Pompidou, *Premier Ministre ;* Pierre Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.*

L'importance des données démographiques (p. 1518, 1524, 1559) ; la transformation du budget des armées (p. 1518) ; l'imprécision de la politique du Gouvernement en matière de personnel militaire (p. 1518, 1566, 1567) ; le caractère transitoire du projet de loi (p. 1518, 1537, 1544, 1561, 1564) ; les données financières du problème (p. 1519, 1521, 1522, 1523, 1560, 1568) ; la substitution du service national au service militaire traditionnel (p. 1519, 1535, 1539, 1542) ; la durée du service actif (p. 1519, 1526, 1527, 1528, 1530, 1531, 1533, 1534, 1535, 1540, 1543, 1560, 1563, 1568, 1570) ; l'objectif du service de 9 mois (p. 1519) ; la part essentielle du service militaire dans le service national (p. 1519) ; les exemptions et les dispenses (p. 1519, 1520, 1523, 1526, 1534, 1540, 1546, 1547, 1560) ; le principe de l'égalité devant le service militaire (p. 1520, 1524, 1525, 1526, 1532, 1534, 1540, 1541, 1543, 1546, 1547, 1560, 1566, 1567, 1568, 1570, 1571) ; les engagements de courte durée (p. 1520) ; les sursitaires (p. 1520, 1523, 1534, 1561) ; l'armée de métier et ses risques (1521, 1532, 1560, 1562, 1564, 1565, 1566) ; la notion de soutien d'exploitation familiale (p. 1524) ; l'ajustement des ressources en hommes aux besoins et aux moyens de la défense nationale (p. 1524) ; la proposition d'origine parlementaire d'avril 1963 sur la réforme du service militaire (p. 1530) ; le rôle de formation morale du service militaire (p. 1534, 1535, 1543) ; la situation des personnels de réserve (p. 1535) ; la notion de « rendement opérationnel » (p. 1544) ; la création d'un service de défense et la protection civile (p. 1535, 1536, 1565, 1571) ; la vocation pacifique de la France (p. 1537) ; la force de frappe et la stratégie atomique (p. 1559, 1565, 1569) ; le Pacte de l'Atlantique (p. 1559, 1569) ; le problème de la présélection (p. 1561) ; la réforme des méthodes d'instruction et de la conception du service militaire (p. 1540, 1544, 1561, 1562, 1569, 1570) ; la politique de la jeunesse (p. 1540) ; le mythe de la levée en masse (p. 1563) ; l'aide technique aux pays africains (p. 1545, 1546, 1571) ; la situation de la gendarmerie (p. 1541, 1544) ; l'utilité du maintien de la conscription (p. 1542) ; le service militaire des Français résidant à l'étranger (p. 1547).

Question préalable posée par le groupe communiste (p. 1527) ; la nécessité de réduire la durée du service actif (p. 1527, 1528) ; les risques que comporte la constitution d'une armée de métier (p. 1528) ; le coût de la solution proposée par le projet de loi (p. 1529) ; le statut démocratique du soldat (p. 1529) ; rejet au scrutin (p. 1532) ; liste des votants (p. 1537).

Motion de renvoi du projet en Commission (p. 1571) ; l'ambiguïté de la discussion (p. 1571, 1572) ; l'égalité des citoyens devant le service des armes (p. 1571, 1572) ; les contradictions entre la Commission et le Gouvernement et entre les Ministres des Armées de 1961 et de 1965 (p. 1571) ; le problème de l'armée de spécialistes (p. 1571, 1572) ; le travail accompli par la Commission de la défense nationale et les amendements proposés par elle ; les dispenses et les exemptions (p. 1572) ; la durée du service actif (p. 1572).

Intervention de M. Georges Pompidou, Premier Ministre (p. 1572, 1575) ; la nécessaire transformation des conditions du service militaire ; les procédures employées ; la collaboration entre le Gouvernement et le Parlement ; la nécessité d'un texte de conciliation souple et équilibré ; la perspective du service de neuf mois pour les appelés ; les cas de dispense : les soutiens de famille; la fixation de la durée du service à seize mois ; la notion d'armée de métier ; la fidélité au régime de l'armée française dans son ensemble.

Rejet au scrutin de la motion de renvoi en Commission (p. 1574) ; liste des votants (p. 1652).

Avant l'Art. 1er : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale (accomplissement du service national, dispenses) (p. 1575) ; sous-amen-

Armée I.

dement de M. Rémy Montagne et plusieurs de ses collègues tendant à insérer en tête du texte modificatif proposé le nouvel alinéa suivant : « la durée du service national est la même pour tous » ; sous-amendement réservé ainsi que l'ensemble des amendements placés avant l'article premier (p. 1575); reprise de la discussion (p. 1580) ; retrait du sous-amendement de M. Montagne (p. 1581) ; deux sous-amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le deuxième, par MM. de Sesmaisons, Van Haecke et Le Theule (nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé) ; retrait du sous-amendement de M. de Sesmaisons ; adoption du sous-amendement du Gouvernement ; sous-amendement du Gouvernement tendant dans le deuxième alinéa du texte proposé par l'amendement de la Commission, après les mots : « Des dispenses », à insérer les mots : «... des obligations d'activité... » ; adoption; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié (p. 1581) .

TITRE 1er . *Définition et principes du service national :*

Art. 1er (p. 1575) : amendement de M. Rémy Montagne et plusieurs de ses collègues (suppression du quatrième alinéa) ; retrait de cet amendement, repris par la Commission; adoption (p. 1575); trois amendements soumis à discussion commune (p. 1576) ; le premier, présenté par MM. Fabre et Ponseillé ; le deuxième, par M. Rémy Montagne et plusieurs de ses collègues ; le troisième, par MM. Ribadeau-Dumas, au nom de la Commission des affaires culturelles et Barniaudy (nouvelles rédactions du cinquième alinéa) ; retrait de l'amendement de M. Rémy Montagne et de l'amendement de M. Fabre ; rejet de l'amendement de MM. Ribadeau-Dumas et Barniaudy (p. 1576) ; amendement de pure forme de M. Rémy Montagne et plusieurs de ses collègues (nouvelle rédaction du dernier alinéa) adoption; amendement de MM. Baudis et Rémy Montagne tendant à compléter le sixième alinéa ; rejet (p. 1576) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale (suppression du dernier alinéa) ; adoption (p. 1577) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 (p. 1577) : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, et M. Cherasse (nouvelle rédaction de l'article) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à supprimer les mots : « et du corps de défense de la protection civile » ; adoption (p. 1578) ; adoption de l'amendement ainsi modifié dont le texte devient l'article 2 ; les amendements de MM. de Sesmaison et Van Haecke et de M. Ribadeau-Dumas deviennent sans objet (p. 1578).

Art. 3 (p. 1578) : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Guyot et plusieurs de ses collègues ; le deuxième, présenté par M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, et MM. Sanguinetti et d'Aillières (nouvelles rédactions de l'article 3) ; rejet au scrutin de l'amendement de M. Guyot (p. 1579) ; liste des votants (p. 1633) ; sous-amendement de M. Achille-Fould et plusieurs de ses collègues (nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte proposé par l'amendement de la Commission) ; rejet au scrutin (p. 1580) ; liste des votants (p. 1654) ; deux sous-amendements identiques ; le premier, présenté par M. d'Aillières; le deuxième, présenté par M. Laurin, au nom de la Commission des finances, tendant à substituer dans le deuxième alinéa du texte proposé par l'amendement de la Commission, les mots : « seize mois », aux mots : « dix-huit mois » ; adoption du texte commun des sous-amendements (p. 1580) ; adoption au scrutin de l'amendement de la Commission dont le texte devient l'article 3 (p. 1580) ; liste des votants (p. 1655) ; les amendements de MM. d'Aillières, Moynet, Sanguinetti, Le Theule, et de M. Laurin et de M. Achille-Fould deviennent sans objet (p. 1580).

Reprise de la discussion (p. 1581).

Après l'Art. 3 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, et M. Sanguinetti, le deuxième, par M. Laurin, au nom de la Commission des finances (nouvel article) ; retrait de l'amendement de M. Laurin (p. 1582) ; adoption de l'amendement de la Commission (*ibid.*).

TITRE II : *Recensement, sélection, révision :*

Art. 4 (p. 1582) : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, et MM. d'Aillières et Montalat (nouvelle rédaction) ; retrait de l'amendement ainsi que des cinq autres amendements de la Commission portant sur les articles 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ; adoption de l'article (p. 1582).

Art. 5 et 6 : adoption (p. 1582).

Art. 7 (p. 1583) : adoption (*ibid.*)

Art. 8 (p. 1583) : amendement du Gouvernement tendant à substituer au troisième alinéa de l'article de nouvelles dispositions ; adoption (p. 1583) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 9 et 10 : adoption (p. 1583).

Art. 11 (p. 1583) : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction) ; sous-amendement du Gouvernement tendant, dans le texte proposé, après les mots : « arrête chaque année » à insérer les mots : « compte tenu des besoins prioritaires des armées et des besoins du service actif de défense... » ; adoption de l'amendement ainsi modifié dont le texte devient l'article 11 (p. 1584).

Art. 12 (p. 1584) : amendement de MM. Cazenave, Fabre et Ponseillé tendant à substituer aux mots : « 19 ans », les mots : « 18 ans » ; retrait (p. 1584) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 13 (p. 1584) : adoption (*ibid.*).

Titre III : *Exemptions et dispenses :*

Art. 14 (p. 1584) : amendement de M. Ribadeau-Dumas, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Jean Moulin tendant à compléter l'article par les mots suivants : « pour des motifs médicalement déterminés » ; rejet ; amendement de M. Cachat (nouvel alinéa) retrait (p. 1585) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 15 (p. 1585) : quatre amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le deuxième, par M. Moynet; le troisième, par Mme Thome-Patenôtre et plusieurs de ses collègues ; le quatrième par M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, (nouvelles rédactions de l'article) ; retrait des amendements de Mme Thome-Patenôtre, de M. Moynet et de la Commission (p. 1586) ; sous-amendement de M. Emile-Pierre Halbout tendant à compléter le texte proposé par l'amendement du Gouvernement par de nouvelles dispositions ; retrait (p. 1587) ; adoption de l'amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article 15 ; les autres amendements deviennent sans objet (p. 1587).

Après l'Art. 15 : deux amendements soumis à discussion commune (p. 1587) ; le premier, présenté par M. Moynet, le deuxième, par le Gouvernement (nouvel article) ; retrait de l'amendement de M. Moynet ; vote par division de l'amendement du Gouvernement ; adoption des deux premiers alinéas, du troisième alinéa, de l'ensemble de l'amendement (p. 1588). Armée I.

Art. 16 (p. 1588) : amendement de MM. Cachat, Le Bault de la Morinière et Rivain (suppression de l'article) ; rejet ; amendement de M. Ribadeau-Dumas, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à supprimer le mot : « exceptionnellement » ; rejet (p. 1588) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par M. Ribadeau-Dumas, au nom de la Commission des affaires culturelles et M. Jean Moulin et le deuxième, par M. Ribadeau-Dumas, tendant à compléter la première phrase du premier alinéa par les mots : « ainsi qu'aux soutiens indispensables d'entreprise artisanale, commerciale ou d'exploitation familiale agricole » ; retrait des deux amendements (p. 1589) ; amendement de M. Ribadeau-Dumas, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Grenier tendant, dans le deuxième alinéa, après les mots : « sont fixés », à insérer les mots : « chaque année » ; rejet ; amendement de MM. Cazenave, Fabre et Ponseillé tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa ; rejet ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 17 (p. 1589) : amendement de M. Cachat ; retrait (p. 1590) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 18 (p. 1590) : amendement de M. Le Goasguen tendant à substituer au chiffre « 15 », le chiffre « 15 *bis* » ; adoption ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Laurin, au nom de la Commission des finances, et M. Hubert Germain, tendant à supprimer les mots : « sauf en ce qui concerne les soutiens indispensables de famille » ; le deuxième, présenté par le Gouvernement tendant à substituer aux mots : « ... sauf en ce qui concerne les soutiens indispensables de famille », les mots : « sauf en ce qui concerne les cas sociaux graves. » ; retrait de l'amendement de M. Laurin (p. 1592) ; adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article 18 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 19 : adoption (p. 1592).

Art. 20 (p. 1592) : amendement de MM. Sallenave et Van Haecke (nouvel alinéa) ; retrait ; adoption de l'article (*ibid.*).

Titre IV : *Service militaire :*

Art. 21 (p. 1592) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 21 (p. 1592) : amendement de M. Achille-Fould et plusieurs de ses collègues (nouvel article) ; retrait (p. 1592).

Armée I.

Art. 22 : adoption (p. 1592).

Art. 23 (p. 1593) : amendement de M. de Chambrun tendant à compléter la dernière phrase de l'article par les mots suivants : « ainsi que les éléments de formation nécessaires à la protection civile, notamment dans le domaine atomique » ; retrait ; adoption de l'article (p. 1593).

Art. 24 et 25 : adoption (p. 1593).

Art. 26 (p. 1593) : trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Le Goasguen ; le deuxième, par M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, et M. d'Aillières ; le troisième, présenté par le Gouvernement ; retrait de l'amendement de la Commission et de l'amendement de M. Le Goasguen ; adoption de l'amendement du Gouvernement; amendement de M. Pleven (p. 1593) ; retrait (p. 1594) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 1594).

Art. 27 à 29 : adoption (p. 1595).

TITRE V : *Service de défense :*

Art. 30 (p. 1595) : amendement de M. Rémy Montagne et plusieurs de ses collègues tendant à rédiger comme suit l'article : « La durée du service actif de défense est celle fixée par l'article 3 pour le service militaire » (*ibid.*) ; deux amendements soumis à discussion commune (p. 1596) ; le premier, présenté par M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale ; le second, par le Gouvernement (nouvelles rédactions de la deuxième phrase du troisième alinéa) ; retrait de l'amendement de M. Rémy Montagne ; rejet de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article 30 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 31 : adoption (p. 1596).

TITRE VI : *Services de l'aide technique et de la coopération :*

Art. 32 : adoption (p. 1596).

Art. 33 (p. 1596) : trois amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par MM. Fabre et Ponseillé ; le deuxième, par M. Rémy Montagne et plusieurs de ses collègues ; le troisième, par M. Ribadeau-Dumas, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Barniaudy (nouvelles rédactions de la fin de l'article) ; les amendements de MM. Fabre et Ribadeau-Dumas ne sont pas soutenus ; retrait de l'amendement de M. Rémy Montagne ; adoption de l'article (p. 1596).

Art. 34 : adoption (p. 1596).

Art. 35 (p. 1597) : amendement de M. Achille-Fould et plusieurs de ses collègues tendant à compléter le deuxième alinéa par les phrases suivantes : « Leur rémunération est déterminée en fonction de leur activité. La durée de ce service est normalement de dix-huit mois » ; retrait ; adoption de l'article (p. 1597).

Art. 36 (p. 1597) : amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots : «... n'ont pas rejoint leur lieu d'affectation... », les mots : «... n'ont pas répondu à la convocation du Ministre responsable... » ; adoption ; adoption de l'article 36 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 37 : adoption (p. 1597).

Après l'Art. 37 : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, (volontariat pour l'aide technique) rejet (*ibid.*).

TITRE VII : *Dispositions diverses :*

Art. 38 (p. 1597) : adoption (p. 1598).

Art. 39 à 43 : adoption (p. 1598).

Après l'Art. 43 : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale (service national accompli à l'étranger) (p. 1598) ; sous-amendement du Gouvernement tendant, dans le texte proposé, à substituer aux mots : « à une date antérieure au début des opérations de révision », les mots : « à une date antérieure à la clôture des opérations de recensement » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié (p. 1598) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale (date d'inscription) ; sous-amendement du Gouvernement tendant dans le texte proposé à substituer aux mots : « 29e année révolue », les mots : « 30e année révolue » ; retrait (p. 1599) ; adoption de l'amendement (*ibid*).

Art. 44 (p. 1599) : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, (nouvelle rédaction du cinquième alinéa) ; adoption ; amendement de Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à supprimer dans le sixième alinéa les mots : « 7 et 8 » ; retrait ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 1599).

Art. 45 (p. 1599) : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, (p. 1600) ; rejet (*ibid*) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Article additionnel (p. 1600) : amendement de M. Rémy Montagne tendant à in-

troduire l'article additionnel suivant : « Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles de la présente loi » ; retrait (p. 1600).

Explications de vote : Vote défavorable des groupes communiste, socialiste et du rassemblement démocratique, et de la majorité du groupe du centre démocratique ; vote favorable du groupe U.N.R. (p. 1601) ; adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 1602) ; liste des votants (p. 1657).

Orateurs : MM. Abelin, Achille-Fould, d'Aillières, Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Baudis, Bayou, Cachat, Cazenave, de Chambrun, Cherasse, Fabre, Fiévez, Hubert Germain, Guyot, Pierre-Emile Halbout, Laurin, *Rapporteur pour avis* ; Le Goasguen, Le Theule, *Rapporteur ;* Manceau, Messmer, *Ministre des Armées ;* Rémy Montagne, Arthur Moulin, Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale ;* Pleven, Prioux, Ribadeau-Dumas, *Rapporteur pour avis* ; Sabatier, Sallenave, Sanguinetti, de Sesmaisons, Mme Thome-Patenôtre.

DISCUSSION DU TEXTE PROPOSÉ PAR LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [21 juin 1965] (p. 2326). Entendu : M. Le Theule, *Rapporteur de la Commission mixte paritaire.*

L'adoption par la Commission mixte paritaire du texte de l'Assemblée Nationale avec trois modifications de pure forme (p. 2327) ; texte de la Commission mixte paritaire (p. 2327 à 2330).

Art. 4 : amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots : « ayant atteint l'âge de 18 ans », les mots : « ayant atteint ou devant atteindre 18 ans dans l'année » ; adoption (p. 2330).

Art. 44 : amendement du Gouvernement tendant à supprimer, dans le cinquième alinéa, le nombre : « 99 » ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à substituer à l'alinéa 7, aux mots : « l'article 25 tuer à l'alinéa 7, aux mots : « les articles 25 (alinéa 1er) » ; adoption (p. 2330).

Explications de vote (p. 2330) ; vote défavorable du groupe socialiste (p. 2330) et du groupe communiste (p. 2331) ; adoption du texte de la Commission mixte paritaire, ainsi modifié (p. 2331).

Orateurs : MM. Darchicourt, Guyot, Le Theule, *Rapporteur ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE [23 juin 1965] (p. 2362). Entendu : M. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale.*

Armée I

Rejet par le Sénat de l'ensemble du texte adopté par l'Assemblée Nationale, après avoir accepté les amendements (p. 2362).

TITRE 1er : *Définition et principes du service national :*

Art. A : adoption (p. 2362).

Art. 1er et 2 : adoption (p. 2362).

Art. 3 (p. 2362) : amendement rédactionnel de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale (p. 2363) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 3 *bis* (p. 2363) : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à rédiger ainsi le début du premier alinéa : « Un tableau des cadres et effectifs, établi par décret, fixe... » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 2363).

TITRE II : *Recensement, sélection, revision :*

Art. 4 (p. 2363) : amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots : « ayant atteint l'âge de 18 ans », les mots : « ayant atteint ou devant atteindre 18 ans dans l'année » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 2363).

Art. 5 à 43 *ter* (p. 2363, 2364, 2365) : adoption.

Art. 44 (p. 2365) : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à substituer dans le cinquième alinéa de cet article, aux mots : « les articles 6 *bis*, 11, 20 (2°)... » les mots : « les articles 6 *bis*, 10, 11, 17, 18, 19, 20 » ; adoption; amendement du Gouvernement tendant, dans le cinquième alinéa, à supprimer le nombre : « 99 » ; adoption (p. 2366) ; amendement du Gouvernement tendant à substituer, au début du septième alinéa, aux mots : « les articles 25 (alinéas 1er et 2) », les mots : « les articles 25 (alinéa 1er) » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 2366).

Art. 45 : adoption (p. 2366).

Explications de vote : Vote défavorable du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe du rassemblement démocratique (p. 2366) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Entendus : MM. Le Theule, *Rapporteur ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

Armée I.

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [28 juin 1965] (p. 2681). Entendus : MM. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

Le caractère de compromis et de transition du texte précédemment proposé par la Commission mixte paritaire ; la nécessité d'envisager la création d'écoles et d'ateliers pour la formation technique des jeunes engagés (p. 2681).

Texte proposé par la Commission de la défense nationale (texte voté par l'Assemblée Nationale dans sa lecture précédente) (p. 2681 à 2684).

Explications de vote : vote défavorable du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe du rassemblement démocratique ; adoption du texte proposé (p. 2684).

40. — Projet de loi portant institution d'un Code de justice militaire, présenté au Sénat le 18 décembre 1964 par M. Foyer, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale). **n° 129 (année 1964-1965)**; rapport le 13 mai 1965 par M. Le Bellegou, **n° 162 (année 1964-1965)**; avis le 20 mai 1965 par M. Edgar Faure au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 164 (année 1964-1965)**. Adoption le 20 mai 1965. — Projet de loi **n° 73 (année 1964-1965).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 mai 1965 (renvoyé à la Commission de la défense nationale), **n° 1384**; rapport le 17 juin 1965 par M. Bignon, **n° 1465**. Adoption avec modification en première lecture le 21 juin 1965 (p. 2321). — Projet de loi **n° 369.**

Transmis au Sénat le 22 juin 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 256 (année 1964-1965)**; rapport le 24 juin 1965 par M. Le Bellegou, **n° 271 (année 1964-1965).** Adoption définitive en deuxième lecture le 25 juin 1965. — Projet de loi **n° 129 (année 1964-1965).**

Loi n° 65-542 du 8 juillet 1965, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1965 (p. 5851).

DISCUSSION [21 juin 1965] (p. 2278). Entendus : MM. Bignon, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale ;* de Grailly, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

L'esprit de compréhension et de justice des tribunaux militaires (p. 2278, 2281) ; la refonte nécessaire de la législation pénale militaire (p. 2278, 2282) ; l'organisation et la compétence des juridictions des forces armées (p. 2278, 2279, 2281) ; la composition des tribunaux (p. 2278, 2282) ; la procédure pénale militaire (p. 2279, 2281) ; la garantie des droits de la défense et de la liberté individuelle (p. 2279) ; les infractions et les peines (p. 2280, 2281) ; la suppression du cérémonial de la dégradation militaire, et des peines politiques (p. 2280) ; les prévôtés et les tribunaux prévôtaux (p. 2280); le caractère rationnel et simplifié du nouveau texte (p. 2280, 2281, 2282) ; la compétence suprême de la Cour de cassation (p. 2278, 2279, 2281) ; la nécessité d'une répression spéciale pour les infractions militaires (p. 2282).

Art. 1er : *Institution d'un Code de justice militaire* (p. 2282) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Texte du Code* ; adoption (p. 2282).

Code de justice militaire présenté en annexe à l'article 2 (p. 2282).

TITRE PRÉLIMINAIRE : Art. 1er et 2 du Code (p. 2282, 2283) : adoption du texte proposé (p. 2283).

Art. 3 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à supprimer le dernier alinéa du texte proposé ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié (p. 2283).

LIVRE Ier : *De l'organisation et de la compétence des juridictions des forces armées.*

TITRE Ier : *De l'organisation des juridictions des forces armées.*

Chapitre Ier : *Des tribunaux permanents des forces armées.*

Section I : *Des tribunaux permanents des forces armées en temps de paix.*

Paragraphe 1er : *Organisation.*

Art. 4 à 6 du Code : Adoption du texte proposé (p. 2283).

Paragraphe 2 : *Composition.*

Art. 7 à 14 du Code : Adoption du texte proposé (p. 2283).

Art. 15 du Code : Amendement de MM. Vial-Massat, Fiévez et Guyot tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte proposé, à supprimer les mots : « sans qu'il puisse être toutefois d'un grade inférieur à celui de sous-officier » ; rejet ; adoption du texte proposé pour l'article 15 (p. 2284).

Art. 16 à 22 du Code (p. 2284, 2285) : adoption du texte proposé (*ibid.*).

Paragraphe 3 : *Personnels.*

Art. 23 à 25 du Code : Adoption du texte proposé (p. 2285).

Art. 26 du Code : Amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant, dans le premier alinéa du texte proposé, après les mots : « le juge d'instruction », à insérer le mot : « militaire» ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article, ainsi modifié (p. 2285).

Art. 27 et 28 du Code : Adoption du texte proposé (p. 2285).

Paragraphe 4 : *Incompatibilités.*

Art. 29 et 30 du Code : adoption du texte proposé (p. 2285).

Paragraphe 5 : *Serments.*

Art. 31 à 33 du Code : adoption du texte proposé (p. 2285).

Paragraphe 6 : *Défenseurs.*

Art. 34 du Code : adoption du texte proposé (p. 2285).

Section II : *Des tribunaux permanents des forces armées en temps de guerre.*

Art. 35 à 39 du Code : adoption du texte proposé (p. 2285, 2286).

Chapitre II : *Des tribunaux militaires aux armées.*

Section I : *Organisation.*

Art. 40 à 43 du Code : adoption du texte proposé (p. 2286).

Section II : *Composition, fonctionnement et personnels.*

Art. 44 à 48 du Code : adoption du texte proposé (p. 2286).

Section III : *Défenseurs.*

Art. 49 du Code : adoption du texte proposé (p. 2286).

Chapitre III : *De la chambre de contrôle de l'instruction.*

Section I : *De la chambre de contrôle de l'instruction des tribunaux permanents des forces armées.*

Art. 50 et 51 du Code : adoption du texte proposé (p. 2286).

Section II : *De la chambre de contrôle de l'instruction des tribunaux militaires aux armées.*

Art. 52, 53, 54 du Code : adoption (p. 2286, 2287).

TITRE II : *De la compétence des juridictions des forces armées.*

Chapitre premier : *Dispositions générales.*

Art. 55 du Code : adoption (p. 2287).

Chapitre II : *Compétence en temps de paix.*

Armée I.

Section I : *Compétence des juridictions des forces armées établies sur le territoire de la République.*

Art. 56 à 65 du Code : adoption (p. 2287).

Section II : *Compétence des juridictions des forces armées établies hors du territoire de la République.*

Art. 66 à 71 du Code : adoption (p. 2287).

Chapitre III : *Compétence en temps de guerre.*

Art. 72 à 74 du Code : adoption (p. 2287, 2288).

Chapitre IV : *Règles communes.*

Art. 75 à 82 : adoption (p. 2288).

LIVRE II : *De la procédure pénale militaire.*

Art. 83 du Code : adoption (p. 2288).

TITRE 1er : *De la police judiciaire militaire, du droit d'arrestation et de garde, de la mise à disposition et de la garde à vue, de l'action publique et des poursuites.*

Chapitre 1er : *De la police judiciaire militaire.*

Section I : *Des autorités chargées de la police judiciaire militaire.*

Art. 84 à 86 du Code : adoption (p. 2288).

Art. 87 du Code (p. 2288) ; amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer un nouvel alinéa, après le premier alinéa du texte proposé (p. 2289) ; adoption ; amendement rédactionnel présenté par M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 87 du Code, ainsi modifié (p. 2289).

Art. 88 et 89 du Code : adoption (p. 2289).

Section II : *Des officiers de police judiciaire des forces armées* (p. 2289).

Art. 90 à 96 du Code : adoption (p. 2289).

Section III : *Des officiers de police judiciaire civile.*

Art. 97 à 99 du Code : adoption (p. 2289, 2290).

Section IV : *De la suite à donner aux procédures d'enquêtes.*

Art. 100 du Code : adoption (p. 2290).

Chapitre II : *Du droit d'arrestation et de garde, de la mise à disposition et de la garde à vue.*

Section I : *Du droit d'arrestation et de garde, de la mise à disposition et de la garde à vue.*

Armée I.

Art. 101 à 103 du Code : adoption (p. 2290).

Art. 104 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à compléter le texte proposé par un nouvel alinéa ; sous-amendement de M. de Grailly, tendant à substituer le mot : « détenus », au mot : « déposés » ; adoption ; adoption du sous-amendement et de l'amendement de la Commission, ainsi modifié ; adoption du texte proposé pour l'article 104 du Code, ainsi modifié (p. 2290).

Art. 105 à 107 du Code : adoption (p. 2290, 2291).

Section II : *De la garde à vue à l'égard des personnes étrangères aux armées.*

Art. 108 et 109 du Code : adoption (p. 2291).

Section III : *Du droit d'arrestation et de garde à l'égard des individus en position mititaire irrégulière* (p. 2291).

Art. 110 et 111 du Code : adoption (p. 2291).

Chapitre III : *De l'action publique et des poursuites.*

Art. 112 à 116 du Code : adoption (p. 2291).

Art. 117 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant, dans le texte proposé, à substituer aux mots : « l'exercice de l'action publique », les mots : « la mise en mouvement de l'action publique » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 117 du Code, ainsi modifié (p. 2291).

Art. 118 à 121 du Code : adoption (p. 2291, 2292).

Titre II : *Des juridictions d'instruction.*

Chapitre 1er : *De l'instruction préparatoire.*

Section I : *De la saisine du juge d'instruction militaire.*

Art. 122 et 123 du Code : adoption (p. 2292).

Section II : *Des droits et obligations du juge d'instruction militaire.*

Art. 124 et 125 du Code : adoption (p. 2292).

Section III : *Des attributions du commissaire du Gouvernement à l'égard du juge d'instruction militaire.*

Art. 126 du Code : adoption (p. 2292).

Section IV : *Des défenseurs.*

Art. 127 du Code : adoption (p. 2292).

Art. 128 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à compléter le premier alinéa du texte proposé par la phrase suivante : « Mention de cette formalité est faite au procès-verbal » ; adoption ; amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction de la seconde phrase du deuxième alinéa) ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 128 du Code, ainsi modifié (p. 2292).

Section V : *Des témoins.*

Art. 129 et 130 du Code (p. 2292, 2293) ; adoption (*ibid.*).

Section VI : *Des expertises.*

Art. 131 du Code (p. 2293) ; adoption (*ibid.*).

Section VII : *Des mandats de justice.*

Art. 132 et 133 du Code (p. 2293) ; adoption (*ibid.*).

Section VIII : *Des restitutions d'objets saisis.*

Art. 134 du Code : adoption (p. 2293).

Section IX : *De la dénonciation de faits hors poursuites.*

Art. 135 du Code : adoption (p. 2293).

Section X : *De l'extension et de l'aggravation des poursuites.*

Art. 136 du Code (p. 2293) ; adoption.

Section XI : *Des nullités de l'instruction.*

Art. 137 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant, dans le premier alinéa du texte proposé, à substituer aux mots : « 127, alinéa 1, du présent Code », les mots : « 127, alinéa 1, et 128, alinéas 1 et 2 du présent Code » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 137 du Code, ainsi modifié (p. 2293).

Art. 138 à 141 du Code (p. 2293, 2294) ; adoption (*ibid.*).

Section XII : *Des ordonnances du juge d'instruction militaire.*

Art. 142 à 146 du Code : adoption (p. 2294).

Section XIII : *De l'appel des ordonnances du juge d'instruction militaire.*

Art. 147 du Code (p. 2294) : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à substituer dans le deuxième alinéa du texte proposé, aux mots : « et 159, alinéa 2 », les mots : « 159, alinéa 2 et 167, alinéa 2 » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 147, ainsi modifié (p. 2294).

Art. 148 à 151 du Code : adoption (p. 2294).

Chapitre II : *De la détention préventive et de la liberté provisoire.*

Art. 152 à 154 du Code : adoption (p. 2295).

Art. 15 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à substituer aux mots : « ou l'inculpé », les mots : « l'inculpé ou le condamné » ; adoption du texte proposé pour l'article 155, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 156 à 159 du Code : adoption (p. 2295, 2296).

Chapitre III : *De la chambre de contrôle de l'instruction.*

Art. 170 à 183 du Code : adoption (p. 2296, 2297).

TITRE III : *De la procédure devant la juridiction de jugement.*

Chapitre Ier : *De la procédure antérieure à l'audience.*

Art. 184 à 188 du Code : adoption (p. 2297).

Chapitre II : *De la procédure de l'audience, des débats.*

Section I : *Dispositions générales.*

Art. 189 à 191 du Code : adoption (p. 2297).

Section II : *Des pouvoirs de police du président.*

Art. 192 à 195 du Code : adoption (p. 2297).

Section III : *De la comparution du prévenu.*

Art. 196 à 201 du Code : adoption (p. 2297, 2298).

Section IV : *De la production et de la discussion des preuves.*

Art. 202 à 205 du Code : adoption (p. 2298).

Section V : *Des exceptions, Nullités, Incidents.*

Art. 206 à 208 du Code : adoption (p. 2298).

Section VI : *Du pouvoir discrétionnaire du président.*

Art. 209, 210 du Code : adoption (p. 2298).

Section VII : *Du déroulement des débats.*

Art. 211 à 213 du Code : adoption (p. 2298).

Section VIII : *Des manquements aux obligations résultant du serment des avocats.*

Art. 214 du Code (p. 2298) ; adoption (p. 2299).

Section IX : *De la clôture des débats et de la lecture des questions.*

Art. 215 à 222 du Code : adoption (p. 2299).

Chapitre III : *Du jugement.*

Section I : *De la délibération.*

Art. 223 à 230 du Code : adoption (p. 2299).

Section II : *De la décision du Tribunal.*

Art. 231 à 238 du Code : adoption (p. 2299, 2300). Armée I.

Section III : *De la rédaction et du contenu du jugement* (p. 2300).

Art. 239 du Code : amendement rédactionnel de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 239 du Code, ainsi modifié (p. 2300).

Art. 240 à 242 du Code : adoption (p. 2300).

TITRE IV : *Des voies de recours extraordinaires.*

Chapitre Ier : *Du pourvoi en cassation.*

Art. 243 à 251 : adoption (p. 2300, 2301).

Chapitre II : *Du pourvoi dans l'intérêt de la loi.*

Art. 252 : adoption (p. 2301).

Chapitre III : *Des demandes de revision.*

Art. 253 à 255 du Code : adoption (p. 2301).

TITRE V : *Des citations, assignations et notifications.*

Art. 256 à 261 : adoption (p. 2301, 2302).

Art. 262 : amendement rédactionnel de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 262 du Code, ainsi modifié (p. 2302).

Art. 263 à 265 du Code : adoption (p. 2302).

TITRE VI : *Des procédures particulières et des procédures d'exécution.*

Chapitre Ier : *Des jugements par défaut, des jugements d'itératif défaut.*

Section I : *Du jugement par défaut des contraventions.*

Art. 283, 284 du Code : adoption (p. 2303).

Art. 285 du Code : amendement rédactionnel de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale ; adoption du texte proposé pour l'article 285 du Code, ainsi modifié (p. 2304).

Section III : *De l'itératif défaut.*

Chapitre II : *Du séquestre et de la confiscation des biens.*

Art. 287 à 293 du Code : adoption (p. 2304).

Art. 294 : amendement rédactionnel de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 294, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 295 à 298 du Code : adoption (p. 2304).

Chapitre III : *De la reconnaissance d'identité d'un condamné.*

Art. 299 du Code : adoption (p. 2304).

Armée 1.

Chapitre IV : *Des règlements de juges et des renvois d'un tribunal à un autre tribunal.*

Art. 300 et 301 du Code : adoption (p. 2304, 2305).

Chapitre V : *Des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat en temps de guerre.*

Section I : *De la compétence.*

Art. 302 à 305 du Code : adoption (p. 2305).

Section II : *De la procédure.*

Paragraphe 1er : *De l'action publique et des poursuites.*

Art. 306 à 310 du Code : adoption (p. 2305).

Paragraphe 2 : *De l'instruction préparatoire.*

Art. 311 et 312 du Code : adoption (p. 2305).

Art. 313 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à compléter le premier alinéa du texte proposé par la phrase suivante : « Mention de cette formalité est faite au procès-verbal » (p. 2306) ; adoption ; amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à compléter l'article par le nouvel alinéa suivant : « Les dispositions du présent article sont prescrites à peine de nullité » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 313 du Code, ainsi complété (p. 2306).

Art. 314 à 319 du Code : adoption (p. 2306).

Paragraphe 3 : *De la détention préventive et de la liberté provisoire.*

Art. 320 à 322 du Code : adoption (p. 2306).

Paragraphe 4 : *Du jugement.*

Art. 323 du Code : adoption (p. 2306).

Section III : *Des voies de recours.*

Art. 324 du Code : adoption (p. 2306).

Chapitre VI : *De l'exécution des jugements.*

Art. 325 à 335 du Code : adoption (p. 3306, 3307).

Chapitre VII : *De l'exécution des peines.*

Art. 336 à 339 du Code : adoption (p. 2307).

Chapitre VIII : *De la suspension de l'exécution des jugements.*

Art. 340 à 345 du Code : adoption (p. 2307).

Chapitre IX : *De la libération conditionnelle.*

Art. 346 à 350 du Code : adoption (p. 2307, 2308).

Chapitre X : *Du sursis simple et de la récidive.*

Art. 351 à 353 du Code : adoption (p. 2308).

Chapitre XI : *De la réhabilitation.*

Art. 356 : adoption (p. 2308).

Art. 357 : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à substituer à la fin du premier alinéa du texte proposé, aux mots : « soixante ans », les mots : « cinquante ans » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 357 du Code, ainsi modifié (p. 2308).

Chapitre XIII : *Du casier judiciaire.*

Art. 358 à 360 : adoption (p. 2308).

Chapitre XIV : *Des frais de justice et de la contrainte par corps.*

Art. 361 et 362 du Code : adoption (p. 2308, 2309).

Livre III : *Des peines applicables par les juridictions des forces armées et des infractions d'ordre militaire.*

Titre Ier : *Des peines applicables par les juridictions des forces armées.*

Art. 363 : adoption (p. 2309).

Art. 364 du Code : amendement du Gouvernement tendant à compléter le texte proposé par un nouvel alinéa ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 364 du Code, ainsi complété (p. 2309).

Art. 365 : adoption (p. 2309).

Art. 366 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction du dernier alinéa du texte proposé) ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 366 du Code, ainsi modifié (p. 2309).

Art. 367 : amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du texte proposé) ; adoption (p. 2310) ; l'amendement devient donc le texte de l'article 367 du Code (p. 2310).

Art. 368 : adoption (p. 2310).

Art. 369 : amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du texte proposé) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 369 du Code (p. 2311).

Art. 370 : amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission des lois, tendant à rédiger comme suit le début du texte proposé : « Toute condamnation de même nature ou degré prononcée... » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 370 du Code (p. 2311).

Art. 371 à 376 : adoption (p. 2311, 2312).

Titre II : *Des infractions d'ordre militaire.*

Chapitre Ier : *Des infractions tendant à*

soustraire leur auteur à ses obligations militaires.

Section I : *De l'insoumission.*

Art. 377 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction du troisième alinéa du texte proposé) ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 377 du Code, ainsi modifié (p. 2312).

Section II : *De la désertion.*

Paragraphe 1er : *De la désertion à l'intérieur.*

Art. 378 du Code : adoption (p. 2312).

Art. 379 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte proposé) ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 379 du Code, ainsi modifié (p. 2312).

Art. 380 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à compléter le troisième alinéa (a) du texte proposé par la phrase suivante : « Si le coupable est officier, la destitution peut en outre être prononcée » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 380 du Code, ainsi modifié (p. 2313).

Paragraphe 2 : *De la désertion à l'étranger.*

Art. 381 à 384 du Code : adoption (p. 2313).

Art. 385 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant, dans le deuxième alinéa du texte proposé, à substituer aux mots : « de dix à vingt ans » ; les mots : « de cinq à dix ans » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 385 du Code, ainsi modifié (p. 2313).

Art. 386 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à compléter le texte proposé par le nouvel alinéa suivant : « Si le coupable est officier, il est puni de dix ans de réclusion criminelle » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 386 du Code, ainsi complété (p. 2313).

Art. 387 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction du troisième alinéa du texte proposé) ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 387 du Code, ainsi modifié (p. 2313).

Paragraphe 3 : *De la désertion à bande armée.*

Art. 388 du Code : adoption (p. 2314).

Paragraphe 4 : *De la désertion à l'ennemi en présence de l'ennemi.*

Art. 389 à 392 du Code : adoption (p. 2314). Armée I.

Paragraphe 5 : *Dispositions communes aux diverses désertions.*

Art. 393 du Code : adoption (p. 2314).

Section III : *De la provocation à la désertion et du recel de déserteur.*

Paragraphe 1 : *De la provocation à la désertion.*

Art. 394 du Code : adoption (p. 2314).

Paragraphe 2 : *Du recel de déserteur.*

Art. 395 du Code : adoption (p. 2314).

Paragraphe 3 : *Dispositions communes.*

Art. 396 et 397 du Code : adoption (p. 2314).

Section IV : *De la mutilation volontaire.*

Art. 398 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction du deuxième alinéa (1°) du texte proposé) ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 398 du Code, ainsi modifié (p. 2314).

Art. 399 et 400 du Code : adoption (p. 2314).

Chapitre II : *Des infractions contre l'honneur ou le devoir.*

Section I : *De la capitulation.*

Art. 401 et 402 du Code : adoption (p. 2314 et 2315).

Section II : *De la trahison et du complot militaire.*

Art. 403 à 406 du Code : adoption (p. 2315).

Section III : *Des pillages.*

Art. 407 et 408 du Code : adoption (p. 2315).

Section IV : *Des destructions.*

Art. 409 à 413 du Code : adoption (p. 2315).

Section V : *Du faux, de la falsification, des détournements.*

Art. 414 à 417 du Code : adoption (p. 2315, 2316).

Section VI : *De l'usurpation d'uniformes, de décorations, de signes distinctifs et emblèmes.*

Art. 418 et 419 du Code : adoption (p. 2316).

Section VII : *De l'outrage au drapeau ou à l'armée.*

Art. 420 du Code : adoption (p. 2316).

Section VIII : *De l'incitation à commettre des actes contraires au devoir ou à la discipline.*

Art. 421 du Code : adoption (p. 2316).

Armée I.

Chapitre III : *Des infractions contre la discipline.*

Section I : *De l'insubordination.*

Paragraphe 1er : *De la révolte militaire.*

Art. 422 à 424 du Code : adoption (p. 2316).

Paragraphe 2 : *De la rébellion.*

Art. 425 et 426 du Code : adoption (p. 2316).

Paragraphe 3 : *Du refus d'obéissance.*

Art. 427 à 429 du Code : adoption (p. 2316).

Paragraphe 4 : *Des voies de fait et outrages envers des supérieurs.*

Art. 430 à 435 du Code : adoption (p. 2316, 2317).

Paragraphe 5 : *Des violences ou insultes à sentinelle ou vedette.*

Art. 436 et 437 du Code : adoption (p. 2317).

Paragraphe 6 : *Du refus d'un service dû légalement.*

Art. 438 et 439 du Code : adoption (p. 2317).

Section II : *Des abus d'autorité.*

Paragraphe 1er : *Des voies de fait et outrages à un subordonné.*

Art. 440 a 442 du Code : adoption (p. 2317).

Paragraphe 2 : *Des abus du droit de réquisition.*

Art. 443 du Code : adoption (p. 2317).

Paragraphe 3 : *De la constitution illégale d'une juridiction répressive.*

Art. 444 du Code : adoption (p. 2317).

Chapitre IV : *Des infractions aux consignes.*

Art. 445 à 449 du Code : adoption (p. 2317, 2318).

Art. 450 du Code : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de défense nationale, tendant à substituer, dans la deuxième phrase du deuxième alinéa du texte proposé, aux mots : « ou de cette dernière peine seulement », les mots : « ou de l'une de ces deux peines seulement » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 450 du Code, ainsi modifié (p. 2318).

Art. 451 à 456 : adoption (p. 2318).

LIVRE IV : *Des prévôtés et des tribunaux prévôtaux.*

TITRE Ier : *Des prévôtés.*

Chapitre unique : *Organisation et attributions.*

Art. 457 et 458 : adoption (p. 2318).

TITRE II : *Des tribunaux prévôtaux.*

Chapitre Ier : *Organisation et compétence.*

Art. 459 à 462 du Code : adoption (p. 2318).

Chapitre II : *De la procédure avant l'audience.*

Art. 463 à 468 du Code : adoption (p. 2318, 2319).

Chapitre III : *De la procédure à l'audience.*

Art. 469 et 470 du Code : adoption (p. 2319).

Chapitre IV : *Du jugement.*

Art. 471 à 473 du Code : adoption (p. 2319).

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 474 du Code : adoption (p. 2319).

Adoption de l'ensemble de l'annexe, ainsi modifiée (p. 2319).

DISPOSITIONS DIVERSES.

Art. 3 du projet de loi : adoption (p. 2319).

Art. 4 du projet de loi : adoption (p. 2319).

Art. 5 du projet de loi : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à rédiger ainsi cet article : « Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur le 1er janvier 1966 » ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 5 du projet de loi (p. 2319).

Seconde délibération à la demande de la Commission de la défense nationale (p. 2320).

Art. 56 du Code de justice militaire (p. 2320) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 56 du Code (*ibid.*).

Explications de vote : Vote défavorable du groupe communiste (p. 2321) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. de Grailly, *Rapporteur pour avis ;* Guyot, Messmer, *Ministre des Armées ;* Vial-Massat.

41. — Projet de loi étendant les dispositions de l'article 30, deuxième alinéa, de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement aux élèves de certaines écoles militaires, présenté au Sénat le 18 décembre 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 124 (année 1964-1965)**; rapport le 8 juin 1965 par M. Monteil, **n° 192 (année 1964-1965)**. Adoption le 16 juin 1965. — Projet de loi **n° 86 (année 1964-1965).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 16 juin 1965 (renvoyé à la Commission de la défense

nationale et des forces armées), **n° 1460**; rapport le 17 juin 1965 par M. Fric, **n° 1467**. Adoption définitive en première lecture le 21 juin 1965 (p. 2334). — Projet de loi **n° 373.**

Loi n° 65-479 du 25 juin 1965, publiée au *J.O.* du 27 juin 1965 (p. 5355).

DISCUSSION [21 juin 1964] (p. 2334). Entendu : M. Fric, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale.*

L'école des élèves techniciens de l'armée de terre ; l'application du texte aux sous-officiers exclusivement.

Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 2334).

42. — Projet de loi relatif aux corps des chefs et sous-chefs de musique de l'armée de terre et au statut des chefs et sous-chefs de musique des armées, présenté à l'Assemblée Nationale le 18 juin 1965 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1480**; rapport le 4 novembre 1965 par M. Le Theule, **n° 1655**. Adoption le 10 novembre 1965 (p. 4624). — Projet de loi **n° 432.**

Transmis au Sénat le 12 novembre 1965 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 50 (année 1965-1966)**; rapport le 26 avril 1966 par M. Ganeval, **n° 106 (année 1965-1966)**. Adoption définitive en première lecture le 4 mai 1966. — Projet de loi **n° 35 (année 1965-1966).**

Loi n° 66-297 du 13 mai 1966, publiée au *J.O.* du 14 mai 1966 (p. 3883).

DISCUSSION [10 novembre 1965] (p. 4622). Entendu : M. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale.*

La fusion des corps de chefs et sous-chefs de musique de l'armée de terre ; les dispositions statutaires applicables aux chefs et sous-chefs de musique des armées ; l'amélioration des perspectives de carrière pour l'ensemble des chefs de musique (p. 4623).

TITRE 1er : *Des corps des chefs et sous-chefs de musique de l'armée de terre.*

Art. 1er à 4 : adoption.

TITRE II : *Dispositions statutaires applicables aux chefs de musique et aux sous-chefs de musique des armées.*

Art. 5 : adoption (p. 4623).

Section I : *Des chefs de musique.*

Art. 6 et 7 : adoption (p. 4623).

Art. 8 : amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant, dans le deuxième alinéa, à substituer aux mots : « dans l'emploi considéré », les mots : « en qualité de chef de musique » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 4624). Armée I.

Art. 9 : adoption (*ibid.*).

Section II : *Des sous-chefs de musique.*

Art. 10 à 12 : adoption (p. 4624).

TITRE III : *Dispositions diverses.*

Art. 13 : adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4624).

Orateurs : MM. Messmer, *Ministre des Armées ;* Voilquin, *Rapporteur.*

43. — Compte rendu sur le programme d'équipement militaire par M. le Premier Ministre, en application de l'article 4 de la loi n° 64-1270 du 23 décembre 1964 [2 octobre 1965].

44. — Projet de loi relatif aux opérations de déminage poursuivies par l'Etat, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1965 par M. Roger Frey, Ministre de l'Intérieur (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1576**; rapport le 28 avril 1966 par M. Krieg, **n° 1791**. Adoption le 5 mai 1966 (p. 1099). — Projet de loi **n° 465.**

Transmis au Sénat le 5 mai 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 126 (année 1965-1966)**; rapport le 2 juin 1966 par M. de Montigny, **n° 168 (année 1965-1966)**. Adoption définitive le 9 juin 1966. — Projet de loi **n° 63 (année 1965-1966).**

Loi n° 66-383 du 16 juin 1966, publiée au *J.O.* du 17 juin 1966 (p. 4868).

DISCUSSION [5 mai 1966] (p. 1097). Entendus : MM. Krieg, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.*

Le dépôt de munitions trouvé sous la piste n° 3 de l'aéroport d'Orly (p. 1098) ; les statistiques du service de déminage ; l'importance de ce service ; la responsabilité de l'Etat en matière d'opérations de déminage ; la compétence des tribunaux judiciaires ; l'assimilation des travaux de déminage à des

Armée I.

travaux publics ; les facilités données par le projet à l'occupation temporaire des lieux; l'application de l'article L 195 du Code des pensions militaires d'invalidité dans le cas de dommages corporels ; le courage et la modestie du service de déminage, corps d'élite (*ibid.*).

Art. 1er et 2 : adoption (*ibid.*).

Art. 3 et 4 : adoption (p. 1099).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

45. — Projet de loi portant ratification du décret n° 65-759 du 7 septembre 1965 relatif à la formation de la classe 1968 et du décret n° 65-835 du 1er octobre 1965 qui l'a modifié, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 1965 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1625.**

46. — Projet de loi modifiant l'article 29 de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense, relatif à la durée du service militaire, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 1965 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1626**; rapport le 4 novembre 1965 par M. Le Theule, **n° 1654**. Adoption le 10 novembre 1965 (p. 4620). — Projet de loi **n° 430.**

Transmis au Sénat le 12 novembre 1965 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, **n° 48 (année 1965-1966)**; rapport le 26 avril 1966 par M. Ganeval, **n° 105 (année 1965-1966).** Adoption avec modifications le 4 mai 1966. — Projet de loi **n° 34 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1966 (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1804**; rapport le 25 mai 1966 par M. Le Theule, **n° 1843**. Adoption en deuxième lecture le 31 mai 1966. — Projet de loi **n° 483.**

Transmis au Sénat le 2 juin 1966 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 162 (année 1965-1966)**; rapport le 9 juin 1966 par M. Ganeval, **n° 183 (année 1965-1966).** Adoption définitive en deuxième lecture le 22 juin 1966. — Projet de loi **n° 81 (année 1965-1966).**

Loi n° 66-470 du 5 juillet 1966, publiée au *J.O.* du 6 juillet 1966 (p. 5747).

DISCUSSION [10 novembre 1965] (p. 4619). Entendus : MM. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale ;* d'Aillières, Messmer, *Ministre des Armées.*

L'égalisation de la durée des obligations militaires dans la réserve des officiers, sous-officiers et soldats ; la fixation de cette durée à 17 ans ; les dérogations pour les personnels affectés aux corps spéciaux ; la constitution des corps de défense ; le rôle joué par l'armée dans la vie de la Nation ; le rôle des officiers, sous-officiers de réserve dans la défense nationale ; le maintien de certains officiers et sous-officiers à la disposition des armées au-delà des dix-sept ans prévus (p. 4620) ; le droit à l'honorariat (*ibid.*).

Art. 1er à 4 : adoption (p. 4620).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [31 mai 1966] (p. 1591). Entendu : M. d'Aillières, *Rapporteur suppléant de la Commission de la défense nationale.*

L'acceptation par le Sénat des dispositions de principe adoptées par l'Assemblée ; la modification apportée au projet par le Sénat, relative aux dérogations (p. 1591).

Art. 1er : amendement de M. d'Aillières tendant, dans le quatrième alinéa (1°) à substituer aux mots : « étant donnée », les mots : « est accordée » ; adoption (p. 1592) ; adoption de l'article premier ainsi modifié et de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. d'Aillières, *Rapporteur suppléant ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

47. — Projet de loi portant création du corps militaire du contrôle général des armées, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 octobre 1965 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1669**; rapport le 21 avril 1966 par M. Le Theule, **n° 1779.** Adoption le 28 avril 1966 (p. 996). — Projet de loi **n° 455.**

Transmis au Sénat le 3 mai 1966 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 115 (année 1965-1966)** ; rapport le 1er juin 1966 par M. Ganeval, **n° 159 (année 1965-1966).** Adoption avec modifications le 9 juin 1966. — Projet de loi **n° 61 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1966 (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1669** ; rapport le 15 juin 1966 par M. Le Theule, **n° 1934**. Adoption en deuxième lecture le 16 juin 1966. — Projet de loi **n° 511**.

Transmis au Sénat le 21 juin 1966 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 217 (année 1965-1966)** ; rapport le 27 juin 1966 par M. Ganeval, **n° 254 (année 1965-1966)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 27 juin 1966. — Projet de loi **n° 94 (année 1965-1966)**.

Loi n° 66-474 du 5 juillet 1966, publiée au *J. O.* du 6 juillet 1966 (p. 5749).

DISCUSSION [28 avril 1966] (p. 993). Entendu : M. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale et des forces armées.*

Les 124 membres du corps des contrôleurs généraux des armées ; la triple mission de ce corps ; leur séparation en trois branches distinctes ; l'harmonisation souhaitable de l'avancement dans les trois.

Art. 1er et 2 : adoption (p. 993).

Art. 3 (p. 994) : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, et de M. Hébert (titulaires de la licence de sciences économiques) ; adoption ; amendement de M. Le Theule, à titre personnel, tendant à supprimer, dans le quatrième alinéa, paragraphe 2°, les mots : « détenteurs d'un grade d'officier de réserve » ; rejet ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale (ouverture du concours à toutes les catégories de personnel); adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 4 (p. 994) : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, et M. Manceau tendant à supprimer, dans le premier alinéa, le mot : « exclusivement « (p. 995); adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 5, 6 et 7 : adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 7 (p. 995) : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer un nouvel article (mesures spéciales de dégagement des cadres) ; retrait.

Art. 8 à 10 : adoption (p. 995).

Après l'Art. 10 : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale et M. Hébert tendant à insérer un nouvel article (interdiction d'accepter, pendant cinq années, un emploi dans les entreprises contrôlées) ; rejet au scrutin (p. 996) ; liste des votants (p. 1029). Armée I.

Art. 11 et 12 : adoption (p. 996).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 996).

Orateurs : MM. d'Aillières, Hubert Germain, Laurin, Le Theule, *Rapporteur ;* Manceau, Messmer, *Ministre des Armées.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [16 juin 1966] (p. 2104). Entendu : M. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale.*

L'harmonisation de déroulement de carrière des contrôleurs de la marine ; l'amendement de M. Monteil adopté au Sénat.

Art. 7 : les avantages et les inconvénients d'une fusion effectuée au grade de contrôleur général (p. 2105) ; le statut des contrôleurs de la marine ; le report à 30 ans de la date finale de la fusion ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer un nouvel alinéa après le deuxième alinéa ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 2106).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Achille-Fould, Le Theule, *Rapporteur ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

48. — Projet de loi portant création de l'Institution sociale des armées, présenté à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1965 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1691** ; rapport le 26 mai 1966 par M. Voilquin, **n° 1846**. Adoption le 31 mai 1966. — Projet de loi **n° 482**.

Transmis au Sénat le 2 juin 1966 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 161 (année 1965-1966)** ; rapport le 21 juin 1966 par M. Boin, **n° 224 (année 1965-1966)**. Adoption définitive le 22 juin 1966. — Projet de loi **n° 84 (année 1965-1966)**.

Loi n° 66-458 du 2 juillet 1966, publiée au *J. O.* du 3 juillet 1966 (p. 5654).

DISCUSSION [31 mai 1966 (p. 1586). Entendus : MM. Voilquin, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale et des*

Armée I.

forces armées ; de Tinguy, Messmer, *Ministre des Armées.*

La mission de la future Institution sociale des armées ; les conditions actuelles d'exercice de l'action sociale au sein du Ministère ; le service de l'action sociale des armées ; (A.S.A.) ; les attributions et l'importance particulière du foyer central des Forces françaises d'Allemagne (p. 1586) ; la multiplicité des comptabilités ; la mise en cause par la Cour des comptes et le Conseil d'Etat de la légalité des décrets portant création des centres d'accueil ; le fonctionnement de l'A.S.A. ; les associations de soutien ; la caisse des offrandes nationales ; les quatre principaux aspects de la formule proposée ; le recours aux règles du droit privé pour la gestion (p. 1587) ; l'économie de la gestion (p. 1588) ; les personnels ; la tutelle du Ministre des Armées ; le caractère extrêmement intéressant de la nouvelle formule expérimentée ; le coût actuel du service social des armées ; le montant de ses ressources futures ; la nécessité de contrôles ; la tentation offerte aux autres ministères de constituer également un service privé pour la gestion de leurs affaires sociales (p. 1588).

Intervention de M. Messmer, Ministre des Armées (p. 1589).

L'équilibre financier de l'Institution ; la prise en charge par le Ministère des Armées des recettes et des dépenses du foyer central d'Allemagne ; la forme originale de l'Institution proposée.

Art. 1er : *Création d'une Institution sociale des armées* (p. 1589) ; amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à substituer aux mots : « Institution sociale des armées », les mots : « Institution de gestion sociale des armées » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 2 : *Objet de l'Institution ;* adoption (p. 1589).

Art. 3 : *Adminlstration ;* amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à remplacer le mot : « nommé » par les mots : « assisté d'un administrateur adjoint nommé » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 1589).

Art. 4 : *Modalités d'exercice de l'activité de l'Institution* (p. 1590) ; amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer après les mots : « à l'exception de l'administrateur », les mots : « et de l'administrateur adjoint » ; adoption ; amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale (détachement auprès de l'Institution) ; la question du statut du personnel ainsi employé ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 1590).

Art. 5 : *Contrôle de la Cour des comptes ;* adoption.

Art. 6 : *Organismes dissous* (p. 1591) ; adoption.

Art. 7 : *Décrets d'application ;* amendement rédactionnel de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 1591).

Titre : amendement présenté par M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant, dans le titre du projet de loi, à substituer aux mots : « Institution sociale des armées », les mots : « Institution de gestion sociale des armées » ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1591).

Orateurs : MM. Messmer, *Ministre des Armées ;* de Tinguy, Voilquin, *Rapporteur.*

49. — Proposition de loi tendant à créer une Commission chargée d'apprécier la situation des militaires de carrière et marins retraités, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 décembre 1965 par M. Privat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1712** ; rapport le 25 mai 1966 par M. Bignon, **n° 1842.**

50. — Projet de loi portant statut du personnel accomplissant le service national actif dans le service de coopération, présenté à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1966 par M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1810** ; avis le 27 mai 1966 par M. Chamant au nom de la Commission des affaires étrangères, **n° 1860** ; rapport le 2 juin 1966 par M. Le Theule au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées, **n° 1888.** Adoption le 7 juin 1966. — Projet de loi **n° 494.**

Transmis au Sénat le 9 juin 1966 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 190 (année**

1965-1966) ; rapport le 16 juin 1966 par M. Boin, **n° 210 (année 1965-1966)**. Adoption définitive le 22 juin 1966. – Projet de loi **n° 82 (année 1965-1966)**.

Loi n° 66-479 du 6 juillet 1966, publiée au *J.O.* du 7 juillet 1966 (p. 5779).

DISCUSSION [7 juin 1966] (p. 1721). Entendus : MM. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale et des forces armées ;* Chamant, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Charbonnel, *Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la coopération ;* Davoust, Voisin.

Le service de la coopération (p. 1721) ; la répartition des effectifs dans le monde (*ibid.*) ; les avantages de l'appel aux militaires du contingent (p. 1721, 1723) ; les trois ordres de préoccupations du texte du Gouvernement (p. 1722) ; le rôle et la responsabilité de l'Etat en la matière ; le problème posé par les élèves de l'école nationale d'administration ; les garanties offertes aux appelés ; l'indemnité d'entretien ; le droit à permission ; les délits d'insoumission et de désertion ; les sanctions disciplinaires ; les amendements présentés par la Commission de la défense nationale ; la nécessité de définir dans un texte organique le statut des coopérants et les limites de la coopération (p. 1723) ; le succès certain de la formule, sa valeur et ses perspectives sur le plan des relations internationales ; la coopération, conséquence de la décolonisation ; le Ministère compétent; l'enchevêtrement des compétences ; la proportion des élèves de l'E.N.A. appelés à servir dans la coopération ; les initiatives prises dans ce domaine dans le passé (p. 1725) ; le colloque de Dakar et d'Abidjan (*ibid.*) ; le perfectionnement progressif du système (p. 1726) ; la révision permanente de la liste indicative ; les volontaires du progrès (p. 1726) ; l'opportunité d'affecter davantage les jeunes soldats à l'agriculture et à l'industrie (p. 1727).

Intervention de M. Charbonnel, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la coopération (p. 1724, 1725) : l'essor du service de la coopération ; la nécessité de définir ses contours et sa portée ; la diminution du coût de l'assistance apportée par la France aux Etats étrangers résultant du recours aux jeunes appelés ; les avantages psychologiques du système ; la fraternité des jeunes ; la qualification particulière des jeunes coopérants pour l'assistance aux jeunes nations indépendantes ; les critiques et les appréhensions provoquées par l'expérience en cours ; les caractéristiques du nouveau statut ; les précautions prises par le Gouvernement ; l'utilité du présent projet pour la jeunesse française, les pays en voie de développement et la France. Armée I.

TITRE Ier : *Dispositions générales* (p. 1727).

Art. 1er : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à substituer aux mots : « Ministre chargé de la Coopération », les mots : « Ministre responsable de la Coopération » ; adoption ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à compléter l'article par une nouvelle phrase ; retrait (p. 1728) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : adoption dans une nouvelle rédaction (p. 1728).

Art. 3 et 4 : adoption (*ibid.*).

TITRE II : *Droits et obligations* (p. 1728).

Art. 5 : adoption (p. 1729).

Art. 6 : adoption (*ibid.*).

Art. 7 : amendement de M. Manceau et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer le premier alinéa ; rejet ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 8 à 10 : adoption (p. 1730).

Art. 11 : amendement de M. Spénale tendant à supprimer la dernière phrase du premier alinéa (liquidation de la pension sur la base du taux prévu pour le soldat) ; rejet (p. 1731) ; adoption de l'article.

Art. 12 : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, et M. Manceau (allocations familiales) ; retrait ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, (prise en compte des indemnités au titre de la coopération pour l'évaluation des ressources familiales) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 1731) ;

TITRE III : *Régime disciplinaire.*

Art. 13 : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à substituer aux mots : « eut écrit », les mots : « a été » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 1731).

Art. 14 : adoption (*ibid.*).

TITRE IV : *Régime pénal.*

Art. 15 et 16 : adoption (p. 1731).

Art. 17 à 21 : adoption (p. 1732).

Armée I.

Art. 22 : amendement de M. Spénale tendant à remplacer le mot : « individu » par les mots : « jeune homme » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifiés (*ibid.*).

TITRE V : *Dispositions diverses.*

Art. 23 : adoption (p. 1732).

Art. 24 : adoption (p. 1733).

Art. 25 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le deuxième, présenté par M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale (retrait du coopérant en cours de service) ; retrait de l'amendement de la Commission et adoption de l'amendement du Gouvernement, dont le texte devient l'article 25.

Art. 26 et 27 : adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Charbonnel, *Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la coopération ;* Le Theule, *Rapporteur ;* Manceau, Pillet, Spénale.

51. — Projet de loi portant statut du personnel accomplissant le service national actif dans le service de l'aide technique, présenté à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1966 par M. Pierre Billotte, Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 1811**; rapport le 2 juin 1966 par M. Le Theule, **n° 1889.** Adoption le 7 juin 1966. — Projet de loi **n° 495.**

Transmis au Sénat le 9 juin 1966 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 191 (année 1965-1966)**; rapport le 16 juin 1966 par M. Boin, **n° 211 (année 1965-1966).** Adoption définitive le 22 juin 1966. — Projet de loi **n° 83 (année 1965-1966).**

Loi n° 66-483 du 6 juillet 1966, publiée au *J.O.* du 7 juillet 1966 (p. 5782).

DISCUSSION [7 juin 1966] (p. 1733). Entendu : M. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale et des forces armées.*

L'exercice dans un cadre purement français de l'aide technique ; sa contribution au développement des D.O.M. et T.O.M. ; sa nécessité ; (p. 1733).

TITRE Ier : *Dispositions générales.*

Art. 1er : adoption (p. 1734).

Art. 2 et 3 : adoption (*ibid.*) ;

TITRE II : *Droits et obligations.*

Art. 4 et 5 : adoption (*ibid.*).

Art. 6 : amendement de M. Manceau tendant à supprimer le premier alinéa ; rejet; adoption de l'article (p. 1734).

Art. 7 à 10 : adoption (*ibid.*).

Art. 11 : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, et M. Manceau tendant à insérer après les mots : « prestations de sécurité sociale », les mots : « et les allocations familiales » ; retrait ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale (prise en compte des indemnités pour l'évaluation des ressources des familles) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 1735).

TITRE III : *Régime disciplinaire.*

Art. 12 : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à substituer aux mots : « ait été », les mots : « a été » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 1735).

Art. 13 : adoption (*ibid.*).

TITRE IV : *Régime pénal.*

Art. 14 à 20 : adoption (*ibid.*).

Art. 21 : adoption de l'article corrigé (p. 1736).

TITRE V : *Dispositions diverses.*

Art. 22 : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à supprimer le mot : « français » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 23 : adoption (*ibid.*).

Art. 24 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le deuxième, par M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale (cas de cessation de l'affectation à l'aide technique) ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article 24 (p. 1736).

Art. 25 et 26 : adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1736).

Orateurs : MM. Billotte, *Ministre d'Etat, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer ;* Le Theule, *Rapporteur ;* Spénale.

52. — Proposition de loi tendant à accorder un titre de combattant au bénéfice des jeunes Français mobilisés en Algérie du 1er novembre 1954 à la signature des Accords d'Evian, ainsi que de ceux qui ont servi en Tunisie et au Maroc au titre des opérations du maintien de l'ordre, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 juin 1966 par M. Davoust et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1926.**

53. — Projet de loi relatif à l'exercice des fonctions judiciaires militaires, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1966 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées); **n° 2042**; rapport le 9 novembre 1966 par M. Bignon, **n° 2138**. Adoption le 15 novembre 1966. — Projet de loi **n° 574.**

Transmis au Sénat le 17 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, **n° 33 (année 1966-1967)**; rapport le 8 décembre 1966 par M. le général Ganeval, n° **94 (année 1966-1967)**; avis de M. Le Bellegou au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale le 16 décembre 1966, n° **166 (année 1966-1967)**. Adoption définitive le 20 décembre 1966. — Projet de loi **n° 58 (année 1966-1967).**

Loi n° 66-1037 du 29 décembre 1966, publiée au *J.O.* du 31 décembre 1966 (p. 11748).

DISCUSSION [15 novembre 1966] (p. 4579). Entendu : M. d'Aillières, *Rapporteur suppléant de la Commission de la défense nationale et des forces armées.*

Les nouvelles garanties apportées aux justiciables (p. 4579) ; l'exercice par des magistrats du corps judiciaire civil de fonctions judiciaires militaires assurées jusqu'à présent par des magistrats du corps de la justice militaire (p. 4579, 4580) : le sort des magistrats militaires du corps actuel (p. 4580).

Art. 1er à 3 : adoption (p. 4580).

Art. 4 : amendement de M. Garcin tendant à supprimer l'article (*ibid.*) ; les magistrats détachés et leur régime disciplinaire ou statutaire ; rejet ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 5 : amendement de M. Garcin tendant à supprimer l'article ; rejet ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 6 et 7 : adoption (*ibid.*).

Art. 8 : adoption (p. 4581).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. d'Aillières, *Rapporteur suppléant* ; Garcin, Messmer, *Ministre des Armées.*

54. — Projet de loi modifiant ou complétant certaines dispositions du Code de justice militaire institué par la loi n° 65-542 du 8 juillet 1965, du Code de procédure pénale et du Code pénal, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1966 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 2043**; rapport le 18 novembre 1966 par M. Bignon, **n° 2169**. Adoption le 24 novembre 1966. — Projet de loi **n° 589.**

Transmis au Sénat le 30 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 60 (année 1966-1967)**; rapport le 16 décembre 1966 par M. Le Bellegou, **n° 165 (année 1966-1967).** Adoption définitive le 20 décembre 1966. — Projet de loi **n° 59 (année 1966-1967).**

Loi n° 66-1038 du 30 décembre 1966, publiée au *J.O.* du 31 décembre 1966 (p. 11748).

DISCUSSION [24 novembre 1966] (p. 4967). Entendu : M. Bignon, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale et des forces armées.*

Les retouches rédactionnelles apportées au Code de justice militaire ; les références inscrites au Code de procédure pénale ainsi qu'au Code pénal qu'il y a lieu de modifier (p. 4967) ; les incidences sur le Code de justice militaire du projet de loi relatif à l'exercice des fonctions judiciaires.

Art. 1er (p. 4967) : réserve du premier alinéa de l'article jusqu'au vote des autres dispositions de cet article modifiant le Code de justice militaire (*ibid.*).

Art. 4 du Code de justice militaire : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction de l'article) ; adoption (*ibid.*).

Art. 16 (alinéa 3) du Code de justice militaire ; adoption (*ibid.*).

Art. 22 du Code de justice militaire : amendement de M. Bignon, au nom de la

Armée I.

Commission de la défense nationale, tendant à insérer de nouvelles dispositions (alignement de l'article 22 du Code sur les dispositions prévues à l'article 296 du Code de procédure pénale) ; adoption (p. 4968).

Art. 24 du Code de justice militaire : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction du texte modificatif proposé) ; les personnels du greffe ; adoption d'un sous-amendement présenté par le Gouvernement, de l'amendement et du texte proposé, ainsi modifiés (p. 4968).

Art. 26 (alinéa 2), 27 (alinéa 2), 32, 35, 37, 44 (1°), 45, 47 (1°), 52 (alinéas 2, 3 et 5), 79 (alinéa 3) et 82 (alinéa 1) du Code de justice militaire : adoption (p. 4969).

Art. 97 du Code de justice militaire : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer de nouvelles dispositions ; adoption (*ibid.*).

Art. 104 (alinéa 2), 108 (alinéa 3), 116 du Code de justice militaire : adoption (p. 4969).

Art. 124 du Code de justice militaire : amendement de M. de Grailly tendant à insérer de nouvelles dispositions (les tribunaux permanents des forces armées) ; la possibilité pour les magistrats de délivrer un mandat de dépôt provisoire d'une validité de quinze jours (p. 4970) ; adoption.

Art. 152 du Code de justice militaire : adoption.

Art. 153 du Code de justice militaire : amendement de M. de Grailly tendant à insérer un nouvel alinéa : adoption (p. 4970).

Art. 155 du Code de justice militaire : adoption (*ibid.*).

Art. 161, 170 (alinéa 2), 178 (alinéa 1), 180 (alinéa 2), 189, 214 (alinéas 4 et 5) du Code de justice militaire : adoption (p. 4971).

Art. 233 du Code de justice militaire : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer de nouvelles dispositions (alignement du Code de justice militaire sur les termes de l'article 368 du Code de procédure pénale) ; adoption (*ibid.*).

Art. 247 (alinéa 1), et 299 (alinéa 1) du Code de justice militaire ; adoption (*ibid.*).

Art. 306 (alinéa 2) du Code de justice militaire : adoption (p. 4972).

Art. 309 du Code de justice militaire : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer de nouvelles dispositions (incarcération provisoire) ; adoption.

Art. 320, 336, 337 (alinéa 1), 346, 347, 348 (alinéa 1), 349 du Code de justice militaire : adoption (p. 4972).

Art. 375 du Code de justice militaire (p. 4973) : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer de nouvelles dispositions (infractions disciplinaires) ; adoption.

Art. 379 du Code de justice militaire : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer de nouvelles dispositions (la destitution d'un officier en temps de guerre dans le cas de désertion) ; adoption.

Art. 427 (alinéa 1) : adoption (p. 4973).

Adoption du premier alinéa de l'article premier, précédemment réservé.

Adoption de l'ensemble de l'article 1er (p. 4973).

Art. 2 : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions (*ibid.*).

Art. 23 du Code de justice militaire : adoption (*ibid.*).

Art. 40 du Code de justice militaire : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer de nouvelles dispositions (établissement des tribunaux militaires) ; adoption (p. 4974).

Art. 78 du Code de justice militaire ; adoption.

Art. 88 du Code de justice militaire : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale (obligations auxquelles sont tenus les officiers de police judiciaire des forces armées) ; adoption de l'amendement et du texte ainsi modifié (p. 4974).

Art. 89 et 103 du Code de justice militaire : adoption (p. 4974).

Art. 132 du Code de justice militaire : amendement de M. de Grailly tendant à insérer de nouvelles dispositions ; adoption (*ibid.*).

Art. 144 : adoption (*ibid.*).

Art. 146 du Code de justice militaire : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer de nouvelles dispositions (forme dans laquelle doivent être rendues les ordonnances des juges d'instruction militaire) (p. 4975) ; adoption.

Art. 175 du Code de justice militaire : adoption (*ibid*).

Art. 213 du Code de justice militaire : amendement de M. Bignon, au nom de la Commission de la défense nationale (possibilité pour le tribunal de demander un supplément d'information) ; adoption (*ibid*).

Art. 277 du Code de justice militaire : adoption (*ibid.*).

Adoption du premier alinéa de l'article 2, précédemment réservé.

Adoption de l'ensemble de l'article 2, (p. 4975).

Art. 3 à 5 : adoption (p. 4975).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Bignon, *Rapporteur ;* Chamant, de Grailly, Le Goasguen, Messmer, *Ministre des Armées.*

55. — Compte rendu sur le programme d'équipement militaire par M. le Premier Ministre en application de l'article 4 de la loi n° 64-1270 du 23 décembre 1965 [5 octobre 1966] (p. 3154).

56. — Rapport de M. le Premier Ministre, en application de l'article 9 de la loi n° 63-1333 du 30 décembre 1963, édictant diverses mesures de nature à faciliter la réduction des effectifs d'officiers par départ volontaire et de l'article 5 de la loi n° 63-1334 du 30 décembre 1963 relative à l'emploi d'officiers dans les services du Ministère de l'Education nationale sur l'exécution de ces lois [12 octobre 1966] (p. 3363).

57. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 65-550 du 9 juillet 1965 relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 1966 par M. Abelin (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 2099.**

II. — Armée de l'air.

1. — Projet de loi modifiant la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et portant suppression de corps et cadre d'officiers, présenté au Sénat le 21 avril 1964 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 150 (année 1963-1964)** ; rapport le 12 mai 1964 par M. Ménard, **n° 165 (année 1963-1964).** Adoption sans modification en première lecture le 26 mai 1964. — Projet de loi **n° 79 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1964 (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 922** ; rapport le 10 juin 1964 par M. Bignon, **n° 957.** Adoption définitive en première lecture le 23 juin 1964 (p. 2105). — Projet de loi **n° 236.**

Loi n° 64-662 du 2 juillet 1964, publiée au *J. O.* du 4 juillet 1964 (p. 5866, 5867). — Rectificatif au *J. O.* du 12 juillet 1964 (p. 6209).

DISCUSSION [23 juin 1964] (p. 2102). Entendu : M. Bignon, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale.*

La répartition actuelle des officiers de l'armée de l'air en huit corps différents ; les dispositions du projet tendant à supprimer le cadre sédentaire en regroupant en deux corps, l'un à vocation navigante, l'autre à vocation non navigante tous les officiers de l'armée de l'air n'appartenant pas aux corps techniques ou spécialisés ; l'intégration du corps des officiers des services administratifs dans le corps des officiers des bases de l'air (p. 2102, 2103) ; le préjudice risquant d'être causé par cette mesure à certains officiers des services administratifs (p. 2102).

Art. 1er : *Suppression du cadre sédentaire du corps des officiers de l'air et du corps des officiers des services administratifs de l'air* (p. 2103) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Dispositions permanentes* (p. 2103) ; amendement de MM. Boscher et Gorce-Franklin tendant à rétablir les conditions antérieures d'avancement pour les officiers des bases issus du corps des services administratifs (p. 2103) ; l'arrêt de l'avancement des officiers intéressés qu'entraînerait l'application de l'article (p. 2104) ; la contradiction existant entre les dispositions de l'amendement et la politique du Gouvernement favorable à l'avancement au choix (p. 2104) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 2 (*ibid.*).

Art. 3 et 4 : *Dispositions transitoires* (p. 2104) ; adoption (*ibid.*).

Art. 5 : *Dispositions transitoires applicables aux officiers des services administratifs de l'air* (p. 2104, 2105) ; amendement de M. Boscher tendant à porter à douze ans la période transitoire (p. 2105) ; les efforts entrepris par le Gouvernement pour obtenir la fusion des cadres d'officiers ; la nécessité

Armée III.

d'appliquer la loi dans un délai raisonnable (p. 2105) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 6 : *Abrogation des dispositions législatives contraires à celles du projet de loi* (p. 2105) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Boscher, Messmer, *Ministre des Armées ;* Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale.*

2. — Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur l'accident survenu à six appareils des forces aériennes militaires au-dessus du territoire espagnol, le vendredi 27 mai 1966, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1881.**

III. — Armée de mer.

1. — Projet de loi modifiant et complétant l'article 5 du Code de justice militaire pour l'armée de terre et l'article 6 du Code de justice militaire pour l'armée de mer, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 janvier 1963 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 114**; rapport le 21 mai 1963 par M. Bignon, **n° 287.** Adoption le 6 juin 1963 (p. 3202). — Projet de loi **n° 35.**

Transmis au Sénat le 11 juin 1963 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 122 (année 1962-1963)**; rapport le 9 juillet 1963, **n° 168 (année 1962-1963).** Adoption définitive le 11 juillet 1963. — Projet de loi **n° 63 (année 1962-1963).**

Loi n° 63-731 du 22 juillet 1963, publiée au *J.O.* du 23 juillet 1964 (p. 6796).

DISCUSSION [6 juin 1963] (p. 3202). Entendus : MM. Bignon, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale et des forces armées ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

Les dispositions des Codes de justice militaire pour l'armée de terre et pour l'armée de mer relatives à la compétence *ratione loci* des tribunaux militaires ; la nécessité de permettre à l'inculpé libéré de ses obligations militaires et rentré dans ses foyers d'être jugé par le tribunal de sa résidence ou de son domicile ; le transfert du dossier au tribunal de la résidence de l'intéressé lorsque l'ordonnance de renvoi devant le tribunal militaire est intervenue avant la libération de l'inculpé (p. 3201, 3202).

Art. 1er : *Modification de l'article 5 du Code de justice militaire pour l'armée de terre* (p. 3202) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Modification de l'article 6 du Code de justice militaire pour l'armée de mer* (p. 3202) ; adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

2. — Projet de loi relatif à certains personnels des réserves de l'armée de mer, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1963 par M. Pierre Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 217**; rapport le 29 mai 1963 par M. Hébert, **n° 295.** Adoption le 11 juin 1963 (p. 3281). — Projet de loi **n° 37.**

Transmis au Sénat le 13 juin 1963 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), **n° 126 (année 1962-1963)**; rapport le 9 juillet 1963 par M. Monteil, **n° 169 (année 1962-1963).** Adoption définitive le 11 juillet 1963. — Projet de loi **n° 64 (année 1962-1963).**

Loi n° 63-730 du 22 juillet 1963, publiée au *J.O.* du 23 juillet 1963 (p. 6795).

DISCUSSION [11 juin 1963] (p. 3280). Entendus : MM. Hebert, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

La nécessité de faciliter le recrutement par la marine, d'officiers de réserve en carrière courte ; les dispositions du projet leur permettant de s'intégrer dans le corps des officiers de marine d'active, à l'issue de leur carrière de huit ans (p. 3280).

Article unique : *Modification de l'article 80* bis *de la loi du 4 mars 1929 modifiée, portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer* (p. 3280, 3281). Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 3281).

3. — Projet de loi modifiant l'article 43 de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte, présenté à

l'Assemblée Nationale le 15 octobre 1963 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), n° **572**; rapport le 28 avril 1964 par M. Hébert, n° **856**. Adoption sans modification en première lecture le 12 mai 1964 (p. 1146). — Projet de loi n° **176.**

Transmis au Sénat le 19 mai 1964 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), n° **172 (année 1963-1964)**; rapport le 21 mai 1964 par M. André Monteil, n° **198 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 26 mai 1964. — Projet de loi n° **82 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-480 du 2 juin 1964, publiée au *J.O.* du 3 juin 1964 (p. 4739).

DISCUSSION [12 mai 1964] (p. 1145). Entendu : M. Hebert, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale.*

L'évolution des tâches confiées aux ingénieurs de la marine ; la nécessité d'assouplir les conditions selon lesquelles ils sont astreints au « service en mer » pour accéder au grade supérieur ; le petit nombre d'ingénieurs concernés par le projet (p. 1145).

Article unique : *Modification de l'article 43 de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte* (p. 1146) ; adoption (*ibid.*).

4. — Projet de loi modifiant la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1966 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), n° **1885**; rapport le 9 juin 1966 par M. Emile-Pierre Halbout, n° **1910**. Adoption le 16 juin 1966. — Projet de loi n° **510.**

Transmis au Sénat le 21 juin 1966 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), n° **216 (année 1965-1966)**; rapport le 22 juin 1966 par M. Monteil, n° **242 (année 1965-1966)**. Adoption définitive le 27 juin 1966. — Projet de loi n° **95 (année 1965-1966).**

Loi n° 66-472 du 5 juillet 1966, publiée au *J.O.* du 6 juillet 1966 (p. 5748).

DISCUSSION [16 juin 1966] (p. 2100). Entendu : M. Emile-Pierre Halbout, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale.* Armée IV

La fusion du corps des ingénieurs de marine dans le corps des officiers de marine (p. 2100) ; la séparation anachronique des officiers en deux catégories : pont et machine (p. 2101) ; les mesures transitoires à prévoir ; les modifications des conditions d'avancement au grade de capitaine de corvette et de commissaire principal ; la réduction du temps de service à la mer pour l'avancement au grade de capitaine de corvette (p. 2101) ; le recrutement aux grades de commissaire de 1re classe et de commissaire principal ; la subordination des officiers des équipages à la mise à jour de la loi du 4 mars 1929 (p. 2102).

Art. 1er : amendement rédactionnel de M. Emile-Pierre Halbout, au nom de la Commission de la défense nationale (p. 2103) ; adoption ; amendement de M. Emile-Pierre Halbout, au nom de la Commission de la défense nationale (nouvelle rédaction du paragraphe III) ; adoption ; amendement de M. Emile-Pierre Halbout, au nom de la Commission de la défense nationale, et M. Bignon, tendant à supprimer le paragraphe XII ; adoption ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 2 : adoption (p. 2103).

Art. 3 et 4 : adoption (p. 2104).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Emile-Pierre Halbout, *Rapporteur ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

IV. — Armée de terre.

1. — Projet de loi portant réorganisation de certains cadres d'officiers et de sous-officiers de l'armée de terre, présenté à l'Assemblée Nationale le 23 juin 1965 par M. Messmer, Ministre des Armées (renvoyé à la Commission de la défense nationale et des forces armées), n° **1495**; rapport le 8 octobre 1965 par M. Le Theule, n° **1608.** Adoption le 10 novembre 1965 (p. 4622). — Projet de loi n° **431.**

Transmis au Sénat le 12 novembre 1965 (renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), n° **49 (année 1965-1966)**; rapport le 28 avril 1966 par M. de Chevigny, n° **113 (année 1965-1966)**. Adoption définitive en première lecture

le 4 mai 1966. — Projet de loi **n° 36 (année 1965-1966).**

Loi n° 66-298 du 13 mai 1966, publiée au *J.O.* du 14 mai 1966 (p. 3884).

DISCUSSION [10 novembre 1965] (p. 4620). Entendu : M. Le Theule, *Rapporteur de la Commission de la défense nationale.*

La simplification indispensable des structures (p. 4621) ; l'objectif de la fusion des troupes de marine et des troupes métropolitaines ; les 10.000 cadres concernés ; le regroupement de certains cadres du génie et du matériel ; la structure des nouveaux cadres (*ibid.*).

Art. 1er à 3 : adoption (p. 4621).

Art. 4 et 5 : adoption (p. 4622).

Art. 6 : amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à compléter le paragraphe 1er par les dispositions suivantes : « ... et par celles de la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 4622).

Art. 7 et 8 : adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Le Theule, *Rapporteur ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

— Fonctions judiciaires militaires. — *Voy.* ORGANISATION JUDICIAIRE, 9.

— Travaux publics confiés à l'. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 166.

Voy. aussi : CODE DE JUSTICE MILITAIRE.

ARMÉE DE MÉTIER. — *Voy.* ARMÉE (I. Dispositions générales), 39.

ARMEMENTS.

— Standardisation de la production des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 249.

ARMEMENT NAVAL. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, n° 23 ; BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 (Travaux publics et Transports. — III. Marine marchande) ; BUDGET 1967, 1 (Equipement. — V. Marine marchande).

ARRESTATIONS.

— de citoyens français en Algérie. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 213.

ARSENAUX. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 (Crédits militaires et art. 16) ; BUDGET 1966, 1 ; BUDGET 1967, 1 (Budgets militaires).

ARTS.

1. — Proposition de loi tendant à réglementer la profession de professeur et moniteur de danse ainsi que les établissements où s'exerce cette profession, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1964 par M. Le Goasguen et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1070** ; rapport le 16 juin 1965 par M. Evrard, **n° 1457** ; rapport supplémentaire le 16 novembre 1965 par M. Evrard, **n° 1664.** Adoption le 16 novembre 1965 (p. 4662). — Proposition de loi **n° 439.** Transmise au Sénat le 16 novembre 1965 (renvoyée à la Commission des affaires sociales), **n° 60 (année 1965-1966)** ; rapport le 19 novembre 1965 par M. Noury, **n° 74 (année 1965-1966).** Adoption définitive en première lecture le 19 novembre 1965. — Proposition de loi **n° 24 (année 1965-1966).**

Loi n° 65-1004 du 1er décembre 1965, publiée au *J.O.* du 2 décembre 1965 (p. 10662).

DISCUSSION [16 novembre 1965) (p. 4658). Entendus : MM. Evrard, *Rapporteur de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;* Le Goasguen, Herzog, *Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.*

L'absence actuelle de réglementation de l'enseignement de la danse ; les problèmes très particuliers posés par cet enseignement ; l'exigence d'un diplôme pour l'enseignement de la danse classique ; les 4 millions de jeunes qui suivent des cours de danse (p. 4659) ; les qualités exigées des professeurs ; la danse, langue universelle ; le rôle joué par elle dans toutes les civilisations ; son rôle éducatif et son importance sur le plan médical ; l'opportunité du dépôt de la proposition de loi (p. 4660).

Art. 1er : *Diplôme exigé et interdiction pour cause de condamnation* (p. 4660) ; la

distinction entre le brevet d'éducateur physique et sportif et le diplôme faisant l'objet du présent article ; la réglementation des activités privées relatives à la danse ; adoption.

Art. 2 : *Garanties nécessaires pour l'exploitation d'une salle* (p. 4660, 4661) ; amendement du Gouvernement (p. 4661) tendant à insérer dans le premier alinéa, après les mots : « école de danse », les mots : « classique ou contemporaine » ; rejet ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 3 : *Fermeture de l'établissement par le préfet ;* amendement du Gouvernement tendant à supprimer, après les mots : « Le préfet de chaque département », les mots : « soit d'office, soit sur demande du procureur de la République » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 4661).

Art. 4 : *Régularisation de leur situation par les professeurs en exercice ;* adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 4 (p. 4662) : amendement de MM. Mainguy et Saintout tendant à insérer un nouvel article (interdiction de la vente de boissons alcoolisées dans les cours et écoles de danse) ; rejet (*ibid.*).

Art. 5 : *Pénalités ;* adoption (p. 4662).

Titre : La Commission propose de rédiger comme suit le titre de la proposition de loi : « *Proposition de loi tendant à réglementer la profession de professeur de danse ainsi que les établissements où s'exerce cette profession* » ; en conséquence, le titre est ainsi rédigé (*ibid.*).

Orateurs : MM. Evrard, *Rapporteur ;* Herzog, *Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ;* Laudrin, Le Goasquen, Mainguy.

2. — Proposition de loi tendant à instituer un ordre professionnel des arts appliqués, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 novembre 1966 par M. Brousset (renvoyée à la Commission de la production et des échanges) **(n° 2194).**

ARTS APPLIQUÉS. — *Voy.* ARTS, 2.

ARTISANS.

1. — Proposition de loi tendant à l'extension des avantages résultant des lois sociales aux artisans, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par M. André Beauguitte (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 169.**

2. — Proposition de loi tendant à instituer une assurance couvrant les risques maladies, accidents, invalidité, décès et les charges de maternité au profit des membres de professions artisanales et de leurs familles, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par M. Cassagne et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 393.**

3. — Proposition de loi tendant à instituer un régime d'assurance obligatoire couvrant les risques maladie, invalidité, décès et les charges de maternité au profit des membres des professions artisanales et de leurs familles, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1963 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 609.**

— Suppression de la taxe complémentaire. — *Voy.* BUDGET 1966, 1, art. 4.

ARTISANAT.

— de création. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 172.

Voy. BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 (Industrie) ; BUDGET 1965, 1 (Industrie et art. 3, taxe complémentaire) ; BUDGET 1966, 1 ; BUDGET 1967, 1 (Industrie).

— Régime fiscal indirect. — *Voy.* IMPÔTS (III. Impôts indirects), 3.

— Statut de l'. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 224.

ARTISTES DU SPECTACLE. — *Voy.* TRAVAIL, 27.

ARTISTES PEINTRES, SCULPTEURS ET GRAVEURS.

— Assurance maladie, maternité, décès. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (III. — Assurance maladie), 6.

ASBESTOSE. — *Voy.* MINES, 1.

ASCENDANTS.

— Pension des. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Anciens combattants) et art. 43 ; BUDGET 1964, 1 (Anciens combattants) et art. 46 et 47 ; BUDGET 1965, 1 (Anciens combattants) et art. 57 ; BUDGET 1967, 1 (Anciens combattants) ; PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ, 2.

ASSAINISSEMENT.

— Réseau des collectivités locales. — *Voy.* BUDGET 1966, 1, après art. 67 (Intérieur, art. réservés et 2e lecture).

ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS.

— Délai de convocation. — *Voy.* BUDGET 1966, 11, art. 22.

ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE.

— Reclassement du personnel. — *Voy.* FONCTIONNAIRES, 11.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

I. — Ouverture de la législature.
II. — Bureau d'âge.
III. — Bureaux.
IV. — Sessions.

I. — OUVERTURE DE LA LÉGISLATURE.

Constitution du Bureau d'âge (p. 1).

Ouverture de la deuxième législature et reprise de la première session ordinaire de 1962-1963 [6 décembre 1962] (p. 2).

Allocution de M. le président d'âge (p. 2 et 3).

Communication de la liste de 480 députés élus dans les départements de la Métropole et les départements et territoires d'outre-mer [6 décembre 1962] (p. 5 à 10).

Communications faites à l'Assemblée Nationale par le Conseil Constitutionnel : contestations dirigées contre les élections [6 décembre 1962] (p. 10) 12 décembre 1962] (p. 33).

Election du Président de l'Assemblée Nationale (p. 4).

Proclamation des 2 députés élus dans la Polynésie française et dans le territoire de Wallis et Futuna [7 décembre 1962] (p. 11).

Nomination des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires [7 décembre 1962] (p. 12).

II. — BUREAU D'AGE.

1962-1963 :

Président d'âge : M. Félix Kir [6 décembre 1962] (p. 1).

Secrétaires d'âge : MM. Moussa Ahmed, Julien, de Chambrun, Le Theule, Poirier, Malleville.

Allocution de M. Félix Kir, *Président d'âge* (p. 2) (*)

1963-1964 :

Installation des secrétaires d'âge : MM. Moussa Ahmed, Julien, de Chambrun, Le Theule, Calméjane, Fanton [30 avril 1963] (p. 2715).

1964-1965 :

Installation des secrétaires d'âge : MM. Julien, de Chambrun, Le Theule, Poirier, Bérard, Fanton [2 avril 1964] (p. 597).

1965-1966 :

Installation des secrétaires d'âge : MM. Roger Julien, Jean-Marie Poirier, Jacques Malleville, Jacques Bérard, Alain Lecornu, André Fanton [2 avril 1965] (p. 570).

1966-1967 :

Installation des secrétaires d'âge : MM. Ahmed-Idriss Moussa, Ernest Rickert, Joël Le Theule, Jean-Marie Poirier, Jacques Malleville, Jean Bernasconi [2 avril 1966] (p. 516).

III. — BUREAU.

Année 1962.

Scrutin pour la nomination du Président de l'Assemblée Nationale [6 décembre 1962] (p. 4) ; est élu M. Jacques Chaban-Delmas.

Scrutin pour la nomination de six Vice-

(*) Voir l'analyse à ALLOCUTIONS.

présidents; sont élus: MM. Montalat, Pasquini, Karcher, Schmittlein, Mme Thome-Patenôtre, M. Chamant [7 décembre 1962] (p. 12, 13).

Scrutin pour la nomination de trois Questeurs; sont élus : MM. Bricout, Noël Barrot, Neuwirth [7 décembre 1962] (p. 13).

Scrutin pour la nomination de douze Secrétaires; sont élus : MM. Sagette, Paul Rivière, Le Goasguen, Clerget, Bécue, Baudis, Cerneau, Bayou, Chandernagor, Tony Larue, Seramy, Bertrand Denis [7 décembre 1962] (p. 13).

Installation du Bureau définitif et lecture du Message du Président de la République [11 décembre 1962] (p. 23, 24).

Année 1963.

Scrutin pour la nomination de six Vice-présidents; sont élus : MM. Montalat, Pasquini, Chamant, Karcher, Schmittlein, Mme Thome-Patenôtre [30 avril 1963] (p. 2718).

Scrutin pour la nomination de trois Questeurs; sont élus : MM. Barrot, Bricout, Neuwirth [30 avril 1963] (p. 2718).

Srutin pour la nominations de douze Secrétaires; sont élus : MM. Bécue, Bertrand Denis, Clerget, Paul Rivière, Cerneau, Sagette, Baudis, Le Goasguen, Seramy, Bayou, Chandernagor, Tony Larue [30 avril 1963] (p. 2718).

Installation du Bureau définitif [30 avril 1963] (p. 2718).

Année 1964.

Scrutin pour la nomination de six Vice-Présidents; sont élus : MM. Peretti, Schmittlein, Pasquini, Chamant, Montalat, Massot [2 avril 1964] (p. 600 et 601).

Scrutin pour la nomination de trois Questeurs; sont élus : MM. Bricout, Neuwirth et Barrot [2 avril 1964] (p. 600).

Scrutin pour la nomination de douze Secrétaires ; sont élus : MM. Bertrand Denis, Grussenmeyer, Deliaune, Rabourdin, La Combe, de Poulpiquet, Nègre, Cerneau, Baudis, Seramy, Delorme et Cassagne [2 avril 1964] (p. 600 et 601).

Installation du Bureau définitif [2 avril 1964] (p. 601).

Année 1965.

Scrutin pour la nomination de six Vice-présidents; sont élus : MM. Chamant, La Combe, Peretti, Pasquini, Montalat, Mme Thome-Patenôtre [2 avril 1965] (p. 572 et 573).

Scrutin pour la nomination de trois Questeurs; sont élus : MM. Bricout, Barrot et Neuwirth [2 avril 1935] (p. 572).

Scrutin pour la nomination de douze Secrétaires; sont élus : MM. Bertrand Denis, Joseph Perrin, Quentier, Arthur Richards, Thillard, Guéna, Cerneau, Baudis, Seramy, Fil, Couzinet et Duffaut [2 avril 1965] (p. 572).

Installation du Bureau définitif [2 avril 1965] (p. 573).

Année 1966.

Scrutin pour la nomination de six Vice-présidents; sont élus : MM. Peretti, La Combe, Chamant, Pasquini, Montalat, Massot [2 avril 1966] (p. 519).

Scrutin pour la nomination de trois Questeurs; sont élus : MM. Bricout, Neuwirth, Barrot [2 avril 1966] (p. 519).

Scrutin pour la nomination de douze Secrétaires; sont élus : MM. Fossé, Bertrand Denis, Sagette, Collette, Danilo, Grussenmeyer, Boulay, Gilbert Faure, Cornette, Cerneau, Baudis, Seramy [2 avril 1966] (p. 519).

Installation du Bureau définitif [2 avril 1966] (p. 519).

Décès de M. Barrot, Questeur [8 juin 1966].

Scrutin pour la nomination d'un Questeur; est élu : M. Michel Jacquet [28 juin 1966] (p. 2416 et 2427).

IV. — Sessions.

Clôture de la première session ordinaire de 1962-1963 [21 décembre 1962] (p. 192).

Ouverture de la session extraordinaire 1962-1963 [27 décembre 1962] (p. 197).

Clôture de la session extraordinaire 1962-1963 [21 février 1933] (p. 2293).

Ouverture de la deuxième session ordinaire 1962-1963 [30 avril 1963] (p. 2715).

Clôture de la deuxième session ordinaire 1962-1963 [26 juillet 1963] (p. 4601). Entendus : MM. Pierre Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement*; le Président.

Ouverture de la première session ordinaire 1963-1964 [1er octobre 1963] (p. 4949).

Clôture de la première session ordinaire 1963-1964 [20 décembre 1963] (p. 8020). Entendus : MM. Pierre Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement*; le Président.

Ouverture de la seconde session ordinaire de 1963-1964 [2 avril 1964] (p. 598).

Clôture de la seconde session ordinaire de 1963-1964 [30 juin 1964] (p. 2402). Entendus : MM. Pierre Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement*; le Président.

Ouverture de la première session ordinaire de 1964-1965 [2 octobre 1964] (p. 2895).

Clôture de la première session ordinaire de 1964-1965 [18 décembre 1964] (p. 6273). Entendus : MM. Pierre Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement;* le Président.

Ouverture de la seconde session ordinaire de 1964-1965 [2 avril 1965] (p. 570).

Clôture de la seconde session ordinaire de 1964-1965 [30 juin 1965] (p. 2793, 2794). Entendus : Le Président, M. Pierre Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement.*

Ouverture de la première session ordinaire de 1965-1966 [2 octobre 1965] (p. 3275).

Clôture de la première session ordinaire de 1965-1966 [2 décembre 1965] (p. 4980).

Ouverture de la session extraordinaire 1965-1966 [21 décembre 1965] (p. 4989).

Clôture de la session extraordinaire [23 décembre 1965] (p. 5106).

Ouverture de la seconde session ordinaire 1965-1966 [2 avril 1966] (p. 515).

Clôture de la seconde session ordinaire 1965-1966 [30 juin 1966] (p. 2488). Entendus : MM. Pierre Dumas, *secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement;* le Président.

Ouverture de la première session ordinaire de 1966-1967 [3 octobre 1966] (p. 3054).

Clôture de la première session ordinaire de 1966-1967 [21 décembre 1966] (p. 5929). Entendus : MM. Pierre Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement;* le Président.

— Composition. — *Voy.* ELECTIONS (V), 16 (ordre du jour); RÈGLEMENT A.N., 1 (séances); RÈGLEMENT A.N., 3 et 4 (sessions); RÈGLEMENT A.N., 4.

Voy. aussi : ALLOCUTIONS ; COMMISSIONS ; DÉPUTÉS ; ÉLECTIONS ; GROUPES POLITIQUES ; RÈGLEMENT; ORDRE DU JOUR, etc.

ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES.

— Statut du personnel. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Charges communes) (p. 1035).

ASSISTANCE TECHNIQUE. — *Voy.*

BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 ; BUDGET 1967, 1 (Affaires étrangères. — Coopération).

ASSISTANTE SOCIALE.

— Revalorisation de la profession. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 231.

ASSISTANTES SOCIALES DE « L'ŒUVRE DU SERVICE SOCIAL A L'HOPITAL ». — *Voy.* AIDE ET ASSISTANCE SOCIALES, 5.

ASSOCIATIONS AÉRONAUTIQUES.—

Voy. BUDGET 1964, 2, art. 42.

ASSOCIATIONS CULTURELLES.

— dans les D.O.M. — *Voy.* D.O.M., 15.

ASSURANCES.

1. — Projet de loi instituant une obligation d'assurance pour les exploitants des chemins de fer funiculaires ou à crémaillère, de téléphérique ou d'autres engins de remontée mécanique, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 janvier 1963 par M. Marc Jacquet, Ministre des Travaux publics et des Transports (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 132**; rapport le 21 mai 1963, par M. Delachenal, **n° 284**. Adoption le 21 mai 1963 (p. 3010). — Projet de loi **n° 26**.

Transmis au Conseil de la République le 28 mai 1963 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 102 (année 1962-1963)**; rapport le 20 juin 1963, par M. Jozeau-Marigné, **n° 137 (année 1962-1963)**. Adoption définitive

le 4 juillet 1963. — Projet de loi **n° 52 (année 1962-1963).**

Loi n° 63-708 du 18 juillet 1963, publiée au *J.O.* du 19 juillet 1963 (p. 6626).

DISCUSSION [21 mai 1963] (p. 3007). Entendus : MM. Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Delachenal, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

Le développement considérable des engins de remontée mécanique et l'augmentation du nombre des accidents (p. 3007) ; l'ordre d'intervention des orateurs (p. 3007) ; l'indemnisation des victimes des accidents survenus au cours de la saison 1962-1963 (p. 3007) ; les dispositions du projet et l'obligation faite aux exploitants d'engins de remontée mécanique de contracter une assurance (p. 3007, 3008) ; les sanctions (p. 3008) ; le problème posé par le développement du ski en montagne (p. 3008) ; l'intention du Gouvernement de mettre au point un statut de directeur de station (p. 3008).

Art. 1er : *Assurance obligatoire pour les exploitants d'engins de remontée mécanique* p. 3008) ; amendement de M. Delachenal, au nom de la Commission et de M. Pleven (non-application de la loi à l'Etat) (p. 3008) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Delachenal, au nom de la Commission et de M. Coste-Floret, tendant à une modification de forme (p. 3008) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : *Dérogations ;* amendement de M. Delachenal, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article (p. 3008); adoption (*ibid.*); en conséquence, l'article 2 est supprimé (*ibid.*).

Art. 3 : *Souscription des contrats d'assurance* (p. 3308, 3009) ; adoption (p. 3009).

Art. 4 : *Sanctions* (p. 3009) ; amendement de M. Delachenal, au nom de la Commission et de MM. Coste-Floret et Pleven (interdiction d'exploiter dès la constatation de défaut d'assurance) (p. 3009) ; adoption (p. 3009) ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (p. 3009).

Après l'Art. 4 : amendement de M. Delachenal, au nom de la Commission, prévoyant qu'aucune autorisation nouvelle d'exploitation ne sera accordée s'il n'est justifié de l'existence d'un contrat d'assurance (p. 3009); adoption (*ibid.*).

Art. 5 : *Mauvais risques* (p. 3009) ; adoption (*ibid.*).

Art. 6 : *Règlement d'administration publique* (p. 3009) ; amendement de M. Delachenal, au nom de la Commission ; publication du règlement d'administration publique dans les six mois de la promulgation de la loi (p. 3009) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*). Assurances.

Art. 7 : *Mesures transitoires* (p. 3009) ; adoption (*ibid.*).

Art. 8 : *Application de la loi aux départements d'outre-mer* (p. 3009) ; amendement de M. Delachenal, au nom de la Commission tendant à une modification de forme (p. 3009) ; adoption (p. 3010) ; adoption de l'article 8 ainsi modifié (p. 3010) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3010).

Orateurs : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois ;* Delachenal, *Rapporteur de la Commission ;* Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.*

2. — Proposition de loi tendant à la revalorisation des assurances dotales, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par MM. Boscher et Calméjane (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 374.**

3. — Proposition de loi tendant à rendre obligatoires les assurances incendie pour tous les logements, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1963 par M. Rabourdin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 565.**

4. — Proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des majorations des rentes viagères servies par des compagnies d'assurances en vertu de contrats d'assurance groupe à des assurés victimes d'un accident de trajet avant 1947, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1963 par M. Delachenal (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 610.**

5. — Proposition de loi tendant à rendre obligatoire le placement des réserves techniques des sociétés pratiquant l'assurance automobile en emprunts d'Etat destinés à la construction d'un réseau d'autoroutes de liaison, présentée

Assurances.

à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1964 par M. Hersant (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1064.**

6. — Proposition de loi tendant à une réforme de structure des sociétés d'assurances permettant d'associer les assujettis à l'assurance automobile obligatoire à la gestion de leur risque, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1964 par M. Hersant (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan, **n° 1065.**

7. — Proposition de loi tendant à modifier les conditions et les effets du retrait d'agrément des sociétés d'assurances, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1964 par M. Hersant (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1066.**

8. — Proposition de loi tendant à instituer une réduction ou une majoration des primes d'assurance automobile en fonction du risque représenté par le titulaire des contrats, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1964 par M. Hersant (renvoyée à la Commission des finances de l'économie générale et du plan), **n° 1067.**

9. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 4 de la loi n° 58-208 du 27 février 1958 instituant une obligation d'assurance en matière de circulation des véhicules terrestres à moteur, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 octobre 1964 par M. Tomasini et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1097.**

10. — Proposition de loi tendant à étendre à tous les contrats d'assurance concernant les véhicules terrestres à moteur, la garantie pour les dommages causés par le gros gibier, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1965 par M. Berthouin (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1314.**

11. — Projet de loi complétant l'article 85 du Code de commerce en ce qui concerne les courtiers d'assurances maritimes, présenté au Sénat le 2 avril 1965 par M. Jacquet, Ministre des Travaux publics et des Transports (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 134 (année 1964-1965)**; rapport le 11 mai 1965 par M. Abel-Durand, **n° 161 (année 1964-1965).** Adoption le 1er juin 1965. — Projet de loi **n° 75 (année 1964-1965).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1415**; rapport le 24 juin 1965 par M. Trémollières, **n° 1518.** Adoption définitive en première lecture le 29 juin 1965 (p. 2757). — Projet de loi **n° 406.**

Loi n° 65-546 du 8 juillet 1965, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1965 (p. 5897).

DISCUSSION [29 juin 1965] (p. 2757). Entendu : M. Trémollières, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

L'autorisation aux courtiers d'assurances maritimes de participer à des entreprises de courtage et d'assurances distinctes de leur office ; les fonctions des courtiers jurés maritimes ; les conséquences du principe posé par le Traité de Rome (p. 2757).

Article unique : adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid.*).

12. — Projet de loi portant aménagement de certaines dispositions des titres IV et V du décret du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, présenté au Sénat le 18 décembre 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 127 (année 1964-1965)**; rapport le 1er juin 1965 par M. Dailly, **n° 175 (année 1964-1965).** Adoption le 10 juin 1965. — Projet de loi **n° 83 (année 1964-1965).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 11 juin 1965 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1447**; rapport le 24 juin 1965 par M. Sanson, **n° 1517.** Adoption avec modification en première lecture le 29 juin 1965 (p. 2758). — Projet de loi **n° 407.**

Transmis au Sénat le 30 juin 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 295 (année 1964-1965)** ; rapport le 30 juin 1965 par M. Dailly, **n° 299 (année 1964-1965).** Adoption définitive en deuxième lecture lecture le 30 juin 1965. — Projet de loi **n° 145 (année 1964-1965).**

Loi n° 65-571 du 13 juillet 1965, publiée au *J. O.* du 14 juillet 1965 (p. 6056).

DISCUSSION [29 juin 1965] (p. 2577). Entendu : M. Sanson, *Rapporteur de la Commission des finances.*

Les modifications apportées par le décret du 29 janvier 1965 ; le régime des obligations civiles et commerciales ; les sanctions pénales (p. 2757).

Art. 1er à 3 : adoption (p. 2758).

Art. 4 : amendement de M. Sanson, au nom de la Commission des finances, tendant à supprimer, dans le texte proposé pour le dernier alinéa de l'article 37 du décret du 14 juin 1938 les mots : « et des décrets pris pour leur application » (p. 2758) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 5 : adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2758).

Orateurs : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Sanson, *Rapporteur.*

13. — Projet de loi relatif aux contrats d'assurance et complétant la loi du 27 février 1958 instituant une obligation d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur, présenté à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1965 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1692** ; rapport le 16 juin 1966 par M. Brousset, **n° 1940.** Adoption le 23 juin 1966. — Projet de loi **n° 527.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 250 (année 1965-1966)** ; rapport le 11 octobre 1966 par M. Garet, **n° 2 (année 1966-1967).** Adoption avec modifications le 13 octobre 1966. — Projet de loi **n° 1 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2081** ; rapport le 27 octobre 1966 par M. Brousset, **n° 2112.** Adoption définitive le 18 novembre 1966. — Projet de loi **n° 577.** Assurances.

Loi n° 66-882 du 30 novembre 1966, publiée au *J. O.* du 1er décembre 1966 (p. 10483).

DISCUSSION [31 mai 1966] (p. 1593). Entendus : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles ;* Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement.*

Renvoi de la discussion à la demande de la Commission des lois (p. 1594).

Reprise de la discussion [21 juin 1966] (p. 2185) [23 juin 1966] (p. 2268). Entendus : MM. Brousset, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Hostier, Boulin, *Secrétaire d'Etat au budget.*

L'actualité des problèmes de l'assurance automobile ; la « table ronde » réunie en 1964 par le Gouvernement ; les dispositions de caractère général incluses dans le projet; les inconvénients de la situation actuelle ; l'affaire de la Mutuelle du Sud-Ouest ; le régime actuel du retrait d'agrément (p. 2185) ; la contribution exceptionnelle recouvrée sur les assurés (p. 2185, 2186) ; l'audition par la Commission des lois de M. Poniatowski, directeur des assurances ; la justification du rappel de prime ; la discussion en Commission (p. 2185) ; l'institution d'une carte de péréquation (p. 2186) ; la nationalisation des sociétés d'assurances privées (*ibid.*).

Intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au budget (p. 2268, 2269) : l'importance de l'assurance automobile à notre époque ; la part prépondérante de l'assurance de la responsabilité civile ; la difficulté d'appréciation du risque automobile ; la liquidation tardive des indemnités ; le retrait d'agrément prononcé en juin 1964 à l'encontre de la Mutuelle du Sud-Ouest ; la nécessité d'un renforcement du contrôle de l'Etat.

Art. 1er (p. 2269) : *tendant à compléter la loi du 27 février 1958* par les nouveaux articles 12-1 à 12-6 ; adoption du premier alinéa de l'article premier (p. 2270) ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 12-1 de la loi du 27 février 1958) ; sous-amendement de M. Bustin tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte pro-

Assurances.

posé ; les mécanismes prévus par le texte initialement déposé par le Gouvernement (p. 2271) ; la pénalisation de l'assuré en cas de retrait d'agrément ; sous-amendement de M. Brousset, au nom de la Commission, tendant à supprimer le quatrième alinéa du texte proposé par l'amendement du Gouvernement ; l'absence de consultation des assurés sur la gestion des sociétés d'assurances ; l'impossibilité d'assimiler les sociétés d'assurances aux mutuelles (p. 2272) ; le risque de sous-tarification systématique pratiquée par certaines compagnies d'assurances ; rejet du sous-amendement de M. Bustin (p. 2272) ; adoption du sous-amendement de la Commission des lois et de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié, dont le texte devient l'article 12-1 de la loi du 27 février 1958 ; amendement de M. Brousset au nom de la Commission des lois, et MM. Hersant et Ithurbide tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 12-2 de ladite loi ; retrait ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 12-2 : champ d'application et relèvement de tarif) ; adoption (p. 2273) de l'amendement dont le texte devient l'article 12-2 de ladite loi ; amendement de M. Brousset, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer dans le premier alinéa de l'article 12-3, aux mots : « troisième alinéa de l'article 12-1 », les mots : « deuxième alinéa de l'article 12-1 » ; retrait ; deux amendements rédactionnels identiques ; le premier présenté par M. Brousset, au nom de la Commission des lois, MM. Hersant et Ithurbide ; le deuxième, par le Gouvernement ; adoption ; amendement de M. Bustin tendant à supprimer le sixième alinéa proposé pour l'article 12-3 de ladite loi ; retrait ; amendement de M. Brousset, au nom de la Commission des lois et amendement de M. Le Lann ayant le même objet (nouvelles rédactions du sixième alinéa du texte proposé pour l'article 12-3) ; retrait de l'amendement de M. Le Lann qui se rallie à l'amendement de la Commission ; adoption de cet amendement ; deux amendements identiques, le premier présenté par M. Brousset, au nom de la Commission des lois, et MM. Hersant et Ithurbide; le deuxième, présenté par le Gouvernement tendant à supprimer le neuvième alinéa du texte proposé ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 12-3 de ladite loi ainsi modifiée ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article 12-4 de ladite loi ; adoption ; deux amendements identiques ; le premier, présenté par M. Brousset, au nom de la Commission des lois, et MM. Hersant et Ithurbide ; le deuxième, par le Gouvernement tendant à supprimer le quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 12-4 ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 12-4 de ladite loi, ainsi modifiée (p. 2274) ; deux amendements identiques ; le premier, de M. Brousset, au nom de la Commission des lois ; le deuxième par le Gouvernement (nouvelle rédaction du début de l'article 12-5) ; adoption du texte commun des deux amendements et de l'article 12-5 de ladite loi, ainsi modifiée ; amendement du Gouvernement tendant à compléter l'article 12-6 de ladite loi par un deuxième alinéa ; adoption de l'amendement, du texte proposé pour l'article 12-6, ainsi modifié et de l'ensemble de l'article premier (p. 2274).

Art. 2 : *Abrogations* (p. 2274) ; adoption.

Après l'Art. 2 : amendement de M. Brousset, au nom de la Commission des lois, et de M. de Grailly, tendant à insérer un nouvel article : la rétroactivité de la loi ; les trois sociétés qui se sont trouvées dans le cas considéré ; l'inopportunité de pénaliser le fonds de garantie (p. 2275) ; rejet.

Art. 3 : *Effets du retrait d'agrément ;* amendement de M. Brousset, au nom de la Commission des lois, et M. Capitant, tendant à substituer, dans le premier alinéa de l'article 26 modifié du décret du 14 juin 1938, aux mots : « le quarantième jour à midi », les mots : « le quarante-cinquième jour à midi » ; réserve (p. 2276) ; amendement de M. Bustin tendant à compléter le texte modificatif proposé pour le premier alinéa de l'article 25 dudit décret (notification aux intéressés) ; retrait ; amendement de M. Brousset, au nom de la Commission des lois, et M. Capitant, tendant à compléter l'article 3 par un nouveau paragraphe ; retrait ; retrait de l'amendement de la Commission qui avait été réservé ; amendement de M. Brousset, au nom de la Commission des lois, et M. Capitant tendant à compléter l'article 3 par un nouveau paragraphe ; retrait ; adoption de l'article (p. 2276).

Art. 4 et 5 : adoption (p. 2277).

Après l'Art. 5 : amendement de M. Bertrand Denis tendant à insérer un nouvel article (extension de l'intervention du fonds de garantie à la réparation des dommages matériels) ; retrait ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (prise en charge des dommages matériels par le fonds de garantie) ; adoption (*ibid.*).

Art. 6. : adoption (p. 2278).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2278).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Brousset, *Rapporteur ;* Delachenal, *Vice-Président de la Commission des lois ;* Bertrand Denis, Lamps.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 novembre 1966] (p. 4684). Entendus : MM. Brousset, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

La protection d'une éventuelle défaillance des assureurs ; la pratique de la sous-tarification ; les amendements du Sénat ; la notion de rappel de prime ; les modalités d'alimentation financière du fonds de garantie automobile (p. 4684).

Intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget (p. 4685, 4686) : les rappels de prime ; le retrait d'agrément de l'entreprise d'assurance en cas d'insuffisance d'actif ; la politique de sous-tarification ; l'impossibilité d'un cumul entre le rappel de prime volontaire et le rappel autoritaire ; les catégories d'assurés sur lesquelles serait mis en recouvrement le rappel de prime ; la réforme de financement du fonds de garantie.

TITRE Ier : *Dispositions particulières aux assurances contre les dommages causés par des véhicules terrestres à moteur* (p. 4686).

Art. 1er : adoption (p. 4687).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

14. — Proposition de loi prohibant le démarchage des compagnies d'assurance auprès des victimes d'accidents, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 décembre 1966 par M. Maurice Schumann (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2328.**

— Interdiction du démarchage. — *Voy.* ASSURANCES, 14.

— Nationalisation. — *Voy.* NATIONALISATIONS, 5 ; BUDGET 1966, 11, art. 23.

— Imputation de la retenue à la source opérée sur les revenus mobiliers encaissés par les sociétés d'. — *Voy.* BUDGET 1966, 1, art. 9.

— Taxe sur les conventions d'. — *Voy.* BUDGET 1966, 1, art. 12.

ASSURANCES DOTALES. — *Voy.* ASSURANCES, 2.

ASSURANCES INCENDIE. — *Voy.* ASSURANCES, 3.

ASSURANCES MALADIE. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (III) ; SÉCURITÉ SOCIALE AGRICOLE.

Voy. aussi : BUDGET 1963, 5, art. 3; BUDGET 1964, 1, art. 68 et 69 (Travail).

ASSURANCES VIE.

— Déduction des primes d' — de l'I.R.P.P. — *Voy.* BUDGET 1967, 1, art. 2 *bis* (p. 5265), Discussion des conclusions de la Commission mixte paritaire.

ASSURANCES VIEILLESSE. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (IV).

— dans les D.O.M. — *Voy.* D.O.M., 4, 10.

ASSURANCE VIEILLESSE AGRICOLE. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE AGRICOLE (IV) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 88.

ASSURÉS SOCIAUX.

— Remboursement. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 23.

ATELIERS D'ARTISTES. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 101.

ATOME. — *Voy.* RECHERCHE SCIENTIFIQUE, 2.

ATTACHÉS D'ADMINISTRATION. — *Voy.* FONCTIONNAIRES, 5, 6 (Recrutement).

AUDIOPROTHÉSISTE. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE (III. Auxiliaires médicaux), 4.

AUTOMOBILES.

1. — Proposition de loi tendant à instituer un contrôle technique obligatoire des véhicules automobiles de tourisme, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 février 1963 par M. Palmero (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 191.**

2. — Proposition de loi tendant à l'organisation de l'Ordre des experts en automobiles, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Lecocq (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 255** ; rapport le 15 décembre 1966 par M. Hinsberger, **n° 2282.**

3. — Proposition de loi tendant à l'organisation de la profession et à la création d'un statut d'expert en automobiles et matériel industriel, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1965 par MM. Bignon et Hoguet (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1321** ; rapport le 15 décembre 1966 par M. Hinsberger (*voy.* proposition n° 255), **n° 2282.**

4. — Proposition de loi tendant à organiser un contrôle technique obligatoire des véhicules automobiles de tourisme, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 décembre 1965 par M. de Montesquiou (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1707.**

— Fiscalité. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 199.

— Situation de l'industrie. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 28.

Voy. aussi : ASSURANCES, ROUTES, etc.

AUTORITÉ PARENTALE. — *Voy.* CODE CIVIL, 37.

AUTOROUTES. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 (Charges communes. — Travaux publics) ; BUDGET 1966, 1 (Charges communes. — Travaux publics, I) ; BUDGET 1967, 1 (Charges communes. — Equipement, II).

AUTOROUTES DE LIAISON. — *Voy.* ASSURANCES, 5.

AUTRICHE. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 61.

AUZONNET.

— Pollution des eaux. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 178.

AVANCES.

— aux pays ayant conclu avec la France des accords de trésorerie. — *Voy.* BUDGET 1964, 2, art. 16.

AVEUGLES.

— Maintien dans les lieux. — *Voy.* LOGEMENT, 13 ; LOYERS, 25 ; BUDGET 1963, 3.

AVEUGLES DE GUERRE. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 (Anciens combattants) et art. 44, 45 ; BUDGET 1965, 1 (Anciens combattants) et art. 58 ; BUDGET 1966, 1 ; BUDGET 1967, 1 (Anciens combattants).

AVEUGLES ET GRANDS INFIRMES. — *Voy.* AIDE ET ASSISTANCE SOCIALES, 1.

AVIATION CIVILE. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Travaux publics et Transports. II) ; BUDGET 1964, 1 (Travaux publics et Transports. II) et avant art. 72 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 (Travaux publics et Transports. II) ; BUDGET 1967, 1 (Equipement. IV).

AVIATION CIVILE INTERNATIONALE.

Voy. TRAITÉS ET CONVENTIONS, 23, 42.

— Emprunts de l'Organisation de l'. — *Voy.* BUDGET 1963, 4, art. 8.

AVICULTEURS.

— Mesures fiscales en faveur des — et des agriculteurs des régions d'élevage. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 187.

AVION « CARAVELLE ». — *Voy.* BUDGET 1967, 1 (Equipement. — IV. Aviation civile) (Budgets militaires).

AVION « CONCORDE ». — *Voy.* BUDGET 1963, 1, 5 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 (Travaux publics et Transports. — II. Aviation civile) ; BUDGET 1966, 2, art. 27, 41 ; BUDGET 1967, 1 (Equipement. — IV. Aviation civile) (Budgets militaires).

AVION « JAGUAR ». — *Voy.* BUDGET 1967, 1 (Budgets militaires).

AVOCATS.

1. — Projet de loi relatif à l'affiliation de certaines catégories d'avocats à la Caisse nationale des barreaux français, présenté à l'Assemblée Nationale le 5 novembre 1964 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1151** ; rapport le 3 décembre 1964 par M. Herman, **n° 1210** ; avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République le 4 décembre 1964 par M. Var, **n° 1217.** Adoption avec modification en première lecture le 9 décembre 1964 (p. 5986). — Projet de loi **n° 285.**

Transmis au Sénat le 10 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 70 (année 1964-1965)** ; rapport le 14 décembre 1964 par M. Lucien Bernier, **n° 75 (année 1964-1965).** Adoption définitive en première lecture le 16 décembre 1964. — Projet de loi **n° 40 (année 1964-1965).**

Loi n° 64-1272 du 23 décembre 1964, publiée au *J. O.* du 24 décembre 1964 (p. 11501).

DISCUSSION [9 décembre 1964] (p. 5984). Entendus : MM. Herman, *Rapporteur de la Commission des affaires culturelles* ; Var, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles.*

Le but du projet de loi (p. 5984, 5985) ; l'exception concernant les avocats ayant exercé en Algérie, inclus dans le projet de loi n° 1148 visant la validation des périodes d'activité professionnelle des personnes titulaires auprès d'institutions algériennes de droits acquis ou en cours d'acquisition à des prestations de vieillesse (p. 5985) ; l'insuffisante coordination entre les deux projets de loi (p. 5985).

Art. 1er : *Affiliation des anciens avocats rapatriés d'outre-mer ou des ayants droit des avocats décédés qui ont exercé leur activité professionnelle hors de la métropole ou d'un département d'outre-mer à la Caisse nationale des barreaux français* (p. 5985, 5986) ; amendement de M. Herman, au nom de la Commission des affaires culturelles, précisant que les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux avocats ayant exercé en Algérie (p. 5986) ; adoption de l'amendement (p. 5986) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (p. 5986).

Art. 2 : *Possibilité de cotiser à la Caisse nationale des barreaux français pour les avocats exerçant leur profession dans un territoire français d'outre-mer ou dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France* (p. 5986) ; adoption ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5986).

Orateur : M. Herman, *Rapporteur de la Commission des affaires culturelles.*

2. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 41 du décret n° 54-406 du 10 avril 1954, 9 de l'ordonnance n° 60-1037 du 6 octobre 1960 et 34 de la loi n° 63-23 du 15 janvier 1963 donnant dans certains cas aux juridictions compétence disciplinaire à l'encontre des avocats, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1964 par M. Garcin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des

lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1181.**

3. — Proposition de loi concernant l'exercice de la profession d'avocat, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1965 par MM. Massot et Dubuis (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1325.**

4. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 41 du décret du 10 avril 1954, à abroger l'article 9 de l'ordonnance du 6 octobre 1960 et l'article 34 de la loi du 15 janvier 1963 relatifs à la discipline du barreau, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1965 par M. Dejean et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1355.**

AVOCATS ET AVOUÉS.

— Fusion des. — *Voy.* BUDGET 1963, 1; BUDGET 1964, 1; BUDGET 1965, 1; BUDGET 1966, 1; BUDGET 1967, 1 (Justice).

B

BACCALAURÉAT.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 30 et 31.

— Fraudes à l'examen du. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 31.

— Perception des droits d'examen au profit du Trésor public. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (art. additionnel, Education nationale).

— Réforme du. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, nos 3, 6 ; BUDGET 1967, 1 (Education nationale).

— Transmission télévisée des sujets du. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 196.

BAIL. — *Voy.* CODE CIVIL, 17.

BAIL A CONSTRUCTION. — *Voy.* CONSTRUCTION, 11.

BAIL A FERME. — *Voy.* BAUX RURAUX.

BAINS DE MER. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 7.

BANANES. — *Voy.* CALAMITÉS (II. — Calamités agricoles), 6.

BANDITE.

— Droits de. — *Voy.* EXPROPRIATION, 1.

BANQUES D'AFFAIRES. — *Voy.* NATIONALISATIONS, 1 et 4.

BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 81.

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (B.I.R.D.). — *Voy.* ORGANISMES INTERNATIONAUX, 2.

BANQUE INTRA.

— Krach de la. — *Voy.* BUDGET 1966, 2 (art. 29) ; BUDGET 1967, 1 (Equipement, V. — Industrie).

BANQUEROUTE. — *Voy.* CODE DE COMMERCE, 5.

B.A.P.S.A. — *Voy.* BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES.

BARRAGES DE PROTECTION.

— Financement des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 89.

BARREAUX FRANÇAIS.

— Caisse nationale. — *Voy.* BUDGET 1963, 4 (art. 11).

BASES AMÉRICAINES.

— Problèmes sociaux posés par le transfert des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), nos 56 et 238.

BAS-RHONE—LANGUEDOC.

— Aménagement du. — *Voy.* BUDGET 1964, 1 (Agriculture).

— Irrigation des vignobles. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 47.

BASSIN LORRAIN.

— Réforme administrative. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 20.

BATIMENT.

— Cotisations de Sécurité sociale. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 93.

BATIMENTS PUBLICS.

— Décoration des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 61.

BAUX COMMERCIAUX.

1. — Proposition de loi tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre les bailleurs et les locataires en ce qui concerne les baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 mai 1964 par M. Hoguet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 927**; rapport le 24 juin 1964 par M. Hoguet, **n° 1020**; avis le 24 juin 1964 par M. Kaspereit, **n° 1015**, présenté au nom de la Commission de la production et des échanges. Adoption avec modification en première lecture le 25 juin 1964 (p. 2225). — Proposition de loi **n° 246.**

Transmise au Sénat le 26 juin 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 302 (année 1963-1964)**; rapport le 7 octobre 1964 par M. Delalande, **n° 2 (année 1964-1965).** Adoption avec modification en première lecture le 29 octobre 1964. — Proposition de loi **n° 6 (année 1964-1965).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1139**; rapport le 13 novembre 1964 par M. Hoguet, **n° 1168**; rapport supplémentaire le 8 décembre 1964 par M. Hoguet, **n° 1221.** Adoption avec modification en deuxième lecture le 9 décembre 1964 (p. 5980). — Proposition de loi **n° 283.**

Transmise au Sénat le 9 décembre 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 67 (année 1964-1965)**; rapport le 16 décembre 1964 par M. Delalande, **n° 99 (année 1964-1965).** Adoption avec modification en deuxième lecture le 16 décembre 1964. — Proposition de loi **n° 42 (année 1964-1965).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1262**; rapport le 17 décembre 1964 par M. Hoguet, **n° 1265.** Adoption avec modification en troisième lecture le 18 décembre 1964 (p. 6240). — Proposition de loi **n° 310.**

Transmise au Sénat le 18 décembre 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 117 (année 1964-1965)**; rapport le 18 décembre 1964 par M. Delalande, **n° 119 (année 1964-1965).** Adoption avec modification en troisième lecture le 18 décembre 1964. — Proposition de loi **n° 59 (année 1964-1965).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1293**; rapport le 18 décembre 1964 par M. Hoguet, **n° 1294.** Adoption avec modification en quatrième lecture le 18 décembre 1964 (p. 6269). — Proposition de loi **n° 315.**

Transmise au Sénat le 18 décembre 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 122 (année 1964-1965)**; rapport le 18 décembre 1964 par M. Delalande, **n° 123 (année 1964-1965).** Adoption avec modification en quatrième lecture le 18 décembre 1964. — Proposition de loi **n° 62 (année 1964-1965).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1965 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1297**; rapport le 28 avril 1965 par M. Hoguet, pour l'Assemblée Nationale,

au nom de la commission mixte paritaire, **n° 1344**. Adoption sans modification le 29 avril 1965.

Rapport le 29 avril 1965 par M. Delalande, pour le Sénat, au nom de la commission mixte paritaire, **n° 143 (année 1964-1965)**. Adoption définitive le 29 avril 1965. — Proposition de loi **n° 65 (année 1964-1965)**.

Loi n° 65-356 du 12 mai 1965, publiée au *J.O.* du 13 mai 1965 (p. 3755).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [25 juin 1964] (p. 2193). Entendus : MM. Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois ;* Kaspereit, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Zuccarelli, Zimmermann, Sanson, Bustin.

Les variations de la législation relative aux baux commerciaux (p. 2193, 2196) ; la nécessité d'adapter le décret du 30 septembre 1953 aux nécessités économiques actuelles (p. 2193) ; l'absence regrettable de statistiques commerciales (p. 2194) ; les travaux des assises nationales du commerce (*ibid.*) ; la défense nécessaire du petit et moyen commerce (p. 2196, 2197) ; les dispositions de la proposition tendant d'une part, à assurer la stabilité de l'exploitation commerciale de façon que l'exploitant puisse procéder aux investissements et aux modernisations nécessaires, d'autre part, à permettre une remise en ordre des charges locatives (p. 2193, 2195) ; la disparité importante des loyers (p. 2193, 2195) ; les enquêtes effectuées sur les hausses des loyers (p. 2195) ; leur caractère excessif ; la nécessité d'éviter que la hausse des loyers dépasse celle de l'indice des 259 articles (p. 2198) ; les dispositions relatives aux baux commerciaux dans les législations étrangères (p. 2195) ; le problème de l'harmonisation de la législation française avec celles des pays du Marché commun (p. 2196) ; les évaluations excessives faites par certains experts (p. 2196, 2197) ; la révision triennale (p. 2193) ; la modification de ses conditions (p. 2193, 2194, 2196) ; la prise en considération de la variation du coût de la vie et des facteurs locaux de commercialité (p. 2194, 2195, 2196) ; l'établissement d'un plafond de hausse (p. 2193, 2195) ; l'insuffisance de la durée des loyers commerciaux (p. 2194, 2195) ; leur fixation à neuf ans (p. 2194, 2196, 2197) ; l'application de cette disposition aux baux écrits ; les baux verbaux étant déjà renouvelés par la jurisprudence, la plupart du temps pour 9 ans (p. 2197) ; l'uniformisation souhaitable de la durée contractuelle nécessaire pour bénéficier de la propriété commerciale (p. 2196) ; la nécessité de permettre aux commerçants de changer la destination de locaux commerciaux ; la « déspécialisation » (p. 2194, 2195, 2196, 2197) ; son champ d'application : « activité complémentaire ou connexe ou activité nouvelle » (p. 2195, 2196) ; la réévaluation des loyers des locaux affectés à un nouvel usages (p. 2196, 2197) ; le problème de la qualification juridique du « pas-de-porte » (p. 2194) ; l'augmentation de loyer qu'entraînerait son assimilation au loyer (p. 2194).

Baux commerciaux.

Art. 1er du projet : *Nouvelle rédaction de l'article premier du décret du 30 septembre 1953* (p. 2198) ; amendement du Gouvernement relatif à l'inscription des commerçants ou industriels au registre du commerce (p. 2198) ; l'opportunité d'une telle disposition dans le texte en discussion (p. 2198) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (*ibid*).

Après l'Art. 1er : amendement de M. Bernard Rocher tendant à insérer un nouvel article précisant que les dispositions du décret s'appliqueront aux baux de locaux ou d'immeubles accessoires à l'exploitation d'un fonds de commerce quand leur privation affecte de manière notable l'exploitation du fonds (p. 2198) ; adoption (p. 2199) ; amendement de MM. Charret, Caille, Cousté, Gorce-Franklin et Guillermin tendant à insérer un nouvel article (application des dispositions du décret aux baux des immeubles situés sur le terrain d'autrui (p. 2199) ; le cas des baux conclus par des hospices de Lyon pour des terrains nus (p. 2199) ; la reprise souhaitable de la discussion de l'amendement de M. Charret lors de l'examen du projet de bail à la construction (p. 2199) ; l'opinion favorable manifestée par M. Sudreau à une telle disposition (p. 2199) ; les conséquences d'une extension de la législation sur la propriété commerciale aux terrains nus sur lesquels des tiers ont construit des immeubles (p. 2199) ; rejet de l'amendement (*ibid.*).

Art. 2 à 4 (p. 2200) ; adoption (*ibid.*).

Art. 5 : *Nouvelle rédaction de l'article 7 du décret susvisé, fixation de la durée du bail à 9 ans en cas de renouvellement* (p. 2200) ; amendement de M. Kaspereit, au nom de la Commission de la production, précisant que l'accord des parties ne peut qu'allonger la durée prévue dans l'article (p. 2200) ; la fixation de la durée du bail à un minimum de 9 ans ; la nécessité d'empêcher qu'un accord des parties ne fixe une durée moindre

Baux commerciaux.

(p. 2200, 2201) ; l'application de l'article en cas de renouvellement du bail ; les avantages que présenterait la possibilité pour les parties de fixer un délai plus court ; le domaine contractuel des baux commerciaux (p. 2200, 2201) ; adoption de l'amendement (p. 2201) ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 6 : *Introduction d'un article 10 bis dans le décret susvisé ; Résiliation anticipée du bail quand l'immeuble doit être démoli pour être reconstruit* (p. 2201) ; amendement du Gouvernement tendant à la suppression de l'article (*ibid.*) ; la gêne risquant d'être apportée aux opérations de rénovation urbaine par l'adoption des articles 6 et 7 de la proposition (p. 2201) ; la refonte nécessaire de la législation relative à la reprise de locaux pour reconstruire ou effectuer des opérations de reconstruction urbaine (p. 2201) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; en conséquence, l'article 6 est supprimé (*ibid*).

Art. 7 (p. 2201) : amendement du Gouvernement tendant à la suppression de l'article ; adoption (*ibid*) ; en conséquence, cet article est supprimé (*ibid.*).

Art. 8 à 10 (p. 2201) : adoption (*ibid.*).

Art. 11 : *Nature juridique du « pas-de-porte »* (p. 2202) ; les controverses relatives à la nature juridique du pas-de-porte ; le désir du Gouvernement de supprimer progressivement cette pratique en l'assimilant au loyer (p. 2202) ; les inconvénients d'une telle solution, notamment l'augmentation de loyer qui en résulterait (p. 2202) ; la possibilité de considérer comme un élément du loyer les sommes versées par le preneur au propriétaire après la signature du bail (p. 2202) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article (assimilation du pas-de-porte au loyer) (p. 2202) ; amendement de M. Sabatier (assimilation au loyer de toute somme versée après la signature du bail) (p. 2202) ; le préjudice causé aux petits commerçants par la pratique du pas-de-porte (p. 2202) ; la jurisprudence administrative assimilant le pas-de-porte au loyer (p. 2203) ; l'incitation à la diminution et même à la disparition du pas-de-porte qu'entraînerait une telle assimilation (p. 2203) ; l'augmentation de loyer qui en résulterait (p. 2203, 2204) ; le versement du pas-de-porte en contrepartie d'une cession partielle du droit de propriété au locataire (p. 2203, 2204) ; l'importance des pas-de-porte demandés par la Caisse des dépôts et consignations (p. 2204) ; le rapport existant entre le montant des loyers et le montant des pas-de-porte (p. 2205) ; la portée de l'amendement de M. Sabatier (p. 2205) ; l'opportunité, étant donné l'état actuel de la discussion, de ne pas inclure dans la proposition de loi une disposition relative au pas-de-porte et de laisser faire la jurisprudence (p. 2205) ; rejet au scrutin de l'amendement du Gouvernement (p. 2206) ; liste des votants (p. 2207) ; adoption de l'amendement de M. Sabatier (p. 2206); adoption de l'article 11 ainsi modifié (*ibid.*).

Reprise de la discussion (p. 2212) ; Après l'Art. 11 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un article nouveau relatif à la révision des loyers dans les immeubles neufs (p. 2212) ; à la demande de la Commission, cet amendement est réservé jusqu'à l'examen de l'article 12 (p. 2212).

Art. 12 : *Nouvelle rédaction de l'article 27 du décret susvisé* (p. 2212) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article (révision triennale des loyers commerciaux en fonction de l'indice trimestriel du coût de la construction, suppression du seuil de 10 % au-dessous duquel il n'y a pas lieu à révision) (p. 2212) ; sous-amendement de M. Kaspereit, au nom de la Commission de la production (prise en considération de la modification des facteurs locaux de « commercialité » au regard et compte tenu de l'activité exercée dans le local considéré) (p. 2212) ; la contradiction existant entre le texte de la Commission établissant un rapport entre le montant du loyer et l'indice des 259 articles et celui de l'ordonnance du 30 décembre 1958 régissant les indexations (p. 2212) ; la substitution souhaitable à l'indice des 259 articles de celui du coût de la construction (p. 2212, 2213) ; la prise en considération d'une modification des facteurs locaux de « commercialité » (p. 2213); la suppression du seuil de 10 % de variation de l'indice à partir duquel la révision sera possible (p. 2213, 2214); l'irrégularité de l'indice de construction (p. 2214) ; les inconvénients d'une révision permanente des loyers (p. 2213, 2214) ; retrait du sous-amendement de la Commission (p. 2215) ; adoption de l'amendement du Gouvernement qui devient le texte de l'article 12 (p. 2215) ; reprise de l'amendement du Gouvernement déposé après l'article 11 (suppression du plafonnement pour les premières révisions du loyer d'un local neuf) (p. 2215) ; la nécessité de faciliter les nouvelles constructions commerciales (p. 2215) ; l'inutilité de l'amendement étant donné l'adoption à l'article précédent d'une dis-

position concernant le facteur de « commercialité » (p. 2215) ; les inconvénients d'une révision automatique des loyers en cas de cession de bail d'un local neuf (p. 2215) ; rejet de l'amendement du Gouvernement (p. 2216).

Art. 13 : *Article 32 du décret susvisé* (p. 2216) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 13 : amendement de M. Neuwirth tendant à insérer un nouvel article : *Modification de l'article 34 du décret susvisé* (p. 2216) ; *Nullité des clauses, stipulations et arrangements qui auraient pour effet de faire échec au droit de renouvellement* (p. 2216) ; la nécessité de viser dans l'article la disposition fixant à neuf ans la durée minimum de tout bail commercial (p. 2216) ; adoption (*ibid.*).

Art. 14 : *Nouvelle rédaction de l'article 35 du décret susvisé* (p. 2216) ; adoption (*ibid.*).

Art. 15 : *Article 35* bis (*nouveau*) *du décret susvisé* (p. 2216) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article (art. 35-1 à 35-5 du décret susvisé) (p. 2217) ; la portée et les modalités d'application de la « déspécialisation » (p. 2217, 2218) ; les dispositions du texte du Gouvernement limitant l'extension du domaine d'activité du fonds de commerce aux immeubles récents (p. 2217) ; la nécessité de viser non seulement les commerces mais aussi les industries (p. 2218) ; les conditions d'appréciation du caractère connexe ou complémentaire des activités nouvelles (p. 2218).

A la demande de la Commission, il est procédé au vote par division de l'amendement du Gouvernement (p. 2218) ; adoption de la première partie (art. 35-1 du décret du 30 septembre 1953) (p. 2219) ; les inconvénients de limiter aux seuls immeubles construits depuis le 30 septembre 1953 la faculté d'extension ou de modification de l'activité du commerce (p. 2219) ; la discrimination qu'une telle disposition établirait entre les locataires commerçants (p. 2219, 2220) ; la possibilité pour un locataire d'étendre son activité à des activités connexes ou complémentaires sans aucune formalité (p. 2219) ; les avantages du texte de la Commission permettant au preneur de demander à changer la destination de son immeuble et prévoyant l'intervention du tribunal en cas de refus du bailleur (p. 2220) ; les inconvénients de subordonner la plupart des transformations d'activité à une autorisation judiciaire (p. 2220) ; sous-amendement de MM. Dupérier et Delachenal à l'amendement du Gouvernement tendant à supprimer les mots « situé dans un immeuble achevé postérieurement au 30 septembre 1953 » (p. 2220) ; sous-amendement de M. Fanton (substitution de la date du 1er septembre 1939 à celle du 30 septembre 1953) (p. 2220) ; les nombreux commerces parisiens installés dans des immeubles antérieurs à l'année 1953 (p. 2220) ; la nécessité de faciliter les opérations de rénovation urbaine (p. 2220) ; la possibilité de fixer une date plus lointaine que celle de 1953 (p. 2220, 2221) ; ou de ne pas fixer de date mais de viser les immeubles construits depuis moins de 50 ans (p. 2221) ; adoption du sous-amendement de MM. Dupérier et Delachenal supprimant toute référence à une date de construction de l'immeuble (p. 2221) ; en conséquence, le sous-amendement de M. Fanton devient sans objet (p. 2221) ; adoption de la seconde partie de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié (p. 2221) ; à la demande du Gouvernement le vote sur l'ensemble de l'amendement est réservé (p. 2221) ; reprise (p. 2224) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à ne pas tenir compte de la plus-value conférée au fonds par la déspécialisation lorsque l'immeuble dans lequel est exploité le fonds doit être prochainement démoli (p. 2224) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble de l'amendement (*ibid.*) ; ce texte devient donc l'article 15 (*ibid.*).

Baux commerciaux.

Art. 16 : *Abrogation du décret du 3 juillet 1959* (p. 2221) ; le caractère réglementaire de la disposition de l'article ; l'intention du Gouvernement d'abroger ce décret (p. 2221) ; retrait de l'article (*ibid.*).

Art. 17 : *Application des dispositions des articles premier, 6, 7, 14 et 15 de la loi aux baux et instances en cours* (p. 2221) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 2222) ; les articles 17-1 à 17-4 proposés par le Gouvernement en remplacement du texte de la Commission (p. 2222) ; l'application des dispositions de l'article 17-2 aux preneurs qui, quelle que soit la durée de leur bail, n'ont pas exploité suffisamment longtemps un fonds de commerce dans le local dont il s'agit pour avoir droit à la propriété commerciale (p. 2222) ; retrait des articles 17-3 et 17-4 (p. 2222) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié (*ibid.*) ; en conséquence, ce texte devient l'article 17 (*ibid.*).

Art. 18 : *Validité des demandes en révision formées avant la publication de la loi* (p. 2222) ; amendement de M. Hoguet, au nom

Baux commerciaux.

de la Commission, tendant à rendre applicable le nouvel article 27 du décret susvisé aux loyers ayant pris effet depuis moins de trois ans à la date de la publication de la loi (p. 2222) ; adoption (p. 2223) ; adoption de l'article 18 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 19 (p. 2223) ; la contradiction existant entre cet article et les dispositions votées à l'article 12 tendant à substituer l'indice du coût de la construction à celui des 259 articles (p. 2223) ; retrait de l'article 19 (p. 2223).

Article additionnel de MM. Caille, Charret, Cousté, Gorce-Franklin et Guillermin tendant à soumettre aux dispositions applicables aux loyers commerciaux les droits de place sur les halles, foires et marchés (p. 2223) ; le caractère administratif du problème évoqué dans l'amendement (p. 2223) ; retrait de l'amendement (*ibid.*).

Adoption du titre de la proposition de loi rédigé comme suit : Proposition de loi tendant à modifier et à compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre les bailleurs et les locataires en ce qui concerne les baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (p. 2224) ; les améliorations apportées par le texte à la situation actuelle (p. 2224) ; la position du groupe socialiste (p. 2225) ; celle du groupe communiste (p. 2225) ; la collaboration qui s'est établie entre le Gouvernement et l'Assemblée ; l'effort d'adaptation réalisé par la proposition ; la position du groupe du centre démocratique (p. 2225) ; adoption au scrutin (p. 2225) ; liste des votants (p. 2249).

Orateurs : MM. : Bustin, Caille, Catroux, Charret, Dejean ; Delachenal, *Vice-Président de la Commission des lois ;* Duperier, Fanton ; Foyer, *Garde des Sceaux ;* Hoguet, *Rapporteur ;* Kaspereit, *Rapporteur pour avis ;* Neuwirth, Pillet, Rocher, Sabatier, Zimmermann.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [19 novembre 1964] (p. 5499) ; [9 décembre 1964] (p. 5966). Entendus : MM. Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Kaspereit, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Garcin, Capitant, *Président de la Commission des lois* ; Foyer, *Garde des Sceaux ;* Hoguet, *Rapporteur ;* Kaspereit, *Rapporteur pour avis.*

Les modifications apportées par le Sénat au texte voté par l'Assemblée Nationale (p. 5499, 5500); sur l'importance du problème des baux commerciaux (p. 5500, 5501) ; sur les dispositions principales du projet de loi (p. 5966, 5967).

Art. 1er : *Baux des locaux artisanaux* (p. 5967) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction de la fin du texte modificatif proposé pour le premier alinéa de l'article premier du décret du 30 septembre 1953 ; adoption (p. 5967) ; amendement de M. Capitant tendant à compléter l'article premier par un nouveau paragraphe appliquant la législation sur les baux commerciaux aux sociétés coopératives constituées entre commerçants (p. 5967) ; adoption ; adoption de l'article premier ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : *Durée minimum du bail* (p. 5967) ; amendement de M. Garcin tendant à supprimer la faculté de résilier le bail par le bailleur à l'expiration d'une période triennale (p. 5968) ; rejet ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction du texte proposé pour le troisième alinéa de l'article 3-1 (nouveau) du décret du 30 septembre 1953 ; adoption (p. 5968) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 *bis* : *Baux de trois ans au plus dérogeant aux règles de la propriété commerciale* (p. 5968) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, et MM. Zimmermann, de Grailly et Dejean précisant les conditions nécessaires pour obtenir la dérogation (p. 5968) ; retrait de l'amendement, qui est repris à son compte par M. de Grailly (p. 5970) ; rejet de l'amendement (p. 5970) ; amendement du Gouvernement tendant à reprendre, pour le premier alinéa de l'article 3-2 du décret du 30 septembre 1953 le texte proposé par le Sénat mais en remplaçant *in fine*, les mots : « 3 ans » par les mots : « 2 ans » (p. 5968) ; adoption (p. 5970) ; adoption de l'article 2 *bis* ainsi modifié (p. 5970).

Art. 3 : *Durée minimum d'exploitation ouvrant le droit au renouvellement du bail ;* adoption (p. 5970).

Art. 4 : *Formes et délais des congés* (p. 5970) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, et MM. Zimmermann et de Grailly, tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 5970) ; adoption (*ibid.*) ; en conséquence, ce texte devient l'article 4 (p. 5970).

Art. 4 *bis* : *Formes et délais de la demande en renouvellement et du refus de renouvellement du bail* (p. 5970) ; adoption (*ibid.*).

Art. 5 : *Durée du bail renouvelé* (p. 5970) ;

amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture avec quelques modifications de rédaction (p. 5970) ; adoption de l'amendement (p. 5971) ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (p. 5971).

Art. 10 *bis* : *Sous-locations* (p. 5971); adoption (*ibid.*).

Art. 10 *ter* : *Nullité des clauses limitant le droit du locataire de céder le bail* (p. 5971) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé pour l'article 22-1 du décret du 30 septembre 1953 ; adoption de l'amendement (p. 5971) ; adoption de l'article 10 *ter* ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 10 *quater* : *Formalités requises en cas de sous-location ou de cession de bail* (p. 5971) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commisson des lois, tendant à une nouvelle rédaction du texte proposé pour l'article 22-2 du décret du 30 septembre 1953 ; adoption de l'amendement (p. 5971) ; adoption de l'article 10 *quater* ainsi modifié (p. 5971).

Art. 10 *quinquies* : *Groupement sous un même titre des dispositions relatives aux sous-locations et de celles relatives aux cessions de bail* (p. 5971) ; adoption (*ibid.*).

Art. 11 : *Nature juridique du « pas-de-porte »* ; suppression par le Sénat de cet article (p. 5971) ; amendement de M. Kaspereit, au nom de la Commission de la production, tendant à reprendre cet article (p. 5971) ; retrait (p. 5972) ; en conséquence, l'article 11 demeure supprimé (p. 5972).

Art. 13 : *Procédure en cas de refus de renouvellement du bail* (p. 5972) ; amendement de MM. Duperier et Sabatier tendant à compléter l'article 13 par un nouveau paragraphe ; cet amendement n'est pas soutenu ; adoption de l'article 13 (p. 5972).

Art. 14 : *Nullité des clauses limitant le droit du locataire de céder le bail. Concours du bailleur à l'acte de cession ;* adoption (p. 5972).

Art. 15 : « *Despécialisation* » (p. 5972, 5973) ; le premier alinéa de l'article 15 est réservé jusqu'au vote des dispositions modificatives proposées pour les articles 35-1 à 35-6 du décret du 30 septembre 1953 (p. 5973).

— sur l'article 35-1 du décret, amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, et de MM. de Grailly et Dejean tendant à raccourcir de trois mois à un mois le délai pendant lequel le locataire avertit le propriétaire de son intention de procéder à une extension de son commerce ; adoption de l'amendement (p. 5973) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, et de M. de Grailly, tendant, dans la dernière phrase du texte proposé pour le deuxième alinéa de l'article 35-1 du décret du 30 septembre 1953, à substituer la compétence du président du tribunal de grande instance à celle du tribunal lui-même en cas de contestation (p. 5973) ; adoption (p. 5973); amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant, lors de la révision triennale normale du loyer, à tenir compte éventuellement de la modification de la valeur du loyer résultant des activités commerciales adjointes, consécutives à l'extension du commerce (p. 5973) ; adoption de l'amendement (p. 5973) ;

Baux commerciaux.

— sur l'article 35-2 du décret du 30 septembre 1953 : amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, et de M. Capitant tendant à supprimer la condition de délai imposée par le Sénat au locataire qui sollicite la transformation de son commerce ou de son entreprise artisanale (p. 5973) ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Commenay tendant, après le premier alinéa du texte proposé pour l'article 35-2, à insérer un nouvel alinéa concernant les fusions ou scissions de sociétés par actions ou à responsabilité limitée (p. 5973) ; retrait (p. 5974) ; deux amendement identiques ; le premier, présenté par M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, et MM. Capitant et Dejean ; le second, présenté par M. Kaspereit, au nom de la Commission de la production, tendant à supprimer le dernier alinéa proposé pour l'article 35-2 du décret du 30 septembre 1953, c'est-à-dire l'exigence d'un délai pour une seconde transformation lorsque le fonds a déjà fait l'objet d'une transformation (p. 5974 ; adoption des deux amendements (p. 5974) ;

— sur l'article 35-3 du décret du 30 septembre 1953 : amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, et de M. de Grailly tendant, au début du premier alinéa du texte proposé pour cet article, à substituer aux mots : « les trois mois », les mots : « le mois » (p. 5974); adoption; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, apportant une simple modification de forme au deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 35-4 (nouveau) du décret du 30 septembre 1953 (p. 5974) ; sous-amende-

Baux commerciaux.

ment présenté par M. Garcin tendant, dans le texte proposé par l'amendement de M. Hoguet, à supprimer les mots : « dans un délai maximum de trois années » ; rejet du sous-amendement de M. Garcin (p. 5974) ; adoption de l'amendement de M. Hoguet (p. 5974) ;

— sur l'article 35-4 du décret du 30 septembre 1953 : amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, reprenant sous une forme différente, le texte voté en première lecture par l'Assemblée et légèrement amendé par le Sénat (p. 5974) ; adoption (p. 5974) ; deux amendements identiques; le premier, présenté par M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, et MM. de Grailly et Neuwirth ; le second, présenté par M. Kaspereit, au nom de la Commission de la production, tendant à reprendre pour le premier alinéa de l'article 35-5 du décret du 30 septembre 1953 le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture prévoyant que : « Dans le cas prévu ci-dessus, le tribunal pourra, s'il y a lieu, modifier le prix du loyer par dérogation aux articles 26, 27 et 28 » (p. 5974) ; adoption (p. 5975) ; amendement de MM. Brousset et Krieg tendant à compléter l'article 15 par un article 35-8 nouveau du décret du 30 septembre 1953 concernant les obligations du propriétaire d'un local soumis aux dispositions du décret du 30 septembre 1953 portant organisation d'un réseau de marchés d'intérêt national (p. 5975) ; retrait ; adoption du premier alinéa de l'article 15 précédemment réservé (p. 5975) ; adoption de l'ensemble de l'article 15 ainsi modifié (p. 5975).

Art. 17 : *Application aux baux en cours des nouvelles dispositions relatives à la durée du bail ;* adoption (p. 5975).

Art. 17 *bis* : Supprimé par le Sénat (p. 5975).

Art. 18 : *Dispositions transitoires en matière de révision de prix* (p. 5975) ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Krieg prévoyant que les dispositions de la présente loi sont applicables aux conventions et instances en cours (p. 5975) ; le second, présenté par M. Garcin ayant pour objet de rendre applicables les dispositions de l'article 12 aux demandes de révision formulées antérieurement à la présente loi lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'accord amiable ou de décision judiciaire passée en force de chose jugée (p. 5975) ; le troisième présenté par M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 18 (p. 5975) ; sous-amendement du Gouvernement à l'amendement de M. Hoguet tendant à une nouvelle rédaction de la fin du premier alinéa du texte proposé par l'amendement (p. 5977) ; retrait du sous-amendement du Gouvernement (p. 5980) ; sous-amendement à l'amendement de M. Hoguet présenté par M. Sanson tendant à une nouvelle rédaction de la fin du premier alinéa du texte proposé par l'amendement (p. 5979) ; rejet du sous-amendement (p. 5980) ; rejet de l'amendement de M. Krieg (p. 5980) ; rejet au scrutin de l'amendement de M. Garcin (p. 5980) ; liste des votants ; adoption de l'amendement de M. Hoguet (p. 5980) ; en conséquence, ce texte devient l'article 18 ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 5980).

Orateurs : MM. Bustin, Charret, Commenay, Delachenal ; Foyer, *Garde des Sceaux ;* de Grailly, Hoguet, *Rapporteur ;* Kaspereit, *Rapporteur pour avis ;* Krieg, Pezé, Sanson.

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [18 décembre 1964] (p. 6237) ;

Art. 1er : *Baux des locaux artisanaux ;* adoption (p. 6237) ;

Art. 10 *bis* et 10 *ter* : sont réservés jusqu'au vote de l'article 10 *quater* (p. 6237).

Art. 10 *quater* : *Formalités requises en cas de sous-locations ou de cessions de bail* (p. 6237) ; amendement de suppression de M. Zimmermann (p. 6237) ; adoption de l'amendement ; en conséquence l'article 10 *quater* est supprimé.

Reprise de la discussion de l'article 10 *bis* :

Art. 10 *bis* : *Sous-locations* (p. 6237) ; amendement de M. Zimmermann tendant à la suppression de cet article ; adoption (p. 6237) ; en conséquence, l'article 10 *bis* est supprimé.

Art. 10 *ter* ; reprise de la discussion : *Nullité des clauses limitant le droit du locataire de céder le bail ;* amendement de suppression de M. Zimmermann (p. 6237) ; adoption de l'amendement ; en conséquence l'article 10 *ter* est supprimé.

Art. 10 *quinquiès* : *Groupement sous un même titre des dispositions relatives aux sous-locations et de celles relatives aux cessions de bail* (p. 6237) ; amendement de suppression de M. Zimmermann ; adoption (p. 6238) ; en conséquence, l'article 10 *quinquiès* est supprimé.

Art. 15 : « *Despécialisation* » (p. 6238) ; amendement de M. Hoguet au nom de la Commission des lois et de MM. de Grailly et Zimmermann tendant à restituer au président

du tribunal de grande instance la compétence que le Sénat avait attribuée au tribunal lui-même en cas de contestation (p. 6238) ; retrait de l'amendement (*ibid.*) ; deux amendements identiques : le premier présenté par M. Hoguet au nom de la Commission des lois et le second par M. Kaspereit au nom de la Commission de la production et des échanges tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée en première lecture (p. 6238) ; adoption de ces amendements (p. 6238) ; amendement de M. Hoguet au nom de la Commission des lois et de MM. de Grailly et Zimmermann tendant à une nouvelle rédaction du début du texte proposé pour l'article 35-4 du décret du 30 septembre 1953 (p. 6238) ; retrait (p. 6239) ; adoption de l'article 15 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 18 : *Dispositions transitoires en matière de revision de prix* (p. 6239) ; deux amendements identiques : le premier présenté par M. Hoguet au nom de la Commission des lois et M. de Grailly ; le second, présenté par M. Kaspereit au nom de la Commission de la production tendant à reprendre, pour le premier alinéa du paragraphe 1er de cet article le texte proposé par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture (p. 6239) ; adoption de ces amendements (*ibid.*) ; amendement de M. Zimmermann, d'ordre rédactionnel (p. 6239) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 18 ainsi modifié.

Seconde délibération. En vertu de l'article 101 du règlement, le Gouvernement demande qu'il soit procédé à une seconde délibération de l'article 14 de la proposition de loi (p. 6239).

Art. 14 : *Nullité des clauses limitant le droit du locataire de céder le bail, concours du bailleur à l'acle de cession ;* amendement de M. Zimmermann tendant à supprimer cet article (p. 6240) ; adoption de cet amendement (p. 6240) ; en conséquence l'article 14 est supprimé ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6240).

Orateurs : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Kaspereit, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Zimmermann.

DISCUSSION EN QUATRIÈME LECTURE [18 décembre 1964] (p. 6267). Entendus : MM. Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des relations avec le Parlement.*

Les problèmes de la despécialisation et des dispositions transitoires de la proposition de loi en matière de révision des prix (p. 6267, 6268).

Baux commerciaux.

Art. 15 : *Article 35* bis (*nouveau*) *du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953* (p. 6268) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en troisième lecture (p. 6268) ; le Gouvernement accepte l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'amendement (p. 6268).

Art. 18 : *Validité des demandes en révision formées avant la publication de la loi* (p. 6268) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en troisième lecture (p. 6268) ; adoption (p. 6269) ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6269).

Orateur : M. Massot.

DISCUSSION [29 avril 1965] (p. 972). *Discussion des conclusions du rapport de la Commission mixte paritaire. Enlendus :* MM. Hoguet, *Rapporteur de la Commission mixte paritaire ;* Foyer, *Garde des Sceaux.*

L'accord réalisé au cours des quatre précédentes lectures sur tous les articles, sauf l'article 18 ; le délai de trois années pour les révisions de loyers dont le prix a été fixé amiablement ou judiciairement et a pris effet depuis plus de deux ans (p. 973) ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 973).

2. — Proposition de loi relative au paiement d'une indemnité d'éviction à l'occasion du refus de renouvellement des baux commerciaux pour cause d'insalubrité, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 octobre 1964 par M. Paquet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1096.**

3. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 72 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1965 par M. Trémollières et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1318.**

4. — Proposition de loi tendant à compléter la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1965 par M. Trémollières (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1319**; rapport le 7 juin 1966 par M. de Grailly, **n° 1899.**

Voy. LOYERS, 5.

5. — Proposition de loi tendant à modifier le premier alinéa de l'article 5 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal, en ce sens que le congé ne pourra être donné avant l'année précédant la date à laquelle le bail doit prendre fin, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 avril 1966 par M. Raymond Boisdé (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1756.**

Voy. aussi : HOTELS, 1 ; LOYERS, 7, 9, 10, 12, 15 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 105.

BAUX DE LOCAUX D'HABITATION.

— *Voy.* LOGEMENT ; LOYER.

BAUX RURAUX.

1. — Proposition de loi tendant à relever de la forclusion les preneurs de baux ruraux qui ont saisi les tribunaux paritaires cantonaux dans les délais institués par l'article 841 du Code rural, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 décembre 1959 par MM. Thorailler, Hoguet, Briot et Quentier (1).

Transmise au Sénat le 16 décembre 1961, **n° 63 (année 1961-1962)** ; rapport le 13 décembre 1962 par M. Jozeau-Marigné, **n° 22 (année 1962-1963).** Adoption avec modification en première lecture le 9 mai 1963. — Proposition de loi **n° 29 (année 1962-1963).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 10 mai 1963 (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 232** ; rapport le 1er juin 1965 par M. Commenay, **n° 1400.** Adoption avec modification en deuxième lecture le 16 novembre 1965 (p. 4658). — Proposition de loi **n° 438.**

Transmise au Sénat le 16 novembre 1965 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 59 (année 1965-1966).**

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [16 novembre 1965] (p. 4655). Entendus : MM. Commenay, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges ;* Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

La promulgation depuis l'adoption du présent texte en première lecture de la loi du 30 décembre 1963 relative aux droits de reprise et de renouvellement ; l'adaptation nécessaire du texte de la présente loi ; l'évolution regrettable de la jurisprudence en la matière (p. 4656) ; le retour proposé par la Commission au texte voté en première lecture ; le principe de la non-rétroactivité des lois ; l'approbation par la Commission des lois des conclusions du rapport de la Commission de la production ; la nécessité d'abroger le deuxième alinéa de l'article 14 du décret du 22 décembre 1958 (p. 4657).

Art. 1er : supprimé par le Sénat (*ibid.*).

Art. 1er *bis* : amendement rédactionnel de M Commenay, au nom de la Commission de la production ; adoption de l'amendement et de l'article premier ainsi modifié (p. 4657).

Art. 2 : adoption (*ibid.*).

Art. 3 : supprimé par le Sénat : deux amendements identiques présentés, le premier par M. Commenay, au nom de la Commission de la production ; le second, par M. Quentier, tendant à reprendre pour cet article, le texte adopté par l'Assemblée Nationale ; adoption du texte commun des deux amendements qui devient l'article 3 (p. 4658).

Art. 4 : deux amendements identiques présentés, le premier par M. Commenay, au nom de la Commission de la production, l'autre par M. Quentier tendant à reprendre pour cet article, le texte adopté par l'Assemblée Nationale ; adoption du texte commun des deux amendements qui devient l'article 4 (p. 4658).

(1) Pour l'adoption en première lecture, *voy.* table « Matières », 1re législature (n° 508).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Commenay, *Rapporteur ;* Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* Quentier.

2. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 811, 830-1, 837, 838, 838-1, 842, 843, 844, 845, 846 et 861 du Code rural relatifs aux droits de reprise et de renouvellement en matière de baux ruraux, présentée au Sénat le 3 novembre 1960, par M. Blondelle (1) (renvoyée au Sénat le 3 juillet 1962), **n° 252 (année 1961-1962)**; rapport le 13 décembre 1963 par M. Molle, **n° 15 (année 1962-1963)**; avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques le 13 décembre 1962, par M. Bajeux, **n° 20 (année 1962-1963)**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 9 mai 1963. — Proposition de loi **n° 28 (année 1962-1963)**.

Transmise à l'Assemblée Nationale le 10 mai 1963, **n° 233**; rapport le 4 juillet 1962 par M. Lecornu, **n° 421**. Adoption avec modification en deuxième lecture, le 25 juillet 1963. — Proposition de loi **n° 86**.

Rapport présenté à l'Assemblée Nationale le 10 octobre 1963 par M. Lecornu, au nom de la commission mixte paritaire, **n° 569**. Adoption des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire le 19 novembre 1963 (p. 7307). — Proposition de loi **n° 108**.

Rapport présenté au Sénat le 10 octobre 1963 par M. Molle, au nom de la commission mixte paritaire, **n° 4 (année 1963-1964)**. Adoption définitive le 17 décembre 1963. — Proposition de loi **n° 43**.

Loi n° 63-1332 du 30 décembre 1963, publiée au *J.O.* du 31 décembre 1963 (p. 11895). — Rectificatif : *J.O.* du 15 février 1964 (p. 1603).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [25 juillet 1963] (p. 4517). Entendus : MM. Lecornu, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges ;* Hoguet, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois ;* Fourvel, Commenay.

La nécessité de réprimer les reprises abusives (p. 4517, 4518, 4519) ; le respect des droits des bailleurs et des intérêts des preneurs (p. 4517, 4518) ; les modifications apportées par le Sénat au texte initial (p. 4517, 4518) ; les dispositions familiales, sociales et agricoles de la proposition de loi (p. 4517, 4518) ; le maintien souhaitable de l'autonomie de la législation sur les cumuls (p. 4518) ; l'extension du droit de reprise aux descendants du bailleur (p. 4517, 4518, 4519) ; le droit de reprise des sociétés (p. 4518) ; le problème de l'âge de la retraite des agriculteurs (p. 4518, 4519).

Baux ruraux.

Art. 1er : *Article 811 du Code rural. Droit de reprise triennale* (p. 4519) ; amendement de M. Fourvel (limitation du droit de reprise aux enfants du bailleur) (p. 4519) ; la nécessité de protéger les preneurs contre les reprises abusives (p. 4519) ; la stabilité souhaitable de l'exploitation (p. 4519, 4520) ; rejet de l'amendement (p. 4520) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois (droit de reprise triennale pour les mineurs se trouvant en tutelle au moment de la conclusion du bail) (p. 4520) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de MM. Fourvel et Ruffe (caractère intransmissible du droit de reprise) (p. 4520) ; le caractère personnel du droit de reprise triennale ; les dangers d'une intrusion dans l'agriculture de non-professionnels (p. 4520) ; la distinction entre les transmissions gratuites et celles à titre onéreux ; l'application de la loi d'orientation de 1960 (p. 4520) ; rejet de l'amendement de MM. Fourvel et Ruffe (*ibid.*) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission (maintien du droit de reprise pour les descendants du bailleur devenant propriétaire du fonds en cours de bail) (p. 4520) ; adoption (p. 4521) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (p. 4521).

Art. 1er A : *Article 830-1 du Code rural (reprise exercée sur des parcelles incluses dans un périmètre d'agglomération, octroi d'une indemnité au preneur)* ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois (nécessité d'un plan d'urbanisme « approuvé ») (p. 4521) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, et de MM. Rivière et Boscary-Monsservin (application des dispositions figurant à l'alinéa 1er dès la publication du plan) (p. 4521) ; la contradiction existant entre cet amendement et la disposition venant d'être votée (p. 4521) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, et de M. Boscary-Monsservin tendant à substituer aux mots : « parcelles nécessaires au développement

(1) Pour l'adoption en première lecture, *voy.* table « Matières », 1re législature (I. n° 1042).

Baux. ruraux.

des agglomérations existantes », les mots : « parcelles affectées à des constructions permettant le développement économique de la région » (p. 4521) ; rejet (*ibid.*) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, et de M. Boscary-Monsservin (octroi d'une indemnité au preneur sortant) (p. 4521) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commissiou des lois, ayant le même objet (p. 4521) ; retrait de l'amendement de la Commission de la production (p. 4521) ; cet amendement est repris par M. Fourvel (p. 4522) ; rejet (*ibid.*) ; adoption de l'amendement de la Commission des lois (*ibid.*) ; adoption de l'article premier A ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 1er *bis* : *Article 837 du Code rural :* (similitude des conditions d'exploitation et d'habitation exigées du preneur et du bailleur) (p. 5422) ; cet article est réservé jusqu'au vote de l'article 2 (*ibid*) ; voy. plus bas la reprise de la discussion.

Art. 1er *ter* : *Article 838 du Code rural : Modalités de la notification du congé* (p. 4522) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois (suppression de la notification par lettre recommandée) (p. 4522) ; l'adoption souhaitable d'une procédure semblable à celle des baux commerciaux ; la notification du congé par acte extra-judiciaire (p. 4522) ; adoption de l'amendement (p. 4522) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, relatif à la nullité du congé en cas d'absence d'une des mentions indiquées dans l'article (p. 4522) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois (possibilité pour le bailleur de réitérer le congé jusqu'à l'expiration du bail) (p. 4522) ; retrait (p. 4523) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, et de M. Lepourry (impossibilité de substituer un autre bénéficiaire à celui nommé dans le congé (p. 4523) ; sous-amendement de M. Fourvel (impossibilité de substituer au descendant le bailleur lui-même) (p. 4523) ; adoption du sous-amendement (*ibid.*) ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié (ibid.) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission (arbitrage du tribunal paritaire à défaut d'accord entre les parties) (p. 4523) ; adoption (p. 4524) ; adoption de l'article 1 *ter* ainsi modifié (p. 4524).

Art. 1er *ter* A : *Article 838-1 du Code rural* (p. 4524) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article (p. 4524); adoption (*ibid.*) ; en conséquence, cet article est supprimé (*ibid.*).

Art. 1er *quater, quinquiès, sexiès* (p. 4524) : adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Article 845 du Code rural* (droit de *reprise en fin de bail*) ; amendement de MM.Fourvel et Ruffe tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa (p. 4524) ; rejet (*ibid.*) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission et de MM. Fourvel et Ruffe tendant à une nouvelle rédaction du texte proposé pour le deuxième alinéa de l'article 845 du Code rural (reprise d'une exploitation par un bénéficiaire exploitant déjà un autre bien) (p. 4524) ; les exceptions à l'application de la législation sur les cumuls introduits par le Sénat ; l'inopportunité de modifier cette législation par le biais de la présente loi ; le relour souhaitable au texte voté par l'Assemblée en première lecture (p. 4524); adoption de l'amendement (p. 4525) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa du texte proposé pour l'article 845 du Code rural (comptes d'exploitation exigés du bénéficiaire de la reprise) (p. 4525) ; sous-amendement de M. Ruffe tendant à exiger du bénéficiaire de la reprise qu'il justifie qu'il n'exerce aucune autre profession au moment de la reprise (p. 4525) ; la gêne que procurerait l'adoption du sous-amendement de M. Ruffe aux petits exploitants exerçant une activité de complément (p. 4525) ; rejet du sous-amendement (p. 4525) ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 4525) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, tendant à insérer après le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 845, un nouvel alinéa (interdiction d'exercer le droit de reprise pour les bénéficiaires âgés de plus de 65 ans, sauf s'il s'agit d'une exploitation de subsistance (p. 4525) ; sous-amendement de MM. Fourvel et Ruffe tendant à supprimer cette exception (p. 4525) ; la création du F.A.S.A.S.A. (Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles) et les efforts du Gouvernement pour favoriser le « rajeunissement » des exploitants agricoles (p. 4525, 4526) ; les conditions de l'octroi d'indemnités viagères de départ : cessation de toute activité ou retraite sur une exploitation de subsistance (p. 4525, 4526) ; la réciprocité des conditions d'âge exigées du bailleur et du preneur (p. 4526) ; l'application souhaitable dans un bref délai des avantages du F.A.S.A.S.A. aux preneurs (p. 4526) ; rejet du sous-amendement de MM. Fourvel et Ruffe (p. 4526) ;

sous-amendement de M. Halbout (définition de l'exploitation de subsistance) (p. 4526) ; adoption (p. 4527) ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié (p. 4527) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission (conditions d'habitation exigées du bénéficiaire de la reprise) (p. 4527) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, et de M. du Halgouët (droit de reprise des personnes morales) (p. 4527) ; adoption (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement (droit de reprise partielle) (p. 4527) ; sous-amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission (interdiction de reprise partielle susceptible de porter atteinte à l'équilibre économique de l'exploitation) (*ibid.*) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois (interdiction de reprise partielle susceptible de porter gravement atteinte à l'équilibre économique de l'ensemble de l'exploitation) (p. 4527) ; retrait du sous-amendement de la Commission (*ibid.*) ; adoption du sous-amendement de la Commission des lois (p. 4528) ; sous-amendement de M. de Sesmaisons (refus partiel du renouvellement du bail) (p. 4528) ; adoption (*ibid.*) ; sous-amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de l'article 845 du Code rural (p. 4528) ; adoption (*ibid.*) ; sous-amendement de M. Catalifaud (interdiction d'une reprise partielle de surfaces de culture ou d'herbages tendant à créer une nouvelle exploitation inférieure à la superficie minimum) (p. 4528); retrait (p. 4529); adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 4529) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, tendant à supprimer le dernier alinéa du texte proposé par l'article 845 du Code rural (droit de reprise en cas de demande de conversion de métayage en fermage) (p. 4529) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (*ibid.*).

Reprise de l'Art. 1er *bis* (p. 4529) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission (réciprocité des conditions d'âge exigées des preneurs et des bailleurs) (p. 4529) ; rejet (*ibid.*) ; adoption de l'article 1er *bis* (*ibid.*).

Art. 2 A : *Article 846 du Code rural* (droit du preneur à obtenir la réintégration ou des dommages-intérêts lorsque le bénéficiaire de la reprise ne remplit pas les conditions prévues à l'article 845) (p. 4529) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, et de M. Lepourry (interdiction de la vente de la récolte sur pied, d'herbe ou de foin) (p. 4529) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 2 A ainsi modifié (*ibid.*).

Baux ruraux.

Art. 2 *bis* : *Article 861 du Code rural* (*baux du domaine de l'Etat, des départements et des collectivités publiques*) (p. 4530) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 4530) ; sous-amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission (nouvelle rédaction du dernier alinéa de l'amendement) (p. 4530) ; adoption du sous-amendement (*ibid.*) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; en conséquence, ce texte devient l'article 2 *bis* (*ibid.*).

Après l'Art. 2 *bis* : Amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, et de M. Gauthier (conversion du métayage en fermage, impossibilité d'opposer une demande de reprise à une demande de conversion) (p. 4530) ; amendement du Gouvernement ayant le même objet (p. 4530) ; retrait (*ibid.*); adoption de l'amendement de la Commission (*ibid.*).

Art. 3 : *Mesures transiloires* (p. 4530) ; amendement de forme de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois (p. 4530) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Lecornu, au nom de la Commission, et de M. Risbourg (application aux instances en cours non encore passées en force de chose irrévocablement jugée) ; adoption de l'amendement (p. 4531) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (p. 4531).

Nouvelle rédaction du Titre de la proposition de loi (p. 4531) ; adoption (*ibid.*).

Explications de vote (p. 4531) ; l'application critiquable de la loi du 13 avril 1964 relative au statut des baux ruraux ; le préjudice causé aux preneurs par les reprises abusives (p. 4531) ; la position du groupe communiste (p. 4532) ; celle des républicains indépendants ; celle du centre démocratique (p. 4532) ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4532).

Orateurs : MM. Boscher, Catalifaud, Charpentier, Commenay, Bertrand Denis, Fourvel, Gauthier, Emile-Pierre Halbout, Hoguet, *Rapporteur pour avis ;* Lecornu, *Rapporteur ;* Loustau, Arthur Moulin, Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* de Poulpiquet, Ruffe, de Sesmaisons.

RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE :

Discussion [19 novembre 1963] (p. 7300). Entendus : MM. Lecornu, *Rapporteur ;* Commenay, Hoguet, Fourvel, Dubuis, de Sesmaisons, Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

Baux. ruraux.

Les travaux de la Commission mixte paritaire (p. 7300) ; les divergences de vues entre les deux assemblées (*ibid.*) ; les difficultés du problème du droit de reprise (p. 7301, 7303) ; la nécessité de mettre fin aux reprises abusives (p. 7303, 7304) ; les dispositions transactionnelles adoptées par la Commission mixte paritaire (p. 7301) ; l'approbation donée à ce texte par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.) (p. 7305) ; la portée de la nullité résultant d'une mauvaise rédaction du congé (p. 7300, 7303) ; les conditions d'exercice du droit de reprise (p. 7301, 7302, 7303) ; le problème de l'âge du bénéficiaire (p. 7300, 7301) ; l'exercice par ce dernier de la profession d'agriculteur à titre principal (p. 7300, 7301, 7302) ; la difficulté de définir cette notion (p. 7301) ; le caractère vague des dispositions de la Commission mixte paritaire à ce sujet (p. 7300, 7301, 7304) ; le pouvoir d'appréciation laissé aux juges (p. 7300) ; les abus risquant de se produire (p. 7304) ; l'application des nouvelles dispositions à toute instance en cours (p. 7301) ; la conversion du métayage en fermage (p. 7301, 7302, 7303, 7304) ; ses avantages (p. 7301, 7302) ; l'interprétation donnée jusqu'à ce jour par la Cour de cassation du statut du fermage aux termes de laquelle toute demande de conversion constitue une rupture de contrat (p. 7301, 7304) ; les propositions de la Commission mixte paritaire relatives à la conversion ; leur caractère facultatif (p. 7301, 7302) ; le pouvoir d'appréciation laissé aux tribunaux (p. 7301) ; la nécessité de rendre obligatoire la conversion dans certains cas déterminés (p. 7301, 7302) ; notamment lorsque la collaboration entre le propriétaire et le métayer a cessé (p. 7302, 7304) ; l'assouplissement nécessaire des conditions relatives à la propriété du cheptel et du matériel (p. 7302, 7304) ; l'aide accordée au preneur pour rembourser au bailleur la partie du cheptel qui lui appartient (p. 7304, 7305).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 7305, 7306).

Art. 2 : amendement du Gouvernement relatif à la reprise partielle (p. 7306) ; adoption (p. 7307) ; amendement du Gouvernement tendant à refuser au bailleur le droit de reprise et au preneur le droit de renouvellement quand ils ont atteint l'âge de la retraite retenu en matière d'assurance-vieillesse des exploitants agricoles (p. 7307) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 *ter* : amendement du Gouvernement relatif à la conversion obligatoire (p. 7307) ; le report souhaitable du paragraphe IV de l'amendement à la fin de l'article 3 (p. 7307) ; adoption de l'amendement modifié (*ibid.*).

Art. 3 : amendement du Gouvernement (insertion du paragraphe IV dans l'amendement ci-dessus (p. 7307) ; adoption (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant, après le nombre 845, à intercaler le nombre « 845-1 » ; adoption (*ibid.*) ; adoption du texte de la Commission mixte paritaire modifié par les amendements du Gouvernement (p. 7307).

Orateurs : MM. Lecornu, *Rapporteur ;* Pisani, *Ministre de l'Agricutture.*

3. — Proposition de loi tendant à modifier certains articles du Code rural, en vue d'améliorer le statut des baux ruraux, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 février 1963 par M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 192.**

4. — Proposition de loi tendant à compléter les articles 809 et 811 du Code rural permettant l'établissement de baux ruraux d'au moins dix-huit ans, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par M. Lucien Richard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 326.**

5. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier des dispositions du statut du fermage et du métayage les exploitants de nationalité étrangère dont les enfants sont de nationalité française, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 novembre 1963 par MM. Labèguerie, Julien et Jean Moulin (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 668.**

6. — Proposition de loi tendant à compléter le statut du fermage en ce qui concerne les améliorations pouvant être apportées par les preneurs, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1964 par Mme Ploux (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 846** ; rapport le 29 juin 1965 par M. Lecornu, **n° 1554.** Adoption le 3 juin 1966. — Proposition de loi **n° 493.**

Transmise au Sénat le 7 juin 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 176 (année 1965-1966)**; rapport le 21 décembre 1966 par Mme de Hauteclocque, **n° 207 (année 1966-1867)**.

7. — Proposition de loi tendant à compléter le statut du fermage en ce qui concerne les améliorations pouvant être apportées par les preneurs, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1964 par Mme Ploux (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 846**; rapport le 29 juin 1965 par M. Lecornu, **n° 1554**. Adoption le 3 juin 1966. — Proposition de loi **n° 493**.

Transmise au Sénat le 7 juin 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 176 (année 1965-1966)**.

DISCUSSION [3 juin 1966] (p. 1690). Entendus : M. Lecornu, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges ;* Collette, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois ;* Guyot, Bizet, Godefroy, de Sesmaisons, Collette, *Rapporteur pour avis ;* Arthur Moulin, Lalle, *Vice-Président de la Commission de la production.*

L'indemnisation du preneur d'un fonds rural ; la limitation aux travaux expressément autorisés par le propriétaire (p. 1690, 1691) ; la preuve des améliorations et le mode de calcul de l'indemnité (p. 1690) ; la stabilité garantie à l'exploitant par le statut du fermage (p. 1691) ; l'établissement obligatoire d'un état des lieux détaillé ; le caractère d'utilité incontestable des travaux ; la perspective de la compétition européenne; la portée restreinte de la proposition de loi (p. 1692) ; l'inconfort, voire l'insalubrité de l'habitat rural actuel ; les améliorations concernant les bâtiments d'exploitation ; la nécessité d'une collaboration confiante et constructive entre bailleurs et preneurs (p. 1693); les travaux de la Commission tripartite des baux ruraux ; la stabilité de la famille paysanne et la défense de l'exploitation familiale (p. 1694) ; les prêts du Crédit agricole.

Motion de renvoi à la Commission présentée par M. Collette, au nom de la Commission des lois ; l'intention louable du texte présenté par la Commission de la production ; les différences fondamentales entre ce texte et la proposition initiale de Mme Ploux ; les désillusions qui risquent de se faire jour (p. 1695) ; l'impossibilité, pour la Commission des lois, d'examiner ce texte utilement ; les trop courts délais de distribution des amendements du Gouvernement (p. 1695) ; la distribution, il y a plus de dix mois, du rapport de M. Lecornu ; l'inopportunité d'un nouveau retard ; rejet de la motion de renvoi (*ibid.*).

Art. 1er : *Etablissement d'un état des lieux* (p. 1695) ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction de la deuxième phrase du texte proposé pour le troisième alinéa de l'article 809 du Code rural) ; adoption (p. 1696) ; amendement rédactionnel du Gouvernement ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 2 : *Enregistrement des contrats de baux ruraux ;* l'obligation d'un état des lieux ; le cas des baux verbaux (p. 1697) ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'article ; adoption ; en conséquence, l'article est supprimé (*ibid.*).

Art. 3 : *Indemnité au preneur pour ses investissements* (p. 1697) ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction des deux derniers alinéas du texte proposé pour l'article 847 du Code rural) (p. 1698) ; sous-amendement de M. Hunault tendant à insérer après les mots : « ... avec demande d'avis de réception... », les mots : « ... ou par acte extrajudiciaire » ; adoption du sous-amendement, de l'amendement et de l'article ainsi modifiés (*ibid.*).

Après l'Art. 3 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (récupération par le bailleur sur le preneur entrant des indemnités qu'il a versées au preneur sortant) ; sous-amendement de M Bertrand Denis tendant à supprimer le membre de phrase : « sauf la part d'indemnité représentant les améliorations aux bâtiments d'habitation » ; sous-amendement de MM. Lalle et Bousseau (prêts spéciaux du crédit agricole) ; le régime fiscal applicable aux actes comportant le paiement de l'indemnité (p. 1699) ; adoption du sous-amendement de M. Bertrand Denis et du sous-amendement de M. Lalle dans une nouvelle rédaction ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 4 : *Indemnité pour les bâtiments et ouvrages incorporés au sol ;* amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction du texte proposé pour le deuxième alinéa (1°) de l'article 848 du Code rural (limitation des sub-

Baux ruraux.

Baux. ruraux.

ventions à déduire de l'indemnité) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 4 (p. 1700).

Après l'Art. 4 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (fixation forfaitaire de l'amortissement économique) ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (remboursement des améliorations culturales) ; adoption (p. 1701).

Art. 5 : *Abrogation de l'article 848 du Code rural ;* adoption.

Après l'Art. 5 : amendement du Gouvernement (suppression de l'article 849 du Code rural) ; retrait (*ibid.*).

Art. 6 : *Indemnisation pour des améliorations effectuées sans autorisation préalable du propriétaire* (p. 1701) ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction du texte proposé) ; sous-amendement de M. Lepourry tendant à insérer après les mots : « pour permettre la conservation », les mots : « des récoltes et » ; sous-amendement de M. Lepourry tendant à compléter le troisième alinéa du texte proposé par les mots : « et la protection du matériel » ; adoption (p. 1702) ; sous-amendement de M. Hunault (notification par acte extrajudiciaire) ; adoption ; sous-amendement de MM. Hoguet et Hunault (améliorations admises en dérogation) ; adoption ; sous-amendement de M. Bertrand Denis tendant à substituer dans le dernier alinéa du texte proposé les mots : « le délai de trois mois » aux mots : « le délai d'un mois » ; adoption (p. 1703) ; sous-amendement de MM. Bizet et Godefroy (travaux exécutés dans les derniers 18 mois de la dernière période triennale) ; retrait ; sous-amendement de M. d'Aillières et plusieurs de ses collègues (limitation de l'indemnité à la moitié de la valeur vénale du fonds loué) ; adoption ; sous-amendement de M. Bousseau (conditions économiques de réalisation des travaux d'amélioration) ; retrait de l'amendement du Gouvernement (p. 1704) ; en conséquence, tous les sous-amendements qui s'y rapportent deviennet sans objet ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois (reprise du sous-amendement de M. Hoguet concernant les améliorations admises en dérogation) ; amendement de M. Hunault (reprise du sous-amendement concernant l'acte extrajudiciaire) (p. 1705) ; adoption de l'amendement de M. Hunault et de l'amendement de la Commission des lois ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 7 : *Aide financière de l'Etat* ; adoption (p. 1705).

Article additionnel : amendement du Gouvernement tendant à introduire un nouvel article (application de la loi aux travaux effectués antérieurement à la promulgation) ; sous-amendement de M. Bertrand Denis (indemnisation de l'utilité restante) ; retrait de l'amendement et du sous-amendement ; amendement de M. Bertrand Denis (identique au précédent sous-amendement de M. Bertrand Denis) ; adoption (p. 1705).

Explications de vote : la nécessité d'une étude approfondie de ce texte au cours des navettes ; la question de l'établissement obligatoire d'un état des lieux (p. 1705).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. d'Aillières, Bizet, Bousseau, Collette, *Rapporteur pour avis ;* Bertrand Denis, Deniau, Edgar Faure, *Ministre de l'Agriculture ;* Guyot, Hoguet, Hunault, Lalle, *Vice-Président de la Commission de la production ;* Lecornu, Lepourry, Arthur Moulin.

8. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 845-1 du Code rural relatif au refus de renouvellement de bail à ferme, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 avril 1966 par M. Lecornu et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1766.**

9. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 845-1 du Code rural relatif au renouvellement des baux ruraux, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 juin 1966 par M. Ansquer (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1927.**

10. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 812 du Code rural relatif au statut du fermage, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1966 par M. Baudouin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2009.**

11. — Proposition de loi tendant à régler la situation des fermiers italiens sur le territoire français au regard du statut du fermage, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 novembre 1966 par M. Lecornu (renvoyée à la Commission de la production et des échanges),

n° **2158**; rapport le 8 décembre 1966 par M. Le Bault de la Morinière, n° **2225**.

BEAUJOLAIS.

— Taxe parafiscale perçue au profit des vins du. — *Voy.* BUDGET 1966, 1 (Taxes parafiscales).

— Vendanges de la région du. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 47.

BELGIQUE. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 24, 49.

« BELLA ».

— Entreprise — à Perpignan. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 157.

BEN BARKA.

— Enlèvement de. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 45.

BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX. — *Voy.* IMPÔTS (II. Impôts directs), 1.

BETTERAVE.

Voy. BUDGET 1966, 1, art. 17.

— Détaxe à l'exportation de sucre. — *Voy.* BUDGET 1964, 2, après art. 44.

BIDASSOA.

— Construction de deux ponts. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 62.

BIDAULT.

— Pétition concernant le retour en France de M. — *Voy.* RAPPELS AU RÈGLEMENT, n° 108.

« BIDONVILLES ». — *Voy.* EXPROPRIATION, 2; URBANISME, 4.

BIENS D'ÉQUIPEMENT.

— Financement d'achats de — par des acheteurs étrangers. — *Voy.* BUDGET 1965, 2, art. 5.

BIENS FRANÇAIS.

— en République démocratique allemande. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 5.

BIENS IMMOBILIERS.

— Remise en vente de — ayant fait l'objet de préemption. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 185.

BILANS.

— Délai pour la révision. — *Voy.* BUDGET 1963, 1, article additionnel (p. 1861).

BOIS.

— Parité fiscale entre les — français et les bois étrangers. — *Voy.* BUDGET 1963, 1, article additionnel (p. 1860 et 1861).

BOIS DE BOULOGNE.

— Circulation dans le. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 77.

BOISSONS.

— Droit de circulation. — *Voy.* IMPÔTS (III. Impôts indirects), 3.

BOLIVIE. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 22.

BONS DE CAISSE.

— Régime fiscal. — *Voy.* IMPÔTS (II. Impôts directs), 4 et 6.

BORDEAUX.

— Port. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4.

BOUILLEURS DE CRU AMBULANTS.

— Assurances sociales. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 87.

BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE DE PARIS. — *Voy.* BUDGET 1967, 1, art. 45.

BOULOURIS.

— Recette postale. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 131.

BOURGOGNE.

— Situation de la. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4.

BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS. — *Voy.* LOGEMENT, 13.

BOURSES.

— d'études. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 3 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 260.

BOURSES DE VALEURS.

— Impôt sur les opérations des. — *Voy.* BUDGET 1965, 1, art. 8.

— de province. — *Voy.* OFFICIERS MINISTÉRIELS, 3.

BRACONNAGE. — *Voy.* CODE RURAL, 7.

BRAZZAVILLE.

— Centre d'émissions de. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 3.

BRÉSIL.

Voy. RAPPORTS D'INFORMATION, 40.

— « Guerre de la langouste » avec le. — *Voy.* BUDGET 1964, 1 (Affaires étrangères).

BRETAGNE. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4.

BROCHURE : « Non, la France ne gaspille pas ses milliards ».

— Diffusion de la. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 150.

BRUCELLOSE. — *Voy.* ELEVAGE, 2.

BRUIT.

— Problème du — aux abords des aérodromes. — *Voy.* BUDGET 1967 (Equipement. IV).

BRUXELLES.

— Négociations de. — *Voy.* MOTION DE CENSURE, n° 1 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 164.

BUDGET DE 1959.

Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1959, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 janvier 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 105** ; rapport le 14 juin 1963 par M. Louis Vallon, **n° 350**. Adoption le 18 juin 1963 (p. 3487). — Projet de loi **n° 41.**

Transmis au Sénat le 25 juin 1963 (renvoyé à la Commission des finances, **n° 144 (année 1962-1963)** ; rapport le 27 juin 1963 par M. Pellenc, **n° 152 (année 1962-1963).** Adoption définitive le 4 juillet 1963. — Projet de loi **n° 53 (année 1962-1963).**

Loi n° 63-690 du 13 juillet 1963, publiée au

J.O. du 16 juillet 1963 (p. 6450). — Rectificatif publié au *J.O.* du 17 août 1963 (p. 7594).

DISCUSSION [18 juin 1963] (p. 3444). Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur général ;* de Tinguy, Lamps, Boulin, *Secrétaire d'Etat au budget.*

Le dépôt souhaitable des projets de loi de règlement dans un délai assez court afin de permettre au Parlement d'effectuer son contrôle (p. 3444) ; les critiques de la Cour des comptes (p. 3444, 3445, 3446) ; la distinction à faire entre le rapport de la Cour des comptes annexé au projet de loi de règlement et le rapport public de la Cour des comptes récemment publié (p. 3446, 3447) ; la nouvelle importance prise par le contrôle parlementaire *a posteriori* depuis l'allégement de la procédure budgétaire (p. 3445, 3447) ; les résultats des budgets 1959, 1960 (p. 3444, 3445, 3446) ; la diminution de l'impasse (p. 3444, 3445, 3446) ; les critiques devant être adressées à la gestion budgétaire (p. 3445, 3446) ; les abus des virements et des transferts de crédits (p. 3445) ; le retard regrettable constaté dans la consommation des crédits d'équipement (p. 3445, 3446) ; notamment de ceux de l'Education nationale et de la Santé publique (p. 3446) ; la sous-estimation de certaines dépenses (p. 3445) ; l'insuffisance de l'information du Parlement (p. 3445) ; le renvoi souhaitable en Commission du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1960 (p. 1446, 1447).

Art. 1er et tableau A : adoption (p. 3449).
Art. 2 et tableau B : adoption (p. 3456).
Art. 3 et tableau C : adoption (p. 3462).
Art. 4 et tableau D : adoption (p. 3464).
Art. 5 et tableau E : adoption (p. 3466).
Art. 6 et tableau F : adoption (p. 3468).
Art. 7 et tableau G : adoption (p. 3470).
Art. 8 et tableau H : adoption (p. 3473).
Art 9 et tableau I : adoption (p. 3476).
Art. 10 et tableau J : adoption (p. 3482).
Art. 11 et tableau K : adoption (p. 3486).
Art. 12 : adoption (p. 3486).
Art. 13 et tableau L : adoption (p. 3486).
Art. 14 et 15 : adoption (p. 3486).
Art. 16 et tableau M : adoption (p. 3487).
Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3487).

BUDGET DE 1960.

Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1960, présenté à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 143** ; rapport le 14 juin 1963 par M. Louis Vallon, **n° 351**. Adoption le 18 juin 1963 (p. 3527). — Projet de loi **n° 42.**

Transmis au Sénat le 25 juin 1963 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 145 (année 1962-1963)** ; rapport le 27 juin 1963 par M. Pellenc, **n° 153 (année 1962-1963).** Adoption définitive le 4 juillet 1963. — Projet de loi **n° 54 (année 1962-1963).**

Loi n° 63-715 du 19 juillet 1963, publiée au *J.O.* du 20 juillet 1963 (p. 6659). — Rectificatif publié au *J.O.* du 23 août 1963 (p. 7762).

DISCUSSION [18 juin 1963] (p. 3487). Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur général ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* L. de Tinguy.

(*Pour la discussion, voy.* BUDGET *1959.*)

Motion de renvoi à la Commission présentée par M. de Tinguy (p. 3487).

La rapidité de l'examen auquel a procédé la Commission des finances (p. 3487) ; rejet au scrutin de la motion de renvoi (p. 3487) ; liste des votants (p. 3546).

Art. 1er et tableau A (p. 3488) ; les critiques adressées à la gestion budgétaire par la Cour des comptes (p. 3488) ; notamment en ce qui concerne les affaires étrangères, la R.T.F., la Santé publique et l'Education nationale (p. 3488, 3489) ; l'importance des reports dans ce dernier budget (p. 3489) ; adoption de l'article premier et du tableau A (p. 3489).

Art. 2 et tableau B : adoption (p. 3496).
Art. 3 et tableau C : adoption (p. 3504).
Art. 4 et tableau D : adoption (p. 3506).
Art. 5 et tableau E : adoption (p. 3508).
Art. 6 et tableau F : adoption (p. 3509).
Art. 7 et tableau H : adoption (p. 3518).
Art. 9 et tableau I : adoption (p. 3522).
Art. 10 et tableau J : adoption (p. 3526).
Art. 11 à 16 : adoption (p. 3526).
Art. 17 et tableau K : adoption (p. 3527).
Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3527).

Orateur : M. Spénale.

BUDGET DE 1961.

Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1961, présenté à l'Assemblée Nationale le 19 juin 1964 par M. Giscard d'Estaing,

Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 995**; rapport le 22 novembre 1966 par M. Louis Vallon, **n° 2172**. Adoption le 24 novembre 1966. — Projet de loi **n° 585.**

Transmis au Sénat le 26 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 54 (année 1966-1967)**; rapport le 14 décembre 1966 par M. Pellenc, **n° 124 (année 1966-1967)**. Rejet le 20 décembre 1966. — Projet de loi **n° 60 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2312**; rapport le 21 décembre 1966 par M. Louis Vallon, **n° 2315**. Adoption en deuxième lecture le 21 décembre 1966. — Projet de loi **n° 656.**

Transmis au Sénat le 21 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 193 (année 1966-1967)**; rapport oral le 21 décembre 1966 par M. Pellenc. Adoption définitive le 21 décembre 1966. — Projet de loi **n° 89 (année 1966-1967).**

Loi n° 67-8 du 3 janvier 1967, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1967 (p. 132).

DISCUSSION [24 novembre 1966] (p. 4839). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au budget.*

Les trois projets de loi de règlement concernant les années 1961, 1962, 1963 qui sont soumis concurremment à l'approbation du Parlement ; le respect des délais d'examen de la loi de règlement (p. 4839, 4841) ; les prévisions budgétaires et les résultats d'exécution (p. 4840) ; la dette publique à long et moyen terme (*ibid.*) ; les comptes d'exécution ; les opérations d'ordre ; le financement de la part du quota de la France au Fonds monétaire international (p. 4840) ; les opérations effectuées en Algérie ; l'équilibre de la Trésorerie ; l'utilisation des autorisations budgétaires en matière de recettes et de dépenses (*ibid.*) ; les transferts de crédits et les virements (p. 4841) ; les crédits de report ; le fractionnement des programmes d'équipement en tranches incomplètes ; les fonds de concours et le rétablissement de crédits ; les nombreux errements contraires au respect des règles budgétaires qui subsistent encore ; l'abus des décrets d'avances ; la nécessité de tenir informés les rapporteurs spéciaux (p. 4841).

Intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au budget (p. 4841 et 4842).

Les conséquences financières des événements d'Algérie ; le découvert effectif des projets de loi de finances ; les recettes provenant du Fonds monétaire international ; les pourcentages relativement réduits des modifications de crédits par rapport aux dotations budgétaires ; le respect de la loi de finances ; les opérations proprement budgétaires ; les comptes d'exécution et les opérations d'ordre ; le respect des délais normaux d'examen des lois de règlement.

Art. 1er à 16 (p. 4842 à 4883) ; adoption.

Adoption de l'ensemble (p. 4883).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [21 décembre 1966] (p. 5735). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* de Tinguy, Louis Vallon, *Rapporteur général ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au budget.*

Les critiques fondées de la Cour des comptes concernant les gestions des années 1961, 1962, 1963 ; le maintien du déficit ; le renvoi en Commission des trois projets de règlement ; l'effort sérieux accompli par le Gouvernement et la Cour des comptes qui a permis de saisir le Parlement de six projets de loi de règlement au cours de la présente législature (p. 5735) ; la mauvaise méthode de travail suivie en la circonstance (p. 5736).

Intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au budget (p. 5736).

L'examen très attentif des lois de règlement des budgets de 1961, 1962 et 1963 ; le retard imputable aux opérations d'Algérie ; l'engagement du Gouvernement de déposer le projet de loi de règlement de 1965 dès la prochaine session parlementaire ; le niveau de l'« impasse ».

Art. 1er à 16 (p. 5736 à 5777) ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5777).

BUDGET DE 1962.

1. — Projet de loi de finances rectificative pour 1962, présenté à l'Assemblée Nationale le

11 décembre 1962 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 21**; rapport le 18 décembre 1962 par M. Louis Vallon, **n° 24**. Adoption le 19 décembre 1962 (p. 176). — Projet de loi **n° 2.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1962 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 25 (année 1962-1963)**; rapport le 19 décembre 1962 par M. Pellenc, **n° 26 (année 1962-1963)**; avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques le 20 décembre 1962 par M. Pinton, **n° 28 (année 1962-1963)**; avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères le 20 décembre 1962 par M. Ganeval, **n° 29 (année 1962-1963)**. Adoption sans modification le 20 décembre 1962. — Projet de loi **n° 5 (année 1962-1963).**

Loi n° 62-1526 du 22 décembre 1962, publiée au *J.O.* du 23 décembre 1962 (p. 12491).

DISCUSSION [19 décembre 1962] (p. 160). Entendus : MM. Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Louis Vallon, *Rapporteur général ;* Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances;* Roux, *Rapporteur spécial pour les dépenses militaires ;* Voilquin, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale et des forces armées ;* Guillon, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;* Chaze, Denvers, Boulin, *Secrétair d'Etat au Budget ;* Defferre, Buot.

Le maintien de l'équilibre budgétaire grâce aux plus-values de recettes (p. 160, 161, 165) ; les dépenses nouvelles (p. 160, 161) ; leur faible montant par rapport aux prévisions initiales (p. 161) ; les crédits destinés aux rapatriés d'Algérie (p. 160, 164) ; les différentes mesures prévues pour leur logement (p. 164, 165, 166) ; notamment la construction de logements préfabriqués (p. 167, 168) ; l'appel à la Société Sonacotral pour la construction de logements destinés aux supplétifs musulmans (p. 165, 166) ; l'implantation souhaitable d'usines dans les régions où se trouvent des rapatriés, notamment à Marseille (p. 166, 167) ; les travaux de la Commission Racine (p. 166) ; l'application du droit de réquisition (p. 165, 166) ; l'utilisation de ce droit pour l'acquisition de terrains pour les constructions scolaires (p. 166, 167) ; le reclassement des rapatriés non salariés (p. 167, 168) ; les retards dans le paiement des primes de réinstallation (p. 168).

Les mesures sociales nouvelles (p. 160).

Les nouvelles dépenses militaires (p. 160, 162, 163, 167) ; les conséquences de la fin de la guerre d'Algérie (p. 161, 163) ; les dépenses militaires résultant de la réévaluation économique des programmes (p. 162).

Les anulations de crédits (p. 161), notamment celles concernant l'éducation nationale (p. 163, 164, 167) et le Fonds national de chômage (p. 164) ; la hâte avec laquelle ce projet est discuté (p. 162, 163) ; l'amélioration souhaitable de la présentation des fascicules (p. 163).

DÉPENSES ORDINAIRES DES SERVICES CIVILS :

Art. 1er : *Ouverture de crédits* (p. 168) ; le crédit destiné à la Commission internationale de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu en Indochine (p. 168) ; le fonctionnement de l'Office national interprofessionnel des céréales (O.N.I.C.), notamment le cours du blé dur (*ibid.*).

AFFAIRES ALGÉRIENNES : adoption du titre III (p. 169) ; adoption du titre IV (p. 169).

AFFAIRES CULTURELLES : adoption du titre IV (p. 169).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES : adoption du titre III (p. 169) ; adoption du titre IV (p. 169).

AGRICULTURE : adoption du titre III (p. 169) ; adoption du titre IV (p. 169).

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE : titre IV : la non application de l'article 55 de la loi de finances, tendant à l'insertion, dans le budget de 1963, de diverses mesures en faveur des anciens combattants (p. 169) ; la non-application du rapport constant (p. 169, 170) ; les mesures prises par le Gouvernement en faveur des anciens combattants (p. 170) ; adoption du titre IV.

COOPÉRATION : adoption du titre III (p. 170) ; adoption du titre IV (p. 170).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER : adoption du titre III (p. 170) ; adoption du titre IV (p. 170).

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES :

I. — CHARGES COMMUNES : adoption des titres II, III, IV (p. 170).

II. — SERVICES FINANCIERS : adoption des titres III et IV (p. 170).

III. — AFFAIRES ÉCONOMIQUES : adoption du titre III (p. 171).

IV. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN ET

Budget 1962.

DE LA PRODUCTION : adoption du titre III (p. 171).

INDUSTRIE : adoption des titres III et IV (p. 171).

INTÉRIEUR : adoption des titres III et IV (p. 171).

JUSTICE : adoption du titre III (p. 171).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE :

I. — SERVICES GÉNÉRAUX : adoption du du titre III (p. 171).

II. — INFORMATION : adoption du titre III (p. 171).

III. — JOURNAUX OFFICIELS : adoption du titre III (p. 171).

V. — SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE : adoption du titre III (p. 171).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION : adoption du titre IV (p. 171).

TRAVAIL : adoption des titres III et IV (p. 171).

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS :

I. — TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS : adoption des titres III et IV (p. 171).

II. — AVIATION CIVILE : adoption des titres III et IV (p. 171).

III. — MARINE MARCHANDE : adoption des titres III et IV (p. 172) ; vote de l'article premier (p. 172).

Art. 2 : *Annulation de crédits* (p. 172).

AFFAIRES ALGÉRIENNES, titre III ; adoption de l'annulation de crédits (p. 172).

AFFAIRES CULTURELLES, titre III ; adoption de l'annulation de crédits (p. 172).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, titre IV ; adoption de l'annulation de crédits (p. 172).

COOPÉRATION, titre III ; adoption de l'annulation de crédits (p. 172).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER, titres III et IV ; adoption de l'annulation de crédits (p. 172).

EDUCATION NATIONALE, titre III ; adoption (p. 172).

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

I. — CHARGES COMMUNES, titres 1er et III ; adoption (p. 172).

INTÉRIEUR, titre III ; adoption (p. 172).

JUSTICE, titre III ; adoption (p. 172).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE.

II. — INFORMATION, titre III ; adoption (p. 172).

SAHARA, titre III ; adoption (p. 172).

TRAVAIL, titre IV ; adoption (p. 173).

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS.

II. — AVIATION CIVILE, titres III et IV ; adoption (p. 173).

III. — MARINE MARCHANDE, titre IV ; adoption (p. 173) ; adoption de l'article 2 (p. 173).

DÉPENSES EN CAPITAL DES SERVICES CIVILS :

Art. 3 : *Ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement* (p. 173) ; l'achat par l'UNESCO d'un terrain supplémentaire pour l'extension de son siège (p. 173).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES : amendement de M. Fanton tendant à supprimer l'autorisation de programme (p. 174) ; la nécessité de donner à la ville de Paris les crédits nécessaires à l'acquisition d'un terrain destiné à l'UNESCO ; l'état avancé des conversations à ce sujet (p. 174, 175) ; adoption de l'amendement (p. 175) ; en conséquence, l'autorisation de programme et le crédit de paiement sont supprimés (p. 175).

AFFAIRES CULTURELLES, adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 173).

AGRICULTURE, adoption de l'autorisation de programme (p. 173) ; adoption du crédit de paiement (p. 174).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER, adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 174).

EDUCATION NATIONALE, adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 174).

INTÉRIEUR, adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 174).

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS.

I. — TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS (p. 174) ; la nécessité d'inscrire dans le collectif les crédits nécessaires non seulement pour les études mais aussi pour les acquisitions de terrains indispensables à la réalisation de la liaison Rhône-Rhin (p. 174) ; la mise à l'étude des liaisons avec les parties de la France situées à l'ouest de ces deux fleuves (p. 174) ; adoption de l'autorisation de programme (p. 174).

II. — MARINE MARCHANDE, adoption de l'au-

torisation de programme (p. 174) ; adoption de l'article 3 (p. 175).

Art. 4 : *Annulations des autorisations de programme et des crédits de paiement* (p. 175).

AFFAIRES CULTURELLES, adoption de l'annulation (p. 175).

ÉDUCATION NATIONALE, adoption de l'annulation (p. 175).

DÉPENSES ORDINAIRES ET DÉPENSES EN CAPITAL DES SERVICES MILITAIRES :

Art. 5 à 8 : adoption (p. 175).

BUDGETS ANNEXES :

Art. 9 : adoption (p. 175).

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR : Ouvertures et annulations de crédits et de découverts.

Art. 10 à 13 : adoption (p. 175).

DISPOSITIONS DIVERSES :

Art. 14 : *Reports de crédits* (p. 175) ; adoption de l'article (p. 176) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 176).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au budget;* Defferre, Fanton, de La Malène, Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Tourné, Vallon, *Rapporteur général.*

2. — Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1962, présenté à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1966 par M. Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 1951**; rapport le 22 novembre 1966 par M. Louis Vallon, **n° 2173**. Adoption le 24 novembre 1966. — Projet de loi **n° 586.**

Transmis au Sénat le 26 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 55 (année 1966-1967)**; rapport le 14 décembre 1966 par M. Pellenc, **n° 125 (année 1966-1967)**. Rejet le 20 décembre 1966. — Projet de loi **n° 61 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 2313**; rapport le 21 décembre 1966 par M. Louis Vallon, **n° 2316**. Adoption en deuxième lecture le 21 décembre 1966. — Projet de loi **n° 657.**

Transmis au Sénat le 21 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 194 (année 1966-1967)**; rapport oral le 21 décembre 1966 par M. Pellenc. Adoption définitive, en deuxième lecture le 21 décembre 1966. — Projet de loi **n° 90 (année 1966-1967).**

Loi n° 67-9 du 3 janvier 1967, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1967 (p. 180).

DISCUSSION [24 novembre 1966] (p. 4884). Entendus : (voir Budget 1961, 1).

Art. 1er à 18 (p. 4884 à 4923) ; adoptions.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4923).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [21 décembre 1966] (p. 5778). Entendus : (voir Budget 1961, 1, deuxième lecture).

Le rejet du texte par le Sénat (p. 5778).

Art. 1er à 18 (p. 5778 à 5817) ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5817).

BUDGET DE 1963.

1. — Projet de loi de finances pour 1963 (*première partie :* Conditions générales de l'équilibre financier), présenté à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1962 par M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan), **n° 22**; rapport (tome I) le 18 décembre 1962 par M. Louis Vallon, *Rapporteur général*, **n° 25**; avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales le 18 décembre 1962 par M. Boinvilliers, **n° 27.** Adoption en première lecture le 18 décembre 1962 (p. 145). — Projet de loi **n° 1.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1962 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 23 (année 1962-1963)**; rapport le 19 décembre 1962 par M. Pellenc, **n° 24 (année 1962-1963).** Adoption avec modification en première lecture le 19 décembre 1962. — Projet de loi **n° 4.**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1962, **n° 49**; rapport le 20 décembre 1962 par M. Louis Vallon, **n° 50**. Adoption

Budget 1963. définitive en deuxième lecture le 20 décembre 1962 (p. 184). — Projet de loi **n° 3.**

Loi n° 62-1529 du 22 décembre 1962, *J.O.* du 25 décembre 1962 (p. 12538).— Rectificatif *J.O.* du 9 février 1963 (p. 1347).

Projet de loi de finances pour 1963 (*deuxième partie* : Moyens des services et dispositions spéciales), présenté à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1962 par M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre des finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan, **n° 22**; rapport (tome II) le 18 décembre 1962 par M. Louis Vallon, *Rapporteur général*, **n° 25.**

Annexe n° 1. — Affaires algériennes et Sahara par M. Prioux, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 2. — Affaires culturelles (Cinéma) par M. Beauguitte, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 3. — Affaires étrangères par M. Georges Bonnet, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 4. — Affaires étrangères (Relations culturelles et coopération technique) par M. Christian Bonnet, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 5. — Agriculture par M. Rivain, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 6. — Rapport sur le Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles par M. Godefroy, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 7. — Anciens combattants et Victimes de la Guerre par M. Charvet, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 8. — Construction par M. Taittinger, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 9. — Coopération par M. Voisin, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 10. — Départements d'outre-mer par M. Pierre Bas, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 11. — Territoires d'outre-mer par M. Pierre Bas, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 12.— Education nationale : Education nationale et services communs par M. Chapalain, *Rapporteur spécial*; Constructions scolaires par M. Weinman, *Rapporteur spécial*; Jeunesse et sports par M. Vivien, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 13. — Finances et Affaires économiques : I. — Charges communes par M. Guy Ebrard, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 14. — II. — Services financiers par M. Sanson, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 15. — Industrie par M. Jean Bailly, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 16. — Intérieur par M. Edouard Charret, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 17. — Justice par M. Sabatier, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 18. — Services du Premier Ministre : Section I. — Services généraux et recherche scientifique; Section III. — Journaux officiels; Section IV. — Secrétariat général de la défense nationale; Section V. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage; Section VI. — Groupement des contrôles radioélectriques; Section VII. — Conseil économique et social, par M. Nungesser, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 19. — Services du Premier Ministre : Energie atomique par M. Charbonnel, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 20. — Services du Premier Ministre : Section II. — Information par M. Nungesser, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 21. — Services du Premier Ministre : Plan et aménagement du territoire par M. Catroux, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 22. — Rapatriés par M. Prioux, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 23. — Santé et Population par M. Bisson, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 24. — Travail par M. Raymond Boisdé, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 25. — Travaux publics et Transports : I. — Travaux publics et Transports par M. Ruais, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 26. — Travaux publics et Transports : Tourisme par M. Duhamel, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 27. — Travaux publics et Transports : II. — Aviation civile et commerciale par M. Anthonioz, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 28. — Travaux publics et Transports : III. — Marine marchande par M. Bourges, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 29. — Caisse nationale d'épargne par M. Alduy, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 30. — Imprimerie nationale par M. Louis Sallé, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 31. — Légion d'honneur et Ordre de la Libération par M. Jaillon, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 32. — Monnaies et Médailles par M. Baudis, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 33. — Rapport sur le budget

annexe des Postes et Télécommunications par M. Roger Souchal, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 34. — Rapport sur le budget annexe des Prestations sociales agricoles par M. Paquet, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 35. — Rapport sur les Comptes spéciaux du Trésor par M. Chauvet, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 36. — Radiodiffusion et Télévision française par M. Nungesser, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 37. — Rapport sur les crédits du Ministère des Armées : I. — Exposé d'ensemble sur les crédits militaires; II. — Crédits de la section commune par M. Claude Roux, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 38. — Rapport sur les crédits du Ministère des Armées : Section commune. — Services d'outre-mer par M. Fossé, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 39. — Rapport sur les crédits du Ministère des Armées : Section Air par M. Hubert Germain, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 40. — Rapport sur les crédits du Ministère des Armées : Section Guerre par M. Claude Roux, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 41. — Rapport sur les crédits du Ministère des Armées : Section Marine par M. René-Georges Laurin, *Rapporteur général.*

Annexe n° 42. — Rapport sur les budgets annexes des Essences et poudres par M. Lionel de Tinguy, *Rapporteur spécial.*

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Radiodiffusion-Télévision française), le 18 décembre 1962, par M. Boinvilliers, **n° 27.**

Avis présenté au nom de la Commission de la production et des échange le 27 décembre 1962, **n° 57** :

I. — Agriculture par M. Le Bault de la Morinière.

II. — Subventions économiques agricoles du budget des charges communes (céréales, sucres et Fonds d'organisation et de régularisation des marchés agricoles, F.O.R.M.A.) par M. Bertrand Denis.

III. — Budget annexe des Prestations sociales agricoles par M. Commenay.

IV. — Construction par M. Royer.

V. — Constructions scolaires par M. Robert Richet.

VI. — Commerce extérieur par M. Fouchier. Budget 1963.

VII. — Budget du Commissariat général du Plan par M. Corniglion-Molinier.

VIII. — Services du Premier Ministre, Services généraux : Energie atomique par M. du Halgouët.

IX. — Industrie par M. Poncelet.

X. — Commerce intérieur par M. Kaspereit.

XI. — Départements d'outre-mer et Territoires d'outre-mer par M. Renouard.

XII. — Coopération par M. Hauret.

XIII. — Travaux publics et Transports par M. Catalifaud.

XIV. — Voies navigables et ports par M. Duchesne.

XV. — Aviation civile et commerciale par M. Dupérier.

XVI. — Marine marchande par M. Bayle.

XVII. — Tourisme par M. Pasquini.

XVIII. — Postes et Télécommunications par M. Wagner.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Budget annexe des prestations sociales agricoles) le 3 janvier 1963 par M. Peyret, **n° 66.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Agriculture, Enseignement agricole) le 4 janvier 1963 par M. Fourmond, **n° 68.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Finances et Affaires économiques : I. — Charges communes) le 4 janvier 1963 par M. Nou, **n° 69.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Travail) le 8 janvier 1963 par M. Mainguy, **n° 94.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Information) le 9 janvier 1963 par M. Boinvilliers, **n° 95.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Education nationale) le 10 janvier 1963, **n° 98** :

1re partie : Education nationale par M. Guillon.

2e partie : Constructions scolaires par M. Meunier.

3e partie : Jeunesse et sports par M. Flornoy

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Santé et population) le 11 janvier 1963 par M. Fréville, **n° 102.**

Budget 1963.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Affaires culturelles) le 11 janvier 1963 par M. Marcenet, **n° 103.**

Avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (Intérieur) le 14 janvier 1963 par M. Zimmermann, **n° 104.**

Avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome II. — Justice) le 15 janvier 1963 par M. Lavigne, **n° 107.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Relations culturelles) le 15 janvier 1963 par M. Weber, **n° 108.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Cinéma) le 16 janvier 1963 par M. Ribadeau-Dumas, **n° 109.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Anciens combattants et Victimes de Guerre) le 16 janvier 1963 par M. Schnebelen, **n° 110.**

Avis présenté au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées (Crédits du Ministère des Armées) le 17 janvier 1963, **n° 111** :

I. — Considérations générales par M. Le Theule.

II. — Section commune. — Services communs par M. Voilquin.

III. — Section commune. — Services d'outre-mer par M. Bourgund.

IV. — Section Air par M. Clostermann.

V. — Section Guerre par M. Le Theule.

VI. — Section Marine par M. Jacques Hébert.

VII. — Budgets annexes des Essences et poudres par M. Jarrot.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères (Coopération) le 17 janvier 1963 par M. Bettencourt, **n° 118.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères le 18 janvier 1963, **n° 119** :

1re partie : Affaires étrangères par M. René Ribière.

2e partie : Relations culturelles par M. Deniau.

Adoption en première lecture le 25 janvier 1963 (p. 1872). — Projet de loi **n° 9.**

Transmis au Sénat le 29 janvier 1963 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 42 (année 1962-1963)**; rapport le 29 janvier 1963 par M. Marcel Pellenc, **n° 43 (année 1962-1963)**; avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques le 29 janvier 1963 par MM. Suran, de Villoutreys, Jager, Pauzet, Pinton, Bouquerel, Billiemaz, Pams, Yvon, Beaujannot et Champleboux, **n° 44 (année 1962-1963)**; avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles le 29 janvier 1963 par MM. Pauly, Noury, Delpuech, Baumel, Fruch, Lamousse et Cornu, **n° 45 (année 1962-1963)**; avis présenté au nom de la Commission des affaires sociales le 29 janvier 1963 par MM. André Plait, Lucien Bernier, André Dulin, Roger Menu et Mme Marie-Hélène Cardot, **n° 46 (année 1962-1963)**; avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées le 29 janvier 1963 par MM. le général Jean Ganeval, Pierre de Chevigny, André Monteil et Jacques Ménard, **n° 47 (année 1962-1963)**. Adoption avec modification en première lecture le 12 février 1963. — Projet de loi **n° 16 (année 1962-1963).**

Rapport au nom de la commission mixte paritaire déposé à l'Assemblée Nationale le 14 février 1963 par M. Louis Vallon, **n° 172.** Adoption sans modification du texte proposé par la commission mixte paritaire le 14 février 1963 (p. 2183). — Projet de loi **n° 15.**

Rapport au nom de la commission mixte paritaire déposé au Sénat le 14 février 1963 par M. Pellenc, **n° 56 (année 1962-1963).** Adoption sans modification du texte proposé par la commission mixte paritaire le 14 février 1963. Projet de loi **n° 18 (année 1962-1963).**

Loi n° 63-156 du 23 février 1963, publiée au *J.O.* du 24 février 1963 (p. 1818 et suivantes). — Rectificatif : *J.O.* du 9 mars 1963 (p. 2346).

DISCUSSION GÉNÉRALE ET PREMIÈRE PARTIE [18 décembre 1962] (p. 70). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général;* Lamps, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Tony Larue, Meck, Duhamel, Collette.

La procédure adoptée pour la discussion budgétaire (vote séparé sur chaque partie) (p. 70, 82) ; la situation économique et fi-

nancière (p. 70, 82) ; le taux de croissance de la production nationale (p. 70) ; la continuité de l'expansion (p. 82, 83) ; l'accroissement des salaires et des revenus non salariaux (p. 70) ; la fixation de l'impasse à un chiffre inférieur à celui de 1962 (p. 70) ; les priorités accordées par le Gouvernement (Plan, aide aux rapatriés, Education nationale, Agriculture, mesures sociales) (p. 84, 85); les dépenses (p. 70, 83); l'augmentation des dépenses civiles, notamment des dépenses d'équipement ; l'accroissement de nos investissements par rapport à nos partenaires européens (p. 83) ; la « débudgétisation » progressive des investissements (p. 70) ; l'audace et la sincérité du budget (p. 70, 71) ; son dynamisme (p. 83) ; les mesures sociales contenues dans le budget (p. 70, 71, 75, 78, 83) ; la nécessité d'une plus grande association des organisations syndicales et professionnelles à l'élaboration et à l'exécution du Plan (p. 71) ; les recettes (p. 70, 85); la pression fiscale (p. 72, 74, 75) ; le maintien de la taxe complémentaire ; la suppression des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles ruraux (p. 80) ; les crédits destinés à l'Education nationale (p. 70, 72) ; la démocratisation nécessaire de l'enseignement (p. 78) ; les créations d'emplois pour l'Education nationale (p. 83) ; les crédits de la Santé publique (p. 72) ; la réforme nécessaire des catégories C et D de la fonction publique (p. 72) ; la situation des retraités (p. 72) ; la prise en charge du déficit du régime de la Sécurité sociale des salariés agricoles par le régime général (p. 72, 74, 78) ; l'atteinte que risquerait de porter cette mesure à l'autonomie des caisses (p. 74).

Les crédits pour l'Agriculture (p. 73, 79) ; la nécessité d'une organisation des marchés (p. 79).

L'insuffisance des mesures en faveur des personnes âgées (p. 73, 75, 78) ; le détournement des recettes du Fonds national de solidarité (p. 75, 76, 78) ; les prévisions en matière de logements (p. 78) ; la nécessité de lutter contre la spéculation sur les terrains à construire (p. 76).

Les dépenses militaires (p. 70, 73, 83) ; leur montant réel (p. 73) ; l'application du prélèvement sur les bénéfices provenant des marchés publics relatifs à la force de dissuasion (p. 73) ; la diminution des effectifs militaires (p. 83) ; les conséquences de l'arrêt de la guerre d'Algérie (p. 77, 83, 84) ; la possibilité d'une diminution des dépenses militaires (p. 77).

Le problème posé par la non-consommation des crédits (p. 74, 83 84) ; la minoration de certaines dépenses, notamment de celles concernant les rapatriés et les traitements publics (p. 74) ; l'absence de crédits pour la réforme agraire en Algérie malgré les accords d'Evian (p. 74) ; la revalorisation nécessaire des rentes viagères (p. 76) ; la majoration urgente des allocations familiales et des allocations militaires (p. 76) ; la suppression progressive des zones de salaires (p. 76, 78) ; l'aide au tiers monde (p. 77) ; l'ampleur des crédits destinés à l'Algérie indépendante (p. 77) ; la nécessité d'une coordination en matière de décentralisation industrielle (p. 78).

PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — TITRE PREMIER. — *Dispositions relatives aux ressources* (p. 86).

I. — *Impôts et revenus autorisés.*

Art. 1er : *Autorisation de percevoir les impôts* (p. 86) ; la pénalisation infligée aux petits acquéreurs d'appartements par l'application de la taxe sur les plus-values instituée par l'article 4 de la loi de finances pour 1962 (p. 86, 87) ; adoption de l'article premier (p. 87).

Art. 2 : *Financement des arrachages des pommiers à cidre* (p. 87) ; l'application souhaitable du tarif réduit pour la circulation des fruits à cidre entre cantons limitrophes (p. 87, 90) ; la taxation des alcools de grains, son inconvénient pour l'alcool de genièvre, produit de consommation traditionnelle dans le Nord (p. 88) ; les mesures de retorsion risquant d'être prises contre nos armagnacs et cognacs par les pays exportateurs de ces alcools (p. 88, 89) ; le retard apporté à la ratification de l'ordonnance sur la fermeture de certains débits de boissons (p. 88) ; amendement de M. Vallon au nom de la Commission des finances (taxation des alcools de grains) (p. 88) ; sous-amendement de M. Collette (exception en faveur du genièvre) (*ibid*) ; amendement du Gouvernement (taxation des apéritifs autres que ceux à base de vin et des alcools de grains) (p. 88) ; le développement de la consommation du whisky (p. 88, 90), notamment comme apéritif (p. 88) ; la nécessité de le taxer au même titre que les boissons fabriquées en France (p. 88) ; le projet de loi voté au cours de la précédente législature tendant à financer l'arrachage des pommiers par une taxation des apéritifs anisés (p. 88, 89) ; la nécessité urgente de payer les pri-

Budget 1963.

mes d'arrachage et de voter leur financement (p. 89) ; la taxation abusive du vin et les excès de la campagne anti-vin (p. 89) ; les importations de vin (p. 89) ; la possibilité d'une majoration modérée de l'ensemble des alcools de consommation (p. 89, 90) ; retrait du sous-amendement de M. Collette (p. 91) ; adoption de l'amendement de la Commission des finances (*ibid.*) ; en conséquence, l'amendement du Gouvernement est sans objet.

Art. 3 : *Détaxation des carburants agricoles* (p. 91) ; adoption (*ibid.*).

II. — *Ressources affectées.*

Art. 4 : *Dispositions relatives à l'affectation* (p. 91) ; adoption (*ibid.*).

Art. 5 : *Fonds de soutien aux hydrocarbures. — Prélèvement exceptionnel* (p. 91) ; adoption (*ibid.*).

Art. 6 : *Prorogation de la majoration du droit de timbre sur les connaissements* (p. 91) ; les reconductions successives depuis 1959 de la majoration du droit de timbre sur les connaissements, la charge imposée par ce droit aux ports français devant faire face à la concurrence des ports étrangers (p. 91) ; la parafiscalisation du droit de timbre sur les connaissements (*ibid.*) ; la réorganisation nécessaire de l'Etablissement national des invalides de la marine (p. 91, 92) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances et de M. Bourges (prorogation pour 1963 de l'augmentation du droit de timbre sur les connaissements) (p. 92) ; amendement de M. Denvers ayant le même objet (*ibid.*) ; adoption de l'amendement de la Commission des finances (*ibid.*) ; en conséquence, l'amendement de M. Denvers n'a plus d'objet.

Art. 7 : *Changement d'affectation du produit des droits d'entrée dans les musées nationaux* (p. 92) ; adoption (*ibid.*).

Art. 8 : *Création d'une taxe sur les corps gras alimentaires au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles* (p. 92) ; amendement de Mme Prin tendant à la suppression de l'article (*ibid.*).

L'augmentation du coût de la vie qu'entraînerait la création de cette taxe, notamment pour les consommateurs de margarine et pour les paysans acheteurs d'engrais (p. 92, 93) ; rejet de l'amendement (p. 93) ; adoption de l'article (p. 93).

Art. 9 : *Aménagement et amélioration des régimes sociaux agricoles* (p. 93) ; les dispositions de l'article (p. 93) ; l'harmonisation progressive des prestations sociales des salariés de l'agriculture et de celles des salariés du commerce et de l'industrie (*ibid.*) ; le maintien de la gestion des régimes sociaux agricoles aux caisses de mutualité agricole (p. 93, 100, 104)) ; les mesures nouvelles en faveur des salariés agricoles (p. 93, 94, 95), notamment l'alignement progressif de l'allocation de la mère au foyer sur celle de salaire unique (p. 94, 95) ; le financement de ces mesures, le transfert des prestations sociales des salariés agricoles au régime général (p. 93, 95, 96, 97, 98, 99) ; les inconvénients de cette procédure (p. 94, 95, 96, 97, 98) ; la nécessité de lui donner un caractère transitoire (p. 95) ; la diminution de la participation budgétaire aux régimes sociaux (p. 96, 97) ; l'atteinte portée au décret du 6 avril 1962 sur l'autonomie des fonds (p. 94, 97, 98) ; la stagnation des allocations familiales du régime général risquant de se produire (p. 94, 96); l'exclusion de l'assurance-maladie des vieux salariés n'ayant pas cotisé pendant cinq ans (p. 94)) ; les charges sociales imposées aux industriels face à la concurrence du Marché commun (p. 96, 97, 100); le rachat de leurs cotisations par les anciens exploitants afin de leur permettre de bénéficier de la retraite-vieillesse et de l'assurance-maladie (p. 97, 98) ; le droit des assurés du régime général aux cotisations (p. 98) ; la nécessité d'une contribution de l'Etat à tous les régimes sociaux (*ibid.*) ; la proposition M.R.P. déposée à ce sujet en 1952 (*ibid.*) ; la majoration de la cotisation individuelle (p. 99, 101, 102) ; l'insuffisance de l'allocation servie aux anciens travailleurs agricoles (p. 102) ; amendement de M. Lolive tendant à la suppression du paragraphe 1 de l'article (p. 104) ; amendement de M. Chandernagor ayant le même objet (*ibid.*) ; à la demande du Gouvernement, l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Peyret au nom de la Commission des affaires culturelles et de M. Fontanet (financement pour 1963 par le régime général de l'amélioration des prestations sociales agricoles) (p. 104) ; rappel au Règlement de M. Ballanger (discussion par priorité de l'amendement tendant à la disjonction de l'article) (p. 104, 105) ; la nécessité de ne pas modifier par le biais d'un débat budgétaire hâtif la structure des régimes sociaux agricoles ; la limitation souhaitable à 1963 de la compensation entre le régime général et les régimes sociaux agricoles pour permettre l'application immédiate des améliorations des prestations sociales agricoles (p. 105) ; à la demande du Gouvernement,

l'amendement de la Commission des affaires culturelles est réservé (p. 105) ; amendement de M. Peyret au nom de la Commission des affaires culturelles (p. 105) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Vallon au nom de la Commission et de M. Paquet (maintien des droits définitivement consacrés reconnus aux caisses de mutualité sociale agricole en matière de gestion des régimes sociaux agricoles (p. 105) ; à la demande du Gouvernement, l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Fourvel tendant à la suppression du paragraphe 3 (majoration de la cotisation individuelle) (p. 106) ; à la demande du Gouvernement, l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Voisin (répartition de l'augmentation des cotisations entre la cotisation individuelle et la cotisation cadastrale) (p. 106) ; amendement du Gouvernement ayant le même objet (*ibid.*) ; la nécessité de permettre aux anciens exploitants de racheter leurs cotisations (p. 106) ; les modalités du relèvement de l'allocation de la mère au foyer (*ibid.*) ; à la demande du Gouvernement, les amendements sont réservés (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction du paragraphe 5 de l'article 9 (p. 106) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à substituer la date du 1er juillet à la date du 1er octobre 1963 ; les nouvelles dispositions proposées par le Gouvernement ; la possibilité offerte aux anciens exploitants de racheter leurs cotisations ; l'aménagement en deux étapes de l'augmentation de l'allocation de la mère au foyer (p. 106, 107) ; l'effort accompli par le Gouvernement en faveur des familles ; les augmentations des allocations familiales et la réduction des abattements de zones (p. 107) ; l'impossibilité de distribuer aux familles la totalité du produit des cotisations ; la solidarité entre les différents régimes (p. 107) ; le caractère social de l'article 9 ; la mise à l'étude d'une réforme générale des régimes de sécurité sociale et d'allocations familiales (p. 108) ; le Gouvernement demande à l'Assemblée, en application de l'article 44, troisième alinéa de la Constitution et de l'article 96 du Règlement de se prononcer par un seul vote sur le texte de l'article 9, modifié par l'amendement de la Commission des finances et les amendements du Gouvernement (p. 108) ; explications de vote ; l'augmentation insuffisante des allocations familiales ; la non-application de la loi Croizat (p. 108) ; le caractère critiquable du financement proposé pour l'amélioration des prestations sociales agricoles (p. 108, 109) ; la réduction souhaitable des dépenses militaires ; la position du groupe socialiste (p. 109) ; l'utilisation regrettable par le Gouvernement de la procédure du vote bloqué (p. 109) ; la possibilité de financer les dépenses sociales agricoles par un impôt supplémentaire sur les hauts revenus (p. 109) ; adoption au scrutin de l'article 9 modifié (p. 110) ; liste des votants (p. 155).

Après l'Art. 9 : article additionnel de M. Denvers (p. 110) ; retrait (*ibid.*).

Article additionnel du Gouvernement (*insertion dans la première partie de la loi de finances de l'état E relatif à la perception des taxes parafiscales et de l'article 29 correspondant* (p. 110) ; les différentes taxes parafiscales figurant dans l'état E ; les suppressions et créations de taxes ; la parafiscalisation de certains droits, notamment du droit de timbre sur les connaissements (p. 110) ; la réorganisation nécessaire du Comité interprofessionnel du rhum ; la mise à l'étude du financement de l'établissement national des Invalides de la Marine ; la nécessité d'une enquête sur l'ensemble des organismes bénéficiant des taxes parafiscales (p. 110).

Art. 29 : *Autorisation de percevoir en 1963 les taxes parafiscales figurant à l'état E annexé au projet* (p. 110).

Lignes 3 à 31 (p. 124).

Ligne 32 : Cotisation destinée au Comité interprofessionnel des vins doux naturels et des vins de liqueur d'appellation contrôlée (p. 124) ; la fiscalité abusive frappant les vins doux naturels et les vins de consommation courante ; les difficultés des petits producteurs (*ibid.*).

Lignes 33 à 79 (p. 124).

Ligne 80 : Taxe recouvrée par les entreprises d'assurances et perçue sur les assurés (p. 124) ; l'institution de cette taxe par décret pour indemniser les victimes d'attentats au plastic ; le montant des indemnisations déjà réalisées ; la durée de la perception de la taxe (p. 124).

Ligne 94 : Redevance de péréquation du prix des semoules (p. 124) ; les difficultés rencontrées dans l'application de la parafiscalité sur les céréales (p. 124, 125).

Lignes 96 à 106 (p. 125).

Ligne 107 : Redevance sur les importations de rhums contingentés (p. 125) ; amendement de M. Vallon au nom de la Commission et de M. Cerneau tendant à la suppression de la ligne (p. 107) ; le fonctionnement

Budget 1963.

du Comité interprofessionnel du rhum (p. 125) ; retrait de l'amendement (p. 125).

Lignes 108 à 122 (p. 125).

Ligne 123 : Radiodiffusion-Télévision française (p. 125) ; la situation de la R.T.F. (p. 125, 127, 128) ; son déficit (p. 126, 127, 128, 130) ; les prélèvements sur le fonds de roulement (p. 126, 128, 130) ; la redevance radiophonique (p. 127) ; le retard dans son recouvrement (*ibid.*) ; l'impossibilité de l'augmenter (p. 127, 128) ; la fraude à la redevance (p. 128) ; les exonérations devant être accordées en faveur de certaines catégories particulièrement défavorisées (p. 129, 131) ; le fonctionnement de la R.T.F. (p. 126, 127, 128, 130) ; la nécessité d'une réforme d'ensemble de cet établissement (*ibid.*) ; les promesses faites à ce sujet par le Premier Ministre (p. 127, 128) ; l'inflation de personnel (p. 128, 129) ; l'équipement (p. 126, 128) ; le développement de la chaîne de modulation de fréquence (p. 128) ; la télévision en couleur (p. 128) ; le problème de la deuxième chaîne (p. 126, 130) ; le recours à l'emprunt pour son financement (p. 126, 131) ; les nombreux titulaires du Ministère de l'Information (p. 129) ; le manque d'objectivité des informations (p. 129, 130) ; notamment au moment de la campagne électorale (*ibid.*) ; la concurrence des postes périphériques (p. 131) ; la complexité de la situation de la R.T.F. en raison de sa structure administrative (p. 131, 132).

Lignes 126 à 138 (p. 132).

Ligne 140 : Droits de timbre sur les connaissements (p. 132) ; amendement de M. Vallon au nom de la Commission et de M. Bourges tendant à la suppression de la ligne (p. 132) ; amendement de M. Denvers ayant le même objet (*ibid.*) ; les droits du Parlement en matière de fiscalité ; les inconvénients d'une parafiscalisation de certaines taxes fiscales (p. 132) ; le financement de l'Etablissement national des invalides de la marine (*ibid.*) ; le caractère transitoire du budget de cet établissement pour 1963 (p. 132) ; adoption de l'amendement de la Commission des finances et de l'amendement de M. Denvers (p. 133).

Ligne 144 : Droits d'enregistrement des polices maritimes (p. 133) ; amendement de M. Denvers tendant à la suppression de la ligne (*ibid.*) ; rejet de l'amendement (*ibid.*).

Ligne 145 : Taxe de consommation des produits pétroliers pour la pêche maritime et la navigation côtière et de plaisance (p. 133) ; amendement de M. Denvers tendant à la suppression de la ligne (*ibid.*) ; retrait de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 29 (p. 133).

Après l'Art. 9 : article additionnel de M. Marcenet (*insertion dans la première partie de la loi de finances de l'article prorogeant le Fonds d'aide aux théâtres privés de Paris*) (p. 133) ; adoption de l'article additionnel (*ibid.*).

Article additionnel de M. Boinvilliers au nom de la Commission des affaires culturelles (répression des infractions aux obligations des vendeurs de postes de radio et de télévision) (p. 133) ; l'obligation faite aux commerçants de faire souscrire une déclaration aux acheteurs de postes de radio ou de télévision ; la répression nécessaire à la fraude à la redevance radiophonique (p. 133) ; l'imprécision du texte de la Commission des affaires culturelles, notamment quant au bénéficiaire de l'amende (p. 133) ; retrait de l'article additionnel (p. 134).

TITRE II. — *Dispositions relatives aux charges.*

Art. 10 : *Confirmation des dispositions législatives antérieures* (p. 134).

TITRE III. — *Dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges.*

Art. 11 : *Equilibre général du budget* (p. 134) ; amendement du Gouvernement tendant à modifier l'article 11 et l'état A (p. 144) ; l'inscription en ressources et en dépenses des sommes provenant des diverses opérations intervenues en octobre dernier (p. 144) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Chandernagor (réduction des dépenses mililaires) (p. 144) ; rejet (*ibid.*) ; adoption de l'article 11 (p. 144) ; conformément à la demande faite par le Gouvernement, en application de l'article 44 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances, l'Assemblée est appelée à émettre un vote séparé sur l'ensemble de la première partie de la loi de finances pour 1963 (p. 145) ; adoption (*ibid.*) ; liste des votants (p. 157).

Orateurs : MM. Ballanger, Bayou, Boinvilliers, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Christian Bonnet, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Bourges, Briot, Cerneau, Chandernagor, Charret, Chauvet, Collette, Denvers, Duhamel, Durbet, *Président de la Commission des affaires cul-*

turelles ; Fanton, Fontanet, Fourvel, Fréville, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Godefroy, Grenier, Lambert, Lamps, Lolive, Meck, Méhaignerie, de Montesquiou, Nungesser, *Rapporteur spécial ;* Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Paquet, *Rapporteur spécial ;* Peyrefitte, *Ministre de l'Information ;* Peyret, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* de Poulpiquet ; Pompidou, *Premier Ministre ;* Mme Prin ; MM. Raulet, *Rapporteur spécial ;* Rivain, Ruais, de Tinguy, Tourné, Voisin.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1962] (p. 180). Entendus : MM. Lamps et Meck.

Rappel au Règlement de M. Lamps (distribution du rapport préalablement à la discussion) (p. 180) ; les conditions du vote de l'article 9 au Sénat ; la confusion regrettable des divers régimes sociaux (*ibid.*) ; le caractère de salaire différé des cotisations de sécurité sociale (p. 181) ; la nécessité d'une contribution de l'Etat à tous les régimes sociaux (p. 181).

Art. 2 : *Financement de l'arrachage des pommiers à cidre* (p. 181) ; la modification introduite par le Sénat, la répartition du financement entre une taxation des apéritifs anisés et la taxation des whiskies (p. 181) ; adoption de l'article (p. 181).

Art. 8 : *Taxation des corps gras alimentaires au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles* (p. 181) ; le texte adopté par le Sénat tendant à taxer les huiles ; l'incidence de cette taxe sur les différents produits (p. 181, 182) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 9 « bis » : *Autorisation de percevoir des taxes parafiscales* (p. 182) ; la suppression par le Sénat des lignes 144 et 145 ; la réforme nécessaire du financement de l'établissement national des invalides de la marine (p. 183) ; adoption de l'article 9 *bis* (*ibid.*).

TITRE III. — *Dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges.*

Art. 11 : *Equilibre général du budget* (p. 183) ; adoption de l'article (p. 184) ; adoption de l'ensemble du projet (p. 184).

Orateurs : MM. Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Lamps, Vallon, *Rapporteur général ;* Voisin.

DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. Budget 1963.

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [8 janvier 1963] (p. 314). Entendus : MM. Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Vallon, *Rapporteur général.*

La procédure utilisée (p. 314, 316) ; la publication de décrets de répartition des services votés et de décrets d'avances concernant un certain nombre d'autorisations de programme et de crédits de paiement pour 1963 ; (p. 314) ; le caractère exceptionnel du recours à cette procédure ; la nécessité d'assurer la continuité des programmes (p. 314, 315) ; le contrôle exercé par le Parlement sur la politique du Gouvernement (p. 315) ; l'intention du Gouvernement de déposer rapidement les lois de règlement pour les exercices clos (p. 315) ; les amendements déposés par le Gouvernement (p. 314, 315) ; la limite de l'initiative parlementaire pour modifier la loi de finances (p. 315, 316) ; la présentation des documents, leur contenu (p. 315).

Art. 12 à 29 : réservés (p. 316).

AFFAIRES ALGÉRIENNES ET SAHARA

DISCUSSION [21 janvier 1963] (p. 1366), [22 janvier 1963] (p. 1412). Entendus : MM. Prioux, *Rapporteur spécial ;* Bayou, Christian Bonnet, Pasquini, Georges Bonnet, Fil, de Broglie, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Affaires algériennes.*

L'aspect nouveau du budget des Affaires algériennes et du Sahara à la suite des accords d'Evian et de l'indépendance de l'Algérie (p. 1367, 1416) ; la diminution des dépenses (*ibid.*) ; la répartition des crédits ; leur affectation principale aux Français restés en Algérie ; le regroupement de l'administration du Ministère de l'Algérie et celle du Ministère du Sahara avec certaines réductions d'effectifs (p. 1367) ; l'augmentation de notre représentation diplomatique ; les crédits pour l'Office universitaire et culturel (p. 1367) ; les dépenses de coopération (p. 1367, 1368, 1416, 1417) ; la coopération technique culturelle et économique fournie par la France conformément aux accords d'Evian (p. 1367, 1368) ; l'aide économique au développement de l'Algérie (p. 1368, 1413) ; le rétablissement nécessaire des échanges commerciaux entre les deux pays (p. 1368,

Budget 1963.

1417) ; l'utilisation des fonds destinés à l'aide économique (p. 1413) ; le retard apporté au paiement des traitements des instituteurs (p. 1413) ; les intérêts conservés par la France en Algérie (p. 1367, 1368, 1416).

Les investissements pétroliers (p. 1368) ; le fonctionnement de l'Office franco-algérien chargé de la mise en valeur du sous-sol algérien (p. 1368) ; la subvention versée à la caisse d'équipement (p. 1368, 1416) ; la nécessité d'une représentation parlementaire au sein du Comité directeur de cette caisse (p. 1368, 1416, 1419)).

Les garanties données à la France par les accords d'Evian en contrepartie de notre coopération économique (p. 1368, 1413) ; la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens (p. 1368, 1413) ; les déclarations abusives de « biens vacants » (p. 1413, 1414) ; les disparitions de personnes (p. 1415, 1417) ; la situation des harkis (p. 1413, 1414, 1415) ; le rôle de l'agence de défense des biens et des intérêts (p. 1414) ; la viticulture algérienne ; les conséquences néfastes des importations de vins algériens pour la viticulture méridionale (p. 1412, 1417) ; l'envoi de recrues en Algérie (p. 1414) ; le problème posé par l'afflux massif des Algériens musulmans en France (p. 1414, 1417) ; l'intention du Gouvernement de réglementer la liberté de circulation des Algériens en France et d'envisager un contrat de travail pour tout Algérien séjournant en France (p. 1417).

Le redressement de la gestion financière de l'Algérie (p. 1417) ; la distinction opérée entre le Trésor français et le Trésor algérien ; les avances remboursables consenties par la France à l'Algérie ; le maintien de l'Algérie dans la zone franc ; les différents protocoles signés entre les deux gouvernements (p. 1417).

Affaires algériennes

Titre III : adoption de la réduction de crédits (p. 1419).

Titre IV : adoption (p. 1419).

Titre V : adoption de l'autorisation de programme ; adoption du crédit de paiement (p. 1419).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 1419).

Sahara

Titre III : adoption de la réduction de crédits (p. 1419).

Titre IV : adoption de la réduction de crédits (p. 1419).

Affaires culturelles

DISCUSSION [18 janvier 1963] (p. 1124). Entendus : MM. Beauguitte, *Rapporteur spécial ;* Marcenet, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;* Ribadeau-Dumas, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (cinéma) ;* Bisson, Davoust, Jean Moulin, Boutard, Collette, Grenier, Ramette, Mainguy, de la Malène, Malraux, *Ministre d'Etat, chargé des Affaires culturelles.*

La progression des crédits (p. 1214) ; l'application de la loi-programme pour les monuments historiques (p. 1124) ; le dépôt d'une seconde loi de programme pour les autres monuments (p. 1134) ; l'inventaire des monuments historiques (p. 1134) ; la réparation des monuments endommagés par faits de guerre (p. 1125, 1128, 1134) ; l'achèvement du programme des réparations en 1970 (p. 1134) ; l'arrêt, faute de crédits, de la restauration de l'église Saint-Jacques de Lisieux (p. 1129) ; l'état lamentable de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer ; la pénurie de main-d'œuvre spécialisée pour la restauration des monuments historiques (p. 1134).

Les crédits pour les Archives nationales (p. 1125, 1134).

Les crédits destinés à l'équipement des fouilles (p. 1134).

Les musées ; leur dégradation (p. 1125) ; le rétablissement de l'autonomie financière des musées nationaux (p. 1125) ; l'organisation d'une exposition pour le centenaire de la mort d'Eugène Delacroix (p. 1125) ; la situation médiocre des musées de province (p. 1125) ; la situation des musées de la France d'outre-mer ; l'envoi dans ces musées d'œuvres d'art venant de France (p. 1133, 1136).

Le théâtre (p. 1125, 1134) ; la crise des théâtres privés (p. 1131) ; la nationalisation éventuelle du théâtre (p. 1131) ; la réforme de la fiscalité théâtrale (p. 1125) ; la réunion des théâtres lyriques nationaux (p. 1127, 1131, 1134) ; l'amélioration de la situation de l'Opéra (p. 1127, 1134) ; les accords inter-

venus au sujet des salaires (p. 1127, 1134) ; les théâtres ambulants (p. 1133, 1135) ; le théâtre des Nations, son transfert éventuel au théâtre des Champs-Elysées (p. 1131, 1136) ; les difficultés des théâtres de province (p. 1133) ; la nécessité d'une aide plus grande de l'Etat en particulier pour le théâtre de Lille (p. 1133).

Les maisons de la culture (p. 1125, 1127, 1135) ; le caractère de prototype de celle du Havre (p. 1125, 1135) ; les subventions aux festivals de musique (p. 1125, 1134) ; l'aide à l'enseignement de la musique populaire (p. 1125, 1129) ; l'augmentation prochaine du budget de la musique (p. 1135) ;

L'enseignement de l'architecture (p. 1125); sa décentralisation (p. 1125) ; la publication des décrets d'application de la loi permettant la promotion sociale des architectes non diplômés (p. 1133).

Le problème posé par le prélèvement de 1 % sur les crédits des constructions scolaires et affecté à la décoration des écoles (p. 1135) ; son utilisation à l'achat d'œuvres d'art (p. 1135).

La situation du cinéma (p. 1126, 1127, 1129, 1130, 1131, 1132) ; la crise du cinéma français (p. 1127, 1130, 1131) ; la baisse de la fréquentation des salles (p. 1126) ; l'augmentation du coût des films (p. 1127) ; les rigueurs de la censure et la baisse de qualité des productions françaises (p. 1132) ; la fiscalité accablant le cinéma français (p. 1126, 1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1135) ; la détaxation fiscale proposée par le Gouvernement ; l'opposition des maires à une diminution de la taxe municipale (p. 1126, 1128, 1131, 1132) ; le maintien nécessaire de l'aide au cinéma (p. 1128, 1131, 1132, 1135) ; la nécessité de concilier cette aide et les exigences du Marché commun (p. 1128, 1129, 1132) ; l'attitude du représentant français à Bruxelles (p. 1132, 1136) ; l'institution d'un nouveau système analogue au système d'aide italien (p. 1126, 1128, 1135) ; la concurrence faite au cinéma par la télévision (p. 1127, 1128, 1132) ; la coopération nécessaire du cinéma et de la télévision (p. 1128, 1129, 1132, 1135, 1136) ; la diffusion des films français à l'étranger (p. 1128) ; les difficultés financières de la Société d'exploitation des films français en Amérique latine (COFRAM) (p. 1128, 1135) ; l'organisation de la profession cinématographique (p. 1128, 1131) ; la modernisation des salles (p. 1128, 1129).

La décentralisation culturelle (p. 1128, 1130, 1136). Budget 1963.

TITRE III : la nécessité du développement culturel du milieu rural pauvre (p. 1137) ; la situation critique du cinéma ; les licenciements d'ouvriers intervenus dans cette industrie ; la défense nécessaire du cinéma français face au cinéma européen ; la diminution des ressources des collectivités locales qu'entraînerait la diminution de la taxe municipale (p. 1137) ; le droit des municipalités de choisir librement l'affectation du prélèvement de 1 % sur les crédits des constructions scolaires (p. 1138) ; la situation non alarmante du cinéma français comparativement au cinéma anglais et allemand (p. 1138) ; adoption du Titre III (*ibid.*).

TITRE IV : adoption (p. 1138).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 1138).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 1138).

Orateurs : MM. Grenier, Malraux, *Ministre d'Etat, chargé des Affaires culturelles ;* Jean Moulin.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DISCUSSION [24 janvier 1963] (p. 1620). Entendus : MM. Georges Bonnet, *Rapporteur spécial ;* Christian Bonnet, *Rapporteur spécial pour les Relations culturelles ;* Ribière, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Deniau, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Weber, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour les Relations culturelles ;* Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères ;* Vendroux, de Lipkowski, Chandernagor, Boscher, François Bénard, Palmero, Mitterrand, de la Malène, Lathière, Borocco, Pleven, Pianta, Feix, Bourgoin, Hébert, Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères ;* Chandernagor.

L'augmentation normale des crédits par rapport à ceux de 1962 étant donné la gravité permanente de la situation internationale ; l'amélioration des rapports entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ; le retrait des troupes chinoises de l'Inde ; les difficultés subsistant dans le monde occidental (p. 1620) ; l'importance du rôle que la diplomatie française est appelée à jouer

Budget 1963.

(p. 1620) ; la répartition des tâches entre le Ministère des Affaires étrangères et les autres Départements ministériels s'occupant des anciens territoires d'outre-mer (p. 1620, 1624) ; les inconvénients de cette organisation ; le regroupement souhaitable des services s'occupant desAffaires étrangères et de la Coopération au sein du Ministère des Affaires étrangères (p. 1624, 1627).

Les crédits (p. 1620, 1624) ; la remise en ordre des services centraux ; les conséquences de l'intégration des anciens agents de la France d'outre-mer (p. 1621) ; les services diplomatiques à l'étranger ; l'aménagement de notre représentation diplomatique et consulaire en fonction de l'indépendance des Etats africains (p. 1621) ; la création de trois ambassades dans la région des Caraïbes ; la création d'ambassades en Rhodésie du Nord et au Nyassaland ; l'ouverture d'un consulat à Koweit et à Pondichéry (p. 1621) ; la création de consulats en Afrique (p. 1624) ; la mise à la disposition des chefs de poste dans les Etats africains et malgache de voitures de service (p. 1624) ; la fusion souhaitable des chapitres concernant le Cameroun et le Togo (p. 1624) ; l'augmentation des crédits provenant de la hausse du coût de la vie et de la nécessité d'assurer la sécurité de nos postes à l'étranger (p. 1621) ; le programme de location d'immeubles destinés aux agents consulaires et diplomatiques en poste à l'étranger (p. 1621).

L'insuffisance de l'action de propagande à l'étranger (p. 1621) ; les interventions publiques ; la participation française au financement du fonctionnement des commissions internationales de surveillance et de « cessez-le-feu » en Indochine (p. 1621, 1625) ; le manque d'informations sur les dépenses de ces commissions internationales de contrôle (p. 1621, 1625) ; la participation française aux dépenses de fonctionnement de l'école marocaine de pilotage de Marrakech (p. 1621) ; les différentes participations françaises aux dépenses d'organismes internationaux (p. 1622, 1625) ; celles destinées au centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes ; celles relatives au plan Mac Govern en faveur des pays sous-développés ; l'importance de l'effort fait par la France pour les pays sous-développés d'Afrique (p. 1622) ; l'augmentation de la contribution française au Fonds des Nations Unies pour le secours aux étrangers (p. 1622) ; le transfert aux services du Premier Ministre de la subvention au centre européen de recherches nucléaires (p. 1625) ; l'insuffisance de la subvention à l'Union paneuropéenne (p. 1625) et de celle versée aux Français de l'Union interparlementaire (p. 1625).

Les crédits destinés à la construction et à l'aménagement des immeubles diplomatiques et consulaires (p. 1622) ; la construction d'une nouvelle chancellerie soviétique à Paris en contrepartie de la réinstallation de l'ambassade de France à Moscou (p. 1622) ; la situation des Français ayant dû quitter le Maroc, la Tunisie et la Guinée, se trouvant dans l'impossibilité de rapatrier leurs biens ou leur argent ; la nécessité d'obtenir de ces Etats par voie de compensation l'indemnisation de nos ressortissants (p. 1622, 1623).

Les relations culturelles (p. 1623, 1625, 1627) ; l'insuffisance des crédits (p. 1625) ; notamment de ceux du fonds culturel (p. 1623, 1625, 1627, 1663) ; la progression de la vente des livres anglo-saxons (p. 1625, 1627, 1628) ; l'insuffisance de la subvention à l'Alliance française (p. 1623) ; l'amélioration nécessaire de nos émissions radiodiffusées et télévisées à destination de l'étranger (p. 1624, 1625) ; l'arrêt éventuel des émissions à destination de la Grande-Bretagne (p. 1624) ; l'insuffisance des bourses accordées aux étudiants étrangers (p. 1623, 1626, 1627) ; l'amélioration nécessaire de l'accueil des étudiants étrangers en France (p. 1627, 1628).

L'établissement d'un nouveau plan d'expansion culturelle (p. 1623, 1626, 1627, 1629, 1663) ; la dispersion des services et des départements ministériels s'occupant de l'action culturelle à l'étranger et de la coopération technique (p. 1623, 1626, 1627, 1629, 1663) ; l'association nécessaire du Parlement à la préparation du Plan (p. 1626, 1663) ; l'unification des méthodes et des moyens du Plan (p. 1626) ; l'orientation à donner au nouveau Plan, notamment le remodelage géographique de l'action culturelle ; la faveur accordée jusqu'alors aux anciens protectorats d'Afrique du Nord, notamment en matière de fourniture d'enseignants ; la nécessité de prévoir un plan de relève et d'affecter notre aide à d'autres pays, au Japon par exemple (p. 1626) ; la priorité à accorder dans le prochain Plan à l'action proprement scientifique (p. 1626) ; l'enseignement du français à l'étranger (p. 1626, 1627) ; l'action des alliances françaises (p. 1626, 1627) ; le redressement de l'usage de la langue française dans les instances internationales (p. 1627) ; l'insuffisance des crédits affectés

aux établissements religieux (p. 1628) ; les échanges culturels ; les missions d'information (p. 1628) ; l'insuffisance de la subvention de fonctionnement accordée à des établissements catholiques d'Istambul (p. 1628) ; le désir du gouvernement turc de voir construire un lycée turco-français à Ankara (p. 1628) ; la situation de l'Hôtel-Dieu de Beyrouth (p. 1628) ; l'insuffisance de l'aide accordée aux collectivités s'efforçant de rapprocher les populations (p. 1628, 1629) ; l'insuffisance de l'aide financière accordée au centre européen universitaire ; la création souhaitable, en France, d'écoles européennes (p. 1629).

Les problèmes de personnel (p. 1624, 1662) ; l'augmentation de la moyenne d'âge des agents (p. 1624) ; les mesures à prendre pour résoudre le problème du recrutement, notamment l'accélération du départ des agents inadaptés à la diplomatie moderne (p. 1624) ; la prochaine publication du statut du personnel des Affaires étrangères (p. 1624) ; l'ouverture de crédits pour les frais de représentation des agents non chefs de poste dans certains consulats généraux (p. 1624) ; la situation du personnel auxiliaire (1624, 1625, 1662) ; le problème posé par la sécurité sociale des agents en poste à l'étranger (p. 1625) ; la nomination dans certains postes au-delà du rideau de fer de membres du personnel de sécurité et de nationalité française ; la situation des fonctionnaires du cadre local des anciens établissements de l'Inde (p. 1625, 1662) ; le dépôt d'un projet de loi à ce sujet au cours de la prochaine session ; la disparité constatée entre la situation des fonctionnaires des services culturels des ambassades et celle du personnel diplomatique (p. 1628).

La politique extérieure de la France ; l'exposé fait à ce sujet par le Ministre des Affaires étrangères (p. 1629 et suivantes) ; les relations de la France avec la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale (p. 1628, 1629, 1630) ; le problème posé par l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun (p. 1630, 1636, 1638, 1641, 1655, 1657, 1664) ; ses conséquences pour le caractère même de l'Europe (p. 1630, 1637, 1658) ; les négociations engagées avec la Grande-Bretagne (p. 1630) ; le respect nécessaire du Traité de Rome (p. 1630, 1636, 1655, 1657). Les difficultés rencontrées à propos du tarif (p. 1630, 1636) ; du Commonwealth (p. 1630, 1631) et surtout de l'Agriculture (p. 1630, 1653, 1655) ; la protection accordée par l'Angleterre à ses producteurs (p. 1630, 1636, 1657) ; son incompatibilité avec la politique agricole commune (p. 1630) ; l'opposition de l'Union nationale des fermiers britanniques à la politique agricole commune (p. 1631) ; le problème de la période transitoire ; l'impossibilité de la prolonger selon le désir des Anglais (p. 1630, 1631) ; le problème posé par les importations au Royaume-Uni des produits agricoles canadiens, australiens et néo-zélandais (p. 1631, 1657) ; la participation éventuelle des pays de l'association européenne de libre-échange au Marché commun (p. 1630, 1657) ; l'attitude de nos partenaires du Marché commun à l'égard des exigences britanniques (p. 1630, 1636) ; l'importance du règlement financier pour la politique agricole commune (p. 1631); le refus de la Grande-Bretagne de passer un accord avec le Marché commun en attendant une adhésion formelle (p. 1631, 1657) ; la reprise souhaitable des négociations (p. 1631, 1656) ; les motifs politiques et non techniques de l'opposition de la France (p. 1648, 1649, 1655, 1665) ; les difficultés rencontrées et surmontées lors de l'établissement d'une politique agricole commune (p. 1653) ; les différences relevées entre les explications données par le Chef de l'Etat et le Ministre des Affaires étrangères (p. 1649) ; la conférence de presse du général de Gaulle du 14 janvier (p. 1649, 1656); le rôle de la Commission économique européenne (p. 1656) ; la présence d'une délégation d'experts américains à Bruxelles (p. 1637); l'union politique de l'Europe (p. 1635, 1652, 1664) ; les propositions faites à ce sujet par le Gouvernement français (p. 1636, 1652, 1664) ; la responsabilité de l'opposition dans l'échec de ces propositions (p. 1636) ; les différentes conceptions de l'Europe (p. 1636, 1638, 1641, 1652, 1656, 1665) ; la nécessité d'une Europe indépendante (p. 1637, 1646, 1652) ; les efforts de la France pour faire fonctionner les communautés (p. 1657) ; les conséquences de la politique française ; l'acheminement de la France vers l'isolement (p. 1643) ; l'étroitesse du nationalisme gouvernemental (p. 1643) ; l'évolution inéluctable de la politique atlantique (p. 1644) ; l'indépendance nécessaire de la politique étrangère de la France de celle des Etats-Unis (p. 1644) ; l'attitude de la France au moment de l'affaire de Cuba (p. 1644) ; le désir de la France d'assurer en commun avec nos alliés la défense de l'Occident (p. 1645) ; le refus opposé par la France à l'offre américaine d'une force de frappe multilatérale (p. 1632, 1638, 1645, 1665) ; la

Budget 1963.

précipitation de ce refus (p. 1650) ; l'impossibilité pour la France de ne pas participer aux responsabilités fondamentales en matière de défense (p. 1632, 1665) ; l'évolution de la politique étrangère américaine depuis la possession par les Russes de missiles balistiques (p. 1637) ; l'efficacité d'une force de frappe française même réduite (p. 1638) ; l'exemple de Cuba (p. 1638) ; l'acceptation par les Anglais des propositions de Nassau (p. 1637, 1645) ; l'utilisation éventuelle de la force atomique française dans le cadre de l'Alliance atlantique (p. 1665) ; l'éventualité de l'aide technique des Etats-Unis dans le domaine atomique (p. 1656, 1657, 1665) ; le traité franco-allemand conclu récemment (p. 1632, 1650, 1656, 1658)) ; son contenu (p. 1632, 1651, 1663, 1664) ; la communication de ses dispositions à nos partenaires des communautés européennes (p. 1632) ; leurs réactions (p. 1656) ; le danger d'une renaissance du militarisme allemand (p. 1642, 1659) ; le discours fait par le Président de la République devant les officiers de l'école de guerre de Hambourg (p. 1642) ; la libération du général S.S. Oberg (p. 1658) ; l'éventualité d'un armement atomique allemand (p. 1642, 1660) ; l'opportunité contestable du traité (p. 1650) ; les nombreuses divergences de vues entre les deux pays (p. 1651) ; les avantages apportés par le traité à l'Allemagne plutôt qu'à la France; le rôle d'arbitre donné à l'Allemagne (p. 1651).

La remise en question de la politique traditionnelle étrangère française fondée sur l'unité de l'Europe et l'intégration atlantique (p. 1639, 1648) ; les refus successifs du Gouvernement : refus d'accepter l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, refus de la proposition américaine de création d'une force nucléaire multilatérale, refus de l'intégration européenne ou atlantique, refus de participer aux conversations sur le désarmement (p. 1638, 1639, 1640).

Les relations entretenues par la France avec le Nord Vietnam (p. 1646, 1663) ; le sort des Vietnamiens envoyés en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides (p. 1646, 1663) ; celui des Vietnamiens déportés politiques en Guyane (p. 1646, 1662, 1663).

La crise franco-monégasque (p. 1646, 1647, 1648, 1663) ; les conséquences sociales de ce conflit pour les Français voisins de la principauté travaillant dans les établissements monégasques (p. 1647, 1663) ; les conséquences désastreuses de l'application du tarif postal international ; le préjudice causé au tourisme ; l'arrêt des transactions immobilières (p. 1647) ; les discussions engagées par le Gouvernement pour remédier à cette situation (p. 1663).

Le problème de Berlin (p. 1654, 1659) ; l'exode des Allemands de l'Est (p. 1654); leur droit à l'autodétermination (p. 1655).

L'arrêt des explosions nucléaires (p. 1658) ; l'absence de représentants français à la Conférence de Genève (p. 1659) ; la situation au Katanga ; les conséquences de l'intervention de l'O.N.U. (p. 1661, 1662).

TITRE III : adoption de la réduction de crédits (p. 1666).

TITRE IV (p. 1666) : l'insuffisance de la dotation du fonds culturel ; l'augmentation des crédits dans un prochain collectif (p. 1966) ; amendement de M. Ribière au nom de la Commission des affaires étrangères tendant à supprimer le crédit destiné à la participation de la France aux dépenses des commissions internationales de contrôle du cessez-le-feu en Indochine (p. 1666) ; l'insuffisance des renseignements donnés par le Ministre des Affaires étrangères sur l'action des commissions internationales de contrôle et l'utilisation des fonds qui leur ont été versés (p. 1666) ; le rétablissement de la commission de contrôle du Laos ; le respect nécessaire des engagements pris par la France ; les efforts faits par le Gouvernement pour obtenir des comptables internationaux qu'ils rendent des comptes régulièrement (p. 1666) ; retrait de l'amendement de la Commission des affaires étrangères (p. 1667) ; amendement de M. Guéna tendant à réduire la subvention versée au comité français du mouvement européen (p. 1667) ; l'attribution d'une subvention au seul comité français du mouvement européen ; l'absence de subvention en faveur de l'Union paneuropéenne et de la Fondation européenne pour les échanges internationaux ; le maintien nécessaire de la subvention versée au comité français du mouvement européen (p. 1667) ; adoption de l'amendement au scrutin (p. 1667) ; liste des votants (p. 1685) ; adoption au scrutin du Titre IV (p. 1668) ; liste des votants (p. 1687).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme ; adoption du crédit de paiement (p. 1668).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme ; adoption du crédit de paiement (p. 1668).

Orateurs : MM. Chandernagor, Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères ;*

Guéna, Mitterrand, Pleven, Ribière, *Rapporteur pour avis ;* Maurice Schumann, *Président de la Commission des affaires étrangères ;* Tomasini.

AGRICULTURE ET FONDS D'ORIENTATION ET DE RÉGULARISATION DES MARCHÉS AGRICOLES (F.O.R.M.A.).

DISCUSSION [11 janvier 1963] (p. 618, 662). Entendus : MM. Rivain, *Rapporteur spécial pour l'Agriculture ;* Godefroy, *Rapporteur spécial pour le F.O.R.M.A. ;* Le Bault de la Morinière, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges, pour l'Agriculture ;* Lalle, *Rapporteur pour avis suppléant de la Commission de la production et des échanges pour le F.O.R.M.A. ;* Fourmond, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour l'enseignement agricole ;* Briot, Lalle, Michel Jacquet, Le Guen, Cerneau, Fourvel, Commenay, Coste-Floret, Balmigère, Ponseillé, Loustau, Barniaudy, Bayou, Roucaute, Collette, Charvet, Gasparini, de Montesquiou, Lepourry, de Poulpiquet, Rousselot, Gauthier, Laudrin, Boscary-Monsservin, Méhaignerie, Bizet, Fould, Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

Les crédits (p. 619, 632, 639, 649) ; l'amélioration nécessaire de la présentation budgétaire (p. 621, 663) ; la réorganisation du Ministère (p. 619, 663) ; l'aménagement des services et les conditions de travail au Ministère ; le nombre excessif du personnel contractuel (p. 641) ; les dépenses ordinaires (p. 619) ; leur répartition par directions générales (p. 619, 663) ; le développement nécessaire de la statistique agricole (p. 619, 633).

L'organisation de la production et des marchés (p. 619, 663) ; le problème de l'équilibre viande-lait ; la crise de l'économie laitière dans certains départements (p. 630, 664) ; le faible pourcentage des importations de choc (p. 664).

L'augmentation des dotations pour la prophylaxie des animaux (p. 619, 623).

L'enseignement agricole (p. 619, 625, 630, 639, 644, 649) ; l'application de la loi de programme agricole (p. 619, 625) ; la mise en place du Comité de coordination des Ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture (p. 625) ; le problème de la formation des maîtres (p. 619, 626, 630, 666) ; les difficultés de recrutement des ingénieurs et du personnel enseignant nécessaire au fonctionnement des nouveaux collèges et lycées agricoles (p. 639) ; l'insuffisance de la rémunération des enseignants par rapport aux entreprises privées (p. 626) ; la construction à Dijon d'un grand ensemble pédagogique masculin (p. 666) ; le problème de l'enseignement privé (p. 625, 647, 666) ; le retard dans le versement des subventions (p. 619, 645) ; la prochaine publication du décret d'agrément (p. 666) ; l'insuffisance des subventions journalières (p. 625, 630, 647, 649, 651, 666) ; les difficultés financières des maisons familiales ; la nécessité de leur permettre d'obtenir des crédits à long terme du crédit agricole (p. 623) ; l'insuffisance des bourses (p. 625, 649) ; la modification des conditions de leur attribution (p. 625, 626, 645, 649, 651) ; le prix élevé des internats pour les élèves ruraux (p. 645) ; l'attribution souhaitable d'une allocation d'études pour l'enseignement supérieur (p. 649) ; l'accroissement nécessaire du nombre des vétérinaires (p. 623) ; l'organisation du ramassage scolaire (p. 626, 650) ; les constructions d'établissements scolaires (p. 626) ; l'application de la loi du 4 août 1962 établissant un programme quadriennal (p. 626) ; la réforme nécessaire du financement des constructions scolaires agricoles (p. 659); les projets de création ou de transformation d'établissements d'enseignement public du second degré ; l'absence de crédits pour la construction de 4 collèges masculins dans le Finistère (p. 648) ; la prochaine modification du statut des ingénieurs des services agricoles (p. 626) ; la recherche agronomique (p. 664) ; l'intégration prochaine de la recherche vétérinaire et de la recherche forestière dans l'ensemble de la recherche agronomique ; la décentralisation des moyens de recherche (p. 664) ; la vulgarisation agricole (p. 640, 651, 652) ; le développement des foyers ruraux (p. 647) ; la formation des cadres des institutions agricoles (p. 666, 667).

Budget 1963.

Le génie rural (p. 619, 620) ; les créations d'emplois administratifs prévus pour lui permettre de faire face au développement de ses tâches (p. 620).

Les eaux et forêts (p. 620) ; la taxe sur les produits forestiers ; l'exonération en faveur des bois importés (p. 620) ; le reboisement (p. 626) ; le prochain dépôt d'une loi forestière (p. 667) ; la mise à l'étude de l'utilisation des bois feuillus en papeterie et de la graine de chanvre (p. 620, 663).

Les crédits d'équipement (p. 621) ; leur insuffisance (p. 623) ; le remembrement (p. 627, 629, 645, 648, 667) ; l'insuffisance des

Budget 1963.

subventions ; la nécessité de prêts à long terme (p. 645) ; l'absence de crédits pour l'arasement des talus (p. 632) ; l'insuffisance des crédits pour l'habitat rural (p. 623, 629, 632, 640, 650) ; le maintien des prêts à long terme du Fonds de développement économique et social (p. 640).

L'aménagement foncier (p. 620, 626, 667) ; les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.) ; leur fonctionnement (p. 620, 629, 636, 640) ; l'application de la loi complémentaire d'orientation agricole (p. 636, 648) ; les conditions d'exercice du droit de préemption des S.A.F.E.R. (p. 636, 648) ; le respect des droits du preneur en place (p. 636) ; la suppression des droits d'enregistrement pour les fermiers acquéreurs de leur exploitation en application de l'article 7 de la loi complémentaire d'orientation agricole (p. 620, 624, 628, 629, 634, 644, 648, 649, 650) ; l'extension de cette exonération à tous les preneurs en place qu'ils bénéficient ou non du droit de préemption (p. 636, 637, 644).

L'insuffisance des crédits pour les adductions d'eau (p. 621, 629, 631, 634, 640, 645, 648, 650) ; les difficultés des communes rurales; la nécessité de crédits supplémentaires (p. 629, 631) ; la modernisation des méthodes de recherche de l'eau (p. 627) ; le coût très élevé du mètre cube d'eau dans les villages peu peuplés (p. 629) ; le retard en matière d'électrification rurale (p. 648).

La politique sociale (p. 627) ; le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (F.A.S.A.S.A.) (p. 621, 631, 632, 640, 646, 647, 667) ; l'absence de crédits le concernant (p. 632, 640, 641) ; son financement par le F.O.R.M.A. (p. 667) ; son rôle (p. 631, 646, 647) ; la reconversion des régions de montagne (p. 641).

La réforme du crédit agricole ; les intentions du Gouvernement à ce sujet (p. 621, 624, 627, 629, 633, 636, 640, 651) ; le refus apporté par certaines caisses régionales et locales aux demandes de prêts des jeunes agriculteurs sous prétexte que leur exploitation ne répond pas aux normes prévues par l'article 7 de la loi d'orientation agricole (p. 636, 640) ; la révision nécessaire des critères d'attribution des prêts (p. 624, 630, 636, 640) ; l'allongement du délai de remboursement (p. 627).

Le F.O.R.M.A. (p. 621, 624, 627, 646, 663) ; sa structure, sa transformation en un établissement à caractère industriel et commercial (p. 621, 622, 623, 624) ; son budget (p. 622, 624, 625) ; son double rôle (orientation et régularisation de la production) (p. 625, 663); son intervention sur le marché de la viande et du lait (p. 622, 625) ; sur le marché des fruits et légumes (p. 623) ; sur le marché de l'aviculture (p. 623) ; l'aide apportée à la distillation et au stockage de l'armagnac (p. 646) ; les rapports du F.O.R.M.A. et de la Communauté économique européenne (p. 622) ; la non-application du F.O.R.M.A. aux départements d'outre-mer (p. 665); la suppression éventuelle de son aide aux producteurs de lavande (p. 641) ; la réduction des crédits accordés pour l'exportation du beurre de la Sarre ; l'inquiétude des régions productrices frontalières de la Moselle et du Bas-Rhin (p. 646) ; les exigences des producteurs de beurre sarrois (p. 665) ; l'aide du F.O.R.M.A. aux produits résineux (p. 652, 665) ; le recours gracieux déposé contre la décision du F.O.R.M.A. à ce sujet (p. 665).

La baisse sur le matériel agricole (p. 627, 629, 633, 667) ; la révision de la liste des matériels bénéficiant d'une subvention de l'Etat (p. 629, 667); la disparité existant entre l'industrie et l'agriculture en matière de détaxation des investissements (p. 627).

Les excédents agricoles (p. 630, 641) ; le problème du stockage intercorporatif (p. 620, 628, 630) ; la construction nécessaire de silos (p. 630) ; l'organisation des débouchés pour les fruits et légumes (p. 630).

Le maintien des artisans ruraux dans les campagnes (p. 628, 629).

Les abattoirs (p. 620, 628) ; la révision nécessaire de leur implantation compte tenu des difficultés locales (p. 628, 630).

Les migrations rurales (p. 640, 667) ; l'octroi aux migrants ruraux dans le département de la Réunion des mêmes avantages qu'aux migrants de la métropole (p. 632, 667) ; les calamités agricoles (p. 637, 641, 646) ; la création d'une caisse nationale des calamités agricoles (p. 641, 646).

La situation critique de la viticulture française (p. 637) ; les dispositions du décret d'organisation de la campagne 1962-1963 (p. 637, 638, 640, 642) ; la fixation du hors-quantum (p. 637, 665) ; les propositions de l'Institut des vins de consommation courante tendant à un échelonnement du hors-quantum selon l'importance de la récolte (p. 642, 663) ; la possibilité de mettre une partie du hors-quantum au stock de sécurité (p. 665) ; les charges imposées aux petits viticulteurs (p. 630, 638) ; les importations de vin (p. 637, 638, 639) ; notamment d'Afrique du Nord (p. 637, 641, 642) ; la nécessité de respecter

les accords passés avec les pays d'Afrique du Nord (p. 664) ; l'aspect politique de la question (p. 664) ; la concurrence que pourrait faire l'Algérie à la France sur le marché mondial des vins, si la France cessait les importations de vins algériens (p. 664) ; les excès de la fiscalité viticole (p. 642) ; la baisse des prix à la production (p. 638, 642) ; le problème posé par le logement et le financement de la récolte (p. 638, 643) ; la fixation de la prime de stockage (p. 638, 643, 663) ; l'augmentation nécessaire des possibilités d'intervention du F.O.R.M.A. (p. 639, 643) ; la diminution regrettable des crédits de la section du Fonds national de solidarité agricole (p. 640) ; l'arrachage des cépages prohibés (p. 643, 664).

Les prix agricoles (p. 649, 651) ; les conséquences des accords de Bruxelles (p. 630) ; le rapprochement progressif des cours pratiqués dans les pays de la Communauté économique européenne (p. 639) ; les conséquences d'une entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun (p. 628, 631, 650, 665) ; la nécessité d'une modification du système anglais de subvention à la production (p. 666) ; la politique agricole commune (p. 650, 665, 666) ; les problèmes en suspens, notamment celui des produits laitiers (p. 666).

La situation difficile du Pas-de-Calais du fait du prix insuffisant de la betterave et du porc (p. 644) ; la chute des cours du poulet (p. 647) ; la révision nécessaire du financement des stocks (p. 647) ; la réduction souhaitable du prix de l'orge dans les régions d'élevage (p. 651).

TITRE III (p. 667) : la création de postes d'attachés agricoles ; l'augmentation souhaitable des prêts accordés par le Fonds forestier pour intensifier le reboisement ; la suspension regrettable des droits de douane sur les bois importés ; le rôle du F.O.R.M.A. dans la résorption des excédents de beurre ; la distribution de beurre aux économiquement faibles au prix de la margarine ; l'augmentation souhaitable de la teneur en matière grasse du lait ; les conséquences du règlement laitier du Marché commun devant prochainement intervenir (p. 668) ; adoption du titre III (p. 668).

TITRE IV : la disparité existant entre l'agriculture et l'industrie du point de vue de la détaxation des investissements (p. 668) ; la situation des gemmeurs de la forêt de Gascogne (p. 668, 669) ; la résiliation des contrats complémentaires d'assurance-maladie à la suite de la suppression définitive de la franchise pour l'assurance-maladie agricole (p. 669) ; amendement du Gouvernement tendant à une majoration de crédits ; les conséquences du vote émis au cours de la première partie de la loi de finances concernant le rachat de leurs cotisations par les anciens exploitants (p. 669) ; adoption de l'amendement (p. 669) ; adoption de la réduction de crédits (p. 669).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme (p. 669) ; amendement du Gouvernement tendant à une réduction des crédits du Titre V ; la conséquence de la majoration de crédits prévue pour les adductions d'eau (p. 669) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption du crédit de paiement du titre V (*ibid.*).

TITRE VI : la nécessité d'encourager la formaton de conseillers spécialisés dans les problèmes d'association des exploitations ; l'insuffisance des travaux d'adduction d'eau ; la nécessité d'un programme complémentaire et d'un nouveau programme triennal ; la diminution regrettable des crédits consacrés à l'électrification ; l'insuffisance des crédits pour le stockage et la modernisation des industries alimentaires ; le retard en matière de remembrement ; la diminution regrettable des crédits destinés aux travaux connexes (p. 669) ; l'insuffisance des prêts à long terme pour l'habitat rural ; la révision nécessaire du système de garantie hypothécaire (p. 670) ; les crédits de l'hydraulique agricole ; la nécessité de différencier ceux destinés à l'irrigation et ceux destinés à l'arrosage par aspersion ; l'octroi souhaitable des crédits des S.A.F.E.R. non utilisés aux syndicats intercommunaux chargés d'étudier le remembrement des pâturages (p. 670) ; la stagnation des crédits concernant l'aménagement des grandes régions ; l'insuffisance des crédits d'équipement destinés à la Corse (p. 670) ; amendement du Gouvernement tendant à une majoration de crédits ; la progression régulière des travaux d'adduction d'eau depuis 1960 ; le programme des travaux pour 1963 ; le financement de ces travaux ; l'augmentation des prêts de la Caisse des dépôts et consignations (p. 671) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'autorisation de programme ; adoption du crédit de paiement (*ibid.*).

Art. 37 : *Subventions en annuités pour les travaux d'équipement rural et les travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux* (p. 671) ; adoption (p. 671).

Budget 1963.

Art. 49 : *Constitution des établissements d'enseignement agricole en établissements publics dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière* (p. 672) ; adoption (p. 672).

Art. 50 : *Evaluation des services de contrôle du conditionnement dans les départements d'outre-mer* (p. 672) ; amendement du Gouvernement tendant à repousser le délai d'application (p. 672) ; adoption de l'amendement (p. 672) ; adoption de l'article 50 ainsi modifié (p. 672).

Article additionnel de M. Voisin : *Exonération des droits d'enregistrement et de timbre en faveur des preneurs en place en application de l'article 7 de la loi complémentaire d'orientation agricole* (p. 672) ; article additionnel de M. Vallon au nom de la Commission des finances, et de M. de Tinguy ayant le même objet avec application au 1er janvier 1963 (p. 672).

Article additionnel de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission de la production et des échanges, ayant le même objet (application à partir du 8 août 1962) (p. 672).

Article additionnel de MM. Rivain et Godefroy ayant le même objet (application du 1er janvier 1963) (p. 672).

Article additionnel du Gouvernement (*exonération des droits de timbre et d'enregistrement ; restitution des droits correspondants dès que les règles relatives au cumul auront été fixées*) (p. 672).

Article additionnel de M. Le Bault de la Morinière (*Application aux preneurs des avantages reconnus aux S.A.F.E.R. en matière de crédits*) (p. 672).

Article additionnel du Gouvernement (*substitution de la Commission nationale à la Commission départementale des cumuls lorsque celle-ci n'aura pas statué à la date du 30 septembre 1963*) (p. 672, 673) ; retrait de l'article additionnel de M. Voisin (p. 673) ; les dispositions de l'article 7 de la loi complémentaire d'orientation agricole attribuant aux preneurs en place les mêmes allégements fiscaux que ceux dont bénéficient les acquéreurs de terres rétrocédées par les S.A.F.E.R. à condition que ces preneurs restent dans les limites devant être fixées pour les exploitations par les commissions des cumuls ; l'impossibilité pour l'instant d'appliquer cette exonération, les commissions départementales ne s'étant pas encore réunies (p. 673) ; la situation incertaine faite aux preneurs (p. 673, 674) ; l'intention du Gouvernement de restituer le trop-perçu dans un délai très court (p. 674) ; l'octroi aux fermiers de crédits par la Caisse nationale de crédit agricole (p. 674) ; retrait de l'amendement de la Commission des finances et de M. de Tinguy (p. 674) ; retrait de l'amendement de M. Rivain (p. 675) ; l'inconvénient de demander l'avance des droits aux preneurs (p. 675) ; la restitution éventuelle des taxes départementales et communales (p. 675) ; les exemples de paiement différé en droit fiscal (p. 675) ; retrait du premier article additionnel de M. Le Bault de la Morinière ; adoption du premier article additionnel du Gouvernement (p. 675) ; adoption du second article additionnel de M. Le Bault de la Morinière (p. 675) ; adoption du second article additionnel du Gouvernement.

Article additionnel de M. Duhamel (*Extension de l'usage du carburant détaxé aux déplacements effectués pour la livraison des produits de l'exploitation ou l'achat des produits nécessaires à l'exploitation*) (p. 675, 676) ; la nécessité de permettre l'usage de carburant détaxé pour les déplacements professionnels liés à la commercialisation ; le double emploi que ferait l'amendement de M. Duhamel avec les dispositions de l'article 6 de la loi du 23 mai 1958 (p. 676) ; le cas des livraisons effectuées par des coopératives ou vers des coopératives ; les procès-verbaux dressés par le Service des douanes à des tracteurs livrant le lait de coopérateurs à la laiterie coopérative (p. 676) ; l'application à l'amendement de l'article 42 de la loi organique aux lois de finances permettant d'écarter toutes dispositions n'ayant pas pour objet de renforcer le contrôle sur les dépenses publiques ; la Commission des finances ayant déclaré cet article applicable, l'amendement de M. Duhamel n'est pas recevable.

Après l'Art. 65 : article additionnel de M. Anthonioz (*Parité fiscale entre les sciages français et les sciages étrangers*) (p. 676) ; la suspension de la perception du droit de douane sur l'importation des bois étrangers ; l'injustice de cette mesure ; le préjudice causé aux exploitants forestiers et aux collectivités locales propriétaires forestiers (p. 676, 677) ; le rétablissement nécessaire de l'égalité fiscale entre l'importation et l'exportation à l'exception des bois tropicaux et des bois de papeterie (p. 677) ; la conférence devant avoir lieu prochainement à ce sujet entre l'Administration des finances et celle des eaux et forêts ; la délégation de pouvoir donnée par le Parlement au Gouvernement par l'article 99 de la loi de finances pour

1962 en matière de suspension de droits de douane ; le caractère réglementaire de cette question ; le Gouvernement oppose l'article 41 de la Constitution à l'amendement de M. Anthonioz (p. 677).

Orateurs : MM. Anthonioz, Briot, Charpentier, Charvet, Collette, Commenay, Fould, François Benard, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Le Bault de la Morinière, *Rapporteur pour avis ;* Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* Rivain, *Rapporteur spécial ;* de Rocca-Serra, Voisin.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

DISCUSSION [22 janvier 1963] (p. 1451), [23 janvier 1963] (p. 1522). Entendus : MM. Charvet, *Rapporteur spécial ;* Schnebelen, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;* de Tinguy, Davoust, Meck, Darchicourt, Cazenave, de Sesmaisons, Ziller, Tourné, Souchal, Beauguitte, Mme Vaillant-Couturier, MM. Cance, Thorailler, Doize, Martin, Bignon, Chapalain, Collette, Ducos, Chazalon, Vivien, Sainteny, *Ministre des Anciens combattants et victimes de guerre.*

Les crédits (p. 1455, 1456, 1463, 1529) ; leur insuffisance (p. 1455, 1463) ; la non-application de l'article 55 de la loi de finances 1962 faisant obligation au Gouvernement d'établir un plan quadriennal (p. 1451, 1456, 1461, 1463, 1524, 1534), le rapport constant (p. 1452, 1454, 1456, 1460, 1461, 1463, 1526) ; la répercussion sur les retraites de l'amélioration des traitements de la fonction publique (p. 1453) ; la violation du rapport constant à la suite du transfert des fonctionnaires de référence à une catégorie supérieure, en maintenant l'indice initial du rattachement (p. 1454, 1456, 1460, 1461, 1524, 1528) ; la nécessité d'une référence plus stable (p. 1454, 1526, 1531).

Les mesures nouvelles (p. 1452, 1453, 1459, 1463, 1526, 1529) ; notamment l'amélioration des pensions des ascendants et des veuves (p. 1453, 1529) ; la majoration de l'allocation spéciale n° 8 en faveur des aveugles, bi-amputés et bi-impotents (p. 1453, 1530) ; la création d'une allocation spéciale en faveur des aveugles (p. 1530) ; son extension éventuelle aux amputés et paralysés des deux bras (p. 1453, 1531) ; l'augmentation des crédits pour les soins gratuits (p. 1452, 1529) ; l'importance du service de l'appareillage ; la présentation souhaitable de sa comptabilité sous une forme analogue à celle des entreprises industrielles (p. 1452) ; la rémunération des services rendus aux mutilés du travail par le Ministère des Anciens combattants en matière d'appareillage (p. 1455) ; l'insuffisance des mesures nouvelles inscrites dans le budget (p. 1459, 1461, 1526) ; la nécessité de porter à 500 points la pension des veuves de guerre (p. 1453, 1523) ; la revalorisation souhaitable des pensions de 10 à 85 % (p. 1523, 1526) ; le relèvement des pensions d'ascendants (p. 1530) ; la situation des veuves de grands invalides (p. 1526, 1528, 1530, 1531) ; l'affiliation souhaitable à la Sécurité sociale des veuves hors guerre (p. 1460, 1526, 1531) ; la situation des enfants des pilotes tués en service aérien commandé (p. 1461) ; le retard dans le paiement des pensions (p. 1453, 1455) ; l'octroi de bonifications de campagnes aux cheminots anciens combattants (p. 1461, 1464, 1523, 1526) ; le catalogue des revendications établi par la Commission des vœux (p. 1454, 1525) ; la réunion d'une Table ronde (p. 1526) ; le cas des tuberculeux de guerre et hors guerre ; la prolongation souhaitable de leur pension (p. 1462). Budget 1963.

La discrimination établie entre les combattants des deux guerres en matière de retraite (p. 1454, 1456, 1461, 1464, 1524) ; le rétablissement nécessaire de la retraite pour les combattants de la dernière guerre (p. 1454, 1525) ; la faible incidence budgétaire de cette mesure (p. 1454, 1459) ; la limitation au 31 décembre 1963 du rétablissement de la retraite pour les combattants de la guerre 1914-18 (p. 1455) ; le versement d'un pécule aux prisonniers de guerre de 1914-18 (p. 1452, 1459, 1462, 1523, 1526) ; l'engagement pris par le Gouvernement à se sujet (p. 1451) ; le remboursement des marks déposés par les anciens prisonniers ou rapatriés d'Allemagne (p. 1455, 1459, 1523, 1525) ; la revalorisation du taux de remboursement (p. 1459, 1525) ; le versement du reliquat (p. 1525).

Les délais de forclusion (p. 1454, 1460, 1464, 1522, 1524, 1526) ; l'intention du Gouvernement d'étudier cette question (p. 1530).

L'attribution de la carte de réfractaire aux Alsaciens-Lorrains ayant quitté l'Alsace avant l'ordonnance allemande du 25 août 1942 (p. 1458) ; le sort des Alsaciens-Lorrains enrôlés de force dans l'armée allemande et disparus en U.R.S.S. (p. 1455) ; l'octroi de bonifications aux fonctionnaires alsaciens-lorrains incorporés de force ; l'application de la loi Kœnig du 7 août 1957 (p. 1458, 1459).

Budget 1963.

L'indemnisation des personnes astreintes à porter l'étoile jaune et des patriotes et résistants mosellans (p. 1455).

Les déportés et internés (p. 1462, 1464, 1523, 1525, 1527) ; le remboursement de leurs biens perdus (p. 1462, 1527, 1531) ; la répartition de l'indemnité accordée par l'Allemagne fédérale aux déportés (p. 1455, 1523, 1531).

La situation des familles de déportés non naturalisés (p. 1527, 1531) ; les conditions d'attribution de la carte de déporté (p. 1523, 1525) ; l'assimilation des déportés politiques et des internés aux déportés résistants pour la réparation des dommages physiques découlant de la déportation ou de l'internement (p. 1524) ; la situation des personnes contraintes au travail en Allemagne (p. 1560, 1462) ; le cas des prisonniers de guerre internés dans des camps de représailles (p. 1525, 1532) ; les mesures spéciales à prendre en faveur des déportés et internés (abaissement de l'âge de la retraite ; octroi d'un congé supplémentaire de 15 jours) (p. 1525).

La situation des soldats d'Algérie (p. 1455, 1526), la nécessité de leur attribuer la carte du combattant (p. 1455, 1457, 1464, 1523) ; la fixation par décret des conditions d'attribution de cette carte (p. 1459) ; la nécessité de faire bénéficier les soldats d'Algérie des présomptions d'origine pour certaines maladies (p. 1457, 1532) ; la création et les conditions d'attribution d'une agrafe de la pacification (p. 1457) ; la promotion sociale des jeunes revenus d'Algérie (p. 1457) ; les soldats disparus ou faits prisonniers en Algérie (p. 1527, 1531) ; l'indemnisation des victimes civiles de la guerre d'Algérie (p. 1526, 1531).

Le rétablissement de la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 (p. 1455) ; la création d'un ordre de la médaille militaire (p. 1525).

Le fonctionnement du Ministère (p. 1452, 1455, 1529, 1530) ; l'amélioration des services (p. 1530) ; les créations d'emplois (p. 1452) ; le nombre et la complexité des textes applicables aux victimes de guerre (p 1455) ; les délais de liquidation des dossiers de pension (p. 1455) ; l'augmentation des crédits pour l'entretien des cimetières (p. 1452, 1530) ; les commissions de réforme ; l'insuffisance du nombre de médecins (p. 1455) ; les retraits de pension (p. 1464) ; le contentieux ; la lenteur de la procédure (p. 1460, 1464, 1523) ; les mesures prises pour l'acliver (p. 1531) ; la création d'un musée de la Résistance (p. 1452) ; la construction d'un annexe de l'Institution nationale des invalides pour les blessés crâniens (p. 1528).

L'abrogation de l'article 71 de la loi de finances pour 1961 relatif au paiement des pensions des anciens combattants des anciens pays membres de l'Union française (p. 1455, 1460, 1531).

Les amendements déposés en Commission par M. Darchicourt (p. 1455, 1533, 1534).

Titre III (p. 1532) : adoption (p. 1532).

Titre IV (p. 1532) : le sort réservé par le Gouvernement aux amendements déposés par les députés socialistes, la non-application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962 faisant obligation au Gouvernement de déposer un plan quadriennal relatif aux anciens combattants (p. 1532) ; la non-obligation pour l'Assemblée de respecter une disposition votée par une Assemblée dissoute (p. 1533) ; les forclusions imposées à de nombreux anciens combattants pour la délivrance de leur carte (p. 1532, 1533) ; la discrimination frappant en matière de retraite du combattant les soldats de la guerre 1939-1945 ; l'application nécessaire du rapport constant ; les économies réalisées du fait de la disparition de nombreux bénéficiaires de la retraite (p. 1533) ; la constitution de Tables rondes pour définir une nouvelle politique en faveur des anciens combattants (p. 1533) ; le remboursement des marks aux prisonniers (p. 1533, 1534) ; l'absence d'un solde créditeur (p. 1534) ; l'octroi éventuel de bonifications de campagne aux cheminots (p. 1534) ; la possibilité de répartir cette mesure sur plusieurs années (p. 1534) ; les mesures récentes prises en faveur des cheminots retraités (p. 1534) ; les amendements déposés par le Gouvernement en vue d'améliorer la situation des anciens combattants (p. 1534) ; adoption au scrutin du titre IV ; liste des votants (p. 1536).

Art. 42 : Titre II, *Dispositions permanentes : I. Mesures d'ordre financier (revalorisation des indices servant à déterminer le montant des pensions de veuves, au taux normal, taux de réversion et taux spécial)* (p. 1535) ; adoption (p. 1535).

Art. 43 : *Majoration des indices des pensions des ascendants* (p. 1535) ; à la demande de la Commission l'article est réservé (p. 1535).

Art. 44 : *Allocation spéciale en faveur des aveugles amputés* (p. 1535) ; adoption (p. 1535).

Art. 45 : *Création en faveur des aveugles d'une allocation spéciale aux grands invalides* (p. 1535) ; l'extension souhaitable de cette allocation aux amputés et paralysés totaux des deux bras (p. 1535) ; l'amélioration souhaitable de la situation des aveugles (p. 1535) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 46 : *Extension du bénéfice de l'article L 15 du Code des pensions militaires d'invalidité aux invalides « hors guerre »* (p. 1535) ; adoption de l'article (p. 1535).

Art. 47 : Reconduction de la retraite des anciens combattants de la guerre 1914-1918 (p. 1535) ; amendement de M. Schnebelen au nom de la Commission des affaires culturelles et de M. Darchicourt tendant à limiter cette mesure au 31 décembre 1968 (p. 1535) ; adoption (p. 1536).

Art. 48 : *Extension des règles d'insaisissabilité et d'incessibilité aux nouvelles indemnités de ménagement et de reclassement* (p. 1536) ; adoption (p. 1536).

Article additionnel (p. 1536) ; à la demande de la Commission des finances ces articles sont réservés (p. 1536).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Chapalain, Charvet, *Rapporteur spécial ;* Darchicourt, Durbet, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Schaff, de Tinguy, Tomasini, Tourné.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ

DISCUSSION [25 janvier 1968] (p. 1819). Entendus : MM. Catroux, *Rapporteur spécial;* Corniglion-Molinier, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Julien, Pflimlin, Waldeck Rochet, Buot, Montel, Prioux, Peretti, Pompidou, *Premier Ministre.*

Les tâches multiples du Commissariat général et la modicité de son budget (p. 1820) ; la politique d'expansion économique et de progrès social définie par le Gouvernement (p. 1820) ; le caractère complémentaire de l'aménagement du territoire et du plan (p. 1820) ; les crédits ; la création d'emplois nouveaux ; l'institution d'une commission permanente de l'électronique (p. 1820) ; la dispersion regrettable des services du Commissariat dans plusieurs immeubles (p. 1820) ; les interventions publiques (p. 1820) ; le développement de l'économie française par rapport aux objectifs du plan (p. 1820, 1821) ; l'accroissement de la consommation par rapport aux investissements productifs (p. 1820) ; la progression des investissements sociaux (p. 1820) ; la réalisation du programme d'investissement du plan en ce qui concerne l'agriculture (p. 1820, 1821) ; les affaires culturelles ; la recherche scientifique ; l'équipement sanitaire et social ; l'équipement des ports de commerce et de pêche ; les télécommunications (p. 1820) ; les retards dans la consommation des crédits (p. 1821) ; les difficultés rencontrées par les Ministres chargés de l'exécution du plan (p. 1821) ; la lenteur des procédures administratives, et l'abus des procédures par voie de commissions (p. 1821) ; le problème des finances locales et de la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales (p. 1821) ; la création d'une délégation générale à l'aménagement du territoire (p. 1821, 1824) ; son rôle, ses structures (*ibid.*) ; l'interdépendance devant exister entre le Commissariat général et la nouvelle délégation générale (p. 1822) ; la personnalité nommée comme délégué général. Budget 1968.

Le succès rencontré par la planification française ; l'absence dans le décret de nomination de la signature du Ministre des Armées (p. 1831) ; la compétence des services de l'aménagement du territoire en ce qui concerne l'industrie de l'armement (p. 1831) ; l'extension du plan à l'échelon européen (p. 1822, 1825).

La régionalisation du plan (p. 1823, 1825) ; les résultats de la politique d'action régionale (p. 1822, 1824) ; l'échec des tentatives de déconcentration des services administratifs des établissements publics industriels dépendant de l'Etat (p. 1824) ; l'incohérence de la politique de décentralisation du Gouvernement (p. 1829, 1830) ; la nécessité d'une politique différenciée selon les régions (p. 1824, 1825) ; l'insuffisance des programmes d'action régionale (p. 1825) ; la distinction devant être faite entre la politique d'entraînement et la politique d'accompagnement (p. 1824, 1825) ; la diversité des services s'occupant de l'aménagement du territoire (p. 1824) ; l'augmentation nécessaire de l'aide de l'Etat pour la modernisation des petites et moyennes entreprises (p. 1825, 1826) ; la poursuite nécessaire de l'industrialisation du Bas-Rhin pour lutter contre la migration des travailleurs (p. 1826) ; les difficultés de la navigation rhénane française (p. 1826) ; la définition de la « région » au sens économique (p. 1826) ; la collaboration des intéressés pour l'élaboration des décisions concernant la vie régionale (p. 1826).

Les conséquences de la politique de dé-

Budget 1963.

centralisation industrielle dans la région parisienne ; les fermetures d'usines et les licenciements d'ouvriers (p. 1826, 1827) ; la crise de l'industrie aéronautique française (p. 1827, 1828, 1829) ; notamment dans la région de Toulouse (p. 1829) ; la situation défavorisée de la Basse-Normandie (p. 1827, 1828) ; l'avenir réservé à la région minière de May-sur-Orne et Saint-André-sur-Orne (p. 1828).

La nécessité d'une réforme administrative (p. 1827, 1830) ; la suppression souhaitable de la commission de contrôle des opérations.

Titre III : adoption (p. 1831).

Titre IV : adoption (p. 1831).

CONSTRUCTION

DISCUSSION [9 janvier 1963] (p. 444), [10 janvier 1963] (p. 522). Entendus : MM. Taittinger, *Rapporteur spécial ;* Royer, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Denvers, Baudis, Schaff, Pillet, Rémy Montagne, Lolive, Salagnac, Grenier, Grussenmeyer, Catry, Delachenal, Mondon, Collette, Var, Bayou, Bosson, Desouches, Rousselot, Maziol, *Ministre de la Construction ;* Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances.*

Les crédits de fonctionnement du Ministère (p. 444, 447, 526) ; la suppression de la direction générale des dommages de guerre (p. 444, 526) ; la création d'un corps d'inspecteurs généraux (p. 444, 447, 526) ; la mise en place d'un ensemble électronique de gestion (p. 444, 447, 526) ; le transfert au Ministère de l'Intérieur du personnel de déminage et de désobusage (p. 444) ; les missions du Ministère de la Construction (p. 445, 447) ; sa compétence pour l'aménagement du territoire (p. 454) ; la nécessité d'une définition des nouvelles attributions de la direction de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ; les rapports entre le Ministère de la Construction et la délégation générale pour l'aménagement du territoire (p. 445) ; le développement de la recherche et de l'enseignement de l'urbanisme (p. 445, 447) ; l'extension des services du Centre technique et scientifique du bâtiment (p. 448) ; le reclassement du personnel temporaire (p. 454) ; la publication des statuts du personnel technicien (p. 454, 457, 526).

La politique foncière du Gouvernement (p. 445) ; l'application des dispositions relatives aux zones à urbaniser par priorité (Z.U.P.) (p. 445, 527) ; la nécessité de coordonner la construction des grands ensembles et la construction des équipements scolaires et sociaux (p. 446, 524, 527) ; les instructions données aux préfets pour bloquer les crédits nécessaires à la réalisation des équipements collectifs dans les Z.U.P. et les grands ensembles (p. 528) ; les difficultés des collectivités locales désireuses de se constituer des réserves foncières (p. 448).

L'encouragement à la décentralisation de la région parisienne (p. 444, 448).

La construction : le ralentissement de son rythme (p. 446, 448, 449, 450, 452, 453, 455) ; le dépassement des prévisions du plan (p 449, 451, 452, 526) ; la capacité insuffisante de l'industrie du bâtiment pour satisfaire les besoins en logements (p. 449, 454) ; sa modernisation nécessaire (p. 526) ; la nécessité de crédits supplémentaires pour le logement (p. 446, 449, 453) ; les conséquences de l'afflux des rapatriés (p. 446, 449, 525, 526) ; notamment dans l'Hérault (p. 524) ; la diminution des H.L.M. locatifs (p. 451, 455, 456), notamment dans la région parisienne (p. 451, 456) ; la diminution des H.L.M. avec accession à la propriété (p. 451) ; la nécessité de donner aux offices de H.L.M. le droit de suite (p. 456) ; l'acquisition de « Logécos » par des couches sociales supérieures à celles prévues initialement (p. 449, 452) ; la révision nécessaire du plafond des prêts Logéco consentis par le Crédit foncier (p. 453, 522) ; le montant des prêts spéciaux du Crédit foncier (p. 448) ; l'établissement d'un programme triennal de primes (p. 527) ; la possibilité pour le Crédit foncier de développer ses placements ; la couverture des prêts accordés par les remboursements (p. 450, 525) ; la nécessité de hâter l'étude du plan d'urbanisme ; la possibilité pour l'Administration, de se contenter d'un avis préalable sans dossier détaillé (p. 453) ; le peu d'empressement de l'épargne privée à s'investir dans la construction (p. 449, 527) ; la longueur des délais de construction (p. 452, 453).

L'aménagement des lotissements défectueux (p. 445) ; le programme social de relogement (p. 458, 523, 527) ; la rénovation urbaine (p. 523, 527).

Les crédits du Fonds national d'aménagement du territoire (p. 448, 527) ; le rôle de cet organisme (p. 527) ; l'insuffisance des prêts consentis aux collectivités locales (p. 448).

L'achèvement de la liquidation des dom-

mages de guerre (p. 444, 526) ; les lacunes de la législation sur les dommages de guerre (p. 452, 527) ; la longueur des délais d'instruction des recours contentieux ; le reversement demandé aux sinistrés de bonne foi ; le remboursement souhaitable des titres mobiliers ; les mesures devant être prises pour permettre le versement d'indemnités aux citoyens français dont les biens ont été spoliés pendant l'occupation, en application de la loi Brüg (p. 457).

La situation du logement dans la Moselle (p. 453) ; dans le Pas-de-Calais (p. 523) ; dans la Corrèze (p. 523) ; dans la Meuse (p. 526) ; le problème du logement dans les départements à forte densité rurale (p. 454) ; les conditions de répartition des crédits entre les régions (p. 454).

La politique des loyers du Gouvernement (p. 455, 456, 527) ; l'insuffisance de l'allocation logement (p. 455) ; la libération progressive des loyers (p. 527).

Les escroqueries dont ont été victimes certains souscripteurs d'appartements en copropriété (p. 455, 456) ; le scandale du Comptoir national du logement et de l'Immobilière Lambert (*ibid.*) ; le logement des vieillards (p. 457, 458).

Titre III : le statut des inspecteurs de la construction nommés auprès des préfets coordinateurs, des ingénieurs réviseurs et des vérificateurs techniques (p. 528, 529) ; la réduction du personnel affecté à l'attribution des logements H.L.M. (p. 528, 529) ; adoption de la réduction de crédits (p. 529).

Titre IV : les résultats obtenus par la Bourse d'échange de logements ; sa décentralisation prochaine (p. 529) ; l'attribution à l'Institut d'aménagement de la région parisienne d'une subvention non renouvelable ; les difficultés causées par l'application de la loi du 2 août 1960 sur les redevances réclamées aux personnes aux personnes construisant des bureaux dans la région parisienne ; le refus opposé aux industriels de Paris désireux de s'installer en Seine-et-Oise ou Seine-et-Marne ; le cas des industriels expropriés pour cause d'utilité publique (p. 529, 530) ; adoption de la réduction de crédits du titre IV (p. 530).

Titre V : adoption de l'autorisation de programme (p. 530) ; adoption du crédit de paiement (p. 530).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme (p. 530) ; adoption du crédit de paiement (p. 530).

Titre VII : l'indemnisation des sinistrés du fait de l'inondation par l'eau de mer dans la région de Dunkerque en 1944 (p. 530) ; les lacunes de la législation sur les dommages de guerre (p. 530) ; la nécessité de relever de la forclusion les sinistrés ayant formé des recours non encore définitivement jugés devant la juridiction des dommages de guerre (p. 530) ; la situation des personnels administratifs supérieurs des services extérieurs de la Construction en position d'agents détachés (p. 530) ; les mesures prises pour permettre à certains Alsaciens-Lorrains de bénéficier de la loi Brüg (p. 530) ; adoption de l'autorisation de programme (p. 530) ; adoption du crédit de paiement (p. 530).

Art. 27 : *Octroi de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré* (p. 531) ; la diminution du plafond des ressources pour les candidats aux logements H.L.M. ; la construction souhaitable d'immeubles à loyers moyens pour reloger ceux qui devront quitter les H.L.M. (p. 531) ; la nécessité de crédits supplémentaires pour les H.L.M. (p. 531) ; amendement de M. Vallon au nom de la Commission et de M. Denvers (priorité pour les opérations intéressant les communes rurales) (p. 531) ; la reprise dans cet amendement d'une disposition figurant dans la loi de programme de juillet 1962 concernant les H.L.M. (p. 531) ; les inconvénients d'un pourcentage obligatoire imposé au Gouvernement (p. 532) ; les conséquences de l'afflux des rapatriés ; leur implantation dans les secteurs urbains (p. 532) ; la crise du logement dans les campagnes (p. 532) ; l'engagement pris par le Gouvernement de faire bénéficier le secteur rural d'une priorité (p. 532) ; retrait de l'amendement de la Commission des finances (p. 532) ; adoption au scrutin de l'article 27 (p. 532) ; liste des votants (p. 534).

Art. 28 : *Habitations à loyers modérés, bonifications d'intérêts* (p. 532) ; adoption (p. 533).

Art. 33 : *Programme triennal de primes à la construction* (p. 533) ; le retard dans l'attribution des primes ; l'intention du Gouvernement de modifier son système d'attribution afin de permettre aux familles nombreuses aux ressources modestes d'accéder à la propriété (p. 533).

Après l'Art. 33 : article additionnel de M. Vallon au nom de la Commission et de M. Denvers (*attribution prioritaire de primes à la construction pour les communes rurales*) (p. 533) ; retrait (p. 533).

Art. 51 : *Ouverture d'une section C « Réserves foncières » au sein du Fonds national*

Budget 1963.

d'aménagement du territoire (p. 533) ; adoption (p. 533).

Art. 52 : *Prorogation de la garantie de l'Etat aux emprunts des organismes H.L.M. et de sociétés d'économie mixte de construction* (p. 533) ; adoption (p. 533).

Après l'Art. 52 : article additionnel du Gouvernement (*suppression de la taxe au profit du Fonds national de l'habitat pour les propriétaires dont les loyers sont libres*) (p. 533) ; le caractère choquant de la suppression de la taxe à l'habitat pour les propriétaires qui perçoivent les loyers les plus élevés ; la nécessité de les contraindre à affecter à l'entretien de leurs immeubles les sommes qu'ils auraient dû verser au Fonds national d'amélioration de l'habitat (p. 533, 534) ; adoption de l'article additionnel (p. 534).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Catalifaud, Denvers, Fanton, Lolive, Maziol, *Ministre de la Construction ;* Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Royer, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges,* Schaff, Taittinger, *Rapporteur spécial.*

COOPÉRATION

DISCUSSION [21 janvier 1963] (p. 1347). Entendus : MM. Voisin, *Rapporteur spécial ;* Bettencourt, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Hauret, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Maurice Schumann, *Président de la Commission des affaires étrangères ;* de Lipkowski, Spénale, Odru, Bourgund, Voisin, Flornoy, Triboulet, *Ministre délégué chargé de la Coopération.*

Les crédits (p. 1348, 1350, 1353) ; l'importance de l'aide accordée par la France aux pays sous-développés (p. 1348, 1351, 1352, 1355) ; son affectation principale aux pays de la zone franc, notamment aux Etats africains et malgache (p. 1348, 1358) ; les motifs d'ordre moral, politique et économique de cette aide (p. 1352, 1364).

Les dépenses de l'administration métropolitaine (p. 1348) ; la suppression de la délégation de Bordeaux (p. 1348) ; le maintien de celle de Marseille (p. 1349, 1353, 1361, 1365).

Les différentes formes d'aide (p. 1348) ; les subventions d'équilibre (p. 1349, 1353) ; la justification de leur maintien provisoire (p. 1356, 1361) ; la nécessité de les supprimer progressivement (p. 1349, 1353, 1354, 1356) ; le dépôt d'une loi de programme pour ces subventions (p. 1349, 1362).

L'aide militaire (p. 1349, 1353) ; l'inscription des crédits militaires relatifs à l'entretien de nos troupes stationnées outre-mer dans les crédits militaires (p. 1360).

L'assistance technique (p. 1348, 1352, 1353, 1362) ; notamment en matière d'enseignement (p. 1348, 1362) ; la diminution du personnel d'administration technique (p. 1362) ; l'institution d'un service civil dans les Etats demandant le concours technique de la France (p. 1361) ; le détachement d'un certain nombre de militaires du contingent auprès du Ministère de la Coopération (p. 1351) ; les bourses accordées aux étudiants africains et malgaches (p. 1362) ; la participation des Etats africains au paiement du personnel d'assistance technique (p. 1362) ; la nécessité d'une loi de programme d'assistance technique (p. 1362).

L'action culturelle (p. 1348, 1352, 1353, 1363) ; l'aide apportée à la radiodiffusion et à la télévision (p. 1349, 1353, 1363) ; la recherche scientifique (p. 1349, 1353, 1363) ; la réforme nécessaire de la structure de l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (O.R.S.T.O.M.) (p. 1349, 1363) ; la nationalisation des instituts locaux (p. 1349, 1363).

Les investissements (p. 1349, 1353, 1363) ; les opérations d'intérêt général et les programmes de développement (p. 1349, 1353) ; la prise en charge par le Ministère de la Coopération des tâches assumées par l'O.C.R.S. (p. 1349, 1353, 1363) ; la réduction de crédits opérée au profit du budget de l'Etat et non des sociétés pétrolières (p. 1363) ; le Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) (p. 1349, 1350, 1354) ; la représentation parlementaire au sein de cet organisme (p. 1350, 1354, 1363) ; la représentation souhaitable de la Commission des affaires étrangères (p. 1350, 1353) ; le principe de l'aide bilatérale liée (p. 1358, 1363) ; ses inconvénients (p. 1357) ; les garanties devant être accordées aux investissements privés (p. 1358, 1363, 1365) ; l'établissement d'une loi de programme pour les investissements (p. 1350, 1356, 1363) ; les orientations à donner aux investissements (p. 1350, 1352, 1363, 1364) ; la nécessité d'éviter les dépenses somptuaires (p. 1351, 1352, 1353) ; l'effort de planification des pays bénéficiaires ; la coordination des plans des différents pays (p. 1357, 1364).

L'aide de l'Europe aux pays d'outre-mer (p. 1357, 1359, 1364) ; la nouvelle convention d'association passée entre la Communauté

économique européenne et les pays d'outre-mer (p. 1357, 1364) ; la coordination de l'action du F.A.C. et de l'action du Fonds européen (F.E.D.O.M.) (p. 1357, 1364) ; le transfert éventuel à l'Europe de l'aide aux Etats africains (p. 1359, 1364) ; l'évolution des liens entre la France et ses anciens territoires africains (p. 1352, 1357) ; la multiplicité des organismes s'occupant de la coopération (p. 1348, 1351, 1356) ; leur regroupement souhaitable au sein d'un seul ministère (p. 1351, 1356) ; l'opposition des pays africains à un tel regroupement (p. 1365) ; l'aspect nouveau de la coopération (p. 1365) ; la nécessité de rencontres entre parlementaires des pays africains et parlementaires français (p. 1357) ; les événements récents du Togo (p. 1360, 1361) ; l'évolution de la situation du Cameroun; le rôle joué au Congo ex-belge par les « affreux ».

Titre III : adoption (p. 1366).

Titre IV : adoption (p. 1366).

Titre V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 1366).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 1366).

Après l'Art. 57 : article additionnel de MM. Maurice Schumann et Maurice Lemaire, au nom de la Commission des affaires étrangères et au nom de la Commission de la production et des échanges (*représentation parlementaire au sein du comité directeur du Fonds d'aide et de coopération*) (p. 1366) ; la représentation nécessaire de la Commission des affaires étrangères et de la Commission de la production au sein du comité directeur du F.A.C. ; le problème de politique internationale posé par la coordination et la répartition des tâches du F.A.C. (p. 1366) ; retrait de l'amendement (p. 1366).

Orateurs : MM. Schumann, *Président de la Commission des affaires étrangères ;* Triboulet, *Ministre délégué chargé de la Coopération ;* Voisin.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

DISCUSSION [22 janvier 1963] (p. 1419). Entendus : MM. Pierre Bas, *Rapporteur spécial ;* Vauthier, Cerneau, Véry, Héder, Jacquinot, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer ;* Renouard, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Césaire, Feuillard, Sablé, Albrand, L'Huillier, Monnerville.

Les crédits (p. 1419, 1438) ; leur insuffisance par rapport aux objectifs du Plan (p. 1432) ; les difficultés des départements d'outre-mer (p. 1419, 1435, 1436, 1438) ; les efforts faits par le Gouvernement en leur faveur (p. 1438) ; l'institution d'un service des statistiques (p. 1420, 1438) ; l'insuffisance des fonctionnaires fournis par l'I.N.S.E.E. (p. 1438) ; la nécessité d'une parité globale des avantages sociaux entre les départements d'outre-mer et la métropole (p. 1420, 1425, 1431, 1432, 1433, 1436, 1437) ; la discrimination dont sont victimes les aveugles et les infirmes des D.O.M. (p. 1435) ; les mesures prises par le Gouvernement en matière d'assurances sociales et de prestations sociales (p. 1441) ; le relèvement des prestations d'aide sociale aux personnes âgées ; la compensation des charges entre les caisses locales et les caisses nationales métropolitaines (p. 1441) ; l'application aux D.O.M. de la législation sociale agricole (p. 1441) ; l'assimilation progressive du S.M.I.G. dans les D.O.M. au S.M.I.G. métropolitain ; la suppression souhaitable de la monnaie spéciale des D.O.M. (p. 1420); le développement du rayonnement culturel (p. 1420) ; la construction urgente de l'université Félix Eboué (p. 1420); la création d'une faculté des sciences à Pointe-à-Pitre (p. 1438) ; les productions agricoles (p. 1420) ; le problème sucrier (p. 1420, 1430, 1434, 1436, 1438) ; les difficultés des petits planteurs (p. 1421, 1427, 1434, 1436) ; l'institution souhaitable d'une détaxe de distance pour les sucres des D.O.M. (p. 1425) ; les débouchés offerts éventuellement aux productions agricoles d'outre-mer par le Marché commun (p. 1427); la crise bananière (p. 1421, 1430, 1432, 1434, 1436, 1439) ; la nécessité d'assurer l'écoulement prioritaire des bananes antillaises sur le marché français (p. 1432) ; les mesures prises à ce sujet par le Gouvernement (p. 1439) ; la crise des productions de café et de cacao à la Martinique (p. 1432, 1433) ; la concurrence des productions étrangères (p. 1433) ; le développement des exportations d'ananas (p. 1439) ; l'application dans les D.O.M. de la loi d'orientation agricole (p. 1421, 1431, 1434, 1439) ; l'extension des interventions du F.O.R.M.A. aux D.O.M. (p. 1421, 1425, 1431, 1432, 1434, 1435, 1439); les études entreprises en vue de la diversification des cultures et du développement de l'élevage (p. 1439) ; les essais de cultures nouvelles destinées à l'exportation (p. 1439) ; l'application des dispositions concernant l'enseignement agricole (p. 1439) ; la protection contre les calamités agricoles (p. 1425, 1435).

Budget 1963.

Budget 1963.

L'industrialisation nécessaire des D.O.M. (p. 1421, 1428, 1431, 1435, 1442) ; la lenteur de sa réalisation (p. 1420, 1435) ; les mesures prises par le Gouvernement pour encourager les activités nouvelles notamment les avantages fiscaux (p. 1430) ; les créations d'emplois réalisables à la Martinique (p. 1441) ; l'encouragement aux investissements privés (p. 1421, 1422) ; la décentralisation nécessaire des mesures administratives (p. 1421, 1430, 1431, 1435) ; les possibilités offertes par l'épargne locale (p. 1421, 1434) ; la nécessité de développer préalablement l'infrastructure des D.O.M. (p. 1440) ; la modernisation envisagée du réseau routier et des installations portuaires (p. 1440) ; la baisse du prix du courant électrique intervenue à la Martinique à la suite de la mise en place de la Société d'économie mixte créée en application de la loi du 7 décembre 1961 (p. 1340) ; la création de sociétés de développement régional (p. 1421, 1424, 1434, 1440) ; le développement du tourisme (p. 1421, 1428).

L'application de la réforme foncière (p. 1422, 1428, 1435, 1438) ; l'inscription souhaitable d'une clause de remploi dans les actes d'achat (p. 1422) ; les primes d'équipement ; leur versement par le Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) (p. 1422) ; les crédits du F.I.D.O.M. (p. 1422) ; leur majoration souhaitable (p. 1422) ; la nécessité de les réserver aux investissements (p. 1427, 1432, 1434, 1438) ; le manque de coordination entre le F.I.D.O.M. et le Ministère des Finances (p. 1436).

La situation sociale dans les D.O.M. (p. 1430, 1431) ; les disparités choquantes existant en matière d'allocations familiales (p. 1431, 1438) ; l'amélioration nécessaire de l'habitat (p. 1438, 1441) l'aménagement souhaitable des communications entre les D.O.M. et la France (p. 1431) ; le coût excessif du frêt (p. 1431, 1436) ; les profits réalisés par les compagnies de navigation et les sociétés sucrières (p. 1436) ; les difficultés financières des municipalités (p. 1425).

La situation critique de La Réunion (p. 1422, 1423, 1436) ; les dégâts considérables causés par les cyclones (p. 1423, 1426, 1438) ; l'expansion démographique de La Réunion (p. 1423) ; la priorité à accorder au problème de l'eau (p. 1423, 1440) ; le recul de l'évolution économique de la Réunion (p. 1434, 1435) ; l'organisation nécessaire de la production et de sa commercialisation (p. 1424) ; la politique de migration incohérente suivie à La Réunion (p. 1424) ; l'inscription dans le prochain collectif d'un crédit pour les migrations en Réunion (p. 1442) ; la construction souhaitable d'un aérodrome à La Réunion pour les avions quadrimoteurs à réaction (p. 1424); la crise sociale et le chômage sévissant à La Réunion (p. 1436) ; l'augmentation nécessaire du S.M.I.G. (p. 1436).

La situation de la Guyane (p. 1426) ; son sous-peuplement ; la nécessité d'une politique d'immigration; la priorité à accorder aux travaux d'aménagement d'infrastructure (p. 1426) ; l'élaboration nécesaire d'un plan d'expansion agricole et de commercialisation des produits (p. 1426) ; le climat social régnant en Guyane (p. 1427).

Les efforts faits par le gouvernement italien en faveur du sud de l'Italie (p. 1431) ; l'application de la loi de programme pour les D.O.M. et de la loi portant réforme fiscale (p. 1433) ; l'institution d'une retraite complémentaire pour les cadres (p. 1436) ; les fraudes électorales dans les D.O.M. ; la répression des manifestations paysannes et des grèves ouvrières (p. 1436).

L'assistance technique aux D.O.M. et le rôle de la société d'assistance technique et de crédit social d'outre-mer (S.A.T.E.C.) ; le développement de la pêche aux Antilles et à la Guyane (p. 1440) ; les mesures prises en faveur des artisans locaux (p. 1440) ; la construction de logements économiques (p. 1440, 1441) ; l'accueil en métropole des travailleurs antillais et réunionnais (p. 1442) ; les résultat du service militaire adapté (p. 1442) ; son extension éventuelle à La Réunion (p. 1442).

Titre III : adoption de la réduction de crédits (p. 1442).

Titre IV : adoption (p. 1442).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 1442).

Après l'Art. 34 : article additionnel de MM. Albrand et Clostermann (*suppression de l'institut d'émission des départements d'outre-mer*) (p. 1442) ; à la demande de la Commission des finances, cet article est réservé (p. 1442).

Orateur : M. Vallon, *Rapporteur général.*

EDUCATION NATIONALE

DISCUSSION [18 janvier 1963] (p. 1147), [19 janvier 1963] (p. 1219). Entendus : MM. Chapalain, *Rapporteur spécial pour l'Education nationale ;* Weinman, *Rapporteur spécial pour les Constructions scolaires ;* Vivien, *Rapporteur spécial pour la Jeunesse et*

les Sports ; Guillon, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour l'Education nationale ;* Meunier, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour les Constructions scolaires ;* Flornoy, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour la Jeunesse et les Sports ;* Richet, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges pour les Constructions scolaires ;* Fréville, Christian Bonnet, Commenay, Davoust, Meck, Joseph Perrin, Schaff, Le Guen, de Chambrun, Mondon, Baudouin, de Poulpiquet, Jamot, Mme Thome-Patenôtre, MM. Nègre, Cornette, Peretti, Gilbert Faure, André Rey, Catry, Dupuy, Deniau, Boscher, Didier, E. Denis, Mlle Dienesch, MM. Billères, Darchicourt, Rousselot, Comte-Offenbach, Lathière, Peretti, Séramy, Fajon, Nilès, Bord, Hostier, Laudrin, Lamps, de Sesmaisons, Bailly, Max Petit, Neurwirth, Souchal, Herzog, *Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports,* Fouchet, *Ministre de l'Education nationale.*

Les crédits (p. 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1220, 1265) ; le pourcentage des crédits consacrés à l'Education nationale par rapport au revenu national (p. 1153, 1234, 1249) ; l'insuffisance des crédits par rapport aux besoins (p. 1150, 1232, 1234, 1241, 1242) ; les reports de crédits (p. 1148, 1242, 1248) ; la nécessité de crédits supplémentaires (p. 1248) ; le recours à l'emprunt (p. 1150, 1222, 1231, 1265, 1266) ; ou éventuellement à un impôt sur le capital (p. 1266) ; le retard de l'Education nationale par rapport au Plan (p. 1232, 1235, 1270) ; l'intention du Gouvernement de demander à la Commission du Plan de réétudier ses propositions et ses estimations (p. 1270) ; l'insuffisance des crédits accordés à l'Académie de Rennes (p. 1221, 1246) ; le refus de la Commission régionale de la carte scolaire d'établir un ordre de priorité dans cette Académie (p. 1221, 1246) ; la carence des Gouvernements de la IVe République en matière d'Education nationale (p. 1235, 1244, 1265).

Les effectifs du Ministère de l'Education nationale (p. 1148, 1222) ; l'impossibilité de connaître leur nombre exact (p. 1149) ; les créations de postes (p. 1149, 1241) ; le renforcement nécessaire de la décentralisation administrative et l'accroissement des pouvoirs des recteurs et des inspecteurs d'académie (p. 1259).

Les effectifs scolaires (p. 1247) ; le nombre insuffisant des écoles maternelles (p. 1234, 1240) ; la pénurie d'enseignants qualifiés (p. 1149, 1238, 1241, 1249, 1252) ; les nombreuses vacances de postes (p. 1154, 1232) ; les détournements d'emplois (p. 1149) ; la revalorisation nécessaire de la fonction enseignante (p. 1154, 1223, 1224, 1232, 1241, 1242, 1252) ; la nécessité de publier un statut particulier de la fonction enseignante (p. 1154) ; l'attrait exercé par l'industrie privée (p. 1154) ; la revision nécessaires des indices des instituteurs et des certifiés (p. 1222, 1270) ; les instituteurs ruraux (p. 1222, 1254) ; l'octroi d'une indemnité aux instituteurs à classe unique (p. 1222, 1235) ; le déclassement des certifiés ; la nécessité de limiter la durée de leur service hebdomadaire et de leur verser un complément de traitement (p. 1223) ; la revalorisation des retraites des instituteurs (p. 1235, 1264) ; l'emprise politique pesant sur le personnel enseignant (p. 1254) ; l'insuffisance des mesures employées par le Gouvernement pour remédier aux difficultés de recrutement (p. 1254) ; la nécessité d'augmenter le nombre des places dans les I.P.E.S. (p. 1154, 1232) ; et dans les écoles normales (p. 1154, 1235, 1241) ; le développement de l'enseignement par correspondance (p. 1154); le problème des enseignements spéciaux dans les écoles communales de la Seine ; la charge imposée irrégulièrement aux collectivités locales (p. 1255). Budget 1963.

La situation particulièrement critique de l'enseignement dans la Moselle (p. 1234) ; la construction nécessaire de nouvelles écoles rurales (p. 1234, 1235).

La situation dramatique du département de la Seine-et-Oise du fait de l'augmentation et de la concentration de la population (p. 1231, 1242, 1243, 1265) ; la pénurie de locaux et d'enseignants dans ce département ; l'impossibilité pour les collectivités locales de faire face aux charges qui leur incombent (p. 1244) ; les créations urgentes à faire dans le second degré ; l'insuffisance de l'équipement sportif des établissements scolaires (p. 1231).

Les constructions scolaires (p. 1150, 1151, 1155, 1158, 1235, 1240, 1254) ; l'insuffisance des crédits (p. 1151, 1154, 1226, 1232, 1250, 1255) ; les conditions critiquables de leur répartition (p. 1229, 1233); la priorité accordée aux Z.U.P. au détriment du reste du département (p. 1227, 1229, 1235) ; le manque de coordination existant en matière de logement et de constructions scolaires (p. 1227) ; la nécessité de crédits supplémentaires (p. 1151) ; le recours à l'emprunt (p. 1155) ; ou

Budget 1963.

à un financement extraordinaire (p. 1240) ; les constructions scolaires rendues nécessaires par l'implantation d'industries nouvelles (p. 1221, 1223, 1235) ; le retard en matière de constructions scolaires par rapport aux prévisions du Plan (p. 1151, 1155) ; la non-consommation des crédits (p. 1151, 1156, 1252, 1257) ; la décentralisation des mesures administratives (p. 1148, 1155) ; l'application des réformes récentes intervenues à ce sujet (p. 1151, 1158, 1159) ; la rationalisation des méthodes de construction (p. 1151) ; la passation de marchés pluriannuels (p. 1158, 1159) ; l'accélération nécessaire des procédures d'adjudication (p. 1159) ; le décret du 27 novembre 1962 imposant aux collectivités locales une participation dans la construction des établissements du second degré (p. 1156, 1244, 1255, 1257, 1260).

L'enseignement technique (p. 1154, 1227, 1238, 1247, 1260) ; l'insuffisance de la capacité d'accueil et la vétusté des bâtiments (p. 1238) ; la crise de recrutement des enseignants ; l'amélioration des rémunérations ; les horaires trop chargé de l'enseignement long (p. 1238) ; l'enseignement de la technologie dans les classes de 4e et de 3e (p. 1238, 1239); le problème de l'orientation des élèves vers l'enseignement technique (p. 1239) ; l'insuffisance des crédits de subvention alloués aux chambres de métiers en faveur de l'apprentissage artisanal (p. 1254) ; la construction de centres d'apprentissage et de collèges techniques dans les régions industrielles (p. 1227) ; l'emprise du patronat sur l'enseignement technique (p. 1261) ; la réalisation à Lyon d'une école patronale payée presque intégralement par l'Etat (p. 1261).

La recherche (p. 1150, 1220, 1239) ; la révision des barèmes de la prime de recherche (p. 1220, 1239, 1245, 1249, 1259) ; l'importance des crédits accordés à la recherche militaire (p. 1232) ; la suppression de la subvention d'équipement du C.N.R.S. (p. 1248).

L'enseignement supérieur (p. 1154, 1239. 1245) ; la décentralisation universitaire (p. 1155, 1227) ; la création d'un Institut français d'onomastique (p. 1242) ; la création d'une Académie à Amiens (p. 1264) ; les œuvres sociales universitaires (p. 1150, 1251) ; l'insuffisance des crédits (p. 1153) ; l'insuffisance de la subvention accordée au Bureau universitaire de statistiques (p. 1150, 1220, 1251) ; les difficultés de logement des étudiants (p. 1220, 1245, 1251) ; la nécessité d'un financement spécial (p. 1221, 1246, 1251) ; les crédits nécessaires à la Fondation de santé des étudiants de France (p. 1251).

Le ramassage scolaire (p. 1155, 1159, 1222, 1245, 1246, 1254, 1256, 1264, 1270); son extension souhaitable (p. 1246, 1270) ; notamment aux enfants de moins de 6 ans (p. 1226) ; l'insuffisance de crédits (p. 1155, 1257, 1264) ; le retard dans le mandatement des subventions (p. 1223, 1264).

L'application de la réforme scolaire (p. 1148, 1220, 1246, 1247, 1248, 1249) ; le cloisonnement des enseignements (p. 1249) ; la nécessité d'une véritable réforme de l'enseignement et des programmes (p. 1249) ; le développement des collèges polyvalents (p. 1246) ; la démocratisation de l'enseignement (p. 1222, 1227, 1242, 1259).

Le problème posé par la formation des jeunes ruraux (p. 1227, 1228, 1229, 1247) ; l'insuffisance de l'équipement scolaire dans la Manche (p. 1228).

Les bourses (p. 1150, 1154, 1229, 1241, 1245) ; l'insuffisance de leur nombre et de leur taux (p. 1254) ; la révision nécessaire de leurs conditions d'attribution (p. 1154, 1241, 1252) ; notamment pour les agriculteurs (p. 1229, 1245, 1254) ; la nécessité de les verser d'avance (p. 1229) ; l'aide à l'enseignement privé (p. 1228, 1234, 1242, 1247) ; le retard dans l'application de la loi Debré (p. 1228, 1231, 1247); les instructions données aux recteurs pour remédier aux lenteurs de l'Administration (p. 1270) ; les conditions mises à l'agrément des enseignants (p. 1228) ; l'aide éventuelle de l'Etat à l'enseignement supérieur confessionnel (p. 1234, 1242).

Les problèmes intéressant la Jeunesse et les Sports (p. 1152, 1156, 1225, 1226, 1251, 1252, 1259, 1266) ; l'activité et les crédits du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports (p. 1152, 1156, 1252, 1259, 1266) ; l'application de la loi de programme d'équipement sportif (p. 1152, 1156, 1225, 1250, 1262, 1268) ; les créations d'établissements envisagées pour 1963 (p. 1156) ; l'encadrement des jeunes non scolarisés (p. 1252, 1268) ; la situation misérable du sport en France par rapport à l'étranger (p. 1225) ; le nombre insuffisant des stades (p. 1225) ; et des piscines (p. 1225, 1233) ; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la piscine construite par les Allemands sous l'occupation, boulevard Lannes (p. 1226, 1268) ; l'insuffisance de l'équipement sportif des établissements scolaires (p. 1153, 1158, 1225, 1253) ; l'impossibilité pour les candidats au baccalauréat de s'entraîner aux épreuves sportives d'éducation

physique ou de natation (p. 1226, 1233) ; la simultanéité nécessaire des constructions scolaires et de l'installation des équipements sportifs (p. 1155) ; le regroupement souhaitable en une ligne spéciale du budget des crédits relatifs aux investissements sportifs des établissements scolaires (p. 1226, 1252, 1267) ; l'enseignement du sport à l'école primaire (p. 1259, 1263) ; le non-respect par les établissements scolaires des horaires officiels d'éducation physique et de plein air (p. 1258) ; l'insuffisance des crédits de rattrapage pour les établissements existants (p. 1153, 1233, 1251, 1258, 1267) ; le dépôt d'une loi de programme d'équipement sportif scolaire (p. 1158) ; la formation des professeurs d'éducation physique (p. 1156, 1258, 1267) ; les constructions envisagées de centres régionaux d'éducation physique et sportive (C.R.E.P.S.) (p. 1258, 1267) ; l'octroi aux élèves boursiers de ces centres et des instituts régionaux d'éducation physique du statut des instituts pédagogiques de l'enseignement secondaire (p. 1258) ; l'insuffisance de la pratique du sport dans l'enseignement supérieur (p. 1152, 1225) ; et dans les milieux non scolarisés (p. 1152) ; l'institution souhaitable d'une journée nationale du sport dans les enseignements du premier degré, secondaire ou universitaire (p. 1226) ; la suppression des indemnités aux secrétaires généraux de l'A.S.S.U. (p. 1250, 1268) ; la création éventuelle d'un parc d'attractions dans la région parisienne (p. 1153, 1267) ; la construction d'un stade de 100.000 places à Paris (p. 1226, 1267) ; l'éducation populaire (p. 1152) ; l'application de la loi du 29 décembre 1961 accordant des congés non rémunérés aux travailleurs salariés en vue de favoriser la formation des cadres des organisations de jeunesse (p. 1156) ; l'attribution d'une indemnité aux stagiaires (p. 1157) ; les maisons de jeunes (p. 1152, 1157, 1267) ; l'impartialité nécessaire de leurs directeurs (p. 1157, 1267) ; le développement des foyers communaux (p. 1157, 1263, 1267) ; la participation de la France aux Jeux africains devant avoir lieu prochainement à Dakar (p. 1153) ; la préparation des Jeux Olympiques (p. 1263) ; l'information de la jeunesse (p. 1158, 1265, 1267) ; la situation défavorisée des départements ruraux en matière d'équipement sportif (p. 1225, 1226) ; les subventions accordées aux associations (p. 1153, 1157, 1263, 1268) ; le rétablissement de la subvention à l'Union nationale des Etudiants de France (U.N.E.F.) ; les résultats des organismes de cogestion coféder et cotravaux (p. 1157) ; la réforme sportive intervenue par l'arrêté du 17 décembre 1962 (p. 1157, 1250, 1253, 1263, 1268) ; les inconvénients d'une limitation à trois ans des pouvoirs des directeurs des fédérations (*ibid.*) ; la rapidité avec laquelle une réforme a été décidée (p. 1253) ; la non-application du décret aux clubs et aux associations (p. 1267) ; la dispersion des crédits intéressant la jeunesse (p. 1155, 1226) ; la création d'un Ministère de la Jeunesse (p. 1155, 1226, 1250, 1259) ; la limitation trop stricte des saisons sportives (p. 1260) ; les dérogations devant être accordées dans certaines régions (p. 1260, 1268) ; l'institution de concours de pronostics (p. 1260, 1268). Budget 1963.

Les classes de neige et les classes à mi-temps (p. 1157).

L'insuffisance des crédits pour l'enfance inadaptée (p. 1154, 1155, 1241) ; la construction d'annexes des établissements scolaires dans des régions climatiques ; les possibilités d'utilisation de ces locaux par le tourisme pendant les vacances scolaires (p. 1159) ; la date des vacances scolaires (p. 1221) ; l'étalement souhaitable des congés (p. 1223) ; le développement de l'enseignement de l'allemand en Alsace-Lorraine (p. 1224) ; la composition des manuels scolaires ; la nécessité d'y faire une plus grande place à l'histoire locale (p. 1224),

Les collèges d'enseignement général (p. 1222, 1233) ; leur rôle dans la scolarisation du monde rural (p. 1222, 1233) ; les charges imposées aux collectivités locales pour leur financement (p. 1233) ; la nécessité de leur donner un régime financier spécial et de doter leur personnel d'un statut particulier (p. 1233).

Titre III : adoption au scrutin (p. 1271) ; liste des votants (p. 1279).

Titre IV (p. 1271) : amendement de M. Fanton tendant à une réduction de crédits (suppression de la subvention de la Ligue de l'enseignement) ; les subventions importantes reçues par l'enseignement ; les conditions d'attribution des subventions ; les questions écrites posées à ce sujet par M. Fanton au cours de la précédente législature ; la position politique prise par la Ligue de l'enseignement au moment du référendum du 28 octobre ; les nombreux fonctionnaires de l'enseignement mis à la disposition de la Ligue de l'enseignement (p. 1271, 1272) ; l'engagement pris par le Gouvernement de faire respecter par la Ligue de l'enseignement la neutralité politique (p. 1272) ; les services rendus par la Ligue de l'enseignement (p. 1272) ; retrait de l'amendement de M. Fanton (p. 1273) ; amendement de M. Laudrin (suppres-

Budget 1963.

slon de la subvention accordée à l'Amicale parlementaire) (p. 1273); adoption de l'amendement (*ibid.*) ; la prise en considération par le Gouvernement du problème du ramassage scolaire ; l'amélioration des règlements de subventions ; le recours à des crédits supplémentaires au cas où les crédits se révéleraient insuffisants (p. 1273) ; adoption du Titre IV (p. 1273).

Titre V : la nécessité de crédits supplémentaires en faveur de l'Education nationale, notamment pour les constructions scolaires ; l'intention du Gouvernement de revoir les prévisions du Plan ; les instructions données à ce sujet au Commissaire général au Plan (p. 1273, 1274) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du Titre V au scrutin (p. 1274) ; liste des votants (p. 1281).

Titre VI : les difficultés financières des communes-dortoirs en matière d'équipement scolaire ; l'extension aux constructions scolaires du décret du 31 décembre 1958 permettant aux municipalités de demander une participation au constructeur pour les dépenses d'exécution d'équipements publics nécessitées par un lotissement construit sur le territoire de la commune (p. 1274) ; les incidences d'une pareille extension sur le prix de revient du logement (p. 1274, 1275) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du Titre VI (p. 1275).

Après l'Art. 52 : article additionnel du Gouvernement (*perception des droits d'examen du baccalauréat au profit du Trésor public*) (p. 1275).

Article additionnel de M. Meunier et de M. Rabourdin (*application des dispositions du décret du 31 décembre 1958 aux dépenses entraînées par l'édification de constructions scolaires du premier et du second degré*) (p. 1275) ; la récente réforme du baccalauréat mettant l'organisation des examens à la charge de la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires ; l'affectation des droits d'examen du baccalauréat au Trésor public et non plus aux universités (p. 1275) ; adoption de l'article additionnel du Gouvernement (p. 1275); retrait de l'amendement de M. Meunier (p. 1275).

Orateurs : MM. Bailly, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Darchicourt, Fanton, Christian Fouchet, *Ministre de l'Education nationale ;* Laudrin, Mainguy, Odru, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Rabourdin, Rey, de Sesmaisons, Souchal, de Tinguy.

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

I. — CHARGES COMMUNES.

DISCUSSION [17 janvier 1963] (p. 1000). Entendus : MM. Ebrard, *Rapporteur spécial ;* Nou, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Bertrand Denis, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Vallon, *Rapporteur général ;* Dusseaulx, Sanson, Ballanger.

La diversité des crédits figurant au budget des Charges communes malgré la réforme intervenue dans la dernière loi de finances (p. 1000, 1003) ; l'évolution de la dette publique ; l'allégement de la dette extérieure ; le maintien d'une dette à long terme (p. 1000).

La fonction publique (p. 1002, 1004, 1006, 1024) ; la dégradation progressive de la situation relative des fonctionnaires et la crise existant au sein de la fonction publique (p. 1000) ; l'insuffisance de l'équipement administratif du pays (p. 1000) ; les conséquences de l'intégration des fonctionnaires rapatriés d'Algérie (p. 1000, 1002) ; les mesures prises en faveur des fonctionnaires par le décret du 24 novembre 1962 (p. 1001, 1024) ; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les agents de la catégorie B (p. 1001) ; l'augmentation automatique des pensions de retraite des anciens combattants entraînée de par l'amélioration des rémunérations des fonctionnaires, l'intégration des éléments dégressifs dans le traitement de base pour le calcul de la retraite (p. 1001) ; le retard du secteur public sur les secteurs semi-public et privé (p. 1001, 1005, 1006, 1008, 1024) ; la nécessité d'une réforme profonde de la fonction publique (p. 1001, 1002, 1007) ; les difficultés de recrutement (p. 1001, 1006) ; le problème posé par la « féminisation » des services publics (p. 1005) ; la lenteur de l'avancement (p. 1001) ; la suppression nécessaire des zones de salaire (p. 1005) ; l'insuffisance des retraites (p. 1001, 1006) ; la suppression nécessaire de l'abattement du sixième appliqué aux annuités des services des personnels sédentaires (p. 1001, 1006, 1007) ; l'intégration de l'indemnité de résidence (p. 1001, 1007, 1008) ; la réforme du Code des pensions (p. 1006, 1009) ; la différence entre les prestations sociales servies aux fonctionnaires et celles servies au personnel du secteur semi-public (p. 1001) ; la sécurité sociale des fonctionnaires (p. 1003) ; le financement de la sécurité sociale des étudiants, son affectation anormale

au chapitre relatif au personnel en retraite (p. 1003).

L'action économique de l'Etat (p. 1002) ; les subventions à l'agriculture (p. 1002) ; le problème des sucres (p. 1002) ; la subvention pour la résorption des excédents de céréales (p. 1002, 1025) ; la dotation du F.O.R.M.A. (p. 1002, 1004) ; le prélèvement effectué pour financer le fonds d'action sociale (p. 1004).

Les primes à la construction ; leur insuffisance (p. 1002) ; les crédits en faveur de la décentralisation ; les primes spéciales d'équipement (p. 1002) ; l'importance des reports de crédits (p 1002).

L'action sociale d'assistance et de solidarité (p. 1002, 1018) ; la majoration des rentes viagères (p. 1002, 1003) ; les crédits pour les économiquement faibles (p. 1003) ; l'application de la loi instituant le fonds national de solidarité (p. 1003, 1019, 1020) - l'insuffisance des allocations aux personnes âgées (p. 1009, 1018, 1019, 1020, 1024) ; la complexité du fonctionnement du fonds de surcompensation des prestations familiales (p. 1004) ; le problème de la Sécurité sociale (p. 1010) ; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la progression des prestations sociales (p. 1020) ; l'accroissement des charges des collectivités locales (p. 1021).

La situation économique de la France ; l'exposé fait à ce sujet par le Ministre des Finances (p. 1011 et suiv.) ; les avantages et les dangers d'une augmentation des rémunérations ; les conséquences sur les investissements d'un développement trop rapide de la consommation intérieure (p. 1012, 1018) ; le renchérissement des coûts de production et ses effets sur la balance des changes (p. 1012, 1018) ; le programme gouvernemental en matière économique : maintenir la stabilité financière en poursuivant l'expansion (p. 1012, 1017) ; l'utilisation de cette expansion au profit de la justice sociale (p. 1012) ; la progression de la production industrielle (p. 1012) ; le redressement nécessaire du taux des investissements (p. 1012, 1013) ; l'utilisation du système d'amortissements accélérés (p. 1012) ; le fléchissement des investissements privés (p. 1019, 1021) ; le relais des fonds publics par l'épargne (p. 1013, 1018, 1019, 1022) ; l'amélioration nécessaire des procédés de financement à long terme (p. 1013) ; les travaux de la commission Lorrain ; le financement des exportations de biens d'équipement (p. 1013) ; l'excédent de la balance des comptes, le développement de notre commerce extérieur (p. 1013, 1022) ; la politique de coopération internationale pratiquée par la France ; l'adoption d'un système de contribution directe à de grands programmes de développement ; l'accord passé récemment avec le Mexique (p. 1013) ; la modernisation des industries alimentaires françaises ; la création d'une caisse nationale des grands itinéraires routiers chargé d'émettre des emprunts affectés au financement des autoroutes de liaison à péage (p. 1013) ; le problème posé par le logement des rapatriés (p. 1013) ; l'intention du Gouvernement de lancer de nouveaux programmes de construction et de maintenir la stabilité des prix ; le retour progressif à l'unité des logements anciens et des logements neufs (p. 1014) ; le rôle des sociétés immobilières d'investissement (p. 1014). Budget 1963.

Les prix (p. 1014, 1018, 1021) ; l'amélioration nécessaire des circuits commerciaux (p. 1014, 1015) ; l'accroissement de la productivité de la distribution (p. 1015) ; la prochaine réforme des taxes sur le chiffre d'affaires ; l'aménagement de la fiscalité indirecte pesant sur les produits de grande consommation (p. 1015) ; la taxation provisoire de certaines denrées en raison des circonstances atmosphériques (p. 1015) ; la nécessité d'une croissance modérée des salaires (p. 1015, 1021, 1023) ; la diminution du pouvoir d'achat des salariés ; le problème de la réduction de la durée du travail (p. 1015, 1018, 1023) ; celui de l'avancement de l'âge de la retraite (p. 1019, 1023) ; l'octroi d'une quatrième semaine de congé payé (p. 1015, 1023) ; son application limitée dans les secteurs en état de la supporter (p. 1015).

L'application du Plan (p. 1015, 1016) ; sa mise à jour (p. 1016) ; la nécessité d'une association plus grande du Parlement à son élaboration (p. 1016, 1018) ; les conditions de préparation du budget ; l'organisation des travaux de la Commission des finances (p. 1016, 1017) ; l'amélioration nécessaire de la présentation des documents budgétaires (p. 1017) ; la nécessité de faire coïncider le Plan et la législature (p. 1017) ; l'insuffisance du budget des postes et télécommunications et de celui de la construction ; les problèmes posés par l'enseignement des différents degrés, les difficultés des académies de province (p. 1017).

TITRE I : adoption de la réduction de crédits (p. 1027).

TITRE II : adoption des crédits (p. 1027).

TITRE III (p. 1027) : le versement de l'indemnité pour difficultés administratives aux

Budget 1963.

agents de la S.N.C.F. en Alsace-Lorraine (p. 1027) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits du titre III (p. 1027) ; les conséquences des mesures sociales prises à l'automne en faveur des agents de la fonction publique ; adoption de l'amendement (p. 1027) ; adoption des crédits du titre III (p. 1027).

TITRE IV (p. 1027) : l'insuffisance de la majoration des rentes viagères ; l'exclusion injustifiée du bénéfice de cette augmentation des rentes postérieures au 1er janvier 1952 (p. 1028) ; adoption des crédits du titre IV (p. 1028).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme ; autorisation du crédit de paiement (p. 1028).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme ; autorisation du crédit de paiement (p. 1028).

Art. 53 : (*Réglementation des cumuls de pensions et de rémunérations*) (p. 1028) ; les dispositions de l'article ; la suspension de la pension pour les agents bénéficiaires d'une retraite sur leur demande avant la limite d'âge ; l'exclusion souhaitable des militaires dégagés des cadres indépendamment de leur volonté (p. 1028) ; le cas des gardiens de la paix et des gendarmes ; la nécessité de faciliter leur départ à la retraite afin de réaliser le rajeunissement des effectifs (p. 1028, 1029) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et de M. Chapalain tendant à réserver les dispositions statutaires particulières et les droits acquis par certains personnels en vertu de textes législatifs ou réglementaires antérieurs (p. 1029) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission et de M. Raulet (procédure du décret pris en Conseil des Ministres) (p. 1029) ; les inconvénients de cette procédure ; le remplacement de l'expression « décret pris en Conseil des Ministres » par l'expression « décret contresigné par le Ministre des Finances et des Affaires économiques » ; adoption de l'amendement ainsi modifié (p. 1029) ; amendement de M. Bailly tendant à exclure de la nouvelle réglementation les organismes privés de recherches collectives (p. 1209) ; l'insuffisance du personnel qualifié dans les centres de recherche industriels ; les possibilités qui seraient ainsi offertes aux ingénieurs du génie maritime (p. 1029) ; la prise en considération par le Gouvernement des conclusions de la commission Laroque pour la rédaction de l'article ; l'importance des subventions d'Etat attribuées aux organismes visés dans l'amendement ; la concurrence que susciterait l'adoption de ce dernier entre la fonction publique et les organismes subventionnés par l'Etat (p. 1029) ; rejet de l'amendement (p. 1029) ; amendement de MM. Voilquin et Cherasse (maintien des règles actuelles du cumul pour les agents de l'Administration civils ou militaires prenant leur retraite avant la limite d'âge) (p. 1029, 1030) ; le préjudice causé par les dispositions de l'article aux fonctionnaires militaires et à certains fonctionnaires civils pouvant prétendre à une pension d'ancienneté avant 60 ans (p. 1030) ; l'atteinte que porterait l'adoption de l'amendement à l'esprit même de la réforme désirée par le Gouvernement ; le respect des droits acquis (p. 1030) ; rejet de l'amendement (p. 1030) ; amendement de MM. Voilquin et Cherasse (exclusion du champ d'application de la loi des pensions militaires d'ancienneté de sous-officiers) (p. 1030) ; rejet de l'amendement (p. 1030) ; amendement de M. Chauvet (délai d'option accordé aux agents n'ayant pas encore atteint l'âge limite ou ayant pris leur retraite avant cet âge limite (p. 1030) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances et de M. Ruais (délai d'un an accordé aux personnes auxquelles s'applique la réglementation sur les cumuls pour conserver le bénéfice du régime antérieur (p. 1030) ; les différentes situations qui doivent être envisagées : les situations acquises, les situations « émergeantes » et « non émergées » (p. 1031) ; à la demande du Ministre des Finances, les amendements de MM. Chauvet et Ruais sont réservés ainsi que l'article (p. 1031) ; amendement du Gouvernement (possibilité pour les personnels auxquels s'applique la réglementation sur les cumuls de conserver le bénéfice du régime antérieur sous certaines conditions) (p. 1035) ; les amendements de MM. Chauvet et Ruais deviennent sans objet (p. 1036) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 1036) ; adoption de l'article 53 ainsi modifié (p. 1036).

Après l'Art. 55 : amendement du Gouvernement (majoration d'un certain nombre de rentes viagères) (p. 1031) ; les dispositions de l'amendement visant les rentes viagères constituées auprès de la caisse nationale de prévoyance ; les caisses autonomes mutualistes et les compagnies d'assurance-vie et les rentes constituées entre particuliers (p. 1031) ; sous-amendement de M. Hoguet

(majoration de 15 % pour les rentes constituées entre particuliers entre 1952 et 1959) (p. 1031) ; l'insuffisance du relèvement proposé par l'Etat ; l'exclusion de la majoration des rentes constituées après 1952 ; la proposition de loi déposée par le groupe U.N.R. au cours de la précédente législature tendant à une majoration des rentes constituées entre le 1er janvier 1952 et le 31 janvier 1959 ; le petit nombre des crédirentiers bénéficiaires de rentes constituées entre 1914 et 1939 ; la nécessité de réparer le préjudice causé aux crédirentiers bénéficiaires de rentes après 1952 par les dévaluations survenues entre 1952 et 1958 (p. 1032) ; les conséquences sociales et économiques d'une revalorisation des rentes viagères (p. 1032) ; l'institution souhaitable d'une majoration forfaitaire et automatique correspondant aux hausses du coût de la vie (p. 1032) ; la proposition de loi déposée par le groupe communiste tendant à la revalorisation des rentes viagères constituées entre le 1er janvier 1952 et le 1er janvier 1960 ; la majoration des rentes viagères publiques et privées proposée par le Gouvernement et la suppression du décalage existant traditionnellement entre les deux sortes de rentes (p. 1033) ; les dispositions devant être prises en faveur des rentes publiques et des rentes privées dans la prochaine étape des mesures concernant les personnes âgées ; le rajustement dans le courant de l'année des rentes viagères constituées entre 1952 et 1959 ; l'engagement pris par le Gouvernement à ce sujet (p. 1033) ; retrait de l'amendement de M. Hoguet ; cet amendement est repris par MM. Darchicourt et Lamps (p. 1033) ; rejet (p. 1033) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 1033) ; amendement de M. Collette (revalorisation judiciaire éventuelle des rentes viagères) (p. 1033) ; la dévaluation courante des rentes viagères et l'enrichissement indû dont bénéficient ainsi les débirentiers ; la nécessité de permettre aux rentiers viagers d'obtenir une majoration équitable de leurs rentes (p. 1034) ; adoption de l'amendement (p. 1034) ; amendement du Gouvernement (majoration des rentes viagères de la Caisse des dépôts et consignations) (p. 1034); adoption (p. 1034); amendement du Gouvernement (validation des décrets relatifs à la rémunération des personnels civils et militaires en service sur les territoires de la République fédérale d'Allemagne) (p. 1034) ; la reprise dans cet amendement des dispositions d'un projet de loi examiné et rejeté par la Commission de la défense nationale ; la fin du statut d'occupation en Allemagne et ses conséquences sur le régime des rémunérations des personnels français travaillant en Allemagne fédérale ; la cessation du versement des contributions en deutschemarks du Gouvernement fédéral ; l'annulation par le Conseil d'Etat de trois décrets pris le 1er juin 1958 ; les recours formés par les organisations syndicales ; la nécessité de poursuivre les pourparlers entre le Ministère des Armées et les représentants du personnel (p. 1034, 1035) ; l'aspect réglementaire de la question (p. 1035) ; sous-amendement de M. Ruais (validation de l'intégration complémentaire dans le corps des administrateurs civils de huit agents supérieurs de l'administration centrale) (p. 1035) ; l'annulation par le Conseil d'Etat du décret procédant à cette intégration (p. 1035) ; adoption du sous-amendement (p. 1035) ; adoption de l'amendement modifié du Gouvernement (p. 1035).

Amendement du Gouvernement (statut des administrateurs civils) (p. 1035) ; sous-amendement de M. Bricout relatif au personnel des Assemblées parlementaires (p. 1035); adoption du sous-amendement (p. 1035) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié (p. 1035).

Orateurs : MM. Bailly, Bricout, Chauvet, Collette, Ebrard, *Rapporteur spécial ;* Fil Fonchier, Fréville, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Hoguet, Lamps, Ruais, Schaff, Sanson, Vallon, *Rapporteur général ;* Voilquin.

II. — Services financiers

DISCUSSION [18 janvier 1963] (p. 1138). Entendus : MM. Souchal, Sanson, *Rapporteur spécial ;* Kaspereit, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Fonchier, *Rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges ;* Lamps, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.*

Rappel au règlement de M. Souchal (organisation de la discussion budgétaire) (p. 1138, 1139).

La fusion en un seul Ministère des services financiers et des services économiques (p. 1139, 1141, 1145) ; la réorganisation nécessaire de la structure des services ; l'interpénétration des carrières entre les services économiques et les services financiers (p. 1144).

Les personnels financiers (p. 1139, 1143,

Budget 1963. 1144) ; l'accroissement de leurs tâches (p. 1139, 1143) ; l'insuffisance de leurs effectifs malgré le développement des installations mécanographiques et électroniques (p. 1139) ; le nombre élevé des vacances dans les services chargés de l'assiette et du recouvrement de l'impôt (p. 1139) ; le recours à des agents temporaires (p. 1139) ; l'assouplissement des conditions de recrutement pour les personnels de la direction générale des impôts (p. 1140, 1144) ; les créations d'emplois gagées par des suppressions d'emploi en Algérie et outre-mer (p. 1139, 1144) ; l'aménagement des conditions de travail des agents (p. 1144) ; les revendications des fonctionnaires des petites catégories (p. 1143) ; la situation des receveurs auxiliaires des impôts (p. 1144).

Les affaires économiques (p. 1140) ; le problème primordial des prix (p. 1142, 1143).

Le commerce intérieur (p. 1140, 1141) ; les difficultés de l'ancien Secrétariat d'Etat au Commerce intérieur (p. 1141) ; l'insuffisance de ses moyens d'action ; la dispersion des interventions pour les prix et les marchés (p. 1141) ; l'organisation par la Direction du commerce intérieur de la participation française à l'exposition internationale de Seattle (p. 1140) ; l'encouragement aux recherches dans le domaine commercial (p. 1141) ; l'insuffisance de l'information économique (p. 1141) ; l'aide aux organisations de consommateurs (p. 1141) ; le remboursement à la R.T.F. des frais techniques de l'émission Telex-consommateurs ; l'assistance technique au commerce et à l'enseignement (p. 1142) ; l'augmentation et la réparlition de la consommation (p. 1142) ; les dépenses faites par le Fonds de développement économique et social pour la modernisation du commerce (p. 1142) ; la faiblesse des résultats obtenus par le commerce associé ; le léger accroissement du chiffre d'affaires des supermarchés (p. 1142).

Le commerce extérieur (p. 1140, 1143) ; les propositions américaines en matière tarifaire (p. 1140) ; la nécessité d'un règlement préalable des problèmes soulevés par les inégalités résultant de la législation américaine (p. 1140) ; l'insuffisance de notre représentation commerciale à l'étranger (p. 1140, 1143) ; le rôle du centre national du commerce extérieur (p. 1140, 1141, 1143); la nécessité de le doter d'un personnel spécialisé (p. 1143) ; l'activité du Comité permanent des foires (p. 1141, 1144) ; la baisse de nos exportations vers les pays de la zone franc, notamment vers l'Algérie, la progression de nos ventes à la Communauté économique européenne ; la nécessité de rassembler au sein d'un département ministériel spécialisé les services administratifs s'intéressant au commerce extérieur (p. 1143).

TITRE III : adoption (p. 1145).

TITRE IV : adoption (p. 1145).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme (p. 1145) ; adoption du crédit de paiement (p. 1145).

Art. 54 : *Intégration des fonctionnaires du corps des experts économiques d'Etat dans le corps des commissaires aux prix ;* adoption (p. 1145).

Art. 55 : à la demande de la Commission des finances, cet article est réservé (p. 1145).

INDUSTRIE

DISCUSSION [9 janvier 1963] (p. 409). Entendus : M. Bailly, *Rapporteur spécial ;* Poncelet, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Ramette, Martel, Fabre, Commenay, Bayou, Balmigère, Meck, Abelin, Lepeu, Ebrard, Maurice-Bokanowski, *Ministre de l'Industrie ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

La présentation du budget (p. 410) ; la présence dans d'autres documents budgétaires d'indications sur les dépenses de l'Etat concernant l'industrie (p. 410, 411) ; l'augmentation des crédits (p. 411) ; les subventions économiques (p. 410) ; le problème posé par la sécurité de nos approvisionnements en produits pétroliers (p. 410, 419) ; le maintien de la fourniture du pétrole saharien (p. 410, 419) ; l'éventualité d'une baisse du prix de l'essence (p. 411) ; la nécessité d'une plus grande diversification de nos sources d'approvisionnement (p. 410) ; l'amenée du gaz saharien (p. 412, 419) ; l'encouragement à la recherche scientifique et technique (p. 410, 411, 419) ; les subventions attribuées pour les financements de prototypes (p. 412, 419) ; la recherche textile (p. 410, 411) ; le produit de la taxe textile (p. 410, 422).

La décentralisation industrielle (p. 410, 411, 414, 415, 416) ; les difficultés rencontrées par les industriels désireux de s'installer en province (p. 416) ; l'encouragement à apporter aux sociétés de moyenne importance (p. 410, 411) ; l'alignement du régime fiscal des dividendes et des intérêts (p. 412, 422) ; l'amélioration des facultés d'emprunt des entreprises (p. 411, 422) ;

l'implantation des usines dans les régions défavorisée (p. 414, 417) ; les résultats obtenus en matière de décentralisation, notamment dans les régions de l'ouest et du sud-ouest (p. 418) ; l'abaissement du seuil des vingt emplois exigé pour bénéficier de l'aide de l'Etat (p. 414, 420).

L'artisanat (p. 411, 412, 413, 414, 419) ; la nécessité d'une réforme des chambres de métiers (p. 413) ; l'aménagement du régime de prévoyance sociale des artisans (p. 414, 415) ; l'insuffisance des salaires des apprentis (p. 414) ; le crédit artisanal (p. 419).

Les prêts du Fonds de développement économique et social (p. 411, 412) ; le problème de l'énergie (p. 412, 413, 415, 416, 418, 419) ; l'examen par le Gouvernement d'une politique commune de l'énergie (p. 419) ; les difficultés financières des Charbonnages de France (p. 412, 420) ; la non-application de l'article 67 de la loi de finances pour 1962 faisant obligation au Gouvernement de déposer un rapport sur la situation des Charbonnages de France (p. 410, 412, 413) ; le plan Jeanneney, et la « liquidation des houillères nationales » ; les conséquences des fermetures de mines (p. 413, 414, 415) ; le coût des importations de charbon (p. 413); la dévalorisation de la situation des mineurs (p. 413) ; les atteintes au statut de la Sécurité sociale minière (p. 413) ; la situation de l'E.D.F. (p. 412, 416) ; l'augmentation éventuelle des tarifs (p. 412) ; le développement souhaitable de l'électricité thermique produite à partir du charbon français (p. 416) ; les tarifs préférentiels accordés à certaines entreprises (p. 416) ; la publication souhaitable d'une étude de la tarification électrique en France (p. 416) ; la situation difficile de la région de Béziers, notamment à la suite de l'afflux des rapatriés (p. 415) ; la reconversion des usines Fouga et Pétrofouga (p. 415) ; le déclin des filatures et tissages dans les vallées des Vosges et les difficultés de la population ouvrière (p. 416, 421) ; le problème de la corrosion des métaux et de la crise sévissant dans la région de Lacq et du Boucau (p. 417, 418, 421) ; l'inquiétude suscitée dans les milieux commerciaux et industriels par les articles 85 et 87 du Traité de Rome relatifs aux contrats d'exclusivité (p. 417, 421).

La progression de la production industrielle (p. 418), notamment pour les industries de consommation (p. 418) ; la priorité devant être accordée aux investissements et à l'accroissement de la production industrielle d'équipement (p. 418).

Le problème de la réduction de la durée de travail ; les accords de la Régie Renault concernant les quatre semaines de congé payé (p. 422). Budget 1963.

TITRE III (p. 423) : adoption (*ibid.*).

TITRE IV (p. 423) : adoption (*ibid.*).

TITRE V (p. 423) : adoption de l'autorisation de programme (*ibid*).

TITRE VI (p. 423) : adoption de l'autorisation de programme (*ibid.*) ; adoption du crédit de paiement (*ibid.*).

Après l'Art. 55 : article additionnel du Gouvernement (*Paiement des sommes dues par les usagers au titre de fournitures d'électricité et de gaz* (p. 423) ; la limitation souhaitable du nombre des encaissements à domicile ; les difficultés qu'auraient les usagers à s'acquitter par chèque postal ou bancaire (p. 423) ; retrait de l'amendement (p. 423).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances.*

INTÉRIEUR

DISCUSSION [17 janvier 1963] (p. 1036). Entendus : MM. Charret, *Rapporteur spécial ;* Zimmermann, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;* Pleven, Coste-Floret, Fouchier, Fréville, Duffaut, Le Gallo, Mondon, Philippe, Ribière, Palmero, Bustin, Noiret, Peretti, Barbet, de Poulpiquet, Frey, *Ministre de l'Intérieur.*

Les crédits (p. 1036) ; les mesures concernant l'Administration générale (p. 1036) ; les problèmes de gestion des personnels exerçant leur activité en Algérie (p. 1036) ; le rapatriement et l'intégration des fonctionnaires d'Algérie (p. 1039) ; le corps préfectoral (p. 1036, 1039, 1051) ; le reclassement des préfets précédemment en poste en Algérie (p. 1037, 1051, 1061) ; leur mise en position de mission en surnombre (p. 1037, 1052) ; leur reclassement éventuel dans d'autres corps de la fonction publique (p. 1052, 1062) ; la création de postes de préfets adjoints dans les grandes préfectures (p. 1037) ; les sous-préfets (p. 1037, 1043) ; les inconvénients de la fixation de leur limite d'âge à 52 ans (p. 1037, 1043, 1052) ; la création souhaitable d'un poste de sous-préfet chargé de l'arrondissement du chef-lieu (p. 1040, 1043, 1060) ; la création de nouvelles sous-préfectures (p. 1052) ; la nomination de sous-préfets chargés

Budget 1963.

des questions économiques auprès des préfets placés à la tête de régions de programme (p. 1040) ; la prochaine revalorisation indiciaire devant intervenir en faveur des magistrats des tribunaux administratifs (p. 1037, 1040); les personnels des préfectures (p. 1037, 1040, 1043, 1044, 1045, 1052, 1060) ; l'insuffisance de leurs effectifs (p. 1040, 1043, 1044, 1045) ; la situation des chefs de division des préfectures (p. 1037) ; l'extension souhaitable en leur faveur des dispositions concernant la mise en congé spécial (p. 1037) ; l'intégration des chefs de bureau, des agents administratifs supérieurs et des rédacteurs (p. 1037) ; la situation des commis (p. 1037, 1043, 1044, 1052) ; le nombre important des auxiliaires départementaux ; leur titularisation souhaitable (p. 1040, 1043, 1044, 1045, 1052, 1060) ; la publication nécessaire d'un nouveau statut des secrétaires administratifs (p. 1044) ; la situation des cadres C et B (p. 1044, 1045) ; les résultats de la réforme administrative tentée dans quatre départements (p. 1044, 1046, 1049, 1060) ; la déconcentration souhaitable des pouvoirs de l'administration centrale au profit du préfet (p. 1044, 1060).

La police et la sécurité (p. 1037, 1040) ; la situation des personnels des services de police (p. 1037, 1046) ; les répercussions de la fin des événements d'Algérie (p. 1037, 1039) ; le problème posé par la situation administrative et financière et par le logement des fonctionnaires de police rapatriés d'Algérie (p. 1039) ; le vieillissement des cadres des corps urbains de la paix (p. 1037) ; la modification des conditions de recrutement (p. 1037); le vieillissement du corps des officiers de police et des officiers-adjoints (p. 1038) ; l'insuffisance de l'allocation attribuée aux titulaires de la Médaille d'honneur de la police (p. 1037, 1044) ; la disparité entre le personnel civil et le personnel en uniforme (p. 1038) ; l'application de la réforme indiciaire après l'arbitrage rendu le 8 novembre 1962 par le Premier Ministre (p. 1044); la situation des retraités de la police (p. 1044) ; la situation des fonctionnaires de la sûreté nationale, anciens combattants F.F.L. (p. 1053, 1062) ; l'insuffisance des effectifs de la Préfecture de police (p. 1038).

Les crédits pour la protection civile (p. 1038, 1040, 1052) ; leur insuffisance (p. 1040); la stagnation des subventions pour les dépenses pour les services d'incendie et de secours (p. 1038) ; le retard apporté à la revalorisation de la situation des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers bénévoles (p. 1052, 1053) ; les mesures prises en leur faveur au mois d'octobre 1962 (p. 1062).

Les collectivités locales (p. 1040, 1041) ; l'augmentation des subventions de l'Etat (p. 1038, 1040, 1051, 1058) ; le problème du transfert à l'Etat des charges d'intérêt général que doivent supporter les collectivités locales (p. 1041, 1047, 1049) ; les transferts opérés en faveur des départements ; la nécessité de les étendre aux communes (p. 1049) ; l'accroissement des charges financières des collectivités locales (p. 1041, 1046, 1048, 1050, 1053) ; les charges imposées aux collectivités locales sans texte de loi (p. 1041, 1059) ; les charges importantes résultant de l'aide sociale (p. 1041) ; la révision nécessaire du classement des départements en matière d'aide sociale (p. 1041, 1042, 1059) ; le personnel communal (p. 1040, 1045, 1046, 1049, 1052) ; la revalorisation nécessaire de ses traitements (p. 1040, 1045, 1052) ; les difficultés de recrutement (p. 1040, 1045) ; notamment pour le personnel technique du fait des rémunérations supérieures de l'industrie privée (p. 1040, 1045, 1061) ; la revalorisation indiciaire des secrétaires généraux de mairie (p. 1052) ; les charges nouvelles imposées aux communes en expansion (p. 1048, 1061) ; la nécessité dans laquelle se trouvent les collectivités locales d'augmenter les impôts locaux (p. 1042, 1046, 1048, 1049) ; les impôts élevés payés par les Parisiens (p. 1048) ; le financement du district (p. 1048, 1053) ; le caractère périmé des impôts locaux (p. 1042, 1046) ; la réforme éventuelle des finances locales (p. 1042, 1043, 1057) ; les conditions de répartition de la taxe locale (p. 1043, 1049, 1050) ; sa suppression éventuelle (p. 1047, 1049) ; l'affectation aux collectivités locales d'une fraction de l'impôt sur l'essence (p. 1042) ; les charges imposées aux collectivités locales en matière d'indemnité de logement des instituteurs (p. 1048) ; la participation financière imposée aux collectivités locales par décret pour la construction des établissements du second degré (p. 1048) ; les travaux de la Commission de la réforme municipale (p. 1043, 1047) ; ceux de la commission du financement des investissements des collectivités locales (p. 1043) ; le projet de fusion des petites communes ; les intentions du Gouvernement à ce sujet (p. 1043, 1059) ; les pertes de recettes résultant des exonérations fiscales accordées aux entreprises décentralisées (p. 1050) ; l'endettement des collectivités locales (p. 1046) ; l'extension

souhaitable de leurs possibilités d'emprunt (p. 1046, 1061) ; le relèvement du plafond des dépôts des livrets de Caisse d'épargne (p. 1046) ; le rôle de la Caisse des dépôts et consignations comme organisme prêteur aux communes (p. 1051) ; la création d'une caisse d'équipement des départements et des communes (p. 1047, 1051) ; la reconstruction des ponts sinistrés (p. 1055) ; le prélèvement effectué à cet effet sur la tranche locale du Fonds routier (p. 1062) ; l'inscription souhaitable d'une ligne budgétaire spéciale à ce sujet (p. 1062) ; les charges imposées aux communes en matière de voirie (p. 1057) ; les crédits du Fonds spécial d'investissement routier (p. 1062) ; la tranche départementale, la tranche urbaine, la tranche communale (p. 1062, 1063).

TITRE III : amendement de M. Boscher tendant à une réduction de crédits (p. 1063); le retard apporté à la réforme statutaire ; les améliorations décidées en faveur des contrôleurs; les propositions faites par le Ministre de l'Intérieur au Ministre des Finances en ce qui concerne les ingénieurs, les ingénieurs de travaux et les agents (p. 1063) ; les difficultés de recrutement dans le Service des transmissions en raison de l'insuffisance des rémunérations (p. 1063); retrait de l'amendement de M. Boscher (p. 1064) ; adoption du titre III (p. 1064).

TITRE IV : adoption (p. 1064).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme ; adoption du crédit de paiement (p. 1064).

TITRE VI : les difficultés des petites communes des régions de montagne ; les subventions octroyées par le Gouvernement pour favoriser leur groupement ou leur fusion ; les prélèvements regrettables effectués sur la tranche communale du Fonds spécial d'investissement routier à cet effet (p. 1064) ; la modicité des crédits affectés aux opérations de désenclavement ; la nécessité d'assurer la desserte routière des agglomérations isolées (p. 1064) ; adoption de l'autorisation de programme ; adoption du crédit de paiement (p. 1064).

Art. 56 : *Prise en charge par l'Etat des dépenses actuellement financées par les collectivités locales ;* adoption (p. 1064).

Après l'Art. 56 : article additionnel du Gouvernement (*Abrogation des deux derniers alinéas de l'article 14 de la loi 55-06 du 5 janvier 1955*) (p. 1065) ; la nécessité de mettre fin aux dispositions contradictoires réglant la répartition entre les communes intéressées des ressources fiscales résultant de l'aménagement de la Durance (p. 1065) ; adoption de l'amendement (p. 1065). Budget 1963.

Article additionnel de M. Pleven (*Toute dépense imposée aux départements et aux communes doit l'être obligatoirement par une loi*) (p. 1065) ; l'existence d'une disposition semblable dans l'article 185 du Code de l'administration communale (p. 1065) ; les dépenses imposées aux départements ou aux communes par voie de circulaires ou de décrets, notamment celles imposées par le décret du 27 novembre 1962 concernant les constructions scolaires (p. 1065) ; rejet de l'amendement de M. Pleven (p. 1065).

Orateurs : MM. Boscher, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Charret, *Rapporteur spécial ;* Frey, *Ministre de l'Intérieur ;* Massot, Pleven.

JUSTICE

DISCUSSION [21 janvier 1963] (p. 1332). Entendus : MM. Sabatier, *Rapporteur spécial ;* Lavigne, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;* Coste-Floret, Dubuis, Commenay, Var, Lepage, Ziller, Souchal, Garcin, de Grailly, Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

Les crédits (p. 1332) ; leur faible pourcentage par rapport à l'ensemble du budget (p. 1332, 1337, 1340, 1347) ; les dépenses d'équipement (p. 1332, 1342) ; la construction d'établissements modernes et mieux adaptés (p. 1332, 1343, 1345) ; la rénovation des maisons d'arrêt (p. 1343) ; la création d'établissements spéciaux pour les détenus les plus jeunes (p. 1332, 1335, 1343) ; l'éducation surveillée ; la nécessité d'un personnel qualifié (p. 1332, 1335) ; la priorité accordée dans les établissements pénitentiaires à la rééducation (p. 1332, 1335) ; la mise en application de la probation (p. 1332, 1334, 1341) ; l'insuffisance du personnel et de l'équipement pour mener à bien cette expérience de sursis à l'épreuve (p. 1334, 1341) ; la création d'une inspection des services judiciaires (p. 1332) ; le développement de la délinquance juvénile (p. 1335, 1341, 1344) ; les infractions mineures commises dans la majeure partie des cas par les jeunes (p. 1345).

La situation des magistrats (p. 1333, 1336, 1338, 1339, 1340, 1341, 1343) ; les difficultés de recrutement (p. 1333, 1339, 1343) ; l'insuffisance de leurs traitements (p. 1333,

Budget 1963. 1338, 1345) ; le reclassement éventuel dans la magistrature des avocats et avoués rapatriés d'Algérie (p. 1339, 1343) ; les difficultés rencontrées par les magistrats dans leur avancement (p. 1333, 1338) ; du fait, notamment, du rapatriement des magistrats d'Algérie (p. 1333) ; le respect nécessaire de l'inamovibilité et de l'indépendance des juges (p. 1335, 1336, 1338, 1341) ; l'insuffisance de l'autorité du Conseil supérieur de la magistrature (p. 1336, 1338, 1341) ; la nécessité de créer un organisme constitutionnel chargé de la nomination des magistrats (p. 1336, 1337) ; l'instauration souhaitable d'un régime présidentiel pour assurer l'équilibre des trois pouvoirs (p. 1337) ; le déclassement des magistrats de la Seine (p. 1333) ; la limite d'âge des magistrats (p. 1340, 1343); le recul de cette limite d'âge pour les Résistants incorporés dans la hiérarchie judiciaire après la Libération (p. 1340) ; la création envisagée de postes de premiers juges d'instruction, de premiers juges des enfants ou de premiers substituts (p. 1333, 1343, 1345) ; l'intégration des juges de paix (p. 1338, 1342, 1343, 1345) ; le stage imposé aux anciens juges de paix hors classe intégrés (p. 1342) ; la situation des juges de paix hors classe de Paris (p. 1342, 1343) ; l'unité du corps judiciaire (p. 1343, 1344) ; le fonctionnement du centre national des études judiciaires (p. 1334, 1341, 1344) ; son transfert à Bordeaux (p. 1334, 1341, 1344) ; la longueur des études de droit (p. 1337) ; les tâches administratives imposées aux juges (p. 1337, 1338).

La réforme judiciaire (p. 1335, 1339, 1341) ; l'alignement de la justice, du justiciable (p. 1339) ; le rétablissement envisagé de certains tribunaux (p. 1335, 1346) ; la fusion éventuelle des professions d'avocat et d'avoué (p. 1335, 1338, 1341, 1344) ; l'intention du Gouvernement d'agir dans ce domaine par voie législative (p. 1344) ; la consultation nécessaire de la profession avant toute réforme (p. 1337, 1338) ; la fonctionnarisation éventuelle des greffes (p. 1335), 1337) ; la situation des greffiers des tribunaux supprimés (p. 1338) ; la nécessité de leur permettre de bénéficier de la même retraite que leurs collègues reclassés (p. 1338) ; les difficultés des greffes d'instance permanents (p. 1334) ; la réforme nécessaire de l'assistance judiciaire (p. 1337, 1338, 1341, 1344) ; la création éventuelle d'une caisse de compensation spéciale alimentée par les frais de justice chargée de verser aux auxiliaires de justice une juste indemnité (p. 1338).

La prolongation de l'état d'urgence (p. 1335, 1345) ; la divergence de vues existant à ce sujet entre M. le Garde des Sceaux et M. Coste-Floret (p. 1345) ; le caractère interprétatif de l'article 50 de la loi du 15 janvier 1963 donnant une valeur législative à l'ensemble des ordonnances prises en application de la loi du 13 avril 1962 (p. 1345) ; l'abrogation, à la suite de cette ordonnance de l'article 4 de la loi du 3 avril 1955 prévoyant la caducité de l'état d'urgence quinze jours après la dissolution de l'Assemblée Nationale (p. 1345) ; le caractère contestable de cette argumentation soutenue par M. le Garde des Sceaux (p. 1346, 1347).

La situation du personnel pénitentiaire (p. 1337, 1340, 1341, 1344) ; l'application nécessaire des lois sociales à son égard (p. 1337, 1341) ; l'insuffisance de la prime de risque qui lui est allouée (p. 1337) ; les responsabilités des surveillants-chefs ; la nécessité de leur assurer la parité avec la sûreté nationale, les C.R.S. et la gendarmerie mobile (p. 1340) ; la création souhaitable d'un sous-secrétariat à la sécurité publique (p. 1340) ; les frais de justice incombant aux collectivités locales (p. 1339, 1340, 1344) ; les charges imposées aux communes pour l'entretien des tribunaux d'instance (p. 1339, 1340) ; la correspondance adressée par certains avocats aux parlementaires (p. 1340) ; la création d'un centre pénitentiaire à Fleury-Mérogis (p. 1341).

TITRE III : adoption de la réduction de crédits (p. 1347).

TITRE IV : adoption (p. 1347).

TITRE V : la construction d'un centre pénitentiaire à Fleury-Mérogis en remplacement des prisons de la Santé et de la Petite-Roquette (p. 1347) ; le refus du conseil général de la Seine de participer aux dépenses de reconstruction de ces établissements; l'intention du Gouvernement de poursuivre cette réalisation (p. 1347) ; adoption de l'autorisation de programme (p. 1347) ; adoption du crédit de paiement (p. 1347).

Art. 57 : *Affectation du produit des aliénations et des cessions des établissements pénitentiaires désaffectés* (p. 1347).

Orateurs : MM. Fanton, Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

RAPATRIÉS

DISCUSSION [14 janvier 1963] (p. 773). Entendus : MM. Prioux, *Rapporteur spécial;* Lecocq, Sallenave, Alduy, Bayou, Ducos,

Dupuy, Missoffe, *Ministre des Rapatriés.*

Le nombre des rapatriés (p. 774) ; le dépassement des prévisions gouvernementales (p. 780, 781, 784) ; l'organisation du Secrétariat d'Etat, puis du Mnistère des Rapatriés (p. 774, 780) ; le caractère prévisionnel des crédits (p. 774) ; l'institution souhaitable d'un organisme unique de prise en charge (p. 780).

Les diverses sortes de prestations accordées aux rapatriés (p. 774) ; les prestations de retour (p. 774) ; les prestations de subsistance (p. 774) ; la prolongation souhaitable de leur versement aux personnes âgées (p. 774) ; et pendant un certain temps aux rapatriés ayant trouvé un emploi (p. 781) ; le problème des harkis (p. 775, 778, 780, 781, 786); la situation tragique de ceux qui sont restés en Algérie (p. 778); le logement et le reclassement de ceux qui sont en France (p. 778, 786); les mesures prises par le Gouvernement pour faciliter leur nationalisation (p. 786) ; la scolarisation de leurs enfants (p. 786).

Le logement des rapatriés (p. 775, 782, 784, 785, 788) ; les différentes mesures prises par le Gouvernement (p. 782, 788) ; l'affectation aux rapatriés d'un pourcentage de logements locatifs H.L.M. (p. 775, 782) ; l'octroi de prêts pour la remise en état de logements anciens (p. 775) ; le relèvement du montant des prêts pour l'accession à la propriété (p. 775, 783, 788) ; le développement des constructions préfabriquées (p. 775, 784) ; la nécessité de ne pas mettre les rapatriés en concurrence avec les métropolitains mal logés (p. 785).

Le reclassement professionnel des rapatriés (p. 775, 784, 785) ; le cas des salariés (p. 774, 787) ; le rôle de la bourse de l'emploi créée à Marseille (p. 775, 787) ; le reclassement des fonctionnaires (p. 785) ; l'obligation faite aux maires de leur réserver par priorité les emplois municipaux (p. 785) ; l'impossibilité pour certains enseignants d'accepter les postes qu'on leur propose pour des raisons de santé (p. 785) ; les difficultés de reclassement des rapatriés d'un certain âge (*ibid.*) ; les non-salariés (p. 781, 782, 787) ; leurs difficultés de reclassement (p. 787) ; leur orientation souhaitable vers le salariat (p. 787) ; l'insuffisance des prêts de réinstallation qui leur sont accordés (p. 782) ; le taux excessif des droits d'enregistrement qu'ils doivent supporter (p. 782) ; les avantages procurés par l'implantation des rapatriés dans certaines régions défavorisées (p. 785) ; les retraités (p. 780, 781) ; le retard dans le versement des pensions (p. 783) ; le retard du paiement de la retraite du combattant aux anciens combattants venant d'Algérie (p. 780). Budget 1963.

Le sort des Français restés en Algérie (p. 779) ; les enlèvements dont certains Français ont été victimes (*ibid.*) ; le versement de secours aux réfugiés rentrant en France avant 1962 (p. 779) ; la situation des personnes de statut civil de droit local originaires d'Algérie ; la nécessité de faciliter leur nationalisation (p. 779) ;

Les victimes civiles des événements d'Afrique du Nord (p. 780) ; les difficultés des rapatriés pour avoir des nouvelles des membres de leur famille disparus (p. 780) ;

La scolarisation des enfants des rapatriés (p. 783, 786) ; l'insuffisance des investissements scolaires et universitaires dans les départements d'accueil (p. 783) ; les charges supplémentaires imposées aux communes, notamment aux caisses des écoles pour les cantines scolaires et aux bureaux d'aide sociale (p. 785).

Les difficultés rencontrées par les rapatriés pour régulariser leur situation (p. 785).

L'extension des dispositions prévues pour les rapatriés d'Algérie aux réfugiés venant d'autres pays (p. 788).

La situation des personnes âgées (p. 787).

TITRE III : adoption (p. 788).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme (p. 788) ; adoption du crédit de paiement (p. 788).

Art. 41 (*Création d'emplois nécessaires au Ministère chargé des Rapatriés*) (p. 789) ; adoption (p. 789).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

DISCUSSION [14 janvier 1963] (p. 756). Entendus : MM. Bisson, *Rapporteur spécial ;* Fréville, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;* Marcellin, *Ministre de la Santé publique et de la Population ;* Sallenave, Raust, Nilès, Hébert, Martin, Lepage, Fouchier, Mme Vaillant-Couturier, MM. Boinvilliers, Laudrin, Durbet.

Les crédits (p. 756) ; les effectifs du Ministère ; l'élévation du Service central de la pharmacie au rang de direction (p. 756) ; l'insuffisance du nombre et de la rémunération des inspecteurs de la population et de l'action sociale (p. 756) ; la disparité entre la situation des agents soignants des hôpitaux et du personnel administratif (p. 756) ;

Budget 1963. l'activité de l'Institut national d'hygiène (p. 757, 760, 769) ; l'Ecole nationale de la santé publique, son fonctionnement (p. 757, 760, 771) ; son maintien à Rennes (p. 760) ; sa participation aux manifestations organisées par l'O.M.S. (Organisation mondiale de la santé) (p. 760) ; l'aide sociale (p. 757) ; notamment l'aide sociale à l'enfance (p. 757) ; l'aide aux infirmes et aux aveugles (p. 757, 759, 762, 766, 767) ; le retrait en juillet 1962, d'une proposition de loi relative à la récupération de la dette alimentaire due aux infirmes et l'engagement pris alors par le Gouvernement de déposer un projet de loi à la prochaine session (p. 759, 764, 771) ; la prochaine revalorisation de l'aide sociale accordée aux vieillards et aux infirmes (p. 771) ; l'attribution aux économiquement faibles d'une allocation compensatrice des augmentations de loyers (p. 758) ; le relèvement nécessaire du plafond des ressources exigées pour bénéficier de la carte d'économiquement faible (p. 762) ; la participation de l'Etat aux dépenses d'aide sociale (p. 758) ; la révision nécessaire du classement des départements qui pourront bénéficier de l'aide de l'Etat (p. 758).

L'équipement hospitalier (p. 758, 761, 765, 772) ; son insuffisance (p. 759, 765, 766, 768) ; l'amélioration du rythme de réalisation des opérations (p. 758) ; le rôle du centre technique de l'équipement sanitaire et social du Vésinet (p. 758, 760) ; l'augmentation du prix de la journée d'hospitalisation (p. 761) ; le non-achèvement de l'hôpital de Saint-Lô (p. 768) ; les hôpitaux psychiatriques (p. 759, 761, 765, 768, 770) ; l'évolution de la médecine dans ce domaine ; la séparation des malades récupérables des malades incurables (p. 759, 761) ; le rôle laissé aux maires pour l'internement des aliénés (p. 765, 770) ; la construction de centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) (p. 758, 761, 771) ; la priorité accordée aux investissements sanitaires et sociaux dans les zones d'action rurale (p. 761) ; la situation des hôpitaux de deuxième catégorie (p. 767, 772) ; les hospices (p. 765, 766) ; la vétusté de l'hôpital-hospice de Cherbourg (p. 766) ; celle de l'hospice de Sancerre (p. 769) ; l'aide médicale (p. 758).

La situation des personnes âgées (p. 759) ; celle des rentiers viagers de l'Etat (*ibid.*).

La vaccination antipoliomyélitique (p. 758) ; l'intention du Gouvernement de la rendre obligatoire (p. 770).

La lutte contre le cancer (p. 758, 761, 770) ; le statut juridique des centres anticancéreux (p. 761).

La lutte contre la tuberculose (p. 770).

L'insuffisance de l'effort en faveur des enfants inadaptés (p. 759, 762, 763, 764, 768, 771) ; la réduction regrettable des crédits prévus pour la construction d'instituts médico-pédagogiques (p. 762) ; la formation d'éducateurs spécialisés (p. 762) ; l'attribution d'une allocation spéciale aux parents qui ne peuvent recevoir une aide de la Sécurité sociale (p. 763, 771) ; l'application du décret du 6 janvier 1959 sur l'enseignement spécial devant être institué pour les enfants inadaptés (p. 763) ; les handicapés physiques (p. 767).

L'absence de centres spécialisés pour la rééducation des blessés (p. 771).

Le malaise du personnel des établissements hospitaliers (p. 765) ; les difficultés de recrutement (p. 766, 770) ; l'application de la prime de rendement (p. 765, 770) ; les mesures prises pour développer la formation professionnelle des infirmières (p. 770) ; la multiplication des bourses qui leur sont attribuées ; la revalorisation de leur carrière (p. 770) ; le rôle joué par les travailleuses familiales (p. 770).

La fréquentation insuffisante des consultations de protection maternelle et infantile (p. 766).

La situation des médecins inspecteurs de la santé (p. 767) ; la nécessité de leur accorder la parité avec les médecins des hôpitaux (p. 768).

Les difficultés des hôpitaux de province pour recruter des assistants (p. 772) ; la progression des crédits pour l'équipement hospitalier et sanitaire (p. 772, 773).

TITRE III : l'insuffisance des crédits de la santé publique comparativement aux sommes consacrées aux dépenses militaires (p. 773) ; le problème posé par l'internement des aliénés (p. 773) ; adoption du titre III (p. 773).

TITRE IV : adoption (p. 773).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme (p. 773) ; adoption du crédit de paiement (p. 773).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme (p. 773) ; adoption du crédit de paiement (p. 773).

Orateurs : MM. Boinvilliers, Marcellin, *Ministre de la Santé publique et de la Population ;* Raust, Mme Vaillant-Couturier,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

DISCUSSION [10 janvier 1963] (p. 549). Entendus : MM. Nungesser, *Rapporteur spécial ;* Gaston Palewski, *Ministre d'Etat, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales ;* Pierre Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.*

La diversité des Services du Premier Ministre et des crédits s'y rattachant (p. 549) ; la progression de certains d'entre eux (p. 549) ; les dépenses de fonctionnement (p. 549) ; les crédits accordés au haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme (p. 550) ; ceux pour l'école nationale d'Administration (p. 550) ; la diminution des crédits de fonctionnement du Secrétariat général de la Défense du fait de l'intervention d'une réforme de structure (p. 550) ; le service de documentation extérieure et de contre-espionnage (p. 550) ; la réforme des méthodes d'action de la délégation générale à la promotion sociale, la diminution des crédits en résultant (p. 550, 554) ; l'inscription dans les budgets des différents ministères intéressés des crédits affectés aux opérations de promotion sociale (p. 550, 554) ; les deux groupes de travail créés par la délégation générale, groupe de M. Masselin et groupe de M. Grégoire (p. 554) ; les réalisations de promotion sociale concernant les jeunes du contingent (p. 554, 555) ; les crédits du Fonds national de promotion sociale (p. 554).

Les dépenses en capital (p. 550) ; les crédits de la recherche scientifique et technique (p. 550, 551, 552) ; les actions concertées résultant de la loi de programme (p. 550, 552) ; les progrès accomplis en biologie moléculaire (p. 552) ; les dépenses d'équipement pour l'océanographie française (p. 552) ; les actions nouvelles dérivant du IV° Plan (p. 550, 552) ; les actions consacrées à l'électronique, à la mécanique, aux sciences de la terre (p. 552) ; le problème de l'eau (p. 553) ; l'action consacrée aux industries agricoles et alimentaires (p. 553) ; l'encouragement à la recherche privée (p. 550) ; le montant réel des crédits affectés à la recherche scientifique (p. 550, 551) ; le développement de la recherche industrielle ; la participation de l'Etat au financement des opérations dans ce domaine (p. 553).

Les crédits affectés à la recherche spatiale (p. 551, 553) ; le fonctionnement du Centre national des études spatiales (C.N.E.S.) ; le programme Diamant ; la construction d'un lance-satellites et le lancement d'un satellite (p. 551, 553) ; les télécommunications spatiales ; la réussite de la station de Pleumeur-Bodou lors du lancement de Telstar (p. 551) ; la participation de la France à des organismes européens (p. 551, 553) ; la création d'un champ de tir spatial (p. 551, 553) ; le choix d'un emplacement dans les Pyrénées-Orientales (p. 553) ; les possibilités de conversion de l'industrie aéronautique vers l'industrie spatiale (p. 553).

SECTION I. — SERVICES GÉNÉRAUX

Recherche scientifique

DISCUSSION [10 janvier 1963] (p. 555).

Discussion générale : *Voy.* SERVICES DU PREMIER MINISTRE.

Le développement souhaitable des moyens audiovisuels de l'enseignement (p. 555) ; l'extension du Centre national de télé-enseignement de Vanves (p. 555) ; l'installation d'un champ militaire de lancement dans les Landes (p. 555) ; adoption du titre III (p. 556).

Titre IV : la présentation nouvelle du budget de la promotion sociale (p. 556) ; le retard apporté au rapport annuel sur les réalisations de la promotion sociale (p. 556) ; le développement des stages à temps partiel (p. 556) ; l'inscription souhaitable dans une rubrique spéciale des crédits destinés à la promotion sociale, syndicale et collective ; les efforts de promotion sociale devant être faits dans le domaine agricole (p. 556, 557) ; les études actuellement en cours dans les départements de la Manche et du Morbihan (p. 557) ; réserve du titre IV des services généraux jusqu'à l'examen de la discussion des crédits intéressant la recherche atomique (p. 557).

Titre V : adoption de l'autorisation de programme (p. 557) ; adoption du crédit de paiement (p. 557).

Titre VI : vote réservé jusqu'à la discussion des crédits de la recherche atomique (p. 557).

Orateurs : MM. Commenay, Pierre Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement ;* Fanton, Guillon, Gaston Palewski, *Ministre d'Etat, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales,*

Budget 1963.

ENERGIE ATOMIQUE

DISCUSSION [25 janvier 1963] (p. 1808). Entendus : MM. Charbonnel, *Rapporteur spécial ; du Halgouët, Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Gaston Palewski, *Ministre d'Etat, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales ;* de Montesquiou, Roucaute.

Les crédits (p. 1808, 1810) ; les ressources provenant des dotations inscrites au budget du Premier Ministre ; celles provenant des crédits militaires ; les prêts du fonds de développement économique et social (p. 1808, 1810) ; l'accélération du rythme de consommation des crédits (p. 1808) ; le programme du Commissariat à l'Energie atomique (p. 1808, 1810, 1811, 1812) ; la production des matières fissiles (p. 1808, 1811) ; la fabrication d'uranium enrichi (p. 1809, 1810) ; la construction de l'usine *de Pierrelatte ; l'avancement des travaux* (p. 1809, 1810, 1811) ; les équipements ; les constructions de réacteurs prévues pour 1963 ; la mise en service de piles-piscines à Cadarache et à Grenoble ; les constructions en cours dans les monts d'Arée en Bretagne (p. 1811) ; la construction d'une deuxième usine d'extraction de plutonium au cap de la Hague (p. 1811) ; les résultats obtenus en matière de diffusion gazeuse de l'uranium (p. 1811) ; la production de radio-éléments (p. 1809, 1811) ; les recherches fondamentales (p. 1809, 1811) ; les recherches appliquées (p. 1809, 1812) ; l'abandon de certaines des recherches entreprises dans le domaine de la propulsion nucléaire de navires (p. 1809) ; les études appliquées à la production d'électricité (p. 1812) ; la communication au Parlement des résultats acquis en Europe et aux U.S.A. en matière de production d'électricité nucléaire (p. 1811) ; le développement de la filière à uranium naturel (p. 1812) ; les avantages de l'énergie nucléaire en raison du prochain épuisement des combustibles fossiles (p. 1812) ; l'association de la France à l'Euratom pour étudier d'autres filières (p. 1812).

Les études et essais appliqués à la fabrication d'armes (p. 1812).

L'organisation du Commissariat (p. 1809); les problèmes posés par ses rapports avec l'industrie privée (p. 1809, 1813) ; l'accroissement de ses tâches (p. 1809) ; l'impossibilité d'évaluer avec précision le montant de certaines opérations comme celles de Pierrelatte (p. 1809 1811) ; la politique de redressement engagée par le Gouvernement (p. 1810, 1813) ; la création d'un comité financier et d'un comité des programmes (p. 1810, 1812) ; la révision nécessaire des conditions de contrôle de l'activité du Commissariat (p. 1810, 1813) ; l'indépendance apportée à la France par la possession d'énergie nucléaire (p. 1810) ; la nécessité d'une application militaire de l'énergie atomique (p. 1811, 1813) ; l'exécution de la loi-programme d'équipement militaire (p. 1812); la difficulté de distinguer les applications civiles des applications militaires (p. 1814) ; la révolution industrielle entraînée par l'utilisation de l'énergie nucléaire (p. 1814, 1815) ; les inconvénients d'un capitalisme d'Etat (p. 1815); les conséquences heureuses pour l'industrie française des commandes du Commissariat, la localisation des investissements du Commissariat d'une façon qui corresponde aux exigences du développement régional (p. 1813) ; la préférence accordée aux recherches militaires au détriment des recherches pacifiques (p. 1815) .

Les problèmes de personnel (p. 1811, 1816) ; l'insuffisance des rémunérations des travailleurs dépendant du Commissariat (p. 1816) ; le rattachement des salaires accordés par le Commissariat à ceux d'Electricité de France (p. 1816).

Titre IV (p. 1816) : amendement de M. Ribière au nom de la Commission des affaires étrangères tendant à supprimer les crédits afférents au Centre européen de recherches nucléaires (p. 1816) ; le rétablissement souhaitable de ce crédit dans le budget du Ministère des Affaires étrangères ; les avantages d'un regroupement au sein de ce ministère des dépenses concernant les organisations internationales (p. 1817) ; la critique adressée par la Cour des comptes à la dispersion budgétaire des contributions internationales (p. 1817) ; les avantages d'un regroupement de tous les crédits concernant la recherche scientifique et technique (p. 1817) ; adoption de l'amendement de la Commission des affaires étrangères (p. 1817); adoption de la réduction de crédits du Titre IV (p. 1817).

Titre VI (p. 1817) : l'installation éventuelle d'une base spatiale dans les Pyrénées-Orientales au bord de l'étang de Leucate (p. 1817) ; la nature des expériences prévues dans cette base (p. 1817, 1818) ; l'émotion des populations à l'annonce de ce projet (p. 1817) ; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'indemnisation des habitants et la sécurité des pêcheurs

(p. 1817, 1818) ; l'absence jusqu'à maintenant d'une décision gouvernementale à ce sujet ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du Titre VI (p. 1818).

Orateurs : MM. Charbonnel, *Rapporteur spéciat ;* du Halgouët, *Rapporteur pour avis ;* Gaston Palewski, *Ministre d'Etat chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales ;* Ribière, *Rapporteur pour avis ;* Tourné.

SECTION II. — INFORMATION

DISCUSSION [10 janvier 1963] (p. 538). Entendus : MM. Nungesser, *Rapporteur spécial ;* Boinvilliers, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;* Labeguerie, Escande, Maurice Faure, Fernand Grenier, Chaze, Peyrefitte, *Ministre de l'Information.*

La modicité des crédits du Ministère de l'Information (p. 538, 544); notamment en comparaison de certains budgets de publicité d'industries privées (p. 544) ; l'impossibilité pour ce Ministère de jouer son rôle d'organisme de relations publiques (p. 538) ; les crédits affectés aux interventions publiques (p. 538, 539) ; notamment la subvention allouée à la S.N.C.F. pour le transport de journaux (p. 538, 539) ; la subvention à l'agence France-Presse (p. 538) ; les crédits du Fonds culturel (p. 538, 539) destinés à la diffusion de la culture française en Afrique (p. 539) ; la manière discriminatoire dont est faite leur répartition (p. 544) ; la subvention aux industries papetières (p. 539) ; la situation florissante de ces industries ; la nécessité d'une attribution plus directe de cette subvention à la presse (p. 539, 540) ; le prix du papier journal (p. 539) ; le relèvement du prix des journaux (p. 543, 545) ; le droit à la liberté pour les quotidiens de fixer leur prix de revient (p. 543, 544) ; l'aide à la presse (p. 540, 542, 543) ; les difficultés de la presse écrite (p. 542) ; les entreprises nationales placées sous la tutelle du Ministère de l'Information (p. 538) ; la S.O.F.I.R.A.D., sa remise en ordre (p. 538, 545) ; les postes périphériques (p. 538, 540, 545) ; la réforme nécessaire de Radio Monte-Carlo (p. 538) ; la Société nationale des entreprises de presse (S.N.E.P.) et sa filiale, la S.N.E.I. (p. 538, 546) ; l'aide apportée par cette dernière aux pays africains par la création d'imprimeries et de journaux (p. 538, 546) ; la R.T.F. (p. 540, 541, 542, 544) ; la concurrence des émetteurs espagnols au pays basque (p. 540) ; la crise morale et matérielle de la R.T.F. (p. 542) ; les investissements de la R.T.F. (p. 541, 546) ; le recours à l'emprunt (p. 541, 545) ; les coproductions (p. 541) ; l'emprise du Gouvernement sur la R.T.F., notamment quant aux nominations des directeurs (p. 541, 542) ; le manque d'objectivité du journal parlé (p. 541, 542, 543) ; les engagements pris par le Gouvernement quant à la promulgation d'un nouveau statut (p. 541, 542, 545) ; la disparité des rémunérations (p. 544). Budget 1963.

Titre III : adoption (p. 546).

Titre IV : adoption (p. 546).

Après l'Art. 57 : article additionnel du Gouvernement : *Infractions aux obligations des commerçants, constructeurs et importateurs de postes-récepteurs* (p. 546) ; amendement de M. Hoguet au nom de la Commission des lois constitutionnelles (p. 546, 547) ; la jurisprudence de la Cour de cassation constatant la compétence des tribunaux judiciaires pour ces infractions (p. 547) ; les obligations imposées aux commerçants par le décret du 27 février 1940 ; la suppression du paiement par avance par le commerçant de la redevance ; la nécessité de ne pas imposer de formalités trop compliquées aux commerçants (p. 547) ; les notifications envoyées par l'Administration (p. 547) ; la possibilité d'une transaction (p. 547, 548) ; la répression des fraudes à la redevance (p. 548) ; retrait de l'article additionnel du Gouvernement (p. 548) ; adoption de l'article additionnel de la Commission des lois (p. 548) ; article additionnel de M. Vallon au nom de la Commission et de M. Nungesser (*octroi d'un délai de cinq ans aux fonctionnaires* de la R.T.F. placés dans les cadres d'extinction pour demander leur mise à la retraite anticipée (p. 548) ; amendement de M. Nungesser ayant le même objet (p. 548) ; amendement du Gouvernement (reconduction pour un an de l'article 68 de la loi de finances pour 1962 permettant aux fonctionnaires des cadres d'extinction de demander leur retraite anticipée (p. 548) ; les difficultés de recrutement de la R.T.F. ; l'augmentation des dépenses qu'entraînerait la bonification de cinq ans proposée par la Commission (p. 548) ; le Gouvernement oppose à cet amendement l'article 40 de la Constitution ; en conséquence, l'amendement de la Commission des finances et l'amendement de M. Nungesser sont déclarés irrecevables (p. 549) ; adoption de l'article additionnel du Gouvernement (p. 549).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat*

Budget 1963. *au Budget ;* Hoguet, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Lamps, Nungesser, *Rapporteur spécial.*

SECTION III. — JOURNAUX OFFICIELS

Discussion générale : *Voy.* SERVICES DU PREMIER MINISTRE.

Titre III : adoption (p. 557).

Titre V : adoption de l'autorisation de programme (p. 557) ; adoption du crédit de paiement (p. 557).

SECTION IV. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

Discussion générale : *Voy.* SERVICES DU PREMIER MINISTRE.

Titre III : adoption de la réduction de crédits (p. 557).

Titre V : adoption de l'autorisation de programme ; adoption du crédit de paiement (p. 557).

SECTION V. — SERVICES DE DOCUMENTATION, D'ÉTUDES ET DE CONTRE-ESPIONNAGE (S.D.E.C.E.)

Discussion générale : *Voy.* SERVICES DU PREMIER MINISTRE.

Titre III : adoption de la réduction de crédits (p. 558).

Titre V : adoption de l'autorisation de programme ; adoption du crédit de paiement (p. 558).

SECTION VI. — GROUPEMENT DES CONTROLES RADIO-ÉLECTRIQUES

Discussion générale : *Voy.* SERVICES DU PREMIER MINISTRE.

Titre III : adoption de la réduction de crédits (p. 558).

Titre V : adoption de l'autorisation de programme ; adoption du crédit de paiement (p. 558).

SECTION VII. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Discussion générale : *Voy.* SERVICES DU PREMIER MINISTRE.

Titre III : adoption de la réduction de crédits (p. 558).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

DISCUSSION [22 janvier 1963] (p. 1442). Enlendus : MM. Pierre Bas, *Rapporteur spéciat ;* Renouard, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges,* Teariki, Jacquinot, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer.*

La présentation dans des fascicules séparés des budgets des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer (p. 1443, 1448) ; la diversité des T.O.M. et de leurs problèmes (p. 1443) ; le budget ; les mesures nouvelles (p. 1443) ; la situation des différents territoires (p. 1443) ; celle de la Polynésie (p. 1443, 1446) ; les conséquences désastreuses de la mévente du coprah et de la nacre (p. 1443, 1446) ; le développement nécessaire des productions agricoles (p. 1445); la création d'un complexe huilier (p. 1445); le développement du tourisme (p. 1446, 1448) ; la progression des charges publiques notamment en matière sociale (p. 1446) ; la charge particulièrement lourde de la rémunération des fonctionnaires métropolitains détachés dans les services territoriaux (p. 1447) ; la situation privilégiée des états africains et malgache bénéficiant de l'assistance technique par rapport aux T.O.M. ; la prise en charge par l'Etat de l'enseignement du second degré ; la construction du lycée Gauguin (p. 1447) ; la contribution aux dépenses du service d'Etat du Trésor imposée à la Polynésie (p. 1447) ; l'insuffisance de l'équipement administratif de certains services d'Etat (p. 1447) ; le problème des liaisons entre les îles de l'Archipel (p. 1443).

La Nouvelle-Calédonie, (p. 1443, 1445) ; l'effondrement du cours du nickel (p. 1445); le développement des productions agricoles et de l'élevage (p. 1445, 1448).

La crise de la vanille aux Comores (p. 1443) ; le problème de l'eau (p. 1443) ; la nécessité d'une réforme de structure et de réformes agricoles (p. 1445) ; l'action entreprise par le bureau de la production agricole pour la formation d'un paysannat moderne (p. 1448).

La situation de Djibouti (p. 1443, 1445) ; le problème de l'extension et de la modernisation du port (p. 1443, 1445) ; la construction d'un dock flottant (p. 1445, 1449) ; la suppression nécessaire du bidonville Makalah (p. 1444).

Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 1444, 1449) ; la prochaine création d'un port de pêche

hauturière (p. 1449) ; le chômage chronique (p. 1444) ; la non-application du décret d'incorporation des recrues du contingent (p. 1444).

Les Nouvelles-Hébrides (p. 1445).

Les difficultés particulières de l'Administration du Ministère d'Etat chargé des T.O.M. (p. 1444) ; la nécessité d'accorder au personnel des T.O.M. les mêmes avantages qu'au personnel du Ministère de la Coopération détaché en Afrique au titre de l'assistance technique (p. 1444, 1447) ; la nécessité d'un plan quinquennal (p. 1444) ; l'association du Parlement à l'élaboration de ce plan (p. 1445).

L'action du Fonds d'Investissement économique et social (F.I.D.E.S.) (p. 1444) ; l'augmentation de ses crédits (p. 1447) ; la contribution du Fonds européen de développement outre-mer (F.E.D.O.M.) (p. 1444); les anachronismes subsistant dans les T.O.M. (p. 1444) ; la création nécessaire d'écoles aux Nouvelles-Hébrides ; la réglementation souhaitable de la pêche de la nacre ; les nombreux accidents se produisant au cours de cette pêche (p. 1444, 1445); la prise en charge de l'enseignement secondaire par la métropole dans les T.O.M. (p. 1445) ; les terres australes (p. 1445, 1446) ; l'intérêt qu'elles présentent pour la recherche scientifique ; la faiblesse des crédits qui leur sont consacrés (p. 1445, 1446) ; la prochaine suppression de la contribution des budgets territoriaux aux frais des services du Trésor (p. 1447) ; le maintien d'un soutien accru de la France aux T.O.M. (p. 1446) ; l'envoi de missions d'études dans les T.O.M. (p. 1446) ; les mesures prises par le Gouvernement en leur faveur ; en matière de formation des jeunes et de développement économique et social (p. 1448).

Titre III : adoption (p. 1450).

Titre IV : adoption (1450).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 1450).

Art. 34 : *Participation des T.O.M. aux dépenses des services du Trésor* (p. 1450) ; la suppression de cette participation dans le prochain budget ; des conversations en cours à ce sujet avec le Ministère des Finances (p. 1450) ; adoption de l'article (p. 1450).

Orateurs : MM. Bas, *Rapporteur spécial ;* Jacquinot, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer.*

TRAVAIL

Budget 1963.

DISCUSSION [9 janvier 1963] (p. 425). Entendus : MM. Boisdé, *Rapporteur spécial* ; Mainguy, *Rapporteur pour avis* ; Grandval, *Ministre du Travail* ; Meck, Westphal, Jaillon, Waldeck Rochet, Davoust, Denvers, Nessler, Doize, Cassagne, Derancy, Lamps.

Le rôle du Ministère du Travail (p. 426, 429, 431, 439) ; les services du Ministère (p. 427, 439) ; la réforme du système indemnitaire du personnel des services extérieurs (p. 427, 437, 438, 441) ; la réorganisation des services de l'emploi (p. 427).

La situation de l'emploi (p. 427, 431, 438, 440) ; le chômage ; l'insuffisance de l'allocation chômage (p. 438, 442) ; la création du fonds national de l'emploi (p. 432) ; l'immigration des travailleurs étrangers (p. 428) ; notamment dans les mines (p. 441) ; la diminution éventuelle de la durée du travail (p. 428, 429) ; l'octroi d'une quatrième semaine de congé payé ; l'accord Renault intervenu à ce sujet (p. 430, 442) ; l'impossibilité de généraliser cette mesure dans l'immédiat (p. 442) ; le reclassement professionnel (p. 439).

Les salaires (p. 428, 431, 435, 439) ; l'extension des conventions collectives (p. 430, 432, 439) ; la suppression des zones de salaires (p. 428, 430, 435, 436, 439, 442) ; la révision des tableaux des communes (p. 435, 442) ; notamment dans le département du Bas-Rhin (*ibid.*) ; le développement des relations professionnelles (p. 432).

La création d'une bourse d'emploi pour les rapatriés (p. 427, 431) ; les difficultés de reclassement de ces derniers (p. 431, 440).

Les crédits pour la formation professionnelle des adultes (p. 427, 430, 432, 437, 438, 439) ; l'insuffisance de la situation faite aux moniteurs (p. 437) ; les travailleurs handicapés (p. 437).

La Sécurité sociale (p. 428, 432, 435) ; les charges qui lui sont imposées injustement (p. 428, 434, 435) ; l'augmentation des frais de pharmacie (p. 428, 433) ; l'intention du Gouvernement d'exercer un contrôle plus strict des dépenses pharmaceutiques et des dépenses d'hospitalisation (p. 433) ; l'extension des conventions entre les médecins et la Sécurité sociale (p. 433) ; le problème posé par le financement de la Sécurité sociale (p. 428, 434) ; le recours éventuel à la fiscalité (p. 429, 434) ; l'extension à d'autres personnes de notre système d'assurances socia-

Budget 1963.

les (p. 433) ; la progression des allocations familiales (p. 430, 433).

L'abaissement de l'âge de la retraite (p. 437, 440) ; l'extension des régimes de retraites complémentaires (p. 429).

La situation des personnes âgées (p. 430, 431, 432, 435) ; le relèvement nécessaire de l'allocation vieillesse (p. 436) ; les intentions du Gouvernement à ce sujet (p. 443) ; le droit à l'assurance maladie des titulaires de pensions de reversion (p. 433) ; la situation des assurés sociaux frontaliers (p. 436) ; la nécessité de permettre aux habitants de la localité de Bois-d'Amont de se faire hospitaliser en Suisse (p. 436, 441) ; la situation des travailleurs, victimes d'accidents ou de maladies professionnelles (p. 437, 438, 441) ; celle des veuves d'accidentés du travail bénéficiaires d'une majoration pour la tierce personne (p. 438, 441) ; celle des victimes de la silicose (p. 438, 441).

Titre III : adoption (p. 443).

Titre IV : adoption (*ibid.*).

Titre V : adoption de l'autorisation de programme (*ibid.*).

Titre VI : adoption du crédit de paiement (*ibid.*).

Art. 39 : adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 57 : article additionnel du Gouvernement (*Droit à pension des veuves des salariés décédés avant* 60 *ans d'âge*) (p. 443) ; sous-amendement de M. Mainguy au nom de la Commission des affaires culturelles et de M. Doize (p. 443) ; retrait (p. 444) ; adoption de l'article additionnel (*ibid.*).

Orateurs : MM. Mainguy, *Rapporteur pour avis ;* Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances.*

Travaux publics et Transports

I. — Travaux publics et Transports

DISCUSSION [15 janvier 1963] (p. 818). Entendus : MM. Ruais, *Rapporteur spécial ;* Catalifaud, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Abelin, Denvers, Baudis, Schumann, Jaillon, Dumortier, Tony Larue, Duchesne, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Cazenave, Vendroux, Noiret, Hinsberger, Corniglion-Molinier, Hébert, Couillet, Fiévez, Barbet, Chamant, Odru, Seramy, Palmero, Rousselot, Bardet, Beauguitte, Delachenal, Max Lejeune, Carlier, Weber, Halbout, Philibert, Var, Nungesser, Grenier, Delong, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.*

Les crédits (p. 818) ; le personnel (p. 819, 822, 837) ; la réforme administrative des services des ponts et chaussées (p. 822, 835, 847, 851) ; la situation des conducteurs des travaux publics de l'Etat (p. 837, 849, 851) ; la rémunération des conducteurs des travaux publics de l'Etat en matière de travaux communaux (p. 851) ; les ouvriers des parcs (p. 837, 852).

La S.N.C.F. (p. 818, 821, 824, 829, 849, 852); son déficit d'exploitation (p. 824, 852); la subvention de l'Etat (p. 818, 849, 853) ; la situation sociale (p. 819, 824) ; les revendications des cheminots (p. 829, 838) ; l'attribution aux cheminots, anciens combattants, du bénéfice de la campagne double (p. 819, 824, 828, 830, 838, 848, 852) ; le coût de cette mesure (p. 849, 852) ; la possibilité de l'étaler sur trois ans (p. 825) ; la situation des retraités (p. 824, 828, 830, 848, 852) ; la réduction de la durée du travail (p. 828) ; la réforme tarifaire de la S.N.C.F. (p. 820, 825, 829, 832, 838, 849, 853) ; la nécessité de mesures compensatoires en faveur des régions déshéritées (p. 825) ; les correctifs apportés pour certaines régions (p. 820) ; les investissements (p. 821, 829) ; la poursuite de l'électrification (p. 821, 824, 853) ; le problème du renouvellement des wagons (p. 829).

La R.A.T.P. (p. 820, 825, 839, 853) ; les mauvaises conditions dans lesquelles les voyageurs sont transportés (p. 839) ; les problèmes de personnel (p. 840) ; les réquisitions de personnel et l'atteinte portée au droit de grève (p. 840) ; la participation des collectivités locales au déficit d'exploitation (p. 839, 853) ; l'institution d'une taxe patronale au bénéfice des transports publics parisiens (p. 840) ; le financement de l'électrification de la ligne de Vincennes (p. 821, 850) et du métro régional express (p. 821, 850, 853) ; la desserte insuffisante de la banlieue nord de Paris et la prolongation du métro jusqu'au barrage de Saint-Denis (p. 851).

Les problèmes routiers (p. 819, 823, 825, 832, 835, 837, 855) ; l'absence de grandes transversales (p. 823) ; la nécessité de réaliser l'interpénétration du réseau routier français dans les pays voisins du Marché commun (p. 823) ; l'insuffisance des crédits d'entretien (p. 819, 823, 825, 835, 836, 854) ; le programme de construction d'autoroutes (p. 820, 823, 824, 835, 840, 855) ; notre retard dans ce domaine par rapport à nos parte-

naires du Marché commun (p. 824, 835) ; les méthodes et les matériaux utilisés pour la réalisation des autoroutes (p. 840, 855) ; le financement des autoroutes ; le maintien des tarifs de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. ; le recours à l'emprunt (p. 820, 839, 841, 855) ; sa limitation aux autoroutes de liaison (p. 841, 855) ; les inconvénients du péage (p. 829, 841) ; les avantages de la construction d'autoroutes pour la décentralisation (p. 841); la nécessité de communiquer à l'avance aux entreprises le volume des travaux à effectuer (p. 835) ; la construction souhaitable d'autoroutes reliant la région du Nord au Sud-Est, l'augmentation des touristes qui en résulterait (p. 834, 849, 855) ; la construction de l'autoroute de Normandie; l'aménagement de la route nationale n° 13 entre Evreux et Lisieux (p. 836, 855) ; l'aménagement de la route nationale n° 3 reliant Paris à la Belgique (p. 836, 855) ; la modernisation et l'aménagement du réseau routier national (p. 819, 823, 825, 828, 832, 835, 837, 846, 855) ; la mise à quatre voies de plusieurs routes (p. 855) ; la création d'une caisse nationale de grandes liaisons routières (p. 855) ; les perturbations apportées par la pose de barrières de dégel (p. 819, 823, 855) ; le nombre élevé des accidents de trajet (p. 833) ; le développement souhaitable des pistes cyclables (p. 834, 855) ; le Fonds d'investissement routier (p. 828, 837, 847) ; le détournement de ses recettes (p. 837) ; la non-concordance entre le volume des crédits routiers et l'accroissement de la fiscalité pesant sur l'automobile (p. 828, 836); le stationnement payant (p. 841) ; la nécessité d'une aide de l'Etat aux municipalités désireuses de construire des parkings (p. 849) ; la désaffection des touristes pour la France, faute de routes suffisantes (p. 824, 834, 835) ; la reconstruction des ponts (p. 824, 834, 835, 843, 847) ; l'attribution de nouvelles licences routières (p. 832, 853) ; les liaisons routières entre la France et l'Italie (p. 842, 855) ; la prolongation de l'autoroute Paris—Nice (p. 855) ; le percement du tunnel de l'Epine ; la construction de l'axe Bordeaux—Lyon (p. 850).

La reconstruction de la voie ferrée Nice-Coni et desserte des villages de Tende et La Brigue (p. 845, 853) ; l'étude de ce problème par un groupe de travail franco-italien ; le caractère déficitaire de l'opération ; la possibilité de réaliser cette opération si le Gouvernement italien est disposé à prendre en charge la majeure partie des dépenses d'investissement et du déficit d'exploitation (p. 853).

Les voies navigables (p. 821, 827, 832, 838, 849) ; l'insuffisance des crédits d'entretien (p. 821, 832) ; l'achèvement de la canalisation de la Moselle (p. 821) ; les conséquences désastreuses du retard de l'aménagement de la section Bauvin—Lille (p. 827, 828) ; la liaison mer du Nord—Méditerranée (p. 821, 827, 847, 854) ; l'application des dispositions du Plan et de la lettre rectificative concernant ce problème ; la situation difficile de la batellerie (p. 821, 827, 852) ; sa modernisation nécessaire (p. 821, 827) ; la prochaine refonte des frets (p. 852) ; l'insuffisance de l'aide de l'Etat (p. 825) ; l'octroi d'allégements fiscaux aux bateliers immobilisés par le gel des canaux (p. 827) ; les ports maritimes (p. 821, 826, 854) ; l'insuffisance des crédits d'entretien (p. 821, 854) ; les investissements portuaires (p. 821, 826, 854) ; la participation demandée à certains ports pour les dépenses de dragage (p. 832); la nécessité d'une réforme portuaire conduisant à une diminution des charges des collectivités locales et à la décentralisation de l'Administration des ports (p. 822, 826) ; la concurrence des ports étrangers (p. 826, 830, 833) ; les efforts financiers faits par les autres pays en faveur de leurs ports (p. 831, 833, 847, 854) ; l'extension du port de Dunkerque et du port de Marseille (p. 822) ; les ports bretons ; la situation du port de Lorient, port de guerre, port de pêche, port de commerce et port pétrolier (p. 844) ; les revendications des armateurs de Bretagne (p. 844) ; l'ensablement de l'estuaire de la Somme (p. 847, 854) ; la divagation du chenal et la menace d'inondation de la région des Bas-Champs (p. 847, 848, 854) ; la reconstruction du quai de Normandie à Cherbourg (p. 836, 854); l'insuffisance des moyens de transport dans le Cotentin (p. 836, 837) ; la diminution du trafic du port de Cherbourg (p. 837) ; les ports de pêche (p. 827) ; la disparité des conditions de la pêche en France et en Grande-Bretagne ; la création souhaitable d'une école de formation accélérée de matelots de pêche (p. 844) ; le développement du tourisme nautique (p. 850) ; l'insuffisance des crédits pour les ports de plaisance (p. 850, 851).

La coordination des transports (p. 823, 853, 856) ; la concurrence entre les réseaux (p. 823) ; l'élaboration d'une politique commune des transports (p. 823, 853) ; les négociations se déroulant à ce sujet (p. 853).

Budget 1963.

La subvention au Méditerranée-Niger (p. 824, 829, 853) ; son affectation aux dépenses de liquidation du réseau (p. 853).

Le franchissement de la Manche (p. 855); le prochain achèvement du rapport des experts (p. 855) ; l'intention du Gouvernement de consulter préalablement le Parlement (p. 855) ; l'importance de l'organisation des transports pour réaliser à la fois une politique économique d'expansion et d'aménagement du territoire et une politique sociale correspondant au développement des centres urbains et à la généralisation des loisirs (p. 855).

TITRE III : vote réservé (p. 856).

TITRE IV : amendement du Gouvernement (*Majoration de la subvention pour la couverture des déficits de la S.N.C.F.*) ; l'accroissement du déficit de la S.N.C.F. du fait de la majoration des rémunérations des cheminots et de diverses autres indemnités (p. 856) ; adoption de l'amendement (p. 856) ; amendement de M. Catalifaud tendant à une réduction de crédits (p. 856) ; le relèvement nécessaire du minimum des pensions pour les petits retraités ; l'octroi aux cheminots, anciens combattants, de la bonification de campagne simple et de campagne double (p. 856) ; les avantages spéciaux accordés aux cheminots par rapport à l'ensemble de la fonction publique (âge de mise à la retraite, bases de calcul de la retraite) (p. 856, 857) ; la dépense qu'entraînerait l'octroi de la bonification de campagnes aux cheminots anciens combattants (p. 857) ; l'intention du Gouvernement de porter le minimum de pension à 100 % du traitement de base (p. 857) ; l'impossibilité, pour les parlementaires et le Gouvernement, de modifier le projet de loi de finances une fois acquis le vote de la première partie (p. 857) ; retrait de l'amendement de M. Catalifaud (p. 857) ; l'amendement est repris par M. Darchicourt (p. 857) ; le Gouvernement oppose à cet amendement l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances ; la Commission des finances ayant déclaré cet article applicable, cet amendement se trouve irrecevable (p. 857) ; le vote sur l'ensemble du titre IV demeure réservé jusqu'à l'examen des crédits du tourisme (p. 857).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme (p. 857) ; adoption du crédit de paiement (p. 857).

TITRE VI : vote réservé jusqu'à la discussion des crédits du tourisme (p. 857).

Après l'Art. 57 : article additionnel de M. Catalifaud au nom de la Commission de la production et des échanges (*Intégration des fonctionnaires du corps des secrétaires administratifs de l'Institut géographique national dans le corps des agents supérieurs*) (p. 858) ; adoption (p. 858).

Orateurs : MM. Baudis, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Catalifaud, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports* ; Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances.*

TOURISME

DISCUSSION [16 janvier 1963] (p. 916). Entendus : MM. Duhamel, *Rapporteur spécial ;* Pasquini, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* René Laurin, Boisson, Peronnet, de Lipkowski, Diomède Catroux, Anthonioz, Alduy, Lamps, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.*

La confusion de la présentation budgétaire des crédits du tourisme (p. 916, 919, 929) ; la dispersion des crédits (*ibid.*) ; le rattachement du Commissariat général du tourisme aux Services du Premier Ministre (p. 916, 922, 931) ; la nécessité d'un budget propre au tourisme (p. 925, 928) ; la non-réunion du Conseil supérieur du tourisme (p. 919) ; le faible accroissement des crédits (p. 916, 919).

La contribution apportée par les recettes du tourisme à l'équilibre de la balance des comptes (p. 916, 917, 919, 923) ; l'importance du tourisme pour l'économie nationale (p. 926).

Le nombre des Français partant en vacances (p. 917, 919) ; leur répartition sociale (p. 919) ; l'accroissement des Français à l'étranger (p. 917, 930) ; le volume de la clientèle étrangère en France (p. 917, 919) ; la diminution de la durée du séjour des étrangers (p. 917) ; l'insuffisance de la propagande officielle (p. 917, 921) ; sa modernisation nécessaire (p. 921) ; l'utilisation souhaitable de la radio et de la télévision (p. 921) ; la création opportune d'une agence de voyage nationale analogue à la Compagnie italienne de tourisme (C.I.T.) (p. 917, 930) ; l'étude engagée à ce sujet (p. 930).

Les interventions publiques ; les prêts du Fonds de développement économique et social (p. 918) ; les prêts pour l'équipement collectif (p. 918, 924, 929) ; leur affectation prioritaire à la montagne (p. 918, 924) ; les

prêts pour l'équipement individuel (p. 918, 920, 922, 923); le commencement de modernisation des hôtels (p. 918, 919, 924); les droits de succession frappant les hôtels (p. 922) ; la faible rentabilité de l'hôtellerie (p. 922, 928) ; la fermeture des hôtels de luxe sur la Côte d'Azur (p. 926) ; la fiscalité frappant l'hôtellerie (p. 918, 923, 927) ; le remboursement forfaitaire de 10 % des investissements immobiliers accordés aux hôtels (p. 918, 923) ; son extension aux restaurants (p. 931); la nécessité d'une réduction substantielle de la taxe indirecte sur le chiffre d'affaires de l'hôtellerie (p. 918, 923) ; la révision du mode de calcul des patentes (p. 923) ; les charges sociales pesant sur l'hôtellerie (p. 918, 920, 923, 928) ; la nécessité de modifier l'assiette des cotisations de Sécurité sociale (p. 921) ; le relèvement nécessaire du plafond des prêts (p. 921) ; l'octroi de primes d'équipement aux hôtels analogues à celles accordées aux usines (p. 927, 931) ; le thermalisme (p. 923, 924, 930); le thermalisme social (p. 924).

Le tourisme social (p. 918, 930) ; le développement du camping et du caravaning (p. 926) ; l'extension souhaitable aux organisations de tourisme et de culture populaires des dispositions de l'article 1373 du Code général des impôts (p. 929).

Le développement des routes et des itinéraires touristiques (p. 924, 925, 930) ; les charges élevées imposées aux collectivités locales en matière d'infrastructure touristique (p. 926) ; l'intérêt national présenté par l'aménagement de la traversée de la ville de Nice (p. 926) ; le problème des transports aéronautiques intérieurs (p. 920) ; l'amélioration souhaitable de l'accès des plages de Dieppe et du Tréport par la route et par le rail (p. 923) ; l'insuffisance des voies d'accès de la Charente-Maritime ; l'amélioration nécessaire de la liaison Bordeaux-Royan (p. 925) ; la baisse souhaitable du prix de l'essence (p. 925).

Le développement de la navigation de plaisance (p. 921, 923) ; l'absence de crédits pour les ports de plaisance des Pyrénées-Orientales (p. 929) ; le problème posé par l'hébergement et la circulation des bateaux (p. 921, 922) ; le retour souhaitable à la détaxation de l'essence pour la navigation de plaisance (p. 921).

L'étalement des vacances (p. 917, 923) ; la diversification des vacances selon les régions (p. 923) ; la nécessité de publier à l'avance la date des vacances scolaires (p. 923, 924, 929) ; le retour souhaitable à la date du 1er octobre (p. 924) ; la concordance nécessaire des vacances du premier et du second degré (p. 924) ; les conséquences de l'octroi d'une quatrième semaine de congé payé (p. 923, 929).

L'effort fait en faveur du tourisme en Italie et en Espagne ; la nécessité de concéder les plages pour une longue période (p. 926).

TITRE III (p. 931) : le développement souhaitable du tourisme social ; l'insuffisance des crédits du Haut-Commissariat général au Tourisme (p. 931) ; adoption du titre III (p. 931).

TITRE IV : adoption (p. 931).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme (p. 931) ; adoption du crédit de paiement (p. 931).

Après l'Art. 57 : article additionnel du Gouvernement (*Intégration des chefs et sous-chefs de bureau du Commissariat général au Tourisme dans le corps des agents supérieurs du Ministère des Travaux publics et des Transports* (p. 931) ; l'application aux fonctionnaires du Commissariat général au Tourisme des mesures prises pour la Marine marchande (p. 932) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 932).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement ;* de Montesquiou.

II. — AVIATION CIVILE

DISCUSSION [16 janvier 1963] (p. 933). Entendus : MM. Anthonioz, *Rapporteur général ;* Duperier, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Davoust, Cermolacce, Charret, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.*

La progression des crédits depuis 1958 (p. 934, 937) ; le respect des conclusions du IVe Plan (p. 934) ; l'augmentation du trafic aérien (p. 937, 941) ; les interventions publiques (p. 934) ; la situation de l'aéroport de Paris (p. 934, 935, 938, 942) ; le relèvement nécessaire de certaines redevances d'aéroports (p. 935) ; la desserte d'Orly (p. 938) ; la construction envisagée d'un troisième aéroport au nord-est de Paris (p. 938, 943) ; les travaux d'aménagement des aéroports métropolitains et d'outre-mer (p. 942, 943) ; l'étude des systèmes d'atterrissage automatique (p. 942).

Les difficultés financières d'Air France (p. 935, 938, 943), du fait notamment des

Budget 1963.

répercussions de l'affaire algérienne (p. 935) et de l'apparition des quadriréacteurs (p. 938) ; les économies envisagées (p. 935).

Le développement d'Air-Inter (p. 935, 938, 943) ; le problème posé par la constitution de sa flotte et le choix des appareils (p. 935, 936, 941, 943) ; la nécessité d'une plus grande fréquence des services (p. 941, 943); le développement des lignes transversales (p. 941) ; les possibilités d'utilisation de l'aéroport modernisé de Lyon-Bron comme tête de ligne internationale à destination de l'Europe ou de l'Afrique (p. 941) ; les charges imposées aux collectivités locales pour subventionner Air-Inter (p. 935, 938) ; le problème des relations saisonnières entre les stations touristiques.

Les constructions aéronautiques civiles (p. 935, 938, 942) ; l'abandon prématuré de la construction des Caravelles (p. 936) ; la construction de la Caravelle de type « 10 » (p. 942) ; l'accord passé avec la Grande-Bretagne pour la réalisation d'un avion moyen-courrier à vitesse supersonique (p. 936, 938, 939, 942) ; l'aide de l'Etat pour la construction d'un Super-Broussard pressurisé (p. 936, 942).

L'aviation sportive légère (p. 936, 942) ; l'enseignement aéronautique dans les établissements scolaires (p. 936, 939, 942); l'activité du Centre de Saint-Yan (p. 942); l'aide de l'Etat aux associations de sport aérien ; l'octroi de primes d'achat pour les avions légers, les planeurs et les parachutes (p. 942) ; l'aide pour les aménagements des aérodromes d'aviation légère (p. 942).

L'organisation du transport aérien (p. 936, 937) ; son évolution avec l'apparition des appareils à réaction (p. 936) ; l'organisation de gestion de la sécurité aéronautique de l'Algérie et du Sahara (O.G.S.A.), l'Agence de sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (A.S.E.C.N.A.) (p. 934, 937) ; l'application de la convention d'Eurocontrol (p. 937, 943) ; l'association de l'U.A.T. et de la T.A.I. ; la nécessité d'un équilibre entre ces deux compagnies, d'une part, et Air-France, d'autre part (p. 937, 943) ; le problème posé par le développement d'Air-Afrique (p. 937, 943) ; le projet d'Air-Union (p. 937, 938, 941, 943) ; l'accord donné par le Gouvernement français à ce sujet (p. 943) ; les catastrophes aériennes (p. 936, 939) ; la nécessité d'une amélioration des dispositifs de contrôle de la circulation aérienne (p. 943).

Les problèmes de personnel (p. 936, 939, 940, 941) ; les revendications des personnels techniciens de la navigation aérienne et de la météorologie (p. 934, 939) ; la nécessité de leur donner un statut (p. 936, 941) ; la titularisation des contractuels (p. 939, 940) ; l'application de la réglementation du service actif (p. 939) ; la situation des ingénieurs des travaux (p. 939) ; la dégradation des services de météorologie (p. 940) ; la modernisation de ses méthodes ; la participation française à la coopération internationale en matière de satellites météorologiques (p. 943) ; les services rendus à de nombreux secteurs de l'économie par la météorologie nationale (p. 940) ; les réquisitions de personnel contrairement aux droits de grève (p. 940) ; les mesures prises par le Gouvernement en faveur du personnel, notamment les relèvements indiciaires et l'octroi de l'indemnité de sécurité aérienne (p. 941) ; l'aménagement du régime de travail (p. 942) ; la formation professionnelle des pilotes de ligne (p. 942) ; le reclassement du personnel d'Air-Algérie (p. 942).

Le développement de l'assistance technique (p. 934, 944).

Titre III : les mesures prises en faveur du personnel technique du Secrétariat à l'Aviation civile ; l'intégration des agents contractuels ; l'augmentation des agents sous contrat ; la prochaine publication du statut des ingénieurs des travaux de la météorologie ; l'amélioration du déroulement des carrières des ingénieurs de la navigation aérienne et de la météorologie (p. 944) ; adoption de la réduction de crédits (p. 944).

Titre IV : adoption (p. 944).

Titre V : adoption de l'autorisation de programme (p. 945) ; adoption du crédit de paiement (p. 945).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme (p. 945) ; adoption du crédit de paiement (p. 945).

Orateur : M. Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.*

III. — Marine marchande

DISCUSSION [16 janvier 1963] (p. 896). Entendus : MM. Bourges, *Rapporteur spécial ;* Bayle, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Denvers, Pleven, Le Guen, Cassagne, Cermolacce, Salardaine, de Lipkowski, Christian Bonnet, Zuccarelli, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.*

Budget 1963.

Les crédits (p. 896, 903) ; les difficultés des activités maritimes dans le monde entier (p. 896) ; les difficultés particulières à la France (p. 896, 899, 900) ; le coût élevé du pavillon français (p. 899) ; la crise des transports maritimes (p. 899, 901, 906, 909); la diminution du trafic des passagers (p. 901) ; la concurrence de l'aviation (p. 901) ; l'aide à l'armement naval ; son insuffisance (p. 897, 899, 906, 909) ; les modalités d'attribution de l'allocation compensatrice (p. 897) ; l'aide à l'armement au cabotage (p. 897, 904).

Les difficultés de la construction navale (p. 896, 899, 902, 903, 904, 906) ; la spécialisation des navires (p. 902) ; la concentration et la reconversion des chantiers (p. 897, 898, 906) ; les conséquences de l'indépendance de l'Algérie ; la reconversion de la flotte méditerranéenne (p. 902) ; les conséquences sociales des fermetures de chantiers navals (p. 897, 902, 903) ; l'insuffisance de l'aide à la construction navale (p. 903).

Les subventions aux compagnies de navigation d'économie mixte (p. 898, 904, 906) ; le succès du paquebot *France* (p. 898, 907) ; la prise en charge par les messageries maritimes des lignes d'Amérique du Sud (p. 898, 907).

L'insuffisance numérique de personnel à la marine marchande (p. 908).

La promotion sociale des marins (p. 896, 904, 908) ; la sécurité sociale maritime (p. 897) ; la situation de l'Etablissement national des invalides de la marine (p. 897, 904) ; le versement d'une pension de reversion aux veuves de marins décédés avant la loi du 22 août 1950 (p. 900) ; l'augmentation de la pension des veuves de marins décédés accidentellement (p. 900, 901, 902, 905) ; la revalorisation des pensions (p. 900, 905, 908) ; le régime des retraites des conchyliculteurs (p. 905, 906) ; la nécessité de leur permettre le cumul de leur pension et d'une activité privée (p. 905) ; le recul éventuel de l'âge de leur retraite (p. 905) ; les conditions de travail des marins (p. 893, 900).

L'enseignement et l'apprentissage maritimes (p. 896, 903, 904) ; les projets relatifs à l'école d'apprentissage maritime et à l'école nationale de la marine marchande à Marseille (p. 904, 913) ; la suppression prochaine du brevet motoriste (p. 908, 913).

La situation de la pêche (p. 897, 899, 900, 903) ; les activités de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (p. 897, 903) ; la concurrence internationale (p. 897, 900) ; les importations de poisson (p. 897) ; l'insuffisance des débouchés (p. 899) ; les conséquences d'une éventuelle entrée dans le Marché commun de la Grande-Bretagne et de la Norvège (p. 899, 903) ; l'exclusion de l'industrie de la pêche du Traité de Rome (p. 899, 907) ; l'aide apportée à la pêche en Allemagne et en Grande-Bretagne (p. 907); l'insuffisance de l'aide du Gouvernement français à l'armement de la pêche (p. 907) ; la suppression souhaitable de la taxe spécifique sur les carburants livrés aux bateaux de pêche (p. 905, 907).

La pollution des eaux de mer (p. 901, 913); les difficultés d'application de la Convention de Londres interdisant le rejet dans certaines zones proches des côtes des résidus du mazout (p. 901, 913) ; la non-obligation pour les navires de guerre de respecter cette convention (p. 913).

La préservation des fonds et des espèces (p. 901, 913) ; la modernisation des systèmes de sauvetage (p. 913).

Le problème posé par la limite des eaux territoriales (p. 901, 914) ; les nouvelles limites fixées unilatéralement par certains pays (p. 901, 914) ; l'extension des eaux territoriales demandée par les pêcheurs de Boulogne ; l'impossibilité de leur donner satisfaction (p. 914).

Titre III : adoption (p. 941).

Titre IV : amendement du Gouvernement tendant à une majoration de crédits ; les conséquences du refus du Parlement d'affecter au financement de l'Etablissement national des invalides de la marine sous forme de taxes parafiscales un certain nombre de taxes fiscales (p. 914) ; les injustices en matière d'attribution des pensions de marins ; la nécessité de résoudre le problème des veuves de marins décédés accidentellement (p. 914, 915) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 915) ; adoption du titre IV (p. 915).

Titre V : adoption de l'autorisation de programme (p. 915) ; adoption du crédit de paiement (p. 915).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme (p. 915) ; adoption du crédit de paiement (p. 915).

Après l'Art. 57 : article additionnel du Gouvernement (*Age de mise à la retraite de conchyliculteurs*) (p. 915) à la demande du président de la Commission, cet amendement est réservé jusqu'au vote des articles additionnels au projet de loi (p. 915).

Budget 1963.

Art. 35 : *Reconduction jusqu'au 31 décembre 1963 de l'aide en faveur de l'armement au cabotage* (p. 915).

Art. 36 : *Aide à la construction navale ;* amendement de M. Vallon au nom de la Commission et de M. Denvers (extension de l'aide à la construction navale aux navires de moins de 50 tonneaux) (p. 915) ; l'impossibilité pour les chantiers français de construire des chalutiers de faible tonnage à des prix abordables pour la pêche artisanale ; le relèvement souhaitable du plafond des prêts maritimes mutuels (p. 915) ; le but de l'aide à l'armement naval ; l'impossibilité de l'appliquer aux très petits navires de pêche (p. 916) ; l'intention du Gouvernement d'étudier le problème de l'armement de la pêche artisanale (p. 916) ; retrait de l'amendement de M. Denvers (p. 916) ; adoption de l'article 36 (p. 916).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Denvers, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Pleven.

BUDGETS ANNEXES

Caisse nationale d'épargne

DISCUSSION [8 janvier 1963] (p. 342). Entendus : MM. Alduy, *Rapporteur spécial ;* Denvers, Davoust, Morlevat, Jaillon, Rivain, Drouot, L'Hermine, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.*

Les raisons de l'autonomie budgétaire de la Caisse nationale d'épargne (p. 342) ; son rôle de protecteur des petits épargnants (p. 342, 348) ; l'activité de la Caisse nationale d'épargne (p. 342) ; la diminution du taux d'accroissement des dépôts et les transferts vers les caisses privées (p. 342) ; l'évolution des dépôts et des retraits (p. 343) ; les résultats de l'épargne-crédit (p. 343, 349) ; la variation du nombre des livrets (p. 343) ; l'écart de taux entre la Caisse nationale d'épargne et les caisses privées (p. 342, 344, 346, 348) ; le relèvement du plafond des dépôts (p. 345, 346, 347, 348) ; le changement de la nature des dépôts qu'entraînerait une telle mesure (p. 348) ; les services rendus par les caisses d'épargne aux collectivités locales (p. 345, 347, 349) ; l'extension à la Caisse nationale d'épargne du bénéfice de la loi Minjoz (p. 345, 349) ; l'effort de modernisation et la diminution des effectifs du personnel (p. 344) ; la modicité des frais de gestion (p. 344) ; l'effort publicitaire accompli pour reconquérir les petits épargnants (p. 344).

L'application du plan en ce qui concerne les Postes et Télécommunications ; le dépassement vraisemblable des hypothèses relatives aux besoins des télécommunications et aux prix (p. 347) ; adoption des services inscrits à l'article 18 (p. 349) ; adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe 1 de l'article 19 (p. 349) ; adoptation des crédits inscrits au paragraphe 2 de l'article 19 (p. 350).

Après l'Art. 57 : article additionnel de M. Denvers (*Relèvement du plafond des dépôts*) (p. 350) ; le caractère réglementaire de cette disposition ; l'application de l'article 41 de la Constitution (p. 350).

Imprimerie nationale

DISCUSSION [18 janvier 1963] (p. 1145). Entendu : M. Sallé, *Rapporteur spécial.*

La progression régulière des recettes de l'Imprimerie nationale ; la lenteur de l'expansion industrielle de l'établissement ; la prochaine publication des travaux de la commission des impressions administratives instituée par un décret du 4 décembre 1961 ; les dépenses constituées principalement par les dépenses de personnel ; l'évolution des effectifs ; l'inscription surprenante dans le budget d'une majoration pour heures supplémentaires en même temps qu'une dotation pour recrutement de personnels ouvriers ; les dépenses d'investissement ; le régime fiscal de l'Imprimerie nationale ; son non-assujettissement à la taxe d'apprentissage ; le niveau élevé des salaires servis à son personnel ; le privilège dont elle jouit à l'égard des commandes de l'Administration ; ses tarifs ; la concurrence faite aux entreprises privées (p. 1145, 1146).

Art. 18 : adoption des crédits des services votés (p. 1146).

Art. 19 : paragraphe 1er (mesures nouvelles) ; adoption de l'autorisation de programme (p. 1146) ; paragraphe 2 (services votés) ; adoption de crédit (p. 1146).

Légion d'honneur et Ordre de la libération

DISCUSSION [8 janvier 1963] (p. 318). Entendus : MM. Jaillon, *Rapporteur spécial ;* Fernand Grenier, Sallenave, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.*

Le budget de la Légion d'honneur (p. 318); les recettes, les dépenses (p. 318) ; la mise en application du doublement des traitements (p. 318) ; l'attribution d'un traitement à tous les médaillés militaires (p. 318) ; le regroupement et la modernisation des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (p. 318, 319) ; la possibilité de mettre à la disposition de la municipalité de Saint-Denis une partie du parc de la maison d'éducation de la Légion d'honneur (p. 319, 320) ; l'institution d'un Code de la légion d'honneur (p. 319) ; la fixation d'une manière limitée des effectifs (p. 319, 320) ; les intentions du Gouvernement quant à la promotion des maires (p. 320) ; la mise à l'étude de la création d'un second Ordre national (p. 319) ; le budget de l'Ordre de la libération (p. 319).

Adoption des services votés inscrits à l'article 18 (p. 320).

Adoption des crédits inscrits au paragraphe 2 de l'article 19 (p. 320).

Adoption des crédits des services votés à l'article 18 (p. 320).

L'étude par le Ministre de la Justice, Ministre de tutelle de l'Administration de la Légion d'honneur, de l'éventualité d'un plus large usage du parc de Saint-Denis pour la population locale (p. 321).

Orateurs : MM. Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Fernand Grenier.

Monnaies et Médailles

DISCUSSION [8 janvier 1963] (p. 316). Entendus : MM. Baudis, *Rapporteur spécial ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.*

L'augmentation de crédits résultant des changements prévus dans le programme de frappe de l'Administration des Monnaies (p. 316) ; la disparition officielle depuis le 1er janvier de l'appellation « nouveau franc » (p. 316, 317) ; la mise en circulation des nouvelles pièces et le retrait des anciennes (p. 316) ; l'accueil du public aux nouveaux signes monétaires (p. 316, 317) ; la diminution de la frappe des monnaies étrangères (p. 316) ; les recettes du budget annexe (p. 317) ; les dépenses (p. 318) ; la présentation des documents (p. 317, 318) ; les dépenses d'équipement ; la construction éventuelle d'une usine nouvelle à Beaumont-le-Roger (p. 317, 318) ; le retard apporté au rapport de la Commission d'enquête nommée à ce sujet (p. 317, 318) ; la décentralisation des ateliers de la Monnaie (p. 317, 318) ; le prochain développement d'une campagne d'information concernant la pratique de la nouvelle unité monétaire française (p. 318) ; adoption des services votés à l'article 18 (p. 318) ; adoption de l'autorisation de programme inscrite à l'article 19 (p. 318) ; adoption des crédits inscrits au paragraphe 2 de l'article 19 (p. 318).

Postes et Télécommunications

DISCUSSION [8 janvier 1963] (p. 321). Entendus : MM. Souchal, *Rapporteur spécial ;* de Montesquiou, Wagner, *Rapporteur pour avis ;* Rossi, Commenay, Abelin, Dumortier, Mme Prin, MM. Catry, Kaspereit, Mondon, Bertrand Denis, Georges Bourgeois, Marette, *Ministre des Postes et Télécommunications;* Pillet.

Les crédits (p. 321) ; les résultats de 1961 (p. 321) ; les prévisions de recettes (p. 321, 337) ; le caractère de service public industriel et commercial des Postes et Télécommunications (p. 321, 324, 325) ; la nécessité de leur donner une autonomie financière (p. 324, 325, 326, 327, 331, 334, 338).

Le service de la poste (p. 321, 322, 340) ; la charge imposée par le tarif préférentiel accordé aux transports de presse non routés (p. 322, 324, 330, 332, 337) ; l'amélioration du service de l'aéropostale (p. 322) ; la modernisation des bureaux de poste (p. 322).

Les services des télécommunications (p. 322, 323, 326, 338) ; l'insuffisance des investissements (p. 323, 324, 326, 327) ; le nombre accru des demandes de téléphone en instance (p. 323, 324, 334, 336) ; l'utilité du développement du téléphone pour la décentralisation industrielle (p. 323, 325) ; l'installation de l'automatique rural dans les campagnes (p. 324, 326, 336) ; la participation demandée aux collectivités locales pour l'amélioration des télécommunications (p. 323, 328, 332, 336) ; le retard de la France sur ses partenaires européens en matière d'équipement téléphonique (p. 326, 327) ; la cherté de l'équipement téléphonique ; le rapport présenté par le sénateur Pellenc à ce sujet (p. 327, 332, 338) ; l'application des prévisions du IVe Plan (p. 331, 341) ; le dépassement de ces prévisions quant aux demandes et quant aux prix (p. 334, 335) ; les réalisations du Centre d'études des télécommunications (p. 340) ; les priorités accordées au télex (p. 340).

Les services financiers (p. 322, 333, 340) ;

Budget 1963.

l'insuffisance du taux d'intérêt payé par le Trésor (p. 322, 324, 326, 330, 332, 337) ; le développement de l'automatisation et de la mécanisation des services (p. 341).

Les problèmes de personnel (p. 322, 323, 324, 325, 326, 331, 333, 338) ; l'insuffisance des effectifs (p. 322, 323, 325, 330, 333) et des rémunérations (p. 321, 327, 331, 333, 335) ; les conditions de travail du personnel (p. 327, 331, 333) ; la mise en œuvre d'une politique d'intéressement du personnel (p. 325) ; la situation des agents de la catégorie B (p. 323, 332) ; de ceux des catégories C et D (p. 325, 327) ; celle des auxiliaires (p. 325, 327, 333) ; l'insuffisance de l'indemnité de travail de nuit (p. 325, 327, 331, 335, 338) ; la prime de résultat d'exploitation (p. 325, 331, 335, 338) ; la parité avec les agents des régies financières (p. 327); la situation des contrôleurs (p. 327, 335) ; celle des ouvriers d'Etat (p. 327, 332); la nécessité de permettre aux anciens employés de la compagnie générale automobile postale de racheter leurs cotisations (p. 327); l'intégration des agents d'exploitation dans le corps des contrôleurs et des agents d'installation dans celui des contrôleurs des installations électro-mécaniques (p. 327, 332, 335, 338) ; les difficultés rencontrées pendant les vacances pour les communications téléphoniques et l'acheminement du courrier (p. 336, 340) ; les œuvres sociales (p. 333, 338) ; le logement du personnel (p. 338) ; adoption des services votés inscrits à l'article 18 (p. 341) ; adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe 1 de l'article 19 (p. 341) ; adoption des crédits inscrits au paragraphe 2 de l'article 19 (p. 342) ; rappel au Règlement de M. Tony Larue ; retrait d'une demande de scrutin sur l'article 19 (p. 342).

Orateurs : MM. Cassagne, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Tony Larue.

Prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.)

DISCUSSION [10 janvier 1963] (p. 559). Entendus : MM. Paquet, *Rapporteur spécial;* Peyret, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;* Commenay, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* de Montesquiou, Mme Roca, MM. Bayou, Lalle, Laudrin, Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

L'évolution du budget social agricole (p. 560) ; l'augmentation des dépenses (p. 560, 564), l'alignement progressif de l'allocation de la mère au foyer sur l'allocation de salaire unique (p. 560, 564) ; les recettes (p. 562) ; la répartition des charges entre la profession et l'Etat (p. 560) ; les taxes forestières (p. 562, 565) ; les exonérations en faveur des bois tropicaux originaires des pays africains de langue française et des bois de papeterie importés (p. 565) ; la fiscalité agricole (p. 562) ; la taxe sur les corps gras alimentaires (p. 562) ; la taxe sur les sucres exportés (p. 564) ; l'ouverture souhaitable d'un débat sur l'harmonisation des législations sociales et l'égalité des charges sociales (p. 560) ; les critiques suscitées par le financement des mesures nouvelles (p. 560, 564).

Le rachat par les anciens exploitants de leurs cotisations (p. 561, 563, 564, 565) ; l'imputation des versements sur les prestations (p. 561) ; ou sur les retraites (p. 565) ; la situation des titulaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés exclus de l'assurance maladie (p. 561, 564, 565).

L'action sanitaire et sociale (p. 561) ; la fusion en un seul fonds du fonds d'action sanitaire et social des salariés et du fonds d'action sociale des exploitants (p. 561) ; l'inscription dans le budget annexe d'une dotation pour ce fonds (*ibid.*) ; le statut des médecins-conseils des caisses de mutualité sociale (p. 561, 566) ; la prise en charge par l'Etat de l'exonération accordée à certains cotisants (p. 561).

L'abaissement de l'âge de la retraite des vieux exploitants (p. 560, 562, 563, 565) ; la revalorisation des retraites (p. 562, 565, 566) ; l'attribution souhaitable d'une allocation logement aux retraités (p. 565).

La progression des accidents en agriculture (p. 562) ; l'installation obligatoire de dispositifs de sécurité sur les nouveaux matériels (p. 562).

La nécessité d'établir un système de garantie contre les accidents (p. 562, 565) ; le prochain dépôt par le Gouvernement d'un nouveau projet à ce sujet (p. 566).

La réévaluation du revenu cadastral (p. 563) ; sa répercussion sur le montant des cotisations (p. 563, 566).

Les conditions d'attribution des allocations familiales (p. 563).

Art. 18 : adoption des crédits (p. 566) ; amendement du Gouvernement tendant à une réduction du crédit de paiement (p. 566) ; la conséquence des votes inter-

venus à l'occasion de l'adoption de l'article de la première partie de la loi de finances (p. 566) ; adoption de l'amendement (p. 566).

Art. 19 : adoption de la réduction de crédits inscrite au paragraphe 2 (p. 566).

Après l'Art. 50 : article additionnel du Gouvernement (remboursement des frais de maladie et de maternité aux bénéficiaires des législations sociales agricoles) (p. 566) ; le développement des conventions entre les organisations professionnelles de praticiens et les caisses de Sécurité sociale ; la nécessité de donner à ces conventions une base légale (p. 566) ; adoption de l'amendement (p. 566).

Article additionnel du Gouvernement (*Exonération des cotisations au titre de l'assurance maladie des exploitants agricoles*) (p. 566, 567) ; adoption de l'amendement.

Article additionnel de M. Commenay (*Possibilité pour les vieux agriculteurs de racheter leurs cotisations* (p. 567) ; l'imputation souhaitable du rachat des cotisations sur les prestations vieillesse et non sur les prestations maladie (p. 567) ; la nécessité de prendre des mesures particulières pour les petits et moyens exploitants agricoles (p. 567) ; la possibilité donnée aux caisses de mutualité sociale agricole de prélever les cotisations sur le montant des prestations en application de l'article 1143-1 du Code rural ; la transformation souhaitable des allocations vieillesse en retraites (p. 568) ; l'étalement du rachat des cotisations sur deux ans (p. 568) ; les instructions qui seront données aux caisses pour informer les intéressés des modalités de paiement des cotisations (p. 568) ; l'extension aux vieux travailleurs salariés de l'assurance maladie; retrait de l'amendement de la Commission de la production et des échanges (p. 568) ; amendement de M. Collette (référence au bénéfice agricole forfaitaire pour l'assiette des cotisations des régimes sociaux agricoles) (p. 568) ; l'injustice de la référence au revenu cadastral ; les promesses faites par le Ministre de l'Agriculture au moment de la discussion de la loi sur l'assurance maladie des exploitants agricoles quant à l'usage limité de la référence au revenu cadastral ; les difficultés qu'entraînerait la référence au bénéfice forfaitaire agricole ; le maintien souhaitable des références au revenu cadastral, conformément au vœu émis par la profession (p. 569) ; rejet de l'amendement de M. Collette (p. 569).

Orateurs : MM. Bayou, Collette, Commenay, *Rapporteur pour avis* ; Fourvel, Lalle, Laudrin, Pisani, *Ministre de l'Agriculture* ; Peyret, *Rapporteur pour avis* ; Sanson, *Vice-Président de la Commission.*

Budget 1963.

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

DISCUSSION [25 janvier 1963] (p. 1832). Entendus : MM. Chauvet, *Rapporteur spécial ;* Regaudie, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.*

Les ressources affectées aux Comptes spéciaux ; les différentes catégories de comptes spéciaux (p. 1832) ; les comptes à caractère définitif composés essentiellement de comptes d'affectation spéciale temporaire (p. 1832) ; l'excédent du compte relatif aux allocations de familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré (p. 1832) ; le fonds d'investissement routier ; l'insuffisance de ses ressources pour couvrir les dépenses d'autoroutes ; sa suppression éventuelle (p. 1832, 1833) ; les intentions du Gouvernement relatives à son maintien (p. 1834) ; les comptes à caractère temporaire ; les comptes de commerce ; le remplacement du fonds national d'aménagement du territoire par un fonds d'intervention à l'aménagement du territoire (F.I.A.T.) (p. 1833) ; les comptes d'avances (p. 1833) ; les comptes de prêts et de consolidation ; l'importance des prêts accordés aux rapatriés (p. 1833) ; la procédure contestable des comptes d'affectation spéciale ; leur réintégration souhaitable au budget général ; l'avis émis à ce sujet par la Cour des comptes (p. 1833).

A. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF.

Art. 20 : *Comptes d'affectation spéciale, services votés ;* adoption (p. 1834).

Art. 21 : *Comptes d'affection spéciale, mesures nouvelles ;* adoption (p. 1834).

B. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE TEMPORAIRE.

Art. 22 : *Comptes d'affectation spéciale, comptes de commerce, comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, comptes d'opérations monétaires, comptes d'avances du Trésor, comptes de prêts et de consolidation, services votés* ; adoption (p. 1834).

Art. 23 : *Comptes d'affectation spéciale, mesures nouvelles* ; adoption (p. 1834).

Art. 24 : *Comptes de commerce, mesures nouvelles* ; adoption (p. 1834).

Art. 25 : *Comptes d'avances du trésor, mesures nouvelles ;* adoption (p. 1834).

Art. 26 : *Comptes de prêts et de consolidation, mesures nouvelles ;* adoption (p. 1834).

Budget 1963.

Après l'Art. 55 : article additionnel du Gouvernement ; *Ouverture dans les écritures du Trésor d'un compte spécial de règlement avec les gouvernements étrangers intitulé « Application de l'accord franco-allemand du 27 juillet 1961 »* (p. 1834) ; l'accord conclu entre la France et la République fédérale d'Allemagne prévoyant le versement par le Gouvernement allemand d'une indemnité destinée à rembourser certains créanciers privés français, notamment les porteurs français de bons du Trésor allemands (p. 1834) ; adoption de l'article additionnel (p. 1835).

Article additionnel du Gouvernement : *Imputation au compte d'affectation spéciale « Modernisation du réseau des débits de tabac », des recettes et des dépenses du régime d'allocations viagères aux gérants de débits de tabac* (p. 1835) ; la création d'un régime de vieillesse en faveur des débitants de tabac ; la contribution nécessaire de l'Etat à l'équilibre de ce régime (p. 1835) ; la coordination nécessaire entre le nouveau régime et les autres régimes de retraites (p. 1835) ; adoption de l'article additionnel (p. 1835).

Orateurs : MM. Chauvet, *Rapporteur spécial ;* Bertrand Denis, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.*

BUDGETS MILITAIRES

DISCUSSION [23 janvier 1963] (p. 1538) ; [24 janvier 1963] (p. 1602). Entendus : MM. Roux, *Rapporteur spécial pour la section commune et la section guerre* ; Fossé, *Rapporteur spécial pour la section commune « Services d'outre-mer »* ; Hubert Germain, *Rapporteur spécial pour la section « Air »* ; Laurin, *Rapporteur spécial pour la section « Marine »* ; de Tinguy, *Rapporteur spécial pour les budgets annexes des essences et des poudres* ; J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances* ; Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées ;* Le Theule, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale pour la section « Guerre »* ; Voilquin, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale pour la section commune (Services communs)* ; Bourgund, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale pour la section commune (Services d'outre-mer)* ; Clostermann, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale pour la section « Air »* ; Hébert, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale pour la section « Marine »* ; Jarrot, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale pour les budgets annexes des essences et des poudres ;* Messmer, *Ministre des Armées ;* Halbout, De Montesquiou, Commenay, Notebart, Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale ;* Longequeue, Lucien Bourgeois, Dupérier, Sanguinetti, Lathière, Achille-Fould, Manceau, Le Goasguen, Guillon, Delong, Carlier, Bignon, Montalat, Moch, Hoffer, Radius, Hubert Germain, Var, Weinman, Vivien, Abelin, de Chambrun, de Poulpiquet, Grussenmeyer, Messmer, *Ministre des Armées.*

Les crédits (p. 1538, 1568, 1602) ; leur montant réel (p. 1602) ; le pourcentage de crédits militaires par rapport à l'ensemble des dépenses publiques (p. 1538) ; par rapport au produit national brut (p. 1538, 1557).

Les conséquences de l'arrêt des opérations d'Algérie (p. 1538, 1539, 1541, 1568) ; l'absorption de la majeure partie des économies ainsi réalisées par les dépenses d'équipement (p. 1539) ; la diminution des crédits du titre III destinés aux effectifs et l'augmentation de ceux du titre V destinés à l'infrastructure (p. 1568) ; la réduction de la durée du service militaire (p. 1538, 1568) ; la libération des musulmans algériens appelés et la diminution des effectifs africains (p. 1568) ; les conséquences de la diminution des effectifs (p. 1568, 1569) ; sur l'encadrement d'active et de réserve (p. 1569) ; la répartition géographique et par arme de la diminution des effectifs militaires (p. 1569, 1570) ; le renforcement de nos forces armées en France et en Allemagne (p. 1569) ; les conséquences financières de la réduction des effectifs (p. 1570).

La répartition des crédits pour moitié entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement ; l'insuffisance de l'effort d'équipement par rapport aux besoins (p. 1539) ; le retard en matière de matériel lourd (p. 1540) ; la modernisation nécessaire des casernes (p. 1540) ; le problème posé par le casernement des unités ramenées en métropole (p. 1540, 1569) ; le logement des cadres rapatriés (p. 1610).

Le problème du service militaire (p. 1540, 1575, 1602) ; le coût élevé de la formation de certains spécialistes (p. 1540) ; l'impossibilité prochaine sur le plan financier de recevoir la totalité des recrues (p. 1540, 1559) ; les solutions envisagées : avancement de l'âge d'appel (p. 1540) ; réduction du service militaire (p. 1575, 1602) ; institution d'un service différencié (p. 1560) ; le

nombre des élèves séjournant dans les écoles et les centres d'instruction générale et professionnelle (p. 1570) ; la formation des jeunes dans l'armée ; la possibilité qui leur est offerte de poursuivre leur instruction (p. 1573) ; l'entraînement physique imposé obligatoirement au personnel militaire (p. 1573, 1612) ; l'affectation de certains spécialistes du contingent à des missions d'assistance technique outre-mer et à l'étranger (p. 1573) ; les intentions du Gouvernement relatives au statut des objecteurs de conscience (p. 1602) ; les brimades dont sont victimes les jeunes recrues (p. 1602) ; l'insuffisance du prêt des appelés (p. 1560, 1605) ; l'insuffisance de la nourriture donnée aux jeunes recrues ; la nécessité de leur assurer la gratuité des transports sur le réseau de la S.N.C.F. (p. 1605).

La revalorisation nécessaire de la condition militaire (p. 1541, 1562, 1563, 1576) ; les difficultés de recrutement des sous-officiers (p. 1541, 1559, 1606, 1612) ; l'impossibilité pour certains sous-officiers non qualifiés de renouveler leur engagement (p. 1612) ; la disparité croissante entre les traitements civils et les traitements militaires (p. 1550) ; la création souhaitable d'un conseil supérieur de la fonction militaire (p. 1606) ; la révision des échelles de solde (p. 1607) ; l'application nécessaire du statut des sous-officiers de carrière (p. 1607) ; le préjudice causé aux sous-officiers retraités par la disposition sur les cumuls récemment adoptée par l'Assemblée (p. 1576, 1612) ; la situation des veuves et des orphelins de militaires décédés à la suite de maladies ou d'accidents non imputables au service (p. 1612).

Les crédits de la section commune et de la section « Guerre » (p. 1540, 1541, 1559, 1562) ; le relèvement important des crédits en raison de l'effort particulier accompli en matière d'autopropulsion et de guidage (p. 1541) ; la gendarmerie (p. 1541, 1542) ; l'insuffisance des crédits affectés au matériel automobile (p. 1541) ; les conditions défectueuses du logement des gendarmes (p. 1541, 1605) ; la participation des collectivités locales à la construction des casernes (p. 1605) ; la suppression nécessaire des corvées imposées aux gendarmes (p. 1610) ; les difficultés de recrutement dans la justice militaire (p. 1541) ; les crédits du service de santé (p. 1562) ; le rattachement des services de santé des troupes de marine à la section commune (p. 1541, 1564) ; l'insuffisance numérique des infirmières et médecins militaires (p. 1562) ; la reconversion des vétérinaires (p. 1562) ; les dépenses de l'armée de terre (p. 1541, 1542) ; le déficit en matière de camions et d'hélicoptères (p. 1542) ; la modernisation de l'armée de terre (p. 1542) ; l'absence d'un char de combat moyen (p. 1539, 1542). Budget 1963.

Le budget de la section commune d'outre-mer (p. 1542, 1563) ; les conséquences de l'accession à l'indépendance des Etats de la Communauté (p. 1542, 1563) ; la diminution des effectifs africains (p. 1542) ; le préjudice causé aux militaires africains retraités par l'application de l'article 71 de la loi de finances pour 1960 (p. 1542) ; l'allégement inconsidéré des effectifs des troupes autochtones (p. 1564) ; le transfert des écoles militaires préparatoires de Saint-Louis, Ouagadougou et Bingerville au gouvernement du Sénégal, de la Haute-Volta et de la Côte-d'Ivoire (p. 1564) ; le rôle militaire de la France en Afrique sur la base de la coopération (p. 1543) ; le retard apporté à la constitution d'un corps d'intervention (p. 1564) ; la nécessité de donner à nos forces stationnées outre-mer de nouvelles missions et de nouvelles structures (p. 1564).

Les crédits de la section « Air » (p. 1543, 1564) ; les conséquences de la fin des opérations en Algérie ; le problème posé par la reconversion partielle de l'armée de l'air (p. 1572) ; la réduction des crédits pour les carburants ; ses conséquences pour la formation des pilotes (p. 1543) ; les difficultés de recrutement ; l'exode des spécialistes vers l'industrie privée (p. 1563) ; la revalorisation nécessaire de la condition militaire ; l'attribution souhaitable de surprimes de rengagement au personnel spécialiste (p. 1543) ; les dépenses en capital (p. 1544) ; les crédits d'études, les investissements techniques et industriels (p. 1544) ; les fabrications, l'application de la loi de programme (p. 1544, 1572) ; la réalisation de la deuxième tranche de Mirage III (p. 1544) ; la réalisation du patrouilleur Nato (p. 1544) ; le prochain lancement de l'avion Transall (p. 1544, 1572) ; l'abandon du cargo léger (p. 1544, 1572) ; l'augmentation des crédits pour le Mirage IV (p. 1544) ; l'efficacité de cet appareil comme vecteur de la bombe atomique (p. 1565) ; son prolongement éventuel par un engin air-sol (p. 1566) ; les crédits relatifs à l'infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement (p. 1544) ; la situation de notre industrie aéronautique (p. 1544, 1574, 1578) ; la diminution de son

Budget 1963.

plan de charge, notamment pour la fabrication des cellules (p. 1544, 1579) ; les conséquences de l'arrêt de la construction des Caravelles (p. 1545, 1574) ; l'avenir des avions subsoniques (p. 1579) ; les exportations de l'industrie aéronautique française (p. 1545, 1579) ; les conséquences d'ordre social d'une baisse de la charge de l'industrie aéronautique (p. 1545) ; l'aide de l'Etat à la reconversion de l'industrie aéronautique (p. 1574) ; la contribution apportée par les industries travaillant pour la défense nationale au développement régional (p. 1574).

Les crédits de la section « Marine » (p. 1546, 1566) ; les options imparties à la marine (p. 1546, 1566) ; la participation de la marine à la force de dissuasion ; l'application de la loi de programme (p. 1546, 1571) ; les missions pacifiques de la marine (p. 1581) ; la mise en chantier anticipée du sous-marin atomique (p. 1546, 1566) ; l'offre des Etats-Unis d'un sous-marin atomique (p. 1540, 1546, 1571) ; le rôle des Etendards dans la force de dissuasion (p. 1566) ; l'importance de l'aéronautique navale ; le transfert éventuel des porte-avions à Brest (p. 1546) ; l'homogénéité de nos forces navales d'intervention ; le rôle des porte-avions (p. 1546) ; le rôle opérationnel que sont appelés à remplir outremer nos bâtiments de mer (p. 1547) ; les forces navales traditionnelles (p. 1566) ; la répartition des crédits (p. 1547) ; la diminution de la part du budget de la marine dans l'ensemble du budget des Armées (p. 1547) ; le pourcentage des crédits militaires affectés à la marine en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis (p. 1547) ; les conséquences de l'arrêt de la guerre d'Algérie (p. 1547, 1548) ; la situation de la flotte ; la réduction du tonnage (p. 1547) ; les constructions navales (p. 1547, 1548) ; la situation de l'aéronautique navale (p. 1548) ; le retard dans le programme de fabrication des hélicoptères ; la diminution du nombre des avions-école (p. 1548) ; le lancement de l'avion patrouilleur O.T.A.N. « Atlantic » (p. 1548, 1575) ; le problème posé par le remplacement des « Aquilon » par des avions « Crusader » (p. 1549, 1566, 1604) ; la solution proposée par le Gouvernement (suppression de la construction de la troisième frégate lance-engins) (p. 1549, 1604) ; les conséquences désastreuses de cette mesure pour le plan de charge des arsenaux de Brest et de Lorient (p. 1550, 1604) ; le caractère indispensable des frégates lance-engins (p. 1604) ; la situation des personnels civils et militaires de la marine nationale ; l'augmentation nécessaire de leurs rémunérations (p. 1578).

L'évolution de la stratégie avec l'apparition des armes nucléaires et des missiles balistiques (p. 1551) ; la disparition des notions classiques d'infériorité ou supériorité numérique (p. 1552, 1580) ; l'efficacité d'un armement atomique même réduit p. 1552, 1554) ; l'invulnérabilité croissante des forces de représailles opposées (p. 1551, 1552) ; l'évolution de l'armement atomique des Etats-Unis et des Soviétiques depuis 1945 (p. 1552) ; le monopole atomique détenu par les Américains de 1945 à 1954; la progression de l'armement balistique des Soviétiques ; la généralisation d'armes nucléaires de petit calibre ; le processus de l'escalade (p. 1552) ; l'évolution de la politique de sécurité pratiquée par les Etats-Unis à l'égard de leurs alliés de l'Europe occidentale depuis l'arrivée au pouvoir du président Kennedy (p. 1552, 1553) ; l'insistance des Américains à accroître les forces conventionnelles interalliées en Europe occidentale ; l'opposition des Américains aux forces de dissuasion nationales (p. 1553) ; la mise en lumière dans l'affaire de Cuba de l'efficacité d'une petite force nucléaire (p. 1554) ; la création nécessaire de deux forces de dissuasion, la première atomique, la seconde, fondée sur l'homme et l'organisation du territoire (p. 1554) ; l'évolution de la politique française de défense (p. 1554) ; la priorité à accorder à l'arme atomique (p. 1554, 1555); le problème de l'avion porteur (p. 1556) ; l'utilisation par les Anglais et les Américains d'avions subsoniques à basse altitude (p. 1555) ; la constitution de nos forces d'intervention en Europe (p. 1555, 1556) ; la révision nécessaire de notre politique de défense fondée sur les effectifs ; le remplacement du service militaire par une armée professionnelle (p. 1580) ; l'atteinte risquant d'être portée à l'Alliance atlantique par la politique militaire du Gouvernement (p. 1610) ; l'absence de protection civile (p. 1575) ; l'application de la loi de programme d'équipement militaire (p. 1556, 1557, 1562, 1571, 1612) ; les dépassements financiers (p. 1557, 1603, 1608); la nécessité d'une loi intermédiaire (p. 1556) ; l'inefficacité d'une force de frappe nationale (p. 1576, 1577, 1603) ; la conclusion du traité franco-allemand ; la

création éventuelle d'une force de frappe allemande (p. 1603) ; l'insuffisance de notre armement atomique, notamment en matière de fusées (p. 1608) ; l'importance des sommes consacrées à l'armement atomique par les Anglo-Saxons et les Soviétiques (p. 1609) ; la nécessité d'une force de frappe offensive (p. 1609) ; la mobilité de notre force de dissuasion (p. 1610) ; la nécessité d'un désarmement général simultané et contrôlé (p. 1603, 1608) ; les options à prendre en 1963-1964 (p. 1557) ; la révision nécessaire des missions de l'armée et des plans à long terme (p. 1558, 1562) ; la proposition faite par le Président Kennedy de céder à la France des engins Polaris (p. 1572) ; le manque d'intérêt de cette offre (p. 1572) ; l'acceptation de l'offre américaine par les Anglais (p. 1612) ; les perspectives en matière de constitution d'une force nucléaire (p. 1572, 1573) ; le problème posé par les terrains de tir (p. 1573) ; l'installation d'un champ de lancement de fusées dans les Landes (p. 1573, 1576) ; les recherches effectuées en Polynésie pour trouver des terrains en remplacement de ceux du Sahara (p. 1573) ; l'accélération du rythme de la consommation des crédits de paiement du titre V (p. 1573) ; les incompatibilités parlementaires ; le rôle de M. Dassault dans les fournitures de marchés militaires (p. 1577) ; la responsabilité de M. Guy Mollet dans le développement d'une force nucléaire (p. 1577) ; la création d'une force atomique intégrée dans l'O.T.A.N. (p. 1576).

La situation des établissements industriels et de leur personnel (p. 1604, 1614); le transfert de nombreuses commandes de la défense nationale au secteur privé et à des sociétés d'économie mixte (p. 1577, 1604) ; les conséquences désastreuses d'un diminution de l'activité des arsenaux pour l'économie de certaines régions (p. 1577, 1578, 1604) ; les fermetures d'établissements et les licenciements d'ouvriers (p. 1604, 1605) ; l'insuffisance de la rémunération du personnel (p. 1578, 1604, 1612) ; l'inexactitude de l'accusation selon laquelle le Gouvernement procéderait à la liquidation des établissements militaires (p. 1613) ; les nombreuses commandes d'armement passées aux établissements d'Etat et industries nationalisées (p. 1613) ; les difficultés de certains établissements notamment de ceux dépendant de la Direction des études et fabrications d'armements ; l'intention du Gouvernement de leur venir en aide (p. 1614) ; l'établissement d'un plan de secours pour l'industrie aéronautique (p. 1614) ; le prochain dépôt d'un collectif à ce sujet (p. 1614). Budget 1963.

Les inconvénients de la réforme de la préparation militaire (p. 1580) ; notamment de l'exigence du brevet sportif populaire du troisième degré (p. 1580, 1614) ; les avantages de la préparation militaire élémentaire pour les sursitaires (p. 1581) ; les possibilités offertes par le camp de la Courtine dans la Creuse (p. 1611) ; l'évacuation des installations militaires encore implantées dans le bois de Vincennes (p. 1611).

Les budgets annexes des essences et des poudres (p. 1550, 1567) ; le caractère commercial du service des essences ; le caractère industriel du service des poudres (p. 1550) ; la réduction des livraisons à l'armée (p. 1550, 1567) ; la diminution insuffisante des effectifs des deux services (p. 1550) ; le désir exprimé par la Cour des comptes de voir s'accentuer le caractère industriel et le caractère commercial de l'un et l'autre services (p. 1550) ; la modernisation du service des essences (p. 1557) ; le développement de ses moyens d'études et de recherches (p. 1567) ; les restrictions apportées à son autonomie en ce qui concerne les travaux d'infrastructure (p. 1567) ; la réduction des crédits des services des poudres ; les besoins de ce service en matière de chercheurs pour faire face aux études dans le domaine de l'autopropulsion (p. 1568).

Art. 15 : *Mesures nouvelles (dépenses ordinaires des services militaires)* (p. 1615) ; l'insuffisance du taux des allocations militaires (p. 1615) ; amendement de MM. Clostermann et Cazenave, au nom de la Commission de la défense nationale tendant à une diminution des crédits de paiement du titre III ; la Commission des finances déclare cet amendement irrecevable (p. 1615); adoption de l'article (p. 1615).

Art. 16 : *Mesures nouvelles (dépenses en capital des services militaires)* (p. 1615) ; les conséquences désastreuses pour l'arsenal de Lorient de la suppression de la construction de la troisième frégate lance-engins pour compenser l'achat aux Etats-Unis d'avions « Crusaders » (p. 1615) ; amendement du Gouvernement tendant à une majoration des autorisations de programme (p. 1615) ; la décision prise par le Gouvernement en novembre dernier d'acheter des avions « Crusaders » nécessaires à la protection des porte-avions ; le problème posé par le financement de cette dépense nouvelle ; la décision prise par le Gouvernement de reporter la construction de la troisième fré-

Budget 1963.

gate lance-engins à la deuxième tranche de la loi de programme ; l'émotion suscitée par cette décision dans les arsenaux de Lorient et de Brest ; le remplacement de l'annulation de crédits par un blocage de crédits ; l'engagement pris par le Gouvernement au cas où un problème social se présenterait dans les arsenaux de Lorient et de Brest, de mettre en chantier la troisième frégate lance-engins (p. 1616) ; le maintien nécessaire de la construction du ravitailleur d'escadre par l'arsenal de Brest (p. 1616) ; le retard apporté au lancement de la deuxième frégate lance-engins ; les conséquences sociales d'un étalement des constructions navales (p. 1616, 1617) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 1616) ; l'article 16 est réservé (p. 1616) ; adoption au scrutin (p. 1620) ; liste des votants (p. 1633).

Budgets annexes des essences et des poudres ; adoption des crédits des services votés (p. 1617) ; adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe 1 de l'article 19 (mesures nouvelles) (p. 1617) ; adoption de la réduction de crédits inscrite au paragraphe 2 de l'article 19 au titre du budget annexe des essences (p. 1617) ; adoption des crédits des services votés à l'article 18 au titre du budget annexe des poudres (p. 1617) ; adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe 1 de l'article 19 (mesures nouvelles au titre du budget annexe des poudres) (p. 1617) ; adoption des crédits inscrits au paragraphe 2 de l'article 19 (services votés) au titre du budget annexe des poudres (p. 1617).

Art. 18 : *Budgets annexes (services votés)* ; adoption (p. 1617).

Art. 19 : *Budgets annexes (mesures nouvelles)* ; adoption (p. 1618).

Art. 40 : *Libération au cours de l'année 1963 des militaires africains ou malgaches* (p. 1618) ; adoption.

Après l'Art. 40 : article additionnel de M. Hébert, Rapporteur pour avis (*Intégration dans le cadre des ingénieurs du génie maritime des ingénieurs en chef des directions de travaux publics ayant six ans d'ancienneté dans leur grade et titulaires d'au moins deux diplômes d'enseignement technique supérieur*) (p. 1618) ; adoption (p. 1618).

Orateurs : MM. Bardet, Dusseaulx, Fiévez, Hébert, *Rapporteur pour avis ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Laurin, *Rapporteur spécial ;* Le Goasguen, Messmer, *Ministre des Armées ;* Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Roux, *Rapporteur spécial.*

ARTICLES

[25 janvier 1963] (p. 1831).

Art. 12 : *Services votés* ; adoption (p. 1831).

Art. 13 : *Mesures nouvelles, dépenses ordinaires des services civils ;* adoption (p. 1831).

Art. 14 : *Mesures nouvelles, dépenses en capital ;* adoption (p. 1832).

Art. 17 : *Autorisations d'engagement par anticipation* (p. 1835) ; les conséquences désastreuses du froid pour les productions agricoles et les produits de la mer (p. 1835, 1836) ; la décision de taxation des fruits et des légumes prise par le Gouvernement (p. 1835, 1836) ; l'intention du Gouvernement d'aménager puis de lever cette taxation (p. 1836) ; les préjudices subis par les conchyliculteurs et la nécessité de les faire bénéficier du fonds d'aide aux victimes des calamités publiques (p. 1835, 1836) ; adoption de l'article (p. 1836).

Art. 18 et 19 : *Voy. ci-dessus* BUDGETS ANNEXES.

Art. 20 à 26 : *Voy. ci-dessus* COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Art. 27 et 28 : *Voy. ci-dessus* CRÉDITS DE LA CONSTRUCTION.

Art. 29 : *Voy.* Première partie de la LOI DE FINANCES.

Art. 30 : *Crédits évaluatifs* (p. 1836) ; adoption (p. 1836).

Art. 31 : *Crédits provisionnels* (p. 1837) ; amendement du Gouvernement (insertion dans les crédits provisionnels des crédits pour les rapatriés) (p. 1838) ; adoption de l'amendement (p. 1838) ; adoption de l'article (p. 1838).

Art. 32 : *Report de crédits* (p. 1838) ; adoption (p. 1839).

Art. 33 : *Voy. ci-dessus* CRÉDITS DU MINISTERE DE LA CONSTRUCTION.

Art. 34 : *Voy. ci-dessus* CRÉDITS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER.

Après l'Art. 34 : Article nouveau proposé par MM. Albrand et Clostermann (suppression de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, transfert de ses attributions à la Banque de France) (p. 1839) ; les raisons politiques, économiques et psychologiques

motivant cette suppression (p. 1839) ; les conséquences graves de la suppression de l'Institut d'émission des D.O.M. (p. 1839, 1840) ; les services rendus par l'Institut ; notamment en matière de crédits ; l'impossibilité pour la Banque de France de le remplacer (p. 1840) ; le maintien injustifié d'une monnaie spéciale pour les Antilles (p. 1840); retrait de l'amendement (p. 1840).

Art. 35 : *Voy. ci-dessus* CRÉDITS DES TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS (MARINE MARCHANDE).

Art. 36 : *Voy. ci-dessus* CRÉDITS DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (MARINE MARCHANDE).

Art. 37 : *Voy. ci-dessus* CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Art. 38 : *Voy. ci-dessus* PREMIÈRE PARTIE, Article 11.

Art. 39 : *Voy. ci-dessus* CRÉDITS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL.

Art. 40 : *Voy. ci-dessus* CRÉDITS MILITAIRES.

Art. 41 : *Voy. ci-dessus* CRÉDITS DU MINISTÈRE CHARGÉ DES RAPATRIÉS.

Art. 42 : *Voy. ci-dessus* CRÉDITS DU MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS.

Art. 43 : *Majoration des indices de pension des ascendants ;* la non-application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962 relatif à un plan quadriennal en faveur des anciens combattants (p. 1841) ; la disparition progressive des bénéficiaires de pensions d'ascendants ; la possibilité d'affecter les sommes ainsi rendues disponibles à l'application du plan quadriennal et du rapport constant (p. 1841) ; amendement du Gouvernement tendant à accélérer la majoration des pensions d'ascendants (p. 1841) ; l'inscription de cette mesure dans la politique du Gouvernement d'aide aux personnes âgées (p. 1841) ; la diminution du nombre des bénéficiaires des pensions d'anciens combattants ou de leurs ayants droit (p. 1842) ; adoption de l'amendement (p. 1842); adoption de l'article ainsi modifié (p. 1842).

Art. 44, 45, 46, 47, 48 : *Voy ci-dessus* CRÉDITS DU MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Après l'Art. 48 : Article additionnel de MM. de Tinguy et Guignon (application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962) (p. 1842) ; article additionnel de M. Beauguitte (p. 1842) ; cet amendement n'est pas soutenu (*ibid.*) ; l'obligation faite au Gouvernement par cet article de déposer un plan quadriennal en faveur des anciens combattants ; l'injustice dont sont victimes ces derniers (p. 1842) ; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la revalorisation des allocations et pensions servies aux victimes de guerre ; les inconvénients présentés par un plan rigide (p. 1842) ; adoption de l'amendement de M. de Tinguy au scrutin (p. 1842) ; liste des votants (p. 1847). Budget 1963.

Article additionnel du Gouvernement (allocation d'un pécule aux anciens prisonniers de la guerre 1914-1918 (p. 1842, 1843); retrait (p. 1843).

Article additionnel du Gouvernement (suppression du système du forfait pour le paiement des pensions aux combattants originaires des anciens territoires de l'Union française et de la Communauté (p. 1843) ; adoption (p. 1843) ; les raisons pour lesquelles le Gouvernement a retiré l'amendement relatif au pécule des anciens prisonniers de la guerre 1914-1918 à la suite du vote par l'Assemblée d'un amendement l'invitant à prendre des dispositions dans le cadre d'un programme (p. 1843).

Art. 49 et 50 : *voy. ci-dessus* CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Art. 51 et 52 : *voy. ci-dessus* CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION.

Art. 53 et 54 : *voy. ci-dessus* CRÉDITS DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES.

Art. 55 : *Contrôle du prix de revient de certains marchés publics ;* amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Sanson tendant, dans le paragraphe 3, après les mots : « et comptes d'exploitation », à insérer les mots : « ainsi que leur comptabilité analytique d'exploitation ou tous documents de nature à permettre l'établissement des prix de revient » (p. 1843) ; adoption de l'amendement (p. 1844) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 1844).

Après l'Art. 55 : article additionnel du Gouvernement (*Responsabilité pécuniaire des comptables publics*) (p. 1844, 1845) ; sous-amendement de M. Vallon et de M. de Tinguy, au nom de la Commission, tendant à supprimer le dernier alinéa du paragraphe 9 du texte proposé par le Gouvernement relatif à la prise en charge par les communes des débets (p. 1845) ; le décret du 20 décembre 1962 portant réforme de la réglementation de la comptabilité publique ; la nécessité de l'inscription dans une loi de finances des règles relatives à la responsabilité des comptables publics (p. 1845) ;

Budget 1963.

le problème posé par la prise en charge des débets par les communes (p. 1845) ; l'impossibilité pour les communes d'instituer un contrôle efficace de leurs comptables ; l'intention du Gouvernement de mettre à la charge de l'Etat les débets lorsqu'il s'agit de comptables de l'Etat (p. 1845) ; la jurisprudence sur cette question (p. 1845, 1846) ; le cas des organismes publics (p. 1846) ; rejet du sous-amendement de la Commission des finances (p. 1846) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 1846).

Art. 56 : *voy. ci-dessus* CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Art. 57 : *voy. ci-dessus* CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Après l'Art. 57 : article additionnel du Gouvernement (recul de l'âge de la retraite des conchyliculteurs) (p. 1850) ; l'affectation de l'économie ainsi réalisée à une majoration de la pension des veuves de marins péris en mer (p. 1850) ; la Commission des affaires familiales, culturelles et sociales demande l'application de l'article 119 du Règlement à cet amendement (retrait de la loi de finances de toutes dispositions autres que celles prévues par la loi organique relative aux lois de finances) (p. 1850) ; la Commission des finances ayant accepté l'application de l'article sus-visé du Règlement à l'amendement du Gouvernement, celui-ci est retiré (p. 1850).

Art. 58 : *Impôt sur le revenu des personnes physiques, assouplissement des règles d'imposition des rentes viagères* (p. 1850) ; amendement de M. Ballanger (taux unique de 40 % pour la détermination du revenu) (p. 1850) ; les deux parties composant les rentes viagères constituées à titre onéreux, l'une correspondant au revenu, l'autre, au capital ; le préjudice causé aux rentiers viagers par l'application du mode actuel d'imposition ; la nécessité d'imposer le revenu et non l'amortissement du capital (p. 1851) ; rejet de l'amendement de M. Ballanger (p. 1851) ; adoption de l'article (p. 1851).

Art. 59 : *Impôt sur le revenu des personnes physiques, assouplissement des conditions dans lesquelles la femme seule peut considérer comme étant à sa charge son ascendant ou son frère ou sa sœur gravement invalide* (p. 1851) ; adoption (p. 1851).

Art. 60 : *Dégrèvements et exonération d'impôts directs prévus en faveur des contribuables économiquement faibles* (p. 1851); amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. de Tinguy tendant à accorder les dégrèvements et exonérations aux redevables exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (p. 1851) ; le Gouvernement oppose l'article 40 à cet amendement (p. 1852) ; en conséquence celui-ci est déclaré irrecevable ; adoption de l'article (p. 1851).

Art. 61 : *Taxes sur le chiffre d'affaires ; services rendus en vue du financement d'exportation ou d'affaires faites hors de France; exonération* (p. 1852) ; adoption (*ibid.*).

Art. 62 : *Suppression de la majoration du droit de timbre sur les contrats de transports* (p. 1852) ; amendement du Gouvernement (mise à jour de la date de l'application de l'article) (p. 1852) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 1852).

Art. 63 : *Entreprises de presse ; prorogation du régime des provisions destinées à faire face à des dépenses d'acquisition d'éléments d'actif* (p. 1852) ; adoption (p. 1852).

Art. 64 : *Taxes de voirie ; calcul de précomptes pour frais d'assiette de recouvrements et non-valeurs* (p. 1852) ; adoption (*ibid.*).

Art. 65 : *Régime des poudres de chasse et de mines importées* (p. 1852) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 65 : article additionnel du Gouvernement (*exonération des taxes sur le chiffre d'affaires pour les commissions payées à des courtiers établis à l'étranger*) (p. 1852) ; l'exonération accordée à certaines opérations de réassurance (p. 1852) ; adoption de l'amendement (p. 1852).

Article additionnel du Gouvernement (*Retenue à la source sur fonds placés à l'étranger*) ; l'assimilation du produit des fonds de placement situés à l'étranger aux revenus de valeurs mobilières étrangères (p. 1852) ; adoption de l'amendement (p. 1852).

Article additionnel du Gouvernement (*Exemption du droit de timbre pour le remplacement des cartes d'identité et des passeports des rapatriés d'Algérie*) (p. 1852, 1853) ; adoption (p. 1853).

Article additionnel du Gouvernement (*Mesures d'allégement fiscal en faveur de l'industrie cinématographique et des théâtres*) (p. 1853) ; la crise de l'industrie cinématographique française ; les mesures proposées par le Gouvernement en vue de réduire les taxes frappant la fréquentation des salles de cinéma ; la diminution des taxes affectées aux collectivités locales et la

suppression du droit de timbre perçu au profit de l'Etat (p. 1853) ; sous-amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. de Tinguy tendant à laisser aux collectivités intéressées l'initiative d'une réduction des taxes perçues à leur profit (p. 1853); sous-amendement de M. Denvers tendant à limiter les dispositions de l'amendement à l'année 1963 (p. 1853) ; la répartition de la taxe communale entre le budget local et le bureau d'aide sociale (p. 1853, 1854) ; la réduction regrettable des recettes du bureau d'aide sociale déjà insuffisantes qu'entraînerait l'application de l'amendement du Gouvernement (p. 1853, 1854) ; les difficultés financières des communes (p. 1853, 1854) ; l'absence d'une politique gouvernementale d'ensemble en matière de cinéma (p. 1854) ; la prise en compte souhaitable par l'Etat de la totalité de la détaxation envisagée (p. 1854) ; l'atteinte portée aux libertés communales (p. 1854) ; la nécessité de garantir aux communes des recettes équivalentes en application de la loi du 4 août 1956 (p. 1854, 1855) ; l'effort consenti par l'Etat (p. 1854) ; la diminution de la fréquentation des salles risquant de se produire si les taxes ne sont pas allégées (p. 1854) ; l'intention du Gouvernement d'ordonner en 1964 certains transferts de charges des communes vers le budget de l'Etat (p. 1855) ; rejet du sous-amendement de la Commission des finances (p. 1856) ; adoption du sous-amendement de M. Denvers (p. 1856) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié (p. 1856).

Article additionnel du Gouvernement (*Dérogation à certaines dispositions de l'article 1177 du Code général des impôts*) (*Marché de Rungis*) (p. 1856) ; les dispositions de l'amendement tendant à régler le problème de la répartition du produit de la taxe locale du fait de la création d'un marché d'intérêt national dans la région parisienne (p. 1856) ; sous-amendement de M. Fanton tendant à remplacer le mot « collectivités » par « communes » (p. 1856) ; les différentes collectivités locales bénéficiaires de la répartition de la taxe locale ; le champ d'application de la disposition (p. 1856) ; les conséquences pour les communes rurales de la suppression de la péréquation de la taxe locale prononcée par le décret du 7 janvier 1959 (p. 1856) ; adoption du sous-amendement de M. Fanton (p. 1856) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié (p. 1856).

Article additionnel du Gouvernement (*Modification du plafond des taxes pour frais de chambres de métiers*) (p. 1856) ; le vœu émis par l'assemblée des présidents de chambres de métiers tendant à augmenter la taxe annuelle recouvrée au profit des chambres de métiers (p. 1856) ; le caractère nocif du décret du 1er mars 1962 et la disparition progressive des artisans (p. 1857) ; adoption de l'amendement (p. 1857).

Article additionnel du Gouvernement (*Diminution du droit de consommation applicable aux rhums et tafias livrés à la Réunion*) (p. 1857) ; la réduction du taux du droit de consommation applicable aux rhums dans le département de la Réunion de manière à le rapprocher du taux appliqué dans les départements antillais (p. 1857); adoption de l'amendement (p. 1857).

Article additionnel de M. Vallon, au nom de la Commission et de M. de Tinguy (*Application au cépage de « clairette » du régime fiscal des vins doux naturels* (p. 1857) ; amendement de M. de Tinguy ayant le même objet ; amendement de M. Alduy (application à la « clairette » du Languedoc du régime fiscal des vins de liqueurs à appellation contrôlée (p. 1857) ; le projet de décret établi par M. Pisani tendant à permettre aux producteurs de « clairette » du Languedoc d'élaborer du vin doux naturel (p. 1857) ; la nécessité d'une disposition législative pour régler cette question intéressant le régime fiscal des vins (p. 1857) ; la faiblesse de la production intéressée (p. 1857) ; l'atteinte risquant d'être portée au statut des vins doux naturels par l'adoption de l'amendement de M. de Tinguy ; les différents textes régissant ce statut (p. 1857) ; les revendications risquant d'être émises par les producteurs des autres « clairettes » et par nos partenaires du Marché commun (p. 1858); le caractère excédentaire de la production des vins doux naturels (p. 1858, 1859) ; l'abaissement de la production imposée deux ans auparavant (p. 1858, 1860) ; le préjudice que causerait à la région du Roussillon l'adoption de l'amendement de M. de Tinguy (p. 1859, 1860) ; les recettes que procurerait au Trésor l'application à la « clairette » du régime des vins de liqueurs (p. 1858, 1859) ; l'irrecevabilité de l'amendement de M. Alduy étant donné le caractère réglementaire de ses dispositions (p. 1858, 1859) ; l'attitude de l'institut national des appellations contrôlées (p. 1860) ; rejet des amendements de M. Vallon et de M. de Tinguy (p. 1860) ; retrait de l'amendement de M. Alduy (*ibid.*).

Budget 1963.

Article additionnel de M. Anthonioz (*Parité fiscale entre les bois français et les bois étrangers*) (p. 1860) ; la suppression de l'exonération des taxes fiscales et parafiscales en faveur des exportations réalisée par le décret du 30 décembre 1960 ; le préjudice ainsi causé aux bois de sciage français (p. 1860) ; sous-amendement de M. Denvers tendant à substituer aux mots « parité fiscale » les mots « aménagements fiscaux » (p. 1860) ; les conséquences d'une parité fiscale entre les bois français et les bois étrangers ; l'enchérissement du bois français qui en résulterait ; sa répercussion sur la construction (p. 1860, 1861) ; le faible pourcentage d'intervention du bois dans la construction (p. 1861) ; le préjudice qui serait causé aux ports importateurs de bois étrangers (p. 1860) ; notamment au port du Havre (p. 1861) ; la concurrence faite à nos bois nationaux par les bois étrangers (p. 1861) ; rejet du sous-amendement de M. Denvers (p. 1861) ; rejet de l'amendement de M. Anthonioz (p. 1861).

Article additionnel du Gouvernement (*Prorogation du régime des décotes sur stocks*) (p. 1861) ; adoption (p. 1861).

Article additionnel du Gouvernement (*Prorogation du délai accordé aux entreprises pour procéder à la révision de leur bilan*) (p. 1861) ; adoption (p. 1862).

Article additionnel du Gouvernement relatif à *la zone d'application du tarif réduit pour les droits de circulation des pommes à cidre* (p. 1862) ; adoption (p. 1862).

Demande de seconde délibération déposée par le Gouvernement sur : l'article 13, état B, Titre IV des Affaires étrangères ; Titre III de la Construction ; Titre III des Services du Premier Ministre, Services généraux ; Titre IV de l'Industrie ; l'article 14, état C ; Titre VI des Finances et Affaires économiques, Charges communes ; Titre VI des Services du Premier Ministre, Services généraux ; l'article 24 ; Comptes de commerce, Mesures nouvelles ; l'article 43, Majorations des pensions d'ascendants et l'article 48 *bis* nouveau (application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962) (p. 1862).

Seconde délibération (p. 1862) ; les amendements venant d'être déposés par le Gouvernement, tendant à insérer les crédits nécessaires à la mise en place de la délégation générale à l'aménagement du territoire, à rétablir les crédits du Centre européen de recherches nucléaires, à supprimer l'article 48 *bis* et à rétablir le pécule au profit des anciens prisonniers de la guerre 1914-1918 (p. 1862, 1863).

Art. 13 :

Affaires étrangères : amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits du titre IV (p. 1863) ; adoption (p. 1863).

Construction : amendement du Gouvernement tendant à diminuer les crédits du titre III (p. 1863) ; adoption (p. 1863).

Industrie : amendement du Gouvernement tendant à diminuer les crédits du titre IV (p. 1863) ; l'annulation de l'aide particulière au stockage des charbons nationaux figurant dans la caisse de compensation des prix des combustibles des minéraux solides (p. 1863) ; l'éventualité d'une pénurie de charbon ; l'intention du Gouvernement de prendre le cas échéant les dispositions nécessaires pour organiser le stockage (p. 1863) ; adoption de l'amendement (p. 1863).

Services du Premier Ministre. — I. — *Services généraux :* amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits du titre III (p. 1863) ; adoption (p. 1863).

Adoption de l'article 13 dans sa nouvelle rédaction (p. 1863).

Art. 14 :

Finances et Affaires économiques. — I. — *Charges communes :* amendement du Gouvernement tendant à diminuer les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI (p. 1863) ; adoption (p. 1863).

Services du Premier Ministre. I. — *Services généraux :* amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits du titre VI (p. 1864) ; adoption (p. 1864).

Adoption de l'article 14 dans sa nouvelle rédaction (p. 1864).

Art. 24 : *Comptes de commerce, Mesures nouvelles ;* amendement du Gouvernement tendant à diminuer les autorisations de programme (p. 1864) ; adoption de l'amendement (p. 1864) ; adoption de l'article 24 dans sa nouvelle rédaction (p. 1864).

Art. 43 : *Majorations des indices de pensions d'ascendants* (p. 1864) ; amendement du Gouvernement (allocation d'un pécule aux anciens prisonniers de la guerre 1914-1918) (p. 1864) ; adoption (p. 1864) ; adoption de l'article 43 dans sa nouvelle rédaction (p. 1864).

Art. 48 *bis : Report au 1er juillet 1963 de la date d'application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962* (p. 1864) ; amende-

ment du Gouvernement tendant à la suppression de l'article (p. 1864) ; l'obligation faite au Gouvernement par l'article 55 de la loi de finances pour 1962 ; la remise en question du vote venant d'être émis (p. 1864) ; les nombreuses mesures prises et prévues en faveur des anciens combattants (p. 1864, 1865) ; à la demande du Gouvernement, le vote sur son amendement est réservé (p. 1865).

Explications de vote : les conditions de la discussion budgétaire (p. 1865, 1866) ; sa rapidité excessive (p. 1865) ; la nécessité d'une meilleure présentation des documents (p. 1865) ; la collaboration entre le législatif et l'exécutif (p. 1866, 1871) ; le caractère solennel du vote du budget (p. 1871) ; l'importance primordiale de la stabilisation des prix (p. 1865, 1868, 1869) ; la détérioration du commerce extérieur (p. 1868) ; l'insuffisance des investissements (p. 1869) ; le freinage des salaires (p. 1868, 1869) ; l'accroissement des impôts directs (p. 1866) ; l'augmentation de la charge fiscale pesant sur les travailleurs (p. 1867) ; la nécessité de tenir compte de réalités régionales (p. 1866); la création d'une délégation générale à l'aménagement du territoire (p. 1866) ; la mise à jour du IVe Plan (p. 1866, 1871) ; l'insuffisance de certaines dotations (télécommunications, constructions, constructions scolaires, réseau routier) (p. 1866, 1867, 1870) ; la non-application du rapport constant pour les anciens combattants (p. 1867) ; les charges des collectivités locales (p. 1866, 1871) ; la nécessité d'une réforme des finances locales (p. 1866); les promesses faites par le Premier Ministre (p. 1867) ; la nécessité de faire bénéficier de l'expansion ceux qui en ont été les artisans (p. 1869) ; l'insuffisance des mesures sociales (p. 1868, 1870) ; l'orientation sociale et culturelle du budget (p. 1870) ; l'attitude du groupe U.N.R.-U.D.T. (p. 1866, 1870) ; celle du groupe du centre démocratique (p. 1866) ; du groupe communiste (p. 1867, 1868) ; du groupe socialiste (p. 1868, 1869) ; du groupe des républicains indépendants (p. 1871) ; adoption au scrutin de l'amendement du Gouvernement et de l'ensemble du projet de loi (p. 1872) ; liste des votants (p. 1877).

Orateurs : MM. Albrand, Alduy, Anthonioz, Bas, Boscher, Bosson, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Bourges, Cerneau, Comte-Offenbach, Coste-Floret, Darchicourt, Denvers, Doize, Dusseaulx, Escande, Fanton, Georges, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Grenier, Guillon, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;* Lamps, Tony Larue, Michaud, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Rieubon, Spénale, Tanguy-Prigent, de Tinguy, Tourné, Vallon, *Rapporteur général.*

Budget 1963.

CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

[14 février 1963] (p. 2173).

Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur de la Commission mixte paritaire ;* de Tinguy, Voisin, Lamps, Collette, Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des finances et des Affaires économiques ;* Fourvel.

L'accord auquel est parvenue la Commission mixte paritaire (p. 2173) ; la composition de la Commission (p. 2173, 2174, 2175); son fonctionnement (p. 2174, 2176) ; le rejet par la Commission mixte de dispositions votées par les deux Assemblées (p. 2174, 2175) ; notamment celles relatives à l'application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962 (p. 2175) ; les dispositions du rapport ; le rétablissement des crédits supprimés par le Sénat, notamment ceux destinés au remembrement, aux dépenses militaires et au fonds spécial d'investissement routier après les engagements pris par le Gouvernement (p. 2173) ; la suppression de l'amendement voté par le Sénat tendant à réserver en priorité une partie des crédits H.L.M. aux constructions rurales (p. 2173, 2174, 2175) ; la déception des agriculteurs à l'annonce de cette mesure (p. 2174) ; l'adoption par la Commission mixte paritaire d'un amendement du Sénat faisant obligation au Gouvernement de déposer un projet de loi de programme relatif aux adductions d'eau; le rétablissement des crédits pour les anciens combattants (p. 2173) ; le rejet d'un amendement de M. Pellenc relatif à l'échelonnement des mesures visées à l'article 55 de la loi de finances pour 1962 (p. 2174, 2175) ; le problème de l'application dans les départements d'outre-mer des dispositions relatives à l'allocation vieillesse des non-salariés (p. 2173) ; celui de la fiscalité frappant le cinéma (p. 2173, 2175) ; l'engagement pris par le Gouvernement d'accroître le budget de 1964 ; le transfert des charges des collectivités locales à l'Etat (p. 2173).

Les amendements déposés tardivement par le Gouvernement (p. 2174, 2176) ; notamment celui concernant les crédits affec-

Budget 1963.

tés à la Cour de sûreté de l'Etat (p. 2174) ; l'absence de crédits nouveaux pour faire face aux conséquences du mauvais temps, notamment pour remettre en état le réseau routier (p. 2174) ; l'insuffisance des mesures sociales et les dispositions en faveur des personnes âgées (p. 2175) ; les difficultés des communes (p. 2174, 2175) ; l'octroi aux preneurs en place de l'exonération des droits d'enregistrement (p. 2176, 2177) ; l'acceptation par le Gouvernement d'un amendement donnant aux fermiers une option entre le paiement immédiat ou le paiement différé des avances (p. 2177) ; la réforme de la fiscalité corse (p. 2175, 2176) ; le délai supplémentaire accordé aux contribuables assujettis au forfait pour le versement de leur tiers provisionnel (p. 2176, 2177) ; les mesures prises par le Gouvernement en faveur des pensionnés et retraités du département de la Seine ; l'octroi de délais de paiement supplémentaires aux différentes catégories de contribuables victimes des intempéries (p. 2177).

Le Gouvernement, en application de l'article 96 du Règlement de l'Assemblée Nationale, demande à l'Assemblée de se prononcer par un vote unique sur le texte de la Commission mixte paritaire modifié par les amendements 3 et 4 déposés ou acceptés par le Gouvernement (p. 2177).

Amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits du titre III pour le Ministère de la Justice (p. 2182) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits de l'article 21 (fonds d'investissement routier) (p. 2183) ; amendement de M. Rivain (exonération de droits d'enregistrement en faveur des preneurs en place) (p. 2183).

Adoption au scrutin du texte de la Commission mixte paritaire modifié par les amendements ci-dessus (p. 2183) ; liste des votants (p. 2201).

Orateur : M. Rivain.

2. — Projet de loi spécial autorisant la perception en 1963 des impôts et taxes parafiscales existants, présenté à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 45.**

3. — Projet de loi de finances rectificative pour 1963 portant maintien de la stabilité économique et financière, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Affaires économiques et financières (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 240** ; rapport le 22 mai 1963 par M. Louis Vallon, **n° 290** ; avis présenté au nom de la Commission de la production et des échanges le 28 mai 1963 par M. Pezé, **n° 292.** Adoption en première lecture le 29 mai 1963 (p. 3136). — Projet de loi **n° 27.**

Transmis au Sénat le 30 mai 1963, **n° 104 (année 1962-1963)** ; rapport le 4 juin 1963 par M. Pellenc, **n° 106 (année 1962-1963)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques le 5 juin 1963 par M. Jager, **n° 107 (année 1962-1963).** Rejet en première lecture le 6 juin 1963. — Projet de loi **n° 39 (année 1962-1963).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 (renvoyé à une Commission mixte paritaire), **n° 306** ; rapport au nom de la Commission mixte paritaire le 12 juin 1963 par M. Louis Vallon (tomes I et II), **n° 340.** Adoption des conclusions du rapport de la Commission mixte paritaire le 12 juin 1963 (p. 3311). — Projet de loi **n° 38.**

Rapport présenté au Sénat au nom de la Commission mixte paritaire le 12 juin 1963 par M. Pellenc, **n° 124 (année 1962-1963).** Rejet des conclusions du rapport de la Commission mixte paritaire le 12 juin 1963. — Projet de loi **n° 40 (année 1962-1963).**

Rapport présenté le 13 juin 1963 à l'Assemblée Nationale par M. Louis Vallon au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 345.** Adoption en deuxième lecture le 18 juin 1963 (p. 3487). — Projet de loi **n° 40.**

Transmis au Sénat le 19 juin 1963 ; rapport oral le 19 juin 1963 par M. Pellenc, **n° 130 (année 1962-1963).** Rejet en deuxième lecture le 19 juin 1963. — Projet de loi **n° 44 (année 1962-1963).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 juin 1963, **n° 359** ; rapport le 20 juin 1963 par M. Louis Vallon, **n° 360.** Adoption définitive en troisième lecture le 20 juin 1963 (p. 3589). — Projet de loi **n° 45.**

Loi n° 63-628 du 2 juillet 1963, publiée au *J.O.* du 3 juillet 1963 (p. 3915). — Rectificatif publié au *J.O.* du 11 juillet 1963 (p. 6243).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [28 mai 1963] (p. 3048), [29 mai 1963] (p. 3094). Entendus : MM. J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances* ; Vallon, *Rapporteur général* ; Didier, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Pezé, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Georges Bonnet, Ballanger, Palmero, Rivain, Jacquet, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer ;* Baudis, Chandernagor, Grussenmeyer.

Les raisons pour lesquelles ce projet a été déposé (p. 3053, 3054) ; le désir du Gouvernement de ne pas recourir à la procédure des décrets d'avance (p. 3054) ; la situation économique et monétaire de la France (p. 3052, 3054) ; son caractère spécifique (p. 3054) ; la différence entre la situation des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne d'une part et celle de la France d'autre part (p. 3055) ; la hausse des prix (p. 3052) ; l'insuffisance de l'augmentation des investissements privés (p. 3052, 3056) ; l'augmentation des liquidités et les menaces d'inflation (p. 3052, 3053) ; le rôle joué par le Gold exchange standard (p. 3059); la liaison existant entre la situation monétaire française et la situation monétaire mondiale (p. 3053, 3057) ; la réorganisation nécessaire du marché financier (p. 3053) ; le désir du Gouvernement de maintenir la stabilité et de poursuivre l'expansion (p. 3054) ; les ajustements effectués par la Commission des comptes de la nation et la diminution des objectifs de 1963 rendue nécessaire par les résultats de 1962 (p. 3055) ; l'insuffisance des augmentations de salaires (p. 3057, 3058) ; le maintien artificiel du SMIG à un taux très bas (p. 3058).

Les dispositions du projet (p. 3048, 3053, 3056) ; l'octroi d'une allocation viagère aux rapatriés âgés (p. 3048, 3097) ; sa composition (allocation de base à la charge des régimes métropolitains et majoration exceptionnelle à la charge de l'Etat) (p. 3048, 3049) ; la charge qu'elle fait peser sur les régimes français (p. 3049, 3097) ; la possibilité d'une imputation sur les aides à apporter à l'Etat algérien (p. 3097) ; la situation des rapatriés sans emploi (p. 3049).

Les dispositions en faveur des personnes âgées (p. 3049, 3053, 3058) ; leur insuffisance (p. 3048, 3058, 3059) ; le relèvement nécessaire du plafond des ressources exigé pour avoir droit à ces allocations (p. 3049, 3053, 3096) ; l'allocation d'aide sociale aux aveugles et aux grands infirmes (p. 3049) ; son insuffisance (p. 3096).

La revalorisation des rentes viagères (p. 3094, 3098) ; la situation des particuliers ayant vendu leur immeuble en viager (p. 3094, 3095).

La situation de certains pensionnés alsaciens-lorrains titulaires d'une pension vieillesse (p. 3098).

Les économies (p. 3050, 3054, 3057, 3095, 3097) ; les abattements proposés sur les crédits de l'Education nationale déjà insuffisants (p. 3050, 3057, 3097) ; sur les crédits de l'agriculture (p. 3057) ; la diminution des sommes destinées au Fonds commun de l'élevage (p. 3095) ; les intentions du Gouvernement quant à l'application du décret du 20 avril 1961 fixant le pourcentage et la répartition des crédits affectés à l'élevage (*ibid.*) ; la possibilité de réduire les crédits destinés à l'Algérie et aux pays sous-développés (p. 3057) ; le montant élevé des dépenses improductives (p. 3057, 3096).

La construction de logements en nombre insuffisant (p. 3058) ; la situation critique de l'enseignement, la pénurie de maîtres et de locaux (*ibid.*).

Les dispositions concernant la politique commerciale (p. 3050, 3056, 3096, 3097) ; l'inopportunité de leur présence dans une loi de finances (p. 3050) ; l'interdiction de la vente à perte (p. 3050) ; la répression de la concurrence déloyale et illicite (p. 3050, 3051) ; la protection de la libre concurrence; la répression de la publicité mensongère (p. 3051) ; la réglementation des certificats de qualité (p. 3051, 3052).

Les contrats de distribution (p. 3052, 3056, 3096, 3097) ; les pouvoirs exorbitants risquant d'être laissés aux administrations financières (p. 3096, 3097).

Les dépenses nouvelles (p. 3053) ; les crédits pour la remise en état du réseau routier national (p. 3054).

L'absence de crédits pour l'usine de Pierrelatte (p. 3056) ; le coût de la force de frappe (p. 3062).

Les mesures fiscales (p. 3054, 3056, 3059, 3097) ; le maintien du demi-décime pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques (p. 3054, 3056, 3096) ; le nombre des salariés assujettis à la surtaxe progressive (p. 3059, 3060) ; la polémique intervenue à ce sujet entre M. Ballanger et le Ministre des Finances (p. 3059, 3060).

Budget 1963.

L'institution d'un prélèvement de 1,5 % sur les réserves des sociétés (p. 3056, 3097); la majoration du taux du droit d'apport (p. 3097) ; les privilèges fiscaux accordés aux sociétés (p. 3060), notamment avec le lancement du dernier emprunt (p. 3061) ; le faible nombre des petits souscripteurs à cet emprunt (p. 3061).

La nécessité d'un contrôle plus strict des dépenses somptuaires des sociétés (p. 3097).

L'augmentation du tabac (p. 3056, 3058) ; l'augmentation des tarifs de l'électricité (p. 3062) et de la S.N.C.F. (*ibid.*).

Art. 1er à 10 (3098) : ces articles sont réservés (*ibid.*), reprise de la discussion (p. 3118).

PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES : *a*) dispositions définissant une politique commerciale.

Art. 1er : *Interdiction des ventes à perte* (p. 3118) ; l'inopportunité dans une loi de finances de dispositions définissant une politique commerciale et la précipitation avec laquelle ces dispositions sont soumises à l'Assemblée, le rejet souhaitable de l'ensemble des dispositions préexistantes applicables à la constatation, à la poursuite et à la répression des infractions à la législation économique (p. 3119) ; amendement de M. Baudis : prise en considération du prix de revient (p. 3119) ; amendement de M. Pezé au nom de la Commission de la production ; prise en considération du prix d'achat majoré des frais de transport, des frais d'approche, des taxes sur le chiffre d'affaires et d'un pourcentage des frais généraux (p. 3119) ; l'imprécision de la notion de prix donné inscrit dans l'article, l'impossibilité de définir un prix de revient effectif, le caractère limitatif de l'amendement de la Commission de la production (p. 3119), les difficultés pouvant se produire pour apprécier le pourcentage des frais généraux devant figurer dans le prix de revient (p. 3120), la nécessité de tenir compte du prix de transport, l'absence d'une définition juridique du prix de revient en matière commerciale, le désir du Gouvernement d'interdire les ventes au-dessous du prix d'achat, compte tenu des frais de transport (p. 3120) ; retrait de l'amendement de la Commission de la production (p. 3120) ; rejet de l'amendement de M. Baudis (p. 3120) ; amendement de M. Pezé au nom de la Commission de la production : exception en faveur des ventes-réclame, compte tenu des usages commerciaux de la région considérée (p. 3120) ; la nécessité d'exclure de l'application de la loi les ventes-réclame d'une durée précise et limitée, effectuées pendant la durée de foires ou pendant certaines braderies (p. 3120) ; adoption de l'amendement (p. 3120) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (p. 3120).

Art. 2 : *Cessation des actes de concurrence déloyale* (p. 3120, 3121) ; amendement de M. Hoguet tendant à la suppression de l'article (p. 3120) ; les précisions devant être données par le Gouvernement sur la procédure et la juridiction amenée à faire saisie; la cessation de la concurrence déloyale avant que le litige ne soit tranché au fond (p. 3121) ; la longueur de la procédure ordinaire et le préjudice risquant d'être causé aux commerçants avant le jugement définitif ; la nécessité d'une cessation rapide des actes de concurrence déloyale et la compétence du tribunal de commerce en la matière (p. 3121, 3122) ; la non-application des nouvelles dispositions aux instances en cours et le maintien de la possibilité d'appel (p. 3122) ; rejet de l'amendement de la Commission des lois (p. 3122) ; amendement de M. Vallon et de M. Sanson tendant à ajouter, après les mots « ... du fait d'actes de concurrence déloyale... », les mots « ou illicite... » (p. 3122) ; amendement analogue de M. Pezé au nom de la Commission de la production (*ibid.*) ; adoption du texte commun des amendements (*ibid.*) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (*ibid*).

Art. 3 : *Publicité donnée aux décisions de justice* (p. 3122) ; amendement de M. Hoguet au nom de la Commission des lois ; suppression de l'article (*ibid.*) ; l'opportunité de la publicité des décisions concernant une concurrence déloyale (p. 3122) ; l'insertion critiquable dans une loi de finances de dispositions intéressant la politique commerciale (p. 3122) ; adoption de l'amendement (p. 3122) ; l'article est supprimé.

Art. 4 : *Protection de la libre concurrence* (p. 3122, 3123) ; amendement de M. Pezé au nom de la Commission de la production, tendant à substituer aux mots « ... lorsque ces activités ont pour objet ou peuvent avoir pour effet... » les mots : « ... lorsque ces activités ont pour objet ou pour effet... » (p. 3123) ; la prohibition dans l'article des ententes entravant le fonctionnement normal du marché (p. 3123) ; la restriction introduite par l'amendement de la Commission de la production ; la prise en considération non de la position dominante d'une entreprise mais de l'entrave au fonctionne-

ment du marché (p. 3123) ; rejet de l'amendement de la Commission de la production (p. 3123) ; amendement de M. Hoguet au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 3123); rejet (p. 3124) ; amendement de M. Vallon au nom de la Commission des finances et de M. Boisdé, tendant à substituer aux mots « ... Commission des ententes et des positions dominantes » les mots « ... Commission technique des ententes et des positions dominantes... » (p. 3124) ; adoption (p. 3124) ; la non-application de la loi à la propriété industrielle ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (p. 3124).

Après l'Art. 4 : amendement de M. Pleven : *Interdiction de la pratique de prix discriminatoires selon la région ou les lieux de vente* (p. 3124) ; l'interdiction nécessaire de la pratique du dumping commercial (p. 3124) ; les difficultés d'application de l'amendement de M. Pleven notamment pour le fonctionnement de la concurrence locale (p. 3125) ; adoption au scrutin de l'amendement de M. Pleven (p. 3125) ; liste des votants (p. 3145).

Art. 5 : *Sanctions applicables aux infractions* (p. 3125) ; amendement de M. Pleven (référence à l'article 4 *bis*) (p. 3125) ; adoption (*ibid.*) ; la révision nécessaire des dispositions répressives contenues dans l'ordonnance de 1945 ; le caractère exceptionnel de ces dispositions (p. 3125, 3126) ; l'intention du Gouvernement de confier à une Commission mixte la réforme de cette réglementation (p. 3216) ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (p. 3126).

Art. 6 : *Répression de la publicité mensongère* (p. 3126) ; amendement de M. Pezé au nom de la Commission de la production, tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 3126) ; l'incompétence des enquêteurs du service de la répression des fraudes pour se prononcer sur la qualité et les aptitudes des fabricants ou revendeurs ; la répression souhaitable des allégations mensongères concernant la fraîcheur et la qualité des produits (p. 3126) ; amendement de M. Hoguet et de M. Neuwirth, tendant à supprimer le mot « notamment » ; sous-amendement analogue de M. Davoust ; le caractère traditionnellement étroit de l'interprétation d'un texte répressif ; la nécessité d'une énumération précise (p. 3126) ; la répression nécessaire des abus de l'appellation de « saisie en douane » (p. 3126-3127) ; le procès de la Société Brandt venant d'avoir lieu à Nancy (p. 3127) ; le rôle des services des enquêtes économiques et des fraudes dans la constatation des infractions, la poursuite et la répression demeurant de la compétence des instances judiciaires (p. 3127) ; retrait de l'amendement de M. Pezé ; en conséquence, les sous-amendements de MM. Hoguet et Davoust deviennent sans objet ; amendement de M. Vallon au nom de la Commission des finances et de M. Sabatier : répression des allégations conçues en vue d'induire en erreur (p. 3127) ; amendement de M. Sanson, tendant à substituer aux mots « ... susceptibles d'induire en erreur... » les mots « ... induisant en erreur... » (p. 3127) ; retrait de l'amendement de la Commission des finances (*ibid.*) ; l'interprétation des termes « susceptibles d'induire » ; la nécessité de réprimer la publicité fallacieuse mais de ne pas gêner la publicité honnête (p. 3127-3128) ; amendement de M. Hoguet tendant à supprimer le mot « notamment » (p. 3128) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances ; répression des allégations mensongères concernant la date de fabrication (p. 3128) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Weber précisant que l'annonceur est tenu de mettre à la disposition des services de contrôle les éléments d'appréciation justifiant les allégations publicitaires employées (p. 3128) ; les abus de la publicité et l'inexactitude de certains slogans publicitaires, la défense nécessaire des consommateurs contre les fausses allégations (p. 3128-3129) ; l'impossibilité de renverser la charge de la preuve et de l'imposer à l'annonceur (p. 3129) ; le pouvoir juridictionnel qui serait donné aux services de contrôle au cas où l'amendement de M. Weber serait adopté (p. 3129) ; le report souhaitable de cet amendement au moment de la discussion de l'article 7 (p. 3129) ; rejet de l'amendement (p. 3129).

Art. 7 : *Sanctions en cas de publicité mensongère* (p. 3129) ; amendement de M. Hoguet au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction (p. 3129) ; amendement de M. Sanson tendant à ajouter les mots « et ordonner la publication du jugement » (p. 3129) ; amendement de M. Sanson : communication par les annonceurs de tous les documents susceptibles d'étayer l'enquête (p. 3129) ; le maintien de la preuve à la charge de l'administration (p. 3129) ; amendement de M. Davoust ; saisine du procureur après avis des associations professionnelles (p. 3130) ; les difficultés d'application de l'amendement de la Commission des lois ; l'incompétence du

Budget 1963.

service de la répression pour l'ensemble des problème de publicité mensongère (p. 3180); retrait des amendements de MM. Hoguet et Davoust (p. 3130) ; adoption de l'amendement de M. Sanson (p. 4130) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié.

Art. 8 : *Délivrance des certificats de qualité* (p. 3130) ; amendement de M. Vallon au nom de la Commission des finances et de M. Lepeu : délivrance de l'agrément ministériel dans les trois mois de la demande (p. 3130) ; amendement de M. Pezé au nom de la Commission de la production tendant à ce que à l'expiration d'un délai de trois mois après le dépôt de la demande l'agrément soit réputé acquis (p. 3130) ; la jurisprudence administrative assimilant le silence de l'administration à un refus (p. 3131) ; la fixation souhaitable d'un délai de six mois pour obtenir l'agrément (p. 3131) ; modification dans ce sens de l'amendement de la Commission des finances (p. 3131) ; retrait de l'amendement de M. Pezé (p. 3131) ; adoption de l'amendement de la Commission des finances (p. 3131) ; adoption de l'article 8 ainsi modifié (p. 3131).

Art. 9 : *Réglementation des certificats de qualité* (p. 3131) ; amendement de M. Hoguet au nom de la Commission des lois (*ibid.*) ; rejet (*ibid.*) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 10 : *Contrats de distribution* (p. 3131); la discrimination fiscale risquant d'être introduite par le vote de l'article (p. 3131, 3132), l'intervention de l'autorité administrative dans la gestion des entreprises qu'il entraînerait (p. 3131) ; la consultation souhaitable des assises nationales du commerce préalablement à toute organisation contractuelle (p. 3131, 3132, 3133) ; amendement de M. Vallon au nom de la Commission des finances, tendant à la suppression de l'article (p. 3132) ; amendement de M. Ballanger et de M. Pezé au nom de la Commission de la production ayant le même objet (p. 3132) ; les conditions dans lesquelles la Commission des finances a décidé la suppression de l'article (p. 3132) ; la pression que pourraient exercer les grandes marques sur les petits commerçants si l'article était voté (p. 3132) ; la mise en cause de la neutralité fiscale qu'entraînerait l'adoption de l'article (p. 3132) ; l'application des dispositions de l'article aux entreprises individuelles soumises à la taxe complémentaire ; le précédent de la réduction du taux majoré de la T.V.A. accordée en contrepartie de baisses de prix ou de développement des ventes à l'étranger (p. 3132) ; l'opposition surprenante manifestée à une mesure d'allégement fiscal (p. 3132, 3133) ; la discrimination risquant d'être établie entre les commerçants individuels et les sociétés ; les difficultés de contrôle (p. 3133); rejet des amendements de la Commission des finances et de la Commission de la production et de M. Ballanger au scrutin (p. 3133) ; liste des votants (p. 3146) ; amendement du Gouvernement prévoyant que les contrats n'interviendront que dans le cadre d'un accord professionnel (p. 3133) ; adoption (p. 3133) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 10 ainsi modifié (p. 3133).

b) Dispositions fiscales.

Art. 11 : *Majoration du taux du droit d'apport sur les incorporations de réserves au capital* (p. 3098) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 12 : *Mesures destinées à permettre la liquidation des sociétés dont la disparition peut contribuer à l'assainissement de la production et des marchés* (p. 3098) ; l'octroi d'un allégement fiscal aux sociétés ayant cessé toute activité, sous réserve de l'agrément du Ministère des Finances (p. 3099) ; le caractère critiquable de cette procédure ; le pouvoir discriminatoire donné au Ministre des Finances pour l'application de la loi (p. 3099) ; l'encouragement apporté par les dispositions de l'article aux opérations de concentration capitaliste (p. 3099) ; adoption de l'amendement (p. 3099) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 13 : *Aménagement du régime fiscal des tantièmes alloués aux membres des conseils d'administration et des sociétés anonymes* (p. 3099) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 14 : *Majoration du taux de la taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés* (p. 3099) ; la nécessité de tenir compte du caractère utilitaire ou somptuaire de la voiture et de la puissance du moteur (p. 3099, 3100) ; le cas des coopératives et des entreprises familiales (p. 3099) ; amendement de M. Prioux tendant à porter la taxe à 900 F pour les véhicules d'une puissance fiscale supérieure à 7 CV ; amendement de M. Pezé tendant à porter la taxe à 200 F pour les véhicules d'une puissance fiscale inférieure à 6 CV ; le caractère anti-économique de l'imposition d'une taxe supplémentaire de 400 F sur les véhicules de tourisme ; le préjudice risquant d'être causé à l'industrie automobile française (p. 3100) ; le déséquilibre risquant d'être créé au profit des entreprises dont les collaborateurs sont proprié-

taires de leur véhicule (p. 3100) ; amendement du Gouvernement : taxe de 500 F pour les véhicules d'une puissance fiscale inférieure ou égale à 7 CV et de 700 F pour ceux d'une puissance fiscale supérieure à 7 CV (p. 3100) ; l'application de la taxe aux seules voitures de tourisme, la discrimination choquante existant entre les propriétaires d'une voiture de tourisme selon qu'il s'agit d'une voiture de tourisme appartenant à un particulier ou à une société (p. 3100) ; à la demande de la Commission, l'article est réservé (p. 3100) ; reprise de la discussion (p. 3118), reprise de l'amendement du Gouvernement (p. 3118) ; sous-amendement de M. Prioux tendant à substituer respectivement aux chiffres de 500 et 700 F les chiffres de 400 et 800 F ; cet amendement n'est pas soutenu ; sous-amendement de M. Boisdé tendant à accorder un délai de franchise de six mois pour la perception de la taxe (p. 3118) ; la nécessité de prévoir une période d'essai lorsqu'une entreprise met une voiture à la disposition d'un nouveau collaborateur (p. 3118) ; l'intention du Gouvernement de rédiger des circulaires d'application dans ce sens ; retrait du sous-amendement de M. Boisdé (p. 3118), adoption de l'article (p. 3118).

Art. 15 : *Attribution d'une allocation aux rapatriés âgés* (p. 3101) ; amendements de M. Didier (p. 3101) ; (responsabilité des régimes de retraite des non-salariés) ; la charge imposée aux régimes d'assurance vieillesse des non-salariés sans contrepartie (p. 3101) ; la responsabilité prise par l'Etat dans l'article 15 des accords d'Evian relatif à la coopération économique et financière (p. 3101) ; le rattachement traditionnel des prestations des rapatriés aux régimes sociaux ; les dispositions analogues prises en matière d'allocations familiales ou d'assurance vieillesse (p. 3101) ; la faculté offerte aux rapatriés de racheter leurs cotisations au titre de l'assurance volontaire en métropole ; l'intention du Gouvernement d'encourager ce rachat (p. 3102) ; la poursuite ultérieure des négociations avec l'Algérie sur l'application des dispositions concernant les régimes de retraite (p. 3102) ; le paiement immédiat des prestations par la Caisse des dépôts et consignations (p. 3102) ; retrait des amendements de M. Didier (p. 3102) ; ces amendements sont repris par M. Degraeve ; la charge indûment imposée aux régimes complémentaires de retraite de la métropole (p. 3102) ; l'opposition éventuelle de l'article 40 à ces amendements (p. 3102, 3103) ; ces amendements sont irrecevables (p. 3103) ; adoption de l'article 15 (p. 3102).

Art. 16 : *Majoration des rentes viagères constituées postérieurement au 1er janvier 1952 et avant le 1er janvier 1959* (p. 3103) ; amendement de M. Ballanger (majoration des rentes viagères constituées entre particuliers entre le 1er janvier 1952 et le 1er janvier 1960) (p. 3100) ; les répercussions de la dévaluation du franc sur les prix de détail au cours de l'année 1960 seulement ; la situation pénible des rentiers viagers âgés (p. 3103) ; l'harmonisation nécessaire de la situation des rentiers viagers privés et des rentiers viagers publics (p. 3103) ; rejet de l'amendement de M. Ballanger ; amendement de M. Hoguet au nom de la Commission des lois ; extension de la majoration aux rentiers viagers dont les contrats contiennent une clause d'indexation (p. 3103) ; la revalorisation forfaitaire des rentes viagères introduite par l'article 55 de la loi de finances du 23 février 1963 ; son extension souhaitable aux rentes viagères dont le paiement est assorti d'une clause de variation ; le cas des rentes indexées sur le prix du blé (p. 3104) ; sous-amendement de M. Lavigne ; rentes viagères constituées en contrepartie de l'aliénation d'un immeuble (p. 3104) ; adoption du sous-amendement (p. 3104) ; adoption de l'article 16 ainsi modifié (p. 3104).

DEUXIÈME PARTIE. — Dispositions applicables à l'année 1963. Dispositions relatives aux ressources. — *A*) Dispositions fiscales.

Art. 17 : *Majoration de 5 % des cotisations établies au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques* (p. 3104, 3105) ; l'importance de l'élevage du cheval pour l'économie française ; les nombreux travailleurs vivant de cette industrie ; la concurrence faite à l'élevage français par l'Angleterre ; les ressources importantes procurées par les courses aux collectivités locales et à de nombreux organismes, l'inopportunité d'une augmentation du prélèvement sur les centimes du P.M.U. (p. 3105, 3106) ; la diminution des paris et l'augmentation du nombre des bookmakers risquant de se produire (p. 3105, 3106) ; l'augmentation constante des enjeux dans les casinos malgré l'importance du prélèvement effectué sur leurs recettes (p. 3106) ; l'allégement souhaitable de la charge fiscale pesant sur les salariés ; la possibilité de compenser cet allégement par une augmentation du prélèvement sur les sommes engagées au P.M.U. (p. 3105, 3106) ;

Budget 1963.

amendement de M. Lamps : maintien du demi-décime pour les revenus dépassant 12.000 F (p. 3106) ; la non-application du plan d'aménagement des impôts sur le revenu des personnes physiques figurant dans la loi de finances pour 1961 (p. 3106, 3107) ; amendement de M. Drouot-L'Hermine : majoration de 30 % du prélèvement de l'Etat sur les recettes de la Loterie nationale (p. 3107) ; les inconvénients d'une augmentation du prélèvement sur les sommes engagées au P.M.U. ; la diminution des paris risquant de se produire (p. 3107) ; amendement de M. Vallon au nom de la Commission des finances et de M. Chapalain : maintien du demi-décime pour les revenus supérieurs à 10.000 F et institution d'un prélèvement de 6 % sur les sommes engagées au pari mutuel (p. 3107) ; la répartition du prélèvement fiscal effectué sur les sommes engagées au P.M.U. (p. 3108) ; les conséquences d'une augmentation du prélèvement ; la modification des jeux risquant de se produire; le danger d'une improvisation en matière fiscale ; la possibilité pour la Commission des finances de se saisir de ce problème (p. 3108) ; l'importance des ressources apportées à l'Etat par les courses (p. 3108) ; les devises procurées par les exportations de chevaux français ; la nécessité de maintenir la situation prédominante acquise par le pur-sang français dans le monde (p. 3108, 3109) ; les impôts payés par les salariés ; la faible incidence de l'allégement proposé par M. Chapalain (p. 3109) ; rejet des amendements de MM. Lamps, Drouot-L'Hermine et Chapalain ; l'article 17 est adopté (p. 3110).

Art. 18 : *Institution d'un prélèvement de 1,50 % sur les réserves des sociétés* (p. 3110); amendement de M. Ballanger tendant à porter ce prélèvement à 2 % (p. 3110) ; rejet (*ibid.*) ; amendement de M. Vallon et de M. Chauvet tendant à substituer à la date du 30 septembre celle du 31 août (p. 3110) ; adoption (p. 3110) ; adoption de l'article 18 (*ibid.*).

Art. 19 : *Ressources résultant d'économies ;* les abattements regrettables proposés sur les crédits de l'Education nationale (p. 3111, 3112) ; les crédits de l'agriculture (p. 3110) ; la diminution des ressources affectées à l'élevage du cheval (p. 3111) ; l'importance des sommes destinées à 'Algérie et à la Coopération (p. 3111); l'insuffisance des crédits pour l'Education nationale, la Santé publique et les vieillards (p. 3112) ; amendement de M. Georges Bonnet : augmentation des économies (p. 3112) ; rejet de l'amendement au scrutin (p. 3113) ; liste des votants (p. 3115) ; adoption de l'article.

Art. 20 : *Ouverture de crédits* (p. 3113) ; cet article est réservé.

Agriculture. — Titre IV, adoption (p. 3113).

Finances et Affaires économiques. — I. — Charges communes : le retard apporté à la majoration des allocations vieillesse ; la révision nécessaire des conditions de calcul des ressources prises en considération pour l'octroi de cette allocation, notamment pour les propriétaires de biens ruraux (p. 3113) ; adoption du titre III ; adoption du titre IV (*ibid.*).

Industrie. — Titre IV ; adoption (p. 3113).

Santé publique et Population. — Titre IV, adoption (p. 3113).

Travaux publics et Transports : l'insuffisance des crédits destinés à la réparation des dégâts causés aux routes par le gel (p. 3113, 3114) ; l'insuffisance des crédits routiers depuis la Libération (p. 3114) ; le détournement des ressources du Fonds d'investissement routier (*ibid.*); le lancement souhaitable d'un emprunt analogue à celui destiné à financer la construction d'autoroutes (p. 3114, 3115) ; les déprédations subies par les voies départementales et communales ; la nécessité d'une aide de l'Etat pour leur remise en état (p. 3114) ; la mise à l'étude d'une procédure permettant à la Caisse des dépôts et consignations de consentir des prêts particuliers pour cette remise en état (p. 3115) ; le maintien pour les années 1962 et 1963 des crédits devant être attribués aux actions de soutien de l'élevage ; adoption du titre IV (p. 3115) ; adoption de l'article 20 (p. 3115).

Art. 21 : *Dotation en capital à l'Electricité de France* (p. 3115) ; adoption (*ibid.*).

Orateurs : MM. Baudis, Boisdé, Bonnet, Bousseau, Catalifaud, Chapalain, Chauvet, Chazé, Davoust, Degraeve ; Didier, *Rapporteur pour avis;* Drouot-L'Hermine, Duchesne, Fould, Fréville; Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Hoguet, Lamps, Laurin, Neuwirth ; J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances* ; Pezé, *Rapporteur pour avis ;* Pillet, de Poulpiquet, Pleven, Rieubon, Waldeck Rochet, Sabatier, Sanson, de Sesmaisons, Tony Larue, Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* Weber.

RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE : [12 juin 1963] (p. 3302). Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Ramette, Laurin, Chandernagor, Chapalain.

Le rejet par le Sénat du texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 3302) ; les dispositions adoptées par la Commission mixte paritaire relatives à l'article premier (*Interdiction des ventes à perte*) ; l'article 2 (*Cessation des actes de concurrence déloyale ou illicite*) ; l'article 3 (*Publication des décisions des juridictions*); l'article 4 (*Protection de la libre concurrence*) ; l'article 4 *bis* (*Dumping régional*) ; l'article 5 (*Sanctions*) ; les articles 6 et 7 (*Interdiction de la publicité mensongère*) ; l'article 8 (*Réglementation des certificats de qualité*) ; l'article 10 (*Contrats de distribution*) ; l'article 11 (*Majoration du droit d'apport sur incorporations des réserves sur le capital*) ; l'article 15 (*Allocation aux rapatriés d'Algérie*) ; l'article 16 (*Majoration des rentes viagères*) ; l'article 16 *bis* introduit par le Sénat (*Fixation du capital minimum et de la valeur nominale des parts dans les sociétés à responsabilité limitée*) ; les articles 17 et 19 relatifs à l'équilibre financier (p. 3302, 3303) ; l'institution proposée d'une commission administrative entre l'établissement du procès-verbal et la saisine du Parquet en cas de publicité mensongère ; la contradiction existant entre la création d'une telle commission et les principes du droit pénal (p. 3303) ; la décision prise par la Commission mixte de limiter l'application du demi-décime aux contribuables dont le revenu imposable est supérieur à 10.000 francs par part et d'imposer en contrepartie les rapports du pari tiercé (p. 3303) ; l'inopportunité d'une telle disposition qui n'a été votée par aucune des deux Assemblées (p. 3303).

Le Gouvernement demande à l'Assemblée, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, de se prononcer par un seul vote sur le texte de la Commission mixte paritaire modifié par les amendements 1 et 2 (p. 3303, 3304).

L'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques depuis 1960 (p. 3304, 3306) ; le retard apporté au desserrement des tranches du barème promis par le Gouvernement (p. 3304) ; l'imposition proposée des rapports du tiercé (p. 3305, 3306); la faible incidence de l'allégement proposé en contrepartie (p. 3305) ; l'attitude du Ministre des Finances à ce propos (p. 3305) ; l'importance des dépenses improductives (p. 3304, 3305), notamment dans le domaine militaire et de l'aide extérieure (p. 3305) ; les conséquences de la politique du Gouvernement pour les petits artisans et les petits commerçants (p. 3304) ; le malaise croissant des mineurs ; la longueur des discussions de la « Table ronde » (p. 3304).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 3306 à 3309) ; amendement du Gouvernement tendant à rétablir l'article 17 dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 3309) ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article 7 créant une commission chargée d'examiner les procès-verbaux dressés en cas de publicité mensongère (p. 3309).

La prétendue opposition du Gouvernement aux petits commerçants ; l'application de l'exonération d'impôt prévue à l'article 10 aux commerçants individuels et non aux sociétés de distribution (p. 3309) ; la nécessité de voter les ressources permettant de faire face aux charges des entreprises nationales et des charbonnages de France et aux majorations de traitements des fonctionnaires (p. 3309, 3311); les conditions dans lesquelles le demi-décime a été créé par le Gouvernement Guy Mollet pour alimenter le Fonds national de solidarité (p. 3310) ; le détournement des ressources de ce Fonds (*ibid.*) ; les efforts faits par le Gouvernement pour atténuer la progressivité de l'impôt (p. 3310) ; adoption au scrutin du texte de la Commission mixte paritaire modifié par les amendements 1 et 2 du Gouvernement (p. 3311) ; liste des votants (p. 3331).

Orateurs : MM. Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Guy Mollet.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 juin 1963] (p. 3438). Entendus : MM. Vallon, *Secrétaire général ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Lamps, Hoguet, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois.*

La procédure devant être utilisée, après le rejet par le Sénat du texte de la Commission mixte paritaire ; la deuxième lecture demandée à l'Assemblée Nationale ; la reprise par la Commission des finances des dispositions adoptées par la Commission mixte, exception faite de celles ayant fait l'objet d'un amendement du Gouvernement (p. 3438) ; la disposition introduite par la

Budget 1963.

Commission tendant, en cas d'infraction commise en matière de publicité mensongère, à transmettre les procès-verbaux au Parquet après avis d'une commission comprenant des représentants de la profession, des usagers et de l'Administration (p. 3438, 3439, 3440) ; l'impossibilité juridique d'une telle commission (p. 3439, 3440) ; la pression inadmissible qui risquerait d'être exercée sur le Procureur de la République (p. 3440) ; l'application de la loi de 1905 et la jurisprudence bien établie d'après laquelle ne sont transmises au Parquet que les infractions dont la gravité est caractérisée (p. 3439) ; le poids considérable de la surtaxe progressive et l'accroissement du nombre des contribuables imposés (p. 3439) ; en application de l'article 44, troisième alinéa, de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur la totalité du texte en discussion, modifié par l'ensemble des amendements proposés par la Commission des finances, à l'exclusion de l'amendement modifiant l'article 7 (p. 3440).

Art. 1er (*Interdiction des ventes à perte*) (p. 3440) ; amendement de la Commission (définition du prix d'achat effectif) (p. 3440) ; amendement de la Commission tendant à la suppression de l'alinéa 2 (p. 3440); article et amendement réservés (p. 3440).

Art. 2 (*Répression de la concurrence déloyale ou illicite*) ; amendement de la Commission tendant à ajouter le mot « comminatoire » (p. 3440) ; amendement de la Commission (non-application des dispositions de l'article à la propriété industrielle) (*ibid.*) ; amendement de la Commission (publicité et affichage des décisions) (p. 3440) ; article et amendements réservés (*ibid.*).

Art. 3 : supprimé par l'Assemblée (p. 3440).

Art. 4 : *Protection de la libre concurrence;* le vote sur l'article est réservé (p. 3444).

Art. 4 *bis* : *Interdiction du dumping régional* (p. 3441) ; amendement de la Commission tendant à la supression de l'article (*ibid.*) ; article et amendement réservés (*ibid.*).

Art. 5 : *Répression des infractions* (p. 3441); amendement de la Commission (application de l'ordonnance du 30 juin 1945 jusqu'au 1er janvier 1964) (p. 3441) ; article et amendement réservés (*ibid.*).

Art. 6 : *Interdiction de la publicité mensongère* (p. 3441) ; amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 3441) (réservés).

Art. 7 : *Répression des infractions commises en matière de publicité mensongère ;* amendement de la Commission (transmission des procès-verbaux au Parquet après avis d'une commission mixte) (p. 3441) ; article et amendement réservés (*ibid.*).

Art. 8 et 9 : *Réglementation des certificats de quatité* (p. 3442) ; réservés (*ibid.*).

Art. 10 : *Contrats de distribution ;* amendement de la Commission tendant à substituer au taux de 100 %, le taux de 50 % (p. 3442) ; article et amendement réservés (*ibid.*).

Art. 11 à 16 : (p. 3442) ; réservés (*ibid.*).

Après l'Art. 16 : amendement de la Commission tendant à insérer un nouvel article (substitution de la date du 31 décembre 1963 à celle du 1er juillet 1958 dans le second alinéa de l'article premier de la loi 57-867 du 1er août 1957 (p. 3443) ; réservé (*ibid.*).

Art. 17 à 19 : (p. 3443) ; réservés (*ibid.*).

Art. 20 : Etat annexe (p. 3444) ; réservé (*ibid.*).

Art. 21 : *Octroi d'une dotation en capital à Electricité de France* (p. 3444) ; adoption de l'ensemble du texte du projet de loi modifié par les amendements de la Commission des finances, à l'exception de celui déposé à l'article 7 (p. 3444).

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [20 juin 1963] (p. 3585). Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur général ;* Lamps.

Le rejet par le Sénat du texte adopté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture ; la discussion de ce texte demandée à nouveau à l'Assemblée (p. 3585, 3586).

Texte voté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture (p. 3586 à 3589) ; le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce texte par un seul vote en application de l'article 44 de la Constitution (p. 3589).

Adoption du texte (p. 3589) ; liste des votants (p. 3610).

Orateur : M. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

4. — Projet de loi de finances rectificative pour 1963, présenté à l'Assemblée Nationale le 11 juillet 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances (renvoyé à la Commission des finances), **n° 449** ; rapport le 17 juillet 1963 par M. Vallon, **n° 466** ; avis le

18 juillet 1963 au nom de la Commission de la production par MM. Le Bault de la Morinière et Royer, n° **469** ; avis le 18 juillet 1963 au nom de la Commission de la défense nationale par M. Le Theule, n° **470**. Adoption le 19 juillet 1963 en première lecture (p. 4390). — Projet de loi n° **62**.

Transmis au Sénat le 22 juillet 1963 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes de la nation), n° **199 (année 1962-1963)** ; rapport le 23 juillet 1963 par M. Pellenc, n° **201 (année 1962-1963)** ; avis le 23 juillet 1963 par Mme Cardot au nom de la Commission des affaires sociales, n° **200** ; avis le 24 juillet 1963 par MM. Bouquerel et Pauzel au nom de la Commission des affaires économiques, n° **203**. Adoption avec modification en première lecture le 24 juillet 1963. — Projet de loi n° **75 (année 1962-1963)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 1963 (renvoyé à la Commission mixte paritaire le 25 juillet 1963), n° **504** ; rapport le 25 juillet 1963 au nom de la Commission mixte paritaire par M. Vallon, n° **507**. Adoption avec modification du texte de la Commission mixte paritaire le 26 juillet 1963 (p. 4592).

Transmis au Sénat ; rapport au nom de la Commission mixte paritaire par M. Pellenc, n° **226 (année 1962-1963)**. Adoption définitive le 26 juillet 1963. — Projet de loi n° **91 (année 1962-1963)**.

Loi n° 61-778 du 31 juillet 1963, publiée au *J. O.* du 2 août 1963 (p. 7157).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [19 juillet 1963] (p. 4318). Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Roux, *Rapporteur spécial pour les crédits militaires;* Catroux; Le Theule, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale et des forces armées ;* Le Bault de la Morinière, *rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges (Agriculture) ;* Royer, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges (Construction) ;* Poirier, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;* Ribière, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Deniau, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères (Relations culturelles) ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* de Tinguy, Duhamel, Jaillon, Ramette, Didier, de Chambrun, Fréville, Schaff, Regaudie, Denvers, Anthonioz, Giscard d'Estaing, Rieubon, du Halgouët, Roucaute, Christian Bonnet, Waldeck Rochet, Briot, Catroux. Budget 1963.

La situation économique de la France (p. 4319, 4320, 4331) ; la poursuite de l'expansion ; la progression de la production industrielle (p. 4319) ; le développement de la consommation intérieure (p. 4319) ; la hausse des prix (p. 4320, 4333, 4334, 4337) ; les menaces d'inflation (p. 4331) ; le caractère erroné de l'explication selon laquelle cette inflation viendrait de l'ampleur des dépenses improductives (p. 4331) ; la persistance du suremploi par suite de la pénurie de main-d'œuvre (p. 4320, 4332) ; le maintien de l'impasse à 7 milliards de francs (p. 4320, 4331) ; l'orthodoxie financière du projet en discussion (p. 4331) ; la continuité de la politique de l'Etat (p. 4332) ; le problème monétaire ; les mesures prises pour encadrer le crédit (p. 4320) ; les choix devant être faits dans les dépenses publiques (p. 4332).

Les dispositions du projet (p. 4318, 4320, 4332) ; la multiplicité des lois de finances rectificatives (p. 4332) ; l'obscurité des documents budgétaires et leur confusion (p. 4333) ; les dispositions étendant la compétence de la cour de discipline budgétaire et renforçant son autorité (p. 4318, 4320, 4346) ; l'inquiétude du personnel des collectivités locales suscitée par ces mesures (p. 4346).

Le lancement d'un nouvel emprunt exonéré d'impôt (p. 4318, 4319, 4320) ; les réserves élevées à ce sujet par la Commission des financse (p. 4319) ; la mise en cause de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt (p. 4319).

Les dépenses militaires (p. 4320, 4321, 4322, 4333, 4334) ; la disproportion entre les autorisations de programme et les crédits de paiement (p. 4321) ; l'augmentation des crédits imputables aux hausses des prix (p. 4321, 4333, 4334) ; l'approbation donné par le Gouvernement à la réévaluation pour hausses de prix relatives aux crédits militaires et refusée à celles concernant les équipements civils (p. 4334) ; l'aide à l'industrie aéronautique (p. 4321, 4322, 4323, 4351) ; le succès remporté par les constructions françaises (p. 4322) ; la réalisation du Super-Frelon (p. 4322, 4323) ; la situation de l'industrie française de l'aviation (p. 4322, 4351) ; les difficultés rencontrées dans sa conversion et les risques de chômage (p. 4322, 4352) ; l'affec-

Budget 1963.

tation des crédits prévus dans le présent projet en majeure partie de l'armée et à la force de frappe (p. 4352) ; les possibilités d'utilisation de l'industrie aéronautique française pour développer les lignes intérieures (p. 4352) ; l'importance des commandes passées à la firme Dassault au détriment des entreprises nationalisées (p. 4352) ; le démantèlement de la S.N.E.C.M.A. (p. 4352) ; l'absence regrettable de crédits pour la modernisation de l'armée de terre (p. 4323) ; l'inscription souhaitable des crédits concernant l'atome au budget du Premier Ministre (p. 4323) ; l'insuffisance de crédits nouveaux pour le logement des cadres (p. 4323) ; la réduction du service militaire (p. 4323, 4342, 4343) ; les conséquences de l'évolution de la stratégie sur la durée du service militaire (p. 4343) ; les crédits destinés à l'installation de la nouvelle base d'essais atomiques à Tahiti (p. 4336, 4346).

Les prêts consentis à la Tunisie et au Maroc (p. 4336) ; les avances accordées à l'Algérie, sans consultation du Parlement (p. 4336) ; les crédits de l'agriculture (p. 4323, 4324) ; l'absence de crédits pour l'habitat rural, le remembrement, l'hydraulique et le stockage (p. 4323, 4324) ; la répartition du crédit accordé aux producteurs victimes de la sécheresse ; la dotation destinée au F.A.S.A.S.A. (p. 4223) ; les réserves suscitées par les décrets d'application de la loi complémentaire d'orientation agricole relatifs aux S.A.F.E.R. ; la discrimination dont sont victimes les preneurs en place en matière de crédits (p. 4324) ; les crédits de la construction (p. 4324, 4334, 4335, 4338, 4345, 4347) ; le ralentissement de la construction notamment dans le secteur social (p. 4335, 4347) ; le relèvement nécessaire des prix-plafonds et des prêts forfaitaires (p. 4325, 4335) ; les lenteurs administratives et les retards apportés à la réalisation des constructions (p. 4325) ; l'appel à l'épargne privée (p. 4326) ; l'inscription nécessaire de crédits supplémentaires pour les primes destinées aux Logécos (p. 4326) ; les privilèges fiscaux accordés aux sociétés immobilières construisant des immeubles de luxe (p. 4338) ; la spéculation foncière (p. 4335).

La réparation des dommages physiques subis par certaines personnes en Algérie par suite des événements qui se sont déroulés sur ce territoire depuis le 31 octobre 1954 (p. 4326) ; l'application regrettable d'une législation différente de celle intervenue pour le Maroc et la Tunisie (p. 4326) ; les dispositions relatives aux rapatriés ; l'attribution d'une allocation viagère aux ressortissants de la caisse nationale des barreaux français (p. 4326) ; le déficit de la Sécurité sociale minière (p. 4327) ; les crédits destinés à l'ameublement des Trianons (p. 4327, 4346) ; les crédits de la santé publique (p. 4327, 4343) ; le transfert éventuel de l'école nationale de la santé publique de Rennes (p. 4327, 4344) ; l'insuffisance des établissements pour les enfants inadaptés (p. 4327, 4346) ; le retard apporté à l'application de la réforme hospitalière (p. 4327) ; le scandale de l'hôpital psychiatrique de Toulouse (p. 4344) ; la nécessité de mettre fin à la construction d'hôpitaux psychiatriques gigantesques (p. 4345) ; les crédits destinés à l'Education nationale (p. 4327, 4328, 4334, 4338, 4346) ; le retard dans les constructions scolaires (p. 4328, 4334, 4346) ; les besoins considérables du département du Nord en matière d'équipement scolaire (p. 4338) ; le retard apporté à la promulgation d'un statut des personnels spécialisés d'orientation scolaire et professionnelle (p. 4327) ; le développement des moyens audio-visuels (p. 4327, 4328) ; les expériences faites dans l'enseignement supérieur (p. 4328) ; les échanges de jeunes (p. 4327) ; l'application de l'accord de coopération entre la France et l'Allemagne (*ibid.*) ; l'insuffisance de crédits pour le ramassage scolaire (p. 4328, 4351) ; la situation de l'enseignement supérieur (p. 4328, 4344) ; le retard apporté à la création de la nouvelle faculté des lettres de Nanterre et à la construction de la nouvelle faculté des sciences à Villetaneuse (p. 4344) ; la revalorisation nécessaire de la prime de recherche (p. 4328) ; le problème du logement des étudiants (p. 4338, 4339, 4344) ; la situation de l'académie de Montpellier (p. 4350, 4351).

Les crédits des Affaires étrangères (p. 4329, 4330) ; les difficultés de recrutement ; l'extension souhaitable de la procédure de la mise en congé spécial (p. 4329) ; la promulgation souhaitable du statut des auxiliaires du Ministère des Affaires étrangères (p. 4329) ; le retard apporté à la régularisation des fonctionnaires du cadre local des anciens établissements de l'Inde (p. 4329) ; l'absence de crédits pour le centre international de l'enfance (p. 4329) ; la suppression souhaitable de ceux destinés à la radio et à la télévision (p. 4330) ; les crédits destinés à la direction culturelle et technique des Affaires étrangères (p. 4330) ; l'œuvre accomplie par l'Alliance française ; l'effort particulier de coopération technique avec l'Iran (p. 4330) ; l'absence regrettable de crédits

supplémentaires pour le fonds culturel (p. 4330).

L'absence de crédits pour l'équipement des P.T.T. ; l'amélioration des conditions de travail du personnel (p. 4337, 4346) ; l'octroi souhaitable d'une subvention du budget général pour compenser la perte de recettes résultant des tarifs préférentiels accordés à l'acheminement de la presse (p. 4337) ; l'insuffisance du taux versé par le Trésor au titre des sommes mises à la disposition de l'Etat par le service des chèques postaux ; la situation des auxiliaires (p. 4337).

La détérioration du réseau routier par suite des rigueurs de l'hiver (p. 4346, 4348) ; la nécessité d'une aide aux collectivités locales pour la remise en état des voies départementales et communales (p. 4350) ; les problèmes de circulation routiers posés par l'ouverture du tunnel sous le mont Blanc (p. 4348).

L'inquiétude suscitée chez les hôteliers par la constitution d'une société d'économie mixte inter-hôtels (p. 4348).

La crise de l'industrie de la construction navale (p. 4349) ; la prochaine réduction de personnel devant intervenir à Port-de-Bouc et au Havre (p. 4339, 4340) ; les conséquences du Marché commun dans la construction navale (p. 4349) ; l'installation éventuelle d'un deuxième complexe sidérurgique dans le golfe de Fos (p. 4349) ; la révision nécessaire de la politique maritime de la France (p. 4350).

Motion de renvoi à la Commission présentée par M. Briot (p. 4352) ; le retard apporté à la ratification des ordonnances prises en application de la loi du 30 juillet 1960 autorisant le Gouvernement à prendre toutes les mesures susceptibles de réduire la consommation d'alcool et d'abaisser le prix des jus de fruit et des eaux minérales (p. 4352, 4353) ; les pouvoirs discrétionnaires donnés aux agents locaux des contributions directes (p. 4353) ; rejet de la motion de renvoi (p. 4353).

PREMIÈRE PARTIE. — DISPOSITIONS PERMANENTES. — A. — *Aménagement des dispositions concernant la Cour de discipline budgétaire et financière.*

Art. 1er : *Cour de discipline budgétaire et financière* (p. 4353) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Composition de la Cour de discipline budgétaire et financière* (p. 4353) ; adoption (*ibid.*).

Art. 3 : *Cour de discipline budgétaire et financière, Amendes pour défaut de réponse ou de comparution* (p. 4353) ; amendement du Gouvernement tendant à préciser la place où la nouvelle disposition s'insère dans le texte de l'article 23 de la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 (p. 4353) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (p. 4353). Budget 1963.

Art. 4 : *Extension de la compétence de la Cour de discipline budgétaire et financière* (p. 4354) ; les irrégularités relevées par la Cour des comptes dans la gestion des collectivités et des organismes de Sécurité sociale ; l'extension proposée de la compétence de la Cour de discipline budgétaire et financière à ces deux domaines (p. 4354) ; la bonne gestion des communes ; l'atteinte à l'autonomie municipale que porterait l'extension proposée de la Cour de discipline budgétaire aux organismes de Sécurité sociale et aux collectivités locales (p. 4354) ; l'insuffisance de l'aide de l'Etat aux communes (*ibid.*) ; amendement de M. Waldeck L'Huillier tendant à supprimer les paragraphes 4° et 5° relatifs aux organismes de Sécurité sociale, aux collectivités locales et aux établissements publics communaux et locaux (p. 4354) ; amendement de M. Chandernagor tendant à la suppression du paragraphe 5° (*ibid.*) ; l'assujettissement des responsables élus des collectivités locales aux receveurs municipaux et aux préfets ; l'inopportunité de l'institution d'une troisième tutelle : celle de ses propres agents sur les actes du maire (p. 4355) ; l'assujettissement souhaitable des agents nommés des collectivités locales à la compétence de la Cour de discipline budgétaire par analogie avec les agents de l'Etat (p. 4355) ; adoption de l'amendement de M. L'Huillier (p. 4355) ; rejet de l'amendement de M. Chandernagor ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (p. 4355).

Après l'Art. 4 : article additionnel de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et de M. de Tinguy (*Décharge de la responsabilité des fonctionnaires et agents nommés des collectivités locales*) ; adoption de l'article additionnel (p. 4355).

Art. 5 : *Cour de discipline budgétaire et financière, Extension de sa compétence aux opérations réalisées dans le cadre des gestions de fait* (p. 4355) ; adoption (*ibid.*).

Art. 6 : *Cour de discipline budgétaire et financière, Omissions ou inexactitudes dans les déclarations adressées aux administrations fiscales* (p. 4355, 4356) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à la suppression de l'arti-

Budget 1963.

cle (p. 4356) ; la responsabilité que peuvent encourir certains organismes en ne déclarant pas systématiquement et volontairement, dans l'exercice de leurs attributions, des éléments qui doivent être notifiés aux administrations fiscales (p. 4356) ; les garanties offertes par la Cour de discipline budgétaire pour juger ces non-déclarations (p. 4356 ; les sanctions pouvant être appliquées aux fonctionnaires par leurs supérieurs hiérarchiques en liaison avec l'administration fiscale (p. 4356) ; rejet de l'amendement de la Commission (p. 4356) ; adoption de l'article 6 (p. 4356).

Après l'Art. 6 : article additionnel de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et de M. de Tinguy (*Publication au* J.O. *des arrêts de la Cour de discipline budgétaire et financière* (p. 4356) ; adoption (*ibid.*).

B. — *Autres mesures d'ordre financier.*

Art. 7 : *Redevances pour construction de locaux à usage de bureaux ou à usage industriel dans la région parisienne* (p. 4356) ; amendement de M. de Tinguy (notification de la décision ministérielle de mise en recouvrement de la redevance à l'intéressé) (p. 3456) ; les inconvénients d'une rétroactivité de la mise en recouvrement de la redevance (p. 3456, 3457) ; adoption de l'amendement de M. de Tinguy (p. 3457) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (p. 3457).

Art. 8 : *Octroi de la garantie de l'Etat aux emprunts de l'organisation de l'aviation civile internationale et de l'organisation internationale de police criminelle pour les constructions de bâtiments administratifs* (p. 4357) ; les intentions du Gouvernement quant à la construction de bâtiments administratifs dans la région parisienne (p. 4357) ; adoption (*ibid.*).

Art. 9 : *Ouverture d'un compte spécial de prêts du Trésor* (p. 3457) ; adoption (*ibid.*).

Art. 10 : *Réparation de dommages physiques subis par certaines catégories de personnes en Algérie par suite des événements qui se sont déroulés sur ce territoire depuis le* 31 *octobre* 1954 (p. 3457) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 10 : article additionnel de M. Rey (*Extension des ordonnances de* 1962 *à tous les rapatriés*) (p. 3457) ; les ordonnances publiées en 1962 en faveur des seuls rapatriés d'Algérie ; la nécessité de faciliter le reclassement et le relogement de tous les rapatriés sans distinction de territoire d'origine (p. 4358) ; adoption de l'article additionnel (p. 4358).

Article additionnel de M. Rey (*Prolongation jusqu'au* 1er *juillet* 1964 *du délai pendant lequel des logements H.L.M. seront attribués par priorité aux rapatriés* (p. 4358) ; le retard pris pour la réalisation du programme social d'H.L.M. lancé en 1962, par suite des intempéries ; les difficultés causées aux administrateurs des offices d'H.L.M. par l'attribution prioritaire aux rapatriés de 30 % des logements en construction ; l'institution souhaitable d'un contingent supplémentaire de logements destinés aux rapatriés (p. 4358) ; sous-amendement de M. Boscher tendant à une modification de forme (p. 4358) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article additionnel de M. Rey (*ibid.*).

Art. 11 : *Application à la Caisse nationale des barreaux français de l'article* 14, *paragraphe IV, de la première loi de finances rectificative pour* 1963 (p. 4359) ; la charge imposée aux caisses de Sécurité sociale par le versement d'une allocation viagère aux rapatriés âgés (p. 4359) ; adoption de l'article (p. 4359).

Art. 12 : *Validation de certaines dispositions réglementaires concernant la Caisse autonome de retraites des ingénieurs des mines* (*C.A.R.I.M.*) (p. 4359) ; adoption (*ibid.*).

Art. 13 : *Exonération fiscale* (p. 4359) ; l'autorisation demandée par le Gouvernement de lancer un nouvel emprunt dont les intérêts seraient exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (p. 4359) ; l'autorisation du même genre donnée au mois de mai, à titre exceptionnel, au Gouvernement ; les profits retirés par les gros épargnants des exonérations accompagnant le dernier emprunt ; le retour souhaitable aux méthodes classiques d'emprunt (p. 4359); l'extension souhaitable aux emprunts communaux des exonérations d'impôt accordées aux emprunts d'Etat ; amendement de M. Chazé tendant à la suppression de l'article (p. 4359) ; amendement de M. Tony Larue ayant le même objet (p. 4359) ; les avantages procurés aux gros souscripteurs par l'exonération d'impôt accordée aux intérêts du premier emprunt (p. 4359, 4360) ; les conditions d'émission de l'emprunt Ramadier en 1956 (p. 4360) ; le désir du Gouvernement de substituer la dette à long terme à la dette à court terme ; l'affectation de l'emprunt au financement normal du découvert (p. 4360); rejet des amendements de MM. Chazé et Tony Larue (p. 4360) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de MM. Denvers, Duhamel et Souchal tendant à limiter au 1er octobre 1963

la période pendant laquelle le Gouvernement sera habilité à fixer par décret les modalités de l'exonération dont il entend faire bénéficier les intérêts des emprunts qu'il se propose d'émettre (p. 4360, 4361) ; à la demande du Gouvernement, la date du 10 octobre est substituée à celle du 1er octobre (p. 4361) ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi rectifié (p. 4361) ; adoption de l'article 13 ainsi modifié (p. 4361).

Après l'Art. 13 : article additionnel de MM. Michel Debré, Cerneau, Vauthier, Albrand et Feuillard, relatif au Fonds d'action sociale dans les D.O.M. (p. 4361) ; l'application souhaitable de la parité entre les familles des départements d'outre-mer et celles de la métropole ; le relèvement du taux des allocations familiales ; le développement des interventions sociales (p. 4361) ; l'affectation d'une fraction du Fonds d'action sanitaire et sociale aux réalisations sociales dans les D.O.M. (p. 4361) ; le renforcement de l'assujettissement aux représentants locaux du Gouvernement des caisses générales de Sécurité sociale dans les départements d'outre-mer qu'entraînerait l'adoption de l'amendement (p. 4361) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; article additionnel de M. Vallon, au nom de la Commission et de M. Souchal (*Validation de nominations de personnel des Postes et Télécommunications*) (p. 4362) ; adoption (*ibid.*) ; article additionnel de MM. Vivien et Taittinger (*Validation des nominations d'administrateurs civils du Ministère de la Construction*) (p. 4362) ; l'impossibilité de revenir par la voie législative sur une décision contentieuse du Conseil d'Etat concernant un cas particulier (p. 4362) ; retrait de l'amendement de M. Vivien (p. 4362) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de MM. Rivain, Luciani et Heitz (application des dispositions de la loi du 8 août 1962 à certaines autoroutes) (p. 4362) ; amendement du Gouvernement ayant le même objet (*ibid.*) ; la nécessité d'éviter que la construction d'autoroutes n'entraîne des détériorations pour les exploitations agricoles traversées (p. 4362) ; amendement de M. Duhamel (délivrance de licences temporaires aux débits de dégustation) (p. 4362) ; la nécessité de permettre aux coopératives ou aux petits propriétaires viticoles de vendre directement leurs produits au cours de la saison touristique (p. 4362, 4363) ; la concurrence risquant d'être faite par les chalets de dégustation aux débitants patentés (p. 4363) ; le maintien souhaitable de la tolérance jusqu'alors accordée par l'administration (p. 4363) ; rejet de l'amendement de M. Duhamel (p. 4363) ; amendement de M. Le Theule (inscription des crédits militaires de l'atome au budget du Premier Ministre — Commissariat général à l'énergie atomique (p. 4363); rejet (*ibid.*) ; article additionnel de M. Souchal (*Majoration des droits applicables par hectolitre d'alcool pur dans les départements d'outre-mer*) (p. 4364) ; sous-amendement de M. Heder (extension de la majoration proposée au département de la Guyane après avis favorable du conseil général) (p. 4364) ; sous-amendement du Gouvernement relatif au taux du franc C.F.A. dans le département de la Réunion (p. 4364) ; adoption du sous-amendement de M. Heder (p. 4364) ; adoption de l'amendement de M. Souchal ainsi modifié (p. 4364) ; article additionnel de M. Bricout (*Statut des gardes-pêche commissionnés*) (p. 4364) ; le rattachement souhaitable des gardes-pêche commissionnés par décision ministérielle au Conseil supérieur de la pêche (p. 4364) ; adoption de l'amendement (p. 4365).

DEUXIÈME PARTIE. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ANNÉE 1963.

Art. 14 : *Ouverture et répartition des crédits ouverts au titre des dépenses ordinaires des Services civils,* Etat A, *Affaires culturelles,* Titre III, adoption (p. 4365).

AGRICULTURE, Titre III, Titre IV (p. 4365); le prélèvement effectué sur les crédits du F.O.R.M.A. au profit du F.A.S.A.S.A. (p. 4365, 4366) ; le rôle du F.O.R.M.A. dans les mois à venir (p. 4365, 4367) ; la non-consultation des députés membres de la commission de surveillance (p. 4365) ; le fonctionnement du F.A.S.A.S.A. ; la rigueur des conditions d'attribution de l'indemnité de départ aux vieux agriculteurs (p. 4365, 4366) ; les conditions d'attribution des prêts à l'achat et à l'habitat ; la politique du Gouvernement tendant à la liquidation des exploitations familiales agricoles (p. 4366) ; l'insuffisance des crédits pour l'enseignement professionnel agricole, notamment du forfait journalier pour les centres d'apprentissage (p. 4366) ; les crédits pour le remembrement ; le retard dans les travaux connexes mis à la charge des communes (p. 4365) ; adoption du titre III (p. 4367) ; adoption du titre IV (p. 4367).

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE : adoption du titre IV (p. 4367).

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, Titre III,

Budget 1963.

Titre IV (p. 4367) ; l'absence regrettable de crédits pour l'aménagement et la modernisation de l'aérodrome de la Guyane ; l'importance des liaisons aériennes pour ce département (p. 4367) ; adoption du titre III (p. 4367) ; adoption du titre IV (p. 4367).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER (p. 4367) ; adoption du titre III (*ibid.*) ; adoption du titre IV (*ibid*).

EDUCATION NATIONALE, Titre III, Titre IV (p. 4368) ; le retard dans les constructions scolaires (p. 4368, 4369) ; l'insuffisance numérique du personnel (p. 4369); le problème posé par les maîtres rapatriés d'Algérie (p. 4369) ; le ramassage scolaire ; la régionalisation souhaitable des conditions de la répartition de ces crédits, notamment dans les régions de montagne (p. 4369) ; le retard apporté aux demandes de subventions (p. 4369) ; adoption du titre III (p. 4369) ; adoption du titre IV (p. 4369).

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES. — I. — *Charges communes*, Titre III, Titre IV (p. 4370) ; le projet d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon (p. 4370, 4371) ; le respect nécessaire des intérêts des riverains et des usagers de la région (p. 4370, 4371) ; les intentions du Gouvernement quant au relogement des expropriés (p. 4370) ; l'association souhaitable du conseil général aux décisions devant être prises (p. 4370, 4371) ; le maintien des vacanciers populaires et familiaux (p. 4370, 4371) ; la situation des veuves des fonctionnaires civils ou militaires retraités proportionnels ayant contracté mariage avant la mise à la retraite de leur mari (p. 4370, 4371) ; l'achat, dans le 15e arrondissement, d'un terrain destiné à l'édification d'une construction complémentaire pour l'U.N.E.S.C.O. (p. 4371) ; adoption du titre III, adoption du titre IV (p. 4371).

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES. — II. — *Services financiers*, adoption du titre III (p. 4372) ; adoption du titre IV (*ibid.*).

INDUSTRIE, adoption du titre III (p. 4372).

INTÉRIEUR, adoption du titre III (p. 4372).

JUSTICE, adoption du titre III (p. 4372).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — *Services généraux*, adoption du titre III (p. 4372) ; adoption du titre IV (p. 4372).

II. — *Information* (p. 4372) ; amendement de M. de Tinguy tendant à supprimer les crédits pour la création de douze postes de conseillers techniques à l'information (p. 4372) ; le rôle dévolu à ces conseillers ; la tutelle risquant d'être exercée sur tous les services d'information, y compris la R.T.F., l'A.F.P., la Société générale de presse, la S.O.F.I.R.A.D. et les actualités françaises; l'affectation de ces nouveaux conseillers à l'information du Ministre (p. 4372) ; retrait de l'amendement de M. de Tinguy (p. 4372) ; adoption du titre III (*ibid.*).

RAPATRIÉS, adoption du titre III (p. 4373); adoption du titre IV (p. 4373).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION, Titre III, Titre IV (p. 4373) ; la situation alarmante de l'enfance inadaptée ; l'insuffisance de maîtres et de locaux ; la création nécessaire de centres d'orientation professionnelle pour les enfants inadaptés ; les réalisations dues à l'initiative privée (p. 4373) ; adoption du titre III (*ibid.*) ; adoption du titre IV (*ibid.*).

TRAVAIL, adoption des titres III et IV (p. 4373).

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS, Titre III (p. 4373) ; Titre IV (p. 4373) ; l'absence regrettable de crédits pour l'amélioration du réseau routier (p. 4373, 4374) ; la détérioration des routes après les rigueurs de l'hiver (p. 4373) ; les charges imposées aux collectivités locales pour l'entretien de la voirie communale (p. 4373, 4374) ; l'importance de la fiscalité imposée aux automobilistes (p. 4374) ; le versement souhaitable au fonds routier de 22 % des recettes tirées de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (p. 4374) ; l'absence de crédits pour les travaux d'étude du canal Rhin-Rhône et Moselle (p. 4374) ; adoption du titre IV (p. 4374).

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS. — II. — *Aviation civile*, adoption du titre III (p. 4374) ; du titre IV (*ibid.*).

III. — *Marine marchande* (p. 4374); adoption du titre IV (p. 4375) ; adoption de l'article 14 (p. 4375).

Art. 15 : *Annulations de crédits* (p. 4375).

ETAT B. — *Répartition des crédits annulés au titre des dépenses ordinaires des services civils* (p. 4375).

ANCIENS COMBATTANTS : Titre IV (p. 4375); l'affectation d'une partie des crédits des an-

ciens combattants à l'indemnisation des victimes civiles des événements survenus en Algérie (p. 4375) ; le mécontentement des anciens combattants devant le retard apporté à l'application réelle du rapport constant (p. 4375) ; adoption de l'annulation de crédits (p. 4375).

EDUCATION NATIONALE, Titre III ; adoption de l'annulation de crédits (p. 4375).

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES. — I. — *Charges communes,* Titre IV, adoption de l'annulation de crédits (p. 4375).

II. — *Services financiers,* Titre III, adoption de l'annulation de crédits (p. 4375).

INTÉRIEUR, Titre III (p. 4376) ; l'octroi souhaitable d'une subvention aux départements pour leur permettre de remédier aux dégâts résultant du gel et du dégel ; les dégradations causées aux routes départementales par les barrières de dégel (p. 4376) ; les prêts pouvant être accordés par la Caisse des dépôts et consignations (p. 4376) ; adoption de l'annulation de crédits (p. 4376).

JUSTICE, Titre III, adoption de l'annulation de crédits (p. 4376).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — *Services généraux,* Titre III, adoption de l'annulation de crédits (p. 4376).

II. — *Information,* Titre III, adoption de l'annulation de crédits (p. 4376).

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS, Titre III, adoption de l'annulation de crédits (p. 4376).

II. — *Aviation civile,* Titre III, adoption de l'annulation de crédits (p. 4376) ; adoption de l'article 15 (p. 4376).

Art. 16 : *Autorisations de programme et crédits de paiement au titre des dépenses en capital des services civils.*

ETAT C. — AFFAIRES CULTURELLES, Titre V (p. 4376) ; l'absence de crédits pour réparer les dégâts causés à la Réunion par le cyclone du 28 février 1962 (p. 4376, 4377) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4377).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, Titre V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4377) ; Titre VI, adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4377).

AGRICULTURE, Titre V, Titre VI (p. 4377) ; la situation de la viticulture (p. 4377, 4378) ; l'insuffisance et le retard des crédits pour le stockage des vins (p. 4377, 4378) ; la parité devant être donnée aux demandes d'agrandissement des caves coopératives en instance (p. 4377) ; l'importance du stock (p. 4377, 4378) ; l'ampleur prévisible de la prochaine récolte (p. 4378) ; les importations de vin (*ibid.*) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du Titre V (p. 4378) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du Titre VI (p. 4378). Budget 1963.

COOPÉRATION, Titre V (p. 4378) ; le problème posé par l'afflux des travailleurs africains en France (p. 4378) ; les mesures devant être prises pour assurer leur accueil et contrôler les conditions de paiement de leur salaire et de leurs prestations sociales (p. 4378, 4379) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du titre V (p. 4379).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER, Titre VI, adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4379).

EDUCATION NATIONALE, Titre V, Titre VI (p. 4379) ; l'insuffisance des crédits pour le retard en matière de constructions scolaires ; les crédits votés par les départements pour la construction de classes mobiles ; la situation alarmante, dans le domaine de l'équipement, des œuvres universitaires et scolaires (p. 4379) ; réserve des crédits du titre V (p. 4379) ; Titre VI (p. 4379) ; amendement de M. Poirier tendant à supprimer le transfert du crédit des bibliothèques universitaires aux bibliothèques municipales (p. 4379) ; l'insuffisance de l'équipement des bibliothèques municipales (p. 4380) ; adoption de l'amendement de M. Poirier (p. 4380) ; adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement des titres V et VI (p. 4380).

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES. — I. — *Charges communes,* adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement des titres V et VI (p. 4380).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — *Services généraux ;* adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du titre VI (p. 4380).

RAPATRIÉS, Titre VI, adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4380).

Budget 1963.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS, Titre V; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4381) ; adoption de l'article 16 (p. 4381).

Art. 17 : *Annulations des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre des dépenses en capital des services civils* (p. 4381).

AFFAIRES CULTURELLES, Titre V, adoption de l'annulation (p. 4381).

EDUCATION NATIONALE, Titre VI, adoption de l'annulation de l'autorisation de programme (p. 4381) ; adoption de l'article 17 (p. 4381).

Art. 18 : *Dépenses ordinaires des services militaires* (p. 4381) ; le déclassement des sous-officiers et officiers mariniers par rapport aux fonctionnaires ; les difficultés de recrutement du personnel sous-officier (p. 4381) ; les mesures prises en faveur des militaires, officiers et sous-officiers, au cours des années 1961, 1962, 1963 (p. 4382) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Vivien (suppression de la subvention à l'association Cotravaux) (p. 4382) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, ayant le même objet (*ibid.*) ; l'utilisation par cette association des objecteurs de conscience ; la suppression souhaitable de cette subvention en attendant le vote du projet de loi venant d'être déposé sur le statut de ces objecteurs de conscience (p. 4382) ; le rattachement de l'association Cotravaux au Secrétariat général à la Jeunesse et aux Sports ; l'inscription normale dans les crédits militaires de la subvention qui lui est destinée (p. 4382) ; adoption du texte commun des amendements de la Commission des finances et de la Commission de la défense nationale (p. 4382).

Article 19 : *Dépenses militaires, annulations de crédits* (p. 4382) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances et de M. Vivien tendant à augmenter l'annulation de crédits (p. 4382) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. de Chambrun et de plusieurs de ses collègues tendant à augmenter l'annulation de crédits (p. 4382) ; le problème posé par la réduction du service militaire ; la nécessité d'une redéfinition de la politique militaire et des missions de l'armée ; le caractère prématuré de l'amendement (p. 4382) ; retrait de cet amendement (p. 4383) ; adoption de l'article 19 (p. 4383).

Art. 20 : *Dépenses en capital des services militaires, Ouvertures* (p. 4383) ; amendement de M. Tony Larue et de plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de l'article (p. 4383) ; l'inutilité de l'augmentation demandée ; l'aggravation de la pression inflationniste risquant d'être entraînée par l'adoption de l'article (p. 4383) ; les conséquences pour l'industrie aéronautique de la suppression des crédits inscrits à l'article 20 (p. 4383) ; rejet de l'amendement de M. Tony Larue (p. 4383) ; amendement de M. Cachat tendant à supprimer les crédits destinés à la réalisation de bancs d'essais de moteurs d'avion pour la S.N.E.C.M.A. (p. 4383) ; les graves conséquences de l'installation d'un banc d'essai dans la région de Corbeil-Essonnes (p. 4383) ; l'affectation des crédits prévus à Melun-Villaroche ; l'absence de crédits de paiement pour l'industrie aéronautique (p. 4383, 4384) ; retrait de l'amendement de M. Cachat (p. 4384) ; adoption de l'article 20 (p. 4384).

Art. 21 : *Annulations de crédits* (p. 4383) ; amendement du Gouvernement précisant que les annulations portent sur les crédits de paiement et les autorisations de programme (p. 4384) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 21, ainsi modifié (*ibid.*).

BUDGETS ANNEXES.

Art. 22 : *Ouverture de crédits au Ministère des Postes et Télécommunications* (p. 4384) ; l'absence de créations d'emplois nouveaux dans les P. et T. (p. 4384) ; l'insuffisance du personnel et des investissements dans cette administration (p. 4384) ; le problème posé par l'accroissement des demandes de communications pendant l'été (p. 4383, 4385) ; adoption de l'article 22 (*ibid.*).

Art. 23 : *Annulation des crédits au titre des dépenses ordinaires* (p. 4385) ; adoption (*ibid.*) ; *Comptes spéciaux du Trésor, Ouverture et annulation de crédits et de découverts* (p. 4385).

Art. 24 : *Comptes d'affectation spéciale, Ouverture de crédits* (p. 4385) ; adoption (*ibid.*).

Art. 25 : *Comptes de prêts et de consolidation, Ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement* (p. 4385); l'inscription dans cet article d'autorisations de programme au titre de comptes de prêts des organismes d'H.L.M. tendant, dans le cadre du programme spécial de 35.000 logements destinés aux rapatriés, à permettre le financement de 20.000 H.L.M. supplémen-

taires destinés à la location (p. 4385, 4386) ; la persistance de la crise du logement (p. 4385) ; la restitution souhaitable des 15.000 logements primés sous la forme de primes avec ou sans prêts spéciaux (p. 4385); la nécessité de répartir les crédits H.L.M. et les crédits pour les constructions individuelles en fonction de la politique de décentralisation et conformément aux nécessités de l'aménagement du territoire (p. 4385) ; l'insuffisance des crédits pour l'habitat rural (p. 4385) ; le ralentissement de la construction H.L.M. (p. 4386) ; le scandale des sociétés immobilières (*ibid.*) ; le retard apporté à la délivrance des permis de construire (p. 4387) ; les promesses faites par le Premier Ministre quant à l'inscription de crédits supplémentaires pour la construction (p. 4386, 4387) ; l'utilisation éventuelle des crédits affectés aux organismes H.L.M. d'Algérie et non utilisés (p. 4387) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Voisin tendant à la suppression de l'article (p. 4387) ; amendement de M. Royer, au nom de la Commission de la production, ayant le même objet (*ibid.*) ; l'aide de l'Etat à la construction, le nombre de logements lancés et achevés, le problème des primes, l'inscription de nouveaux crédits dans le prochain collectif (p. 4388) ; la répartition des primes sans prêts (p. 4388, 4389).

Adoption au scrutin du texte commun des amendements de la Commission des finances et de la Commission de la production (p. 4389) ; liste des votants (p. 4395) ; en conséquence, l'article 25 est supprimé (p. 4389).

Art. 26 : *Comptes de commerce, Ouverture d'autorisation de programme et de découvert* (p. 4389) ; adoption (*ibid.*).

Art. 27 : *Comptes de prêts et de consolidation, Annulations de crédits* (p. 4389) ; adoption (*ibid.*).

Art. 28 : *Ouverture d'autorisation de programme au titre de l'exportation de matériels aéronautiques* (p. 4389) ; adoption (*ibid.*).

Art. 29 à 31 (p. 4389) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4390).

Orateurs : MM. Achille-Fould, Anthonioz, Bailly, Balmigère, Bayoux, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Boscher, Bricout, Briot, Carlier, Cerneau, de Chambrun, Chandernagor, Charvet, Couillet, Delachenal, B. Denis, Denvers, Duhamel, Duperrier, Fanton, Fourvel, Garcin, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques;* Grenier, du Halgouët, Heder, Lamps, Larue, Le Theule, *Rapporteur pour avis,* L'Huillier, Maziol, *Ministre de la Construction;* Odru, Poirier, *Rapporteur pour avis ;* Mme Ploux, MM. de Poulpiquet, Rey, Royer, *Rapporteur pour avis ;* Roux, *Rapporteur spécial ;* Saintout, Salagnac, Souchal de Tinguy, Tourné, Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* Voisin, Weinman.

Budget 1963.

CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

DISCUSSION [26 juillet 1963] (p. 4583). Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur général;* Catroux, Mme Vaillant-Couturier, MM. Voisin, Houel, Grenier, Schaff, Abelin.

Les dispositions adoptées par la Commission mixte paritaire (p. 4583, 4584) ; le rétablissement des articles tendant à rendre applicables des décisions réglementaires annulées par le Conseil d'Etat (p. 4583, 4584) ; la disparition souhaitable de dispositions de cet ordre dans les lois de finances à venir (p. 4854) ; le rétablissement opportun de 25 emplois de statisticiens agricoles supprimés par le Sénat (p. 4584) ; les divergences de vues constatées entre les sénateurs et des députés au scin de la Commission mixte paritaire à propos des crédits militaires (p. 4584) ; le rétablissement de l'article 25 relatif aux autorisations de programme pour le financement de 20.000 H.L.M. (p. 4584, 4585, 4587) ; l'inscription de nouvelles primes dans le dernier collectif de 1963 (p. 4584, 4585, 4587) ; la situation critique du logement pour les travailleurs et les étudiants (p. 4585) ; l'insuffisance des crédits pour l'Education nationale (p. 4585, 4586) ; la situation tragique du département du Rhône dans ce domaine (p. 4586) ; les intentions du Gouvernement quant à la promulgation du statut de la R.T.F. (p. 4586, 4587); l'insuffisance de l'information du Parlement sur la politique gouvernementale (p. 4588).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 4588 à 4590).

Les amendements déposés par le Gouvernement, notamment en ce qui concerne les droits reconnus aux victimes civiles des événements d'Algérie ; le rétablissement de la référence au Code des pensions (p. 4590) ; la suppression de l'article 11 *bis* relatif au rachat des cotisations des rapatriés (p. 4590); le maintien des crédits militaires de l'article 20 (p. 4590) ; le prochain dépôt aux

Budget 1963.

fins de ratification des ordonnances concernant la répression des fléaux sociaux (*ibid.*); les résultats obtenus dans le domaine du logement (p. 4591) ; le problème posé par le retour des rapatriés et l'évolution du besoin de logements (p. 4591) ; le prix de la construction ; la répartition de l'aide de l'Etat ; la priorité réservée aux familles modestes dans le secteur des H.L.M. et dans le secteur des logements privés ; le développement de l'accession à la propriété et le caractère supplémentaire des 20.000 H.L.M. prévus dans le présent projet ; l'engagement pris par le Gouvernement d'accorder avant la fin de l'année des crédits supplémentaires de primes sans prêt (p. 4592) ; en application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur le texte de la Commission mixte paritaire modifié par les trois amendements déposés par lui aux articles 10, 11 *bis* et 20 (p. 4592); les amendements déposés par le Gouvernement ; la compétence du Parlement en ce qui concerne le statut de la R.T.F. (p. 4592); adoption du texte de la Commission mixte paritaire modifié par les amendements du Gouvernement (p. 4592).

Orateurs : MM. Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Grenier, Pompidou, *Premier Ministre;* Roux, *Rapporteur spécial ;* Vallon, *Rapporteur général.*

5. — Projet de loi de finances rectificative pour 1963, présenté à l'Assemblée Nationale le 22 novembre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 680** ; rapport le 4 décembre 1963 par M. Louis Vallon, **n° 708** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales le 5 décembre 1963 par M. Dassié, **n° 716**. Adoption le 10 décembre 1963 (p. 7790). — Projet de loi **n° 128**.

Transmis au Sénat le 11 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 76 (année 1963-1964)** ; rapport le 11 décembre 1963 par M. Pellene, **n° 77 (année 1963-1964)**. Adoption avec modification en première lecture le 12 décembre 1963. — Projet de loi **n° 31 (année 1963-1964)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 1963, **n° 743** ; rapport le 17 décembre 1963 par M. Louis Vallon, **n° 749**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 17 décembre 1963 (p. 7948). — Proposition de loi **n° 135**.

Transmis au Sénat le 17 décembre 1963, **n° 89 (année 1963-1964)** ; rapport le 17 décembre 1963, **n° 90 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 17 décembre 1963. — Proposition de loi **n° 44**.

Loi n° 63-1293 du 21 décembre 1963, publiée au *J. O.* du 24 décembre 1963 (p. 11595 et suiv.).

DISCUSSION [10 décembre 1963] (p. 7750). Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Fossé, *Rapporteur spécial suppléant de la Commission des finances (Crédits militaires)* ; Voilquin, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale et des forces armées ;* Dassié, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Ramette, Alduy, Baudis, Lalle, Kir, Rivain, Duffaut.

Les résultats satisfaisants du plan de stabilisation (p. 7752) ; l'arrêt de la hausse des prix ; le rétablissement de la situation du Trésor (*ibid.*) ; le financement des investissements par l'épargne à long terme (p. 7552, 7553) ; la progression de l'indice de la production industrielle (p. 7553) ; le prochain dépôt de textes concernant le secteur économique, l'un tendant à la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée à l'ensemble de la distribution ; l'autre, concernant l'ensemble du commerce (p. 7553) ; la persistance des menaces d'inflation et de récession (p. 7551, 7552) ; la politique de la trésoreric du Gouvernement (p. 7551) ; le rétablissement du marché monétaire (p. 7551, 7552) ; la réorganisation nécessaire du régime actuel du crédit (p. 7551) ; la réduction du découvert du Trésor (p. 7550, 7552).

Les dispositions du projet (p. 7550) ; l'absence d'impôts nouveaux (p. 7553) ; le retard apporté au desserrement des tranches du barème de l'impôt sur les revenus (p. 7760) ; la prochaine augmentation des services publics ; l'augmentation des tarifs d'assurance automobile ; la hausse du coût de la vie (p. 7761) ; celle des dépenses publiques (*ibid.*) ; celle des charges fiscales des exploitants agricoles et forestiers (p. 7761) ; le blocage regrettable des crédits d'équipement (p. 7751, 7760) ; les crédits militaires (p. 7750, 7754, 7755) ; l'absence de dépenses nouvelles à l'exception de

celles concernant l'avion supersonique Concorde (p. 7750, 7755) ; la diminution regrettable de la dotation concernant l'infrastructure de la gendarmerie ; le retard apporté au programme de casernement (p. 7755) ; le déblocage urgent des marchés de construction de casernements (*ibid.*) ; l'absence de mesures pour financer et encourager les exportations de l'industrie aéronautique (p. 7755).

Les dépenses supplémentaires ; leur caractère limité ; leur affectation (p. 7750).

Les dispositions relatives aux retraites complémentaires des rapatriés (p. 7750, 7751, 7756) ; le problème des retraités agricoles d'Algérie (p. 7760) ; la validation de l'ordonnance du 15 juin 1960 validant elle-même un décret du 20 janvier 1955 annulé par le Conseil d'Etat affectant certains biens de presse au secteur public, notamment l'imprimerie Poissonnière (p. 7751, 7756) ; l'abrogation souhaitable des dispositions de l'ordonnance fixant un terme prochain à l'activité de la S.N.E.P. (p. 7551) ; la contribution apportée par cette dernière à l'installation d'entreprises de presse et d'imprimerie dans les jeunes Etats d'Afrique noire (p. 7756) ; la nécessité de permettre à la S.N.E.P. d'effectuer des travaux dans les mêmes conditions que l'Imprimerie nationale (p. 7751).

L'insuffisance des crédits pour l'Education nationale ; les difficultés de la rentrée (p. 7757) ; la lenteur de la mise en route des centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) ; le retard dans l'utillsation des crédits de paiement de l'Education nationale (*ibid.*) ; les économies regrettables frappant le budget de la Santé publique (*ibid.*) ; les dispositions relatives à la répression des abus et fraudes en matière de dépenses d'assurance maladie (p 7756) ; la composition des juridictions compétentes (p. 7756, 7757) ; le problème des sanctions éventuellement prononcées à l'encontre des praticiens (p. 7756, 7757).

La politique charbonnière désastreuse du Gouvernement (p. 7757, 7758) ; les importations de charbon (*ibid.*) ; l'accroissement de la consommation de la houille et des besoins énergétiques (p. 7758) ; l'insécurité des approvisionnements en pétrole pour les années à venir (p. 7758) ; la nécessité d'une augmentation de la production charbonnière française (p. 7758, 7759) ; les perspectives ouvertes par la carbochimie (p. 7759) ; la récession économique dans la région du Nord du fait du déclin de son industrie houillère (p. 7759) ; le montant réel des réserves du Nord et du Pas-de-Calais ; le déficit des Charbonnages de France ; la nécessité d'un débat sur la politique énergétique du Gouvernement (p. 7759).

La gravité des inondations ayant eu lieu récemment dans les Pyrénées-Orientales ; l'insuffisance des crédits pour la réparation des dégâts (p. 7759, 7760).

PREMIÈRE PARTIE. — DISPOSITIONS PERMANENTES.

A. — *Mesures destinées à améliorer et simplifier les conditions de gestion administrative et à réaliser des économies.*

Art. 1er : *Hypothèque attachée aux états exécutoires émis pour le recouvrement des créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine* (p. 7762) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Publication par les sociétés d'assurance et les organismes de retraite de l'inventaire de leur portefeuille de valeurs mobilières* (p. 7762) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission et de M. de Tinguy (publication du relevé prévu dans l'article au plus tard dans les quatre mois suivant la clôture de chaque exercice) (*ibid.*) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 3 : *Répression des abus et fraudes en matière de dépenses d'assurance maladie* (p. 7762) ; l'insertion critiquable dans une loi de finances d'une disposition de ce genre (p. 7762, 7763) ; la non-consultation de l'ordre national des médecins sur la rédaction de l'article (p. 7763) ; amendement de M. Dassié, au nom de la Commission des affaires culturelles (composition paritaire de la juridiction chargée d'examiner les fautes commises) (p. 7763) ; amendement de M. Dassié, au nom de la Commission, tendant à laisser à la discrétion du tribunal les sanctions pécuniaires susceptibles d'être prononcées à l'encontre des praticiens (p. 7763) ; l'amélioration du fonctionnement financier du régime de la sécurité sociale entraînée par l'adoption de l'article (p. 7763) ; adoption du premier amendement de la Commission des affaires culturelles (p. 7763) ; observations sur les inconvénients de laisser à la discrétion de l'organisme juridictionnel la sanction pécuniaire à prononcer (*ibid.*) ; rejet de l'amendement de M. Dassié (p. 7764) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (p. 7764).

Art. 4 : *Exercice du droit de recours en matière de dommages de guerre* (p. 7764) ; adoption (*ibid.*).

Budget 1963.

Après l'Art. 4 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article : création d'une nouvelle procédure de financement de matériel aéronautique (p. 7764) ; sous-amendement de M. Moynet, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à une nouvelle rédaction des paragraphes II et III de l'amendement (p. 7764) ; sous-amendement de M. Hubert Germain tendant à supprimer le paragraphe III de l'amendement (p. 7764) ; sous-amendement de MM. Lamps et Chaze (ouverture d'un compte d'affectation spéciale (p. 7764) ; l'encouragement nécessaire de l'industrie aéronautique (p. 7764, 7765) ; les modalités proposées par le Gouvernement (p. 7764, 7765) ; l'importance de l'industrie aéronautique dans un monde moderne (p. 7764) ; le problème du financement (p. 7765) ; le caractère réglementaire des transferts prévus dans le paragraphe IIII de l'amendement (p. 7765) ; la nécessité de distinguer l'industrie des cellules, de celle des moteurs et des équipements (p. 7765) ; l'intérêt manifesté par plusieurs pays européens pour le Bréguet 941 ; le moyen de lancer la fabrication de cette opération grâce aux propositions du Gouvernement (p. 7765) ; le risque important couru par les sociétés entreprenant la fabrication de matériel aéronautique ; la nécessité de laisser une fraction du risque à la charge de l'Etat (p. 7765, 7766) ; l'inadaptation de la procédure des comptes spéciaux suggérée par M. Lamps (p. 7766) ; adoption du sous-amendement de M. Moynet (p. 7766) ; adoption du sous-amendement de M. Germain (p. 7766) ; rejet de l'amendement de M. Lamps (p. 7766).

Rappel au Règlement de M. Moynet (p. 7766) ; la caducité de l'amendement de M. Germain après le vote de celui de M. Moynet (p. 7766) ; la nécessité d'une deuxième délibération de l'article pour régulariser cette situation (p. 7766).

B. — *Dispositions d'ordre social.*

Art. 5 : *Majoration des rentes viagères servies par la caisse autonome mutuelle de retraite des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways* (p. 7767); adoption (*ibid.*).

Art. 6 : *Avance d'allocations de retraites complémentaires aux Français titulaires de droits acquis, en cours d'acquisition, ou éventuels auprès d'institutions algériennes* (p. 7770) ; réservé (*ibid.*) ; reprise de la discussion (p. 7776) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Rivain (compensation entre les différents régimes complémentaires) (p. 7776) ; sous-amendement de M. Sabatier (référence à la caisse nationale des barreaux français) (p. 7776) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à ne pas tenir compte du supplément de recettes procuré chaque année par les cotisations des nouveaux adhérents résidant précédemment en Algérie (p. 7776) ; l'application nécessaire des dispositions de l'article à la Caisse nationale des barreaux français (p. 7776) ; adoption du sous-amendement de M. Sabatier (p. 7776) ; la situation des caisses des cadres agricoles (p. 7777) ; le problème des régimes de retraites complémentaires (p. 7777) ; le désir du Gouvernement de maintenir l'équilibre de chacun de ces régimes en mettant à la charge de l'Etat une partie de la surcharge résultant de la présence des Français d'Algérie (p. 7777) ; le caractère privé des régimes complémentaires ; l'impossibilité d'établir une compensation entre eux (p. 7777) ; adoption du sous-amendement du Gouvernement (p. 7778) ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié (p. 7778) ; amendement de M. Fourvel relatif à la caisse spéciale des cadres d'exploitations agricoles (p. 7778) ; la nécessité de faire supporter par la caisse des cadres d'exploitations agricoles une aggravation de ses charges égale à celle supportée par les caisses des autres régimes (p. 7778) ; l'inopportunité de l'amendement de M. Fourvel, après le vote de celui de M. Rivain établissant le principe de la compensation inter-régimes (p. 7778) ; rejet de l'amendement de M. Fourvel (*ibid.*) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Prioux sur le montant de l'allocation (p. 7778) ; sous-amendement de M. Prioux (non-application des coefficients d'anticipation aux intéressés qui ont atteint ou atteindront l'âge de 60 ans avant le 1er juillet 1966 (p. 7778) ; l'alignement souhaitable des rapatriés d'Algérie sur leurs homologues métropolitains (p. 7779) ; adoption du sous-amendement (p. 7779) ; adoption de l'amendement ainsi complété (*ibid.*); adoption de l'article 6 ainsi modifié (p. 7779).

C. — *Dispositions diverses.*

Art. 7 : *Comptes de règlement avec les Gouvernements étrangers, Opérations nouvelles* (p. 7770) ; adoption (*ibid.*).

Art. 8 : *Emission de monnaies métalliques dans le département de la Réunion* (p. 7770); adoption (*ibid.*).

Art. 9 : *Ouverture d'une subdivision au compte spécial du Trésor « Avances à divers organismes, services ou particuliers »* (p. 7770) ; adoption (*ibid.*).

Art. 10 : *Validation de l'ordonnance n° 60-563 du 15 juin 1960* (p. 7770) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Catroux tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 7770) ; l'abrogation souhaitable des dispositions de l'ordonnance fixant un terme à l'activité de la S.N.E.P. ; l'assimilation souhaitable de cette société à une société d'entreprise normale ; sa vocation aux marchés administratifs dans les mêmes conditions que l'Imprimerie nationale (p. 7771) ; l'engagement pris par le Gouvernement de ne prendre aucune nouvelle disposition concernant la S.N.E.P. sans en référer au Parlement (p. 7771) ; retrait de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; adoption de l'article 10 (*ibid.*).

Art. 11 : *Modification de l'article 4 de la loi de finances rectificative n° 63-628 du 2 juillet 1963* (p. 7771) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 7771) ; le dépôt au début de la session de printemps d'un projet de loi relatif à la poursuite et à la répression des infractions à la législation sur les ventes à perte et les abus de position dominante (p. 7771) ; l'inopportunité de reporter au 1er janvier 1965 la date d'application des nouveaux textes ; la possibilité de les mettre en vigueur à partir du 1er août 1964 (p. 7771) ; adoption de l'amendement (p. 7772) ; en conséquence, ce texte devient l'article 11 (p. 7772).

Art. 12 : *Réassurances et assurances contre les risques exceptionnels* (p. 7772) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 12 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (*Allégements fiscaux en faveur des théâtres*) (p. 7772) ; les allégements proposés concernant à la fois la fiscalité d'Etat et la fiscalité locale (p. 7772) ; leur extension souhaitable aux spectacles de music-hall et aux concerts (p. 7772) ; la gravité de la situation des théâtres, notamment des théâtres parisiens (p. 7773) ; la nécessité de ne pas appliquer aux théâtres une taxe parafiscale plus lourde que les impôts dont ils étaient précédemment chargés (p. 7773) ; la réforme souhaitable du système d'attribution de la licence de directeur de théâtre ; la réforme de la profession théâtrale et des conditions d'exploitation des théâtres privés (p. 7773) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (extension de l'exonération accordée pour les séances cinématographiques destinées à la jeunesse et à la famille) (p. 7773) ; l'établissement de la liste des films bénéficiant de l'extension de l'allégement par les Ministres des Affaires culturelles, de l'Education nationale et de la Santé publique (p. 7774) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Christian Bonnet tendant à insérer un nouvel article (franchise pour les 30 premières représentations d'une reprise et pour les 60 premières représentations d'une création (p. 7774) ; la nécessité de distinguer une création véritablement nouvelle d'une adaptation (p. 7774) ; sous-amendement du Gouvernement (substitution du chiffre 50 au chiffre 60, cas des adaptations) (p. 7774) ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi modifié (p. 7774). Budget 1963.

Amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (*limitation au 30 juin 1964 des avantages fiscaux concernant les augmentations de capital des sociétés immobilières conventionnées* (p. 7774) ; adoption (*ibid.*).

Amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (régularisation des dispositions antérieures concernant les limitations d'exportation des farines françaises vers l'Afrique) (p. 7775) ; adoption (*ibid.*).

Amendement de M. Collette et de plusieurs de ses collègues tendant à faire plafonner provisoirement le revenu cadastral moyen départemental à l'hectare retenu pour la répartition des cotisations agricoles (p. 7775) ; l'injustice de la référence au revenu cadastral ; la progression considérable de la part patronale des charges sociales dans le Pas-de-Calais ; la fixation souhaitable d'un plafond en attendant l'entrée en vigueur du projet de loi prévu à l'article 9 de la loi du 25 janvier 1961 ; la révision quinquennale du cadastre devant intervenir l'année prochaine (p. 7775) ; adoption de l'amendement (p. 7775).

Art. 13 : *Ouvertures de crédits ;* réservé jusqu'au vote de l'état A (p. 7779).

ETAT A. — AFFAIRES ALGÉRIENNES. — Titre IV, adoption (p. 7779).

AFFAIRES CULTURELLES. — Titre III ; adoption (p. 7779).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Titre IV (p. 7779) ; l'erreur matérielle figurant dans le

Budget 1963. document budgétaire ; l'affectation de la subvention de 40.000 francs inscrits au chapitre 42-33 à l'association parlementaire Europe-Afrique (p. 7780) ; adoption du titre IV (p. 7780).

AGRICULTURE. — Titre IV, adoption (p. 7780).

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Titre IV (p. 7780) ; les crédits correspondant aux secours alloués aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique à la suite des ravages causés par les cyclones des 25 septembre et 27 octobre derniers ; la nécessité de la parité sociale entre les départements d'outre-mer et les départements métropolitains; le retard inexplicable apporté par le Gouvernement à prendre les textes de caractère social adoptés depuis longtemps déjà par les conseils généraux des départements d'outremer (p. 7880) ; l'application souhaitable dans les D.O.M. des dispositions du code de la sécurité sociale relatives au congé de naissance, de celles relatives à l'allocation familiale servie pour l'enfant recueilli et au versement des allocations familiales à certains bénéficiaires après la cessation de leur activité professionnelle ; l'application de la loi du 27 décembre 1960 accordant le bénéfice de l'allocation familiale aux marins pêcheurs non salariés et aux inscrits maritimes dans les D.O.M. (p. 7780) ; adoption du titre IV (*ibid.*).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Titre IV, adoption (p. 7780).

EDUCATION NATIONALE. — Titre III, adoption (p. 7780).

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES. — I. — *Charges communes*, Titres Ier, II, III et IV, adoption (p. 7881).

II. — *Services financiers*, Titre IV ; adoption (p. 7781).

INTÉRIEUR, Titres III et IV ; adoption (p. 7781).

JUSTICE, Titre III ; adoption (p. 7781).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — *Information*, Titres III et IV ; adoption (p. 7781).

VI. — *Groupement des contrôles radioélectriques*, Titre III ; adoption (p. 7781).

Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité, Titre III ; adoption (p. 7781).

RAPATRIÉS. — Titre IV ; adoption (p. 7781).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION. — Titre IV ; adoption (p. 7781).

TRAVAIL. — Titres III et IV ; adoption (p. 7781).

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS. — I. — *Travaux publics et transports*, Titres III et IV ; adoption (p. 7781).

II. — *Aviation civile*, Titre IV ; adoption (p. 7781).

III. — *Marine marchande*, Titres III et IV ; adoption (p. 7782) ; adoption de l'article 13 (p. 7782).

Art. 14 : *Annulations de crédits ;* réservé jusqu'au vote de l'Etat B.

ETAT B : *Répartition des crédits annulés au titre des dépenses ordinaires des services civils* (p. 7782).

AFFAIRES ALGÉRIENNES. — Titre III ; adoption de l'annulation de crédit (p. 7782).

AFFAIRES CULTURELLES. — Titres III et IV ; adoption de l'annulation de crédit (p. 7782).

EDUCATION NATIONALE. — Titre III ; adoption de l'annulation de crédit (p. 7782).

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES. — I. — *Charges communes*, Titre I ; adoption de l'annulation de crédit (p. 7782).

INTÉRIEUR. — Titre III ; adoption de l'annulation de crédit (p. 7782).

JUSTICE. — Titre III ; adoption de l'annulation de crédit (p. 7782).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — VI. — *Groupement des contrôles radioélectriques*, Titre III ; adoption de l'annulation de crédit (p. 7782).

Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité, Titre III ; adoption de l'annulation de crédit (p. 7782).

RAPATRIÉS. — Titre IV ; adoption de l'annulation de crédit (p. 7782).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION. — Titre IV (p. 7782) ; l'insuffisance des crédits au regard des besoins sanitaires du pays ; la diminution regrettable des crédits destinés à l'aide sociale et médicale (p. 7782) ; le simple ajustement comptable proposé dans le projet de loi de finances rectificative ; les déclarations du Ministre de la Santé publique sur le montant suffisant de ses crédits (p. 7782) ; adoption de l'annulation de crédit (p. 7783).

TRAVAIL. — Titre IV ; adoption de l'annulation de crédit (p. 7783).

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS. — III. — *Marine marchande*, Titre III ; adoption de l'annulation de crédit (p. 7783).

Adoption de l'article 14 (p. 7783).

Art. 15 : Ouvertures de crédits (p. 7783) ; réservé jusqu'au vote de l'Etat C.

ETAT C : *Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement ouverts au titre des dépenses en capital des services civils* (p. 7783).

AFFAIRES CULTURELLES. — Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 7783).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 7783).

Titre VI (p. 7783) ; amendement de M. Deniau tendant à une réduction de crédits (p. 7783) ; l'inopportunité de l'inscription dans les crédits des affaires culturelles d'une subvention à l'Institut européen d'administration des affaires (p. 7783, 7784) ; le caractère privé de cet institut ; la réduction souhaitable de moitié des crédits prévus pour ce poste et leur transfert au titre du fonds culturel et à celui de l'Alliance française (p. 7783, 7784) ; le caractère indicatif de l'amendement de M. Deniau (p. 7783) ; l'absence de crédits complémentaires pour le fonds culturel malgré les promesses gouvernementales (p. 7783, 7784) ; l'intérêt présenté pour la formation européenne par l'Institut en question (p. 7784) ; adoption de l'amendement (p. 7784) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 7784).

AGRICULTURE. — Titre VI (p. 7784) ; la distorsion entre les autorisations de programme et les crédits de paiement ; l'insuffisance des crédits de paiement prévus pour la réparation des dégâts causés par les inondations dans le département des Pyrénées-orientales (p. 7784) ; l'inscription dans le budget de 1964 de l'ensemble des crédits de paiement correspondant aux autorisations de programme (p. 7784) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 7785).

EDUCATION NATIONALE. — Titres V et VI ; adoption des crédits de paiement (p. 7785).

JUSTICE. — Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 7785).

RAPATRIÉS. — Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 7785).

TRAVAIL. — Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 7785).

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS. — Titres V et VI (p. 7785) ; l'absence de crédits de paiement pour la réparation des dégâts du réseau routier causés par le gel et les inondations dans le département du Gard (p. 7785, 7787) ; le caractère récent de ces dégâts, leur dédommagement ultérieur une fois leur évaluation faite (p. 7787) ; la situation critique des routes du département du Gard, notamment des nationales 106 et 107 *bis* (p. 7785) ; le prélèvement effectué sur les ressources du fonds d'investissement routier (p. 7786) ; l'importance des dégâts causés par les pluies torrentielles et le débordement des rivières et des torrents en septembre dernier dans les Pyrénées-orientales ; l'insuffisance des crédits prévus pour la réparation des rives ; l'application souhaitable au département des Pyrénées-orientales des dispositions de la loi du 4 novembre 1942 permettant de le faire bénéficier de subventions pour les travaux à effectuer (p. 7786, 7787); Titre V, adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 7787) ; Titre VI, adoption de l'autorisation de programme (p. 7787). Budget 1963.

II. — *Aviation civile*, Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 7787).

III. — *Marine marchande*, Titres V et VI (p. 7787); la vocation maritime de la France; l'insuffisance de sa flotte commerciale ; les conséquences économiques et sociales de la fermeture des chantiers de constructions navales ; la nécessité de protéger le pavillon français et d'interdire aux armateurs français de vendre des navires aux compagnies étrangères ; les efforts faits par les Italiens pour moderniser leur flotte ; la création souhaitable d'un complexe industriel et portuaire dans le golfe de Fos ; la reprise de l'activité des chantiers de Port-de-Bouc (p. 7788) ; Titre V, adoption de l'autorisation de programme (p. 7788) ; Titre VI, adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 7788) ; adoption de l'article 15 (p. 7788).

Art. 16 : réservé jusqu'au vote de l'Etat D (p. 7788).

ETAT D : *Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement annulés au titre des dépenses en capital des services civils* (p. 7788).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Titre V ; adoption des annulations proposées pour l'autorisation de programme et le crédit de paiement (p. 7788).

EDUCATION NATIONALE. — Titres V et VI

Budget 1963.

(p. 7788) ; l'absence regrettable de crédits supplémentaires pour l'Education nationale ; les difficultés de l'enseignement à tous les degrés ; le retard apporté dans la consommation de certains crédits de paiement (p. 7789) ; adoption des annulations proposées pour les crédits de paiement (p. 7789) ; adoption de l'article 16 (p. 7789).

Art. 17 à 25 : adoption (p. 7789).

Article additionnel de M. Feuillard et de plusieurs de ses collègues tendant à permettre le report du crédit prévu pour la réparation des dommages causés à la Guadeloupe et à la Martinique par les cyclones des 25 septembre et 27 octobre 1963 (p. 7789) ; adoption (*ibid.*).

Seconde délibération (p. 7789) ; à la demande de la Commission, il est procédé à une seconde délibération de l'article 4 *bis* (p. 7789) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article en question (p. 7789, 7790) ; la possibilité, grâce au vote de l'article, de financer rapidement la construction du Bréguet 941 (p. 7790) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Dassié, *Rapporteur pour avis ;* Hubert Germain, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Lamps, Mainguy, Messmer, *Ministre des Armées ;* Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* de Tinguy, Vallon, *Rapporteur général.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [17 décembre 1963] (p. 7940). Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur général;* Rivain, Bertrand Denis, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.*

Les modifications apportées par le Sénat (p. 7940) ; les amendements déposés par le Gouvernement (p. 7940) ; l'aggravation des charges fiscales et des cotisations d'assurance maladie des exploitants agricoles qu'entraînera la révision quinquennale du cadastre (p. 7940) ; les mesures transitoires pouvant être prises pour atténuer les conséquences de cette révision en ce qui concerne le calcul de l'impôt sur le revenu des exploitants agricoles (p. 7940, 7941).

Art. 3 : *Répression des abus et fraudes en matière de dépenses d'assurance maladie ;* supprimé par le Sénat (p. 7941) ; amendement du Gouvernement tendant à rétablir cet article dans une nouvelle rédaction (p. 7941) ; les nouvelles dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des juridictions prévues par l'article 403 du Code de la sécurité sociale (p. 7941) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; en conséquence, ce texte devient l'article 3 (p. 7941).

Art. 4 : *Exercice du droit de recours en matière de dommages de guerre* (p. 7941) ; adoption (*ibid.*).

Art. 6 : *Avance d'allocations de retraites complémentaires aux Français titulaires de droits acquis, en cours d'acquisition, ou éventuels auprès d'institutions algériennes* (p. 7941) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, tendant à supprimer le paragraphe II de l'article concernant la prise en charge partielle par le Trésor en cas de dépassement de charges de 10 % (p. 7941) ; amendement du Gouvernement tendant à porter à 93 % la charge de l'Etat et à ramener à 7 % la charge d'un régime, lorsque la charge nette dépasse 10 % du montant des charges propres de ce régime (p. 7941) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 7942) ; en conséquence, l'amendement de la Commission n'a plus d'objet (p. 7942) ; amendement de M. Fourvel (alignement du pourcentage d'aggravation des charges propres au régime français des cadres d'exploitations agricoles sur celui du régime correspondant des cadres du commerce et de l'industrie (p. 7942) ; rejet (*ibid.*) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 12 *septies* (p. 7942) ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (*Extension à des sociétés pétrolières sises en dehors de la zone franc de certains avantages concédés jusqu'ici à des sociétés pétrolières à l'intérieur de la zone franc*) (p. 7942) ; l'opportunité pour l'économie française de diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie (p. 7942, 7943) ; les avantages fiscaux consentis à des sociétés capitalistes, la nécessité de l'ouverture d'un débat sur la politique de l'énergie, notamment en matière d'hydrocarbures (p. 7942) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 7943).

Amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (*Faculté pour l'Etat de lancer un emprunt à long terme*) (p. 7943) ; l'absence jusqu'à présent de décision concernant la date ou les modalités d'émission d'un tel emprunt (p. 7943) ; l'intention du Gouvernement de couvrir les prêts du

Trésor à long terme par des ressources à long terme (p. 7943, 7945) ; la politique du Gouvernement en matière de crédit (p. 7943, 7944) ; la limitation de la progression des crédits bancaires (p. 7944, 7946) ; le sort réservé aux petites et moyennes entreprises (p. 7944, 7946) ; les critiques techniques pouvant être adressées à cet emprunt (p. 7943, 7944, 7945) ; la nécessité de n'accorder qu'exceptionnellement des exonérations fiscales en matière d'emprunt à long terme (p. 7943, 7944, 7945) ; le précédent de l'impôt Ramadier (p. 7945) ; le taux réel de placement procuré aux détenteurs de revenus élevés (p. 7944, 7945) ; le problème de l'abaissement du plancher des souscriptions de bons du Trésor (p. 7943, 7946) ; l'augmentation du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; l'absence d'un desserrement des tranches du barème (p. 7944) ; l'insertion regrettable d'une disposition de ce genre dans une loi de finances ; la nécessité d'un projet de loi spécial (p. 7944, 7946) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 7946).

Art. 15 : *Ouvertures de crédits ;* réservé jusqu'au vote du titre VI de l'état C concernant le Ministère des Affaires étrangères (p. 7946).

ETAT C : *Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement ouverts au titre des dépenses en capital des services civils* (p. 7946).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES : Titre VI ; amendement de M. Deniau tendant à reprendre les crédits votés par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 7946) ; la diminution souhaitable de moitié des crédits prévus pour la construction de bâtiments pour l'Institut européen d'administration des affaires (p. 7946) ; l'inopportunité d'une disposition de ce genre dans le budget des relations culturelles des affaires étrangères (p. 7946, 7947); l'urgence présentée par d'autres priorités (p. 7947) ; les promesses faites par le Gouvernement concernant le Fonds culturel et l'Alliance française (p. 7947) ; le caractère privé de l'institution en question ; l'intérêt qu'elle présente pour les chefs d'entreprise ; le caractère indicatif de l'amendement de M. Deniau (p. 7947) ; rejet de l'amendement de M. Deniau (p. 7947) ; adoption de l'autorisation de programme du titre VI (p. 7947) ; adoption du crédit de paiement (p. 7948) ; adoption de l'article 15 (p. 7948) ; adoption du projet de loi (p. 7948).

Budget 1963.

Orateurs : MM. Abelin, Deniau, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Duhamel, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Lamps, Tony Larue, Vallon, *Rapporteur général ;* Weber.

6. — Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1963, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 1966 par M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 2097** ; rapport le 22 novembre 1966 par M. Louis Vallon, **n° 2174**. Adoption le 24 novembre 1966. — Projet de loi **n° 587.**

Transmis au Sénat le 26 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 56 (année 1966-1967)** ; rapport le 14 décembre 1966 par M. Pellenc, **n° 126 (année 1966-1967).** Rejet le 20 décembre 1966. — Projet de loi **n° 62 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 2314** ; rapport le 21 décembre 1966 par M. Louis Vallon, **n° 2317.** Adoption en deuxième lecture le 21 décembre 1966. — Projet de loi **n° 658.**

Transmis au Sénat le 21 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 195 (année 1966-1967)** ; rapport oral le 21 décembre 1966 par M. Pellenc **(année 1966-1967).** Adoption définitive en deuxième lecture le 21 décembre 1966. — Projet de loi **n° 91 (année 1966-1967).**

Loi n° 67-10 du 3 janvier 1967, publiée au *J. O.* du 5 janvier 1967 (p. 230).

DISCUSSION [24 novembre 1966] (p. 4923). Entendus (voir BUDGET 1961, paragraphe 1).

Art. 1er à 19 (p. 4923 à 4965) ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4965).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [21 décembre 1966] (p. 5817). Entendus (voir BUDGET 1961, paragraphe 1, deuxième lecture).

Art. 1er à 19 (p. 5817 à 5859) ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5859).

BUDGET DE 1964.

Projet de loi de finances pour 1964, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 549** ; rapport le 9 octobre 1963 par M. Louis Vallon, *Rapporteur général*, **n° 568**.

Tome I. — Rapport général.

Tome II. — Examen de la première partie du projet de loi.

Tome III. — Examen de la deuxième partie du projet de loi. Moyens des services et dispositions spéciales.

Annexe n° 1. — Affaires culturelles (Cinéma) par M. André Beauguitte, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 2. — Affaires étrangères par M. Georges Bonnet, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 3. — Affaires étrangères (Relations culturelles et coopération technique) par M. Christian Bonnet, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 4. — Agriculture par M. Rivain, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 5. — Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles par M. Godefroy, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 6. — Anciens combattants et Victimes de guerre par M. Fossé, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 7. — Construction et articles 33, 34 et 40 par M. Taittinger, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 8. — Coopération par M. Voisin, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 9. — Départements d'outre-mer par M. Bas, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 10. — Territoires d'outre-mer par M. Bas, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 11. — Education nationale : Education nationale et Services communs par M. Chapalain ; Constructions scolaires par M. Weinman ; Jeunesse et Sports par M. Vivien, *Rapporteurs spéciaux*.

Annexe n° 12. — Finances et Affaires économiques : I. — Charges communes par M. Guy Ebrard, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 13. — Finances et Affaires économiques : II. — Services financiers par M. Sanson, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 14. — Industrie par M. Jean Bailly, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 15. — Intérieur par M. Edouard Charret, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 16. — Justice par M. Sabatier, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 17. — Services du Premier Ministre : Section I : Services généraux et recherche scientifique. — Section III : Journaux officiels. — Section IV : Secrétariat général de la défense nationale. — Section V : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage. — Section VI : Groupement des contrôles radio-électriques. — Section VII : Conseil économique et social par M. Nungesser, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 18. — Services du Premier Ministre : Energie atomique par M. Charbonnel, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 19. — Services du Premier Ministre : II. — Information par M. Nungesser, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 20. — Services du Premier Ministre : Plan et aménagement du territoire par M. Catroux, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 21. — Services du Premier Ministre : IX. — Affaires algériennes par M. Prioux, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 22. — Services du Premier Ministre : X. — Tourisme par M. Duhamel, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 23. — Rapatriés par M. Prioux, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 24. — Santé publique et Population par M. Bisson, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 25. — Travail par M. Raymond Boisdé, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 26. — Travaux publics et Transports : I. — Travaux publics et Transports par M. Ruais, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 27. — Travaux publics et Transports : II. — Aviation civile par M. Anthonioz, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 28. — Travaux publics et Transports : III. — Marine marchande par M. Bourges, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 29. — Imprimerie nationale par M. Louis Sallé, *Rapporteur spécial*.

Annexe n° 30. — Légion d'honneur par

M. Jaillon ; Ordre de la Libération par M. Jaillon, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 31. — Monnaies et médailles par M. Baudis, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 32. — Rapport sur le budget annexe des Postes et Télécommunications par M. Roger Souchal, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 33. — Caisse nationale d'épargne par M. Alduy, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 34. — Prestations sociales agricoles par M. A. Paquet, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 35. — Comptes spéciaux du Trésor par M. Chauvet, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 36. — Radiodiffusion-Télévision française par M. Nungesser, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 37. — Ministère des Armées : I. Exposé d'ensemble sur les crédits militaires. — II. Crédits de la Section commune par M. Claude Roux, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 38. — Ministère des Armées, Section Air par M. Hubert Germain, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 39. — Ministère des Armées, Section Forces terrestres et outre-mer : I. Forces terrestres par M. Roux, *Rapporteur spécial.* — II. Outre-mer par M. Fossé, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 40. — Ministère des Armées, Section Marine par M. René-Georges Laurin, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 41. — Essences et poudres par M. Lionel de Tinguy, *Rapporteur spécial.*

Annexe n° 43. — Entreprises nationales : Tome I. — Sociétés nationales de construction aéronautique par M. Hubert Germain, *Rapporteur spécial.*

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Santé publique et population) le 17 octobre 1963 par M. Fréville, **n° 581.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Travail) le 17 octobre 1963 par M. Degraeve, **n° 582.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Information) le 18 octobre 1963 par M. Boinvilliers, **n° 584.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Prestations sociales agricoles) le 18 octobre 1963 par M. Peyret, **n° 585.**

Avis présenté au nom de la Commission de la production et des échanges le 18 octobre 1963, **n° 586.** Budget 1964.

Tome II :

I. — Agriculture par M. Le Bault de la Morinière.

II. — Fonds d'organisation et de régularisation des marchés agricoles (F.O.R.M.A.) par M. Bertrand Denis.

III. — Prestations sociales agricoles par M. Commenay.

IV. — Construction par M. Royer.

V. — Constructions scolaires par M. Robert Richet.

VI. — Commerce extérieur par M. Fouchier.

VII. — Commissariat général du Plan et Délégation générale à l'aménagement du territoire par M. Duvillard.

VIII. — Energie atomique par M. du Halgouët.

IX. — Industrie par M. Poncelet.

X. — Commerce intérieur par M. Kaspereit.

XI. — 1re partie, Départements d'outre-mer; 2e partie, Territoires d'outre-mer par M. Renouard.

XII. — Coopération par M. Hauret.

XIII. — Travaux publics et Transports par M. Catalifaud.

XIV. — Voies navigables et ports par M. Duchesne.

XV. — Aviation civile et commerciale par M. Dupérier.

XVI. — Marine marchande par M. Bayle.

XVII. — Tourisme par M. Pasquini.

XVIII. — Postes et Télécommunications par M. Wagner.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles familiales et sociales (Anciens combattants et Victimes de guerre) le 18 octobre 1963 par M. Schnebelen, **n° 587.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Agriculture, Enseignement agricole) le 22 octobre 1963 par M. Fourmond, **n° 589.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Radiodiffusion-télévision française) le 23 octobre 1963 par M. Boinvilliers, **n° 592.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères (Affaires algériennes) le 23 octobre 1963 par M. Guéna, **n° 593.**

Budget 1964.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Cinéma) le 23 octobre 1963 par M. Ribadeau-Dumas, n° **594**.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères (Coopération) le 24 octobre 1963 par M. Bettencourt, n° **595**.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères le 24 octobre 1963, n° **596** :

1re partie : Affaires étrangères par M. René Ribière ;

2e partie : Relations culturelles par M. Deniau.

Avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (Justice) le 25 octobre 1963 par M. Lavigne, n° **599**.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Education nationale) le 28 octobre 1963, n° **600** :

1re partie : Education nationale par M. Poirier ;

2e partie : Constructions scolaires par M. Meunier ;

3e partie : Jeunesse et sports par M. Flornoy.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Services du Premier Ministre) : I. — Services généraux (Promotion sociale) le 28 octobre 1963 par M. Ribadeau-Dumas.

Avis présenté au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées (Services du Premier Ministre) le 29 octobre 1963 par M. d'Aillières, n° **605** :

IV. — Secrétariat général de la défense nationale ;

V. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage ;

VI. — Groupement des contrôles radioélectriques.

Avis présenté au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées (Crédits du Ministère des Armées) le 29 octobre 1963, n° **606** :

I. — Considérations générales par M. Le Theule ;

II. — Section commune par M. Voilquin ;

III. — Section Air par M. Clostermann ;

IV. — Section Forces terrestres et outremer par M. Le Theule ;

V. — Section Marine par M. Jacques Hébert.

Avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (Intérieur) le 31 octobre 1963 par M. Zimmermann, n° **629**.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Affaires culturelles) le 31 octobre 1963 par M. Marcenet, n° **631**.

Avis présenté au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées (Ministère des Armées. — Essences et poudres) le 31 octobre 1963 par M. Jarrot, n° **632**.

Avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (Départements d'outre-mer) le 7 novembre 1963 par M. Feuillard, n° **638**.

Avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (Territoires d'outre-mer) le 7 novembre 1963 par M. Feuillard, n° **639**.

Adoption en première lecture le 9 novembre 1963 (p. 7119). — Projet de loi n° **101**.

Transmis au Sénat le 13 novembre 1963 (renvoyé à la Commission des finances), n° **22 (année 1963-1964)** ; rapport le 13 novembre 1963 par M. Marcel Pellenc, n° **23 (année 1963-1964)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles le 13 novembre 1963 par M. Charles Fruh, n° **24 (année 1963-1964)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques le 13 novembre 1963 par M. René Jager, n° **25 (année 1963-1964)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères le 13 novembre 1963 par M. Ganeval, n° **26 (année 1963-1964)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires sociales le 13 novembre 1963 par M. André Dulin, n° **27 (année 1963-1964)** ; avis présenté au nom de la Commission des lois le 13 novembre 1963 par MM. Jean Nayrou et Marcel Molle, n° **28 (année 1963-1964)**. Adoption avec modification en première lecture le 28 novembre 1963. — Projet de loi n° **18**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 novembre 1963, n° **701** ; rapport le 4 décembre 1963 par M. Louis Vallon au nom de la Commission mixte paritaire, n° **707**. Adoption des conclusions du rapport de la Commission

mixte paritaire le 6 décembre 1963 (p. 7725). — Projet de loi **n° 127.**

Rapport déposé au Sénat le 4 décembre 1963 par M. Pellenc au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 47 (année 1963-1964).** Adoption des conclusions du rapport de la Commission mixte paritaire le 6 décembre 1963. — Projet de loi **n° 26.**

Loi n° 63-1241 du 19 décembre 1963, publiée au *J. O.* du 20 décembre 1963 (p. 11331 et suiv.).

DISCUSSION Première partie [17 octobre 1963 (p. 5216), [22 octobre 1963] (p. 5286, 5306), [23 octobre 1963] (p. 5382). Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Ebrard, Duhamel, Abelin, Waldeck Rochet, Duffaut, Denvers, Valentin, Paquet, Cassagne.

Le rôle du budget (p. 5286) ; la présentation des documents budgétaires (p. 5294) ; les options budgétaires prises par le Gouvernement (p. 5286, 5295) ; le plan de stabilisation (p. 5217, 5286).

La situation économique et financière (p. 5218, 5219) ; la politique financière du Gouvernement (p. 5295) ; la tutelle exercée par le Ministre des Finances sur les autres Départements ministériels (p. 5287) ; la faillite des hypothèses budgétaires émises l'année passée par le Gouvernement (p. 5298) ; la poursuite de l'expansion (p. 5219, 5286) ; la diminution de la progression industrielle depuis 1958 (p. 5298) ; la préparation du V[e] Plan (p. 5289) ; l'exécution du Plan (p. 5221) ; l'insuffisance de certaines de ses prévisions (p. 5289, 5292) ; la hausse des prix et la lutte contre l'inflation (p. 5217, 5219, 5286, 5292, 5299) ; les diverses causes de cette inflation (p. 5219, 5287) ; l'inadaptation de nos structures, notamment de notre commerce (p. 5286) ; la réforme souhaitable de la distribution (p. 5220, 5221, 5301) ; la hausse des prix agricoles (p. 5286) ; celle des coûts de production (p. 5292) ; la réduction du découvert (p. 5217, 5220, 5287, 5300) ; la débudgétisation de certaines dépenses (p. 5217, 5287) ; la taxation de certains produits décidée par le Gouvernement (p. 5220) ; l'augmentation de la demande (p. 5287, 5291) ; l'accroissement des disponibilités monétaires (p. 5217, 5219) ; le marasme du marché financier (p. 5217, 5218, 5287, 5292) ; le retour nécessaire à la vérité des taux d'intérêt (p. 5218) ; la disparition de l'épargne (p. 5287) ; la diminution des investissements privés (p. 5288, 5292, 5298) ; les travaux de la Commission Lorain (p. 5218, 5221, 5292) ; les investissements publics (p. 5221, 5223, 5292, 5298).

Budget 1964.

Le commerce extérieur (p. 5219, 5299, 5307) ; le fait qu'il intéresse presque exclusivement la Communauté économique européenne (p. 5299) ; la balance des paiements et la balance des comptes (p. 5287, 5299) ; l'attitude de la délégation française dans les débats monétaires internationaux (p. 5218, 5220).

Le problème du suremploi (p. 5217, 5220) ; la pénurie de main-d'œuvre qualifiée (p. 5286) ; la formation professionnelle accélérée (p. 5220).

Les salaires (p. 5296, 5300) ; la diminution du pouvoir d'achat des travailleurs (p. 5296) ; les revendications du secteur nationalisé (p. 5288, 5296).

Les dépenses (p. 5221) ; l'augmentation des dépenses définitives (p. 5217, 5221) ; la diminution des opérations temporaires (p. 5217) ; les dépenses improductives (p. 5222, 5293) ; les dépenses militaires (p. 5222) ; leur importance (p. 5291, 5293, 5296, 5297, 5301) ; la durée du service militaire (p. 5291) ; les dépenses nucléaires (p. 5298) ; les dépenses d'aide et de coopération (p. 5222) ; la politique du Gouvernement en cette matière (aide bilatérale ou multilatérale) (p. 5290) ; l'avance faite par le Trésor français au Trésor algérien (p. 5290, 5291) ; les raisons de cette prétendue avance (p. 5290) ; l'absence regrettable d'une consultation du Parlement à propos du découvert d'un compte du Trésor français (p. 5291).

L'ampleur des dépenses budgétaires (p. 5300) ; l'insuffisance de certaines dotations (p. 5288) ; notamment de celles du logement (p. 5288, 5289, 5297) ; de l'enseignement et des constructions scolaires (p. 5289, 5297) ; la nécessité d'un allégement des procédures dans ce dernier domaine (p. 5289).

Les ressources (p. 5222) ; les recettes fiscales (*ibid*) ; l'institution d'un prélèvement sur les mises gagnantes du pari mutuel (p. 5222) ; l'augmentation du nombre des contribuables assujettis à la surtaxe progressive (p. 5223, 5288, 5292, 5301) ; la taxation des plus-values foncières (p. 5222), 5288, 5294, 5301) ; les conséquences du texte gouvernemental, notamment l'augmen-

Budget 1964.

tation du coût de la construction (p. 5288, 5295) ; la généralisation souhaitable de la pratique des zones d'aménagement différé (Z.A.D.) (p. 5295) ; les avantages du système appliqué en Suède pour constituer des réserves foncières (p. 5302) ; le poids des impôts indirects (p. 5296, 5297) ; les privilèges fiscaux accordés aux grands trusts (p. 5292) ; les propositions de loi communistes tendant à la nationalisation des grands monopoles (p. 5297).

La politique étrangère du Gouvernement (p. 5291, 5293) ; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'Alliance atlantique (p. 5291).

La politique sociale ; les charges nouvelle imposées à la Sécurité sociale par les systèmes de surcompensation (p. 5289, 5300) ; la réforme du financement de la Sécurité sociale (p. 5284, 5293).

PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER.

TITRE Ier. — DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES.

I. — *Impôts et revenus autorisés.*

Art. 1er : *Autorisation de percevoir les impôts existants et interdiction de percevoir les impôts non autorisés* (p. 5310) ; l'aggravation des charges pesant sur les salariés (p. 5310, 5311) ; les profits réalisés par les sociétés (p. 5310) ; l'insuffisance du prélèvement sur les bénéfices provenant des marchés publics relatifs à la force de frappe (p. 5310) ; l'importance des impôts indirects (p. 5310, 5311) ; le relèvement nécessaire des salaires, des retraites et des allocations familiales (p. 5311).

Art. 2 : *Majoration des cotisations établies au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques* (p. 5311) ; adoption (*ibid*).

Avant l'Art. 3 : amendement de MM. Fanton et Tomasini (institution d'une taxe de régularisation des valeurs foncières dans les zones en voie d'urbanisation) (p. 5311) ; l'augmentation du prix des terrains qu'entraînerait l'adoption des articles 3 et 8 du projet (p. 5311) ; l'institution proposée d'une taxe sur les terrains non bâtis calculée sur la valeur déclarée par le propriétaire (p. 5311, 5312) ; le calcul de l'indemnité d'éviction sur la base de cette valeur (p. 5312) ; l'augmentation de l'offre des terrains nus devant résulter de l'adoption de l'amendement (p. 5312) ; l'institution d'une taxe additionnelle à la contribution foncière des propriétés non bâties que créerait l'amendement ; l'échec des dispositions figurant dans l'article 4 de la loi de finances 1961 relative à l'imposition des plus-values foncières (p. 5312) ; les conditions dans lesquelles l'amendement de M. Fanton a élé examiné par la Commission des finances (p. 5312) ; adoption de l'amendement (p. 5312).

Art. 3 : *Assujettissement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques des plus-values sur terrains à bâtir* (p. 5312, 5313) ; les difficultés d'application du texte (p. 5314) ; l'échec de l'article 4 de la loi de finances 1961 ; l'attribution exclusive à l'Etat du prélèvement sur les plus-values foncières institué par l'article (p. 5314, 5315) ; la différence entre la spéculation foncière et la réalisation des plus-values foncières (p. 5314) ; le champ d'application du texte ; les critères retenus pour distinguer les terrains à bâtir des terrains agricoles (p. 5314) ; les modalités de calcul de la plus-value (p. 5314, 5315) ; le cas des terrains provenant de mutations à titre gratuit ; les exonérations et les décotes prévues par le Gouvernement (p. 5315) ; l'intégration de la plus-value réalisée dans le système de l'impôt sur le revenu (p. 5315) ; l'institution proposée d'une imposition sur la plus-value réalisée à l'occasion de la cession de terrain à bâtir et non d'un impôt sur le capital (p. 5315) ; la modicité du recouvrement final (p. 5315, 5316) ; la faible incidence des dispositions de l'article sur le prix des terrains ; le détournement souhaitable des capitaux des opérations spéculatives (p. 5316) ; le Gouvernement demande un vote unique sur déposés ou acceptés par lui amendement de M. Ramette tendant à une nouvelle rédaction de l'article 3 (p. 5316, 5317) ; le reversement aux collectivités locales et aux départements intéressés du produit de l'impôt (p. 5317) ; les dispositions des législations étrangères relatives à la fiscalité frappant les plus-values foncières (p. 5318) ; la baisse du prix des terrains devant être entraînée par l'adoption de l'amendement (p. 5318) ; le paiement de l'impôt sur les plus-values par les vendeurs et non par les acheteurs ; la légitimité de l'inscription du nouvel impôt dans le cadre de l'impôt sur le revenu (p. 5318) ; les difficultés des communes désireuses d'acquérir des terrains (p. 5318) ; le vote de l'amendement de M. Ramette est réservé

(*ibid*) ; amendement de MM. Fanton et Tomasini (modalités de calcul de la plus-value-imposable) (p. 5319) ; l'amendement est réservé (p. 5319) ; amendement de MM. de Tinguy et Weinman (report de l'imposition à la date du 1er septembre 1963) ; la nécessité de limiter la rétroactivité de l'impôt (p. 5319) ; l'intention du Gouvernement de prendre des dispositions spéciales pour l'année 1963 (p. 5319, 5320); le vote sur l'amendement de M. de Tinguy est réservé (p. 5320) ; amendement de M. Icart (exemption en cas de remploi des plus-values dans la construction d'immeubles d'habitation à usage locatif (p. 5320); l'application de l'exemption proposée aux constructions de logements sociaux ; le ralentissement de la construction risquant d'être entraîné par l'adoption du projet gouvernemental (p. 5320) ; le vote sur l'amendement est réservé (*ibid*) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission et de M. Rivain tendant à fixer à 15 % le pourcentage maximum de la superficie développée des bâtiments par rapport à la contenance cadastrale du terrain qui les porte pour déterminer si ce terrain est réputé insuffisamment bâti (p. 5320) ; le vote sur l'amendement est réservé (p. 5320) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Alduy tendant, pour les bâtiments réputés destinés à être démolis, à substituer à la notion d'état de vétusté, la notion d'état d'ancienneté et d'entretien (p. 5320) ; le vote sur l'amendement est réservé (*ibid*) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Rivain tendant à fixer à 30 % du prix de cession, la valeur maximum des bâtiments réputés destinés à être démolis (p. 5320) ; le vote sur l'amendement est réservé (p. 5321) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Voisin (cession de terrains à usage agricole, possibilité pour l'acquéreur de prouver que ces terrains ne sont pas à bâtir) (p. 5321) ; la preuve de la destination véritable du terrain pouvant être apportée par l'acquéreur (p. 5321) ; l'amendement est réservé (*ibid*); amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Rivain (cession de terrains à usage agricole, non-application de la loi en-dessous de 25 francs pour les vignobles, 8 francs pour les cultures fruitières et maraîchères et 3 francs pour les autres terrains agricoles) (p. 5321) ; sous-amendement de M. Alduy (substitution du chiffre de 12 francs au chiffre de 8 francs) (p. 5321) ; le dépassement du prix de 12 francs au mètre carré pour les terrains maraîchers et fruitiers dans le Roussillon et en Vaucluse (p. 5321) ; l'amendement et le sous-amendement sont réservés (p. 5321) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Rivain (exonération en faveur des petites constructions) (p. 5321) ; l'exclusion souhaitable du champ d'application de la loi des petites constructions du type pavillons de banlieue (p. 5321) ; l'inscription nécessaire dans la loi d'une limitation concernant à la fois la valeur du terrain et le montant global de la transaction (p. 5321) ; le vote sur l'amendement est réservé (p. 5321) ; amendement de MM. Nungesser et Vivien (non application de la loi aux terrains clôturés) (p. 5321) ; cet amendement n'est pas soutenu (*ibid.*) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Rivain (exonération des plus-values lorsque le prix de cession ou l'indemnité d'expropriation est inférieure à 8 francs le mètre carré (p. 5321) ; les inconvénients de fixer un chiffre uniforme (p. 5321, 5322) ; la différence des prix selon les régions françaises (p. 5322) ; les dispositions de franchise prévues par le Gouvernement (p. 5322) ; l'arrêt des constructions dans le monde rural depuis le dépôt du projet de loi de finances (p. 5322) ; le vote sur l'amendement est réservé (p. 5322) ; amendement de M. Voisin (non application de la loi aux terrains grevés d'une servitude *non aedificandi* (p. 5322) ; le vote sur l'amendement est réservé (*ibid.*); amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Rivain (mutations à titre gratuit, assiette de l'impôt) ; la prise en considération, pour le calcul de l'Impôt, de la valeur retenue pour l'assiette des droits de mutation à titre gratuit (p. 5322) ; l'intention du Gouvernement de déposer un amendement du même genre (p. 5322) ; retrait de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; amendement de MM. Palmero et Valentin (généralisation du système forfaitaire pour le calcul de la plus-value (p. 5322) ; la limitation souhaitable du système forfaitaire aux opérations antérieures à 1950 (p. 5322) ; le vote sur l'amendement est réservé (p. 5323); amendement de M. Duffaut tendant à retenir comme base de calcul de la plus-value redevable, la valeur fixée par l'enregistrement à l'occasion de la perception des droits de mutation (p. 5323); les risques de double imposition (p. 5323) ; la nature différente du droit d'enregistrement et de l'imposition dont la création est proposée par l'article (p. 5323); le vote sur l'amendement est réservé (p.

Budget 1964.

5323) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Souchal (exonérations et décotes) (p. 5323) ; les conséquences des dispositions de l'article pour les petits propriétaires d'un jardin ou d'un terrain dans la périphérie des villes (p. 5323); la raréfaction des terrains risquant de se produire ; l'institution souhaitable de taux d'impôts progressifs (p. 5323) ; la répartition des plus-values en cas d'indivision (p. 5323); le vote sur l'amendement est réservé (p. 5323) ; amendement de M. Valentin (répartition de la plus-value sur le nombre total d'années écoulées entre l'acquisition et la vente) (p. 5323) ; la situation différente que créerait l'application de l'article à deux héritiers selon qu'ils recevraient une exploitation agricole ou un terrain réputé à bâtir (p. 5323, 5324) ; l'exonération souhaitable des plus-values réinvesties dans la construction de logements sociaux (p. 5324) ; l'amendement est réservé (p. 5324) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Souchal tendant à une modification de forme du paragraphe III, 2 ; amendement réservé (p. 5324); amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Souchal, tendant à supprimer la dernière ligne du paragraphe IV (non imposition de la plus-value lorsque la part imposable de l'ensemble des plus-values n'excède pas 5.000 francs (p. 5324) ; le vote est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Weinman (exonération à concurrence de 50 % en faveur des plus-values réalisées à l'occasion de ventes de terrains à l'amiable à des collectivités locales ou à des organismes d'H.L.M.) (p. 5324) ; le caractère général de la taxation proposée par le Gouvernement ; l'impossibilité de tenir compte de la qualité de l'acheteur ; l'intention du Gouvernement de majorer les abattements prévus sur les plus-values lorsqu'il s'agira d'une vente à des collectivités locales (p. 5324) ; la nécessité de favoriser la construction et l'équipement et de permettre aux collectivités locales d'acheter des terrains (p. 5324, 5325) ; les dangers des dessous de table (p. 5325) ; sous-amendement de M. Alduy (exonération totale en cas de cession à des collectivités locales ; amendements analogues de MM. Pleven et Duffaut (*ibid.*) ; la paralysie frappant les négociations en cours pour des achats de terrains depuis le dépôt du projet de loi ; l'importance de l'impôt devant être acquitté par le vendeur ; la nécessité d'une exonération complète lorsqu'il s'agit de ventes aux collectivités locales (p. 5325) ; l'intention du Gouvernement d'inciter à ces sortes de ventes en majorant les abattements (p. 5325) ; sous-amendement de M. Alduy (p. 5326) ; retrait (*ibid.*) ; sous-amendement de M. Pleven (versement des impôts perçus par l'Etat en application de la loi, aux collectivités locales sur le territoire desquelles se trouvaient les biens cédés) (p. 5326); l'affectation souhaitable de la taxation sur les plus-values aux collectivités locales responsables de ces plus-values (p. 5326) ; retrait de l'amendement de M. Pleven (*ibid.*) ; les votes sur l'amendement de la Commission des finances et les sous-amendements s'y rapportant sont réservés (p. 5326) ; amendement de MM. Chauvet et Cerneau (exonération lorsqu'il s'agit d'une cession ou d'une expropriation d'un immeuble constituant l'habitation principale du vendeur ou de l'exproprié dans la limite d'une superficie de 2.500 mètres carrés) ; la défense nécessaire des intérêts des petits propriétaires ; les inconvénients d'une limitation de superficie (p. 5326) ; le vote sur l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Ruais (exonération en faveur de la partie de la plus-value affectée à des travaux de réparation ou de rénovation d'un immeuble à usage courant d'habitation) (*ibid.*) ; l'obligation, pour les propriétaires d'immeubles anciens, de vendre une partie de leur patrimoine pour faire les réparations nécessaires (p. 5326) ; amendement réservé (p. 5327) ; amendement de MM. Baudis et Jaillon (exonération pendant cinq ans des plus-values concernant des biens entrés depuis 1940 dans le patrimoine du vendeur) (p. 5327) ; le caractère non spéculatif des ventes de biens de famille en vue d'opérations de construction (p. 5327) ; l'augmentation de l'offre de terrains qu'entraînerait l'adoption de l'amendement (p. 5327) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Alduy (exonération en cas de cession à des collectivités locales) (p. 5327) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. de Tinguy (rétroactivité de la loi limitée au 1er septembre 1963) ; amendement réservé (p. 5327); amendement de MM. Lepen et Nungesser (maintien des règles particulières prévues par les articles 28 et 29 de la loi du 15 mars 1963 sur la fiscalisation immobilière (p. 5327) ; amendement réservé (*ibid.*) ; amendements du Gouvernement (p. 5327); rappel au Règlement de M. Laurin (prolongation souhaitable de la séance pour étudier les amendements du Gouvernement (p. 5327).

Reprise de la discussion (p. 5383) ; amendement du Gouvernement (exonération en faveur des terrains suffisamment bâtis, fixa-

tion de plafonds pour la valeur de la construction et celle du terrain) (p. 5383) ; amendement du Gouvernement (modalités de calcul de la plus-value) (p. 5383) ; sous-amendement de M. Collette (suppression des mots « antérieure au 1er septembre 1963 ») ; sous-amendement de M. Collette (cas des donations, successions, et donations-partages) (p. 5384) ; amendement du Gouvernement (majoration des abattements en cas de cession à des collectivités locales (p. 5383) ; amendement du Gouvernement (non-application de l'article aux terrains grevés d'une servitude publique *non ædificandi* (p. 5383); les amendements du Gouvernement ; l'application de la loi aux successions, donations et donations-partages ; le mode de calcul de la plus-value ; la prise en considération de la valeur déclarée lors d'une acquisition à titre gratuit (p. 5384) ; retrait du premier sous-amendement de M. Colette (p. 5384) ; vote sur les amendements du Gouvernement et sur le sous-amendement de M. Collette réservé (p. 5384) ; à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution et de l'article 96 du Règlement, il est procédé à un vote unique sur l'article 3, modifié par les amendements déposés ou acceptés par le Gouvernement (p. 5383) ; explications de vote (p. 5385) ; l'affectation exclusive à l'Etat du prélèvement effectué sur les plus-values dues aux collectivités locales (p. 5385, 5387) ; l'introduction de la nouvelle taxation dans le cadre de l'impôt sur le revenu (p. 5385, 5386, 5388) ; la complexité du texte ; son amélioration souhaitable au cours de la navette (p. 5386) ; les intentions du Gouvernement en matière de taxation des plus-values autres qu'immobilières ; la raréfaction des terrains et le ralentissement du rythme de la construction risquant d'être entraîné par l'adoption des dispositions de l'article (p. 5386) ; l'absence regrettable d'une législation foncière d'ensemble (p. 5386) ; l'application de la loi (p. 5386, 5387) ; la fixation souhaitable d'une franchise (p. 5386, 5387, 5388) ; les difficultés des collectivités locales désireuses de construire (p. 5387) ; les législations étrangères (p. 5387) ; le sort fait aux terrains provenant de biens de famille (p. 5385, 5387, 5388) ; l'échec de la législation de 1961 (p. 5387, 5388) ; le poids de l'imposition nouvelle (p. 5386, 5388) ; sa modicité par rapport à l'ensemble de l'impôt sur le revenu (p. 5388) ; adoption au scrutin de l'article 3, modifié par les amendements et sous-amendements ci-dessus (p. 5389) ; liste des votants (p. 5403).

Budget 1964.

Art. 4 : *Imposition des profits immobtliers* (p. 5389); amendement de MM. Ramette et Rieubon tendant à la suppression de l'article (*ibid.*) ; retrait de cet amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Ruais tendant à compléter le paragraphe 1 (imposition des opérations de lotissement) (p. 5389) ; évaluation du profit immobilier taxable en prenant comme montant de la plus-value 70 % du prix de la cession (p. 5389) ; le caractère spéculatif des opérations visées dans l'article (p. 5389) ; la pénalisation risquant d'être imposée au propriétaire d'un bien de famille, non prévenu de la nouvelle législation et procédant lui-même à son lotissement, sans intermédiaire (p. 5390) ; amendement du Gouvernement (mode de calcul de la valeur du terrain) (p. 5390) ; l'application du texte aux lotissements, à l'exclusion des appartements ; le caractère différent du champ d'application de l'article 3 et de l'article 4 ; le dépôt tardif de l'amendement du Gouvernement (p. 5390, 5391) ; la date d'application de la loi (p. 5391) ; retrait de l'amendement de la Commission et de M. Ruais (p. 5391) ; amendement de M. Vallon et de M. de Tinguy (diminution du profit d'une somme de 4 % par année écoulée depuis l'entrée du bien dans le patrimoine du contribuable) (p. 5391) ; la fixation souhaitable d'un taux de 3 % par analogie avec celui fixé dans l'article 3 (p. 5391); modification de l'amendement de M. de Tinguy dans ce sens (p. 5391) ; amendement de M. Duffaut et de plusieurs de ses collègues (p. 5391) ; retrait (*ibid*) ; à la demande de la Commission, l'article 4 est réservé (p. 5391) ; reprise de la discussion et de l'amendement ci-dessus du Gouvernement (p. 5394) ; la rétroactivité inscrite dans la loi (p. 5394) ; le retrait du texte par rapport à la position de la Commission des finances (p. 5394) ; sous-amendement de M. Vallon et de MM. Charret et de Tinguy (substituer à la date du 1er janvier 1963, celle du 1er septembre 1963) (p. 5395) ; sous-amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. de Tinguy (étalement des impositions) (p. 5395) ; la nécessité de ne pas traiter plus généreusement les opérations spéculatives visées dans l'article 4, que les opérations normalement génératrices de plus-values visées à l'article 3 ; l'application de l'article aux opérations spéculatives d'achat et de revente d'immeubles dans un délai de cinq ans (p. 5395) ; les conditions d'organisation du travail législatif (p. 5395) ; amendement de la Commission (maintien

Budget 1964.

des règles particulières prévues par les articles 28 et 29 de la loi du 15 mars 1963 sur la fiscalité immobilière (p. 5396) ; le Gouvernement demande un vote unique sur l'article 4, modifié par son amendement et les deux amendements de la Commission ci-dessus (p. 5396) ; adoption (*ibid.*).

Art. 5 : *Régime de l'exonération sous condition de remploi, Exclusion des plus-values afférentes aux terrains* (p. 5391) ; le simple sursis d'impôt que constitue l'article 40 du Code général des impôts ; les difficultés risquant d'être rencontrées par les entreprises désireuses d'obtenir l'agrément prévu dans l'article pour pouvoir bénéficier de ce sursis (p. 5391) ; spécialement pour les petites entreprises (p. 5391, 5392) ; la nécessité d'instituer un agrément automatique (*ibid.*); les avantages que cette institution présenterait pour l'économie française face à la concurrence des autres pays du Marché commun (p. 5392) ; amendement de MM. Ramette et Rieubon tendant à la suppression de l'article (*ibid.*) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Valentin (exonération en cas de remploi des plus-values dans des opérations d'équipement destinées à la modernisation de l'entreprise et à la construction de logements pour le personnel) (p. 5392) ; l'application de l'article principalement aux opérations de décentralisation ; les difficultés des petites entreprises (p. 5392) ; le caractère vague de l'amendement (*ibid.*) ; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'application des dispositions de l'article aux sociétés (p. 5392) ; retrait de l'amendement de M. Valentin (*ibid.*) ; amendement de M. Vallon et de M. Lepeu (agrément de plein droit lorsque le montant de l'ensemble des sommes réinvesties dans l'année est inférieur à 10 % du chiffre d'affaires de l'entreprise (p. 5392) ; sous-amendement de MM. Duhamel et de Tinguy (fixation du plafond de 200.000 francs pour le réinvestissement annuel) (p. 5393) ; sous-amendement de M. Bas (agrément de plein droit lorsque le remploi est fait dans un but charitable, éducatif et culturel) (p. 5393) ; l'institution souhaitable d'un agrément automatique lorsque les opérations immobilières se trouvent liées à des opérations de décentralisation ou lorsque les sommes résultant des plus-values sont affectées à la recherche ou à des œuvres charitables de caractère social et culturel (p. 5393) ; l'exonération devant être accordée au œuvres charitables ou culturelles faisant des efforts de modernisation (p. 5393); sous-amendement de M. Lepeu, Charret et Fossé (agrément automatique pour toutes les opérations des sociétés commerciales ou industrielles) (p. 5393) ; les inconvénients d'un agrément automatique (p. 5393) ; la fixation souhaitable par décret des opérations pour lesquelles le remploi sera automatiquement accepté ; la prise en considération de la nature du remploi (p. 5394) ; amendement du Gouvernement (fixation par décret des catégories de remploi qui seront automatiquement admises) (p. 5394) ; l'intention du Gouvernement de comprendre dans cette liste les constructions industrielles ; les opérations de caractère social, charitable ou sportif (p. 5394); retrait de l'amendement de la Commission et des sous-amendements y afférents (p. 5394); adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 5394) ; adoption de l'article 5, ainsi modifié (p. 5394).

Art. 6 : *Imputation du prélèvement de 25 % perçu sur les plus-values réalisées à l'occasion de cessions intervenues pendant l'année 1963* (p. 5396) ; adoption (*ibid.*).

Art. 7 : *Promesses unilatérales de vente, Enregistrement obligatoire à peine de nullité* (p. 5396) ; amendement de MM. Ramette et Rieubon (*ibid.*) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de MM. Chauvet et Cerneau ; retrait (p. 5396) ; amendement de MM. Chauvet et Cerneau (*ibid.*) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 8 : *Institution d'une taxe de régularisation des valeurs foncières* (p. 5396, 5397); amendement de MM. Fanton et Tomasini tendant à la suppression de l'article (*ibid.*); l'augmentation du coût de la construction risquant d'être entraînée par l'application de l'article ; les avantages de l'amendement déposé par M. Fanton après l'article 2 instituant une taxe sur les terrains à bâtir proportionnelle à leur valeur (p. 5397); la différence existant entre le système proposé par le Gouvernement et celui de M. Fanton; l'impossibilité d'une coexistence des deux taxes ; l'institution proposée par le Gouvernement d'une taxe au profit des collectivités représentant le coût des équipements d'infrastructure (p. 5397); la nouvelle codification de la redevance d'équipement que constitue la nouvelle disposition proposée par le Gouvernement (p. 5397) ; rejet au scrutin de l'amendement de M. Fanton (p. 5398) ; liste des votants (p. 5405) ; amendement de MM. Ramette et Rieubon tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 5398) ; le préjudice que causerait l'application de l'article aux constructions sociales (p. 5398) ; les dispositions de l'amendement ; la nécessité

d'une autorisation préalable des collectivités locales pour les mutations de terrains dans les zones à urbaniser ou à rénover ; la priorité devant être accordée aux constructions d'H.L.M. (p. 5399); le vote sur l'amendement est réservé (p. 5399) ; amendements de M. de Tinguy (calcul de la taxe d'après la surface habitable ; exemption de la taxe en faveur des constructions à but social, éducatif ou culturel ; taux maximum de la taxe de 2.500 francs par mètre carré de surface habitable ; taux maximum de 12 francs par mètre cube ; récupération de la taxe au fur et à mesure de l'achèvement des travaux de construction) (p. 5399) ; la notion du mètre cube constructible et celle du mètre carré habitable (p. 5399, 5400) ; les inconvénients du taux unique prévu par le Gouvernement (p. 5399) ; les dispenses devant être accordées aux œuvres charitables (p. 5399, 5400) ; la possibilité d'échelonnement du taux de la taxe (p. 5400) ; le vote sur les amendements de M. de Tinguy est réservé (p. 5400) ; amendement de MM. Denvers, Duhamel et Alduy (arrêté conforme du préfet après décision de la commune d'instituer la taxe) (p. 5400); retrait de l'amendement (p. 5400) ; amendement de M. Alduy (fixation d'un taux variable pour la taxe) (p. 5401) ; le problème de l'uniformité de la taxe (p. 5401) ; l'amendement de M. Alduy est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Icart (possibilité pour les collectivités locales d'augmenter le taux de la taxe) (p. 5401) ; amendement réservé (p. 5401) ; amendement de MM. Rieubon et Chaze (réduction de moitié de la taxe en cas de cession à un département ou à un office public d'H.L.M. (p. 5401) ; l'intention du Gouvernement de prévoir dans le règlement d'administration publique le cas des bâtiments édifiés avant l'institution de la taxe (p. 5401) ; le champ des zones d'équipement (p. 5401) ; le cas des petits riverains (p. 5401, 5402) ; le vote sur l'amendement de M. Rieubon est réservé (p. 5402) ; amendement de M. Icart (octroi d'un délai de cinq ans pour s'acquitter de la taxe (p. 5402); le vote sur l'amendement est réservé (*ibid.*); amendement de MM. Rieubon et Chaze (exemption de la taxe en faveur des propriétaires d'immeubles les occupant eux-mêmes au titre de leur résidence principale (p. 5402); vote réservé (*ibid.*) ; amendement de MM. Vallon et Duhamel (exemption en faveur des terrains acquis en vue d'assurer le relogement des propriétaires menacés d'expropriation) (p. 5402) ; vote réservé (*ibid.*) ; amendement de MM. Charbonnel, Anthonioz et Souchal (p. 5403) ; retrait (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement prévoyant que la redevance de raccordement à l'égoût ne peut être demandée à l'intérieur des périmètres où la taxe a été instituée (p. 5403) ; à la demande du Gouvernement, il est procédé à un vote unique sur l'article 8, modifié par l'amendement ci-dessus du Gouvernement (p. 5403) ; adoption (*ibid.*) ; liste des votants (p. 5406).

Budget 1964.

Reprise de la discussion (p. 5410).

Art. 9 : *Pari mutuel, Majoration du prélèvement sur les mises gagnantes* (p. 5411) ; l'amendement analogue déposé par M. Chapalain au cours de la discussion du collectif de juillet 1963 (p. 5411) ; le retard apporté à la suppression de la taxe complémentaire prévu par l'article 22 de la loi du 28 décembre 1959 et la révision des tranches imposables promise par le Gouvernement (p. 4511) ; les conséquences regrettables pour l'élevage du cheval de la disposition figurant dans l'article 9 (p. 5411) ; l'accroissement progressif du prélèvement de l'Etat depuis la création du pari mutuel (p. 5411); la mise en péril du plan de redressement de l'élevage des chevaux français approuvé en 1951 (p. 5412) ; le succès remporté par les chevaux français dans les courses internationales (p. 5412) ; amendement de MM. Bousseau et Le Theule (institution d'un prélèvement spécial sur les rapports du pari tiercé) (p. 5412) ; les ressources importantes procurées par le tiercé (p. 5412) ; la rectification nécessaire de l'amendement de M. Bousseau pour fixer le taux réel du prélèvement progressif sur le tiercé à 6 % (p. 5412) ; la rectification dans ce sens de l'amendement de M. Bousseau (p. 5412) ; l'importance des ressources dont va disposer le Trésor ; la possibilité, en compensation, de réviser le barème de la surtaxe progressive et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (p. 5413) ; adoption de l'amendement de M. Bousseau (*ibid.*) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 10 : *Détaxation des carburants agricoles* (p. 5413) ; la réduction de la consommation des carburants résultant du développement du matériel fonctionnant au gas-oil (p. 5413) ; l'insuffisance du contingent d'essence détaxée attribué à l'agriculture (*ibid.*); amendement de MM. Vallon et Duhamel (maintien du volume des allocations individuelles de carburant détaxé accordé en 1963) (p. 5413) ; le caractère réglementaire des modalités de la répartition des contingents de carburants agricoles (p. 5413) ; l'intention du Gouvernement de maintenir les

Budget 1964. allocations individuelles (p. 5413) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Laurin (inscription dans les contingents de carburant détaxé des quantités destinées au corps des sapeurs-pompiers pour la lutte contre les incendies de forêt (p. 5414) ; la nécessité de limiter au secteur agricole l'attribution des carburants détaxés ; l'inscription dans le budget de l'Intérieur de subventions affectées aux sapeurs-pompiers (p. 5414) ; rejet de l'amendement de M. Laurin (*ibid.*) ; adoption de l'article 10 (*ibid*).

II. — *Ressources affectées* (p. 5414).

Art. 11 : *Dispositions relatives aux affectations* (*ibid*) ; adoption (*ibid.*).

Art. 12 : *Fonds de soutien aux hydrocarbures, Prélèvement exceptionnel* (p. 5414) ; adoption (*ibid.*).

Art. 13 : *Prorogation de la majoration du droit de timbre sur les connaissements* (p. 5414) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Denvers tendant à la suppression de l'article (p. 5414) ; amendement analogue de M. Denvers et de plusieurs de ses collègues (p. 5414) ; les promesses renouvelées faites par le Gouvernement quant à la suppression de la majoration du droit de timbre sur les connaissements ((p. 5414) ; les difficultés des ports français face à la concurrence des ports étrangers (*ibid.*) ; la réforme nécessaire du financement de l'Etablissement national des invalides de la marine (E.N.I.M.) ; les études actuellement en cours à ce sujet (p. 5415) ; le relèvement du taux de cotisation versé par les marins qu'entraînerait l'adoption de l'amendement de M. Denvers (p. 5415); rejet des amendements de la Commission et de M. Denvers (p. 5415) ; adoption de l'article (p. 5415).

Art. 14 : *Fonds spécial d'investissement routier* (p. 5415) ; l'insuffisance des dotations pour la voirie départementale et la voirie communale (p. 5415) ; adoption de l'article (*ibid.*).

TITRE II. — DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES (p. 5415).

Art. 15 : *Confirmation de dispositions législatives antérieures* (p. 5415) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 15 : article additionnel de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Paquet (majoration de la taxe additionnelle sur l'impôt foncier non bâti) (p. 5415); la progression du budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) (p. 5415, 5416) ; son financement (p. 5415, 5416) ; l'impossibilité d'augmenter les cotisations des agriculteurs (p. 5415, 5416) ; la majoration proposée de la taxe additionnelle sur l'impôt foncier non bâti, non augmentée depuis quatre ans ; le report au 1er juillet 1964 de l'alignement de l'allocation de la mère au foyer sur l'allocation de salaire unique (p. 5416) ; l'augmentation de la participation de l'Etat au régime social agricole (p. 5416) ; sous-amendement du Gouvernement tendant, dans le texte proposé pour le premier alinéa de l'article 1606 du Code général des impôts, à substituer au taux de 19,2 %, le taux de 6 % (p. 5416) ; l'historique de l'institution de l'assurance maladie pour les agriculteurs (p. 5416) ; l'impossibilité d'alourdir les cotisations payées par les exploitants ; le taux de l'imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti perçu au profit du B.A.P.S.A. (p. 5416) ; le caractère critiquable de la discussion du B.A.P.S.A. par le biais de l'article 16 (p. 5416, 5417) ; la surcharge imposée de toute façon à l'agriculture par l'amendement de M. Paquet (p. 5416) ; le report regrettable de l'alignement de l'allocation de la mère au foyer sur l'allocation de salaire unique (p. 5417) ; les mauvaises récoltes et les difficultés financières des paysans du fait des intempéries (p. 5417, 5418) ; l'exode rural (p. 5417, 5419) ; le nombre élevé des parties prenantes des régimes vieillesse (*ibid.*) ; le financement du B.A.P.S.A. (p. 5418, 5419) ; la répartition des dépenses (*ibid.*) ; adoption du sous-amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; adoption au scrutin de l'amendement de la Commission (p. 5420) ; liste des votants (p. 5457).

TITRE III. — DISPOSITIONS RELATIVES A L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES (p. 5420).

Art. 16 : *Equilibre général du budget* (p. 5420 et suivantes) ; l'augmentation de la charge fiscale pesant sur les salariés (p. 5430) ; la répartition des crédits ; l'ampleur des dépenses militaires ; notamment des crédits pour la force de frappe ; l'insuffisance des dotations pour l'Education nationale, les H.L.M. ; l'équipement des campagnes et l'habitat rural ; la révision souhaitable du calcul des pensions des fonctionnaires (p. 5430) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Paquet, tendant à modifier l'Etat A, paragraphe 2 (Budgets annexes, Prestations sociales agricoles) ; diminution des cotisa-

tions ; augmentation de l'imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti (p. 5430) ; sous-amendement du Gouvernement (augmentation de la subvention du budget général) (p. 5430) ; adoption du sous-amendement (*ibid.*) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement (diminution des ressources et des charges du B.A.P.S.A.) (p. 5430) ; le dépôt de cet amendement en conséquence des dispositions venant d'être adoptées (p. 5430) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 16 et de l'Etat A ainsi modifiés (p. 5430).

Orateurs : MM. Alduy, Anthonioz, Ballanger, Bas, Baudis, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Bousseau, Cassagne, Chapalain, Charret, Chauvet, Chaze, Collette, Delachenal, Denvers, Duffaut, Duhamel, Ebrard, Fanton, Fourvel, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Michel Jacquet, Lamps, Laurin, Lepeu, Maziol, *Ministre de la Construction ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Palmero, Paquet, Pillet, Pleven, Mme Prin, MM. Ramette, Rieubon, Rivain, Ruais, Souchal, Spénale, de Tinguy, Valentin, Vallon, Voisin.

DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES.

Art. 17 à 34 (réservés) (p. 5431).

Art. 20 : *Voy.* BUDGETS MILITAIRES.

Art. 21 : *Voy.* BUDGETS MILITAIRES.

Art. 25 à 32 : *Voy.* COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Art. 33 et 34 : *Voy.* CONSTRUCTION.

Art. 36 à 40 : *Voy.* ci-dessous « ARTICLES ».

Art. 40 : *Voy.* CONSTRUCTION.

Art. 41 à 43 : *Voy.* ci-dessous « ARTICLES ».

Art. 44 et 45 : *Voy.* AGRICULTURE.

Art. 46 à 51 : *Voy.* ANCIENS COMBATTANTS.

Art. 52 à 65 : *Voy.* ci-dessous « ARTICLES ».

Art. 66 : *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE.

Art. 68 à 70 : *Voy.* TRAVAIL.

Art. 71 à 87 : *Voy.* ci-dessous « ARTICLES ».

Pour les articles 17, 18, 19, 22, 23, 34, 35 et 67, voyez *in fine* « Articles réservés ».

DISCUSSION [24 octobre 1963] (p. 5502). Art. 35 : *Taxes parafiscales, Etat E* (p. 5502 et suivantes). Entendus : MM. Raulet, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Bricout.

Le nombre de taxes parafiscales figurant à l'Etat E ; les suppressions ; les créations (p. 5516) ; le non-recouvrement de la cotisation de résorption sur les céréales excédentaires en 1962 (p. 5516) ; le produit des taxes parafiscales pour 1963 ; la progression du produit de la taxe sur les appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision ; les difficultés surgies au sein du comité interprofessionnel du rhum et du centre technique de la fonderie (p. 5516) ; l'achèvement de l'indemnisation des dommages résultant d'attentats ou d'actes de violence en relation avec les événements d'Algérie ; la possibilité de cesser la perception de la taxe recouvrée à cet effet par les compagnies d'assurances (p. 5516) ; les résultats bénéfiques ressentis par les organismes professionnels ou interprofessionnels du fait de la perception de taxes parafiscales (p. 5516) ; la répartition du produit du permis de chasse ; les difficultés rencontrées par les fédérations départementales de chasse pour rémunérer leurs gardes et reconstituer les réserves de gibier ; le relèvement souhaitable du coût du permis (p. 5516). Budget 1964.

Lignes 3 à 79 (p. 5516).

Ligne 80 (*Taxe recouvrée par les entreprises d'assurances et perçue sur les assurés*) (p. 5516) ; amendement de M. Fanton tendant à la suppression de l'article (p. 5516) ; l'achèvement de la réparation des dommages causés par les attentats au plastic (p. 5516, 5517) ; le nombre de dossiers en cours d'instruction (p. 5517) ; l'intention du Gouvernement de supprimer prochainement cette taxe ; la possibilité d'arrêter sa perception à compter du 1er juillet prochain ; l'affectation des sommes restant disponibles (p. 5517) ; retrait de l'amendement de M. Fanton (*ibid.*).

Lignes 96 à 103 (p. 5517).

Ligne 107 (*Redevance sur les importations du rhum contingenté*) (p. 5517) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de MM. Cerneau et Raulet tendant à sa suppression (*ibid.*) ; l'impossibilité de fonctionner dans laquelle se trouve le comité interprofessionnel du rhum, bénéficiaire de la redevance ci-dessus (p. 5517) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; en conséquence, la ligne 107 est supprimée (*ibid.*).

Lignes 107 *bis* à 122 (p. 5517).

Ligne 123 (*Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision*) (p. 5517) ; cette ligne est réservée jusqu'à la discussion du budget de l'Information (p. 5517).

Budget 1964.

Lignes 126 à 143 (p. 5517) ; amendement de M. Fanton tendant à compléter l'article 35 (cessation de la perception de la taxe prévue à la ligne 80 à dater du 1er juillet 1964 (p. 5517) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; le problème du coût du permis de chasse (p. 5517, 5518) ; l'intention du Gouvernement de réexaminer cette question avec le Conseil supérieur de la chasse et les fédérations pour doter celles-ci de ressources plus en harmonie avec leurs charges financières réelles (p. 5518) ; la prolifération des centres techniques et des comités assimilés ; le problème posé par leur financement (p. 5518) ; le vote sur l'article 35 est réservé jusqu'au vote sur la ligne 123 (p. 5518) (*voir plus loin* INFORMATION).

Art. 36 : *Crédits évaluatifs* (p. 5518) ; adoption (*ibid.*).

Art. 37 : *Crédits provisionnels* (p. 5519, 5520, 5521) ; adoption (p. 5521).

Art. 38 : *Reports de crédits* (p. 5520, 5521); adoption (*ibid.*).

Art. 39 : *Subventions payables par annuités pour les travaux d'équipement rural et les travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux ; Fixation des plafonds d'émission des titres d'annuités* (p. 5521) ; adoption (*ibid.*).

Art. 40 : *Programme triennal de logements primés* (p. 5521) ; réservé jusqu'à l'examen du budget de la construction (p. 5521).

Art. 41 : *Libération, par suite de réduction d'effectifs, au cours de l'année 1964, de militaires africains et malgaches* (p. 5521) ; adoption (*ibid.*).

Art. 42 : *Rétablissement jusqu'au 31 décembre 1964 par voie de fonds de concours au budget des Armées du produit des aliénations de matériel en excédent des besoins par suite de la cessation des opérations en Algérie* (p. 5521) ; adoption (*ibid.*).

Rappel au Règlement de M. de Tinguy (p. 5521) ; le rattachement souhaitable de la discussion des articles 43 à 45 à celle du budget de l'Agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles (p. 5521).

TITRE II. — *Dispositions permanentes.* § I : *Mesures d'ordre financier.*

Art. 43 : *Dérogation concernant le secret professionnel en faveur des statisticiens agricoles* (p. 5521) ; amendement de M. Peyret, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à la suppression de cet article (p. 5522) ; les inconvénients d'une dérogation au secret professionnel (p. 5522) ; les avantages que présente la communication aux statisticiens de l'agriculture de certains renseignements intéressant les exploitations agricoles pouvant être donnés par les organismes sociaux de l'agriculture (p. 5522) ; retrait de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de Mlle Dienesch (extension de la dérogation figurant dans l'article aux chambres d'agriculture) (p. 5522) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 43, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 44 et 45 : réservés jusqu'à la discussion du budget de l'Agriculture (p. 5522).

Art. 46 à 51 : réservés jusqu'à la discussion du budget des Anciens combattants et victimes de guerre (p. 5522).

Art. 52 : *Primes et prêts spéciaux, Protection des acquéreurs de logements en cours de construction* (p. 5522) ; adoption (*ibid.*).

Art. 53 : *Participation de l'Etat aux dépenses actuellement financées par les collectivités locales* (p. 5522) ; la mise à la charge de l'Etat d'une participation de 40 % au maximum des dépenses assumées par les collectivités locales pour le fonctionnement des lycées municipaux, classiques, modernes et techniques ; l'insuffisance de la mesure proposée, limitée à l'enseignement du deuxième cycle ; les charges nouvelles imposées aux communes par le décret du 28 novembre 1962 relatif aux constructions scolaires (p. 5522, 5523) ; l'extension souhaitable de la participation de l'Etat aux collèges d'enseignement général, aux collèges d'enseignement technique et aux collèges polyvalents (p. 5522, 5523) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 54 : *Déchéance quadriennale. Interruption du délai par des recours juridictionnels. Situation des personnes ayant fait l'objet de mesures d'épuration administrative déclarées illégales* (p. 5523) ; la loi du 30 mai 1962 modifiant les règles observées en matière de déchéance quadriennale ; les décisions du Conseil d'Etat intervenues en application de cette loi (p. 5523) ; le caractère critiquable de l'annulation d'une loi par le biais d'une loi de finances (p. 5523, 5524) ; l'application de la loi, non seulement à des faits d'épuration mais aussi à des litiges entre l'Administration et ses fonctionnaires (p. 5523) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article (p. 5524) ; amendement analogue de M. Krieg, au nom de la Commission des lois (p. 5524) ; l'impossibilité, du point de vue juridique, d'annuler une loi d'initiative parlementaire par le biais d'une loi de finances (p. 5524) ; la nécessité de conserver la loi

malgré ses difficultés d'application (p. 5524); adoption du texte commun des amendements (p. 5524) ; en conséquence, l'article 54 est supprimé (p. 5524).

Art. 55 : *Déchéance. Unification des délais* (p. 5524) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article (p. 5524) ; la déchéance quinquennale frappant les créanciers domiciliés outre-mer ; le préjudice risquant d'être causé à ces créanciers au cas où l'unification des délais proposée dans l'article serait adoptée notamment aux rapatriés (p. 5524) ; retrait de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 55 (*ibid.*).

Art. 56 : *Ouverture d'un compte de commerce « Stockage des charbons sarrois ». Clôture de la subdivision de compte « Avances au comptoir de vente des charbons sarrois »* (p. 5524, 5525) ; adoption (p. 5525).

Art. 57 : *Clôture et prorogation de comptes* (p. 5525) ; adoption (*ibid.*).

Art. 58 : *Hypothèque attachée aux états exécutoires émis pour le recouvrement des créances de l'Etat étrangères à l'impôt et aux domaines* (p. 5525) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article (p. 5525) ; les informations devant être données par le Ministre des Finances sur la portée exacte des dispositions de l'article (p. 5525) ; retrait de l'article par le Gouvernement (*ibid.*).

Art. 59 : *Situation des personnels fonctionnaires et ouvriers du S.E.I.T.A. Confirmation des dispositions de l'article 139 du décret n° 62-756 du 6 juillet 1962 portant statut des personnels de cet établissement* (p. 5525); adoption (*ibid.*).

Art. 60 à 65 (p. 5525, 5526) ; adoption (p. 5526).

Art. 66 : *Organisation de la lutte contre le cancer* (p. 5526) ; réservé jusqu'à l'examen du budget de la Santé publique (p. 5526).

Art. 67 à 70 (p. 5526) ; réservés jusqu'à l'examen du budget du Travail (*ibid.*).

Art. 71 : *Prise en charge du personnel des corps métropolitains mis à la disposition des services territoriaux des territoires d'outre-mer* (p. 5526) ; adoption (*ibid.*).

Art. 72 : *Maintien de l'aide au cabotage* (p. 5526) ; adoption (*ibid.*).

Art. 73 : *Limites d'âge des officiers de la Gendarmerie nationale* (p. 5526) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Roux tendant à porter à 61 ans la limite d'âge des généraux de division de la gendarmerie (p. 5526) ; l'alignement souhaitable de la limite d'âge des généraux de division de la gendarmerie sur celle des officiers du grade équivalent de l'armée de terre, étant donné la similitude de leurs fonctions (p. 5526) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 73 (*ibid.*).

Art. 74 et 75 (p. 5526) ; adoption (*ibid.*).

II. — *Mesures d'ordre fiscal.*

Art. 76 : *Impôt sur le revenu des personnes physiques. Calcul de l'impôt. Unification du régime applicable aux contribuables ayant à leur charge des enfants infirmes mineurs et des enfants infirmes majeurs* (p. 5526, 5527) ; la nécessité de faire bénéficier d'une demi-part supplémentaire des contribuables mariés n'ayant pas d'enfants à leur charge mais ayant élevé des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans (p. 5527) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 77 : *Prorogation des dispositions du décret n° 57-967 du 29 août 1957 relatives à la déduction, pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, des dividendes alloués aux actions nouvelles* (p. 5527) ; adoption (*ibid.*).

Art. 78 : *Sociétés d'investissement et sociétés assimilées. Régime fiscal* (p. 5527) ; l'exonération souhaitable du droit de timbre des bulletins de souscription des sociétés d'investissements à capital variable (p. 5527) ; amendement de M. Denvers et de plusieurs de ses collègues (fixation dans la loi du capital minimum au-dessous duquel les sociétés d'investissements ne peuvent prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles visés au paragraphe I (p. 5527) ; la lourdeur de la procédure législative pour une matière de ce genre ; la nécessité de recourir à un décret (p. 5527) ; l'intention du Gouvernement d'exonérer du droit de timbre les bulletins de souscription des sociétés d'investissements à capital variable (p. 5527) ; rejet de l'amendement de M. Denvers (*ibid.*) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 79 : *Taxes sur les transports de marchandises* (p. 5528) ; la détaxation accordée aux transporteurs publics par l'article ; son extension souhaitable aux transporteurs privés (p. 5528) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Lepeu (répartition de la détaxation prévue entre les transporteurs publics et les transporteurs privés) (p. 5528) ; les charges imposées aux transporteurs publics ; la détaxation proposée en leur faveur par le Gouvernement en compensation des augmentations de tarifs de la S.N.C.F. (p. 5528) ; la différence existant entre les transports privés et les transports

Budget 1964.

publics, notamment quant au respect de la tarification imposée par le Gouvernement (p. 5528) ; la compétence du Ministre des Travaux publics en ce qui concerne les transporteurs privés (p. 5528) ; rejet de l'amendement de la Commission (p. 5528) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 80 : *Institution, au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles, d'une taxe additionnelle à la taxe sur la valeur ajoutée sur les tabacs fabriqués en remplacement de la taxe de 10 % sur les tabacs en feuilles* (p. 5528) ; adoption (p. 5529).

Art. 81 : *Mesure d'allégement fiscal en faveur de l'industrie cinématographique* (p. 5529) ; la prorogation proposée pour 1964 de l'allégement des tarifs d'imposition des exploitations cinématographiques (p. 5529) ; la diminution des recettes des communes entraînée par cet allégement ; l'affectation éventuelle au dédommagement des collectivités locales ainsi lésées d'une partie de la taxe perçue au profit de la télévision (*ibid.*); les difficultés de l'industrie cinématographique (*ibid.*) ; amendement de MM. Ribadeau Dumas et Darchicourt, au nom de la Commission des affaires culturelles (compensation par l'Etat des pertes de recettes résultant pour les communes de l'application de l'article) (p. 5529); la charge fiscale pesant sur le cinéma (p. 5529) ; les dispositions prises par le Gouvernement pour remédier à la crise de cette industrie, notamment la diminution de ressources consentie (p. 5529, 5530) ; les transferts de charges proposés en faveur des collectivités locales dans le budget 1964 (p. 5530) ; l'article 40 est déclaré applicable à l'amendement de M. Ribadeau Dumas (p. 5530) ; adoption de l'article 80 (*ibid.*).

Art. 82 : *Impôts sur les spectacles* (p. 5530) ; adoption (*ibid.*).

Art. 83 : *Acquisitions immobilières destinées à l'installation d'établissements agréés au titre de l'aide sociale. Régime fiscal* (p. 5530) ; adoption (*ibid.*).

Art. 84 : *Fusions de sociétés. Prorogation des dispositions de l'article 720 du Code général des impôts* (p. 5530) ; adoption (*ibid.*).

Art. 85 : *Constitution de sociétés ayant pour objet la construction de logements* (p. 5530) : amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. de Tinguy (interprétation de l'article 30 de la loi du 15 mars 1963) (p. 5530) ; les dispositions figurant dans la loi susvisée pour la constitution de sociétés de gestion d'immeubles en copropriété ; l'interdiction faite à ces sociétés, par la circulaire d'application, d'assurer pour leurs membres, la location de ces immeubles ; la nécessité de préciser dans la loi de finances l'interprétation qu'il convient de donner à cet article (p. 5530) ; l'intention du Gouvernement de revoir la rédaction de la circulaire en question (p. 5530) ; adoption de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 86 : *Locations de droits de chasse consenties en vue de la constitution de réserves de chasse. Régime fiscal* (p. 5530) ; adoption (*ibid.*).

Art. 87 : *Redevances domaniales. Paiement en obligations cautionnées* (p. 5531) ; adoption (*ibid.*).

Après l'art. 87 : article additionnel du Gouvernement (*Extension des dispositions de l'article 238* bis *du Code général des impôts aux départements d'outre-mer*) (p. 5531); adoption (*ibid.*).

Orateurs : MM. Anthonioz, Bas, Bricout, Cerneau, Chapalain, Chaze, Darchicourt, Denvers, Mlle Dienesch, MM. Dubuis, Fanton, Giscard d'Estaing, Grenier, Guillon, *Président de la Commission des affaires culturelles ;* Krieg, Lamps, Lepeu, Raulet, *Rapporteur spécial ;* Spénale, de Tinguy, Vallon, *Rapporteur général.*

BUDGETS CIVILS

Affaires culturelles

DISCUSSION [9 novembre 1963] (p. 7076). Entendus : MM. Beauguitte, *Rapporteur spécial ;* Marcenet, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles* (pour les Affaires culturelles) ; Ribadeau Dumas, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles* (pour le Cinéma) ; Christian Bonnet, Dupuy, Boutard, Bourdellès, Grenier, Hauret, Derancy, Ehm, J.-P. Palewski, Malraux, *Ministre des Affaires culturelles ;* Jean Moulin, Lathière, Hébert, Lucien Bourgeois, Flornoy.

Les crédits (p. 7076, 7085, 7086) ; les amputations regrettables effectuées au titre des économies (p. 7077, 7087) ; le rôle du Ministre des Affaires culturelles (p. 7087) ; l'évolution des moyens d'expression avec l'avènement des techniques modernes (p. 7087) ; le déséquilibre constaté entre les crédits d'entretien et les crédits d'équipement (p. 7076).

Le théâtre (p. 7076) ; les subventions aux

théâtres nationaux (p. 7076, 7088, 7089) ; la direction des théâtres lyriques nationaux (p. 7081) ; la fréquentation des théâtres nationaux (p. 7088) ; les difficultés des théâtres privés (p. 7076, 7079, 7080, 7081, 7089) ; le caractère anachronique de l'impôt sur les spectacles (p. 7079) ; l'exonération nécessaire des 60 premières représentations (p. 7076, 7079) ; l'extension aux théâtres de l'exonération du droit de timbre accordée au cinéma (p. 7079) ; la création d'un fonds de soutien pour les théâtres privés (p. 7077, 7079) ; les modalités de cette aide (p. 7079, 7089).

Les monuments historiques (p. 7077, 7078); la diminution des crédits pour leur entretien (p. 7078) ; l'application de la loi-programme (p. 7076, 7088) ; la réparation des monuments endommagés par la guerre (p. 7078, 7086) ; les charges imposées aux collectivités locales pour la restauration de leurs monuments d'art (p. 7086) ; les fouilles archéologiques (p. 7076, 7088, 7089) ; l'intention du Gouvernement de dégager le vieux Louvre (p. 7088) ; les archives (p. 7076, 7088) ; l'adoption du projet d'un nouveau dépôt des Archives du département de la Seine et de la ville de Paris (p. 7088).

Les musées (p. 7076, 7088, 7089) ; l'aménagement du musée de Saint-Germain (*ibid.*); l'achat d'œuvres d'art par le Gouvernement aux peintres (p. 7076, 7090) ; la construction d'ateliers pour les artistes (p. 7089) ; le problème de l'appilcation du 1 % « affecté à la décoration des établissements scolaires » (p. 7080) ; les expositions de peinture (p. 7088) ; la rétrospective Toulouse-Lautrec et l'exposition Rouault prévues pour 1964 (p. 7088) ; le succès remporté par la Joconde en Amérique (p. 7088) ; l'entretien des collections de musées (p. 7089) ; la disparition d'œuvres d'art religieuses en Bretagne (p. 7081, 7082) ; le prochain établissement de l'inventaire monumental de la France (p. 7091, 7092) ; l'insuffisance des moyens d'accès aux sites classés et aux secteurs sauvegardés (p. 7093) ; l'application de la loi sur les secteurs sauvegardés (p. 7088) ; les exportations d'œuvres d'art (p. 7082) ; le prochain dépôt d'un projet de loi à ce sujet (p. 7092) ; la mise en valeur de l'abbaye de Fontevrault après la fermeture de la maison centrale qui y était installée (p. 7085, 7092).

L'enseignement artistique (p. 7076) ; la musique (p. 7080) ; l'insuffisance de l'aide aux grandes associations symphoniques françaises (p. 7080) ; la modicité des crédits consacrés à l'art musical populaire (p. 7085, 7086) ; les difficultés des écoles de musique et des sociétés musicales de province (*ibid.*); l'augmentation nécessaire des subventions accordées aux fédérations musicales (p. 7086, 7092) ; la création d'un comité de la musique (p. 7092) ; la commande passée au musicien Olivier Messiaen (p. 7092) ; les festivals (p. 7078, 7090) ; la réduction des crédits qui leur étaient accordés (p. 7090).

Les conditions d'existence difficile des artistes des arts plastiques et graphiques ; la nécessité de leur permettre de bénéficier des allocations familiales et de la Sécurité sociale (p. 7093).

Le cinéma (p. 7077, 7078, 7090) ; la crise de cette industrie (p. 7077, 7078, 7080, 7084, 7093) ; la baisse de la fréquentation des salles (p. 7078, 7081) ; l'adaptation nécessaire de la profession (p. 7078) ; la concurrence de la télévision (p. 7077, 7078, 7081) : la suppression éventuelle des spectacles dramatiques ou cinématographiques donnés à la télévision le samedi soir et le dimanche (p. 7078, 7090) ; la collaboration entre la télévision et le cinéma (p. 7077, 7084, 7092) ; la possibilité de projeter le journal télévisé dans les théâtres cinématographiques (p. 7090) ; la projection souhaitable de films français produits depuis 25 ans sur les écrans de la télévision à la place de productions étrangères médiocres (p. 7084, 7085) ; le transfert des studios de la Victorine (p. 7091) ; l'unification des enseignements du cinéma et de la télévision (p. 7091) ; le poids excessif de la fiscalité pesant sur le cinéma (p. 7077, 7078, 7081, 7085) ; la reconduction de la loi d'aide (p. 7078, 7084, 7090) ; la modification nécessaire de la définition de la petite exploitation en prenant comme critère la recette annuelle perçue (p. 7081); l'exonération des films classés dans la catégorie « Jeunesse et Famille (p. 7081) ; le volume de la production française (p. 7077); la qualité des films français (p. 7078, 7091, 7093) ; le choix des films envoyés aux festivals (p. 7091) ; la limitation nécessaire du nombre des films américains projetés en France (p. 7084) ; le problème du cinéma au sein du Marché commun (p. 7084, 7090) ; la suppression nécessaire de la censure (p. 7085) ; la prochaine publication d'un arrêté concernant les prêts à l'exploitation cinématographique (p. 7090) ; la situation de la C.O.F.R.A.M. (société de distribution de films français en Amérique du Sud (p. 7090).

Les maisons de la culture (p. 7080, 7088); le rayonnement de la culture française (p. 7088) ; le rattachement au Secrétariat à la

Budget 1964.

Jeunesse des subventions aux associations culturelles (p. 7086, 7089) ; les problèmes culturels du monde rural (p. 7092, 7094) ; le succès remporté par « les tréteaux de France » (p. 7094) ; le problème de la culture européenne (p. 7093, 7094).

TITRE III (p. 7094) : amendement de M. Beauguitte tendant à la suppression du crédit inscrit à ce titre (p. 7094) ; retrait de l'amendement (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution de crédits (p. 7094) ; le rétablissement au niveau de ceux de 1963 des crédits sur la décentralisation lyrique (p. 7094, 7095) ; la décomposition de l'amendement du Gouvernement en deux parties, la première diminuant les crédits du titre III et la seconde augmentant ceux du titre IV (p. 7095) ; adoption de la première partie de l'amendement (p. 7095); adoption du titre III ainsi modifié (p. 7095).

TITRE IV (p. 7095) ; la situation dramatique des théâtres privés, notamment des théâtres parisiens ; l'extension souhaitable de la détaxation prévue pour les quarante représentations ; l'application de cette détaxation aux œuvres étrangères créées ou jouées pour la première fois en France (p. 7095) ; les conséquences désastreuses pour les spectacles chorégraphiques de la disposition votée au cours de la discussion de la première partie de la loi de finances accordant forfaitairement une détaxe de 50 % à toutes les représentations de ballets ; l'imposition regrettable frappant désormais ces spectacles (p. 7095) ; amendement du Gouvernement tendant à une augmentation de crédits (p. 7095) ; adoption (*ibid.*) ; adoption du titre IV (*ibid.*).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 7095).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 7095).

Orateurs : MM. Beauguitte, *Rapporteur spécial ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Dassié.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DISCUSSION [29 octobre 1963] (p. 5849). Entendus : MM. Georges Bonnet, *Rapporteur spécial ;* Ribière, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Christian Bonnet, *Rapporteur spécial pour les Affaires culturelles et la Coopération technique ;* de Préaumont, *Rapporteur pour avis suppléant de la Commission des affaires étrangères ;* Weber, *Rapporteur pour avis de la Commission des Affaires culturelles ;* Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères ;* Chandernagor, Billoux, Pianta, Deschizeaux, de Lipkowski, Bosson, Rossi, Le Douarec, Delorme, Flornoy, Herman, Grussenmeyer, François-Bénard, Couve de Murville.

Les crédits (p. 5849, 5850) ; leur modicite (p. 5851) ; les transferts opérés du budget des Armées au budget des Affaires étrangères relatifs aux crédits d'aide militaire (p. 5849, 5851) ; l'augmentation de l'aide militaire au Maroc et au Laos (p. 5850) ; l'aménagement de notre représentation diplomatique (p. 5850) ; les problèmes du recrutement (p. 5852, 5880) ; le peu de succès du concours d'Orient (p. 5852) ; les difficultés d'avancement dans la carrière diplomatique ; le développement souhaitable de la procédure du congé spécial (p. 5852) ; l'insuffisance du recrutement par la voie de l'école nationale d'administration ; les problèmes de personnel (p. 5850, 5852) ; l'amélioration du sort du personnel auxiliaire (p. 5852) ; la réduction du crédit initialement prévu pour le personnel des ambassades situées derrière le rideau de fer (p. 5852) ; le règlement de la situation des fonctionnaires du cadre local des anciens établissements français de l'Inde (p. 5852, 5853).

Les contributions internationales de caractère obligatoire ; leur ampleur excessive (p. 5949, 5950, 5953, 5980) ; les contributions de caractère bénévole (p. 5853) ; l'augmentation souhaitable de la subvention au groupe français de l'union interparlementaire (p. 5853).

Les relations culturelles et la coopération technique (p. 5853, 5856, 5857, 5867, 5878) ; l'insuffisance des crédits (p. 5857, 5858, 5880) ; l'activité de l'Alliance française (p. 5853, 5856, 5876) ; l'enseignement (p. 5853, 5856, 5857, 5876, 5877) ; la priorité devant être donnée aux tâches d'enseignement sur les tâches d'administration et de représentation (p. 5853) ; le rôle joué par les moniteurs d'éducation physique ; notamment en Guinée (p. 5877) ; la situation de la langue française dans le monde (p. 5876) ; l'utilisation des jeunes gens du contingent pour la diffusion de la langue française et de sa culture (p. 5851, 5857) ; l'hommage devant être rendu aux missions confessionnelles (p.

5857) ; les bourses (p. 5857) ; l'insuffisance des crédits (p. 5857, 5867) ; la modicité des crédits pour l'information (p. 5850, 5851, 5880) ; et pour l'exportation de livres (p. 5854, 5857, 5877, 5880) ; la lenteur de l'acheminement des revues (p. 5877) ; le développement des moyens audio-visuels (p. 5852, 5856) ; la réduction regrettable des crédits pour la télévision (p. 5880) ; la mauvaise transmission des émissions sur ondes courtes (p. 5856, 5857) ; le développement nécessaire de l'influence culturelle française en Amérique latine (p. 5877, 5878) ; l'action culturelle française en Yougoslavie et en Italie (p. 5878) ; l'avantage des jumelages (p. 5857) ; la définition nécessaire d'un nouveau plan d'action culturelle et de coopération technique (p. 5854, 5856, 5857).

La politique extérieure de la France (p. 5858, 5859, 5860, 5861) ; l'exposé fait à ce sujet par le Ministre des Affaires étrangères; le traité sur l'interruption partielle des expériences nucléaires (p. 5858, 5863, 5874) ; le refus de la France de s'y associer (p. 5858, 5863, 5870, 5880) ; les raisons pour lesquelles M. Khrouchtchev l'a signé (p. 5858, 5859, 5874) ; sa portée limitée (p. 5859, 5870) ; l'adhésion de l'Allemagne (p. 5874) ; le désir de la France de voir le désarmement se réaliser (p. 5859, 5870) ; la nécessité de la destruction et de l'arrêt des fabrications de véhicules de l'arme nucléaire (p. 5859) ; le problème du désarmement (p. 5859, 5864, 5870) ; la détente (p. 5858, 5859, 5863) ; l'échec de la conférence au sommet en mai 1960 (p. 5858) ; le maintien par la Russie de son attitude à propos de Berlin (p. 5869) ; les éléments de détente contenus dans le traité de Moscou (p. 5863) ; la possibilité d'un pacte de non-agression entre les membres du Pacte de l'Atlantique et ceux du Traité de Varsovie (p. 5864) ; le programme atomique militaire de la France (p. 5860, 5866, 5871, 5874) ; la constitution d'une force de frappe européenne (p. 5871, 5874) ; la France et ses alliés (p. 5859, 5867, 5870) ; l'Alliance atlantique (p. 5860, 5862, 5866) ; l'opération Big Lift et l'éventualité d'un retrait des troupes américaines (p. 5862).

La politique européenne (p. 5860, 5861, 5865, 5866, 5867, 5868, 5871, 5874); l'arrêt de la « construction de l'Europe » (p. 5861, 5871) ; l'admission de la France au club atomique (p. 5871) ; le développement du Marché commun (p. 5860, 5869) ; son application par la France (p. 5860) ; la définition d'une politique agricole commune (p. 5860, 5868) ; les difficultés suscitées par les Allemands (p. 5866) ; le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun (p. 5860, 5865, 5872, 5874) ; la reprise des contacts au sein de l'U.E.O. (p. 5865) ; les réactions à l'extérieur de la Communauté, notamment aux Etats-Unis (p. 5860, 5862, 5868).

L'Europe politique (p. 5870, 5872) ; les différentes conceptions de l'Europe politique (p. 5869, 5872) ; les propositions faites par le Gouvernement français (p. 5870) ; l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel (p. 5865, 5869) ; le désir du Président de la République de faire une Europe à dominante française (p. 5869).

La coopération franco-allemande (p. 5865, 5866, 5870, 5874) ; les dangers d'une Allemagne revancharde (p. 5864) ; l'isolement de la France entraîné par la politique du Président de la République (p. 5861, 5866).

L'attitude de M. Deschizeaux en juillet 1940 (p. 5867).

Les accords franco-guinéens (p. 5850) ; le blocage des avoirs possédés par des Français dans des banques guinéennes (p. 5850, 5851); le fonctionnement des commissions de répartition chargées de s'occuper des biens français nationalisés dans certains pays de l'Est européen (p. 5851).

La situation des réfugiés politiques tunisiens et marocains (p. 5870, 5880) ; la liquidation du contentieux existant entre la France et la République démocratique du Viet-Nam ; l'indemnisation des Français dont les biens ont été placés sous séquestre (p. 5879) ; l'établissement de contrats avec le Nord Viet-Nam ; les relations entre la France et la Chine (p. 5879, 5880).

TITRE III : explications de vote (p. 5882); la politique étrangère du Gouvernement ; la position du groupe socialiste (p. 5882) ; adoption au scrutin du titre III (p. 5882) ; liste des votants (p. 5908).

TITRE IV (p. 5882) : la crise des relations franco-brésiliennes (p. 5882); les difficultés économiques du Brésil (p. 5882) ; la « guerre de la langouste » (p. 5882, 5883) ; le rétablissement souhaitable des relations diplomatiques normales entre la France et le Brésil (p. 5883) ; adoption du titre IV (p. 5883).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5883).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de

Budget 1964. programme et du crédit de paiement (p. 5883).

Orateurs : MM. Abelin, de Chambrun, Chandernagor.

AGRICULTURE ET F.O.R.M.A.

DISCUSSION [4 novembre 1963] (p. 6274). Entendus : MM. Rivain, *Rapporteur spécial;* Le Bault de la Morinière, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Godefroy, *Rapporteur spécial pour le F.O.R.M.A. ;* Bertrand Denis, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production (F.O.R.M.A.)* ; Barniaudy, Berthouin, Bisson, Laudrin, *Rapporteur pour avis suppléant de la Commission des affaires culturelles ;* Loustau, Fourvel, Bourdellès, de Poulpiquet, Beauguitte, Charvet, Rousselot, Brousset, Lavigne, Deschizeaux, Mlle Dienesch, MM. Arthur Moulin, François-Bénard, Jean Moulin, Heitz, Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* Privat, Coste-Floret, Mme Ploux, MM. Balmigère, Valentin, Collette, Ver, Poudevigne, Lepourry, Couzinet, Bernard, Ducos, Renouard, Lecornu, de Montesquiou, Toury, Degraeve, Lalle, Lainé, Catry, Risbourg, Bousseau, Flornoy, Tourné, Godefroy, *Rapporteur spécial ;* Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* Ruffe, du Halgouët, Gaudin, Orvoën, Raffier, Ponseillé, Le Guen.

Les crédits (p. 6274, 6282, 6285, 6299) ; le pourcentage du budget de l'Agriculture dans l'ensemble du budget (p. 6299) ; le rôle du Ministre de l'Agriculture (p. 6274, 6278, 6279) ; le développement du service de la statistique (p. 6274, 6281) ; les services du Ministère (p. 6274, 6299).

La réforme des structures foncières (p. 6275) ; l'application de la loi complémentaire d'orientation agricole (p. 6275, 6276, 6282, 6296, 6304) ; les S.A.F.E.R. (p. 6275, 6304, 6310) ; la constitution d'une S.A.F.E.R. en Provence (p. 6297) ; l'octroi aux preneurs des mêmes avantages fiscaux et de crédit qu'à ceux qui deviennent propriétaires grâce à l'action des S.A.F.E.R. (p. 6276, 6313) ; les crédits pour le F.A.S.A.S.A. (Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles) (p. 6275, 6276, 6281, 6282, 6296, 6298, 6303, 6320) ; sa gestion par l'association nationale des migrations rurales (p. 6276, 6299, 6313) ; la nomination auprès de chaque préfet d'un fonctionnaire chargé de l'application et de la gestion du F.A.S.A.S.A. (p. 6303) ; l'octroi d'une indemnité viagère de départ aux agriculteurs cédants (p. 6275, 6296, 6303, 6313) ; la trop grande rigueur des conditions de superficie mises à l'attribution de cet avantage (p. 6275, 6281) ; la priorité donnée aux agriculteurs cédant leurs terres aux S.A.F.E.R. (p. 6276) ; la modicité du taux de l'indemnité viagère (p. 6282, 6298, 6313) ; son extension aux preneurs (p. 6298, 6304, 6313, 6314, 6316) ; les reprises abusives demandées aux fermiers entrants (p. 6313) ; l'application du F.A.S.A.S.A. en montagne (p. 6328) ; le rapport d'information fait au nom de la Commission de la production et des échanges sur le vieillissement de la population active agricole et le sous-emploi en agriculture (p. 6297, 6298) ; la création d'un institut d'économie rurale (p. 6276).

Le crédit agricole (p. 6275, 6276, 6284, 6286) ; la réforme des modalités d'attribution des prêts à long terme opérée par les décrets de mai (p. 6275, 6276, 6281, 6284, 6286, 6309, 6310, 6313, 6317) ; la suppression des prêts aux coopératives (p. 6284, 6289, 6304, 6322).

Le relèvement souhaitable du plafond des subventions accordées par le génie rural (p. 6284).

L'enseignement agricole (p. 6279, 6281, 6285, 6288, 6294, 6303) ; l'application de la loi du 2 août 1960 (p. 6280, 6288, 6290, 6303) ; la situation de l'enseignement ménager post-agricole (p. 6279, 6280, 6311) ; l'insuffisance des crédits d'équipement (p. 6285, 6290, 6325) ; l'équivalence des diplômes (p. 6279, 6290, 6295, 6303) ; l'intégration de l'enseignement agricole à l'Education nationale (p .6279) ; le manque d'enseignants (p. 6281) ; la construction d'une école à Dijon pour la formation des professeurs (p. 6303) ; le statut des maîtres (p. 6295).

L'enseignement privé (p. 6274, 6294, 6303) ; les subventions journalières aux centres d'apprentissage (p. 6274, 6303, 6328).

L'enseignement technique (p. 6325) ; l'enseignement supérieur (p. 6300) ; le transfert de l'Institut national agronomique (p. 6300); l'école de Rennes (p. 6300) ; la recherche (p. 6274, 6296) ; le rattachement de la recherche vétérinaire à l'Institut national de la recherche agronomique (p. 6274, 6296, 6303) ; le problème de la liaison de la recherche vétérinaire et de la recherche médicale (p. 6306) ; les écoles vétérinaires (p. 6295).

La vulgarisation (p. 6275, 6278, 6285, 6297, 6311, 6316) ; son exercice souhaitable par la profession (p. 6299) ; l'insuffisance de ses

crédits (p. 6286) ; les zones-témoins (p. 6285, 6295, 6297, 6303, 6308, 6312, 6320) ; la création de centres d'études techniques agricoles (p. 6316).

L'insuffisance des crédits d'équipement (p. 6275, 6281, 6282, 6310, 6314, 6322, 6325); notamment pour l'habitat rural (p. 6275, 6276, 6281, 6295, 6310, 6320, 6325) ; les adductions d'eau (p. 6275, 6276, 6279, 6282, 6317, 6318) ; les moyens de stockage (p. 6282) ; la déconcentration des crédits par le Gouvernement (p. 6328).

Les industries agricoles et alimentaires (p. 6300, 6327) ; le développement des conserveries (p. 6304, 6326) ; l'implantation d'une usine Libby's dans le midi de la France (p. 6326, 6327) ; le sort réservé aux organismes stockeurs de céréales privés à cause du temps humide d'une partie de la capacité de leur logement (p. 6323).

Le remembrement (p. 6284, 6289, 6304, 6312) ; le développement souhaitable des remembrements amiables (p. 6312, 6313) ; la suppression des subventions pour les travaux connexes (p. 6284, 6289).

Les crédits pour l'hydraulique (p. 6275, 6276, 6304) ; la lutte contre la pollution des eaux (p. 6304) ; le problème de l'alimentation en eau potable des communes rurales (p. 6317).

L'aménagement des grandes régions (p. 6279, 6304) ; la réalisation du canal de Provence (p. 6299, 6304) ; les ouvrages du Bas-Rhône-Languedoc (p. 6304).

L'organisation de la production (p. 6300).

La coopération (p. 6300, 6326) ; les comités économiques agricoles (p. 6300) ; les groupements de producteurs (p. 6281, 6284, 6289, 6315) ; la prorogation de l'exonération fiscale accordée aux fusions de sociétés coopératives (p. 6308) ; la situation de l'aviculture (p. 6283, 6284, 6302, 6327) ; celle de la betterave (p. 6313, 6323, 6324, 6325) ; le problème du sucre (p. 6302, 6319, 6323, 6324, 6327) ; l'augmentation de la consommation mondiale de sucre (p. 6302, 6319) ; le projet de fourniture de sucre à l'Algérie et à l'Afrique noire (p. 6324) ; l'éventualité d'une production betteravière libre (p. 6324, 6327) ; la situation de la viticulture (p. 6281, 6302, 6307, 6311, 6327) ; les importations de vins algériens (p. 6281, 6291, 6307, 6311) ; la libération nécessaire du hors quantum et du volant compensateur 1962 (p. 6281, 6307, 6311).

L'agriculture de montagne (p. 6297, 6303, 6304, 6317) ; le dépôt d'un projet de loi sur les groupements pastoraux (p. 6297) ; les mesures prises en Autriche en faveur de l'économie alpine (p. 6317).

La forêt (p. 6305) ; l'application de la loi sur l'aide à la forêt privée (p. 6313) ; la création d'écoles forestières (p. 6314) ; la mévente de la pomme de terre primeur (p. 6306) ; la reconversion du verger cidricole (p. 6280, 6315).

Les prix agricoles (p. 6281, 6285, 6286, 6289, 6315) ; l'augmentation des coûts de production (p. 6286, 6318, 6320) ; la révision de la liste du matériel bénéficiant de la ristourne de 10 % (p. 6282, 6322, 6328) ; le prix de la viande (p. 6286, 6293, 6302, 6320) ; l'institution d'un marquage qualitatif des carcasses (p. 6294, 6296) ; les mesures devant être prises pour encourager la production animale (p. 6316) ; le retard apporté au dépôt du projet de loi concernant l'implantation des abattoirs et les règles d'inspection des viandes (p. 6296) ; le relèvement souhaitable des prix d'intervention de la S.I.B.E.V. (p. 6277) ; les inconvénients de la taxation décidée par le Gouvernement (p. 6286, 6289).

Le prix du blé (p. 6322, 6325, 6326) ; celui du blé-fermage (p. 6325) ; celui du riz (p. 6306, 6314, 6315) ; celui des fruits et légumes (p. 6306) ; les importations d'artichauts d'Espagne (p. 6326) ; le prix du lait (p. 6322, 6325) ; le relèvement du quantum de l'orge (p. 6321, 6322, 6327) ; les taxes de résorption (p. 6281, 6286, 6302, 6304, 6326); le remboursement de la taxe de résorption sur le sucre (p. 6302, 6322, 6324, 6325, 6327); et sur le blé (p. 6322, 6325).

La diminution du crédit réservé à l'encouragement de la production textile (p. 6322).

Le problème de la qualité (p. 6301, 6303, 6315) ; la création d'un fonds unique de la qualité (p. 6303) ; la répression de la fraude (p. 6296, 6303).

Le problème de la distribution (p. 6267, 6292, 6316) ; l'organisation des marchés (p. 6281) ; les marchés d'intérêt national (p. 6292, 6293, 6301) ; l'expérience de Bordeaux (p. 6293) ; le transfert des Halles à Rungis (*ibid.*).

Le F.O.R.M.A. (p. 6277, 6284, 6288, 6289, 6301) ; la modification souhaitable de sa composition (p. 6284) ; ses interventions (p. 6277, 6278, 6289, 6301, 6308) ; leur lenteur et leur complexité (p. 6303, 6306) ; l'insuffisance de son aide pour les fruits et légumes (p. 6278, 6289) ; et pour le vin (p.

Budget 1964.

6278, 6289, 6291) ; ses filiales, la S.O.P.E.X.A. (Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles), la C.O.F.R.E.D.A. (Compagnie pour favoriser la recherche et l'élargissement des débouchés agricoles) et la C.E.N.E.C.A. (Centre national des expositions et du concours général agricole) p. 6278, 6289, 6301, 6315) ; l'utilisation de ses excédents éventuels (p. 6277, 6278, 6297, 6302, 6326) ; son action en faveur des groupements de producteurs (p. 6277, 6289) ; sa participation nécessaire au financement de base des installations de base des groupements (p. 6277).

Les calamités agricoles (p. 6284, 6287, 6288, 6290, 6314, 6318, 6325) ; les nombreuses propositions de loi déposées à ce sujet sous les IIIe et IVe Républiques (p. 6309) ; l'institution souhaitable d'un système obligatoire (p. 6309) ; la proposition de loi déposée par les membres du rassemblement démocratique tendant à instituer un régime de prêts communaux (p. 6321) ; l'organisation de la réparation des dégâts à l'échelon international (p. 6321) ; l'insuffisance du décret relatif à l'indemnisation des viticulteurs sinistrés (p. 6288) ; la prochaine discussion d'un projet de loi sur la réparation des dommages causés par les calamités agricoles (p. 6304, 6320) ; l'importance des dégâts causés par les inondations dans le département des Pyrénées-Orientales (p. 6326).

La diminution des frais de mutation sur l'acquisition des baux ruraux (p. 6324) ; la réforme souhaitable du système du revenu cadastral (p. 6297, 6323) ; la réforme du statut du fermage (p. 6297) ; l'exonération des groupements d'exploitation en commun des droits de mutation sur leurs achats (p. 6323).

La lutte contre la tuberculose bovine (p. 6290) ; et contre la brucellose (p. 6295).

Les services du Ministère de l'Agriculture (p. 6274, 6300) ; le relèvement souhaitable de l'indemnité journalière attribuée au personnel des services des haras (p. 6274).

L'exode rural (p. 6278, 6286, 6314) ; les revendications des agriculteurs (p. 6286, 6289) ; la parité nécessaire entre les agriculteurs et le reste de la nation (p. 6291, 6318, 6322) ; la situation critique du centre de la Bretagne (p. 6291) ; l'octroi de permissions agricoles aux militaires, fils d'agriculteurs (p. 6286).

La politique agricole du Gouvernement (p. 6281, 6288, 6299) ; l'exposé fait à ce sujet par le Ministre de l'Agriculture (p. 6299) ; le rôle joué par la profession (p. 6299) ; la limitation des revenus entraînée par la politique gouvernementale (p. 6291) ; la disparition des petites exploitations (p. 6282, 6292, 6310) ; la définition d'une politique contractuelle des revenus (p. 6292, 6297, 6301) ; l'établissement d'une politique agricole commune (p. 6276, 6285, 6305, 6322) ; le problème des prix à l'échelle européenne (p. 6236) ; l'établissement avant le 31 décembre 1963 d'un règlement sur la viande, le lait et le riz (p. 6305) ; le problème du règlement d'application du règlement financier et du rapprochement des prix (p. 6305, 6306) ; le rôle de l'agriculture comme gardienne de l'espace biologique national (p. 6305).

TITRE III, Etat B (p. 6329) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Ebard, tendant à une réduction de crédits (suppression du rattachement de la recherche vétérinaire à l'I.N.R.A. (Institut national de la recherche agronomique) (p. 6329) ; le regroupement proposé au sein du Ministère de l'Agriculture de tous les services de recherche, y compris la recherche vétérinaire et la recherche forestière (p. 6329) ; l'importance du budget de recherche du Ministère de l'Agriculture ; le problème des relations entre la recherche vétérinaire et l'enseignement ; le maintien de la recherche libre (p. 6329) ; et de l'autonomie de la recherche vétérinaire (p. 6330) ; retrait de l'amendement (p. 6330) ; adoption du titre III (p. 6330).

TITRE IV, Etat B (p. 6330) ; la situation de l'enseignement privé agricole ; l'insuffisance des indemnités journalières versées aux centres d'apprentissage (p. 6330) ; le fonctionnement du F.A.S.A.S.A. ; les conditions d'attribution des subventions et des prêts prévus par la loi d'orientation agricole (p. 6330) ; celles de l'attribution des exploitations rétrocédées par les S.A.F.E.R. (p. 6330) ; la gestion du F.A.S.A.S.A. par l'Association nationale des migrations rurales (p. 6330) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Rivain, tendant à une réduction de crédits (p. 6331) ; les conditions d'attribution des indemnités viagères accordées aux exploitants cédant leurs terres (p. 6331, 6332) ; la réforme du régime des prêts fonciers du crédit agricole effectuée par les décrets de mai 1963 (p. 6331) ; la similitude de la condition de superficie retenue pour l'attribution des crédits et de celle de l'indemnité viagère (p. 6331) ; l'application éventuelle des coefficients régionaux (p. 6331, 6332) ; le caractère transitoire des

mesures prises (p. 6332) ; la politique du Gouvernement consistant à favoriser la constitution d'exploitations suffisamment rentables (p. 6331, 6332) ; l'installation de nouvelles exploitations par le canal des S.A.F.E.R. (p. 6332) ; le problème des fermiers exerçant leur droit de préemption (p. 6332) ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 6332) ; la faveur accordée aux S.A.F.E.R. (p. 6332) ; le petit nombre de vieux agriculteurs susceptibles de bénéficier de l'indemnité viagère prévue par la loi complémentaire d'orientation agricole (p. 6333) ; amendement du Gouvernement tendant à une majoration de crédits (p. 6333) ; les conséquences du vote intervenu lors de la discussion de l'article 16 (p. 6333) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer la dotation du fonds national de vulgarisation de progrès agricole (p. 6333) ; adoption (*ibid.*) ; adoption du titre IV (*ibid.*).

TITRE V, Etat C : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

TITRE VI, Etat C (p. 6333) ; la diminution regrettable de l'aide de l'Etat pour l'amélioration de l'habitat rural ; la situation misérable de celui-ci (p. 6333) ; amendement de MM. de Poulpiquet, Bourdellès et Caille tendant à réduire les autorisations de programme (p. 6333) ; la réalisation du canal du Bas-Rhône-Languedoc (p. 6333, 6334) ; la répartition des crédits pour l'aménagement des régions (p. 6334) ; l'absence de crédits pour l'aménagement de la Bretagne (p. 6334); l'utilité de l'achèvement des travaux du Bas-Rhône-Languedoc (p. 6334) ; les sociétés d'aménagement foncier (p. 6334) ; leur disparition après l'achèvement des travaux (*ibid.*). rejet de l'amendement de M. de Poulpiquet (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les autorisations de programme (*ibid.*) ; adoption (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement (augmentation des crédits de l'habitat rural) (p. 6334) ; l'affectation des crédits d'habitat rural du Ministère de l'Agriculture aux bâtiments d'exploitation (exception faite des bâtiments d'habitation) ; le recours, pour ces derniers, aux crédits du Ministère de la Construction (p. 6334); adoption de l'amendement (p. 6335) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du titre VI (p. 6335).

TITRE III, Etat D (p. 6335) ; adoption (*ibid.*).

Budget 1964.

Avant l'Art. 43 amendement du Gouvernement (modification de l'ordonnance 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 (individualisation du budget des eaux et forêts) (p. 6335) ; la présentation de la gestion des eaux et forêts dans une comptabilité séparée ; la modification souhaitable de la nomenclature des dépenses en capital du budget de l'agriculture (p. 6335).

Orateurs : MM. Barniaudy, Fourvel, Le Bault de la Morinière, *Rapporteur pour avis;* Méhaignerie, Arthur Moulin, Paquet, Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* Poudevigne, de Poulpiquet, Rivain, *Rapporteur spécial ;* de Tinguy.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

DISCUSSION [25 octobre 1963] (p. 5654, 5687) ; Entendus : MM. Fossé, *Rapporteur spécial ;* Schnebelen, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* de Tinguy, Jaillon, Chapalain, Boscary-Monsservin, Bignon, Tourné, Darchicourt, Cazenave, Bord, Julien, Cance, Borocco, Beauguitte, Doize, Thorailler, Sainteny, *Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au budget.*

Les crédits (p. 5654, 5656, 5660, 5661, 5664, 5668) ; la place du budget des Anciens combattants dans l'ensemble des dépenses de la nation (p. 5688) ; l'augmentation des crédits pour les retraites par suite de la répercussion des mesures prises en faveur de la fonction publique (p. 5654, 5656, 5661, 5690) ; la non-application du rapport constant par suite du reclassement des fonctionnaires de référence (p. 5658, 5660, 5661, 5663, 5667) ; le pourvoi formé par l'U.F.A.C. à ce sujet devant le Conseil d'Etat (p. 5661) ; la diminution progressive du nombre des parties prenantes par suite des décès et les économies réalisées sur les chiffres prévus (p. 5654, 5655, 5657, 5659, 5661, 5663, 5692).

L'augmentation des crédits pour les soins médicaux gratuits (p. 5656) ; le problème des implaçables (p. 5664).

Les mesures nouvelles (p. 5654, 5690); leur insuffisance (p. 5660) ; leur importance (p. 5691) ; la progressivité des allocations spéciales aux grands invalides (p. 5690) ; l'attribution d'une majoration spéciale aux veuves des grands invalides (p. 5655, 5660, 5664, 5691) ; la trop grande rigueur de la condition d'ancienneté de mariage mise à l'attribution de cet avantage (p. 5655, 5664); l'intention du Gouvernement de l'assouplir

Budget 1964.

(p. 5691) ; la nécessité de permettre le cumul de cette majoration avec les autres allocations pouvant être accordées aux veuves (p. 5660, 5695) ; l'attribution du bénéfice de la sécurité sociale aux veuves hors guerre (p. 5660, 5693) ; la majoration des pensions d'ascendants (p. 5656, 5691) ; l'augmentation souhaitable de 10 points de la valeur globale des pensions (p. 5655) ; la revalorisation des petites pensions (p. 5661).

L'action de l'Office des combattants (p. 5656, 5688) ; l'exposé fait à ce sujet par le Ministre (p. 5688, 5689) ; la modicité de ses frais de fonctionnement (p. 5688) ; le projet de réforme du régime des prêts d'installation aux ressortissants de l'Office (p. 5656, 5689) ; le fonctionnement du tribunal des pensions (p. 5657, 5689) ; les mesures prises pour accélérer le règlement des dossiers (p. 5689) ; les refus opposés aux demandes de révision pour aggravation (p. 5665).

L'indemnisation des victimes civiles d'Algérie (p. 5660, 5691) ; le sort réservé aux anciens combattants d'Algérie (p. 5658, 5663, 5664, 5668) ; le refus du Gouvernement de leur accorder la carte du combattant (p. 5658, 5661, 5663, 5692) ; l'utilisation des écoles de rééducation de l'Office national des anciens combattants par les anciens d'Algérie (p. 5692) ; la prorogation de la présomption d'origine en leur faveur (p. 5661, 5663, 5664, 5692) ; les déportés et internés (p. 5659, 5663) ; l'abaissement de l'âge de la retraite en leur faveur (p. 5661, 5663, 5665, 5693) ; le rétablissement de l'attribution à titre posthume de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire aux déportés morts en déportation (p. 5661, 5668, 5693) ; l'indemnisation des victimes du nazisme (p. 5659, 5693) ; le cas des Alsaciens et des Mosellans (p. 5665, 5667) ; notamment des incorporés de force dans la Wehrmacht (*ibid.*) ; l'intention du Gouvernement de faire une étude d'ensemble de cette question (p. 5693).

La non-application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962 prévoyant un plan quadriennal en faveur des anciens combattants (p. 5660, 5663, 5667) ; la suspension des travaux de la Table ronde (p. 5655, 5658, 5660, 5661).

Le pécule des prisonniers de la guerre 1914-1918 (p. 5659, 5663, 5666, 5668) ; le cas particuliers des prisonniers mosellans (p. 5656, 5667, 5693) ; le sort réservé au reliquat (p. 5659, 5663, 5669) ; les déclarations faites au sujet de ce reliquat par M. Triboulet (p. 5694) ; l'inexistence d'un solde de ce genre (p. 5693, 5694).

La discrimination établie entre les prisonniers des deux guerres (p. 5658, 5659, 5662, 5666, 5668).

Les bonifications d'indemnité pour les cheminots anciens combattants (p. 5658 5659, 5660, 5661, 5663, 5664) ; le règlement de cette question dans le cadre d'un projet de loi tendant à améliorer et à simplifier le Code des pensions (p. 5695).

La prorogation des forclusions (p. 5663, 5665, 5668, 5692) ; le Gouvernement demande un vote unique sur les crédits ouverts au Ministère des Anciens combattants et Victimes de guerre figurant aux titres III et IV, de l'état B, annexé à l'article 18, sur les articles 46 à 51 du projet de loi, dans le texte du Gouvernement et sur un amendement de M. Schnebelen, introduisant un article additionnel après l'article 51 (p. 5695).

Avant l'Art. 46 : amendement de MM. de Tinguy et Fouchier (report au 1er juillet 1964 de la date d'application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962) (p. 5695) ; amendement de M. Darchicourt (report au 1er janvier 1965 de la date d'application du même article) (p. 5695) ; la non-application, par le Gouvernement, de l'article 55 de la loi de finances pour 1962 tendant à l'établissement d'un plan quadriennal en faveur des anciens combattants (p. 5695, 5696) ; le vote sur les amendements est réservé (p. 5696).

Art. 46 : *Majorations des indices de pension en faveur des ascendants âgés de 65 ans ou de 60 ans lorsqu'ils sont infirmes ou atteints d'une maladie incurable* (p. 5696).

Art. 47 : *Augmentation de cinq points de la majoration de pension attribuée aux ascendants ayant perdu plusieurs enfants* (p. 5696) ; réservé (*ibid.*).

Art. 48 : *Reconduction de la mesure prévue pour la retraite du combattant par l'article 36 de la loi de finances pour 1963 (n° 63-156 du 23 février 1963)* (p. 5696) ; amendement de M. Schnebelen (limitation à l'année 1964 de la mesure prévue dans l'article) (p. 5696) ; la discrimination injuste créée entre les combattants de 1914-1918 et ceux de 1939-1945 (p. 5696) ; les votes sur l'amendement et sur l'article sont réservés (*ibid.*).

Art. 49 : *Progressivité du montant de l'allocation spéciale n° 5 attribuée aux grands invalides bénéficiaires de l'article L 16 du Code* (p. 5696) ; réservé (*ibid.*).

Art. 50 : *Création d'une majoration spéciale en faveur des veuves de grands invalides bénéficiaires de l'article L 18 du Code*

et de l'allocation spéciale n° 5 bis/b, âgées de 60 ans, et justifiant de vingt-cinq années de mariage et de soins donnés à leur mari d'une manière constante (p. 5696, 5697) ; amendement de M. Schnebelen (cumul de la majoration spéciale prévue dans l'article avec la pension de veuve de soldat au taux spécial) (p. 5697) ; vote réservé (*ibid.*).

Art. 51 : *Modification de l'article L 108 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre* (p. 5697) ; vote réservé (*ibid.*).

Après l'Art. 51 : amendement de M. Schnebelen tendant à insérer un nouvel article (modification des articles L 230 et L 231 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre) (p. 5697) ; adoption (*ibid.*).

Explications de vote (p. 5697) ; la déception des anciens combattants ; les économies réalisées sur les crédits prévus pour les retraites des combattants par suite de la disparition de nombreuses parties prenantes (p. 5697, 5698) ; la création souhaitable d'une commission d'enquête pour procéder au recensement du nombre exact des titulaires de la retraite (*ibid.*) ; la position du groupe communiste (p. 5698) ; la majoration spéciale accordée aux veuves des grands invalides ; la situation des veuves hors guerre ; les améliorations apportées à la situation des anciens combattants (p. 5698) ; la position du groupe U.N.R.-U.D.T. (*ibid.*) ; adoption au scrutin des crédits et des articles concernant le Ministère des Anciens combattants et Victimes de guerre et de l'amendement de M. Schnebelen (p. 5698) ; liste des votants (p. 5702).

Orateurs : MM. Bignon, Boulin, *Secrétaire d'Etat au budget ;* Darchicourt, Sainteny, *Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre ;* Schnebelen, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Tourné.

CONSTRUCTION.

DISCUSSION [31 octobre 1963] (p. 6153) ; Entendus : MM. Taittinger, *Rapporteur spécial;* Royer, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Schaff, Sauzedde, Trémollières, Desouches, Terré, Lolive, Bisson, Hinsberger, Salagnac, Cerneau, Prioux, Grenet, Matalon, Bayou, Brousset, François Perrin, de Poulpiquet, Barbet, Grussenmeyer, Maziol, *Ministre de la Construction.*

Les crédits (p. 6153, 6162) ; les besoins en logements (p. 6153, 6160, 6163) ; l'enquête faite à ce sujet par la Fédération nationale du bâtiment de France (p. 6156) ; la persistance de la crise du logement (p. 6153) ; notamment dans la Basse-Normandie (p. 6153) ; les conséquences de l'afflux des rapatriés (p. 6154, 6161, 6163) ; l'insuffisance de leur relogement (p. 6168, 6169) ; la nécessité de permettre le financement de 150 logements H.L.M. en leur faveur à Béziers (p. 6169) ; le préjudice causé aux métropolitains par la réserve de 30 % des logements H.L.M. en faveur des rapatriés (p. 6154, 6169) ; les difficultés des départements des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault (p. 6169, 6170) ; la vétusté et l'inconfort du patrimoine immobilier français (p. 6156, 6160) ; la répartition des crédits pour l'aide à la construction (p. 6158, 6159) ; le rythme de la construction (p. 6154, 6160, 6162, 6166, 6168, 6173) ; par rapport aux prévisions du IV° Plan (p. 6163, 6166) ; les logements achevés et mis en chantier (p. 6154) ; la superficie moyenne des logements réalisés en France (p. 6166) ; la faveur accordée à la maison individuelle (p. 6159, 6166) ; les lenteurs et les complications administratives (p. 6160, 6167) ; les incertitudes de l'urbanisme (*ibid.*) ; les possibilités de l'industrie du bâtiment (p. 6164) ; sa modernisation nécessaire (p. 6167) ; le problème de la main-d'œuvre (p. 6169, 6170, 6171) ; l'importation de main-d'œuvre étrangère (p 6169, 6171) ; notamment de main-d'œuvre turque (p. 6159) ; l'augmentation souhaitable des heures données par les cours hebdomadaires des centres de formation professionnelle accélérée (p. 6159) ; l'orientation nouvelle de l'aide de l'Etat à la construction (p. 6159, 6167) ; les crédits H.L.M. (p. 6154, 6155, 6159, 6160, 6164) ; leur insuffisance (p. 6159, 6163) ; les conclusions du congrès de la Fédération des organismes de H.L.M. qui s'est tenu dernièrement à Vichy (p. 6163) ; la réforme des modalités de financement des H.L.M. (p. 6154, 6156) ; la réforme éventuelle de la composition de leurs conseils d'administration (p. 6154); l'augmentation des loyers (p. 6165, 6173); le dépassement des prix-plafond (p. 6162, 6164, 6168); l'accession à la propriété (p. 6165); le secteur primé (p. 6155, 6156, 6164, 6167, 6173); l'uniformisation des primes et des prêts spéciaux (p. 6154, 6156, 6159, 6162, 6167); leur répartition (p. 6171); la politique du Gouvernement tendant à réserver l'aide de l'Etat aux catégories les plus intéressantes (p. 6173) ; la réforme souhaitable de l'allocation logement (p. 6164) ; la réforme

Budget 1964.

Budget 1964. du financement de la construction (p. 6156, 6161) ; la réunion d'une prochaine Table ronde (p. 6164) ; le relais de l'aide de l'Etat par le financement privé (p. 6156, 6170) ; le lancement souhaitable d'un emprunt (p. 6156. 6162) ; le logement des cadres ; la construction d'I.L.N. (immeubles à loyers normaux) (p. 6173) ; le programme social de relogement (P.S.R.) (p. 6157, 6160, 6171, 6173) ; les loyers élevés demandés dans des constructions réalisés avec l'aide de l'Etat (p. 6165); le prix des loyers dans la région parisienne (p. 6160) ; les primes à l'habitat rural (p. 6171, 6172) ; les constructions en milieu agricole (p. 6171); la normalisation des cons- 6160, 6161, 6167, 6171) ; la spéculation sur les terrains à bâtir (p. 6153) ; les difficultés d'application des textes relatifs à l'expropriation (p. 6155, 6161) ; l'indemnisation des expropriés du rond-point de la Défense (p. 6172) ; les Z.U.P. (p. 6155, 6163, 6168); la nécessité de leur affecter des H.L.M. et des prêts en dehors du contingent départemental (p. 6163) ; l'inscription d'un crédit important pour le démarrage de l'Agence foncière de la région parisienne (p. 6154, 6167); la rénovation urbaine (p. 6170, 6172) ; l'asphyxie du centre de Paris (p. 6166) ; les conséquences des récentes mesures votées en matière fiscale (p. 6155) ; l'aménagement du territoire (p. 6155) ; le rôle du F.N.A.F.U. (fonds national d'aménagement foncier urbain (p. 6155, 6156, 6168) ; l'articulation entre la délégation à l'aménagement du territoire et le Ministère de la Construction (p. 6157) ; la diminution des crédits de décentralisation pour la région parisienne (p. 6155) ; la rénovation urbaine (p. 6162); la construction dans les départements d'outre-mer (p. 6165, 6166, 6172); la nécessité de réserver des travaux aux entrenprises locales (p. 6166, 6172) ; l'administration du Ministère de la Construction (p. 6153, 6154, 6162) ; la subvention au centre d'études techniques (p. 6155) ; la diminution des effectifs du Ministère (p. 6157) ; les problèmes de personnel (p. 6155, 6162) ; la création d'un nouveau corps d'inspecteurs généraux (p. 6157) , les dommages de guerre (p. 6154, 6172) ; l'assouplissement souhaitable des règles de forclusion (p. 6154, 6172) ; la situation des personnes âgées détentrices de titres mobiliers (p. 6172).

TITRE III (p. 6174) : les règles de forclusion relatives à la réparation des dommages de guerre (p. 6174) ; la répartition du personnel entre les services départementaux ; les répercussions sur le coût de la construction de la loi sur la fiscalité immobilière récemment votée (p. 6174) ; adoption de la réduction de crédits proposée pour le titre III (p. 6174).

TITRE IV : adoption (*ibid.*).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Art. 33 : *Octroi de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré* (p. 6174, 6175) ; la nécessité d'une réforme rapide des prêts forfaitaires du secteur de l'accession à la propriété (p. 6275) ; les dispositions relatives au programme triennal ; l'ouverture souhaitable de chantiers de plus de 500 logements ; l'affectation éventuelle aux rapatriés d'un pourcentage de logements réalisés dans le cadre du programme social de relogement (P.S.R.) ; la modification souhaitable de l'allocation-logement pour tenir compte des prêts contractés en vue de l'acquisition de terrains (p. 6175) ; amendement de M. Denvers (affectation aux constructions H.L.M. en France d'un prélèvement de 22 millions effectué sur les crédits réservés à des opérations H.L.M. en Algérie (p. 6175) ; sous-amendement du Gouvernement (fixation de l'utilisation des crédits ainsi prélevés par arrêté ministériel compte tenu de la conjoncture économique dans le domaine du bâtiment (p. 6175) ; les crédits réservés aux opérations H.L.M. en Algérie par la loi de finances pour 1962 ; le protocole franco-algérien signé le 19 janvier 1963 à ce sujet (p. 6175) ; l'incidence sur les prix de la construction d'une augmentation du volume du crédit à la construction (p. 6176) ; la nécessité de laisser le Gouvernement juge de l'utilisation de ces crédits (p. 6176) ; adoption du sous-amendement (p. 6176) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*) ; adoption de l'article 33, ainsi complété (*ibid.*).

Art. 34 : *Habitations à loyer modéré. Bonifications d'intérêt* (p. 6176); adoption (*ibid.*).

Art. 40 : *Programme triennal de logements primés* (p. 6176) ; adoption (*ibid.*).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Denvers, Maziol, *Ministre de la Construction ;* Taittinger, *Rapporteur spécial ;* de Tinguy.

Budget 1964.

COOPÉRATION

DISCUSSION [28 octobre 1963] (p. 5758), [29 octobre 1963] (p. 5842). Entendus : MM. Voisin, *Rapporteur spécial ;* Bettencourt, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Hauret, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Spénale, de Lipkowski, Odru, Mer, Flornoy, Achille-Fould, Triboulet, *Ministre délégué, chargé de la Coopération.*

Les crédits (p. 5759, 5843) ; la stabilité du budget de la Coopération (p. 5759, 5760, 5761, 5762, 5843) ; la suppression progressive des subventions d'équilibre (p. 5759, 5762, 5763, 5766) ; leur remplacement éventuel par des emprunts (p. 5763) ; les subventions d'équipement (p. 5759, 5763) ; la prolifération des fonctionnaires (p. 5766) ; les investissements (p. 5766) ; le relais de l'aide publique par l'aide privée (p. 5767) ; l'établissement d'un accord mondial sur la stabilisation des cours des matières premières (p. 5767, 5843) ; le volume des échanges entre la France et les pays d'Afrique (p. 5760, 5843) ; le solde de la balance commerciale (p. 5760, 5762, 5843) ; l'aide culturelles et technique (p. 5759, 5761) ; l'enseignement et la formation techniques (p. 5759, 5769) ; l'adaptation nécessaire de l'enseignement à l'Afrique (p. 5846) ; la formation des populations (p. 5761, 5766) ; l'aide à l'enseignement privé (p. 5761, 5846); la nécessité de concilier l'aide apportée aux pays sous-développés avec nos besoins en enseignants (p. 5769) ; le développement des moyens audiovisuels (p. 5759, 5844) ; la recherche scientifique (p. 5844) ; l'établissement d'une loi de programme pour l'assistance technique (p. 5769, 5846) ; l'institution d'un corps de « volontaires du progrès » (p. 5762) ; l'envoi de militaires du contingent comme enseignants dans les pays d'Afrique (p. 5760, 5846) ; la proposition de loi déposée par MM. Davoust et Diligent à ce sujet (p. 5760) ; les déclarations faites par M. de Broglie au Conseil des Ministres (p. 5846) ; l'accueil des étudiants africains (p. 5769) ; les boursiers (p. 5759, 5845) ; les doubles emplois risquant de se produire dans l'octroi des bourses (p. 5763) ; l'accueil des travailleurs africains (p. 5769) ; le rôle du service de Marseille dépendant du Ministère de la Coopération (p. 5845) ; la planification dans les pays amis d'Afrique (p. 5759, 5760, 5763) ; les efforts entrepris pour la formation de planificateurs (p. 5846, 5847) ; la création souhaitable, à Paris, d'un institut de recherches pour les pays en voie de développement (p. 5767) ; la réduction de l'aide militaire (p. 5845) ; la création de deux missions permanentes en Guinée et dans l'ex-Congo belge (p. 5759, 5764) ; la coopération sanitaire et sociale (p. 5760, 5847).

La représentation parlementaire au sein du Fonds d'aide et de coopération (p. 5760, 5847); la nature de l'aide apportée par la France aux pays d'Afrique noire (p. 5765, 5766, 5768); la définition d'une doctrine de al coopération (p. 5763, 5764, 5844) ; la nécessité d'établir les rapports entre les deux pays sur un pied d'égalité (p. 5768) ; les motifs d'ordre moral, politique et économique justifiant l'aide de la France (p. 5761) ; les difficultés de l'Afrique (p. 5762, 5848) ; la neutralité observée par la France (p. 5761, 5847); l'extension éventuelle du champ de la coopération (p. 5768, 5848) ; l'unité africaine (p. 5765, 5768, 5848) ; les résultats de la conférence d'Addis-Abeba (p. 5765) ; la nécessité d'empêcher la balkanisation économique de l'Afrique (p. 5765) ; l'aide de l'Europe aux pays sous-développés (p. 5761, 5762, 5765) ; la nouvelle convention d'association signée entre les pays de la Communauté économique européenne et les pays africains et malgaches (p. 5762) ; la coordination de notre aide avec celle des Nations Unies (p. 5766, 5843) ; le rôle de la Commission économique pour l'Afrique (C.E.A.) (p. 5766, 5843); l'Administration centrale (p. 5843); la situation de l'ancien personnel de la France d'outre-mer (p. 5764, 5843) ; l'activité du bureau de recherche biologiques et minières en Afrique noire (p. 5847).

TITRE III : adoption (p. 5849).

TITRE IV : adoption de la réduction de crédits (*ibid.*).

TITRE V : adoption de l'auotrisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

DISCUSSION [8 novembre 1963] (p. 6935). Entendus : MM. Bas, *Rapporteur spécial ;* Feuillard, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Renouard, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Cerneau, Vauthier, Heder, Bas, Bustin, Feuillard, Sablé, Monnerville (Pierre), Vivien, Cé

Budget 1964.

saire, Jacquinot, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer.*

Les crédits (p. 6936, 6950) ; l'amélioration de la situation des départements d'outre-mer (p. 6936, 6953) ; l'administration (p. 6941) ; la création d'une sous-préfecture à la Réunion (p. 6936, 6941, 6944) ; la nécessité d'une telle mesure à la Martinique (p. 6936, 6941); le déficit du personnel départemental en service dans les préfectures ; le recours souhaitable à des attachés contractuels (p. 6941); l'insuffisance des effectifs de police (p. 6941) ; le projet de réforme des circonscriptions administratives du département de la Réunion (*ibid.*) ; les difficultés financières des collectivités locales (*ibid.*) ; les mesures prises en faveur des départements d'outre-mer (p. 6955, 6956) ; l'acheminement vers la parité avec les départements métropolitains (p. 6937, 6942, 6956) ; notamment en ce qui concerne le S.M.I.G. et les assurances sociales (p. 6947, 6956) ; les distributions de lait à la Réunion (p. 6941, 6956) ; l'application souhaitable de cette mesure aux autres départements (p. 6941, 6956); l'extension des avantages sociaux aux catégories ne bénéficiant actuellement d'aucune protection, notamment aux travailleurs indépendants, aux professions libérales et aux exploitants agricoles (p. 6956) ; les mesures d'aide sociale (p. 6944, 6953, 6956) ; le relèvement des allocations familiales (p. 6944, 6953, 6956) ; leur extension aux marins pêcheurs retraités, aux enfants orphelins ou abandonnés (p. 6956) ; la mise en place d'un système d'assurance vieillesse volontaire en faveur des non-salariés (p. 6956) ; l'extension progressive aux exploitants agricoles des avantages de sécurité sociale (p. 6956, 6957) ; le prochain dépôt d'un texte accordant le maintien de toutes les prestations sociales aux salariés bénéficiant de la réforme foncière et devenant exploitants indépendants (p. 6957) ; l'enseignement (p. 6938, 6943) ; la création souhaitable d'une Académie aux Antilles-Guyane (p. 6938) ; et d'une faculté de sciences à la Guadeloupe (p. 6954) ; l'extension souhaitable aux départements d'outre-mer du ramassage scolaire (p. 6953, 6954) ; les constructions hospitalières (p. 6954, 6961) ; la création souhaitable d'une filiale de l'Institut Villejuif à la Guadeloupe (p. 6954) ; le problème du logement (p. 6953, 6961) ; les mesures prises par le Gouvernement (p. 6961) ; le lancement d'opérations de rénovation d'îlots insalubres à Fort-de-France et à Pointe-à-Pitre (p. 6961) ; le problème démographique (p. 6941, 6942) ; la politique de migration du Gouvernement (p. 6941, 6942, 6950, 6957) ; la création d'une société d'Etat : le Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer (p. 6942, 6957); la consultation souhaitable des élus nationaux des départements d'outre-mer pour l'établissement du programme des migrations (p. 6944) ; l'accueil des migrants (p. 6942, 6957) ; les regroupements familiaux opérés avec l'aide du Gouvernement (p. 6957) ; le problème de la formation professionnelle des migrants (p. 6936, 6941, 6942, 6956, 6957) ; les crédits pour la création de centres de formation professionnelle dans les D.O.M. (p. 6957) ; les besoins en main-d'œuvre qualifiée dans les D.O.M. et en métropole (p. 6936, 6957) ; l'assistance technique donnée aux artisans, aux petits agriculteurs et aux pêcheurs (p. 6960, 6961) ; le service militaire adapté (p. 6939, 6957) ; les services qu'il a rendus au moment des cyclones (p. 6939) ; son extension éventuelle à la Réunion (p. 6944, 6955) ; l'utilisation dans les D.O.M. des techniciens faisant leur service militaire (p. 6957, 6958) ; les lenteurs de l'Administration et la mauvaise application des lois (p. 6937, 6952) ; la nécessité d'une déconcentration administrative (p. 6938) ; l'atteinte portée aux libertés dans les D.O.M. (p. 6950) ; l'ordonnance du 15 octobre permettant l'expulsion de fonctionnaires en service dans ces départements (p. 6948, 6950) ; les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections à la Réunion (p. 6950, 6951) ; le procès des jeunes Martiniquais (p. 6951) ; les investissements (p. 6936) ; l'insuffisance des crédits du F.I.D.O.M. (p. 6936, 6943, 6958) ; la participation du Fonds européen (F.E.D.) (p. 6958) ; les prêts consentis par la Caisse centrale de coopération économique ; l'agriculture : les inconvénients de la monoculture (p. 6950, 6952) ; les dégâts causés par les cyclones (p. 6938, 6942, 6951, 6952, 6954) ; le problème du sucre (p. 6942, 6947, 6958) ; la réduction de la cotisation de résorption (p. 6958, 6959) ; l'élaboration de la réglementation sur une politique commune du sucre (p. 6947) ; la production de la banane (p. 6959) ; le retard apporté à la mise en service de l'appontement bananier de Basse-Terre (p. 6951) ; la limitation de l'importation de bananes africaines (p. 6959); la création à la Martinique d'une société interprofessionnelle contrôlée par l'Etat (p. 6959); les conséquences des cyclones pour la pro-

duction antillaise et les mesures prises pour faciliter les replantations (p. 6952) ; la production de l'ananas (p. 6959) ; le développement de la culture du thé à la Réunion (p. 6960) ; l'extension aux D.O.M. de la loi d'orientation agricole et du F.O.R.M.A. (p 6952, 6958); la réforme foncière (p. 6942, 6959); l'application de la loi du 2 août 1961 (p. 6942, 6959) ; l'aménagement des structures foncières (*ibid.*) ; la nécessité d'une réforme agraire (p. 6959) ; le prochain vote d'une sur les baux à ferme dans les D.O.M. ; l'industrialisation (p. 6943, 6960) ; les possibilités des D.O.M. dans ce domaine (p. 6943) ; leur sous-équipement par rapport aux autres îles des Caraïbes (p. 6943) ; l'approbation des programmes élaborés par des experts (p. 6943, 6954) ; les avantages de la création d'une cimenterie aux Antilles (p. 6943) ; l'insuffisance des primes d'équipement (p. 6955) ; l'absence d'un bureau de développement industriel (p. 6952) ; la nécessité d'encourager l'épargne à s'investir outre-mer (p. 6952, 6954) ; l'extension de la détaxation accordée à l'investissement des bénéfices commerciaux (p. 6943, 6960) ; le remploi des indemnités perçues sur deniers publics, notamment des indemnités d'expropriation à la suite de la nationalisation de l'industrie électrique à la Martinique (p. 6938) ; la création souhaitable de sociétés de développement régional (p. 6937, 6952, 6955) ; l'installation d'un service de statistiques (p. 6938) ; le tourisme (p. 6952) ; le problème des terrains (p. 6952) ; le développement de l'équipement hôtelier aux Antilles au cours de l'année 1963 (p. 6960); l'actrique (p. 6961); la situation de la Réunion croissement de la production d'énergie élec- (p. 6944, 6945, 6946, 6947); l'importance primordiale du problème de l'eau dans ce département (p. 6945, 6946) ; le rejet de captage des eaux du Bras de la Plaine (*ibid.*) ; le développement souhaitable de la culture de la vanille (p. 6955) ; les cultures florales (*ibid.*) ; les intentions du ouvernement en ce qui concerne l'élevage (*ibid*) ; la construction souhaitable à la Réunion d'un aérodrome pour quadriréacteurs (p. 6945, 6946) ; l'insuffisance de l'équipement routier (p. 6946) ; l'ouverture prochaine de la route de Saint-Denis à la Possession par le littoral (p. 6961) ; l'insuffisance des effectifs de police (p. 6945, 6946) ; la mise à l'étude de la construction d'une centrale hydraulique (p. 6961) ; la situation de la Guyane (p. 6947, 6948, 6949) ; le rôle qu'elle pourrait jouer en Amérique du Sud (p. 6949) ; la non application de l'article 6 de la loi de programme des départements d'outre-mer prévoyant l'octroi d'un statut spécial unique pour l'ensemble de la Guyane française (p. 6942) ; l'achèvement prochain de la construction d'un hôpital à Cayenne (p. 6961).

TITRE III (p. 6962) ; l'effort important fait en faveur de la jeunesse et des sports dans les D.O.M. ; la création d'un centre régional d'éducation physique et sportive aux Antilles ; la participation des équipes de football des Antilles et de la Guyane aux équipes de France (p. 6962) ; adoption du titre III (*ibid.*).

TITRE IV : adoption (p. 6962).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6962).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6962).

Orateur : M. Vivien.

EDUCATION NATIONALE

DISCUSSION [6 novembre 1963] (p. 6546). Entendus : MM. Chapalain, *Rapporteur spécial ;* Poirier, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Weinman, *Rapporteur spécial* (*Constructions scolaires*) ; Meunier, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles* (*Constructions scolaires*); Richet, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges* (*Constructions scolaires*) ; Vivien, *Rapporteur spécial* (*Jeunesse et Sports*) ; Flornoy, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles* (*Jeunesse et Sports*) ; Billères, Marcenet, Fouchet, *Ministre de l'Education nationale ;* Fréville, Fajon, Privat, Hubert Martin, Grussenmeyer, Commenay, Royer, Cornette, Mme Ploux, MM. Feix, Bosson, Gulllon, Nègre, Mondon, Fouchet, Billères, Zimmermann, Cachat, Gilbert Faure, Duterne, Mlle Dienesch, MM. Voisin, Vial-Massat, André Rey, Ehm, Séramy, Bord, Dupuy, Davoust, Becker, Bertrand Denis, Peretti, Barniaudy, Collette, de Chambrun, Joseph Perrin, Rabourdin, Kir, Mer, Darchicourt, Valenet, Sallé, Ruais, Escande, Catry, Comte-Offenbach, Ziller, Herman, Nungesser, Dassié, Poncelet, Herzog, *Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et*

Budget 1964.

aux Sports; Fouchet, *Ministre de l'Education nationale.*

Les crédits (p. 6547, 6556, 6558, 6571, 6585) ; leur pourcentage par rapport au budget général (p. 6556, 6559, 6576) ; le choix politique qu'ils représentent (p. 6558) ; l'évolution des effectifs scolaires (p. 6546, 6547, 6573) ; la nécessité d'une liaison entre l'Education nationale et la Commission de la main-d'œuvre du Plan (p. 6547) ; les conditions dans lesquelles s'est faite la rentrée scolaire de 1963 (p. 6561, 6573) ; l'insuffisance du nombre des écoles maternelles (p. 6564, 6585, 6587, 6594) ; notamment dans les départements de l'est (p. 6564, 6587, 6594); l'enseignement primaine (p. 6564, 6565, 6567, 6573) ; l'insuffisance numérique des maîtres (p. 6548, 6564, 6567, 6574, 6588) ; le caractère mondial de ce problème (p. 6574) ; la formation des maîtres (p. 6557, 6560, 6567) ; l'expérience faite en Moselle de stages pédagogiques en dernière année d'école normale (p. 6572, 6588) ; l'insuffisance des crédits pour les écoles normales p. 6550, 6560, 6567) ; la promulgation souhaitable du statut des directeurs d'écoles (p. 6569) ; la revalorisation nécessaire des traitements d'instituteurs (p. 6560, 6565) ; l'enseignement dans les zones rurales (p. 6564) ; les projets de regroupement cantonal (*ibid.*) ; la simplification souhaitable de l'enseignement (p. 6565) ; la surcharge des classes (p. 6566, 6568, 6573) ; les effectifs des classes de l'enseignement primaire sous la IIIe République (p. 6573) ; la situation dramatique de l'enseignement dans le Nord (p. 6566) ; en Bretage (*ibid.*) ; les difficultés du département de Seine-et-Oise (p. 6568) ; le problème des cours spéciaux (p. 6592, 6593); les charges infligées injustement aux communes pour le paiement de leurs professeurs (*ibid.*) ; les collèges d'enseignement général (p. 6549, 6562, 6567, 6587, 6588, 6597, 6601) ; la promulgation de leur statut (p. 6549, 6564) ; l'affectation dans les C.E.G. d'instituteurs (p. 6597) ; la prise en charge souhaitable par l'Etat de leurs dépenses de fonctionnement (p. 6565) ; les problèmes des maîtres et des locaux (p. 6601) ; le rejet par le contrôleur financier du projet d'arrêté de financement relatif à un collège d'enseignement général de filles dans le département des Hautes-Alpes (p. 6593) ; l'enseignement souhaitable d'une seconde langue dans les C.E.G. (p. 6597) ; l'application de la réforme de l'enseignement (p. 6569, 6591) ; la prolongation de la scolarité (p. 6567, 6580).

L'enseignement secondaire (p. 6549, 6570, 6597, 6598) ; le problème posé par la création de classes de transition et de classes terminales (p. 6567, 6581, 6595, 6596) ; l'orientation (p. 6569, 6581, 6595, 6597) ; la nationalisation souhaitable des collèges d'enseignement secondaire (p. 6549) ; notamment de celui de Boulogne-sur-Mer (p. 6594) ; la situation de l'enseignement secondaire à Orléans (p. 6598) ; et dans la région parisienne (p. 6602); les difficultés de recrutement des professeurs (p. 6571) ; l'insuffisance de leur nombre (p. 6549, 6560, 6570) ; et de leur rémunération (p. 6590, 6591) ; le relèvement souhaitable du paiement des heures supplémentaires (p. 6571); les difficultés de l'Académie de Lille (p. 6570, 6571) ; la branche technique et économique de l'enseignement secondaire (p. 6598, 6599); gion parisienne (p. 6602); les difficultés de regime des études (p. 6588) ; l'aménagement des programmes de mathématiques (p. 6599).

L'enseignement technique (p. 6560, 6565, 6567, 6573, 6579, 6588, 6589, 6590) ; la création de cours professionnels municipaux (p. 6566) ; l'insuffisance de la capacité d'accueil des établissements (p. 6565, 6573, 6574, 6590); les difficultés de recrutement (p. 6567, 6579) ; les possibilités de recours à des sous-officiers mariniers retraités (p. 6567) ; la titularisation souhaitable des maîtres de l'enseignement technique (p. 6592) ; l'accès des jeunes filles à l'enseignement technique (p. 6577) ; le projet de construction d'un lycée technique à Briey (p. 6564, 6572) ; la construction d'un collège technique dans la région de Wissembourg (*ibid.*) ; la situation de l'enseignement technique dans le Haut-Rhin (p. 6577, 6578, 6589) ; le sort réservé à l'école de tissage et de bonneterie de Mulhouse (p. 6578) ; l'enseignement supérieur (p. 6560, 6566, 6573, 6574, 6585) ; les conditions déplorables dans lesquelles s'est effectuée la dernière rentrée (p. 6585) ; les projets de réforme (p. 6566) ; la décentralisation souhaitable des étudiants (p. 6575, 6591) ; le logement des étudiants (p. 6566, 6586, 6591) ; leur surmenage (p. 6591) ; la création de nouvelles académies (p. 6590) ; la création souhaitable d'une faculté de médecine à Dijon (p. 6595) ; d'une académie à Nice (p. 6601) ; le projet de construction d'un ensemble juridique et littéraire à Toulouse (p. 6586) ; la création souhaitable d'une chaire de médecine physique et de réadaptation (p. 6579, 6580) ; l'existence à l'étranger d'une telle qualification (p. 6580) ; la recherche scientifique (p. 6560, 6586, 6590) ; la situation du personnel (p.

6590) ; la priorité accordée à la recherche militaire (*ibid.*).

Les bourses (p. 6567, 6588, 6600) ; la rigueur des conditions de leur attribution aux ruraux (p. 6567) ; la déduction souhaitable des revenus des frais d'internat ou d'études pour les fonctionnaires de province et les agriculteurs (p. 6593) ; la démocratisation de l'enseignement (p. 6560, 6577, 6586, 6593) ; la définition souhaitable d'une véritable politique scolaire (p. 6586) ; le développement des méthodes audio-visuelles (p. 6549) ; le problème linguistique dans la région de Wissembourg (p. 6564) ; la dégradation progressive de l'enseignement du français (p. 6591) ; les enfants inadaptés (p. 6561, 6569, 6588, 6597) ; l'insuffisance des classes qui leur sont affectées (p. 6588) ; le ramassage scolaire (p. 6564, 6566, 6572) ; la situation spéciale des pays de montagne (p. 6566) ; l'octroi d'une allocation scolaire de rentrée (p. 6573) ; l'inquiétude des maîtres de l'enseignement privé (p. 6592) ; les crédits d'équipement ; leur accroissement (p. 6546, 6548) ; le blocage regrettable des crédits de paiement (p. 6549, 6569, 6572, 6578) ; la disparition opportune des reports (p. 6546, 6550).

Les constructions scolaires (p. 6546, 6547, 6549, 6550, 6551, 6558, 6560, 6569, 6578, 6587, 6590, 6602) ; le retard de la France dans ce domaine (p. 6549) ; notamment par rapport aux prévisions de la Commission Le Gorgeu (p. 6547, 6550, 6558) ; et à celles du IVe Plan (p. 6550, 6558) ; le financement ; les conséquences du décret de novembre 1962 (p. 6547, 6549, 6587, 6599, 6602) ; l'accroissement des charges des collectivités locales en résultant (p. 6587, 6602) ; le remboursement des avances faites par les communes à l'Etat (p. 6578, 6587) ; les difficultés administratives ; les lenteurs de la procédure (p. 6569, 6572) ; la déconcentration du financement (p. 6551, 6569) ; le déblocage urgent des crédits (p. 6569, 6570, 6572, 6588) ; la régionalisation des crédits (p. 6548, 6549) ; le recours éventuel à l'emprunt (p. 6570, 6587, 6603) ; le dépôt souhaitable par le Gouvernement d'un rapport sur l'exécution du précédent budget portant sur les constructions scolaires (p. 6570) ; les capacités de l'industrie du bâtiment (p. 6576) ; la nécessité d'une plus grande participation de l'Etat au financement des constructions scolaires (p. 6587) ; la constitution de syndicats de communes (p. 6587) ; les commandes groupées (p. 6551) ; la création souhaitable d'un service spécial des constructions scolaires (p. 6547) ; la collaboration entre le Ministère de la Construction et celui de l'Education nationale (p. 6594) ; l'institution souhaitable d'une direction unique émanant des Ministères de la Construction et de l'Education nationale, chargée des constructions scolaires (p. 6594) ; le retard apporté à la reconstruction de l'école normale protestante d'institutrices à Strasbourg (p. 6589) ; l'appel souhaitable à des architectes locaux (p. 6590) ; le problème de la réserve des terrains (p. 6568) ; les efforts faits par la IVe République en matière de constructions scolaires (p. 6555, 6556) ; la réforme de l'administration du Ministère (p. 6548) ; la décentralisation de l'organisation de l'enseignement du premier degré (p. 6546, 6548) ; les délégations rectorales (p. 6548) ; la création d'un Secrétaire général à l'Education nationale (p. 6549, 6562) ; le rattachement à la Santé publique des services de l'hygiène scolaire (p. 6562, 6586, 6599) ; les crédits destinés à l'éducation physique et aux sports (p. 6552, 6584, 6589, 6599, 6600) ; leur présentation souhaitable dans un fascicule spécial (p. 6552) ; leur insuffisance (p. 6553) ; la transformation du Haut-Commissariat en un Secrétariat (p. 6552, 6553) ; le rattachement au Secrétariat des constructions sportives, scolaires et universitaires (p. 6553, 6603) ; l'application de la loi-programme (p. 6553, 6584, 6597, 6605) ; la déconcentration décidée sur les plans technique et financier (p. 6605) ; l'information souhaitable des parlementaires sur le déroulement du plan d'équipement sportif et culturel (p. 6582) ; l'augmentation du coût des constructions prévues (p. 6595, 6599) ; les charges des municipalités (p. 6597, 6600) ; les problèmes de personnel (p. 6554, 6590) ; le développement souhaitable des moniteurs itinérants à l'échelon cantonal (p. 6590) ; la situation des communes extérieures aux grandes agglomérations urbaines en matière d'équipement sportif (p. 6594) ; les épreuves d'éducation physique du baccalauréat (p. 6585, 6586) ; l'impossibilité dans laquelle se trouvent les élèves de s'entraîner (p. 6586) ; les cités sportives (p. 6584) ; la création d'antennes sportives (p. 6597) ; l'établissement souhaitable d'un plan d'équipement sportif des grands ensembles et des zones à urbaniser par priorité (p. 6599) ; la création de l'Office franco-allemand (p. 6553) ; la représentation souhaitable des parlementaires au sein du deuxième organisme de contrôle et d'animation devant être créé pour cet Office (p. 6555, 6604) ; les Jeux olympiques (p. 6584, 6590, 6605) ; le problème des visas (p. 6605) ; l'éviction de la candidature de Lyon (p. 6584) ; le nombre des licenciés ;

Budget 1964.

la définition de l'amateurisme (p. 6589) ; la réforme sportive (p. 6589, 6604); les concours de pronostics (p. 6590, 6605) ; la disparition éventuelle du bataillon de Joinville (p. 6590) ; la libéralité de la politique du Gouvernement en matière de jeunesse et de sports (p. 6554, 6555, 6604) ; l'éducation populaire et la promotion sociale (p. 6554, 6555, 6597, 6606) ; l'application de la loi congés-cadres (p. 6554) ; les subventions aux associations (p. 6597, 6604) ; la création d'un Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (F.O.N.J.E.P.) (p. 6555, 6597) ; les maisons de jeunes (p. 6554) ; leur dépolitisation (*ibid.*) ; la fusion des deux associations d'auberges de la jeunesse (p. 6602, 6604).

TITRE III (p. 6607) : la création d'une académie à Limoges (p. 6607) ; le retard apporté à la construction dans cette ville du collège scientifique et universitaire créé depuis 1958, d'une école de médecine et d'une résidence universitaire ; la reconstitution des ligues et comités régionaux des fédérations sportives limousines que permettrait la création d'un rectorat (p. 6607); la création éventuelle d'une académie à Amiens ; son ressort (p. 6607) ; la prochaine publication des textes créant le grade de directeur d'école et du statut des collèges d'enseignement général (p. 6607, 6608) ; adoption au scrutin du titre III (p. 6608) ; liste des votants (p. 6619).

TITRE IV : adoption (p. 6608).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6608).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6608).

Orateurs : MM. Fanton, Fouchet, *Ministre de l'Education nationale ;* Lejeune, Longequeue.

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

I. — CHARGES COMMUNES

DISCUSSION [8 novembre 1963] (p. 6898). Entendus : MM. Ebrard, *Rapporteur spécial;* Baudis, Privat, Mer Ballanger, Voilquin, Sallé, Fil, Mme Ploux, MM. Bas, Bisson, Bertrand Denis, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.*

Les crédits (p. 6898) ; la diversité des dépenses inscrites au budget des Charges communes (p. 6898, 6905) ; la réduction du nombre des rubriques (p. 6905) ; la situation de la dette publique (*ibid.*) ; le remboursement anticipé de certaines échéances de notre dette extérieure (p. 6907) ; les conditions de placement des deux derniers emprunts (*ibid.*); le prochain relèvement du plafond des dépôts dans les Caisses d'épargne (p. 6907).

La fonction publique (p. 6898, 6899, 6900, 6908) ; l'insuffisance de sa rémunération (p. 6898, 6900, 6902) ; notamment par rapport au secteur nationalisé (p. 6900) ; les diminutions du pouvoir d'achat des fonctionnaires (p. 6900) ; leurs revendications (p. 6900, 6902) ; l'ampleur des grèves survenues en 1963 (p. 6901) ; les mesures prises par le Gouvernement en faveur des fonctionnaires dans le budget pour 1964 (p. 6908) ; l'ouverture nécessaire de la grille hiérarchique (p. 6898, 6900) ; la situation des retraités (p. 6898, 6899, 6903) ; l'intégration souhaitable de l'indemnité de résidence dans le calcul de la retraite (p. 6903) ; la suppression de l'abattement du sixième sur les annuités de service sédentaire (p. 6898, 6899, 6900, 6902, 6903, 6908) ; la prochaine réforme du Code des pensions (p. 6904, 6908) ; l'inscription dans ce texte de la distinction entre les services sédentaires et les services actifs (p. 6908) ; et du règlement de la situation des cheminots anciens combattants (*ibid.*) ; la majoration souhaitable du pourcentage de la pension de reconversion accordée aux veuves (p. 6900) ; l'attribution d'une pension aux veuves ayant contracté mariage moins de deux ans avant l'admission à la retraite de leur mari (p. 6904, 6908) ; la lenteur de la révision des pensions (p. 6904) ; la situation des auxiliaires retraités (p. 6907) ; les projets de réforme administrative (p. 6902) ; la situation des services extérieurs du Trésor (p. 6903) ; le relèvement souhaitable de l'indemnité de responsabilité des comptables (p. 6903).

Les interventions économiques (p. 6898, 6907) le secteur céréalier (p. 6898) ; le relèvement du quantum de l'orge et du blé ; celui regrettable du maïs (*ibid.*) ; le marché du sucre (p. 6907) ; la réduction prochaine du taux de la cotisation de résorption (p. 6907) ; le fonctionnement de la Caisse nationale de crédit agricole (p. 6898) ; le F.O.R.M.A. (p. 6898) ; les primes spéciales d'équipement ; l'importance des reports de crédits dans ce domaine ; la complexité de la procédure d'attribution des primes (p. 6899) ; l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon ; la consultation souhaitable des élus locaux (p. 6899) ; les in-

vestissements hôteliers (p. 6899, 6907) ; leur extension éventuelle aux établissements thermaux (p. 6907) ; la suppression regrettable de la détaxe sur l'essence pour les touristes étrangers (p. 6899).

Les crédits d'action sociale (p. 6899, 6907); les mesures envisagées en faveur des familles; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'utilisation du crédit provisionnel de 40 millions de francs (p. 6899) ; les mesures en faveur des personnes âgées (p. 6899, 6907) ; la situation des économiquement faibles (p. 6899) ; l'alignement du taux de l'ensemble des allocations servies aux personnes âgées (p. 6907) ; l'application souhaitable des recommandations de la Commission Laroque (p. 6899) ; la situation des rentiers viagers (p. 6899, 6900, 6901, 6904, 6906) ; notamment de ceux des services publics (p. 6901, 6906) ; la réforme souhaitable de la fiscalité des rentes viagères constituées à titre onéreux (p. 6906).

Les méthodes de travail défectueuses de l'Assemblée (p. 6904, 6905, 6908) ; les difficultés rencontrées par les parlementaires pour effectuer leur travail au sein des Commissions ; l'insuffisance des moyens d'information dont ils disposent (p. 6905) ; la réforme nécessaire de leurs conditions de travail et de leur installation (p. 6906) ; la portée des travaux effectués en Commission et en séance publique (p. 6908).

TITRE Ier : adoption (p. 6908).

TITRE II : adoption (p. 6908).

TITRE III : adoption (p. 6909).

TITRE IV (p. 6909) : l'absence dans le budget en discussion de mesures en faveur des rentiers viagers; la réforme souhaitable du mode d'imposition des rentes viagères (p. 6909); amendement du Gouvernement tendant à une réduction de crédits de 15 millions de francs (p. 6909) ; la traduction dans cet amendement des mesures prises à l'occasion de la discussion du budget annexe des Prestations sociales agricoles (p. 6909) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; amendements du Gouvernement tendant à une réduction de crédits (p. 6909) ; adoption (*ibid.*) ; adoption du titre IV (*ibid.*).

TITRE V (p. 6909) ; les projets d'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon ; la nécessité d'envisager l'aménagement de l'arrière-pays et de consulter les élus locaux ; les dégâts causés par les crues des torrents et des rivières au cours du mois de septembre dernier ; la nécessité de draguer les torrents et rivières et de consolider leurs berges préalablement à tout aménagement du littoral (p. 6909) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du titre V (p. 6910). Budget 1964.

TITRE VI (p. 6910) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6910).

Orateurs : MM. Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Lamps, Tourné.

II. — SERVICES FINANCIERS

DISCUSSION [8 novembre 1963] (p. 6915). Entendus : MM. Sanson, *Rapporteur spécial ;* Fouchier, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges (Commerce extérieur) ;* Kaspereit, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges (Commerce intérieur)* ; Valentin, Fréville, Lamps, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.*

Les crédits (p. 6915, 6923) ; la fusion des services financiers proprement dits et des services économiques du quai Branly (p. 6915, 6923) ; l'accroissement des tâches d'administrations financières (p. 6915, 6922, 6923) ; la vétusté des locaux (p. 6922, 6923) ; le développement de la mécanisation des tâches des services fiscaux et de la comptabilité publique (p. 6916, 6923) ; les problèmes de personnel (p. 6922, 6923) ; les améliorations envisagées (p. 6923) ; la pénurie des effectifs, notamment des fonctionnaires de la direction générale des impôts (p. 6922) ; l'insuffisance de la rémunération des cadres de la catégorie A (p. 6923) ; le sort du personnel de l'ancien Office des changes (p. 6918) ; la situation des personnels des cadres C et D ; celle des auxiliaires (p. 6922) ; celle des receveurs auxiliaires des impôts (p. 6922, 6923) ; la révision nécessaire des modes de calcul de leur retraite et de l'indemnité journalière qui leur est accordée en cas de maladie (p. 6923) ; l'activité de l'I.N.S.E.E. (Institut national de la statistique et des études économiques) (p. 6916, 6921) ; l'insuffisance de ses moyens (p. 6921).

Le commerce intérieur (p. 6916, 6919, 6920) ; le financement de l'équipement commercial des nouveaux ensembles d'habitation (p. 6916) ; les problèmes de la distribution (p. 6920, 6921) ; les inconvénients des magasins à prix très bas (p. 6919) ; l'insuffisance des crédits pour l'assistance technique au commerce (p. 6919) ; les modifications

Budget 1964.

pouvant être apportées à la distribution en France (p. 6919, 6920, 6921) ; le développement des études de marchés (p. 6920) ; le caractère différent de la distribution des produits d'origine industrielle et de ceux d'origine agricole (p. 6920) ; la nécessité d'une politique de crédit à long terme et à taux bas pour permettre aux bénéficiaires de pratiquer une distribution de masse à bas prix (p. 6920); les travaux des assises du commerce (p. 6919, 6920) ; la distribution de la viande (p. 6920, 6921) ; la réforme nécessaire des abattoirs (p. 6921) ; la nécessité d'une contraction du circuit et d'une industrialisation des méthodes (p. 6921) ; les marchés d'intérêt national (p. 6921).

Le commerce extérieur (p. 6916, 6918) ; le Centre national du commerce extérieur (p. 6924) ; l'équilibre des importations et des exportations (p. 6916, 6918) ; la recherche nécessaire de nouveaux débouchés (*ibid.*) ; l'augmentation des prix de gros français (p. 6916, 6918) ; le manque d'homogénéité des statistiques traitant du commerce extérieur (p. 6918) ; les négociations internationales tarifaires (p. 6916, 6917) ; l'amélioration nécessaire des conditions de crédit pour l'exportation (p. 6916) ; l'insuffisance des moyens des services de l'expansion économique (p. 6917, 6918) ; notamment du nombre des postes d'attachés commerciaux (p. 6917); la modicité des crédits consacrés au financement des chambres de commerce en France (p. 6917) ; le Comité permanent des foires (p. 6917, 6918) ; le succès de l'exposition de Montréal (p. 6918) ; la prochaine exposition française devant se tenir à Madrid (p. 6917).

TITRE III : adoption (p. 6924).

TITRE IV : adoption (*ibid.*).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

INDUSTRIE

DISCUSSION [30 octobre 1963] (p. 5960). Entendus : MM. Bailly, *Rapporteur spécial ;* Poncelet, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Maurice-Bokanowski, *Ministre de l'Industrie ;* Pleven, Martel, Martin, André Rey, Zimmermann, Schaff, Fabre, Derancy, Le Guen, Mme Prin, MM. Ramette, Souchal, Beauguitte, Gasparini, Mondon.

Les crédits (p. 5960, 5962) ; le charbon (p. 5960, 5972) ; les difficultés sociales survenues dans les mines (p. 5960, 5965, 5976) ; les fermetures de mines (p. 5969, 5970) ; les conséquences de la réduction de l'extraction charbonnière (p. 5964, 5972) ; la nécessité d'une réforme de structure de la profession houillère (p. 5960, 5961) ; les revendications des mineurs (p. 5965, 5966, 5970) ; le problème posé par leur reconversion (p. 5966, 5969) ; l'insuffisance des propositions faites par le Gouvernement (p. 5966, 5970) ; les possibilités d'utilisation du charbon, notamment en chimie (p. 5961, 5962) ; l'association éventuelle des charbonnages et des pétroliers, étant donné la coexistence dans les mêmes usines de la carbochimie et de la pétrochimie (p. 5961) ; la création de centrales thermiques (p. 5961) ; les importations de charbon (p. 5969, 5970, 5972) ; le prix de cession des charbons importés (p. 5965, 5975) ; les charges pesant sur les charbonnages (p. 5962); le pétrole (p. 5961) ; le problème de la sécurité des approvisionnements de pétrole saharien (p. 5961, 5962, 5974) ; l'existence d'un plan de rechange en cas d'une nationalisation de ce pétrole (p. 5961, 5969) ; le gaz (p. 5962) ; le problème de son transport (*ibid.*) ; l'importation éventuelle de gaz hollandais (p. 5962, 5969) ; l'énergie nucléaire (p. 5962, 5963, 5964) ; l'ouverture nécessaire d'un débat sur la politique énergétique (p. 5961, 5962, 5972) ; la création d'un Secrétariat général de l'Energie (p. 5964) ; la définition d'une politique communautaire de l'énergie (p. 5964, 5965, 5966, 5969) ; la progression de la production industrielle (p. 5964) ; les investissements industriels (p. 5961) ; la réduction de l'autofinancement (p. 5961) ; la recherche de débouchés extérieurs (p. 5962) ; les industries chimiques (p. 5964) ; l'industrie automobile ; les baisses de prix consenties dans ce secteur (p. 5964) ; l'industrie électronique (p. 5965) ; l'industrie textile (p. 5964, 5965) ; la production de biens d'équipement (p. 5963, 5965) ; l'octroi aux pays en voie de développement de crédits liés (p. 5963) ; l'intensification de la recherche (p. 5962, 5964) ; la crise dans les mines de fer (p. 5962, 5966, 5971) ; la concurrence faite au minerai lorrain par les minerais étrangers plus riches (p. 5962, 5966, 5974) ; les recommandations de la Table Ronde (p. 5963, 5967, 5973) ; la situation dans le bassin de Briey (p. 5966, 5969, 5970, 5973) ; les fermetures de mines (p. 5966, 5972) ; les licenciements (p. 5963, 5966, 5967, 5972) ; le problème posé par le reclassement des mineurs (p. 5962, 5963, 5967) ; la reconversion industrielle de la Lorraine sidérurgique (p. 5967, 5974) ; la pro-

tection nécessaire de la sidérurgie française (p. 5963, 5966, 5971) ; l'établissement nécessaire de droits de douane en faveur des productions de la Communauté Economique Européenne (p. 5964, 5967, 5973, 5974) ; les frais de transport élevés en Belgique et en Sarre (p. 5967, 5973, 5974) ; la nécessité pour le Gouvernement français d'imposer à la Belgique le respect de ses engagements communautaires (p. 5973) ; la coordination nécessaire entre les mines (p. 5973) ; la création souhaitable d'usines d'enrichissement dans les régions ferrifères (p. 5973) ; et d'usines de transformation (p. 5967, 5973, 5974) ; la situation de la région du Haut-Rhin (p. 5969); la reconversion des usines textiles (*ibid.*) ; les conséquences de l'implantation d'un complexe industriel britannique dans la région de Calais p. 5969, 5976); les salaires dans les entreprises nationalisées (p. 5969, 5976) ; l'aménagement du territoire (p. 5963, 5965, 5968, 5969) ; la situation de la région du Sud-Ouest (p. 5968, 5974) ; l'aménagement nécessaire de l'axe navigable Rhône-Atlantique (p. 5968) ; l'élargissement nécessaire des canaux (p. 5968) ; l'artisanat (p. 5962, 5965, 5971, 5976) ; le crédit artisanal (p. 5965, 5971) ; les subventions aux chambres des métiers (p. 5965) ; l'artisanat de groupe ; l'activité de l'association des artisans bretons (p. 5971, 5976).

L'activité du Service des poids et mesures du Ministère de l'Industrie ; la nécessité d'un resserrement des contrôles (p. 5962) ; la réduction regrettable des crédits alloués au bureau de recherches géologiques et minières ; les services rendus par la géologie (p. 5965).

Etat B :

TITRE III : adoption (p. 5976).

TITRE IV : adoption au scrutin (p. 5976) ; liste des votants (p. 5978).

Etat C :

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5976).

TITRE VI : amendement de M. Pleven tendant à supprimer les autorisations de programme et les crédits de paiement inscrits à ce titre (p. 5976) ; le dépôt souhaitable par le Gouvernement d'une lettre rectificative relevant les crédits destinés au bureau de recherches géologiques et minières (p. 5976) : les nombreuses applications de la géologie ; la nécessité de refaire la carte du sous-sol dans toutes les régions de France (p. 5976) ; la reconversion du bureau de recherches géologiques et minières par suite de la réduction de ses structures outre-mer et du groupement de ses effectifs en métropole ; la découverte de mines d'étain en Bretagne (p. 5977) ; les moyens mis à la disposition du B.R.G.M. (p. 5977) ; les contrats passés par cet organisme avec l'étranger (p. 5977) ; rejet au scrutin de l'amendement de M. Pleven (p. 5977) ; liste des votants (p. 5979) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du titre VI (p. 5977). Budget 1964.

TITRE III. — Etat D : adoption (p. 5977).

Après l'Art. 87 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (réduction du taux de la taxe d'encouragement à la production textile) (p. 5978) ; adoption (*ibid.*).

Orateurs : MM. Maurice-Bokanowski, *Ministre de l'Industrie*, Pleven, de Poulpiquet, Sanson, *Vice-Président de la Commission des finances.*

INTÉRIEUR

DISCUSSION [5 novembre 1963] (p. 6465).

Entendus : MM. Charret *Rapporteur spécial ;* Zimmermann, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles;* Mondon, Fréville, Ribière, Fouet, Barbet, Pic, Michel Jacquet, de Fraissinette, Houël, Mme de Hauteclocque, MM. Fouchier, Le Gallo, Schaff, Bisson, Roche-Defrance, Brousset, Ruais, Poudevigne, Boscher, Bernard, Raulet, Frey, *Ministre de l'Intérieur.*

Les crédits (p. 6465, 6477, 6485) ; la priorité accordée aux collectivités locales (p. 6466); l'administration générale (p. 6466); le corps préfectoral (p. 6466) ; les sous-préfets (*ibid.*) ; la création de préfets coordonnateurs dans les régions (p. 6473) ; les services de préfecture (p. 6466, 6468, 6471) ; les problèmes de personnel (p. 6471, 6472, 6474) ; la situation des agents des cadres C et D (p. 6468, 6472) ; l'institution d'une école de préfecture ; le problème des auxiliaires (p. 6468, 6475); les services de police et de sécurité (p. 6466, 6468, 6486); les conséquences de la fin des événements d'Algérie (p. 6466, 6486); la sûreté nationale (p. 6466) ; la suppression d'emplois dans les personnels de C.R.S. (p. 6466) ; les conséquences de la suppression de la C.R.S. d'Uzès (p. 6483, 6486); les tâches des personnels de sûreté et de police ; l'augmentation de la criminalité (p. 6466, 6486); la situation des personnels de police (p.

Budget 1964.

6468, 6472, 6474, 6482, 6486) ; le reclassement des fonctionnaires rapatriés ; la reconstitution de carrière des fonctionnaires, anciens combattants des forces françaises libres (p. 6467, 6472, 6482, 6486) ; l'uniformisation des limites d'âge des personnels actifs de la sûreté nationale (p. 6448, 6469); le reclassement à titre posthume des policiers morts pour la France (p. 6469) ; le problème des fonctionnaires en surnombre (p. 6472, 6475, 6486) ; le rétablissement de la parité entre la sûreté nationale et la préfecture de police (p. 6474) ; la réduction des crédits de matériel de la sûreté nationale (p. 6466, 6467, 6475, 6486) ; la construction souhaitable de locaux d'habitation pour le personnel de la sûreté (p. 6472) ; la situation du personnel de la Préfecture de police (p. 6478, 6482) ; le problème du régime de la retraite proportionnelle des personnels actifs de la Préfecture (p. 6482) ; la situation des officiers de police adjoints (p. 6479) ; l'insuffisance du nombre des contractuels pour faire face à l'accroissement de la circulation parisienne et à l'extension de la zone bleue (p. 6479) ; la réintégration des policiers musulmans algériens (p. 6475) ; le personnel de transmission (p. 6475, 6484) ; le retard apporté à l'élaboration d'un statut spécial en leur faveur (p. 6484) ; la protection civile (p. 6467); les collectivités locale (p. 6467, 6469, 6473, 6486) ; l'accroissement de leurs besoins et de leurs charges (p. 6462, 6487) ; leurs difficultés financières (p. 6468, 6469, 6470) ; le poids des impôts locaux (p. 6478) ; la nécessité d'accroître leurs facultés d'emprunt (p. 6471, 6472) ; la réforme des finances locales (p. 6469, 6470, 6480) ; la fiscalité directe (p. 6472, 6480) ; la taxe locale (p. 6469, 6472) ; la répartition du produit de cette dernière (p. 6477) ; l'aide de l'Etat aux collectivités locales (p. 6467, 6473, 6474) ; les transferts de charges opérés au budget général (p. 6468, 6469, 6473, 6476) ; notamment en ce qui concerne l'Education nationale (p. 6468) ; les subventions obligatoires (p. 6467) ; l'augmentation des subventions d'équipement (p. 6467, 6470, 6485) ; la participation de l'Etat à l'aménagement des bâtiments judiciaires (p. 6468) ; le retard dans les travaux de distribution d'eau (p. 6467) ; et d'assainissement (p. 6467, 6476, 6480, 6483) ; la révision nécessaire de la répartition des charges d'aide sociale entre l'Etat et les départements (p. 6470, 6471, 6475, 6480) ; la diminution des tranches départementales et communales du fonds spécial d'investissement routier (p. 6476, 6477, 6483); le retard apporté à la reconstruction des ponts et des ouvrages d'art détruits par faits de guerre (p. 6481) ; les dégâts causés à la voirie départementale par le gel de l'hiver dernier (p. 6483) ; les conséquences, pour les ressources communales, de l'allégement de la fiscalité du cinéma (p. 6480) ; les communes rurales (p. 6476) ; la diminution des libertés communales (p. 6477, 6478) ; le personnel communal (p. 6467, 6472, 6475, 6479, 6481) ; l'insuffisance de sa rémunération (p. 6468) ; les difficultés de son recrutement (p. 6477) ; l'application souhaitable du classement indiciaire décidé par la commission nationale paritaire du personnel communal (p 6468, 6473, 6477, 6479, 6482) ; l'insuffisance du nombre de candidats qualifiés aux fonctions de maire et d'adjoint ; le relèvement souhaitable de leur indemnité (p. 6472); la renaissance du Conseil national supérieur des services publics (p. 6480) ; la remise en activité nécessaire de la commission d'étude des problèmes municipaux (*ibid.*) ; l'extension souhaitable aux fossoyeurs et aux agents des services de désinfection de la ville de Paris du bénéfice de la loi du 17 mars 1950 appliquée aux agents des réseaux souterrains des égouts (p. 6474) ; la réforme de l'administration départementale tentée dans cinq départements (p. 6471) ; le projet de réforme de la région parisienne (p. 6471, 6480) ; la consultation nécessaire des collectivités locales intéressées (p. 6480) ; la nécessité d'une réforme cantonale (p. 6471) ; l'aide de l'Etat à la réparation des dommages publics et privés causés dans l'Ardèche à la suite d'orages et d'inondations (p. 6481, 6482).

TITRE III (p. 6487) : amendement de MM. Fouel et Massot tendant à une réduction de crédits (p. 6487) ; le caractère prématuré de l'institution de conférences interdépartementales, étant donné la prochaine ouverture du débat sur l'aménagement du territoire (p. 6487) ; rejet de l'amendement (p. 6488) ; adoption du titre III (p. 6488).

TITRE IV : adoption (p. 6488).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6488).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6488).

Orateurs : MM. Charret, *Rapporteur spécial ;* Fouet, Frey, *Ministre de l'Intérieur.*

JUSTICE

DISCUSSION [6 novembre 1963] (p. 6446). Entendus : MM. Sabatier, *Rapporteur spécial ;* Lavigne, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Montagne, Delachenal, Dejean, de Grailly, Houel, Charvet, Hoguet, Commenay, Zimmermann, Pasquini, Mondon, Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

Les crédits (p. 6447, 6449, 6456) ; leur modicité par rapport à l'ensemble du budget de l'Etat (p. 6447, 6449, 6451) ; l'application de la réforme judiciaire de 1958 (p. 6448, 6450, 6451, 6453, 6456) ; son aménagement souhaitable (p. 6448) ; la suppression éventuelle des tribunaux d'instance (p. 6449, 6453, 6456) ; le caractère erroné d'une telle supposition (p. 6456) ; le rétablissement souhaitable d'une Cour d'appel à Metz (p. 6455, 6456, 6457) ; la réforme effectuée par décret du Conseil d'Etat (p. 6447, 6452, 6456) ; l'éventualité de son autonomie financière (p. 6447, 6456) ; le fonctionnement des juridictions administratives (p. 6448, 6449, 6456); la proportion importante de jugements favorables rendus à l'administration (p. 6449) ; l'indépendance nécessaire des membres des tribunaux administratifs (p. 6448, 6456) ; l'intention du Gouvernement de mettre à l'étude l'organisation et le fonctionnement des tribunaux administratifs (p. 6456).

La situation faite aux magistrats (p. 6447, 6449, 6450, 6451, 6454, 6456) ; les conditions de leur avancement (p. 6449) ; les conséquences de l'intégration des magistrats du cadre de la F.O.M. ; la revalorisation des traitements intervenue depuis 1958 (p. 6447, 6456) ; le problème de l'intégration des juges de paix (p. 6449, 6454, 6456) ; l'extension souhaitable de la création d'emploi de premier juge d'instruction (p. 6455, 6456) ; l'intégration éventuelle des juges d'instance aux tribunaux départementaux (p. 6450, 6456) ; les difficultés de recrutement des juges d'instance (p. 6456) ; l'aménagement du taux de l'indemnité de fonction des juges du livre foncier (p. 6454, 6457) ; la situation des greffiers d'instance (p. 6448, 6450, 6451, 6453, 6454, 6457) ; le relèvement de leurs tarifs (p. 6451, 6453, 6457) ; l'étude entreprise par le Gouvernement sur le fonctionnement des greffes (p. 6457) ; la fusion éventuelle des professions d'avoué et d'avocat (p. 6447, 6449, 6453, 6454, 6457) ; le caractère prématurée d'une telle mesures (p. 6457) ; la situation du personnel pénitentiaire (p. 6448, 6449, 6454, 6455, 6458) ; son reclassement nécessaire (p. 6450, 6454, 6455) ; son insuffisance numérique (p. 6454) ; le sort réservé aux détenus nords-africains condamnés (p. 6455) ; le fonctionnement de la protection (p. 6455) ; la délinquance juvénile (p. 6448, 6452) ; la situation de l'éducation surveillée (p. 6448, 6450, 6458); l'équipement pénitentiaire (p. 6458); le démarrage de la construction de la nouvelle maison d'arrêt de Fleury-Mérogis destinée à remplacer la Santé et la Petite Roquette (p. 6458); l'équipement des bâtiments judiciaires; les subventions accordées par l'Etat aux collectivités locales (p. 6458) ; la réforme souhaitable de l'assistance judiciaire (p. 6450, 6457) ; dans le sens d'une rémunération des avocats stagiaires (p. 6450, 6458) ; le vote souhaitable d'une loi d'amnistie des faits en relation avec les événements d'Algérie (p. 6449, 6450, 6452, 6455, 6458; notamment pour les mineurs (p. 6452); la compétence de l'Assemblée Nationale pour décider d'une telle mesure (p. 6452) ; les nombreuses propositions de loi déposées à ce sujet (p. 6450, 6452) ; le retard apporté au dépôt du rapport de la commission compétente (p. 6453) ; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la discussion de son texte (p. 6453) ; le caractère prématuré d'une décision d'amnistie (p. 6460) ; l'illégitimité de la subversion (p. 6458) ; la déclaration faite par le Président de la République le 29 juillet 1963 (p. 6458, 6460) ; le fonctionnement de la Cour de sûreté (p. 6447, 6459) ; l'achèvement prochain de ses travaux (p. 6447, 6459) ; le nombre de détenus politiques dans les établissements pénitentiaires (p. 6459) ; l'hommage devant être rendu aux juges de la Cour de sûreté (p. 6459) ; amendement de MM. Charvet et Coste-Floret tendant à une réduction des crédits du titre III (p. 6460).

Le Gouvernement demande à l'Assemblée, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, de se prononcer par un seul vote sur les crédits des titres III, IV, V et VI du Ministère de la Justice dans les chiffres du Gouvernement et à l'exclusion de tout amendement (p. 6460); le dépôt de propositions de loi d'origine politique différente portant amnistie des infractions commises à l'occasion de faits en relation avec les événements d'Algérie (p. 6460); la nécessité d'une amnistie pour les mineurs et pour les actes les moins graves (p. 6460) ; la compétence du Parlement en matière d'amnistie (p. 6460) ; le caractère indicatif de l'amendement de MM. Charvet et Coste-Floret (p. 6461) ; l'inopportunité d'une

Budget 1964.

disposition de ce genre dans la loi de finances (*ibid.*) ; l'utilisation regrettable par le Gouvernement de la procédure du vote bloqué ; le déséquilibre qu'elle introduit entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif (p. 6461).

Adoption au scrutin des crédits des titres III et IV de l'état B et des titres V et VI de l'état C relatifs aux Ministères de la Justice (p. 6461) ; liste des votants (p. 6463).

Orateurs : MM. Coste-Floret, Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;* Pleven,

ETAT E, ligne 123 :

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE

DISCUSSION [7 novembre 1963] (p. 6698). Entendus : MM. Boinvilliers, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Coste-Floret, Peyrefitte, *Ministre de l'Information ;* Nungesser, *Rapporteur spécial ;* Fréville, Grenier, Escande, Mainguy, Hinsberger, Durbet, Cassagne, Vivien, Delorme.

La situation financière de la R.T.F. (p. 6698, 6702, 6709) ; son déficit (p. 6698, 6699, 6703) ; le rapport de la Cour des comptes (p. 6699, 6709) ; l'établissement souhaitable d'un nouveau plan financier et comptable (p. 6701, 6713) ; le caractère excédentaire du budget de fonctionnement de la R.T.F. (p. 6709) ; les causes du déficit (p. 6698) ; l'importance des investissements de la R.T.F. depuis quelques années (p. 6698, 6709) ; le gaspillage (p. 6702, 6703) ; l'importance des versements faits par la R.T.F. au Trésor (p. 6704, 6710) ; les sujétions de la R.T.F. tenant à son caractère de service public (p. 6710) ; le maintien de la redevance au même taux depuis 1960 (p. 6710) ; l'importance des commandes passées à l'extérieur à des entreprises privées(p. 6704) ; les remèdes envisagés pour mettre fin à ce déficit : le lancement d'un emprunt (p. 6700, 6702, 6703) ; la nécessité de l'accompagner d'un plan d'investissement (p. 6700, 6703) ; la décision prise par le Ministre de l'Information et le Ministre des Finances quant au principe du lancement d'un emprunt en 1964 (p. 6711) ; l'augmentation possible de la redevance (p. 6701) ; le recours à la publicité (p. 6700, 6704, 6711) ; la nécessité de l'accord du Parlement pour une décision de ce genre (p. 6700) ; l'exemple de la publicité privée diffusée sur les postes périphériques (p. 6705) ; l'atteinte à la presse régionale que porterait l'interdiction de la publicité à la télévision (p. 6704) ; la nomination souhaitable d'une Commission d'enquête sur la R.T.F. (p. 6702, 6703, 6704) ; les économies prévues dans le budget (p. 6710); les compressions de personnel (*ibid.*) ; le regroupement des chaînes de radiodiffusion (p. 6701, 6711, 6712) ; la séparation souhaitable de la télévision et de la radio (p. 6701, 6712) ; la nécessité d'une réforme de structure de la R.T.F. (p. 6700, 6701, 6712) ; le caractère anachronique de son organisation (p. 6700, 6701) ; l'établissement nécessaire d'un statut (p. 6701, 6703) ; les études faites à ce sujet après la Libération (p. 6701) ; la proposition communiste relative à la direction de la R.T.F. par un conseil d'administration (p. 6703) ; le retard apporté au dépôt du rapport correspondant (p. 6703) ; l'examen actuellement en cours sur la préparation du statut demandé (p. 6712) ; les problèmes de personnel (p. 6704) ; l'octroi de bonifications d'ancienneté aux fonctionnaires mis à la retraite (*ibid.*); les émissions (p. 6698, 6699, 6703) ; la télévision en couleurs (p. 6698, 6712) ; la date de lancement de la deuxième chaîne (p. 6700, 6703, 6711) ; le développement de la régionalisation des émissions (p. 6699, 6701, 6711) ; l'inquiétude manifestée à ce sujet par la presse de province (p. 6699, 6711) ; la collaboration entre la télévision et le cinéma (p. 6698, 6713) ; la projection souhaitable d'activités télévisées (p. 6698) ; la fixation d'un quota pour les films étrangers (p. 6699); les programmes scolaires (p. 6698); le développement souhaitable des émissions vers l'étranger (p. 6698, 6714) ; la mauvaise réception des émissions dans les régions montagneuses (p. 6699, 6706, 6713) ; l'extension souhaitable de l'aide de l'Etat aux communes de moins de 10.000 habitants pour les frais d'installation (p. 6706, 6713) ; la priorité donnée aux zones peuplées au détriment des zones peu peuplées (p. 6713) ; l'utilisation de la Maison de la radio (p. 6701, 6713); le problème de l'objectivité de l'information (p. 6702, 6705, 6707, 6708, 6714) ; l'utilisation par le Gouvernement de la R.T.F. comme moyen de propagande (p. 6704) ; les déclarations de M. Debré sur l'objectivité nécessaire de l'information dans une démocratie (p. 6705) ; les temps d'émission accordés respectivement à la majorité, à la minorité et au Gouvernement (p. 6707, 6714) ; les conditions déplorables dans lesquelles les débats budgétaires sont retransmis à la télévision (p. 6702, 6706, 6714) ; les instructions données à ce sujet par le Gouvernement à la

direction générale de la R.T.F. (p. 6715) ; l'établissement d'une tribune parlementaire (p. 6704) ; les mesures restrictives de la liberté de l'information prises par les Gouvernements de la IVe République (p. 6707) (suspension de la tribune des journalistes ; revue de presse) (p. 6707, 6708) ; l'exemption souhaitable de la taxe radiophonique en faveur des personnes âgées (p. 6709) ; la nécessité de permettre aux parlementaires d'assister, au Palais Bourbon, à des émissions de télévision (p. 6706, 6715).

Rappel au règlement de M. Coste-Floret (simultanéité regrettable des séances de Commission et des séances publiques) (p. 6699).

Ligne 123 : *Autorisation de percevoir la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision* (p. 6715).

Explications de vote : le déficit de la R.T.F. ; son manque d'objectivité (p. 6716) ; la nécessité d'informer l'opinion publique des conditions du travail parlementaire au moment même de la discussion budgétaire (p. 6716) ; l'utilisation systématique par le Gouvernement de la procédure du vote bloqué ; la position du groupe du rassemblement démocratique (p. 6716) ; l'objectivité de l'information en Suède ; le statut de la radio-télévision belge (p. 6717) ; la position du groupe du centre démocratique (p. 6717) ; la nomination souhaitable d'une Commission d'enquête sur la R.T.F. ; la position du groupe socialiste (p. 6717) ; l'importance de la participation des représentants de l'opposition aux émissions télévisées (p. 6717) ; le choix devant forcément être opéré dans les programmes (p. 6717, 6718) ; adoption au scrutin de la ligne 123 (p. 6718) ; liste des votants (*ibid.*).

Orateurs : MM. Cassagne, Duhamel, Fréville, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Peyrefitte, *Ministre de l'Information.*

Rapatriés

DISCUSSION [29 octobre 1963] (p. 5883) ; Entendus : MM. Prioux, *Rapporteur spécial ;* Sallenave, Bayou, Rieubon, Zimmermann, Alduy, Philibert, Missoffe, *Ministre des Rapatriés ;* Delorme, Spénale.

Les crédits (p. 5883) ; le nombre des rapatriés (*ibid.*) ; l'action du Ministère des Rapatriés (p. 5883, 5884) ; la situation des rapatriés salariés (p. 5884, 5889) ; leur reclassement (p. 5884, 5889) ; le versement de subventions d'installation (p. 5889) ; l'action de la bourse de l'emploi (p. 5884) ; le problème posé par la qualification et l'orientation des salariés (p. 5886). Budget 1964.

La situation des non-salariés (p. 5884, 5885, 5886, 5889) ; le problème des prêts (p. 5885) ; la longueur et la complexité des formalités de leur attribution (p. 5885, 5889) ; la réforme de leur procédure venant d'être décidée par le Gouvernement (p. 5890) ; l'octroi aux non-salariés de subventions de reconversion (p. 5884, 5885, 5889, 5890) ; les rapatriés fonctionnaires (p. 5888) ; la nécessité de ne pas séparer les ménages de fonctionnaires (p. 5888, 5889) ; la situation des agents des collectivités locales (p. 5889) ; celle des propriétaires de biens urbains (p. 5888) ; les rapatriés âgés (p. 5884, 5887, 5890) ; les mesures prises en leur faveur (p. 5890) ; les handicapés physiques (p. 5890) ; les retraités (p. 5885, 5886) ; les victimes du terrorisme, titulaires de rentes d'accidents du travail ; l'arrêt par le gouvernement algérien du paiement de ces rentes (p. 5886) ; les rapatriés musulmans (p. 5884, 5890) ; les mesures prises en faveur des harkis (p. 5890) ; leur embauchage par l'Administration des eaux et forêts ; la scolarisation de leurs enfants (p. 5890) ; les rapatriés étrangers (p. 5885, 5886) ; leur exclusion du bénéfice des prêts (p. 5886).

Le problème du logement (p. 5884, 5886, 5887, 5889, 5891) ; le mécontentement des résidents locaux à la suite du prélèvement effectué sur les crédits H.L.M. (p. 5887) ; les mesures prises par le Gouvernement en faveur du logement (p. 5891) ; l'octroi de primes et de prêts ; le maintien de la réserve de 30 % d'appartement H.L.M. et des réquisitions (p. 5891) ; les difficultés des collectivités locales où se sont installés des rapatriés (p. 5886).

Le problème de l'indemnisation des biens (p. 5884, 5885, 5886, 5887, 5888, 5891) ; l'application de la loi du 26 décembre 1961 prévoyant le principe de cette indemnisation (p. 5885, 5886) ; l'application des articles 12 et 13 des accords d'Evian (p. 5888) ; le rôle de l'Agence de défense des biens et intérêts des rapatriés (p. 5884, 5891) ; l'incompétence du Ministre des Rapatriés pour régler seul la question de l'indemnisation des rapatriés (p. 5891) ; la disparition éventuelle dans un proche avenir du Ministère des Rapatriés (p. 5885, 5887) ; le prochain dépôt de lois en faveur des rapatriés (p. 5891) ; dont l'une concernant un moratoire des dettes des rapatriés (p. 5884, 5891) ; le refus de certaines

Budget 1964. banques françaises de changer des francs algériens (p. 5889, 5892) ; les mesures devant être prises par le Ministre des Finances à ce sujet (p. 5892).

En application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur les crédits du Ministère des Rapatriés, titres III et IV de l'état B et le titre VI de l'état C (p. 5892) ; adoption au scrutin (p. 5892) ; liste des votants (p. 5909).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

DISCUSSION [24 octobre 1963] (p. 5531). Entendus : MM. Bisson, *Rapporteur spécial;* Fréville, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Commenay, Baudis, Nilès, Weber, Le Gall, Mainguy, Privat, Buot, Marcellin, *Ministre de la Santé publique et de la Population ;* Martin, Darchicourt, Mme Vaillant-Couturier, MM. Labéguerie, Tourné, Lalle, Delachenal, de Grailly.

Les crédits (p. 5531) ; leur progression (p. 5531, 5534) ; leur insuffisance (p. 5538) ; le rôle du centre technique d'équipement sanitaire et social du Vésinet (p. 5531, 5534) ; le développement de la recherche médicale (p. 5531, 5535, 5549) ; l'augmentation souhaitable de la participation du Ministère de l'Education nationale à l'aménagement de de l'école nationale de santé de Rennes (p. 5531, 5549).

La situation de l'enfance inadaptée (p. 5531, 5541, 5547, 5551) ; les efforts faits dans ce domaine (p. 5551) ; l'établissement d'un plan spécial d'urgence (p. 5551) ; l'attribution d'une prestation familiale aux familles donnant une éducation spécialisée à leurs enfants (p. 5551) ; le nombre des enfants inadaptés (p. 5547) ; l'insuffisance du nombre des éducateurs et des établissements (p. 5541, 5547).

Les investissements (p. 5532) ; le financement des équipements sanitaires et sociaux (p. 5533, 5552) ; sa réforme nécessaire (p. 5552) ; l'équipement hospitalier (p. 5535, 5538, 5540) ; son insuffisance (p. 5535, 5538); la reconstruction de l'hôpital Ambroise-Paré (p. 5535, 5552) ; la situation dramatique des hôpitaux de la région parisienne (p. 5538, 5546) ; les progrès en matière de psychiatrie (p. 5534, 5535, 5545) ; la création d'établissements pour les malades dangereux (p. 5535) ; la réforme nécessaire de la loi de 1838 sur les aliénés internés (p. 5535, 5550); l'humanisation souhaitable des hôpitaux (p. 5535) ; le développement de secrétariats techniques (*ibid.*) ; la sous-administration des hôpitaux (p. 5535, 5539) ; la revalorisation souhaitable des traitements des directeurs et économes (p. 5532, 5545) ; le sort réservé aux médecins des hôpitaux (p. 5639) ; la pénurie d'infirmières (p. 5539, 5540, 5542, 5546, 5549) ; celle des assistantes sociales (p. 5546) ; les crédits pour les écoles d'infirmières (p. 5536, 5550) ; la revalorisation souhaitable de leurs salaires (p. 5540, 5545) ; leur logement (p. 5540, 5549) ; la création éventuelle d'un service social obligatoire (p. 5540) ; l'insuffisance de l'hospitalisation à domicile (p. 5539) ; la situation des travailleuses familiales (p. 5539) ; l'absence d'un statut pour les électro-radiologistes (p. 5535, 5550) ; la création d'une école-pilote pour les masseurs kinésithérapeutes (p. 5550).

L'aide sociale (p. 5532) ; le regroupement des bureaux d'aide sociale (p. 5551) ; la situation faite aux aveugles et aux infirmes (p. 5536, 5537, 5538, 5545, 5551) ; l'unification souhaitable des plafonds pour l'attribution des allocations (p. 5532) ; la modification de la législation sur l'obligation alimentaire (p. 5537, 5545, 5552) ; le problème de la fiscalité des rentes viagères (p. 5532) ; la situation des personnes âgées (p. 5536, 5537, 5541, 5552) ; la non-application des conclusions de la Commission Laroque (p. 5536, 5537, 5545) ; l'insuffisance des allocations de loyer (p. 5536) ; la révision nécessaire de la répartition des charges de l'aide sociale entre l'Etat et les départements (p. 5533, 5541, 5542, 5543, 5551) ; la constitution d'une Commission interministérielle en vue d'une révision des barèmes (p. 5542, 5551); le fonctionnement des Commissions d'aide sociale (p. 5536, 5537, 5551) ; l'absence de motifs dans les décisions d'aide sociale (p. 5537, 5551) ; le mode de calcul des ressources agricoles (p. 5537, 5551).

Les crédits pour le thermalisme (p. 5548, 5552).

La lutte contre le cancer (p. 5536, 5538, 5539, 5550) ; le développement de consultations avancées (p. 5540) ; les charges résultant pour les collectivités locales de l'article 66 du projet faisant figurer les crédits concernant le cancer parmi les dépenses non obligatoires de l'Etat (p. 5536, 5538, 5550) ; la lutte contre la tuberculose (p. 5548, 5549); le prochain dépôt d'un projet de loi à ce sujet (p. 5550) ; le projet déposé par le Gouvernement tendant à rendre obligatoire la

vaccination contre la poliomyélite (p. 5550); la lutte contre l'alcoolisme ; les causes de ce fléau (p. 5539) ; la répression nécessaire de la publicité concernant certains produits nocifs (p. 5539).

La réforme des services extérieurs (p. 5531, 5533, 5538, 5546, 5548) ; le rattachement à la Santé publique de la médecine scolaire (p. 5536, 5548) ; les inquiétudes suscitées par ce projet (p. 5546) ; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne le rôle des futurs médecins inspecteurs de la santé (p. 5546, 5548) ; les avantages attendus de cette réforme (p. 5551).

TITRE III : amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, tendant à une réduction de crédits de un million de francs (p. 5552) ; l'économie de la réforme des services extérieurs du Ministère de la Santé publique (p. 5553) ; l'exposé fait à ce sujet par le Ministre (p. 5553, 5554) ; le rapport de la Commission créée par le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (p. 5553) ; la création, dans chaque département, d'une direction de l'action sanitaire et sociale et de postes de médecins-inspecteurs de la santé (*ibid.*) ; la répartition des tâches entre la nouvelle direction et le médecin-inspecteur départemental de la santé ; le rôle de ce dernier qui sera déchargé des tâches administratives et de gestion des services (p. 5553, 5554) ; les avantages attendus de l'application de la réforme ; le maintien au préfet de la responsabilité en matière d'action sanitaire et sociale dans le département (p. 5553) ; le sort des personnels administratifs issus des préfectures et des directions de la santé et de la population ; l'intention du Gouvernement de régler les problèmes statutaires et psychologiques posés par l'application de la réforme (p. 5554) ; retrait de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la titularisation des médecins de l'hygiène scolaire (p. 5554) ; adoption du titre III (p. 5554).

TITRE IV : l'insuffisance des crédits pour l'enfance inadaptée (p. 5554, 5555) ; adoption du titre IV (p. 5555).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5555).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5555).

Art. 66 : *Lutte contre le cancer* (p. 5555); amendement de M. Fréville, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à la suppression de l'article ; amendement analogue de M. Vallon, au nom de la Commission des finances (p. 5555) ; les charges imposées aux collectivités locales par les dispositions de l'article prévoyant la participation facultative de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des centres de dépistage (p. 5555) ; l'intention du Gouvernement de rendre cette participation obligatoire (p. 5555) ; retrait de l'amendement de la Commission des finances (p. 5555) ; la collaboration entre l'organisation départementale de la lutte contre le cancer et les services spécialisés des centres hospitaliers (p. 5556); le montant de la participation de l'Etat (p. 5556) ; retrait de l'amendement de la Commission des affaires culturelles (p. 5556) ; amendement du Gouvernement tendant à rendre obligatoire la participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des centres de dépistage départementaux (p. 5556) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 66, ainsi modifié (*ibid.*).

Budget 1964.

Orateurs : MM. Bisson, *Rapporteur spécial ;* Guillon, *Président de la Commission des affaires culturelles ;* Julien, Marcellin, *Ministre de la Santé publique*; Privat, Ruais, Schaff.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

DISCUSSION GÉNÉRALE [30 octobre 1963] (p. 6014). Entendus : MM. Nungesser, *Rapporteur spécial ;* Gaston Palewski, *Ministre d'Etat, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales.*

Le caractère hétéroclite des services et organismes rattachés au Premier Ministre (p. 6014) ; les services et organismes dont les moyens sont en régression par rapport à 1963, notamment l'ancienne administration de la France d'outre-mer (p. 6014) ; les services dont les moyens sont comparables à ceux de 1963 (Haut-Comité de lutte contre l'alcoolisme, Haut-Comité de la jeunesse, conseil économique et social) ; les services et organismes en expansion (école nationale d'administration ; direction de la documentation et de la diffusion) (p. 6014) ; les problèmes de la promotion sociale (p. 6014) ; l'augmentation de la dotation du fonds national de la promotion sociale ; la stabilité des crédits de fonctionnement de la délégation générale ; les modalités d'action de celle-ci ; l'insuffisance de l'information de l'opinion publique des problèmes de la promotion sociale (p. 6014) ; la recherche scien-

Budget 1964.

tifique et technique (p. 6014, 6015, 6016) ; la modicité de la part de revenus affectée par habitant à la recherche scientifique et technique en France (p. 6016) ; les actions concertées (p. 6014, 6016) ; l'insuffisance numérique des chercheurs (p. 6015) ; la coopération de la recherche publique et de la recherche privée (p. 6015, 6016) ; la participation de l'Etat au financement de cette dernière (p. 6015, 6016) ; la recherche spatiale (p. 6015, 6016, 6017) ; les résultats obtenus depuis la création du centre national d'études spatiales (p. 6015, 6016) ; le lancement de fusées ; la construction de satellites (p. 6015); le succès obtenu par le lanceur à poudre « Dragon » (p. 6017) ; l'établissement d'un champ de tir dans le sud de la France (p. 6015) ; la participation de la France aux organisations européennes spatiales (p. 6015, 6017) ; l'impulsion donnée à de nombreuses industries par le développement de la recherche spatiale (p. 6015) ; notamment pour les télécommunications (p. 6015, 6017).

Section I . — Services généraux

DISCUSSION [30 octobre 1963] (p. 6017). Entendus : MM. Ribadeau Dumas, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Cance, Fanton, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.*

La promotion sociale (p. 6017, 6018, 6019, 6020) ; ses moyens d'action (p. 6018, 6020) ; l'insuffisance de ses crédits (p. 6018, 6019) ; leur dispersion entre les budgets de plusieurs Ministères (p. 6019); la fermeture éventuelle de cours du Conservatoire des arts et métiers (p. 6019, 6021); les résultats obtenus (p. 6018, 6019, 6020) ; leur insuffisance (p. 6018, 6019); les difficultés rencontrées par les ouvriers désireux de suivre les cours de promotion (p. 6018, 6019) ; le manque d'information de l'opinion publique et des employeurs sur les possibilités de la promotion sociale (p. 6018, 6019) ; l'octroi opportun d'un crédit de promotion sociale au Ministère des Armées (p. 6019, 6021) ; l'adaptation nécessaire de l'enseignement aux adultes (p. 6018, 6020) ; les travaux du comité Grégoire sur l'élaboration d'une doctrine pédagogique d'un enseignement pour adultes (p. 6018, 6020) ; le rapport du comité Masselin, chargé d'étudier les aides possibles à la promotion sociale (p. 6018) ; le développement souhaitable des méthodes audio-visuelles (p. 6018, 6021) ; les réformes envisagées par le Gouvernement pour faciliter la promotion sociale (p. 6020) ; notamment la réforme de la taxe d'apprentissage (p. 6020) ; les conversations engagées avec les dirigeants du Ministère de l'Education nationale pour utiliser ses maîtres et ses locaux (p. 6021) ; la décentralisation en matière de promotion sociale ; la création de comités régionaux et départementaux (p. 6018, 6019, 6021) ; la coordination nécessaire par la délégation générale des différentes actions engagées (p. 6018).

L'insuffisance du congé-éducation donné pour la promotion des cadres syndicaux (p. 6018).

Titres III et IV de l'état B : réservés jusqu'au vote des crédits de la Section VIII relatifs au Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité (p. 6021).

Titre V de l'état C : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6021).

Section I. — Services généraux
Energie atomique

DISCUSSION [8 novembre 1963] (p. 6928). Entendus : MM. Charbonnel, *Rapporteur spécial ;* du Halgouët, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Gaston Palewski, *Ministre d'Etat chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales ;* Dupuy.

Les crédits proposés au titre de l'énergie atomique (p. 6929, 6930, 6931) ; l'expansion du budget du Commissariat à l'Energie atomique (p. 6929) ; les réalisations du Commissariat (p. 6930, 6931) ; l'augmentation de la part de la recherche fondamentale (p. 6931) ; la création d'un comité financier (p. 6931) ; les relations du Commissariat avec l'industrie privée (p. 6930) ; la production de radioéléments industriels (p. 6930, 6933); la production d'électricité d'origine nucléaire (p. 6930, 6933) ; le problème de sa fourniture à des prix compétitifs (p. 6933, 6934); l'action du Commissariat dans le domaine militaire (p. 6929, 6932, 6933) ; la construction de l'usine de Pierrelatte (p. 6930, 6932); celle de l'usine de La Hague destinée au traitement du plutonium ; la construction d'un prototype à terre de moteur de sous-marin (p. 6932) ; la fabrication des armes du Mirage IV (p. 6932) ; l'importance donnée aux fins militaires au détriment des fins civiles (p. 6934, 6935) ; les expériences nucléaires (p. 6934) ; le petit nombre des accidents dus à la radioactivité (p. 6934) ; le pro-

blème des personnels du Commissariat (p. 6935).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6935).

Section II. — INFORMATION

DISCUSSION [30 octobre 1963] (p. 6023). Entendus : MM. Nungesser, *Rapporteur spécial ;* Boinvilliers, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* de Chambrun, Lacombe, Escande, Grenier, Le Goasguen, Peyrefitte, *Ministre de l'Information.*

La modicité des crédits (p. 6023, 6026, 6027) ; les moyens mis à la disposition de l'information dans les pays étrangers où il n'existe pas de Ministère de l'Information (p. 6028) ; la création envisagée d'un service de presse (p. 6023, 6024, 6028) ; la création d'une sorte de S.V.P. gouvernemental (p. 6028) ; la nécessité d'une meilleure coordination entre les services de presse du Ministère, des administrations ou des organismes de l'Etat (p. 6023) ; la mauvaise information du public sur les questions économiques (p. 6024) ; les crédits relatifs à des interventions publiques (p. 6023, 6027) ; l'aide à la presse écrite (*ibid.*) ; les abonnements des services publics à l'A.F.P. (*ibid.*); l'augmentation opportune des crédits du Fonds culturel (p. 6023, 6024, 6025, 6028) ; l'envoi envisagé par avion au Canada des publications françaises (p. 6028) ; le problème du papier de presse (p. 6024) ; l'aménagement nécessaire du système actuel (p. 6024) ; le reclassement des journalistes victimes de la nationalisation des journaux d'Algérie (p. 6024, 6028, 6029) ; le succès excessif remporté par une certaine presse spécialiste des faits divers scandaleux (p. 6024, 6026, 6029) ; la formation des journalistes (p. 6026, 6027) ; la participation de l'Université à cette formation (p. 6027, 6029); les difficultés de la presse française (p. 6025); la tutelle exercée sur elle par le Ministère de l'Information (*ibid.*) ; la concurrence faite par la télévision ; les conséquences, pour la presse, d'une éventuelle introduction de la publicité dans la télévision (p. 6025) ; la présentation, à la radio-télévision de comptes rendus tronqués des séances de l'Assemblée (p. 6025, 6026) ; la partialité du journal parlé (p. 6026).

Les entreprises nationalisées dépendantes du Ministère de l'Information (p. 6023) ; l'activité de la SOFIRAD ; sa participation à la société « Images et Sons » (p. 6023) ; l'extension souhaitable de la diffusion de Radio Monte-Carlo dans le Moyen-Orient (p. 6023); le fonctionnement en 1964 de Radio des vallées d'Andorre 1 (*ibid.*) ; l'activité de la S.N.E.P. et de sa filiale, la S.N.E.I. ; le fonctionnement de l'Agence France-Presse ; le développement de son rayonnement à l'étranger (p. 6023).

TITRE III : adoption (p. 6029).

TITRE IV : adoption (p. 6029).

Section III. — JOURNAUX OFFICIELS

DISCUSSION [30 octobre 1963] (p. 6021). (voir DISCUSSION GÉNÉRALE *plus haut*).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6021).

Section IV. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

DISCUSSION [30 octobre 1963] (p. 6021). Entendus : MM: d'Aillières, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale et des forces armées* (*voir* DISCUSSION GÉNÉRALE *plus haut*).

La modicité des crédits consacrés aux fascicules *concernant le Secrétariat général de* la Défense nationale dans le budget des Services du Premier Ministre ; l'insuffisance du personnel qualifié ; le fonctionnement satisfaisant de la nouvelle organisation de la défense nationale résultant du décret de juillet 1962.

Adoption du titre III (p. 6022).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6022).

Section V. — SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE

DISCUSSION [30 octobre 1963] (p. 6022) (*voir* DISCUSSION GÉNÉRALE *plus haut*).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6022).

Section VI. — GROUPEMENT DES CONTROLES RADIO-ELECTRIQUES

DISCUSSION [30 octobre 1963] (p. 6022) (*voir* DISCUSSION GÉNÉRALE PLUS HAUT).

TITRE V : adoption de l'autorisation de

Budget 1964.

programme et du crédit de paiement (p. 6022).

Section VII. — CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DISCUSSION [30 octobre 1963] (p. 6022). (voir DISCUSSION GÉNÉRALE *plus haut*).

TITRE III : adoption (p. 6022).

Section VIII. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ

DISCUSSION [9 novembre 1963] (p. 7095). Entendus : MM. Catroux, *Rapporteur spécial;* Duvillard, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Meunier, Lamps, Rivain, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.*

Les crédits du budget du Commissariat général du plan d'équipement (p. 7096, 7097) ; le regroupement souhaitable en un organisme unique des services de la productivité et de ceux de l'association française pour l'accroissement de la productivité (A.F.A.P.) (p. 7096) ; le retard apporté à la mise en place des organes départementaux de l'I.N.S.E.E. (p. 7096) ; la révision nécessaire des méthodes appliquées par le C.R.E.D.O.C. (Centre de recherche et de documentation sur la consommation), notamment en socio-économie (p. 7096, 7099) ; l'hommage devant être rendu à M. Massé et à M. Guichard (p. 7097, 7099) ; la création d'emplois nouveaux, dont 7 de chargés de mission (p. 7097, 7099) ; la location d'un ordinateur électronique (p. 7099) ; l'exécution du IVe Plan (p. 7096, 7097, 7099) ; le problème de l'organisation du marché de la viande foraine (p. 7097) ; la préparation du Ve Plan (p. 7097, 7099) ; la nécessité d'y inscrire la mise au gabarit international de la Meuse française dans le cadre de la liaison mer du Nord-Méditerranée (p. 7097) ; la collaboration du Parlement à son établissement (p. 7099).

Les crédits de la délégation à l'aménagement du territoire (p. 7096, 7097) ; l'amélioration souhaitable de leur présentation (p. 7096) ; leur augmentation (p. 7096) ; les crédits inscrits au titre du Fonds d'intervention et d'aménagement du territoire (F.I.A.T.). (p. 7096, 7098) ; ses interventions (p. 7097) ; le prochain débat devant s'ouvrir sur les problèmes de l'aménagement du territoire (p. 7096, 7097, 7098) ; la primauté devant être donnée aux points de vue départementaux (p. 7096) ; l'insuffisance de l'équipement scolaire et hospitalier (p. 7097) ; la persistance de la crise du logement dans la Somme (p. 7097) ; la régionalisation du budget d'équipement pour 1964 (p. 7096) ; le déséquilibre régional (p. 7098) ; le sous-équipement du bassin de la Loire (*ibid.*) ; le programme d'action élaboré par l'association nationale pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents (p. 7098, 7099) ; le prochain déblocage des crédits nécessaires pour cette étude (p. 7099).

Le dépôt tardif du rapport sur le Plan (p. 7096, 7099) ; la séparation souhaitable de la discussion budgétaire du Plan et de l'aménagement du territoire de la discussion économique (p. 7096).

TITRE III. — Services du Premier Ministre, Section VIII, Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité : adoption (p. 7100).

TITRE IV. — Services du Premier Ministre, Section I, Services généraux (Aménagement du territoire) : adoption (p. 7100).

Section IX. — AFFAIRES ALGÉRIENNES.

DISCUSSION [29 octobre 1963] (p. 5737). Entendus : MM. Prioux, *Rapporteur spécial;* Guéna, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Georges Bonnet, Pleven, Bettencourt, Pompidou, *Premier Ministre ;* Raust, Odru, de Broglie, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes ;* Maurice Schumann, *Président de la Commission des affaires étrangères.*

Les crédits (p. 5738) ; leur répartition (p. 5738, 5741, 5751) ; leur diminution (p. 5738); les crédits inscrits au profit de l'Algérie dans d'autres budgets ministériels (p. 5738, 5739); l'hostilité manifestée par l'opinion publique pour l'aide à l'Algérie (p. 5738) ; la nature des rapports entre la France et l'Algérie (p. 5738, 5740, 5750) ; la modicité de l'aide étrangère à l'Algérie comparativement à l'aide française (p. 5739, 5743).

L'aide liée (p. 5739, 5742, 5745) ; son affectation au règlement des marchés passés avec les entreprises françaises (p. 5742, 5743, 5751) ; les différentes opérations qu'elle a permis d'achever (p. 5751) ; les fournitures de matériel (p. 5751) ; l'aide libre (p. 5740, 5742, 5748, 5752) ; son montant (p. 5740) ; son fractionnement nécessaire compte tenu du respect par l'Algérie de ses engagements envers la France (p. 5748) ; son affectation

à des petites dépenses d'équipement (p. 5752) ; le prélèvement opéré sur cette aide de 200 millions pour faire face aux conséquences des spoliations (p. 5740, 5752) ; la représentation souhaitable du Parlement au sein du comité directeur de la caisse d'équipement (p. 5759) ; l'aide en trésorerie (p. 5741, 5752) ; la procédure critiquable selon laquelle elle a été accordée sans le consentement du Parlement (p. 5742).

La coopération culturelle et technique (p. 5739, 5740, 5751) ; le nombre des enseignants français en Algérie (p. 5738, 5740, 5751) ; la réduction de la mission de l'Office universitaire et culturel (p. 5740) ; l'implantation prévue de « maisons de France » (p. 5740) ; l'établissement souhaitable d'un plan d'ensemble pour l'aide et la coopération (p. 5746).

La situation économique et industrielle en Algérie (p. 5738, 5739, 5745) ; la fermeture de nombreux commerces (p. 5739, 5745) ; la diminution de la production industrielle (p. 5745); le pétrole saharien (p. 5739, 5746); l'économie de devises que ses achats à l'Algérie représentent pour la France (p. 5739); l'éventualité d'une nationalisation des pétroles ; celle d'une modification du contrat pétrolier (p. 5739) ; les risques de rupture des accords pétroliers après l'explosion d'une bombe atomique au Sahara (p. 5749) ; le gaz saharien (p. 5739) ; la découverte d'un gisement en Hollande (*ibid.*).

Les nationalisations des biens français décidées récemment par le gouvernement algérien (p. 5738, 5742, 5743, 5749, 5752) ; l'intention manifestée par M. Ben Bella de ne pas indemniser les Français ainsi spoliés (p. 5743) ; la violation des accords d'Evian que constitue cette mesure (p. 5742, 5743, 5744) ; notamment des articles 12 et 13 (p. 5744) ; la convention financière du 2 mai 1963 prévoyant l'indemnisation des frais culturaux pour les propriétaires français (p. 5744) ; le retard apporté par le Gouvernement à définir sa position (p. 5742, 5743) ; la nécessité d'imputer sur l'aide à l'Algérie les crédits nécessaires à l'indemnisation des Français d'Algérie (p. 5744) ; l'engagement pris quant à la commercialisation des récoltes (p. 5744, 5745) ; la ratification des accords d'Evian par la majorité du peuple français ; le respect nécessaire par le Gouvernement français de ses engagements (p. 5745) ; l'intention du Gouvernement d'exiger de la République algérienne l'exécution des siens (p. 5748, 5752) ; et de fractionner le versement de l'aide libre en fonction du comportement du gouvernement algérien (p. 5748, 5753) ; le retard apporté au réglement de la guerre d'Algérie (p. 5746) ; les variations de l'attitude du général de Gaulle (p. 5748) ; le bénéfice moral recueilli par la France dans le monde entier au lendemain des accords d'Evian (p. 5747) ; le maintien de l'aide de la France à l'Algérie en fonction des objectifs et des intérêts de la France (p. 5735) ; le conflit algéro-marocain (p. 5743, 5746, 5750, 5753) ; la nécessité de ne pas permettre l'utilisation de l'aide française pour financer les opérations de guerre (p. 5743, 5753) ; la neutralité de la France et le désir du Gouvernement français de voir le conflit actuel se résoudre d'une manière pacifique (p. 5753).

Budget 1964.

En application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur les crédits ouverts aux services du Premier Ministre, Affaires algériennes, figurant aux titres III et IV de l'état B annexé à l'article 18, dans la rédaction proposée par le Gouvernement à l'exclusion de tout amendement ou article additionnel (p. 5754) ; amendement de M. Pleven (blocage de 200 millions de francs jusqu'à la fixation des conditions de rachat des droits de propriété des ressortissants français frappés par la nationalisation de leurs terres (p. 5754).

Explications de vote : (p. 5754) ; l'intention manifestée par le Gouvernement de ne pas transiger sur le rapatriement du mobilier, des instruments de travail et du produit des récoltes des Français restés en Algérie ; le montant de l'aide globale à l'Algérie ; les conditions de versement de l'aide libre; la position du groupe U.N.R. (p. 5754); la violation des accords d'Evian par le gouvernement algérien, notamment de l'article 13 prévoyant qu'en cas de réforme agraire, le rachat des droits de propriété serait financé par une aide spécifique du Gouvernement français (p. 5754, 5755) ; l'utilisation regrettable du vote bloqué entraînant l'impossibilité de voter sur l'amendement de M. Pleven (p. 5755) ; la position du groupe du rassemblement démocratique (p. 5755) ; du centre démocratique (p. 5755) ; l'évolution de la situation depuis les accords d'Evian (p. 5755) ; l'intention du Gouvernement d'ouvrir des négociations sur les responsabilités algériennes concernant la spoliation du 28 septembre (p. 5755) ; adoption au scrutin des crédits (p. 5755) ; liste des votants (p. 5756).

Budget 1964.

Orateurs : MM. de Broglie, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes ;* Ebrard, Henri Rey,

Section X. — COMMISSARIAT AU TOURISME.

DISCUSSION [28 octobre 1963] (p. 5718). Entendus : MM. Duhamel, *Rapporteur spécial ;* Pasquini, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Anthonioz, Laurin, Philippe, Boisson, Péronnet, Ballanger, Sauzedde, Alduy, Le Goasguen, Morlevat, Delachenal, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.*

Les crédits (p. 5718) ; les dotations inscrites au fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) ; la création opportune d'une section budgétaire spéciale pour le tourisme (p. 5723, 5724, 5728); la situation du tourisme en France (p. 5718, 5719, 5723); l'absence de statistiques certaines (p. 5718, 5719, 5729) ; la création d'un bureau de statistiques (p. 5718, 5735) ; les résultats de la saison 1963 (p. 5718) ; la détérioration de la balance du tourisme (p. 5718, 5720, 5730) ; les départs massifs à l'étranger des touristes français (p. 5718, 5719, 5732) ; la diminution de la durée des séjours effectués par les étrangers en France (p. 5718) ; l'opinion émises par les journalistes américains sur l'accueil réservé en France à leurs compatriotes (p. 5720) ; l'absence d'une politique du tourisme (p. 5720) ; les succès remportés par le tourisme à l'étranger (p. 5718, 5719, 5724, 5725) ; les méthodes de régionalisation appliquées en Espagne (p. 5720) ; l'impossibilité de faire un choix de ce genre en France (p. 5732).

Le développement nécessaire de la propagande (p. 5718, 5720, 5721, 5729, 5731) ; l'action des bureaux du tourisme français à l'étranger (p. 5732) ; la suppression de certains d'entre eux (*ibid.*) ; le développement des moyens audio-visuels (p. 5720, 5732).

L'hôtellerie (p. 5719, 5720, 5721, 5723, 5724, 5730) ; la poursuite des modernisations d'hôtels (p. 5719) ; la construction d'hôtels à Paris (p. 5719, 5733) ; la constitution de la société Interhôtels (p. 5719, 5722, 5723, 5733); le développement des motels (p. 5273); les prêts du crédit hôtelier (p. 5720, 5723) ; le relèvement souhaitable des plafonds (p. 5722, 5723); ses conditions d'application (p. 5733) ; la nécessité d'une aide aux investissements privés (p. 5723, 5730) ; les prix élevés des hôtels français (p. 5719, 5722, 5725) ; le développement souhaitable de la formule du « tout compris » (*ibid.*) ; les charges fiscales et sociales pesant sur l'hôtellerie (p. 5720, 5722, 5723, 5724) ; le remboursement de 10 % des investissements accordés aux hôteliers (p. 5722, 5723) ; son extension aux restaurants de tourisme (p. 5733) ; les conséquences du remplacement éventuel de la taxe locale par la T.V.A. (p. 5722) ; la fixation souhaitable de celle-ci au maximum de 6 % (*ibid.*) ; l'harmonisation nécessaire des charges fiscales dans le cadre de la Communauté économique européenne (p. 5723, 5724) ; les meublés saisonniers (p. 5726).

La situation des casinos (p. 5722 5726).

Le tourisme populaire et social (p. 5719, 5724, 5727, 5729, 5732, 5734) ; le succès des Logis de France (p. 5729, 5730) ; le camping (p. 5728) ; la compétence dans ce domaine du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports (p. 5734) ; la création nécessaire de terrains de camping (p. 5728, 5730).

La suppression regrettable de la détaxation de l'essence en faveur des automobilistes étrangers (p. 5719, 5721, 5723, 5725, 5728, 5730) ; ses conséquences psychologiques désastreuses (*ibid*) ; ses inconvénients immédiats pour les stations de sports d'hiver (p. 5730) ; la portée limitée de l'avantage qui était ainsi offert aux automobilistes étrangers (p. 5731) ; les fraudes auxquelles il donnait lieu (*ibid.*).

Le personnel du Commissariat au Tourisme (p. 5719) ; la prochaine intégration de ses agents (p. 5719, 5735); la composition du Conseil supérieur du tourisme (p. 5726) ; l'absence regrettable de représentants des départements côtiers de la Manche (p. 5727).

L'équipement des stations de sports d'hiver (p. 5718) ; le problème posé par les pistes de ski (p. 5719, 5734).

Le développement de la navigation de plaisance (p. 5727, 5734) ; la pollution des plages (p. 5730, 5734).

L'insuffisance des moyens d'accès aux sites touristiques (p. 5719, 5724, 5729, 5734) ; l'insuffisance des télécommunications ; ses conséquences pour le tourisme (p. 5724) ; la construction souhaitable de voies transversales (p. 5721, 5729).

Le peu de succès remporté par l'étalement des vacances (p. 5724, 5726, 5734) ; l'encouragement souhaitable du fractionnement des vacances (p. 5726).

Le thermalisme (p. 5722, 5727, 5734) ; le développement de la demi-cure (p. 5722) ;

l'application aux établissements thermaux de la détaxation prévue pour les établissements hôteliers par l'article 85 de la loi de finances 1961 (p. 5727, 5729, 5734).

TITRE III : adoption (p. 5735).

TITRE IV : adoption de la réduction de crédits (p. 5735).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER.

DISCUSSION [9 novembre 1963] (p. 7066). Entendus : MM. Bas, *Rapporteur spécial ;* Feuillard, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Renouard, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Loste, Mohamed, Bustin, Saïd Ibrahim, Jacquinot, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer.*

Les crédits (p. 7066, 7068, 7072) ; leur stagnation (p. 7066, 7067) ; l'administration (p. 7066, 7071) ; l'insuffisance de personnel qualifié (p. 7066) ; le renforcement de l'administration de la Côte française des Somalis (p. 7066) ; les difficultés des fonctionnaires d'outre-mer ; le coût élevé de la vie dans les territoires d'outre-mer (p. 7066) ; la situation des anciens fonctionnaires de la France d'outre-mer (p. 7066, 7067) ; l'hommage devant être rendu à cette Administration (p. 7067) ; la création d'emplois de fonctionnaires locaux (p. 7068) ; la réforme souhaitable du régime des congés des fonctionnaires d'Etat servant dans les T.O.M. (p. 7068, 7072) ; la revalorisation des traitements des fonctionnaires en service aux Comores (p. 7072) ; la prise en charge par le budget d'un certain nombre de fonctionnaires métropolitains en poste dans les services territoriaux (p. 7068, 7072).

Les subventions d'équipement (p. 7066, 7068, 7072 ; les crédits de F.I.D.E.S. (p. 7067, 7068, 7074) ; le dépôt annoncé par le Gouvernement d'une lettre rectificative les augmentant (p. 7067) ; les travaux réalisés grâce à ces crédits (p. 7068, 7073, 7074) ; l'établissement d'un nouveau plan économique et social (p. 7067, 7070, 7073) ; son rattachement à la loi de programme du plan métropolitain (p. 7073) ; l'action du Bureau pour le développement de la production agricole (p. 7068, 7069) ; le développement nécessaire de la recherche et du captage de l'eau (p. 7069) ; la participation du Fonds européen (p. 7074).

La situation économique et sociale du territoire des Comores (p. 7068, 7070, 7071, 7073) ; les conclusions de la mission parlementaire envoyée dans ce territoire par la Commission des finances (p. 7070) ; l'enquête faite par un inspecteur de la F.O.M. (p. 7070, 7071) ; l'établissement d'un nouveau statut (p. 7068) ; l'effort de modernisation rurale mené aux Comores (p. 7068) ; l'insuffisance de l'aide accordée par l'Etat (p. 7068, 7070).

Le territoire des Somalis (p. 7068, 7073) ; le retard apporté à la création d'un dock flottant à Djibouti (p. 7068).

La situation de la Nouvelle-Calédonie (p. 7068, 7072) ; la crise du chrome et du nickel (*ibid.*) ; la reprise récente des activités minières (p. 7070, 7073, 7074) ; la nécessité d'un effort de prospection commerciale (p. 7068) ; le développement de l'infrastructure routière (p. 7069) ; la prise en charge par le Ministère de l'Education nationale du financement des établissements scolaires de Polynésie (p. 7072).

Les terres australes (p. 7069) ; l'intérêt scientifique qu'elles présentent (*ibid.*) ; leur isolement ; la nécessité de l'établissement d'une liaison aérienne dans ce territoire (p. 7069) ; les études engagées à ce sujet (p. 7073) ; la situation des îles Wallis et Futuna (p. 7069, 7070) ; leur isolement ; l'insuffisance de leur équipement routier (p. 7069); la nécessité de construire à Futuna un aérodrome pour avions légers (p. 7070) ; le problème de l'eau dans cette île (p. 7069) ; l'inutilité de l'envoi dans ce territoire d'un inspecteur de l'enseignement de la construction d'un palais pour l'Assemblée territoriale (p. 7070, 7071) ; le développement souhaitable des liaisons téléphoniques (p. 7070) ; les productions agricoles (p. 7070) ; l'association souhaitable de l'Assemblée territoriale au plan prévu pour ce territoire (p. 7070).

Le problème du rapatriement des travailleurs vietnamiens se trouvant en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides (p. 7071) ; la suppression de la contribution des territoires d'outre-mer au fonctionnement des services du Trésor à compter du 1er janvier 1964 (p. 7073) ; le nombre des bourses attribuées aux habitants des T.O.M. (p. 7073).

TITRE III : adoption (p. 7074).

TITRE IV : adoption (*ibid.*).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Budget 1964.

TRAVAIL

DISCUSSION [5 novembre 1963] (p. 6418). Les crédits (p. 6418, 6419) ; le rôle du Ministère du Travail (p. 6418) ; l'exclusion de la politique sociale de ses attributions (p. 6418, 6425) ; le problème de l'emploi (p. 6419, 6420, 6438) ; l'apport de main-d'œuvre constitué par les rapatriés (p. 6438) ; la pénurie de main-d'œuvre qualitative et quantitative (p. 6438) ; l'émigration de main-d'œuvre étrangère (p. 6438) ; le développement de la formation professionnelle des adultes (p. 6418, 6419, 6420, 6422, 6429, 6438) ; le personnel de la F.P.A. (p. 6423, 6440) ; la création d'un fonds national de l'emploi (p. 6418, 6423, 6439) ; ses rapports avec l'U.N.E.D.I.C. et l'A.S.S.E.D.I.C. (p. 6418, 6423) ; l'expérience de la bourse de Marseille (p. 6439) ; le développement de l'emploi à mi-temps et de la journée continue (p. 6419); l'exode rural (p. 6419) ; le problème de la reconversion des travailleurs (p. 6428, 6438, 6439) ; spécialement du reclassement des mineurs (p. 6427, 6440) ; la nécessité de leur conserver leur niveau de vie et leurs avantages sociaux (p. 6432, 6440); la nécessité de permettre aux jeunes gens rentrant du service militaire de retrouver leur emploi dans les mines (p. 6441) ; les difficultés des ouvriers du bâtiment à la suite des intempéries de l'hiver dernier (p. 6429, 6440) ; l'aide apportée par le fonds de chômage et l'U.N.E.D.I.C. pour leur indemnisation (*ibid.*) ; le problème des salaires (p. 6420, 6439) ; le relèvement du S.M.I.G. (p. 6423, 6425, 6439) ; l'attachement du Gouvernement au principe de la libre négociation des salaires entre organisations syndicales et employeurs (p. 6420, 6439) ; la diversité de l'évolution des salaires au cours de ces dernières années selon les professions et les régions (p. 6439) ; le remplacement des indices servant à la détermination du S.M.I.G. par un nouvel indice de 259 articles (p. 6439) ; la suppression des zones de salaires (p. 6420, 6422, 6427, 6439); le rôle des comités d'entreprise (p. 6440) ; les revendications des travailleurs (p. 6425).

La politique sociale (p. 6420, 6422, 6438) ; la situation des personnes âgées (p. 6421, 6427, 6429, 6430, 6434) ; l'application nécessaire des conclusions de la Commission Laroque (p. 6429, 6430) ; le relèvement souhaitable des allocations et du plafond des ressources exigées pour leur attribution (p. 6421) ; la modification nécessaire du mode de calcul des ressources des personnes âgées (p. 6421, 6441) ; le problème posé par l'augmentation des parties prenantes des régimes de retraites (p. 6434) ; la disparition progressive des allocations non contributives avec le développement du régime des retraites (p. 6434, 6435) ; l'abaissement éventuel de l'âge de la retraite (p. 6420) ; les mutilés du travail (p. 6420, 6424, 6427, 6430, 6440) ; la situation des veuves des grands mutilés du travail et des victimes d'accidents du travail (p. 6420, 6430) ; le problème de la sécurité dans les mines (p. 6428, 6441) ; les services sociaux du personnel du Ministère (p. 6425).

La situation de la Sécurité sociale (p. 6419, 6424, 6426, 6428, 6431, 6437) ; les causes de son déficit (p. 6419, 6421, 6428) ; les transferts mis à la charge du régime général (p. 6420, 6424) ; par l'article 9 de la loi de finances pour 1963 (p. 6424, 6426, 6427) ; l'article 67 du projet de loi mettant les prestations maternité à la charge du régime des prestations familiales (p. 6419, 6420, 6426, 6427) ; l'article 70 instituant une surcompensation entre le régime général et le régime minier (p. 6421, 6424, 6440) ; le caractère familial des prestations de maternité (p. 6437) ; la réforme du financement de la Sécurité sociale (p. 6419, 6426) ; la fiscalisation éventuelle de ses ressources (p. 6419, 6426, 6432) ; l'octroi de l'assurance maladie aux vieux travailleurs salariés n'ayant pas cotisé pendant cinq ans (p. 6420, 6421, 6424, 6435); le problème de la généralisation de l'assurance maladie (p. 6435) ; les abus en matière de petits risques (p. 6428, 6436) ; l'organisation nécessaire d'un contrôle (p. 6428, 6431); le problème des conventions (p. 6419, 6428, 6430, 6435) ; l'augmentation du nombre des conventions individuelles signées par les médecins (p. 6419) ; le maintien souhaitable d'un secteur libre (p. 6430) ; la réforme nécessaire de l'arrêté du 12 juillet 1963 interdisant l'accès des cliniques conventionnées aux praticiens non conventionnés (p. 6431); le maintien souhaitable du libre choix de leur médecin par les mineurs (p. 6432, 6441).

Les prestations familiales (p. 6420, 6436) ; leur revalorisation nécessaire (p. 6421, 6424, 6425, 6427) ; les réformes envisagées du salaire unique (p. 6436) ; le problème de l'aide familiale (p. 6430) ; « l'humanisation » des services de la Sécurité sociale (p. 6437).

Adoption du titre III (p. 6441).

TITRE IV : l'augmentation opportune des crédits pour la formation professionnelle des adultes (p. 6441) ; le problème du reclassement des agriculteurs (*ibid.*) ; l'installation souhaitable de sections détachées du

centre de formation professionnelle accélérée pour adultes de Strasbourg à Soultz-sous-Forêts (p. 6441) ; adoption du titre IV (*ibid.*).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme (p. 6441) ; et du crédit de paiement (p. 6442).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6442).

Art. 67 : *Prise en charge par les caisses d'allocations familiales des prestations énumérées aux articles L 296 et L 298 du Code de la sécurité sociale* (p. 6442); à la demande du Gouvernement la discussion et le vote sur l'article sont réservés (*ibid.*) ; *voy.* in fine *articles réservés.*

Rappel au Règlement de M. Coste-Floret (p. 6442) ; l'application des articles 95 et 96 du Règlement sur la procédure du vote bloqué (p. 6442).

Art. 68 : *Extension du bénéfice des prestations en nature de l'assurance maladie aux anciens salariés titulaires d'une allocation de vieillesse* (p. 6442) ; le problème du remboursement des honoraires médicaux; la pénalisation infligée aux assurés sociaux des départements où les conventions ont été rompues par suite de l'application du tarif d'autorité (p. 6442, 6443) ; l'institution souhaitable d'un prix-plafond des consultations et de visite (p. 6443) ; la révision nécessaire du classement des communes de la région parisienne dans les diverses zones (*ibid.*) ; le coût de l'assurance maladie pour la collectivité ; le montant des remboursements versés aux assurés sociaux ; le développement souhaitable du régime conventionnel institué par le décret de mai 1960 (p. 6443) ; adoption de l'article 68 (*ibid.*).

Art. 69 : *Octroi du bénéfice des prestations en nature de l'assurance maladie aux rapatriés âgés anciens salariés* (p. 6443) ; adoption (*ibid.*).

Art. 70 : *Institution d'une surcompensation interprofessionnelle des prestations vieillesse et prestations d'accidents du travail du régime général de Sécurité sociale et du régime de la Sécurité sociale dans les mines* (p. 6443) ; les inconvénients résultant de l'application trop stricte des dispositions de l'arrêté du 22 juillet 1959 quant au calcul de la pension des assurés sociaux affiliés antérieurement au 1er juillet 1946 à la fois au régime de la loi du 20 décembre 1911 et au régime de l'assurance ouvrière du Code local des assurances sociales (p. 6443) ; amendement de M. Darchicourt et de plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de l'article (p. 6444) ; amendement identique de MM. Martel, Doize et Musmeaux (*ibid*) ; l'utilisation des fonds de la Sécurité sociale pour alléger les charges sociales des Charbonnages de France ; la majoration souhaitable des retraites minières (p. 6444) ; les attaques menées par le Gouvernement contre la Sécurité sociale minière (p. 6444) ; rejet au scrutin du texte commun des amendements ci-dessus (p. 6444) ; liste des votants (p. 6462) ; adoption de l'article 70 (p. 6444).

Budget 1964.

Orateurs : MM. Boisdé, *Rapporteur spécial ;* Bustin, Coste-Floret, Darchicourt, Grandval, *Ministre du Travail ;* Grussenmeyer, Guillon, *Président de la Commission des affaires culturelles ;* Rabourdin.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

I. — TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS.

DISCUSSION [30 octobre 1963] (p. 5982). Entendus : MM. Catalifaud, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production (Travaux publics et Transports)* ; Duchesne, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production* (Voies navigables et Ports); Ruais, *Rapporteur spécial* ; Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Pflimlin, Denvers, Péronnet, Balmigère, François Perrin, Le Douarec, Delong, Baudis, Hinsberger, Dumortier, Schaff, Catalifaud, Hébert, Chérasse, Manceau, Fourmond, Herman, Cazenave, Sauzedde, Beauguitte, Couillet, Cerneau, Philibert, Zimmermann, Mondon, Carlier, Chapuis, Ruais, Hoffer, Sallenave, Anthonioz, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* de Grailly, Escande.

Les crédits (p. 5982, 5995) ; les routes (p. 5982, 5984, 5987, 5990, 5991, 5992, 5993, 5995, 5996, 6004, 6055, 6010) ; l'insuffisance du programme d'autoroutes (p. 5982, 5984, 5990, 5992, 5993, 5996) ; le retard de la France dans ce domaine par rapport à ses partenaires du Marché commun (p. 5990, 5992) ; la concentration du réseau d'autoroutes sur Paris et la région parisienne (p. 5982, 5996, 6010) ; la prolongation éventuelle à l'intérieur de Paris de l'autoroute sud (p. 6011) ; la possibilité d'accélérer le programme prévu (p. 5984, 5987) ; l'importance donnée aux autoroutes de dégagement au détriment des autoroutes de liaison (p. 5993) ; le financement des autoroutes (p. 5984, 5987, 5990) ; le recours à l'emprunt (p.

Budget 1964.

5990, 5993, 5996) ; le fonctionnement des sociétés d'économie mixte d'autoroutes (p. 6011) ; les autoroutes à péage (p. 5984, 5992, 6004) ; l'incorporation de portions d'autoroutes gratuites dans des autoroutes payantes (p. 6006, 6007) ; le lancement souhaitable de travaux routiers pour une période de trois ans (p. 5996) ; le réseau national (p. 5987, 5991, 5996, 6004) ; l'insuffisance des crédits d'entretien (p. 5987, 5991, 5992, 5996) ; la voirie départementale et la voirie communale (p. 5992, 6004) ; les difficultés rencontrées par les communes pour réparer les dégâts causés par le gel de l'hiver dernier ; la nécessité d'assouplir leurs possibilités d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts (p. 5992) ; la nécessité de prévoir la mise hors gel des routes (p. 5991, 5993, 5995) ; la construction souhaitable de routes nationales à quatre voies (p. 5993, 6010) ; l'imputation des crédits du fonds d'investissement routier (p. 5990, 5992) ; l'affectation aux routes de la totalité de la taxe prélevée sur les carburants (p. 5992, 5993) ; les difficultés de la circulation dans la région de Lille, Roubaix, Tourcoing (p. 5999, 6000) ; les accidents de la route (p. 5990, 5992, 5996, 5999, 6000) ; la réforme nécessaire de la signalisation (p. 5999) ; le nombre important de travailleurs circulant sur deux roues victimes d'accidents de trajet (p. 6000) ; la réforme envisagée du permis de conduire (p. 5988, 5992) ; la reconstruction des ouvrages d'art détruits par la guerre (p. 5995) ; l'achèvement souhaitable de la percée du tunnel de Bussang commencée avant la guerre (p. 6006, 6007) ; l'insuffisance des itinéraires d'accès ou de dégagement dans les départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie (p. 6007) ; l'absence de liaisons routières transversales (p. 5990, 6001, 6011) ; la liaison Atlantique-Alpes (p. 6001, 6002) ; l'axe Benelux-Bâle (p. 6007) ; les travaux d'équipement routier pour le Massif Central (p. 6011) ; les transports routiers (p. 5985, 5986, 5988) ; les mesures d'allégement fiscal proposées en faveur des transporteurs publics (p. 5986, 5988) ; l'application du décret du 15 juin 1963 sur la coordination des transports ; l'ouverture prochaine de bureaux de fret (p. 5986) ; la situation inquiétante des transports ruraux ; les fermetures de lignes dans les campagnes (p. 6007) ; la construction d'un ouvrages fixe de traversée de la Manche (p. 5988, 5996).

La situation du personnel des ponts et chaussées (p. 5991, 5992, 5993, 6005) ; la réforme administrative de ce service (p. 5996, 6008) ; les difficultés de recrutement (p. 5992) ; l'accession des conducteurs de travaux publics de l'Etat au grade de conducteur principal (p. 5991, 5994, 6005, 6008) ; l'insuffisance de la rémunération des conducteurs des T.P.E. pour les services rendus aux collectivités locales (p. 5993, 6005, 6008) ; la situation des auxiliaires routiers (p. 5991, 5994, 6005) ; l'aménagement souhaitable des horaires des agents travaillant sur les routes (p. 5994, 6008) ; la situation défavorisée des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées (p. 5991) ; celle des personnels des bureaux des ponts et chaussées (p. 5991, 5992) ; les difficultés de recrutement de cantonniers et de conducteurs de travaux (p. 5992) ; la situation des personnels ouvriers des ponts et chaussées des départements d'outre-mer (p. 6004, 6008).

La S.N.C.F. (p. 5982) ; l'augmentation de sa subvention en compensation du blocage de ses tarifs (p. 5983, 6004) ; sa modernisation (p. 5982, 5997) ; la poursuite de l'électrification (p. 5985, 5994) ; et de la dieselisation (p. 5985) ; les tarifs privilégiés consentis aux sociétés capitalistes (p. 5999, 6004) ; les investissements (p. 5987, 5994) ; l'utilisation de wagons particuliers (p. 5994, 5999, 6009) ; le retard apporté à l'indemnisation des victimes de la catastrophe de Vitry-le-François (p. 5995, 6009) ; les revendications des cheminots (p. 5994, 5997, 5998, 5999, 6008) ; la suppression de l'abattement de 6 % pour le calcul de leur retraite (p. 5997) ; l'application des conclusions du rapport Massé (p. 5994, 6008) ; les mesures prises en faveur des cheminots (p. 6008) ; les difficultés de recrutement (p. 5999) ; l'octroi souhaitable à cette catégorie de personnel des bonifications de campagne (p. 5982, 5983, 5985, 5994, 5997, 6006) ; les déclarations faites à ce sujet par M. Boulin (p. 5983, 5997) ; le paiement souhaitable aux cheminots d'Alsace-Lorraine de l'indemnité de difficultés administratives (p. 6006) ; l'application de la réforme tarifaire (péréquation des tarifs) (p. 5086) ; la nécessité de prévoir des parkings près des gares (p. 5095).

La R.A.T.P. (p. 5983, 5985) ; la liaison est-ouest (p. 5987) ; la construction du métro aérien permettant la liaison banlieue-Paris (p. 5985, 5986, 5992).

Les ports (p. 5982, 5984, 5989) ; l'insuffisance des crédits (p. 5982) ; la concentration des dotations sur les grands ports (p. 5983, 5984) ; la concurrence faite aux ports français par ceux du Marché commun (p. 5983,

5984) ; la prochaine réforme portuaire (p. 5984, 5989, 6010) ; l'étatisation éventuelle des ports (p. 6009, 6010) ; l'insuffisance de la subvention aux ports de plaisance (p. 5983) ; l'aide souhaitable de l'Etat pour l'entretien du port de la Pointe des Galets à la Réunion (p. 6004) ; le rétablissement souhaitable à la Guyane et aux Antilles du service d'entretien des phares et balises (p. 5997) ; les conséquences désastreuses du désarmement du baliseur « Caraïbes » (p. 5997, 5998).

Les voies navigables (p. 5982, 5984, 5989); la mise au grand gabarit de la liaison Dunkerque-Valenciennes (p. 5982, 5984, 5989) ; la liaison Bauvin-Marquette (p. 5982, 5989, 6000); l'aménagement de la Meuse (p. 5985, 6010) ; la liaison Rhône-Rhin (p. 5982, 5984, 5989, 6003, 6004, 6006, 6009) ; la lettre rectificative déposée à ce sujet au moment de la discussion du plan (p. 6006, 6009); l'avancement des études (p. 5984, 6003) ; le peu de crédits pour la branche Moselle et Saône (p. 5989, 6003, 6005, 6009) ; le problème de la réserve des terrains (p. 6006) ; son caractère prématuré, la décision au sujet de l'itinéraire Rhône-Rhin ne devant être prise qu'au moment de l'élaboration du Ve Plan (p. 6009, 6010) ; la situation du canal de la Marne au Rhin (p. 5988, 6010) ; le rétablissement de la navigation sur cette voie pour le courant du mois de novembre (p. 6010) ; la situation de la batellerie (p. 5982, 5986, 5988, 6007) ; la réforme des tarifs (p. 6007) ; la prochaine réforme des textes relatifs à la protection des berges (p. 5998).

Etat B. — TITRE III (p. 6012) ; adoption (*ibid.*).

TITRE IV : amendement de M. Catalifaud tendant à une réduction de crédits (p. 6012); l'opportunité de porter immédiatement à quatre voies les routes de 1re et 2e catégories (p. 6012) ; l'hommage devant être rendu aux cheminots ; l'engagement pris par le Ministre de donner satisfaction aux cheminots anciens combattants en 1965 (p. 6012) ; retrait de l'amendement de M. Catalifaud (p. 6012) ; cet amendement est repris par MM. Cermolacce et Dumortier (p. 6012) ; le retard apporté à satisfaire les revendications des cheminots anciens combattants ; l'engagement pris par le Gouvernement de prendre une première mesure au cours de 1964 en leur faveur (p. 6012).

Explication de vote (p. 6013) ; la reconnaissance par le Gouvernement des droits des cheminots anciens combattants (p. 6013); rejet au scrutin de l'amendement (p. 6013) ; liste des votants (p. 6035) ; adoption du titre IV (p. 6013). Budget 1964.

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 6013).

TITRE VI : le financement des ports de plaisance (p. 6013) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du titre VI (p. 6013).

Etat D. TITRE III : adoption (p. 6014).

Orateurs : MM. Carlier, Catalifaud, *Rapporteur pour avis ;* Dumortier, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Richet, Souchal.

II. — AVIATION CIVILE

DISCUSSION [31 octobre 1963] (p. 6142). Entendus : MM. Anthonioz, *Rapporteur spécial ;* Dupérier, *Rapporteur pour avis de la Commission des échanges ;* Davoust, Montel, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports,* Hubert Germain, Cermolacce, Vauthier.

Les crédits (p. 6142, 6144) ; la construction aéronautique civile (p. 6142, 6144, 6150) ; la réalisation du Mystère 20 (p. 6142, 6150) ; la procédure de financement de cet appareil (p. 6150) ; la construction de l'avion supersonique Concorde (p. 6142, 6144, 6151) ; les options déjà prises sur cet appareil (p. 6142, 6150) ; la construction d'un avion supersonique américain (p. 6142, 6151) ; la modernisation de la Caravelle (p. 6151) ; l'étude de la construction d'un appareil de fort tonnage (p. 6144) ; la construction souhaitable d'un avion de 50 places pour la desserte intérieure française (p. 6142, 6144, 6150) ; la suppression de l'aide de l'Etat au Bréguet 941, au Potez 840 et au Super-Broussard (p. 6142) ; les difficultés de l'industrie aéronautique (p. 6146) ; la crise de Sud-Aviation (*ibid.*) ; le problème posé par la reconversion de ses techniciens (p. 6146, 6147) ; les perspectives offertes par l'industrie aérospatiale (*ibid.*).

L'infrastructure (p. 6144, 6149) ; la construction envisagée d'un nouvel aéroport de Paris-Nord (p. 6143) ; la priorité accordée aux crédits destinés à assurer la sécurité aérienne (p. 6144, 6145) ; la construction souhaitable d'une piste pour les avions quadriréacteurs à la Réunion (p. 6149, 6151) ; le coût d'une telle opération (p. 6151, 6152).

Les difficultés d'Air France (p. 6143, 6145); la nécessité d'établir rapidement une nou-

Budget 1964.

velle convention destinée à régulariser ses rapports avec l'Etat et à définir ses obligations (p. 6143) ; la répartition des lignes entre Air France et les compagnies aériennes privées (p. 6143, 6145, 6147, 6150) ; l'absence d'un monopole au profit d'Air France (p. 6150) ; la fusion de l'U.T.A. et de la T.A.I. au sein de l'U.T.A. (Union des transports aériens) (p. 6143) ; les conséquences de la diminution du trafic en Afrique (p. 6150) ; les difficultés des transports aériens (p. 6143); notamment sur l'Atlantique nord (p. 6150, 6151) ; le projet d'Air Union (p. 6144, 6151).

Les résultats remportés par Air Inter (p. 6143, 6145, 6151) ; les achats d'appareils envisagés par cette société (p. 6151); les charges imposées par son financement aux collectivités locales et aux chambres de commerce (p. 6143).

Les problèmes de personnel (p. 6145, 6147, 6149) ; les revendications des différentes catégories (p. 6146, 6148) ; le nombre élevé de contractuels (p. 6145) ; les réquisitions de personnel (p. 6148, 6149) ; la création d'un corps nouveau d'officiers-contrôleurs (p. 6146, 6148, 6149) ; la météorologie (p. 6145, 6146, 6148, 6149) ; sa modernisation nécessaire (p. 6145) ; l'étendue de ses attributions (p. 6145, 6148) ; le passage éventuel à une entreprise privée de ses activités commercialisables (p. 6148, 6149).

Le personnel du Secrétariat général à l'Aviation civile (p. 6142) ; l'insuffisance numérique des effectifs administratifs qualifiés (p. 6146).

L'aviation légère et sportive (p. 6142, 6145, 6151) ; l'activité des aéroclubs (p. 6145).

TITRE III : amendement de M. Dupérier, au nom de la Commission de la production, tendant à une réduction de crédits (p. 6152) ; l'intégration souhaitable des attachés de l'aviation civile dans le cadre des agents supérieurs (p. 6152) ; l'intention du Gouvernement de déposer un article additionnel ayant le même objet (p. 6152) ; retrait de l'amendement (*ibid.*) ; adoption du titre III (*ibid.*).

TITRE IV : adoption (*ibid.*).

TITRE V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Avant l'Art. 72 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (*Intégration des attachés de l'aviation civile dans le cadre des agents supérieurs de l'aviation*) (p. 6153) ; adoption (*ibid.*).

Orateurs : MM. Anthonioz, *Rapporteur spécial ;* Dupérier, *Rapporteur pour avis ;* Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.*

III. — MARINE MARCHANDE

DISCUSSION [24 octobre 1963] (p. 5482). Entendus : MM. Bourges, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Bayle, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Pleven, Denvers, Michaud, Zuccarelli, Cermolacce, Miossec, Blancho, Godefroy, Orvoen, Bardet, Boisson, Teariki, de Lipkowski, Achille-Fould, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

Les crédits (p. 5482) ; l'enseignement et l'apprentissage maritimes (p. 5482, 5484, 5490) ; la modernisation des établissements et des programmes (p. 5482, 5483, 5485) ; la construction de l'école de Saint-Malo (p. 5482, 5485) ; la formation des patrons de pêche par cette école (p. 5485).

L'armement (p. 5483, 5484, 5485, 5491, 5492) ; la diminution de l'aide de l'Etat (p. 5483, 5491) ; l'augmentation du fret constatée récemment (p. 5485) ; le coût d'exploitation élevé des navires français (p. 5484, 5485, 5491) ; l'insuffisance de la participation du pavillon français dans le trafic mondial (p. 5488, 5492, 5496) ; les exportations françaises réalisées à l'aide de bateaux étrangers (p. 5488) ; la loi Bonner imposant que les exportations américaines soient faites par des navires américains (p. 5488, 5496) ; le contrôle des affrètements (p. 5492, 5496) ; la fiscalité pesant sur l'armement français (p. 5483, 5485) ; les conséquences de l'arrêt du trafic avec l'Afrique du Nord (p. 5483, 5484); l'exclusion des lignes de Corse de la Compagnie Le Borgne (p. 5491, 5497) ; la prorogation de l'aide au cabotage (p. 5483, 5497).

L'exclusion des compagnies de navigation d'économie mixte (p. 5485, 5486, 5491, 5492).

Les constructions navales (p. 5483, 5486, 5493) ; le problème de la reconversion des chantiers (p. 5483, 5494) ; les mesures prises à ce sujet par le Gouvernement (p. 5494, 5496) ; la nécessité d'une politique commune en matière de constructions navales sur le plan de la Communauté économique européenne (p. 5496) ; la construction de navires étrangers par les chantiers français (p. 5491).

La pêche (p. 5482, 5483, 5484, 5486, 5490, 5493, 5494, 5495) ; le commerce extérieur en

matière de pêche ; les importations de poisson, notamment de sardines marocaines (p. 5484, 5496) ; l'organisation du marché du poisson (*ibid.*) ; l'aide aux ostréiculteurs sinistrés du gel (p. 5482, 5487, 5498) ; les prêts accordés par le crédit maritime mutuel (p. 4597, 4598) ; notamment à la conchyliculture ; l'intention du Gouvernement d'appliquer aux ostréiculteurs les dispositions prévues par les textes agricoles (p. 5498) ; la nécessité d'une aide accrue de l'Etat à la pêche (p. 5489) ; le projet de réglementation du chalutage côtier (p. 5482, 5484, 5486, 5494, 5497) ; ses conséquences pour les pêcheurs (p. 5482, 5486, 5490, 5497) ; les mesures et les dérogations envisagées pour humaniser cette réglementation (p. 5497) ; la pêche artisanale (p. 5493, 5494, 5495) ; l'augmentation souhaitable de la limite de jauge pour le classement de cette pêche (p. 5493) ; le dépeuplement des fonds (p. 5495) ; l'élevage éventuel de poissons de mer (p. 5495).

Le problème de la limite des eaux territoriales (p. 5486, 5488, 5495, 5496) ; la prochaine ouverture à Londres d'une conférence à ce sujet (p. 5488, 5495).

La recherche scientifique (p. 5482, 5486, 5488) ; l'insuffisance des crédits (p. 5482, 5488).

Les salaires (p. 5485) ; la prochaine réforme de l'inspection du travail et de la navigation maritime (p. 5485); les efforts prévus pour la surveillance et le sauvetage en mer (p. 5485) ; la sécurité sociale des gens de mer ; le fonctionnement de l'Etablissement national des invalides de la marine (E.N.I.M.) (p. 5485, 5486, 5488, 5490) ; les réformes entreprises par le Gouvernement (p. 5484, 5486, 5491) ; la revalorisation souhaitable des pensions (p. 5489, 5490, 5491, 5496, 5497) ; la situation des veuves (p. 5490, 5497) ; le retard apporté au vote de l'amendement Yvon (p. 5490) ; les différences constatées entre les retraites des marins et celles des agents de la fonction publique (p. 5489, 5490) ; l'extension souhaitable du régime de l'inscription maritime à la Polynésie française (p. 5496).

L'absence regrettable d'un Département ministériel de la marine marchande (p. 5489, 5490).

ETAT B, TITRE III (p. 5498) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission tendant à une réduction de crédits (p. 5498); l'équipement en personnel de l'Institut scientifique et technique des pêches ; l'absence d'un délégué de cet institut dans le département de la Vendée (p. 5498) ; retrait de l'amendement (*ibid.*) ; adoption du titre III (*ibid.*).

TITRE IV : adoption (*ibid.*).

ETAT C, TITRE V : adoption de l'autorisation de programme (p. 5499) ; adoption du crédit de paiement (*ibid.*).

TITRE VI : adoption de l'autorisation de programme (*ibid.*) ; adoption du crédit de paiement (*ibid.*).

Orateurs : MM. Bourges et Michaud.

Budget 1964

BUDGETS ANNEXES

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

DISCUSSION [6 novembre 1963] (p. 6608). Entendus : MM. Alduy, *Rapporteur spécial ;* Jaillon, Morlevat, Max Lejeune, Fernand Dupuy, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Marette, *Ministre des Postes et Télécommunications.*

L'augmentation du budget (p. 6608) ; l'activité de la Caisse nationale d'épargne (p. 6608) ; l'évolution des dépôts (p. 6608) ; comparativement à celle des dépôts des caisses d'épargne privées (p. 6609) ; l'amélioration du rapport entre les dépôts et les retraits (p. 6608) ; les nombreux retraits effectués à la suite de l'accession de l'Algérie à l'indépendance (*ibid.*) ; le relèvement souhaitable du plafond des dépôts (p. 6609, 6610) ; l'épargne-crédit (p. 6608) ; la longueur excessive du délai d'octroi des prêts et l'insuffisance du montant maximum des prêts consentis (p. 6608) ; les variations du nombre des livrets (p. 6608) ; leur classement selon l'importance des dépôts (*ibid.*) ; la répartition des livrets ouverts aux sociétés (*ibid.*) ; les dépenses de fonctionnement de la Caisse nationale d'épargne ; la poursuite des travaux de centralisation à Paris des comptes d'épargne gérés par les centres de province (p. 6608) ; l'insuffisance du taux d'intérêt versé aux déposants (p. 6609, 6610) ; le vœu émis relatif à sa modification par la Commission supérieure des caisses d'épargne (p. 6609) ; les déclarations faites à ce sujet par le Ministre des Finances au début de l'année (p. 6609, 6610) ; l'importance des services rendus par les caisses d'épargne en faveur de l'équipement des collectivités locales (p. 6609) ; l'éventualité d'une diminution des ressources des caisses d'épargne affectées à cet équipement (p. 6609, 6610) ; la distinction devant être faite entre les caisses d'épargne privées auxquelles s'ap-

Budget 1964.

plique la loi Minjoz et les caisses nationales d'épargne (p. 6610) ; la fusion souhaitable du budget annexe de la caisse d'épargne avec celui des P.T.T. (p. 6611).

Adoption des services votés inscrits à l'article 23 (caisse d'épargne) (p. 6611).

Adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe 1er de l'article 24, mesures nouvelles (Caisse nationale d'épargne) (p. 6611.

Adoption des crédits inscrits au paragraphe 2 de l'article 24, mesures nouvelles (Caisse nationale d'épargne) (p. 6611).

Imprimerie nationale

DISCUSSION [9 novembre 1963] (p. 7074). Entendus : MM. Sallé, *Rapporteur spécial ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

Les crédits ; leur augmentation par suite du nombre important des travaux sous-traités (p. 7074) ; l'accroissement de l'activité de l'Imprimerie nationale (p. 7074, 7075) ; le retard apporté à la construction d'un restaurant pour le personnel (p. 7075) ; les difficultés rencontrées à ce sujet auprès des services de la construction et de l'urbanisme (p. 7075) ; l'assujettissement éventuel de l'Imprimerie nationale à la taxe d'apprentissage (p. 7075) ; l'impossibilité d'une telle mesure étant donné le caractère de service public en régie directe de l'Imprimerie nationale (p. 7075) ; le rôle de la Commission des impressions administratives créée par le décret du 4 décembre 1961 ; les difficultés rencontrées dans l'établissement d'un programme rigoureux des travaux pour l'Imprimerie nationale (p. 7075).

Adoption des services votés inscrits à l'article 23 (Imprimerie nationale (p. 7075).

Adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe Ier de l'article 24, mesures nouvelles (Imprimerie nationale) (p. 7075).

Adoption des crédits inscrits au paragraphe II de l'article 24, mesures nouvelles (Imprimerie nationale) (p. 7076).

Légion d'honneur et Ordre de la libération

DISCUSSION [5 novembre 1963] (p. 6444). Entendus : MM. Jaillon, *Rapporteur spécial;* Grenier, Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;* Pleven.

Le budget de l'Ordre de la Légion d'honneur ; la présence du Grand Chancelier dans l'hémicycle ; les recettes et les dépenses (p. 6444) ; le doublement du montant du traitement des membres de la Légion d'honneur et des médaillés militaires ; la modicité des secours accordés aux titulaires de la Légion d'honneur, aux médaillés militaires et à leurs veuves (p. 6445) ; la création éventuelle d'un second ordre de la Légion d'honneur destiné à récompenser les mérites distingués (p. 6445, 6446) ; l'administration de ce second ordre par la Grande Chancellerie (p. 6445) ; l'inflation des promotions dans l'Ordre national de la Légion d'honneur (p. 6446) ; la suppression de l'attribution de la Légion d'honneur à titre posthume aux anciens combattants à la suite de la récente publication du Code de la légion d'honneur et de la justice militaire (p. 6446) ; le regroupement des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (p. 6445) ; la possibilité de mettre à la disposition de la municipalité de Saint-Denis une partie du parc de la maison d'éducation de la Légion d'honneur (p. 6445) ; le refus opposé par le Gouvernement à cette demande (p. 6445, 6446) ; le budget de l'Ordre de la Libération ; les conséquences du décret du 28 juin 1962 prévoyant l'attribution de la médaille de la Résistance à titre posthume aux membres de la Résistance et au personnel des Forces françaises libres tuées au combat (p. 6445).

Services votés inscrits à l'article 23 (Légion d'honneur) (p. 6446).

Autorisation de programme inscrite à l'article 24 (mesures nouvelles) (Légion d'honneur) ; adoption (p. 6446).

Crédits inscrits au paragraphe II de l'article 24, mesures nouvelles (Légion d'honneur) ; adoption (p. 6446).

Crédits inscrits à l'article 23 (Ordre de la libération) adoption (p. 6446).

Crédits inscrits au paragraphe II de l'article 24, mesures nouvelles (Ordre de la libération) adoption (p. 6446).

Monnaies et Médailles

DISCUSSION [6 novembre 1963] (p. 6111). Entendu : M. Baudis, *Rapporteur spécial.*

L'importance du programme de frappe prévu pour 1964 (p. 6611) ; les modifications apportées au programme initial du fait de l'augmentation des besoins signalée par la Banque de France à la Commission de contrôle de la circulation monétaire en pièces de 1 franc et 5 francs (p. 6611) ; la fabrica-

tion des médailles ; les commandes étrangères passées à l'Administration des monnaies et médailles (p. 6611) ; la création envisagée d'une usine de fonderie et de laminage à Beaumont-le-Roger (p. 6611, 6612) ; les avantages présentés par ce projet (p. 6612) ; les conclusions du rapport de la commission d'enquête chargée d'étudier cette construction (p. 6612).

Adoption des crédits inscrits à l'article 23, services votés (Monnaies et Médailles) (p. 6612).

Adoption de l'autorisation de programme accordée au paragraphe 1er de l'article 24, mesures nouvelles (Monnaies et Médailles) (p. 6612).

Adoption des crédits inscrits au paragraphe II de l'article 24, mesures nouvelles (Monnaies et Médailles) (p. 6612).

Postes et Télécommunications

DISCUSSION [23 octobre 1963] (p. 5431). Entendus : MM. Souchal, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Wagner, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Commenay, Bertrand Denis, Berger, Jaillon, Rossi, Mme Prin, MM. Dumortier, André Halbout ; Mme Vaillant-Couturier, MM. Poncelet, Boisson, Marette, *Ministre des Postes et Télécommunications.*

Les crédits (p. 5431, 5433) ; l'évaluation des recettes (p. 5431) ; les tarifs préférentiels accordés à la presse (p. 5435, 5437).

Le service de la poste (p. 5431) ; l'augmentation considérable du trafic (*ibid.*) ; l'insuffisance des augmentations de personnel malgré le développement de la mécanisation et de la motorisation (p. 5431) ; l'ouverture de bureaux muets et de bureaux mobiles (*ibid.*) ; le retard apporté à la distribution du courrier dans la région parisienne (p. 4533) ; l'institution souhaitable d'une levée en fin d'après-midi dans les communes rurales (p. 5435) ; la charge que représente pour les communes l'obligation qui leur est faite de mettre gratuitement pendant dix-huit ans à la disposition des P.T.T. les locaux nécessaires à la création de bureaux de plein exercice (p. 5433) ; les abus des bureaux de poste auxiliaires (p. 5433).

Les services financiers (p. 5431, 5435, 5439) ; l'augmentation du nombre de comptes de chèques postaux (p. 5431) ; l'insuffisance de l'intérêt versé par le Trésor aux chèques postaux (p. 5431, 5435, 5437, 5439) ; la possibilité d'utiliser les fonds des chèques postaux pour les investissements des Postes et Télécommunications (p. 5431) ; les bénéfices réalisés par les Caisses d'épargne (p. 5439) ; la possibilité de fusionner les budgets annexes des P.T.T. et de la Caisse d'épargne (p. 5432, 5437) ; l'extension nécessaire de la loi Minjoz (p. 5439). Budget 1964.

Les investissements (p. 5431, 5437) ; le lancement souhaitable d'un emprunt pour le financement des investissements rentables (p. 5432, 5433).

Les télécommunications (p. 5432, 5433, 5440, 5442, 5443) ; le retard de la France dans ce domaine (p. 5432, 5433) ; notamment par rapport à ses partenaires du Marché commun (p. 5434, 5438, 5439) ; le nombre important des demandes d'abonnement non satisfaites (p. 5432) ; les délais nécessaires pour la transmission des communications pendant la saison touristique (p. 5434) ; la participation demandée aux collectivités locales sous forme d'avances remboursables (p. 5433, 5437, 5440, 5445) ; l'importance du développement des télécommunications dans les campagnes (p. 5440) ; la suppression souhaitable des lignes aériennes (p. 5434) ; le coût du matériel (p. 5434, 5435, 5438, 5439, 5443) ; les scandales dénoncés par le rapport du sénateur Pellenc (p. 5438) ; le caractère erroné de ces affirmations (p. 5443) ; l'application du plan en ce qui concerne les télécommunications (p. 5433, 5443).

Les problèmes de personnel (p. 5432, 5434, 5436, 5438, 5443) ; son insuffisance numérique (p. 5434, 5438, 5439, 5441, 5442, 5444) ; ses conditions de travail particulièrement pénibles et son surmenage (p. 5434, 5435, 5436, 5438, 5440) ; le nombre élevé des maladies nerveuses noté parmi le personnel des P.T.T. (p. 5438) ; les revendications des receveurs et chefs de centres de dernière classe ; le retard apporté au paiement de leur rappel (p. 5434, 5436, 5440, 5441) ; celles des receveurs-distributeurs (p. 5436) ; la situation des surveillantes et surveillants (p. 5433) ; la fusion souhaitable des préposés et préposés spécialisés (p. 5434, 5437, 5444) ; les conditions de travail des préposés ruraux (p. 5434, 5436, 5441) ; l'attribution souhaitable à ces agents de deux journées de repos compensateur par mois (p. 5436) ; les problèmes des mutations (p. 5435, 5444) ; le calcul des retraites ; la suppression souhaitable de l'abattement du sixième (p. 5437) ; la situation des conducteurs de chantiers (p. 5436) ; des auxiliaires (p. 5434, 5436) ; l'augmentation souhaitable de la prime d'exploitation

Budget 1964. (p. 5438, 5440, 5441, 5444) ; l'application aux techniciens des télécommunications de la réforme du cadre B (p. 5441) ; l'insuffisance des crédits pour les services sociaux (p. 5436, 5441) ; le problème du logement des postiers dans les grands centres, notamment dans la région parisienne (p. 5441).

Le caractère industriel et commercial des Postes et Télécommunications (p. 5435, 5440); la possibilité de leur donner l'autonomie financière (p. 5435) ; les études faites à ce sujet par le Ministre des Finances ; les inconvénients d'une éventuelle transformation des P.T.T. en société industrielle et commerciale (p. 5445) ; la sincérité du budget ; l'intervention du budget des Charges communes (p. 5439, 5445).

Services votés inscrits à l'article 23 ; adoption (p. 5445).

Autorisations de programme accordées au paragraphe Ier de l'article 24 (mesures nouvelles) ; adoption (*ibid.*).

Crédits inscrits au paragraphe II de l'article 24 (mesures nouvelles) ; adoption (*ibid.*).

PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES
(B.A.P.S.A.)

DISCUSSION [4 novembre 1963] (p. 6335).

Entendus : MM. Paquet, *Rapporteur spécial ;* Peyret, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles;* Commenay, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Barniaudy, Bertrand Denis, Mehaignerie, Juskiewenski, Collette, Tourné, Bayou, Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

L'augmentation du budget annexe des Prestations sociales agricoles (p. 6335) ; l'acheminement vers la parité sociale entre l'agriculture et le reste de la Nation (p. 6336); les disparités existant entre le régime général et le régime social agricole (p. 6336, 6339) ; l'assouplissement prochain du système d'ouverture des droits aux prestations pour les agriculteurs (p. 6342).

Le financement (p. 6336, 6337) ; les cotisations demandées aux agriculteurs (p. 6335, 6338, 6339) ; la charge que ferait peser sur eux l'augmentation proposée par le Gouvernement dans le projet de loi de finances (p. 6335) ; l'amendement déposé par la Commission des finances (réduction des cotisations, augmentation de l'impôt additionnel à l'impôt foncier non bâti, augmentation de la subvention du budget général, ajournement de l'alignement de l'allocation de la mère au foyer sur celle de salaire unique (p. 6335. 6336, 6338, 6340) ; l'augmentation des charges des agriculteurs et des métayers qu'entraînerait l'adoption de ces dispositions (p. 6338, 6339) ; l'établissement souhaitable d'une cotisation fondée sur la superficie (p. 6440) ; la nécessité d'exonérer les petits exploitants (*ibid.*); la subvention accordée aux agriculteurs possédant moins de 400 francs de revenu cadastral (p. 6439); la révision nécessaire du revenu cadastral (p. 6439); l'établissement souhaitable d'une cotisation unique couvrant tous les risques (p. 6340); le financement extra-professionnel (p. 6337); le financement professionel indirect (taxes sur différents produits agricoles) (p. 6338); son augmentation souhaitable (p. 6338); l'amélioration du régime de la taxe sur les tabacs (p. 6338) ; les conséquences du non-recouvrement de la taxe sur les corps gras (*ibid.*); la suppression souhaitable de la taxe sur les sucres importés (*ibid.*).

Les prestations ; la réintégration souhaitable des prestations sociales des salariés agricoles (p. 6336, 6337) ; l'assurance maladie (p. 6336, 6339) ; le retard apporté à la mise en place du F.A.S.A.S.A. (p. 6336) ; la nécessité de permettre aux agriculteurs se retirant avant 65 ans de bénéficier de l'assurance maladie (p. 6339) ; l'application de la loi sur l'assurance maladie aux associations (p. 6339, 6342) ; le cas des artisans ruraux (p. 6339, 6340) ; le retard apporté à l'institution d'un système de contrôle médical (p. 6336, 6340, 6343) ; la prochaine discussion d'un texte à ce sujet (p. 6343) ; l'allocation vieillesse (p. 6337) ; le relèvement souhaitable du minimum actuel de l'actif successoral en matière de récupération d'allocations (p. 6336, 6337, 6339, 6341) ; la nécessité de relever le montant de la retraite et de l'accorder à 55 ans aux paysannes et à 60 ans aux paysans (p. 6341) ; l'assurance invalidité (p. 6337, 6340) ; la trop grande rigueur des conditions de son attribution (p. 6337, 6340, 6341) ; le retard apporté à la mise en place d'un système d'indemnisation des accidents du travail des exploitants agricoles (p. 6338, 6340) ; la prochaine discussion en séance publique d'un projet de loi organisant cette indemnisation (p. 6342, 6343) ; les prestations familiales (p. 6337) ; l'ajournement regrettable de l'alignement de l'allocation de la mère au foyer sur celle de salaire unique (p. 6337, 6338, 6341) ; l'allocation logement (p. 6339).

Les difficultés des paysans (p. 6340, 6341, 6342) ; l'exode rural ; l'augmentation des

parties prenantes du régime social agricole et la diminution des membres actifs (p. 6340, 6341) ; l'institution nécessaire d'une caisse des calamités agricoles (p. 6341, 6342) ; la situation de la viticulture ; les importations de vins étrangers (p. 6342).

Crédits des services votés inscrits à l'article 23, au titre du budget annexe des prestations sociales agricoles (p. 6343) ; adoption (*ibid.*).

Art. 24, paragraphe 2 (p. 6343) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Paquet, tendant à une réduction de crédits (p. 6343) ; amendement identique du Gouvernement (*ibid.*) ; le report proposé au 1er juillet 1964 de l'alignement partiel de l'allocation de la mère au foyer sur celle de salaire unique (p. 6343) ; adoption du texte commun des amendements (*ibid.*) ; adoption des crédits inscrits au paragraphe 2 de l'article 24 (mesures nouvelles) au titre du B.A.P.S.A.

Après l'Art. 43 : amendement du Gouvernement (modification de l'article 1106-8-1 du Code rural, alinéa 2 (substitution du taux de 60 % à celui de 55 %) (p. 6343) ; le désir du Gouvernement d'ouvrir davantage l'éventail des possibilités d'exonération partielle des cotisations dues par les exploitants agricoles pour l'assurance maladie (p. 6343) ; adoption (*ibid.*).

Art. 44 : *Majoration de la cotisation individuelle de vieillesse des exploitants agricoles* (p. 6343) ; amendement de M. Tony Larue et de plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de l'article ; amendement analogue de M. Spénale (*ibid.*); ces dements ne sont pas soutenus (*ibid.*) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 45 : *Aménagement de l'allocation de la mère au foyer servie aux familles d'exploitants agricoles* (p. 6343) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Paquet tendant à remplacer la date du 1er janvier 1963 par celle du 1er juillet 1964 (p. 6343) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 45 : amendement de M. Collette (dépôt avant le 1er mai 1964 du projet de loi prévu par l'article 9 de la loi n° 61-83 du 25 janvier 1961) (p. 6343) ; les dispositions de l'article 9 de la loi susvisée faisant obligation au Gouvernement de déposer un projet de loi substituant au revenu cadastral un autre mode d'assiette des cotisations des régimes sociaux agricoles (p. 6343) ; les injustices du système du revenu cadastral (p. 6343, 6344) ; la fixation souhaitable, à titre transiloire, d'un plafond de 25 francs pour la prise en compte du revenu cadastral (p. 6343, 6344) ; le niveau du revenu cadastral particulièrement élevé dans le Nord et dans le Pas-de-Calais (p. 6343, 6344) ; l'échec de la commission créée pour trouver un système se substituant au système du revenu cadastral (p. 6344) ; rejet de l'amendement de M. Collette (p. 6344) ; amendement de M. Commenay (modification du deuxième alinéa de l'article 1112 du Code rural et du deuxième alinéa de l'article 689 du Code de la sécurité sociale (p. 6344) ; la rente forfaitaire qu'un agriculteur ayant fait donation de ces biens immobiliers est censé percevoir; la nécessité de lui permettre de faire la preuve contraire de son revenu (p. 6344) ; les conditions d'allribulion de l'allocation du fonds national de solidarité aux agriculteurs ; le relèvement souhaitable du revenu cadastral pris en compte pour l'attribution de cette allocation (p. 6344) ; le caractère réglementaire de l'amendement de M. Commenay (p. 6345) ; l'étude actuellement en cours d'un projet de décret ayant le même objet (p. 6345) ; retrait de l'amendement (*ibid.*).

Budget 1964.

Orateurs : MM. Collette, Commenay, *Rapporteur pour avis ;* Arthur Moulin, Paquet, *Rapporteur spécial ;* Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

Comptes spéciaux du Trésor

DISCUSSION [8 novembre 1963] (p. 6924). Entendus : MM. Chauvet, *Rapporteur spécial ;* Hostier, Souchal, Catalifaud, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Bertrand Denis, du Halgouët.

La place importante tenue par les Comptes spéciaux du Trésor dans le budget général (p. 6924) ; la confusion de leur présentation (p. 6925) ; le caractère disparate des opérations figurant dans ces comptes ; l'équilibre des comptes (p. 6924) ; la diminution de l'excédent des charges par rapport aux ressources par suite de nombreuses décisions de débudgétisation ; la constatation d'un déficit inférieur au montant du découvert du budget (p. 6924).

Les comptes à caractère définitif et nonamment les comptes d'affectation spéciale ; le Fonds national pour le développement des adductions d'eau (p. 6924, 6925, 6927) ; le retard de la France dans ce domaine, particulièrement dans les régions de l'Ouest, du Centre et du Sud-Ouest (p. 6925); la nécessi-

Budget 1964.

té d'une plus grande aide de l'Etat aux collectivités locales (p. 6925) ; le montant total des crédits affectés aux opérations d'adduction d'eau (p. 6927) ; les comptes à caractère temporaire (p. 6924, 6925) ; les comptes de commerce (p. 6925) ; les comptes de règlement avec des gouvernements étrangers ; les comptes d'opérations monétaires ; les comptes d'avances au Trésor (p. 6925).

Les comptes de prêts de consolidation ; la prise en charge par la Caisse des dépôts et consignations des dépenses relatives à la consolidation des prêts spéciaux à la construction (p. 6925) ; les mesures de débudgétisation (p. 6925).

Le Fonds de soutien au hydrocarbures (p. 6926) ; le refus de l'aide du Fonds à la société de financement des recherches pétrolières « REPFRANCE » (p. 6926, 6927) ; l'évolution de la réglementation de l'aide de l'Etat aux souscripteurs d'actions de sociétés de recherches pétrolières (p. 6927).

L'insuffisance des crédits du Fonds national d'investissement routier en ce qui concerne les tranches départementales et communales (p. 6926, 6927, 6928) ; les dégâts causés au réseau secondaire au cours de l'hiver dernier par suite du gel et de l'insuffisance du réseau routier national (p. 6927) ; la nécessité d'une aide de l'Etat aux collectivités départementales et locales pour les réparer (p. 6926, 6927) ; la reconstruction des ponts détruits par faits de guerre (p. 6927) ; l'achèvement de la reconstitution des ponts sur la voirie nationale au cours du Ve Plan (p. 6927, 6928) ; l'inscription pour la voirie locale d'une ligne spéciale dans le budget (p. 6927, 6928).

A. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF :

Art. 25 : *Comptes d'affectation spéciale*, services votés ; adoption (p. 6928).

Art. 26 : *Comptes d'affectation spéciale*, mesures nouvelles ; adoption (p. 6928).

B. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE TEMPORAIRE :

Art. 27 : *Comptes d'affectation spéciale, Comptes de commerce, Comptes de règlement avec les Gouvernements étrangers, Comptes d'opérations monétaires, Comptes d'avances du Trésor, Comptes de prêts et de consolidation ;* services votés (p. 6928).

Art. 28 : *Comptes d'affectation spéciale*, mesures nouvelles ; adoption (p. 6928).

Art. 29 : *Comptes de commerce*, mesures nouvelles ; adoption (p. 6928).

Art. 30 : *Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers*, mesures nouvelles ; adoption (p. 6928).

Art. 31 : *Comptes d'avances du Trésor*, mesures nouvelles ; adoption (p. 6928).

Art. 32 : *Comples de prêts et de consolidation*, mesures nouvelles ; adoption (p. 6928).

BUDGETS MILITAIRES

DISCUSSION [7 novembre 1963] (p. 6720). Entendus : MM. Roux, *Rapporteur spécial (Section commune et forces terrestres)* ; Hubert Germain, *Rapporteur spécial (Section Air)* ; Laurin, *Rapporteur spécial (Section Marine)* ; Fossé, *Rapporteur spécial (Section outre-mer)* ; de Tinguy, *Rapporteur spécial (Essences et Poudres)* ; Le Theule, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale et des forces armées (Considérations générales et forces terrestres)* ; Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées ;* Messmer, *Ministre des Armées ;* Voilquin, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale et des forces armées (Section commune)* ; Clostermann, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale et des forces armées (Section Air)*; Hébert, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale et des forces armées (Section Marine) ;* Jarrot, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale et des forces armées (Essences et poudres)* ; Montagne, Jules Moch, Moynet, Messmer, Lucien Bourgeois, Manceau, Pasquini, Ebrard, Cazenave, Sabatier, Emile-Pierre Halbout, Guyot, Chérasse, Loustau, Miossec, de Chambrun, Bardet, Sallenave, Bignon, Le Guen, Fiévez, Delong, Teariki, de Poulpiquet, Longequeue, Le Goasguen, Carlier, Guena, Duperier, Bourgoin, Sanguinetti, Souchal, Messmer, *Ministre des Armées.*

Les crédits (p. 6720, 6739) ; leur pourcentage par rapport à l'ensemble du budget de l'Etat (p. 6720, 6721, 6739) ; la comparaison avec les dépenses militaires étrangères (p. 6722, 6739) ; les conséquences de l'arrêt des opérations d'Algérie (p. 6722) ; l'état de modernisation de nos forces armées (p. 6721, 6722, 6723) ; les crédits de l'armée de terre (p. 6728, 6729, 6734) ; la construction du char AMX-30 (p. 6734, 6735) ; la modernisation de l'armée de terre (p. 6734, 6764, 6772) ; les crédits de l'armée de mer (p. 6725, 6735, 6761); l'insuffisance des crédits d'entretien des bâtiments et des appareils de l'aéronavale (p. 6725) ; la composition de la flotte

(p. 6742) ; l'affectation aux deux premières Frégates des crédits prévus pour la troisième (p. 6726, 6772) ; le problème des Etendard, celui des Super-Frelon (p. 6726, 6735, 6742, 6761) ; la modernisation nécessaire de Toulon (p. 6726) ; les missions de la marine (p. 6742) ; la construction du porte-hélicoptères « la Résolue » pour remplacer le navire-école « Jeanne-d'Arc » (p. 6735) ; la construction du sous-marin atomique (p. 6726, 6742) ; le problème des personnels (p. 6742); celui des écoles (p. 6742, 6743).

Les crédits de l'armée de l'air (p. 6723, 6735, 6738, 6739) ; l'effort consenti depuis plusieurs années pour moderniser son infrastructure, ses moyens de transmission et de détection et ses matériels aériens ; les espoirs attendus du « Balzac » ; les constructions de Mirage ; les installations de radars, notamment des Palmiers ; le remplacement prochain, pour l'aviation de transport militaire des Nord 2501 par des Transall de conception et de construction franco-allemande (p. 6735) ; la construction des hélicoptères (*ibid.*) ; la participation souhaitable du Ministère des Armées à la construction d'un petit et moyen courrier européen (p. 6766) ; l'insuffisance des crédits pour les carburants (p. 6723) ; la situation de l'industrie aéronautique (p. 6724, 6736, 6739, 6773, 6774) ; le problème de sa reconversion (p. 6774) ; le dépôt souhaitable d'une loi-programme pour l'industrie aéronautique (p. 6774) ; les crédits pour la section outre-mer (p. 6727) ; la disparition du fascicule correspondant aux forces terrestres stationnées outre-mer (p. 6727, 6732) ; l'évolution des forces françaises d'outre-mer avec l'accession des anciens territoires à l'indépendance (p. 6727) ; les crédits de la section commune (p. 6736) ; le rattachement à cette section des crédits de l'Ecole polytechnique (p. 6732).

La politique générale du Gouvernement en matière de défense (p. 6728, 6729, 6730, 6731, 6753, 6758, 6765) ; l'article publié par M. Messmer dans la revue *Défense nationale* (p. 6729) ; la priorité accordée à l'armement nucléaire (p. 6722, 6728, 6729, 6733, 6744, 6757) ; la nécessité et l'intérêt d'une force de frappe nationale (p. 6731, 6732, 6734, 6761) ; le caractère dépassé des discussions sur l'opportunité de cette force de frappe (p. 6734) ; la comparaison avec la discussion ayant eu lieu en 1935 sur l'adoption d'une armée motorisée blindée (p. 6760) ; les responsabilités des gouvernements de la IV[e] République dans la décision de doter la France d'une force nucléaire (p. 6731, 6745, 6755) ; la priorité donnée à l'énergie nucléaire et non à la bombe atomique par M. Guy Mollet (p. 6745) ; le changement d'attitude de M. Jules Moch ; la controverse entre ce dernier et le Ministre des Armées (p. 6749 à 6752) ; la possibilité technique d'obtenir une force de frappe (p. 6751) ; les progrès que sa constitution apportera à la science (p. 6751) ; l'inutilité, l'inefficacité et le danger d'une force de frappe nationale (p. 6746, 6747, 6748, 6753) ; l'opposition d'une partie de l'opinion publique à sa constitution (p. 6731, 6750) ; la lettre adressée par MM. Jules Moch et Guy Mollet aux présidents des conseils généraux les invitant à voter une motion condamnant le pouvoir personnel et dénonçant le coût démesuré de la force de frappe (p. 6754) ; les objectifs démographiques en cas de conflit nucléaire (p. 6750) ; l'état d'avancement de la loi de programme (p. 6721, 6728, 6734) ; la responsabilité du Président de la République seul relative à l'emploi éventuel de bombes (p. 6734) ; le choix d'un atoll désert en Polynésie française pour les explosions atomiques et thermonucléaires (p. 6734, 6739) ; l'émotion des populations de la Polynésie (p. 6769, 6770) ; le coût de la force de frappe (p. 6732, 6744, 6758) ; notamment de l'usine de Pierrelatte (p. 6722); l'encouragement au nationalisme et le frein à la construction européenne que constitue la politique du Gouvernement (p. 6744) ; la nécessité de la constitution d'une force de frappe européenne (p. 6732, 6745, 6760) ; les conséquences de l'utilisation tactique d'une armée atomique ; la réduction éventuelle du service militaire (p. 6759, 6765) ; le problème de la stratégie de l'O.T.A.N. (p. 6774, 6776) ; la réforme nécessaire des structures de l'armée (p. 6722, 6723) ; la défense opérationnelle du territoire (p. 6729, 6759) ; l'insuffisance des crédits pour la protection civile (p. 6761).

Le problème des effectifs (p. 6721, 6730, 6733, 6738, 6752, 6768) ; la réduction des excédents d'officiers (p. 6730, 6733) ; le problème des sous-officiers (p. 6725, 6730, 6768) ; les difficultés de leur recrutement (p. 6730) ; l'insuffisance des primes d'engagement et de rengagement (p. 6725, 6733, 6767) ; la création d'un corps d'officiers techniciens (p. 6733, 6767) ; les mesures catégorielles prévues (p. 6733, 6734) ; la situation des sous-officiers ; officiers mariniers et retraités militaires (p. 6763, 6767, 6768, 6771); le problème des retraités proportionnels (p. 6773) ; les personnels civils (p. 6767) ; les

Budget 1964.

services de santé (p. 6737) ; la condition des infirmières militaires ; la modification du statut des cadres militaires féminins (*ibid.*); la mise en chantier de l'opération Val-de-Grâce-Bégin (*ibid.*) ; l'insuffisance des crédits pour le service interarmées de l'entraînement physique et des sports (p. 6737); les personnels des forces françaises en Allemagne ; la disparition souhaitable du franc de stationnement (p. 6737) ; le personnel contractuel (p. 6737, 6738) ; l'insuffisance des remboursements à la S.N.C.F. (p. 6738) ; le problème de la construction de logements militaires (p. 6738) ; la situation des appelés ; leur utilisation éventuelle à la construction d'autoroutes (p. 6759) ; la diminution de la durée du service militaire (p. 6754, 6758, 6773) ; le relèvement souhaitable de la prime d'alimentation et du prêt du soldat (p. 6730, 6772) ; l'augmentation urgente des allocations militaires (p. 6768, 6769).

La gendarmerie (p. 6737, 6762) ; le manque de personnel (p. 6737) ; les difficultés de casernement (p. 6737, 6752, 6763, 6769) ; l'articulation de la gendarmerie avec les trois armes (p. 6763).

Le problème des arsenaux et des établissements industriels de l'Etat (p. 6725, 6726, 6727, 6735, 6752, 6761, 6762, 6765, 6771, 6772) ; la situation des arsenaux de la marine (p. 6726) ; l'éventualité de licenciements (p. 6727, 6762) ; les reconversions (p. 6736) ; l'engagement pris par le Gouvernement de ne modifier aucun statut en dehors de la loi (p. 6736) ; la revalorisation des salaires, des primes et des retraites (p. 6771) ; la situation de l'arsenal de Lorient (p. 6765) ; de l'atelier de Salbris (p. 6764) ; le transfert éventuel des commandes à des ateliers privés (p. 6762).

Le budget annexe des Essences et des Poudres (p. 6727, 6728, 6743) ; la diminution de l'activité du service des essences, à mesure que décroît l'activité militaire traditionnelle (p. 6727) ; la complexité du service des poudres ; son caractère de service industriel (p. 6727, 6743) ; les réalisations effectuées dans le domaine des moteurs fusées de grande dimension ; le lancement réussi de la fusée Dragon (p. 6743) ; le recrutement d'ingénieurs contractuels (*ibid.*) ; le malaise régnant dans le personnel (p. 6758) ; la nécessité d'un statut spécial (p. 6758).

Art. 20 : *Dépenses ordinaires des services militaires* (p. 6777); amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à une majoration des crédits prévus au paragraphe II (p. 6777) ; la réduction souhaitable des crédits alloués à la S.N.C.F., affectation des sommes ainsi dégagées à l'amélioration de l'infrastructure de la gendarmerie (p. 6777) ; l'impossibilité de violer l'engagement pris par l'Etat vis-à-vis de la S.N.C.F. (p. 6777) ; l'engagement du Ministre des Finances selon lequel le Ministre des Armées serait partie prenante au même titre que les Ministres des Transports et des Finances (p. 6777) ; retrait de l'amendement (p. 6778) ; adoption de l'article 20 au scrutin (p. 6778) ; liste des votants (p. 6797).

Art. 21 : *Dépenses militaires, Mesures nouvelles* (p. 6778) ; adoption au scrutin (p. 6778) ; liste des votants (p. 6798).

Art. 22 : réservé (p. 6778) ; *voy.* in fine, *articles réservés* (p. 7111).

TITRE III de l'état D, section Forces terrestres ; adoption (p. 6778).

TITRE III de l'état D, section Marine ; adoption (p. 6778).

BUDGET ANNEXE DES ESSENCES ET DES POUDRES (p. 6778).

Adoption des services votés inscrits à l'article 23, au titre du budget annexe des Essences.

Adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe 1er de l'article 24, mesures nouvelles, au titre du budget annexe des Essences (p. 6778).

Adoption de la réduction de crédits inscrite au paragraphe II de l'article 24, mesures nouvelles, au titre du budget annexe des Essences (p. 6778).

Adoption des crédits des services votés inscrits à l'article 23 au titre du budget annexe des Poudres (p. 6778).

Adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe 1er de l'article 24, mesures nouvelles, au titre du budget annexe des Poudres (p. 6778).

Adoption des crédits inscrits au paragraphe II de l'article 24, mesures nouvelles, au titre du budget des Poudres (p. 6778).

Orateurs : MM. Voilquin, *Rapporteur pour avis ;* Roux, *Rapporteur spécial ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

ARTICLES RÉSERVÉS

DISCUSSION [9 novembre 1963] (p. 7101); à la demande du Gouvernement, les articles 17, 18, 19, 22, 23, 24 et 35 demeurent réservés jusqu'après l'examen de l'article 67.

Art. 67 : *Prise en charge par les caisses d'allocations familiales des prestations énumérées aux articles L 296 et L 298 du Code de la sécurité sociale* (p. 7101, 7102) ; le caractère familial ou pathologique des prestations maternité (p. 7102, 7103) ; l'imbrication dans l'état actuel des textes de l'assurance maternité et de l'attribution des prestations familiales (p. 7103) ; la différence existant entre le caractère permanent des prestations familiales et celui temporaire des prestations maternité (p. 7102).

Les dispositions de l'article tendant à mettre à la charge des caisses d'allocations familiales les prestations maternité (p. 7102, 7103) ; le caractère critiquable de cette politique de transfert (p. 7102) ; le précédent de l'article 9 de la loi de finances pour 1963 (p. 7103) ; les réactions des organisations familiales et sociales devant le projet de loi (p. 7103) ; les dispositions du décret du 6 avril 1962 prévoyant l'affectation des excédents du fonds national des prestations familiales à l'amélioration des prestations versées aux familles (p. 7102, 7103) ; les déclarations de M. Debré le 12 juillet 1963 sur la nécessité d'une politique d'aide à la famille et d'une augmentation des allocations familiales (p. 7102) ; l'évolution des prestations familiales entre 1949 et 1960 (p. 7102) ; leur augmentation depuis 1959 (p. 7105) ; le caractère de compensation des prestations familiales ; la parité recherchée avec les revenus des célibataires (p. 7103, 7105) ; la révision nécessaire du mécanisme de notre protection sociale (p. 7102, 7103) ; l'ouverture prochaine d'un débat sur cette question (p. 7103) ; la confusion du financement de la Sécurité sociale (p. 7104) ; son déficit (*ibid.*); la répercussion des cotisations sur les prix (p. 7104) ; les travaux du groupe d'étude chargé des problèmes de la Sécurité sociale (p. 7105) ; la conférence des revenus ouverte par M. Massé (p. 7105) ; le problème de la généralisation de la Sécurité sociale (p. 7104); la modification prochaine de l'allocation logement (p. 7106) ; amendement de M. Tony Larue et de plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de l'article (p. 7106) ; amendement analogue de M. Séramy et des membres du groupe du rassemblement démocratique et apparentés (*ibid.*) ; amendement analogue de MM. Doize et Musmeaux (*ibid.*) ; amendement analogue de M. Cornut-Gentille (*ibid.*) ; l'engagement pris en décembre 1962 par le Premier Ministre de soumettre au Parlement, au cours de l'année 1963, un système plus cohérent dans le domaine des prestations sociales (p. 7016); les inconvénients de la politique de transfert suivie par le Gouvernement (p. 7106); le caractère excédentaire du régime des prestations familiales (p. 7106); la mise en cause de l'équilibre financier du régime général des allocations familiales entraîné par les prélèvement successifs opérés par le Gouvernement (p. 7106) ; amendement du Gouvernement (versement avant le 31 décembre 1963 au régime général de Sécurité sociale des sommes dues au 31 décembre 1962 au titre du régime des fonctionnaires et du régime des grands invalides et orphelins de guerre) (p. 7107) ; la différence d'équilibre existant entre les assurances sociales proprement dites et les prestations familiales du fait de l'accroissement des dépenses des assurances sociales (p. 7107) ; l'impossibilité d'une majoration des cotisations d'assurances sociales (p. 7107) ; l'application de l'article 67 à l'intérieur des régimes sociaux concernant les salariés (*ibid.*) ; le problème du financement du régime général de la Sécurité sociale (*ibid.*) ; la publication au cours de l'année 1964 des conclusions de la Commission présidée par M. Massé, chargée d'étudier la politique des revenus (p. 7107) ; le prochain débat devant s'ouvrir à l'Assemblée sur le financement de la Sécurité sociale (p. 7107).

En application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur les articles 17, 18, 19, 22, 23, 24 et 35, dans le texte du Gouvernement modifié par les votes déjà émis par l'Assemblée, et sur l'article 67 dans le texte du Gouvernement, modifié par son amendement n° 162 (p. 7108); l'insuffisance des crédits alloués à la région du Nord et du Pas-de-Calais (p. 7108, 7109) ; les conséquences de l'article 67 du projet (p. 7109) ; la diminution du pouvoir d'achat procuré par les prestations familiales (p. 7109) ; l'augmentation comparée des allocations familiales et des prix au cours des années venant de s'écouler (p. 7109) ; l'accroissement nécessaire de l'effort de solidarité nationale en faveur des malades et des personnes âgées sans réduire l'aide accordée aux familles (p. 7109) ; la position du groupe du centre démocratique (p. 7109) ; adoption au scrutin des articles 17, 18, 19, 22, 23, 24 et 35 dans le texte du Gouvernement modifié par les votes déjà émis par l'Assemblée et l'article 67 dans le texte du Gouvernement modifié par son amendement n° 162 (p. 7109); liste des votants (p. 7124).

Seconde délibération du projet (p. 7110).

Budget 1964.

A la demande du Gouvernement, il est procédé à une seconde délibération des articles 9, 16 et état A, 18 et état B, 19 et état C, 20 et 24 du projet de loi (p. 7110) ; l'application de l'article 101 du Règlement ; la possibilité pour l'Assemblée de voter sur les nouvelles propositions de la Commission ou du Gouvernement et sur les amendements s'y rapportant (p. 7110) ; les amendements déposés par le Gouvernement relatifs à des économies ayant pour objet de couvrir les majorations de traitements de la fonction publique (p. 7110) ; le caractère critiquable de la procédure utilisée par le Gouvernement entraînant la modification des dotations venant d'être votées par l'Assemblée (p. 7110) ; les intentions du Gouvernement relatives à la suppression de l'abattement du sixième de la retraite des fonctionnaires et l'octroi aux cheminots, anciens combattants, du bénéfice de la campagne double (p. 7110) ; les amendements déposés à la Commission des finances tendant à une réduction des dépenses militaires (p. 7110) ; la ventilation des économies proposées (p. 7110, 7111).

Art. 9 : *Pari mutuel ; Majoration du prélèvement sur les mises gagnantes* (p. 7111) ; amendement du Gouvernement tendant à modifier le premier alinéa de l'article (p. 7111) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 9, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 16 et état A : *Equilibre général du budget* (p. 7111) ; amendement du Gouvernement (p. 7111) ; sous-amendement de MM. Lamps et Ballanger (réduction du plafond des charges afférentes aux dépenses en capital militaires) (p. 7111) ; l'insuffisance de la majoration de 1 % proposée aux fonctionnaires par le Gouvernement (p. 7111) ; les économies regrettables proposées par le Gouvernement pour compenser cette dépense (p. 7111) ; la possibilité d'augmenter plus sensiblement les traitements des fonctionnaires en réduisant les budgets militaires (p. 7111) ; rejet du sous-amendement de MM. Lamps et Ballanger (*ibid.*) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; adoption de l'article 16 ainsi rédigé (p. 7112).

Art. 18 : *Mesures nouvelles, Dépenses ordinaires des services civils* (p. 7112).

TITRE III de l'état B concernant le Ministère des Finances et des Affaires économiques. (I. — Charges communes) ; amendement du Gouvernement tendant à une majoration de crédits ; adoption (p. 7112).

TITRE IV de l'état B concernant le Ministère des Finances et des Affaires économiques (I. — Charges communes) ; amendement du Gouvernement tendant à une réduction de crédits ; adoption (p. 7112).

TITRE III de l'état B concernant le Ministère des Finances et des Affaires économiques (II. — Services financiers) ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution de crédits ; adoption (p. 7112).

TITRE III de l'état B concernant les Services du Premier Ministre (I. — Services généraux) ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution de crédits ; adoption (p. 7112).

TITRE IV de l'état B concernant les Services du Premier Ministre (II. — Information) ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution de crédits adoption (*ibid.*).

TITRE IV de l'état B concernant les Services du Premier Ministre (VIII. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité) ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution de crédits ; adoption (p. 7112).

TITRE III de l'état B concernant les Services du Premier Ministre (IX. — Affaires algériennes) ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution de crédits ; adoption (p. 7112).

TITRE IV de l'état B concernant les services du Premier Ministre (IX. — Affaires algériennes) ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution de crédits ; adoption (p. 7112) ; adoplion de l'article 18 ainsi rédigé (p. 7113).

Art. 19 : *Mesures nouvelles, Dépenses en capital des services civils* (p. 7113).

TITRE V de l'état C concernant les Services du Premier Ministre (IV. — Secrétariat général de la Défense nationale) ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution des crédits de paiement ; adoption (p. 7113).

TITRE V de l'état C concernant les Services du Premier Ministre (V. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage) ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution des crédits de paiement (p. 7113).

TITRE V de l'état C concernant les Services du Premier Ministre (VI. — Groupement des contrôles radioélectriques) ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution des autorisations de programme et des crédits de paiement ; adoption (p. 7113).

TITRE V de l'état C concernant les Services

du Premier Ministre (IX. — Affaires algériennes) ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution des crédits de paiement ; adoption (p. 7113).

TITRE VI de l'état C concernant le Ministère de la Coopération ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 7113) ; adoption (*ibid.*).

TITRE VI de l'état C concernant les Services du Premier Ministre (I. — Services généraux) ; amendement du Gouvernement tendant à une diminution des autorisations de programme et des crédits de paiement ; adoption (*ibid.*).

TITRE VI de l'état C concernant les territoires d'outre-mer ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les autorisations de programme ; adoption (p. 7113) ; adoption de l'article 19 ainsi rédigé (p. 7113).

Art. 20 : *Mesures nouvelles, Dépenses ordinaires des services militaires* (p. 7113).

TITRE III concernant le Ministère des Armées : amendement du Gouvernement tendant à une réduction de crédits ; adoption (p. 7113) ; adoption de l'article 20 ainsi rédigé (*ibid.*).

Art. 24 : *Budgets annexes, Mesures nouvelles* (p. 7113) ; amendement du Gouvernement tendant pour le Ministère des Postes et Télécommunications, à diminuer les autorisations de programme et à majorer les crédits de paiement ; adoption (p. 7113) ; adoption de l'article 24 ainsi rédigé (p. 7114).

Explications de vote (p. 7114) ; le déroulement de la discussion budgétaire (p. 7114, 7119) ; les difficultés rencontrées par les rapporteurs spéciaux pour faire leur travail (p. 7114, 7115) ; la longueur excessive des rapports (p. 7115) ; les conditions dans lesquelles s'exerce le contrôle du Parlement (p. 7114) ; la présentation et la distribution des fascicules budgétaires (*ibid.*) ; la cadence accélérée de la discussion en séance publique (p. 7114, 7115) ; l'allongement souhaitable du délai constitutionnel prévu pour la discussion de la loi de finances (p. 7114) ; la nécessité pour les rapporteurs de suivre l'exécution du budget au cours de l'année (p. 7114) ; l'institution souhaitable d'un budget de législature (p. 7114, 7115) ; la fiscalité (p. 7115) ; la révision nécessaire du barème de l'impôt sur le revenu (*ibid.*) ; l'application du plan de stabilisation (p. 7115, 7117) ; la priorité donnée dans le budget aux dépenses militaires au détriment d'autres secteurs, notamment de l'Education nationale (p. 7115) ; la position du groupe communiste (*ibid.*) ; l'absentéisme des parlementaires (p. 7115, 7116) ; l'abus par le Gouvernement de la procédure du vote bloqué (*ibid.*) ; les conditions dans lesquelles les débats parlementaires ont été retransmis à la télévision (*ibid.*) ; la position du groupe du centre démocratique (p. 7116) ; l'accroissement des charges budgétaires (p. 7116) ; le montant réel de l'impasse (p. 7116) ; la menace du ralentissement des investissements (p. 7117) ; la position du groupe socialiste (p. 7117) ; l'insertion dans le projet de loi de finances de dispositions devant faire l'objet de discussions et d'études distinctes comme celles relatives à l'imposition des plus-values foncières ou au transfert de certaines charges de Sécurité sociale (p. 7117) ; l'aide aux pays sous-développés et les dépenses de coopération (p. 7117) ; la position du groupe des républicains indépendants (*ibid.*) ; le succès du plan de stabilisation (p. 7117, 7118) ; le problème de la viande (p. 7118) ; la lutte contre les menaces inflationnistes (p. 7118) ; le resserrement des crédits bancaires (*ibid.*) ; la collaboration entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale (p. 7119) ; le vote favorable émis à plusieurs reprises par la minorité (p. 7119) ; adoption au scrutin de l'ensemble du projet (p. 7119) ; liste des votants (p. 7125).

Orateurs : MM. Anthonioz, Chazalon, Doize, Fontanet, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Grandval, *Ministre du Travail ;* Hébert, Lamps, Tony Larue, Arthur Moulin, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Pompidou, *Premier Ministre ;* Poudevigne, Henri Rey, Séramy, de Tinguy, Vallon, *Rapporteur général ;* Vanier.

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [6 décembre 1963] (p. 7688) ; Entendus : MM. Pierre Didier, Charpentier, Briot, André Rey, Pierre Bas, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Lalle, Lamps, Degraeve, Escande, Maurice Schumann, André Halbout, Emile-Pierre Halbout, Collette, Rousselot, Tourné, Rivain, Charpentier, Pleven, Boscary-Monsservin.

Les travaux de la Commission mixte paritaire (p. 7688) ; les modifications apportées aux dispositions votées en première lecture par l'Assemblée Nationale (*ibid.*) ; le rétablissement de certains crédits supprimés par le Sénat ; le maintien de la réduction des crédits du budget de la Santé publique ten-

Budget 1964.

dant à ajourner la réforme des services extérieurs de cette administration (*ibid.*) ; l'insuffisance des prêts pour les zones-témoins (p. 7688) ; le maintien, dans l'article 35 relatif à la perception des taxes parafiscales, de la ligne 107 concernant la redevance sur les importations de rhum, et le rétablissement de la ligne 123 concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et télévision (p. 7688) ; l'introduction d'un article 67 *bis* faisant obligation à toute officine pharmaceutique, quel qu'en soit le statut, de mentionner sur les feuilles de remboursement de Sécurité sociale et sur les ordonnances médicales correspondantes le montant du prix des produits délivrés et la somme effectivement payée par l'assuré (p. 7688, 7690) ; l'atteinte que porterait l'adoption de cet article aux mutualités (p. 7690) ; les projets prêtés au Ministre du Travail relatifs aux pharmacies et aux centres d'optique mutualistes ; les résultats obtenus par les services mutualistes; les conséquences regrettables de leur disparition éventuelle (p. 7690, 7691) ; les dispositions relatives à la fiscalité immobilière (p. 7688, 7689, 7700) ; les exemptions prévues en faveur des remplois faits dans un but charitable, social, éducatif et culturel (p. 7689, 7699) ; la spéculation foncière (p. 7689, 7701) ; la nécessité d'y mettre un terme (p. 7689) ; sa diversité selon les régions de France (p. 7701) ; l'exclusion souhaitable du champ d'application de la loi des plus-values réalisées lorsque le prix de cession est inférieur à 8 francs le mètre carré (p. 7701) ; le problème posé par la date d'application de la loi (p. 7689) ; la possibilité de limiter la rétroactivité du texte pour les vendeurs de moyenne importance (p. 7689) ; les prix agricoles (p. 7691); le prix du blé (*ibid.*); la distorsion existant entre le prix à la production et celui payé par l'utilisateur; l'importance des taxes comprises dans le prix du blé (*ibid.*) ; les difficultés des producteurs de céréales ; le retard apporté à la réforme de l'O.N.I.C. (Office national interprofessionnel des céréales) (p. 7691) ; les intentions du Gouvernement relatives aux propositions Mansholt (p. 7691, 7703) ; le prix du sucre (p. 7691, 7692) ; les avantages consentis aux pays d'Afrique noire (p. 7691, 7695) ; la réduction de la taxe de résorption (p. 7691, 7692, 7702) ; la situation des bouilleurs de cru (p. 7692) ; le retard apporté à la ratification des ordonnances prises en application de la loi du 30 juillet 1960 relative à la lutte contre les fléaux sociaux (p. 7692, 7695).

Les prestations sociales agricoles (p. 7691, 7697) ; la charge que font peser les cotisations sur les agriculteurs (p. 7691, 7701) ; l'injustice de la référence au revenu cadastral comme base de calcul des cotisations (p. 7691, 7697, 7698, 7704) ; le retard apporté au dépôt du projet de loi prévu par l'article 9 de la loi du 25 janvier 1961 (substitution au revenu cadastral d'un autre mode d'assiette des cotisations des régimes sociaux agricoles) (p. 7697, 7698) ; l'amendement déposé par M. Collette tendant à fixer un plafond au revenu cadastral pris en considération pour le calcul des cotisations sociales agricoles (p. 7698, 7699) ; l'injustice de la référence au revenu cadastral (p. 7698, 7699) ; les correctifs apportés pour le calcul de la rente viagère servie par le F.A.S.A.S.A. (p. 7698, 7699) ; la réduction des droits de douane sur les huiles palmistes (p. 7699, 7702) ; le non-recouvrement de la taxe sur les corps gras (p. 7691, 7695, 7697, 7702).

La situation des agriculteurs français victimes des décisions de nationalisation du Gouvernement algérien (p. 7694, 7695) ; le remboursement de leurs frais culturaux et de leurs stocks (p. 7695, 7702) ; la violation des articles 12 et 13 des accords d'Evian (p. 7695) ; la nécessité d'indemniser ces Français pour la perte de leurs biens (p. 7695) ; la possibilité de prélever les sommes nécessaires à cette indemnisation sur les crédits d'aide à l'Algérie (p. 7695).

L'insuffisance des crédits pour l'Education nationale (p. 7692, 7693, 7694) ; l'arrêt du projet de construction d'un immeuble à usage de logements pour étudiants à Toulouse par suite du refus du prêt demandé au Crédit foncier (p. 7693) ; la lenteur des constructions scolaires (p. 7693) ; la situation du département de la Somme en matière d'enseignement (p. 7696) ; les manifestations des étudiants (p. 7693, 7694) ; la suppression du bénéfice de la cogestion des œuvres universitaires (p. 7693) ; le rattachement regrettable au Ministère de la Santé publique et de la Population des services de santé et d'hygiène scolaires (p.7693).

La fiscalité (p. 7696); le maintien du demi-décime (p. 7693, 7702) ; la remise des droits de mutation qui auraient été consentis à Michel de Grèce, neveu du comte de Paris (p. 7696, 7702) ; la charge que font peser sur les salariés les impôts directs (p. 7699) ; le retard apporté à l'allégement du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physi-

ques (p. 7696) ; les dégrèvement accordés aux grosses sociétés (p. 7702).

Les crédits des anciens combattants (p. 7700) ; la non-application du rapport constant (*ibid.*) ; la suppression souhaitable des délais de forclusion (*ibid.*) ; la nécessité d'indemniser les victimes du nazisme d'origine étrangère (p. 7700).

Le budget des Postes et Télécommunications (p. 7696, 7697) ; l'insuffisance du taux d'intérêt versé par le Trésor sur les sommes déposées aux chèques postaux (p. 7696) ; le retard de la France en matière de télécommunications (p. 7696, 7697) ; le lancement souhaitable d'un emprunt pour financer les investissements nécessaires (p. 7697) ; la situation critique du département de la Marne en matière de téléphone (p. 7697).

La situation de la R.T.F. (p. 7697); la constitution souhaitable d'une Commission d'enquête sur les conditions de son administration et de sa gestion (*ibid.*) ; le retard apporté à l'élaboration de son statut (*ibid.*).

Le prochain dépôt du projet de loi de programme pour les régions d'entraînement (p. 7703, 7704). Texte de la Commission mixte paritaire (p. 7704 à 7712).

A la demande du Gouvernement, l'article 3 est réservé (p. 7712).

Art. 4 : amendement du Gouvernement (harmonisation des taux figurant dans les articles 3 et 4 (p. 7713).

En application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur la totalité du texte en discussion modifié par les amendements n[os] 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 qu'il a proposés ou ayant recueilli son accord (p. 7713) ; le vote sur l'amendement ci-dessus est donc réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Bas (exonération en faveur des terrains acquis par donation-partage (p. 7713) ; le délai de trois ans figurant dans l'amendement ; la situation faite à l'héritier unique (p. 7713) ; l'harmonisation proposée entre les dispositions des articles 3 et 4 (p. 7713) ; le vote sur l'amendement de M. Bas est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Bas (exonération en faveur des lotissements réalisés en 1964) (p. 7713) ; l'extension proposée aux opérations réalisées en 1964 des mesures d'imposition favorables prévues par l'article 3, paragraphe 3, premier alinéa ; l'accélération de la vente de ces lotissements qu'entraînerait l'adoption de l'amendement (p. 7714) ; la réalisation souhaitable des lotissements individuels (p. 7714) ; le vote sur l'amendement est réservé (*ibid.*). Budget 1964.

Art. 5 : amendement du Gouvernement tendant à revenir au texte voté en première lecture par l'Assemblée Nationale (p. 7714) ; la suppression nécessaire de la possibilité de remploi en éléments d'actif amortissable (p. 7114) ; l'encouragement à la décentralisation (p. 7714, 7715) ; l'amendement est réservé (*ibid.*).

Art. 8 : amendement du Gouvernement tendant à une meilleure rédaction (p. 7715) ; amendement réservé (*ibid.*).

Reprise de l'Art. 3 (p. 7715) ; le dépôt par le Gouvernement d'un amendement de synthèse (p. 7715) ; amendement de M. Souchal tendant à augmenter la décote et la franchise figurant dans l'article (p. 7715) ; l'exclusion du champ d'application de l'article des petites et moyennes propriétés et des terrains à usage agricole (p. 7715) ; le vote sur l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Boisdé et de plusieurs de ses collègues (application des dispositions de l'article à partir du 15 septembre 1963) (p. 7715) ; le problème posé par la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article (p. 7715, 7716) ; le principe de la non rétroactivité des lois (p. 7715, 7716) ; le choix opportun, comme point de départ de l'application de la loi, de la date à laquelle les nouvelles dispositions ont été connues (p. 7716) ; le caractère critiquable d'une rétroactivité limitée aux grosses cotes (p. 7716) ; le vote sur l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article 3 (p. 7716) ; le vote traditionnel, dans la loi de finances, d'impôts s'appliquant aux revenus de l'année écoulée (p. 7717) ; les dispositions de l'amendement (p. 7717) ; l'application de l'impôt nouveau à partir du 1[er] janvier 1963 lorsque la plus-value excède plus d'un million de francs (p. 7717) ; le relèvement des limites d'exonération et de décote ; l'abattement consenti en cas de cession aux collectivités locales ; le traitement particulier réservé aux pépiniéristes, arboriculteurs et horticulteurs (p. 7717) ; l'importance de l'imposition sur les plus-values des terrains à bâtir (p. 7717) ; le dépôt tardif de l'amendement du Gouvernement (p. 7717) ; le cas des petits propriétaires de maisons familiales (p. 7717, 7718) ; celui des propriétaires de terrains réservés en vertu des dispositions

Budget 1964. du plan d'urbanisme (p. 7717, 7718) ; l'exonération accordée aux aliénations de biens provenant de donations-partages (p. 7718) ; la nécessité de fixer un délai étant donné les risques de fraude (p. 7718) ; l'assimilation éventuelle à une donation-partage d'une donation faite à un enfant unique (p. 7718) ; le vote sur l'amendement est réservé (*ibid.*).

Art. 18, état B, amendement du Gouvernement tendant à rétablir les crédits du titre II concernant le Ministère de la Santé publique (p. 7718) ; la suppression regrettable du service de l'hygiène scolaire de l'Education nationale (p. 7719) ; le problème posé par la fusion des directions départementales de la santé et de la population ; les difficultés des collectivités locales en matière d'aide sociale (p. 7719) ; les intentions du Gouvernement dans ce domaine (*ibid.*) ; l'effort de rationalisation tenté par le Gouvernement (p. 7719) ; le vote sur l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Raulet (rétablissement de la perception des taxes prévues aux lignes 80 et 107 de l'article 35 jusqu'au 1er juillet 1964 seulement) (p. 7719); amendement réservé (*ibid.*).

Art. 71 *ter* : *Air France, Blocage des crédits* (p. 7720) ; amendement du Gouvernement tendant à la suppression de l'article (*ibid*) ; amendement réservé (*ibid.*).

Explications de vote (p. 7720) ; le peu de différence existant entre le texte de la Commission mixte paritaire et celui adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 7720) ; la procédure de discussion entre deux Assemblées (p. 7720, 7723) ; la composition de la Commission mixte paritaire (p. 7720, 7722, 7723) ; la non-représentation des députés de la minorité ayant voté le budget en première lecture (p. 7720, 7722); les conditions de travail de la Commission mixte paritaire (p. 7720, 7721) ; les modifications apportées au texte gouvernemental sur l'initiative des parlementaires (p. 7723, 7724) ; le rôle du Parlement dans l'élaboration du budget (p. 7722, 7724) ; le vote émis par le groupe du centre démocratique en première lecture (p. 7720) ; l'interprétation qui en a été donnée (p. 7721) ; la position de ce groupe relative aux conclusions de la Commission mixte paritaire (p. 7721) ; l'insuffisance de certaines dotations (p. 7720, 7722) ; les conséquences des dispositions relatives à la fiscalité immobilière ; l'intention prêtée au Gouvernement de vouloir ralentir la construction (p. 7721) ; l'abus de la pratique du vote bloqué (p. 7722, 7724) ; les motifs du vote émis en première lecture par le groupe du rassemblement démocratique ; la position de ce groupe quant au texte de la Commission mixte paritaire (p. 7722) ; les menaces d'inflation (p. 7722, 7724) ; la pression exercée par l'ampleur des dépenses budgétaires, notamment des dépenses militaires (p. 7722) ; la position du groupe socialiste (p. 7723) ; l'importance de l'existence d'une majorité ; les conditions dans lesquelles le budget a été voté en première lecture (p. 7723) ; la poursuite de l'expansion (p. 7724) ; les mesures prises par le Gouvernement à ce sujet (p. 7724) ; l'augmentation du taux de la production industrielle entre le mois d'octobre 1962 et le mois d'octobre 1963 (p. 7724) ; l'arrêt constaté de la hausse du prix de la viande (p. 7724) ; le succès du plan de stabilisation ; la réduction du découvert du budget (p. 7724) ; adoption au scrutin du texte de la Commission mixte paritaire, modifié par les amendements déposés ou acceptés par le Gouvernement (p. 7725) ; liste des votants (*ibid.*).

Orateurs : MM. Barbet, Bas, Boisdé, Charret, Collette, Ebrard, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Lepeu, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Pezé, Raulet, Souchal, Spénale, de Tinguy, Tourné, Louis Vallon, *Rapporteur général.*

2. — Projet de loi de finances rectificative pour 1964, présenté à l'Assemblée Nationale le 24 novembre 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1190** ; rapport le 3 décembre 1964 par MM. Louis Vallon, Rapporteur général, **n° 1211** ; avis le 2 décembre 1964 par MM. Le Bault de la Morinière (Agriculture) ; Royer (Construction, logement) ; Fouchier (Commerce extérieur) ; Kaspereit (Commerce intérieur) ; Poncelet (Industrie) ; Dumortier (Travaux publics et transports), au nom de la Commission de la production et des échanges, **n° 1205** ; avis le 3 décembre 1964 par M. Le Gall au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, **n° 1209**. Adoption avec modification en première lecture le 9 décembre 1964 (p. 6012). — Projet de loi **n° 286.**

Transmis au Sénat le 10 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes écono-

miques de la nation), **n° 68 (année 1964-1965)** ; rapport le 14 décembre 1964 par M. Pellenc, **n° 72 (année 1964-1965)** ; avis le 14 décembre 1964 par M. Fosset au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de législation), **n° 73 (année 1964-1965)**. Adoption avec modification en première lecture le 15 décembre 1964. — Projet de loi **n° 36 (année 1964-1965)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1250** ; rapport le 17 décembre 1964 par M. Louis Vallon pour l'Assemblée Nationale au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1260**. Adoption avec modification des conclusions de la Commission mixte paritaire le 17 décembre 1964 (p. 6211). — Projet de loi **n° 307**.

Rapport le 18 décembre 1964 par M. Pellenc pour le Sénat au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 107 (année 1964-1965)**. Rejet des conclusions de la Commission mixte paritaire le 18 décembre 1964. — Projet de loi **n° 56 (année 1964-1965)**.

Rapport présenté à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1964 par M. Louis Vallon au nom de la Commission des finances, **n° 1277**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 18 décembre 1964 (p. 6266). — Projet de loi **n° 313**.

Transmis au Sénat le 18 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 121 (année 1964-1965)** ; rapport oral de M. Armengaud au nom de la Commission des finances. Rejet en deuxième lecture le 18 décembre 1964. — Projet de loi **n° 61 (année 1964-1965)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 1295** ; rapport le 18 décembre 1964 par M. Louis Vallon, **n° 1296**. Adoption définitive en troisième lecture le 18 décembre 1964 (p. 6271). — Projet de loi **n° 316**.

Loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964, publiée au *J. O.* du 24 décembre 1964 (p. 11503 à 11512). — Rectificatif au *J.O.* du 31 décembre 1964 (p. 11867).

DISCUSSION [8 décembre 1964] (p. 5864, 5886), [9 décembre 1964] (p. 5991). Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Le Gall, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Jaillon, Duffaut, Lamps, Ebrard, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.* Budget 1964.

Les crédits supplémentaires proposés pour 1964 (p. 5864, 5865, 5869) ; les articles concernant : la construction et les loyers (p. 5865, 5866, 5870) ; le marché financier (p. 5866, 5870) ; la fiscalité des entreprises (p. 5866) ; le régime applicable aux maisons à succursales multiples (p. 5868, 5870) ; la fiscalité des théâtres et de l'industrie cinématographique (p. 5867, 5870) ; l'Education nationale (p. 5867) ; la Sécurité sociale (p. 5867) ; les traitements de la fonction publique et du secteur nationalisé (p. 5867) ; la Sécurité sociale des fonctionnaires (p. 5868); les veuves de fonctionnaires entrées dans la fonction publique (p. 5868) ; le circuit de la viande (p. 5867) ; les dispositions concernant l'Agriculture et l'Office national des forêts (p. 5869, 5870) ; la suppression des bons d'essence détaxée accordés aux touristes étrangers (p. 5868) ; les subventions à la S.N.C.F. et aux P.T.T. (p. 5868) ; les crédits en faveur des rapatriés (p. 5868) ; les décrets d'avances (p. 5869) ; examen des articles (p. 5870).

PREMIÈRE PARTIE

DISPOSITIONS PERMANENTES

Art. 1er : *Création d'un Office national des forêts* (p. 5870, 5871) ; à la demande du Gouvernement, l'article premier est réservé (p. 5871) ; reprise de la discussion (p. 5933) ; la création d'un office des forêts domaniales; son caractère d'établissement public, industriel et commercial (p. 5934 à 5937, 5940, 5997) ; les crédits dont disposera l'Office (p. 5938) ; ses attributions (p. 5940, 5941, 5942, 5993, 5994, 5995, 5999); les modalités de gestion ou d'affectation des forêts à l'Office (p. 5996, 5997, 5998) ; les réformes des services agricoles et l'inadaptation actuelle de l'administration des eaux et forêts (p. 5934, 5935, 5941, 5942, 5993, 5994) ; l'action du service des eaux et forêts dans les régions de montagne (p. 5938) ; les problèmes de personnel (p. 5935, 5937, 5938, 5939, 5941, 5942, 5994, 6003) ; la création d'un corps unique des ingénieurs techniciens du Ministère de l'Agriculture (p. 5936, 5937, 5938, 5942, 5994, 5995) ; la forêt française (p. 5941) ; la production des forêts domaniales ; leur rôle (protection de la nature et du tourisme) (p. 5939, 5940, 5941, 5992, 5993);

Budget 1964. l'augmentation et la transformation des besoins en bois du marché national et du marché européen (p. 5936, 5993) ; l'inquiétude des milieux cynégétiques (p. 5995) ; la solution que constituerait un budget annexe des Eaux et Forêts (p. 5996, 5997) ; deux amendements tendant à la suppression de l'article premier ; le premier, présenté par MM. Chaze et Guyot ; le deuxième présenté par MM. Duchesne, Voisin, Anthonioz et d'Aillières ; retrait du second (p. 5995) ; rejet de l'amendement de MM. Chaze et Guyot (p. 5996) ; amendement de M. Pleven tendant à une nouvelle rédaction de l'article premier et créant un budget annexe des Eaux et Forêts rattaché au Ministère de l'Agriculture (p. 5996) ; rejet au scrutin de l'amendement de M. Pleven (p. 5998) ; liste des votants (p. 6023) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Pleven et le second par M. Capitant, complétant le premier alinéa de cet article en précisant que l'Office sera tenu d'observer les directives qui lui seront fournies par les arrêtés d'aménagement prévus par l'article 15 du Code forestier ; retrait de l'amendement de M. Capitant ; adoption de l'amendement de M. Pleven (p. 5998) ; trois amendements soumis à discussion commune en vue de compléter le premier alinéa du paragraphe 1er de l'article premier : le premier, présenté par le Gouvernement et subordonnant l'extension des activités d'exploitation en régie de l'Office national des forêts à une autorisation expresse et préalable du Ministre de l'Agriculture ; le second, présenté par M. Bertrand Denis subordonnant l'extension des activités de l'Office national des forêt à une défaillance de l'initiative privée; le troisième, présenté par M. du Halgouët, excluant des activités de l'Office l'exploitation et la transformation des bois (p. 5998) ; retrait de l'amendement de M. Bertrand Denis et de l'amendement de M. du Halgouët (p. 6000) ; rectification à l'amendement du Gouvernement ajoutant les mots suivants : « et dans la mesure où l'initiative privée ne permettrait pas de satisfaire les besoins » (p. 6000) ; adoption de l'amendement ainsi rédigé (p. 6000) ; amendement de M. Duchesne tendant à compléter le deuxième alinéa du paragraphe 3 de l'article premier et disposant que les produits des forêts devront être vendus bruts et non exploités par l'Office (p. 5999) ; retrait (p. 5999) ; amendement de M. Pleven tendant à compléter le dernier alinéa du paragraphe 1er de l'article par les dispositions suivantes : « Il (l'Office) ne participe pas directement ou indirectement à des entreprises commerciales ou industrielles, quel que soit leur objet » (p. 5999) ; adoption de l'amendement modifié par une rectification grammaticale de M. Comte-Offenbach (p. 6001) ; amendement de M. Pleven tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe 1er de l'article premier à insérer une nouvelle phrase permettant aux propriétaires de résilier les contrats qu'ils ont passés avec l'administration des eaux et forêts dans le délai d'un an (p. 6000) ; sous-amendement du Gouvernement tendant, dans l'amendement de M. Pleven, à supprimer les mots : « ou opter, s'ils le préfèrent, pour le maintien de leur contrat avec le service d'Etat des eaux et forêts » (p. 6000) ; adoption de l'amendement ainsi modifié par le sous-amendement du Gouvernement (p. 6001) ; amendement de M. Pleven tendant, après le deuxième alinéa du paragraphe 1er de l'article premier, à insérer un nouvel alinéa prévoyant que « les aménagements des bois et forêts du domaine des collectivités visées à l'alinéa précédent, demeurent réglés par des arrêtés du Ministre de l'Agriculture » (p. 6001) ; adoption (p. 6001) ; amendement de MM. Bricout et Sagette tendant à compléter le paragraphe 1er de l'article premier par un nouvel alinéa subrogeant l'Office national des forêts à l'Etat pour l'application des contrats passés avec des tiers (p. 6001) ; adoption de l'amendement (p. 6001) ; amendement de M. Pleven tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa du paragraphe 3 de l'article premier (les frais de garderie et d'administration des forêts domaniales appartenant à des communes ou à des départements continueront à être déterminés par des arrêtés ministériels signés conjointement du Ministre de l'Agriculture et du Ministre de l'Intérieur) (p. 6001) ; adoption de l'amendement (p. 6002); amendement de M. Duchesne tendant à insérer un nouvel alinéa après le troisième alinéa du paragraphe 3 de l'article premier prévoyant que l'Office national des forêts, pour la vente de ses produits, devra respecter les conditions en usage pour les collectivités publiques et notamment les adjudications publiques au rabais (p. 6002) ; retrait (p. 6002) ; deux amendements soumis à discussion commune : le premier, présenté par M. Pleven tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa du paragraphe 3 de l'article premier (fixation par décision conjointe du Ministre des Finances et du Ministre de l'Agriculture, au vu des résultats

d'exploitation de chaque exercice, de la part des excédents qui, après affectation des sommes nécessaires aux investissements, sera versée au budget général de l'Etat) ; le second, par M. Duchesne précisant que cette décision devra être prise compte tenu de l'inventaire (p. 6002) ; retrait (p. 6002) ; adoption de l'amendement de M. Pleven (p. 6002) ; amendement de MM. Guyot, Fourvel et Lamps tendant à supprimer dans le paragraphe 4, alinéa 1er, de l'article premier, la deuxième phrase (p. 6002) ; rejet de l'amendement (p. 6003) ; amendement de M. Pleven tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe 4 de l'article, à supprimer la référence aux ingénieurs du génie rural et des services agricoles (p. 6003) ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Pleven tendant à compléter le troisième alinéa du paragraphe 4 de l'article premier en prévoyant la nomination par le Ministre de l'Agriculture des titulaires de certains emplois d'encadrement et de direction ; adoption de l'amendement (p. 6003) ; amendement de MM. Fourvel, Guyot et Lamps tendant, dans le paragraphe 4 de l'alinéa 4, à préciser que le recours à des personnels contractuels ou temporaires ne pourra se faire qu'à titre exceptionnel (p. 6003) ; rejet de l'amendement (p. 6004) ; amendement de M. Pleven tendant à compléter le quatrième alinéa du paragraphe 4 par les dispositions suivantes: «Toutefois les emplois d'ingénieurs et d'ingénieurs des travaux ne pourront être confiés dans la proportion des quatre cinquièmes qu'à des titulaires du diplôme de l'école nationale des eaux et forêts de Nancy ou à d'anciens élèves de l'école des Barres » (p. 6004) ; retrait (p. 6004) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances et de MM. Duhamel, Ebrard, Cazenave et Jaillon tendant à compléter l'article premier par de nouveaux paragraphes fixant la composition du conseil d'administration et son rôle, le mode de nomination du directeur général, le contrôle économique et financier de l'Etat prévu pour les entreprises publiques nationales et prévoyant le dépôt annuel sur les bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat d'un rapport de gestion (p. 6004) ; cinq sous-amendements à cet amendement soumis à discussion commune; le premier, présenté par le Gouvernement avec la rédaction suivante : « IV. — L'Office national des forêts est administré par un conseil d'administration comprenant des représentants de l'Etat, des personnels et des collectivités locales ainsi que des personnalités choisies en raison de leur compétence particulière » ; le second, présenté par MM. Poncelet et Voilquin ; le troisième, présenté par M. Radius ; le quatrième, présenté par M. du Halgouët et le cinquième, présenté par M. Duhamel fixant des compositions diverses à ce conseil d'administration (p. 6004, 6005); nouvelle rédaction du sous-amendement du Gouvernement précisant que le conseil d'administration est composé de 12 membres au moins et de 24 au plus (p. 6007) ; adoption du sous-amendement ainsi modifié (p. 6007) ; les sous-amendements de MM. Poncelet et Voilquin, Radius, du Halgouët et Duhamel deviennent sans objet (p. 6007) ; sous-amendement présenté par M. Duchesne tendant à compléter l'amendement de MM. Vallon, Duhamel, Ebrard, Cazenave et Jaillon (p. 6007); retrait ; sous-amendement de M. Pleven tendant à supprimer dans l'amendement de MM. Vallon, Duhamel, Ebrard, Cazenave et Jaillon, les dispositions prévoyant que le directeur général serait nommé sur présentation d'une liste de trois personnes établie par le conseil d'administration ; adoption du sous-amendement (p. 6007); sous-amendement du Gouvernement tendant à supprimer dans l'amendement de MM. Vallon, Duhamel, Ebrard, Cazenave et Jaillon les dispositions prévoyant que : « l'établissement est soumis au contrôle économique et financier de l'Etat prévu pour les entreprises nationales » (p. 6007) ; la nécessité d'un contrôle économique et financier efficace (p. 6007) ; adoption (p. 6007) ; sous-amendement du Gouvernement tendant, dans l'amendement ci-dessus, à supprimer le paragraphe prévoyant le dépôt du rapport de gestion (p. 6007) ; rejet du sous-amendement du Gouvernement (p. 6008) ; adoption de l'amendement de MM. Vallon, Duhamel, Ebrard, Cazenave et Jaillon ainsi modifié (p. 6008) ; amendement de M. Cazenave tendant à compléter l'article premier par un nouveau paragraphe prévoyant que « ne sont pas comprises dans la présente loi les forêts privées ayant bénéficié du régime forestier » (p. 6008) ; retrait; explications de vote sur l'article premier : vote défavorable du groupe socialiste et du centre démocratique (p. 6008) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (p. 6009).

Art. 2 : *Utilisation du produit des taxes parafiscales* (p. 5871) ; retrait (*ibid.*).

Art. 3 : *Octroi d'un délai aux sinistrés titulaires d'une indemnité afférente à un immeuble bâti totalement détruit* (p. 5871) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et de M. de Tin-

Budget 1964.

guy, ayant pour objet de mettre fin à la procédure des dommages de guerre mais seulement après une notification aux intéressés afin que nul ne perde ses droits sans être dûment avisé (p. 5872) ; sous-amendement de pure forme du Gouvernement (p. 5872) ; adoption du sous-amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission des finances ainsi modifié (p. 5872) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (p. 5872).

Art. 4 : *Modification de l'article 8 de la loi n° 63-1241 (loi de finances pour 1964) du 19 décembre 1963 instituant une taxe de régularisation des valeurs foncières* (p. 5872); amendement de M. Souchal excluant du champ d'application de la taxe les terrains et emplacements employés à usage commercial ou industriel visés au 1° de l'article 1382 du Code général des impôts (p. 5872) ; l'amendement, ainsi que l'article 4 sont réservés à la demande de la Commission des finances (p. 5872) ; reprise de la discussion (p. 5907) ; amendement du Gouvernement ayant pour objet d'étendre au paragraphe 6° de l'article 1400 du Code général des impôts, c'est-à-dire au « jardins ouvriers », l'exonération prévue par l'article 4 (p. 5908); adoption ; reprise de l'amendement de MM. Sallé et Souchal (p. 5908) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à ajouter à cet amendement les mots : « dans des conditions et des limites qui seront fixées par décret » (p. 5908) ; adoption du sous-amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (p. 5908).

Art. 5 : *Modification de l'article 131 du Code de l'urbanisme et de l'habitation* (p. 5872) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et de M. de Tinguy prévoyant que les dispositions de cet article ne sont pas applicables au cas où le vendeur ou ses auteurs ont utilisé l'immeuble pendant cinq ans au moins pour leur usage personnel ou familial (p. 5873) ; sous-amendement du Gouvernement précisant qu'en outre, l'immeuble doit être bâti à titre de résidence principale (p. 5873) ; adoption du sous-amendement (*ibid.*) ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (p. 5873).

Art. 6 : *Possibilité d'étendre ou de restreindre le champ d'application de la loi du 1er septembre 1948 en fonction de la nature des logements, par décret pris sur le rapport du Ministre de la Construction* (p. 5873) ; deux amendements tendant à la suppression de l'article : le premier, présenté par M. Denvers ; le second, par MM. Lamps et Ramette ; rejet des deux amendements (p. 5874) ; amendement de M. Krieg, au nom de la Commission des lois, et de M. Paul Coste-Floret, limitant la libération de certains loyers aux logements des catégories exceptionnelles (p. 5874) ; rejet (p. 5875) ; deux amendements identiques ; le premier, présenté par M. Boyer, au nom de la Commission de la production ; le deuxième, par M. Duffaut prévoyant que les dérogations à la loi de 1948 ne pourront intervenir qu'après avis favorable du conseil municipal des communes intéressées (p. 5875) ; à la demande du Gouvernement, ces deux amendements sont réservés (p. 5875) ; amendement de M. Royer, au nom de la Commission de la production, prévoyant que les locaux auxquels pourrait s'appliquer l'article 6 ne pourront être d'une catégorie inférieure à la catégorie 2 A (p. 5876) ; sous-amendement du Gouvernement substituant aux mots : « catégorie 2 A », les mots : « catégorie 3 A » ; adoption du sous-amendement du Gouvernement (p. 5876) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (p. 5876) ; reprise des deux amendements de M. Royer, au nom de la Commission de la production, et M. Duffaut, précédemment réservés (p. 5876) ; retrait de l'amendement de M. Royer (p. 5877); retrait de l'amendement de M. Duffaut (p. 5878) ; amendement du Gouvernement prévoyant que l'application de cette disposition aux logements des catégories 3 A ne pourra intervenir qu'après avis favorable du conseil municipal des communes intéressées (p. 5877) ; adoption (p. 5878) ; explications de vote de M. Lamps sur l'article (p. 5878) ; adoption au scrutin de l'article 6 (p. 5878) ; liste des votants (p. 5882).

Art. 7 : *Régime applicable aux locations de locaux vacants* (p. 5878) ; deux amendements tendant à la suppression de l'article ; le premier présenté par M. Denvers, le second, par MM. Lamps et Ramette (p. 5878) ; rejet au scrutin des deux amendements (p. 5879) ; liste des votants (p. 5883) ; amendement de M. Krieg, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 7 (p. 5879) ; sous-amendement de M. Duffaut prévoyant que les décrets pris sur le rapport du Ministre de la Construction et du Ministre des Finances excluant temporairement certaines communes du champ d'application du présent article devront être pris après consultation du conseil municipal (p. 5880) ; retrait de

l'amendement de M. Krieg (p. 5881) ; en conséquence, le sous-amendement de M. Duffaut n'a plus d'objet (p. 5581) ; quatre amendements déposés par le Gouvernement (p. 5882) : le premier, tendant à insérer, au début du premier alinéa du texte proposé pour le nouvel article 3 *quinquiès*, les mots : « Dans les communes qui ne sont pas visées par l'alinéa 1er de l'article 3 *bis* et qui n'ont pas fait l'objet d'un décret pris en vertu du 2° de l'alinéa 2 du même article » ; le second modifiant l'énumération des articles cités dans l'article 7 (p. 5882) ; adoption ; le troisième, prévoyant que les dispositions du présent titre demeureront applicables aux personnes qui entreront dans les lieux en vertu d'un échange conclu conformément aux dispositions de l'article 79 (p. 5882) ; adoption ; le quatrième, prévoyant la consultation du conseil municipal avant d'exclure temporairement certaines communes du champ d'application du présent article par décret (p. 5882) ; un amendement identique a été déposé par M. Duffaut (p. 5882) ; adoption de deux amendements (p. 5882) ; vote défavorable du groupe communiste sur l'article 7 ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (p. 5882).

Art. 8 : *Travaux d'amélioration exécutés par le propriétaire dans les logements occupés* (p. 5887) ; amendement de M. Delachenal ayant pour objet d'étendre l'application des dispositions du projet de loi aux locataires, c'est-à-dire aux occupants titulaires d'un bail, alors que cette loi ne visait que les occupants (p. 5887) ; amendement de M. Krieg, au nom de la Commission des lois, et de M. Pleven tendant, dans le premier alinéa du texte modificatif proposé pour l'article 14 de la loi du 1er septembre 1948, à substituer aux mots : «... autorisation préalable du Ministre de la Construction ou de son délégué », les mots «... autorisation préalable du délégué départemental du Ministre de la Construction » (p. 5887) ; retrait ; amendement de M. Krieg, au nom de la Commission des lois, et de M. Zimmermann tendant à supprimer la dernière phrase du premier alinéa du texte modificatif proposé pour l'article 14 de la loi du 1er septembre 1948 (p. 5887) ; adoption (p. 5888) ; amendement de pure forme de M. Krieg, au nom de la Commission des lois, et de M. Zimmermann (p. 5888) ; adoption ; deux amendements analogues soumis à discussion commune : le premier, présenté par MM. Lamps et Ramette prévoyant que les frais de réfection des logements où ont eu lieu des travaux, soit pour l'amélioration de leur confort, soit pour le passage des canalisations, sont à la charge du propriétaire ; le second, présenté par M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et MM. Lamps, Ramette et de Tinguy (p. 5888) ; sous-amendement du Gouvernement à l'amendement de M. Vallon précisant que les frais de réfection des logements sont à la charge du propriétaire lorsqu'ils sont la conséquence directe de ces travaux (p. 5888) ; retrait de l'amendement de la Commission des finances ainsi que du sous-amendement présenté par le Gouvernement (p. 5888) ; rejet de l'amendement de MM. Lamps, Ramette et de Tinguy (p. 5888); amendement de M. Duffaut prévoyant que les dispositions de l'article ne sont pas applicables aux locataires âgés de plus de 70 ans et occupant leur logement depuis plus de dix ans ; rejet de l'amendement (p. 5888) ; adoption de l'article 8 ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 8 : amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, MM. Weinman, Roux, Souchal, Hubert Germain concernant les travaux d'amélioration exécutés par les propriétaires dans les locaux à usage industriel et commercial (p. 5888, 5889) ; en vertu de l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances, cet amendement est déclaré irrecevable (p. 5889).

Art. 9 : *Modification de l'article 78 de la loi du 1er septembre 1948* (p. 5888) ; possibilité pour le locataire principal ou l'occupant vivant seul et âgé de plus de 65 ans de sous-louer deux pièces, sous réserve que le local ne comporte pas plus de quatre pièces (p. 5889) ; amendement de M. Ebrard tendant à supprimer les mots : « sous réserve que le local ne comporte pas plus de quatre pièces » (p. 5889) ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Krieg, au nom de la Commission des lois, et de M. Zimmermann tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de l'article 9 (p. 5889) ; retrait (p. 5890) ; adoption de l'article 9 (p. 5890).

Art. 10 : *Régime fiscal et parafiscal des locations en meublé* (p. 5890) ; amendement de M. Krieg, au nom de la Commission des lois, et de M. Pleven, tendant à supprimer le paragraphe II de cet article; rejet de l'amendement (p. 5890); amendement de M. Duffaut tendant, dans le paragraphe III de l'article 10, à supprimer la condition que les pièces louées constituent pour le locataire ou le sous-locataire en meublé sa résidence principale (p. 5890) ; rejet de l'amendement

Budget 1964.

(p. 5891) ; amendement de MM. Rieubon, et Lamps précisant que le prix de location doit être conforme à la législation des loyers d'habitation et ne doit pas permettre au locataire principal de réaliser un bénéfice par rapport au loyer qu'il paie au bailleur ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 10 (p. 5891).

Art. 11 : *Atténuation de la charge supportée par les propriétaires occupants* (p. 5891) ; adoption (*ibid.*).

Art. 12 : *Extension de la garantie de l'Etat au remboursement des prêts d'épargne-crédit qui seront consentis pour l'exécution de travaux de réparation ou d'amélioration* (p. 5891) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 12 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article fixant un plafond aux offres de location d'un logement économique et familial bénéficiant d'un prêt spécial à la construction dans les zones définies par arrêté du Ministre de la Construction (p. 5891, 5892) ; sous-amendement de M. Boscher tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'amendement (p. 5892) ; sous-amendement de pure forme du Gouvernement (p. 5893) ; adoption de la première partie du sous-amendement du Gouvernement ; adoption du sous-amendement de M. Boscher (p. 5893) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (p. 5893).

Art. 13 : *Transfert à la régie nationale des usines Renault de l'actif industriel mobilier et immobilier de l'atelier militaire de construction de Limoges* (p. 5893) ; adoption (*ibid.*).

Art. 14 : *Conditions d'encaissement des fournitures d'électricité et de gaz* (p. 5893) ; trois amendements tendant à la suppression de l'article 14 : le premier, présenté par M. Gaudin ; le deuxième par MM. Ramette et Chaze ; le troisième, par M. Poncelet, au nom de la Commission de la production (p. 5893) ; rejet des amendements au scrutin (p. 5894) ; liste des votants (p. 5909) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, prévoyant la possibilité, dans certains cas, de recouvrements à domicile (p. 5894) ; sous-amendement de pure forme du Gouvernement à cet amendement ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; adoption de l'article 14 ainsi modifié ; vote défavorable du groupe communiste (p. 5894).

Art. 15 : *Cession de valeurs mobilières* (p. 5894) ; deux amendements soumis à discussion commune le premier, présenté par M. Vallon, au nom de la Commission des finances et MM. Charret, Lepeu et de Tinguy ; le second, présenté par M. Boisdé tendant à modifier la date à partir de laquelle les dispositions de l'article seront applicables (p. 5895) ; l'amendement de M. Boisdé n'est pas soutenu (*ibid.*) ; adoption de l'amendement de MM. Vallon, Charret, Lepeu et de Tinguy (p. 5895) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de la troisième phrase de l'alinéa 2 de l'article 15 ; retrait (p. 5895) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Vallon, au nom de la Commission des finances, définissant les cas dans lesquels les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cessions entre deux sociétés ; le second, présenté par le Gouvernement visant en outre les sociétés d'assurances ; retrait de l'amendement de M. Vallon ; retrait de l'amendement du Gouvernement (p. 5895) ; amendement de MM. Lamps, Ramette et Chaze assujettissant les cessions visées à l'alinéa premier à un droit de timbre (p. 5895) ; rejet de l'amendement (p. 5896) ; amendement de M. Collette excluant du champ d'application de l'article les cessions consécutives à l'exécution de contrats, d'engagements ou d'options ayant acquis date certaine avant la promulgation de la présente loi (p. 5896) ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 15 ainsi modifié ; vote défavorable du groupe communiste sur l'article (p. 5896).

Art. 16 : *Critère d'octroi des avances accordées à des pays ayant conclu avec la France des accords de trésorerie ;* adoption (p. 5896).

Art. 17 : *Liquidation des organismes professionnels et para-administratifs dissous. Opérations nouvelles* (p. 5896) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et de M. de Tinguy prévoyant que le Gouvernement fournira au Parlement avant le 31 décembre 1965 un rapport sur les opérations de liquidation de l'ancien Office des changes (p. 5896) ; adoption de l'amendement (p. 5896) ; adoption de l'article 17 ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 17 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article ouvrant dans les écritures du Trésor un compte spécial de commerce intitulé : « lancement de certains matériels aéronautiques » (p. 5896) ; adoption de l'amendement (p. 5897).

Art. 18 : *Couverture du risque commercial*

d'insolvabilité par la Compagnie française du commerce extérieur (p. 5897) ; adoption (*ibid.*).

Art. 19 : *Contribution des patentes, aménagement du régime applicable aux maisons à succursales multiples* (p. 5897) ; trois amendements tendant à la suppression de l'article : le premier, présenté par MM. Rieubon et Lamps ; le second, par Kaspereit, au nom de la Commission de la production ; le troisième, par M. Ebrard et les membres du groupe du rassemblement démocratique (p. 5897) ; rejet des amendements au scrutin (p. 5898) ; liste des votants (p. 5910) ; deux amendements soumis à discussion commune : le premier, présenté par MM. Ramette et Lamps ; le second, par M. Duffaut, prévoyant que les dispositions de l'article 1473 du Code général des impôts ne sont pas applicables aux sociétés coopératives de consommation (p. 5898) ; ces amendements deviennent sans objet (p. 5899) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances et de M. Raulet prévoyant que l'abrogation de l'article 1473 du Code général des impôts ne prendra effet qu'après la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et des finances locales ; il en sera de même pour les décrets pris pour aménager le régime des maisons à succursales multiples (p. 5899) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article modifié au scrutin (p. 5899) ; liste des votants (p. 5911).

Art. 20 : *Révision quinquennale des évaluations foncières des propriétés non bâties* (p. 5899) ; amendement de MM. Chaze et Rieubon tendant à la suppression de cet article ; rejet de l'amendement (p. 5900) ; amendement de M. Cazenave ayant pour objet de supprimer la rétroactivité de cet article (p. 5900) ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission de la production, et MM. Denis et Poncelet prévoyant une remise en ordre des chiffres des revenus cadastraux servant de base aux subventions à l'amélioration de l'habitat et aux cotisations des exploitants agricoles pour l'assurance-maladie (p. 5900) ; adoption de l'amendement (p. 5901) ; adoption de l'article 20 ainsi modifié (p. 5901).

Art. 21 : *Contribution foncière des propriétés non bâties. Exemption temporaire des terrains plantés en bois* (p. 5901) ; amendement de MM. Regaudie et Duffaut ayant pour objet d'éviter les plantations abusives en prévoyant que cette exonération ne pourra être accordée que si le boisement a fait l'objet d'une autorisation préalable du préfet après avis du directeur des services agricoles (p. 5902) ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 21 (p. 5902). Budget 1964.

Après l'Art. 21 : deux amendements soumis à discussion commune : le premier, présenté par MM. Vendroux et Collette tendant à insérer un nouvel article aménageant le revenu cadastral retenu pour le calcul des cotisations sociales agricoles des exploitations soumises à la législation des wateringues (p. 5902) ; le second, présenté par MM. Vendroux, Collette, Duflot et plusieurs de leurs collègues établissant un plafond pour le revenu cadastral moyen départemental retenu pour la répartition des cotisations sociales agricoles (p. 5902) ; à la demande de la Commission des finances, ces deux amendements sont réservés (p. 5902).

Reprise de la discussion (p. 6009) ; adoption de l'amendement de MM. Vendroux et Collette modifié par M. de Tinguy proposant de remplacer le mot : « wateringues » par « canaux » (p. 6009) ; rejet au scrutin de l'amendement de MM. Vendroux, Collette, Duflot et plusieurs de leurs collègues (p. 6010) ; liste des votants (p. 6025) ; amendement de M. Denvers prévoyant que la superficie d'emprise des canaux et wateringues sera déduite de la superficie cadastrale pour l'établissement du revenu cadastral servant de base au calcul des cotisations sociales agricoles ; retrait (p. 6009) ; amendement présenté par MM. Denvers, Marceau, Laurent, Notebart, Cornette et plusieurs de leurs collègues fixant un plafond au revenu cadastral moyen départemental à l'hectare servant de base à la répartition des cotisations sociales agricoles ; retrait (p. 6009).

Art. 22 : *Amortissement de constructions nouvelles à usage industriel ou commercial* (p. 5903) ; amendement de MM. Lamps, Ramette et Chaze tendant à la suppression du paragraphe I de cet article ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article (p. 5903).

Art. 23 : *Réduction du droit d'apport pour les sociétés immobilières d'investissement et les sociétés immobilières de gestion* (p. 5903) ; deux amendements tendant à la suppression de cet article : le premier, présenté par MM. Lamps, Chaze et Ramette ; le second, présenté par M. Duffaut ; rejet du texte commun des deux amendements (p. 5903) ; amendement du Gouvernement prorogeant d'un an le délai pendant lequel

Budget 1964.

une exonération est attachée à la souscription et accordant le même avantage fiscal pour les titres acquis en bourse sous certaines conditions (p. 5903) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 5904) ; adoption de l'article 23 ainsi complété (p. 5904).

Art. 24 : *Régime fiscal des sociétés civiles ayant pour objet la construction d'immeubles en vue de la vente* (p. 5904); deux amendements tendant à la suppression de l'article ; le premier, présenté par MM. Lamps, Chaze et Ramette ; le second par MM. Alduy, Ebrard et les membres du groupe du rassemblement démocratique (p. 5904) ; retrait de l'amendement de MM. Alduy et Ebrard et les membres du groupe du rassemblement démocratique (p. 5905) ; rejet de l'amendement de MM. Lamps, Chaze et Ramette ; adoption de l'article 24 (p. 5905).

Art. 25 : *Fusion de coopératives agricoles* (p. 5905) ; amendement du Gouvernement prorogeant d'un an les délais applicables à diverses opérations de fusion de coopératives agricoles ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 25 ainsi complété (p. 5905).

Art. 26 : *Taxe sur la valeur ajoutée, réduction de 20 à 10 % du taux appliqué au goudron de houille* (p. 5905) ; adoption (*ibid.*).

Art. 27 : *Suppression de l'impôt de consommation sur les dynamites et explosifs à base de nitroglycérine et les explosifs à l'oxygène liquide* (p. 5905) ; adoption (p. 5905).

Art. 28 : *Assiette des divers impôts indirects frappant les recettes des théâtres ;* adoption (p. 5905).

Art. 29 : *Mesures d'allégement fiscal en faveur de l'industrie cinématographique* (p. 5905) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à la suppression de l'article (p. 5905) ; la situation critique de cette industrie (p. 5906, 5907) ; rejet de l'amendement de M. Vallon (p. 5907) ; adoption de l'article 29 (*ibid.*).

Art. 30 : *Taxe sur les transports de marchandises ;* adoption (p. 5907).

Art. 31 : *Délais de déclaration de succession dans les départements d'outre-mer* (p. 5907) ; adoption.

Art. 32 : *Constitution de partie civile par l'administration fiscale ;* adoption (p. 5914).

Art. 33 : *Compétence de l'inspecteur des impôts ;* adoption (p. 5914).

Art. 34 : *Information par l'autorité judiciaire en cas de fraude commise en matière douanière ;* adoption (p. 5914).

Art. 35 : *Elévation de certaines peines en vue d'aligner le Code des douanes sur le Code pénal et le Code de procédure pénale en matière de délits ;* adoption (p. 5914).

Art. 36 : *Prise en compte des services effectués dans les formations locales de police constituées par les goums et unités sahariennes au profit des goumiers servant dans l'armée française* (p. 5915) ; adoption (p. 5915).

Après l'Art. 36 : amendement de M. de Préaumont tendant à insérer un nouvel article ; cet amendement n'est pas soutenu (p. 5915).

Art. 37 : *Dévolution à l'Etat des biens immobiliers nécessaires à l'implantation de bâtiments administratifs dans les nouveaux départements de la région parisienne* (p. 5915) ; amendement de suppression de M. Duffaut (p. 5915) ; retrait ; adoption de l'article 37 ; avis défavorable du groupe communiste sur l'article (p. 5915).

Art. 38 : *Affectation des terrains cédés en application de l'article 13 de l'ordonnance du du 30 décembre 1944* (p. 5915) ; à la demande du Gouvernement, l'amendement est réservé (p. 5915); reprise de la discussion (p. 5918); adoption (p. 5918).

Art.39 : *Modification du dernier alinéa de l'article 43 de la loi n° 67-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne ;* adoption (p. 5915).

Art. 40 : *Titularisation de certains maîtres d'éducation physique et sportive ;* adoption (p. 5915).

Art. 41 : *Prise en charge des dépenses du service de l'enseignement public du second degré en Côte française des Somalis, aux Comores et à Saint-Pierre-et-Miquelon* (p. 5916) ; amendement de M. Le Gall, au nom de la Commission des affaires culturelles, mais celui-ci n'est pas soutenu ; l'article 41 est adopté (p. 5916).

Art. 42 : *Location aux associations aéronautiques de matériel de vol à voile et de parachutisme appartenant à l'Etat* (p. 5916) ; amendement de suppression de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et de M. Anthonioz (p. 5916) ; adoption ; en conséquence, l'article 42 est supprimé (p. 5916).

Art. 43 : *Sociétés par actions. Droit de vote aux assemblées générales* (p. 5916) ; quatre amendements tendant à la suppression de cet article : le premier, présenté par M. Vallon, au nom de la Commission des finances et MM. Tony Larue, Chaze et Lamps ; le second, par MM. Chaze et Lamps ; le troisième

par MM. Le Douarec, au nom de la Commission des lois, et Pleven ; le quatrième, par M. Kaspereit, au nom de la Commission de la production (p. 5916) ; la nécessité de protéger l'économie française face à la prise de contrôle progressive de certains secteurs par des ressources ou entreprises étrangères (p. 5917) ; adoption des amendements (p. 5918) ; en conséquence l'article 43 est supprimé (p. 5918).

Après l'Art. 43 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article concernant la représentation des actionnaires dans les assemblées générales ; adoption (p. 5918).

Art. 44 : *Modification de l'article 70 de la loi n° 63-1241 du 19 décembre 1963* (p. 5918); amendement de suppression de MM. Ramette et Lamps (p. 5918) ; rejet de l'amendement au scrutin (p. 5919) ; liste des votants (p. 5958) ; explications de vote de M. de Grailly (p. 5919) ; adoption de l'article 44 (p. 5920).

Après l'Art. 44 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article établissant pour la production betteravière exportée sous forme de sucre une détaxe temporaire (p. 5920) ; sous-amendement de MM. Ramette et Lamps prévoyant que l'allégement des charges résultant de ces dispositions sera accordé aux exploitants pour la partie de leur production inférieure à 100 tonnes (p. 5920); rejet au scrutin du sous-amendement de MM. Ramette et Lamps (p. 5921) ; liste des votants (p. 5959) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 5921) ; amendement de M. Ruais tendant à insérer un nouvel article assujettissant à un versement forfaitaire de 3 % mis à la charge du débiteur, les pensions alimentaires versées en vertu d'une décision de justice (p. 5921) ; adoption (p. 5922) ; amendement de M. de Préaumont tendant à insérer un nouvel article prévoyant l'utilisation des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique lors de l'acquisition par l'Etat des immeubles destinés à l'implantation de services administratifs dans les départements nés de la réorganisation de la région parisienne (loi du 10 juillet 1964) ; adoption de l'amendement (p. 5922) ; amendement du Gouvernement tendant, après l'article 44, à insérer un nouvel article accordant la garantie de l'Etat aux emprunts émis en France pour financer la construction et l'aménagement de locaux d'enseignement utilisés par des établissements privés de formation technique ou professionnelle (p. 5922) ; adoption au scrutin de l'amendement du Gouvernement (p. 5922) ; liste des votants (p. 5961).

Budget 1964.

DEUXIÈME PARTIE

DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ANNÉE 1964

1° OUVERTURES ET ANNULATIONS DE CRÉDITS.

— DÉPENSES ORDINAIRES DES SERVICES CIVILS :

Art. 45 : *Ouvertures de crédits* (p. 5922) ; l'article est réservé jusqu'au vote de l'état A.

Etat A

Affaires culturelles : adoption du titre III (p. 5922).

Affaires étrangères : adoption des titres III et IV (p. 5922).

Agriculture : adoption du titre III (p. 5923).

TITRE IV : amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits proposés afin d'avancer au 1er novembre 1964 au lieu du 1er janvier 1965, l'augmentation des prestations de vieillesse ; adoption de l'amendement (p. 5923); adoption du titre IV (p. 5923).

Anciens combattants et Victimes de guerre: adoption du titre III (p. 5923).

Education nationale : adoption des titres III et IV (p. 5923, 5924).

Finances et Affaires économiques :

I. — *Charges communes :* adoption des titres III et IV (p. 5924).

II. — *Services financiers :* adoption des titres III et V (p. 5924).

Industrie : adoption du titre III (p. 5924).

Intérieur : adoption des titres III et IV (p. 5924).

Justice : adoption du titre III (p. 5924).

Services du Premier Ministre :

I. — *Services généraux :* adoption du titre III (p. 5924).

II. — *Information* : adoption des titres III et IV (p. 5924).

V. — *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage :* adoption du titre III (p. 5924).

X. — *Commissariat au Tourisme :* adoption du titre III (p. 5924).

Rapatriés : adoption du titre IV (p. 5924).

Santé publique et Population (p. 5924) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits du titre III afin de payer la contribution française à la création d'un centre international de recherche sur le can-

Budget 1964.

cer (p. 5924) ; adoption de l'amendement (p. 5925) ; adoption du titre III (p. 5925).

TITRE IV : amendement du Gouvernement proposant une majoration de crédits afin d'avancer la date à partir de laquelle s'appliquera la première augmentation de l'allocation de vieillesse (p. 5925) ; adoption de l'amendement ; adoption du titre IV (p. 5925).

Territoires d'outre-mer : adoption du titre III (p. 5925).

Travail : adoption des titres III et IV (p. 5925).

Travaux publics et Transports :

I. — *Travaux publics et Transports :* adoption des titres III et IV (p. 5925) ;

II. — *Aviation civile :* adoption des titres III et IV (p. 5925).

III. — *Marine marchande :* adoption des titres III et IV (p. 5925).

Art. 45 : adoption de l'ensemble de l'article (p. 5925).

Art. 46 : *Annulations de crédits* (p. 5925) ; l'article est réservé jusqu'au vote de l'Etat B.

Etat B

Affaires culturelles : annulation de crédits proposée pour le titre III ; adoption (p. 5925).

Affaires étrangères : adoption de l'annulation de crédits proposée pour les titres III et IV (p. 5925, 5926).

Agriculture : adoption de l'annulation de crédits proposée pour les titres III et IV (p. 5926).

Anciens combattants et Victimes de guerre: adoption de l'annulation de crédits proposée pour le titre III (p. 5926) ; amendement de M. Tourné tendant à supprimer l'annulation de crédits inscrite au titre IV (p. 5926) ; l'abattement de crédits proposé par suite du décès d'un grand nombre des parties prenantes alors que le Gouvernement invoque l'insuffisance des crédits pour refuser des pensions à certaines catégories d'anciens combattants et victimes de guerre (p. 5926, 5927) ; adoption au scrutin de l'amendement de M. Tourné (p. 5927) ; liste des votants (p. 5962) ; rejet du titre IV ainsi modifié (p. 5927).

Education nationale : adoption de l'annulation de crédits proposée pour le titre III (p. 5927).

Finances et Affaires économiques :

I. — *Charges communes :* adoption de l'annulation de crédits proposée pour les titres Ier et III (p. 5927) ;

II. — *Services financiers :* adoption de l'annulation de crédits proposée pour le titre III (p. 5927).

Industrie (p. 5927) ; la situation des mineurs de l'Aveyron (p. 5927, 5928) ; adoption de l'annulation de crédits proposée pour les titres III et IV de l'état B (p. 5928).

Intérieur : adoption de l'annulation de crédits proposée pour le titre III (p. 5928).

Justice : adoption de l'annulation de crédits proposée pour le titre III (p. 5928).

Services du Premier Ministre :

IX. — *Affaires algériennes :* adoption de l'annulation de crédits proposée pour le titre III (p. 5928) ;

X. — *Commissariat au Tourisme* : adoption de l'annulation de crédits proposée pour le titre III (p. 5928).

Rapatriés : adoption de l'annulation de crédits proposée pour le titre IV (p. 5929).

Travail : adoption de l'annulation de crédits proposée pour le titre IV (p. 5929).

Travaux publics et Transports : 1. — *Travaux publics et Transports :* adoption de l'annulation de crédits proposée pour le titre III (p. 5929).

Adoption de l'article 46 tel qu'il résulte du vote de l'état B (p. 5929).

2° DÉPENSES EN CAPITAL DES SERVICES CIVILS.

Art. 47 : *Ouvertures de crédits :* réservé jusqu'au vote de l'état C (p. 5929) ; la situation des chantiers ouverts par Electricité de France pour la construction de barrages dans le département du Puy-de-Dôme (p. 5929).

Etat C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement ouverts au titre des dépenses en capital des services civils (p. 5929).

Affaires culturelles, Titre V : *Investissements exécutés par l'Etat :* adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5929).

Agriculture (p. 5930), Titre VI : *Subventions d'investissement accordées par l'Etat :* adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5930).

Construction, Titre VI : *Subventions d'investissement accordées par l'Etat :* adoption

de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5930).

Education nationale, Titre VI : *Subventions d'investissement accordées par l'Etat :* adoption de l'autorisation de programme (p. 5930).

Finances et Affaires économiques :

I. — *Charges communes,* Titre V : *Investissements exécutés par l'Etat ;* adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5930).

Titre VI : *Subventions d'investissement accordées par l'Etat :* adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5930).

II. — *Services financiers,* Titre V : *Investissements exécutés par l'Etat :* adoption du crédit de paiement (p. 5931).

Services du Premier Ministre : I. — *Services généraux,* Titre VI : *Subventions d'investissement accordées par l'Etat :* adoption de l'autorisation de programme (p. 5931).

Rapatriés, Titre VI : *Subventions d'investissements accordées par l'Etat :* adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5931).

Travaux publics et Transports : II. — *Aviation civile,* Titre V : *Investissements exécutés par l'Etat :* adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5931).

Adoption de l'article 47 tel qu'il résulte de l'état C (p. 5931).

Art. 48 : *annulations de crédits* (p. 5931) ; réservé jusqu'au vote de l'état D.

Etat D

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement annulés au titre des dépenses en capital des services civils (p. 5931).

Affaires culturelles, Titre VI : *Subventions d'investissement accordées par l'Etat :* adoption de l'annulation de crédits proposée pour le crédit de paiement (p. 5931).

Education nationale, Titre V : *Investissements exécutés par l'Etat :* adoption de l'annulation de crédits proposée pour l'autorisation de programme et le crédit de paiement (p. 5931).

Finances et Affaires économiques : II. — *Services financiers,* Titre V : *Investissements exécutés par l'Etat :* adoption de l'annulation proposée pour le crédit de paiement (p. 5931).

Services du Premier Ministre : I. — *Services généraux,* Titre V : *Investissements exécutés par l'Etat :* adoption de l'annulation proposée pour l'autorisation de programme et le crédit de paiement (p. 5931). Budget 1964.

Territoires d'outre-mer, Titre VI : *Subvention d'investissement accordées par l'Etat :* adoption de l'annulation proposée pour l'autorisation de programme et le crédit de paiement (p. 5931).

Travaux publics et Transports : II. — *Aviation civile,* Titre V : *Investissements exécutés par l'Etat :* adoption de l'annulation proposée pour l'autorisation de programme et le crédit de paiement (p. 5932).

Adoption de l'article 48 tel qu'il résulte de l'état D (p. 5932).

3° Dépenses ordinaires des services militaires.

Art. 49 : *Ouvertures de crédits* (p. 5932); vote défavorable du groupe communiste sur l'article ; adoption (p. 5932).

Art. 50 : *Annulations de crédits* (p. 5932); amendement du Gouvernement tendant à augmenter l'annulation de crédits prévue afin de transférer à la santé publique les sommes nécessaires au financement du centre de recherches sur le cancer ; adoption de l'amendement (p. 5932) ; adoption de l'article 50 ainsi modifié (p. 5932).

4° Dépenses en capital des services militaires.

Art. 51 : *Ouvertures de crédits* (p. 5932) ; la décentralisation à Corbeil d'une usine de la S.N.E.C.M.A. ; adoption (p. 5932).

Art. 52 : *Annulations de crédits ;* adoption (p. 5932).

Budgets annexes.

Art. 53 : *Ouvertures de crédits de paiement ;* adoption (p. 5933).

Art. 54 : *Annulations de crédits de paiement ; adoption* (p. 5933).

Comptes spéciaux du Trésor.

Art. 55 : *Comptes de prêts et de consolidation. Annulations de crédits ;* adoption (p. 5933).

Art. 56 : *Ratification des crédits ouverts par décrets d'avances ;* adoption (p. 5933).

Demande de seconde délibération des articles 6 et 7 du projet de loi (p. 6010).

L'ampleur et la gravité de l'augmentation massive d'un grand nombre de loyers (p.

Budget 1964. 6010, 6011) ; refus de la Commission des finances d'une seconde délibération sur les articles 6 et 7 (p. 6011) ; rejet au scrutin de la demande de seconde délibération (p. 6012); liste des votants (p. 6026) ; explications de vote : vote défavorable des groupes socialiste et communiste (p. 6012) ; adoption de l'ensemble du projet de loi au scrutin (p. 6012) ; liste des votants (p. 6027).

Orateurs : MM. d'Aillières, Albrand, Alduy, Anthonioz, Ballanger, Beauguitte, Boscary-Monsservin, Boscher, Cazenave, Chaze, Chauvet, Collette, Comte-Offenbach, Delachenal, Bertrand Denis, Deniau, Denvers, Duchesne, Duffaut, Dumortier, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production* ; Ebrard, Fourvel, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Gaudin, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Godefroy, de Grailly, Grenier, Guyot, du Halgouët, Icart, Karcher, Kaspereit, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Krieg, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois ;* Lamps, Le Bault de la Morinière, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Malleville, Massot, Nilès, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances* ; Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* Pflimlin, Pleven, Poncelet, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Mme Prin, MM. Radius, Ramette, Regaudie, Rieubon, Rivain, *Vice-Président de la Commission des finances ;* Rousselot, Royer, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production* ; Ruais, Sabatier, Sagette, Seramy, Souchal, *Rapporteur suppléant de la Commission des finances ;* de Tinguy, Tourné, Valenet, Vivien, Vallon, *Rapporteur général.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1964] (p. 6262). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* de Tinguy.

Le texte proposé par la Commission mixte (p. 6262) ; le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un vote unique (p. 6262).

Art. 1er : *Création d'un Office national des forêts* (p. 6263) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à rétablir le texte de l'Assemblée Nationale légèrement modifié (p. 6263) ; le vote sur l'amendement et sur l'article premier est réservé (p. 6263).

Art. 4 : *Modification de l'articte 8 de la loi n° 63-1241 (loi de finances pour 1964) du 19 décembre 1963 instituant une taxe de régularisation des valeurs foncières* (p. 6263); amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article (p. 6263) ; le vote sur l'amendement et sur l'article 4 est réservé (p. 6263).

Art. 6 : *Possibilité d'étendre ou de restreindre le champ d'application de la loi du 1er septembre 1948 en fonction de la nature des logements, par décret pris sur le rapport du Ministre de la Construction* (p. 6263); le Sénat a supprimé cet article (p. 6263); amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à rétablir l'article dans une nouvelle rédaction (p. 6263) ; le vote sur l'amendement et sur l'article est réservé (*ibid.*).

Art. 7 : *Régime applicable aux locations de locaux vacants* (p. 6263) ; supprimé par le Sénat ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à rétablir cet article dans une nouvelle rédaction ; le vote sur cet amendement ainsi que sur l'article est réservé (p. 6263).

Art. 8 *bis : Travaux d'amélioration exécutés par les propriétaires dans des locaux à usage industriel et commercial* (p. 6264); le vote sur l'article est réservé (p. 6264).

Art. 9 : *Modification de l'article 78 de la loi du 1er septembre 1948* ; vote réservé (p. 6264).

Art. 12 *bis : Plafond des offres de location des logements économiques et familiaux* (p. 6264) ; supprimé par le Sénat (*ibid.*) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à rétablir l'article dans une nouvelle rédaction (p. 6264) ; le vote sur l'amendement et sur l'article est réservé (p. 6264).

Art. 14 : *Conditions d'encaissement des fournitures d'électricité et de gaz* (p. 6264) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à remplacer la dernière phrase de cet article par de nouvelles dispositions ; le vote sur l'amendement et sur l'article est réservé (p. 6264).

Art. 15 *bis : Cas dans lesquels les dispositions de l'article 15 ne sont pas applicables aux cessions de valeurs mobilières entre sociétés* (p. 6264) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; le vote sur l'amendement et l'article est réservé (p. 6264).

Art. 24 : *Régime fiscal des sociétés civiles ayant pour objet la construction d'immeubles en vue de la vente* ; le vote sur l'article est réservé (p. 6264).

Art. 33 *bis* : *Taxe locale sur les opérations de revente* ; vote réservé (p. 6264).

Art. 37 : *Dévolution à l'Etat des biens immobiliers nécessaires à l'implantation de bâtiments administratifs dans les nouveaux départements de la région parisienne* ; vote réservé (p. 6265).

Art. 44 : *Modification de l'article 70 de la loi n° 63-1241 du 19 décembre 1963* ; vote réservé (p. 6265).

Art. 44 *quater* : supprimé par le Sénat (p. 6265).

Art. 44 *sexies* : *Modification des dispositions de l'article 1603 du Code général des impôts* (taxe annuelle acquittée par les chefs d'entreprises individuelles ou les sociétés soumis à l'obligation de s'inscrire au répertoire des métiers) (p. 6265) ; le vote sur l'article est réservé (*ibid.*).

Art. 44 *septies* : *Non-déduction du revenu global des contribuables des déficits provenant de l'exploitation d'un domaine agricole applicable aux contribuables exploitant un tel domaine à titre accessoire* (p. 6265) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à supprimer cet article ; le vote sur l'amendement et sur l'article est réservé (p. 6265).

Art. 44 *octies* : *Dépenses engagées pour la construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation rurale* (p. 6265) ; le vote est réservé (p. 6265).

Art. 44 *nonies* : *Avantages fiscaux et de crédit accordés au preneur qui exerce son droit de préemption lorsque ce droit est utilisé pour l'installation d'un enfant majeur* (p. 6265) ; le vote sur l'article est réservé (p. 6266).

Art. 47 : *Dépenses en capital des services civils, ouvertures de crédits* ; réservé jusqu'au vote de l'état C (p. 6266) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 6266) ; le vote sur l'article et l'amendement est réservé (*ibid.*).

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi dans le texte du Sénat modifié par les amendements n^os^ 1 à 9 de la Commission des finances (p. 6266) ; liste des votants (p. 6287).

Orateurs : MM. Lamps, Massot.

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [18 décembre 1964] (p. 6269). Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances* ; J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances* ; Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget* ; de Tinguy. Budget 1964.

La Commission des finances appelle l'Assemblée à se prononcer sur le dernier texte qu'elle a voté (p. 6270).

Art. 1^er^ : *Création d'un Office national des forêts* (p. 6270).

Art. 4, 6, 7, 12 *bis*, 14, 15 *bis* (p. 6270, 6271).

Art. 44 *septies* : l'Assemblée Nationale a supprimé cet article (p. 6271).

Art. 47 (p. 6271).

Adoption du dernier texte voté par l'Assemblée Nationale (p. 6271).

Orateur : M. Massot.

3. — Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1964, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1966 par M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 2285** ; rapport le 20 décembre 1966 par M. Louis Vallon, **n° 2308**. Adoption le 21 décembre 1966. — Projet de loi **n° 659**.

Transmis au Sénat le 21 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 196 (année 1966-1967)**.

DISCUSSION [21 décembre 1966] (p. 5859). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances* ; de Tinguy, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances* ; Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget* ; Mondon.

L'application pour la première fois des dispositions de l'article 144 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique (p. 5859) ; l'évaluation du découvert ; la diminution du montant des virements, transferts et répartitions ; l'opportunité d'un renvoi en Commission (*ibid.*) ; la mission des rapporteurs spéciaux (p. 5860) ; les comptes de l'Algérie ; la ratification proposée d'opérations « non identifiées » (p. 5860, 5861, 5862) ; le rôle respectif des rapporteurs spéciaux et du rapporteur général (p. 5860) ; la disparition en Algérie d'un grand nombre de documents

officiels par suite de faits de guerre (p. 5860, 5861) ; l'amélioration considérable de la situation financière sur le double plan de la gestion de la trésorerie et de l'exécution finale des lois de finances (p. 5861) ; le problème permanent des transferts ; la différence modique entre les demandes d'ouverture de crédits dans le projet de loi de règlement et les crédits initialement votés par le Parlement ; la mise en place de moyens électroniques et mécanographiques ; la nécessité d'une enquête au sujet de la disparition de 250 millions de francs.

Motion de renvoi présentée par M. de Tinguy au nom du groupe du centre démocratique (p. 5862) ; rejet au scrutin (*ibid.*) ; liste des votants (p. 5953).

Art. 1er à 16 (p. 5862 à 5907) ; adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste (p. 5907).

BUDGET DE 1965.

1. — Projet de loi de finances pour 1965, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1087** ; rapport le 13 octobre 1964 par M. Louis Vallon, Rapporteur général, **n° 1106**.

Tome I. — Rapport général.

Tome II. — Examen de la première partie du projet de loi.

Tome III. — Examen de la deuxième partie du projet de loi (Moyens des services et dispositions spéciales).

Annexe n° 1. — Affaires culturelles (Cinéma) par M. Icart.

Annexe n° 2. — Affaires étrangères par M. Lepeu.

Annexe n° 3. — Relations culturelles par M. Claude Roux.

Annexe n° 4. — Agriculture par M. Rivain.

Annexe n° 5. — Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles par M. Godefroy.

Annexe n° 6. — Anciens combattants et Victimes de guerre par M. Fossé.

Annexe n° 7. — Construction par M. Taittinger.

Annexe n° 8. — Coopération par M. Voisin.

Annexe n° 9. — Départements d'outre-mer par M. Pierre Bas.

Annexe n° 10. — Territoires d'outre-mer par M. Pierre Bas.

Annexe n° 11. — Education nationale :

Tome I. — Education nationale et Services communs par M. Chapalain ;

Tome II. — Constructions scolaires par M. Weinmann ;

Tome III. — Jeunesse et Sports par M. Robert-André Vivien.

Annexe n° 12. — Finances et Affaires économiques : I. — Charges communes par M. Prioux.

Annexe n° 13. — Finances et Affaires économiques : II. — Services financiers par M. Sanson.

Annexe n° 14. — Industrie par M. Jean Bailly.

Annexe n° 15. — Intérieur par M. Edouard Charret.

Annexe n° 16. — Rapatriés par M. Prioux.

Annexe n° 17. — Justice par M. Sabatier.

Annexe n° 18. — Services du Premier Ministre : I. — Services généraux et recherche scientifique ; III. — Journaux officiels ; IV. — Secrétariat général de la défense nationale ; V. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage ; VI. — Groupement des contrôles radio-électriques ; VII. — Conseil économique et social par M. Nungesser.

Annexe n° 19. — Services du Premier Ministre : Energie atomique par M. Charbonnel.

Annexe n° 20. — Services du Premier Ministre : II. — Information par M. Nungesser.

Annexe n° 21. — Services du Premier Ministre : Plan et Aménagement du territoire par M. Catroux.

Annexe n° 22. — Services du Premier Ministre : IX. — Affaires algériennes par M. Prioux.

Annexe n° 23. — Services du Premier Ministre : X. — Tourisme par M. Louis Sallé.

Annexe n° 24. — Santé publique par M. Bisson.

Annexe n° 25. — Travail par M. Raymond Boisdé.

Annexe n° 26. — Travaux publics et Transports : I. — Travaux publics et Transports par M. Ruais.

Annexe n° 27. — Travaux publics et Transports : II. — Aviation civile par M. Anthonioz.

Annexe n° 28. — Travaux publics et Transports : III. — Marine marchande par M. Bourges.

Annexe n° 29. — Imprimerie nationale par M. Louis Sallé.

Annexe n° 30. — Légion d'honneur et Ordre de la Libération par M. Duchesne.

Annexe n° 31. — Monnaies et Médailles par M. Baudis.

Annexe n° 32. — Budget annexe des Postes et Télécommunications par M. Roger Souchal.

Annexe n° 33. — Prestations sociales agricoles par M. Paquet.

Annexe n° 34. — Comptes spéciaux du Trésor par M. Raulet.

Annexe n° 35. — Office de radiodiffusion-télévision française par M. Nungesser.

Annexe n° 36. — Armées, Titre III : Effectifs et gestion par M. Laurin.

Annexe n° 37. — Armées, Titre V : Armement — Equipement par M. Hubert Germain.

Annexe n° 38. — Budgets annexes des Essences et Poudres par M. de Tinguy.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Travail) le 14 octobre 1964 par M. Degraeve, **n° 1107.**

Avis présenté au nom de la Commission de la production et des échanges le 14 octobre 1964, **n° 1108** :

Tome I. — Situation de la production et des échanges en septembre 1964.

Tome II :

I. — Agriculture par M. Le Bault de la Morinière.

II. — Construction par M. Royer.

III. — Coopération par M. Hauret.

IV. — Départements d'outre-mer par M. Renouard.

V. — Territoires d'outre-mer par M. Renouard.

VI. — Constructions scolaires par M. Robert Richet.

VII. — Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles par M. Bertrand Denis.

VIII. — Commerce extérieur par M. Fouchier.

IX. — Commerce intérieur par M. Kaspereit.

X. — Industrie par M. Poncelet.

XI. — Energie atomique par M. du Halgouët.

XII. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité par M. Duvillard. Budget 1965.

XIII. — Tourisme par M. Pasquini.

XIV. — Travaux publics et Transports par M. Catalifaud.

XV. — Voies navigables et Ports par M. Dusseaulx.

XVI. — Aviation civile par M. Dupérier.

XVII. — Marine marchande par M. Bayle.

XVIII. — Postes et Télécommunications par M. Wagner.

XIX. — Prestations sociales agricoles par M. Commenay.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Anciens combattants et Victimes de guerre) le 16 octobre 1964 par M. Béraud, **n° 1110.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères (Coopération) le 16 octobre 1964 par M. Bettencourt, **n° 1111 (rectifié).**

Avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (Départements d'outre-mer) le 20 octobre 1964 par M. Feuillard, **n° 1112.**

Avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (Territoires d'outre-mer) le 20 octobre 1964 par M. Feuillard, **n° 1113.**

Avis présenté au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées (Crédits du Ministère des Armées) le 21 octobre 1964, **n° 1121** :

I. — Considérations générales :

Tome I. — Les dépenses de fonctionnement (Titre III) par M. Le Theule ;

Tome II. — Les dépenses d'équipement (Titre V) par M. Sanguinetti ;

II. — Examen des crédits des différentes sections :

Tome I. — Section commune par M. Voilquin ;

Tome II. — Section Air par M. Clostermann ;

Tome III. — Section Forces terrestres par M. Le Theule ;

Tome IV. — Section Marine par M. Jacques Hébert.

Avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

Budget 1965.

(Intérieur et Rapatriés) le 22 octobre 1964 par M. Zimmermann, **n° 1122.**

Avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (Justice) le 23 octobre 1964 par M. Krieg, **n° 1123.**

Avis présenté au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées (Budgets annexes des Essences et des Poudres) le 23 octobre 1964 par M. Jarrot, **n° 1124.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Affaires étrangères : Relations culturelles) le 23 octobre 1964 par M. Weber, **n° 1125.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Education nationale) le 27 octobre 1964, **n° 1126** :

Education nationale par M. Poirier ;

Constructions scolaires par M. Meunier ;

Jeunesse et Sports par M. Flornoy.

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Office de radiodiffusion-télévision française) le 27 octobre 1964 par M. Boinvilliers, **n° 1128.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Information) le 27 octobre 1964 par M. Boinvilliers, **n° 1129.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères (Affaires algériennes) le 27 octobre 1964 par M. Guéna, **n° 1130.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères (Affaires étrangères), 1re partie : Affaires étrangères par M. Ribière; 2e partie : Relations culturelles le 27 octobre 1964 par M. Xavier Deniau, **n° 1131.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Services du Premier Ministre : I. — Services généraux : Promotion sociale) le 28 octobre 1964 par M. Gasparini, **n° 1136.**

Avis présenté au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées (Services du Premier Ministre : Section IV, Secrétariat général de la Défense nationale ; Section V, Service de documentation extérieure et de contre-espionnage ; Section VI, Groupement des contrôles radio-électriques) le 29 octobre 1964 par M. d'Aillières, **n° 1137.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Budget annexe des prestations sociales agricoles) le 29 octobre 1964 par M. Henri Peyret, **n° 1138.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Santé publique et population) le 3 novembre 1964 par M. Fréville, **n° 1141.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Agriculture : Enseignement agricole) le 3 novembre 1964 par M. Fourmond, **n° 1142.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Cinéma) le 3 novembre 1964 par M. Ribadeau Dumas, **n° 1143.**

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Affaires culturelles), le 3 novembre 1964, par M. Marcenet, **n° 1144.**

Adoption avec modification en première lecture le 9 novembre 1964 (p. 5223). — Projet de loi **n° 266.**

Transmis au Sénat le 12 novembre 1964 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 22 (année 1964-1965)** ; rapport le 12 novembre 1964 par M. Marcel Pellenc, **n° 23 (année 1964-1965)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles le 12 novembre 1964 par M. Charles Fruh, **n° 24 (année 1964-1965)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques et du plan le 12 novembre 1964 par M. René Jager, **n° 25 (année 1964-1965)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées le 12 novembre 1964 par M. Ganeval, **n° 26 (année 1964-1965)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires sociales le 12 novembre 1964 par Mme Marie-Hélène Cardot, **n° 27 année 1964-1965).** Adoption avec modification en première lecture le 26 novembre 1964. — Projet de loi **n° 14 (année 1964-1965).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 27 novembre 1964, **n° 1197** ; rapport le 2 décembre 1964 par M. Louis Vallon au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1203.** Adoption des conclusions du rapport de la Commission mixte paritaire modifiées par deux amendements du Gouvernement le 3 décembre 1964 (p. 5832). — Projet de loi **n° 282.**

Rapport déposé au Sénat le 2 décembre 1964 par M. Pellenc au nom de la Commission mixte

paritaire, **n° 55 (année 1964-1965)**. Adoption des conclusions du rapport de la Commission mixte paritaire modifiées par deux amendements du Gouvernement le 3 décembre 1964. — Projet de loi **n° 31 (année 1964-1965)**.

Loi n° 64-1279 du 23 décembre 1964, publiée au *J. O.* du 24 décembre 1964 (p. 11513 à 11549).

DISCUSSION [14 octobre 1964] (p. 3179, 3198), [15 octobre 1964] (p. 3217, 3260), [16 octobre 1964] (p. 3330), [20 octobre 1964] (p. 3386). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Georges Bonnet, Ballanger, Duffaut, Abelin, Kir, Pasquini, Paquet, Cousté, Boscher, Meck, Ruais, Brousset, Buot, Collette, Flornoy.

Le plan de stabilisation ; la conjoncture qui a nécessité sa mise en place ; les réussites et les échecs (p. 3180, 3186, 3224, 3227); les problèmes posés par la sortie du plan de stabilisation (p. 3180) ; la nécessité d'une expansion économique face à la compétition extérieure accrue (p. 3198, 3226) ; les problèmes posés par le ralentissement de la conjoncture (p. 3219, 3224) ; le caractère équilibré du budget de 1965 (p. 3182, 3183, 3189, 3190, 3193, 3205, 3228, 3230, 3231) ; la signification de la disparition de l'impasse (p. 3193) ; le caractère déflationniste et inadapté du budget (p. 3129, 3226, 3227) ; les problèmes de gestion du Trésor, d'amortissement de la dette publique et de la politique monétaire (p. 3181, 3182, 3189, 3190, 3191, 3194, 3228) ; les problèmes du crédit et de l'épargne ; la nécessité de favoriser le financement des investissements dont le niveau est insuffisant ; la nécessité de réanimer le marché financier (p. 3180, 3181, 3183, 3184, 3198, 3199, 3218, 3226, 3229, 3236) ; la réorganisation des institutions financières en 1965 (p. 3200) ; les efforts nécessaires en matière d'investissements publics (p. 3198, 3199, 3218, 3226, 3231, 3233) ; en particulier, en matière d'équipement scolaire, de construction, de routes, d'autoroutes et d'agriculture (p. 3198, 3218, 3225, 3226, 3231) ; la situation des entreprises nationales (p. 3191, 3193, 3237) ; l'insuffisance des dotations du F.D.E.S. (p. 3226, 3228, 3229) ; la progression des dépenses de l'Etat en 1965 (p. 3198, 3218, 3221, 3225) ; en particulier les dépenses sociales (p. 3191) ; l'effort en faveur des familles (p. 3192) ; l'augmentation de la charge fiscale et la progression des recettes (p. 3192, 3218, 3220, 3221, 3225, 3235, 3238) ; l'éventualité de plus-values fiscales et leur emploi (p. 3232) ; les mesures fiscales concernant l'artisanat (p. 3192, 3226) ; la révision des barèmes d'imposition (p. 3193) ; le taux de l'impôt sur les sociétés (p. 3222, 3236) ; et les facilités d'amortissement (p. 3236) ; la complexité excessive de la législation fiscale (p. 3238) ; les problèmes du logement et de la construction : problèmes de financement (p. 3181, 3182, 3185, 3201, 3234) ; la complexité excessive de la législation (p. 3234) ; la nécessité de mettre fin à la spéculation (p. 3235); la détérioration de notre commerce extérieur (p. 3184, 3188, 3219, 3224) ; les problèmes de l'emploi et des salaires (p. 3188, 3224) ; le problème du niveau des prix (p. 3187, 3219, 3220) ; et l'augmentation du coût de la vie (p. 3222) ; les difficultés financières des collectivités locales (p. 3219, 3239, 3242); en particulier du District de Paris (p. 3242) ; les problèmes des circuits de distribution (p. 3232) ; la nécessité de favoriser la formation professionnelle (p. 3232) ; et la concentration des entreprises industrielles et commerciales (p. 3192, 3233) ; la politique agricole du Gouvernement (p. 3202, 3239) ; la situation difficile des rapatriés (p. 3218) ; des fonctionnaires (p. 3222) ; des personnes âgées (p. 3218, 3223, 3230, 3235, 3238) ; la nécessité d'une revalorisation des rentes viagères (p. 3237). Budget 1965.

Réponses du Gouvernement (p. 3242, 3243, 3244) ; en particulier sur : la situation des artisans (p. 3243) ; des personnes âgées (p. 3243) ; des autoroutes (p. 3244) ; l'emploi des plus-values fiscales (p. 3244) ; la concentration des entreprises (*ibid.*) ; la construction (*ibid.*) ; les rentes viagères (*ibid.*).

Suggestions diverses : assurer une correspondance rigoureuse entre le budget et le plan (p. 3183) ; donner un caractère plus contraignant au plan (p. 3229, 3230) ; suggestions en matière fiscale : proposition d'une réforme complète de la fiscalité (p. 3223) ; exonérations d'impôts des sommes distribuées aux actionnaires et des revenus investis dans des emprunts et des augmentations de capital (p. 3184) ; emploi du cadre régional en matière de fiscalité et de réanimation du marché financier (p. 3233) ; exonérations fiscales en faveur des familles dont les enfants poursuivent des études (p. 3238) ; révision de la fiscalité immobilière en matière de droits d'enregistrement (p. 3240).

Budget 1965.

Reproches faits au Gouvernement d'avoir présenté le budget au pays à la télévision avant d'en avoir saisi l'Assemblée Nationale (p. 3217, 3221, 3224).

PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER.

TITRE 1er. — *Dispositions relatives aux ressources.*

I. — *Impôts et revenus autorisés.*

Art. 1er : *Autorisation de percevoir les impôts existants et interdiction de percevoir les impôts non autorisés* (p. 3245) ; deux amendements de M. Catalifaud tendant, après le paragraphe I de cet article, à insérer deux nouveaux alinéas prévoyant l'utilisation du produit du versement de 1 % des industriels pour la construction et de la patente sur les lieux mêmes de la production (p. 3245) ; opposition de la Commission des finances et du Gouvernement qui estiment ce régime inapplicable (p. 3245, 3246); rejet des deux amendements (p. 3246) ; opposition du groupe communiste à l'article premier (p. 3246) ; adoption de l'article premier (*ibid.*).

Art. 2 : *Aménagement du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et maintien provisoire de la majoration de 5 % sur certaines cotisations* (p. 3246) ; la situation difficile des contribuables modestes (p. 3247, 3248) ; amendement du Gouvernement tendant à élever à 80 francs et 240 francs les limites de la décote (p. 3249, 3250) ; adoption de l'amendement (p. 3251) ; amendement de M. Baudis limitant les améliorations prévues aux revenus de l'année 1965 ; opposition du Gouvernement qui estime que cet amendement est sans objet et même dangereux pour les contribuables ; rejet de l'amendement au scrutin (p. 3261) ; liste des votants (p. 3271) ; amendement de M. Baudis prévoyant le dépôt d'un projet de loi pour l'imposition des revenus des années suivantes (p. 3251) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; opposition du groupe du centre démocratique à cet article (p. 3251) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié au scrutin (p. 3252) ; liste des votants (p. 3272).

Art. 3 : *Allégement de la taxe complémentaire en faveur des artisans* (p. 3252) ; la réduction de 6 à 3 % du taux de la taxe complémentaire applicable aux bénéfices des artisans (p. 3252) ; adoption au scrutin de l'article (*ibid.*) ; liste des votants (p. 3274).

Art. 4 : *Allégement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en faveur des contribuables âgés* (p. 3252) ; adoption (p. 3253).

Art. 5 : *Suppression de la taxe complémentaire correspondant à la fraction de la retenue à la source sur les revenus mobiliers laissée à la charge des contribuables* (p. 3253); amendement de MM. Lamps et Chaze ayant pour objet de supprimer le deuxième alinéa du texte proposé qui tend à exempter de la taxe complémentaire les revenus des valeurs mobilières émises hors de France (p. 3253) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 6 : *Exonération dans certaines limites des revenus de valeurs mobilières à revenu fixe* (p. 3253) ; amendement de MM. Lamps et Chaze ayant pour but de limiter la portée du texte proposé par le Gouvernement (*ibid*) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 6 (*ibid.*).

Art. 7 : *Revenus de capitaux mobiliers, Interdiction de la prise en charge de la retenue, Suppression de certaines exonérations* (p. 3253) ; amendement de MM. Chaze et Lamps limitant la portée du texte proposé par le Gouvernement (*ibid.*) ; rejet de l'amendement (p. 3253) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Vallon, au nom de la Commission, et M. de Tinguy tendant à supprimer le paragraphe II de l'article 7 ; le deuxième, présenté par MM. Chaze et Lamps tendant à supprimer certaines dispositions du paragraphe II de cet article (p. 3253) ; la nécessité d'une vérité et d'une unité des taux des intérêts des capitaux mobiliers (p. 3254) ; rejet au scrutin de l'amendement de MM. Vallon et de Tinguy (p. 3254) ; liste des votants (p. 3275) ; rejet de l'amendement de MM. Chaze et Lamps (p. 3254) ; adoption de l'article 7 (*ibid.*).

Art. 8 : *Impôt sur les opérations des bourses de valeurs, Aménagement des tarifs* (p. 3254) ; amendement de MM. Ricubon et Lamps tendant à la suppression de cet article (*ibid.*) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 9 : *Prorogation et extension des mesures prises en vue de faciliter la liquidation de certaines sociétés* (p. 3254) ; amendement de MM. Rieubon et Chaze tendant à la suppression de cet article qui favorise la concentration monopoliste (p. 3255) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; opposition du groupe communiste à l'article (*ibid.*) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 10 : *Entreprises de presse, Prorogation du régime des provisions destinées à*

faire face à des dépenses d'acquisition d'éléments d'actif ; adoption (p. 3255).

Après l'Art. 10 : amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Lepeu tendant à insérer un nouvel article concernant l'organisation du marché financier et la fiscalité des entreprises et faisant obligation au Gouvernement de déposer deux projets de réforme (p. 3255) ; observations du Gouvernement sur : les études actuellement en cours pour une réforme de l'imposition des entreprises (p. 3255, 3256) ; retrait de l'amendement de la Commission des finances (p. 3256) ; amendement de M. Lamps tendant, après l'article 10, à insérer un nouvel article faisant obligation au Gouvernement de déposer deux projets de loi concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques et un programme quinquennal de construction de logements (p. 3256) ; rejet de l'amendement (*ibid.*).

Art. 11 : *Exonération du revenu des immeubles dont le propriétaire se réserve la jouissance* (p. 3256) ; amendement de M. Pleven tendant à supprimer l'article 11, considérant que cet article entraînerait en réalité une augmentation d'impôts pour un grand nombre de propriétaires, notamment pour ceux qui occupent des immeubles anciens (p. 3257) ; l'atteinte portée au principe de la non-rétro activité des lois du fait qu'il est prévu que les dispositions de l'article 11 s'appliquent pour la première fois pour l'imposition des revenus de l'année 1964 (p. 3257) ; rejet de l'amendement (p. 3258) ; amendement de M. Charret prévoyant un droit d'option pour les propriétaires (p. 3258) ; retrait (*ibid.*) ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Poudevigne ; le second par MM. Desouches, Denvers et Schaff ; le troisième, par M. Vallon, au nom de la Commission, MM. Souchal, Duffaut et plusieurs de leurs collègues visant à augmenter les limites prévues au paragraphe II pour la déduction des intérêts afférents aux prêts contractés pour la construction ou l'acquisition des immeubles dont le propriétaire se réserve la jouissance (p. 3258) ; amendement du Gouvernement tendant à porter le nombre des annuités pouvant donner lieu à déduction de 5 à 10 et le montant maximum de la déduction de 1.500 à 5.000 francs (p. 3258) ; les auteurs des trois amendements précédents se rallient à l'amendement du Gouvernement et retirent les leurs (p. 3258) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, MM. Souchal, Duffaut et plusieurs de leurs collègues accordant aux propriétaires la faculté d'opter pour le maintien à leur profit de la législation en vigueur au 31 décembre 1963 en ce qui concerne les revenus fonciers de leur logement, cette faculté d'option devant jouer pour une période de trois ans renouvelable (p. 3258) ; amendement du Gouvernement restreignant ce droit d'option à l'imposition des revenus de 1964 (p. 3259) ; rejet au scrutin de l'amendement de la Commission des finances (p. 3259) ; liste des votants (p. 3276) ; amendement de M. Poudevigne prévoyant également un droit d'option en faveur des propriétaires (p. 3259) ; cet amendement est devenu sans objet (p. 3259) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; amendement de M. Pleven (*ibid.*) ; il devient sans objet (p. 3259) ; amendement de M. Poudevigne prévoyant que les dispositions de l'article 11 ne sont pas applicables en ce qui concerne les déductions des intérêts des prêts contractés antérieurement à la promulgation de la présente loi (p. 3259) ; retrait (p. 3260) ; adoption de l'article 11 au scrutin (p. 3260) ; liste des votants (p. 3277, 3278).

Reprise de la discussion (p. 3330).

Art. 12 : *Revenus fonciers, Déduction des dépenses d'amélioration* (p. 3330) ; l'injustice d'une réduction de la déduction forfaitaire des dépenses d'amélioration pour l'établissement de l'impôt sur le revenu (p. 3330, 3331) ; la situation des propriétaires d'immeubles qui sont en forme de société (p. 3331) ; amendement de M. Pleven visant à maintenir l'abattement forfaitaire de 30 % ; retrait de l'amendement (p. 3332) ; amendement du Gouvernement établissant à 25 % le taux de cette déduction forfaitaire (p. 3332) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Sabatier qui n'est pas soutenu (p. 3332) ; trois amendements soumis à discussion commune : le premier, présenté par M. Charret ; le deuxième par M. Bas, prévoyant que la déduction est cependant maintenue à 30 % pour les propriétaires qui renoncent à bénéficier de la déduction des frais d'amélioration (p. 3332) ; le troisième, présenté par M. Vallon, au nom de la Commission, MM. Rivain, Souchal et plusieurs de leurs collègues donnant un droit d'option pour les propriétaires (p. 3332) ; retrait des trois amendements (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement prévoyant l'application des dispositions de cet article pour

Budget 1965.

l'imposition des revenus de l'année 1965 (p. 3332) ; amendement de M. Pleven ayant le même objet (*ibid.*) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; de ce fait, l'amendement de M. Pleven est satisfait (p. 3332) ; adoption de l'article 12 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 13 : *Impôt sur les sociétés, Impôt sur le revenu des personnes physiques, Exclusion de certaines dépenses des charges déductibles des entreprises* (p. 3332) ; les conséquences des dispositions de l'article ; le nombre élevé des professions intéressées dans la production des cadeaux d'entreprises ; le problème des repas d'affaires ; les dispositions de l'article n'étant pas de nature à remédier aux abus dans ce domaine (p. 3332) ; l'atteinte qui serait portée à la profession de la restauration (p. 3333) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, MM. Anthonioz et Vivien tendant à la suppression de l'article (p. 3333) ; l'éventualité de reporter l'application de l'article au 1er juillet 1965 et sur la possibilité pour le Ministre des Finances de réintégrer dans les bénéfices des sociétés des imputations en frais généraux irrégulières (p. 3333, 3334) ; adoption de l'amendement (p. 3334) ; en conséquence, l'article 13 est supprimé (p. 3334).

Art. 14 : *Bénéfices agricoles, Déficits déclarés par les contribuables exploitant un domaine agricole à titre accessoire* (p. 3334); amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. Weinman tendant à la suppression de l'article (p. 3334) ; la situation des propriétés agricoles qui appartiennent à des sociétés (p. 3335) ; rejet de l'amendement de la Commission des finances (p. 3335) ; amendement de MM. Coste-Floret, Brugerolle et Jaillon prévoyant la possibilité de déduire les déficits des revenus globaux dans certains cas particuliers (sinistre, exploitation agricole en cours de création, exploitation agricole appartenant en propre à l'épouse du contribuable) (p. 3335, 3336) ; opposition du Gouvernement qui estime les dispositions de l'amendement de nature à avantager les non-exploitants agricoles (p. 3335) ; rejet de l'amendement (p. 3336) ; amendement de MM. Rivain et Charret prévoyant la possibilité d'une déduction des déficits du revenu global lorsque l'exploitation satisfera aux normes fixées pour être considérée comme rentable (p. 3336) ; retrait (*ibid.*) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Achille-Fould ; le deuxième, présenté par le Gouvernement, prévoyant en faveur des intéressés un report possible des déficits (p. 3337) ; rejet de l'amendement de M. Achille-Fould et adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; amendement de MM. Guéna et Weinman prévoyant l'application des dispositions de l'article pour l'imposition des revenus de l'année 1965 (p. 3337) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 14 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 15 : *Publicité sur la voie publique, Timbre des affiches* (p. 3337) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et MM. Duffaut et Lepeu tendant à la suppression de cet article (p. 3338) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de MM. Lepeu et Souchal tendant à une nouvelle rédaction de l'article (*ibid.*) ; rejet de l'amendement (p. 3339) ; amendement de MM. Rieubon et Chaze visant à laisser au conseil municipal le soin d'apprécier s'il y a lieu ou non de soumettre au droit de timbre les affiches visées (p. 3339) ; rejet (*ibid.*) ; amendement de M. Pleven prévoyant l'affectation du produit de ce droit de timbre pour les trois cinquièmes aux communes et pour les deux cinquièmes aux départements sur les territoires desquels les affiches sont placées (p. 3339) ; l'article 40 de la Constitution est applicable à cet amendement qui, en conséquence, est déclaré irrecevable (*ibid.*) ; amendement de MM. Grussenmeyer, Perrin, Bord et Hinsberger visant à supprimer le deuxième alinéa du paragraphe II de l'article 15 qui établit une discrimination entre petites et grandes villes (p. 3339) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de forme de MM. Lamps et Chaze (p. 3339) ; retrait de l'amendement (p. 3340) ; amendement de M. Boscher prévoyant que le produit du droit de timbre est affecté pour les trois cinquièmes aux communes et pour les deux cinquièmes à l'Etat ; le Gouvernement oppose l'article 40 de la Constitution et le reprend à son compte (p. 3340) ; en conséquence, l'amendement de M. Boscher est irrecevable (*ibid.*) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 3340); adoption de l'article 15 ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 15 : amendement de M. Pleven tendant, après l'article 15, à insérer un nouvel article prévoyant la perception sur les importations en provenance d'Algérie d'une taxe de 5 % dont le produit sera versé à un compte spécial (p. 3340) ; la situation des agriculteurs chassés de leur exploitation en Algérie auxquels le produit de cette taxe permettrait de verser des indemnités (p.

3340) ; observations du Gouvernement sur l'irrecevabilité d'un tel article en raison de l'affectation prévue pour le produit de cette taxe, sur le fait que cette taxe serait supportée en vérité par les consommateurs français et sur la possibilité d'atteindre ce but en imputant les sommes nécessaires sur l'aide à l'Algérie (p. 3341) ; rectification de l'amendement supprimant l'affectation du produit de cette taxe (p. 3341) ; rejet au scrutin de l'amendement (p. 3342) ; liste des votants (p. 3358).

Art. 16 : *Détaxation des carburants agricotes* (p. 3342) ; la diminution du contingent d'essence attribué aux exploitants agricoles dans les régions montagneuses (*ibid.*) ; adoption de l'article 16 (*ibid.*).

Art. 17 : *Prélèvement sur les recettes des sociétés de courses parisiennes* (p. 3342, 3343) ; les difficultés possibles que l'application de l'article créerait aux sociétés de courses de province dont le budget est principalement alimenté par les subventions des sociétés parisiennes ; sur le risque de provoquer la décadence de l'élevage français et sur la nécessité d'une certaine souplesse du texte (p. 3343) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et M. Chapalain tendant à une nouvelle rédaction du paragraphe I de l'article 17 (majoration de 50 % du barème du prélèvement spécial progressif sur les rapports du pari tiercé) (p. 3343); rejet de l'amendement (p. 3344) ; amendement de MM. Bousseau et Souchal ayant pour effet de limiter la rétro activité des dispositions du présent article (p. 3344) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission, et de M. de Tinguy prévoyant que les modalités de ce prélèvement seront fixées par arrêté du Ministre des Finances et du Ministre de l'Agriculture (p. 3344) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; trois amendements soumis à discussion commune : le premier présenté par M. Denvers prévoyant l'attribution du cinquième du produit de ce prélèvement aux communes ; le deuxième, présenté par MM. Michel Jacquet et Bizet prévoyant l'attribution de la moitié de ce prélèvement aux départements ; le troisième, présenté par M. Vallon, au nom de la Commission, et MM. Denvers et Taittinger établissant qu'une part égale au cinquième du prélèvement sera attribuée aux collectivités locales (p. 3344) ; retrait de l'amendement de M. Denvers ; retrait de l'amendement de MM. Jacquet et Bizet (p. 3344) ; observations du Gouvernement sur le fait que le problème financier des collectivités locales ne peut être résolu par de tels palliatifs (p. 3344) ; adoption de l'amendement (p. 3345) ; adoption de l'article 17 ainsi modifié (p. 3345).

II. — *Ressources affectées.*

Art. 18 : *Dispositions relatives aux affectations ;* adoption (p. 3345).

Art. 19 : *Fonds de soutien aux hydrocarbures, Prélèvement exceptionnel ;* adoption (p. 3345).

Art. 20 : *Prorogation de la majoration du droit de timbre sur les connaissements* (p. 3345) ; deux amendements identiques : le premier, présenté par M. Vallon, au nom de la Commission, et M. Denvers ; le second, par M. Denvers tendant à la fin de l'article 20 à substituer aux mots : « est prorogée en 1965 », les mots « cessera au 31 décembre 1965 » (p. 3345) ; adoption du texte commun des deux amendements (*ibid.*) ; adoption de l'article 20 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 21 : *Fonds spécial d'investissement routier* (p. 3345) ; la nécessité de majorer le taux de prélèvement sur les produits pétroliers en raison de l'ampleur des besoins d'investissement routier (p. 3345, 3346) ; adoption de l'article (p. 3346).

Art. 22 : *Fusion du budget annexe de la Caisse nationale d'épargne et du budget annexe des Postes et Télécommunications ;* adoption (p. 3346).

TITRE II. — *Dispositions relatives aux charges.*

Art. 23 : *Confirmation de dispositions législatives antérieures ;* adoption (p. 3346).

TITRE III. — *Dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges.*

Art. 24 : *Equilibre général du budget, état A* (p. 3347, 3348) ; observations du groupe communiste sur le caractère rétrograde du budget qui freine la consommation au profit des investissements (p. 3356); opposition à l'article 24 (p. 3356) ; amendement du Gouvernement tendant à diminuer de 33 millions de francs le montant des ressources inscrites à la ligne n° 1 : « Impôts directs perçus par voie d'émission de rôles » et diminuant de la même somme le plafond des charges figurant à la ligne : « Dépenses ordinaires civiles » (p. 3356) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; abstention du groupe du centre démocratique (p. 3356) ; opposition du groupe socialiste (p. 3356) ; adoption au scrutin de l'article 24 et de l'état A ainsi

Budget 1965. modifiés (p. 3357) ; liste des votants (p. 3359).

Orateurs : MM. Abelin, Baudis, Bizet, Chandernagor, Chauvet, Chaze, Darchicourt, Delachenal, Delong, Denvers, Duffaut, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Jaillon, Lamps, Tony Larue, Pleven, Rieubon, Rivain, Ruais, Souchal, Taittinger, de Tinguy.

DEUXIÈME PARTIE DE LA LOI DE FINANCES :

Art. 25 à 42 (réservés) (p. 3386).

Art. 25 à 27 : *voy. ci-dessous* ARTICLES RÉSERVÉS (p. 362).

Art. 28 et 29 : *voy.* BUDGETS MILITAIRES.

Art. 30 à 32 : *voy. ci-dessous* ARTICLES RÉSERVÉS (p. 362).

Art. 33 à 40 : *voy.* COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Art. 41 et 42 : *voy.* CONSTRUCTION.

Art. 43, 44 et état F, 45 et état G, 46 et état H : *voy. ci-dessous* ARTICLES RÉSERVÉS (p. 362).

Art. 47 : *voy.* AGRICULTURE.

Art. 48 et 49 : *voy. ci-dessous* ARTICLES RÉSERVÉS (p. 362).

Art. 50 : *voy.* CONSTRUCTION.

Art. 51 : *voy.* TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS (MARINE MARCHANDE).

Art. 52 : *voy.* BUDGETS MILITAIRES.

Art. 53 : *voy.* B.A.P.S.A.

Art. 54 : *voy.* AGRICULTURE.

Art. 55 à 58 : *voy.* ANCIENS COMBATTANTS.

Art. 59 : *voy.* CONSTRUCTION.

Art. 60 : *voy.* EDUCATION NATIONALE.

Art. 61 : *voy.* FINANCES (I. — Charges communes).

Art. 62 à 65 : *voy.* COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Art. 66 et 67 : *voy. ci-dessous* ARTICLES RÉSERVÉS (p. 362).

Art. 68 : *voy.* SERVICES DU PREMIER MINISTRE (Section VIII. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité).

Art. 69 : *voy.* CRÉDITS DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

Art. 70 et 71 : *voy.* BUDGETS MILITAIRES.

AFFAIRES CULTURELLES

DISCUSSION [7 novembre 1964] (p. 4988). Entendus : MM. Icart, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Marcenet, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Ribadeau Dumas, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* André Malraux, *Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles ;* Bourdelles, Grenier, Charret, Rossi, Delmas, Beauguitte, Fréville, Marcenet, *Rapporteur pour avis ;* Hostier, Boutard, Christian Bonnet, Vivien, Deniau, Maurice Schumann.

Le budget pour 1965 ; la modicité des crédits (p. 4989, 4990, 4998) ; l'architecture et les monuments ; la restauration des quartiers anciens (p. 4989, 4992, 4993, 4996, 4997, 4999, 5003, 5004) ; la conservation, la présentation et la création des œuvres d'art ; les expositions (p. 4989, 4991, 4992, 4994, 5003) ; le développement culturel ; les maisons de la culture (p. 4990, 4993, 4998, 4999, 5000) ; le cinéma ; sa situation de crise ; les relations du cinéma et de la télévision (p. 4990, 4991, 4995, 4999, 5000, 5001, 5002, 5004); l'art lyrique ; le problème de la décentralisation lyrique (p. 4996, 4998, 5003) ; le théâtre (p. 4999, 5001, 5002, 5004) ; la musique ; l'enseignement musical (p. 5002, 5003, 5004) ; l'insuffisance de l'enseignement artistique en France (p. 4999, 5004).

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 5005) ; adoption des titres III et IV de l'état B (p. 5005) ; adoption pour le titre V de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5005) ; adoption pour le titre VI de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5005).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DISCUSSION [3 novembre 1964] (p. 4409, 4421, 4439). Entendus : MM. Lepeu, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Ribière, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères (Affaires étrangères)* ; Roux, *Rapporteur spécial de la Commission des finances (relations culturelles ;* Xavier Deniau, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères (Relations culturelles) ;* Weber, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Relations culturelles) ;* Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères ;* Maurice Faure, René Pleven, de La Malène, Mme Vaillant-Couturier, MM. Grenier, Raust, Pianta, de Lipkowski, Boscher, Westphal, Ribière, Mer, Flornoy.

Le budget de 1965 et sa progression par rapport à 1964 (p. 4409, 4411, 4412, 4416, 4417) ; en particulier le budget des services diplomatiques (p. 4409) ; l'organisation des services de l'administration centrale (p. 4409, 4410) ; les postes à l'étranger (p. 4410) ; la structure de notre représentation à l'étranger : la nécessité de renforcer les services

économiques (p. 4411) ; le cadre diplomatique et consulaire et le personnel d'exécution des postes (p. 4412) ; le champ d'activité du Ministère des Affaires étrangères en matière de relations culturelles et d'aide technique ; son action à l'étranger (p. 4414 à 4420) ; nécessité d'une reconversion du fonds culturel (p. 4418) ; le plan quinquennal d'expansion culturelle adopté par le Conseil des Ministres en juin dernier (p. 4416, 4417) ; l'action du Ministère en matière de presse et d'information (p. 4410, 4411, 4412, 4413, 4418) ; la politique extérieure française (p. 4421 à 4436 et 4440 à 4445) ; en particulier, la réconciliation franco-allemande ; l'Europe ; le Marché commun (p. 4423 à 4436, 4440 à 4443, 4445, 4446, 4449, 4454, 4455) ; le Marché commun agricole (p. 4424, 4427, 4440) ; le problème d'une force militaire européenne (p. 4432, 4433) ; le siège des associations européennes (p. 4449) ; l'O.C.D.E., l'O.T.A.N. et le problème de la force multilatérale (p. 4425, 4426, 4427, 4430, 4448, 4454) ; la force de frappe française (p. 4430) ; les événements récents dans le monde : changement de pouvoir en U.R.S.S. (p. 4422, 4425, 4450) ; la bombe atomique chinoise ; le problème du désarmement (p. 4422, 4449, 4450) ; le changement de Gouvernement en Grande-Bretagne et la politique anglaise (p. 4421, 4422, 4448) ; le tiers monde (p. 4442, 4423) ; les relations de la France avec ces pays (p. 4451 à 4454) ; l'Amérique latine et le voyage du Chef de l'Etat (p. 4423) ; les problèmes du sud-est asiatique (p. 4435) ; l'audience de la France dans le monde (p. 4447) ; les contributions internationales (p. 4411, 4412) ; l'importance du Kennedy Round (p. 4411) ; la création d'un centre d'état civil des Français de l'étranger à Nantes (p. 4410).

Examen des crédits (p. 4456) ; adoption des titres III et IV de l'état B (p. 4456); adoption pour le titre V de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4456) ; adoption pour le titre VI de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4456) ; vote défavorable du groupe socialiste sur les titres V et VI de l'état C (*ibid.*)

Orateur : M. Chandernagor.

AGRICULTURE, F.O.R.M.A.
ET BUDGET ANNEXE
DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES
(B.A.P.S.A.).

DISCUSSION [5 novembre 1964] (p. 4674, 4681, 4712). Entendus : MM. Rivain, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Le Bault de la Morinière, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges,* (Agriculture) ; Fourmond, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Enseignement agricole) ;* Godefroy, *Rapporteur spécial de la Commission des finances (F.O.R.M.A.)* ; Bertrand Denis, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production (F.O.R.M.A.) ;* Paquet, *Rapporteur spécial de la Commission des finances, B.A.P.S.A.) ;* Peyret, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (B.A.P.S.A.) ;* Commenay, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production (B.A.P.S.A.) ;* Collette, Peretti, Juskiewenski, Orvoën, Ruffe, Picquot, Gaudin, Sagette, Bourdelles, Balmigère, Godefroy, Ponseillé, Bayou, Karcher, Le Lann, Renouard, Lathière, Roucaute, Borocco, Le Guen, Gasparini, de Montesquiou, Cherasse, Milhau, Fouchier, Fourvel, Mlle Dienesch, M. Tourné, Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Westphal, Richard, Ver, Briot, Delmas, Rousselot, Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* Peretti, Jean Moulin, Hoffer, Marcel Guyot, Méhaignerie, Bisson, Duraffour, Xavier Deniau, Beauguitte, Christian Bonnet, Lucien Bourgeois, Toury, Paul Coste-Floret, Lecornu, Berthouin, Raffier, Delong, Emile-Pierre Halbout, Thillard, Catalifaud, Poncelet, Brousset, Lepourry, Bousseau, Laudrin, Voisin, Aymé, Catry, Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

Budget 1965.

Le budget pour 1965 (p. 4675, 4676, 4682, 4683, 4685, 4686, 4691, 4692, 4720) ; les taxes indirectes grevant l'agriculture (p. 4685, 4686) ; les crédits pour l'aménagement des structures ; les S.A.F.E.R., le F.A.S.A.S.A. (p. 4675, 4677, 4687, 4698, 4702, 4705, 4706, 4707, 4710, 4719, 4724) ; les groupements d'exploitation en commun (p. 4707) ; le rôle des exploitations familiales (p. 4720) ; l'aménagement régional (p. 4675) ; la situation des zones spéciales d'action rurale (p. 4697, 4698); la compagnie d'aménagement des Landes de Gascogne (p. 4698) ; la désertion de certaines régions de montagne (p. 4698, 4699, 4700, 4725, 4728) ; la situation du département des Pyrénées-Orientales (p. 4704); les crédits consacrés à l'habitat rural (p. 4676, 4692, 4698, 4699, 4713, 4718, 4723) ; les subventions pour la création de gîtes communaux et ruraux (p. 4692) ; l'insuffisance des crédits consacrés à l'équipement rural (p. 4688, 4689, 4699, 4714, 4715, 4720, 4723) ; l'adduction d'eau et l'irrigation (p. 4689, 4690, 4701, 4705, 4714) ; le matériel agricole;

Budget 1965. l'amélioration des cultures et de l'élevage (p. 4676, 4689, 4723) ; l'élevage (p. 4719) ; l'équipement de l'agriculture en matière économique (stockage, conditionnement, transformation des produits agricoles) (p. 4689, 4727) ; le contrôle de la qualité et de la salubrité des denrées d'origine agricole (p. 4703); les crédits prévus au titre de la prophylaxie (p. 4703, 4706, 4712, 4718, 4719) ; l'enseignement agricole et la formation professionnelle (p. 4676, 4677, 4678, 4691, 4705, 4709, 4715, 4723, 4726) ; la vulgarisation agricole (p. 4691, 4692) ; les bourses (p. 4725, 4726) ; le programme forestier (p. 4676, 4696, 4716, 4725); les crédits des eaux et forêts (p. 4721); la création de l'Office national des forêts (p. 4702) ; le F.O.R.M.A. (p. 4679, 4680, 4706, 4726) ; le marché du lait (p. 4694, 4696, 4697, 4710, 4714, 4715, 4719, 4723, 4727) ; les problèmes viticoles (p. 4693, 4694, 4695, 4698, 4716, 4717, 4728, 4730) ; la viande ; la création d'un réseau d'abattoirs modernes (p. 4697, 4712, 4713, 4715, 4729) ; la betterave (p. 4724) ; le riz (p. 4720) ; la production de blé dur en France (p. 4702, 4728) ; l'aviculture (p. 4700) ; l'aide sociale à l'agriculture ; l'augmentation des charges que supportent les exploitants agricoles pour les dépenses de caractère social et la nécessité d'une aide de la collectivité ; la participation du budget de l'Etat au financement du B.A.P.S.A. (p. 4683 à 4686, 4688, 4689, 4703, 4706, 4713, 4717, 4718, 4719, 4726, 4727, 4732, 4733) ; l'assurance maladie des exploitants agricoles (p. 4684, 4718, 4723) ; l'assurance invalidité (p. 4684) ; le contrôle médical (p. 4685) ; l'allocation vieillesse (p. 4685) ; la nécessité d'une loi de garantie contre les accidents du travail des exploitants agricoles (p. 4688, 4727) ; l'indemnisation nécessaire des calamités agricoles (p. 4698, 4706, 4721, 4722) ; les marchés d'intérêt national (p. 4707, 4708, 4721) ; la politique agricole commune (p. 4708, 4709); le fonds européen d'organisation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) (p 4725) ; le problème du crédit agricole mutuel (p. 4692, 4693, 4723) ; la disparité du niveau de vie des agriculteurs par rapport au reste de la nation ; le mécontentement des paysans ; les prix agricoles (p. 4690, 4705, 4706, 4713, 4714, 4716, 4719, 4721) ; les femmes rurales (p. 4703, 4704) ; l'administration centrale du Ministère (p. 4676, 4722) ; la réforme des services extérieurs (p. 4724, 4725, 4728) ; la création du grade d'ingénieur divisionnaire des travaux des eaux et forêts (p. 4712, 4725) ; la Commission des comptes de l'agriculture (p. 4725).

Examen des crédits (p. 4728) ; titre III de l'état B (p. 4728) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et de M. Rivain tendant à réduire les crédits inscrits à ce titre par la suppression des crédits prévus pour la formation des identificateurs de viande (p. 4729) ; adoption de l'amendement (p. 4730) ; explications de vote du groupe communiste (p. 4730) ; adoption du titre IIII de l'état B (p. 4730).

TIitre IV de l'état B : (p. 4730) ; les crédits prévus au titre de la participation aux dépenses du concours général agricole et sur la subvention accordée pour l'achat de matériel agricole (p. 4730, 4731) ; adoption du titre IV de l'état B (p. 4731) ; adoption pour le titre V de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4731) ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Titre VI de l'état C (p. 4731) ; l'insuffisance des crédits affectés aux grands aménagements et sur le cas plus particulier de la Corse et du projet de conserverie dans cette île (p. 4731, 4732) ; adoption pour le titre VI de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4732) ; adoption du titre III de l'état D (*ibid.*) ; vote défavorable des groupes communiste et socialiste (p. 4732).

Prestations sociales agricoles (p. 4732).

L'accroissement des charges supportées par les exploitants agricoles en dépit d'une amélioration sensible du taux des allocations familiales et des allocations de vieillesse (p. 4732) ; adoption des crédits des services votés inscrits à l'article 31 au titre du budget annexe des Prestations sociales agricoles (p. 4732) ; adoption des crédits inscrits au paragraphe II de l'article 32 (Mesures nouvelles) (*ibid.*) ; deux amendements présentés par M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. de Tinguy introduisant certains aménagements dans les rubriques des états F et G (p. 4732) ; retrait (p. 4733) ; les états F et G demeurent réservés jusqu'au vote des articles 44 et 45 (p. 4733).

Art. 47 : *Fixation du taux de la contribution additionnelle aux primes et cotisations d'assurance destinée à alimenter le Fonds national de garantie des calamités agricoles* (p. 4733) ; adoption (*ibid.*).

Titre II : *Dispositions permanentes.*

I. — *Mesures d'ordre financier.*

Art. 53 : *Majoration de la cotisation individuelle de vieillesse des exploitants agricoles* (p. 4733) ; l'augmentation des charges so-

ciales des agriculteurs malgré le blocage de leurs prix de vente (p. 4733, 4734) ; adoption de l'article 53 au scrutin (p. 4734) ; liste des votants (p. 4757).

Après l'Art. 53 : amendement de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission de la production, tendant, après l'article 53, à insérer un nouvel article modifiant la première phrase du deuxième alinéa de l'article 27 de la loi complémentaire d'orientation agricole n° 62-933 du 8 août 1962 afin de faciliter les conditions d'octroi de l'indemnité viagère de départ et d'encourager la conversion partielle ou totale des cultures (p. 4734) ; observations du Gouvernement sur le risque de généralisation sans contrôle de l'indemnité viagère de départ (p. 4734, 4735) ; demande de précisions sur l'extension des critères d'attribution relatifs aux surfaces (p. 4735) ; retrait de l'amendement (p. 4735) ; amendement du Gouvernement tendant, après l'article 53, à insérer un nouvel article complétant l'article 27 de la loi du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole et prévoyant que des indemnités et des prêts peuvent aussi être accordés aux agriculteurs effectuant la conversion d'une exploitation non viable pour se rapprocher des conditions optimales (p. 4735) ; adoption (p. 4736) ; amendement de M. Paquet, au nom de la Commission des finances, tendant, après l'article 53, à insérer un nouvel article afin de retracer dans le budget social agricole les dépenses et les recettes du régime des salariés agricoles (p. 4736) ; adoption (*ibid.*).

Art. 54 : *Perception des taxes forestières* (p. 4736) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 54 : amendement de M. Commenay, au nom de la Commission de la production, et de M. Lalle complétant le troisième alinéa de l'article 1617 du Code général des impôts et supprimant la taxe frappant les sucres exportés au profit du B.A.P.S.A. (p. 4736) ; cet amendement est déclaré irrecevable en vertu de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*) ; amendement de M. Beauguitte tendant, après l'article 54, à insérer un nouvel article prévoyant que le Gouvernement déposera devant le Parlement, avant le 1er juillet 1965, un projet de loi tendant à organiser le contrôle du financement des investissements relatifs à la réalisation d'un programme national d'installation d'abattoirs (p. 4736) ; retrait de l'amendement (p. 4737).

Orateurs : MM. Bayou, Beauguitte, Briot, Charvet, Degraeve, Fouchier, Fourvel, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Lalle, Le Bault de la Morinière, *Rapporteur pour avis ;* Méhaignerie, Arthur Moulin, Montalat, Paquet, *Rapporteur spécial ;* Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* de Poulpiquet, Rivain, *Rapporteur spécial ;* de Rocca Serra, Ruffe. Budget 1965.

Anciens combattants et victimes de guerre

DISCUSSION [20 octobre 1964] (p. 3386). Entendus : MM. Fossé, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Beraud, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Philippe, Cazenave, Darchicourt, Laurent, Davoust, Tourné, Hinsberger, Cance, Grussenmeyer, André Beauguitte, Bignon, de Tinguy, Sainteny, *Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre.*

L'importance du budget des Anciens combattants (p. 3386) ; la croissance de ce budget au cours de ces dernières années (p. 3394, 3396) ; la progression des crédits en 1965 par rapport à 1964 (p. 3386, 3388, 3395, 4401) ; les crédits globaux (p. 3386, 3395) ; les mesures nouvelles (p. 3397) ; les dépenses supplémentaires (titre III et titre IV) (p. 3386, 3387, 3388, 3401, 3402, 3403, 3404) ; le caractère non satisfaisant de ce budget du fait que beaucoup de problèmes restent sans solution (p. 3387, 3389, 3390, 3391, 3392) ; la nécessité d'un effort accru (p. 3391, 3396) ; le mécontentement des anciens combattants (p. 3392) ; leurs revendications (p. 3397, 3398) ; le caractère raisonnable de ces revendications (p. 3395) ; la diminution du nombre des parties prenantes par suite de décès nombreux (p. 3386, 3393, 3394) ; les catégories d'âges des pensionnés (p. 3394, 3395) ; le fait que les sommes récupérées chaque année par suite de ces décès permettraient l'amélioration du sort des anciens combattants (p. 3392, 3393, 3394) ; rappel du principe d'un plan quadriennal voté dans l'article 55 de la loi de finances pour 1962 et non suivi d'effet (p. 3387, 3390, 3391, 3393, 3398) ; problème du rapport constant entre les pensions des victimes de guerre et certains traitements de la fonction publique ; sa mauvaise application (p. 3387, 3389, 3390, 3391, 3395, 3397, 3398) ; la nécessité d'une indexation des pensions (p. 3399) ; la revendication des soldats qui ont servi en Algérie d'être considérés comme anciens combattants (p. 3389, 3390, 3392, 3393, 3404) ; la demande au Gouvernement d'étendre le

Budget 1965. bénéfice des bonifications de campagne de guerre aux cheminots anciens combattants (p. 3396, 3404) ; le problème de la proportionnalité des pensions en fonction du taux de l'invalidité (p. 3404) ; le problème du remboursement des monnaies allemandes déposées par les rapatriés dans les centres d'accueil (p. 3392, 3393, 3405) ; le problème posé par la situation des anciens combattants et victimes de guerre d'Alsace et de la Moselle (p. 3384, 3395, 3404, 3405) ; le problème des forclusions (p. 3989, 3404) ; le rappel des manifestations anniversaires des deux guerres mondiales (p. 3397) ; l'action du Ministère des Anciens combattants pour une amélioration du sort des victimes de la guerre (p. 3387, 3388, 3404) ; les mesures d'assistance et d'action sociale (p. 3388) ; en particulier, l'hébergement, la rééducation professionnelle, les prêts au logement et d'installation professionnelle (p. 3388) ; l'organisation des services du Ministère en Algérie (p. 3389) ; le transfert du budget du Ministère de l'Intérieur au budget du Ministère des Anciens combattants de l'emploi de commissaire général aux monuments commémoratifs (p. 3387, 3405).

EXAMEN DES CRÉDITS DU MINISTÈRE (p. 3405) ; amendement de M. Darchicourt tendant à augmenter de 91.711 francs le montant des réductions de crédit inscrites au titre III afin de souligner le désaccord très profond qui oppose le Parlement au Gouvernement qui ne respecte pas la loi votée en 1962 ; rejet de l'amendement (p. 3405) ; adoption de la réduction de crédit proposée pour le titre III de l'état B au chiffre de 4.721.590 francs (p. 3405) ; adoption du titre IV de l'état B au chiffre de 125.613.725 francs (p. 3405).

Art. 55 : *Majoration des indices des pensions de veuves au taux normal, au taux de reversion, au taux spécial* (p. 3405) ; le reliquat de 33 milliards d'anciens francs dont le Ministère disposera en fin d'exercice; adoption de l'article (p. 3406).

Après l'Art. 55 : trois amendements soumis à discussion commune tendant, après l'article 55 à insérer un nouvel article : le premier, présenté par M. Darchicourt ; le deuxième, présenté par MM. de Tinguy, Cazenave et les membres des groupes du centre démocratique et du rassemblement démocratique prévoyant que, par application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962, le Parlement devra être saisi d'un plan quadriennal concernant les anciens combattants et victimes de la guerre ; le troisième amendement présenté par M. Beauguitte prévoyant le dépôt d'un projet de loi portant réforme du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre dont les dispositions tiendront compte de l'article 55 de la loi de finances pour 1962 (p. 3406) ; la nécessité de ce plan quadriennal (p. 3406) ; le coût de l'ensemble des mesures envisagées (p. 3407) ; l'engagement du Gouvernement de se conformer aux dispositions de l'article 55 de la loi de finances pour 1962 (p. 3407, 3408) ; en vertu de l'article 40 de la Constitution, les deux amendements de M. Darchicourt et de MM. de Tinguy et Cazenave sont irrecevables, alors que la Commission des finances estime que l'article 40 de la Constitution ne s'applique pas à l'amendement de M. Beauguitte (p. 3409) ; rappel au règlement de M. de Tinguy qui estime inadmissible que deux textes ayant une portée semblable subissent un sort différent (p. 3409) ; vote favorable du groupe socialiste (*ibid.*) ; adoption de l'amendement de M. Beauguitte (p. 3410).

Art. 56 : *Augmentation de l'indice de l'allocation spéciale prévue en faveur des enfants de veuves ou des orphelins atteints d'une infirmité incurable les mettant dans l'incapacité de gagner leur vie* (p. 3409 ; adoption (*ibid.*).

Art. 57 : *Augmentation de la majoration de pension attribuée aux ascendants ayant perdu plusieurs enfants* (p. 3409) ; adoption (*ibid.*).

Art. 58 : *Création d'une majoration spéciale en faveur des aveugles de la Résistance* (p. 3410) ; adoption (*ibid.*).

Adaption des crédits des articles (et de l'état B) concernant le Ministère des Anciens combattants et Victimes de la guerre (p. 3410).

Orateurs : MM. Beauguitte, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Cazenave, Darchicourt, J.-P. Palewski *Président de la Commission des finances ;* Sainteny, *Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre ;* de Tinguy, Tourné.

CONSTRUCTION

DISCUSSION [4 novembre 1964] (p. 4528, 4569). Entendus : MM. Taittinger, *Rapporteur spécial de la Commission des finances;* Royer, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Denvers, Neuwirth, Boscher, Chamant, De-

souches, Fanton, Gosnat, Terré, Sauzedde, Westphal, Hinsberger, Prioux, Schaff, Valenet, Mer, Brousset, Ehm, Bernard Rocher, Trémollières, Saintout, Poncelet, Raulet, Pillet, Maziol, *Ministre de la Construction.*

Le budget de la Construction pour 1965 (p. 4530, 4554) ; les problèmes de la construction : le logement, les besoins, le rythme insuffisant de construction, la politique du Gouvernement en la matière (p. 4528, 4529, 4530, 4532, 4533, 4534, 4536, 4539, 4540, 4542, 4544, 4545, 4548 à 4554) ; proposition d'une politique de rechange (p. 4541) ; les efforts nécessaires pour le logement social (H.L.M. en particulier) (p. 4533, 4537, 4538, 4541, 4542, 4546, 4547, 4548, 4557) ; la nécessité d'une aide à l'accession à la propriété (p. 4534, 4538) ; les problèmes de logement de la Seine et de la ville de Paris (p. 4546, 4547) ; le fractionnement du marché du logement (p. 4529, 4547) ; la politique foncière du Gouvernement : les Z.U.P. (zones à urbaniser en priorité) et les Z.A.D. (zones d'aménagement différé) (p. 4529, 4531, 4532, 4534, 4540 à 4545); le bail à construction (p. 4534, 4535); le problème de la spéculation foncière (p. 4538, 4539, 4553); la rénovation urbaine (p. 4536, 4537, 4545, 4546, 4547, 4548, 4555, 4556) ; les problèmes de financement de la construction ; la « débudgétisation » des investissements et des prêts et primes à la construction (p. 4531, 4534, 4536, 4537, 4538, 4540, 4542, 4544, 4545, 4549 à 4552, 4554); la nécessité d'une aide individualisée (p. 4552, 4553 et d'un encouragement à l'épargne privée (p. 4529, 4531, 4554) ; l'organisation défectueuse de l'industrie du bâtiment ; la nécessité d'une modernisation (p. 4531, 4535, 4544, 4550, 4554) ; la structure du Ministère de la Construction ; les problèmes de personnel (p. 4532, 4555) ; les lenteurs dans la délivrance du permis de construire (p. 4545, 4546, 4548, 4549) ; le développement des résidences secondaires (p. 4536) ; la situation de certains sinistrés de la dernière guerre (p. 4532, 4544).

Examen des crédits (p. 4555) ; adoption de la réduction de crédits proposée pour le titre III de l'état B (p. 4555) ; adoption du titre IV de l'état B (*ibid.*) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement pour le titre V de l'état C (p. 4556); vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Titre VI (p. 4556) ; amendement du Gouvernement tendant à une majoration des autorisations de programme (p. 4557) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du titre VI de l'état C (p. 4557) ; adoption pour le titre VII de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4557).

Budget 1965.

Art. 41 : *Octroi de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré* (p. 4557) ; amendement de M. Denvers tendant, avant le paragraphe I de l'article 41, à insérer un nouveau paragraphe disposant que le Gouvernement prendra toutes dispositions utiles pour permettre aux organismes d'H.L.M. la réalisation pour 1965 d'au moins 140.000 logements, tous secteurs confondus (p. 4558) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Denvers tendant à compléter l'article 41 par un nouvel alinéa prévoyant que les immeubles à loyer normal pourront se réaliser indifféremment, au titre de la location ou de l'accession à la propriété (p. 4558) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 41 ainsi modifié (p. 4558) ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Art. 42 : *Habitations à loyer modéré, Bonifications d'intérêts ;* adoption (p. 4558).

Art. 50 : *Programme triennal de logements primés ;* adoption (p. 4558).

Art. 59 : *Modification des taux des primes et redevances prévues par la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne* (p. 4558) ; amendement de M. de Tinguy tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 4559) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 59 (*ibid.*) ; vote défavorable du groupe communiste et de M. de Tinguy (p. 4559).

Après l'Art. 59 : deux amendements soumis à discussion commune, le premier présenté par MM. Ballanger, Lolive et Gosnat fixant un plafond au loyer des logements construits avec l'aide de l'Etat après le 1er septembre 1948, par référence au loyer des logements H.L.M. de même type (*ibid.*) ; le deuxième amendement, présenté par MM. Boscher, Fanton, de la Malène, Prioux et Poirier fixant un plafond au taux des loyers des logements économiques et familiaux construits sous le régime antérieur au 1er janvier 1964 par référence aux loyers applicables aux logements bénéficiant de prêts spéciaux du Crédit foncier (p. 4560) ; avis défavorable du Gouvernement désirant attirer l'épargne privée vers la construction et s'opposant à la rétroactivité de la régle-

Budget 1965.

mentation sur ce point (p. 4560, 4561) ; en vertu de l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances, les deux amendements sont déclarés irrecevables (p. 4562); amendement de MM. Boscher, Fanton, de la Malène, Poirier et Prioux prévoyant que toute offre de location d'un logement construit avec le bénéfice de prêts spéciaux sous le régime antérieur au 1er janvier 1964 ne pourra être supérieure au maximum fixé par arrêté conjoint du Ministre de la Construction et du Ministre des Finances et des Affaires économiques (p. 4562) ; reprise de la discussion (p. 4569) ; amendement de MM. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances ; Taittinger, Rapporteur spécial au nom de la Commission des finances, et Boscher tendant, après l'article 59, à insérer un nouvel article reprenant certaines dispositions du premier amendement de MM. Boscher, Fanton (p. 4569) ; amendement de MM. Ballanger, Lolive et Gosnat tendant, après l'article 59, à insérer un nouvel article, et reprenant certaines dispositions de leur précédent amendement (p. 4569) ; rejet au scrutin (p. 4571) ; liste des votants (p. 4598) ; adoption au scrutin de l'amendement présenté par la Commission des finances et M. Boscher (p. 4571) ; liste des votants (p. 4599) ; retrait du deuxième amendement de MM. Boscher, Fanton, de la Malène, Poirier et Prioux (p. 4571) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par MM. Boscher, Fanton et de la Malène, le second par M. Denvers et réglementant le taux d'augmentation annuel du prix de location des logements construits avec l'aide de l'Etat entre le 1er septembre 1948 et le 1er janvier 1964 (p. 4571) ; retrait (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant, après l'article 59, à insérer un nouvel article complétant l'article 5 de la loi n° 62-848 du 26 juillet 1962 afin d'uniformiser le droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité (p. 4571) ; adoption de l'amendement (*ibid.*).

Orateurs : MM. Ballanger, Boscher, Denvers, Desouches, Lolive, Maziol, *Ministre de la Construction ;* Prioux, Rabourdin, Rieubon, Ruais, Taittinger, *Rapporteur spécial ;* de Tinguy, Vallon, *Rapporteur général.*

COOPÉRATION.

DISCUSSION [22 octobre 1964] (p. 3678). Entendus : MM. Voisin, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Bettencourt, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Hauret, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Spénale, Charret, Odru, Mer, Davoust, Triboulet, *Ministre délégué chargé de la Coopération ;* Schumann, *Président de la Commission des affaires étrangères ;* Lejeune, Voisin, *Rapporteur spécial.*

Le budget du Ministère de la Coopération et les mesures qui y sont prévues (p. 3678, 3679, 3680, 3683, 3688, 3689, 3691) ; la diminution des crédits par rapport à 1964 (p. 3678, 3686) ; les mesures du titre III (p. 3678); les mesures du titre IV (p. 3679) ; les crédits du Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) ; le rôle de ce dernier (p. 3683, 3689, 3691) ; le rôle de l'aide aux pays sous-développés (p. 3682, 3684, 3685) ; la nécessité d'accroître l'aide multilatérale (p. 3687); en particulier, celle de l'Europe des Six (p. 3687) ; le rôle de la France dans les pays sous-développés (p. 3682, 3685, 3693); en particulier en Afrique (p. 3680, 3681, 3692, 3693); la coopération culturelle et technique française, notamment en matière d'enseignement (p. 3687, 3688, 3689); le départ des troupes françaises d'Afrique et la réforme de l'assistance militaire (p. 3690, 3691); le succès de la coopération sur le plan économique, en particulier pour les échanges entre la France et les pays sous-développés (p. 3693, 3694) ; le personnel de la coopération (p. 3679) ; les administrateurs de la France d'outre-mer (p. 3683, 3688, 3694) ; le problème de la formation des personnels d'assistance technique (p. 3684) ; leurs effectifs (p. 3689) ; l'envoi de jeunes gens du contingent comme assistants techniques et la réussite de cette expérience (p. 3688, 3690) ; la nécessité d'une meilleure organisation et d'une définition des structures, des buts et des moyens de la coopération française (p. 3683, 3684) ; l'action de la République populaire chinoise en Afrique (p. 3686) ; le problème du sort de MM. Dicko et Fily-Dabo Sissoko (p. 3692); le rôle insuffisant de l'Assemblée Nationale en matière de coopération (p. 3681, 3691).

EXAMEN DES CRÉDITS DU MINISTÈRE (p. 3694, 3695) ; vote favorable du groupe du centre démocratique ; abstention du groupe communiste (p. 3694) ; adoption du titre III de l'état B (p. 3694) ; adoption du titre IV de l'état B (p. 3695) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du titre V de l'état C (p. 3695).

Adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du titre VI de l'Etat C (*ibid.*).

Orateur : M. Davoust.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

DISCUSSION [22 octobre 1964] (p. 3698). Entendus : MM. Pierre Bas, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ; Renouard, Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Feuillard, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Cerneau, Sablé, Bustin, Albrand, Heder, Debré, Feuillard, Jacquinot, *Ministre d'Etat chargé des Départements d'outre-mer.*

Le budget de 1965 et les mesures qui y sont prévues (p. 3698, 3699, 3703, 3704, 3707, 3710, 3715) ; l'insuffisance des crédits (p. 3700, 3710) ; les crédits du titre III (p. 3703); du titre IV (p. 3704) ; du titre VI (p. 3704) ; l'insuffisance des crédits alloués au titre du F.I.D.O.M. (p. 3704, 3705, 3718) ; la situation générale et les problèmes des départements d'outre-mer (p. 3708, 3709, 3710) ; en particulier à la Guyane (p. 3710, 3711, 3712) ; et à la Guadeloupe (p. 3703, 3707, 3713, 3714, 3721) ; l'évolution économique et sociale des départements d'outre-mer (p. 3699, 3700, 3701, 3706, 3715, 3716) ; notamment les problèmes de la production bananière (p. 3699, 3701, 3706, 3714, 3718) ; de la production sucrière et de son écoulement au sein du Marché commun (p. 3699, 3701, 3705, 3706, 3708, 3709, 3714, 3717) ; de la production d'ananas (p. 3718) ; les problèmes de la pêche (p. 3706) ; du tourisme et de l'hôtellerie (p. 3699, 3701, 3706, 3720) ; les migrations (p. 3698, 3701, 3703, 3704, 3715) ; l'évolution du niveau de vie et la politique sociale (p. 3699, 3715, 3716) ; la politique d'investissements (p. 3718, 3719, 3720, 3721) ; en particulier pour le développement de l'industrie (p. 3720) ; la réforme foncière (p. 3720, 3721) ; les problèmes administratifs des départements d'outre-mer (renforcement des structures administratives) (p. 3702, 3704) ; les problèmes législatifs (p. 3702) ; financiers (p. 3703) ; le problème d'un changement de statut des départements d'outre-mer (p. 3708, 3710) ; l'organisation du service militaire dans les départements d'outre-mer (p. 3704, 3712, 3713) ; l'insuffisance des services de statistiques (p. 3703) ; les modifications du statut de la S.A.T.E.G. (p. 3705); le désir de voir l'élite des jeunes gens d'outre-mer venir en partie en métropole, en particulier dans les corps administratifs (p. 3721, 3722) ; les responsabilités de différents Ministères en ce qui concerne l'administration des départements d'outre-mer (p. 3712) ; la critique de la politique gouvernementale dans les départements d'outre-mer (p. 3707, 3708, 3709, 3710).

EXAMEN DES CRÉDITS DU MINISTÈRE (p. 3722); adoption des titres III et IV de l'état B (p. 3722); adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du titre V de l'état C (*ibid.*) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du titre VI de l'état C (*ibid.*).

Art. 69 : *Organisation de la lutte contre la lèpre dans les départements d'outre-mer* (p. 3722) ; adoption (*ibid.*).

Orateurs : MM. Debré, Jacquinot, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer.*

EDUCATION NATIONALE.

DISCUSSION [29 octobre 1964] (p. 4106, 4121, 4145) ; [30 octobre 1964] (p. 4296). Entendus : MM. Chapalain, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Poirier, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Weinman, *Rapporteur spécial de la Commission des finances, (Constructions scolaires) ;* Dassié, *Rapporteur pour avis suppléant de la Commission de la production et des échanges (Constructions scolaires) ;* Meunier, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Constructions scolaires) ;* Vivien, *Rapporteur spécial de la Commission des finances (Jeunesse et Sports) ;* Flornoy, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Jeunesse et Sports) ;* Séramy, Fouchet, *Ministre de l'Education nationale ;* Mondon, Privat, Ducos, Davoust, Dupuy, Commenay, Royer, Grussenmeyer, Christian Bonnet, Peretti, Cornette, Couderc, Etienne Fajon, Herzog, *Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ;* Vivien, *Rapporteur spécial ;* Valenet, Barniaudy, Péronnet, Hostier, Becker, Chazalon, Schaff, Nègre, Fouchet, *Ministre de l'Education nationale ;* Garcin, Krieg, Mer, Odru, Gilbert Faure, Fourvel, de Poulpiquet, André Rey, Ramette, Martin, Westphal, Fanton, Vignaux, Schmittlein, Mme Ploux, MM. Cachat, Boscher, Rabourdin, Ehm, Xavier Deniau, Darchicourt, Comte-Offenbach, Herzog, *Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ;* Dupuy, Laudrin, Fanton, Odru, Chapalain, *Rapporteur spécial ;* Westphal, Fouchet, *Ministre de l'Education nationale.*

Le budget de l'Education nationale ; les efforts consentis (p. 4106, 4107, 4110, 4111, 4112, 4113, 4117, 4118, 4122, 4123, 4129,

Budget 1965. 4130, 4131, 4132, 4137, 4153, 4158, 4159) ; la confrontation des résultats obtenus avec les objectifs du IVe Plan (p. 4107, 4111, 4112, 4113, 4118, 4123, 4126, 4128, 4129, 4137) ; les problèmes de la fonction enseignante : problèmes d'effectifs ; de recrutement ; nécessité d'une refonte (p. 4108, 4109, 4119, 4123, 4128, 4131, 4132, 4134, 4150, 4151, 4158) ; l'aggravation des conditions de travail des personnels de l'Education nationale (p. 4133, 4160) ; la situation des surveillants généraux de lycées (p. 4152) ; le problème de la création du grade de directeur d'école (p. 4307, 4308) ; les problèmes d'effectifs scolaires (p. 4106, 4107, 4129, 4153) ; la nécessité de créer de nouvelles écoles maternelles (p. 4298) ; la situation de l'enseignement du premier degré (p. 4138, 4163, 4298) ; la fermeture prévue de certaines écoles primaires rurales à faibles effectifs (p. 4132, 4133, 4138, 4142, 4157, 4163, 4164) ; le problème du devenir des écoles publiques (p. 4133, 4134) ; la réforme de l'enseignement du second degré ; la situation des collèges d'enseignement général (p. 4108, 4109, 4110, 4118, 4124, 4127, 4133, 4134, 4135, 4150, 4152, 4154, 4155, 4160, 4164) ; la récente réforme du baccalauréat (p. 4118 4125, 4149) ; le nombre excessif de réformes ces dernières années (p. 4119, 4120) ; la situation de l'enseignement supérieur (p. 4106, 4107, 4132, 4147, 4148, 4150, 4154, 4158, 4159, 4160, 4161, 4305, 4306) ; la nécessité d'une réforme de l'enseignement supérieur (p. 4110, 4124, 4125, 4154, 4155) ; les réformes trop nombreuses de ces dernières années (p. 4119) ; l'enseignement technique (p. 4136, 4145, 4146, 4155, 4156, 4157, 4164, 4297) ; sa situation en Alsace (p. 4135) ; l'aide aux établissements privés (p. 4130, 4149) ; la situation de leurs enseignants (p. 4157, 4158) ; le problème des enfants inadaptés scolaires (p. 4113, 4127) ; la scolarisation des enfants de bateliers (p. 4152) ; le problème du ramassage scolaire (p. 4148, 4159, 4299, 4306) ; la nécessité d'une gratuité des fournitures scolaires (p. 4109, 4130, 4138, 4139) ; l'insuffisance des bourses (p. 4136, 4139, 4142, 4148, 4149, 4157, 4164, 4306) ; les constructions scolaires ; leurs problèmes de financement (p. 4107, 4108, 4110, 4111, 4112, 4123, 4128, 4133, 4134, 4136, 4137, 4141, 4147, 4150, 4155, 4296, 4297, 4298, 4306, 4307) ; l'activité du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ; la nécessité d'équipements sportifs ; les résultats des Jeux olympiques de Tokyo (p. 4114, 4115, 4139, 4140, 4141, 4142, 4162, 4301, 4302, 4303, 4304) ; le budget pour 1965 (p. 4116, 4139, 4140, 4141, 4162, 4299, 4300, 4302, 4304, 4305, 4307) ; les efforts faits pour développer l'enseignement sportif, en particulier dans les écoles primaires (p. 4116, 4117, 4141, 4142, 4300, 4302, 4308) ; les activités des associations de jeunesse (p. 4300) ; le concours d'entrée à l'Ecole normale (p. 4151, 4152) ; la nécessité de développer l'orientation scolaire et d'accorder plus de moyens au B.U.S. (p. 4130, 4131, 4154, 4161) ; la création d'un institut d'onomastique (p. 4299).

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 4307).

TITRE III de l'état B (p. 4308) ; amendement du Gouvernement tendant à une simple régularisation budgétaire (p. 4308) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption des crédits du titre III de l'état B (*ibid.*).

TITRE IV de l'état B (p. 4308) ; amendement de MM. Poirier, Chapalain, Henry Rey et Tomasini tendant à une réduction de crédits afin de dégager des ressources qui permettraient d'étendre la gratuité des fournitures scolaires aux classes de 6e et de 5e des C.E.G.; engagement du Gouvernement d'étendre immédiatement à la classe de 6e des C.E.G. le principe de la gratuité des fournitures scolaires (p. 4308) ; en conséquence, retrait de l'amendement de MM. Poirier, Chapalain, Henri Rey et Tomasini ; reprise de cet amendement par MM. Privat et Dupuy (p. 4308) ; opposition du groupe du centre démocratique à cet amendement (p. 4309) ; rejet de l'amendement au scrutin (p. 4309) ; liste des votants (p. 4320) ; amendement de M. Vivien tendant à réduire les crédits du titre IV de façon à rappeler la priorité qui doit être donnée aux actions sportives et en particulier à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de Grenoble pour 1968 ; retrait de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Fanton tendant à une réduction des crédits du titre IV (p. 4309) ; réduction qui correspond exactement à la subvention versée à la F.S.G.T. ; adoption de l'amendement (p. 4310) ; amendement du Gouvernement tendant à augmenter les crédits du titre IV (p. 4310) ; adoption (*ibid.*) ; adoption des crédits du titre IV de l'état B (*ibid.*).

TITRE V de l'état C : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement au scrutin (p. 4310) ; liste des votants (p. 4321) ; vote favorable du groupe du centre démocratique (p. 4310, 4311).

TITRE VI de l'état C : adoption de l'auto-

risation de programme et du crédit de paiement (p. 4311).

Art. 60 : *Aménagement du régime de l'allocation scolaire* (p. 4311) ; amendement de MM. Chapalain, de Tinguy, Boscary-Monsservin et Le Bault de la Morinière tendant à une nouvelle rédaction de l'article afin de faire intervenir les conseils généraux dans la distribution des fonds des établissements scolaires publics et pour les établissements et classes sous contrat, prévoyant que les fonds destinés aux établissements scolaires publics sont affectés par priorité à financer la part des communes et des départements pour la construction de bâtiments scolaires, pour l'acquisition et le renouvellement du matériel d'enseignement et du mobilier scolaire, et disposant enfin que, pour les établissements hors contrat, les fonds seront affectés à la rémunération du personnel enseignant (p. 4311) ; adoption (p. 4312) ; en conséquence, ce texte devient l'article 60 (*ibid.*).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Chapalain, *Rapporteur spécial ;* Dupuy, Fanton, Flornoy, Fouchet, *Ministre de l'Education nationale ;* Fréville, Herzog, *Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports;* Laudrin, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Poirier, Privat, de Tinguy, Tourné, Vivien.

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DISCUSSION [9 novembre 1964] (p. 5174). Entendus : MM. Prioux, *Rapporteur spécial de la Commission des finances* (*Charges communes*) ; Chauvet, François-Benard, Lamps, Privat, Fil, Schmittlein, Chandernagor, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Sanson, *Rapporteur spécial de la Commission des finances* (*Services financiers*) ; Fouchier, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges* (*Commerce extérieur*) ; Kaspereit, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges* (*Commerce intérieur*) ; Lamps, Tony Larue, Chauvet, Boulay, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

SECTION I : *Charges communes.*

Le budget des Charges communes pour 1965 (p. 5180, 5181, 5186, 5187) ; les crédits consacrés à la fonction publique et au secteur nationalisé ; les problèmes de rémunérations (p. 5181 à 5187) ; les pensions civiles et militaires de retraite (p. 5183, 5185, 5186) ; la dette publique (p. 5180, 5186) ; les interventions publiques de l'Etat dans le domaine international, économique et social (p. 5181, 5187) ; l'action de la Caisse des dépôts et de sa filiale, la S.C.E.T. (Société centrale pour l'équipement du territoire) (p. 5182) ; les zones d'action rurale et sociale (p. 5182). Budget 1965.

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 5187).

TITRE Ier de l'état B (p. 5187) ; amendement du Gouvernement prélevant sur les charges communes 33 millions de francs afin de gager la perte de recettes résultant de l'élargissement des limites de la décote de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (p. 5187) ; adoption (*ibid.*) ; en conséquence le titre Ier se trouve ainsi doté (*ibid.*) ; adoption des titres II et III de l'état B (p. 5187) ; adoption de la réduction de crédits proposés pour le titre IV de l'état B (p. 5187) ; adoption pour les titres V et VI de l'état C des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 5188).

Art. 61 : *Majoration des taux de pensions exceptionnelles inscrites au Trésor public et accordées à titre de récompense nationale ;* adoption (p. 5188).

SECTION II : *Services financiers* (p. 5188).

L'évolution du budget des Services financiers pour 1965 (p. 5188, 5192, 5193 à 5196); les réformes de structure dans ces Services (p. 5196) ; l'insuffisance de leurs effectifs (p. 5188, 5192, 5193, 5194, 5196) ; la direction générale des impôts ; l'accroissement de ses tâches (p. 5193, 5194) ; la direction générale des prix et des enquêtes économiques (p. 5189, 5193) ; les statistiques, l'I.N.S.E.E. (p. 5192, 5195) ; le commerce extérieur français (p. 5189, 5190, 5191) ; le commerce intérieur et les problèmes des circuits de distribution (p. 5191, 5192) ; examen des crédits (p. 5196).

TITRE III de l'état B : amendement de M. Lalle tendant à une réduction de crédits réalisant une économie qui permettrait au Gouvernement de créer cinq nouveaux postes d'attachés agricoles à l'étranger (p. 5196) ; opposition de l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances (p. 5197) ; en conséquence, l'amendement est irrecevable (*ibid.*) ; adoption des titres III et IV de l'état B (*ibid.*) ; adoption pour le titre V de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Lalle, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Prioux,

Budget 1965. *Rapporteur spécial ;* Sanson, *Rapporteur spécial.*

INDUSTRIE

DISCUSSION [30 octobre 1964] (p. 4312, 4333). Entendus : MM. Bailly, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Poncelet, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Maurice Bokanowski, *Ministre de l'Industrie ;* Gaulhier, Martel, Schwartz, Schloesing, Derancy, Maurice-Bokanowski, *Ministre de l'Industrie ;* Le Guen, Ramette, André Rey, Commenay, Mainguy, Bauguitte, Chazalon, Ehm, Zimmermann, Frys, Schloesing.

Le budget pour 1965 (p. 4312, 4314, 4335) ; la situation dans l'industrie française et la production industrielle en 1964 (p. 4371, 4319) ; la situalion dans le Haut-Rhin (p. 4338, 4339, 4341) ; la nécessité d'une modernisation de l'industrie française (p. 4313, 4336) ; l'insuffisance de la recherche technique et industrielle ; l'aide gouvernementale à celte activité (p. 4312, 4313, 4315, 4316, 4337, 4341) ; l'activité du B.R.G.M. (Bureau de recherches géologiques et minières) (p. 4337, 4341, 4342, 4343) ; la colonisation de l'industrie française par les brevets étrangers (p. 4339, 4340) ; la dégradation de notre posilion exportatrice (p. 4313, 4315) ; la stagnation inquiétante des investissements industriels, en particulier dans la sidérurgie, les industries mécaniques et le textile (p. 4314, 4315, 4336, 4341) ; les problèmes énergétiques du Marché commun (p. 4313) ; la situation énergétique française (p. 4315, 4317, 4318, 4319, 4340) ; l'aide à l'E.D.F. (p. 4338, 4341) ; le sort des mineurs (p. 4316, 4317, 4318, 4334, 4335) ; la situation de leurs habitations (p. 4335, 4336, 4342) ; l'industrie chimique de la houille (p. 4318, 4340) ; la situation des mines de fer de Lorraine (p. 4337, 4338, 4340) ; les problèmes de l'artisanat et du commerce de détail ; la fiscalité qui leur est applicable (p. 4315, 4316, 4317, 4335, 4336, 4337, 4338, 4340) ; le canal latéral de la Garonne et le canal du Midi (p. 4336) ; les chantiers hydro-électrique de la Durance (p. 4336); le Kennedy Round (p. 4314, 4341).

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 4342) ; adoption des crédits des titres III et IV de l'état B (p. 4342) ; adoption pour le titre V de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4342).

TITRE VI de l'état C (p. 4342) ; amendement de M. Pleven tendant à supprimer les crédits du chapitre 62-12 afin d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'insuffisance des dotations du B.R.G.M. et d'inciter le Ministère des Finances à saisir l'Assemblée d'une lettre rectificative (p. 4342, 4343) ; rejet de l'amendement de M. Pleven au scrutin (p. 4343) ; liste des votants (p. 4360) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement pour le titre VI de l'état C (p. 4343) ; adoption du titre III (chapitre 37-61), de l'état D (p. 4343).

Orateurs : MM. Maurice-Bokanowski, *Ministre de l'Industrie ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Pleven, Valenet.

INTÉRIEUR.

DISCUSSION [28 octobre 1964] (p. 4004, 4026). Entendus : MM. Edouard Charret, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Zimmermann, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles;* Pleven, Waldeck L'Huillier, Grussenmeyer, Schaff, Duhamel, Fouet, Fouchier, Mondon, Chérasse, d'Aillières, Pic, Le Gallo, Brousset, Longequeue, Tony Larue, Mme de Hauteclocque, MM. Raulet, Rivain, de Sesmaisons.

Le budget pour 1965 (p. 4004, 4007, 4026); la réorganisation de la région parisienne (p. 4022, 4027) ; les problèmes de personnel consécutifs à cette réorganisation (p. 4004, 4005, 4021, 4022) ; la réforme administrative (p. 4005, 4009, 4018, 4026) ; le fonctionnement des Commissions de développement économique régional (p. 4005, 4008) ; la situation des collectivités locales : les problèmes de structure et de groupements de communes (p. 4006, 4011, 4016, 4018, 4019, 4031) ; leurs difficultés financières devant les charges croissantes (p. 4006, 4009, 4010, 4015, 4016, 4017, 4023, 4024, 4031, 4032) ; les prévisions budgétaires pour 1965 en ce qui concerne les collectivités locales (p. 4006, 4007, 4011, 4014, 4019, 4020, 4021, 4029, 4030); les problèmes du personnel communal (p. 4015, 4016, 4019, 4022, 4030) ; la création dans les communes d'un fichier domiciliaire (p. 4012) ; la gestion de l'ensemble des fonctionnaires et agents dépendant du Ministère (p. 4007, 4008) ; la situation du corps préfectoral (p. 4005, 4006) ; celle des personnels de préfecture (p. 4010, 4015, 4027) ; la police et la sûreté nationale (p. 4005, 4006, 4008, 4010, 4018, 4023, 4027, 4028) ; la situation des personnels (p. 4005, 4006, 4008, 4015, 4018, 4027, 4028) ; la lutte contre l'incendie et la protection civile (p. 4012, 4013, 4014, 4016, 4017, 4028, 4029) ; les sapeurs-pom-

piers ; leurs problèmes de pensions (p. 4012, 4024, 4028, 4029) ; le fonctionnement de la Commission d'unification législative dans les départements d'Alsace et de Moselle (p. 4012); la reconstruction des ouvrages d'art détruits par faits de guerre (p. 4012).

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 4032) ; vote favorable du groupe U.N.R.-U.D.T. (p. 4032) ; amendement du Gouvernement tendant à augmenter les crédits destinés aux Commissions de développement économique régional (p. 4033) ; adoption de la réduction de crédits proposée pour le titre III de l'état B (p. 4033).

Amendement du Gouvernement pour dégager les ressources nécessaires (p. 4033) ; adoption (*ibid*) ; adoption de la réduction de crédits proposée pour le titre IV de l'état B (p. 4033); adoption pour le titre V de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid*) ; adoption pour le titre VI de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid*).

Orateurs : MM. Boscher, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Charret, *Rapporteur spécial ;* Comte-Offenbach, Pic, Pleven.

JUSTICE.

DISCUSSION [30 octobre 1964] (p. 4345). Entendus : MM. Sabatier, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Krieg, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Garcin, Commenay, Dejean, Lepage, Heder, Zimmermann, Lepeu, de Grailly, Fanton, Foyer, *Garde des Sceaux.*

Le budget du Ministère de la Justice pour 1965 (p. 4345) ; les problèmes de carrière des magistrats ; désaffection de la jeunesse pour la carrière judiciaire et le C.N.E.J. (Centre national des études judiciaires) (p. 4345, 4346, 4349, 4352, 4354) ; la nécessité d'une réforme (p. 4349, 4353) ; en particulier la fusion des professions d'avocat et d'avoué (p. 4346, 4347, 4349, 4352, 4354) ; les problèmes du libre établissement des avocats au sein du Marché commun (p. 4348) ; les difficultés de la caisse nationale des barreaux français (p. 4350, 4354) ; la réforme nécessaire des greffes (p. 4347, 4349, 4350, 4351, 4354) ; la refonte de l'assistance judiciaire (p. 4347, 4348, 4349, 4350, 4354) ; la réforme de l'administration centrale du Ministère au début de 1964 (p. 4346, 4347, 4348) ; la situation des personnels de la justice (p. 4348, 4349, 4351) ; les problèmes d'équipement des tribunaux (p. 4349, 4350) ; les services pénitentiaires (p. 4353, 4355) ; l'augmentation de la délinquance juvénile, l'éducation surveillée (p. 4347, 4348, 4349, 4352, 4355) ; les problèmes de l'amnistie (p. 4349, 4350, 4353, 4356, 4357) ; l'organisation judiciaire en Guyane (p. 4351, 4355) ; les problèmes de la signature des effets de commerce à la griffe (p. 4352, 4353). Budget 1965.

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 4355) ; amendement de MM. Paul Coste-Floret, Pleven, Charvet et les membres du groupe du centre démocratique et MM. Maurice Faure, Guy Ebrard et les membres du groupe du rassemblement démocratique tendant à réduire le montant des crédits inscrits au titre III de l'état B afin de demander la discussion des propositions de loi relatives à l'amnistie (p. 4355, 4356, 4357) ; rejet de l'amendement au scrutin public (p. 4358) ; liste des votants (p. 4361) ; adoption du titre III de l'état B (p. 4358) ; adoption de la réduction de crédits proposée pour le titre IV de l'état B (p. 4358) ; adoption pour le titre V de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*) ; adoption pour le titre VI de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4358).

Orateurs : MM. Anthonioz, Coste-Floret, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Garcin, Sabatier, *Rapporteur spécial.*

RAPATRIÉS.

DISCUSSION [28 octobre 1964] (p. 4033). Entendus : MM. Prioux, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Zimmermann, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Pasquini, Sallenave, Schloesing, Rieubon, Icart, Ducos, Bayou, Ponseillé, Poudevigne, Frey, *Ministre de l'Intérieur.*

Le budget de 1965 et sa diminution (p. 4033, 4034, 4038, 4042, 4043) ; l'action du Ministère (p. 4033, 4034, 4038, 4039, 4041) ; l'activité de l'agence de défense des biens et intérêts des rapatriés (p. 4035, 4041, 4044); la situation des rapatriés ; les problèmes encore en suspens (p. 4035, 4036, 4040, 4041, 4042, 4043) ; le problème du reclassement des agriculteurs (p. 4034, 4037, 4038, 4044); des Français musulmans (p. 4034, 4035, 4043) ; le reclassement dans la fonction publique (p. 4038, 4040) ; le reclassement professionnel ; les efforts de formation professionnelle (p. 4040, 4043) ; les problèmes de relogement (p. 4035, 4036, 4039, 4041, 4044) ; d'indemnisation patrimoniale des rapatriés

Budget 1965.

(p. 4035, 4037, 4038, 4039, 4040, 4041) ; l'indemnisation des victimes physiques du terrorisme et les mesures en leur faveur (p. 4036) ; la situation des rapatriés d'Algérie ; âgés de plus de 60 ans ; l'aide sociale pour ces catégories de personnes (p. 4041, 4043, 4044).

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 4045) ; adoption des réductions de crédits proposées pour les titres III et IV de l'état B (p. 4045) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement pour le titre VI de l'état C (p. 4045).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION.

DISCUSSION [7 novembre 1964] (p. 5005, 5013). Entendus : MM. Bisson, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Fréville, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Baudis, Marcellin, *Ministre de la Santé publique et de la Population ;* Nilès, Duraffour, Lepage, Longequeue, Royer, Mer, Yvon, Martin, Marcellin, *Ministre de la Santé publique et de la Population ;* Thorailler, Le Gall, Chalopin, Drouot-L'Hermine, Mainguy, Trémollières, Mlle Dienesch, MM. Tourné, Marcellin.

Les crédits pour 1965 (p. 5005, 5006, 5015, 5026, 5027) ; la politique médico-hospitalière et l'équipement sanitaire du pays (p. 5006, 5007, 5009 à 5015, 5017, 5026, 5027) ; les problèmes des personnels des hôpitaux (p. 5014, 5016, 5024) ; les externes des hôpitaux (p. 5022, 5024) ; le financement de la construction des centres hospitalo-universitaires (p. 5014) ; l'insuffisance de l'équipement hospitalier pour les secours d'urgence aux accidentés de la route (p. 5011, 5012, 5015, 5016, 5025) ; les hôpitaux ruraux (p. 5020, 5021) ; l'action sanitaire et sociale ; l'aide sociale (p. 5005, 5006, 5007, 5011, 5012, 5020, 5022) ; l'octroi de la carte d'économiquement faible (p. 5015, 5022, 5026) ; la recherche médicale (p. 5006, 5024) ; la recherche en pharmacie (p. 5018, 5019, 5020) ; la lutte contre les fléaux sociaux (p. 5007, 5019, 5020, 5024, 5025); l'enfance inadaptée (p. 5007, 5016, 5017, 5018, 5023, 5025); les problèmes de la vieillesse (p. 5008, 5009, 5011, 5016, 5021, 5025, 5026); les infirmes (p. 5008, 5010, 5011, 5016, 5018, 5026) ; les foyers de jeunes travailleurs (p. 5007, 5008, 5015, 5018, 5023) ; les problèmes de diététique (p. 5021, 5025).

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 5027) ; adoption des titres III et IV de l'état B (p. 5027) ; adoption pour le titre V de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5027) ; adoption pour le titre VI de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE.

Section I. — SERVICES GÉNÉRAUX : COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE.

DISCUSSION [9 novembre 1964] (p. 5152). Entendus : MM. Charbonnel, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* du Halgouët, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Palewski, *Ministre d'Etat chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales ;* Roucaute, Palewski, *Ministre d'Etat.*

Les crédits du Commissariat à l'Energie atomique pour 1965 (p. 5152, 5153, 5154) ; la recherche atomique (p. 5154, 5155) ; l'utilisation civile de l'énergie atomique, en particulier la production d'énergie et « la guerre des filières » (p. 5153, 5155, 5156) ; l'armement (p. 5155) ; l'E.U.R.A.T.O.M. (p. 5154, 5156, 5157) ; la production d'uranium (p. 5157) ; les problèmes de personnels du Commissariat à l'Energie atomique (p. 5157, 5158).

Section I (suite), Sections III et VII (p. 5158). Entendus : MM. Nungesser, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* G. Palewski, *Ministre d'Etat chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales ;* Tourné, G. Palewski, Gasparini, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Promotion sociale) ;* d'Aillières, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (Sections IV, V et VI) ;* Cance, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Relations avec le Parlement.*

L'ensemble des budgets du Premier Ministre (p. 5158, 5168, 5169) ; la réforme de l'organisation générale de la défense nationale (p. 5167) (Secrétariat général de la Défense nationale, Service de documentation extérieure et de contre-espionnage et Groupement des contrôles radio-électriques) ; la promotion sociale (p. 5158, 5159, 5166, 5168, 5169) ; la recherche scientifique et technique (p. 5159 à 5163, 5165, 5166) ; la recherche spatiale (p. 5159, 5160) ; l'activité du Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) (p. 5163, 5164) ; la création d'un champ de tir en Guyane (p. 5164) ; le C.E.C.L.E.S. (Centre

européen de construction et de lancement d'engins spatiaux) (p. 5165) ; le C.E.R.S. (Centre européen de recherches spatiales) (p. 5165) ; la convention internationale sur les télécommunications par satellites (p. 5165).

EXAMEN DES CRÉDITS de la Section I (Commissariat à l'Energie atomique) réservé jusqu'au vote sur l'ensemble des crédits de la Section I (p. 5179) ; *Voy.* page 5180.

Section II. — INFORMATION, OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE.

DISCUSSION [8 novembre 1964] (p. 5096). Entendus : MM. Nungesser, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Mainguy, *Rapporteur pour avis suppléant de la Commission des affaires culturelles ;* Peyrefitte, *Ministre de l'Information ;* Jaillon, Achille-Fould, Escande, Vallon, *Rapporteur général ;* Fernand Grenier, Mainguy, Vivien, Baudis, Max-Petit, Maurice Schumann, Peyrefitte, *Ministre de l'information.*

Le budget du Ministère de l'Information (p. 5096, 5097, 5100) ; la situation de la S.O.F.I.R.A.D. (p. 5097) ; de la S.N.E.P. (p. 5097) ; le désir de la création d'un conseil de la presse (p. 5099) ; le service de la liaison interministérielle pour l'information (p. 5099) ; l'O.R.T.F. : son budget, ses problèmes financiers et les investissements nécessaire (p. 5097 à 5102, 5105, 5106, 5110, 5112) ; les efforts de réorganisation (p. 5097, 5098, 5100, 5101, 5103, 5105, 5107 à 5110) ; les problèmes de la publicité à la radio et à la télévision (p. 5098, 5099, 5103, 5107, 5109, 5111, 5112) ; le problème de l'objectivité de l'information (p. 5103, 5104, 5105, 5107, 5111) ; l'exportation de la presse française à l'étranger et les échanges d'émissions de télévision (p. 5100, 5108) ; la dissolution des orchestres de province (p. 5110, 5111).

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 5113) ; adoption des titres III et IV de l'état B (p. 5113) ; adoption de la ligne 123 de l'état E annexé à l'article 43 relative à la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision (p. 5114) ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Orateurs : MM. Baudis, Lamps.

Section III. — JOURNAUX OFFICIELS.

DISCUSSION [9 novembre 1964] (p. 5169). Entendus : *Voy.* COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE. (Voir discussion générale plus haut). Budget 1965.

Etat B, Titre III : adoption de la réduction de crédits proposée pour le titre III (p. 5169).

Etat C, Titre V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5169).

Section IV. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

DISCUSSION [9 novembre 1964] (p. 5169). Entendus : *Voy.* COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE (voir discussion générale plus haut).

Etat B, Titre III : adoption de la réduction de crédit (p. 5169).

Etat C, Titre V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5169, 5170).

Section V. — SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE

DISCUSSION [9 novembre 1964] (p. 5170). Entendus : *Voy.* COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE (voir discussion générale plus haut).

Etat B, Titre III : adoption de la réduction de crédit (p. 5170).

Etat C, Titre V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5170) ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Section VI. — GROUPEMENT DES CONTROLES RADIO-ÉLECTRIQUES

DISCUSSION [9 novembre 1964] (p. 5170). Entendus : *Voy.* COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE (voir discussion générale plus haut).

Etat B, Titre III : adoption de la réduction de crédit proposée (p. 5170).

Etat C, Titre V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5170).

Section VII. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DISCUSSION [9 novembre 1965] (p. 5170). Entendus : *Voy.* COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE (voir discussion générale plus haut)

Budget 1965.

Etat B, Titre III : adoption de la réduction de crédit proposée (p. 5170).

Article additionnel : amendement de M. Voisin tendant à introduire un article additionnel prévoyant la possibilité d'une intégration des fonctionnaires du corps autonome des administrateurs des affaires d'outre-mer dans le corps des fonctionnaires de l'Etat ou des Etablissements publics de l'Etat (p. 5170) ; adoption (p. 5171).

Orateurs : MM. Xavier Deniau, Joxe, *Ministre d'Etat, chargé de la Réforme administrative ;* Nungesser, *Rapporteur spécial ;* Voisin.

Section VIII. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ

Section I : Détégation à l'aménagement du Territoire et à l'action régionale.

DISCUSSION [9 novembre 1965] (p. 5171, 5174). Entendus : MM. Catroux, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Duvillard, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Xavier Deniau, Terré, Tourné, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.*

Les crédits du Commissariat général du Plan (p. 5174) ; les changements intervenus dans la procédure d'élaboration du Plan (p. 5174, 5175) ; les moyens d'action de la délégation à l'aménagement du territoire (p. 5175) ; les crédits du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (p. 5172, 5175, 5176) ; les primes de développement (p. 5176) ; les comités d'expansion et les Commissions de développement économique régional (p. 5175, 5176, 5177, 5179) ; l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon (p. 5177, 5178, 5179).

EXAMEN DES CRÉDITS de la Section VIII (p. 5179).

Etat B, Titre III : adoption de la réduction de crédit proposée (p. 5179).

Etat B, Titre IV : adoption (p. 5179).

VOTE DES CRÉDITS de la section I (Commissariat à l'Energie atomique et Délégation à l'aménagement du territoire) ; adoption du titre III de l'état B (p. 5180) ; adoption de la réduction proposée pour le titre IV de l'état B (p. 5180) ; adoption pour le titre V de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5180) ; adoption pour le titre VI de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5180).

Article 68 : *Création sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial d'un centre national pour l'accroissement de la productivité* (p. 5180) ; adoption (*ibid.*).

Section IX. — AFFAIRES ALGÉRIENNES

DISCUSSION [7 novembre 1964] (p. 4967). Entendus : MM. Prioux, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Guéna, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* de Broglie, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes ;* Pleven, Vivien, Raust, Odru, Georges Bonnet, Herman, de Broglie.

Le budget des Affaires algériennes pour 1965 (p. 4969) ; la situation économique de l'Algérie ; en particulier, les hydrocarbures (p. 4968, 4969, 4977) ; la politique française de coopération avec l'Algérie (p. 4968 à 4972, 4974, 4975, 4977) ; l'aide étrangère à l'Algérie (p. 4969) ; la spoliation des biens français et les problèmes d'indemnisation (p. 4972, 4973, 4975, 4977, 4978, 4980 à 4983.

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 4978) ; adoption de la réduction de crédits proposée pour le titre IIII de l'état B (p. 4978).

TITRE IV de l'état B (p. 4978) ; amendement de MM. Christian Bonnet et Pleven tendant à majorer les réductions de crédit afin de marquer le refus du groupe du centre démocratique de s'associer au maintien de l'aide libre (p. 4978) ; rejet de l'amendement au scrutin (p. 4980) ; liste des votants (p. 4987) ; adoption de la réduction de crédits proposée pour le titre IV de l'état B (p. 4980) ; adoption pour le titre V de de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4980).

Après l'Art. 68 : amendement de M. Pleven tendant, après l'article 68, à insérer un nouvel article prévoyant la création par le Gouvernement d'une Commission extra parlementaire chargée d'établir pour le 1er juillet 1965 un rapport qui sera mis à la disposition du Parlement sur les problèmes de l'indemnisation des personnes visées par la loi du 26 décembre 1961 (p. 4980) ; la priorité à donner au reclassement, sur l'indemnisation et sur le caractère réglementaire de la constitution d'une Commission extra parlementaire (p. 4980, 4981, 4982) ; sous-

amendement du Gouvernement à l'amendement de M. Pleven tendant à supprimer la référence à l'article 4 de la loi du 26 décembre 1961 (p. 4983) ; adoption au scrutin du sous-amendement du Gouvernement (p. 4983) ; liste des votants (p. 4985) ; adoption de l'amendement de M. Pleven au scrutin (p. 4984) ; liste des votants (p. 4986).

Orateurs : MM. Christian Bonnet, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* de Broglie, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes ;* Guéna, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Pleven, Prioux, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Schumann, *Président de la Commission des affaires étrangères.*

Section X. — COMMISSARIAT AU TOURISME

Etat B : *Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles).*

DISCUSSION [21 octobre 1964] (p. 3505). Entendus : MM. Sallé, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Pasquini, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ; Regaudie,* Juskiewenski, Morlevat, Davoust, Péronnet, Christian Bonnet, Regaudie, Balmigère, Anthonioz, Palmero, Delachenal, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

Etat B : *Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles).*

Le budget pour 1965 (p. 3518) ; l'insuffisance de ce budget (p. 3512, 3517) ; la faible augmentation des crédits par rapport à 1964 (p. 3506) ; les dotations du F.D.E.S. (p. 3519, 3520) ; la nécessité d'une réorganisation des structures administratives : équipement, personnel, moyens financiers (p. 3507) ; l'insuffisance de l'organisation touristique française (p. 3506, 3507, 3510, 3513) ; équipement hôtelier (p. 3506, 3507, 3509) ; la nécessité d'un bon accueil (p. 3506, 3507, 3509, 3522) ; le problème des prix (p. 3506, 3507, 3513, 3516, 3522) ; nécessité d'une politique touristique et d'efforts accrus (p. 3507, 3508, 3509, 3510, 3514, 3515, 3516) ; la nécessité d'un meilleur équipement (p. 3514) ; les efforts faits (p. 3518, 3519, 3520) ; le développement nécessaire des voies d'accès aux sites touristiques (p. 3512) ; la nécessité d'une propagande touristique (p. 3510, 3512, 3521, 3522) ; et d'un effort en faveur du tourisme social (p. 3516, 3518) ; les problèmes : de l'étalement des vacances (p. 3507, 3512, 3513, 3517, 3521) ; la déconcentration touristique (p. 3507, 3510, 3513, 3517) ; les difficultés de l'hôtellerie (p. 3512, 3515) ; le problème la formation du personnel hôtelier (p. 3515) ; le développement du camping et du caravaning (p. 3511, 3513, 3514, 3520) ; le développement du nautisme (p. 3509, 3518, 3520) ; le patrimoine thermal français, sa richesse, les efforts nécessaires pour le mettre en valeur (p. 3511, 3512) ; les résultats de « l'opération vacances » (été 1964) (p. 3515, 3519) ; les réformes fiscales nécessaires en matière d'hôtellerie (p. 3515) ; la détaxation des carburants pour les touristes étrangers (p. 3507, 3516) ; la fiscalité en matière de gîtes ruraux (p. 3517, 3523) ; les problèmes de l'avenir du tourisme en France et la détérioration de la balance touristique française (p. 3508, 3509, 3514, 3515, 3516, 3518, 3519). Budget 1965.

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 3523) ; adoption du titre III de l'état B au chiffre de 2.374 francs (p. 3523) ; adoption du titre IV de l'état B au chiffre de 200.000 francs (p. 3523).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

DISCUSSION [22 octobre 1964] (p. 3723). Entendus : MM. Pierre Bas, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Renouard, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Feuillard, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Pidjot, Loste, Briand, Brousset, Jacquinot, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer.*

Le budget des Territoires d'outre-mer pour 1965 (p. 3723, 3724, 3725, 3726, 3730, 3731, 3732, 3733) ; son insuffisance (p. 3725, 3727) ; les subventions du F.I.D.E.S. (p. 3724, 3725, 3732, 3733) ; sur l'évolution économique récente des T.O.M. (p. 3724, 3725, 3726) ; la faiblesse du niveau de vie dans ces territoires (p. 3725) ; la situation particulière de la Nouvelle-Calédonie (p. 3725, 3731, 3732) ; les mesures prévues pour elle dans le budget (p. 3727, 3728, 3734) ; le problème du statut des réserves indigènes (p. 3728) ; la réorganisation administrative (p. 3730, 3732) ; la situation de la Polynésie française (p. 3725, 3726, 3734) ; les mesures prises à Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 3726, 3727, 3729, 3733) ; aux Comores (p. 3726,

Budget 1965.

3731, 3733) ; à Wallis et Futuna (p. 3727, 3728, 3729, 3731, 3734) ; à la Côte française des Somalis (p. 3726, 3731) ; le budget des terres australes et antarctiques (p. 3726, 3731) ; les problèmes de personnel (p. 3724, 3726, 3727, 3731) ; et de rémunération (p. 3724) ; la demande de restauration de la loi cadre (p. 3728) ; l'action sociale et culturelle (p. 3732, 3733) ; les mesures prises par le Fonds européen en faveur des T.O.M. (p. 3734) ; l'effort d'équipement (p. 3734).

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 3735) ; opposition du groupe communiste (*ibid*) ; adoption des titres III et IV de l'état B (p. 3735) ; adoption pour le titre VI de l'état de C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Orateur : M. Bustin.

TRAVAIL

DISCUSSION [20 octobre 1964] (p. 3410, 3417). Entendus : MM. Boisdé, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Degraeve, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Fourmond, Cassagne, Grandval, *Ministre du Travail ;* Chazalon, Doize, Grussenmeyer, Denvers, Dupuy, Hoffer, Rabourdin, Larue, Herman, Lepage, René Caille, Le Gall, Richard, Westphal, Martin, Denis, Schnebelen, Grandval, *Ministre du Travail.*

L'importance du Ministère du Travail (p. 3415) ; son rôle (p. 3418) ; le regret qu'il ne soit pas chargé d'élaborer toute la politique sociale de la Nation (p. 3410, 3431) ; l'austérité du budget de 1965 (p. 3413) ; le freinage de l'augmentation des dépenses (p. 3415, 3416) ; le problème des salaires (p. 3410, 3411) ; l'éventualité d'une suppression des abattements de zone (p. 3412, 3418, 3424, 3425, 3434) ; l'évolution de l'emploi (p. 3411, 3413, 3418, 3419, 3421, 3422) ; le problème de la main-d'œuvre algérienne (p. 3419) ; la main-d'œuvre étrangère (p. 3429, 3435) ; le fonds d'action sociale pour les travailleurs étrangers (p. 3422) ; l'extension des écoles de F.P.A. (p. 3411, 3421, 3422) ; le fonds national de l'emploi (p. 3411, 3413, 3419, 3423) ; la bourse nationale de l'emploi (p. 3418, 3419) ; l'emploi des handicapés physiques (p. 3411, 3413, 3419, 3433) ; le problème de la quatrième semaine de congé payé (p. 3423, 3434) ; les subventions concernant l'éducation et la formation ouvrières (p. 3424, 3434) ; le problème des jeunes qui travaillent dans les mines de fer du bassin de Briey (p. 3433, 3436) ; la politique en faveur des personnes âgées (p. 3413, 3422, 3424, 3425, 3426, 3427, 3429, 3435) ; le problème de l'âge de la retraite (p. 3414, 3430, 3431, 3435) ; le problème de l'emploi pour les personnes âgées (p. 3430, 3435) ; le problème de leur logement (p. 3426, 3427) ; les nécessités d'une politique d'ensemble (p. 3427, 3428) ; la Sécurité sociale (p. 3412, 3413, 3414, 3415, 3416, 3419, 3421, 3423, 3424, 3431) ; le problème de l'équilibre financier (p. 3412, 3414, 3420) ; le problème de l'extension de l'assurance maladie aux artisans et travailleurs indépendants (p. 3415, 3421, 3436) ; l'évolution des prestations familiales (p. 3414) ; en particulier, de l'allocation de salaire unique (p. 3434) ; le problème de l'exonération du ticket modérateur en cas d'affection de longue durée sans hospitalisation (p. 3431, 3432, 3435, 3436) ; les problèmes de l'hospitalisation (p. 3430, 3435) ; des conventions médicales (p. 3422, 3423, 3431, 3432) ; la situation en Seine-et-Marne du fait de la rupture de la convention signée aux termes du décret du 12 mai 1960 (p. 3428, 3429, 3434) ; les problèmes de la pharmacie (p. 3431, 3435) ; le problème des mutilés du travail, des invalides civils et de leurs ayants droit (p. 3425, 3434) ; le problème des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre (p. 3433, 3434, 3436).

EXAMEN DES CRÉDITS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL (p. 3436) ; adoption de réduction de crédits proposée pour le titre III de l'état B au chiffre de 1.086.719 francs (p. 3436)) ; adoption du titre IV de l'état B au chiffre de 78.930.000 francs (p. 3436) ; adoption pour le titre V de l'état C de l'autorisation de programme au chiffre de 3 millions de francs (p. 3436); adoption pour le titre V de l'état C du crédit de paiement au chiffre de 2 millions de francs (*ibid.*) ; adoption pour le titre VI de l'état C de l'autorisation de programme au chiffre de 93 millions de francs (*ibid.*) ; adoption pour le titre VI de l'état C du crédit de paiement au chiffre de 48.900.000 francs (p. 3437).

Orateur : M. Musmeaux.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

I. — TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

DISCUSSION [4 novembre 1964] (p. 4572), [5 novembre 1964] (p. 4664). Entendus : MM. Ruais, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Catalifaud, *Rapporteur*

pour avis de la Commission de la production et des échanges (Travaux publics et Transports) ; Dusseaulx, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges (Voies navigables et ports)* ; Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Tomasini, Dumortier, Péronnet, Baudis, Couillet, Cazenave, Schaff, Roucaute, Hinsberger, Denvers, Balmigère, Max Lejeune, Chaban-Delmas, Macquet, Regaudie ; Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Philibert, Fanton, Boulay, Gasparini, Bleuse, Bertrand Denis.

Le budget pour 1965 (p. 4572, 4574, 4584, 4585, 4666) ; le réseau routier national ; l'insuffisance de l'effort gouvernemantal ; les problèmes de financement ; les autoroutes (p. 4573, 4574, 4575, 4579 à 4585, 4588, 4589, 4664, 4665, 4666, 4668, 4669, 4672, 4673) ; le fonds routier national (p. 4583, 4667) ; la nécessité d'élaborer des pistes cyclables (p. 4672, 4673) ; les charges des collectivités locales pour le financement du réseau routier (p. 4581, 4590) ; la politique des transports (p. 4577, 4578, 4665) ; la nécessaire coordination entre modes de transports publics et privés ; la tarification (p. 4577, 4578) ; l'orientation des investissements des entreprises publiques de transports (p. 4578, 4579) ; la S.N.C.F. (p. 4573, 4576, 4580, 4582, 4584, 4585, 4664, 4671, 4672) ; l'insuffisance des crédits d'investissements (p. 4582) ; les problèmes de rémunération des cheminots (p. 4584, 4585, 4586, 4670, 4673) ; la suppression des passages à niveau (p. 4587) ; la R.A.T.P. (p. 4576, 4582, 4667, 4670) ; les transports et la circulation dans la région parisienne (p. 4667, 4668, 4671) ; le problème des accidents de la route (p. 4581, 4672, 4673) ; la nécessité d'assurer la sécurité des travailleurs sur les réseaux de trajet (p. 4586) ; l'aménagement des voies navigables (p. 4573, 4576, 4577, 4589, 4664, 4671) ; le tunnel sous la Manche (p. 4583, 4671) ; les ports; le projet de réforme portuaire (p. 4573, 4574, 4577, 4589, 4671) ; les services des Ponts et Chaussées et des Travaux publics : le manque de moyens des entreprises de travaux publics (p. 4589) ; les lenteurs administratives (p. 4575) ; les problèmes de personnel (p. 4575, 4576, 4584, 4587, 4588, 4666, 4668, 4670) ; le corps autonome des travaux publics (p. 4574) ; les nécessités d'une réforme de structure (p. 4587) ; le laboratoire central des ponts et chaussées (p. 4574) ; les suggestions de faire participer à des travaux relevant du Ministère des Travaux publics certaines unités de l'armée (p. 4667) ; l'action du Ministère des Travaux publics en matière d'infrastructure (p. 4579) ; la reconstruction des ouvrages d'art détruits par faits de guerre (p. 4587).

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 4674) ; adoption des titres III et IV de l'état B (p. 4674) ; adoption pour le titre V de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*) ; adoption pour le titre VI de l'état C de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4674) ; adoption des crédit du titre III de l'état D (*ibid.*).

II. — AVIATION CIVILE

DISCUSSION [23 octobre 1964] (p. 3843). Entendus : MM. Anthonioz, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Duperier, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Davoust, Montel, Cermolacce, Mitterrand, Balmigère, Baudis.

Les mesures prévues au budget : pour la construction aéronautique (p. 3847, 3848) ; pour le projet Concorde (p. 3843, 3845, 3847, 3853) ; pour les essais d'endurance du matériel (p. 3845) ; pour la création d'un bi-réacteur de 40 à 50 places (p. 3845, 3851, 3852, 3853) ; pour la création du Galion (p. 3851, 3852, 3853) ; pour l'infrastructure (p. 3848) ; le décalage entre l'augmentation du trafic et l'évolution des crédits de la navigation aérienne (p. 3848) ; le rôle de l'aéroport de Paris (p. 3844, 3848) ; la situation d'Air France (p. 3844, 3846) ; d'Air Inter (p. 3844, 3846) ; les problèmes de sa situation juridique (p. 3844, 3854) ; la demande de création d'une ligne Montpellier-Paris (p. 3852, 3854) ; la situation d'Air Union (p. 3845) ; les compagnies privées (U.T.A.) (p. 3851) ; les revendications de leurs travailleurs (p. 3851) ; les problèmes de personnel de l'aviation civile (p. 3847, 3848, 3849, 3850, 3851, 3852, 3854) ; et des personnels de la météorologie nationale (p. 3848, 3851, 3853) ; l'aide de l'Etat à l'aviation sportive et légère (p. 3845, 3846) ; la situation de crise dans l'industrie aéronautique toulousaine (p. 3850) ; l'école nationale de l'aviation civile (E.N.A.C.) (p. 3846).

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 3854) ; adoption du titre III de l'état B (p. 3854) ; adoption de la réduction de crédits proposée pour le titre IV de l'état B (*ibid.*) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement pour le titre V de l'état C (*ibid.*) ; adop-

Budget 1965.

tion de l'autorisation de programme et du crédit de paiement du titre VI de l'état C (p. 3854).

Orateur : M. Ponseillé.

III. — Marine marchande

DISCUSSION [23 octobre 1964] (p. 3855). Entendus : *Le président,* M. Bourges, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* MM. Miossec, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Christian Bonnet, Achille-Fould, *le président ;* Michaud, Denvers, Cermolacce, Pleven, Rieubon, Emile-Pierre Halbout, Dassié.

Le budget de 1965 (p. 3855, 3858) ; la construction navale (p. 3855, 3856, 3858, 3860, 3862, 3864, 3874, 3875) ; la situation de l'armement naval (p. 3856, 3857, 3858, 3859, 3861, 3862, 3864, 3866, 3867, 3875) ; en particulier, l'armement au cabotage (p. 3857, 3858) ; la situation de la Compagnie générale transatlantique et des Messageries Maritimes (p. 3858, 3860) ; le problème de l'adaptation de notre flotte (p. 3866, 3867, 3873) ; la crise mondiale de l'armement (p. 3859) ; la crise de l'industrie des transports maritimes (p. 3862, 3863) ; l'économie maritime : les activités de pêche (p. 3856, 3858, 3860, 3863, 3864, 3865, 3874, 3875) ; et la conchyliculture (p. 3856, 3863, 3876) ; les problèmes de personnel (p. 3857, 3860) ; les problèmes de l'avenir ; la nécessité d'une reconversion (p. 3857, 3861, 3873, 3876) ; les problèmes du régime des pensions et des salaires des marins ; les diverses mesures sociales (p. 3855, 3863, 3866, 3873, 3875, 3877) ; le problème de l'automation (p. 3857, 3877) ; la nécessité d'une harmonisation au sein du Marché commun (p. 3860, 3874) ; le problème de la limite des eaux territoriales (p. 3863, 3864) ; de la navigation de plaisance (p. 3864, 3876) ; le problème de la pollution des mers (p. 3867, 3876) ; le problème de l'enseignement maritime (p. 3867, 3875, 3876).

Examen des crédits (p. 3877) ; adoption du titre III de l'état B (*ibid.*) ; adoption du titre IV de l'état B (p. 3878) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement pour le titre V de l'état C (p. 3878) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement pour le titre VI de l'état C (p. 3878).

Art. 51 : *Ouverture d'autorisations de programmes au titre de l'aide à la construction navale* (p. 3878) ; adoption (*ibid.*).

Orateurs : MM. Cermolacce ; Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports;* Le Goasguen.

BUDGETS ANNEXES

Imprimerie nationale

DISCUSSION [23 octobre 1964] (p. 3842). Entendus : MM. Sallé, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

Le budget et ses orientations principales : créations d'emplois (p. 3842) ; l'augmentation des charges sociales (*ibid.*) ; la progression des dépenses d'investissement (*ibid.*) ; l'agrandissement du restaurant (p. 3843).

Adoption des crédits des services votés inscrits à l'article 31 au titre du budget annexe de l'Imprimerie nationale (p. 3843) ; adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe 1er de l'article 32 (Mesures nouvelles) (*ibid.*) ; adoption des crédits inscrits au paragraphe II de l'article 32 (Mesures nouvelles) (*ibid.*).

Légion d'honneur et Ordre de la libération

DISCUSSION [30 octobre 1964] (p. 4343). Entendus : MM. Duchesne, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Grenier, Foyer, *Garde des Sceaux.*

Le budget de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la libération pour 1965 (p. 4343) ; le problème du parc de la Légion d'honneur à Saint-Denis (p. 4344, 4345).

Examen des crédits pour le budget annexe de la Légion d'honneur (p. 4345) ; adoption des crédits des services votés inscrits à l'article 31 (p. 4345) ; adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe 1er de l'article 32 (Mesures nouvelles) (*ibid.*) ; adoption des crédits inscrits au paragraphe II de l'article 32 (Mesures nouvelles) (p. 4345) ; examen des crédits du budget annexe de l'Ordre de la libération (p. 4345) ; adoption des services votés inscrits à l'article 31 (p. 4345) ; adoption des crédits inscrits à l'article 32 (Mesures nouvelles) (*ibid.*).

Monnaies et Médailles

DISCUSSION [3 novembre 1964] (p. 4407). Entendus : MM. Baudis, *Rapporteur spécial*

de la Commission des finances ; Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.*

Le budget de 1965 (p. 4408) ; les modifications du programme de frappe (p. 4408, 4409) ; la nouvelle pièce d'un demi-franc et la nouvelle pièce de 10 francs en argent (p. 4408, 4409).

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 4409) ; adoption des crédits des services votés inscrits à l'article 31 au titre du budget annexe des Monnaies et Médailles (p. 4409) ; adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe 1er de l'article 32 (Mesures nouvelles) (*ibid.*) ; adoption des crédits inscrits au paragraphe II de l'article 32 (Mesures nouvelles).

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

DISCUSSION [21 octobre 1964] (p. 3526). Entendus : MM. Souchal, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Wagner, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production ;* Duraffour, Commenay, Juskiewenski, Davoust, Mme Thome-Patenôtre, MM. Dumortier, Lathière, Chandernagor, Mme Prin, MM. Houël, Carlier, Nungesser, Morlevat, Le Goasguen, Chapuis, Sallenave, Buot.

Le budget de 1965 (p. 3526, 3527, 3530, 3532, 3533, 3537, 3540, 3542) ; l'insuffisance des crédits et leur mauvaise utilisation (p. 3528, 3533, 3534, 3535) ; la nécessité d'un budget à caractère industriel et commercial (p. 3526, 3527, 3532) ; la fusion du budget des Postes et télécommunications et de la Caisse nationale d'épargne en un seul budget annexe (p. 3532) ; le mauvais fonctionnement des télécommunications en France, en particulier, et le nombre de demandes en instance (p. 3529, 3530, 3533, 3535, 3538, 3539, 3540) ; la situation dans le sud-ouest (p. 3531) ; la situation de Paris et de la région parisienne (p. 3536) ; la situation des villes suburbaines de la région parisienne (p. 3531, 3532) ; le développement du trafic des postes et télécommunications (p. 3527) ; la nécessité d'équipements pour faire face à ses besoins croissants (p. 3527, 3528, 3539) ; et les investissements prévus à cet effet (p. 3527, 3529) ; l'augmentation de certains tarifs des postes et télécommunications (p. 3529) ; les problèmes de personnel (p. 3527, 3528, 3529, 3530, 3531, 3533, 3534, 3535, 3537, 3538, 3541) ; en particulier, les problèmes d'effectifs (p. 3527, 3529, 3534, 3541) et les mauvaises conditions de travail (p. 3533, 3534) ; le fonctionnement de la Caisse nationale d'épargne (p. 3537). Budget 1965.

EXAMEN DES CRÉDITS DU MINISTÈRE (p. 3542) ; adoption des crédits des services votés inscrits à l'article 31 du budget annexe des Postes et Télécommunications (p. 3542) ; opposition du groupe communiste (*ibid.*) ; adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe I de l'article 32 (Mesures nouvelles) au titre du budget annexe des Postes et Télécommunications (*ibid.*) ; opposition du groupe communiste (*ibid.*) ; adoption des crédits inscrits au paragraphe II de l'article 32 (Mesures nouvelles) au titre du budget annexe des Postes et Télécommunications (*ibid.*) ; opposition du groupe communiste (*ibid.*) ; adoption des crédits inscrits à l'article 31 au titre du budget annexe de la Caisse nationale d'épargne (Services votés) (*ibid.*) ; adoption de la réduction de crédit inscrite au paragraphe II de l'article 32 (Mesures nouvelles) au titre du budget annexe de la Caisse nationale d'épargne (p. 3542).

Orateur : M. Lamps.

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

DISCUSSION [28 octobre 1964] (p. 3986). Entendus : MM. Raulet, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Martel, Mme Prin, M. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

Les prévisions pour 1965 (p. 3986, 3987, 3988) ; le fonds spécial d'investissement routier (p. 3986, 3987) ; les dépenses d'équipement des entreprises nationalisées ; la situation de la région minière du Pas-de-Calais (p. 3987, 3988).

III. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE.

Art. 33 : *Comptes d'affectation spéciale, Opérations définitives, Services votés* (p. 3989) ; opposition du groupe communiste (*ibid.*) ; adoption (*ibid.*).

Art. 34 : *Comptes d'affectation spéciale, Opérations définitives, Mesures nouvelles* (p. 3989) ; adoption (*ibid.*).

B. — *Opérations à caractère temporaire.*

Art. 35 : *Comptes retraçant des opérations à caractère temporaire, Services votés* (p. 3989) ; adoption (*ibid.*).

Art. 36 : *Comptes d'affectation spéciale, Opérations à caractère temporaire, Mesures nouvelles* (p. 3989) ; adoption (*ibid.*).

Budget 1965.

Art. 37 : *Comptes de commerce, Mesures nouvelles* (p. 3989) ; adoption (*ibid.*).

Art. 38 : *Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, Mesures nouvelles* (p. 3989) ; adoption (*ibid.*).

Art. 39 : *Comptes d'avances, Mesures nouvelles* (p. 3989) ; adoption (*ibid.*).

Art. 40 : *Comptes de prêts et de consolidation, Mesures nouvelles* (p. 3989) ; adoption (*ibid.*).

Art. 62 : *Ouverture d'un compte spécial de commerce, Clôture corrélative d'un compte en liquidation* (p. 3989) ; adoption (*ibid.*).

Art. 63 : *Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, Opérations nouvelles* (p. 3989) ; adoption (*ibid.*).

Art. 64 : *Ouverture d'un compte spécial de règlement avec les gouvernements étrangers* (p. 3989) ; adoption (*ibid.*).

Art. 65 : *Clôture des Comptes spéciaux du Trésor* (p. 3989) ; adoption (*ibid.*).

ETAT D :

Art. 30 : *Répartition par chapitre, des autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1966, Comptes d'affectation spéciale, Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire* (p. 3990) ; adoption des chapitres de l'état D concernant les Comptes spéciaux du Trésor (p. 3990).

Orateur : M. Lamps.

TAXES PARAFISCALES

DISCUSSION [28 octobre 1964] (p. 3990). Entendu : M. Raulet, *Rapporteur spécial de la Commission des finances.*

Le produit de ces taxes ; la suppression de certaines d'entre elles (p. 3990).

Art. 43 : *Perception des taxes parafiscales* (p. 3990) ; réservé jusqu'au vote de l'état E (*ibid.*).

Etat E (p. 3991 à 4002) ; lignes 3 à 61 *bis* (p. 4003) ; adoption (*ibid.*) ; après la ligne 61 *bis* : amendement du Gouvernement tendant à ajouter une ligne 61 *ter* permettant la constitution d'une taxe prarafiscale au profit de l'Association pour le soutien du théâtre privé (p. 4003) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; lignes 62 à 122 (p. 4003) ; adoption (*ibid.*) ; ligne 123 : réservée jusqu'à la discussion du budget de l'Information (p. 4003) ; lignes 126 à 143 : adoption (p. 4003) ; l'article 43 est réservé jusqu'au vote sur la ligne 123 de l'état E (p. 4003).

BUDGETS MILITAIRES

DISCUSSION [6 novembre 1964] (p. 4839, 4851, 4876). Entendus : MM. Chaban-Delmas, de Tinguy, *Rapporteur spécial de la Commission des finances (budgets annexes des Essences et des Poudres)* ; Laurin, *Rapporteur spécial de la Commission des finances (Moyens des armes et services)* ; Hubert Germain, *Rapporteur spécial de la Commission des finances (Equipement)* ; Le Theule, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (Moyens des armes et services et section forces terrestres)* ; Sanguinetti, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (Equipement)* ; Voilquin, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (Section commune)* ; Clostermann, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (Section air)* ; Jacques Hébert, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (Section marine)* ; Jarrot, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (budgets annexes des Essences et des Poudres)* ; Montalat, Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale ;* Messmer, *Ministre des Armées ;* Cazenave, Clostermann, *Rapporteur pour avis ;* Laurin, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Montagne, Duperier, Vial-Massat, Jarrot, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale ;* Bourdellès, Charret, Manceau, Schaff, Lathière, Longequeue, Teariki, Le Goasguen, Carlier, Chérasse, Boulay, Lucien Bourgeois, Guyot, Wagner, Fiévez, Bardet, Royer, Saintout, Buot, Bignon, Pleven, Thilliard, Emile-Pierre Halbout, Messmer, *Ministre des Armées.*

Le budget pour 1965 (p. 4840, 4841, 4842, 4843, 4845, 4846, 4855, 4856, 4857, 4865) ; les dépenses de matériel et d'infrastructure (p. 4846, 4854, 4856, 4857, 4865, 4883) ; le budget annexe des Essences et des Poudres (p. 4849, 4850) ; la loi programme militaire (p. 4851, 4852) ; la nécessité d'une revalorisation de la condition militaire (p. 4843, 4846, 4856, 4867, 4869, 4870, 4882, 4883) ; la réduction des effectifs (p. 4840, 4846, 4855, 4856, 4865) ; les sous-officiers (p. 4843, 4844, 4855) ; la réduction du nombre des officiers (p. 4841, 4843, 4855) ; l'aménagement du service militaire (p. 4844, 4847, 4852, 4868, 4876) ; l'instruction militaire (p. 4880) ; la situation de certains personnels militaires (p. 4869) ; la constitution d'une force nucléaire stratégique (p. 4841, 4844, 4845, 4846,

4854, 4858, 4861, 4862) ; les bases nucléaires dans le Pacifique (p. 4867, 4870, 4885) ; le problème des forces nucléaires européennes (p. 4858, 4859, 4860, 4863, 4864) ; les modifications de structures de l'O.T.A.N. ; la force multilatérale (p. 4860, 4861) ; la nouvelle conception de la défense (p. 4862, 4863, 4864, 4866, 4874, 4884) ; l'armée de terre (p. 4840, 4842, 4843) ; la construction du char de trente tonnes (p. 4844) ; l'armement atomique tactique (p. 4844) ; la marine (p. 4840, 4842, 4848, 4849, 4872) ; les officiers et sous-officiers mariniers (p. 4881, 4882, 4883) ; la recherche océanographique (p. 4878, 4885) ; l'armée de l'air et son budget (p. 4840, 4842, 4847, 4848) ; les études, recherches et prototypes (p. 4842) ; l'avenir de l'industrie aéronautique française (p. 4864, 4865, 4884) ; la gendarmerie (p. 4841, 4846, 4868, 4869, 4870, 4873, 4874, 4879, 4880, 4884) ; le service de santé (p. 846, 4880, 4881) ; les établissements industriels de l'Etat ; leurs problèmes de salaires (p. 4875, 4877, 4878, 4879, 4883, 4884, 4885) ; l'organisation des régions militaires (p. 4871) ; le domaine militaire (p. 4857) ; les problèmes de logement des forces armées (p. 4847, 4879).

EXAMEN DES CRÉDITS (p. 4885).

Art. 28 : *Mesures nouvelles, Dépenses ordinaires des services militaires* (p. 4885, 4886) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale et M. Bignon tendant à une réduction des crédits de paiement du titre III afin d'attirer l'attention du Gouvernement sur le problème de la revalorisation indiciaire de la solde des sous-officiers (p. 4886) ; retrait de l'amendement qui est repris par le groupe communiste (p. 4886) ; l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances étant applicable à l'amendement, celui-ci est déclaré irrecevable (p. 4886) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, et M. d'Aillières ayant pour objet de demander au Gouvernement d'accorder l'augmentation du prêt du soldat à partir du 1er janvier 1965 et non à partir du 1er mai comme le prévoit le projet de loi de finances (p. 4886, 4887) ; retrait de l'amendement (p. 4887) ; il est repris par le groupe communiste (*ibid.*) ; opposition de l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances (*ibid.*) ; en conséquence, l'amendement est irrecevable (p. 4887) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, visant à une suppression de crédits concernant l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence (p. 4887) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale et de M. Moynet tendant à une réduction des crédits du titre III concernant les essences et tendant à supprimer le paiement par l'armée de terre des taxes sur l'essence qu'elle consomme (p. 4887, 4888) ; retrait (p. 4889) ; adoption de l'article 28 ainsi modifié (p. 4889).

Art. 29 : *Mesures nouvelles, Dépenses en capital des services militaires* (p. 4889) ; amendement de MM. Sanguinetti, au nom de la Commission de la défense nationale, et Moynet subordonnant l'ouverture des crédits du titre V au vote d'une loi de programme relative aux équipements militaires avant le 1er janvier 1965 (p. 4889) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de MM. Sanguinetti, au nom de la Commission de la défense nationale et Hébert réservant l'affectation de 25 millions de francs à l'autorisation de programme pour la construction de deux sous-marins (p. 4890) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Sanguinetti, au nom de la Commission de la défense nationale, et de M. de Chambrun (p. 4890) ; retrait (*ibid.*) ; mise aux voix de l'article 29 (p. 4890) ; explications de vote du groupe communiste (p. 4890) ; et du groupe du centre démocrate (*ibid.*) ; adoption de l'article 29 au scrutin (p. 4891) ; liste des votants (p. 4899).

ETAT D.

Art. 30 : *Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en* 1965.

TITRE III : Armées (p. 4891).

Adoption du titre III de l'état D (Sections Forces terrestres et Marine marchande) (p. 4891).

Budget annexe des Essences.

Art. 31 et 32 : *Budgets annexes, Services votés, Mesures nouvelles* (p. 4891) ; adoption des crédits des services votés inscrits à l'article 31 (p. (4891) ; adoption de l'autorisation de programme et des crédits inscrits à l'article 32 (Mesures nouvelles) (p. 4891) ; *Budget annexe des Poudres* (p. 4891) ; adoption des crédits des services votés inscrits à l'article 31 (p. 4892) ; adoption de l'autorisation de programme et des crédits inscrits à l'article 32 (Mesures nouvelles) (p. 4892).

Art. 52 : *Libération, par suite de réductions d'effectifs, jusqu'au 31 décembre 1965 de militaires africains et malgaches* (p. 4892) ; adoption (*ibid.*).

Budget 1965.

Art. 70 : *Intégration d'officiers de l'armée de lerre à spécialisation technique atomique ou spatiale dans le corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement et dans le corps des ingénieurs militaires des télécommunications* (p. 4892) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, concernant les officiers qui peuvent être titulaires de deux des titres prévus au premier alinéa de l'article 70 (p. 4892) ; adoption (p. 4893) ; adoption de l'article 70 ainsi complété (p. 4893).

Art. 71 : *Rétablissement par voie de fonds de concours au budget des Armées du produit d'aliénations ou de changements d'affectation* (p. 4893) ; amendement présenté par M. Vallon, au nom de la Commission des finances et M. Laurin tendant à permettre au Ministère des Armées de reconvertir complètement le domaine de l'armée et à mettre en sa possession, sous forme de crédits de paiement, le produit des aliénations des biens des armées (p. 4893) ; amendement du Gouvernement reprenant à son compte le projet d'amendement de MM. Vallon et Laurin mais le modifiant légèrement (p. 4894) ; retrait de l'amendement de MM. Vallon et Laurin (p. 4894) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; adoption de l'article 71 ainsi modifié (p. 4894).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Fontanet, Laurin, *Rapporteur spécial ;* Le Theule, *Rapporteur pour avis ;* Manceau, Messmer, *Minlstre des Armées ;* Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale ;* de Tinguy, *Rapporteur spécial.*

ARTICLES RÉSERVÉS

DISCUSSION [9 novembre 1964] (p. 5197, 5208).

Art. 25 : *Budget général, Services votés* (p. 5198) ; adoption (*ibid.*).

Art. 26 : *Mesures nouvelles, Dépenses ordinaires des services civils* (p. 5198) ; adoption (*ibid.*).

Art. 27 : *Mesures nouvelles, Dépenses en capitat des services civils* (p. 5198) ; adoption (*ibid.*).

Art. 30 : *Autorisations d'engagement par anticipation* (p. 5198) ; adoption (ibid.).

Art. 31 et 32 : *Budgets annexes* (p. 5198) ; adoption (*ibid.*).

C. — *Dispositions diverses.*

Art. 43 : *Perception des taxes parafiscales* (p. 5198) ; adoption (*ibid.*).

Art. 44 et Etat F : *Crédits évaluatifs* (p. 5199) ; adoption (*ibid.*).

Art. 45 et Etat G : *Crédits provisionnels* (p. 5199) ; adoption (*ibid.*).

Art. 46 et Etat H : *Reports de crédits* (p. 5201) ; amendement du Gouvernement tendant à permettre de reporter sur 1965 le reliquat des crédits relatifs aux remboursements effectués au titre de la baisse de 10 % sur le prix des matériels agricoles (p. 5202); adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 46 et de l'état H (*ibid.*).

Art. 48 : *Financement de grands travaux intéressant le district de Paris* (p. 5202) ; adoption.

Art. 49 : *Subventions payables par annuités pour les travaux d'équipement rural et les travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux, Fixation des plafonds d'émission des titres d'annuités* (p. 5202, 5203) ; adoption (p. 5203).

Art. 66 : *Relèvement des majorations des rentes viagères servies par la caisse nationale de prévoyance, les caisses autonomes mutualistes, les compagnies d'assurance-vie, les compagnies d'assurance contre les accidents et des majorations de rentes viagères constituées entre particuliers* (p. 5203); deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par MM. Lamps et Ballanger tendant à insérer avant le paragraphe 1er de l'article 66 un nouveau paragraphe A demandant une majoration des rentes viagères conclues entre particuliers ; le deuxième, présenté par MM. Vallon, au nom de la Commission des finances, et Sabatier prévoyant une majoration des rentes ayant pris naissance entre 1952 et 1959 à l'exception des rentes du secteur public (p. 5204) ; l'aspect critiquable de l'amendement de M. Lamps qui aboutirait à une revalorisation supérieure des rentes plus récentes (p. 5204, 5205) ; rejet de l'amendement de M. Lamps (p. 5205) ; adoption de l'amendement de MM. Vallon et Sabatier (p. 5205) ; adoption de l'article 66 ainsi complété (p. 5205).

Art. 67 : *Relèvement des majorations de rentes viagères servies pour le compte de l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations* (p. 5205) ; adoption (p. 5206).

Après l'Art. 67 : amendement de MM. Vallon, au nom de la Commission des finances et Paquet tendant à insérer un nouvel article prévoyant un contrôle de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques sur la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et

les banques nationalisées, ainsi que la possibilité d'extension de ce contrôle par arrêté du Ministre des Finances aux filiales des établissements publics à caractère administratif et aux sociétés d'économie mixte dans lesquelles ces établissements publics ou leurs filiales détiennent plus de la moitié du capital (p. 5208) ; observations du Gouvernement sur le caractère réglementaire de cette mesure alors que la Commission des finances la considère comme du domaine législatif (p. 5208, 5209) ; adoption de l'amendement (p. 5209).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat ;* Chaze, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Hoguet, Lamps, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances;* Vallon, *Rapporteur général.*

SECONDE DÉLIBÉRATION *de certains articles du projet de loi* [9 novembre 1964] (p. 5209).

Art. 2 : *Aménagement du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et maintien provisoire de la majoration de 5 % sur certaines cotisations* (p. 5209) ; amendement du Gouvernement ayant pour objet de majorer les limites d'exonération au profit des personnes seules en les faisant passer de 80 à 120 francs (p. 5209) ; à la demande du Gouvernement, les votes sur l'amendement n° 1 et par conséquent sur l'article 2 sont réservés jusqu'au vote sur l'article 17 (p. 5210).

Art. 7 : *Revenus de capitaux mobiliers, Interdiction de la prise en charge de la retenue — Suppression de certaines exonérations* (p. 5210) ; deux amendements soumis à discussion commune (p. 5210) ; le premier, présenté par M. de Tinguy, tendant à supprimer le paragraphe II de l'article 7 ; le deuxième présenté par M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Taittinger tendant à exonérer de la taxe dite de retenue à la source sur le produit des emprunts obligataires, les produits des emprunts contractés par les sociétés de développement régional (p. 5210) ; rejet au scrutin de l'amendement de M. de Tinguy (p. 5212) ; liste des votants (p. 5223) ; retrait de l'amendement de MM. Vallon et Taittinger (p. 5212) ; adoption de l'article 7 (p. 5212).

Art. 9 : *Prorogation et extension des mesures prises en vue de faciliter la liquidation de certaines sociétés* (p. 5212) ; amendement du Gouvernement tendant à compléter l'article 9 par un nouveau paragraphe réduisant le droit d'apport auquel sont soumises les opérations de fusion des sociétés de 0,80 % à 0,50 % pour les fusions qui seront effectuées avant le 31 décembre 1965 (p. 5212) ; vote favorable du groupe communiste ; abstention du groupe socialiste ; adoption de l'amendement (p. 5212) ; adoption de l'article 9 ainsi rédigé (p. 5212). Budget 1965.

Art. 15 : *Publicité sur la voie publique, Timbre des affiches* (p. 5212) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et MM. Souchal, Schmittlein, Lepeu, et Fossé prévoyant : 1° l'interdiction totale du portatif dans les agglomérations de population inférieure à 1.000 habitants ; 2° la réglementation du portatif dans les agglomérations de 1.000 à 10.000 habitants par l'institution d'espacements obligatoires entre ces dispositions ; 3° le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi réglementant l'affichage (p. 5212, 5213) ; observations du Gouvernement sur les conséquences nuisibles qu'aurait cet amendement (p. 5213) ; amendement de M. Poudevigne tendant à compléter l'article 15 par un nouvel alinéa destiné à tenir compte des droits acquis et disposant que pour « les affiches qui ont fait l'objet d'un contrat de bail et ayant acquis date certaine antérieurement au 15 novembre 1964, les dispositions du présent article deviendront applicables à l'expiration de ce contrat et au plus tard le 1er janvier 1968 » (p. 5214) ; rejet de l'amendement de MM. Vallon, Souchal, Schmittlein, Lepeu et Fossé (p. 5214) ; adoption de l'amendement de M. Poudevigne (p. 5214) ; vote favorable des groupes socialiste et communiste ; adoption de l'article 15 ainsi rédigé (*ibid.*).

Art. 2 (suite) et Art. 17 (p. 5215) ; *Prélèvement sur les recettes des sociétés de courses parisiennes ;* amendement du Gouvernement tendant à supprimer le paragraphe III de l'article 17 (p. 5214) ; le Gouvernement demande à l'Assemblée, en application de l'article 96 du Règlement, de se prononcer par un seul vote sur l'article 2 modifié par l'amendement du Gouvernement et sur l'article 17 également modifié par un amendement du Gouvernement (p. 5214) ; adoption des articles 2 et 17 modifiés par les amendements du Gouvernement (p. 5215).

Art. 24 et Etat A : *Equilibre général du* budget (p. 5215) ; deux amendements soumis à discussion commune (p. 5215) ; le premier, présenté par le Gouvernement proposant l'intégration de l'allocation complémentaire dans la retraite de base des exploitants

Budget 1965. agricoles ; le second, également présenté par le Gouvernement tendant à modifier l'évaluation des recettes (p. 5215) ; adoption des deux amendements du Gouvernement (p. 5216) ; en conséquence l'article 24 se trouve ainsi rédigé : Titre III : *Dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges* (p. 5216) ; adoption (p. 5217).

Art. 26 et Etat B : *Mesures nouvelles, Dépenses ordinaires des services civils* (p. 5217) ; quatre amendements présentés par le Gouvernement et soumis à discussion commune ; le premier, modifiant les chiffres de l'état B ; le second, concernant le Ministère de l'Agriculture ; le troisième et le quatrième concernant le Ministère des Finances et des Affaires économiques (p. 5217) ; adoption des quatre amendements (*ibid.*) ; adoption de l'article 26 ainsi rédigé (p. 2518).

Art. 32 : *Budgets annexes, Mesures nouvelles* (p. 5218) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits proposés au titre du B.A.P.S.A. (p. 5218) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 32 ainsi rédigé (p. 5218).

Art. 53 : *Majoration de la cotisation individuelle de vieillesse des exploitants agricoles* (p. 5218) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article (*ibid.*) ; adoption (*ibid.*) ; en conséquence, ce texte devient l'article 53 (*ibid.*)

Art. 66 : *Relèvement des majorations des rentes viagères servies par la caisse nationale de prévoyance, les caisses autonomes mutualistes, les compagnies d'assurance-vie, les compagnies d'assurance contre les accidents et des majorations de rentes viagères constituées entre particuliers* (p. 5218) ; amendement du Gouvernement portant de 40 à 60 % la majoration pour les rentes publiques et privées antérieures au 1er août 1964 (*ibid.*) ; adoption de l'amendement (p. 5219) ; amendement de M. de Tinguy tendant à insérer entre les paragraphes V et VI de l'article 66 un paragraphe V *bis* prévoyant une majoration des rentes versées par les compagnies d'assurances à la suite d'accidents survenus à la personne assurée elle-même (p. 5219) ; en vertu de l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances, l'amendement de M. de Tinguy est irrecevable (p. 5219) ; adoption de l'article 66 ainsi rédigé (p. 5200)

EXPLICATIONS DE VOTE sur l'ensemble du projet de loi de finances (p. 5220) ; vote défavorable du groupe communiste ; absence de vote positif du groupe du centre démocratique et du groupe du rassemblement démocratique ainsi que du groupe socialiste (p. 5221, 5222) ; vote favorable du groupe U.N.R.-U.D.T. et du groupe des républicains indépendants (p. 5222) ; le peu de critiques formulées au cours de ce débat, et sur les modifications apportées au projet au cours de son examen (p. 5222, 5223) ; adoption de l'ensemble du projet de loi de finances au scrutin (p. 5223) ; liste des votants (p. 5229).

Orateurs : MM. Baudis, Boscher, Cerneau, Ebrard, Fourvel, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* Lalle, Lamps, Larue, Arthur Moulin, Paquet, Poudevigne, Sabatier, Souchal, Taittinger, de Tinguy, Vallon, *Rapporteur général.*

DISCUSSION DES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [3 décembre 1964] (p. 5822). Entendus : MM. Henry Rey, Vallon, *Rapporteur de la Commission mixte paritaire* ; Duffaut, Maurice Schumann, de Tinguy, Cance, Boscher, Souchal, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances.*

Les différences assez sensibles entre les textes adoptés par l'Assemblée Nationale en première lecture et par le Sénat (p. 5822) ; les problèmes des prix (p. 5823) ; le développement souhaitable des investissements régionaux et la nécessité d'exonérer de la taxe dite « de retenue à la source » les produits des emprunts contractés par les sociétés de développement régional (p. 5823, 5824, 5826) ; la crise de l'industrie textile (p. 5824) ; la nécessité de décourager les installations d'industries et de bureaux dans la région parisienne (p. 5824) ; l'école primaire en Seine-Maritime (p. 5825) ; les mesures concernant les loyers des Logécos (p. 5825, 5826) ; la nécessité de dispenser les personnes propriétaires de leur propre logement de faire une déclaration concernant le revenu qu'elles sont censées tirer de leur propre logement (p. 5826, 5827) ; les mesures concernant les déficits des exploitations agricoles lorsque ces exploitations sont mises en valeur par des personnes qui tirent en fait leurs revenus d'autres sources (p. 5827) ; texte élaboré par la Commission mixte paritaire (p. 5827, 5828, 5829, 5830, 5831).

Art. 11 : *Exonération du revenu des immeubles dont le propriétaire se réserve la jouissance* (p. 5827) ; amendement présenté par le Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa du paragraphe II de l'article 11 concernant les intérêts af-

férents aux dix premières annuités des prêts contractés pour la construction d'immeubles (p. 5831) ; adoption à l'unanimité de l'amendement (*ibid.*).

Art. 14 : *Bénéfices agricoles — Déficits déclarés par les contribuables exploitant un domaine agricole à titre accessoire* (p. 5828); amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction du début de l'article 14 (p. 5831) ; adoption de l'amendement (p. 5831) ; explications de vote du groupe communiste (p. 5832) ; vote défavorable de ce groupe ; en vertu de l'article 113 du Règlement, la totalité du texte de la Commission mixte paritaire, modifié par les amendements du Gouvernement adoptés par l'Assemblée, est mis aux voix (p. 5832) ; adoption au scrutin (p. 5832) ; liste des votants (p. 5848).

Orateurs : MM. Lamps, Vallon, *Rapporteur.*

2. — Projet de loi de finances rectificative pour 1965, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 novembre 1965 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1667** ; rapport le 20 décembre 1965 par M. Louis Vallon, **n° 1700**. Adoption le 20 décembre 1965 (p. 4979). — Projet de loi **n° 448.**

Transmis au Sénat le 21 décembre 1965 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 83 (année 1965-1966)**; rapport le 21 décembre 1965 par M. Pellenc, **n° 84 (année 1965-1966).** Adoption avec modification en première lecture le 21 décembre 1965. — Projet de loi **n° 25 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 décembre 1965 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1704** ; rapport le 22 décembre 1965 par M. Vallon au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1706**. Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 22 décembre 1965 (p. 5083). — Projet de loi **n° 450.**

Transmis au Sénat le 23 décembre 1965, rapport le 23 décembre 1965 par M. Pellenc au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 86 (année 1965-1966)**. Adoption définitive des conclusions de la Commission mixte paritaire le 23 décembre 1965. — Projet de loi **n° 26 (année 1965-1966).**

Loi n° 65-1154 du 30 décembre 1965, publiée au *J.O.* du 31 décembre 1965 (p. 11972). **Budget 1965.**

DISCUSSION [20 décembre 1965] (p. 4963). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances;* Alduy, Voilquin, Lamps, Duffaut, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.*

Le caractère unique du projet de loi de finances rectificative actuel (p. 4963) ; le progrès qu'il représente par rapport à celui de l'an dernier ; son caractère essentiellement budgétaire (p. 4963, 4966) ; les dépenses nouvelles autorisées ; la subvention d'équilibre de la S.N.C.F. (p. 4963, 4965) ; les plus-values fiscales (p. 4963, 4965, 4966) ; la diminution des recettes attendues de la T.V.A. (p. 4963, 4965) ; les prêts consentis par l'Etat et constituant la contrevaleur de l'emprunt émis en octobre (p. 4963, 4964) ; la nécessité de l'octroi des prêts à long terme (p. 4964) ; la non-parution des décrets organisant le contrôle du secteur bancaire ; les inondations dans les Pyrénées-Orientales ; l'absence de modification en ce qui concerne les dépenses militaires ; la vente par les domaines des terrains militaires destinés à la construction d'une gendarmerie ; la ratification des décrets d'avances (p. 4964, 4966) ; les plus-values provenant de l'I.R.P.P. ; l'écart entre le taux des prévisions de croissance économique et le taux effectif constaté (p. 4965) ; l'évolution des prix (*ibid.*) ; la stagnation de l'économie ; le maintien de l'équilibre initial du budget (p. 4965) ; l'absence de mesures nouvelles dans le collectif (p. 4966) ; les annulations de crédits désormais réalisées par voie d'arrêtés ; la réforme de l'imposition du régime des capitaux mobiliers ; la règle du décalage d'un mois de la récupération de la taxe sur la valeur ajoutée grevant les investissements ; l'institution d'une procédure de crédit aux acheteurs étrangers de biens français d'équipement (p. 4966, 4967) ; les dépôts effectués dans les pays d'outre-mer avant leur indépendance auprès de la Caisse des dépôts par les autorités administratives françaises.

PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS PERMANENTES.

Art. 1er : *Déclarations des dettes de cotisations de Sécurité sociale exigibles dans les départements d'outre-mer* (p. 4967) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Incorporation dans les cadres métropolitains des professeurs français ayant*

Budget 1965. *enseigné au Maroc, Ouverture d'un nouveau délai ;* adoption (*ibid.*).

Art. 3 : *Intégration dans le corps de l'Administration universitaire du personnel administratif supérieur de l'Institut de France;* adoption (*ibid.*).

Art. 4: *Recouvrement des trop-perçus au titre des pensions inscrites au Grand Livre de la Dette publique ;* adoption (p. 4967).

Art. 5 : *Financement d'achats de biens d'équipement par des acheteurs étrangers ;* adoption ; vote défavorable du groupe communiste.

Art. 6 : *Opérations de la Caisse des dépôts et consignations effectuées hors du territoire métropolitain ;* octroi de la garantie de l'Etat ; adoption (*ibid.*).

Art. 7 : *Cession à titre gratuit au Centre national d'études spatiales des biens du domaine privé de l'Etat en Guyane ;* la nécessité de conserver les contrôles en vigueur concernant l'aliénation du domaine privé des établissements publics de l'Etat (p. 4968); adoption.

Art. 8 : *Règlement de la situation des fonctionnaires d'origine algérienne ;* adoption (*ibid.*).

Art. 9 : *Emission de monnaies métalliques en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie et aux Nouvelles-Hébrides ;* adoption (*ibid.*).

Art. 10 : *Application du Code des caisses d'épargne aux T.O.M. ;* adoption (*ibid*).

Art. 11 : *Rétablissement au profit du budget des Armées du produit de cessions ou changements d'affectation pour toutes raisons d'intérêt général d'immeubles nécessaires aux forces armées, expropriation des immeubles de remplacement ;* adoption (p. 4969).

Après l'Art. 11 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (régime fiscal des immeubles destinés à l'épuration des eaux industrielles) ; le problème des eaux usagées municipales ; leur exclusion de la portée du présent amendement (p. 4970) ; adoption de l'amendement ; vote défavorable du groupe communiste et du groupe du centre démocratique ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Rivain (droit de préemption des S.A.F.E.R.) ; réserve (p. 4971) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et MM. Palewski et Icart (services des eaux et forêts de Versailles, Marly et Saint-Cloud) ; adoption ; amendement de M. Charret (chef du centre national de tir de la sûreté nationale) ; possibilité de modifier par la voie législative le statut de tout corps de fonctionnaires (p. 4972) ; adoption ; adoption de l'amendement de la Commission concernant le droit de préemption des S.A.F.E.R. qui avait été réservé ; amendement du Gouvernement (service de l'enseignement public du second degré en Nouvelle-Calédonie) ; adoption ; amendement de M. Vivien (apports de terrains ou d'immeubles à des sociétés civiles de construction) ; retrait (p. 4973) ;

DEUXIÈME PARTIE. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ANNÉE 1965.

I. — *Budget général.*

Art. 12 : *Ouvertures de crédits de fonctionnement* (p. 4973) ; réserve jusqu'au vote de l'état A.

Etat A : *Répartition des crédits ouverts au titre des dépenses ordinaires des services civils.*

Affaires culturelles : Titre III ; adoption (p. 4973).

Affaires étrangères : Titres III et IV ; adoption (*ibid.*).

Agriculture : Titres III et IV ; adoption (*ibid.*).

Anciens combattants et victimes de guerre : Titre III ; adoption (*ibid.*).

Départements d'outre-mer (p. 4974) ; Titre IV ; adoption.

Education nationale ; Titre III ; adoption (*ibid.*).

Finances et Affaires économiques : I. *Charges communes,* Titre IV ; adoption (*ibid.*) ; II. *Services financiers,* Titre IV, adoption (*ibid.*).

Industrie ; Titre IV ; adoption.

Intérieur : Titre III : absence de crédits pour la réparation des dommages causés aux sinistrés des départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or ; Titre III : adoption (p. 4974) ; Titre IV : amendement du Gouvernement tendant à inscrire le chiffre de « 1.200.000 francs » (augmentation des subventions de caractère facultatif compensées par la diminution de certaines subventions de caractère obligatoire) (p. 4974, 4975) ; adoption de l'amendement (p. 4975) ; et du titre IV.

Rapatriés : Titre IV ; adoption (*ibid.*).

Justice : Titre III ; adoption (*ibid.*).

Services du Premier Ministre : I. *Services généraux :* Titre III ; adoption (p. 4975) ; II. *Information :* Titre IV ; adoption (p.

4976) ; V. *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage ;* Titre III ; adoption (*ibid.*).

Santé publique et population : Titres III et IV ; adoption (p. 4976).

Travail : Titre III ; adoption (*ibid.*).

Travaux publics et transports : I. *Travaux publics et Transports ;* titre III et IV ; adoption ; II. *Aviation civile :* Titres III et IV ; adoption (*ibid.*) ; III. *Marine marchande :* Titre IV ; adoption (*ibid.*).

Adoption de l'article 12 avec les chiffres résultant du vote de l'état A (*ibid.*).

Art. 13 : *Ouvertures de crédits ;* réserve jusqu'au vote de l'état B (p. 4976).

Etat B : *Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement ouverts au titre des dépenses en capital des services civils.*

Affaires culturelles : Titre V ; adoption du crédit de paiement (p. 4976).

Affaires étrangères (p. 4977) ; titre VI : adoption du crédit de paiement (*ibid.*).

Construction : Titre V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Education nationale : Titres V et VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (*ibid.*).

Finances et Affaires économiques : I. *Charges communes ;* Titres V, VI et VII ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*) ; II. *Services financiers :* Titre V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4978).

Intérieur ; Titre V : adoption du crédit de paiement (*ibid.*).

Justice : Titre V : adoption du crédit de paiement (*ibid.*).

Santé publique et population Titre VI : adoption du crédit de paiement (p. 4978) ; amendement du Gouvernement (augmentation des crédits pour le F.I.D.E.S.) ; adoption (*ibid.*).

Travail : Titres V et VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (*ibid.*).

Travaux publics et Transports : II. *Aviation civile ;* adoption de l'autorisation de programme (*ibid.*).

Adoption de l'article 13 tel qu'il résulte de l'état B (p. 4978).

Art. 14 : *Ouvertures (dépenses en capital des services militaires)* ; adoption (p. 4979) ; vote défavorable du groupe communiste.

II. — *Budgets annexes.*

Art. 15 : *Ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement ;* adoption (*ibid.*).

III. — *Services spéciaux du Trésor.*

Art. 16 : *Ouverture et clôture d'un compte de règlement avec les gouvernements étrangers ;* adoption (p. 4979).

Art. 17 : *Comptes de règlement avec les Gouvernements étrangers, autorisation de découvert supplémentaire ;* adoption (*ibid.*).

IV. — *Dispositions diverses : Ratification des crédits ouverts par décrets d'avances.*

Art. 18 : *Décrets n° 65-770 du 9 septembre 1965, n° 65-771 du 9 septembre 1965 et n° 65-958 du 12 novembre 1965* ; adoption ; vote défavorable du groupe communiste (p. 4979).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Charret, Duraffour, Giscard, d'Estaing, *Ministre des Finances* ; Emile-Pierre Halbout, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* de Tinguy, Louis Vallon, *Rapporteur général ;* Vivien.

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [22 décembre 1965] (p. 5081). Entendu : M. Louis Vallon, *Rapporteur de la Commission mixte paritaire.*

Le texte commun établi par la Commission mixte paritaire sur les 6 articles du projet restant en discussion (p. 5081) ; texte élaboré par la Commission mixte paritaire (p. 5082, 5083) ; adoption de l'ensemble du projet de loi ainsi modifié (p. 5083).

Orateurs : MM. Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement ;* Louis Vallon, *Rapporteur.*

BUDGET DE 1966.

1. — Projet de loi de finances pour 1966, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1965 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1577** ; rapport le 2 octobre 1965 par M. Louis Vallon, rapporteur général, **n° 1588.**

Tome I. — Rapport général.

Budget 1966.

Tome II. — Examen de la première partie du projet de loi.

Tome III. — Examen de la deuxième partie du projet de loi (moyens des services et dispositions spéciales).

Annexe n° 1. — Affaires culturelles (Cinéma) par M. Icart.

Annexe n° 2. — Affaires étrangères par M. Lepeu.

Annexe n° 3. — Relations culturelles par M. Roux.

Annexe n° 4. — Agriculture par M. Rivain.

Annexe n° 5. — F.O.R.M.A. par M. Godefroy.

Annexe n° 6. — Anciens combattants et Victimes de guerre par M. Fossé.

Annexe n° 7. — Construction par M. Taittinger.

Annexe n° 8. — Coopération par M. Voisin.

Annexe n° 9. — Départements d'outre-mer par M. Pierre Bas.

Annexe n° 10. — Territoires d'outre-mer par M. Pierre Bas.

Annexe n° 11. — Education nationale par M. Chapalain ; Tome I : Education nationale et services communs par M. Chapalain ; Tome II : Constructions scolaires par M. Weinmann ; Tome III : Jeunesse et sports par M. Robert-André Vivien.

Annexe n° 12. — Finances et Affaires économiques : I. — Charges communes par M. Prioux.

Annexe n° 13. — Finances et Affaires économiques : II. — Services financiers par M. Sanson.

Annexe n° 14. — Industrie par M. Jean Bailly.

Annexe n° 15. — Intérieur et Rapatriés par M. Edouard Charret.

Annexe n° 16. — Justice par M. Sabatier.

Annexe n° 17. — Services du Premier Ministre : I. — Services généraux et recherche scientifique; III. — Journaux officiels; IV. — Secrétariat général de la défense nationale ; V. — Service de la documentation extérieure et du contre-espionnage; VI. — Groupement des contrôles radio-électriques; VII. — Conseil économique et social, par M. Nungesser.

Annexe n° 18. — Services du Premier Ministre : Energie atomique par M. Charbonnel.

Annexe n° 19. — Services du Premier Ministre : II. — Information par M. Nungesser.

Annexe n° 20. — Services du Premier Ministre : VIII. — Plan et aménagement du territoire par M. Ansquer.

Annexe n° 21. — Services du Premier Ministre : IX. — Affaires algériennes, par M. Prioux.

Annexe n° 22. — Services du Premier Ministre : X. — Tourisme par M. Louis Sallé.

Annexe n° 23. — Santé publique et Population par M. Bisson.

Annexe n° 24. — Travail par M. Boisdé.

Annexe n° 25. — Travaux publics et Transports : I. — Travaux publics et Transports par M. Ruais.

Annexe n° 26. — Travaux publics et Transports : II. — Aviation civile par M. Anthonioz.

Annexe n° 27. — Travaux publics et Transports : III. — Marine marchande par M. Christian Bonnet.

Annexe n° 28. — Imprimerie nationale par M. Louis Sallé.

Annexe n° 29. — Légion d'honneur et Ordre de la Libération par M. Danel.

Annexe n° 30. — Monnaies et médailles par M. Baudis.

Annexe n° 31. — Budget annexe des Postes et télécommunications par M. Roger Souchal.

Annexe n° 32. — Prestations sociales agricoles par M. Aimé Paquet.

Annexe n° 33. — Comptes spéciaux du Trésor par M. Raulet.

Annexe n° 34. — Office de radiodiffusion-télévision française par M. Nungesser.

Annexe n° 35. — Armées : Titre III. — Effectifs et gestion par M. René-Georges Laurin.

Annexe n° 36. — Armées : Titre V. — Armement, Equipement par M. Hubert Germain.

Annexe n° 37. — Budgets annexes des Essences et Poudres par M. Lionel de Tinguy.

Avis présentés au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Affaires culturelles par M. Marcenet, le 11 octobre 1965, **n° 1612.**

Cinéma par M. Ribadeau Dumas, le 11 octobre 1965, **n° 1615.**

Affaires étrangères, Relations culturelles par M. Weber, le 2 octobre 1965, **n° 1589.**

Agriculture, Enseignement agricole par M. Fourmond, le 21 octobre 1965, **n° 1634.**

Anciens combattants et Victimes de guerre par M. Béraud, le 19 octobre 1965, **n° 1631.**

Education nationale : I. — Education nationale par M. Poirier ; II. — Constructions scolaires par M. Martin; III. — Jeunesse et

sports, par M. Flornoy, le 13 octobre 1965, **n° 1619.**

Services du Premier Ministre : I. — Services généraux, Promotion sociale par M. Gasparini, le 19 octobre 1965, **n° 1632.**

Information par M. Boinvilliers, le 11 octobre 1965, **n° 1614.**

Santé publique et Population par M. Mainguy, le 22 octobre 1965, **n° 1636.**

Travail par M. Herman, le 7 octobre 1965, **n° 1596.**

Budget annexe des prestations sociales agricoles par M. Peyret, le 13 octobre 1965, **n° 1620.**

O.R.T.F. par M. Max Petit, le 11 octobre 1965, **n° 1613.**

Avis présentés par la Commission des affaires étrangères :

Affaires étrangères : I. — Affaires étrangères par M. René Ribières; II. — Relations culturelles par M. Xavier Deniau, le 14 octobre 1965, **n° 1627.**

Coopération par M. Bettencourt, le 11 octobre 1965, **n° 1616.**

Affaires algériennes par M. Mer, le 8 octobre 1965, **n° 1609.**

Avis présentés par la Commission de la défense nationale et des forces armées :

Services du Premier Ministre : Secrétariat général de la défense nationale; Service de documentation extérieure et de contre-espionnage ; Groupement des contrôles radioélectriques, par M. d'Aillières, le 18 octobre 1965, **n° 1628.**

Crédits du Ministère des Armées :

I. — Considérations générales : Tome I. — Les dépenses de fonctionnement par M. Le Theule; Tome II. — Les dépenses d'équipement par M. Sanguinetti.

II. — Examen des crédits des différentes sections : Tome I. — Section commune par M. Voilquin ; Tome II. — Section air par M. Clostermann; Tome III. — Section forces terrestres par M. Le Theule; Tome IV. — Section marine par M. Hébert, le 13 octobre 1965, **n° 1621.**

Budgets annexes des essences et des poudres par M. Jarrot, le 18 octobre 1965, **n° 1629.**

Avis présentés par la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

Départements d'outre-mer par M. Feuillard, le 11 octobre 1965, **n° 1611.**

Territoires d'outre-mer par M. Feuillard, le 13 octobre 1965, **n° 1618.** Budget 1966.

Justice par M. Krieg, le 7 octobre 1965, **n° 1606.**

Avis présentés au nom de la Commission de la production et des échanges, le 5 octobre 1965, **n° 1594** :

I. — Agriculture par M. Le Bault de la Morinière.

II. — Construction par M. Royer.

III. — Coopération par M. Hauret.

IV. — Départements d'outre-mer par M. Renouard.

V. — Territoires d'outre-mer par M. Renouard.

VI. — Constructions scolaires par M. Richet.

VII. — F.O.R.M.A. par M. Bertrand Denis.

VIII. — Commerce extérieur par M. Fouchier.

IX. — Commerce intérieur par M. Kaspereit.

X. — Industrie par M. Poncelet.

XI. — Energie atomique par M. du Halgouët.

XII. — Plan par M. Duvillard.

XIII. — Tourisme par M. Pasquini.

XIV. — Travaux publics et Transports par M. Catalifaud.

XV. — Voies navigables et ports par M. Hoffer.

XVI. — Aviation civile par M. Duperier.

XVII. — Marine marchande par M. Bayle.

XVIII. — Postes et télécommunications par M. Wagner.

XIX. — B.A.P.S.A. par M. Commenay.

Adoption le 28 octobre 1965 (p. 4336); liste des votants (p. 4351). — Projet de loi **n° 423.**

Transmis au Sénat le 2 novembre 1965 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 30 (année 1965-1966)**; rapport le 2 novembre 1965 par M. Pellenc, **n° 31 (année 1965-1966)**; avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles le 2 novembre 1965 par MM. Fruh, Lahousse, de Bagneux, Delpuech, Pauly, Noury, Fleury, **n° 32 (année 1965-1966)**; avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques et du plan le 2 novembre 1965 par MM. Brun, Pauzet, Suran, Jeger, Bouquerel, Billiemaz, Pams, Yvon, Beaujannot, Champleboux, **n° 33 (année 1965-1966)**; avis présenté au nom de

Budget 1966.

la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées le 2 novembre 1965 par MM. Bethouart, de Chevigny, Ganeval, Menard, Montel, **n° 34 (année 1965-1966)**; avis présenté au nom de la Commission des affaires sociales le 2 novembre 1965 par Mme Cardot, MM. Plait, Lagrange et Soudant, **n° 35 (année 1965-1966)** ; avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale le 2 novembre 1965 par M. Nayrou, **n° 36 (année 1965-1966)**. Adoption avec modification le 15 novembre 1965. — Projet de loi **n° 14 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 16 novembre 1965 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1670** ; rapport le 17 novembre 1965 par M. Vallon, au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1673**. Adoption avec modification des conclusion de la Commission mixte paritaire le 17 novembre 1965 (p. 4725). — Projet de loi **n° 442.**

Rapport le 17 novembre 1965 par M. Coudé du Foresto pour le Sénat, au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 61 (année 1965-1966)**. Rejet des conclusions de la Commission mixte paritaire le 18 novembre 1965. — Projet de loi **n° 17 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1965 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 1670**; rapport le 18 novembre 1965 par M. Louis Vallon, **n° 1676**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 18 novembre 1965 (p. 4758). — Projet de loi **n° 443.**

Transmis au Sénat le 18 novembre 1965 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 71 (année 1965-1966)** ; rapport le 18 novembre 1965 par M. Coudé du Foresto, **n° 72 (année 1965-1966)**. Rejet en deuxième lecture le 18 novembre 1965. — Projet de loi **n° 22 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 novembre 1965 (renvoyé à la Commission des finances), **n° 1683**; rapport le 19 novembre 1965 par M. Louis Vallon, **n° 1684**. Adoption définitive en troisième lecture le 19 novembre 1965 (p. 4806). — Projet de loi **n° 446.**

Loi n° 65-997 du 29 novembre 1965, publiée au *J.O.* du 29 novembre 1965 (p. 10539) ; rectificatif au *J.O.* du 5 décembre 1965 (p. 10907).

DISCUSSION [7 octobre 1965] (p. 3356, 3378). [8 octobre 1965] (p. 3418, 3433). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Jaillon, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Duffaut, Ballanger, Kir, Paquet, Alduy, Ansquer, Lamps, Frys, Larue, Meck, Rousselot, Cousté, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Ballanger.

L'équilibre du budget (p. 3357, 3359, 3369, 3371) ; le souci de la stabilité (p. 3357, 3359, 3373) ; la réforme de l'entreprise (p. 3357) ; le problème des investissements (p. 3357, 3361, 3365, 3371, 3373, 3375, 3376) ; le fonctionnement du système bancaire (p. 3357, 3361) ; la réduction des impôts sur les sociétés pour celles qui adopteront la nouvelle forme juridique (p. 3357) ; le mauvais fonctionnement du marché financier (p. 3357) ; la restauration nécessaire de l'épargne (p. 3357, 3370) ; l'amélioration des conditions du crédit (p. 3357) ; les inconvénients du déficit de la balance des paiements américaine et du fonctionnement actuel du système monétaire international (p. 3357, 3358) ; le relèvement des quotas du F.M.I. (p. 3358) ; le commerce extérieur (p. 3357, 3358, 3365) ; la lutte contre l'inflation (p. 3358) ; la progression des dépenses (p. 3359); la réforme de la présentation du budget (p. 3359) ; les prêts aux entreprises nationales (p. 3359) ; les prêts aux H.L.M. (p. 3360) ; la limitation de la hausse des prix (p. 3360, 3379) ; le plan de stabilisation et le blocage des prix (p. 3360, 3361, 3362, 3364, 3373) ; la situation de l'emploi (p. 3361, 3362, 3365); l'application de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires (p. 3361) ; le prochain emprunt d'Etat (p. 3361, 3362) ; le crédit (p. 3362) ; le progrès social (p. 3362) ; les rôles respectifs de la concurrence dans la limitation des prix (p. 3362) et de l'Etat dans le développement économique (p. 3362) ; le caractère prudent du présent budget (p. 3362) ; les incertitudes du Marché commun (p. 3362, 3365, 3370) ; la stagnation économique et le fléchissement de la production industrielle (p. 3362, 3364, 3373); le malaise agricole (p. 3362) ; l'assouplissement nécessaire de la fiscalité (p. 3362, 3365) ; l'allégement des impôts sur le revenu (p. 3363, 3368) ; les abattements de zone (p. 3363, 3368) ; les logements sociaux ; les H.L.M. (p. 3363, 3366, 3372) ; la situation financière

des collectivités locales (p. 3363, 3378) ; le fonds d'investissement routier (p. 3363, 3364) ; les problèmes des postes et télécommunications, notamment celui du téléphone (p. 3364, 3366, 3372) ; le tourisme (p. 3364) ; le pouvoir d'achat (p. 3365, 3367, 3380) ; la situation des fonctionnaires (p. 3365, 3366, 3369) ; le déficit de la Sécurité sociale (p. 3366) ; l'alourdissement de la fiscalité directe pour les petits contribuables et l'insuffisance de l'impôt sur les sociétés par rapport aux autres impôts directs (p. 3367) ; la hausse des loyers et les problèmes de construction et de logement (p. 3368, 3370, 3379); les avantages fiscaux consentis par le Gouvernement aux sociétés (p. 3369) ; la nécessité d'une réforme fiscale démocratique (p. 3369) ; le sort des personnes âgées (p. 3369, 3378) ; l'effort nécessaire sur le réseau routier (p. 3363, 3364, 3370) ; les crédits pour l'agriculture (p. 3370, 3372) ; la suppression de la taxe complémentaire pour les artisans (p. 3371) ; la détérioration du taux d'autofinancement des entreprises (p. 3371) ; la redistribution des revenus (p. 3372) ; les problèmes de l'Education nationale (p. 3372); les rapatriés (*ibid.*) ; l'aménagement du barème de l'I.R.P.P. (p. 3374) ; la recherche scientifique et technique (p. 3375) ; le déficit en matière de brevets (p. 3375) ; le rôle de l'or (p. 3375) ; le malthusianisme de l'enseignement supérieur français (p. 3375) ; les investissements étrangers en France (p. 3376) ; l'échelle mobile des pensions du régime général de la Sécurité sociale (p. 3378) ; la Sécurité sociale agricole en Alsace (p. 3378) ; l'abattement à la base (p. 3378) ; la situation des incorporés de force d'Alsace-Lorraine (p. 3378) ; la vignette automobile (p. 3379) ; la redevance radiophonique (p. 3379) ; le désarmement douanier entre les six pays de la Communauté (*ibid.*) ; le rôle de l'autofinancement (*ibid.*).

Réponse du Ministre des Finances (p. 3380 à 3381) ; l'évolution du pouvoir d'achat et du volume de la consommation ; le calcul de l'abattement à la base ; la situation de la Caisse nationale de crédit agricole ; les personnes âgées ; les anciens combattants d'Alsace-Lorraine ; le rôle de la concurrence dans la stabilisation des prix ; le désarmement douanier au sein du Marché commun ; l'autofinancement ; l'imposition des entreprises ; la progression de l'indice de la production industrielle pour juillet-août 1965.

PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER.

TITRE 1er : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES. Budget 1966.

I. — *Impôts et revenus autorisés.*

Art. 1er : *Autorisation de percevoir les impôts existants et interdiction de percevoir tes impôts non autorisés* (p. 3382) ; le caractère de classe du budget de 1966 ; la nécessité de porter l'abattement à la base à 5.000 francs ; la progression de la recette des impôts indirects ; adoption de l'article ; vote défavorable du groupe communiste (p. 3382).

Mesures de détente fiscale.

Art. 2 : *Aménagement du barème de l'impôt sur te revenu des personnes physiques* (p. 3382) ; l'augmentation constante de la charge fiscale du fait de la progressivité de l'impôt et du jeu des majorations des revenus nominaux ; le relèvement du montant du plafond de la première tranche d'imposition (p. 3383) ; les dispositions de l'article 15 de la loi du 28 décembre 1959 ; la sollicitude du Gouvernement pour les revenus de capital ; les distorsions entre le montant de l'abattement à la base et l'évolution des prix; les anomalies du système fiscal ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances (substitution de la référence aux indices de l'I.N.S.E.E. à la référence au S.M.I.G.) (p. 3384) ; sous-amendement de M. Lamps tendant à supprimer les mots « ...d'une année sur l'autre » ; adoption du sous-amendement ; le Gouvernement oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement de la Commission (p. 3385) ; réserve de l'amendement ; reprise de la discussion (p. 3418) ; l'article 40 est déclaré applicable par la Commission ; en conséquence, l'amendement est irrecevable ; amendement de MM. Ballanger et Lamps tendant à compléter l'article par un nouveau paragraphe (aménagement du barème de l'I.R.P.P.) ; rejet au scrutin (p. 3419) ; liste des votants (p. 3430) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Après l'Art. 2 : amendement de MM. Ballanger et Lamps tendant à insérer un nouvel article (impôt annuel et progressif sur la fortune) ; rejet (p. 3385).

Art. 3 : *Allégement de l'I.R.P.P. en faveur des contribuables âgés* (p. 3385) ; réserve à la demande du Gouvernement ; article 3 (suite) (p. 3387) ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction du paragraphe I, exonération de la décote pour les personnes âgées) (p. 3388) ; adoption de l'amendement dont le texte devient le paragraphe I ; adop-

Budget 1966.

tion du paragraphe II et de l'ensemble de l'article ainsi modifié (p. 3388).

Art. 4 : *Suppression de la taxe complémentaire à l'égard des artisans* (p. 3386) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Raulet tendant à substituer aux mots : « considérés comme artisans pour l'application de la législation fiscale », les mots : « dont le revenu est inférieur à un plafond fixé par arrêté du Ministres des Finances » ; retrait; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Raulet tendant à substituer au mot : « intéressés », le mot : « artisans » ; retrait ; adoption de l'article (p. 3386).

Art. 5 : *Allégement des droits de mutation à titre gratuit entre collatéraux* (p. 3386) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à supprimer l'article (p. 3387) ; retrait ; vote de l'article par division ; adoption de la première phrase du paragraphe I ; rejet de la deuxième phrase ; amendement de MM. Ballanger et Chaze tendant à compléter le paragraphe I par l'alinéa suivant : « Ces dispositions ne s'appliquent qu'aux mutations d'un montant inférieur à 200.000 francs » ; rejet ; adoption du paragraphe II modifié et de l'ensemble de l'article 5 (p. 3387).

Art. 6 : *Sociétés immobilières d'investissement, Droits de mutation à titre gratuit ;* adoption (p. 3388).

Art. 7 : *Contribution foncière des propriétés bâties, Dégrèvement en faveur des contribuables économiquement faibles* (p. 3389) ; amendement de MM. Chaze et Ballanger tendant à l'abrogation du premier alinéa de l'article 1398 du Code général des impôts; retrait ; adoption de l'article (p. 3389).

Mesures fiscales ayant une portée économique.

Art. 8 : *Engagements d'épargne à long terme, Exonérations fiscales* (p. 3389) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à supprimer l'article (p. 3390) ; rejet (p. 3391) ; amendement de M. Lepeu tendant à compléter le paragraphe IV par un nouvel alinéa (étalement des sommes sur plusieurs années); adoption de l'article ; vote défavorable du groupe communiste (p. 3391).

Art. 9 : *Imputation de la retenue à la source opérée sur les revenus mobiliers encaissés par les sociétés d'assurance ; adoption* (p. 3391).

Art. 10 : *Aménagement du régime fiscal des produits de placement à revenus fixes* (p. 3391); cas des caisses de crédit mutuel (p. 3392, 3393) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances ; le deuxième, par M. Davoust et plusieurs de ses collègues (caisses de crédit mutuel) (p. 3394) ; le Gouvernement oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements ; réserve de l'article et des amendements (p. 3395) ; reprise de la discussion (p. 3433) ; l'article 40 de la Constitution est déclaré inapplicable par la Commission des finances; l'article 10 est retiré par le Gouvernement et renvoyé à la deuxième partie de la loi de finances (p. 3434).

Art. 11 : *Exonération du droit de timbre applicable aux polices et contrats de capitalisation et d'épargne* (p. 3419) ; adoption (*ibid.*).

Art. 12 : *Taxe sur les conventions d'assurances — Exonération de certains contrats d'assurance maritime ;* adoption (p. 3419).

Art. 13 : *Reconduction des régimes spéciaux — Admission temporaire de certaines sociétés de capitaux au régime fiscal des sociétés de personnes, régime fiscal des entreprises de presse, prorogation des facilités accordées pour l'inscription des réserves de réévaluation* (p. 3419) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à supprimer l'article (p. 3420) ; retrait ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 14 : *Suppression de la taxe d'encouragement à la production textile* (p. 3420) ; la crise très grave qui sévit dans les textiles (p. 3420) ; le maintien des actions du F.O.R.M.A. ; la création d'une taxe en faveur de la recherche textile (p. 3421) ; les lacunes de la production textile française (p. 3422) ; l'absence, en France, d'industrie du vêtement (*ibid.*) ; l'encouragement à l'élevage ovin ; amendement de M. Lalle tendant à supprimer l'article ; rejet ; amendement de M. Poncelet tendant à la création d'une taxe parafiscale pour la restructuration de l'industrie textile, retrait (p. 3423) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Mesures diverses.

Art. 15 : *Détaxation des carburants agricoles ;* la suppression éventuelle de la ristourne de 10 % sur l'achat de matériel agricole ; adoption de l'article (p. 3424).

Art. 16 : *Taxe sanitaire et taxe de visite et de poinçonnage* (p. 3424) ; le montant excessif des impôts indirects dits « de consommation » ; adoption de l'article (p. 3425).

Art. 17 : *Modification de l'article 1617 du Code général des impôts* (p. 3425) ; résorption de la totalité des excédents de betterave; les conditions catastrophiques de la récolte de 1966-1967 ; l'inquiétude des petits et moyens planteurs ; adoption de l'article (p. 3425).

II. — *Ressources affectées.*

Art. 18 : *Dispositions relatives aux affectations ;* adoption (p. 3425).

Art. 19 : *Taxes sur les céréales perçues au profit du B.A.P.S.A. ;* réserve à la demande du Gouvernement (p. 3425) ; reprise de la discussion (p. 3434) ; le relèvement des quantums applicables à l'orge et au blé ; l'erreur des semis d'Aquitaine (p. 3435) ; la nécessité de favoriser l'élevage ; les cotisations directes payées cette année par les agriculteurs ; l'injustice et l'inopportunité de la taxe de 70 centimes sur le blé et l'orge (*ibid.*); les conditions climatiques défavorables de l'été dernier (p. 3436) ; le financement du B.A.P.S.A.; les prix moyens nets des céréales ; l'impossibilité d'imposer davantage la profession agricole ; le respect des modalités de financement du B.A.P.S.A. ; l'allocation-vieillesse agricole (p. 3437) ; le caractère progressif du régime social agricole français, le premier d'Europe ; le vieillissement de la population agricole ; quatre amendements tendant à supprimer l'article; le premier, présenté par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances ; le deuxième, par MM. Ramette et Couillet ; le troisième, par M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission de la production ; le quatrième, par MM. Briot et Durlot ; réserve du vote sur les amendements et l'article (p. 3437) ; amendement de MM. Ramette, Fourvel et Couillet tendant à substituer aux mots : «... portant sur toutes les quantités de blés tendres et d'orge reçues... », les mots : «... portant sur les quantités de blé tendre et d'orge supérieures à 150 quintaux reçues... » ; réserve (p. 3438) ; amendement de M. Arthur Moulin et plusieurs de ses collègues tendant à compléter le paragraphe I par un nouvel alinéa (perception de la taxe dans certaines conditions) ; sous-amendement de M. Delong et plusieurs de ses collègues à l'amendement de M. Arthur Moulin, tendant à supprimer le mot : « sensible » ; réserve du sous-amendement et de l'amendement (p. 3439).

Art. 20 : *Majoration de la cotisation individuelle de vieillesse des exploitants agricoles ;* réservé à la demande du Gouvernement (p. 3425) ; reprise de la discussion (p. 3439) ; deux amendements tendant à la suppression de l'article ; le premier présenté par Louis Vallon, au nom de la Commission des finances ; le deuxième, par M. Paquet et plusieurs de ses collègues ; réserve des deux amendements et du vote sur l'article (p. 3439).

Art. 21 : *Fonds de soutien aux hydrocarbures, prélèvement exceptionnel ;* adoption (p. 3426).

Art. 22 : *Fonds spécial d'investissement routier* (p. 3426) ; l'insuffisance des crédits affectés aux réseaux locaux ; les efforts méritoires accomplis par les collectivités locales ; l'augmentation du rendement brut de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (p. 3426) ; le rôle du fonds d'investissement routier (p. 3427) ; l'application de la loi du 30 décembre 1951 instituant des prélèvements sur le fonds routier (p. 3428) ; la diminution des crédits affectés aux départements et aux communes (p. 3429) ; adoption de l'article au scrutin (p. 3430) ; liste des votants (p. 3431).

TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES.

Art. 23 : *Confirmation des dispositions législatives antérieures* (p. 3430) ; adoption (*ibid.*).

TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES A L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES.

Art. 24 : *Equilibre général du budget* (p. 3439) ; observations de M. Fernand Grenier sur la ligne 86 (Versement de l'office de radiodiffusion-télévision française) ; l'absence de texte officiel pour justifier ce versement au Trésor (p. 3449) ; trois amendements d'ajustement présentés par le Gouvernement (p. 3449) ; observations du Ministre des Finances : les décisions du Gouvernement concernant le prix des céréales et les quantums; l'augmentation appréciable du revenu céréalier qui en résulte (p. 3449) ; la situation des exploitants agricoles au titre de leur budget social (p. 3450) ; le relèvement du prix d'intervention pour le beurre de première qualité ; le prix à partir duquel sont calculés les éléments financiers afférents au déstockage ; les mesures que prévoit le Gou-

Budget 1966. vernement dans le cas où l'hypothèse de la progression du revenu céréalier ne se réaliserait pas ; trois amendements soumis à discussion commune (p. 3451) présentés par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à ajuster les chiffres de l'état A en fonction des décisions de la Commission sur les mutations à titre gratuit et les prestations sociales agricoles ; retrait des trois amendements (p. 3451) ; conformément à l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'article 19 dans le texte du Gouvernement, modifié par l'amendement n° 52 rectifié, sur l'amendement n° 51 supprimant l'article 20 ; sur l'article 24 dans le texte du Gouvernement modifié par les amendements 38, 39 et 53 ; adoption au scrutin (p. 3451) ; liste des votants (p. 3455).

Orateurs: MM. Ansquer, Anthonioz, Baudis, Boinvilliers, Boscary-Monsservin, Boulay, Briot, Buot, Charvet, Chauvet, Chaze, Davoust, Delong, Bertrand Denis, Duffaut, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Grenier, Grussenmeyer, Lalle, Lamps, Tony Larue, Mme Launay, MM. Arthur Moulin, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances;* Paquet, Poncelet, Poudevigne, de Poulpiquet, Mme Prin, MM. Ramette, Raulet, Rieubon, Sanson, Souchal, Louis Vallon, *Rapporteur général ;* Voisin, Westphal.

DEUXIÈME PARTIE : MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES.

Art. 25 à 27, *voy.* ARTICLES RÉSERVÉS.

Art. 28 à 30, *voy.* BUDGETS MILITAIRES.

Art. 31 et 32, *voy.* BUDGETS ANNEXES et ARTICLES RÉSERVÉS.

Art. 33 à 40, *voy.* COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Art. 41, *voy.* TAXES PARAFISCALES et ARTICLES NON RATTACHÉS.

Art. 42 à 44, *voy.* ARTICLES NON RATTACHÉS.

Art. 45 à 47, *voy.* CONSTRUCTION.

Art. 48 et 49, *voy.* ARTICLES NON RATTACHÉS.

Art. 50 et 51, *voy.* AFFAIRES CULTURELLES.

Art. 52, *voy.* AGRICULTURE, B.A.P.S.A.

Art. 53 à 55, *voy.* ARTICLES NON RATTACHÉS.

Art. 56, *voy.* AGRICULTURE, B.A.P.S.A.

Art. 57 à 59, *voy.* ANCIENS COMBATTANTS.

Art. 60, *voy.* CONSTRUCTION.

Art. 61 et 62, *voy.* SERVICES FINANCIERS.

Art. 63 à 66, *voy.* COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Art. 67 et 68, *voy.* INTÉRIEUR.

Art. 69, *voy.* COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

TITRE 1er : DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ANNÉE 1966.

AFFAIRES ALGÉRIENNES
ACCORD FRANCO-ALGÉRIEN
SUR LES HYDROCARBURES

DISCUSSION [14 octobre 1965] (p. 3659). Entendus : MM. de Broglie, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes ;* Prioux, *Rapporteur spéciat de ta Commission des finances ;* Mer, *Rapporteur de la Commission des affaires étrangères ;* Lemaire, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Pleven, Georges Bonnet, Pompidou, *Premier Ministre ;* Notebart, Odru, Duchesne, Cousté, Ponseillé, Poncelet, Valentin, Achille-Fould, de Broglie, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes ;* Coste-Floret, de Broglie, *Secrétaire d'Etat.*

La normalisation progressive des rapports entre la France et l'Algérie (p. 3659, 3662, 3664, 3674) ; la réduction des crédits (p. 3660, 3662, 3664) ; le sort des Français en Algérie ; les arrestations arbitraires (p. 3660, 3676) ; l'amélioration des rapports financiers franco-algériens (*ibid.*) ; l'accord sur la main-d'œuvre signé avec le gouvernement algérien (*ibid.*) ; les échanges commerciaux (*ibid.*) ; l'indemnisation des propriétaires de biens nationalisés (p. 3661, 3664, 3671, 3672, 3674, 3677, 3680) ; la coopération sur les plans économique, culturel et technique (p. 3661, 3663) ; l'aide financière de la France à l'Algérie : l'aide « libre », l'aide « spécialisée » et l'aide « liée » (p. 3661, 3664) ; l'effort dans le domaine de l'enseignement (p. 3662, 3663); l'office culturel (p. 3662) ; les déboires et les incertitudes de l'indépendane révolutionnaire en Algérie (p. 3662, 3664) ; la dégradation de la situation économique de l'Algérie (p. 3662, 3664) ; l'expansion des produits pétroliers, notamment du gaz (p. 3662) ; l'envoi de militaires du contingent au titre de la coopération (p. 3663) ; l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures (p. 3664 et suivantes) ; l'historique des négociations (p. 3664) ; le maintien des concessions existantes (p. 3664, 3665, 3669) ; l'aggravation de leur régime fiscal (p. 3664, 3667, 3669, 3672, 3673) ; le nouveau régime des recherches, à l'exclusion des actionnaires privés (p. 3664

et 3678) ; les avantages politiques de l'accord intervenu, notamment en ce qui concerne l'influence française dans les pays du Tiers monde (p. 3664, 3666, 3671, 3674, 3678) ; les inconvénients économiques et financiers (p. 3665, 3670, 3673, 3676) ; l'association coopérative franco-algérienne (ASCOP) (p. 3665, 3666, 3669, 3673) ; la situation concurrentielle du pétrole algérien (p. 3666, 3676, 3678, 3681, 3682) ; la situation pour le gaz (p. 3666, 3667, 3670, 3676, 3682) ; la sécurité de notre approvisionnement énergétique (p. 3667, 3669) ; le paiement du pétrole algérien en francs (p. 3667, 3668, 3673, 3676) ; la structure de la société Repal (p. 3665, 3668, 3669) ; les difficultés et la longueur des négociations (p. 3668) ; la situation juridique et fiscale faite au pétrole (p. 3669) ; l'industrialisation (p. 3670) ; la situation des souscripteurs d'actions R.E.P. (p. 3671, 3672, 3673, 3678, 3679) ; la brièveté du temps imparti au Parlement pour se prononcer et les conditions de la discussion (p. 3672, 3673) ; la garantie des transferts (p. 3673) ; l'importance des relations franco-algériennes sur l'influence de la France en Afrique (p. 3674) ; le recul incessant des positions françaises depuis les accords d'Evian (p. 3675) ; l'évolution de l'attitude du Chef de l'Etat à l'égard du problème algérien (p. 3676, 3677) ; les arrières-pensées politiques du projet sur les hydrocarbures (p. 3676) ; les petits exploitants agricoles spoliés (p. 3678) ; les importations de vins algériens et de textiles en France (p. 3678) ; la garantie des sociétés contre la baisse du prix du pétrole (p. 3680).

Réponse du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes (p. 3680 à 3683).

La toile de fond des rapports franco-algériens actuels ; l'indemnisation des spoliés agricoles, industriels et commerciaux ; le prix du pétrole saharien et son intérêt pour l'économie française ; la cession des parts de la S.N. Repal ; la situation des actionnaires des R.E.P. ; la garantie des transferts ; le principe de la zone franc, son évolution récente.

I. — *Projet de loi sur les hydrocarbures* (p. 3683) ; motion de renvoi à la Commission présentée par M. Coste-Floret en vertu de l'article 91, alinéa 5, du Règlement ; les graves inconvénients de l'accord ; la nécessité d'une discussion parlementaire approfondie; l'ajournement de la ratification par le Parlement français jusqu'à la ratification par l'Algérie ; la modification profonde des accords d'Evian par le Traité ; la modification d'une loi référendaire par une loi ordinaire ; le problème de l'indemnisation des rapatriés ; la doctrine générale de la France à l'égard des modifications apportées dans les Gouvernements des Etats étrangers (p. 3684) ; la force abrogatoire des coups d'Etat ; le parti, instance supérieure et légitime de l'Algérie ; les trois catégories de loi reconnues exclusivement par la Constitution : la loi constitutionnelle, la loi organique et la loi ordinaire ; la nécessité de distinguer le problème des accords sur les hydrocarbures et celui de l'indemnisation ; la compétence du Gouvernement actuel de l'Algérie à ratifier le traité; rejet au scrutin de la motion de renvoi (p. 3684) ; liste des votants (p. 3686).

Article additionnel présenté par M. Pleven; déclaré irrecevable en vertu de l'article 128 du Règlement (p. 3685).

Article unique du projet de loi ; adoption au scrutin (p. 3686) ; liste des votants (p. 3687).

II. — *Affaires algériennes*, Etat B concernant les Services du Premier Ministre ; Section IX. — Affaires algériennes ; Titre III : adoption de la réduction de crédits (p. 3686).

Titre IV : adoption de la réduction de crédits (*ibid.*).

Etat C, Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Orateurs : MM. de Broglie, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes ;* Coste-Floret, Pleven, Poudevigne.

Budget 1966.

Affaires culturelles

DISCUSSION [15 octobre 1965] (p. 3641). Entendus : MM. Icart, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* Marcenet, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles* (affaires culturelles) ; Ribadeau Dumas, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles* (Cinéma) ; J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Malraux, *Ministre d'Etat, chargé des Affaires culturelles ;* Dupuy, Christian Bonnet, Bord, Boutard, de Montesquiou, Beauguitte, Commenay, Grenier, Lecocq, Davoust, Delmas, Laurent, Pleven, Fanton, Malraux, *Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles.*

L'insuffisance des crédits (p. 3642, 3644, 3645, 3649, 3651, 3654, 3655) ; l'exécution

Budget 1966. du IVe Plan à concurrence de 46 % seulement (p. 3642) ; la pénurie de personnel (p. 3642, 3646) ; le dynamisme du Ministère d'Etat (p. 3642, 3644, 3646) ; la réforme de l'enseignement de l'architecture (p. 3642); les problèmes de la musique et de l'enseignement musical (p. 3642, 3647, 3649, 3650, 3655, 3656) ; les maisons de la culture (p. 3643, 3646, 3647, 3648, 3649) ; l'opportunité d'une nouvelle loi de programme (p. 3643) ; la crise du cinéma, ses causes et les réformes possibles (p. 3643, 3644, 3646, 3647, 3652, 3653, 3654, 3655) ; la lourdeur de la fiscalité pesant sur le cinéma (p. 3643, 3644, 3645, 3647, 3652, 3653, 3654, 3655) ; le projet de réforme établi par le Centre national du cinéma (p. 3643, 3644) ; la nécessité d'un dialogue entre la profession cinématographique et l'O.R.T.F. (p. 3644) ; les films de court métrage (p. 3644) ; la sauvegarde de notre patrimoine artistique (p. 3644) ; la diffusion de la culture française (*ibid.*) ; la promotion d'un art nouveau (*ibid.*) ; l'aide financière au cinéma (p. 3643, 3645, 3651, 3652) ; la liberté du prix des places (p. 3645, 3651) ; la pénétration du film français sur le marché américain (p. 3645) ; le cinéma, instrument de culture (p. 3645, 3647, 3650, 3653) ; l'insuffisance des moyens législatifs et administratifs des Affaires culturelles (p. 3645) ; la sauvegarde des forêts-promenades des environs de Paris (p. 3645, 3646) ; le musée du XXe siècle (p. 3646) ; la rémunération des architectes (*ibid.*) ; la modernisation des musées (p. 3646, 3655) ; le classement des musées et le regroupement des collections (p. 3646) ; le problème de l'attribution des bourses (p. 3647) ; les monuments historiques (p. 3647, 3652) ; le rôle de la machine dans le monde moderne et l'occupation des loisirs (p. 3648); la culture, seule digue contre l'invasion des instincts primordiaux (p. 3648) ; la démocratisation de la culture et le progrès social (*ibid.*) ; le rôle des communes et l'aide aux collectivités locales (p. 3650, 3654) ; le théâtre (p. 3650, 3651, 3652, 3654) ; l'allégement de la fiscalité sur les théâtres (p. 3650); le théâtre lyrique et la décentralisation (p. 3651, 3652) ; la ville de Verdun (p. 3652) ; le théâtre de variétés (p. 3652) ; la situation des collectivités locales d'Aquitaine (p. 3652); l'aggravation de la censure cinématographique (p. 3652) ; le centenaire de la mort d'Ingres (p. 3655) ; les sociétés de musique locales (p. 3656) ; l'opération Maine-Montparnasse (p. 3657).

Réponse du Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles (p. 3657, 3658) ; l'opération Maine-Montparnasse ; les maisons de la culture ; le centenaire de la mort d'Ingres ; les centres dramatiques ; la musique ; les orchestres de l'O.R.T.F. ; la question des programmes.

Etat B concernant le Ministère des Affaires culturelles (p. 3658) : Titre II ; adoption (*ibid.*).

Titre IV ; adoption (*ibid.*).

Etat C, Titre V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Etat D, Titre III, Chapitre 35-31 : Monuments historiques : entretien, conservation, acquisitions et remise en état ; adoption (*ibid.*).

Art. 50 : *Mesures d'allégement fiscal en faveur de l'industrie cinématographique* (p. 3658).

Affaires étrangères

DISCUSSION [20 octobre 1965] (p. 3880, 3904). Entendus : MM. Lepeu, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Ribière, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Roux, *Rapporteur spécial de la Commission des affaires culturelles ;* Weber, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Relations culturelles) ;* Deniau, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères (Relations culturelles) ;* Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères ;* Maurice Faure, Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères ;* Schumann, *Président de la Commission des affaires étrangères ;* Bettencourt, Feix, Sanguinetti, Loustau, Boscher, Flornoy, Raust, Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères ;* Borocco, Duchesne, Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères.*

Le budget des Affaires étrangères, budget de reconduction (p. 3880, 3882) ; le rattachement au Ministère de l'Ambassade de France à Alger (p. 3880) ; le service central d'état civil du Ministère (*ibid.*) ; les questions de personnel (p. 3880, 3881, 3882) ; la politique immobilière du Ministère (*ibid.*) ; les crédits pour l'accueil des journalistes étrangers (*ibid.*) ; la participation financière aux organisations internationales (p. 3880, 3882) ; les négociations Kennedy (p. 3880) ; le désaccord des pays de la C.E.E. sur le

financement d'une politique agricole commune ; la crise européenne ; la nécessité de reprendre les négociations (p. 3880, 3892, 3893, 3894, 3895, 3896, 3904, 3909, 3910) ; la régression de l'aide militaire à différents Etats étrangers (p. 3880, 3882) ; le contentieux subsistant avec certains d'entre eux (p. 3881, 3882) ; la subvention à l'Union interparlementaire (p. 3881) ; les problèmes concernant la presse et l'information (p. 3891) ; l'action à l'étranger par la radio et la télévision ; les émissions d'ondes courtes (p. 3883) ; la convention entre l'O.R.T.F. et le Ministère des Affaires étrangères pour le contrôle des dépenses affectées par ce dernier aux émissions vers l'étranger (p. 3883, 3887) ; l'augmentation des crédits destinés aux relations culturelles et à la coopération technique (p. 3883, 3884, 3885, 3886) ; la diversification de l'aide culturelle (p. 3884, 3886) ; la réussite de l'expérience d'envoi outre-mer de militaires du contingent (p. 3884, 3885, 3886) ; l'association de l'industrie privée à l'action culturelle à l'étranger (p. 3884) ; la nécessité de préciser la politique française de coopération et de coordonner l'aide culturelle et technique avec l'action commerciale (p. 3884, 3887, 3888) ; la situation de la langue française dans le monde et son emploi dans les organisations internationales (p. 3885) ; les volontaires du progrès (*ibid.*) ; l'attribution d'une bourse aux étrangers (*ibid.*) ; les centres européens universitaires (*ibid.*) ; le festival du théâtre universitaire à Nancy (p. 3885) ; l'accord culturel avec l'Etat de Québec (p. 3886) ; la scolarisation des enfants français à l'étranger (p. 3887) ; la coopération technique (p. 3887, 3888) ; l'Alliance atlantique, la position de la France (p. 3892, 3906) ; les relations franco-américaines (p. 3892, 3897) ; le conflit économique à propos des investissements américains en Europe (p. 3892) ; la force de frappe nationale (p. 3892, 3898) ; le problème allemand (p. 3892, 3896, 3899) ; la notion d'interdépendance ; la solidarité du monde libre (p. 3892, 3907) ; la création d'un noyau nucléaire franco-britannique (p. 3893); les stipulations du Traité de Rome sur l'agriculture (p. 3893, 3894, 3896, 3904, 3905, 3910) ; le rôle de la commission de la C.E.E. (p. 3892, 3894, 3895, 3904, 3905, 3908, 3909) ; la crise de confiance dans le climat international actuel ; la règle de la majorité au sein de la C.E.E. (p. 3896) ; l'autorité du Président de la République et l'existence d'une majorité stable, fondement d'une construction européenne solide (p. 3897) ; la guerre au Vietnam (p. 3897, 3898) ; les divergences entre les principales puissances occidentales (p. 3897) ; la reconnaissance de la République démocratique du Vietnam (p. 3898) ; l'inspiration capitaliste de la politique extérieure française (p. 3898) ; le rôle de l'O.N.U. et la nature des relations de la France avec elle (*ibid.*) ; le désarmement (*ibid.*) ; la représentation des Assemblées élues et des syndicats dans les Assemblées européennes ; la frontière Oder-Neisse (p. 3899, 3900) ; la reconnaissance de la République démocratique allemande ; la dernière session parlementaire de l'O.T.A.N. ; l'écart entre les conceptions des représentants de la France et des partenaires européens (p. 3900, 3906) ; l'évolution de l'O.T.A.N. (p. 3900) ; le problème de l'intégration militaire des forces des puissances signataires (p. 3900, 3901) ; la création d'une nation européenne (p. 3901) ; le caractère constructif des propositions faites par la commission de la C.E.E. (p. 3905) ; le déclin de l'idée d'une Europe libre chez les partenaires de la France (p. 3906); la notion de nationalisme (p. 3907); l'évolution de la situation mondiale depuis 1949 (*ibid.*) ; les relations de l'Occident avec le Tiers monde (*ibid.*) ; la première réunion du Parlement latino-américain à Lima (p. 3907) ; les liens qui s'établissent entre la France et les pays d'Amérique du Sud (p. 3908) ; les inconvénients du pouvoir personnel (*ibid.*) ; le refus de la supranationalité (p. 3909) ; les incorporés de force d'Alsace et de Lorraine (p. 3910, 3911) ; l'installation en Argentine de familles d'agriculteurs rapatriés d'Algérie (p. 3912).

Réponse du Ministre des Affaires étrangères (p. 3888 à 3892) ; la situation internationale ; les événements d'Asie ; la position de la France en la matière ; le Vietnam ; le conflit indo-pakistanais ; l'exclusion de la Chine de l'O.N.U. ; la nécessité de respecter la Charte de l'O.N.U. et de s'en tenir à l'action politique ; la paix en Europe et l'opportunité d'un règlement général ; les rapports russo-américains ; l'établissement de relations diplomatiques, économiques et culturelles avec les Etats de l'Est européen ; la crise européenne ; le règlement financier de la politique agricole commune ; les mesures de caractère politique proposées par la Commission de la C.E.E. ; la supranationalité ; la règle de l'unanimité à la C.E.E. ; la nécessité d'un accord politique sur l'Europe (p. 3911 à 3914) ; le budget des Affaires étrangères, budget de reconduction ; la rémunération des fonctionnaires en service à

Budget 1966.

l'étranger ; la reconstitution de l'état civil des Français en Algérie ; l'augmentation des crédits des services d'information ; l'amélioration des émissions de radio à destination de l'étranger ; les contributions de la France aux organisations internationales ; le développement et la diversification de l'action culturelle et technique ; les relations avec l'Amérique du Sud ; les Alsaciens incorporés de force dans la Wehrmacht ; l'implantation d'agriculteurs français en Argentine ; l'Alliance Atlantique ; le problème allemand ; l'interdépendance ; les bases de l'O.T.A.N. en France ; l'importance de la place de l'agriculture dans le Marché commun ; le fonctionnement de la Communauté économique européenne et de la commission ; la notion d' « Europe des peuples ».

Etat B concernant le Ministère des Affaires étrangères : Titre III (p. 3914) ; adoption.

Titre IV : Explications de vote ; les options fondamentales de la politique étrangère française ; le principe de la supranationalité (p. 3915) ; les questions agricoles ; l'Alliance Atlantique ; le parrainage à l'O.N.U. des jeunes Etats africains par la France ; adoption au scrutin du titre IV (p. 3916) ; liste des votants (p. 3925).

Etat C, Titre V : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 3916).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Orateurs : M. Bosson, Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères.*

Agriculture, F.O.R.M.A. et B.A.P.S.A.

DISCUSSION [27 octobre 1965] (p. 4239), [28 octobre 1965] (p. 4260, 4277, 4306). Entendus : MM. Rivain, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Le Bault de la Morinière, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Fourmond, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Enseignement agricole)* ; Godefroy, *Rapporteur spécial pour le F.O.R.M.A. ;* Denis, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges pour le F.O.R.M.A. ;* Paquet, *Rapporteur spécial pour le B.A.P.S.A. ;* Commenay, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges pour le B.A.P.S.A. ;* Peyret, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (pour le B.A.P.S.A.)* ; Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* le Président, Arthur Moulin, Fourvel, Juskiewenski, Boscary-Monsservin, Orvoën, Rousselot, Bayou, Ruffe, Lousteau, du Halgouët, Alduy, Coste-Floret, Degraeve, Philippe, Commenay, Couzinet, Balmigère, Collette, Rivain, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Bizet, Duraffour, Couderc, Chandernagor, Conillet, Grussenmeyer, Mlle Dienesch, MM. Ponseillé, Beauguitte, Vignaux, Fouchier, Joseph Perrin, Ver, Milhau, Picquot, Zuccarelli, Lainé, Westphal, Bouthière, Ansquer, Fourmond, Laudrin, Achille-Fould, Richard, Guyot, de Poulpiquet, Le Guen, Bousseau, Garcin, André Halbout, Voisin, Lepourry, Lecornu, Brousset, Sagette, Bisson, Bernard, Risbourg, Charpentier, Lucien Bourgeois, Raffier, Radius, Heitz, Coumaros, de Rocca-Serra, Christian Bonnet, Rivain, *Rapporteur spécial ;* Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

L'augmentation globale des crédits ; la stabilité des autorisations de programme (p. 4240, 4241, 4262, 4266, 4270, 4300) ; les crédits en faveur de l'agriculture figurant dans d'autres budgets (p. 4240) ; le crédit agricole et les investissements (*ibid.*) ; l'élevage (p. 4240, 4260, 4261, 4264, 4270, 4271, 4272, 4289, 4290, 4292, 4293, 4299, 4301, 4302, 4304) ; la voirie rurale (p. 4240, 4264, 4271, 4292, 4297) ; les adductions d'eau ; l'approvisionnement en eau potable (p. 4240, 4264, 4269, 4270, 4275, 4276, 4287, 4292, 4297, 4300, 4308) ; l'électrification (p. 4240, 4264, 4266, 4269, 4296, 4300) ; les grands aménagements régionaux (p. 4241) ; la vulgarisation agricole (p. 4240, 4270, 4272, 4280, 4284, 4294, 4301) ; l'aide aux amendements calcaires (p. 4241, 4266) ; l'équitation populaire (p. 4241) ; le fonctionnement des S.A.F.E.R. (p. 4240, 4241, 4270, 4271, 4293) ; l'indemnité viagère de départ, (p. 4240, 4241, 4270, 4278, 4279, 4284, 4292, 4293, 4302) ; l'Institut national de recherches agronomiques (p. 4240) ; l'action en faveur de la forêt ; la forêt landaise ; la forêt corse ; la forêt méditerranéenne ; la lutte contre les incendies (p. 4240, 4270, 4274, 4275, 4289, 4298, 4307, 4308, 4309, 4310) ; le service de presse et d'information du Ministère de l'Agriculture (p. 4240) ; l'enseignement agricole ; les bourses ; la formation professionnelle et la reconversion des agriculteurs (p. 4241, 4242, 4243, 4266, 4267, 4270, 4271, 4274, 4284, 4285, 4287, 4300, 4301, 4302, 4307, 4309) ; la protection sociale (p. 4241) ; les structures agricoles (p. 4241, 4270, 4292) ; le remembrement (p. 4241, 4292, 4308) ; l'insuffisance des cré-

dits, notamment pour l'équipement agricole (p. 4242, 4262, 4263, 4266, 4269, 4292) ; les conditions d'octroi des prêts fonciers (p. 4242) ; les prix agricoles ; la valorisation des produits agricoles ; la SOPEXA (p. 4244, 4245, 4290, 4303) ; le maintien de la détaxation des carburants agricoles (p. 4242, 4292); les crédits pour le ramassage scolaire (p. 4243) ; la promotion sociale (p. 4243, 4271); les crédits du F.O.R.M.A. (p. 4243, 4244, 4245, 4267, 4291, 4294, 4295, 4298) ; les problèmes du lait et du beurre ; les importations (p. 4244, 4267, 4274, 4284, 4290, 4299, 4302, 4303, 4404) ; l'agriculture française et le Marché commun ; l'échec des négociations de Bruxelles, ses causes économiques et politiques (p. 4244, 4245, 4265, 4266, 4267, 4271, 4280, 4286, 4294, 4295, 4303, 4307) ; le soutien des prix des produits tropicaux (p. 4244); les crédits du B.A.P.S.A. (p. 4245, 4246, 4247, agricoles (p. 4246, 4247, 4249, 4250, 4263, les assurances maladie, l'AMEXA ; les retraites de vieillesse ; les allocations familiales agricoles (p. 4246, 4247, 4249, 4350, 4263, 4283, 4285, 4293, 4295, 4309) ; le budget social des salariés agricoles (p. 4246) ; le cas des conjoints des artisans ruraux (p. 4247) ; l'avenir préoccupant du régime social agricole, la diminution des cotisants et l'augmentation du nombre des bénéficiaires ; la nécessité de réunir une table ronde (p. 4247, 4249, 4265, 4310) ; la taxe de reprise du blé ; la part respective de la profession et de la collectivité nationale dans le financement des prestations sociales agricoles ; la référence au revenu cadastral (p. 4246, 4247, 4248, 4267, 4279, 4280, 4290, 4303) ; le rôle essentiel de la protection sociale dans la rentabilité des exploitations agricoles (p. 4249) ; la mise à l'ordre du jour de l'Assemblée des projets relatifs à l'assurance accidents et à la protection médicale du travail agricole (p. 4249) ; l'œuvre de la V[e] République dans le domaine agricole (p. 4260, 4294, 4295, 4302) ; le crédit à long terme pour l'accession à la propriété du preneur en place (p. 4260) ; la lutte contre la fièvre aphteuse, la tuberculose et la brucellose (p. 4261, 4267, 4280, 4288, 4291) ; la réfrigération (p. 4262) ; la recherche en agriculture (*ibid.*) ; la part des dépenses agricoles dans le budget général (*ibid.*) ; la réforme des services extérieurs du Ministère (*ibid.*) ; la situation difficile de la betterave et du sucre (p. 4263, 4274, 4302, 4303, 4304) ; les éleveurs de bovins des Combrailles (p. 4263) ; la baisse du revenu agricole depuis 1958 malgré les efforts de modernisation ; l'exode rural (p. 4263, 4264, 4271, 4280, 4282, 4284, 4286, 4290, 4297, 4309) ; l'agriculture et le Plan (p. 4263, 4265) ; l'habitat rural (p. 4263, 4280, 4286, 4287, 4293, 4297, 4301, 4309) ; l'opportunité d'un grand débat sur la situation de l'agriculture (p. 4266) ; l'indemnisation de l'arrachage des pommiers à cidre (*ibid.*) ; les positions politiques prises par les associations professionnelles à l'occasion de l'élection présidentielle (p. 4276); l'indemnisation des dégâts causés par les calamités agricoles (p. 4267, 4268, 4282, 4286, 4290) ; les chutes de pluie dans le Midi viticole (p. 4272) ; les calamités dans les départements de l'Est (p. 4274, 4289) ; le Pas-deCalais (p. 4278) ; la Lozère (p. 4281) ; le Roussillon et la Bourgogne (p. 4282) ; les difficultés de la viticulture ; les mesures à prendre ; le prix du vin (p. 4268, 4269, 4273, 4277, 4278, 4285, 4294, 4309) ; les emprunts des collectivités locales (p. 4269) ; l'écoulement de la caséine (p. 4280) ; les zones spéciales d'action rurale (p. 4281) ; le régime d'assurance contre les accidents agricoles, en vigueur en Alsace-Lorraine (p. 4283, 4291) ; les agriculteurs du sud-ouest (p. 4286) ; l'application aux agriculteurs de la taxe sur les véhicules de tourisme appartenant à des sociétés (p. 4280, 4287) ; les écoles nationales vétérinaires (p. 4287) ; le marché de la viande (p. 4287, 4292, 4296, 4298, 4299) ; les marchés d'intérêt national ; Paris-Rungis (p. 4288, 4301, 4302) ; la production de blé dur (p. 4289) ; les prêts de la Caisse de crédit agricole aux viticulteurs corses (*ibid.*) ; la vocation de la Bretagne pour l'élevage (p. 4294, 4296) ; les problèmes des vins de Bordeaux (p. 4295) ; la construction d'un silo portuaire à Brest (p. 4296) ; l'aménagement de l'espace rural dans les régions de l'Ouest ; les problèmes de la suppression des haies et talus (p. 4297) ; les caisses de crédit agricole mutuel (p. 4298) ; l'aménagement des cours d'eau domaniaux (*ibid.*) ; l'implantation de logements pour personnes âgées dans les communes rurales (p. 4300) ; les sociétés communales de chasse (p. 4302) ; les exportations de jeunes bovins (*ibid.*) ; les difficultés des agriculteurs des régions de montagne (p. 4307).

Réponse du Ministre de l'Agriculture (p. 4310 à 4315) ; la priorité donnée dans le budget à la formation des agriculteurs, à l'amélioration des structures et à l'organisation de la production ; la capacité de l'enseignement agricole ; la promotion sociale ; la vulgarisation ; l'enseignement supérieur ; le transfert éventuel de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort ; les structures agricoles ; le

Budget 1966.

remembrement ; les S.A.F.E.R. ; les interventions du fonds d'action sociale ; les indemnités viagères de départ ; l'organisation de la production ; les groupements de producteurs ; les comités économiques agricoles ; la garantie contre les calamités agricoles ; les difficultés d'application de la loi ; l'enseignement agricole ; les crédits pour le ramassage scolaire ; la brucellose ; le désaccord des experts ; le projet de loi sur l'élevage ; les carburants agricoles détaxés ; le prochain débat sur la viticulture ; le caractère indicatif des crédits du F.O.R.M.A. ; l'efficacité des mécanismes de ce fonds ; l'office national de la forêt ; la forêt méditerranéenne ; l'évolution du revenu de l'agriculture ; les négociations de Bruxelles ; la reprise souhaitable de la construction européenne.

Etat B : Titre 1er (p. 4315) concernant le Ministère de l'Agriculture ; adoption de la réduction de crédit (*ibid.*).

Titre III : adoption de la réduction de crédit.

Titre IV : amendement du Gouvernement tendant à majorer les chiffres de 51.265.000 francs ; adoption de l'amendement et du titre IV ainsi modifié (*ibid.*).

Etat C : Titre V : la politique des prix agricoles ; l'insuffisance des investissements ; les calamités naturelles ; adoption au scrutin du titre V (p. 4316) ; liste des votants (p. 4350).

Titre VI : les adductions d'eau (p. 4316) ; l'aménagement des marais de l'ouest ; l'insuffisance des crédits pour la vulgarisation et les zones-témoins ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4317).

Etat D : Titre III, chapitre 34-15 : Service des haras ; adoption (*ibid.*).

Art. 31 (suite) : B.A.P.S.A., Services votés inscrits au titre du B.A.P.S.A. ; adoption (*ibid.*).

Art. 32 (suite) : paragraphe II, Mesures nouvelles au titre du B.A.P.S.A. ; amendement du Gouvernement tendant à majorer de 56.000 francs les crédits inscrits à ce paragraphe ; adoption de l'amendement et du paragraphe II ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 52 : *Fixation du taux de la contribution additionnelle aux primes ou cotisations d'assurances destinées à alimenter le fonds national de garantie contre les calamités agricole ;* adoption (*ibid.*).

Art. 56 : *Création d'un établissement public chargé de la mise en œuvre des dispositions d'aide à l'aménagement des structures agricoles* ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à substituer aux mots : « établissement public national », les mots : « conseil national » ; retrait (p. 4318) ; amendement du Gouvernement tendant à insérer dans la deuxième phrase, après les mots : « Cet établissement est chargé de mettre en œuvre », les mots : « avec le concours d'organismes professionnels conventionnés, et... » ; retrait; amendement de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission de la production (rapport annuel au Parlement) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Orateurs : MM. Davoust, Dusseaulx, Le Bault de la Morinière, *Rapporteur pour avis ;* Méhaignerie, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances* ; Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* Renouard, Rivain, *Rapporteur spécial.*

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

DISCUSSION [26 octobre 1965] (p. 4123, 4143). Entendus : MM. Fossé, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Béraud, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Sainteny, *Ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre ;* de Tinguy, Duraffour, Tourné, Darchicourt, Bord, Schnebelen, Davoust, Cazenave, Ducoloné, Bignon, Beauguitte, Mlle Dienesch, MM. Chérasse, Berthouin, Christian Bonnet, Rabourdin, Le Gall, Valenet, Voilquin, Saintout, Krieg, Dassié, Doize, Sainteny, *Ministre des Anciens combattants ;* Sabatier, Sainteny, *Ministre des Anciens combattants.*

Le rejet par la Commission des finances des crédits du titre III (p. 4123, 4143) ; le reversement au Trésor des crédits disponibles du fait de la diminution du nombre des ayants droit (p. 4123, 4133, 4135, 4137); les économies sur les dépenses de fonctionnement (p. 4124, 4125) ; la diminution des crédits d'aide sociale (p. 4124, 4131, 4132, 4133, 4140, 4142) ; l'application du rapport constant (p. 4124, 4130, 4131, 4132, 4133, 4135, 4139) ; la retraite du combattant (p. 4124, 4133, 4134, 4139) ; la situation des veuves de guerre (p. 4124, 4125, 4133, 4134, 4138, 4139, 4140, 4146) ; l'Office national des anciens combattants ; les suppressions d'emplois (p. 4124, 4125, 4126, 4131, 4132, 4133, 4137, 4138, 4139, 4140, 4141, 4142, 4143, 4144, 4145) ; l'augmentation insuffisante des

crédits (p. 4125, 4132, 4133) ; la lenteur des procédures (p. 4126, 4131) ; la levée des forclusions (p. 4126, 4131, 4133, 4135, 4136, 4140, 4145, 4146) ; l'attribution de la carte aux combattants d'Algérie ; la discrimination entre les anciens combattants des différentes guerres (p. 4126, 4131, 4132, 4134, 4135, 4136, 4138, 4139, 4140, 4141, 4145) ; l'attribution du pécule aux anciens prisonniers de guerre alsaciens-lorrains (p. 4126) ; les pensionnés des pays anciennement associés à la France (p. 4134) ; le remboursement des marks (*ibid.*) ; les retraités mutualistes (p. 4135) ; les anciens combattants d'Alsace-Lorraine incorporés de force, requis du travail et réfractaires (p. 4135, 4136) ; l'allocation spéciale aux implaçables (p. 4137) ; les cérémonies commémoratives (p. 4138, 4143, 4144) ; les allusions de la presse à une éventuelle suppression des pensions aux invalides disposant de revenus élevés (p. 4139) ; la commémoration de la bataille de Verdun (p. 4139, 4140) ; le manifeste des anciens combattants du 3 octobre 1965 (p. 4141) ; les anciens combattants de la région de l'ouest (p. 4142); les offices départementaux d'anciens combattants (p. 4142, 4144) ; les revendications des déportés (p. 4144) ; la liquidation des dossiers en instance d'attribution du pécule à d'anciens prisonniers de guerre (p. 4144); le retrait de la carte à certains anciens combattants (*ibid.*) ; le Comité du relais sacré (p. 4145).

Réponse du Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre (p. 4126 à 4130) ; la majoration des crédits ; l'augmentation de la valeur du point de pension ; la réduction des frais de gestion ; les économies sur les effectifs et le matériel ; l'accélération de la liquidation des dossiers contentieux ; l'augmentation des dotations des interventions publiques ; la consommation effective des crédits en 1965 ; l'application du rapport constant ; les mesures catégorielles nouvelles, notamment en faveur des veuves de fonctionnaires morts pour la France ; l'attribution du pécule aux Alsaciens-Lorrains ayant servi dans l'armée allemande en 1914-1918 ; les rumeurs inexactes relatives au plafonnement des ressources des bénéficiaires de la retraite du combattant et de pensions d'invalidité et de retraite ; l'appareillage des mutilés ; les soins gratuits ; la forclusion ; les cérémonies commémoratives ; les anciens combattants d'Alsace et de Moselle ; l'Office du combattant ; la réduction de son activité ; l'intensification de l'action en faveur des personnes âgées (p. 4146) ; les réductions de crédits concernant l'Office des combattants ; le reclassement de ses fonctionnaires ; la répartition des subventions accordées par l'Office aux associations d'anciens combattants ; la remise au Ministère de l'Agriculture d'une des écoles de l'Office ; la question des anciens combattants et victimes de guerre mosellans et rhénans ; les réductions consenties à certains invalides par la S.N.C.F. ; l'allocation n° 9 ; les déportés et internés résistants ; l'application aux anciens d'Algérie du régime de pensions dont bénéficie l'ensemble des anciens combattants ; les anciens combattants de certains pays africains devenus indépendants ; les améliorations du sort des anciens combattants et victimes de guerre dues au présent Gouvernement ; la participation de toutes les associations aux cérémonies commémoratives organisées par le Gouvernement. Budget 1966.

Etat B : Titre III et IV concernant le Ministère des Anciens combattants (p. 4147) ; deux amendements ; retrait des titres III et IV qui seront représentés au cours d'une seconde délibération (*ibid.*).

Art. 57 : *Prescription des arrérages de pensions des victimes de la guerre* ; adoption (*ibid.*).

Art. 58 : *Droit à pension des veuves de guerre remariées, redevenant veuves, ou divorcées ou séparées de corps ;* adoption (p. 4148).

Art. 59 : *Allocation spéciale des veuves de très grands invalides de guerre ;* adoption (p. 4148).

Orateurs : MM. Darchicourt, Sainteny, *Ministre des Anciens combattants.*

Construction

DISCUSSION [22 octobre 1965] (p. 4007, 4023). Entendus : MM. Taittinger, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Royer, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Maziol, *Ministre de la Construction ;* Denvers, Prioux, Houël, Schaff, Morlevat, Terré, le Président. Hinsberger, Lepage, Sauzedde, Tremollières, Brousset, Vanier, Poncelet, Richet, Hunault, Hubert Germain, Maziol, *Ministre de la Construction ;* Lamps, lePrésident.

L'augmentation des crédits, compte tenu d'une différence de présentation (p. 4007) ; les logements sociaux, les H.L.M. (p. 4008, 4011, 4014, 4015, 4016, 4017, 4018, 4019, 4020,

Budget 1966.

4021, 4026, 4027, 4029 4030) ; les mesures prises par le Gouvernement pour faciliter le financement de la Construction (p. 4008, 4016, 4018) ; la pénurie de terrains ; la hausse des prix ; la lutte contre la spéculation (p. 4008, 4017, 4020, 4025, 4026, 4027) ; les prêts spéciaux différés (p. 4008) ; l'épargne-logement (p. 4008, 4016, 4020) ; l'amélioration des conditions de prêts pour la construction (p. 4008, 4012, 4024) ; la réforme du crédit hypothécaire ; l'institution d'un véritable marché de créances hypothécaires (p. 4008, 4016, 4017, 4028) ; la construction et le Plan (p. 4008, 4014, 4016, 4020) ; l'objectif de 480.000 logements construits annuellement ; son insuffisance (p. 4008, 4011, 4017, 4020, 4031) ; les zones d'aménagement concerté, Z.U.P. et Z.A.D. (p. 4009, 4017, 4020, 4026) ; la rénovation urbaine (p. 4009, 4010, 4011, 4015, 4018) ; la maison individuelle, ses avantages sur le grand ensemble (p. 4009, 4016, 4021, 4030) ; l'unité du marché du logement (p. 4009) ; la crise du logement en France (p. 4009, 4017, 4027, 4031) ; la situation des jeunes ménages (p. 4010, 4025, 4026, 4029) ; la stagnation des crédits pour le personnel (p. 4010, 4017) ; l'augmentation des crédits de paiement pour les études (p. 4010) ; la subvention au Centre scientifique et technique du bâtiment (C.S.T.B.) (p. 4010, 4024) ; les crédits aux zones vertes ; l' « environnement » (p. 4010) ; la décentralisation industrielle (p. 4010) ; les primes à la construction (p. 4010, 4017) ; les prêts du fonds national d'aménagement foncier (F.N.A.F.U.) (p. 4011, 4018) ; la taxation des plus-values foncières, son inefficacité (p. 4008, 4011, 4016, 4017, 4027) ; les moyens techniques de l'industrie du bâtiment ; l'abaissement du coût de la construction (p. 4011, 4014, 4016, 4019, 4024) ; la lenteur et la complexité des procédures concernant l'octroi du permis de construire et des crédits (p. 4012, 4016, 4019, 4027, 4030) ; la nécessité d'une politique réaliste du logement s'appuyant sur les exigences de la vie collective et disposant du financement nécessaire (p. 4014) ; la création de la caisse nationale des H.L.M. (p. 4015, 4017, 4020) ; les effets du plan de stabilisation (p. 4015) ; la situation de la région parisienne (*ibid.*) ; l'action en faveur de l'épargne (p. 4016) ; l'octroi du droit de préemption aux collectivités locales (p. 4017) ; les hausses de loyers (p. 4018) ; la société immobilière de la caisse des dépôts (S.I.C.) (p. 4018) ; les expulsions (p. 4018, 4028, 4030) ; les inconvénients de la préfabrication (p. 4019) ; l'attribution des primes et des permis de construire à la Moselle (p. 4019) ; l'examen accéléré des plans directeurs (*ibid.*) ; la notion de périmètre d'agglomération (p. 4019) ; les réserves foncières des communes (p. 4019, 4026) ; le problème du prix plafond pour les H.L.M. (p. 4020, 4030) ; l'accession à la propriété (p. 4021, 4024, 4025) ; les immeubles à loyer normal (I.L.N.) ; les difficultés de financement (p. 4015, 4018, 4020, 4021) ; le logement des personnes âgées et des jeunes (p. 4019, 4022, 4025, 4026, 4030, 4031) ; les programmes sociaux de relogement (p. 4022) ; l'amélioration actuelle du fonctionnement du Ministère de la Construction (p. 4024) ; les terrains désaffectés appartenant à l'Etat (p. 4025) ; les charges imposées par l'E.D.F. (p. 4025) ; la liquidation des dossiers de dommages de guerre (p. 4025) ; la situation créée par les ordres de reversement émis à l'encontre des sinistrés (p. 4025) ; le logement des personnes seules (p. 4026, 4027) ; l'Agence foncière et technique de la région parisienne (A.F.T.R.P.) (p. 4026) ; la région de programme d'Auvergne (p. 4027) ; l'adaptation nécessaire de l'Administration à l'objectif de 700.000 logements à construire (*ibid.*) ; l'entretien et la meilleure occupation de l'habitat ancien (p. 4027, 4028) ; les échanges d'appartements (p. 4028) ; la refonte de l'allocation-loyer et de l'allocation-logement (*ibid.*) ; les possibilités d'expansion du financement privé de la construction (p. 4028) ; la restructuration et la rénovation du centre de Paris (p. 4029) ; l'aide du Crédit foncier aux communes (p. 4031) ; la situation du département des Vosges (*ibid.*) ; la construction d'habitations individuelles aux personnes âgées à Saint-Brieuc-Plédran et Pléneuf-Val André (p. 4031) ; le logement des fonctionnaires locaux, notamment enseignants et gendarmes (p. 4030, 4031) ; la réduction des crédits pour les lotissements défectueux (p. 4031) ; le personnel des offices de H.L.M. (p. 4032).

Réponse du Ministre de la Construction (p. 4012 à 4014) ; le cap des 400.000 logements ; le marché des H.L.M. ; l'arrêt de la hausse du coût de la construction ; les zones à urbaniser en priorité ; les zones d'aménagement différé ; le bail à construction ; le projet de réforme des plans d'urbanisme ; l'industrie française du bâtiment ; l'amélioration de la qualité des H.L.M. ; le nouveau mode de calcul des prix plafonds ; les immeubles à loyer normal ; la réforme de l'allocation-logement ; la création d'un marché de créances hypothécaires ; la lutte

contre la spéculation ; la réforme des plans d'urbanisme ; la simplification des procédures ; la consultation des professionnels (p. 4032 à 4035) ; les crédits de la rénovation urbaine ; le financement des H.L.M. par la Caisse centrale de H.L.M. ; l'application de la taxe de régularisation des valeurs foncières ; le projet de réforme des plans d'urbanisme ; l'aménagement des sites et la protection des zones sensibles ; le prix des loyers ; l'instauration d'un marché de créances hypothécaires ; l'habitat ancien et l'épargne-logement ; l'allongement de la durée des prêts bancaires ; la situation du logement dans la région parisienne ; Clermont-Ferrand ; la situation des personnes âgées ; la création d'une Société nationale de H.L.M. ; la situation des personnels des offices de H.L.M. de Paris ; l'allocation de logement ; le contingent de primes accordé au département de la Moselle ; l'accession à la propriété (p. 4038) ; la situation des villes sinistrées ; le logement des fonctionnaires et des gendarmes.

Etat B (p. 4035) concernant le Ministère de la Construction ; Titre IV : adoption de la réduction de crédits.

Etat C : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement ; vote défavorable du groupe communiste (p. 4035).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement.

Titre VII : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Art. 45 : *Programme de construction de H.L.M.* (p. 4035) ; répartition des 150.000 H.L.M. à réaliser en 1966 ; l'incertitude de la réalisation des 20.000 logements financés sur emprunts bonifiés ; l'appel accentué auprès des caisses d'épargne ; la non-utilisation des fonds destinés au secteur H.L.M. en Algérie (p. 4036) ; le personnel des offices parisiens ; l'opportunité d'harmoniser les différents offices ; le programme social de relogement ; le plafond des prix de construction ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Denvers ; le deuxième, par M. Denvers (proportion des prêts réservés aux opérations d'accession à la propriété) ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 4037) ; adoption de l'amendement de M. Denvers et de l'article 15 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 46 : *Habitations à loyer modéré — Bonifications d'intérêts ;* adoption (p. 4037).

Art. 47 : *Programme triennal de logements primés ;* adoption (*ibid.*). Budget 1966.

Art. 60 : *Dispositions facilitant la liquidation de groupements de reconstruction* (p. 4037) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Taittinger ; le second, présenté par le Gouvernement tendant à modifier la durée du délai ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 4038) ; adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article 60 ainsi modifié (*ibid.*).

Orateurs : MM. Cance, Denvers, Maziol, *Ministre de la Construction ;* Taittinger, *Rapporteur spécial.*

Coopération

DISCUSSION [13 octobre 1965] (p. 3571). Entendus : MM. Voisin, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Weber, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Dassié, *Rapporteur pour avis suppléant de la Commission de la production et des échanges ;* Bettencourt, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Davoust, Mme Vaillant-Couturier, MM. de Lipkowski, Raust, Fabre, Triboulet, *Ministre délégué chargé de la Coopération.*

La stagnation des crédits affectés à la coopération (p. 3572, 3574, 3576) ; la diminution de l'aide économique et culturelle (p. 3572) ; les crédits et les problèmes de l'assistance technique (p. 3572, 3575, 3577) ; l'action culturelle (p. 3572) ; l'utilisation des militaires du contingent (p. 3572, 3574, 3576, 3577) ; le corps des volontaires du progrès (p. 3573, 3576, 3577) ; les concours financiers aux budgets des Etats (p. 3573, 3575) ; les progrès des gouvernements africains et malgache en matière de planification (p. 3573, 3578) ; le rôle du F.A.C. (p. 3573, 3575) ; l'œuvre remarquable des cadres français de la coopération (p. 3574) ; l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (p. 3574) ; l'amélioration souhaitable du rendement de l'enseignement technique (p. 3575) ; l'importance morale, culturelle et économique de la politique de coopération (p. 3575) ; la non-ingérence dans les affaires des Etats assistés (*ibid.*) ; la coordination nécessaire entre les divers Ministères intéressés (p. 3575) ; les garanties aux investissements privés (p. 3576, 3578) ; la stabilisation des cours des denrées

Budget 1966.

tropicales (p. 3576, 3578) ; la nécessité d'éviter tout néo-colonialisme (p. 3577, 3578) ; l'évolution politique du continent africain depuis un an (p. 3578) ; la dégradation économique constante de certains Etats africains (p. 3578); la part excessive des dépenses militaires dans le budget (p. 3579); les responsabilités de l'Europe et du monde entier dans la lutte contre le sous-développement (p. 3579, 3580) ; le jumelage avec des villes africaines (p. 3580) ; la coordination nécessaire entre les pays assistants (p. 3580).

Réponse du Ministre délégué, chargé de la Coopération (p. 3580 à 3585) ; l'unanimité de l'Assemblée sur la nécessité de la coopération ; l'encouragement apporté à la recherche scientifique (O.R.S.T.O.M.), aux centres culturels et à la radiodiffusion, la subvention à l'O.C.O.R.A. ; les instituts spécialisés ; l'assistance technique ; la proportion importante d'enseignants parmi les fonctionnaires de la coopération ; la formation de cadres moyens ; le « Bureau pédagogique » ; les moyens audiovisuels ; la télévision scolaire ; l'affectation de militaires du contingent à la coopération ; les volontaires du progrès ; les crédits d'assistance militaire ; l'aide financière aux Etats; l'avantage du système des subventions ; le Fonds d'aide et de coopération ; les plans établis par les Etats ; le relais des fonds publics par les investissements privés ; l'établissement souhaitable de plans de développement ; la stabilisation du cours des denrées tropicales ; l'augmentation du revenu des Etats africains et malgache aidés par la France ; le succès des méthodes de coopération française ; la conférence de Téhéran sur l'alphabétisation.

Etat B : Titre III concernant le Ministère de la Coopération ; adoption (p. 3586).

Titre IV : adoption de la réduction de crédits (*ibid.*).

Etat C : Titre V, adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Départements d'outre-mer

DISCUSSION [15 octobre 1965] (p. 3760). Entendus : MM. Pierre Bas, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Renouard, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Feuillard, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Héder, Feuillard, Sablé, Bustin, Vauthier, Jacquinot, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer ;* le Président, Césaire, Jacquinot, *Ministre d'Etat.*

Les options du V^e^ Plan en ce qui concerne les D.O.M. (p. 3760, 3766) ; le budget des D.O.M., budget de transition (p. 3760) ; le transfert du service de la statistique au Ministère des Finances et des centres de formation professionnelle au Ministère du Travail (p. 3760) ; les difficultés de la production sucrière ; sa mécanisation et le relèvement indispensable du taux de la subvention (p. 3761, 3762, 3769, 3770, 3771) ; le prix du sucre (p. 3761, 3763, 3769, 3770); le problème du rhum (p. 3761, 3763) ; l'expansion de la production bananière (p. 3761, 3763, 3770, 3771) ; les problèmes d'écoulement pour l'ananas (p. 3761, 3762) ; la diversification des cultures (p. 3761, 3771); l'industrie et le tourisme ; le rôle du F.I.D.O.M. (p. 3761, 3764, 3771, 3772) ; l'amélioration nécessaire de l'habitat (p. 3761) ; le développement de l'enseignement professionnel (p. 3762) ; la crise de croissance actuelle des D.O.M. (p. 3762) ; l'amélioration du niveau de vie dans les D.O.M. (*ibid.*); l'évolution des crédits (p. 3762, 3770) ; la culture du tabac (p. 3763) ; les plantes essentielles (*ibid.*) ; le bois, ressource principale de la Guyane (p. 3763, 3764, 3766) ; l'installation d'une base spatiale dans ce département (p. 3764) ; les textes d'application de la loi relative au fermage dans les D.O.M. (p. 3765) ; l'harmonisation de la législation (*ibid.*) ; la solidarité nationale lors de la dévastation des Antilles par les cyclones (p. 3765) ; les problèmes de la Guyane ; l'insuffisance des dotations du F.I.D.O.M., notamment en matière sociale (p. 3765, 3766, 3767, 3768, 3769) ; la situation de la Guadeloupe et de la Martinique (p. 3769, 3770, 3774, 3775) ; la subvention pour prêts spéciaux aux anciens combattants (p. 3770) ; le téléphone aux Antilles (*ibid.*) ; l'attitude des autorités de Bruxelles à l'égard des D.O.M. (p. 3771) ; l'augmentation des dépenses de police (p. 3772) ; l'insuffisance de l'équipement scolaire (*ibid.*); la nécessité d'un grand débat parlementaire sur les D.O.M. (p. 3770, 3772) ; la situation de la Réunion (p. 3772, 3773, 3774) ; le problème du franc C.F.A. (p. 3773) ; celui de la démographie (*ibid.*) ; le désir des habitants des D.O.M. de gérer leurs propres affaires (p. 3775).

Réponse du Ministre d'Etat, chargé des

Départements et Territoires d'outre-mer (p. 3775 à 3780) ; les crédits affectés aux D.O.M. ; les transferts de charges aux budgets de la Santé publique, du Travail et des Finances ; le budget d'investissement ; le service militaire adapté ; le renforcement des actions financées par le F.I.D.O.M. ; les principales orientations du V[e] Plan pour les D.O.M. ; l'emploi ; l'émigration volontaire ; les deux missions propres du F.I.D.O.M. ; la situation des deux principaux secteurs économiques dans les D.O.M. ; le bilan des mesures d'ordre social intervenues en 1965 ; l'action menée en matière de formation professionnelle ; les avantages de la départementalisation.

Etat B : Titre III concernant les départements d'outre-mer (p. 3780) ; adoption de la réduction de crédits.

Titre IV : adoption de la réduction de crédits.

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

EDUCATION NATIONALE

DISCUSSION [18 octobre 1965] (p. 3788, 3811, 3835), [19 octobre 1965] (p. 3855). Entendus : MM. Chapalain, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Weinman, *Rapporteur spécial pour les Constructions scolaires ;* Richet, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges, pour les Constructions scolaires ;* Martin, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Constructions scolaires) ;* Poirier, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Education nationale et services communs) ;* Vivien, *Rapporteur spécial (Jeunesse et Sports) ;* Flornoy, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Jeunesse et Sports) ;* Fouchet, *Ministre de l'Education nationale ;* Herzog, *Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports;* Fréville, Montagne, Séramy, Denis, Dupuy, Privat, Le Gall, le Président, Royer, Bord, Le Guen, Becker, Cornette, Duraffour, Odru, Barniaudy, Mer, Couderc, Rousselot, Nilès, Degraeve, Davoust, Westphal, Gilbert Faure, Ducos, Catry, Heitz, Dupont, Valenet, Christian Bonnet, Mme Ploux, MM. Le Goasguen, André Rey, Charret, Prioux, Bosson, Sallé, Péronnet, Chauvet, Sanson, Fouchet, *Ministre de l'Education nationale ;* Pompidou, *Premier Ministre ;* Mme Vaillant-Couturier, MM. Buot, Van Haecke, Nègre, Fanton, Mlle Dienesch, MM. Nungesser, François-Bénard, de Poulpiquet, Darchicourt, Gasparini, Feix, Emile-Pierre Halbout, Peretti, Tourné, Morlevat, Bizet, Kir, Fouchet, *Ministre de l'Education nationale ;* Herzog, *Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.*

Budget 1966.

L'importance du budget de l'Education nationale dans les dépenses de l'Etat (p. 3788, 3807) ; l'insuffisance des crédits (p. 3791, 3804, 3808, 3809, 3837, 3846, 3847, 3849) ; la régression des crédits d'investissement (p. 3804, 3805, 3809) ; la dernière rentrée scolaire (p. 3788, 3790, 3794, 3795, 3799, 3847, 3849) ; l'insuffisance de la capacité de certains collèges et universités (p. 3788, 3808, 3837, 3858) ; l'enseignement technique et les C.E.T. ; la situation des professeurs et des directeurs (p. 3788, 3794, 3795, 3800, 3810, 3813, 3823, 3824, 3826, 3830, 3831, 3839, 3940, 3841, 3845, 3848, 3858) ; les mesures de décentralisation (p. 3788, 3790) ; le manque de professeurs ; le problème du recrutement ; les créations insuffisantes de postes (p. 3788, 3805, 3808, 3816, 3817, 3821, 3825, 3827, 3837, 3838, 3839, 3847, 3849, 3850, 3858, 3859) ; les attributions de bourses d'études (p. 3789, 3801, 3807, 3818, 3828, 3838, 3857) ; les œuvres sociales en faveur des étudiants (p. 3789) ; les questions de personnel ; la situation des enseignants (p. 3789, 3795, 3799, 3804, 3805, 3806) ; le ramassage scolaire (p. 3789, 3790, 3802, 3818, 3821, 3822, 3825, 3839, 3857, 3863) ; l'enfance inadaptée et handicapée (p. 3789, 3791, 3795, 3801, 3805, 3816, 3817, 3847, 3848, 3861) ; les investissements prévus par le Plan (p. 3789, 3790, 3792, 3793, 3794, 3804, 3808, 3809) ; les constructions scolaires (p. 3789, 3790, 3824, 3847) ; les collèges d'enseignement secondaires (C.E.S.) et les collèges d'enseignement général (C.E.G.) (p. 3789, 3794, 3799, 3800, 3804, 3825, 3827, 3849, 3850, 3852, 3863) ; l'industrialisation des procédés de construction (p. 3790, 3792) ; la réforme nécessaire de la procédure d'adjudication (p. 3790, 3791) ; la création d'un fonds de préfinancement (p. 3790) ; le logement des enseignants et des étudiants (p. 3791, 3802, 3846, 3863) ; le bilan des plans d'urgence (p. 3791) ; les instituts universitaires de technologie (p. 3791, 3800, 3806, 3817, 3848) ; les restaurants universitaires (p. 3791) ; les constructions scolaires en acier (p. 3792) ; la déconcentration de la direction du fi-

Budget 1966.

nancement ; le prix Nobel décerné à trois médecins français (p. 3793) ; l'importance de l'éducation nationale dans le monde moderne ; les réformes intervenues aux U.S.A. et en U.R.S.S. (p. 3793, 3802) ; l'Institut pédagogique national (I.P.N.) et le B.U.S. (p. 3793, 3794, 3824, 3825, 3851, 3853) ; les écoles maternelles (p. 3794, 3808, 3809, 3816, 3817, 3825, 3839, 3847) ; l'enseignement primaire (p. 3794, 3817, 3839, 3847) ; les Instituts nationaux de sciences appliquées (p. 3795) ; la recherche scientifique (p. 3795, 3796, 3801, 3810, 3816, 3836, 3848); la préparation aux Jeux Olympiques de Mexico ; le centre de formation préolympique de Font-Romeu ; les Jeux Olympiques d'hiver à Grenoble (p. 3796, 3802, 3803) ; la création d'une polyclinique sportive (p. 3796) ; l'ouverture d'une école nationale de voile (p. 3796, 3797, 3803, 3836, 3837, 3857, 3858) ; le « ramassage sportif » (p. 3796) ; la progression des crédits de la Jeunesse et des Sports (p. 3796, 3802, 3804); la création nécessaire d'un Ministère des Loisirs (p. 3796) ;l'Office franco-allemand (p. 3796) ; la Fédération des maisons de jeunes et de la culture (p. 3796) ; la formation des cadres (p. 3796, 3798) ; la régionalisation des investissements (p. 3798) ; les classes à mi-temps (p. 3798, 3813, 3857); la création d'un Centre national d'éducation populaire (p. 3798) ; l'institution d'un programme pluriannuel d'animation (p. 3798, 3857) ; l'extension aux milieux ruraux des équipements socio-culturels (p. 3798) ; l'éducation physique et sportive (p. 3798, 3814, 3818, 3819, 3847, 3856, 3858); l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles primaire (p. 3798, 3814, 3839) ; les moniteurs sportifs itinérants (p. 3798, 3814, 3820) ; l'utilisation de la radio et de la télévision ; les moyens audiovisuels (p. 3798, 3806) ; l'évolution des crédits depuis 1958 (p. 3799) ; l'orientation scolaire et la « réorientation » (p. 3799, 3800, 3802, 3820, 3826, 3851) ; l'évolution de l'enseignement secondaire depuis ses débuts (p. 3800) ; la réforme de l'enseignement secondaire « long » et ses motifs (p. 3800) ; le second cycle court (*ibid.*) ; le problème de l'enseignement supérieur (p. 3800, 3801, 3837, 3838) ; la réforme des études médicales (p. 3800, 3811, 3812) ; l'attribution de bourses aux enfants d'agriculteurs (p. 3801, 3807, 3818, 3822) ; les sports universitaires (p. 3803) ; le développement du sport de masse (*ibid.*) ; la situation dramatique de l'enseignement primaire en 1970 (p. 3804) ; les charges des collectivités locales en matière d'éducation nationale (p. 3804, 3805, 3806, 3812, 3825, 3847, 3850, 3858, 3859, 3861, 3863) ; la création de groupes scolaires auprès des grands ensembles (p. 3807) ; l'absence de planification pour la construction des C.E.G. et C.E.S. (p. 3807) ; les retardés scolaires (p. 3808, 3809) ; le plan Langevin-Walon (p. 3808); le cas des enfants de 14 à 17 ans (p. 3808, 3810, 3817, 3823) ; la comparaison du budget militaire et du budget de l'Education nationale (p. 3810, 3863) ; l'établissement d'un statut de documentaliste (p. 3812) ; les difficultés d'équipement et de fonctionnement des établissements scolaires des zones urbaines en expansion (p. 3812, 3813) ; la rénovation des méthodes d'enseignement (p. 3813) ; les écoles normales primaires d'instituteurs (p. 3813) ; le sport dans l'armée (p. 3814) ; l'Association sportive, scolaire et universitaire (A.S.S.U.) (p. 3814) ; la réforme des fédérations sportives, notamment de celles du football (p. 3814) ; la réforme de la fiscalité des clubs sportifs (p. 3814, 3815) ; le projet de Jeux européens (p. 3815) ; l'éducation populaire (p. 3815) ; le différend entre les deux organisations d'Auberges de la jeunesse (*ibid.*) ; le problème de l'éducation morale de la jeunesse (p. 3815, 3849); l'organisation des loisirs (p. 3815) ; les réalisations culturelles à l'étranger (p. 3816) ; la situation des agrégés (p. 3816, 3821, 3827) ; le scandale du renouvellement incessant des livres scolaires (p. 3818, 3820) ; l'intégration future de l'enseignement agricole au sein de l'Education nationale (p. 3819) ; les créations et extensions de transports scolaires (p. 3819, 3820) ; le concours de pronostics sur les matches de football, et le tiercé (p. 3820, 3825, 3826) ; les réformes successives en matière d'éducation nationale (p. 3820) ; la rationalisation des programmes et des horaires scolaires (p. 3820, 3825, 3840) ; le raccourcissement des vacances scolaires (p. 3820) ; les méthodes d'enseignement des langues (p. 3820, 3821) ; l'enseignement du français en classes terminales (p. 3821) ; la suppression de l'examen probatoire (p. 3821) ; la situation des docteurs dans l'enseignement du deuxième degré (p. 3821, 3848) ; les fermetures d'écoles, notamment dans les villages de montagne (p. 3821, 3823, 3829, 3840, 3859) ; les réformes accomplies par la III^e^ et la IV^e^ Républiques dans le domaine de l'enseignement (p. 3825) ; l'Académie d'Amiens (p. 3828) ; les disparités de taux

de scolarisation entre les régions (p. 3829); la situation dans les départements de l'Est (p. 3831) ; l'agrandissement du lycée Clemenceau de Villemonble (p. 3830) ; les programmes d'équipement scolaire du premier degré (p. 3830) ; le classement des académies de Rennes et de Nantes dans la zone B (*ibid.*) ; le rapprochement des établissements d'enseignement supérieur des zones rurales (*ibid.*) ; la situation des collèges et de l'école de médecine de Brest (*ibid.*) ; la réhabilitation nécessaire des métiers manuels (p. 3831) ; l'augmentation des crédits accordés à la Bretagne (p. 3836) ; la création de l'université de Basse-Bretagne (p. 3836); le fonctionnement du C.A.P. (*ibid.*) ; la situation à Toulouse (p. 3838) ; l'institution d'une allocation d'études pour les étudiants (*ibid.*) ; le recrutement de maîtres « intercommunaux » d'éducation physique (p. 3839) ; la situation à Annecy et plus généralement dans les régions de montagne (p. 3839, 3840) ; l'instruction civique (p. 3840, 3848, 3849) ; les centres de vacances (p. 3840, 3841, 3860) ; la situation à Cachan et Bagneux (p. 3846) ; le taux de scolarisation en Basse-Normandie (p. 3846) ; l'effort nécessaire en faveur du monde rural (p. 3847) ; l'enseignement des arts (p. 3849) ; la situation de l'Allier (p. 3849) ; l'insuffisance du personnel de surveillance (p. 3850); la nécessité d'une meilleure utilisation des locaux universitaires (p. 3851) ; le discrédit exagéré actuel des méthodes anciennes comme les examens (*ibid.*) ; la situation dans les Côtes-du-Nord (p. 3852) ; les classes de transition et les classes pratiques (*ibid.*) ; les cours dispensés par les Chambres de métiers (p. 3853) ; l'installation de centres de plein air auprès des grandes cités (p. 3856) ; l'ensemble de plein air et de loisirs du Tremblay (*ibid.*) ; les classes de neige et les classes « vertes » (p. 3857, 3858) ; le paiement des heures supplémentaires des moniteurs d'éducation physique (p. 3857) ; la répartition des crédits d'enseignement sportif (p. 3858) ; la création d'un diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire (p. 3859) ; l'enseignement de la biologie dans les centres hospitaliers universitaires (p. 3859) ; le futur statut des biochimistes des hôpitaux (*ibid.*) ; les fermetures d'écoles en Seine-et-Oise (*ibid.*) ; le financement des opérations agréées avant la forfaitisation (p. 3863) ; la situation en Côte-d'Or ; la surveillance des enfants pendant leur transport à l'école (*ibid.*) ; la réforme de la semaine scolaire (*ibid.*).

Réponse du Ministre de l'Education nationale (p. 3842 à 3844 et 3863 à 3869) ; la préparation en cours des programmes du second cycle du second degré et des C.E.T.; la formation professionnelle des jeunes filles ; l'enseignement de la musique ; les écoles normales ; les agrégés ; l'enfance inadaptée ; les Instituts universitaires de technologie ; les études médicales ; la situation à Brest ; l'Académie d'Amiens ; l'absence de réformes sous les précédentes Républiques ; les charges des collectivités locales ; les écoles maternelles ; les collèges d'enseignement technique ; le B.U.S. ; le regroupement des écoles à faible effectif ; le ramassage scolaire ; l'attribution de bourses aux enfants d'agriculteurs ; le caractère démocratique de l'enseignement en France ; le haut niveau du débat sur le présent budget ; l'enfance inadaptée ; la situation des enseignements spéciaux dans la Seine ; les constructions du premier degré ; la situation des pharmaciens dans les hôpitaux ; la maison des examens d'Arcueil ; le C.E.T. de Cachan ; la majoration des loyers de la résidence universitaire d'Antony ; les difficultés de la Haute-Savoie et des régions montagneuses ; la parution prochaine du décret sur le baccalauréat ; l'enseignement d'une seconde langue dans les C.E.G. ; le C.E.T. de Saint-Pierre-sur-Dives ; la pleine utilisation des établissements universitaires; la formation professionnelle à l'issue de la scolarité obligatoire ; l'aide aux chambres de métiers ; les regroupements de C.E.G. ; les recherches océanographiques ; la faculté de Brest ; les documentalistes ; le développement futur de l'administration de l'Education nationale ; les établissements du premier cycle et du deuxième cycle court ; les laboratoires de recherches ; l'élargissement de la mission éducative du Ministère de l'Education nationale en mission sociale.

Réponse du Premier Ministre (p. 3844 à 3846) ; le doublement des crédits pour l'Education nationale depuis 1958 ; l'ordre des priorités et l'existence de certains retards ; la diversification de l'enseignement ; l'orientation et la démocratisation ; les futurs instituts de technologie ; la nécessité de secouer les routines et de lutter contre les privilèges.

Réponse du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports (p. 3867 à 3869) ; l'installation de l'école nationale de voile à Quiberon ; le ramassage sportif ; la création de zones de plein air et de loisirs ; la commu-

Budget 1966.

nication au Parlement de la répartition des crédits par régions ; le maintien du pourcentage des crédits d'équipement sportif par rapport aux crédits d'équipement scolaire et universitaire ; la création d'un centre nanal d'éducation populaire ; les lois-programmes d'animation ; les éducateurs itinérants ; les classes à mi-temps ; l'éducation sportive dans l'enseignement primaire ; le football français ; les Jeux européens ; la répartition des crédits entre les équipements sportifs et socio-éducatifs ; la réunion des commissions départementales d'équipement ; le financement complémentaire ; l'ensemble de plein air du Tremblay ; les classes de mer ; les heures supplémentaires des moniteurs d'éducation physique ; la fusion de l'U.N.C.M. et de l'U.M.F. ; la formation des cadres des colonies de vacances ; la polyclinique sportive.

Etat B : Titre III concernant les crédits de l'Education nationale (p. 3869) ; la situation des docteurs d'Etat en service dans l'enseignement du second degré ; le statut du personnel des collèges d'enseignement général ; le statut des directeurs d'école ; la position sur cette question du syndicat national des instituteurs ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à réduire le montant des crédits de 7.604.000 francs (suppression de la prise en charge par l'Etat de l'enseignement du second degré en Nouvelle-Calédonie) (p. 3870) ; retrait ; adoption au scrutin du titre III (*ibid.*) ; liste des votants (p. 3877).

Titre IV : adoption (*ibid.*).

Etat C, Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Titre VI (p. 3870, 3871) ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement.

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Chapalain, Darchicourt, Dupuy, Fanton, Fouchet, *Ministre de l'Education nationale ;* Max Lejeune, Arthur Moulin.

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

I. — CHARGES COMMUNES.

DISCUSSION [27 octobre 1965] (p. 4200). Entendus : MM. Prioux, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Dupuy, Mer, Privat, Baudis, Dumortier, François-Benard, Lamps, Dassié, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances.*

La stabilisation de la dette publique (p. 4200) ; l'augmentation des garanties pour le commerce extérieur (p. 4201) ; la situation des fonctionnaires ; l'insuffisance de leur rémunération ; les effectifs de la fonction publique (p. 4201, 4203, 4204, 4205, 4206) ; les retraités civils et militaires (p. 4201, 4202, 4204, 4205) ; les fonctionnaires rapatriés d'outre-mer (p. 4201) ; l'action internationale (*ibid.*) ; l'action en faveur de l'agriculture, des entreprises industrielles et commerciales et de l'aménagement du territoire (*ibid*).; l'action sociale en faveur du logement et des personnes âgées (p. 4202) ; les rentiers viagers (*ibid.*) ; l'écrêtement des traitements des hauts fonctionnaires pour le calcul de la retraite (*ibid.*) ; la situation des cadres C et D (p. 4203, 4204, 4206) ; les zones de salaires (p. 4204) ; la fiscalité applicable aux salariés (*ibid.*) ; les retraités des caisses locales d'outre-mer (p. 4205) ; l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement pour le calcul de la retraite (*ibid.*) ; l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon (*ibid.*) ; la réparation des dégâts provoqués par les calamités atmosphériques (p. 4206).

Réponse du Ministre des Finances (p. 4207 à 4209) ; l'effort de clarification du budget ; la diminution sensible de la dette publique ; les retraités ; les rentiers viagers ; les traitements des fonctionnaires; les mesures catégorielles ; la défense contre les eaux ; les allocations aux personnes âgées.

Etat B : Titre II concernant le Ministère des Finances et des Affaires économiques (I. — Charges communes); adoption (p. 4209).

Titre III : l'évolution des rémunérations du secteur public ; les conséquences de leur insuffisance sur le recrutement ; le régime des œuvres sociales ; les pensions ; les fonctionnaires retraités d'outre-mer (p. 4210) ; adoption du titre III (*ibid.*).

Titre IV : adoption.

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4210).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Orateur : M. Seramy.

II. — SERVICES FINANCIERS (p. 4210, 4220).

Entendus : MM. Sanson, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Fouchier, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges*

(Commerce extérieur) ; Kaspereit, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges (Commerce extérieur)* ; Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Voilquin, Le Lann, Denis, François-Benard, Boulay, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

L'augmentation des crédits (p. 4210) ; l'exposition de Montréal (p. 4210, 4213) ; les restrictions de personnel ; les difficultés de recrutement (p. 4211, 4217, 4218) ; le service des douanes (p. 4211, 4217, 4222) ; l'équilibre du commerce extérieur (p. 4211, 4212) ; le Centre national du commerce extérieur (C.N.C.E.) (p. 4211, 4212) ; les foires et manifestations économiques à l'étranger ; la création de postes de conseillers commerciaux (p. 4212, 4213) ; l'augmentation des dotations destinées à l'expansion économique à l'étranger (p. 4213) ; le rôle de la Sopexa (p. 4213) ; le commerce extérieur (p. 4213) ; les effets de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires (T.C.A.) ; la modernisation des entreprises et les règles de l'amortissement (*ibid.*) ; le problème du crédit (*ibid.*) ; la création d'une institution imitée du F.A.S.A. S.A. pour le commerce (*ibid.*) ; le marché de la viande (p. 4214) ; le problème des centres commerciaux (*ibid.*) ; la situation du personnel des impôts ; l'insuffisance numérique du personnel des services extérieurs compte tenu de l'augmentation du nombre des contribuables (p. 4216, 4217, 4218, 4220, 4221) ; les importations excessives de granit portugais (p. 4220) ; le déplafonnement des retraites de Sécurité sociale et la retraite complémentaire des cadres (p. 4220, 4221) ; les services du cadastre (p. 4221).

Réponse du Ministre des Finances (p. 4214); le caractère stable du budget ; les mesures concernant le personnel ; les catégories C et D ; l'amélioration des conditions de recrutement ; la suppression de la direction des finances extérieures ; la fusion de la direction des affaires commerciales et de celle des prix ; la création d'une direction de la prévision ; le Centre national du commerce extérieur ; les crédits ; le marché de la viande ; l'urbanisme commercial ; l'efficacité et le dévouement du personnel des finances.

Réponse du Secrétaire d'Etat au Budget (p. 4222) ; les importations de granit portugais ; la réduction des effectifs du service des douanes ; les retraites des cadres ; le logement des fonctionnaires ; la représentation du Commissariat au tourisme dans les foires à l'étranger ; la réforme du cadastre.

Etat B : Titre III concernant le Ministère des Finances et des Affaires économiques (II. — Services financiers) adoption (p. 4222). Budget 1966.

Titre IV : adoption (*ibid.*).

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Art. 61 : *Relèvement du taux de l'allocation complémentaire instituée en faveur des veuves de la guerre* 1914-1918 ; adoption (*ibid*).

Après l'Art. 61 (p. 4223) ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (veuves de fonctionnaires morts pour la France) ; adoption (*ibid.*).

Orateurs : MM. Boulin,*Secrétaire d'Etat au Budget ;* Sanson, *Rapporteur spécial.*

Industrie

DISCUSSION [26 octobre 1965] (p. 4148). Entendus : MM. Poncelet, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Bailly, *Rapporteur spécial de la Commission des finances;* Martin, Le Guen, Schwartz, Derancy, Fabre, Martel, Zimmermann, André Rey, François-Benard, Mme Prin, MM. Miossec, Gasparini, Brousset, Sallé, Mlle Dienesch, MM. Fanton, Maurice-Bokanowski, *Ministre de l'Industrie.*

L'augmentation des crédits (p. 4148) ; la majoration des subventions au « secteur privé » (*ibid*).; la situation de l'industrie textile et de l'industrie automobile (*ibid.*) ; des industries mécaniques (p. 4148, 4152) ; les matériaux de voirie (p. 4148) ; le ralentissement des investissements productifs (p. 4148, 4149, 4155, 4157) ; la nécessité de concentrations industrielles (p. 4148, 4150, 4155) ; les mesures fiscales propres à encourager l'autofinancement (p. 4148, 4150) ; les investissements étrangers (p. 4148) ; l'approvisionnement en pétrole (*ibid.*) ; le statut de l'artisanat (p. 4148, 4159, 4160) ; la réforme intervenue en juillet des services du Ministère de l'Industrie (p. 4148) ; le développement industriel régional (p. 4148, 4150) ; le renforcement de la compétitivité des industries (p. 4150) ; l'exportation des biens d'équipement (*ibid.*) ; la poursuite de l'expansion (*ibid.*) ; le regroupement des banques nationalisées ; les investissements français à l'étranger (*ibid.*) ; les Charbonnages de France (p. 4151) ; les entreprises à capitaux publics du secteur pétrolier (*ibid.*) ; la ré-

Budget 1966.

partition du produit du dernier emprunt d'Etat (*ibid.*) ; la situation dans le bassin ferrifère lorrain (p. 4151, 4152, 4159) ; les houillères du bassin de Lorraine (p. 4151, 4153, 4159) ; la situation des ouvriers mineurs de charbon ; la Sécurité sociale minière ; la politique houillère (p. 4154, 4156, 4158) ; les effets du plan de stabilisation (p. 4155) ; la conjoncture économique (p. 4155, 4156) ; la situation dans les régions de l'ouest et du sud-ouest (p. 4155) ; la probabilité de prochaines hausses de prix (p. 4156); la récession dans le Haut-Rhin (p. 4156, 4157) ; la stagnation des investissements dans les régions Midi-Pyrénées (p. 4157) ; l'axe économique Atlantique-Méditerranée (*ibid.*) ; le problème de l'Office national de l'azote (O.N.I.A.) à Toulouse (p. 4157, 4158) ; les départements des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes (p. 4158) ; la politique énergétique (p. 4159) ; les avantages de Brest pour l'accueil des navires pétroliers (*ibid.*) ; la création éventuelle d'une raffinerie au sud de Thionville ; la représentation des artisans aux chambres de métiers (p. 4160) ; les installations du Bureau de recherches géologiques à Orléans-la-Source (*ibid.*) ; les primes aux maîtres d'apprentissage artisanal (p. 4161) ; la formation d'assistants techniques des métiers (*ibid.*) ; les agents contractuels du Ministère de l'Industrie (*ibid.*).

Réponse du Ministre de l'Industrie (p. 4161 à 4164) ; la reprise incontestable de la conjoncture depuis le deuxième trimestre de 1965 ; le problème des investissements ; le succès du dernier emprunt ; les réformes de structure, les concentrations ; la recherche ; le regroupement des entreprises d'Etat du secteur pétrolier ; la réorganisation des services du Ministère ; la situation des mines de fer de Lorraine ; les industries mécaniques; les houillères de Lorraine ; le sort des mineurs ; les problèmes de Decazeville ; l'économie du Haut-Rhin ; l'avenir de l'O.N.I.A. ; l'harmonisation des prix des différentes formes d'énergie ; la création éventuelle d'une raffinerie en Lorraine ; les artisans d'art ; la poursuite des travaux de transfert du B.R.G.M. ; les maîtres d'apprentissage et les assistants techniques des métiers ; la titularisation des agents contractuels.

Etat B : Titre III concernant le Ministère de l'Industrie (p. 4164) ; adoption de la réduction de crédit (*ibid.*).

Titre IV : adoption (*ibid.*).

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme (*ibid.*).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4164).

Etat D : Titre III, Chapitre 37-61 (Frais de fonctionnement supportés provisoirement par la France au titre de l'infrastructure pétrolière interalliée ; adoption.

Intérieur et Rapatriés

DISCUSSION [25 octobre 1965] (p. 4048, 4075). Entendus : MM. Charret, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Zimmermann, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelle ;* Pasquini, Sallenave, Alduy, Pic, Anthonioz, Barbet, Cousté, Pleven, Ribière, Ducos, Masse, Houël, Fouet, Bailly, Gasparini, Ponseillé, Valenet, Schloesing, Mme de Hauteclocque, MM. Brousset, Poudevigne, Buot, Krieg, Catry, Massot, Chérasse, Weinman, Bernard, Tourné, Frey, *Ministre de l'Intérieur.*

La part croissante du budget consacré aux collectivités locales (p. 4049, 4050, 4051) ; les crédits de l'administration générale (p. 4049) ; la police, la sûreté nationale ; les C.R.S. ; la crise de recrutement (p. 4049, 4050, 4053, 4054, 4057, 4060, 4061, 4064, 4065, 4076, 4079, 4080, 4081, 4082, 4084) ; les nouveaux départements de la région parisienne (p. 4049, 4066, 4080) ; la réforme administrative (p. 4049, 4076, 4080) ; l'administration centrale (p. 4050) ; la situation des fonctionnaires des anciens corps de la France d'outre-mer (p. 4050) ; la protection civile (p. 4050, 4062, 4077, 4083, 4084) ; l'équipement des collectivités locales (p. 4051, 4054, 4061, 4063, 4064, 4065, 4076) ; les fusions de communes (p. 4501) ; le budget des collectivités et le Plan (p. 4051) ; le problème des finances et de la fiscalité locales ; les possibilités d'emprunt ; les transferts de charges (p. 4051, 4054, 4061, 4063, 4065, 4066, 4067, 4068, 4072, 4073, 4078, 4080, 4081) ; les rapatriés ; leur indemnisation et leur reclassement (p. 4051, 4052, 4053, 4055, 4056, 4057, 4058, 4059, 4060, 4067, 4070, 4071, 4072, 4077, 4078, 4079, 4081, 4084) ; les rapatriés âgés (p. 4053, 4056, 4057) ; le problème moral et humain des rapatriés ; l'exploitation démagogique de leurs malheurs (p. 4055, 4056, 4079, 4081) ; l'amnistie (p. 4056) ; la discussion des propositions de loi concernant les rapatriés (p. 4058, 4081) ; le personnel des préfectures (p. 4061, 4064, 4081) ; l'entretien de la voirie locale ; le fonds d'investissement routier (p. 4062, 4083) ; le réseau urbain d'eau et assainissement (p. 4062,

4063, 4068) ; l'intégration des contractuels ayant occupés des emplois vacants de titulaires en Algérie (p. 4065) ; les prêts consentis aux communes par les compagnies d'assurances (*ibid.*) ; les crédits du service des affaires musulmanes, la SONACOTRA ; le problème de la main-d'œuvre nord-africaine en France ; l'augmentation des impôts locaux (p. 4068, 4073, 4078) ; la situation des sous-préfets ; le « tour extérieur » (p. 4068, 4069, 4070) ; l'administration « superposée » placée à la tête des régions (p. 4072) ; le personnel servant outre-mer (p. 4076) ; l'insuffisance des crédits en faveur des sapeurs-pompiers (p. 4077, 4082) ; les communes-dortoirs (p. 4078) ; l'étatisation des personnels de la préfecture de police (p. 4080) ; la section de C.R.S. d'Uzès (*ibid.*) ; la répartition des contingents d'aide sociale (p. 4081) ; l'infrastructure des départements de montagne (p. 4082) ; la reconstruction des ponts de la voirie départementale détruits par faits de guerre (p. 4083) ; l'octroi de crédits supplémentaires au communes rurales pauvres (p. 4084).

Réponse du Ministre de l'Intérieur (p. 4084 à 4088) ; l'évolution des crédits ; le doublement du budget ; la progression importante des crédits d'investissements ; les augmentations en faveur de la voirie départementale et communale, des réseaux et de l'habitat urbains ; les crédits pour la reconstruction des ponts ; la réforme administrative ; la mise en place des nouvelles structures de la région parisienne ; la participation du corps préfectoral aux réformes ; l'évolution des tâches de la sûreté nationale ; la police ; la délinquance juvénile ; les clubs de jeunes ; les C.R.S. ; la gendarmerie ; l'intensification de la circulation ; la situation du personnel de la préfecture de police ; la protection civile ; les sapeurs-pompiers ; la lutte contre les incendies de forêt ; les charges des collectivités locales ; la rénovation des finances locales ; les subventions d'équipement ; l'eau et l'assainissement ; la voirie locale ; les grands ensembles ; l'importance croissante des équipements collectifs ; les emprunts des collectivités locales ; la réforme des structures locales ; le budget des rapatriés ; la diminution progressive des tâches des différents services ; la question de l'indemnisation ; la politique d'intégration ; la volonté du Gouvernement d'obtenir des Etats étrangers les réparations et indemnisations nécessaires ; l'Agence de défense des biens et intérêts des rapatriés ; les mesures nouvelles prévues en faveur de ceux-ci.

Etat B : Titre III concernant le Ministère de l'Intérieur (p. 4088) ; le statut du corps du personnel des transmissions ; adoption de la réduction de crédit (*ibid.*). Budget 1966.

Titre IV : adoption de la réduction de crédit (p. 4089).

Etat C : Titre V ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances (réduction des autorisations de programme) ; construction de commissariats de banlieue ; retrait ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4089).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Etat D : Titre III, Chapitre 34-32 « Protection civile, matériel » concernant le Ministère de l'Intérieur (Rapatriés) ; adoption au scrutin (p. 4090) ; liste des votants (p. 4097).

Titre IV : l'indemnisation des biens spoliés outre-mer ; l'intégration et le reclassement des rapatriés ; la responsabilité de l'Etat français ; adoption de la réduction de crédit (p. 4090).

Art. 67 : *Suppression des subventions automatiques aux collectivités locales atteintes par faits de guerre ;* adoption (p. 4091).

Après l'Art. 67 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (réseaux d'assainissement des collectivités locales) ; réserve à la demande de la Commission des finances pour examen avec les derniers articles de la loi de finances.

Orateurs : MM. Alduy, Boscher, Frey, *Ministre de l'Intérieur ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Pasquini, Pleven, Vivien.

Justice

DISCUSSION [12 octobre 1965] (p. 3525, 3539). Entendus : MM. Sabatier, *Rapporteur spéciat de la Commission des finances;* Krieg, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Le Goasguen, Garcin, Dubuis, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Dejean, Zimmermann, Commenay, Le Douarec, Delachenal, de Grailly, Poudevigne, Schloesing, Tourné, Foyer, *Garde des Sceaux.*

L'effort réel mais insuffisant du budget pour 1966 (p. 3525, 3530, 3531, 3533, 3535) ; les besoins grandissants en locaux iudiciai-

Budget 1966.

res et établissements pénitentiaires (p. 3525, 3535) ; le rajeunissement inquiétant de la population pénale (p. 3525, 3532) ; les problèmes de recrutement des magistrats et les améliorations à apporter à leur situation matérielle (p. 3526, 3529, 3530, 3531, 3533, 3534, 3535, 3536) ; les problèmes d'avancement (p. 3526) ; le projet de sociétés civiles professionnelles (p. 3526, 3529, 3530) ; la situation de l'administration pénitentiaire (p. 3526, 3528, 3530, 3531, 3532, 3534, 3535) ; la vétusté de certaines maisons d'arrêt et de détention (p. 3527, 3528) ; la recrudescence de la délinquance (p. 3525, 3527, 3528, 3530, 3532, 3535) ; la réforme de la procédure civile (p. 3528, 3529, 3532, 3533, 3535) ; la fusion de la profession d'avocat et d'avoué et le danger de cristalliser la situation actuelle des professions judiciaires (p. 3526, 3528, 3535, 3536) ; le recrutement direct d'auxiliaires de la justice (p. 3528, 3530, 3534) ; la création de brevets de spécialité (p. 3528) ; l'éducation surveillée (p. 3529) ; la nécessité d'une réforme de l'assistance judiciaire (p. 3529, 3533, 3534) ; les suppressions de tribunaux (p. 3530) ; le maintien du principe de l'oralité des débats (p. 3530) ; les charges des collectivités locales en matière de dépenses d'équipement pour la justice (p. 3531) ; l'application de la loi d'amnistie aux crimes et délits en relation avec les événements d'Algérie (p. 3531, 3534, 3536) ; les juges du livre foncier de la Cour d'appel de Colmar (p. 3533) ; la situation des greffiers (p. 3533, 3534) ; la maison centrale de femmes de Rennes (p. 3534) ; le Centre national d'études judiciaires de Bordeaux (p. 3534, 3535) ; le droit, pour les avocats, de devenir administrateurs de sociétés (p. 3534) ; la désaffection publique pour la justice (p. 3535) ; la suppression de la Cour d'Agen (p. 3536, 3537) ; le problème de la minorité prorogée pour les enfants inadaptés, déficients mentaux (p. 3537).

Réponse du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3539 à 3541) ; les services judiciaires ; la charge revenant aux départements du logement et des dépenses de fonctionnement des tribunaux de grande instance et des tribunaux de commerce ; l'augmentation des crédits de fonctionnement ; le V[e] Plan et les équipements judiciaires ; les difficultés de recrutement des magistrats et leurs causes psychologiques ; les mesures prises en la matière ; la mise en application de la réforme des greffes ; le projet de constitution de sociétés civiles professionnelles ; la réforme des professions d'avocat et d'avoué ; le régime judiciaire d'Alsace-Lorraine ; le problème de la minorité prolongée ; les services pénitentiaires ; l'aggravation de la criminalité ; la construction de nouveaux bâtiments pénitentiaires ; la maison centrale de Rennes ; la revalorisation de la condition du personnel pénitentiaire ; l'éducation surveillée.

Etat B : Titre III concernant le Ministère de la Justice (p. 3541) ; adoption (*ibid.*).

Titre IV ; adoption (*ibid.*) ; Titre V : le non-maintien de la prison de la Roquette à l'intérieur de Paris (p. 3541).

Etat C : Titre V, adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 3542).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Orateurs : MM. Bailly, Fanton, Foyer, *Garde des Sceaux.*

Santé publique et Population

DISCUSSION [27 octobre 1965] (p. 4171, 4195). Entendus : MM. Bisson, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Mainguy, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Mme Thome-Patenôtre, MM. Doize, Lepage, Poudevigne, Fréville, Yvon, Marcellin, *Ministre de la Santé publique et de la Population ;* Delachenal, Mer, Pleven, Duraffour, Chalopin, Sallenave, Fiévez, Mme Launay, MM. Le Guen, Flornoy, Westphal, Tourné, Gasparini, Thillard, Longequeue, Buot, Marcellin, *Ministre de la Santé publique et de la Population.*

L'augmentation des crédits de fonctionnement (p. 4172, 4182) ; le problème des services extérieurs (p. 4172, 4180) ; le recrutement des infirmières (p. 4172, 4175, 4191) ; le service de l'action sanitaire ; les directions départementales ; la répartition des crédits entre l'Etat et les collectivités locales (p. 4172, 4173, 4177, 4180, 4182, 4187, 4192) ; l'enfance inadaptée et handicapée ; la protection maternelle et infantile ; l'enfance délinquante (p. 4172, 4175, 4176, 4178, 4181, 4185, 4190, 4191) ; le renforcement des moyens de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (p. 4172, 4173) ; la lutte antituberculeuse (p. 4173) ; la lutte contre le cancer, les centres anticancéreux (p. 4173, 4174, 4175, 4179) ; la création du titre de pharmacien-biochimiste des hôpitaux (p. 4173) ; l'enseignement de la toxicologie (p. 4173) ; l'aide aux infirmes, aux aveugles

et aux personnes âgées (p. 4173, 4181, 4182, 4184, 4187, 4191) ; le budget d'équipement de la Santé publique et le Plan (p. 4173, 4177, 4178) ; l'équipement hospitalier (p. 4174) ; l'encouragement à la création de cliniques privées (*ibid.*) ; le traitement de l'aliénation mentale ; les hôpitaux psychiatriques (p. 4179, 4185) ; les établissements de post-cure (p. 4175) ; la régression de la poliomyélite (p. 4175, 4187); la recrudescence de la syphilis (p. 4175) ; les rapports entre le corps médical et l'opinion publique (p. 4176) ; l'enfance martyre (p. 4176, 4192) ; la régulation des naissances ; la prophylaxie anticonceptionnelle (p. 4176, 4181) ; l'insuffisance des crédits (p. 4176, 4181, 4186) ; la situation du personnel hospitalier (p. 4177, 4179, 4180, 4181) ; le financement des maisons de retraite (p. 4178) ; les foyers de jeunes travailleurs (p. 4178, 4182, 4183) ; la nécessité d'un large débat à l'ouverture de la prochaine session sur la politique de la santé (p. 4179) ; la définition d'une politique hospitalo-universitaire (*ibid.*) ; l'équipement des hôpitaux des villes situées sur les grands axes de circulation ; les secours d'urgence (p. 4181, 4182) ; le prix Nobel obtenu par trois médecins français ; les personnels des établissements thermaux d'Etat ; les victimes d'accidents du travail ; la carte d'économiquement faible (p. 4182) ; la dégradation du service de santé scolaire (p. 4183) ; les assistantes sociales (p. 4183, 4186) ; les travailleuses familiales (p. 4184, 4185) ; les hôpitaux ruraux (p. 4185) ; la promulgation d'un Code de l'invalidité (p. 4186) ; l'affiliation des infirmes civils à la Sécurité sociale (*ibid.*) ; le sous-équipement hospitalier de la région Nord-Pas-de-Calais (*ibid.*); l'attribution d'une allocation spéciale aux orphelins (p. 4187) ; la fiscalité appliquée au corps médical ; la mortalité infantile en France (p. 4187, 4188) ; la réforme des concours d'internat (p. 4188) ; les vaccinations (p. 4189) ; les effectifs du corps médical ; les conséquences du Marché commun en ce qui concerne la venue éventuelle en France de médecins étrangers (*ibid.*) ; la décentralisation de la recherche ; l'installation d'un établissement à Strasbourg (*ibid.*) ; l'implantation d'un centre de pharmacologie en France (p. 4191) ; la construction à Limoges d'une centre hospitalier (p. 4192) ; la situation des étudiants en médecine de l'Université de Paris qui ont subi les épreuves de classement du concours de l'externat avant le décret du 25 avril 1965 (p. 4192).

Réponse du Ministre de la Santé publique et de la Population (p. 4184) ; le service de la santé scolaire (p. 4188) ; la lutte contre la poliomyélite et la mortalité infantile (p. 4196 à 4200) ; l'organisation de la recherche médicale ; l'augmentation substantielle des crédits ; la création d'une unité de recherche de pharmacologie ; les écoles d'infirmières ; la création d'un corps de pharmaciens-biochimistes dans les hôpitaux ; le statut des internes de la région parisienne ; le projet de décret concernant les externes ; la carrière des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ; la direction d'Indre-et-Loire ; l'équivalence des diplômes entre les médecins des six pays du Marché commun ; la lutte contre la tuberculose ; la baisse de la mortalité infantile ; les hôpitaux psychiatriques ; les maisons familiales de vacances ; la lutte contre le cancer et contre la lèpre dans les T.O.M. ; les vaccinations ; l'enfance inadaptée ; l'augmentation du prix de journée dans les hôpitaux ; l'enfance martyre ; les travailleuses familiales ; l'allocation aux personnes âgées ; les orphelins ; les personnels des établissement thermaux de l'Etat ; les thermes d'Aix-les-Bains ; la carte d'économiquement faible ; la propagande anticonceptionnelle ; les premiers soins aux blessés ; les délégations de crédits aux préfets pour les projets d'équipement ; la réforme des études dentaires ; la déconcentration de l'administration hospitalière de Paris ; les foyers de jeunes travailleurs ; le C.H.U. de Limoges ; le Nord et la Basse-Normandie ; le caractère satisfaisant des crédits prévus par le V[e] Plan.

Budget 1966

Etat B : Titre III concernant le Ministère de la Santé publique et de la Population (p. 4200) ; adoption.

Titre IV : adoption (*ibid.*).

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4200).

Services du Premier Ministre

Section I (suite) et Sections III à VII.

DISCUSSION [26 octobre 1965] (p. 4102). Entendus : MM. Nungesser, *Rapporteur spécial de la Commission des finances (Section I. - Services généraux et recherche scientifique, et les Sections III à VII)* ; Charbonnel, *Rap-*

Budget 1966.

porteur spécial pour la Section I (Energie atomique) ; Gasparini, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles pour la Section I (Promotion sociale) ;* du Halgouët, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges, pour la Section I (Energie atomique) ;* d'Aillières, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale pour les Sections IV, V et VI ;* Heder, Le Goasguen, Cance, Bas, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement ;* Bourges, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales.*

La stabilité des crédits (p. 4102) ; les subventions aux divers organismes rattachés au Premier Ministre (p. 4102, 4103) ; la promotion sociale (p. 4103, 4106, 4107, 4111) ; la recherche scientifique et technique (p. 4103) ; le bilan déficitaire de la balance des brevets (p. 4104); les recherches spatiales, le C.N.E.S. (p. 4104, 4105) ; la participation française aux organismes de recherches internationales (p. 4104) ; le Commissariat à l'Energie atomique (C.E.A.), la réforme de ses structures ; la réduction des crédits (p. 4105, 4110) ; les rapports entre le C.E.A. et l'Euratom (p. 4106, 4107) ; le renforcement des contrôles, la responsabilité de l'Etat (p. 4106, 4107) ; la compétitivité de l'électricité d'origine nucléaire (p. 4107) ; le Secrétariat général de la Défense nationale (p. 4108) ; le groupement des contrôles radio-électriques (*ibid.*) ; le service de la documentation extérieure et de contre-espionnage (S.D.E.C.) (*ibid.*) ; la création d'une base du C.N.E.S. en Guyane (p. 4109, 4110) ; le Centre d'études nucléaires de Bretagne (C.E.N.B.) ; le Centre d'essais du Pacifique (*ibid.*) ; les anciens fonctionnaires de la France d'outre-mer (p. 4112, 4113).

Réponse du Secrétaire d'Etat, auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement (p. 4113 à 4115) ; les anciens administrateurs de la France d'outre-mer ; le personnel du groupement des contrôles radio-électriques ; la situation des agents du S.D.E.C. ; la promotion sociale ; les efforts à accomplir dans le domaine de l'information.

Réponse du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales (p. 4115 à 4119) ; le septuplement du budget de la Recherche scientifique pour 1966 par rapport à 1958 ; le C.N.R.S. ; les crédits de la recherche ; la progression des investissements publics ; l'avenir des actions concertées ; l'importance des crédits affectés à l'application pratique des résultats de la recherche ; le choix des orientations et des implantations ; la coopération internationale et européenne ; le C.E.A. ; la place de la France dans le Club atomique ; les armes nucléaires ; le prototype du réacteur sous-marin ; l'approvisionnement en matières premières fissiles ; l'usine de Pierrelatte ; la production d'énergie nucléaire ; la pile E-L.4; la vocation scientifique de Brest ; la sécurité en matière atomique ; le C.N.E.S. ; la portée pratique de la recherche spatiale ; la collaboration avec le C.E.R.S. et le C.E.C.L.E.S. ; la création en Guyane d'une base spatiale ; le programme d'expériences arrêté pour 1966.

Section I : Services généraux (p. 4119).

Etat B : Titre IV ; adoption de la réduction de crédits (*ibid.*).

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4120).

Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Section III : Journaux officiels.

Etat B : Titre III ; adoption de la réduction de crédit.

Section IV : Secrétariat général de la défense nationale.

Etat B : Titre III ; adoption de la réduction de crédit (p. 4120).

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Section V : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

Etat B : Titre III ; adoption.

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Section VI : Groupement des contrôles radio-électriques.

Etat B : Titre III ; adoption de la réduction de crédit (p. 4121).

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Section VII : Conseil économique et social.

Etat B : Titre III ; adoption de la réduction de crédit (p. 4121).

Budget 1966.

Section II. — INFORMATION — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE

DISCUSSION [14 octobre 1965] (p. 3689). Entendus : MM. Nungesser, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Boinvilliers, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Information) ;* Max-Petit, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Office de radiodiffusion-télévision française);* Lemaire, Gosnat, Escande, Flornoy, Jean Moulin, Vivien, Cousté, Ribadeau Dumas, Grenier, Fanton, Peyrefitte, *Ministre de l'Information.*

Le service de liaison interministérielle pour l'information et l'absence d'un véritable service de relations publiques en France (p. 3691, 3693) ; les publications administratives de l'Etat (p. 3691) ; la modernisation du matériel des entreprises de presse (p. 3691) ; le fonds culturel (p. 3691, 3693, 3697) ; la Sofirad (p. 3691) ; Europe I - Images et sons, et Radio Monte-Carlo (*ibid.*) ; Radio des Vallées d'Andorre (*ibid.*) ; la S.N.E.P. (p. 3691, 3697, 3698) ; l'A.F.P. (p. 3691) ; le déficit de l'O.R.T.F., ses causes et les remèdes possibles (p. 3691, 3694, 3695, 3696, 3698, 3700, 3701) ; les conditions de fonctionnement de l'O.R.T.F. et les réformes déjà entreprises (p. 3691, 3692, 3694, 3695, 3697, 3701) ; l'organigramme et la comptabilité analytique (p. 3692, 3700) ; la régionalisation (p. 3692, 3695) ; l'amélioration des programmes (p. 3692, 3695, 3702) ; la suppression de la taxe à l'achat (p. 3692, 3698, 3702, 3704) ; le problème des recettes de l'O.R.T.F. : redevance, services rendus, recettes commerciales, emprunt (p. 3692, 3693, 3698, 3700, 3701, 3705) ; la télévision en couleurs (p. 3692, 3696, 3698) ; l'introduction de la publicité sur les ondes (p. 3693, 3695, 3698, 3700, 3701, 3703, 3704) ; ses répercussions sur la presse écrite (p. 3693, 3694) ; l'expérience de l'envoi de journaux vers le Canada (p. 3691, 3694) ; l'évolution de la presse en 1965 et les dangers d'ordre fiscal auxquels elle a échappé (p. 3694) ; l'institution d'un Conseil supérieur de la presse et d'un Code d'honneur des journalistes (p. 3692) ; les programmes d'équipement de l'O.R.T.F. (p. 3695, 3700, 3702) ; la télévision et ses programmes (p. 3695, 3696, 3702) ; le rôle du conseil d'administration de l'Office et de la délégation parlementaire auprès du Ministre de l'Information (p. 3696); la mondovision (p. 3696) ; la mauvaise réception des émissions de la première chaîne dans certaines zones montagneuses (p. 3697, 3702) ; le prix de vente des journaux (p. 3697) ; l'hostilité du Gouvernement à la presse libre écrite (p. 3697) ; l'objectivité de l'information à l'O.R.T.F. (p. 3697, 3699, 3702, 3703) ; les rapports de l'O.R.T.F. et de son personnel (p. 3698, 3699, 3701, 3703) ; la campagne prochaine pour l'élection présidentielle (p. 3699, 3701) ; le problème des journalistes (p. 3701, 3704) ; les compressions nécessaires de personnel (p. 3702) ; la construction de maisons de la radio à Bordeaux et à Lyon (*ibid.*) ; les Jeux Olympiques de Grenoble (*ibid.*) ; la majoration des recettes provenant des émissions « compensées » (p. 3702) ; la suppression de la redevance pour les personnes âgées (p. 3692, 3702) ; le versement de l'O.R.T.F. au Trésor (p. 3702, 3704) ; la nécessité d'un statut démocratique pour l'Office (*ibid.*) ; le problème de la redevance (*ibid.*) ; la location de postes de télévision (*ibid.*).

Réponse du Ministre de l'Information (p. 3705 à 3711) ; la modicité du budget ; l'effort de concentration et de rationalisation ; l'action du fonds culturel ; l'augmentation du prix des journaux ; l'aide accordée par l'Etat à la presse ; le déficit de l'O.R.T.F., son explication ; l'infrastructure et les moyens de production ; la couverture des régions isolées ; les Jeux Olympiques de Grenoble ; les maisons de la radio de Lyon et Bordeaux; la télévision en couleurs ; les centres émetteurs d'outre-mer ; les émissions sur ondes courtes à destination du monde entier ; le problème des effectifs et du personnel ; la rémunération des journalistes ; le problème des recettes de l'O.R.T.F. ; la taxe à l'achat ; l'objectivité de l'O.R.T.F. ; l'impartialité de la campagne électorale ; les difficultés de trouver un remède au déficit.

Etat B concernant les Services du Premier Ministre (Section II. — Information) : Titre III (p. 3711) ; adoption (*ibid.*).

Titre IV ; adoption (*ibid.*).

Art. 41 (Etat E) précédemment réservé ; adoption de la ligne 123.

Section VIII. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ

I. — *Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.*

DISCUSSION [15 octobre 1965] (p. 3729). Entendus : MM. Ansquer, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Duvillard,

Budget 1966.

Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ; Deschizeaux, de Tinguy, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement ;* Desouches, Tourné, Heitz, Alduy, Becker.

La légère augmentation des crédits (p. 3730) ; le Centre de recherches sur le développement économique et social (p. 3730, 3731, 3732, 3733) ; l'Association française pour l'accroissement de la productivité ; le Fonds d'investissement pour l'aménagement du territoire (F.I.A.T.) (p. 3730, 3732) ; la politique des revenus (p. 3730) ; les investissements (*ibid.*) ; l'évolution de la planification (*ibid.*) ; la régionalisation du Plan (p. 3731, 3733, 3737) ; la délégation à l'aménagement du territoire (p. 3731) ; la politique de décentralisation industrielle (p. 3731) ; le rôle et les difficultés financières des collectivités locales (p. 3731, 3735, 3738) ; la coopération technique en matière de planification (p. 3732, 3733) ; l'extension des primes de développement industriel aux départements de l'Orne, du Calvados et de la Mayenne (p. 3733) ; la situation critique de l'industrie textile des Vosges ; la prime d'adaptation régionale (p. 3733) ; l'aide aux villes nouvelles (*ibid.*) ; le bien-fondé de la planification (*ibid.*) ; le déséquilibre entre l'est et l'ouest de la France (p. 3734, 3736) ; le district de Paris (p. 3734) ; les métropoles régionales (*ibid.*) ; la nécessité de venir en aide aux régions défavorisées et aux villes de moyenne importance (p. 3734, 3736, 3738); la place des valeurs humaines dans la planification (p. 3735, 3736) ; la nécessité d'un dialogue entre les services du Plan et les intéressés (p. 3735) ; les inconvénients de la future réforme des T.C.A. (*ibid.*) ; la création d'une région Loire-Maine-Vendée (p. 3736) ; le pont de Noirmoutiers (p. 3736) ; la baie de l'Aiguillon (*ibid.*) ; l'insuffisance des moyens financiers de l'aménagement du territoire (*ibid.*) ; le problème du logement et de l'emploi (*ibid.*) ; l'aménagement du Languedoc-Roussillon (p. 3737, 3739) ; l'indemnisation des victimes des inondations récentes (p. 3737) ; l'exclusion de la Somme et des Vosges du bénéfice de l'aide à l'industrialisation (p. 3738) ; la réalisation des ressources foncières (p. 3738, 3739) ; le cas de Perpignan (p. 3738) ; l'octroi de prêts aux zones industrielles (*ibid.*) ; l'équipement des stations touristiques (p. 3739) ; les métropoles d'équilibre (p. 3736, 3738, 3739) ; les méthodes d'élaboration du Plan (p. 3739).

Réponse du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement (p. 3737, 3739, 3740) ; les méthodes d'élaboration du Plan ; les crédits pour l'amélioration des bâtiments du Commissariat ; l'entrée en fonctionnement du Centre national de la productivité ; la représentation des élus locaux dans les organismes du Plan ; la dispersion des crédits affectés au fonctionnement de la délégation à l'aménagement du territoire ; le F.I.A.T. ; la régionalisation du crédit ; les prêts de la Caisse des dépôts et consignations aux collectivités locales ; le problème de l'Ouest ; les villes nouvelles ; la baie de l'Aiguillon ; la zone industrielle de Perpignan.

Etat B : Titre III concernant les Services du Premier Ministre (Section VIII, Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité) ; adoption (p. 3740).

Les crédits concernant la délégation générale à l'aménagement du territoire et à l'action régionale seront mis aux voix avec l'ensemble des crédits de la Section I : Services généraux des Services du Premier Ministre (*Voy.* la discussion de ce budget).

Section X. — COMMISSARIAT AU TOURISME

DISCUSSION [11 octobre 1965] (p. 3485). Entendus : MM. Sallé, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Pasquini, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Anthonioz, Davoust, Boisson, François-Benard, Balmigère, Nungesser, Labéguerie, Icart, Jean Moulin, Schaff, Terrenoire, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.*

Le léger renforcement des moyens de propagande (p. 3486) ; le maintien de la suppression de la détaxe des carburants au profit des touristes étrangers (p. 3486, 3488, 3493, 3497, 3498, 3499) ; l'accroissement du montant des prêts pour l'équipement touristique collectif et des crédits pour les ports de plaisance (p. 3486) ; les résultats de la saison touristique 1964 (*ibid.*) ; les mesures prises en faveur du tourisme (*ibid.*) ; l'étalement des vacances (p. 3487, 3490, 3492) ; la formule du « tout compris » (p. 3487) ; le tourisme social (p. 3487, 3492, 3494, 3496, 3498) ; l'aménagement touristique du territoire (p. 3487) ; l'absence d'une grande politique du tourisme (p. 3488) ; l'aggravation du solde de la balance touristique (p. 3486, 3488, 3491, 3492) ; la nécessité d'un effort

de publicité en faveur du tourisme en France (p. 3489, 3499) ; l'aménagement du Languedoc-Roussillon (p. 3489, 3495) ; l'urgence de donner aux professionnels les moyens financiers nécessaires pour améliorer la qualité technique de l'accueil (p. 3490) ; le crédit et la fiscalité en matière de tourisme (p. 3490) ; les investissements touristiques français à l'étranger (p. 3491) ; le camping et le caravaning (*ibid.*) ; la création d'un fonds national des vacances (p. 3492) ; la réforme des finances locales (p. 3492, 3497) ; la situation du secteur littoral de la Manche (p. 3493) ; la création d'un Ministère du Tourisme (p. 3493, 3497) ; la protection de la nature à l'échelon communal (p. 3493) ; la création de réserves foncières (*ibid.*) ; les station de ski (*ibid.*) ; les Offices de tourisme (p. 3494) ; la nécessité d'une politique du tourisme vraiment démocratique (p. 3494, 3495) ; l'équipement des ports de plaisance (p. 3494) ; le problème des plages privées (p. 3494) ; l'insuffisance du réseau routier français (p. 3494, 3495) ; et des équipements nautiques (p. 3495) ; la création de ports fluviaux destinés à servir de relais (p. 3495); l'équipement touristique de la Corse (*ibid.*) ; la fiscalité nautique (p. 3405, 3496) ; les vacances familiales en location meublée (p. 3496) ; le poids de la patente (*ibid.*) ; les difficultés des gîtes ruraux (p. 3497) ; l'insuffisance des pouvoirs et des moyens des comités régionaux et des délégations régionales (p. 3497) ; la fiscalité de l'hôtellerie (p. 3499) ; les changements d'affectation des hôtels (*ibid.*).

Réponse du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement (p. 3499 à 3503) ; l'augmentation des crédits en faveur du tourisme, la revalorisation des traitements des agents à l'étranger ; les crédits bénéficiant au tourisme bien que figurant à d'autres postes du budget ; le comité interministériel et les commissions de coordination du tourisme ; les équipements collectifs ; les ports de plaisance, les charges sociales et salariales de l'hôtellerie et les prêts du F.D.E.S. ; le « tout compris » ; l'harmonisation internationale des charges ; la construction de chambres neuves ; les locations meublées ; les prêts du F.D.E.S. au tourisme dit social ; le camping et le caravaning ; la campagne d'accueil ; l'étalement des vacances ; les investissements touristiques français à l'étranger ; la publicité ; les Offices de tourisme ; la transformation des hôtels.

Etat B (p. 3503) : Titre III concernant les Services du Premier Ministre. — Section X : Commissariat au Tourisme ; adoption (*ibid.*). Budget 1966.

Titre IV : adoption (*ibid.*).

Etat C : Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 3503).

Territoires d'outre-mer

DISCUSSION [15 octobre 1965] (p. 3740, 3750). Entendus : MM. Pierre Bas, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Renouard, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Feuillard, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Pidjot, Bustin, Ribière, Loste, Briand, Krieg, Jacquinot, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer.*

Les crédits du F.I.D.E.S. ; leur insuffisance (p. 3740, 3743, 3745, 3746) ; l'intégration des T.O.M. dans le Plan (p. 3740, 3744) ; la répartition des subventions d'équilibre (p. 3741) ; les progrès de l'enseignement dans les T.O.M. (*ibid.*) ; le progrès économique dans trois de ces territoires ; la poussée démographique (*ibid.*) ; la nécessité d'actions d'équilibre dans le domaine agricole (*ibid.*) ; l'effort touristique (p. 3741, 3744) ; le lancement nécessaire d'un programme d'assainissement (*ibid.*) ; l'encouragement aux investissements privés (p. 3742) ; la situation des personnels métropolitains en service outre-mer (p. 3742, 3754) ; les anciens administrateurs de la France d'outre mer (p. 3742) ; l'adaptation des T.O.M. à la vie économique et sociale moderne ; leur extrême diversité ; l'information réciproque des Français de la métropole et d'outre-mer (p. 3743) ; l'évolution des crédits pour les T.O.M. (p. 3743, 3755) ; la disproportion de l'effort accompli en faveur des divers territoires (p. 3743, 3745) ; la prise en charge des fonctionnaires des cadres métropolitains par le budget de l'Etat (p. 3743) ; l'augmentation des bourses pour la formation des cadres (p. 3745) ; l'action administrative entreprise en Nouvelle-Calédonie (p. 3745) ; le problème de la fonction publique en Polynésie (p. 3745) ; l'extension à tous les territoires de la législation métropolitaine sur la protection de l'enfance (*ibid.*) ; la naturalisation en Polynésie (*ibid.*) ; la situation de la Nouvelle-Calédonie (*ibid.*) ; et des Nouvelles-

Budget 1966. Hébrides (p. 3746) ; l'inspiration néocolonialiste du budget des T.O.M. ; la situation de Wallis et Futuna (p. 3751, 3752) ; celle de Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 3753, 3754) ; les émissions de Radio Tahiti (p. 3754) ; les inscrits maritimes en Polynésie (p. 3755).

Réponse du Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 3755 à 3759) ; l'évolution des crédits pour les T.O.M. ; les crédits du F.I.D.E.S. ; les mesures prises en faveur du personnel ; le renforcement des services des territoires ; les dotations des dépenses de matériel ; Wallis et Futuna ; Saint-Pierre-et-Miquelon; les Nouvelles-Hébrides; les terres australes et antarctiques ; l'enseignement en Nouvelle-Calédonie ; l'étatisation de la fonction publique en Polynésie ; l'extension du port de Djibouti ; l'institution d'un code des investissements ; le développement du tourisme ; la culture de la canne à sucre en Nouvelle-Calédonie ; les grandes orientations du V[e] Plan ; les magistrats et les administrateurs d'outre-mer.

Etat B : Titre III concernant les territoires d'outre-mer ; adoption de la réduction de crédits (p. 3759).

Titre IV : adoption (*ibid.*).

Etat C : Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Travail

DISCUSSION [13 octobre 1965] (p. 3602, 3612). Entendus: MM. Boisdé, *Rapporteur spécial de la Commission des finances;* Herman, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Grandval, *Ministre du Travail* ; Ribadeau-Dumas, Fajon, Grandval, *Ministre du Travail ;* Fourmond, Cassagne, Morlevat, Martin, Degraeve, Dupont, Trémollières, Mme de Hauteclocque, MM. Fabre, Grussenmeyer, Doize, Lucien Richard, Vial-Massat, Vanier, René Caille, Denvers, Lepage, Westphal, Guillermin, Bailly, François-Benard, Grandval, *Ministre du Travail.*

Les crédits d'équipement et de fonctionnement (p. 3602) ; la formation professionnelle (p. 3603, 3604, 3606, 3622) ; le Fonds national de l'emploi (p. 3603, 3604, 3607, 3616) ; le problème financier de la Sécurité sociale (p. 3603, 3605, 3607, 3614, 3616, 3617, 3620, 3621, 3623, 3624, 3625) ; la progression des cotisations aux assurances sociales (p. 3603) ; l'évolution du régime des prestations familiales (p. 3603, 3605) ; l'assurance vieillesse et les allocations aux familles et aux personnes âgées (p. 3603, 3605, 3607, 3613, 3617, 3619, 3622); la suppression des zones de salaires (p. 3603, 3613, 3615, 3618, 3619, 3622, 3623, 3627) ; la main-d'œuvre féminine (p. 3603, 3613, 3617) ; l'évolution et l'extension souhaitables du rôle du Ministère du Travail (p. 3604, 3605, 3615) ; la réorganisation de ses services centraux et régionaux (p. 3606, 3615, 3616) ; l'aide aux travailleurs sans emploi (p. 3604, 3613) ; l'aide aux travailleurs étrangers (p. 3604) ; les entrées clandestines de travailleurs étrangers (p. 3604) ; les travailleurs physiquement handicapés (p. 3604, 3614) ; les jeunes travailleurs (*ibid.*) ; les accidents du travail et les maladies professionnelles (p. 3605) ; l'assurance maladie (p. 3605, 3607, 3624) ; la réorganisation des circuits de trésorerie (p. 3606, 3607) ; l'humanisation des services de la Sécurité sociale (p. 3608) ; l'intégration des Français rapatriés d'Algérie dans la législation métropolitaine (p. 3608, 3626) ; la promotion sociale (p. 3612) ; l'assujettissement à la Sécurité sociale des artisans, non salariés non agricoles (p. 3613, 3615) ; le respect de la liberté syndicale, de la législation sur les délégués du personnel et les comités d'entreprise (p. 3613) ; l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans (p. 3613, 3618, 3619, 3624) ; le retour à la semaine de 40 heures (p. 3613) ; l'aide à apporter aux grands infirmes (p. 3614, 3615) ; les centres de formation professionnelle (p. 3614) ; la non-application des conclusions de la Commission Laroque (p. 3615) ; le chômage croissant dans l'ouest et le val de Loire (*ibid.*) ; la supression du petit risque de la Sécurité sociale (p. 3615) ; le sous-équipement et le manque de personnel des bureaux de la main-d'œuvre (p. 3515, 3516) ; la nécessité d'un grand débat parlementaire sur les problèmes de la Sécurité sociale (p. 3616, 3623) ; l'établissement d'un statut national en faveur des ouvriers licenciés et reconvertis (p. 3618) ; la reconnaissance de la sidérose comme maladie professionnelle (p. 3618) ; les problèmes du logement (*ibid.*) ; les veuves des grands mutilés du travail (p. 3618, 3624) ; le chômage des jeunes en Lorraine (p. 3619) ; l'application de la loi sur les métiers pénibles (*ibid.*) ; l'information des salariés et des étudiants en matière d'offres d'emplois (p. 3620) ; la situation des cadres âgés (p. 3620); l'attribution aux salariés d'un deuxième billet de congé payé (p. 3621) ; les aides familiales (p. 3621) ; le régime spécial d'assurance vieillesse et d'assurance maladie en Alsace-

Lorraine (p. 3622, 3625) ; le sort des veuves ayant des enfants mineurs à charge (p. 3622); les mutilés du travail (p. 3623, 3624) ; le reclassement des travailleurs licenciés, âgés de 45 à 60 ans (p. 3624) ; le problème des ouvriers frontaliers demeurant en Suisse et travaillant en France (p. 3626) ; la constitution d'établissements de reclassement destinés aux anciens malades pulmonaires (p. 3626).

Réponse du Ministre du Travail (p. 3626 à 3630) ; le renouvellement des conventions médicales ; les décrets d'avril 1965 concernant les coefficients annuels de revalorisation des pensions et rentes de vieillesse ; les victimes d'accidents du travail « avant-loi » ; la suppression des zones de salaires et des zones d'allocations familiales ; l'assurance maladie des non-salariés ; l'âge de la retraite; la formation professionnelle des adultes; les travailleurs souffrant d'invalidités ; l'évolution des crédits du Ministère du Travail ; la rénovation des services ; les crédits non utilisés du Fonds national de l'emploi ; les problèmes de la Sécurité sociale ; les études entreprises par trois commissions ; la consultation du Parlement ; le respect des grands principes de la Sécurité sociale ; les activités pénibles ; la sidérose ; l'information des salariés ; la prorogation du régime d'assurance vieillesse propre à l'Alsace-Lorraine ; les régimes de retraite complémentaire ; les personnes âgées ; les travailleuses familiales; les rapatriés d'Algérie ; les enfants inadaptés ; les salariés frontaliers.

Etat B concernant le Ministère du Travail : Titre III ; adoption (p. 3631).

Titre IV : la caisse autonome mutuelle des agents des chemins de fer secondaires et des tramways ; les revendications des agents ; adoption (p. 3631) ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Orateurs : MM. Catalifaud, Grandval, *Ministre du Travail.*

Travaux publics et Transports

I. — Travaux publics et Transports

DISCUSSION [11 octobre 1965] (p. 3458). Entendus : MM. Ruais, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Catalifaud, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production (Travaux publics et Transports)* ; Hoffer, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production (Voies navigables et Ports)* ; Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Schaff, Schnebelen, Dumortier, Hinsberger, Couillet, Beauguitte, Denvers, Martel, Michaud, du Halgouët, Philibert, Carlier, Westphal, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.* Budget 1966.

La construction des routes et autoroutes (p. 3459, 3460, 3461, 3465, 3466, 3467, 3468, 3469, 3472, 3473, 3475) ; les crédits d'entretien (p. 3459, 3466, 3467) ; le déficit de la S.N.C.F. ; la subvention d'équipement et la nécessité d'une réforme (p. 3459, 3460, 3462, 3465, 3468, 3470, 3473) ; la R.A.T.P. (p. 3460, 3465) ; les ports (p. 3460, 3462, 3463, 3464, 3465, 3466, 3468, 3471) ; les voies navigables et le trafic fluvial (p. 3460, 3462, 3465, 3467, 3469, 3471, 3472); les barrages « Seine » et « Marne » (p. 3460) ; l'opération Mer du Nord-Méditerranée (p. 3460, 3463, 3464, 3467, 3470, 3476) ; la réforme des ponts et chaussées (p. 3461, 3466, 3467, 3469, 3472, 3473) ; l'aménagement du réseau national des routes (p. 3461) ; la liaison France-Grande-Bretagne, le tunnel sous la Manche (*ibid.*) ; la coordination rail-route (p. 3462) ; la liaison fluviale Est-Ouest (p. 3463) ; le canal du Midi (*ibid.*) ; le bassin de la Loire (*ibid.*) ; l'« accord cadre » de Bruxelles sur une politique européenne des transports (p. 3464) ; la Commission mixte du statut de la S.N.C.F. (p. 3468) ; le contrôle routier (*ibid.*) ; l'Institut géographique national (*ibid.*) ; l'implantation des bâtiments du Ministère des Travaux publics (*ibid.*) ; le Fonds d'investissement routier (p. 3468, 3469, 3472, 3475) ; la reconstruction des ponts sinistrés (p. 3469, 3471) ; la signalisation routière (*ibid.*) ; l'élargissement de la R.N. 3 (p. 3470) ; l'autoroute Paris-Metz (p. 3471) ; les ports de pêche (p. 3471, 3472) ; les autorisations d'emprunt des collectivités locales (p. 3473) ; la situation des agents des travaux (p. 3461, 3469) ; les agents et les retraités de la S.N.C.F. (p. 3474) ; les cheminots des réseaux secondaires (*ibid.*) ; le Code européen de la route (p. 3474) ; l'accession des voyageurs de deuxième classe à certains trains rapides (p. 3464) ; les dangers de la circulation routière (*ibid.*) ; la création d'une Caisse nationale du réseau routier (p. 3464) ; le personnel des chambres de commerce maritime (p. 3479).

Budget 1966.

Réponse du Ministre des Travaux publics (p. 3476, 3477, 3478) ; la cohérence entre le budget de 1966 et le Ve Plan ; la répartition de « l'enveloppe » entre les routes, les ports et les voies navigables ; les ports ; les voies navigables et la batellerie ; l'opération Rhin-Rhône ; les emprunts destinés à couvrir les fonds de concours pour les travaux portuaires ; l'autoroute Metz-Sarrebrück ; le Code routier européen ; la politique commerciale de la S.N.C.F. ; la situation du personnel des ponts et chaussées ; le remboursement des frais aux agents de travaux et conducteurs des T.P.E. ; les petits chemins ; la réunion de la Commission mixte du statut de la S.N.C.F. ; le rapport Toutée ; le tunnel sous la Manche.

Etat B (p. 3479) ; Titre III ; amendement de M. Pleven ; le déséquilibre financier de plusieurs entreprises nationales ; le sextuplement du déficit de la R.A.T.P. entre 1961 et 1965 ; la nécessité absolue d'une remise en ordre des tarifs ; le caractère global du problème des interventions publiques (p. 3480) ; rejet de l'amendement au scrutin (p. 3481) ; liste des votants (p. 3482).

Titre IV : adoption (p. 3481).

Etat C : Titre V ; la branche meusienne de la liaison fluviale Méditerranée-Mer du Nord ; les crédits prévus pour les ports autonomes ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 3481).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 3482).

Etat D : Titre III ; adoption (p. 3483).

Orateurs : MM. Cermolacce, Denvers, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Noiret, Pleven, Ruais.

II. — Aviation civile

DISCUSSION [22 octobre 1965] (p. 3987). Entendus : MM. Anthonioz, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Duperier, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Ponseillé, Montel, Davoust, Charret, Cermolacce, Loste, Commenay, Lavigne, Pleven, Macquet, Poudevigne, Miossec, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.*

L'évolution des crédits (p. 3987, 3988, 3990) ; les questions de personnel (p. 3988, 3991, 3994, 3995) ; la reprise du transport aérien mondial et français ; l'essor de l'aviation civile (p. 3988, 3990, 3997) ; l'avion supersonique Concorde (p. 3988, 3989, 3990, 3997) ; le développement de l'activité générale d'Orly et du Bourget (p. 3988) ; la situation d'Air France, l'augmentation du chiffre d'affaires et l'équilibre financier (p. 3988, 3989, 3999) ; la situation d'Air Inter et la nécessité de lui donner une garantie d'exploitation pour une période suffisamment longue (p. 3988, 3993, 3995, 3999) ; les crédits attribués à la recherche (p. 3989) ; l'avion gros porteur pour étapes courtes, étudié en collaboration avec la Grande-Bretagne (p. 3989, 3991, 3993, 3994) ; la production des avions Caravelle (p. 3989, 3995) ; l'infrastructure en métropole (p. 3990) ; l'aviation légère et sportive (*ibid.*) ; l'avion d'affaires (*ibid*) ; l'Union des transports aériens (U.T.A.) (*ibid.*) ; Eurocontrol (p. 3991) ; la desserte de Montpellier et du Languedoc (p 3993) ; la situation du personnel de l'industrie aéronautique (p. 3993, 3994, 3995, 3996) ; les aérodromes de Calais et de Beauvais (p. 3994) ; le futur aéroport international de la région Rhône-Alpes (p. 3995) ; la fréquence des liaisons Paris-Lyon (p. 3995) ; les travaux entrepris sur les bases métropolitaines et d'outre-mer (p. 3995) ; l'obligation d'utiliser du matériel français (p. 3995) ; la faillite d'Air Nautic (p. 3996) ; les constructions aéronautiques (p. 3996) ; l'absence de crédits pour l'aérodrome de Wallis ; les usines d'aviation du Sud-Ouest, notamment l'usine Potez (p. 3996) ; le personnel de la navigation aérienne et la météorologie (p. 3996, 3997) ; la nécessité d'un large débat sur les problèmes de l'aéronautique civile (p. 3997) ; la concentration souhaitable de multiples aérodromes dans la région parisienne (p. 3997) ; les charges des collectivités locales en matière d'aérodromes (*ibid.*) ; les liaisons aériennes de la région Nantes-Saint-Nazaire (p. 3998) ; le rôle de Nîmes dans le réseau intérieur aérien (*ibid.*) ; les relations aériennes de Quimper avec le reste du pays (p. 3998, 3999).

Réponse du Ministre des Travaux publics et des Transports (p. 3991 à 3993) ; le souci du Gouvernement d'assurer l'expansion du transport aérien ; Air France ; l'U.T.A. ; Air Inter ; la nécessité de développer certains axes privilégiés ; la sécurité du trafic ; la concentration des efforts dans le domaine de la construction aéronautique ; l'avion

Concorde ; les études pour la construction d'un appareil gros transporteur à étapes courtes ; le rôle futur des hélicoptères dans les liaisons intérieures (p. 3999 et 4000) ; l'opportunité d'un débat sur les questions aéronautiques au cours de la session d'avril ; le personnel de la navigation aérienne et de la météorologie ; le statut des officiers contrôleurs et électroniciens ; la stabilisation de la situation des personnels non permanents ; les aides techniciens de la navigation aérienne ; les aérodromes de Calais et de Beauvais ; Air Inter ; le futur aéroport international de la région lyonnaise ; Nîmes et Montpellier ; les liaisons aériennes de la Bretagne ; l'aérodrome de Wallis ; l'avion Concorde et le Potez 840 ; l'avion Caravelle et le rôle de Toulouse dans la production aéronautique française ; Eurocontrol ; l'expansion de l'aéronautique civile.

Etat B concernant le Ministère des Travaux publics et des Transports (II. — Aviation civile).

Titre III ; adoption (p. 4000).

Titre IV ; adoption de la réduction de crédit (*ibid.*).

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4001).

III. — Marine marchande

DISCUSSION [12 octobre 1965] (p. 3508). Entendus : MM. Christian Bonnet, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Laudrin, Bayle, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Pleven, Gaudin, Cermolacce, Zuccarelli, Michaud, Dumortier, Bardet, Bourdelles, Denvers, Le Guen, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.*

La construction navale et la reconversion des chantiers (p. 3508, 3509, 3510, 3511, 3512, 3513, 3515, 3518, 3519) ; l'armement au commerce (p. 3508, 3510, 3511, 3519) ; la concurrence étrangère (p. 3508, 3510, 3511, 3518, 3519) ; les difficultés de la pêche maritime et le plan de relance (p. 3508, 3509, 3510, 3511, 3514, 3515, 3516, 3518, 3519) ; la consommation du poisson (p. 3508, 3514, 3516, 3519) ; la crise sardinière (p. 3508, 3516) ; l'insuffisance extrême des crédits (p. 3509, 3515, 3518) ; les compagnies de navigation subventionnées (p. 3508, 3512, 3515) ; le régime social des marins et la situation de l'E.N.I.M. (p. 3510, 3511, 3513, 3514, 3519, 3520) ; la crise structurelle de la marine marchande (p. 3510) ; les charges sociales de l'armement (p. 3512, 3514) ; la concentration des entreprises (p. 3512) ; les recommandations de la Commission Forner (p. 3512, 3514) ; le trafic maritime Bretagne du Nord-Angleterre du Sud (p. 3512) ; l'opportunité d'un grand débat sur la politique française en matière de marine marchande (*ibid.*) ; la part du pavillon français dans le commerce national (p. 3513) ; les investissements à l'étranger (p. 3513) ; la nationalisation de la marine marchande (p. 3514, 3530) ; l'insuffisance des moyens des services (p. 3515) ; le « plan Morin » (p. 3515) ; la formation des personnels maritimes (*ibid.*) ; les transports par mer vers la Corse (*ibid.*) ; la nécessité d'une politique européenne commune pour les transports maritimes (*ibid.*) ; la gestion du port de Lorient par une société privée (p. 3516) ; la détaxation des carburants pour la pêche (p. 3517) ; le problème des eaux territoriales (*ibid.*) ; l'aide aux armements à la pêche (*ibid.*) ; la situation des secrétaires administratifs de la marine marchande (p. 3517) ; les pensionnés de la marine marchande et des pêches (p. 3518) ; les écoles d'apprentissage maritime (*ibid.*) ; le cabotage (p. 3518) ; les zones de pêche protégées (p. 3519) ; le recul de la flotte marchande française (*ibid.*) ; la concurrence de l'avion (p. 3519) ; les croisières populaires (*ibid.*) ; la modernisation des navires (p. 3520).

Réponse du Ministre des Travaux publics et des Transports (p. 3520 à 3522) ; l'aide à l'armement ; la construction navale ; la pêche ; le port de Lorient ; les liaisons avec la Corse ; le cabotage ; la protection des frayères naturelles ; la politique commune des pêches ; la commercialisation du poisson ; les problèmes sociaux.

Etat B concernant le Ministère des Travaux publics et des Transports (III. — Marine marchande).

Titre III ; adoption (p. 3522).

Titre IV : statut futur des retraités de la marine ; adoption (*ibid.*).

Budget 1966.

Budget 1966.

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 3522).

Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

BUDGETS ANNEXES

Imprimerie nationale

DISCUSSION [22 octobre 1965] (p. 3985). Entendus : MM. Sallé, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Lamps, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

Les impressions exécutées pour le compte des Ministères et des administrations publiques (p. 3985, 3986) ; les investissements (p. 3986) ; les conséquences du décret du 4 décembre 1961 sur le fonctionnement de l'Imprimerie nationale (*ibid.*) ; le régime des pensions et le paiement des primes du personnel (p. 3986, 3987).

Réponse du Secrétaire d'Etat au Budget (p. 3987) ; l'aménagement du restaurant du personnel ; le privilège de l'Imprimerie nationale.

Art. 31 (p. 3987) ; services votés au titre du budget annexe de l'Imprimerie Nationale ; adoption.

Art. 32 : Mesures nouvelles au titre du budget annexe de l'Imprimerie nationale ; adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe I et des crédits inscrits au paragraphe II (p. 3987).

Légion d'honneur et Ordre de la libération

DISCUSSION [12 octobre 1965] (p. 3523). Entendus : MM. Danel, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Grenier, Foyer, *Garde des Sceaux.*

La légère diminution des crédits pour la Légion d'honneur (p. 3523) ; et l'augmentation des crédits pour l'Ordre de la libération (p. 3524) ; la réparation des bâtiments de la Maison des Loges et la construction d'un bâtiment scolaire à Saint-Denis (p. 3524) ; la revalorisation des secours alloués aux légionnaires et médaillés militaires (*ibid.*) ; les cérémonies auxquelles ont pris part la Grande Chancellerie et l'Ordre de la libération; le parc de la Légion d'honneur à Saint-Denis (*ibid.*).

Art. 31 (p. 3525) ; services votés au titre du budget annexe de la Légion d'honneur ; adoption.

Services votés au titre du budget annexe de la Libération ; adoption (*ibid.*).

Art. 32 : Paragraphe II, mesures nouvelles ; au titre du budget annexe de la Légion d'honneur ; adoption ; mesures nouvelles au titre du budget annexe de la Libération ; adoption (p. 3525).

Orateur : le Président.

Monnaies et Médailles

DISCUSSION [22 octobre 1965] (p. 3984). Entendus : MM. Baudis, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances.*

Le programme de frappe de la monnaie (p. 3984) ; la fabrication de monnaies étrangères (*ibid.*) ; la décision de construire une nouvelle usine monétaire dans la région de Bordeaux (*ibid.*).

Réponse du Ministre des Finances et des Affaires économiques (p. 3985) ; les buts du programme de frappe ; l'homogénéisation de la circulation monétaire française ; l'usine monétaire de Bordeaux.

Art. 31 : Service votés au titre du budget annexe des Monnaies et Médailles ; adoption (p. 3985).

Art. 32 : Mesures nouvelles au titre du budget annexe des Monnaies et Médailles ; adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe 1er ; adoption des crédits inscrits au paragraphe II .

Postes et Télécommunications

DISCUSSION [12 octobre 1965] (p. 3542). Entendus : MM. Souchal, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Wagner, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Marette, *Ministre des Postes et Télécommunications ;* Rossi, Dumortier, Commenay, Mme Prin, MM. Le Goasguen, du Halgouët, Fabre, Montagne, Tony Larue, Mme Thome-Patenôtre, MM. Zimmermann, Le Guen, Desouches, Poncelet, Voilquin, Forest, Grussenmeyer, Philippe, Schloesing, Sanson,

Buot, Macquet, Weinman, Marette, *Ministre des Postes et télécommunications.*

La diminution de la progression des recettes (p. 3542) ; la suppression par le Ministre des Finances de 35 % des créations d'emplois décidées par le Parlement (*ibid.*) ; l'augmentation du trafic postal (*ibid.*) ; la mécanisation et la modernisation des services (p. 3542, 3543, 3544) ; les bureaux de postes mobiles et les « bureaux muets » (p. 3542, 3556) ; l'augmentation nécessaire des effectifs (p. 3543, 3546, 3547, 3549, 3550, 3553) ; les investissements (p. 3543, 3544) ; le déficit des Services financiers (p. 3543) ; l'augmentation souhaitable de l'intérêt versé par le Trésor pour les sommes mises à sa disposition par les Chèques postaux (p. 3543, 3547, 3548, 3550, 3553) ; la crise du téléphone (p. 3543, 3544, 3545, 3546, 3547, 3549, 3550, 3551, 3552, 3553, 3554, 3557, 3558) ; les traitements, les conditions de travail et les revendications du personnel (p. 3544, 3547, 3548, 3549, 3550, 3551, 3553, 3554, 3555, 3556, 3557, 3558, 3559) ; le renforcement des grands câbles interurbains (p. 3544) ; l'effort financier des collectivités locales et les avances remboursables (p. 3545, 3546, 3547, 3548, 3551, 3552, 3556) ; la mise en concurrence de 5 sociétés françaises pour le matériel de transmissions et l'inopportunité de lancer des appels à la concurrence étrangère (p. 3546) ; l'insuffisance des crédits notamment pour l'investissement (p. 3547, 3548, 3550, 3551) ; la réforme des catégories C et D (p. 3548, 3550) ; la modernisation de l'acheminement du courrier (p. 3551) ; l'effort de recherche accompli par le C.N.E.T. (p. 3554) ; le retard pris dans le domaine des télécommunications (p. 3554, 3559) ; les caisses d'épargne privées (p. 3556, 3557) ; l'émission d'un timbre commémoratif à l'effigie du Dr Schweitzer (p. 3557) ; la situation des agents d'exploitation (p. 3559).

Réponse du Ministre des Postes et Télécommunications (p. 3559 à 3661) ; les timbres consacrés au Dr Schweitzer et à Le Corbusier ; les questions de personnel ; les conditions de travail dans les P.T.T. ; la propagande en faveur du transfert des services téléphoniques à l'exploitation privée ; l'hostilité du Gouvernement à la création d'un Office ou d'une Société nationale ; la rémunération des franchises postales ; les problèmes du téléphone.

Art. 31 (p. 3560) ; services votés au titre du budget annexe des Postes et Télécommunications ; adoption (p. 3560). Budget 1966.

Art. 32 : les problèmes du personnel (p. 3561) ; et des investissements ; le mécontentement des agents ; la situation désespérante de leur logement ; la contradiction entre les critiques des rapporteurs de la majorité et leur vote favorable sur les divers budgets (p. 3561).

Paragraphe 1 : Mesures nouvelles ; adoption de l'autorisation de programme; vote défavorable du groupe communiste ; paragraphe II ; amendement de M. François-Benard (non-utilisation de la totalité des crédits) ; l'inclusion de certains crédits destinés au réseau dans les crédits destinés à des opérations régionalisées ; les opérations financées grâce à des prêts aux collectivités (p. 3562) ; la nécessité de reconsidérer la liste de ces opérations ; retrait de l'amendement de M. François-Benard (*ibid.*).

Adoption au scrutin du paragraphe II (p. 3562) ; liste des votants (p. 3569).

Orateurs : MM. Dumortier, François-Benard, Ramette, Souchal, *Rapporteur spécial ;* de Tinguy.

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

DISCUSSION [27 octobre 1965] (p. 4236). Entendus : MM. Taittinger, *Rapporteur spécial suppléant de la Commission des finances ;* François-Benard, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Ruffe.

Les 67 comptes spéciaux du Trésor, répartis en six catégories (p. 4236) ; le maintien de la charge globale du Trésor (*ibid.*) ; les opérations à caractère définitif ; les opérations à caractère temporaire ; les prêts du F.D.E.S. (p. 4237) ; les adductions d'eau (*ibid.*) ; le reboisement (*ibid.*) ; la recherche pétrolière (*ibid.*) ; les crédits pour les routes ; le fonds spécial d'investissement routier (p. 4237, 4238) ; les prêts à divers Etats étrangers (p. 4237) ; le marché du sucre (p. 4237) ; le crédit hôtelier (p. 4237, 4238) ; la mise en vente des fortifications construites par Vauban (p. 4237).

Réponse du Secrétaire d'Etat au Budget (p. 4238) ; les adductions d'eau ; la diminution des crédits du F.D.E.S. ; le recours ac-

Budget 1966.

cru des entreprises au marché financier ; le fonds routier ; les prêts aux pays du Maghreb pour l'achat de biens d'équipement.

A. — *Opérations à caractère définitif des comptes d'affectation spéciale* (p. 4238).

Art. 33 : *Comptes d'affectation spéciale, opérations définitives, Services votés ;* adoption (*ibid.*).

Art. 34 : *Comptes d'affectation spéciale, opérations définitives, Mesures nouvelles ;* adoption (p. 4239).

B. — *Opérations à caractère temporaire.*

Art. 35 : *Comptes représentant des opérations à caractère temporaire, Services votés ;* adoption (*ibid.*).

Art. 36 : *Comptes d'affectation spéciale, opérations à caractère temporaire, Mesures nouvelles ;* adoption (*ibid.*).

Art. 37 : *Comptes de commerce, Mesures nouvelles ;* adoption (*ibid.*).

Art. 38 : *Comptes de règlemenl avec les gouvernements étrangers, Mesures nouvelles;* adoption (*ibid.*).

Art. 39 : *Comptes d'avances, Mesures nouvelles ;* adoption (*ibid.*).

Art. 40 : *Comptes de prêts et de consolidation, Mesures nouvelles ;* adoption (*ibid.*).

Art. 63 : *Comptes de prêts, Opérations nouvelles ;* adoption (*ibid.*).

Art. 64 : *Comptes de commerce, Opérations nouvelles ;* adoption (*ibid.*).

Art. 65 : *Ouverture et clôture corrélatives des comptes de réglement avec les gouvernements étrangers ;* adoption (*ibid.*).

Art. 66 : *Clôture de divers comptes spéciaux du Trésor ;* adoption (*ibid.*).

Art. 69 : *Rattachement au budget général des recettes précédemment affectées à un compte d'affectation spéciale* (*allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré*) ; adoption (p. 4239).

TAXES PARAFISCALES

DISCUSSION [27 octobre 1965] (p. 4223). Entendu : M. Taittinger, *Rapporteur spécial suppléant de la Commission des finances.*

La suppression de quatre taxes et la création de trois taxes nouvelles (p. 4223) ; l'enquête à laquelle ont procédé le Ministre et la Commission des finances sur l'opportunité de chaque taxe (*ibid.*) ; les critères retenus (*ibid.*).

Art. 41 : *Perception des taxes parafiscales et Etat E* (p. 4223) ; la taxe perçue au profit du comité interprofessionnel des vins du Beaujolais (p. 4236).

Etat E : adoption (la ligne 123, redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et télévision, a été adoptée avec les crédits du Ministère de l'Information) ; adoption de l'article 41 (*ibid.*).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Lalle.

BUDGETS MILITAIRES

DISCUSSION [21 octobre 1965] (p. 3927, 3952). Entendus : MM. Laurin, *Rapporteur spécial de la Commission des finances pour le titre III (Moyens des armes et services)* ; Hubert Germain, *Rapporteur spécial pour le titre V (Equipement)* ; Le Theule, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale et des forces armées pour le titre III et la section Forces terrestres ;* Sanguinetti, *Rapporteur pour avis pour le titre V ;* Voilquin, *Rapporteur pour avis pour la section commune ;* Clostermann, *Rapporteur pour avis pour la section Air ;* Hébert, *Rapporteur pour avis pour la section Marine ;* de Tinguy, *Rapporteur spéciat pour tes Essences et Poudres ;* Jarrot, *Rapporteur pour avis pour les Essences et Poudres ;* Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées ;* Messmer, *Ministre des Armées ;* Moch, Pompidou, *Premier Ministre ;* Montagne, Cazenave, Le Goasguen, Manceau, d'Aillières, Voisin, Royer, Teariki, Guyot, Le Theule, *Rapporteur pour avis ;* Chérasse, Longequeue, Hubert Germain, *Rapporteur spécial;* Kir, Bignon, Carlier, Lucien Bourgeois, Ayme, Miossec, Cachat, Messmer, *Ministre des Armées.*

La réduction en valeur relative des crédits du titre III et la priorité accordée au titre V (p. 3928, 3932, 3935) ; la déflation des effectifs militaires (p. 3928, 3932) ; les crédits pour la formation des réserves (p. 3928); les compagnies de cadres (*ibid.*) ; le projet de réorganisation territoriale ; la suppressions de deux régions militaires et 39 subdivisions (p. 3928, 3936, 3953, 3954, 3955) ; la situation du matériel (p. 3928, 3933) ; la

marine nationale (p. 3928, 3929, 3931, 3932, 3935, 3938, 3950) ; le Centre d'expérimentation nucléaire dans le Pacifique (p. 3929, 3930, 3937, 3950) ; les insuffisances de personnel, officiers et techniciens (p. 3928, 3929); les personnels civils des arsenaux et établissements de l'Etat (p. 3929, 3932, 3957, 3958, 3961) ; la fusion des corps militaires d'armement (p. 3929) ; les engagements et rengagements (p. 3929, 3933) ; les conditions militaires; les problèmes de calcul des soldes (p. 3929, 3936, 3937, 3947, 3950, 3958) ; le prêt du soldat ; l'allocation de nourriture (p. 3929, 3953, 3959, 3961) ; les retraites (p. 3929, 3961) ; les conventions entre le Ministère des Armées et la S.N.C.F. (p. 3929, 3934, 3940) ; les rappels d'impôts adressés à des officiers qui se trouvaient en Algérie (p. 3929, 3934); le problème du logement des officiers et sous-officiers (p. 3929, 3937) ; la gendarmerie, l'établissement pour elle d'un fascicule budgétaire spécial (p. 3929, 3930, 3936, 3937, 3947, 3959, 3961) ; les objectifs prioritaires du Plan (p. 3930) ; les défauts de la présentation budgétaire actuelle (p. 3930) ; le problème des engins et des vecteurs (p. 3931, 3948, 3949) ; la réduction des crédits de l'armée de terre (p. 3932, 3935) ; l'industrie aéronautique (p. 3931, 3932, 3938) ; l'armée de l'air (p. 3931, 3932, 3935, 3937) ; la baisse de la cadence de sortie des chars AM X 30 (p. 3932, 3933, 3935, 3962) ; la situation des sous-officiers (p. 3933, 3934, 3936, 3937, 3940, 3953, 3958, 3959, 3961) ; les considérations morales ; l'inquiétude dans l'armée (p. 3933, 3935, 3947, 3950, 3954) ; l'utilité tactique de l'hélicoptère (p. 3934, 3935) ; les crédits pour la recherche (p. 3934, 3950) ; la part des crédits militaires dans le budget et le produit national (p. 3928, 3934, 3952, 3963) le budget de 1966 et les prévisions de la loi-programme (p. 3931, 3933, 3935, 3938, 3948, 3953) ; la réduction des moyens des services communs et des forces armées conventionnelles (p. 3936, 3947, 3953) ; l'insuffisance des crédits d'infrastructure (p. 3936) ; le service de santé ; les infirmières militaires (*ibid.*) ; le service biologique et vétérinaire (*ibid.*) ; l'organisation de la justice militaire (*ibid.*) ; le contrôle général des Armées (*ibid.*) ; le service interarmées d'entraînement physique et des sports (*ibid.*) ; le service d'information, d'études et de cinématographie (*ibid.*) ; le service de l'action sociale (p. 3936) ; l'insuffisance des rémunérations du personnel technique de l'Air (p. 3936, 3938); les convoyeuses de l'air (p. 3936) ; l'évolution du matériel aéronautique et les prix de la construction aéronautique française (p. 3938) ; le sous-marin atomique expérimental « Gymnote » (*ibid.*) ; les frégates lance-engins (*ibid.*) ; les effets de la compression des crédits sur le recrutement (*ibid.*) ; les constructions neuves et la protection des bases navales (p. 3939) ; l'environnement des sous-marins atomiques (p. 3939, 3950) ; les essences et poudres (p. 3939, 3940) ; les erreurs de la politique militaire française ; la force de frappe, ses conséquences économiques et politiques (p. 3944, 3945, 3946, 3948, 3949, 3950, 3952) ; les inconvénients du service national et de l'armée de métier (p. 3945) ; la résurrection du nationalisme (p. 3944, 3945, 3946) ; l'amélioration des rapports Est-Ouest (p. 3948) ; la nécessité, pour la France, de se rapprocher de ses alliés (p. 3945, 3948) ; la réduction à un an de la durée du service militaire (p. 3953) ; l'organisation de l'instruction des recrues (*ibid.*) ; l'établissement du matériel du génie de Nouatre (p. 3945) ; l'angoisse des Polynésiens devant les dangers de la radioactivité (p. 3954, 3955, 3956); la création d'un Conseil supérieur de la fonction militaire (p. 3958, 3961) ; les primes de qualification des officiers (p. 3958) ; les dommages résultant du survol de certaines régions par des avions supersoniques ; l'institution d'un fonds de garantie (p. 3959, 3960); l'inutilité des crédits militaires ; la nécessité d'une politique de paix (p. 3960) ; les officiers et les sous-officiers mariniers (p. 3959, 3960, 3962) ; les inconvénients pour le tourisme du projet de déploiement opérationnel des engins balistiques en Haute-Provence (p. 3962).

Réponse du Ministre des Armées (p. 3940 à 3944) ; l'évolution des dépenses militaires par rapport à l'ensemble du budget et aux prévisions de la loi-programme ; la part croissante des dépenses d'équipement ; la stabilité des effectifs militaires ; la diminution de la part de l'armée de terre ; l'augmentation des traitements et soldes ; les augmentations de prix dans le domaine des fabrications et armements ; les deux générations de la force nucléaire stratégique ; les sous-marins nucléaires ; le centre d'essais du Pacifique ; l'usine de Pierrelatte ; la division légère d'intervention rapide ; les chars AM X 30 ; la construction d'un engin blindé

Budget 1966.

léger amphibie ; le prototype de l'hélicoptère de manœuvre ; la marine nationale ; l'aviation embarquée ; la modernisation de l'armée de l'Air ; l'avion à géométrie variable et l'avion Transall ; la couverture du territoire par les radars ; la réorganisation territoriale ; l'application de la loi du 9 juillet 1965 sur le service national ; les indices de fin de carrière des sous-officiers ; les carrières des officiers ; les problèmes du logement des cadres (p. 3963, 3964) ; la situation des sous-officiers ; l'augmentation des indemnités pour charges militaires ; la réorganisation des régions militaires ; armement classique et armement atomique ; les conséquences d'un éventuel abattement massif sur les crédits militaires.

Art. 28 : *Mesures nouvelles, Dépenses ordinaires des services militaires* (p. 3964) ; l'absence de dépôt d'une lettre rectificative par le Gouvernement permettant la revalorisation des traitements des sous-officiers ; les ouvriers des arsenaux ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à substituer, dans le paragraphe II aux mots : « ...est augmenté, au titre des mesures nouvelles de 140.673.090 francs », les mots : « ...est diminué au titre des mesures nouvelles de 70.326.910 francs... » ; le deuxième, par MM. Le Theule et Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à réduire de 11 millions de francs le montant de l'augmentation des crédits pour le paragraphe II ; les accords entre le Ministère des Armées et la S.N.C.F. ; le quart de place ; la Commission commune armées et finances chargée de chiffrer les services rendus par la S.N.C.F. au Ministère des Armées ; retrait de l'amendement de la Commission de la défense nationale (p. 3965) ; adoption de l'amendement de la Commission des finances ; amendement de MM. Le Theule et Clostermann, au nom de la Commission de la défense nationale et M. d'Aillières tendant à réduire, dans le paragraphe II, de 80.000 francs le montant de l'augmentation des crédits ; la question des convoyeuses de l'air ; retrait (p. 3966) ; adoption au scrutin de l'article 28 ainsi modifié ; liste des votants (p. 3980).

Art. 29 : *Mesures nouvelles, Dépenses en capital des services militaires* (p. 3966) ; amendement de M. Manceau et plusieurs de ses collègues (diminution des crédits affectés au développement de la force nucléaire stratégique) ; rejet ; explications de vote ; vote défavorable du groupe communiste ; les conséquences graves des crédits militaires consacrés à la force de frappe ; leur danger pour l'économie ; adoption au scrutin de l'article (p. 3967) ; liste des votants (p. 3981).

Art. 30 : Etat D, Titre III concernant les sections Forces terrestres et Marine ; adoption (p. 3967).

Art. 31 et 32 (suite) : *Essences et poudres;* adoption des services votés inscrits à l'article 31 au titre du budget annexe des Essences ; adoption des autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 32 ; adoption de la réduction de crédit inscrite au paragraphe II ; adoption des crédits inscrits à l'article 31, au titre du budget annexe des Poudres ; adoption des autorisations de programme inscrites au paragraphe I et des crédits inscrits au paragraphe II de l'article 32 (p. 3967).

Après l'Art. 59 : amendement de MM. Le Theule et Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale tendant à insérer un nouvel article (budget annexe de la gendarmerie) ; retrait (p. 3968) ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (temps passé par un militaire en permission renouvelable pour exercer un mandat de membre du Parlement); adoption; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (prorogation des dispositions de l'article 50 de la loi de finances pour 1965 : avantages pour les militaires originaires d'outre-mer licenciés par suite de la réduction des effectifs stationnés outre-mer) ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (officiers appartenant au service des recettes de munitions) (p. 3969) ; adoption ; amendement de MM. Royer, Voisin et Lepage (répartition des économies sur l'ensemble des régions militaires du territoire) ; retrait (*ibid.*).

Orateurs : MM. d'Aillières, Cazenave, Hubert Germain, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances* ; Laurin, *Rapporteur spécial ;* Le Theule, *Rapporteur pour avis ;* Robert Manceau, Messmer, *Ministre des Armées ;* de Poulpiquet, Royer, Vial-Massat, Voilquin, *Rapporteur pour avis.*

ARTICLES NON RATTACHÉS

DISCUSSION [13 octobre 1965] (p. 3587).

Les articles 25 à 40 demeurent réservés (p. 3588).

Art. 41 : *Taxes parafiscales ;* réservé pour être examiné après le budget des Finances (I. — Services financiers).

Art. 42 et Etat F : *Crédits évaluatifs ;* adoption (p. 3588).

Art. 43 et Etat G : *Crédits provisionnels* (p. 3589) ; adoption (p. 3590).

Art. 44 et Etat H : *Reports de crédits ;* adoption (p. 3591).

Art. 48 : *Financement des grands travaux intéressant le district de la région de Paris* (p. 3591) ; la politique d'aggravation des charges imposées aux contribuables de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne ; la construction du métro express assurant la liaison est-ouest et du boulevard périphérique ; la réalisation d'emprunts par le district (p. 3591) ; adoption de l'article (p. 3592) ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Art. 49 : *Subventions payables par annuités pour les travaux d'équipement rural et les travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux, fixation des plafonds d'émission des titres d'annuités ;* adoption (*ibid.*).

Art. 51 : *Révision des évaluations des propriétés bâties* (p. 3593) ; les bases d'assiette de l'impôt foncier ; la portée exacte du texte; adoption (p. 3593).

TITRE II : DISPOSITIONS PERMANENTES.

I. — *Mesures d'ordre fiscal.*

Art. 53 : *Impôt sur les bénéfices et taxes sur le chiffre d'affaires, Relèvement des limites d'admission au régime du forfait ; adoption* (*ibid.*).

Art. 54 : *Immeubles en copropriété, Renseignements à fournir aux administrations fiscales* (p. 3593) ; amendement de suppression de M. Pierre Bas; déclaration à souscrire par les sociétés immobilières de copropriété; la difficulté de répondre aux demandes de renseignements exigées ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 54 est supprimé (p. 3594).

Art. 55 : *Impositions directes locales, Eléments à retenir pour l'établissement du rôle;* adoption (p. 3594).

Après l'Art. 55 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par MM. Chauvet et Denvers ; le deuxième, par le Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (sociétés coopératives de H.L.M.) (p. 3595) ; retrait de l'amendement de M. Chauvet ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à insérer un nouvel article (régime fiscal des établissements de soins des groupements mutualistes) ; sous-amendement de M. Voisin tendant à substituer aux mots : «... et leurs établissements de soins... », les mots : « ... et les services assurés par leurs établissements de soins et de diagnostic n'assurant pas l'hébergement... » (p. 3596) ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à insérer un nouvel article (régime fiscal des gîtes ruraux) ; retrait ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (droit de timbre sur les affiches visibles d'une voie publique) ; le désir du Gouvernement de faire disparaître l'affichage routier dans notre pays ; les abus en la matière ; la nécessité de débattre des questions de ce genre à la demande du Gouvernement ; l'amendement ; reprise de la discussion (p. 3602) ; à la demande du Gouvernement ; l'amendement est réservé jusqu'à la fin de l'examen du projet de loi (*ibid.*). Budget 1966.

Art. 62 : *Participation de la France au Fonds monétaire international* (p. 3597) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à supprimer l'article ; les deux résolutions du conseil des gouverneurs du fonds monétaire international de mars 1965 (p. 3598) ; les modalités du versement en or ; la solution du problème du dollar ; le non-respect des accords de Bretton Woods ; le refus récent de la Banque de France de soutenir la livre ; les deux aspect de la ligne française de conduite dans l'affaire monétaire internationale ; le maintien de la coopération monétaire internationale ; la réforme du système monétaire mondial ; l'opportunité d'une augmentation modérée des capitaux (p. 3599) ; la conformité de l'augmentation proposée à la réalité de l'évolution de notre pays ; la solidarité monétaire internationale ; la dis-

Budget 1966.

tinction entre le présent problème et celui du rôle des monnaies de réserve et de la création des liquidités internationales ; la notion de liquidités (p. 3600) ; le nouveau rejet de l'article 62 par la commission des finances en deuxième délibération (p. 3601) ; rejet au scrutin de l'amendement de suppression de la Commission des finances (p. 3601) ; liste des votants (p. 3609).

Art. 68 : *Ajustement des ressources du district de la région de Paris ;* adoption (p. 3602).

Orateurs : MM. Abelin, Pierre Bas, Boisdé, Chauvet, Ducoloné, Fanton, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Jaillon, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Poudevigne, Souchal, de Tinguy, Louis Vallon, *Rapporteur général ;* Voisin.

ARTICLES RÉSERVÉS.

DISCUSSION [28 octobre 1965] (p. 4318).

Art. 25 : *Budget général,* services votés ; adoption (p. 4318).

Art. 26 (Etat B) : *Mesures nouvelles, Dépenses ordinaires des services civils ;* adoption (p. 4318).

Art. 27 (Etat C) : *Mesures nouvelles, Dépenses en capital des services civils ;* adoption (p. 4319).

Art. 30 (Etat D) : *Autorisations d'engagement par anticipation ;* adoption (*ibid.*).

Art. 31 : *Budgets annexes, Services votés ;* adoption (*ibid.*).

Art. 32 : *Budgets annexes, Mesures nouvelles ;* adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 52 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (délais, en cas de fusion d'entreprises, pour l'absorption par une société du déficit de la société absorbée) ; adoption (p. 4319).

Après l'Art. 55 : amendement du Gouvernement (deuxième rectification) tendant à insérer un nouvel article) (p. 4320) (publicité routière) ; la majoration des tarifs ; la disposition concernant les autoroutes ; l'action en matière de tourisme et de protection du paysage français ; sous-amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à supprimer le paragraphe I du texte proposé ; retrait ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement reprenant sous forme d'article nouveau l'article 10 du projet de loi de finances retiré par lui le 8 octobre (aménagement du régime fiscal des produits et placements à revenus fixes) ; trois sous-amendements soumis à discussion commune (p. 4321) ; le premier, présenté par MM. Grussenmeyer et Bousseau (caisses de crédit mutuel) ; le deuxième, par M. Herman et le troisième par M. Morlevat (caisses d'épargne) ; situation comparée des caisses d'épargne et des caisses mutuelles de dépôts et de prêts ; le crédit agricole (p. 4322) ; la nécessité de mettre de l'ordre dans le régime fiscal auquel sont assujetties les diverses formes d'épargne (p. 4323) ; les inconvénients de la situation actuelle ; l'institution d'un régime fiscal unique ; l'exception prévue en faveur des livrets sociaux des caisses d'épargne ; retrait du sous-amendement de M. Herman (p. 4324) ; adoption du sous-amendement de M. Grussenmeyer (p. 4325) ; le sous-amendement de M. Morlevat est devenu sans objet ; adoption de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (possibilité d'exonération de la patente pour les locations saisonnières de meublés) ; adoption (p. 4325).

Après l'Art. 67 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (amendement réservé à la demande de la Commission des finances au cours de la séance du 25 octobre 1965) (généralisation de la gestion industrielle et commerciale du service public d'assainissement et d'épuration) ; 7 sous-amendements (p. 4326) ; deux soumis à discussion commune ; le premier présenté par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. de Tinguy (nouvelle rédaction du paragraphe 1), le deuxième, présenté par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. Pleven tendant à compléter le paragraphe I par les mots suivants : « ... dont les recettes et les dépenses doivent être équilibrées » ; retrait du sous-amendement de la Commission des lois ; adoption du sous-amendement de la Commission des finances ; sous-amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. Pleven tendant à compléter le paragraphe I du texte proposé par un nouvel alinéa (délai porté de 4 à 8 ans pour les collectivités locales qui possèdent une station d'épuration) ; adoption ; sous-amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. Capitant (droit laissé au conseil municipal de majorer le non-raccordement dans la limite de 100 %) ; adoption ; sous-amendement de MM. Poude-

vigne et Tony Larue tendant à substituer aux mots : « un décret en Conseil d'Etat », les mots : « une loi » (p. 4328) ; rejet ; deux sous-amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances (fixation des règles générales par instruction administrative courante) ; le deuxième, par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. Pleven (fixation de ces mêmes règles par voie réglementaire) ; adoption du sous-amendement de la Commission des finances ; le sous-amendement de la Commission des lois devient sans objet ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 4329) ; vote défavorable du groupe socialiste (*ibid.*).

SECONDE DÉLIBÉRATION (p. 4329).

Seconde délibération, à la demande du Gouvernement de l'article 24 et de l'état A, de l'article 26 et de l'état B et des articles 28 et 40 ; à la demande du Gouvernement, le vote sur les différents amendements est réservé jusqu'au vote unique sur l'ensemble des articles et amendements en discussion.

Art. 24 (Etat A) : amendement n° 1 du Gouvernement (amendement d'équilibre) (p. 4330) ; réserve de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Art. 26 (Etat B) : amendement du Gouvernement (réductions des crédits proposés) ; le problème de l'Office national des combattants ; le rapport constant ; les offices départementaux ; réserve de l'amendement (p. 4330) ; amendement du Gouvernement (majoration des crédits pour les anciens combattants, titre IV) ; situation des anciens d'Algérie (p. 4331) ; l'article 55 de la loi de finances pour 1962 prévoyant un plan quadriennal ; l'application de l'article 71 de la loi de finances pour 1960 à certains Etats anciennement associés à la France ; réserve de l'amendement ; amendement du Gouvernement (majoration des crédits pour les charges communes, état B, titre III) ; réserve; amendement du Gouvernement (majoration des crédits pour le budget des rapatriés, titre IV) ; réserve de l'amendement, de l'état B et de l'article 26 (p. 4331).

Art. 28 : amendement du Gouvernement (majoration des mesures nouvelles prévues au paragraphe II) ; la subvention à la S.N.C.F. ; les réduction prévues ; les avantages dont bénéficient les officiers ; sous-amendement de M. Voilquin, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à réduire le montant de l'augmentation des crédits de 11 millions ; réserve du sous-amendement et de l'amendement (p. 4332) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer, au paragraphe II, les mesures nouvelles applicables au titre III ; réserve de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Budget 1966.

Art. 40 : amendement du Gouvernement (majoration des mesures nouvelles pour les comptes de prêts et de consolidation) ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 4332).

Explications de vote : les inconvénients de la procédure du vote bloqué ; l'injustice fiscale ; la disproportion de l'impôt sur les personnes physiques par rapport à celle de l'impôt sur les sociétés ; le budget de 1966, budget d'austérité ; les conséquences du plan de stabilisation ; la part exagérée des crédits militaires, notamment de ceux destinés à la force de frappe ; l'attitude de l'opposition ; l'orientation générale de la politique financière ; la pression fiscale exercée sur les collectivités locales ; le déficit des entreprises nationalisées (p. 4333) ; la Sécurité sociale; le ralentissement des investissements productifs ; la hausse des prix ; l'augmentation de la pression fiscale ; l'équilibre du budget (p. 4334) ; la construction européenne ; l'allégement de la fiscalité réalisé par le présent budget ; l'accroissement des dépenses en capital, notamment en faveur des autoroutes ; l'effort dans le domaine social ; la reprise de l'expansion.

Réponses du Ministre des Finances et des Affaires économiques (p. 4334 à 4336) ; les 39 séances et les 140 heures de débat consacrées à l'examen du budget en première lecture ; le respect par le Gouvernement des engagements pris envers sa majorité ; les additions de crédits effectuées tant en première qu'en seconde délibération ; les rapatriés ; les anciens combattants ; la forclusion ; l'attribution du pécule aux anciens prisonniers alsaciens et mosellans ; la majoration de l'indemnité pour charges militaires en faveur des officiers et des sous-officiers ; le problème de la fiscalité indirecte ; le déficit de la S.N.C.F. ; la Sécurité sociale ; la notion de budget; le caractère contradictoire des griefs présentés par l'opposition ; la reprise économique actuelle ; l'aspect positif du budget pour 1966.

En application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution et de l'article 96 du Règlement, le Gouvernement demande à

Budget 1966.

l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'article 24 et l'état A, modifiés par l'amendement n° 1, l'article 26 et l'état B, modifiés par les amendements n°s 2, 3, 4 et 5, l'article 28 modifié par les amendements n°s 6 et 7, l'article 40, modifié par l'amendement n° 8 et sur l'ensemble du projet (p. 4336) ; adoption au scrutin (*ibid.*) ; liste des votants (p. 4351) ; vote défavorable du groupe socialiste ; vote favorable des groupes de l'U.N.R.-U.D.T. et des indépendants ; abstention de certains membres du groupe du centre démocratique.

Orateurs : MM. Anthonioz, Bailly, Boscher, Cazenave, Chauvet, Darchicourt, Denis, Frys, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Grussenmeyer, Herman, de la Malène, Lamps, Larue, Laurin, *Rapporteur spécial ;* Morlevat, J.-P. Palewski, *Président de la Commision des finances ;* Pleven, Poudevigne, Quentier, *Rapporteur pour avis suppléant ;* Henry Rey, de Tinguy, Louis Vallon, *Rapporteur général;* Voilquin, *Rapporteur pour avis.*

DISCUSSION DU TEXTE PROPOSÉ PAR LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [17 novembre 1965] (p. 4716). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* Rivain, Anthonioz, Collette, de Tinguy, Lalle, Renouard, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Arthur Moulin.

L'aménagement du barème de l'I.R.P.P. (p. 4716) ; l'allégement des droits de mutation à titre gratuit entre collatéraux (p. 4716, 4718, 4719) ; la contribution foncière des propriétés bâties (p. 4716) ; les engagements d'épargne à long terme (*ibid.*) ; la taxe de 70 centimes par quintal de blé et d'orge livré (p. 4716, 4717, 4718, 4719) ; le fonds spécial d'investissement routier (p. 4716, 4719) ; la vulgarisation agricole (p. 4716, 4717, 4719) ; le rapport constant des crédits des rapatriés, notamment des rapatriés du Sénégal ; le service de liaisons interministérielles pour l'information (p. 4617) ; la redevance de l'O.R.T.F. ; la taxe parafiscale concernant la noix de Grenoble (*ibid.*) ; les produits des placements à revenu fixe ; les locations saisonnières en meublé ; les crédits destinés aux constructions scolaires ; la gestion des réseaux d'assainissement et des installations d'épuration publiques ; l'institution d'un remboursement forfaitaire au budget annexe des P.T.T. (p. 4717, 4719) ; les problèmes difficiles du monde rural (p. 4717, 4719) ; l'assurance maladie agricole (p. 4717) ; la garantie contre les calamités agricoles (p. 4718, 4719, 4720) ; les crédits de la loi Barangé (p. 4718, 4719) ; le ralliement du Gouvernement au texte de la Commission mixte paritaire sous réserve de 6 amendements (p. 4718) ; la promulgation d'un décret concernant le nouveau régime de la Caisse centrale de secours mutuels agricoles ; les caisses de crédit mutuel (p 4719).

Texte élaboré par la Commission mixte paritaire (p. 4720 à 4723).

Art. 5 : amendement du Gouvernement tendant à supprimer le second alinéa du paragraphe 1er ; réserve (p. 4724).

Art. 22 : amendement du Gouvernement tendant à reprendre le texte de l'Assemblée Nationale ; réserve (*ibid.*).

Art. 24, Etat A : amendement du Gouvernement tendant à rétablir les chiffres votés par l'Assemblée Nationale en première lecture ; réserve (*ibid.*).

Art. 26, Etat B, Titre IV : amendement du Gouvernement tendant à majorer de 5 millions de francs les crédits concernant le Ministère de l'Agriculture ; réserve (*ibid.*).

Art. 34, paragraphe II : amendement du Gouvernement tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale ; la répartition des crédits au détriment des collectivités locales ; l'effort considérable du budget en faveur de la voirie nationale et autoroutière; réserve de l'amendement (*ibid.*).

Art. 69 *bis* : amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'article ; réserve (*ibid.*).

Explications de vote : la non-modification du plafond de la première tranche de revenu pour le calcul de l'I.R.P.P. ; le maintien de la taxe de 70 centimes par quintal de blé ou d'orge livré ; la diminution des crédits de paiement pour le fonds national d'investissement routier ; l'application du nouveau revenu cadastral.

Conformément à l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi dans le texte de la Commission mixte paritaire, modifié par les amendements n°s 1 à 6 du Gouvernement ; adoption au scrutin (p. 4724) ; liste des votants (p. 4737) ; vote défavorable du groupe communiste (p. 4724).

Orateurs : MM. Collette, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances ;* Lamps, de Tinguy, Louis Vallon, *Rapporteur de la Commission mixte paritaire.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 novembre 1965] (p. 4740). Entendu : M. Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances.*

La proposition par la Commission des finances de rétablir purement et simplement le texte de la Commission mixte paritaire assorti des amendements du Gouvernement (p. 4721).

Art. 2 : amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant, dans le paragraphe 4 à remplacer le chiffre « 80.000 francs » par « 50.000 francs » ; réserve ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à supprimer le paragraphe V ; réserve (p. 4741).

Art. 5 : amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à supprimer le deuxième alinéa du paragraphe I ; réserve (*ibid.*).

Art. 7 : réserve (*ibid.*).

Art. 8 : supprimé par le Sénat (p. 4742) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture, en modifiant les paragraphes IV et V ; réserve (*ibid.*).

Art. 19 : supprimé par le Sénat ; l'institution de la taxe de 0,70 franc sur le quintal de blé et la référence au revenu cadastral pour l'établissement de l'assiette des cotisations du régime social agricole ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; réserve (p. 4742).

Art. 22 : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale ; réserve (*ibid.*).

Art. 24, Etat A (p. 4743, 4744) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre pour l'article 24 et pour l'état A les textes votés par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 4744 à 4753) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à majorer de 5 millions de francs le plafond des charges des dépenses ordinaires civiles du budget général (p. 4754) (traduction des conséquences d'un autre sous-amendement majorant les moyens d'intervention du fonds national de vulgarisation et de progrès agricole) ; réserve de l'amendement, du sous-amendement ainsi que de l'état A et de l'article 24 (p. 4754). Budget 1966.

Art. 26 et Etat B : deux amendements de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre pour les titres III et IV de l'état B concernant le Ministère des Affaires étrangères les chiffres votés par l'Assemblée Nationale en première lecture ; réserve des deux amendements ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre pour le titre IV de l'état B concernant le Ministère de l'Agriculture le chiffre voté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; sous-amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits proposés pour le titre IV concernant le Ministère de l'Agriculture de 5 millions de francs (crédits affectés au fonds de vulgarisation et de progrès agricole) ; le sous-amendement et l'amendement sont réservés (p. 4754) ; deux amendements de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre pour les titres III et IV de l'état B concernant le Ministère des Anciens combattants les chiffres votés par l'Assemblée Nationale en première lecture ; réserve des deux amendements ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre pour le titre III de l'état B concernant le Ministère de l'Intérieur (Rapatriés) le chiffre voté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; réserve ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre le chiffre voté par l'Assemblée Nationale en première lecture pour les Services du Premier Ministre, Section II, Information ; réserve ; réserve de l'état B et de l'article 26 (p. 4754).

Art. 27, Etat C : deux amendements de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances tendant à reprendre les chiffres votés en première lecture par l'Assemblée Nationale pour les titres V et VI concernant le Ministère des Affaires étrangères ; réserve des amendements et de l'article (p. 4755).

Art. 28 : amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre pour l'article le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 4755).

Art. 29 : amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée

Budget 1966. Nationale en première lecture ; réserve de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Art. 34 : amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; réserve de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Art. 41 et Etat E : le Sénat a supprimé la ligne 123 (redevance O.R.T.F.) (p. 4756) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre pour cette ligne, le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; réserve de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Art. 55 : réserve (p. 4757).

Art. 55 *quinquiès* : amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à ajouter un nouveau paragraphe ; réserve ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances (nouvelle rédaction du paragraphe VIII) ; réserve de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Art. 55 *sexiès* : amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances (nouvelle rédaction du paragraphe IV (déclassement des meublés de tourisme) ; réserve de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Art. 57 : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Louis Vallon : au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; réserve (p. 4758).

Art. 58. : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; le troisième alinéa du paragraphe I étant modifié comme suit : « Au cas où le nouveau mariage... » ; réserve (p. 4758).

Art. 59 : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; réserve (p. 4758).

Art. 60 *bis* : *Constructions scolaires dans les Z.U.P.* (p. 4758) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à supprimer l'article, réserve de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Art. 63 : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale ; réserve (*ibid.*).

Art. 67 *bis* : *Réseaux d'assainissement publics* ; réserve (*ibid.*).

Art. 69 *bis* : *Remboursement forfaitaire au budget annexe des P.T.T.* ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à supprimer l'article ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 4758).

En application de l'article 44, troisième alinéa de la Constitution et de l'article 96 du Règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi de finances dans le texte du Sénat, modifié par les amendements de la Commission : n°s 1 à 6, 7 modifié par le sous-amendement du Gouvernement, n°s 32, 10 à 24, 25 modifié par le sous-amendement du Gouvernement, n°s 33, et 26 à 31.

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste (p. 4758).

Orateur : MM. Chapalain, Collette, Fourvel, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances* ; Lamps.

DISCUSSION EN TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [19 novembre 1965] (p. 4791). Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances* ; Bignon, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances;* Tourné, Duffaut, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances.*

La proposition de la Commission des finances d'adopter définitivement sans modification le texte voté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture (p. 4791) ; le sort des sous-officiers et officiers mariniers ; les remerciements du Président de la Commission des finances ; le vote en temps utile d'un budget en équilibre (p. 4791) ; les déceptions occasionnées par le budget des Anciens combattants ; l'insuffisance des allégements fiscaux (p. 4792).

Réponse du Ministre des Finances (p. 4792 à 4793) ; les deux objectifs du budget de 1964 ; le rétablissement de l'équilibre et la création des conditions d'une croissance saine et régulière ; les derniers indices concernant la situation économique ; l'évolution des prix ; leur stabilité ; la procédure des contrats de stabilité ; le nouveau démarrage récent de l'activité économique fran-

çaise ; l'évolution du commerce extérieur ; l'abaissement des planchers des bons du Trésor ; l'amorce de la réforme du système bancaire ; la réforme de l'imposition des entreprises ; les crédits d'équipement ; la réadaptation des structures de l'économie ; les investissements productifs et l'épargne ; l'intention du Gouvernement d'agir éventuellement pour anticiper la reprise des investissements ; la nécessité de croire aux lois de l'économie.

La Commission des finances appelle l'Assemblée à se prononcer sur le dernier texte voté par l'Assemblée Nationale ; adoption au scrutin (p. 4806) ; liste des votants (p. 4817).

2. — Projet de loi de finances rectificative pour 1966, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 1966 par M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 2164**; rapport le 29 novembre 1966 par M. Louis Vallon, **n° 2184.** Adoption le 6 décembre 1966. — Projet de loi **n° 601.**

Transmis au Sénat le 7 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 82 (année 1966-1967)**; rapport le 8 décembre 1966 par M. Pellenc, **n° 90 (année 1966-1967).** Adoption avec modifications le 13 décembre 1966. — Projet de loi **n° 33 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 2254**; rapport le 15 décembre 1966 par M. Louis Vallon au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2270.** Adoption de la Commission mixte paritaire le 15 décembre 1966. — Projet de loi **n° 634.**

Transmis au Sénat; rapport le 15 décembre 1966 par M. Pellenc au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 135 (année 1966-1967).** Adoption définitive le 15 décembre 1966. — Projet de loi **n° 43 (année 1966-1967).**

Loi n° 66-948 du 22 décembre 1966, publiée au *J.O.* du 23 décembre 1966 (p. 11299).

DISCUSSION [1er décembre 1966] (p. 5126, 5150), [6 décembre 1966] (p. 5277). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* de Grailly, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Le Theule, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale ;* Larue, Ebrard, de Tinguy, Rieubon, Poudevigne, Duffaut, Bousseau, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.* Budget 1966.

L'équilibre du budget (p. 5126, 5131, 5132); la débudgétisation des investissements (p. 5126, 5131, 5132) ; les décrets d'avances (p. 5126, 5129, 5130) ; les transferts et virements (p. 5126, 5129, 5130) ; le déficit de la Sécurité sociale (p. 5126, 5129, 5131, 5132); la sincérité budgétaire (p. 5126) ; les modalités de transfert sur un marché d'intérêt national des immeubles libérés par les commerces transférés (p. 5127) ; la présence de « cavaliers budgétaires » dans le projet de loi (p. 5127, 5129, 5130, 5131) ; les salaires des personnels ouvriers des armées (p. 5127); les dispositions réglementaires incluses dans le projet (p. 5128) ; le versement de 40 millions de francs à la S.N.C.F. pour le transport des militaires (p. 5128) ; le financement par le budget des Armées du projet « Concorde » (p. 5128) ; le déficit des entreprises publiques : S.N.C.F., R.A.T.P. (p. 5128, 5129); la fragilité de la situation économique actuelle (p. 5129) ; la réapparition de l'impasse (p. 5128, 5129, 5130, 5131, 5132) ; le Fonds national des abattoirs (p. 5129) ; la détaxation sur les achats de matériel agricole (p. 5129) ; le vote électrique et l'absentéisme parlementaire (p. 5130) ; les conditions déplorables de la discussion du budget (p. 5131) ; la sous-évaluation constante des recettes fiscales (p. 5131) ; le sort des agriculteurs rapatriés d'Algérie (p. 5131, 5132) ; l'évolution des prix (p. 5132) ; la dégradation du commerce extérieur et de la balance des comptes (p. 5133) ; la T.V.A. applicable aux bureaux d'étude (*ibid.*).

Intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget (p. 5133 à 5136) ; l'exagération et le manque de fondement des critiques de l'opposition ; les causes du découvert ; les décrets d'avances ; le déficit des entreprises nationales ; les plus-values de recettes ; la continuité de l'expansion ; la situation des régimes sociaux ; le déficit, le relèvement de la cotisation patronale, les problèmes de trésorerie ; la débudgétisation de certains investissements ; le marché financier ; la fin du recours du Trésor aux avances de la Banque de France ; le financement des investissements par l'épargne ; le déficit de la Sécurité sociale ; les prêts consentis aux propriétaires pour l'amélioration des locaux destinés à être loués à des en-

Budget 1966.

treprises ; l'application de la T.V.A. à certains bureaux d'études.

PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS PERMANENTES.

A. — *Mesures d'ordre fiscal* (p. 5136).

Art. 1er : *Droits de mutation à titre gratuit ;* amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances (nouvelle rédaction de l'article) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots : « prévues aux articles 739 à 744 du Code civil », les mots : « prévues par le Code civil en matière de représentation successorale » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement modifié, dont le texte devient l'article premier (p. 5136).

Art. 2 : *Régime fiscal des mutations à titre onéreux de garages et de parcs de stationnement ;* adoption.

Après l'Art. 2 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (titres-restaurant) ; dispense du droit de timbre ; adoption (p. 5137).

Art. 3 : *Confiscation des profits illicites ;* adoption.

Art. 4 : *Taxe sur les cartes grises, Véhicules d'occasion et véhicules de démonstration ;* adoption (p. 5137).

Art. 5 : *Taxe sur les cartes grises, Arrondissement des perceptions ;* adoption.

Après l'Art. 5 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (entreprises effectuant les études nécessaires à la réalisation d'opérations de construction immobilière et de travaux publics) ; adoption (*ibid.*).

B. — *Mesures d'ordre douanier.*

Art. 6 : *Dérogations à la condition du transport direct des marchandises ;* adoption.

Art. 7 : *Suppression des droits de douane d'exportation applicables à la sortie du territoire douanier ;* adoption (p. 5137).

Art. 8 : *Réduction des taux de la taxe unique forfaitaire applicable aux cafés torréfiés ;* adoption (p. 5137).

Après l'Art. 8 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (infractions aux règles de qualité et de conditionnement) ; adoption (*ibid.*).

C. — *Autres mesures.*

Art. 9 : *Aménagement des dispositions relatives au paiement par chèque de certaines transactions ;* adoption (*ibid.*).

Art. 10 : *Extension du statut des réfractaires* (p. 5138) ; adoption.

Art. 11 : *Modalités de transfert sur un marché d'intérêt national et de rénovation des immeubles libérés par les commerces transférés ;* les « cavaliers budgétaires » dans le collectif ; l'indemnisation des commerçants en gros faisant l'objet d'une mesure de transfert sur un marché d'intérêt national (*ibid.*) ; le transfert des halles de Paris à Rungis et à La Villette ; l'indemnisation des commerçants installés à l'intérieur du périmètre de protection (p. 5138, 5139, 5140, 5141) ; les bouleversements apportés en plein centre de Paris par le transfert des halles centrales ; la rénovation du centre de Paris (p. 5139, 5140) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances (nouvelle rédaction du paragraphe I) (p. 5141) ; 6 sous-amendements ; le premier, présenté par M. de Grailly, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du troisième alinéa du texte proposé) ; le deuxième, par M. Malleville et plusieurs de ses collègues tendant à insérer dans le troisième alinéa du texte proposé, après les mots : « une activité commerciale », les mots : « de même nature et... » (p. 5142) ; retrait ; adoption du sous-amendement de M. de Grailly ; les quatre autres sous-amendements sont soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Barbet, le deuxième, par M. Malleville et plusieurs de ses collègues ; le troisième, par M. Brousset; le quatrième, par M. de Grailly, au nom de la Commission des lois (indemnisation en espèces) ; retrait du sous-amendement de M. Malleville ; la réussite des premiers marchés d'intérêt national successivement mis en service en France ; l'indemnisation des commerçants de gros transférés ; les travaux de rénovation du centre de Paris ; la mise en cause du principe de la liberté commerciale (p. 5142) ; le principe de l'indemnisation en nature ; rejet au scrutin du sous-amendement de M. Barbet ; liste des votants (p. 5146) ; adoption au scrutin du sous-amendement de M. Brousset (p. 5144) ; liste des votants (p. 5147) ; en conséquence, le sous-amendement de M. de Grailly devient sans objet ; adoption de l'amendement de la Commission des finances et de l'article 11 ainsi modifié (p. 5144).

Art. 12 : *Ouverture d'un compte de prêts du Trésor au Crédit foncier de France pour la régulation du marché hypotécaire ;* amendement de M. Louis Vallon, au nom de la

Commission des finances et M. de Tinguy tendant à supprimer les mots : « par des établissements prêteurs » ; l'autorisation au Crédit foncier de France d'acheter les billets à ordre visant à mobiliser les créances hypothécaires, quels que soient leurs émetteurs ; le développement du crédit hypothécaire ; la nécessité de réserver le fonctionnement de ce marché à des institutions financières spécialisées (p. 5145) ; le monopole des banques ; adoption de l'amendement de la Commission et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 13 : *Départements d'outre-mer, Modification des plafonds de la taxe spéciale sur les carburants ;* adoption (p. 5145).

Art. 14 : *Intégration dans des corps de fonctionnaires de personnels des centres facultatifs d'orientation scolaire et professionnelle transformés en centres publics ;* adoption (*ibid.*).

Art. 15 : *Régularisation au regard de l'assurance vieillesse de la situation de certains Français ayant servi en Algérie ;* adoption (*ibid.*).

Art. 16 : *Titularisation d'agents contractuels des services statistiques de certaines Administrations de l'Etat ;* adoption (*ibid.*).

Art. 17 : *Prescription des petits reliquats constatés dans les écritures des comptables publics ;* adoption (p. 5145).

Art. 18 : *Création d'un Institut national de la consommation* (p. 5150) ; l'augmentation incessante du coût de la vie (p. 5151); l'allocation logement ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Poudevigne tendant à supprimer l'article ; le but visé par la création de cet Institut : sa composition, son financement et son fonctionnement (*ibid.*).

Intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget (p. 5152) ; l'opportunité de la création de l'Institut national de la consommation ; les organismes analogues existant dans les pays étrangers ; le besoin d'information et la nécessité de protection des consommateurs ; les problèmes de financement ; l'introduction dans le conseil d'administration de représentants des producteurs et des commerçants.

Adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article est supprimé (p. 5152).

Art. 19 : *Marché hypothécaire, Opérations des sociétés d'investissements* (p. 5153) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. de Tinguy tendant à supprimer dans le dernier alinéa le mot : « établissements » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 5153).

Art. 20 : *Relèvement du plafond des emprunts contractés par l'Alliance française et garantis par l'Etat ; adoption* (*ibid.*).

Art. 21 : *Vente forcée d'immeubles, Communication de renseignements sur leur situation locative* (p. 5153) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Laurin, tendant à substituer au mot : « avoué », les mots : « officier ministériel » ; adoption ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Louis Vallon, an nom de la Commission des finances, et M. Sanson ; le second, par M. Sanson (renseignements sur la situation fiscale des époux en cas de divorce ou séparation) ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement de M. Sanson et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 22 : *Prorogation, dans certains cas, des délais de convocation de l'assemblée des créanciers ;* amendement de M. Krieg (nouvelle rédaction de la fin du premier alinéa) (p. 5154) ; possibilité pour le tribunal de commerce de prendre en certains cas des dispositions dérogatoires au droit commun; la notion « d'intérêt public impérieux » ; adoption de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Gouvernement, le deuxième, par M. de Grailly, au nom de la Commission des lois et M. Krieg (conciliation des intérêts de la main-d'œuvre et des intérêts des créanciers) ; retrait de l'amendement de la Commission des lois ; adoption de l'amendement du Gouvernement dans une nouvelle rédaction et de l'article ainsi modifié (p. 5154).

Art. 23 : *Modification de certaines dispositions de la loi du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances ;* amendement rédactionnel du Gouvernement (p. 5155) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 24 : *Attributions de la Société nationale des entreprises de presse ;* la loi du 11 mai 1946 ; ses répercussions sur le sort de la presse française ; le maintien dans le secteur public de l'impression des biens qui auraient dû revenir à la presse communiste et démocratique ; l'élargisement du domaine privé de la S.N.E.P. ; amendement de M. Gosnat tendant à supprimer l'article ; le

Budget 1966.

rôle de la S.N.E.P. pour la défense et l'expansion de la langue française, en particulier dans les Etats africains francophones (p. 4156) ; rejet au scrutin de l'amendement de M. Gosnat (p. 5157) ; liste des votants (p. 5203) ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le deuxième, par M. Boinvilliers ; le troisième par M. Tony Larue (exploitation d'entreprises nationales de presse en France par la S.N.E.P.) ; retrait de l'amendement de M. Boinvilliers ; l'amendement de M. Tony Larue est devenu sans objet ; adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article ainsi modifié (p. 5157).

Art. 25 : *Intégration dans la fonction publique métropolitaine de certains fonctionnaires polynésiens ;* la loi du 11 juillet 1966 (p. 5157, 5158) ; le principe de l'étatisation de la fonction publique polynésienne ; adoption de l'article (p. 5158).

Art. 26 : *Création d'un Institut d'émission pour certains territoires d'outre-mer ;* adoption (*ibid.*).

Art. 27 : *Fabrication de l'appareil supersonique « Concorde » ;* la sous-estimation volontaire des évaluations de dépenses (p. 5159) ; le contrôle du projet ; l'absence de plafond pour l'autorisation demandée (p. 5159, 5161) ; la crise grave de l'industrie aéronautique française ; la situation de la S.N.E.C.M.A. et des établissements Bréguet (p. 5159) ; les intentions du Gouvernement à l'égard de l'industrie aéronautique ; la nationalisation démocratique souhaitable de cette industrie ; l'opportunité de décisions prises en faveur du « Concorde » (p. 5160).

Intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget (p. 5160, 5161) ; l'avenir de l'industrie aéronautique française ; les deux phases du projet « Concorde » ; la modification intervenue dans la conception de cet appareil ; la volonté du Gouvernement français de faire démarrer la série ; le financement du découvert et ses modalités ; le responsable du contrôle ; la commission financière ; la construction d'un avion gros porteur ; la limitation du montant de la garantie de financement.

Amendement de M. Ebrard tendant à substituer aux mots : « à ces entreprises », les mots : « aux entreprises » (p. 5161) ; les sous-traitants (p. 5162) ; l'extension à leur profit de la garantie de financement ; la distinction nécessaire entre les sous-traitants et les sous-commandiers ; rejet de l'amendement de M. Ebrard ; amendement de M. Ebrard tendant à substituer aux mots : « à cet effet », le mot : « notamment » ; l'amendement est devenu sans objet ; adoption de l'article ; votes défavorables du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.

Art. 28 : *Conditions de location de matériel aéronautique d'Etat aux aéro-clubs agréés ;* adoption (p. 5162).

Art. 29 : *Ouverture d'un compte spécial d'avances du Trésor, « Avances à la Société des forges et chantiers de la Méditerranée » ;* remboursement des sommes avancées par l'Etat (*ibid.*) ; la sincérité des évaluations des dépenses inscrites dans le collectif (p. 5163) ; le krack de la Banque Intra ; le prêt du F.D.E.S. ; la vente de certains éléments de l'actif des chantiers.

Art. 30 : *Validation de certaines dispositions portant bordereaux de salaires ;* l'application du décret du 22 mai 1951 (p. 5163, 5164) ; le caractère anormal et inconstitutionnel du fait d'entériner par voie législative les décisions réglementaires (p. 5163, 5164) ; la garantie de salaire des travailleurs des établissements militaires de l'Etat (p. 5164) ; la ratification des ordonnances prises en vertu de la loi du 30 juillet 1960 (p. 5164, 5165).

Intervention de M. Messmer, Ministre des Armées (p. 5165) ; le rattachement des salaires des ouvriers des armées aux salaires de la métallurgie parisienne ; les recours individuels en Conseil d'Etat introduits par ces travailleurs ; la nécessité de sortir de cette situation ; la publication imminente d'un décret fixant les conditions d'application du décret de 1951 ; l'avis favorable du Conseil d'Etat.

Retrait de l'article (p. 5166).

Après l'Art. 30 : amendement de MM. Le Theule et d'Aillières, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à insérer un nouvel article (la convention passée entre le Ministère des Armées et la S.N.C.F.) ; les tarifs préférentiels consentis aux militaires par les compagnies aériennes françaises ; la nécessité de revoir les modalités de calcul du remboursement de l'Etat à la S.N.C.F. ; adoption de l'amendement (p. 5166).

Art. 31 : *Droit de communication aux régisseurs de recettes de l'O.R.T.F. des changements de domicile ;* adoption.

Art. 32 : *Recouvrement et contentieux du recouvrement des recettes propres au budget*

annexe des Postes et Télécommunications (p. 5166) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances (nouvelle rédaction de l'article) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 32 (p. 5167).

Art. 33 : *Création d'un « Fonds national des abattoirs »* ; l'institution d'une taxe d'usage des abattoirs ; l'augmentation du prix de la viande à la consommation ; les bénéfices réalisés par les intermédiaires ; la création souhaitable d'abattoirs modernes ; les difficultés des collectivités locales en la matière ; la suppression des tueries particulières ; la fermeture éventuelle des abattoirs municipaux anciens ; l'uniformisation du tarif de redevances ; la non-rentabilité des abattoirs modernes (p. 5168) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Rivain tendant à supprimer l'article ; le système de compensation financière proposé par le Gouvernement ; ses inconvénients ; les conflits éventuels entre le préfet et le maire pour l'application des mesures nouvelles ; la gestion du fonds national des abattoirs ; le remplacement de la taxe d'abattage par une redevance d'abattoir ; la collaboration des collectivités locales à une politique nationale d'inspection sanitaire (*ibid.*) ; la normalisation indispensable du marché de la viande en France (p. 5169) ; adoption de l'amendement de la Commission des finances ; en conséquence, l'article 33 est supprimé.

Après l'Art. 33 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (emprunts accordés à la Nouvelle-Calédonie) ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (dispositions diverses applicables dans les territoires d'outre-mer) ; adoption (p. 5170) ; amendement de M. Voisin, et plusieurs de ses collègues tendant à insérer un nouvel article (allégement des charges d'électrification des collectivités locales par le fonds d'amortissement) ; retrait.

DEUXIÈME PARTIE : DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ANNÉE 1966.

I. — BUDGET GÉNÉRAL.

DÉPENSES ORDINAIRES DES SERVICES CIVILS

Art. 34 : et Etat A, *Ouvertures* (p. 5170) ; le développement des transports en commun ; l'aggravation des conditions de voyage dans les véhicules de la R.A.T.P. ; l'extension de la voiture à agent seul ; le déficit de la R.A.T.P. (p. 5171) ; la S.N.C.F. ; l'injustice du principe de « la prise en charge » ; réserve de l'article jusqu'au vote de l'Etat A.

Etat A, Affaires étrangères : Titre IV : adoption (p. 5171).

Agriculture : Titres III et IV ; adoption. (*ibid.*).

Anciens combattants : Titres III et IV ; adoption.

Départements d'outre-mer ; Titre IV ; adoption.

Education nationale : Titre III et IV ; adoption.

Finances et affaires économiques :

I. — Charges communes, Titres III et IV ; adoption.

II. — Services financiers (p. 5172), Titre III ; adoption.

Industrie ; Titre IV ; adoption.

Intérieur : Titres III et IV ; adoption.

Justice : Titre III ; adoption (p. 5172).

Services du Premier Ministre :

I. — Services généraux : Titre III ; adoption.

II. — Information : Titre IV ; adoption.

V. — S.D.E.C.E. : Titre III ; adoption.

VI. — Groupement des contrôles radioélectriques ; Titre III ; adoption.

VIII. — Commissariat du Plan : Titre III; adoption.

Santé publique : Titre IV ; adoption (p. 5172).

Territoires d'outre-mer : Titres III et IV; adoption.

Travail (p. 5173) ; Titre IV ; adoption.

Travaux publics et transports :

I. — Travaux publics et transports ; Titres III et IV ; adoption.

II. — Aviation civile : Titre III ; adoption.

III. — Marine marchande : Titres III et IV ; adoption (*ibid.*).

Adoption de l'article 34 (p. 5173).

Dépenses en capital des services civils.

Art. 35, Etat B : la prime de modernisation des cargos de ligne ; réserve de l'article jusqu'au vote de l'état B.

Etat B, *Affaires culturelles :* Titres V et VI ; adoption du crédit de paiement.

Affaires étrangères : Titre IV ; adoption.

Budget 1966.

Agriculture (p. 5174) ; adoption du crédit de paiement.

Départements d'outre-mer : Titre VI ; adoption du crédit de paiement.

Education nationale : Titres V et VI ; adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (*ibid.*).

Finances et Affaires économiques : I. — Charges communes : Titres V et VI ; adoption des crédits de paiement et des autorisations de programme.

Industrie : Titre VI ; adoption du crédit de paiement.

Intérieur : Titres V et VI ; adoption du crédit de paiement.

Intérieur (Rapatriés) : Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement.

Justice : Titre V ; adoption du crédit de paiement (p. 5175).

Santé publique : Titre VI ; adoption du crédit de paiement.

Services du Premier Ministre : I. — Services généraux : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement.

Territoires d'outre-mer : Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement.

Travaux publics et transports :

I. — Travaux publics et transports : Titre V ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Rivain tendant à supprimer deux millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement ; le problème du transfert de l'Institut géographique national (p. 5175, 5176) ; adoption de l'amendement.

II. — Aviation civile : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 5176).

III. — Marine marchande : Titres V et VI; adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (*ibid.*).

Adoption de l'article 35 (*ibid.*).

Dépenses ordinaires des services militaires.

Art. 36 : *Ouvertures* (p. 5176) ; deux amendements identiques ; le premier, présenté par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Laurin ; le deuxième, présenté par M. d'Aillières, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à réduire le montant des crédits de 40 millions de francs ; la convention entre les armées et la S.N.C.F. ; retrait des deux amendements ; adoption de l'article (p. 5176).

Dépenses en capital des services militaires.

Art. 37 : *Ouvertures ;* adoption.

2. — Budgets annexes (p. 5177).

Art. 38 : *Ouverture de crédits de paiement ;* adoption.

3. — Comptes spéciaux du Trésor.

Art. 39 : *Comptes d'affectation spéciale ;* adoption.

Art. 40 : *Comptes d'avances du Trésor ;* adoption.

Art. 41 : *Comptes de prêts et de consolidation ;* adoption.

Art. 42 : *H.L.M., Bonifications d'intérêts;* la réduction de la construction des H.L.M.; la crise du logement ; la mévente dans le secteur privé de la construction ; les avantages consentis aux sociétés immobilières ; adoption de l'article (*ibid.*).

4. — Dispositions diverses : *Ratification de crédits ouverts par décrets d'avances* (p. 5277).

Art. 43 : *Décrets d'avances pris en 1966* (p. 5277) ; adoption.

Seconde délibération, à la demande du Gouvernement, des articles 11, 12, 18, 19, 22, 30 *bis* (nouveau) et 33 (p. 5277).

Après l'Art. 5 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (vote de décimes additionnels supplémentaires par les chambres de métiers) (p. 5278) ; adoption.

Art. 11 : deux amendements identiques ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le second, par M. de Grailly, au nom de la Commission des lois (paiement de l'indemnité en espèces aux commerçants transférés sur les marchés d'intérêt national ; réserve des amendements et de l'article (p. 5279).

Art. 12 (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant à insérer dans le deuxième alinéa, après les mots : « en vue de l'achat de billets à ordre émis », les mots : « par des établissements prêteurs » ; le marché hypothécaire ; les mesures prises par le Gouvernement pour développer ce marché ; la fixation en nombre relativement limité des établissements financiers susceptibles d'intervenir sur ce marché ; réserve de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Art. 18 (p. 5280) ; amendement du Gou-

vernement tendant à reprendre l'article avec une nouvelle rédaction (Institut national de la consommation) ; le contrôle des prix et l'éducation souhaitable des consommateurs ; le financement de l'Institut ; la représentation des producteurs dans le conseil d'administration ; deux sous-amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Poudevigne ; le second, par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. de Tinguy (composition du conseil d'administration) ; le caractère réglementaire des deux sous-amendements (p. 5281) ; retrait des sous-amendements ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 18.

Art. 19 : amendement du Gouvernement tendant à insérer dans le premier alinéa, après les mots : « effectuer des placements en billets à ordre émis par des... », le mot « établissements » ; réserve de l'amendement et de l'article.

Art. 22 : amendement du Gouvernement tendant à substituer dans le premier alinéa aux mots : « le passif », les mots : « l'insolvabilité » ; le cas particulier des Forges d'Hennebont ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 30 *bis* (p. 5282) ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'article; la convention passée entre le Gouvernement et la S.N.C.F. ; adoption de l'amendement; en conséquence, l'article 30 *bis* est supprimé (p. 5282).

Art. 33 : amendement du Gouvernement tendant à reprendre l'article dans une nouvelle rédaction (la politique suivie en matière d'abattoirs) ; les tueries privées ; la disparition des abattoirs vétustes ; la taxation nouvelle pendant cinq ans (p. 5282) ; le V[e] Plan et les exportations (p. 5283) ; l'inscription des abattoirs à un Plan (p. 5285) ; le caractère déplorable du mécanisme financier suggéré.

Intervention de M. Edgar Faure, Ministre de l'Agriculture (p. 5283 à 5286) ; la nécessité de continuer la politique des abattoirs; la distinction de l'idée de modernisation et de gigantisme ou de superconcentration ; la disparition des tueries privées ; la nécessité de ménager les intérêts des collectivités locales, des producteurs et du consommateur ; la réussite de l'expérience française dans le Marché commun ; la légère amélioration du marché de la viande ; la S.I.B.E.V.; le choix entre l'indemnisation et la modernisation ; l'amorce indispensable d'une politique de rationalisation ; l'importance du présent article pour une politique agricole dynamique et européenne. Budget 1966.

Sous-amendement de M. de Halgouët à l'amendement du Gouvernement (p. 5286); (subvention destinée à alléger les charges des abattoirs) ; sous-amendement de M. Rivain tendant à supprimer les mots : « ont été inscrits au plan d'équipement et... » ; retrait du sous-amendement de M. Rivain ; adoption du sous-amendement de M. du Halgouët ; adoption de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié ; en conséquence, l'article 33 est ainsi rétabli.

Explications de vote (p. 5286) ; le mythe de l'équilibre budgétaire ; le poids excessif des impôts directs ; la déduction fiscale pour investissements et la perte de recettes en résultant ; le caractère « fourre-tout » du présent collectif ; l'insuffisance des garanties dans le texte relatif au transfert des Halles ; les inconvénients de l'institut de consommation.

En application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le Président invite l'Assemblée Nationale à se prononcer par un seul vote sur le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première délibération, compte tenu des articles et des amendements déjà adoptés en seconde délibération; ainsi que sur l'article 11, modifié par les amendements 2 et 8, sur l'article 12 modifié par l'amendement n° 3, sur l'article 19, modifié par l'amendement n° 5 et sur l'ensemble du projet de loi (p. 5287) ; adoption au scrutin ; liste des votants (p. 5307).

Orateurs : MM. d'Aillières, *Rapporteur pour avis ;* Anthonioz, Barbet, Bardet, Boinvilliers, Christian Bonnet, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Brousset, Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances ;* Ebrard, Edgar Faure, *Ministre de l'Agriculture ;* Gosnat, de Grailly, *Rapporteur pour avis ;* Guyot, Emile-Pierre Halbout, du Halgouët, Hunault, Krieg, Lamps, Malleville, Manceau, Messmer, *Ministre des Armées ;* Arthur Moulin, Nilés, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Pleven, Poudevigne, Mme Prin, MM. Rivain, de Tinguy, Mme Vaillant-Couturier, MM. Louis Vallon, *Rapporteur général;* Vivien, Voisin.

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [15 décembre 1966] (p. 5573). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général ;* Rivain, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Dumas, *Secrétaire d'Etat*

auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.

La possibilité pour les chambres de métiers d'accroître leurs ressources en votant des décimes additionnels nouveaux ; le transfert des Halles ; la titularisation d'agents contractuels de l'I.N.S.E.E. ; l'Institut national de la consommation ; les participations de la S.N.E.P. ; la création d'un Institut d'émission dans les territoires français du Pacifique ; la réglementation de l'assurance automobile dans les T.O.M. ; les dépenses de l'assainissement dans les communes rurales ; *intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget* (p. 5573, 5574) ; l'Institut de consommation ; le transfert des Halles ; le fonds de garantie automobile ; les chambres de métiers ; la S.N.E.P. ; les agents contractuels de l'I.N.S.E.E. ; l'Institut d'émission dans le Pacifique ; l'alimentation en eau potable et l'assainissement ; reprise de la discussion (p. 5577) ; Texte de la Commission mixte paritaire (p. 5577, 5578).

Art. 18 : amendement du Gouvernement tendant à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture : *intervention de M. Debré, Ministre de l'Economie et des Finances* (p. 5578, 5579) ; l'Institut national de la consommation ; l'action qu'il permet d'exercer sur le commerce, le coût de la vie et la régularisation des marchés ; les problèmes de son financement ; adoption de l'amendement ; en conséquence l'article 18 est ainsi rétabli ; le délai imparti au Parlement pour voter le budget ; le respect de ce délai ; les conditions de travail ; la popularité du parlementarisme ; la solidité des institutions actuelles ; les réformes intervenues (p. 5579) ; le caractère de transition de la législature qui se termine (p. 5580) ; l'intégration complète du budget de 1967 dans le Plan ; les problèmes de méthode ; l'hommage au rapporteur général et aux rapporteurs spéciaux ; le problème des prix ; la réapparition d'une certaine impasse budgétaire ; la situation financière de la Sécurité sociale ; la régularité de certains décrets d'avance ; l'évolution de la production industrielle en France et dans les pays d'Europe ; la dégradation de la balance des comptes ; *intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget ;* les remerciements du Gouvernement au Président, au rapporteur général, aux membres de la Commission des finances et à son personnel ; le vote avant la fin de l'année de tous les budgets depuis 1959 ; la comparaison tendancieuse entre les périodes 1951-1958 et 1959-1966 ; les prévisions du Gouvernement sur les prix ; le souhait de voir la prochaine législature laisser une situation financière aussi brillante que la situation actuelle ; adoption du texte de la Commission mixte paritaire modifié par l'amendement du Gouvernement précédemment voté ; votes défavorables des groupes communiste et socialiste.

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances ;* Duffaut, Jean-Paul Palewski, de Tinguy, Louis Vallon, *Rapporteur général.*

BUDGET DE 1967.

1. — Projet de loi de finances pour 1967 présenté à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1966 par M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des finances (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 2044**; rapport le 3 octobre 1966 par M. Louis Vallon, rapporteur général, **n° 2050.**

Tome I. — Rapport général.

Tome II. — Examen de la première partie du projet de loi.

Tome III. — Examen de la deuxième partie du projet de loi (moyens des services et dispositions spéciales).

Annexe n° 1. — Affaires culturelles (Cinéma), par M. Icart.

Annexe n° 2. — Affaires étrangères, par M. Lepeu.

Annexe n° 3. — Affaires étrangères (Relations culturelles et oopération Ctechnique), par M. Claude Roux.

Annexe n° 4. — Affaires sociales (Santé publique et Population), par M. Bisson.

Annexe n° 5. — Affaires sociales (Travail), par M. Raymond Boisdé.

Annexe n° 6. — Agriculture, par M. Rivain.

Annexe n° 7. — F.O.R.M.A., par M. Pierre Godefroy.

Annexe n° 8. — Anciens combattants et Victimes de guerre, par M. Robert-André Vivien.

Annexe n° 9. — Coopération, par M. Voisin.

Annexe n° 10. — Départements d'outre mer, par M. Pierre Bas.

Annexe n° 11. — Economie et Finances : I. — Charges communes par M. Dusseaulx.

Annexe n° 12. — Economie et Finances : II. — Services financiers, par M. Sanson.

Annexe n° 13. — Education nationale, par M. Chapalain.

Annexe n° 14. — Constructions scolaires, par M. Weiman.

Annexe n° 15. — Equipement : I. — Section commune, par M. Ruais.

Annexe n° 16. — Equipement : II. — Travaux publics et Transports, par M. Ruais.

Annexe n° 17. — Equipement : III. — Logement, par M. Taittinger.

Annexe n° 18. — Equipement : IV. — Aviation civile, par M. Anthonioz.

Annexe n° 19. — Equipement : V. — Marine marchande, par M. Christian Bonnet.

Annexe n° 20. — Industrie, par M. Bailly.

Annexe n° 21. — Intérieur et Rapatriés, par M. Edouard Charret.

Annexe n° 22. — Jeunesse et Sports, par M. Marcenet.

Annexe n° 23. — Justice, par M. Sabatier.

Annexe n° 24. — Services du Premier Ministre : I. — Services généraux; III. — Journaux officiels; VI. — Groupement des contrôles radio-électriques; VII. — Conseil économique et social, par M. Danel.

Annexe n° 25. — Services du Premier Ministre : Recherche scientifique, atomique et spatiale, par M. Prioux.

Annexe n° 26. — Services du Premier Ministre : II. — Information, par M. Robert-André Vivien.

Annexe n° 27. — Services du Premier Ministre : IV. — Secrétariat général de la Défense nationale, par M. R.-G. Laurin.

Annexe n° 28. — Services du Premier Ministre : V. — Tourisme, par M. Louis Sallé.

Annexe n° 29. — Services du Premier Ministre : VIII. — Plan et Aménagement du territoire, par M. Ansquer.

Annexe n° 30. — Territoires d'outre-mer, par M. Pierre Bas.

Annexe n° 31. — Imprimerie nationale, par M. Claude Roux.

Annexe n° 32. — Légion d'honneur et Ordre de la Libération, par M. Poirier.

Annexe n° 33. — Monnaies et Médailles, par M. Baudis.

Annexe n° 34. — Budget annexe des Postes et Télécommunications, par M. Roger Souchal.

Annexe n° 35. — Prestations sociales agricoles, par M. A. Paquet.

Annexe n° 36. — Comptes spéciaux du Trésor, par M. Raulet.

Annexe n° 37. — Office de radiodiffusion-télévision française, par M. Robert-André Vivien. Budget 1967

Annexe n° 38. — Crédits du Ministère des Armées : III. — Effectifs et gestion, par M. R.G. Laurin.

Annexe n° 39. — Budget des Armées : V. — Armement, Equipement, par M. Hubert Germain.

Annexe n° 40. — Budgets annexes des Essences et Poudres, par M. Hubert Germain.

Avis présentés au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Affaires culturelles par M. Becker, le 19 octobre 1966, **n° 2088.**

Cinéma, par M. Ribadeau Dumas, **n° 2089.**

Affaires étrangères, Relations culturelles par M. Weber, le 14 octobre 1966, **n° 2080.**

Agriculture, Enseignement agricole par M. Bordage, le 18 octobre 1966, **n° 2085.**

Anciens combattants et Victimes de guerre par M. Béraud, le 13 octobre 1966, **n° 2079.**

Education nationale : Première partie : Fonctionnement par M. Gorce-Franklin, le 14 octobre 1966; Deuxième partie : Equipement par M. Valenet, le 14 octobre 1966 ; Troisième partie : Enfance inadaptée par M. Chalopin, le 14 octobre 1966, **n° 2083.**

Jeunesse et Sports par M. Bertrand Flornoy, le 14 octobre 1966, **n° 2084.**

Equipement et Logement par M. Martin, le 2 novembre 1966, **n° 2116.**

Services du Premier Ministre : Services généraux. — Promotion sociale par M. Gasparini, le 25 octobre 1966, **n° 2106.**

Information par M. Boinvilliers, le 19 octobre 1966, **n° 2090.**

Affaires sociales : Santé publique par M. Mainguy, le 12 octobre 1966, **n° 2074.**

Affaires sociales : Travail et Sécurité sociale par M. Herman, le 12 octobre 1966, **n° 2075.**

Budget annexe des Prestations sociales agricoles par M. Peyret, le 5 octobre 1966, **n° 2055.**

Office de radiodiffusion-télévision française par M. Lucien Meunier, le 21 octobre 1966, **n° 2095.**

Avis présentés au nom de la Commission des affaires étrangères :

Première partie : Affaires étrangères par M. René Ribière, le 21 octobre 1966; Deuxième partie : Relations culturelles par M. Xavier Deniau, le 21 octobre 1966; Troisième partie : Algérie par M. Jacques Mer, le 21 octobre 1966, **n° 2096.**

Budget 1967 Coopération par M. Chamant, le 14 octobre 1966, **n° 2082.**

Avis présentés au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées :

Crédits du Ministère des Armées, le 12 octobre 1966, **n° 2076.**

I. — Considérations générales : Tome I. — Les dépenses de fonctionnement (titre III) par M. d'Aillières ; Tome II. — Les dépenses d'équipement (titre V) par M. Le Theule.

II. — Examen des crédits des différentes sections : Tome I. — Section commune par M. Voilquin; Tome II. — Section Air par M. Clostermann; Tome III. — Section Forces terrestres par M. Le Theule; Tome IV. — Section Marine par M. Hébert.

Budgets annexes des Essences et des Poudres par M. Jarrot, le 12 octobre 1966, **n° 2077.**

Services du Premier Ministre: Section IV. — Secrétariat général de la Défense nationale; Section VI. — Groupement des contrôles radioélectriques par M. Jarrot, le 12 octobre 1966, **n° 2078.**

Avis présentés au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

Départements d'outre-mer par M. Feuillard, le 18 octobre 1966, **n° 2087.**

Territoires d'outre-mer par M. Feuillard, le 7 novembre 1966, **n° 2125.**

Intérieur et Rapatriés par M. Zimmermann, le 20 octobre 1966, **n° 2092.**

Justice par M. Krieg, le 19 octobre 1966, **n° 2091.**

Avis présentés au nom de la Commission de la production et des échanges, le 4 octobre 1966, **n° 2053** :

I. — Agriculture par M. Le Bault de la Morinière.

II. — Coopération par M. Hauret.

III. — Départements d'outre-mer par M. Renouard.

IV. — Territoires d'outre-mer par M. Renouard.

V. — Constructions scolaires par M. Robert Richet.

VI. — Travaux publics et Transports par M. Catalifaud.

VII. — Voies navigables et Ports par M. Hoffer.

VIII. — Equipement, Logement par M. Royer.

IX. — Equipement, Aviation civile par M. Duperier.

X. — Marine marchande par M. Bayle.

XI. — F.O.R.M.A. par M. Bertrand Denis.

XII. — Commerce extérieur par M. Foucher.

XIII. — Commerce intérieur par M. Kaspereit.

XIV. — Industrie par M. Poncelet.

XV. — Energie atomique par M. du Halgouët.

XVI. — Plan et Aménagement du territoire par M. Duvillard.

XVII. — Tourisme par M. Pasquini.

XVIII. — Postes et Télécommunications par M. Wagner.

XIX. — Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) par M. Commenay.

Adoption le 10 novembre 1966 (p. 4538) ; liste des votants (p. 4565 et 4566). — Projet de loi **n° 567.**

Transmis au Sénat le 15 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 24 (1966-1967)** ; rapport le 15 novembre 1966 par M. Pellenc, **n° 25 (1966-1967)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, le 15 novembre 1966, par MM. de Bagneux, Lamousse, Cornu, Chauvin, Pauly, Noury, Fleury, **n° 26 (1966-1967)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques, le 15 novembre 1966, par MM. Pauzet, Brun, Bouquerel, Billiemaz, Suran, Pams, Yvon, Jager, Champleboux, Golvan, Longchambon, Beaujannot, **n° 27 (1966-1967)** ; avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, le 15 novembre 1966, par MM. Bethouart, Ganeval, Soufflet, de Chevigny, Monteil, **n° 28 (1966-1967)**; avis présenté au nom de la Commission des affaires sociales, le 15 novembre 1966, par MM. Lagrange, Plait, Mme Cardot, M. Soudant, **n° 29 (1966-1967)**; avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, le 15 novembre 1966, par MM. Noury et Jozeau-Marigne, **n° 30 (1966-1967).** Adoption avec modification le 28 novembre 1966. — Projet de loi **n° 14 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 2185**; rapport de M. Louis Vallon, le 30 novembre 1966, au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2200**. Adoption avec modifications des conclusions de la Commission mixte paritaire, le 6 décembre 1966. — Projet de loi **n° 600.**

Rapport de M. Marcel Pellenc, le 1er décembre 1966, au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 62 (1966-1967)**. Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 7 décembre 1966. — Projet de loi **n° 23 (année 1966-1967).**

Loi n° 66-935 du 17 décembre 1966, publiée au *J.O.* du 18 décembre 1966 (p. 11075).

Sommaire.

Première partie : Discussion [12 octobre 1966] (p. 3530, 3553), [13 octobre 1966] (p. 3377).

Deuxième partie : Articles 22 à 29 réservés.

Anciens combattants [18 octobre 1966] (p. 3472, 3495).

Services du Premier Ministre : Sections VIII et I [18 octobre 1966] (p. 3505).

Coopération, [19 octobre 1966] (p. 3536).

Postes et Télécommunications [19 octobre 1966] (p. 3548, 3558).

Affaires sociales, [19 octobre 1966] (p. 3574, 3583), [20 octobre 1966] (p. 3613, 3633).

Départements d'outre-mer [20 octobre 1966] (p. 3644, 3658).

Services du Premier Ministre : Section V [21 octobre 1966] (p. 3690).

Jeunesse et Sports [21 octobre 1966] (p. 3715).

Equipement (V. — Marine marchande) [21 octobre 1966] (p. 3736, 3739).

Intérieur et Rapatriés [24 octobre 1966] (p. 3762, 3787).

Monnaies et Médailles [25 octobre 1966] (p. 3810).

Budgets militaires : Dépenses militaires (art. 25, 26 et 27); Essences et Poudres (art. 28 et 29) [25 octobre 1966] (p. 3811, 3825, 3843).

Agriculture, F.O.R.M.A et B.A.P.S.A. [26 octobre 1966] (p. 3873, 3887, 3913), [27 octobre 1966] (p. 3946).

Affaires culturelles et art. 59 [27 octobre 1966] (p. 3970).

Légion d'honneur et Ordre de la Libération [27 octobre 1966] (p. 3992). Budget 1967

Justice et art. 50 [27 octobre 1966] (p. 3995).

Services du Premier Ministre : Section II. — Information [28 octobre 1966] (p. 4034).

Office de radiodiffusion-télévision française [28 octobre 1966].

Services du Premier Ministre : Sections I, III, IV, VI, VII [28 octobre 1966] (p. 4079).

Education nationale [2 novembre 1966] (p. 4104, 4127), [3 novembre 1966] (p. 4158).

Affaires étrangères [3 novembre 1966] (p. 4181, 4201).

Imprimerie nationale [4 novembre 1966] (p. 4230).

Taxes parafiscales [4 novembre 1966] (p. 4231).

Comptes spéciaux du Trésor [4 novembre 1966] (p. 4246).

Economie et Finances [4 novembre 1966] (p. 4253, 4267).

Industrie [7 novembre 1966] (p. 4293, 4317).

Equipement [7 novembre 1966] (p. 4326).

I. — Section commune [8 novembre 1966] (p. 4342).

II. — Travaux publics et Transports [8 novembre 1966] (p. 4355, 4361, 4385).

III. — Logement et art. 42, 43 et 44 [8 novembre 1966] (p. 4397), [9 novembre 1966] p. 4425, 4451).

IV. — Aviation civile [9 novembre 1966] (p. 4461, 4471).

Territoires d'outre-mer [9 novembre 1966] (p. 4486), [10 novembre 1966] (p. 4497).

Articles réservés et articles non rattachés [10 novembre 1966] (p. 4512).

Seconde délibération [10 novembre 1966] (p. 4522).

DISCUSSION GÉNÉRALE [12 et 13 octobre 1967]. Entendus : MM. Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances ;* Pierre Bas, Robert Ballanger, Cassagne, La Combe, Duffaut, Godefroy, Westphal, Cousté, Grussenmeyer, Briot, Ansquer, Buot, Brousset, Fontanet, Duhamel, Paquet, Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances ;* Duhamel, de Tinguy, Lamps, Souchal, Vallon, *Rapporteur général ;* Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances.*

L'équilibre du budget (p. 3330, 3332, 3333, 3335, 3355, 3357, 3358, 3381, 3386) ; l'emprunt

Budget 1967

public (p. 3330, 3380) ; les problèmes fiscaux (p. 3331, 3349, 3350, 3355, 3359, 3363, 3379, 3383, 3384) ; l'impôt sur le revenu des personnes physiques (I.R.P.P.) (p. 3331, 3332, 3349, 3355, 3356, 3359, 3363, 3379, 3383, 3384) ; le taux de la T.V.A. (p. 3331, 3332) ; la fiscalité des dividendes (p. 3331, 3354) ; le marché financier, son atonie actuelle (p. 3331, 3334, 3354, 3358, 3380, 3382, 3386) ; les déductions pour investissements (p. 3331) ; l'expansion par l'équipement (p. 3331, 3354); la reprise économique (p. 3331, 3354, 3361) ; la comparaison entre les budgets de 1962 et 1967 (p. 3332) ; la politique des revenus (p 3333, 3357, 3378) ; les dépenses (p. 3333); la hausse des prix, les mesures de stabilisation (p. 3333, 3355, 3358, 3361, 3379, 3385); l'épargne (p. 3333, 3359, 3362, 3380, 3387) ; les investissements (p. 3333, 3334, 3335, 3351, 3354, 3357, 3358, 3361, 3362, 3380, 3382, 3384) ; l'autofinancement (p. 3333, 3334, 3354) ; le crédit (p. 3334) ; le Plan (p. 3334, 3369, 3384) ; le caractère progressif du budget (p. 3344) ; les pouvoirs de contrôle du Parlement (p. 3344) ; les services votés (*ibid.*) ; le rôle de la Cour des comptes (*ibid.*) ; les lois de règlement (p. 3345) ; le caractère de lois-cadres des lois actuellement votées (p. 3345) ; les structures gouvernementales (p. 3346) ; le dynamisme de l'économie française (*ibid.*) ; le redressement financier opéré depuis 1958 (p. 3347) ; les problèmes monétaires, les liquidités internationales et l'étalon-or (p. 3347, 3357) ; les problèmes de logement ; les crédits pour la construction d'H.L.M. (p. 3348, 3354, 3356, 3358, 3382) ; l'Education nationale ; les crédits d'enseignement (p. 3348, 3356, 3378, 3382) ; les prochaines élections et l'œuvre accomplie par la V[e] République ; le bilan de cinq années d'activité gouvernementale (p. 3348, 3349) ; l'augmentation de la pression fiscale (p. 3349, 3355) ; la Sécurité sociale, son déficit (p. 3350, 3351, 3355, 3386) ; le prochain collectif (p. 3355) ; les dépenses militaires (p. 3356, 3380, 3387) ; les crédits routiers (p. 3356, 3378) ; les rapatriés (p. 3356, 3379) ; l'agriculture, la fiscalité agricole (p. 3356, 3357, 3360, 3361, 3378) ; la taxe complémentaire (p. 3356, 3357, 3383) ; la formation professionnelle (p. 3357) ; le tourisme (p. 3357, 3358, 3378) ; la suppression du demi-décime (p. 3357, 3383) ; les zones de salaires (p. 3357) ; la construction européenne ; le Marché commun agricole (p. 3359, 3360, 3381) ; le fonds forestier national (p. 3360) ; les bouilleurs de cru (p. 3361) ; les rentes viagères (p. 3363) ; la dégradation de la balance des échanges extérieurs (p. 3379) ; la technocratie excessive actuelle (p. 3379) ; le déficit des entreprises publiques (p. 3382, 3386) ; les équipements collectifs (p. 3383) ; les collectivités locales (p. 3383, 3388) ; la mise au point d'une technologie commune sur le plan européen (p. 3384) ; le crédit (*ibid.*) ; la situation économique dans les divers pays européens (p. 3385) ; la réussite du plan de stabilisation (p. 3385).

Intervention de M. Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 3334 à 3344) ; l'expansion, condition de l'indépendance nationale et du progrès social ; les équilibres fondamentaux du budget ; la hausse des prix et le Plan de stabilisation ; la disparition du déficit de la balance des comptes ; le ralentissement de l'expansion ; le maintien du pouvoir d'achat ; les mesures conjoncturelles prises par le Gouvernement ; les investissements étrangers ; les contrats de stabilité ; l'augmentation de la production ; la formation professionnelle ; l'autofinancement des entreprises ; la politique de croissance de l'épargne ; le Plan ; la place des moyennes entreprises ; l'aménagement du territoire et la décentralisation industrielle ; la politique sociale et la politique démographique ; la politique à long terme du logement ; l'amendement Vallon ; la politique des revenus ; l'augmentation de la dette publique ; les dépenses de fonctionnement ; la politique militaire à long terme ; la réalisation des objectifs du Plan ; les efforts particuliers en faveur de la formation professionnelle ; la recherche scientifique ; l'équilibre budgétaire ; la disparition du demi-décime ; le problème de la réforme fiscale ; l'impôt sur le revenu ; les revenus mobiliers ; la fiscalité agricole ; la fraude fiscale ; le budget des dépenses remboursables pour 1967 ; la continuation de l'effort de débudgétisation ; la sincérité du projet de budget ; le déficit des entreprises publiques ; celui de la Sécurité sociale ; la nécessité du développement des transferts sociaux; les problèmes internationaux et la crise du système de l'étalon de change or ; le rôle actuel du dollar et le déficit de la balance des paiements américains ; la position française sur ce problème ; le rôle international de l'or ; l'organisation des marchés de matières premières, seule solution véritable aux difficultés des pays sous-développés ; le rang et l'élévation de la France dans le monde (p. 3389 à 3395) ; l'indice de la production industrielle ; le caractère non-inflationniste de sa croissance ; la progression de

l'indice de l'emploi ; l'importance de la formation professionnelle ; la hausse des prix ; l'augmentation de la production intérieure brute ; le déficit de la balance du tourisme ; l'augmentation des importations ; la politique démographique ; les mesures prises en matière de prestations familiales ; les résultats de la politique de stabilisation ; les investissements ; l'assouplissement du blocage des prix ; le développement de la concurrence internationale ; les encouragements à l'épargne ; l'augmentation de la consommation ; la loi de programme pour la recherche scientifique et les crédits pour la recherche ; le satellite de télécommunications; l'abattement de 5 % sur l'I.R.P.P. ; le problème des bénéfices agricoles ; la faible augmentation du budget militaire ; les dépenses des armées classiques intégrées ; le respect du Plan ; la Sécurité sociale et les entreprises publiques ; les dépenses croissantes des collectivités locales ; le rôle de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales ; les raisons de voter le budget.

Motion de renvoi à la Commission présentée par MM. Lamps, Ballanger et Chaze, au nom du groupe communiste (p. 3395) ; l'injustice du système fiscal français (p. 3395) ; la charge de l'I.R.P.P. pour les salariés ; le mécontentement des petits contribuables ; l'exemple de certains fonctionnaires (p. 3396) ; le relèvement de la limite de l'exonération et du seuil de la décote (p. 3396) ; rejet au scrutin de la motion de renvoi (*ibid.*) ; liste des votants (p. 3441).

PREMIÈRE PARTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE 1er : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES.

I. — *Impôts et revenus autorisés.*

Art. 1er : *Autorisation de percevoir les impôts existants et interdiction de percevoir les impôts non autorisés* (p. 3396) ; les difficultés particulières que connaît la Corse (p. 3397, 3398) ; l'incertitude fiscale dans ce département ; la politique antisociale du pouvoir et l'excès des impôts indirects de consommation (p. 3397) ; la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires ; adoption de l'article premier ; vote défavorable du groupe communiste (p. 3398).

Après l'Art. 1er : amendement de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à insérer un nouvel article (suppression de diverses déductions dont bénéficient les sociétés en compensation d'un allégement de la fiscalité directe) ; rejet au scrutin (p. 3399) ; liste des votants (p. 3442). Budget 1967

Art. 2 : *Aménagement des règles de calcul de l'I.R.P.P.* (p. 3402) ; la charge excessive de l'I.R.P.P. sur les faibles revenus des diverses catégories de salariés (p. 3402, 3403); la nécessité d'une refonte du barème (p. 3402, 3403) ; les injustices de la fiscalité directe ; l'exonération de la contribution pour les personnes âgées (p. 3403) ; la nécessité d'une politique familiale et le quotient (p. 3403) ; amendement du Gouvernement (relèvement des limites d'exonération et de décote) (p. 3404) ; le jugement de la commission européenne sur l'équilibre financier et économique de la France (p. 3404) ; l'harmonisation européenne ; la nécessité d'une réforme de la fiscalité directe (p. 3404, 3405) ; les mesures précédemment prises pour atténuer les conséquences de la dépréciation monétaire sur l'I.R.P.P. ; la politique familiale et le quotient ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Ruais tendant à insérer un nouveau paragraphe (décote et plafond d'imposition du tiers provisionnel) ; la création éventuelle de quarts provisionnels ; retrait de l'amendement (p. 3406) ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction du début du cinquième alinéa, paragraphe IV) (barème de l'I.R.P.P.) ; sous-amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Duhamel, tendant à supprimer les mots : « et des années suivantes » ; rejet du sous-amendement ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, MM. Baudis et Duhamel (réforme complète de l'I.R.P.P. avant 1968) ; rejet au scrutin (p. 3407) ; liste des votants (p. 3444) ; adoption au scrutin de l'article ainsi modifié (p. 3407) ; liste des votants (p. 3445).

Art. 3 : *Impôt sur le revenu des personnes physiques, Revenus fonciers, Déduction des dépenses d'amélioration des locaux d'habitation* (p. 3407) ; amendement de MM. de Tinguy, Prioux et Sanson tendant à compléter le troisième alinéa, paragraphe II (p. 3408) ; amendement de M. Ruais ayant le même objet ; le souci du Gouvernement de favoriser les propriétaires actifs et de cesser d'avantager les propriétaires inactifs ; l'in-

Budget 1967

citation à l'amélioration de l'habitat ancien et l'approbation de la commission de l'habitation du Ve Plan au texte proposé ; le Gouvernement demande un vote unique sur l'article dans le texte du Gouvernement ; adoption (p. 3409).

Art. 4 : *Aménagement du régime fiscal applicable aux produits distribués par les sociétés immobilières d'investissements et assimilées* (p. 3409) ; la nouvelle faveur faite aux actionnaires de sociétés immobilières d'investissements ; la limitation nécessaire de la hausse des loyers réclamés par ces sociétés ; adoption de l'article ; vote défavorable du groupe communiste (p. 3409).

Art. 5 : *Régime fiscal des acquisitions par préemption dans les zones d'aménagement différé* (p. 3409) ; adoption.

Art. 6 : *Fiscalité immobilière, T.V.A., Modification du régime des livraisons à soi-même* (p. 3409) ; adoption.

Art. 7 : *Enregistrement au droit fixe de 50 francs des actes de constitution des sociétés de recherche ;* adoption (p. 3409).

Art. 8 : *Majoration du droit d'examen du permis de conduire* (p. 3409) ; amendement de MM. Bizet, Davoust et Le Lann tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa (exonération pour les handicapés physiques); rejet ; (p. 3410) ; adoption de l'article ; vote défavorable du groupe communiste.

Art. 9 : *Suspension provisoire du droit de timbre sur certaines catégories de billets d'entrée dans les salles de cinéma, Aménagement des ressources du fonds de soutien de l'industrie cinématographique* (p. 3410) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Ansquer (nouvelle rédaction du 2° du paragraphe II); la majoration de la taxe additionnelle ; le déficit du fonds de soutien à l'industrie cinématographique (*ibid.*) ; la modernisation des salles et son incidence considérable sur le taux de fréquentation (p. 3411) ; le relèvement du prix des places ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 10 : *Allégement fiscal en faveur de l'industrie cinématographique ;* adoption (p. 3411).

Art. 11 : *Fiscalité des céréales* (p. 3411) ; les résultats déficitaires de la collecte de blé de 1966 ; la suppression de la taxe établie au bénéfice du B.A.P.S.A. (p. 3412) ; amendement de M. Briot (nouvelle rédaction du paragraphe II) ; adoption de l'amendement dans une nouvelle rédaction (p. 3413) ; et de l'article ainsi modifié.

Art. 12 : *Reconduction de régimes spéciaux* (p. 3413) ; amendement du Gouvernement (réserve de reconstitution des entreprises sinistrées) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 13 : *Fiscalité des départements d'outremer, Prorogation de certaines dispositions, Extension du régime fiscal de longue durée ;* adoption (p. 3413).

Art. 14 : *Détaxation des carburants agricoles* (p. 3414) ; adoption.

Art. 15 : *Prélèvement sur le pari mutuel* (*ibid.*) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Duffaut et plusieurs de ses collègues ; le deuxième, par MM. Chaze et Rieubon (affectation du produit de la majoration) ; deux amendements soumis à discussion commune, présentés par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Rivain ; le premier, tendant à limiter à l'année en cours l'application des dispositions prévues ; le deuxième, tendant à exonérer les sociétés de courses de province ; le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un vote unique sur l'article 15, modifié par le deuxième amendement de la Commission à l'exclusion de tous autres amendements (p. 3415) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 16 : *Dispositions relatives aux affectations ;* adoption (*ibid.*).

Art. 17 : *Majoration de la cotisation individuelle de vieillesse des exploitants agricoles ;* réservé jusqu'à la discussion de l'article 21 ; reprise de la discussion (p. 3428) ; adoption d'un amendement de suppression présenté par le Gouvernement.

Après l'Art. 17 : amendement de M. Commenay, au nom de la Commission de la production et des échanges, tendant à insérer un nouvel article (p. 3415) (majoration de la taxe sur les corps gras alimentaires) ; réservé jusqu'après l'examen des articles 17 et 21 ; reprise de la discussion (p. 3428) ; l'amendement de M. Commenay est devenu sans objet ; amendement de M. Commenay, au nom de la Commission de la production, et M. Méhaignerie tendant à insérer un nouvel article (p. 3416) (veuves d'exploitants agricoles) ; en application de l'article 40 de la Constitution, l'amendement est déclaré irrecevable (p. 3416).

Art. 18 : *Fonds de soutien aux hydrocarbures, Prélèvement exceptionnel ;* adoption (p. 3416).

Art. 19 : *Fonds spécial d'investissement routier (ibid.)* ; l'insuffisance de l'effort en faveur des routes et des crédits du fonds routier (p. 3416, 3417, 3418) ; la ventilation des tranches du fonds routier (p. 3417, 3418); adoption au scrutin de l'article ; liste des votants (p. 3446).

Titre II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES.

Art. 20 : *Confirmation de dispositions législatives antérieures ;* adoption (p. 3418).

Titre III : DISPOSITIONS RELATIVES A L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES.

Art. 21 : *Equilibre général du budget ;* réservé jusqu'après l'examen de l'état A (p. 3419).

Etat A : le financement de la Sécurité sociale agricole (p. 3427) ; la nécessité de respecter le partage des charges initialement accepté par tous ; deux amendements soumis à discussion commune sur l'état A (budget annexe des Prestations sociales agricoles) ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le deuxième, par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances (p. 3428) ; le financement du B.A.P.S.A. ; le problème de la vieillesse ; le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur ses amendements n° 3 supprimant l'article 17 et n° 4 à l'article 21 (état A) ; adoption (p. 3429) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Ansquer portant sur l'état A (traduction chiffrée de l'amendement de M. Ansquer concernant le cinéma) ; adoption (p. 3429) ; amendement du Gouvernement portant sur l'état A (traduction chifnement portant sur l'état A (traduction chiffrée de l'amendement du Gouvernement relatif à l'accentuation de la décote) ; adoption ; adoption de l'état A et de l'article 21, précédemment réservé ; vote défavorable du groupe communiste (p. 3429).

Orateurs : MM. Ansquer, Anthonioz, Baudis, Boulay, Briot, Catalifaud, Chaze, Commenay, *Rapporteur pour avis ;* Davoust, Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances ;* Deniau, Duffaut, Duhamel, Fourvel, Lamps, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Rivain, de Rocca Serra, Ruais, Schumann, de Tinguy, Mme Vaillant-Couturier, MM. Louis Vallon, *Rapporteur général ;* Zuccarelli.

DEUXIÈME PARTIE Budget 1967

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

DEUXIÈME PARTIE : MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES.

Réserve des articles 22 à 29 jusqu'au vote sur les états B, C et D, les dépenses militaires, les budgets annexes et les Comptes spéciaux du Trésor (p. 3472).

ARTICLES

Art. 22, Services votés, *voy.* ARTICLES RÉSERVÉS.

Art. 23, Etat B, *voy.* ARTICLES RÉSERVÉS.

Art. 24, Etat C, *voy.* ARTICLES RÉSERVÉS.

Art. 25 et 26, *voy.* CRÉDITS MILITAIRES.

Art. 27, Etat D, *voy.* ARTICLES RÉSERVÉS.

Art. 28 et 29, Budgets annexes, *voy.* ARTICLES RÉSERVÉS.

Art. 30 à 37, *voy.* COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Art. 38, *voy.* TAXES PARAFISCALES.

Art. 39, Etat F, *voy.* ARTICLES NON RATTACHÉS.

Art. 41, Etat H, *voy.* ARTICLES NON RATTACHÉS.

Art. 42 à 44, *voy.* EQUIPEMENT, Section III : LOGEMENT.

Art. 45 et 46, *voy.* ARTICLES NON RATTACHÉS.

Art. 47, *voy.* AGRICULTURE.

Art. 48 et 49, *voy.* EQUIPEMENT, Section V : MARINE MARCHANDE.

Art. 50, *voy.* JUSTICE.

Art. 51 à 56, *voy.* ARTICLES NON RATTACHÉS.

Art. 57, *voy.* B.A.P.S.A.

Art. 58, *voy.* ANCIENS COMBATTANTS.

Art. 59, *voy.* AFFAIRES CULTURELLES.

Art. 60, *voy.* COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Art. 61, 62, 63, *voy.* EDUCATION NATIONALE.

AFFAIRES CULTURELLES et art. 59.

DISCUSSION [27 octobre 1966] (p. 3970). Entendus : MM. Icart, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Becker, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Ribadeau Dumas, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Cinéma)* ; Malraux, *Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles ;* Caill, Grenier, Montalat, Fouet, Boutard, Christian Bonnet, Royer, de Préaumont, Martin, Mainguy, Duffaut Zimmermann, Commenay, Mer,

Budget 1967 Flornoy, Delmas, Pierre Bas, Bizet, Georges, Max-Petit, Comte-Offenbach, Heder, Malraux, *Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles.*

L'évolution des crédits (p. 3970) ; la restauration de Versailles (p. 3971) ; l'entretien des monuments historiques (p. 3971, 3973, 3976, 3982, 3983, 3984) ; les dommages de guerre (p. 3971) ; l'enseignement de l'architecture (p. 3971, 3972, 3980, 3984) ; les musées (p. 3971, 3985) ; la conservation des œuvres d'art (p. 3971) ; la musique (p. 3971, 3972, 3973, 3980, 3985, 3987) ; les maisons de la culture (p. 3971, 3977, 3978, 3979, 3984) ; la coordination entre les Affaires culturelles et le Tourisme (p. 3972) ; le cinéma (p. 3972, 3973, 3974, 3977, 3978, 3979, 3985) ; le rôle international de la France dans le domaine de la culture (p. 3972) ; la réduction des crédits du Théâtre de France ; l'aide de l'Etat aux spectacles démoralisants ; « Les Paravents » (p. 3973, 3979, 3985) ; la protection du littoral breton (p. 3977) ; les charges des collectivités locales en matière d'affaires culturelles (p. 3977, 3979) ; les théâtres nationaux (p. 3978, 3979) ; les orchestres régionaux (p. 3980) ; les théâtres lyriques de province, notamment Avignon et Mulhouse (p. 3980, 3981, 3982) ; la Société des concerts du Conservatoire (p. 3981) ; la peinture : œuvres abstraites et figuratives (p. 3981) ; les festivals (p. 3982) ; la sauvegarde des quartiers historiques ; le faubourg Saint-Germain (p. 3983) ; le gardiennage des musées (p. 3983) ; la remise en état des musées et monuments de Paris (p. 3984, 3985) ; le foyer des artistes de Montparnasse (p. 3985) ; les groupes folkloriques (p. 3985) ; les cimetières de voitures (p. 3985, 3986) ; l'implantation nécessaire d'équipements culturels dans la banlieue sud de Paris (p. 3986, 3987) ; l'équipement culturel des D.O.M. (p. 3987, 3988).

Interventions de M. Malraux, Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles (p. 3974 à 3976) ; les monuments historiques ; les maisons de la culture ; l'éducation musicale ; la réforme de l'architecture ; les musées corses; l'aide à la création artistique, à la création dramatique, à l'archéologie ; le cinéma ; les musées de province ; la notion d'affaires culturelles ; le nombre des entrées dans les musées ; le rôle et l'importance des maisons de la culture (p. 3988 à 3992) ; les maisons de la culture ; l'orchestre symphonique national ; l'aide au cinéma ; la création d'un théâtre lyrique itinérant; la peinture abstraite et figurative ; la poésie à l'O.R.T.F. ; l'entretien des monuments ; la nécessité de nouvelles lois-programmes ; la culture populaire ; la musique ; la culture dans les D.O.M. ; le problème de la censure des théâtres.

Etat B : Titre III (p. 3990) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Icart, tendant à réduire de 500.000 francs le montant du crédit; la mise en place d'un bureau de la création architecturale ; l'inutilité de voter des crédits pour cet organisme qui n'a pu encore être mis en place ; rejet de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, MM. Icart et Christian Bonnet tendant à réduire les crédits de 2.500.000 francs ; le deuxième présenté par M. Christian Bonnet tendant à réduire de 270.000 francs le montant des crédits; la pièce de Jean Genêt « Les Paravents » montée par le Théâtre de France ; l'intolérance et la censure ; la nécessité, pour l'Etat de cesser toute subvention à des spectacles pouvant porter atteinte au moral de la nation (p. 3990, 3991) ; retrait de l'amendement de M. Christian Bonnet (p. 3991) ; après une réunion de la Commission des finances, l'amendement de cette Commission est retiré; adoption du titre III (p. 3992).

Titre IV : adoption (p. 3992).

Etat C, Titre V et VI ; adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (*ibid.*).

Etat D : Titre III concernant le Ministère des Affaires culturelles (Chapitre 35-31) (Monuments historiques, Entretien, Conservation, Acquisitions et remise en état) ; adoption (p. 3992).

Art. 59 : *Extension de l'objet d'un compte d'affectation spéciale* (*Soutien financier de l'industrie cinématographique*) ; adoption.

Orateurs : MM. Pierre Bas, Christian Bonnet, Flornoy, Fernand Grenier, Icart, *Rapporteur spécial ;* Malraux, *Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles ;* Montalat, Rivain, *Vice-Président de la Commission des finances.*

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DISCUSSION [3 novembre 1966] (p. 4181, 4202). Entendus : MM. Lepeu, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Mer, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères* (*Affaires algériennes*) ; Ribière, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Roux, *Rapporteur spécial de la Commission des finances*

(*Relations culturelles*) ; Weber, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles* (*Relations culturelles*) ; Deniau, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles* (*Relations culturelles*) ; Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères*, Abelin, Raust, Pianta, Gosnat, Flornoy, Montalat, Sallenave, Schaff, Radius, François-Benard, Coumaros, Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères* ; Raust, Abelin, Gosnat.

L'évolution des crédits ; leur insuffisance par rapport aux objectifs du V[e] Plan (p. 4182, 4183, 4190, 4191) ; l'intégration au budget des Affaires étrangères de celui des Affaires algériennes (p. 4182) ; la suppression du Ministère de la Coopération, transformé en Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération (p. 4182, 4184, 4188, 4191) ; les services diplomatiques ; la coordination de l'action de nos représentants à l'étranger (p. 4182) ; la situation des personnels (p. 4182, 4186, 4187) ; les contributions financières aux organismes internationaux (p. 4182) ; la réduction des dépenses pour l'Algérie (p. 4183, 4184, 4186); les rapports franco-algériens ; la nationalisation des biens français en Algérie et leur indemnisation (p. 4183, 4184, 4185); les biens français en Egypte (p. 4183) ; la négociation Kennedy (p. 4184) ; les questions de presse et d'information (p. 4187, 4188) ; les émissions vers l'étranger (p. 4188) ; la coopération technique (p. 4188, 4189, 4192) ; le rayonnement culturel de la France au Moyen-Orient et dans les pays de l'Est (p. 4188) ; la place du français dans le monde ; la « francité » ; la communauté francophone (p. 4189, 4190, 4192, 4193, 4211) ; les rapprochements entre villes françaises et étrangères ; l'exemple de Nancy (p. 4190, 4191) ; l'Office franco-allemand de la jeunesse (p. 4191, 4202) ; les attributions des conseillers commerciaux et des conseillers culturels (p. 4192) ; l'organisation de l'Europe ; l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun (p. 4197, 4199, 4200, 4203, 4204, 4205, 4214) ; l'Europe et l'évolution de l'Allemagne (p. 4197, 4198, 4202, 4203, 4208) ; le rôle de la commission exécutive européenne (p. 4197, 4198, 4199) ; la guerre du Viet-Nam (p. 4197, 4198, 4206, 4207) ; le rapprochement franco-russe (p. 4199, 4203, 4205) ; les relations franco-chinoises (p. 4199) ; les variations de la politique étrangère gaulliste (p. 4202) ; les relations de la France avec l'Allemagne (p. 4200, 4208) ; avec le tiers-monde (p. 4203) ; l'Alliance atlantique (p. 4203, 4207) ; l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) (p. 4203, 4211) ; le néo-colonialisme français (p. 4204) ; le Marché commun agricole (p. 4204, 4206) ; le retard de l'Europe en matière de recherche scientifique ; l'émigration des chercheurs (p. 4204) ; la création d'un Sénat européen (p. 4205) ; le désarmement (p. 4208, 4209, 4215) ; les relations franco-espagnoles ; l'entrée éventuelle de l'Espagne dans le Marché commun (p. 4209, 4210) ; les fonctionnaires sarrois retraités de nationalité française (p. 4210) ; les ressortissants français dépossédés par le gouvernement marocain (p. 4210) ; le Conseil de l'Europe ; la situation de ses fonctionnaires (p. 4210) ; la création d'un poste frontalier franco-italien dans la région du col du Mont-Genèvre (p. 4211).

Interventions de M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères (p. 4193 à 4197) ; le bilan de la législature ; la décolonisation ; la coopération ; le rôle de pionnier assumé par la France ; l'aide aux pays moins favorisés ; la crise de la C.E.E. de juin 1965; le règlement financier ; l'entrée en vigueur du Marché commun industriel et agricole avec 18 mois d'avance ; la négociation Kennedy ; la fusion des institutions communautaires ; le retrait de la France de l'O.T.A.N.; l'évacuation de leurs installations par les Américains ; le stationnement de forces françaises en Allemagne ; la coopération des forces françaises avec les autres forces atlantiques dans l'hypothèse d'une guerre ; l'Alliance atlantique ; les forces atomiques, fondement de la paix ; les profondes transformations de l'Europe ; la perspective d'un règlement européen durable et pacifique ; la coopération de la France avec l'U.R.S.S. et les autres pays de l'Est ; le problème du Viet-Nam ; la solution préconisée par la France ; l'audience de la France dans le monde et la recherche de la paix (p. 4211 à 4215) ; les problèmes de l'information ; la politique gouvernementale de coopération à l'égard de l'Algérie ; la francophonie ; la réserve observée en cette matière par le Gouvernement ; l'admission éventuelle de l'Espagne dans le Marché commun ; la question des Sarrois de nationalité française ; l'indemnisation des propriétaires fonciers au Maroc et la crise des relations franco-marocaines ; le poste frontalier du Mont-Genèvre ; la position française sur le Viet-Nam ; son impartialité; l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ; l'hypothèse d'une action communautaire avec l'Est européen ; l'achèvement de la politique agri-

Budget 1967

cole commune ; l'U.E.O. ; le traité de l'Atlantique ; les conditions d'un désarmement véritable ; l'inefficacité du traité de Moscou.

Etat B : Titre III (p. 4215) ; les accords d'Evian et l'indemnisation équitable des rapatriés ; adoption du titre (*ibid.*).

Titre IV : adoption de la réduction de crédits (*ibid.*).

Etat C : Titres V et VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4215, 4216).

Orateur : M. Baudis.

AFFAIRES SOCIALES

DISCUSSION [19 octobre 1966] (p. 3574, 3583), [20 octobre 1966] (p. 3613, 3633). Entendus : MM. Boisdé, *Rapporteur spécial de la Commission des finances (Travail)* ; Bisson, *Rapporteur spécial de la Commission des finances (Santé pubtique)* ; Hermain, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Travail)* ; Montalat, Herman, *Rapporteur pour avis de la Commission sion des affaires culturelles (Travail et Sécurité sociale)* ; *Mainguy. Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Santé publique et Population)* ; Jeanneney, *Ministre des Affaires sociales* ; Massot, Fourmond, Rabourdin, Jeanneney, *Ministre des Affaires sociales* ; Flornoy, Doize, Ponseillé, Cassagne, Martin, Picquot, Schumann, Lepage, Dupuy, Caille, Mme Thome-Patenôtre, MM. Royer, Christian Bonnet, Delmas, Buot, Jeannenay, Ministre des Affaires sociales ; Dupont, Jacson, Yvon, Morlevat, Mer, Le Guen, Mme Prin, MM. de Poulpiquet, Longequeue, Fanton, Lamps, Duraffour, Musmeaux, Chalopin, Chazalon, Comte-Offenbach, Bardet, Poudevigne, Mme Vaillant-Couturier, MM. Hébert, Nègre, Degraeve, Montalat, Tourné, Neuwirth, Delong, Le Gall, Capitant, Vauthier, Terré, Jeanneney, *Ministre des Affaires sociales* ; Tourné.

La fusion des deux Ministères : Travail et Santé publique en un seul département (p. 3575, 3576, 3584, 3593) ; la politique sociale du Gouvernement (p. 3575) ; la formation professionnelle et la promotion sociale (p. 3575, 3577, 3580) ; la Sécurité sociale ; son fonctionnement et son déficit (p. 3575, 3580, 3584, 3590, 3594, 3630) ; le Fonds national de l'emploi (p. 3575, 3579, 3594, 3595, 3596, 3597, 3599, 3600) ; les problèmes de l'emploi ; les licenciements (p. 3576, 3578, 3579, 3594, 3595, 3621) ; les abattements de zones (p. 3576, 3590, 3595, 3600, 3601, 3614, 3615, 3616, 3619, 3620, 3629, 3635) ; l'organisation du travail (p. 3576) ; l'évolution des crédits de la Santé publique (p. 3576, 3584) ; la recherche médicale (p. 3576) ; les personnels des services extérieurs (p. 3576) ; le service de santé scolaire (p. 3577, 3578, 3590, 3630, 3639) ; le personnel hospitalier ; son insuffisance numérique ; les difficultés de recrutement des infirmières et des assistantes sociales (p. 3577, 3584, 3590, 3601, 3602, 3615, 3619, 3630, 3635) ; l'action sanitaire et sociale (p. 3577, 3618, 3637) ; les problèmes de la vieillesse (p. 3577, 3580, 3581, 3589, 3590, 3592, 3596, 3599, 3615, 3616, 3617, 3619, 3620, 3621, 3622, 3623, 3624) ; les rentiers viagers de l'Etat (p. 3577) ; les charges des collectivités locales en matière d'aide sociale (p. 3577, 3590) ; les dépenses d'investissement ; l'équipement hospitalier ; son insuffisance (p. 3577, 3578, 3585, 3601, 3616, 3629, 3634, 3635) ; l'enfance inadaptée (p. 3578, 3593, 3597, 3598, 3601, 3614, 3624, 3625, 3626, 3629, 3635, 3636, 3637) ; la lutte contre le cancer (p. 3578, 3585) ; l'aide à la reconversion (p. 3579, 3616) ; l'aide aux travailleurs migrants (p. 3579) ; les travailleurs handicapés (p. 3579, 3580, 3589, 3592, 3596, 3614, 3619, 3625, 3628) ; la retraite à 60 ans pour les travailleurs exerçant des activités pénibles (p. 3580, 3592, 3595, 3596, 3636, 3637) ; la lutte contre les fléaux sociaux ; l'alcoolisme (p. 3585, 3631, 3638, 3639) ; le corps médical et le régime des conventions (p. 3585, 3590, 3591, 3592) ; la réforme de la direction régionale de la Sécurité sociale (p. 3590) ; les veuves âgées de moins de 65 ans (*ibid.*) ; la discrimination dont est victime la C.G.T. dans la répartition de certains crédits du Ministère du Travail (p. 3591) ; l'âge de la retraite (p. 3592, 3595, 3600) ; les instituts médico-pédagogiques spécialisés pour caractériels (p. 3593) ; l'aide en faveur des hôtels maternels pour les mères célibataires (p. 3593) ; la création d'une caisse pour les calamités générales (p. 3593) ; le problème des licenciements des cadres âgés de plus de 45 ans (p. 3595) ; la durée du temps de travail (p. 3596) ; le travail féminin ; l'égalité des salaires (p. 3596, 3622) ; le Centre de Corbeil pour les myopathes (p. 3596) ; les travailleurs licenciés à la suite de la fermeture des bases alliées (p. 3597, 3635) ; les effets des décrets du 10 août relatifs à l'allocation-logement (p. 3597, 3598) ; le rachat des rentes pour accidents du travail (p. 3598) ; les conseils de prud'hommes (*ibid.*) ;

la situation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (p. 3599) ; l'inspection du travail (p. 3600) ; la situation dans la sidérurgie (p. 3616) ; le classement de la sidérose dans les maladies professionnelles (*ibid.*) ; les foyers-villages ; la D.I.P.A. (p. 3617) ; le Plan sanitaire et social (p. 3618, 3634) ; les Centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) (p. 3618, 3623, 3630) ; les aveugles et les grands infirmes (p. 3618, 3619, 3624, 3627) ; le reclassement des cadres âgés (p. 3620) ; le statut des employés de maison (p. 3621) ; la rénovation du S.M.I.G. ; l'amélioration du pouvoir d'achat ; la politique familiale (*ibid.*) ; l'insuffisance des crédits alloués à la Bretagne (p. 3622) ; le C.H.U. de Limoges (p. 3623) ; les travailleuses familiales (p. 3625, 3626) ; les mutilés du travail (p. 3625) ; les ayants droit des assurés du régime général décédés par suite d'un accident du travail (p. 3626, 3627) ; la liaison entre le social et l'économique (p. 3628) ; l'intéressement des travailleurs (p. 3635) ; le remboursement des prestations aux ayants droit pensionnaires des maisons de retraite publiques (p. 3637) ; la participation de la Sécurité sociale à la construction des hôpitaux nouveaux (p. 3640).

Interventions de M. Jeanneney, Ministre des Affaires sociales (p. 3585 à 3589) ; les problèmes posés par la création du nouveau Ministère ; la concentration de l'effort de réforme sur l'administration centrale ; la création d'un service commun d'études, d'une division des relations internationales et d'un service chargé de la gestion de l'ensemble des établissements hospitaliers et sociaux ; l'immensité des besoins ; la recherche ; l'Institut Pasteur ; l'enseignement ; la formation professionnelle des adultes ; l'enfance inadaptée ; l'aide sociale ; la politique de l'emploi ; la création d'une bourse de l'emploi ; l'équipement des services d'urgence ; la lutte contre les affections cardio-vasculaires ; la constitution d'un réseau de C.H.U. ; l'amélioration de l'état sanitaire des Français depuis dix ans ; la lourdeur de la charge financière ; le budget de la Sécurité sociale ; la nécessité d'un très large débat (p. 3640 à 3643) : les choix obligatoires ; les services extérieurs de l'emploi ; le service de la Santé scolaire ; les services extérieurs de la Santé publique ; les problèmes de rémunération du personnel ; le financement de la construction des hôpitaux ; le pourcentage des subventions retenu pour la durée du V[e] Plan ; les emprunts des collectivités locales ; la répartition des dépenses ; l'engagement d'exécuter le Plan ; les abattements de zones en matière d'allocations familiales et du S.M.I.G. ; la retraite à 60 ans pour les personnes exerçant des activités pénibles ; les problèmes des accidents du travail ; l'assurance-maladie ; les jeunes gens réduits au chômage avant d'avoir travaillé ; les handicapés physiques ou mentaux ; la lutte contre l'alcoolisme ; la répartition équitable de la production nationale. Budget 1967

Etat B : *Titre III concernant le Ministère des Affaires sociales* (p. 3643) ; explications de vote : l'insuffisance du pouvoir d'achat familial ; le problème des personnes âgées et la suppression des abattements de zones (p. 3643, 3644) ; l'insuffisance notoire des crédits pour les hôpitaux ; la fusion des deux Ministères du Travail et de la Santé publique ; les progrès que marque le présent budget (p. 3643) ; la retraite à 60 ans pour les travailleurs exerçant un métier pénible (p. 3644) ; vote favorable du groupe du centre démocratique et de l'U.N.R.-U.D.T. ; vote défavorable des groupes socialiste et communiste ; adoption au scrutin (p. 3644) ; liste des votants (p. 3656).

Titre IV : adoption.

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 3644).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Orateurs : MM. Cassagne, Dupont, Fanton, Jaillon.

AGRICULTURE, F.O.R.M.A. ET B.A.P.S.A.

DISCUSSION [26 octobre 1966] (p. 3873, 3887, 3913), [27 octobre 1966] (p. 3946). Entendus : MM. Rivain, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Le Bault de la Morinière, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Edgar Faure, *Ministre de l'Agriculture;* Bordage, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (enseignement agricole)*, Godefroy, *Rapporteur spécial de la Commission des finances* (F.O.R.M.A.) ; Denis, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges* (F.O.R.M.A.); Paquet, *Rapporteur spécial de la Commission des finances* (B.A.P.S.A.) ; Commenay, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges* (B.A.P.S.A.) ; Peyret, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles* (B.A.P.S.A.); Collette, Edgar Faure, *Ministre de l'Agricul-*

Budget 1967

ture ; de Montesquiou, Fourmond, Boyer-Andrivet, Loustau, Fourvel, Edgar Faure, *Ministre de l'Agriculture ;* Chedru, Pasquini, Grussenmeyer, Juskiewenski, Couderc, Edgar Faure, *Ministre de l'Agriculture ;* Fouchier, Edgar Faure, *Ministre de l'Agriculture ;* Bayou, Louis Vallon, *Rapporteur général ;* Ruffe, Valentin, Thillard, Renouard, André Halbout, Coste-Floret, Lamarque-Cando, Radius, Balmigère, Edgar Faure, *Ministre de l'Agriculture ;* Césaire, Sagette, Ponseillé, Martin, Westphal, Sallenave, Aymé, Richard, Guyot, Ver, Bisson, Commenay, Chandernagor, Miossec, Couillet, Bousseau, Lainé, Le Guen, de Poulpiquet, Couzinet, Chaze, Heltz, Achille-Fould, Jean Moulin, Rousselot, Edgar Faure, *Ministre de l'Agriculture ;* Chamant, du Halgouët, Briot, La Combe, Edgar Faure, *Ministre de l'Agriculture ;* Guéna, Dubuis, Poncelet, Brousset, Schaff, Delong, Thorailler, Bizet, Lecornu, Jacquet, Lepourry, Beauguitte, Deniau, Catry, Hauret, Laudrin, Baudouin, Coumaros, Houcke, Arthur Moulin, Risbourg, Gauthier, Schloesing, Fossé, Raffier, Picquot, de Rocca Serra, Edgar Faure, *Ministre de l'Agriculture ;* Bordage, *Rapporteur pour avis.*

Les mécanismes financiers mis en place par les accords européens de juillet 1966 (p. 3874) ; l'évolution des crédits (p. 3874, 3885, 3887, 3890) ; la vulgarisation agricole (p. 3874, 3876, 3885, 3887, 3908, 3909, 3928, 3954, 3962) ; les abattoirs et marchés d'intérêt national (p. 3874, 3950, 3951, 3957) ; l'élevage, la viande, les interventions de la S.I.B.E.V. (p. 3874, 3879, 3880, 3886, 3888, 3891, 3904, 3910, 3917, 3918, 3923, 3934, 3946, 3953, 3954, 3955, 3956, 3957, 3964, 3967) ; le crédit agricole (p. 3874) ; l'indemnité viagère de départ (p. 3874, 3875, 3876, 3885, 3887, 3891, 3893, 3910, 3930, 3934, 3953, 3955, 3958, 3959, 3961, 3962) ; la lutte contre la brucellose (p. 3874, 3891, 3892, 3904, 3909, 3923, 3928) ; les abattoirs de volailles (p. 3875, 3931, 3932) ; les adductions d'eau et l'assainissement (p. 3874, 3885, 3886, 3895, 3909, 3921, 3928, 3932, 3933, 3946, 3949, 3953, 3954, 3958, 3963) ; l'Agriculture et le Plan (p. 3875) ; les lois d'orientation agricole (*ibid.*) ; le B.A.P.S.A. ; la répartition injuste des cotisations ; la nécessité d'une réforme du financement ; les charges sociales accrues de l'agriculture (p. 3875, 3879, 3880, 3881, 3882, 3883, 3884, 3885, 3892, 3893, 3927, 3932, 3935, 3946, 3953, 3965) ; le F.A.S.A.S.A. (p. 3875, 3885, 3887, 3892, 3927, 3932, 3953, 3957) ; l'enseignement et la formation professionnelle agricoles (p. 3875, 3876, 3877, 3887, 3893, 3894, 3903, 3926, 3928, 3931, 3962) ; l'Agriculture et le Marché commun ; les négociations de Bruxelles (p. 3875, 3877, 3888, 3889) ; les S.A.F.E.R. (p. 3875, 3876, 3956, 3971) ; l'information agricole (p. 3876) ; l'habitat rural (p. 3876, 3926, 3958) ; la voirie (p. 3876, 3894, 3895, 3921, 3925, 3952) ; les prêts du F.D.E.S. (p. 3876) ; le F.O.R.M.A. ; les prix agricoles (p. 3877, 3878, 3893, 3908, 3922, 3957, 3959) ; le F.E.O.G.A. (p. 3877, 3878) ; les produits laitiers ; le prix du lait (p. 3877, 3878, 3893, 3910, 3920, 3928, 3950, 3954, 3959, 3961, 3962, 3964) ; les problèmes viticoles ; le marché du vin (p. 3878, 3884, 3885, 3886, 3888, 3904, 3905, 3906, 3911, 3912, 3915, 3919, 3923, 3933, 3965) ; la négociation Kennedy (p. 3879) ; les salariés agricoles (p. 3880) ; la retraite complémentaire des exploitants (p. 3881) ; les allocations de logement (*ibid.*) ; les problèmes de la vieillesse dans l'agriculture (p. 3881) ; les charges frappant les jeunes agriculteurs qui s'installent (p. 3884) ; la subvention pour achat de matériel agricole (p. 3891, 3946, 3956) ; l'équipement rural collectif (p. 3891, 3894) ; l'électrification rurale (p. 3894, 3946) ; la remise en culture des Causses (p. 3894) ; les zones spéciales d'action rurale et les zones déshéritées (p. 3894, 3895, 3908, 3909, 3926, 3934, 3949) ; la fiscalité agricole ; la taxe complémentaire (p. 3906, 3910, 3923, 3924, 3927, 3928, 3953, 3962, 3963) ; les calamités agricoles (p. 3907, 3908, 3918, 3923, 3928, 3929, 3932, 3935, 3956, 3960, 3962) ; les zones-témoins (p. 3908, 3909) ; la situation des gemmeurs (p. 3908, 3914, 3925, 3933) ; les produits alimentaires et leur distribution (p. 3909) ; le remembrement (p. 3909, 3921, 3925, 3932, 3935, 3953, 3955) ; l'aménagement des villages (p. 3910, 3963) ; le prix du maïs (p. 3914, 3925, 3963) ; l'aviculture (p. 3914, 3915, 3930) ; les forêts, les bois, l'Office national (p. 3914, 3951, 3952, 3959, 3960, 3965) ; les produits agricoles d'outre-mer (p. 3916, 3917) ; les assurances accidents agricoles des exploitants non salariés en Alsace-Lorraine (p. 3920, 3959) ; la détaxation du matériel agricole (p. 3921, 3946, 3955) ; les fruits et légumes (p. 3922, 3958, 3965) ; les baux ruraux à long terme (p. 3922) ; les indemnités viagères de départ (p. 3922) ; le personnel les écoles vétérinaires (p. 3923, 3924) ; l'exade rural (p. 3924, 3925) ; la taxe de résorption pour les producteurs de blé et de betteraves (p. 3926, 3935) ; les dimensions optima pour l'exploitation agricole (p. 3929) ; la production porcine ; les centres de testage (p. 3930) ;

la détérioration des ventes de mobilier et de cheptel (p. 3930) ; les sociétés civiles agricoles (p. 3947) ; les cours des veaux de lait (p. 3948) ; l'économie montagnarde (p. 3948) ; la création d'un parc national naturel dans les Vosges (p. 3951) ; les jardins ouvriers (p. 3952) ; les groupements agricoles d'exploitation en commun (G.A.E.C.) (p. 3952) ; les associations communales de chasse (p. 3956) ; la campagne betteravière (p. 3956) ; l'exploitation familiale (*ibid*). ; les dégâts commis par les rats musqués (p. 3957) ; l'accession à la propriété (p. 3961) ; le pruneau d'Agen (p. 3963) ; la concurrence possible des agriculteurs originaires des autres pays du Marché commun (p. 3963, 3964) ; les aménagements d'étables (p. 3964).

Interventions de M. Edgar Faure, Ministre de l'Agricutture (p. 3895 à 3903) ; la politique agricole du Gouvernement ; la construction agricole européenne ; les négociations de Bruxelles et la règle de l'unanimité ; le règlement financier du 11 mai 1966 ; le problème des excédents ; les prix communautaires ; la disparité du prix des céréales par rapport au maïs ; l'aviculture ; la fluidité des marchandises dans le Marché commun ; la négociation Kennedy ; l'évolution du revenu agricole ; le B.A.P.S.A. ; le groupe de travail qui sera chargé d'étudier son financement ; les charges fiscales de l'agriculture ; l'évolution des crédits de l'agriculture ; les transferts de crédits entre le F.D.E.S., la Caisse des dépôts et le Crédit agricole; le F.O.R.M.A. l'élevage ; l'indemnité viagère de départ ; la protection contre les accidents du travail ; l'enseignement ; les adductions d'eau ; les aménagements régionaux ; les S.A.F.E.R. ; les calamités agricoles ; l'articulation des structures sociales et économiques de l'agriculture ; l'exode rural ; les perspectives ouvertes par la construction européenne ; (p. 3906) : l'agriculture et l'impôt sur le revenu ; l'absence de privilège fiscal pour les agriculteurs ; p. 3917) : la production agricole dans les D.O.M. ; les négociations de rBuxelles; les quotas ; la détaxe; (p. 3918): la S.I.B.E.V.; les cotations de la Villette ; (p. 3919) : la préparation d'un décret sur le coupage des vins ; (p. 3920) : les importations de viande ; (p. 3933) : l'hydraulique et la Compagnie nationale du Rhône; (p. 3934) : les indemnités viagères de départ ; (p. 3949) : les adductions d'eau ; p. 3950) : les zones mondagneuses et les zones déshéritées ; les forêts et le personnel forestier ; (p. 3952) : les jardins ouvriers et les G.A.E.C.; (p. 3953) : le testage et la politique de qualité en matière animale ; le remembrement ; (p. 3955) : les crédits pour la vulgarisation (p. 3957) ; la lutte contre le rat musqué ; le F.O.R.M.A.; (p. 3958) : les volailers (p. 3959) ; les indemnités viagères de déers ; (p. 3959) : les problèmes vétérinaires; (p. 3965, 3966) : la création d'une conserverie fruitière en Corse ; les crédits pour la vulgarisation ; la ristourne sur le matériel agricole ; les adductions d'eau ; la création de deux directions nouvelles au Ministère de l'Agriculture ; les salariés agricoles.

Budget 1967

Etat B : Titre III concernant le Ministère de l'Agriculture (p. 3966) ; adoption.

Titre IV : deux amendements présentés par le Gouvernement ; le premier, tendant à réduire, le deuxième, tendant à majorer le montant des crédits du titre, de 14 millions de francs ; adoption des deux amendements ; adoption du titre IV.

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 3967).

Titre VI (p. 3967) ; l'hydraulique et l'aménagement des grandes régions agricoles ; l'aménagement des villages et zones-témoins ; l'assainissement des communes rurales ; les marais de l'Ouest ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement.

Etat D (Chapitre 34-15) (Service des haras — Matériel) ; adoption (*ibid.*).

Art. 47 : *Fixation du taux de la contribution additionnelle aux primes ou cotisations d'assurance destinée à alimenter le Fonds national de garantie des calamités agricoles;* adoption (p. 3968).

Art. 28 et 29 (suite). — Art. 28 : crédits des services votés inscrits au titre du B.A.P.S.A · adoption (*ibid.*).

Art. 29, paragraphe II. — Mesures nouvelles, au titre du B.A.P.S.A. ; adoption (p. 3968).

Art. 57 : *Retraite complémentaire des exploitants agricoles dans les départements d'outre-mer ;* adoption (p. 3968).

Orateurs : MM. Ansquer, Beauguitte, Bousseau, Degraeve, Edgar Faure, *Ministre de l'Agriculture ;* Risbourg, Rivain, *Rapporteur général ;* Westphal.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

DISCUSSION [18 octobre 1966] (p. 3472, 3495). Entendus : MM. Vivien, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Béraud, *Rapporteur pour avis de la Commission*

Budget 1967 *des affaires culturelles ;* Sanguinetti, *Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre ;* Chaban-Delmas, Hinsberger, de Tinguy, Vivien, *Rapporteur spécial ;* Mme Vaillant-Couturier, MM. Berthouin, Darchicourt, Sanguinetti, *Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre ;* Schnebelen, Westphal, Tourné, Cazenave, Thorailler, Schaff, Laurent, Beauguitte, Alduy, Chérasse, Davoust, Ducos, Bignon, Dubuis, Flornoy, Chauvet, Ehm, Degraeve, Hoffer, Poncelet, Grussenmeyer, Sanguinetti, *Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre ;* Tourné, Vivien, *Rapporteur spécial.*

La diminution des crédits résultant de la diminution des parties prenantes (p. 3472, 3484) ; l'Office national des combattants (p. 3472, 3474, 3476, 3481, 3486, 3491) ; l'aide sociale (p. 3472, 3473) ; le remboursement des marks (p. 3472, 3477, 3486) ; les législations étrangères (p. 3473) ; les pupilles de la Nation (p. 3473) ; les pensions de veuves (p. 3473, 3474, 3476, 3478, 3481, 3482, 3483, 3485, 3487, 3489, 3491, 3492) ; les dépenses d'entretien des sépultures (p. 3473) ; le musée de la Résistance (*ibid.*) ; les médecins contrôleurs des soins gratuits (p. 3473) ; le cinquantenaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis (p. 3474) ; les forclusions (p. 3474, 3476, 3483, 3485, 3492) ; les anciens d'Algérie (p. 3474, 3477, 3479, 3481, 3482, 3483, 3485, 3487, 3488, 3489, 3492, 3493).

Interventions de M. Sanguinetti, Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre (p. 3475) ; le caractère satisfaisant du présent budget ; l'évolution de la législation concernant les anciens combattants ; les sacrifices de la guerre 1914-1918 ; les droits moraux et les droits matériels ; l'application du rapport constant ; les veuves de guerre ; les autres mesures partielles incluses dans le budget ; l'Office national des anciens combattants ; le caractère honnête et loyal du budget ; le contentieux des Alsaciens et Mosellans (p. 3475, 3482, 3486, 3492, 3493) ; le plan quadriennal (p. 3476, 3480, 3482, 3485, 3491) ; la retraite du combattant (p. 3476, 3478, 3480, 3485, 3486, 3489) ; le rapport constant (p. 3476, 3479, 3481, 3483, 3490) ; les déportés et internés politiques et résistants (p. 3478, 3479, 3480, 3483, 3489, 3490) ; les déportés du travail (p. 3478) ; l'éventualité d'un « face à face » à la radio sur les problèmes des anciens combattants et victimes de guerre (p. 3479, 3483) ; les invalides dont le taux d'invalidité est compris entre 60 et 80 % (p. 3482, 3489) ; le nombre des parties prenantes (p. 3489) ; les présomptions d'origine (p. 3486) ; la Sécurité sociale des anciens combattants de 1914-1918 (p. 3486) ; les orphelins (p. 3489) ; la procédure d'attribution des pensions (p. 3490) ; la tierce personne (*ibid.*) ; les anciens combattants internés en Suisse en 1940 (p. 3491) ; l'âge de la retraite des anciens combattants prisonniers de guerre (p. 3492, 3493).

(P. 3496 à 3501) : le budget, compromis entre des ressources et des besoins ; la démagogie en la matière de certains parlementaires et associations ; les déplacements du Ministre en province ; le contentieux des anciens combattants ; le tête-à-tête à la télévision ; les anciens d'Algérie ; la recherche d'une formule de rechange pour les compensations à leur accorder ; la diminution des parties prenantes et l'augmentation des crédits consommés ; la retraite du combattant ; la levée des forclusions ; les déportés politiques et résistants ; les anciens combattants Alsaciens et Mosellans ; le remboursement des marks; les ascendants ; les rentes mutualistes de retraite ; le rapport constant ; le plan quadriennal ; les rapports du Ministre des Anciens combattants avec les associations.

Etat B : Titre III concernant le Ministère des Anciens combattants et Victimes de guerre ; adoption au scrutin (p. 3501) ; liste des votants (p. 3532).

Titre IV ; adoption (*ibid.*).

Art. 58 : *Majoration des indices des pensions des veuves de guerre ;* réserve de l'article (p. 3502).

Après l'Art. 58 : cinq amendements identiques (application avant le 1er juillet 1967 de l'article 55 de la loi de finances pour 1962 ; le plan quadriennal) ; le premier, présenté par M. Darchicourt et plusieurs de ses collègues ; le deuxième, par M. Beauguitte ; le troisième, par M. de Tinguy et plusieurs de ses collègues ; le quatrième, par M. Cazenave et plusieurs de ses collègues ; le cinquième, par M. Tourné et plusieurs de ses collègues ; les anciens d'Algérie (p. 3502) ; les pensionnés de 60 à 80 % (*ibid.*) ; les veuves de guerre (p. 3503) ; les conditions de l'adoption, en 1962, de l'article 55 de la loi de finances (p. 3503, 3504) ; les mesures prises depuis cette date par le Gouvernement dans le cadre du plan quadriennal ; l'intérêt supérieur de l'équilibre budgétaire ; réserve des cinq amendements.

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au*

Budget ; Cazenave, Darchicourt, Duvillard, Laurin, Mondon, Sanguinetti, *Ministre des Anciens combattants ;* de Tinguy, Tourné.

COOPÉRATION

DISCUSSION [19 octobre 1966] (p. 3536). Entendus : MM. Voisin, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Davoust, Chamant, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* Hauret, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Charbonnel, *Secrélaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération ;* Davoust, Jacson, Odru, Charbonnel, *Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération ;* Deniau.

La légère diminution des crédits (p. 3536, 3538, 3539) ; l'assistance technique (p. 3536) ; la situation des anciens administrateurs de la France d'outre-mer (p. 3536) ; la délégation de Marseille (p. 3537) ; le service de santé (*ibid.*) ; les effectifs des appelés du contingent (p. 3537, 3538, 3540, 3547) ; les « volontaires du progrès » (p. 3537, 3545) ; les subventions d'équilibre versées aux Etats africains et malgache (p. 3537) ; le F.A.C. (p 3538) ; le rattachement de la Coopération aux Affaires étrangères (p. 3539) ; le *numerus clausus* institué pour les anciens élèves de l'E.N.A. (p. 3539, 3545) ; le soutien des cours des produits tropicaux (p. 3539, 3540) ; l'accueil fait en France aux travailleurs africains (p. 3540) ; le problème des fonctionnaires détachés (p. 3545); l'institution d'une communauté francophone (p. 3545, 3546, 3547) ; le néo-colonialisme (p. 3545, 3547).

Intervention de M. Charbonnel, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération (p. 3540 à 3544) ; la faible contraction des crédits ; le bilan de la politique de coopération ; l'assistance technique en personnel ; l'africanisation des cadres ; le système dit de « globalisation » ; la levée de tout *numerus clausus ;* les actions menées dans le domaine de l'enseignement ; la formation des cadres africains et malgaches ; l'action du F.A.C. ; la coordination des bureaux d'études ; la dégradation de la situation économique et financière de certains Etats ; l'aide multilatérale et l'aide bilatérale ; le problème du recrutement de personnel de valeur; (p. 3547) : le problème de la francophonie; la garantie des investissements privés ; le bilan de la colonisation française.

Etat B (p. 3548) : Titres III et IV ; adoption (*ibid.*). Budget 1967

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement.

Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

DISCUSSION [20 octobre 1966] (p. 3644, 3658). Entendus: MM. Pierre Bas, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Renouard, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Feuillard, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Billotte, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer ;* Césaire, Heder, Cerneau, Feuillard, Pernock, Odru, Sabté, Billotte, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Terriloires d'outre-mer.*

L'évolution des crédits ; leur augmentation insuffisante (p. 3644, 3645, 3649, 3650, 3665) ; le F.I.D.O.M. (p. 3645, 3650, 3660, 3662) ; les travaux routiers (p. 3645, 3663, 3665) ; le service militaire adapté (p. 3645, 3649, 3650) ; la crise du sucre à la Martinique (p. 3645, 3667, 3668) ; le Marché commun ; les discussions et accords européens concernant le sucre, la banane, l'ananas et le rhum (p. 3646, 3647, 3648, 3659, 3667) ; l'industrialisation et le tourisme (p. 3647, 3659, 3665, 3666); l'enseignement et la formation professionnelle (p. 3647, 3648, 3649) ; les problèmes culturels (p. 3647, 3660, 3667) ; le cyclone Inès en Guadeloupe (p. 3647, 3648, 3649, 3650, 3663, 3664, 3665) ; l'évolution favorable des D.O.M. depuis quatre ans (p. 3648) ; l'extension du droit commun métropolitain à la Guyane (p. 3649, 3660) ; la création d'un fonds de garantie de la banane (p. 3649, 3664) ; l'aide aux collectivités locales (p. 3650, 3665) ; l'harmonisation nécessaire de la législation métropolitaine et de la législation dans les D.O.M. (p. 3650)) ; la fragilité de l'économie antillaise (p. 3659) ; la volonté d'autonomie des Antilles (p. 3659, 3660) ; la situation en Guyane et l'installation du C.N.E.S. dans ce département (p. 3660, 3661, 3662) ; la situation à la Réunion (p. 3662) ; à la Guadeloupe (p. 3663, 3665) ; à la Martinique (p. 3664, 3665) ; l'augmentation des crédits affectés à la Sûreté nationale et au service militaire adapté (p. 3666) ; les arrestations et condamnations arbitraires dans les D.O.M. (p.3666) ; l'élévation du niveau de vie (*ibid.*) ; les migrations (p. 3666) ; le régime de garantie contre les calamités agricoles (p. 3667).

Budget 1967

Interventions de M. Billotte, Ministre d'Etat chargé des D.O.M. (p. 3650 à 3656) ; l'attachement de la France aux D.O.M. ; l'augmentation de 15 % du budget ; la « départementalisation » ; l'effort considérable dans le domaine social ; la parité avec les avantages sociaux consentis en métropole ; la progression démographique ; les migrations ; la politique économique du Gouvernement ; la réforme foncière en cours ; les principales productions agricoles : sucre et banane ; le cyclone de la Guadeloupe ; la production de l'ananas ; l'économie guyanaise ; l'industrialisation ; le tourisme ; la construction ; les routes ; les ports ; les télécommunications ; les hôpitaux et les hospices ; l'enseignement traditionnel et la formation professionnelle ; la solidarité concrète entre les D.O.M. et la métropole; (p. 3668 et 3669)) : la majoration des allocations familiales dans les D.O.M.; l'extension aux exploitants agricoles du bénéfice de l'assurance-maladie ; l'intégration au Marché commun de l'économie de ces départements ; les travaux routiers ; la régionalisation du budget ; la section locale du F.I.D.O.M. ; les incitations aux capitaux métropolitains à s'investir dans les D.O.M.; le prix du tabac dans ces départements ; l'action du F.O.R.M.A. ; le cyclone Inès.

Etat B : Titre III concernant les départements d'outre-mer (p. 3669) ; adoption ; vote défavorable du groupe communiste.

Titre IV : adoption de la réduction de crédits.

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Titre VI : explications de vote : les problèmes politiques qui se posent dans les D.O.M. ; vote défavorable du groupe communiste ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 3669).

Orateur : M. Odru.

Economie et Finances

I. — Charges communes

DISCUSSION [4 novembre 1966] (p. 4253, 4267). Entendus : MM. Dusseaulx, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Seramy, Privat, Sallenave, Mer, Lamps, Fil, Brousset, Cermolacce, Sallé, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Fil.

L'évolution des crédits (p. 4253) ; leur dispersion (*ibid.*); la dette publique (p. 4254); les caisses d'épargne (*ibid.*) ; la réussite de l'épargne-logement (*ibid.*) ; l'emprunt et le taux d'intérêt (*ibid.*) ; le remboursement des dettes extérieures (p. 4254) ; la fonction publique; les effectifs; les traitements des fonctionnaires; l'évolution de leur pouvoir d'achat (p. 4254, 4255, 4256, 4257, 4258, 4269) ; les pensions et retraites civiles et militaires (p. 4254, 4255, 4256, 4258, 4268, 4269, 4270, 4272) ; les prestations familiales (p. 4254) ; les œuvres sociales (*ibid.*) ; la remise en ordre souhaitable de la hiérarchie et des indices (p. 4254, 4255) ; l'injustice du système fiscal actuel pour les fonctionnaires (p. 4258) ; l'indemnité de résidence, son exclusion du traitement soumis à retenue pour la retraite (p. 4255, 4256, 4257, 4258, 4269, 4270, 4271, 4272) ; les entreprises nationales (p. 4255) ; l'expansion régionale (*ibid.*) ; la politique foncière (*ibid.*) ; les personnes âgées (p. 4255, 4271, 4272) ; les rentiers viagers (p. 4255, 4268, 4271, 4272) ; le problème des auxiliaires (p. 4256, 4257, 4258) ; l'intégration dans la fonction publique de certains cadres privés sans emploi (p. 4256) ; les abattements de zones (p. 4256, 4257, 4258, 4269) ; les cadres C et D (p. 4257, 4258, 4270) ; les revendications des agents des P.T.T. (p. 4257) ; les conditions de travail dans la fonction publique (p. 4258) ; l'encouragement à l'épargne (p. 4268).

Intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget (p. 4273, 4274) ; la publication au *J.O.* des décrets d'application du nouveau Code des pensions ; les efforts du Gouvernement pour améliorer la situation des retraités de la fonction publique ; la suppression de la règle de l'abattement du sixième ; l'impossibilité pour des raisons budgétaires, de l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement de base ; la majoration, en 1966, de 4 % de ce dernier ; l'augmentation de 15 % du pouvoir d'achat réel des fonctionnaires ; les catégories C et D ; l'ajournement de la revalorisation des rentes viagères.

Etat B : Titres II, III et IV (p. 4274) ; adoption ; vote défavorable du groupe communiste.

Etat C : Titres V et VI ; adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

II. — Services financiers

DISCUSSION [4 novembre 1966] (p. 4274). Entendus : MM. Sanson, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Kaspereit, *Rapporteur pour avis de la Commission de*

la production et des échanges (Commerce intérieur) ; Fouchier, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges (Commerce extérieur) ;* Boulay, Chauvet, Tony Larue, Lamps, Voilquin, Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances ;* Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances.*

L'augmentation des crédits (p. 4275) ; le commerce extérieur (p. 4275, 4276, 4278, 4279) ; l'exposition internationale de Montréal (p. 4275, 4279, 4280) ; l'augmentation du nombre de contribuables (p. 4275) ; l'urbanisme commercial (p. 4275, 4278) ; le crédit en faveur des équipements commerciaux (p. 4276) ; l'application de la loi du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires ; la T.V.A. (p. 4276, 4278); les douanes (p. 4276) ; l'évolution défavorable de la balance des comptes (p. 4276, 4279); la mauvaise répartition géographique de nos échanges extérieurs (p. 4276) ; les manifestations commerciales à l'étranger et en France (p. 4277, 4279) ; le commerce intérieur ; l'évolution des techniques commerciales (p. 4277) ; le marché de la viande ; les abattoirs-marchés (p. 4278) ; les problèmes de personnel ; l'insuffisance des effectifs ; le cas de l'I.N.S.E.E. (p. 4280, 4281, 4282, 4283) ; le regroupement des locaux de l'administration centrale des finances (p. 4281) ; les frais de déplacement des fonctionnaires (p. 4283).

Intervention de M. Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 4283 à 4287); l'importance des tâches des services financiers ; la progression de 5 % des crédits ; l'augmentation des effectifs ; le développement de l'équipement électronique ; l'amélioration de l'action économique et de l'information ; le problème des effectifs ; la priorité donnée à la direction générale des impôts ; la fraude fiscale ; la nécessité d'une meilleure éducation des citoyens ; les exportations ; les conditions de leur développement ; le Centre national du Commerce extérieur ; les raisons de la situation de la balance commerciale ; la révision de la carte géographique des crédits à long terme; le commerce intérieur ; les réformes de structures ; les contrats-programmes ; la création d'un institut de consommation.

Etat B : Titres III et IV ; adoption (p. 4287).

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

EDUCATION NATIONALE — Budget 1967

et art. 61, 62 et 63.

DISCUSSION [2 novembre 1966] (p. 4103, 4127), [3 novembre 1966] (p. 4158). Entendus : MM. Chapalain, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Weinman, *Rapporteur spécial de la Commission des finances (Constructions scolaires) ;* Gorce-Franklin, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Dépenses de fonctionnement) ;* Richet, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges (Constructions scolaires);* Valenet, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Constructions scolaires) ;* Chalopin, *Rapporteur de la Commission des affaires culturelles (Enfance inadaptée) ;* Fouchet, *Ministre de l'Education nationale ;* Schmittlein, Billères, Dupuy, Mlle Dienesch, MM. Denis, Cornette, Royer, La Combe, Le Douarec, Bosson, Grussenmeyer, Hostier, Rabourdin, Seramy, André Rey, Thillard, Davoust, du Halgouët, Buot, Odru, Mainguy, Rossi, Mer, Gilbert Faure, Ehm, Feix, Bousseau, Duraffour, Rousselot, Delorme, Ribière, Westphal, Mme Prin, MM. Le Goasguen, Catry, Boulay, Berger, Kir, Heitz, Voilquin, Neuwirth, Bouthière, Mme Ploux, MM. Dubuis, Tourné, Cherasse, Becker, La Combe, Sanson, Max-Petit, Herman, Vivien, Flornoy, Bailly, Commaros, Bizet, Laudrin, Ihuel, Habib-Deloncle, *Secrétaire d'Etat à l'Education nationale ;* Chapalain, *Rapporteur spécial ;* Fouchet, *Ministre de l'Education nationale.*

L'évolution des crédits ; leur insuffisance; les retards pris sur les objectifs du V[e] Plan (p. 4104, 4106, 4116, 4117, 4130, 4160) ; l'orientation ; le nouveau Service national d'information et d'orientation (p. 4104, 4136, 4141, 4164) ; les Instituts universitaires de technologie (p. 4104, 4106, 4108, 4166) ; la recherche scientifique et technique ; le C.N.R.S. (p. 4104, 4110, 4120, 4134, 4135) ; les établissements français d'enseignement à l'étranger (p. 4105) ; les bourses (p. 4105, 4122, 4123, 4136, 4137, 4140, 4144) ; les œuvres universitaires ; les restaurants et cantines scolaires (p. 4105, 4106, 4145, 4168) ; le ramassage scolaire (p. 4105, 4108, 4140, 4159) ; les constructions scolaires (p. 4105, 4106, 4108, 4132, 4137, 4161, 4162) ; l'œuvre accomplie par la V[e] République et le Ministre depuis cinq ans (p. 4107, 4132, 4134, 4158, 4165) ; la formation des maîtres; l'insuffisance de leur recrutement (p. 4107, 4117, 4120, 4124, 4129, 4132, 4135) ; la dé-

Budget 1967

mocratisation de l'enseignement (p. 4107, 4117, 4124, 4130, 4133, 4134) ; les collèges d'enseignement secondaire (C.E.S.) (p. 4107, 4110, 4128, 4130, 4131, 4133, 4147, 4159) ; les agrégés (p. 4107, 4116, 4118, 4129, 4138) ; la part de l'Education nationale dans le budget de l'Etat (p. 4108, 4130, 4135) ; les universités de province (p. 4108); les progrès dans la consommation des crédits (p. 4109, 4137) ; les collectivités locales ; leurs charges en matière d'éducation nationale (p. 4110, 4120, 4132, 4133) ; l'enfance inadaptée (p. 4111, 4112, 4131, 4135, 4142, 4145, 4159, 4162) ; le baccalauréat et l'accès à l'enseignement supérieur ; les problèmes de correction des épreuves (p. 4115, 4121, 4122, 4135, 4140, 4164) ; la prolongation de la scolarité obligatoire (p. 4117, 4130, 4135) ; l'enseignement technique ; les C.E.T. (collèges d'enseignement technique) (p. 4118, 4131, 4136, 4138, 4141, 4142, 4148, 4159, 4160, 4163, 4165, 4166 4167, 4168) ; l'allocation d'études (p. 4118, 4121, 4146) ; l'enseignement privé (p. 4119, 4125, 4144, 4168) ; les C.E.G. (collèges d'enseignement général) (p. 4120, 4124, 4130, 4131, 4133, 4138, 4139, 4140, 4147, 4149, 4159, 4160, 4164, 4167) ; la subvention à l'U.N.E.F. (p. 4121) ; la situation des docteurs d'Etat (p. 4123, 4141, 4142) ; l'enseignement supérieur ((p. 4128, 4134, 4135, 4149) ; les écoles normales (p. 4129, 4133) ; la culture classique (p. 4129) ; les problèmes de l'enseignement en Alsace ; les classes maternelles (p. 4131, 4142, 4143) ; les communes dortoirs et l'enseignement du premier degré (p. 4132) ; la situation des conseillers orienteurs et documentalistes (p. 4133) ; le B.U.S. (Bureau universitaire de statistique) (p. 4133, 4136); l'Education nationale et le Plan (p. 4134, 4138) ; les I.P.E.S. (Instituts de préparation aux enseignements du second degré) (p. 4135, 4138) ; la faculté des lettres de Toulouse (p. 4135) ; l'éducation nationale en zone rurale (p. 4135, 4136, 4166, 4167) ; les maîtres assistants des facultés (p. 4136) ; la situation de l'Académie de Caen (p. 4138) ; le C.E.T. de Montreuil (p. 4139) ; les études médicales ; les échecs aux examens de médecine en cinquième année à Paris (p. 4139, 4167, 4168) ; la fermeture de classes en Seine-et-Oise (p. 4143) ; la cité scolaire mixte de Digoin (p.4144) ; les fermetures d'écoles primaires dans les communes rurales (p. 4144, 4159) ; la faculté des lettres d'Aix-en-Provence (p. 4146) ; l'enseignement du dessin (p. 4146, 4165) ; les indemnités pour charges administratives (p. 4147, 4163) ; la situation dans le Nord et le Pas-de-Calais (p. 4147, 4148, 4166) ; la recherche océanographique (p. 4148) ; le lycée de Clermont-Ferrand (p. 4149) ; la réforme des écoles de médecine et de pharmacie (p. 4149, 4150) ; la nécessité de connaître le montant du produit des impôts (p. 4158) ; le Conseil de l'Enseignement supérieur et l'aménagement du territoire ; le cas de Saint-Etienne (p. 4160) ; la création de « classes de mer » (p. 4161) ; l'enfance déliquante ; la détention préventive (p. 4163) ; le Collège de France (p. 4164) ; la situation dans le Maine-et-Loire (p. 4164, 4165) ; les professeurs de musique (p. 4165) ; la situation dans la banlieue sud de Paris (p. 4165) ; le présalaire des étudiants (p. 4166) ; les parents d'élèves aveugles (*ibid.*) ; la situation dans la Moselle (p. 4167) ; l'enseignement du grec (p. 4168) ; les chambres des métiers (*ibid.*).

Intervention de M. Fouchet, Ministre de l'Education nationale (p. 4112 à 4115) ; l'évolution des crédits ; la stabilité ministérielle ; l'augmentation massive des effectifs de l'enseignement à tous les degrés ; la réalisation d'un effort financier sans précédent ; les problèmes de recrutement d'enseignants ; les subventions aux universités et au C.N.R.S. ; l'augmentation du nombre des boursiers ; l'équipement ; l'enfance inadaptée ; les établissements de formation professionnelle ; la démocratisation de l'enseignement ; la création de C.E.S. ; les Instituts universitaires de technologie ; l'information et l'orientation des élèves ; (p. 4171 à 4175) : l'injustice du reproche de stagnation adressé au Gouvernement ; l'explosion démographique et scolaire actuelle ; les progrès en matière de constructions scolaires ; la formation des maîtres ; la réforme de l'enseignement supérieur ; les créations de postes ; l'allongement de la scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans ; l'enseignement technique ; l'augmentation de l'indemnité pour charges administratives ; le plan de développement de la région de Saint-Etienne ; la transformation du C.S.U. de Brest en faculté des sciences ; le baccalauréat ; le nombre des candidats refusés ; la double fonction du baccalauréat ; le certificat d'études secondaires ; la sélection pour l'accès à l'enseignement supérieur ; le caractère irréversible de la réforme ; (p. 4178) : l'attribution du Prix Nobel de physique au professeur Kastler de l'Ecole normale de Paris.

Intervention de M. Habib-Deloncle, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale (p. 4168 à 4171) : la promotion sociale et profession-

nelle ; l'Institut de formation des adultes ; la coopération étrangère ; la politique d'accueil des étudiants étrangers ; les enfants inadaptés ; l'obligation scolaire pour ces enfants ; le dépistage des enfants anormaux par les commissions médico-pédagogiques ; la coordination entre Affaires sociales et Education nationale ; la progression des dépenses en capital et des crédits de fonctionnement ; la prise de conscience de l'ampleur du problème par l'opinion publique ; les amblyopes ; la formation de maîtres pour l'enfance inadaptée ; l'aspect humain du problème.

Etat B : Titre III (p. 4175) ; le problème des directeurs d'écoles ; l'indemnité pour charges administratives (p. 4175, 4176) ; le problème des décharges de classe ; les bibliothèques publiques (p. 4176, 4177).

Intervention de M. Fouchet, Ministre de l'Education nationale (p. 4176, 4177) : l'extension de l'indemnité pour charges administratives aux directeurs d'écoles de 5 à 9 classes ; les bibliothèques de lecture publique ; adoption du titre au scrutin (p. 4177) ; liste des votants (p. 4179).

Titre IV ; adoption (p. 4177).

Etat C : Titre V ; le décret du 31 décembre 1963 et les constructions scolaires dans la région parisienne ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4177).

Art. 61 : *Prise en charge par l'Etat de la totalité des dépenses des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle ;* adoption (p. 4178).

Art. 62 : *Prise en charge par l'Etat des dépenses des personnels exerçant dans les établissements d'enseignement du premier degré à Saint-Pierre-et-Miquelon ;* adoption (*ibid.*).

Art. 63 : *Affectation au budget général des droits d'inscription perçus à l'occasion des concours d'entrée aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs et assimilés ;* adoption (*ibid.*).

Article additionnel : amendement de M. Rousselot tendant à introduire un article nouveau (maintien d'école dans les départements montagneux en contrepartie d'économies sur les crédits affectés aux constructions scolaires) ; retrait (p. 4178).

Orateurs : MM. Chapalain, *Rapporteur spécial,* Bosson, Fanton, Fouchet, *Ministre de l'Education nationale ;* Peretti, Rousselot. Budget 1967

EQUIPEMENT

I. — SECTION COMMUNE

DISCUSSION [7 novembre 1966] (p. 4326), [8 novembre 1966] (p. 4342). Entendus : MM. Ruais, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Denvers, Charpentier, François-Benard, Barbet, Martin, Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Chamant, Fourmond, Le Goasguen, Max-Petit, Pisani, *Ministre de l'Equipement.*

La création d'un grand Ministère de l'Equipement (p. 4326) ; l'aménagement du territoire (p. 4326) ; l'urbanisation (p. 4327); les transports (p. 4327) ; les collectivités locales (p. 4327) ; les problèmes de logement (p. 4327, 4329) ; la circulation routière ; les routes et autoroutes (p. 4327, 4328, 4329, 4330, 4331, 4342) ; la circulation dans les villes, notamment à Paris (p. 4327, 4329, 4331) ; les grandes métropoles régionales (p. 4328) ; la construction de H.L.M. (*ibid.*); la rénovation urbaine (p. 4329) ; les agences foncières (*ibid.*) ; le Centre de recherches d'urbanisme (p. 4330) ; les villes nouvelles (p. 4330) ; les Z.U.P. (p. 4330) ; la S.N.C.F.; la suppression envisagée de certaines lignes (p. 4330, 4342) ; les ateliers d'Epernay (p. 4330) ; le Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme (F.N.A.F.U.) et les réserves foncières (p. 4331, 4332) ; les hydrocarbures ; les transports ; le déchargement des pétroliers géants ; la rade de Brest (p. 4331, 4344) ; les problèmes des grands ensembles de Massy-Antony (p. 4344).

Intervention de M. Pisani, Ministre de l'Equipement (p. 4345 à 4351) ; la création d'un Ministère de l'Equipement regroupant les anciens Ministères des Travaux publics et de la Construction ; l'urbanisation accélérée ; les relations intervilles ; l'importance prédominante de la fonction « Transports » ; le marché foncier et le coût des terrains ; l'exemple de Dunkerque ; les crédits d'équipement ; l'aménagement du territoire ; l'organisation du Ministère ; les attributions de la Section commune, les difficultés de la « planification urbaine » ; les centres de recherches d'urbanisme ; les services régionaux ; les agences d'urbanisme ; les collectivités locales ; la nécessité économique et sociale de leur intégration ; la réinsertion du citoyen dans la cité ; le schéma di-

Budget 1967

recteur de la région parisienne ; la politique foncière imposée pour lutter contre la spéculation ; la politique de la construction et des transports ; l'imputation des charges d'infrastructure en fonction des services rendus ; la nécessité d'une meilleure coordination des transports ; les progrès à faire dans le domaine du prix, du nombre et de la qualité des logements ; la rénovation urbaine ; les villes nouvelles ; l'évasion des hommes des villes vers les campagnes ; l'architecture.

Etat B : Titres III et IV concernant le Ministère de l'Equipement ; I. — Section commune (p. 4351) ; adoption.

Etat C : Titre V; amendement de M. Royer, au nom de la Commission de la production, tendant à réduire le montant des autorisations de programme de 60 millions de francs ; la politique des réserves foncières ; l'insuffisance des crédits pour assurer la relance de l'industrie (p. 4351, 4353) ; la construction du logement social ; le schéma directeur du bassin parisien ; le financement des réserves foncières par l'emprunt ; la création d'un organisme autonome à vocation nationale avec des filiales régionales et départementales (p. 4352) ; l'extension souhaitable du marché financier (p. 4353).

Intervention de M. Pisani, Ministre de l'Equipement (p. 4352, 4353) ; le retard pris par la région parisienne ; l'aménagement des villes de la ceinture parisienne ; la budgétisation des fonds concernés ; le contrôle du Parlement ; le financement des réserves foncières par l'emprunt ; l'incompatibilité du système proposé avec la technique financière française (p. 4354) ; le financement des réserves foncières à très long terme par le budget et de celles à court et à moyen terme par la trésorerie ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 4354) ; adoption de l'autorisation de programme avec le chiffre ainsi modifié (*ibid.*).

Titres V et VI : adoption des crédits de paiement et des autorisations de programme (*ibid.*).

Article additionnel : amendement de M. Royer, au nom de la Commission de la production, tendant à insérer un article nouveau (création d'un établissement public chargé de préfinancer les achats de terrains destinés à la construction de logements) ; par application de l'article 40 de la Constitution, cet amendement est déclaré irrecevable (p. 4354, 4355).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Royer, *Rapporteur pour avis ;* Ruais, *Rapporteur spécial.*

II. — Travaux publics et Transports

DISCUSSION [8 novembre 1966] (p. 4355, 4361, 4385). Entendus : MM. Ruais, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Catalifaud, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges (Travaux publics et Transports) ;* Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Hoffer, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges (Voies navigables et Ports) ;* Bettencourt, *Secrétaire d'Etat aux Transports ;* Hinsberger, Voilquin, Philibert, Schaff, Couillet, Royer, André Halbout, Westphal, Deschizeaux, Fanton, Chazalon, Mainguy, Lolive, Zimmermann, Péronnet, Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Ehm, Martin, Carlier, Denvers, Berthouin, Georges, Grimaud, Mme Thome-Patenôtre, MM. Blancho, Catry, Thillard, Flornoy, Karcher, Duterne, Macquet, Ihuel, Rossi, Cazenave, Mlle Dienesch, MM. Georges Germain, Girard, Henry Rey, Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Bettencourt, *Secrétaire d'Etat aux Transports ;* Mlle Dienesch.

Les Ponts et Chaussées ; les problèmes de personnel (p. 4355, 4358, 4359, 4366, 4368, 4369, 4377, 4380, 4389) ; l'Institut géographique national (p. 4355) ; le problème des routes et autoroutes (p. 4355, 4356, 4357) ; le fonds d'investissement routier ; le trafic automobile ; les accidents de circulation (p. 4355, 4356, 4357, 4358, 4368, 4369, 4372, 4373, 4375, 4376, 4377, 4378, 4379, 4381) ; les voiries nationale, départementale et communale ; les charges des collectivités locales en la matière (p. 4356, 4367, 4368, 4369, 4370) ; les voies navigables (p. 4356, 4362, 4363) ; la canalisation du Rhône (p. 4356); de la Moselle de Metz à Nancy (p. 4356, 4363) ; les ports maritimes (p. 4356, 4362, 4379, 4380) ; les ports de plaisance (p. 4356, 4389) ; les techniques de transport portuaires (*ibid.*) ; la S.N.C.F. ; son déficit (p. 4356, 4357, 4359, 4366, 4367, 4370, 4371, 4372, 4373, 4383, 4384) ; le programme d'électrification (p. 4356) ; la suppression de certaines lignes secondaires ; leur remplacement par des transports routiers (p. 4356, 4357, 4359, 4366. 4367, 4371, 4373, 4378, 4379, 4380, 4384, 4386, 4387, 4388) ; la R.A.T.P. (p. 4357, 4359, 4374, 4375, 4376, 4388, 4389) ; les express régionaux (p. 4357); la coordination des transports (p. 4358) ;

l'aérotrain (p. 4358, 4381) ; le propulseur individuel ou « scooter aérien » (p. 4358) ; la circulation dans la région parisienne (p. 4358, 4374, 4388) ; le tunnel sous la Manche (p. 4359, 4377, 4378) ; les ports de Brest (p. 4362, 4380) ; de Rouen et du Havre (p. 4362, 4380, 4381) ; la réforme de la fiscalité des transports maritimes (p. 4362) ; l'axe Mer du Nord—Méditerranée (p. 4362, 4363, 4367, 4387) ; la reconstruction des ponts détruits par faits de guerre (p. 4366) ; la situation du personnel de la S.N.C.F. (p. 4369, 4371, 4378. 4379, 4380) ; les transports et la décentralisation (p. 4372) ; les travaux de défense contre les eaux ; le barrage d'Eguzon (p. 4373, 4474) ; la lutte contre la pollution (p. 4374) ; le métro aérien (*ibid.*); l'utilisation des routes secondaires pour les transports à grande distance (p. 4375) ; les transports en Alsace (p. 4378) ; les veuves de cheminots (*ibid.*) ; les transports dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais (p. 4380) ; la liaison Seine-Moselle (p. 4380, 4381) ; les autoroutes de l'Ouest et du Sud ; leurs accès dans Paris (p. 4382) ; la situation de Saint-Nazaire ; la reprise dans la construction navale; la suppression des bases américaines (p. 4382) ; la nécessité d'une autoroute Calais-Saint-Omer-Arras (p. 4383); les métropoles régionales et les villes moyennes (*ibid.*) ; les liaisons routières du Sud-Ouest (p. 4384) ; les transports dans l'Est ; les liaisons Est-Ouest (p. 4385, 4386, 4387) ; l'aménagement de la Loire (p. 4387); la liaison Soissons-autoroute du Nord (p. 4388) ; les accidents de trajet ; les cyclomoteurs et le permis A 1 (p. 4388).

Interventions de M. Bettencourt, Secrétaire d'Etat aux Transports (p. 4363 à 4366) : le déficit chronique des transports nationalisés ; les réductions de personnel à la S.N.C.F. ; le remplacement envisagé de certains trains par des transports routiers ; les économies réalisées par la R.A.T.P. ; la modernisation de son matériel ; le programme d'électrification de la S.N.C.F. ; le métro régional ; les transports routiers ; les transports urbains ; les voies de coordination ; les transferts de trafic ; la normalisation des comptes de la S.N.C.F. ; le réseau breton ; la concurrence internationale ; l'accord de Bruxelles de juin 1965 sur les transports; les bouleversements attendus dans le domaine des transports au cours de la prochaine décennie; (p. 4392 à 4395) : le remplacement des lignes de chemin de fer fermées par des services routiers ; les modifications du réseau S.N.C.F. ; la majoration des tarifs de la S.N.C.F. ; l'électrification du réseau et la diésélisation ; la situation des agents ; les pensions de réversion ; la R.A.T.P. ; les ateliers d'Epernay ; les techniques rail-route ; le prolongement des lignes de métro classiques ; le métro suspendu.

Intervention de M. Pisani, Ministre de l'équipement (p. 4389 à 4393) : les pistes cyclables ; l'axe Paris-Metz-Nancy-Strasbourg ; la liaison Soissons-autoroute du Nord ; la liaison Est-Centre-Ouest ; le programme d'autoroutes ; les ponts détruits par faits de guerre ; la sécurité routière ; la R.N. 7 ; l'autoroute de l'Ouest ; la liaison Rive-de-Giers-Givors ; le tunnel de la Manche ; les raisons du choix d'un tunnel ferroviaire « passe-autos » ; les ports de plaisance ; l'opération Languedoc-Roussillon ; le port français d'éclatement en eau profonde ; l'aménagement de la Loire ; la liaison Mer du Nord-Méditerranée ; l'aménagement de la Moselle et du Rhône ; la protection contre les inondations : le barrage d'Eguzon ; les questions de personnel ; l'équilibre financier des sociétés nationales ; (p. 4394) : la fermeture de lignes secondaires en Bretagne.

Etat B : Titre III concernant le Ministère de l'Equipement ; II. — Travaux publics et Transports (p. 4395) ; adoption de la réduction de crédits ; vote défavorable du groupe communiste.

Titre IV : la fermeture de la ligne Digne-Nice (p. 4396) ; adoption au scrutin (p. 4396); liste des votants (p. 4423).

Etat C : Titre V (p. 4396) ; la régularisation du cours de la Loire ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement ; vote défavorable du groupe communiste.

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement.

Etat D : Chapitre 35-21 ; Titre III concernant le Ministère de l'Equipement (II. — Travaux publics et Transports) ; adoption (p. 4396).

Orateurs : MM. Bettencourt, *Secrétaire d'Etat aux Transports ;* Delorme, Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Rivain.

III. — Logement et art 42, 43 et 44.

DISCUSSION [8 novembre 1966] (p. 4397), [9 novembre 1966] (p. 4425, 4451). Entendus : MM. Mondon, Chamant, Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Taittinger, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Royer, *Rapporteur pour avis de la Commis-*

Budget 1967 *sion de la production et des échanges ;* Martin, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Nungesser *Secrétaire d'Etat au Logement ;* Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Chamant, Terré, Kir, Desouches, Denvers, Pillet, Fajon, Lepage, Aldny, Montagne, Ithurbide, Delainzy, Sauzedde, Hinsberger, Grussenmeyer, Brousset, Schaff, Buot, Forest, Vanier, Emile-Pierre Halbout, Le Guen, de Poulpiquet, Poncelet, Georges Germain, Prioux, Césaire, Voisin, Trémollières, Fossé, Lecocq, Vivien, Carter, Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Nungesser, *Secrétaire d'Etat au Logement.*

Le logement social, les H.L.M. ; les logements aidés (p. 4397, 4398, 4400, 4401, 4402, 4403, 4408, 4426, 4427, 4428, 4429, 4430, 4431, 4432, 4433, 4437, 4438, 4439, 4440, 4443, 4444, 4446) ; l'évolution des crédits (p. 4397) ; les logements primés (p. 4397, 4398, 4400, 4430, 4432, 4434, 4440, 4443) ; l'épargne-logement ; sa réussite (p. 4398, 4399, 4403, 4430, 4435, 4442, 4446) ; la crise du logement, notamment dans la région parisienne (p. 4398, 4399, 4402, 4426, 4427, 4429, 4430, 4431, 4432, 4433, 4439, 4441, 4444) ; le ralentissement dans l'industrie du bâtiment (p. 4398, 4400, 4408, 4427, 4434, 4443, 4444) ; la réforme des structures du marché de la construction (p. 4398) ; la lutte contre la spéculation immobilière ; le prix des terrains (p. 4398, 4428, 4430, 4434, 4441, 4444); le marché hypothécaire (p. 4399, 4400, 4430, 4437, 4446) ; les maisons individuelles ; le « Village-Expo » (p. 4399, 4402, 4430, 4431, 4435, 4436, 4437, 4440, 4442, 4443, 4444) ; la construction et le V[e] Plan (p. 4400, 4429, 4434, 4435, 4444, 4447) ; l'effort en faveur de la recherche et des études (p. 4400) ; les immeubles à loyer normal (I.L.N.) (p. 4400, 4403, 4432, 4444, 4446); le relais des crédits publics par l'épargne privée (p. 4401, 4426) ; l'accession à la propriété (p. 4401, 4403, 4431, 4435, 4436, 4439, 4440, 4445, 4446) ; le logement des personnes âgées ((p. 4402, 4403, 4432, 4437) ; la résorption des bidonvilles (p. 4402, 4433, 4437) ; les logements pour handicapés (p. 4403) ; l'allocation-logement (p. 4408, 4427, 4428, 4430, 4438) ; l'appropriation par les collectivités locales des terrains indispensables à la construction (p. 4428, 4430) ; le futur projet de loi foncière (4428, 4430) ; la contribution de 1 % sur les salaires (p. 4431) ; les sociétés d'économie mixte (p. 4432) ; le coût de la construction (p. 4433) ; la simplification nécessaire des formalités (p. 4434, 4438) ; l'industrialisation de la construction (p. 4435, 4444) ; la rénovation du centre de Paris (p. 4436) ; le remboursement des prêts aux fonctionnaires (p. 4436) ; la réforme du permis de construire (p. 4437) ; le programme social de relogement (p. 4437, 4439) ; la législation des loyers ((p. 4439, 4440) ; le problème de la construction en Bretagne (p. 4439, 4440) ; l'habitat rural ; la construction en milieu rural (p. 4440) ; les charges des collectivités locales en matière de viabilisation des terrains (p. 4441) ; la construction dans les D.O.M. (p. 4442, 4444); la crise du secteur privé de la construction ; le Crédit foncier (p. 4445) ; le problème des expropriés (p. 4445) ; le logement des cadres moyens (p. 4445, 4446).

Interventions de M. Nungesser, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 4403 à 4407) : le caractère contradictoire des solutions proposées pour résoudre la crise du logement ; la priorité donnée par le Gouvernement au logement social ; et aux H.L.M. ; la résorption des bidonvilles ; le relogement des personnes âgées ; la Caisse des prêts aux H.L.M. ; la disparition progressive des primes non convertibles ; les coopératives de H.L.M. ; les sociétés d'économie mixte ; l'aménagement du système de location-vente ; le financement des I.L.N. ; la réforme du 1 % patronal ; le décret d'application de la loi relative à la vente des H.L.M. ; l'accession à la propriété ; la crise du bâtiment ; la lutte contre la spéculation immobilière ; l'épargne-logement ; le marché hypothécaire ; l'allocation-logement ; les mesures prises en vue d'abaisser le coût de la construction ; la planification urbaine et l'urbanisme ; la mise au point d'une politique de la maison familiale ; (p. 4453 à 4456) : l'évolution du nombre des H.L.M. locatives ; l'accession à la propriété ; la situation des mal logés dans la région parisienne ; la Caisse de prêts des H.L.M. ; le 1 % patronal ; la disparition des baraquements et bidonvilles ; les logements destinés aux personnes âgées ; le cas de Lunéville ; les conditions d'occupation des H.L.M. ; les prêts aux sociétés de crédit immobilier ; le financement des établissements annexes ; l'accession à la propriété des locataires de H.L.M. ; le « secteur diffus » ; les primes sans prêt ; la situation dans les D.O.M. ; les difficultés de la construction non aidée ; l'assainissement du marché des logements ; l'orientation souhaitable des professionnels vers la clientèle des classes moyennes et des jeunes cadres ; l'accession à la propriété ; le marché hypothécaire ; l'alloca-

tion-logement ; les prix-plafonds ; la réforme du permis de construire ; les maisons individuelles ; les sociétés de construction ; la rénovation des immeubles anciens ; les réalisations de la Ve République dans le domaine du logement.

Intervention de M. Pisani, Ministre de l'Equipement (p. 4451 à 4453) ; l'acceptation par les rapporteurs des orientations nouvelles de la politique du logement ; les difficultés de la période de transition ; l'aide de l'Etat aux logements sociaux et H.L.M. ; l'allocation-logement ; les prêts différés ; les I.L.N. ; les primes à prêt spécial ; la construction ; le Plan et le revenu national brut; les problèmes fonciers ; l'amélioration de la productivité obtenue par les entreprises de pointe ; la rénovation immobilière et urbaine.

Etat B : Titres III et IV concernant le Ministère de l'Equipement (III. — Logement) (p. 4456) ; adoption des réductions de crédit.

Etat C : Titres VI et VII ; adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4456, 4457).

Art. 42 : *Programme de construction des H.L.M.* (p. 4457) ; les trois amendements relatifs aux H.L.M. déposés par le groupe communiste et déclarés irrecevables ; le transfert du secteur I.L.N. aux H.L.M. des logements qui ne pourraient être construits au cours des années 1966 et 1967 ; le renforcement du financement de l'accession à la propriété (p. 4458) ; le quadruplement des besoins en logements depuis 1957 ; amendement de M. Denvers tendant à compléter le paragraphe 1 par les mots : « Toutes dispositions de financement utiles seront prises pour en assurer la réalisation » ; retrait ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Denvers (affectation aux opérations d'accession à la propriété de 20 % des crédits de programmes globaux d'H.L.M.) ; adoption (p. 4459) ; amendement de M. Royer, au nom de la Commission de la production (affectation des crédits non utilisés pour le financement des I.L.N. à la réalisation d'un programme supplémentaire de H.L.M.) ; les trois séries de modifications qui avaient été proposées par la Commission de la production ; retrait de l'amendement, repris par M. Darchicourt, au nom du groupe socialiste ; le problème de la rénovation urbaine (p. 4460) ; le coût budgétaire de l'effort supplémentaire consenti par le Gouvernement pour la construction ; le programme d'I.L.N. (*ibid.*).

Budget 1967

En vertu de l'article 99, alinéa 2 du Règlement, l'amendement de la Commission de la production, ne peut être repris ; adoption de l'article au scrutin (p. 4461) ; liste des votants (p. 4468).

Art. 43 : *H.L.M., Bonification d'intérêt ;* adoption (*ibid.*).

Art. 44 : *Programme triennal de logements primés ;* adoption (*ibid*).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Darchicourt, Denvers, Nungesser, *Secrétaire d'Etat au Logement ;* Pasquini, Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Roucaute, Royer, *Rapporteur pour avis ;* Taittinger, *Rapporteur spécial.*

IV. — Aviation civile

DISCUSSION [9 novembre 1966] (p. 4461, 4471). Entendus : MM. Anthonioz ; *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Duperier, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Bettencourt, *Secrétaire d'Etat aux Transports ;* La Combe, Poirier, André Rey, Barberot, Clostermann, Cermolacce, Bardet, Le Lann, Thillard, Dassié, Danel, Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Duvillard, Bettencourt, *Secrétaire d'Etat aux Transports.*

L'évolution des crédits ; la nouvelle présentation budgétaire (p. 4461, 4464) ; le développement exceptionnel du transport aérien français (p. 4461) ; l'avion supersonique Concorde (p. 4461, 4463, 4464, 4465, 4466, 4467, 4475) ; les problèmes de personnel (p. 4461, 4462, 4476, 4477, 4479) ; le personnel navigant ; les pilotes de lignes (p. 4462, 4465) ; la situation financière de l'aéroport d'Orly (p. 4462, 4465) ; Air France ; les résultats acquis ; les problèmes d'avenir (p. 4462, 4465) ; Air Inter (p. 4462, 4463, 4465, 4480, 4481) ; l'avion Caravelle (p. 4463, 4464, 4465) ; l'Airbus ; appareil gros porteur (p. 4464, 4466, 4475, 4476, 4478) ; l'activité de la Compagnie U.T.A. (p. 4464, 4465) ; l'aviation légère (p. 4464, 4466, 4478, 4481) ; les crédits d'entretien des bâtiments et installations (p. 4465) ; l'aéroport de Paris-Nord et ses accès (p. 4465) ; les avions Nord 262, Bréguet 941, Potez et Mystère 20 (p. 4465); l'industrie aéronautique (p. 4465, 4466, 4467, 4477, 4480) ; les aéro-clubs (p. 4467) ; les organismes aéronautiques internationaux (*ibid.*) ; le problème du bruit au voisinage des aérodromes (p. 4474) ; la météorologie nationale (p. 4476,

Budget 1967

4479) ; les difficultés des sociétés aéronautiques de la région de Toulouse, notamment la société Potez-Aviation (p. 4476, 4477, 4480); le renouveau de la construction aéronautique allemande (p. 4477) ; les réticences des compagnies nationales à employer des matériels français (p. 4478, 4479, 4480) ; l'insuffisance des infrastructures (p. 4480) ; les liaisons aériennes dans l'Ouest (p. 4481) ; celles de Lille avec Paris et Lyon (p. 4482).

Intervention de M. Bettencourt, Secrétaire d'Etat aux Transports (p. 4471 à 4474) : la politique aéronautique ; le Concorde et ses caractéristiques; la construction aéronautique civile et la modernisation des flottes de transporteurs ; les commandes de Concorde ; les retombées technologiques et scientifiques de la construction de cet avion ; son intérêt économique immédiat ; l'Airbus ; les conversations franco-britanniques et franco-allemandes à ce sujet ; les difficultés de financement ; les achats d'avions par Air France ; l'avion Caravelle ; le budget d'Air France ; son solde bénéficiaire ; les problèmes du personnel navigant, Air Inter ; l'aéroport de Paris ; les aéro-clubs agréés ; la dispersion des services de l'administration centrale ; l'organisation de la circulation aérienne en France ; l'aérodrome de Paris-Nord ; celui de Nouméa-la-Tontouta ; la compagnie U.T.A. ; la construction d'une piste à Hihifo aux îles Wallis ; l'allongement de la piste de Cayenne ; la politique aéronautique française, gage d'indépendance nationale ; (p. 4483 à 4485) ; la ligne Air Inter Paris-Lille; la desserte aérienne de la Bretagne ; l'application de la T.V.A. aux investissements d'Air Inter; l'aérodrome de Tarbes-Ossun-Lourdes ; la détaxation des carburants ; la météorologie nationale ; les conditions de travail des pilotes de ligne ; le Transall ; les agents contractuels ; l'Airbus ; l'outillage nécessaire à la fabrication en série du Concorde; l'avenir des usines Potez ; le problème du bruit ; les procédures « antibruit » ; l'aménagement des horaires.

Intervention de M. Pisani, Ministre de l'Equipement (p. 4482 et 4483) : le problème de l'Airbus ; la recherche de la sécurité ; l'aménagement des aéroports ; le Concorde ; le caractère raisonnable de sa construction; l'aérotrain.

Etat B : Titre III concernant le Ministère de l'Equipement (IV. — Aviation civile) (p. 4485) ; la titularisation des agents contractuels ; adoption du titre ; vote défavorable des groupes communiste et socialiste.

Etat C : Titre V ; le bloc technique de l'aérodrome de Saint-Etienne ; amendement de M. Poirier tendant à réduire le montant des autorisations de programme de 741.000 francs ; le problème du bruit ; l'implantation des radio-balises (p. 4486) ; le colloque de Londres sur le bruit des appareils modernes; retrait de l'amendement de M. Poirier ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4486).

Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement ; vote défavorable du groupe communiste.

Orateurs : MM. Anthonioz, *Rapporteur spécial ;* Bettencourt, *Secrétaire d'Etat aux Transports ;* Boscher, Le Lann, Neuwirth, Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Poirier.

V. — Marine marchande

DISCUSSION [21 octobre 1966] (p. 3736, 3739). Entendus : MM. Christian Bonnet, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Bayle, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges;* Bettencourt, *Secrétaire d'Etat aux Transports ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Zuccarelli, Denvers, Peretti, Michaud, Cermolacce, Rey, Godefroy, Bourdelles, Richet, Orvoën, Miossec, Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Bettencourt, *Secrétaire d'Etat aux Transports.*

La construction navale (p. 3736, 3737, 3745, 3748) ; la situation améliorée de l'armement naval (p. 3736, 3737, 3744) ; l'aide au cabotage (p. 3736, 3738, 3745, 3746, 3748, 3749, 3750) ; les mesures sociales en faveur des marins (p. 3736) ; la Compagnie générale transatlantique et les Messageries maritimes (*ibid.*) ; les pêches maritimes (p. 3737, 3738, 3743, 3744, 3746, 3747, 3748, 3749, 3750, 3751, 3752) ; la détaxation des carburants (p. 3737, 3744, 3747, 3749, 3752 ; le marché du poisson (p. 3737, 3746, 3750, 3751, 3752) ; les questions de personnel (p. 3737) ; l'inscription maritime (p. 3737, 3747) ; les négociations de Bruxelles sur la pêche (p. 3737, 3743, 3749) ; le maintien d'un département ministériel pour les questions maritimes (p. 3737) ; le renouveau de l'intérêt pour ces questions (*ibid.*); l'évolution des crédits (p. 3737) ; les sociétés de sauvetage maritime (p. 3738) ; les navires porte-containers (*ibid.*) ; les Chantiers naval de la Seyne ; leur redressement spectaculaire (p. 3737, 3738) ; le cas du port de Boulogne (p. 3743) ; les négociations de Bruxelles

sur la pêche (p. 3737, 3743, 3744) ; les liaisons maritimes entre le continent et la Corse (p. 3744, 3745) ; l'insuffisance des crédits budgétaires (p. 3745, 3746) ; les Chantiers de la Ciotat et la faillite de l'Intra-Bank (p. 3747, 3748) ; les syndics des gens de mer (p. 3746); les pensions de marins (p. 3746, 3747, 3749, 3750, 3751) ; l'E.N.I.M. (p. 3748, 3749) ; la productivité et l'automation (p. 3748).

Interventions de M. Bettencourt, Secrétaire d'Etat aux Transports (p. 3739 à 3743) : l'action gouvernementale en faveur de l'armement naval ; les mesures prises en faveur des marins ; la formation professionnelle ; les corps de défense ; la fusion des deux sociétés de sauvetage ; la création d'une prime de modernisation des cargos ; la réforme des auxiliaires de transport ; les accords de coopération conclus entre les armateurs ; le déficit d'exploitation des compagnies nationales de navigation ; leur fusion éventuelle ; la multiplication des croisières ; la réforme des services extérieurs ; l'enseignement et la promotion sociale ; l'E.N.I.M. ; les conchyliculteurs ; la construction navale ; le regroupement des chantiers et l'amélioration de leur situation ; la pêche maritime ; l'I.S.T.P.M. ; (p. 3753 à 3755) ; l'établissement d'un programme de pêche ; les négociations de Bruxelles ; la détaxation des carburants ; l'aide au cabotage ; les transports vers la Corse ; le chalutage côtier ; l'équipement des bateaux en radio-balise ; les retraités de la marine ; les conclusions du rapport Forner ; les syndics des gens de mer ; les S.I.D.R.I.P.

Intervention de M. Boutin, Secrétaire d'Etat au Budget (p. 3743) ; l'effort supplémentaire consenti par le Gouvernement en faveur de la pêche.

Intervention de M. Pisani, Ministre de l'Equipement (p. 3752, 3753) ; la détaxation du carburant ; la nécessité d'un effort concomitant de la profession ; les négociations de Bruxelles ; la construction navale française ; la concurrence internationale, notamment japonaise.

Etat B : Titre III concernant le Ministère de l'Equipement (V. — Marine marchande) (p. 3755) ; adoption de la réduction de crédit ; vote défavorable du groupe communiste.

Titre IV : adoption de la réduction de crédit ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Etat C : Titres V et VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement ; votes défavorables du groupe communiste.

Art. 48 : *Aide au cabotage ;* adoption ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Art. 49 : *Aide à la construction navale ;* adoption ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Orateurs : MM. Bourdelles, de Rocca Serra.

Industrie

DISCUSSION [7 novembre 1966] (p. 4293, 4317). Entendus : MM. Bailly, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Poncelet, *Rapporteur pour avis de la Commission de la Production et des échanges ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Marcellin, *Ministre de l'Industrie ;* Lemaire, *Président de la Commission de la production et des échanges ;* Martel, Neuwirth, Pleven, Marcellin, *Ministre de l'Industrie ;* Derancy, Martin, Ebrard, Mme Launay, MM. Jacquet, Balmigère, Schwartz, André Rey, Fabre, Sallenave, Brousset, Mme Prin, MM. Caille, Gauthier, Le Guen, Zimmermann, Bayou, Ehm, Schaff, Coumaros, Gasparini, Marcellin, *Ministre de l'Industrie.*

La politique charbonnière ; les difficultés des houillères (p. 4294, 4300, 4302, 4303, 4312, 4318, 4319) ; l'artisanat (p. 4294, 4307, 4309, 4310, 4312) ; la politique de l'énergie (p. 4294, 4299, 4300, 4318) ; la recherche industrielle (p. 4294, 4296) ; le pétrole ; les entreprises et la recherche (p. 4294, 4295, 4296, 4297) ; l'accident de Feyzin ; les problèmes de sécurité (p. 4294, 4295, 4312) ; la pollution de l'eau et de l'atmosphère (p. 4294, 4297, 4299) ; l'énergie atomique (p. 4294) ; la concentration des entreprises (p. 4295, 4313) ; l'exportation des biens d'équipement (*ibid.*) ; la négociation Kennedy (*ibid.*) ; l'industrie mécanique française (p. 4295) ; textile (p. 4294, 4296, 4300) ; électrique et électronique (p. 4294, 4296) ; chimique (p. 4296) ; le « plan-calcul » (*ibid.*) ; le personnel de la S.O.F.R.E.P. (*ibid.*) ; la déduction fiscale pour investissements (p. 4297) ; la fermeture des usines Fouga à Béziers (p. 4297, 4306, 4314) ; la création souhaitable d'une banque des participations industrielles (p. 4297) ; les forges d'Hennebont (*ibid.*) ; les problèmes de reconversion (p. 4297, 4300, 4301) ; la sidérurgie ; la convention passée entre les pouvoirs publics et la profession le 26 juillet 1966 (p. 4298, 4304, 4306, 4309, 4311, 4320) ; la situation en Lorraine ; les problèmes d'emploi (p.

Budget 1967

4298, 4299, 4303, 4306, 4317, 4318, 4319, 4320) ; les associations pour le développement de l'économie régionale (p. 4299) ; la situation des mineurs ; leurs revendications (p. 4299, 4300, 4302, 4304, 4311, 4312) ; la cokerie de Dunkerque (p. 4300) ; la nationalisation souhaitable des mines de fer et de la sidérurgie (p. 4300, 4311) ; la décentralisation industrielle (p. 4301, 4309, 4313, 4314) ; les implantations d'industries alimentaires et agricoles dans l'Ouest (p. 4302) ; le statut du personnel des sociétés d'hydrocarbures ; les Pétroles d'Aquitaine (p. 4304, 4310) ; les industries d'art et de création (p. 4304, 4310, 4311) ; la haute couture (p. 4305) ; la situation de la S.E.C.I.M. (p. 4305, 4306) ; les Chantiers de la Ciotat et le krach de l'Intra-Bank (p. 4306, 4315) ; la situation difficile de la région Midi-Pyrénées (p. 4307, 4308) ; l'Office national de l'Azote (p. 4308) ; les investissements ; le marasme du marché financier (p. 4308, 4309) ; la situation dans l'Isère (p. 4312, 4313) ; la dégradation économique dans le Haut-Rhin ; les potasses d'Alsace (p. 4313, 4314) ; la situation dans le Biterrois (p. 4314) ; les industries vosgiennes et alsaciennes (p. 4315) ; la réalisation d'un triangle lourd : Lorraine-Luxembourg-Sarre (p. 4318).

Interventions de M. Marcellin, Ministre de l'Industrie (p. 4302) : la décentralisation industrielle ; (p. 4320 à 4324) : la recherche scientifique et technique ; la formation professionnelle ; la politique énergétique ; l'effort d'investissement dans les secteurs en expansion ; l'usine électrique de Strasbourg ; la centrale de Fessenheim ; le pétrole ; l'accroissement de la capacité de stockage ; la S.O.F.R.E.P. ; les pétroles d'Aquitaine ; la politique charbonnière ; la réduction de la production aux Charbonnages de France ; les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité ; le Bureau de recherche géologique et minière ; la Société pétrolière de la Mure ; l'Office de l'azote ; les Potasses d'Alsace ; l'usine de Montbrison ; la fermeture d'une usine à Guingamp ; l'industrie lorraine ; la fermeture des usines Fouga ; la société C.E.M.A. ; l'inspection des établissements classés ; l'industrie mécanique ; l'aide à la haute couture ; l'implantation des usines de traitement du gaz ; l'artisanat ; les métiers d'art ; le bilan de la décentralisation industrielle en dix ans ; la recherche ; la formation professionnelle ; le rôle des chefs d'entreprises ; celui des cadres et ouvriers.

Etat B : Titre III concernant le Ministère de l'Industrie (p. 4324) ; **adoption ; vote** défavorable du groupe communiste.

Titre IV ; la situation du bassin des houillères de la Loire ; amendement de M. Boscary-Monsservin tendant à réduire de 20 millions de francs le montant des crédits (*ibid.*) ; le secteur des houillères privées (p. 4325) ; le prix du charbon ; l'aide aux industries locales valables ; l'octroi de primes compensatrices ; le drame de Decazeville ; l'implantation dans cette ville d'une aciérie à oxygène ; retrait de l'amendement (p. 4326) ; adoption du titre ; vote défavorable des groupes socialiste et communiste.

Etat C : Titres V et VI ; adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4326).

Orateurs : MM. Bailly, *Rapporteur spécial ;* Boscary-Monsservin, Chamant, Marcellin, *Ministre de l'Industrie ;* Neuwirth.

Intérieur et Rapatriés

DISCUSSION [24 octobre 1966] (p. 3761, 3787). Entendus : MM. Charret, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Neuwirth, Zimmermann, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Mondon, Rabourdin, Maurice Faure, Pic, Sallenave, Barbet, Poudevigne, Mme Ploux, MM. Alduy, Privat, Fouchier, Bustin, Icart, Fanton, Ponseillé, Philibert, Feix, Prioux, Schumann, Mme de Hauteclocque, MM. Ducos, Bayou, Schloesing, Brousset, Krieg, du Halgouët, Laurin, Bailly, Berger, Frey, *Ministre de l'Intérieur ;* Mondon, Prioux.

L'évolution des crédits (p. 3762) ; la réorganisation de la région parisienne (*ibid.*) ; les personnels de police ; l'insuffisance des effectifs (p. 3762, 3764, 3766, 3769, 3771, 3772, 3777, 3783, 3784, 3788, 3790, 3792) ; les gardiens de la paix (p. 3762) ; les charges des collectivités locales en matière de police (p. 3763, 3769) ; les rapatriés ; les problèmes d'indemnisation ; le rapport Lavigne (p. 3763, 3765, 3771, 3772, 3773, 3774, 3775, 3776, 3778, 3779, 3781, 3782, 3783, 3785, 3786, 3787, 3788, 3790, 3791) ; les problèmes de personnel, notamment du personnel communal (p. 3763, 3764, 3772, 3774, 3776, 3777, 3792, 3793) ; la protection civile (p. 3764) ; le problème de l'eau (p. 3764) ; la pollution atmosphérique et le bruit (p. 3767) ; les difficultés financières des collectivités locales ; les transferts de charges (p.

3765, 3766, 3767, 3768, 3769, 3770, 3771, 3777, 3778, 3783) ; les communes dites « dortoirs » (p. 3767) ; le fonctionnement des services de préfecture (p. 3767, 3772) ; la voirie départementale et communale (p. 3770, 3777, 3778, 3790) ; les secrétaires de mairie (p. 3774) ; la recherche des disparus en Algérie (p. 3776) ; l'amnistie (p. 3776, 3791) ; l'évolution inquiétante de l'administration de l'Etat vers le régionalisme (p. 3779, 3780, 3781) ; le rôle des C.O.D.E.R. (p. 3779) ; la réduction des crédits à la SONACOTRA (p. 3783) ; la réforme de l'organisation du Ministère (p. 3789) ; les communes rurales (p. 3790) ; les incendies de forêts (*ibid.*).

Intervention de M. Frey, Ministre de l'Intérieur (p. 3793 à 3799) ; les rapatriés, leur reclassement ; les Français rapatriés avant le 1er juillet 1961 ; le problème des retraites ; le programme spécial de H.L.M. ; le rapport Lavigne sur l'indemnisation ; le coût global du rapatriement ; l'évolution des masses budgétaires du Ministère ; l'administration générale ; la réforme régionale et le rôle du préfet ; la réorganisation de la région parisienne ; la sûreté nationale ; les gardiens de la paix ; les problèmes propres à la Préfecture de police ; la réforme des services de police ; la protection civile ; le statut des démineurs ; les sapeurs-pompiers; la lutte contre les feux de forêts ; les problèmes des collectivités locales ; l'importance grandissante des équipements collectifs ; l'adaptation des structures locales et des finances locales ; l'augmentation rapide de la contribution globale de l'Etat ; la réforme de la fiscalité directe et des centimes additionnels ; les nouvelles sources d'emprunt pour les collectivités locales ; les transferts de charges.

Etat B : Titre III concernant le Ministère de l'Intérieur (p. 3799) ; les deux amendements acceptés par la Commission des lois reprenant les termes de la proposition de loi de MM. Jamot et Bourgeois tendant à l'uniformité et à la cohésion de la carrière communale ; l'irrecevabilité de ces amendements en vertu de l'article 42 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 opposé par la Commission des finances (p. 3800) ; adoption du titre III.

Titre IV ; adoption de la réduction de crédit (*ibid.*).

Etat C : Titre V et V ; adoption des autorisations de programme et des crédits de palement.

Etat D : Titre III ; adoption du crédit de paiement (*ibid.*). Budget 1967

Etat B : Titres III et IV concernant le Ministère de l'Intérieur (Rapatriés) ; adoption des réductions de crédits (*ibid.*).

Orateurs : MM. Charret, *Rapporteur spécial ;* Pasquini, Zimmermann, *Rapporteur pour avis.*

Jeunesse et Sports

DISCUSSION [21 octobre 1966] (p. 3715). Entendus : MM. Marcenet, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Flornoy, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* Missoffe, *Ministre de la Jeunesse et des Sports ;* Dupuy, Missoffe, *Ministre de la Jeunesse et des Sports ;* Dupuy, Missoffe, *Ministre de la Jeunesse et des Sports ;* Barniaudy, Péronnet, Darchicourt, Marcenet, *Rapporteur spécial ;* Rickert, Boyer-Andrivet, Ducoloné, Ehm, Grenier, Vivien, Flornoy, *Rapporteur pour avis ;* Heitz, Schloesing, Chamant, Missoffe, *Ministre de la Jeunesse et des Sports ;* Dupuy, Nilès, Péronnet, Ducoloné.

La création d'un Secrétariat d'Etat pour la Jeunesse et les Sports (p. 3715, 3716, 3725, 3726, 3728) ; l'évolution des crédits ; leur insuffisance (p. 3716, 3720, 3724, 3725, 3726, 3728, 3729) ; l'action de M. Maurice Herzog (p. 3716) ; la préparation des Jeux Olympiques, notamment des Jeux d'hiver à Grenoble (p. 3716, 3717, 3723, 3725) ; les maisons de jeunes (p. 3716, 3717, 3723) ; les résultats remarquables obtenus par les athlètes français (p. 3716, 3728) ; la loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif (p. 3716, 3729, 3733) ; les problèmes d'animation ; la formation d'animateurs (p. 3717, 3722, 3723, 3725, 3727, 3728, 3729, 3732) ; la parution prochaine d'un Livre blanc sur les problèmes de la jeunesse (p. 3717, 3721, 3725, 3727, 3728) ; le Livre blanc communiste (p. 3728) ; l'éducation physique et sportive (p. 3721, 3725, 3728, 3729) ; la Fédération sportive et gymnique du travail (p. 3721) ; la politique de la jeunesse (p. 3722, 3724) ; le Haut Comité de la Jeunesse (p. 3722, 3724, 3725) ; la consultation directe de la Jeunesse par le Ministre (p. 3723, 3727, 3728) ; l'exode des jeunes ruraux (p. 3724) ; l'éducation musicale (p. 3725) ; les centres de vacances (*ibid.*) ; la jeunesse dans les grands ensembles (*ibid.*) ; les promotions honorifiques accordées à certains champions (p. 3725) ;

Budget 1967 l'aide nécessaire aux collectivités locales (p. 3727) ; les classes « vertes » (p. 3727) ; la réforme de structure du football (p. 3728) ; les Jeux européens (p. 3728) ; le gymnase de Malakoff (p. 3729) ; le cas de Saint-Denis (p. 3730, 3731) ; la coordination entre les programmes des Ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse (p. 3731) ; la Ve République et la jeunesse (p. 3733).

Interventions de M. Missoffe, Ministre de la Jeunesse (p. 3718 à 3720) : la majoration des crédits ; les dangers de l'étatisation de la jeunesse ; l'enquête personnelle faite par le Ministre sur les conditions de vie et les aspirations de la jeunesse actuelle ; l'augmentation de la proportion des jeunes dans la population ; l'évolution des conceptions politiques de la jeunesse ; son goût des responsabilités et son désir d'évasion ; la démission des parents ; la publication d'un Livre blanc sur la jeunesse ; l'application des solutions retenues ; (p. 3733 à 3735) : la consultation du Haut Comité de la Jeunesse; l'action des mouvements de jeunesse ; la nécessité pour eux de se « recycler » ; le rôle des animateurs ; les maisons de jeunes ; la nécessité de changer l'esprit du public, parents et professeurs notamment à l'égard du sport ; l'attribution de la Légion d'honneur à certains sportifs ; le problème du football.

Etat B : Titre III concernant le Ministère de la Jeunesse et des Sports (p. 3735) ; adoption ; vote défavorable du groupe communiste (p. 3736).

Titre IV : adoption ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Etat C : Titres V et VI ; adoption des autorisations de programmes et des crédits de paiement ; votes défavorables du groupe communiste (p. 3736).

JUSTICE et art. 50.

DISCUSSION [27 octobre 1966] (p. 3995). Entendus : MM. Sabatier, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Krieg, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;* La Combe, Lepage, Dejean, Massot, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Commenay, Caill, Garcin, Zimmermann, Delachenal, Pierre Bas, Le Guen, Meunier, Hoguet, Le Goasguen, de Grailly, Foyer, *Garde des Sceaux.*

La rénovation du système judiciaire (p. 3995) ; l'insuffisance des crédits (p. 3995, 3996, 4001, 4004) ; la situation des magistrats ; les problèmes de recrutement, de rémunération et d'avancement (p. 3995, 4001, 4003, 4004, 4006) ; les auxiliaires de justice (p. 3995, 3996, 4000) ; les abus de détention préventive (p. 3995, 3996) ; la réforme des greffes, son ajournement au 1er décembre 1967 (p. 3996, 3999, 4001, 4003, 4004, 4005, 4006, 4007, 4008) ; les nombreuses réformes juridiques menées à bien par le Gouvernement et par le Parlement (p. 3997) ; le bon fonctionnement et les heureux résultats des Commissions mixtes parlementaires (p. 3997); la complication excessive des textes réglementaires d'application des lois, notamment en matière de loyers commerciaux (p. 3997, 400, 4001, 4002) ; les collectivités locales et les frais de justice (p. 3999) ; les greffes des tribunaux de commerce (*ibid.*) ; les conseils de prud'hommes (*ibid.*) ; le personnel des services pénitentiaires (p. 4001, 4005, 4009); les implantations de nouveaux tribunaux (p. 4000) ; l'assistance judiciaire (p. 4003, 4004) ; l'amnistie ; la nécessité d'une amnistie totale (p. 4001, 4002, 4005, 4006) ; la réforme des professions judiciaires ; la fusion avocats-avoués (p. 4002, 4004, 4010) ; la Cour de sûreté de l'Etat (p. 4002) ; la désaffection du public pour la justice civile (p. 4002, 4003) ; l'aménagement des palais de justice (p. 4003) ; la nécessité de démocratiser la justice (p. 4004) ; la non-publication du règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété des immeubles bâtis (p. 4005) ; les difficultés de fonctionnement de la justice dans le ressot de la Cour d'appel de Colmar (*ibid.*); les détenus politiques (*ibid.*) ; la Cour d'appel de Chambéry (p. 4006) ; les fonctionnaires et magistrats détachés au titre de la coopération (p. 4006) ; la délinquance juvénile et la protection judiciaire de l'enfance (p. 4007) ; la réforme judiciaire de la région parisienne (p. 4008, 4009, 4010) ; le rattachement de l'Eure-et-Loir à la Cour d'appel d'Orléans (p. 4008) ; les incertitudes de la jurisprudence (p. 4009).

Interventions de M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 3997 à 3999) ; la coopération entre le Gouvernement et le Parlement ; l'augmentation du rendement des juridictions de l'ordre judiciaire ; la réduction de la durée des instances ; l'amélioration de la procédure et des règles d'inscription sur le tableau d'avancement ; la fin de la crise de la magistrature ; les détentions préventives ; la réforme des greffes;

l'adaptation des services judiciaires aux exigences du monde moderne ; le personnel pénitentiaire ; l'enfance délinquante ; l'éducation surveillée ; (p. 4002) : le refus des auxiliaires de justice de procéder à des évaluations immobilières ; (p. 4010 et 4011) : la situation de certains personnels ; la répartition des charges entre l'Etat et les communes ; la réorganisation de la région parisienne ; les tarifs des auxiliaires de la justice ; la création d'Offices auprès des nouveaux tribunaux ; l'assistance judiciaire ; la loi sur la copropriété ; l'amnistie ; le statut du personnel pénitentiaire.

Etat B : Titre III (p. 4011) ; réserve.

Titre IV : adoption.

Etat C : Titre V ; le problème de la désurbanisation des prisons ; la désaffection des maisons d'arrêt de Fresnes, de la Santé et de la Petite Roquette ; la construction de la prison de Fleury-Mérogis (p. 4012) ; adoption de l'autorisation de programme ; adoption du crédit de paiement ; vote défavorable de M. Fanton.

Titre VI : adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4012).

Art. 50 : *Report de la date d'entrée en vigueur de la réforme des greffes ;* deux amendements ayant le même objet tendant à supprimer l'article ; le premier, présenté par MM. Chandernagor et Dejean ; le deuxième, par M. Lucien Meunier ; le caractère anormal de l'ajournement de la loi votée en 1965 ; l'intérêt des greffiers et celui de l'Etat ; la situation actuelle des greffiers (p. 4013) ; la révision du tarif pénal ; rejet des deux amendements (*ibid.*) ; deux amendements soumis à discussion commune; le premier, présenté par M. Krieg, au nom de la Commission des lois, et M. Hoguet tendant à substituer aux mots : « 1er décembre », les mots : « 1er septembre » ; le deuxième présenté par M. Lucien Meunier tendant à substituer aux mots : « 1er décembre », les mots : « 16 septembre » ; la solution transactionnelle recherchée par la Commission des lois ; le respect des lois votées ; retrait de l'amendement de M. Lucien Meunier ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; deux amendements et un sous-amendement soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Lucien Meunier ; le deuxième, par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Sabatier (conditions d'intégration et de recrutement des greffiers) ; sous-amendement de M. de Tinguy et Sabatier tendant à insérer dans l'amendement de la Commission, après les mots : « en ce qui concerne les greffiers titulaires de charges qui... », les mots : « ayant atteint l'âge de 53 ans avant le 1er septembre 1967 » ; retrait du sous-amendement et de l'amendement de M. Lucien Meunier (p. 4014) ; adoption de l'amendement de la Commission des finances dans une nouvelle rédaction ; amendement de M. de Tinguy (fixation d'un délai pour les décrets fixant les indemnisations des greffiers) ; adoption ; amendement de M. de Tinguy tendant à permettre aux greffiers de rester en fonctions quinze ans au lieu de dix ; la possibilité pour le Gouvernement d'opposer l'irrecevabilité tirée de l'article 98, alinéa 5 du règlement à cet amendement ; la nécessité de ne pas apporter de nouveaux retards à l'application de la réforme ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 4015).

Etat B : Titre III, précédemment réservé; la nécessité d'une amnistie générale; l'irrecevabilité opposée à un amendement tendant à opérer un abattement de deux millions de francs pour marquer la volonté de l'Assemblée ; adoption du titre (p. 4015).

Orateurs : MM. Chandernagor, Fanton, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Krieg, *Rapporteur pour avis ;* Lucien Meunier, Arthur Moulin, Sabatier, *Rapporteur spécial ;* de Tinguy.

Services du Premier Ministre

Sections I, III, IV, VI et VII.

DISCUSSION [28 octobre 1966] (p. 4079). Entendus : MM. Danel, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* (*Sections I,* III, VI, VII), suppléant M. Laurin ; Gasparini, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles* (*Promotion sociale*) ; Joxe, *Ministre d'Etat chargé de la réforme administrative.*

L'évolution des crédits (p. 4079) ; la formation professionnelle et la promotion sociale (p. 4079, 4081, 4082) ; la lutte contre l'alcoolisme (p. 4079) ; la Direction de la documentation et de la défense (*ibid.*) ; la Direction de l'administration de la fonction publique (p. 4079, 4082) ; le Secrétariat général de la Défense nationale (p. 4080).

Intervention de M. Joxe, Ministre d'Etat chargé de la Réforme administrative (p.

Budget 1967

4082) ; le rapport sur l'emploi des fonds de la Promotion sociale au cours de l'année 1966.

Section I : *Services généraux ;* réserve jusqu'au vote sur les crédits de cette même Section concernant la Recherche scientifique, atomique et spatiale (p. 4082).

Section III : *Journaux officiels.*

Etat B : Titre III ; adoption de la réduction de crédits (p. 4083).

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 4083).

Section IV : *Secrétariat général de la Défense nationale.*

Etat B : Titre III ; adoption (p. 4083).

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Section VI : *Groupement des contrôles radio-électriques.*

Etat B : Titre III ; adoption de la réduction de crédits (p. 4083).

Etat C : Titre V ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (*ibid.*).

Section VII : *Conseil économique et social ;* aucun crédit.

Section I : Services généraux (*Recherche scientifique, atomique et spatiale*) (p. 4083).

Services généraux

Section I. — Recherche scientifique, atomique et spatiale

DISCUSSION [28 octobre 1966] (p. 4083). Entendus : MM. du Halgouët, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Souchal, *Rapporteur spécial suppléant de la Commission des finances ;* Peyrefitte, *Ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales ;* Peretti, Prioux, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Dupuy, Bourgoin, Seramy, Regaudie, Pleven, Frys, Cazenave, Heder, Peyrefitte, *Ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales.*

Reprise de la discussion (p. 4083) ; l'énergie atomique, son prix ; la surrégénération (p. 4083, 4085, 4098) ; le dessalement de l'eau de mer (p. 4084) ; l'Euratom (p. 4084, 4090, 4092) ; les succès obtenus par le Commissariat à l'Energie atomique en Espagne et en U.R.S.S. (p. 4085) ; la recherche spatiale (p. 4085, 4094) ; l'avenir de la France dans le domaine de la recherche scientifique (p. 4089) ; le contrôle nécessaire du C.N.R.S. sur la recherche (*ibid.*) ; le problème des chercheurs : formation et rémunération (p. 4089, 4091, 4098) ; la recherche médicale (p. 4090, 4092, 4098) ; l'opportunité d'un grand débat sur la recherche (p. 4090) ; le retard de l'Europe sur les Etats-Unis ; la mise sur pied d'une politique européenne (p. 4090, 4091, 4092, 4093, 4094) ; les Instituts universitaires de technologie (p. 4091) ; le « Plan-calcul » (p. 4091) ; la coopération scientifique avec l'U.R.S.S. (p. 4093) ; la base de Kourou en Guyane ; les conséquences économiques et sociales de son installation dans le département (p. 4095) ; la recherche océanographique (p. 4097).

Interventions de M. Peyrefitte, Ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales (p. 4095 à 4098) ; l'évolution des crédits ; la rentabilité humaine, économique et sociale de la recherche ; le déficit de la balance des paiements pour les redevances de fabrication ; la recherche scientifique et technique proprement dite ; les actions concertées ; l'assurance-recherche ; le « Plan-calcul » et l'informatique ; les questions atomiques ; les crédits du C.E.A. ; la recherche fondamentale ; la surrégénération ; les essais dans le Pacifique ; les missiles ; le moteur du futur sous-marin nucléaire ; le dessalement de l'eau de mer ; la recherche spatiale ; le C.N.E.S. ; les satellites ; le programme français pour les années à venir ; recherche fondamentale et applications pratiques ; la base guyanaise de Kourou ; la valeur des savants français ; (p. 4096, 4097) : le dépôt prochain d'un projet de loi sur les structures de la recherche ; l'ouverture d'un large débat sur la politique scientifique ; le groupe de travail de Bruxelles pour la recherche scientifique et technique ; l'importance des dépenses atomiques au sein des dépenses militaires ; les applications civiles des découvertes militaires ; la bombe atomique chinoise ; la formation de techniciens supérieurs ; la coordination entre les sciences exactes et la protection de la santé ; l'installation d'un champ de tir en Guyane ; la C.O.M.S.A.T. ; la nécessité de coordonner étroitement les activités nationales et internationales en matière de recherche ; (p. 4098) : l'ouverture d'un Centre national d'ex-

ploitation des océans ; le réacteur E.L. 4 ; l'exploitation des résultats de la recherche.

Etat B : Titres III et IV concernant les Services du Premier Ministre. — Section I : Services généraux ; adoption ; vote défavorable du groupe communiste.

Etat C : Titres V et VI ; adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement ; vote défavorable du groupe communiste (p. 4098).

Orateurs : MM. Dupuy, Le Goasguen, Peyrefitte, *Ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales.*

SECTION II : INFORMATION (O.R.T.F.)

DISCUSSION [28 octobre 1966] (p. 4034). Entendus : MM. Vivien, *Rapporteur spécial de la Commission des finances, (Information) ;* Boinvilliers, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Information) ;* Meunier, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles (Office de radiodiffusion-télévision française)* ; Bourges, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Information ;* Chaban-Delmas, Jean Moulin, Vivien, *Rapporteur spécial ;* Grenier, Chaban-Delmas, Fanton, Pleven, Escande, Voilquin, Poncelet, Bizet, Bourges, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Information ;* Max-Petit, Bousseau, Mme Vaillant-Couturier, MM. Rousselot, Denis, Bourges, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Information ;* Vivien, *Rapporteur spécial ;* Escande.

L'évolution des crédits (p. 4034, 4037, 4042) ; le service de liaison interministériel pour l'Information (p. 4035, 4037) ; le Fonds culturel (p. 4035, 4037) ; l'exposition de Montréal (p. 4035, 4037) ; le Ministère de l'Information et la presse (p. 4035, 4038) ; les entreprises nationales du secteur de l'Information (S.N.E.P., S.O.F.I.R.A.D., A.F.P.) (p. 4035) ; l'O.R.T.F. ; son équilibre financier ; le versement au Trésor (p. 4035, 4036, 4038, 4042, 4048, 4051) ; le recours à la publicité sur les ondes (p. 4036, 4038, 4043) ; la question de l'emprunt (p. 4036, 4039, 4043) ; la redevance radiophonique ; les exonérations (p. 4036, 4038, 4045, 4048, 4050); le problème des structures de l'Office (p. 4036) ; le personnel ; le recrutement (p. 4037, 4046) ; le contrôleur d'Etat (p. 4037) ; la transformation du rôle du Ministère de l'Information (p. 4037, 4038) ; les programmes radiophoniques (p. 4038, 4039, 4048) ; la télévision (p. 4039) ; l'O.R.T.F. et le cinéma (p. 4039) ; l'objectivité de l'information, notamment à l'occasion des prochaines élections législatives (p. 4039, 4040, 4044, 4046, 4047, 4048) ; la retransmission des travaux parlementaires (p. 4040, 4041) ; les journalistes de l'O.R.T.F. (p. 4041, 4044) ; le recouvrement de la redevance radiophonique (p. 4041, 4042, 4043, 4046) ; la télévision en couleurs ; le procédé S.E.C.A.M. (p. 4043, 4045) ; la presse : ses difficultés (p. 4044) ; la réception de la télévision dans les Vosges (p. 4045) ; le chômage parmi les musiciens (p. 4046) ; les émissions régionales (p. 4049) ; l'insuffisance de l'équipement en Vendée (*ibid.*) ; le contrôle financier de l'O.R.T.F. (p. 4051, 4052). Budget 1967

Intervention de M. Bourges, Secrétaire d'Etat à l'Information (p. 4050, 4051) ; la diminution du budget de fonctionnement des services de l'Information ; l'Agence France-Presse ; l'aide de l'Etat à la presse ; le Fonds culturel ; la diffusion de la presse française au Canada ; l'équilibre du budget de l'O.R.T.F. ; l'équipement ; l'application à l'Office des règles strictes de la comptabilité publique ; la redevance versée par l'O.R.T.F. à l'industrie du disque ; les mesures de simplification en ce qui concerne la redevance radiophonique ; les exonérations ; la suppression de la taxe à l'achat des postes récepteurs ; la publicité de marques ; les dépenses administratives ; les journalistes et les pigistes ; le recouvrement des redevances; la télévision et le cinéma ; les programmes de télévision en couleurs ; les collectivités locales et les installations d'émetteurs de télévision ; la Vendée et les vallées vosgiennes ; les programmes ; les orchestres régionaux ; la diffusion des débats parlementaires ; le procès Ben Barka ; l'information à l'O.R.T.F. ; la propagande à l'occasion des prochaines élections législatives.

Etat B : Titre III concernant les Services du Premier Ministre ; Section II : Information ; adoption de la réduction de crédits (p. 4055).

Titre IV ; adoption (*ibid.*).

Art. 38 : *Perception des taxes parafiscales;* Etat E, ligne 107 ; la réception de la première chaîne de télévision dans les vallées de montagne ; les échanges de films touristiques dans le cadre des émissions régionales (p. 4056) ; adoption de la ligne 107 (*ibid.*).

Orateur : M. François-Benard.

Budget 1967 Section V. — COMMISSARIAT AU TOURISME.

DISCUSSION [21 octobre 1966] (p. 3690). Entendus : MM. Sallé, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Pasquini, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement ;* Alduy, Boisson, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement ;* Anthonioz, Bosson, Balmigère, Sallé, *Rapporteur spécial;* Massot, Mer, Gauthier, Fontanet, Gaudin, Ehm, de Montesquiou, Davoust, Renouard, Morlevat, Bizet, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.*

Le déficit de la balance touristique ; les mesures à prendre pour y remédier (p. 3690, 3691, 3698, 3702, 3705, 3706) ; l'augmentation des crédits ; leur insuffisance (p. 3690, 3705); la création nécessaire d'un Ministère du Tourisme (p. 3692, 3708) ; la propagande en faveur du tourisme français, notamment à l'étranger (p. 3692, 3698, 3701, 3706, 3707, 3708) ; l'étalement des vacances (p. 3692, 3698, 3699, 3700, 3703) ; les problèmes de la Corse (p. 3692) ; l'aménagement du Languedoc-Roussillon (p. 3693, 3703, 3704, 3705) ; les ports de plaisance (p. 3693, 3706) ; le statut des plages et des plagistes (p. 3693) ; le camping et le caravaning (p. 3693, 3699, 3703, 3707, 3708) ; le tourisme social (p. 3693, 3699, 3702, 3703, 3704, 3707) ; l'Hôtel Hilton (p. 3693, 3700, 3704) ; le Club Méditerranée (p. 3693) ; l'absence d'une véritable politique du tourisme (p. 3697, 3705) ; les charges fiscales et sociales de l'hôtellerie (p 3697, 3698, 3701, 3702, 3707) ; la détaxation de l'essence pour les étrangers (p. 3697, 3708) ; le « logement social de vacances » ; les villages de vacances (p. 3697, 3707) ; le classement des stations (p. 3698) ; la location à l'unité-semaine (p. 3699) ; le tourisme en Haute-Normandie (p. 3700) ; le thermalisme ; la thalassothérapie (p. 3700) ; l'équipement hôtelier de la région parisienne (p. 3704) ; l'hôtel international à édifier à la gare d'Orsay (p. 3704) ; l'équipement des stations de sports d'hiver (p. 3705) ; la construction de résidences secondaires dans les régions rurales (p. 3708) ; les classes de neige (p. 3709) ; le tourisme de fin de semaine (*ibid.*).

Interventions de M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement (p. 3694 à 3697) ; l'augmentation de 11 % du budget ; le tourisme social ; les moyens de propagande à l'étranger ; le Bureau national du tourisme français ; les prêts du F.D.E.S. ; l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon ; la dispersion des crédits budgétaires ; le déficit de la balance touristique ; l'expansion du tourisme français ; les locations meublées ; l'étalement des vacances ; la progression rapide du camping ; le tourisme social ; les gîtes et logis ruraux ; la modernisation de l'hôtellerie ; l'aménagement de la Corse ; les commissions interministérielles ; l'unité de commandement dans le domaine de l'action touristique (p. 3709, 3710) ; les stations de sports d'hiver ; la suppression de certains bureaux de publicité; le Bureau national du tourisme des Champs-Elysées ; le maintien des crédits de propagande ; le « tourisme pour tous » ; l'égalité des crédits pour le camping et l'hôtellerie ; les charges sociales et fiscales de cette dernière ; la réduction du taux de la T.V.A. au 1er janvier 1968 ; les résidences secondaires ; les villages de vacances ; la gare d'Orsay ; le futur ensemble de la Porte Maillot ; l'aide du F.D.E.S. à la construction de salle de congrès ; les programmes de radio et de télévision relatifs au tourisme.

Etat B (p. 3710) : Titre III concernant les Services du Premier Ministre ; Section V : Commissariat au tourisme ; adoption.

Titre IV ; adoption de la réduction de crédits (*ibid.*).

Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement (p. 3710, 3711).

Section VIII. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ

Section I. — SERVICES GÉNÉRAUX (DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE)

DISCUSSION [18 octobre 1966 (p. 3505). Entendus : MM. Ansquer, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Duvillard, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Fabre, Voisin, Sauzedde, Royer, Julien, Rieubon, Neuwirth, Sallenave, Grussenmeyer, Peyret, Catry, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.*

L'évolution des crédits (p. 3505, 3507) ; le CREDOC (p. 3505) ; les services de la

productivité (*ibid.*) ; le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F.I.A.T.) (p. 3505, 3508) ; la planification (p. 3505, 3506, 3512) ; l'ouverture de l'économie française sur le monde extérieur (p. 3506) ; les schémas directeurs parisien et régionaux (p. 3506, 3511) ; la décentralisation (p. 3506, 3508) ; les budgets régionalisés (p. 3506) ; l'informatique (p. 3507) ; la productivité (*ibid.*) ; les organismes nouveaux créés (p. 3507) ; la régionalisation du Plan (*ibid.*) ; les préfets régionaux (p. 3508) ; les difficultés des diverses régions (*ibid.*) ; le transfert de Citroën au Bourget (p. 3508) ; l'hypertrophie de la capitale (p. 3508) ; l'antagonisme villes-campagne (p. 3509, 3512) ; les conséquences économiques et sociales de l'évacuation de leurs bases par les Américains (p. 3509, 3510, 3511) ; le développement des aides au développement régional ; l'arrondissement de Thiers (p. 3510, 3511) ; le Bassin parisien (p. 3511) ; la réforme des finances locales (p. 3512) ; la situation économique et sociale de la Provence (p. 3512, 3513) ; la priorité des décisions de la délégation générale à l'aménagement du territoire (p. 3513) ; l'implantation d'usines susceptibles de provoquer des pollutions atmosphériques : Lacq et les Pétroles d'Aquitaine (p. 3513) ; la situation dans les départements d'Alsace ; le ralentissement économique ; le problème des ouvriers frontaliers migrants (p. 3514) ; les difficultés du district de Saint-Omer (p. 3514, 3515).

Intervention de M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement (p. 3515 à 3517) ; les transferts des crédits du F.I.A.T. ; la décentralisation ; la réforme du régime des aides ; la situation de Thiers ; les interventions du F.D.E.S. ; la location-vente d'usines ; le problème des bases américaines ; celui de Chinon ; la création de six organismes d'études chargés d'établir les schémas directeurs des principaux groupements des grandes villes françaises ; le Bassin parisien ; l'arrondissement de Wissembourg ; la préservation de l'espace rural ; le Commissariat général du Plan ; le Centre national d'accroissement de la productivité ; l'exécution du V^e^ Plan.

Etat B (p. 3516) ; Titres III et IV ; adoption des crédits concernant les Services du Premier Ministre ; Section VIII : Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité ; vote défavorable du groupe communiste (p. 3516).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER — Budget 1967

DISCUSSION [9 novembre 1966] (p. 4486), [10 novembre 1966] (p. 4497). Entendus : MM. Pierre Bas, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Renouard, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Feuillard, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Billotte, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer ;* Le Besnerais, Pidjot, de Grailly, Odru, Feuillard, Mohamed, Billotte, *Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer.*

L'évolution des crédits (p. 4487, 4488) ; le V^e^ Plan et la dotation du F.I.D.E.S. (p. 4487); la Nouvelle-Calédonie ; la Société « Le Nickel » ; l'implantation souhaitable d'une autre société exploitante (p. 4487, 4488, 4489, 4498, 4502, 4503, 4504, 4505, 4506) ; la Polynésie (p. 4487, 4489, 4506) ; Wallis et Futuna (p. 4487, 4488, 4506, 4507) ; les Nouvelles-Hébrides (p. 4487) ; Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 4487, 4489, 4501) ; Djibouti et la Côte française des Somalis (p. 4487, 4489, 4498, 4506) ; les Comores (p. 4487, 4489, 4507, 4508) ; les personnels en fonction dans les T.O.M. (p. 4488, 4498, 4508) ; les liens entre les T.O.M. et la métropole (p. 4488) ; la recherche scientifique dans les Terres australes et antarctiques (p. 4489).

Interventions de M. Billotte, Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 4498 à 4501) ; la politique gouvernementale à l'égard des T.O.M. ; les liens anciens de ces territoires avec la France ; les possibilités d'évolution et l'intégration des territoires dans la vie moderne ; l'augmentation de 25 % du budget ; les personnels métropolitains en service outre-mer ; l'équipement ; l'aide aux budgets locaux ; le respect des prévisions du Plan ; les actions du F.I.D.E.S. ; Saint-Pierre-et-Miquelon ; la Polynésie ; Wallis et Futuna ; la Nouvelle-Calédonie ; les Nouvelles-Hébrides ; l'archipel des Comores ; la Côte des Somalis et le caractère libéral du statut proposé ; les objectifs de la politique gouvernementale dans les T.O.M. : élévation du niveau de vie et promotion humaine (p. 4508 à 4510) ; l'écoulement des produits de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon ; le problème du nickel en Nouvelle-Calédonie et la Société « Le Nickel » ; le rôle des conseillers gouvernementaux ; le prochain débat concernant Djibouti ; la Polynésie ; l'équipement des Comores ; l'aéroport de Moroni ; l'améliora-

Budget 1967

tion des liaisons aéronautiques et téléphoniques ; les mesures à prendre en faveur de Wallis et Futuna.

Etat B : Titre III concernant le Ministère des Départements et Territoires d'outre-mer (p. 4510) ; adoption de la réduction de crédits ; vote défavorable du groupe communiste.

Titre IV ; adoption ; vote défavorable des groupes socialiste et communiste.

Etat C : Titre VI ; adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement ; vote défavorable du groupe communiste (p. 4510).

Orateur : M. Darchicourt.

BUDGETS ANNEXES

Imprimerie nationale

DISCUSSION [4 novembre 1966] (p. 4230). Entendus : MM. Roux, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Lamps, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

Les recettes (p. 4230) ; les travaux exécutés pour les particuliers ; les dépenses d'exécution ; l'application au personnel ouvrier de l'avenant à la convention collective nationale du livre ; la construction de nouveaux bâtiments ; le personnel féminin (*ibid.*) ; l'extension des activités de l'Imprimerie nationale (p. 4231).

Intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget (p. 4231) ; la parution prochaine du décret portant application au personnel de l'Imprimerie nationale de l'avenant à la convention collective nationale du livre ; les locaux de l'Imprimerie nationale ; la recherche d'une nouvelle implantation ; le personnel féminin.

Art. 28 : *Budgets annexes, Services votés* (p. 4231) ; crédits inscrits au titre du budget annexe de l'Imprimerie nationale ; adoption (*ibid.*).

Art. 29 : *Budgets annexes, Mesures nouvelles ;* adoption de l'autorisation de programme inscrite au paragraphe I et des crédits inscrits au paragraphe II (*ibid.*).

Légion d'honneur et Ordre de la libération

DISCUSSION [27 octobre 1966] (p. 3992). Entendus : MM. Poirier, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Grenier, Foyer, *Rapporteur des Sceaux, Ministre de la Justice.*

L'évolution des crédits (p. 3992, 3993) ; le parc de Saint-Denis (p. 3993, 3994) ; l'installation de l'Ordre de la libération à l'Hôtel des Invalides (p. 3993).

Art. 28 : *Budgets annexes, Services votés ;* adoption des crédits inscrits à cet article au titre des budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la libération (p. 3994).

Art. 29 : *Budgets annexes, Mesures nouvelles ;* adoption des crédits inscrits aux paragraphes I[er] et II de cet article au titre des deux budgets annexes (*ibid.*).

Monnaies et Médailles.

DISCUSSION [25 octobre 1966] (p. 3809). Entendus : MM. Baudis, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Lamps, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

Le programme de frappe de l'établissement des Monnaies (p. 3810) ; l'effort de publicité (*ibid.*) ; l'augmentation du nombre des médailles vendues (*ibid.*) ; la construction d'une usine monétaire en province (*ibid.*) ; l'insuffisance des dotations des œuvres sociales (*ibid.*).

Intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget (p. 3810, 3811) ; la contribution des services sociaux du Ministère des Finances aux œuvres sociales des Monnaies et Médailles ; la décentralisation de l'usine monétaire ; les raisons du choix de la région bordelaise et de la ville de Pessac ; les mesures prises en faveur du personnel.

Art. 28 : *Services votés au titre du budget annexe des Monnaies et Médailles ;* adoption (p. 3811).

Art. 29 : Paragraphe I ; autorisations de programme inscrites au titre des mesures nouvelles du budget annexe des Monnaies et Médailles ; adoption de l'autorisation de programme.

Paragraphe II ; adoption des crédits (p. 3811).

Postes et Télécommunications

DISCUSSION [19 octobre 1966] (p. 3548, 3557). Entendus : MM. Souchal, *Rapporteur spécial de la Commission des finances, de l'Economie générale et du Plan ;* Marette, *Ministre des Postes et Télécommunications ;* Wagner, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Bois-

son, André Halbout, Berger, Marette, *Ministre des Postes et Télécommunications ;* Denis, Mme Prin, MM. Montalat, Buot, Rossi, Dumortier, Schloesing, Commenay, Mme Thome-Patenôtre, MM. Montagne, Marette, *Ministre des Postes et Télécommunications ;* Guyot, Degraeve, Morlevat, Voilquin, Poncelet, Cartier, Brousset, Catry, Deniau, Marette, *Ministre des Postes et Télécommunications ;* Dumortier.

L'évolution des recettes (p. 3548) ; la révision des tarifs postaux (*ibid.*) ; l'augmentation du tarif postal et sa modernisation (*ibid.*) ; la compensation nécessaire des tarifs spéciaux (p. 3549, 3557, 3563) ; les conclusions du Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (p. 3549) ; la Caisse nationale d'épargne (p. 3549) ; le déficit des chèques postaux ; le relèvement de l'intérêt qui leur est consenti par le Trésor (p. 3549, 3553, 3554) ; les questions de personnel : recrutement, rémunération, avancement ; logement ; l'insuffisance des effectifs (p. 3549, 3550, 3551, 3552, 3553, 3554, 3558, 3559, 3560, 3561, 3562, 3563, 3565, 3566, 3567, 3568, 3569) ; les télécommunications ; le téléphone (p. 3549, 3550, 3551, 3552, 3553, 3554, 3555, 3558, 3561, 3562, 3563, 3564, 3565, 3569, 3570) ; les investissements (p. 3549, 3550, 3552, 3560, 3562, 3567) ; la normalisation des bâtiments des P. et T. (p. 3550) ; la création d'une usine nationale de matériel de télécommunication (p. 3550) ; le service central de contrôle des prix (p. 3550) ; les études en cours au laboratoire de recherche de Lannion (p. 3551) ; les stages de préposés à Paris (p. 3553, 3554, 3559, 3567) ; la situation en Basse-Normandie (p. 3559) ; le recours à l'emprunt (p. 3561) ; la situation dans la région de l'Aquitaine (p. 3564) ; dans la région parisienne (p. 3564) ; les possibilités d'emprunt des collectivités locales auprès des caisses d'épargne ordinaires (p. 3566) ; le services des cabines de télécommunications de la Seine (p. 3569) ; la situation à Saint-Omer (p. 3569) ; à Montargis (p. 3570).

Intervention de M. Marette, Ministre des Postes et Télécommunications (p. 3570 à 3574) ; l'amélioration dans la présentation des documents budgétaires ; l'importance de l'autofinancement ; les emprunts ; les progrès des investissements ; l'amélioration des salaires ; la gestion des services d'exploitation ; les circuits manuels ; l'automatique rural ; la création d'une grande entreprise française de matériel de télécommunication et les efforts des P. et T. pour abaisser les prix des fournitures ; la flotte aérienne postale ; la gestion du personnel et des œuvres sociales ; la prétendue insuffisance des renforts en effectifs ; la prime de résultat d'exploitation ; l'effort en ce qui concerne la gestion des œuvres sociales.

Budget 1967

Art. 28 : *Crédits des services votés en faveur du budget annexe des Postes et Télécommunications ;* adoption (p. 3574).

Art. 29 : Paragraphe I, *Mesures nouvelles* au titre du budget annexe des Postes et Télécommunications ; adoption de l'autorisation de programme.

Paragraphe II ; *Mesures nouvelles* au titre du budget annexe des Postes et Télécommunications ; adoption au scrutin (p 3574) ; liste des votants (p. 3581).

Comptes spéciaux du Trésor

DISCUSSION [4 novembre 1966] (p. 4246). Entendus : MM. Raulet, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* Hostier, François-Benard, Lolive, Bailly, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Lolive, Raulet, *Rapporteur spécial.*

Les 68 comptes spéciaux du Trésor répartis en 13 comptes à caractère définitif et 55 à caractère temporaire ; leur différenciation en 6 catégories ; l'abaissement massif de la charge des opérations à caractère temporaire (p. 4246) ; le F.D.E.S. (*ibid.*) ; les prêts aux H.L.M. (p. 4246, 4248) ; le F.N.A.F.U. (fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme) (p. 4242, 4246, 4248, 4250, 4252) ; les prêts extérieurs aux pays en voie de développement (p. 4246) ; le fonds national pour le développement des adductions d'eau (p. 4246, 4249, 4250) ; la péréquation nationale du prix de l'eau (p. 4247, 4249, 4252) ; la taxe d'assainissement (p. 4247) ; la distinction entre communes rurales et urbaines (*ibid.*) ; le fonds forestier national (p. 4247, 4250) ; les dépenses d'intérêt militaire (p. 4247) ; la Loterie nationale, le P.M.U. et le tiercé (p. 4247) ; l'extension de la compétence de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques à la Banque de France et aux banques nationalisées (p. 4247) ; le fonds de soutien aux hydrocarbures (*ibid.*) ; le soutien financier de l'industrie cinématographique (*ibid.*) ; le fonds spécial d'investissement routier (p. 4248, 4249, 4250) ; le financement des Z.U.P. et des Z.A.D. (p. 4248) ; les comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (p. 4248) ; l'assistance financière à la Turquie

Budget 1967 (p. 4248) ; les comptes d'avances du Trésor (p. 4248) ; les comptes de prêts et de consolidation (p. 4248) ; les prêts consentis aux pays étrangers pour leur permettre d'effectuer des achats de biens d'équipement en France (p. 4249, 4251) ; les allocations viagères servies aux débitants de tabac (p. 4249) ; le rythme de l'expansion (p. 4249) ; la rénovation des villes (p. 4250) ; la région parisienne ; l'opération « Bercy » (p. 4250).

Intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget (p. 4251, 4252) ; la grande diversité des Comptes spéciaux du Trésor ; les opérations à caractère définitif et les opérations à caractère temporaire ; les adductions d'eau ; l'allégement prévu du dispositif militaire allié implanté en France ; le F.D.E.S. ; le F.N.A.F.U. ; l'effort prioritaire en faveur de Paris ; l'inopportunité de la fixation autoritaire d'un prix uniforme de l'eau ; les crédits destinés aux autoroutes ; les voiries urbaine, départementale et communale ; les prêts gouvernementaux aux Etats étrangers.

III. — *Opérations à caractère définitif des comptes d'affectation spéciale :*

Art. 30 : *Services votés ;* adoption.

Art. 31 : *Mesures nouvelles ;* adoption (p. 4253).

B. — *Opérations à caractère temporaire :*

Art. 32 : *Services votés ;* adoption.

Art. 33 : *Mesures nouvelles ;* adoption (*ibid.*).

Art. 34 : *Comptes de commerce, Mesures nouvelles ;* adoption.

Art. 35 : *Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, Mesures nouvelles;* adoption (p. 4253).

Art. 36 : *Comptes d'avances, Mesures nouvelles ;* adoption (*ibid.*).

Art. 37 : *Comptes de prêts et de consolidation ;* adoption (*ibid.*).

Art. 60 : *Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire ;* adoption (*ibid.*).

Taxes parafiscales

DISCUSSION [4 novembre 1966] (p. 4231). Entendus : MM. Raulet, *Rapporteur spécial de la Commission des finances ;* François-Benard, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

Les 106 taxes perçues au profit de 86 organismes distincts (p. 4231) ; la disparition de la taxe perçue au profit du centre technique de l'industrie du décolletage (*ibid.*) ; l'apparition de trois taxes nouvelles (p. 4232) ; les critiques adressées par une partie des professionnels à certaines taxes (*ibid.*). ; l'application du fonds de garantie des calamités agricoles aux régions de montagne (*ibid.*).

Art. 38, Etat E : *Perception des taxes parafiscales* (p. 4232) ; adoption (p. 4246) ; (la ligne 107 de l'état E (redevance radiophonique) a été adoptée avec les crédits du Ministère de l'Information).

Budgets militaires

DISCUSSION [25 octobre 1966] (p. 3811, 3826, 3843). Entendus : MM. Laurin, *Rapporteur spécial de la Commission des finances (Titre III) ;* Hubert Germain, *Rapporteur spécial (Titre V) ;* d'Aillières, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (crédits du Titre III) ;* Le Theule, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (Titre V et forces terde la Section Air)* ; Voilquin, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (crédits de la Section commune) ;* Clostermann, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (pour les crédits de la Section Air)* ; Hébert, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (pour les crédits de la Section Marine) ;* Jarrot, *Rapporteur pour avis de la Commission de la défense nationale (crédits des budgets annexes des Essences et des Poudres) ;* Moynet, *Président de la Commission de la défense nationale ;* Messmer, *Ministre des Armées ;* Cazenave, Hubert Germain, *Rapporteur spécial ;* Messmer, *Ministre des Armées ;* Clostermann, *Rapporteur pour avis ;* Chaban-Delmas, Deschizeaux, Montagne, Le Goasguen, Manceau, Duraffour, Longequeue, du Halgouët, Emile-Pierre Halbout, Montalat, Odru, Commenay, Mme Ploux, MM. Carlier, Vivien, Guyot, Barbet, Bignon, Heder, Lucien Bourgeois, Messmer, *Ministre des Armées ;* Henry Rey.

L'évolution des crédits militaires (p. 3811, 3814, 3815, 3820, 3832, 3839) ; les effectifs (p. 3811, 3814) ; la condition militaire ; le problème des officiers (p. 3811, 3814, 3822, 3838, 3841, 3845, 3847) ; des sous-officiers (p. 3812, 3815, 3822, 3828) ; le service de santé (p. 3812, 3821, 3839) ; la suppression du quart de place (p. 3812, 3815, 3817, 3822, 3828, 3840, 3841, 3842, 3844, 3847, 3851) ; l'indemnité compensatrice versée par le Ministère à la S.N.C.F. (p. 3812, 3829) ; la gendarmerie (p. 3812, 3821, 3842, 3843, 3844, 3850) ; le S.D.E.C.E. ; son rattachement au Ministère des Armées (p. 3812, 3821, 3845,

3846) ; la force nucléaire stratégique ; sa part prédominante dans le budget des Armées, au détriment des forces classiques (p. 3813, 3817, 3829, 3833, 3836, 3839, 3840, 3847) ; les engins balistiques (p. 3813, 3818) ; la marine nationale ; les incertitudes qui pèsent sur son avenir (p. 3813, 3819, 3820, 3826, 3837, 3838) ; l'armée de l'air (p. 3813, 3819, 3823, 3824, 3837) ; l'industrie aéronautique et aérospatiale ; la coopération aéronautique internationale (p. 3814, 3819, 3823, 3824, 3832, 3833, 3834, 3836, 3848) ; la loi de programme d'équipement militaire (p. 3814, 3836) ; la notion de force de dissuasion nationale (p. 3814, 3826, 3836, 3844, 3845) ; les essences et poudres (p. 3814, 3827, 3828, 3846) ; l'indemnité pour charges militaires (p. 3815, 3822, 3828) ; les officiers techniciens (p. 3815, 3847) ; le prêt du soldat (p. 3815, 3842) ; les engagés (p. 3815) ; le personnel féminin (p. 3815, 3821, 3822) ; la réforme du service militaire (p. 3816) ; le retrait de la France de l'O.T.A.N. et ses conséquences (p. 3817, 3839) ; le maintien des forces françaises en Allemagne (p. 3817) ; le rôle important des forces classiques (p. 3817, 3818, 3826) ; le Centre d'expériences nucléaires du Pacifique ; les essais effectués cette année (p. 3817, 3818, 3829, 3839) ; le sous-marin atomique (p. 3818) ; l'armée de terre, sa modernisation ; la limitation de ses crédits (p. 3819) ; la nécessité de revoir le Plan à long terme et réviser la deuxième loi de programme (p. 3820, 3829) ; la justice militaire (p. 3822) ; l'action sociale dans les armées (p. 3822) ; les recommandations de la Commission de Bruxelles pour les poudres (p. 3827, 3828) ; l'avion Jaguar (p. 3833, 3834, 3840) ; la S.N.E.C.M.A. (p. 3834, 3848) ; l'arme biologique (p. 3835) ; les problèmes posés par le départ des bases militaires alliées (p. 3835, 3836) ; la nécessité d'une coopération internationale européenne pour la mise au point de la défense (p. 3837) ; les effets bénéfiques de la recherche atomique sur l'expansion économique et le progrès social (p. 3838) ; le coût de la force de frappe ; ses répercussions sur le budget de la Nation (p. 3840) ; la réforme du règlement militaire (p. 3840, 3841) ; les exemptions de service (p. 3841) ; les retraites militaires (*ibid.*) ; l'installation de bases de lancement de missiles en Haute-Provence (p. 3842) ; l'achèvement de l'école de Saint-Cyr-Coëtquidan (p. 3844) ; l'apparition d'une conscience universelle (p. 3845) ; les sous-officiers et officiers mariniers (p. 3846, 3849) ; la cession des terrains appartenant à l'armée (p. 3847) ; les ouvriers de l'Etat (p. 3847, 3850) ; la suppression de la V[e] région militaire (p. 3848) ; l'action sociale des armées (*ibid.*) ; le service militaire adapté (p. 3849).

Intervention de M. Messmer, Ministre des Armées (p. 3829 à 3832) ; la deuxième loi de programme ; la progression des crédits militaires en 1967 ; la faible compression des effectifs ; les textes d'application de la loi sur l'adaptation du service militaire ; l'évacuation des bases du Sahara ; les forces françaises en Allemagne ; l'augmentation en 1967 des soldes militaires ; l'organisation des services de santé et du corps des ingénieurs techniciens ; le nouveau règlement militaire ; la force nucléaire stratégiqque ; les essais faits au-dessus du Pacifique ; le sous-marin atomique « Le Redoutable » ; les progrès réalisés à l'usine de Pierrelatte ; l'accueil fait par l'opinion aux expériences du Pacifique ; le char A.M.X. ; les hélicoptères ; le tonnage de la marine ; l'aéronavale ; l'armée de l'air ; l'avion Jaguar ; les avions à décollage vertical et à géométrie variable ; les engins balistiques ; le S.D.E.C.E. ; les progrès accomplis depuis le début de la législature dans le domaine de la défense ; les trente lois votées par le Parlement ; (p. 3851) : la volonté du Gouvernement de maintenir l'équilibre entre les forces stratégiques et les autres ; les écoles de formation ; les mesures intéressant les établissements libérés par le départ des troupes de l'O.T.A.N. ; les constructions aéronautiques ; la situation florissante de l'industrie aéronautique française.

Art. 25 : *Mesures nouvelles, dépenses ordinaires des services militaires* (p. 3852) ; cinq amendement ayant le même objet ; le premier, présenté par M. Laurin ; le deuxième, par M. d'Aillières, au nom de la Commission de la défense nationale ; le troisième, par MM. Montagne et Julien ; le quatrième, par M. Darchicourt et plusieurs de ses collègues ; le cinquième, par M. Cazenave et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer les crédits correspondant à l'indemnité compensatrice versée par le Ministère des Armées à la S.N.C.F. ; le quart de place accordé aux militaires qui se déplacent ; l'historique de la question ; les conditions inhabituelles de voyage acceptées par les militaires qui utilisent la S.N.C.F. ; la faible part du quart de place dans le déficit de cette société ; les solutions qui pourraient être envisagées (p. 3853) ; l'injustice d'une mesure qui frapperait surtout les appelés les moins fortunés ; la grave erreur que constituerait la suppression

Budget 1967

du quart de place aux militaires du contingent (p. 3853, 3854).

Réponse de M. Messmer, Ministre des Armées (p. 3854) ; l'équivalence entre les crédits inscrits au budget des Armées au titre de la subvention à la S.N.C.F. et les services rendus par cette société ; l'augmentation des déplacements des militaires du contingent ; la nécessité de revenir au règlement ; les solutions éventuelles de remplacement ; la possibilité d'opposer aux amendements l'article 42 de l'ordonnance organique.

Conformément à l'article 100, alinéa 5 du Règlement, il est procédé à un seul vote sur les cinq amendements identiques (p. 3855) ; adoption au scrutin ; liste des votants (p. 3869) ; amendement de M. d'Aillières, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à diminuer le montant des crédits inscrits au paragraphe II ; l'insuffisance de la condition militaire ; la situation des officiers et sous-officiers spécialisés et des officiers et sous-officiers mariniers ; l'indemnité pour charges militaires (p. 3855, 3856) ; retrait de l'amendement (p. 3856) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 26 : *Mesures nouvelles, Dépenses en capital des services militaires ;* amendement de M. Manceau et plusieurs de ses collègues tendant à réduire de 6 milliards le montant des autorisations de programme ; le danger et l'inutilité de la force de frappe ; la nécessité de revaloriser la situation des officiers et sous-officiers ; rejet au scrutin (p. 3856) ; liste des votants (p. 3870) ; amendement de M. Le Theule, au nom de la Commission de la défense nationale, tendant à diminuer les autorisations de programme et les crédits de paiement ; le respect de la seconde loi de programme ; l'avion Ecat et le programme Jaguar (p. 3856) ; la politique de coopération franco-britannique dans le domaine de l'industrie aérospatiale (p. 3857, 3858) ; l'amendement présenté par la Commission de la défense nationale en 1960 (p. 3857, 3858).

Réponse de M. Messmer (p. 3858) ; les entretiens franco-britanniques du 7 novembre 1966 sur les questions aéronautiques et aérospatiales ; l'audition du Ministre par la Commission de la défense nationale après cette date ; retrait de l'amendement (p. 3859) ; adoption de l'article.

Art. 27 (suite) : *Autorisations d'engagement par anticipation.*

Etat D : Titre III concernant les sections Forces terrestres et Marine ; adoption.

Art. 28 et 29 (suite) : *Essences et Poudres.*

Art. 28 : *Services votés au titre du budget annexe des Essences ;* adoption ; *Services votés au titre du budget annexe des Poudres ;* adoption.

Art. 29 : Paragraphe I, *Mesures nouvelles ;* adoption de l'autorisation de programme ; Paragraphe II : adoption des crédits (p. 3859).

Orateurs : MM. d'Aillières, *Rapporteur pour avis ;* Cazenave, Darchicourt, Fiévez, Hubert Germain, *Rapporteur spécial ;* Laurin, *Rapporteur spécial ;* Le Theule, *Rapporteur pour avis ;* Messmer, *Ministre des Armées ;* Montagne.

ARTICLES RÉSERVÉS ET ARTICLES NON RATTACHÉS.

DISCUSSION [10 novembre 1966] (p. 4512).

I. — BUDGET GÉNÉRAL.

Art. 22 : Services votés ; adoption (p. 4512).

Art. 23 : Etat D, *Mesures nouvelles, Dépenses ordinaires des services civils ;* adoption (p. 4513).

Art. 24 : Etat C (suite), *Mesures nouvelles, Dépenses en capital des services civils ;* adoption.

Art. 27 : Etat D (suite) : *Autorisation d'engagement par anticipation ;* adoption.

II. — BUDGETS ANNEXES.

Art. 28 : *Budgets annexes, Services votés ;* adoption (p. 4513).

Art. 29 : *Budgets annexes, Mesures nouvelles ;* adoption.

C. — *Dispositions diverses.*

Art. 39 : *Crédits évaluatifs,* Etat F ; adoption (p. 4514).

Art. 40 : Etat G, *Crédits provisionnels* (p. 4515) ; adoption (p. 4516).

Art. 41 : Etat H, *Reports de crédits ;* adoption (p. 4517).

Art. 45 : *Financement des grands travaux intéressant le district de la région de Paris ;* l'absence de tout pouvoir législatif réel de l'Assemblée Nationale ; « l'enfer parisien » (p. 4517) ; les pratiques scandaleuses économiques et sociales actuelles (p. 4518) ; adoption de l'article.

Art. 46 : *Subventions payables par annuités pour les travaux d'équipement rural et les travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux ;* les inondations d'Ille-et-Vilaine ; l'aménagement nécessaire de la Vilaine (p. 4518, 4519) ; adoption.

Titre II : *Dispositions permanentes* (p. 4519).

I. — *Mesures d'ordre fiscal.*

Art. 51 : *Prélèvement sur les loyers au profit du Fonds national d'amélioration de l'habitat ;* adoption.

Art. 52 : *Contribution des patentes, Aménagement du régime applicable aux entreprises à succursales multiples, Date d'entrée en vigueur ;* la surtaxe frappant la patente de ces magasins (p. 4519, 4520) ; rejet (p. 4520).

Art. 53 : *Introduction de la réglementation de la garantie dans les départements d'outre-mer ;* adoption.

Art. 54 : *Départements d'outre-mer, Etablissement et conservation du cadastre parcellaire et mise en œuvre de la réforme de la publicité foncière ;* adoption (p. 4520).

II. — *Mesures d'ordre financier.*

Art. 55 : *Exemption de la taxe de sortie de certains films ;* adoption.

Art. 56 : *Diversification des recettes du Fonds d'action sociale pour les travailleurs étrangers ;* adoption (p. 4520).

Art. 58 : *Majoration des indices des pensions de veuves de guerre* (p. 4521, 4522) ; l'augmentation des pensions de veuves au mois de juillet 1967 ; le caractère dérisoire de cette mesure ; la situation des pensionnés de 60 à 80 % ; le plan quadriennal (p. 4521) ; le rapport constant (p. 4521, 4522) ; le remboursement des marks ; réserve de l'article.

Après l'Article 58 : cinq amendements identiques tendant à insérer le nouvel article suivant : « L'article 55 de la loi des finances pour 1962 recevra application avant le 1er juillet 1967 » ; le premier, présenté par M. Darchicourt et plusieurs de ses collègues ; le deuxième, par M. Beauguitte ; le troisième, par M. de Tinguy et plusieurs de ses collègues ; le quatrième, par M. Cazenave et plusieurs de ses collègues ; le cinquième, par M. Tourné et plusieurs de ses collègues.

Conformément à l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, et à l'article 96 du Règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se pronocer par un seul vote sur l'article 58 dans le texte du projet de loi, à l'exclusion des articles additionnels ; adoption au scrutin (p. 4522) ; liste des votants (p. 4564).

Orateurs : MM. Alduy, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Darchicourt, Duffaut, Lamps Le Lann, de la Malène, Renouard, Tanguy-Prigent, de Tinguy, Louis Vallon, *Rapporteur général.*

SECONDE DÉLIBÉRATION Budget 1967

DISCUSSION [10 novembre 1966] (p. 4522).

A la demande du Gouvernement, il est procédé à une seconde délibération sur les articles 9, 21 et état A, 23 et état B, 24 et état C, 25, 26, 31, 37, 50, 58 (p. 4522).

Art. 9 : amendement du Gouvernement tendant à rétablir le texte du projet dans sa rédaction initiale (p. 4523) ; l'industrie du cinéma ; l'augmentation continue du prix des places ; réserve de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Art. 21 (*ibid*) ; amendement du Gouvernement tendant à réduire de 27 millions de francs le chiffre des opérations à caractère définitif (p. 4524) ; deux sous-amendements; le premier, présenté par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Ansquer, tendant à supprimer les deux premiers alinéas du paragraphe I ; le second, présenté par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à rédiger ainsi le début du troisième alinéa du paragraphe II : « Majorer de 57.500.000 francs le plafond des charges... » ; réserve des sous-amendements, de l'amendement et de l'article (p. 4524).

Art. 23 : la revalorisation des rentes viagères ; le caractère surprenant des compensations envisagées (p. 4525) ; l'abattement prévu sur le F.A.S.A.S.A. et le ramassage scolaire.

Etat B :

Titre III (Affaires étrangères) amendement du Gouvernement tendant à majorer de 335.000 francs les crédits proposés (installation d'une ambassade à Khatmandou) ; réserve.

Titre IV (Agriculture) ; deux amendements du Gouvernement soumis à discussion commune ; le premier, tendant à majorer de 17.500.000 francs les crédits proposés (fonds national de vulgarisation du progrès agricole); le second, à réduire de 2.500.000 francs les crédits proposés (F.A.S.A.S.A.) ; réserve des deux amendements (p. 4526).

Titre IV (Anciens combattants) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer de 6.100.000 francs les crédits proposés ; réserve (*ibid.*).

Titre IV (Charges communes) ; les rentiers viagers ; réserve (*ibid.*).

Titre III (Charges communes) ; amendement tendant à majorer de 8.160.000 francs les crédits proposés ; la situation des sous-

Budget 1967

officiers ; les indemnités pour charges militaires des officiers (p. 4526, 4527) ; réserve (p. 4527).

Titre III (Education nationale) ; deux amendements du Gouvernement soumis à discussion commune ; le premier, tendant à réduire et le second tendant à majorer de 1.464.794 francs les crédits proposés (directeurs d'écoles primaires et maternelles comptant de cinq à neuf classes) ; réserve (p. 4527).

Titre III (Travaux publics et Transports); amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits proposés de 1.062.329 francs ; réserve.

Titre III (Logement) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits proposés de 660.000 francs(organisation des services de l'Etat dans la région parisienne) ; réserve (p. 4527).

Titre IV (Marine marchande) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits proposés de 4.220.000 francs (organisation du marché du poisson) ; réserve.

Titre III (Intérieur) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits proposés de 3.829.468 francs ; réserve.

Titre IV (Intérieur) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits proposés de 6 millions de francs ; réserve.

Titre III (Services généraux du Premier Ministre) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer de 809.000 francs les crédits proposés ; réserve ; amendement du Gouvernement tendant à majorer de 200.000 francs les crédits proposés (formation professionnelle) ; réserve ; amendement du Gouvernement tendant à diminuer les crédits proposés de 1.461.219 francs ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 4528).

Art. 24 : Etat C, Titre V (Equipement, Section Commune) ; amendement du Gouvernement tendant à augmenter de 60 millions les autorisations de programme ; réserve.

Titre VI (Equipement ; III. — Logement) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les autorisations de programme de 33.600.000 francs et les crédits de paiement de 2 millions ; réserve.

Titre VI (Marine marchande) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les autorisations de programme de 5.220.000 francs et les crédits de paiement de 4.970.000 francs ; réserve.

Titre V (Intérieur) ; amendement du Gouvernement tendant à majorer les autorisations de programme de 7.500.000 francs et les crédits de paiement de 2.500.000 francs ; réserve.

Titre V (Services généraux du Premier Ministre) ; amendement du Gouvernement tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 809.000 francs ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 4528).

Art. 25 : amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits proposés au titre des mesures nouvelles applicables au titre III de 212.400.000 francs; le réexamen dans son ensemble du versement effectué par le budget des Armées à la S.N.C.F. (p. 4529) ; réserve de l'amendement ; deux amendements du Gouvernement tendant, le premier à diminuer, le deuxième, à majorer de 4.340.000 francs les crédits proposés au titre des mesures nouvelles applicables au titre III ; réserve des amendements et de l'article (p. 4529).

Art. 26 (p. 4529) ; amendement du Gouvernement tendant, dans le titre V (Equipement du budget des Armées), à réduire les autorisations de programme de 5 millions et les crédits de paiement de 8 millions ; réserve de l'amendement et de l'article.

Art. 31 : deux amendements du Gouvernement soumis à discussion commune ; le premier, tendant à majorer les crédits de paiement figurant dans le paragraphe II (dépenses ordinaires civiles) de deux millions ; et le second, à réduire le montant des crédits d'une somme égale ; réserve des amendements et de l'article (p. 4529).

Art. 37 : amendement du Gouvernement tendant, dans le paragraphe II, à majorer de 1 million de francs les crédits de paiement applicables aux prêts divers de l'Etat ; réserve de l'amendement et de l'article.

Art. 50 : amendement du Gouvernement tendant à reprendre pour l'article, le texte proposé par le Gouvernement(p. 4530) ; le problème de la réforme des greffes ; les greffiers ayant déjà démissionné de leur charge ; sous-amendement de M. de Tinguy tendant à compléter l'amendement par un nouvel alinéa (délai pour accorder les indemnités) ; réserve ; deux sous-amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par MM. Hoguet, Krieg et Lavigne ; le deuxième, présenté par le Gouvernement tendant à compléter le texte de l'amendement par de nouvelles dispositions ; sous-amendement de M. Sabatier tendant à compléter l'amendement par un nouvel alinéa (possi-

bilité pour certains greffiers de cotiser à la caisse des agents contractuels) (p. 4530, 4531) ; le partage à 50 % du produit des droits de greffe (p. 4531) ; la pratique du vote bloqué ; ses inconvénients (p. 4532) ; la possibilité de remettre en cause par cette procédure toute disposition figurant dans une loi antérieure (p. 4532) ; le caractère normal et salutaire du vote bloqué ; réserve des trois sous-amendements, de l'amendement et de l'article.

Art. 58 : amendement du Gouvernement tendant à substituer à l'indice 454,5 l'indice 457,5 ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 4532).

Après l'Art. 58 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (majoration des rentes viagéres de l'Etat) ; réserve.

Après l'Art. 59 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (ouverture d'un Compte spécial du Trésor intitulé : « Prêts destinés à faciliter l'acquisition ou l'amélioration de la qualification professionnelle ») ; réserve.

Explication de vote sur l'ensemble : le progrès social, objectif essentiel de toute politique ; la promotion humaine ; l'environnement rural (*ibid.*) ; l'enseignement (p. 4533) ; le logement (p. 4533, 4535) ; les H.L.M. locatives ; la fiscalité et les collectivitées locales ; la nécessité de réformes fiscales ; l'extension de la T.V.A. ; l'inefficacité des réformes antérieures de la fiscalité immobilière ; la recherche scientifique et technique (*ibid.*) ; la non-inclusion dans l'équilibre du budget du déficit de certains services publics et de la Sécurité sociale (p. 4534) ; l'évolution des prix ; la crise du bâtiment ; la politique de la construction ; les rapatriés; l'amnistie ; la diminution des investissements privés ; la détérioration du commerce extérieur ; la situation du franc sur le marché des changes ; la hausse du cours de l'or ; la disproportion entre le budget militaire et les budgets d'équipements économiques et sociaux ; le maintien des zones de salaires ; les problèmes d'anciens combattants ; le quart de place (p. 4534) ; l'augmentation des impôts sur la consommation (p. 4535) ; les problèmes de la circulation routière (*ibid.*) ; le chômage ; l'œuvre réalisée par la V^e^ République ; l'équipement des entreprises nationales; les ressources de financement; l'atonie du marché financier (p. 4536 ; les mauvaises conditions de la discussion budgétaire ; le vote dans les délais du budget pour 1967 ; le dialogue constructif qui s'est instauré entre le Gouvernement et la majorité ; les améliorations obtenues par celle-ci ; les allégements fiscaux; la suppression du décime Ramadier; l'incapacité du « contre-gouvernement » d'exposer un contre-budget (p. 4536). Budget 1967

Intervention de M. Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 4536 à 4538) ; les remerciement du Gouvernement à ceux qui ont participé à la discussion budgétaire ; politique sociale et politique économique ; la « politique des revenus » ; le dialogue entre le Gouvernement et l'Assemblée ; le budget, acte de Gouvernement ; le vote du budget dans les délais prévus ; le contrôle parlementaire des dépenses ; la répartition des charges entre les collectivités locales et l'Etat ; la similitude des problèmes dans les Etats voisins ; les 600.000 chômeurs prétendûment prévus par le Plan ; le bilan d'ensemble ; l'augmentation de l'épargne ; la progression du niveau de vie ; l'équilibre du commerce extérieur.

En application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution et de l'article 96 du Règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur les articles 9, 21, 23, 24, 25, 26, 31, 37, 50, 58 modifiés par les amendements n^os^ 1 à 31 et n° 34 et les sous-amendements n^os^ 40 et 41, ainsi que sur les amendements n^os^ 32 et 33 du Gouvernement introduisant des articles additionnels et sur l'ensemble du projet de loi ; adoption au scrutin (p. 4538) ; liste des votants (p. 4565) ; vote défavorable des groupes du rassemblement démocratique, socialiste et communiste ; vote favorable du groupe des républicains indépendants et de l'U.N.R. ; abstention du groupe du centre démocratique (p. 4538).

Orateurs : MM. d'Aillières, *Rapporteur pour avis ;* Alduy, Anthonioz, Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances ;* Duffaut, Hoguet, Krieg, Lamps, Laurin, *Rapporteur spécial ;* Arthur Moulin, J.-P. Palewski, *Président de ta Commission des finances* ; Henry Rey, Rieubon, Sabatier, Spénale, de Tinguy, Louis Vallon, *Rapporteur général ;* Vivien.

DISCUSSION DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [6 décembre 1966] p. 5254, 5275). Entendus : MM. Rivain, *Rapporteur suppléant de la Commision mixte paritaire ;* Davoust, Lamps, Regaudie, Collette de Tinguy, Charpentier, Nègre, Commenay, Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances.*

Budget 1967

Les règles de calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; le dépôt par le Gouvernement d'un projet de réforme de cet impôt (p. 5254, 5255) ; les deux articles additionnels présentés par le Gouvernement concernant les primes d'assurances ; le régime fiscal applicable aux cessions de cheptel ; les ressources affectées au soutien de l'industrie cinématographique (p. 5254) ; la fiscalité des céréales (p. 5254, 5258, 5259) ; la vulgarisation du progrès agricole (p. 5255); le prélèvement sur le pari mutuel ; les abattements de crédits effectués par le Sénat ; le relèvement de la retraite mutualiste des combattants ; les crédits d'étude pour l'équipement des collectivités ; l'enquête de la Cours des comptes sur l'utilisation de ces dotations ; les taxes parafiscales; la majoration des droits de patente applicables aux entreprises à succursales multiples ; les infractions commises par les organisateurs de spectacles ; le fonctionnement du Fonds social agricole ; le remboursement forfaitaire du budget général au budget des Postes et Télécommunications ; le transfert d'une partie de la charge des impôts directs aux impôts indirects (p. 5255, 5256) ; la majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (p. 5255) ; l'amenuisement des impôts sur les sociétés ; les déductions accordées aux sociétés immobilières d'investissement (p. 5255) ; la politique gaulliste favorable aux grosses sociétés capitalistes (p. 5256) ; le caractère prioritaire du budget des armées ; la question du quart de place ; les crédits pour les constructions scolaires, pour le logement social, pour les routes et les traitements des fonctionnaires ; les rentiers viagers ; les anciens combattants ; la politique de réaction sociale poursuivie par le Gouvernement ; l'équilibre artificiel du budget ; l'effort insuffisant consenti en faveur des hôpitaux, du logement et de la recherche scientifique (p. 5256) ; les transferts des dépenses des collectivités locales (p. 5257) ; les droits afférents aux cessions de cheptel et objets mobiliers consenties par un fermier sortant à son successeur (p. 5257, 5258) ; la taxation accrue des jeunes ménages ; le quotient familial ; les billets à ordre du Crédit foncier ; l'absence de coordination dans le présent projet ; la méthode déplorable que constitue le dépôt à tout instant, par le Gouvernement, d'amendements au texte (p. 5258) ; les deux impôts nouveaux mis à la charge de l'agriculture ; la nécessité d'une politique des prix (p. 5258).

Intervention de M. Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 5259) ; l'augmentation limitée des dépenses militaires ; l'effort accompli en matière de dépenses d'équipement civil ; la volonté du Gouvernement et de la majorité d'appliquer le Plan ; les exonérations en faveur des sociétés capitalistes ; la nécessité de favoriser l'épargne ; le point de vue du progrès social ; la recherche scientifique ; le taux d'expansion ; les difficultés de certaines régions et de certains types d'industries, tels les charbonnages ; les lourdes charges des collectivités locales et l'importance des subventions ; les déductions pour les primes d'assurance-vie ; le vote du budget dans les délais réglementaires.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 5260 à 5264).

Art. 2 *bis* : amendement du Gouvernement tendant à compléter le paragraphe I (déduction partielle du revenu imposable des primes afférentes aux contrats d'assurance-vie) ; réserve (p. 5265).

Art. 9 : amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction : barème de la taxe additionnelle au prix des billets d'entrée dans les cinémas) ; affectation de la taxe à la modernisation des salles de spectacles cinématographiques) ; amendement de MM. Boscary-Monsservin et Bricout (nouvelle rédaction du paragraphe 2, taxe statistique et taxe sur les céréales) ; la taxe de reprise sur le prix du blé (p. 5266) ; l'effort en faveur de la vulgarisation agricole ; adoption de l'amendement (*ibid.*).

Art. 21 : amendement d'équilibre du Gouvernement ; les anciens combattants ; le rapport constant ; la forclusion (p. 5267) ; le relèvement du plafond fixé pour le montant des retraites mutualistes ; les anciens d'Algérie ; réserve de l'amendement (*ibid.*).

Art. 23 : amendement du Gouvernement tendant à majorer les crédits du titre IV de l'état B (Affaires sociales) de un million ; l'augmentation du plafond des caisses mutualistes d'A.C. et V.G. ; réserve.

Art. 24 : amendement du Gouvernement tendant à majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V, état C, section II du Ministère de l'Equipement (Travaux publics et Transports) de 4 millions ; les crédits de la tranche locale du fonds spécial d'investissement routier (p. 5267).

Art. 31 : amendement du Gouvernement tendant à majorer les autorisation de programme du paragraphe I de 13 millions et les crédits de paiement de 8 millions ; amen-

dement du Gouvernement tendant, aux paragraphes I et II, à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 8 millions ; le financement des opérations intéressant les routes nationales (p. 5267, 5268) ; les charges qui incombent aux collectivités locales en cette matière ; les routes nationales du réseau dit « tertiaire » (p. 5268) ; les priorités qu'il est nécessaire d'instaurer.

Réserve de l'amendement du Gouvernement à l'article 24 et des deux amendements à l'article 31 (p. 5268).

Art. 50 (p. 5269) ; amendement du Gouvernement tendant à rétablir l'article dans une nouvelle rédaction (réforme des greffes) ; réserve.

Art. 52 : amendement de M. Pierre Bas et plusieurs de ses collègues tendant à remplacer la date du 1er janvier 1967 par celle du 1er janvier 1968 ; le taux d'application et la modification de la répartition des patentes ; réserve de l'amendement et renvoi en Commission.

Art. 64 : amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'article (versement des intérêts aux comptes chèques postaux déposés au Trésor) ; renvoi en Commission (p. 5269).

Reprise de la discussion (p. 5276) ; réserve de l'amendement de M. Pierre Bas.

Explications de vote : l'application des dispositions de l'article 695 du C.G.I. (p. 5276, 5277) ; les conventions à titre onéreux conclues entre l'ancien et le nouveau titulaire d'une profession ; la pratique néfaste d'un véritable « pas de porte » entre fermier sortant et fermier entrant ; la recherche par le Gouvernement d'une formule plus satisfaisante d'application de la taxe au cours des quatre mois à venir ; l'irrégularité d'une telle solution (p. 5277) ; les inconvénients de l'amendement de M. Pierre Bas.

Conformément à la demande présentée par le Gouvernement, en application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le président demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte proposé par la Commission mixte paritaire, modifié d'une part par les amendements déjà adoptés et d'autre part, par les amendements nos 1 à 8 et 11.

Adoption au scrutin (p. 5277) ; liste des votants (p. 5306). Budget 1967

Orateurs : MM. Pierre Bas, Boscary-Monsservin, Boulin, *Secrétaire d'Etat au budget ;* Charpentier, Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances ;* B. Denis, Fourvel, Lamps, J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Pleven, de Poulpiquet, Rivain, *Raporteur suppléant de la Commission mixte paritaire ;* de Tinguy, Tourné, Vivien, Louis Vallon, *Rapporteur général.*

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (B.A.P.S.A.).

Voy. Budget 1963, 1 [18 décembre 1962] (p. 72, 74, 78) et art. 9 (p. 93) Budgets annexes; Budget 1964, 1 (Budgets annexes et art. 44, 45); Budget 1965, 1 (Agriculture); Budget 1966, 1 (art. 19, 20 et Agriculture); Budget 1967, 1 (Agriculture).

— Financement du. — *Voy.* Impôts (III. — Impôts indirects), 3.

— Nomination d'un membre (M. Paquet) du Comité de gestion [13 février 1963] (p. 2142).

BULGARIE. — *Voy.* Rapports d'information (n° 29).

BULLETINS BLANCS. — *Voy.* Elections, V, 13.

BUREAU ET BUREAU D'AGE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Voy. Assemblée Nationale.

Voy. aussi, en tête du présent volume, (p. 27 et suiv.).

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES. — *Voy.* Budget 1964, 1 (Industrie, Titre VI).

BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS. — *Voy.* Traités et conventions, 66.

C

CABINETS DE LECTURE.

— Redevance aux auteurs. — *Voy.* PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE, 2.

CABOTAGE.

— Aide au. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Travaux publics et Transports. — III. Marine marchande) et art. 35 ; BUDGET 1964, 1 (Travaux publics et Transports. — III. Marine marchande) et art. 72 ; BUDGET 1965, 1 (Travaux publics et Transports. — III. Marine marchande) ; BUDGET 1966, 1 (Travaux publics et Transports. — III. Marine marchande) ; BUDGET 1967, 1 (Equipement. — V. Marine marchande) et art. 48.

CADRES.

— Licenciements et reclassement. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 275 ; BUDGET 1967, 1 (Affaires sociales).

— Retraite complémentaire. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 202.

CAFÉ.

Voy. DOUANES, 34.

— Organisation interafricaine. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 80.

CAFÉS TORRÉFIÉS.

— Taxe unique sur les. — *Voy.* BUDGET 1966, II, art. 8.

CAISSE AUTONOME MUTUELLE DES RETRAITES.

— *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 4.

CAISSES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AGRICOLE.

— Subvention aux. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 145.

CAISSES DE CRÉDIT AGRICOLE.

— Prêts des. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 50.

CAISSES D'ÉPARGNE.

1. — Proposition de loi tendant à élever le maximum des dépôts autorisés sur les livrets de caisse d'épargne, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 janvier 1963 par M. Denvers et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 71.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 10 du Code des caisses d'épargne en vue de relever le maximum des dépôts autorisés sur les livrets de caisse d'épargne, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par M. Schaff et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 150.**

Voy. aussi : BUDGET 1963, 1 (Budgets annexes) et après art. 57 ; BUDGET 1964, 1 ;

BUDGET 1965, 1, art. 22; BUDGET 1966, 1; BUDGET 1967, 1 (Budgets annexes).

— Application du Code des — dans les T.O.M. — *Voy.* BUDGET 1965, 2, art. 10.

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

Rapport sur les opérations de l'année 1962 et sur la situation de cet établissement au 31 décembre 1962 (application de l'ordonnance n° 58-1374, article 164, du 30 décembre 1958) [8 octobre 1963].

Rapport sur les opérations de l'année 1963 (application de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958) [2 octobre 1964].

Rapport sur les opérations de l'année 1964 (application de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958) [29 juin 1965] (p. 2764).

Rapport sur les opérations de l'année 1965 (application de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958) [2 juin 1966] (p. 1626).

— Opérations effectuées hors du territoire métropolitain. — *Voy.* BUDGET 1965, 2, art. 6.

CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE.

— Elections des conseils d'administration. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (I. — Dispositions générales), 2 et 5.

— Recours exercé par les. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (I. — Dispositions générales), 16.

CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANÇAIS. — *Voy.* AVOCATS, 1.

CALAMITÉS AGRICOLES.

1. — Proposition de loi tendant à organiser la garantie des agriculteurs contre les calamités agricoles, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 janvier 1963 par M. de Montesquiou et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 83.**

2. — Proposition de loi tendant à organiser un régime de prêts communaux pour l'indemnisation des agriculteurs sinistrés par les calamités atmosphériques, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juillet 1963 par M. de Montesquiou (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 439.**

3. — Rapport d'information fait par M. Loustau, en application de l'article 144 du Règlement, au nom de la Commission de la production et des échanges, sur la garantie contre les calamités agricoles [17 juillet 1963], **n° 465.**

4. — Projet de loi organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles, présenté à l'Assemblée Nationale le 10 décembre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 721**; rapport le 10 avril 1964 par M. Bousseau, **n° 819**; rapport pour avis le 15 avril 1964 par M. Rivain, présenté au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan, **n° 826.** Adoption avec modification en première lecture le 23 avril 1964 (p. 918). — Projet de loi **n° 170.**

Transmis au Sénat le 28 avril 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 156 (année 1963-1964)**; rapport le 2 juin 1964 par M. Restat, **n° 206 (année 1963-1964)**; rapport pour avis le 3 juin 1964 par M. Paul Driant, présenté au nom de la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, **n° 211 (année 1963-1964).** Adoption avec modification en première lecture le 17 juin 1964. — Projet de loi **n° 100 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 juin 1964 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges). **n° 991**; rapport le 23 juin 1964 par M. Bousseau, **n° 1008**; avis le 23 juin 1964 par M. Rivain, présenté au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan, **n° 1010.** Adoption avec modification en deuxième lecture le 23 juin 1964 (p. 2133). — Projet de loi **n° 239.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 293 (année 1963-1964)**; rapport le 24 juin 1964 par M. Restat, **n° 296 (année 1963-1964).** Adoption avec modification en

Calamités agricoles.

deuxième lecture le 26 juin 1964. — Projet de loi **n° 131 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 26 juin 1964 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1034**; rapport le 29 juin 1964 par M. Bousseau, pour l'Assemblée Nationale, au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 1041**. Adoption sans modification le 29 juin 1964 (p, 2336). — Projet de loi **n° 257.**

Rapport le 29 juin 1964 par M. Restat, pour le Sénat, au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 320 (année 1963-1364)**. Adoption définitive le 29 juin 1964. — Projet de loi **n° 143 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-706 du 10 juillet 1964, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1964 (p. 6202, 6203, 6204)

DISCUSSION [16 avril 1964] (p. 788) ; [21 avril 1964] (p. 838) ; [22 avril 1964] (p. 862); [23 avril 1964] (p. 894). Entendus : MM. Bousseau, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges* ; Rivain, *Rapporteur pour avis de la Commission des finances ;* Juskiewenski, Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* Commenay, Coste-Floret, Loustau, Balmigère, de Montesquiou, Jean Moulin, Lathière, Meunier, Ducos, Alduy, Bayou, Ponscillé, du Halgouët, Bourdellès, Kir, Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

L'importance des problèmes posés par l'agriculture (p. 788) ; les nombreuses mesures prises en faveur de l'agriculture depuis 1958 (loi d'orientation agricole, loi complémentaire, assurance maladie) (p. 788, 791, 796) ; l'hommage devant être rendu à M. Pisani, défenseur de l'agriculture française (p. 788, 791) ; la nécessité d'une protection des agriculteurs contre les calamités (p. 788, 796, 838, 842) ; le coût élevé des primes afférentes aux contrats individuels (p. 845); l'accroissement de la fragilité de l'agriculture avec la modernisation des méthodes (p. 845) ; les nombreuses propositions de loi déposés sous la III[e] et IV[e] République en vue de garantir les agriculteurs contre les calamités (p. 788, 840) ; le dépôt du présent projet en application de la loi d'orientation agricole et de la loi complémentaire (p. 788, 790, 794) ; les dispositions du projet (p. 788, 789, 790, 845) ; la distinction établie entre les risques assurables et les risques non assurables (p. 788, 791, 844) ; les dispositions tendant au développement de l'assurance individuelle (p. 789, 790, 841, 843); la prise en charge partielle par l'Etat des primes afférentes aux risques assurables (p. 789, 791, 838, 843); l'allongement nécessaire du délai de cette période d'incitation (p. 789, 792, 795) ; l'engagement pris à ce sujet par le Ministre (p. 793) ; le maintien nécessaire de l'aide de l'Etat tant que ne sera pas apparue une parité indiscutable entre les revenus de l'agriculture et les revenus des autres secteurs économiques de la nation (p. 796) ; l'incitation indirecte à l'assurance ; l'obligation faite aux agriculturs de contracter une assurance pour pouvoir bénéficier des indemnités du fonds de garantie (p. 789, 791, 799, 841) ; et des prêts à taux spéciaux du Crédit agricole (p. 789, 800) ; le caractère vague de ces dispositions (p. 800).

La couverture des risques non assurables (p. 789, 846) ; la création d'un fonds de garantie (p. 789, 791, 843) ; le problème posé par son financement (p. 789, 792, 794, 843) ; l'appel à la solidarité professionnelle par le versement d'une cotisation additionnelle aux primes d'assurances se rapportant aux éléments principaux des exploitations agricoles (p. 789, 800) ; l'appel à la solidarité nationale par le versement d'une subvention budgétaire (p. 789) ; les répercussions d'une telle disposition sur le budget de 1965 ; l'inopportunité d'un accroissement des charges des agriculteurs (p. 789, 800, 839) ; spécialement au moment où se pose le problème de l'harmonisation des politiques des pays de l'Europe des Six (p. 842) ; le retard apporté à l'incorporation dans les prix agricoles des charges pesant sur l'agriculture (p. 792, 794, 844) ; l'augmentation nécessaire de certains prix agricoles ; l'insuffisance de la participation de l'Etat (p. 789, 795, 798) ; l'engagement pris par le Ministre de l'augmenter (p. 793) ; l'institution éventuelle de taxes parafiscales sur les .produits agricoles (p. 792) ; la nécessité d'une plus grande solidarité nationale (p. 790, 844); le versement d'une surprime sur l'ensemble des primes d'assurances analogue à celle instituée pour couvrir les risques entraînés par l'activité terroriste de l'O.A.S. (p. 790, 844); l'insuffisance du financement prévu dans le budget (p. 792, 795, 797, 844); la nécessité d'une diversification des primes (p. 793) ; la réduction souhaitable de l'impôt sur les assurances (p. 795, 838); la liste des calamités susceptibles d'entraîner l'interventions du fonds (p. 789, 838, 840); le cas de la grêle : fléau naturel dans certaines régions et anormal dans d'autres (p. 789, 834); l'inscription souhaitable des épizooties parmi les calamités (p. 838) ; l'application de la loi aux mytiliculteurs et

aux ostréiculteurs (p. 839, 846) ; et aux apiculteurs (p. 846).

La fixation des indemnités (p. 789, 836, 844) ; l'insuffisance du taux prévu (p. 793, 795, 797, 839, 844) ; le problème du cumul des indemnités et de prêts (p. 793, 839) ; le refus de l'indemnité en cas d'assurance manifestement insuffisante (p. 841) ; les facilités devant être accordées aux sinistrés ayant contracté des prêts (p. 839).

La gestion du fonds de garantie (p. 790, 845) ; la participation souhaitable de la profession (p. 790, 795) ; la création d'une commission nationale (p. 796, 798).

Le maintien des dispositions existant en matière de garantie contre les calamités agricoles (p. 790, 840) ; notamment celles du Fonds nationale de solidarité viticole (p. 790, 794, 841, 844) ; la politique anti-vin du Gouvernement (p. 843) ; l'articulation des nouvelles mesures avec les initiatives prises par certaines collectivités locales (p. 792, 795, 800, 840).

Le problème posé par le caractère obligatoire ou non de la loi (p. 793, 841) ; l'acheminement souhaitable vers un système obligatoire (p. 796).

Les insuffisances du projet (p. 797, 798, 799) ; la déception des agriculteurs (p. 797) ; l'amélioration souhaitable du projet au cours de la discussion (p. 839, 841).

Art. 1er : *Institution d'un Fonds national de garantie des calamités agricoles* (p. 862) ; les dégâts causés dans les Pyrénées-Orientales par les calamités agricoles, notamment par les pluies diluviennes (p. 862, 863) ; la nécessité d'une réparation préalable des rives (p. 863) ; le caractère trop restrictif de l'énumération des calamités susceptibles d'entraîner l'intervention du fonds de garantie (p. 863) ; le maintien nécessaire du fonds national de solidarité viticole (p. 863) ; amendement de MM. Montesquiou, Juskiewenski, Alduy et Gauthier (institution d'un fonds national de développement de l'assurance contre les risques agricoles) (p. 863) ; l'imprécision du texte gouvernemental (p. 863, 864) ; l'insuffisance du système d'indemnisation en cas de calamités non assurables ; l'encouragement nécessaire à l'assurance contre les risques assurables (p. 864) ; le caractère de contreprojet des amendements déposés par M. de Montesquiou (p. 864) ; rejet au scrutin de l'amendement (p. 864) ; liste des votants (p. 890) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission et de M. Ansquer (assimilation des ostréiculteurs et des mytiliculteurs aux exploitants agricoles pour l'application de la loi) (p. 864) ; amendement analogue de M. Rivain, au nom de la Commission des finances et de M. de Tinguy (*ibid.*) ; les dégâts causés aux exploitations ostréicoles et mytilicoles par le gel (p. 864) ; les dispositions du Code rural assimilant ces exploitations aux exploitations agricoles ; l'inutilité de l'amendement (p. 864) ; la fixation dans le règlement d'administration publique des conditions particulières de l'application de la loi à ces modalités de cultures (p. 865) ; retrait des amendements de la Commission des finances et de la production (p. 865) ; amendement de MM. Meunier et Poncelet (application de la loi aux apiculteurs) (p. 865) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'article premier (*ibid.*). Calamités agricoles.

Art. 2 : *Incitation directe à l'assurance* (p. 865) ; les conditions dans lesquelles interviendra la participation de l'Etat (p. 865, 866) ; l'articulation de l'aide de l'Etat avec l'aide consentie par les collectivités locales en matière d'assurance (p. 865, 866); l'intention du Gouvernement d'apporter une aide complémentaire à celle des collectivités locales ; la nature des risques qui seront pris en considération pour déterminer la prise en charge par l'Etat d'une part forfaitaire des primes d'assurances payées par les agriculteurs (p. 865, 866) ; la durée de la période d'incitation (p. 866) ; amendement de M. Paquet et plusieurs de ses collègues (incitation à l'assurance des risques assurables et para-assurables) (p. 866) ; l'imprécision de la notion de risque para-assurable ; l'inopportunité d'une extention du système d'assurance par compensation utilisé par la mutualité agricole pour certains risques (p. 866, 867); adoption de l'amendement de M. Paquet (p. 867) ; amendement de M. Bousseau, , au nom de la Commission, tendant à porter à dix ans la période d'incitation (p. 867) ; amendement du Gouvernement tendant à porter cette période à sept ans (*ibid.*) ; amendement de M. Ansquer (prolongation de la période d'incitation par décret) (p. 867) ; cet amendement n'est pas soutenu (*ibid.*) ; l'allongement nécessaire de la période d'incitation (p. 867); retrait de l'amendement de M. Bousseau (p. 867); cet amendement est repris par M. Gaudin (*ibid.*) ; rejet (*ibid.*) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, et de MM. Loustau, Gaudin et Bayou (application des dispositions de l'article au plus tard dans les six mois suivant la promulgation de la

Calamités agricoles.

loi) (p. 867) ; adoption (*ibid.*) amendement de M. Bousseau au nom de la Commission (intervention de l'Etat « compte non tenu de l'aide financière apportée éventuellement par les collectivités locales ») (p. 868); l'ambiguïté des dispositions de l'article visant l'effort éventuel des collectivités locales ; la nécessité de permettre le cumul de l'aide consentie par les collectivités locales et de celle consentie par l'Etat (p. 868) ; le maintien souhaitable de la participation de l'Etat jusqu'à l'obtention de la parité (*ibid.*) ; l'intention du Gouvernement de favoriser et compléter l'aide des collectivités locales (p. 868, 869) ; le vote sur l'amendement de la Commission est réservé (p. 869).

Reprise de la discussion (p. 876) ; amendement du Gouvernement (fixation des taux de prise en charge de manière à favoriser et à compléter l'aide financière éventuellement consentie par les collectivités locales (p. 876) ; retrait de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 3 : *Non-application de la loi aux collectivités publiques* (p. 869) ; le cas des bureaux d'aide sociale et des petites communes rurales propriétaires de petits biens (p. 869) ; la nécessité de ne pas les priver d'un appui en cas de calamité (*ibid.*) ; amendement de MM. Bertrand Denis et Boscary-Monsservin tendant à supprimer l'article (*ibid.*) ; la pauvreté des communes de montagne (p. 869) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 3 (*ibid.*).

Art. 4 : *Ressources du Fonds* (p. 869, 870) ; les charges pesant sur les exploitations moyennes familiales ; la nécessité de ne pas les accroître et d'accorder des abattements aux agriculteurs exploitant des terres à revenu cadastral modeste (p. 870) ; l'insuffisance du financement prévu dans l'article (p. 870, 871) ; l'appel souhaitable à la solidarité nationale (*ibid.*) ; l'institution d'une contribution additionnelle aux primes actuellement payées sur les risques assurés en France ou dans les D.O.M. (p. 870, 871) ; la faible majoration des primes qu'entraînerait cette institution (p. 870) ; le précédent de la surprime, dite de l'O.A.S. (p. 870) ; le paiement par les agriculteurs d'une cotisation pour l'assurance chômage sans contrepartie (p. 871) ; amendement de M. Voisin (institution d'une contribution additionnelle aux primes d'assurances) (p. 871) ; sous-amendement de M. Commenay et de plusieurs de ses collègues (substitution de cette contribution additionnelle à la taxe parafiscale dite « prime de l'O.A.S. » (p. 871); l'institution proposée d'une surprime analogue à celle créée pour réparer les dommages causés par l'O.A.S. (p. 871, 872) ; la faible incidence de cette dernière (p. 871, 872) ; la distinction devant être établie entre les dommages causés par les attentats O.A.S. et ceux causés par les calamités agricoles (p. 874); la modicité du taux de la surprime proposée (p. 872, 874) ; l'adoption par la Commission des finances de l'amendement de M. Voisin puis son retrait à la suite des divers engagements pris par le Gouvernement ; l'appel à la solidarité nationale (p. 873) ; l'impossibilité d'augmenter les charges du monde agricole (*ibid.*) ; les difficultés causées par les calamités agricoles à tout le monde rural (p. 872) ; le paiement par les agriculteurs d'une cotisation à l'A.S.S.E.D.I.C. sans prestation en contrepartie (p. 874) ; les difficultés techniques d'application de l'amendement de M. Commenay ; l'impossibilité de substituer une taxe nouvelle à une taxe supprimée par un article de la loi de finances (p. 872, 873) ; l'irrecevabilité de l'amendement, en application de l'article 2 de la loi organique relative aux lois de finances (p. 872, 874) ; le changement fondamental que l'adoption de l'amendement de M. Voisin apporterait au système d'indemnisation proposé par le Gouvernement ; le caractère prématuré de l'institution d'un système d'indemnisation des dégâts causés par toutes les calamités (p. 872, 873) ; l'intention du Gouvernement de ne pas poursuivre le débat au cas où l'amendement de M. Voisin serait adopté (p. 874) ; la taxation éventuelle de la surprime (*ibid.*) ; le vote sur l'amendement de M. Voisin et le sous-amendement de M. Commenay est réservé (p. 874) ; amendement de M. Rivain, au nom de la Commission des finances et de M. de Tinguy (fixation annuelle par la loi de finances du taux de la contribution additionnelle, plafonnement de taux à 10 %) (p. 874); amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission (plafonnement du taux à 10 %) (p. 874) ; l'inconvénient de fixer le taux annuellement dans la loi de finances (p. 874, 875) ; le respect nécessaire des prérogatives du Parlement en matière de fiscalité et parafiscalité (p. 875) ; le vote sur les amendements de la Commission des finances et de la Commission de la production est réservé (p. 875) ; amendement de M. Bous-

seau, au nom de la Commission, et de MM. Ruffe et Fourvel (abattement sur la contribution additionnelle en faveur des exploitants au revenu cadastral modeste (p. 875) ; le nombre important d'exploitants qui seraient soustraits à l'application de la loi au cas où l'amendement de M. Ruffe serait adopté (p. 875) ; la nécessité de ne pas aggraver le caractère régional de la loi (p. 875) ; le vote sur l'amendement est réservé (p. 85) ; amendement du Gouvernement (la subvention de l'Etat pourra atteindre le produit de la contribution additionnelle) (p. 875) ; le vote sur l'amendement est réservé (p. 876) ; amendement de M. Paquet et de plusieurs de ses collègues tendant à assurer le contrôle de la caisse centrale de réassurance par la Commission nationale de calamités agricoles (p. 876) ; le vote sur cet amendement et sur l'article sont réservés (p. 876).

Reprise de la discussion [23 avril 1964] (p. 913). Le Gouvernement, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution et des articles 65 et 96 du Règlement de l'Assemblée Nationale, demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur le texte de l'article 4 modifié par les amendements 9, 89 et 102 et sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction résultant des divers votes émis par elle (p. 913) ; la difficulté du problème des calamités agricoles (p. 914) ; le principe de base du projet ; l'incitation à l'assurance ; les concessions faites par le Gouvernement : l'allongement du délai d'incitation ; la fixation annuelle par la loi de finances du taux de la contribution avec un plafond de 10 %; le refus du Gouvernement d'instituer une surprime sur tous les contrats d'assurance et d'accorder des abattements aux exploitants à faible revenu cadastral ; l'application de la loi à l'ensemble de l'agriculture, notamment aux prairies (p. 914) ; l'impossibilité, actuellement, de généraliser la loi contre les calamités (p. 914, 915) ; l'intérêt et l'urgence du projet (*ibid.*) ; amendement de M. de Tinguy (fixation annuelle par la loi de finances du taux de la contribution additionnelle, plafonnement à 10 %) (p. 915) ; amendement du Gouvernement (égalité entre la subvention de l'Etat et le produit de la contribution (p. 915) ; pour l'adoption de l'article, voir *in fine*, l'adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 915).

Art. 5 : *Eléments naturels entraînant des dommages susceptibles d'être indemnisés* (p. 876) ; l'insuffisance de l'énumération prévue dans l'article (p. 876) ; le cas des pluies excessives et des épizooties (p. 876) ; amendement de M. de Montesquiou et de plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de l'article (p. 876) ; retrait (*ibid.*); amendement de de M. Ducos (inclusion de la gelée printanière dans les risques assurables) (p. 877) ; vote réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Meunier (dommages causés par la trombe d'eau) (p. 877) ; vote réservé (*ibid.*) ; amendement de MM. Feuillard et Picquot (dommages causés par le cyclone) (p. 877) ; amendement de M. Cerneau (dommages causés par le cyclone tropical) (p. 877) ; la différence existant entre le cyclone et l'ouragan ; les dégâts causés par les cyclones dans les régions d'outre-mer (p. 877); l'application souhaitable de la loi *de facto* et *de jure* dans les départements d'outre-mer (p. 877) ; l'amendement de M. Cerneau est retiré ; le vote sur l'amendement de MM. Feuillard et Picquot est réservé (p. 877); amendement de M. Paquet et de plusieurs de ses collègues (suppression des raz-de-marée et des mouvements de terrain de la liste des calamités, addition des épizooties exceptionnelles) (p. 878) ; vote réservé (p. 878) ; amendement de M. Bousseau au nom de la Commission, et de M. Couzinet (réparation des dommages causés par la grêle dans les régions qui en sont habituellement exemptes, par les pluies persistantes à caractère excessif et par certaines épizooties imprévisibles) (p. 878) ; sous-amendement de M. Briot (suppression de la grêle de la liste des calamités exceptionnelles) (p. 878); le caractère de risque assurable de la grêle (p. 878) ; le vote sur l'amendement et le sous-amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Boscary-Monsservin (dommages causés par les pluies persistantes à caractère excessif et par certaines épizooties imprévisibles) (p. 878) ; cet amendement n'est pas soutenu (p. 878) ; amendement de MM. de Poulpiquet et Evrard (dommages causés par les pluies persistantes et par les épizooties sur les bovins et porcins) (p. 878) ; le coût élevé de la vaccination contre certains virus frappant les bovins et les porcins (p. 878) ; le vote sur l'amendement est réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Sagette et de plusieurs de ses collègues (inclusion de la grêle dans la liste des calamités) (p. 879) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Chérasse (dommages causés par la pluviosité excessive persistante) (p. 879) ; les dégâts considérables causés dans la Seine-

Calamités agricoles.

Calamités agricoles.

Maritime par les pluies persistantes et excessives (p. 879) ; le double emploi que fait l'amendement de M. Chérasse avec celui de la Commission (p. 879) ; retrait de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de MM. Alduy et Ponseillé (pluies persistantes à caractère excessif) (p. 879) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission (dommages causés par les campagnols) (p. 879) ; l'importance des dégâts causés aux ressources fourragères par les campagnols dans certaines régions de France (p. 879) ; vote réservé (*ibid.*) ; amendement de M. Laurin (dégâts causés aux forêts privées par les invasions d'insectes et les maladies cryptogamiques) (p. 879) ; les dégâts causés aux forêts de pins de l'Esterel et de la Provence par le bostryche (p. 880) ; le vote est réservé (*ibid.*).

Reprise de la discussion [24 avril 1964] (p. 894) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article (définition de la calamité) (p. 894, 895) ; sous-amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission relatif à l'insuffisance ou l'inefficacité des moyens de lutte préventive ou curative employés habituellement dans l'agriculture (p. 895) ; le remplacement souhaitable d'une énumération par une définition de la calamité (p. 895) ; le caractère restrictif de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; les difficultés que va susciter son application notamment en ce qui concerne la disposition relative à l'insuffisance des moyens techniques de lutte préventive ou curative (p. 895) ; adoption du sous-amendement de M. Bousseau (p. 895) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; en conséquence, ce texte devient l'article 5 (p. 896).

Art. 6 : *Reconnaissance du caractère de calamité par arrêté interministériel* (p. 880); le pouvoir discrétionnaire accordé au Gouvernement pour décider du caractère et de l'ampleur d'une calamité (p. 880) ; la consultation souhaitable des conseillers généraux ou du préfet (*ibid.*) ; la nécessité de tenir compte de l'importance des dégâts par rapport aux dommages subis par les intéressés (p. 880) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, et de MM. Loustau, Gaudin et Bayou (consultation préalable de la commission nationale des calamités agricoles) (p. 880) ; la reconnaissance du caractère de calamité par référence aux critères visés par l'article 675 du Code rural ; le cas où les dégâts atteignent 25 % de la valeur moyenne des récoltes (p. 881) ; sous-amendement de M. Rivain, au nom de la Commission des finances, et de MM. Roux et Cerneau (signature éventuelle du Ministre chargé des D.O.M.) (p 881) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à remplacer les mots « sur propositions faites » par les mots « après avis de » (p. 881) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à supprimer la référence aux critères visés à l'article 675 du Code rural (p. 881) ; le rôle de la commission nationale des calamités ; le caractère restrictif, dans certains cas, de la référence à l'article 675 du Code rural ; les dommages éventuellement causés au capital d'exploitation (*ibid.*) ; le critère de 50 % retenu en matière viticole (*ibid.*) ; adoption du sous-amendement de la Commission des finances (p. 881) ; adoption des amendements du Gouvernement (*ibid.*) ; adoption de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; ce texte devient l'article 6 (*ibid.*).

Art. 7 : *Indemnisation des dommages* (p. 896) ; l'insuffisance du montant de l'indemnisation prévue dans l'article (p. 896) ; la subordination de l'octroi de l'indemnité à la couverture par un contrat d'assurance des éléments constituant l'exploitation agricole (p. 896, 897) ; les conditions dans lesquelles l'assurance souscrite sera déclarée suffisante (*ibid.*) ; la nécessité d'avoir assuré un élément principal de l'exploitation (*ibid.*) ; l'inclusion des sols et des prairies dans les éléments de l'exploitation agricole susceptibles de subir des dommages résultant des calamités agricoles (p. 897) ; le cas des petites exploitations de polyculture (p. 897, 898) ; celui des éleveurs de bétail ; les charges qu'entraînerait pour eux l'obligation de s'assurer contre la mortalité du bétail (p. 897) ; la notion d'assurance normale, d'assurance de « bon père de famille », sur laquelle repose le projet (p. 898) ; amendement de M. Rivain, au nom de la Commission des finances et de M. de Tinguy tendant à substituer comme conditions de l'indemnisation l'assurance de l'exploitation à celle du bien sinistré (p. 899) ; la rédaction confuse du deuxième alinéa de l'article (p. 900) ; l'intention du Gouvernement de n'exiger l'assurance que pour un des éléments principaux de l'exploitation (p. 900) ; retrait de l'amendement (p. 900) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission (référence aux situations régionales) (p. 900) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Com-

mission, et de M. Balmigère (obligation pour le sinistré de faire la preuve que l'un au moins des autres éléments de l'exploitation a fait l'objet d'un contrat d'assurance valable) (p. 900) ; amendement analogue de MM. Fourvel et Chaze (*ibid.*) ; amendement identique du Gouvernement (*ibid.*); l'interprétation de l'expression « normalement assuré » (p. 900) ; retrait des amendements de M. Bousseau et de M. Fourvel (*ibid.*) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission (ne sont pas considérés comme risques normalement assurables ceux causés par des éléments naturels dans les régions où ceux-ci ne sont pas habituels) (p. 900) ; la difficulté de définir la notion de risques normalement assurables (p. 900, 901) ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 901) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, et de MM. Balmigère et Loustau tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article 7 prévoyant le refus de l'octroi de l'indemnité en cas d'assurance manifestement insuffisante (p. 901) ; amendement analogue de MM. Balmigère et Guyot (*ibid.*) ; la nécessité d'éviter qu'un exploitant n'obtienne une indemnité du fonds national en invoquant une assurance dérisoire (p. 901) ; la détermination par la Commission des conditions raisonnables d'assurance (p. 901) ; rejet des amendements (p. 901) ; amendement de M. Bizet et de plusieurs de ses collègues tendant à exclure du bénéfice de la loi les élevages industriels (p. 901, 902) ; amendement analogue de MM. de Poulpiquet et Evrard (p. 902) ; l'exclusion souhaitable du bénéfice de la loi des élevages industriels, des sociétés d'exploitations industrielles et des exploitants cumulant plusieurs professions (p. 902) ; l'intention du Gouvernement de rédiger dans ce sens les décrets d'application de la loi et ceux relatifs à l'article 21 de la loi complémentaire d'orientation agricole concernant les élevages industriels (p. 902) ; retrait de l'amendement de M. Bizet (p. 902) ; rejet de l'amendement de M. de Poulpiquet (p. 902) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, et de M. Loustau (variation du taux de l'indemnité en fonction de l'importance du sinistre, fixation à 75 % du taux maximum de l'indemnité (p. 902) ; sous-amendement de M. Lathière (variation du taux de l'indemnité en fonction de l'importance du dommage) (*ibid.*) ; modification de l'amendement de M. Lathière ; variation du taux de l'indemnité « au regard des revenus de l'exploitation » (p. 903) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*) ; adoption de l'article 7 (*ibid.*).

Calamités agricoles.

Art. 8 : *Exclusion du bénéfice de l'indemnisation les personnes ayant contribué par leur fait ou par leur négligence à la réalisation des dommages* (p. 903) ; adoption (*ibid.*).

Art. 9 : *Evaluation des dommages* (p. 903); la nécessité d'évaluer les dommages de façon particulièrement humaine ; la distinction devant être faite entre les cultures annuelles et les cultures permanentes (p. 903); amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, et de MM. Loustau, Gaudin, et Bayou (évaluation des dommages causés aux récoltes et aux cultures) (p. 903) ; sous-amendement de M. Paquet visant la commercialisation de la production (p. 904) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, et de M. Ponseillé tendant à ajouter les mots « en tenant compte du nombre des récoltes qui ne pourront avoir lieu » (p. 904) ; la nécessité en cas de replantation de vignes ou d'arbres fruitiers après destruction totale d'attendre plusieurs années avant d'obtenir de nouvelles récoltes (p. 904) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Briot tendant à ce que l'expertise se fasse au niveau de l'exploitation et non à celui de la région (p. 904) ; le caractère restrictif de l'amendement ; le cas de gelées générales atteignant toute une région (p. 904) ; modification de l'amendement de M. Briot (suppression des mots « et non à celui de la région » (p. 904 ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid*) ; adoption de l'article 9 ainsi modifié (*ibid.*) ;la fixation par le Ministre des Finances et le Ministre de l'Agriculture à l'occasion de chaque calamité du pourcentage du montant des dommages susceptibles d'être indemnisés par le Fonds (p. 905).

Art. 10 : *Procédures et litiges* (p. 905) ; amendement de M. Paquet et des membres du groupe des républicains indépendants (p. 905) ; fixation du montant des sommes allouées au demandeur « sur proposition du préfet assisté du comité départemental » (p. 905) ; le rôle du préfet tel qu'il est défini dans l'exposé des motifs du projet de loi (p. 905) ; adoption de l'amendement de M. Paquet (*ibid*) ; amendement de M. Rivain, au nom de la Commission des finances, et de MM. Roux et Cerneau tendant à ajouter à la liste des signataires des textes d'application, le Ministre chargé des Départements d'outre-

Calamités agricoles.

mer (p. 905) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, et de MM. Loustau, Gaudin et Bayou (consultation de la commission nationale prévue à l'article 14) ; (p. 905) ; adoption (p. 906) ; adoption de l'article 10 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 11 : *Cumul d'indemnités ou de prêts* (p. 906) ; les conditions dans lesquelles s'exercera la subrogation de l'Etat dans le cas du particulier sinistré (p. 906) ; l'interprétation de l'article ; la définition du sinistré ; la référence éventuelle à l'article 675 du Code rural ; le cumul de l'aide du fonds de solidarité avec celle fournie sous forme de prêts en application de cet article (p. 906) ; amendement de MM. Alduy, Ponseillé et des membres du groupe du rassemblement démocratique tendant à limiter pour le calcul du cumul autorisé, le prêt au seul montant de la prise en charge réelle (p. 906) ; la nécessité de ne pas allouer au sinistré plus de 100 % du montant du sinistre (p. 906, 907) ; adoption de l'amendement (p. 907) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission (affectation au remboursement anticipé du prêt de la fraction de l'indemnité dépassant le montant des dommages) (p. 907) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission (modification de forme résultant de l'adoption des amendements précédents) (p. 907) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 11 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 12 : *Sanctions en cas de fausse déclaration* (p. 907) ; adoption (*ibid.*).

Art. 13 : *Introduction dans le Code rural d'un article 675-2 : conditions d'attribution des prêts spéciaux du crédit agricole aux agriculteurs sinistrés* (p. 907) ; la charge imposée aux petits exploitants par l'obligation qui leur est faite de souscrire une assurance contre les risques les plus chers (p. 907) ; le refus des prêts spéciaux du crédit agricole risquant de leur être opposé lorsque les garanties prévues par le contrat d'assurance sont manifestement insuffisantes (p. 907) ; la prise en charge souhaitable par le Fonds d'une partie des intérêts des prêts contractés par les agriculteurs auprès de la Caisse de crédit agricole (p. 908) ; amendement de MM. de Montesquiou, Juskiewenski, Alduy et Gauthier tendant à la suppression de l'article (p. 908) ; les conditions mises à l'attribution aux agriculteurs des avantages prévus par l'article 675 du Code rural (p. 908) ; rejet de l'amendement (p. 908) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, et de MM. Lathière, Loustau et Fourvel tendant à la suppression du dernier alinéa de l'article prévoyant que l'octroi du prêt pourra être refusé lorsque les garanties prévues par le contrat d'assurance sont manifestement insuffisantes (p. 908) ; amendement analogue de MM. Fourvel et Ruffe (*ibid*) ; l'atteinte portée à la législation existant en matière de prêts (p. 908) ; le désir du Gouvernement de voir se développer l'assurance et l'établissement d'un critère d'assurance suffisant pour l'attribution des prêts (p. 908) ; rejet de l'amendement de la Commission et de celui de MM. Fourvel et Ruffe (p. 909) ; amendement de M. André Halbout et de plusieurs de ses collè.gues tendant à ajouter les mots « compte tenu des contrats habituellement souscrits dans les régions déterminées) (p. 909) ; le cumul éventuel de la bonification d'annuités accordée par le Fonds national avec les remises d'annuités accordées conformément aux dispositions de l'article 675 du Code rural relatives à la section viticole du Fonds national de solidarité (p. 909) ; amendement du Gouvernement (prise en charge par le fonds pendant les deux premières années d'une part de l'intérêt des prêts visés dans l'article lorsque les dégâts seront supérieurs à 60 %) (p. 909) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 13 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 14 : *Modalités d'application* (p. 909); amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission et de MM. Loustau, Gaudin et Bayou tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 909) ; l'inscription souhaitable dans le texte même de la loi d'une disposition mentionnant la création d'une commission nationale des calamités agricoles (p. 909) ; sous-amendement de M. Ansquer (caractère paritaire de la commission nationale) (p. 909) ; sous-amendement de M. Paquet et des membres du groupe des républicains indépendants (contrôle de la caisse centrale de réassurance par la commission nationale) (p. 910) ; retrait des sous-amendements (p. 910) ; adoption de l'amendement de la commission (*ibid.*) ; ce texte devient l'article 14 (p. 910).

Après l'Art. 14 : amendement de MM. Bayou, Loustau et Gaudin tendant à insérer un nouvel article (maintien de la section viticole du Fonds national de solidarité agricole) (p. 910) ; l'inutilité d'une telle disposition (*ibid.*) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Rivain, au nom de la Commission des finances, et de M. Spé-

nale (avances de la caisse de crédit mutuel agricole au fonds national de garantie pendant les cinq premières années de sa création) (p. 910) ; l'absence dans le projet de disposition prévoyant une dotation de départ pour le Fonds national de garantie des calamités agricoles (p. 910) ; les difficultés financières du crédit agricole ; l'impossibilité pour ce dernier de faire les avances prévues dans l'amendement (p. 911) ; le versement souhaitable d'une dotation financière particulière de l'Etat (p. 911) ; sous-amendement de M. Spénale (versement d'avances pendant les sept premières années (p. 911) ; la situation difficile dans laquelle la caisse de crédit mutuel agricole risque de se trouver en cas de calamités (p. 911) ; la déception des paysans s'ils n'étaient pas garantis dès les premières calamités (p. 911) ; l'importance décisive des premières années de la période d'incitation ; la nécessité de donner confiance aux paysans (p. 911, 912) ; le transfert éventuel au Fonds de démarrage du reliquat du produit de la prime dite de l'O.A.S. (p. 912) ; adoption du sous-amendement de M. Spénale (p. 912) ; adoption de l'amendement de la Commission des finances (*ibid.*).

Art. 15 : *Application de la loi dans les départements d'outre-mer* (p. 912) ; l'importance des dégâts causés dans les D.O.M. par les cyclones ; la nécessité d'une application automatique de la loi aux D.O.M. (p. 912) ; amendement de M. Rivain, au nom de la Commission des finances, et de MM. Cerneau, Roux et Spénale tendant à la suppression de l'article (p. 912) ; les inconvénients de la procédure par décret (p. 913) ; le retard risquant d'être apporté à l'application de la loi dans les D.O.M. (p. 913) ; le double emploi que fait l'article 15 avec l'article 14 prévoyant qu'un règlement d'administration publique fixera les modalités d'application de la loi (p. 913); la nécessité de prévoir des mesures spéciales pour l'application de la loi dans les départements d'outre-mer étant donné la nature particulière des calamités frappant ces départements (p. 913) ; adoption de l'amendement de la Commission des finances (*ibid.*); en conséquence, l'article 15 est supprimé.

Vote sur l'article 4 et sur l'ensemble du projet de loi (voir plus haut art. 4) ; explications de vote (p. 915) ; l'amélioration apportée au projet initial par le vote des nombreux amendements ; la charge nouvelle imposée à l'agriculture par le projet; l'insuffisance du financement du fonds de garantie ; la position du groupe du Rassemblement démocratique (p. 915) ; les réserves suscitées par le projet quant à l'étendue et aux modalités du financement du fonds national (p. 915, 916) ; le coût élevé de l'assurance contre la grêle ; les dispositions du projet subordonnant l'octroi des prêts du crédit agricole à la souscription d'une assurance suffisante (p. 916) ; l'amélioration souhaitable du texte par le Sénat (*ibid.*) ; la position du groupe du Centre démocratique (*ibid.*) ; la situation défavorisée de l'agriculture ; l'insuffisance de l'aide de l'Etat et du taux d'indemnisation (p. 916, 917) ; la position du groupe socialiste (p. 916) ; le cumul de l'aide de l'Etat et de celle fournie par les collectivités (p. 916, 917) ; la position du groupe communiste (p. 917) ; l'importance de l'établissement d'une garantie contre les calamités agricoles ; la position du groupe U.N.R.-U.D.T. (p. 917) ; celle des républicains indépendants (*ibid*) ; adoption au scrutin de l'article 4 et de l'ensemble du projet de loi (p. 918) ; liste des votants (p. 939).

Orateurs : MM. Alduy, Ansquer, Balmigère, Bayou, Bizet, Boscary-Monsservin, Bousseau, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges ;* Briot, Cerneau, Chérasse, Commenay, Delachenal, Bertrand Denis, Ducos, Feuillard, Fourvel, Gaudin, André Halbout, Juskiewenski, Lathière, Laurin, Lepourry, Meunier, Arthur Moulin, de Montesquiou, Paquet, Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* Ponscillé, de Poulpiquet, Poudevigne, Rivain, *Rapporteur pour avis de la Commission des finances ;* Roucaute, Ruffe, Sagette, Spénale, de Tinguy, Tourné, Voisin.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [23 juin 1964] (p. 2121). Entendus : MM. Bousseau, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges ;* Commenay, Lathière, Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

Les modifications apportées par le Sénat portant d'une part sur la présentation des articles, d'autre part, sur des questions de principe (p. 2121) ; l'importance des dégâts causés aux cultures par les derniers orages (p. 2121) ; la référence faite dans l'article 4 *bis* (nouveau) aux « us et coutumes » pour le versement des prestations du fonds des calamités agricoles ; le sens de cette expression « us et coutumes » (p. 2122) ; les intentions du Gouvernement relatives à l'abaissement des tarifs (*ibid.*) ; les conditions dans lesquelles un prêt pourra être re-

Calamités agricoles.

fusé (*ibid.*) ; la nécessité de proportionnaliser les cotisations aux revenus ; les difficultés des petits exploitants (p. 2122, 2123) ; l'intention du Gouvernement, dans l'appréciation des indemnités, de tenir compte de la proportion entre le dommage et la richesse ou la non richesse de l'exploitation (p. 2123).

Art. 1er : *Institution d'un fonds national de garantie des calamités agricoles* (p. 2123); adoption (*ibid.*).

Art. 2 : supprimé par le Sénat (p. 2123) ; cet article demeure supprimé (*ibid.*).

Art. 2 *bis* : *Définition des calamités agricoles* (p. 2123) ; la responsabilité de l'Etat en matière de réparation des dégâts causés par les calamités publiques ; l'importance des dégâts causés à la voirie et aux ouvrages d'art par ces calamités ; l'impossibilité dans laquelle se trouvent les collectivités locales de les réparer (p. 2123) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 3 : supprimé par le Sénat ; cet article demeure supprimé (p. 2123).

Art. 3 *bis* : *Ressources du fonds* (p. 2123); amendement de M. Rivain, au nom de la Commisslon des finances précisant les conventions d'assurance sur lesquelles s'appliquera la contribution additionnelle (p. 2123); amendement analogue du Gouvernement (*ibid.*) ; le texte du Sénat excluant de la contribution additionnelle les assurances-accidents de responsabilité civile de toute nature ; la nécessité de favoriser les contrats multirisques (p. 2124) ; la diminution des ressources du fonds qu'entraînerait l'adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption du texte commun des amendements (*ibid.*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, et de M. Bertrand Denis tendant à supprimer le cinquième alinéa de l'article instituant un régime transitoire pendant lequel la cotisation additionnelle ne porterait que sur les polices incendie (p. 2124) ; l'incitation à l'assurance qu'entraînerait l'institution d'un régime transitoire (p. 2124) ; l'inopportunité d'une majoration de la prime des polices d'assurance incendie ; les charges pesant sur le monde agricole (p. 2124, 2125) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 3 *bis* ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 4 : supprimé par le Sénat ; cet article demeure supprimé (p. 2125).

Art. 4 *bis* : *Ouverture des droits à indemnisation* (p. 2125) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, et de M. Rivain tendant à ne faire porter l'obligation d'assurer que sur l'un au moins des éléments principaux de l'exploitation (p. 2125); amendement analogue de MM. Ruffe, Fourvel et Tourné (*ibid.*) ; le texte adopté par le Sénat tendant à exiger l'assurance pour les éléments principaux de l'exploitation (p. 2125, 2126) ; sa sévérité (p. 2125) ; la nécessité, d'autre part, d'une assurance normale (p. 2126) ; l'inopportunité d'une augmentation des charges des agriculteurs (p. 2126) ; la prise en considération, pour juger du caractère suffisant de l'assurance des us et coutumes régionaux (p. 2126) ; le cas de la grêle (*ibid.*) ; rejet du texte commun des amendements (p. 2127) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, tendant à supprimer la première phrase du troisième alinéa de l'article 4 *bis* précisant qu'à titre transitoire, l'assurance contre l'incendie des bâtiments, des récoltes et du cheptel ouvre droit à indemnisation (p. 2127) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, relatif au partage de la charge de l'assurance entre propriétaire et fermier (p. 2127) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, relatif au montant de l'indemnité (p. 2127) ; adoption (p. 2128) ; adoption de l'article 4 *bis* ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 5 : supprimé par le Sénat (p. 2128) ; le caractère de risque non assurable de la grêle ; les dégâts considérables causés par cette calamité au moment de la floraison (p. 2128) ; l'article demeure supprimé (*ibid.*).

Art. 6 : supprimé par le Sénat ; cet article demeure supprimé (*ibid.*).

Art. 6 *bis* : *Incitation directe à l'assurance* (p. 2128) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission (établissement de la liste des risques par décret) (p. 2128) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, conséquence du précédent (p. 2128) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission (établissement de l'inventaire prévu dans l'article par le Ministre des Finances et des Affaires économiques et le Ministre de l'Agriculture) (p. 2128) ; adoption (*ibid.*); amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission (possibilité d'une dénonciation des contrats en cours) (p. 2128) ; la possibilité donnée aux parties de dénoncer les contrats d'assurance en cours dans les deux années de la promulgation de la loi (p. 2128, 2129) ; sous-amendement du Gouvernement (dénonciation des contrats à dater du 1er jan-

vier 1968 et pendant un an) (p. 2129) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*) ; adoption de l'article 6 *bis* ainsi complété (*ibid.*).

Art. 7 : supprimé par le Sénat ; cet article demeure supprimé (*ibid.*).

Art. 8 et 9 : adoption (*ibid.*).

Art. 10 : *Procédure et litiges* (p. 2129) ; amendement de M. Boussean, au nom de la Commission, et de M. Halbout tendant à supprimer les mots « et dans la limite des crédits répartis à cet effet » (p. 2129) ; l'insuffisance probable des ressources proportionnellement aux dommages (p. 21 29) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 10 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 11 et 11 *bis* (p. 2129, 2130) ; adoption (p. 2130).

Art. 13 : *Conditions d'attribution des prêts spéciaux du Crédit agricole aux agriculteurs sinistrés* (p. 2130) ; amendement de MM. Ruffe et Fourvel tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 675-2 du Code rural relatif au refus du prêt (p. 2130) ; rejet de l'amendement (p. 2130) ; à la demande du Gouvernement, l'article est réservé (p. 2130).

Reprise de la discussion (p. 2130) ; amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots : « partiellement ou totalement détruit » le mot « sinistré » (p. 2130) ; adoption (*ibid.*).

Art. 14 et 14 A (p. 2130) ; adoption (*ibid.*).

Art. 15 *bis* : *Non-application de la loi aux collectivités publiques* (p. 2130); amendement de MM. Becue et Bordage (application de la loi à tous les sinistres survenus depuis le 23 avril 1964 (p. 2130) ; amendement de Mme de la Chevrelière et de MM. Brugerolle et Fouchier (application de la loi à compter du jour de sa promulgation) (p. 2130) ; l'opportunité d'une application rapide de la loi ; les dégâts causés dans la région des Deux-Sèvres par les campagnols ; la déception risquant d'être causée aux agrieulteurs (p. 2131) ; l'impossibilité d'appliquer la loi avant l'inscription dans la loi de finances des crédits correspondants (p. 2131) ; retrait de l'amendement de M. Becue (p. 2131) ; l'engagement pris par le Gouvernement de prendre en faveur des agriculteurs sinistrés toutes dispositions utiles dans le cadre de la législation existante (p. 2131, 2132) ; la nécessité de mettre au point une lutte préventive contre les campagnols (p. 2132) ; l'intention du Gonvernement de procéder à une étude technique de ce problème (p. 2132) ; retrait de l'amendement de Mme de la Chevrelière (*ibid.*) ; amendement de M. Bousseau, au nom de la Commission, et de MM. Bayou, Loustau et Gaudin (maintien de la section viticole du Fonds national de solidarité agricole) (p. 2132) ; l'importance pour les viticulteurs du maintien du fonds viticole (p. 2132) ; l'inutilité de préciser dans le texte d'une loi qu'une autre loi n'est pas abrogée (p. 2132) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 15 *bis* (*ibid.*).

Explications de vote (p. 2132, 2133) ; la déception probable des agriculteurs (p. 2133); la position du groupe socialiste (*ibid.*) ; l'inopportunité du texte ; les charges supplémentaires imposées à l'agriculture (p. 2133) ; l'amorce d'une législation de caractère nouveau que constitue le texte (p. 2133) ; la position du groupe communiste (p. 2133) ; celle du groupe du centre démocratique (*ibid.*) ; adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*) ; liste des votants (p. 2147).

Orateurs : Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Balmigère, Bayou, Becue, Boscary-Monsservin, Bousseau, *Rapporteur ;* Deniau, Bertrand Denis, Fouchier, Fourvel, Gaudin, Arthur Moulin, Jean Moulin, Lathière, Pillet, Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* Rivain, *Rapporteur pour avis de la Commission des finances ;* Ruffe.

CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [29 juin 1964] (p. 2335). Entendu : M. Bousseau, *Rapporteur.*

Les dispositions adoptées par la Commission mixte paritaire pour l'article 3 *bis* et l'article 4 *bis* (p. 2336).

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 2336).

Explications de vote (p. 2336) ; la nécessité d'inciter les exploitants à l'assurance sans les charger de trop lourdes cotisations ; la création souhaitable d'une véritable Caisse nationale contre les calamités agricoles (p. 2336) ; la position du groupe communiste (p. 2336) ; la quasi-unanimité du vote intervenu en première lecture (p. 2336) ; adoption (*ibid.*).

Orateurs : MM. Ruffe, Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

5. — Proposition de loi relative à l'organisation du système de garantie pour les agriculteurs contre les calamités agricoles, présentée

à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1963 par M. Paquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 788.**

6. — Proposition de loi tendant à la création d'un Fonds de garantie en vue de contribuer à la réparation des dommages causés à la production bananière française par les calamités naturelles, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 1966 par M. Feuillard (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2104**; rapport le 13 décembre 1966 par M. Renouard, **n° 2244.**

— Extension de la protection. — *Voy.* PÊCHES MARITIMES, 4.

— Fonds national de garantie. — *Voy.* BUDGET 1966, 1, art. 52; BUDGET 1967, 1, art. 47.

— *Voy. aussi :* QUESTIONS ORALES (sans débat) : n^os^ 10 (gelées), 64 (gelée en Ariège), 104 (inondations en Ardèche), 207 (inondations en Saône et-Loire), 237 (inondations du Bassin de la Loire), 265 (Hérault), 266 (haute Ariège).

CALAMITÉS ATMOSPHÉRIQUES. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 49; BUDGET 1963, 5 (p. 7785); BUDGET 1966, 1 (Agriculture. — Charges communes); BUDGET 1967, 1 (Agriculture et art. 47. — Charges communes).

CAMBODGE. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 57.

CAMEROUN.

— Doubles impositions. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 71.

CAMPING. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 7; (sans débat), n° 28; SPORTS, 6; BUDGET 1963, 1 (Travaux publics et Transports, I); BUDGET 1964, 1 (Travaux publics et Transports, Services du Premier Ministre, X); BUDGET 1965, 1 (Travaux publics et Transports, Services du Premier Ministre, X); BUDGET 1967, 1 (Services du Premier Ministre. V).

CANADA. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 1.

CANAL DE PROVENCE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 61.

CANCER.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 25.

— Lutte contre le. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Santé publique); BUDGET 1964, 1 (Santé publique et art. 66); BUDGET 1965, 1; BUDGET 1966, 1 (Santé publique); BUDGET 1967, 1 (Affaires sociales).

CAPITAUX MOBILIERS.

— Imposition du revenu des. — *Voy.* IMPÔTS (II. — Impôts directs), 4.

CARAVANING. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 7.

CARAVELLE. — *Voy.* AVION «CARAVELLE».

CARBURANTS. — *Voy.* DOUANES, 8 *bis.*

— Filouterie en matière de. — *Voy.* CODE PÉNAL, 7.

CARBURANTS AGRICOLES.

— Détaxation. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (art. 3 et art. additionnel); BUDGET 1964, 1 (art. 10 et Agriculture); BUDGET 1965, 1 (art. 16 et Agriculture); BUDGET 1967, 1 (Art. 14 et Agriculture).

CARGOS DE LIGNE. — *Voy.* BUDGET 1966, 2 (art. 35).

CARRIÈRES ET SABLIÈRES. — *Voy.* MINES, 2.

CARTE D'IDENTITÉ EUROPÉENNE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 124.

CARTES GRISES.

— Taxe sur les. — *Voy.* BUDGET 1966, 11 (art. 5); IMPÔTS (III. — Impôts indirects), 3.

CARTE NATIONALE DE PRIORITÉ. — *Voy.* VIEILLESSE, 2.

CASIER JUDICIAIRE. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 2.

CASINOS.

— situés à moins de 100 kilomètres de Paris. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 16.

C.E.C.A. — *Voy.* COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER.

CELLULOSE D'AQUITAINE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 16.

CENTRE.

— Région du. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4.

CENTRE D'ESSAIS NUCLÉAIRES DANS LE PACIFIQUE. — *Voy.* BUDGET 1963, 5; BUDGET 1967, 1 (Budgets militaires.

CENTRES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE. — *Voy.* BUDGET 1966, 11 (art. 14).

CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Santé publique); BUDGET 1964, 1 (Santé publique); BUDGET 1965, 1 (Santé publique); BUDGET 1966, 1 (Santé publique); BUDGET 1967, 1 (Affaires sociales).

CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ÉTUDES AGRONOMIQUES MÉDITERRANÉENNES.

— Création. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 41.

CENTRE NATIONAL DE TIR.

— de la Sûreté nationale. — *Voy.* BUDGET 1965, 2 (après l'art. 11).

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (C.N.E.S.).

Rapport d'activité du Centre national d'études spatiales pour la période du 1er juillet 1963 au 1er juillet 1964 (application de l'article 6 de la loi n° 61-1832 du 19 décembre 1961) [16 octobre 1964].

Rapport sur l'activité du Centre national d'études spatiales pour la période du 1er juillet 1964 au 1er juillet 1965 (application de l'article 6 de la loi n° 61-1382 du 19 décembre 1961) [2 octobre 1965].

Rapport de M. Premier Ministre, en application de l'article 6 de la loi n° 61-1382 du 19 décembre 1961, sur l'activité du Centre national d'études spatiales, pour la période du 1er juillet 1965 au 1er juillet 1966 [20 octobre 1966] (p. 3669).

— Cession à titre gratuit au — des biens du domaine privé de l'Etat en Guyane. — *Voy.* BUDGET 1965, 2 (art. 7).

CENTRE NATIONAL POUR L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVIÉ. — *Voy.* BUDGET 1965, 1 (art. 68, Commissariat au Plan).

CENTRE NATIONAL D'EXPLOITATION DES OCÉANS (CNEXO). — *Voy.* RECHERCHE SCIENTIFIQUE, 2.

CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION. — *Voy.* POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS, 3.

CENTRES PUBLICS D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE. — *Voy.* BUDGET 1967, 1 (art. 61).

CENTRES SANITAIRES ET SOCIAUX RURAUX. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE (I. Dispositions générales), 3.

CENTRES TECHNIQUES PROFESSIONNELS.

— Fonctionnement. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 37.

CÉRÉALES.

— Taxes sur les — perçues au profit du B.A.P.S.A. — *Voy.* BUDGET 1966, 1 (art. 18).
— Fiscalité. — *Voy.* BUDGET 1967, 1 (art. 11. Discussion du texte de la C.M.P., art. 9).

CERTIFICATS CONSULAIRES.

— d'origine des vins d'Algérie. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 1.

CERTIFICATS DE QUALITÉ. — *Voy.* BUDGET 1963, 3 (art. 8 et 9).

CERTIFICAT FISCAL. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 146.

CÉVENNES.

— Pollution atmosphérique. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 137.

CEYLAN. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, n° 13.

CHAMBRES DE MÉTIERS.

— Décimes additionnels. — *Voy.* BUDGET 1966, 2 (Seconde délibération, après l'art. 5).
— Modification du plafond des taxes. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (art. additionnel) (p. 1856).

CHAMPAGNE.

— Région de la. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4.

CHANGES.

— Contrôle. — *Voy.* RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

CHANTIERS NAVALS DE LA SEYNE. — *Voy.* MARINE MARCHANDE, 7.

CHARBON.

— Approvisionnement. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 51.

CHARBONS A USAGE DOMESTIQUE.

— Difficultés d'approvisionnement, — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 1.

CHARBONS SARROIS.

— Stockage. — *Voy.* BUDGET 1964, 1 (art. 56).

CHARBONNAGES. — *Voy.* BUDGET 1963, 1; BUDGET 1964, 1; BUDGET 1965, 1; BUDGET 1966, 1; BUDGET 1967, 1 (Industrie).

CHASSE A COURRE. — *Voy.* ANIMAUX, 1.

CHASSE ET PÊCHE.

I. — Chasse.

1. — Proposition de loi tendant à instituer un plan de chasse du grand gibier pour créer un nécessaire équilibre agro-sylvo-cynégétique (1), présentée à l'Assemblée Nationale le

(1) Pour l'adoption en première lecture, voyez Table des matières (1re législature) 1958-1962.

31 juillet 1961 par MM. Comte-Offenbach, Bricout et Karcher (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1494 (1re législature).**

Transmise au Sénat le 11 juillet 1962 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du plan, **n° 267 (année 1961-1962)**; rapport le 6 décembre 1962 par M. de Pontbriand, **n° 11 (année 1962-1963)**. Adoption avec modification en première lecture le 18 décembre 1962. — Proposition de loi **n° 2 (année 1962-1963).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1962, **n° 44**; rapport le 5 juillet 1963 par M. Boscary-Monsservin, **n° 428**. Adoption définitive en deuxième lecture le 16 juillet 1963. — Projet de loi **n° 59.**

Loi n° 63-754 du 30 juillet 1963, publiée au *J.O.* du 31 juillet 1963 (p. 7075).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [16 juillet 1963] (p. 4167). Entendu : M. Boscary-Monsservin, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges.*

Les modifications apportées par le Sénat, notamment en matière de pénalités (p. 4167).

Art. 1er : *Modification de l'article 373 du Code rural* (p. 4167) ; la collaboration fructueuse de l'Assemblée et du Gouvernement (p. 4167, 4168) ; adoption de l'article premier (p. 4168).

Art. 2 : *Modification de l'article 367 du Code rural* (p. 4168) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid.*).

Entendu : M. Comte-Offenbach.

2. — Proposition de loi tendant à permettre l'interdiction totale de la vente de certaines espèces de gibier en voie de diminution ou menacées de disparition, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Comte-Offenbach et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 247** ; rapport le 2 octobre 1964 par M. Boscary-Monsservin, **n° 1077**. Adoption avec modification en première lecture le 13 octobre 1964 (p. 3153). — Proposition de loi **n° 264.**

Transmise au Sénat le 15 octobre 1964 (renvoyée à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 4 (année 1964-1965)** ; rapport le 22 octobre 1964 par M. de Pontbriand, **n° 8 (année 1964-1965)**. Adoption définitive en première lecture le 3 novembre 1964. — Proposition de loi **n° 8 (année 1964-1965).**

Chasse et Pêche.

Loi n° 64-1125 du 12 novembre 1964, publiée au *J.O.* du 14 novembre 1964 (p. 10139).

DISCUSSION [13 octobre 1964] (p. 3151). Entendus : MM. Boscary-Monsservin, *Rapporteur de la Commission de la production ;* Comte-Offenbach, Sallenave, Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

Le but de la proposition de loi : protection de certaines espèces de gibier de montagne en voie de disparition (p. 3151) ; rappel de précédents débats du Parlement en la matière, mais mesures insuffisantes pour le gibier de montagne (p. 3151, 3152) ; nécessité d'une défense de la nature nuancée selon la situation du gibier dans les divers départements (p. 3152).

Article unique : *Possibilité d'interdiction de la mise en vente et du transport de certaines espèces de gibier de montagne* menacées dans leur existence ; contrôle et peines prévues (p. 3152) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 3152) ; adoption (p. 3153) ; en conséquence, ce texte devient l'article unique de la proposition de loi (p. 3153).

Orateurs : MM. Comte-Offenbach, Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

3. — Proposition de loi tendant à permettre aux fédérations départementales des chasseurs d'exercer devant toutes les juridictions les droits réservés à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif qu'elles représentent, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par MM. Bricout et Guillon (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 280.**

4. — Proposition de loi tendant à permettre aux fédérations départementales de chasseurs d'engager l'action civile et d'exercer toutes poursuites devant toutes juridictions légalement appelées à connaître des infractions en matière de chasse, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par MM. Lainé et Terré (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 315.**

Chasse et Pêche.

5. — Proposition de loi tendant à interdire les mises à mort dans les chasses à courre, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par M. Pasquini (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 383**.

6. — Proposition de loi relative aux règles de piégeage des oiseaux rapaces, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par M. Becker (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 399**.

7. — Projet de loi relatif à l'organisation des associations communales et intercommunales de chasse agréées, présenté au Sénat le 7 juin 1960, **n° 182 (année 1959-1960)** ; rapport le 26 avril 1962 par M. Verdeille, **n° 166 (année 1961-1962)** ; rapport supplémentaire le 11 juillet 1963, **n° 174 (année 1962-1963)**. Adoption avec modification en première lecture le 18 juillet 1963. — Projet de loi **n° 65 (année 1962-1963)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1963 par M. Georges Pompidou, Premier Ministre (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 478** ; rapport le 18 décembre 1963 par M. Bricout, **n° 770**. Adoption avec modification en première lecture le 9 juin 1964 (p. 1729). — Projet de loi **n° 213**.

Transmis au Sénat le 11 juin 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 261 (année 1963-1964)** ; rapport le 26 juin 1964 par M. Verdeille, **n° 303 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 29 juin 1964. — Proposition de loi **n° 140 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-696 du 10 juillet 1964, publiée au *J. O.* du 11 juillet 1964 (p. 6171, 6172). — Rectificatif au *J. O.* du 31 juillet 1964 (p. 6875).

DISCUSSION [9 juin 1964] (p. 1700). Entendus : MM. Bricout, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles* ; Couillet, Max Lejeune, Deniau, Laurin.

L'évolution de la chasse (p. 1700, 1701, 1703) ; la nécessité de la réglementer à nouveau pour en permettre un plus large exercice (p. 1700, 1701) ; la liberté traditionnelle accordée à la chasse (p. 1701, 1703) ; la liaison jusqu'alors du droit de chasse et du droit de propriété (p. 1701, 1703) ; la location des terrains de chasse à des prix prohibitifs (p. 1702) ; les dispositions du projet (p. 1700, 1701, 1703) ; la création d'associations communales auxquelles seront dévolus les terrains d'une superficie inférieure à vingt hectares (p. 1700, 1701, 1703) ; les conditions dans lesquelles ces terains seront attribués aux associations communales agrées (p. 1700, 1701) ; les abaissements prévus par le texte (p. 1701, 1702) ; le cas des marais non asséchés et des étangs (p. 1701, 1702) ; la défense nécessaire des droits des chasseurs de gibier d'eau (p. 1702) ; la procédure relative à la détermination des communes où seront créées des associations communales de chasse (p. 1701, 1702) ; l'inscription souhaitable du Var sur la liste des départements où devra être créée une association communale de chasse ; les projets d'installation d'un polygone de tir au lieudit « le Plan de Canjuers » ; la consultation souhaitable des chasseurs eux-mêmes et de la fédération départementale de la chasse (p. 1702) ; les conditions dans lesquelles les propriétaires pourront faire opposition à l'apport de leur terrain à l'association communale (p. 1701) ; le maintien des terrains entourant les habitations dans l'association communale (p. 1701) ; la discrimination établie entre les propriétaires de terrains de plus ou de moins de vingt hectares (p. 1701, 1703) ; la nécessité de permettre à un propriétaire de mettre son terrain en réserve ; le cas des propriétaires non chasseurs (p. 1703) ; l'atteinte portée au droit de propriété par le projet (p. 1703).

Art. 1er : *But et nature juridique des associations communales de chasse* (p. 1703) ; amendement de M. Garcin (identité des buts des sociétés communales et des fédérations départementales de chasse (p. 1704) ; amendement analogue de MM. Lamps et Couillet (application de la loi du 1er juillet 1901 sur les associations aux associations communales de chasse et aux fédérations départementales (p. 1704) ; rejet (*ibid.*) ; adoption de l'article premier (*ibid.*).

Art. 1er *bis* : *Modalités d'établissement de la liste des départements où devront être créées des sociétés communales de chasse* (p. 1704) ; amendement de MM. Lamps et Couillet (avis conforme des conseils généraux et fédérations départementales de chasseurs) (p. 1704) ; amendement analogue de M. Max Lejeune (*ibid.*) ; l'amendement

de MM. Lamps et Couillet est retiré (*ibid.*) ; la différence de nature existant entre le conseil général, organisme délibératif, et la fédération de chasseurs, organisme para-administratif (p. 1704) ; la consultation des fédérations auxquelles, dans la pratique, participera le préfet (p. 1704, 1705) ; retrait de l'amendement de M. Max Lejeune (*ibid.*) ; amendement de M. Bizet et de plusieurs de ses collègues relatif à la procédure de constitution des associations communales de chasse dans les départements ne figurant pas sur la liste évoquée dans le premier alinéa (p. 1705) ; le pourcentage en nombre de propriétaires et en superficie de terrain retenu pour la création d'associations communales de chasse (p. 1705) ; l'exclusion, dans le calcul, des surfaces dépassant vingt hectares (p. 1705) ; à la demande du Gouvernement, les pourcentages figurant dans l'amendement de M. Bizet sont modifiés (p. 1705) ; adoption de l'amendement ainsi rédigé (*ibid.*) ; amendement de MM. Deniau et Charié (p. 1705) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'article premier *bis* ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : *Modalités de constitution de l'association communale de chasse* (p. 1706) ; amendement de M. Rivain (limitation du champ d'action de l'association au territoire de la commune) (p. 1706) ; la fixation des modalités d'application de la loi dans un règlement d'administration publique (p. 1706) ; rejet de l'amendement de M. Rivain (*ibid.*) ; amendement de MM. Deniau et Charié tendant à ramener à trois ans la durée des apports à la société communale de chasse (p. 1706) ; rejet (p. 1706) ; amendement de MM. Garcin, Lamps et Fourvel tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa relatif à la recevabilité de l'opposition des propriétaires ou détenteur du droit de chasse (p. 1707) ; sous-amendement de MM. Couillet et Lamps (non-application de la loi aux marais non asséchés, aux lais de mer et aux étangs, ainsi qu'aux terrains entourant un étang sur lequel il existe une hutte ou gabion) (p. 1707) ; amendement de MM. Deniau et Charié (nouvelle rédaction du troisième alinéa (*ibid.*) ; amendement analogue de MM. de Poulpiquet et Couderc; amendement identique de M. Max Lejeune ; amendement de M. Bricout, au nom de la Commission, ayant le même objet (p. 1707); sous-amendement à l'amendement de la Commission de MM. Becue et Moulin (superficie de 10 hectares en région de bocage) (p. 1707); l'impossibilité de fixer une limite unique, applicable à toute la France, au-delà de laquelle tout propriétaire ou détenteur des droits de chasse pourra s'opposer à l'apport de son terrain (p. 1707) ; la nécessité de tenir compte de la diversité des régions (p. 1707); les dispositions de l'amendement de M. Garcin tendant à fixer la superficie minimum par département après avis conforme des conseils généraux et consultation des fédérations départementales de chasse et des chambres d'agriculture (p. 1707) ; la nécessité de sauvegarder les traditions locales de chasse particulièrement dans les régions marécageuses ou côtières (p. 1707, 1708) ; la limite arbitraire de vingt hectares figurant dans l'article (*ibid.*) ; les dispositions de l'amendement de M. de Poulpiquet tendant à porter la surface en plaine à 30 hectares et à l'abaisser en terrain boisé à 15 hectares (p. 1709) ; les conditions de superficie pour qu'un terrain soit exploitable cynégétiquement (p. 1707, 1708) ; les conditions de chasse dans les régions de bocage (p. 1708) ; la non-application de la loi aux lais de mer (p. 1709) ; la possibilité laissée aux propriétaires de s'unir pour dépasser le seuil de 20 hectares exigé pour être exclu du champ d'application de la loi (p. 1709) ; rejet du sous-amendement de MM. Couillet et Lamps (p. 1709) ; rejet de l'amendement de MM. Garcin, Lamps et Fourvel (p. 1709) ; les dispositions d'ordre régional contenues dans l'amendement de M. Deniau (p. 1710) ; adoption au scrutin de cet amendement (p. 1710) ; liste des votants (p. 1713) ; en conséquence, les autres amendements deviennent sans objet (p. 1710) ; amendement de MM. Couillet, Chaze et Ruffe (p. 1710) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de MM. Couillet et Garcin (obligation pour les propriétaires dont l'opposition est recevable de mettre à la disposition des sociétés communales le quart de la superficie totale de leurs terrains (p. 1710) ; rejet (*ibid.*) ; amendement de M. Bizet et de plusieurs de ses collègues (p. 1710) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de MM. Deniau et Charié (possibilité pour tout propriétaire de faire classer son terrain en réserve) (p. 1710); amendement de M. Bizet et de plusieurs de ses collègues tendant à une nouvelle rédaction du quatrième alinéa du projet (p. 1710); le cas des propriétaires non chasseurs pour des motifs d'agrément ou des motifs professionnels ; la nécessité de leur permettre une jouissance tranquille de leurs biens (p. 1711) ; les procès qu'entraînerait l'adoption de l'amendement de M. Deniau ; les inconvé-

Chasse et Pêche.

nients d'une multiplication des enclaves (p. 1711) ; la discrimination établie entre les propriétaires de superficies de moins de 20 hectares et ceux d'une superficie de plus de 20 hctares (p. 1712) ; le préjudice causé aux petits propriétaires et aux plaisanciers (p. 1712) les zones d'installation des vacanciers et des plaisanciers (p. 1712) ; l'attrait de la chasse et de la pêche pour les touristes dans certaines régions ; la nécessité de permettre l'exercice de la chasse dans de nombreux départements où le gibier est en voie de disparition (p. 1712, 1713); l'exclusion du champ d'application de la loi des agglomérations et des enclos (p. 1712, 1713) ; rejet de l'amendement de M. Deniau (p. 1713) ; retrait de l'amendement de M. Bizet (*ibid.*) ; reprise de la discussion (p. 1716) ; amendement de MM. Fourvel et Garcin tendant à ce que le propriétaire ayant formé opposition soit tenu de verser une taxe supplémentaire à la fédération départementale des chasseurs (p. 1717) rejet (*ibid.*) ; amendement de MM. Deniau et Charié (détermination par les municipalités du montant de la taxe de chasse gardée) (p. 1717) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de MM. Couillet, Chaze et Ruffe (p. 1717) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de MM. Deniau et Charié (obligation pour le propriétaire ayant formé opposition de participer au repeuplement) (*ibid.*) ; la nécessité de ne pas accabler de nouvelles charges le propriétaire ayant formé opposition (p. 1717, 1718) ; les conditions dans lesquelles sont déposés et votés les amendements (p. 1718) ; rejet de l'amendement de M. Deniau (p. 1718) ; amendement de MM. de Poulpiquet et Couderc tendant à faire assurer le gardiennage par les fédérations départementales (p. 1717) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Ruais (constitution des associations communales sur des terrains situés à une distance de 250 mètres des habitations) (p. 1718) ; amendement de MM. Deniau et Charié tendant à fixer cette distance à 150 mètres (*ibid.*) ; amendement de M. Bricout, au nom de la Commission, tendant à fixer cette distance à 100 mètres (p. 1718) ; les dispositions des arrêtés préfectoraux interdisant l'exercice de la chasse à proximité des habitations dans un rayon de 120 mètres (p. 1718, 1719) ; les inconvénients d'une distance trop courte (p. 1718, 1719) ; ceux d'une distance trop longue (*ibid.*) ; rejet de l'amendement de M. Ruais (*ibid.*) ; adoption de l'amendement de M. Deniau (*ibid.*) ; en conséquence, l'amendement de la Commission est sans objet (*ibid.*) ; amendement de M. Bizet et de plusieurs de ses collègues (assimilation des bâtiments d'exploitation agricole aux habitations) (p. 1719) ; rejet (*ibid.*) ; amendement de MM. Becue et Moulin tendant à permettre l'exercice du droit de chasse aux propriétaires de l'habitation dans les zones voisines d'immeubles bâtis (p. 1719); rejet (*ibid.*) ; amendement de MM. Deniau et Charié relatif à la définition de la clôture des terrains privés (p. 1719) ; la définition de la clôture donnée par l'article 366 du Code rural (p. 1719) ; la nécessité d'exclure du champ d'application de la loi les terrains à usage professionnel, comme ceux des horticulteurs et les terrains d'agrément (p. 1719); le respect habituel des jardins et des vergers par les chasseurs (p. 1720) ; rejet au scrutin de l'amendement (p. 1720) ; liste des votants (p. 1768) ; amendement de MM. Deniau et Charrié tendant à une nouvelle rédaction du neuvième alinéa (référence à l'article 2 dans sa nouvelle rédaction, (*ibid.*) ; rejet (*ibid.*) ; amendement de MM. Deniau et Charié (application de la loi aux lignes de chemin de fer désaffectées) (p. 1720) ; rejet (*ibid.*); amendement de M. Ruais (non-application de la loi aux terrains dont les propriétaires renoncent à exercer leur droit de chasse) (p. 1720) ; retrait (*ibid.*) ; l'intention du Gouvernement de déposer au cours de la navette un amendement tendant à exclure les zones de résidence des territoires de chasse concernés par le projet de loi (p. 1721) ; amendement du Gouvernement tendant à permettre l'amodiation à l'association communale ou intercommunale des terrains domaniaux ou forêts domaniales (p. 1721) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Bricout au nom de la Commission, tendant à mettre ces terrains en réserve (*ibid.*) ; retrait (*ibid.*); amendement de MM. de Poulpiquet et Couderc tendant à confier à une même société communale les territoires appartenant à un seul propriétaire mais dépendant de plusieurs communes limitrophes (p. 1721); adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Rivain (agrément de deux associations dans une même commune) (p. 1721) ; la coexistence fréquente de plusieurs sociétés de chasse dans des régions où la chasse est organisée depuis longtemps (p. 1721) ; l'intention du Gouvernement de consacrer cette situation (p. 1721) ; retrait de l'amendement (*ibid.*); adoption de l'article 2 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 3 : *Conditions d'admission dans les sociétés communales* (p. 1721) ; amendement de MM. Deniau et Charié (p. 1722) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de MM. de Poulpiquet et Couderc (suppression du quatrième

alinéa relatif à l'admission du preneur d'un bien rural lorsque le propriétaire a fait apport de son droit de chasse (p. 1722) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Barniaudy tendant fixer un nombre minimum de membres pour que l'association soit agréée et à prévoir l'admission d'un pourcentage de chasseurs étrangers à la commune (p. 1722) ; amendement de MM. Lamps et Manceau relatif aux conditions d'admission des chasseurs étrangers à la commune (p. 1722) ; les conditions exigés des détenteurs de permis de chasse pour être admis dans une société communale (p. 1722) ; le problème de l'admission des chasseurs étrangers à la commune (p. 1722, 1723) ; la nécessité de prévoir un minimum d'adhérents pour la constitution d'une association communale (p. 1722) ; la détermination des pourcentages requis pour la constitution d'une association et pour l'admission des chasseurs étrangers à la commune par les texte d'application (p. 1723) ; amendement de M. Couillet (limitation de la cotisation versée par les chasseurs étrangers à la commune) (p. 1723) ; la nécessité de ne pas imposer de manière exorbitante les travailleurs désireux de se livrer aux plaisirs de la chasse (p. 1723) ; l'impossibilité de s'ingérer dans la gestion financière d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 (p. 1723, 1724) ; la compétence de l'association pour fixer les cotisations (p. 1723, 1724) ; rejet de l'amendement de M. Couillet (*ibid.*) ; amendement de M. Bizet et de plusieurs de ses collègues tendant à exempter le propriétaire non chasseur de l'éventuelle couverture du déficit de l'association (p. 1724) ; l'admission de droit dans la société communale du propriétaire du droit de chasse n'ayant pas fait opposition ; la nécessité de ne pas le faire participer à la couverture éventuelle du déficit de la société (p. 1724) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement relatif au nombre minimum des adhérents et à l'admission d'un pourcentage minimum de chasseurs étrangers à la commune (p. 1724) ; cet amendement se substitue à ceux de MM. Barniaudy et Lamps (*ibid.*) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 4 à 6 (p. 1724) ; adoption (*ibid.*).

Art. 7 : *Conséquences de l'apport du droit de chasse à une société* (p. 1724, 1725) ; amendement de MM. de Poulpiquet et Couderc (possibilité pour le propriétaire de conserver partiellement son droit de chasse) (p. 1725) ; l'extinction de tout autre droit de chasse entraînée par l'apport d'un terrain à une société de chasse ; l'impossibilité d'une clause contraire (p. 1725) ; adoption de l'amendement (p. 1725) ; amendement de MM. de Poulpiquet et Couderc tendant à fixer à 18 mois le délai de préavis exigé pour le retrait de l'association (p. 1725) ; rejet (*ibid.*) ; amendement de MM. de Poulpiquet et Couderc prévoyant des avantages spéciaux pour les associations intercommunales (p. 1725) ; l'augmentation envisagée du coût du permis de chasse ; sa répartition entre la fédération, le conseil supérieur de la chasse, l'Etat et les communes (p. 1726) ; adoption de l'amendement (p. 1726) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 7 : amendement de M. Bizet et de plusieurs de ses collègues (responsabilité des associations communales ou intercommunales en matière de réparation des dommages causés par le gibier ou les sociétaires) (p. 1726) ; l'intention du Gouvernement de faire figurer dans le règlement d'administration publique les obligations des sociétés en matière d'assurances (p. 1726) ; retrait (*ibid.*).

Art. 8 : *Non-application de la loi aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle* (p. 1726) ; adoption (*ibid.*).

Art. 9 : *Règlement d'administration publique* (p. 1726) ; adoption (*ibid.*).

SECONDE DÉLIBÉRATION

A la demande du Gouvernement, il est procédé à une seconde délibération de l'article 2 (p. 1727).

Article 2 : *Modalités de constitution de l'association communale* (p. 1727); adoption (*ibid.*); amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa de l'article relatif à la recevabilité de l'opposition des propriétaires ou détenteurs du droit de chasse (p. 1727); la confusion de la discussion en première délibération; la création souhaitable d'un certain nombre de cas spécifiques suivant les types de terroirs et les régions (p. 1727); l'inconvénient de la limite de 20 hectares retenue par le Gouvernement (p. 1727, 1728) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (ibid.) ; amendement du Gouvernement tendant pour le cinquième alinéa, à reprendre la rédaction adoptée par le Sénat (p. 1728) ; l'impossibilité d'attribuer au conseil municipal la faculté de fixer le montant de la taxe sur les chasses gardées (p. 1728) ; adoption (*ibid.*).

Chasse et Pêche.

Explications de vote (p. 1728) ; la démocratisation de la chasse ; la nécessité d'assurer l'équilibre de la chasse, de l'agriculture et de la forêt (p. 1728) ; la réparation des dégâts causés par le gibier (p. 1728) ; la position du groupe U.N.R.-U.D.T. (*ibid.*) ; les privilèges des propriétaires de chasses réservées (p. 1728, 1729) ; le caractère antidémocratique du projet (p. 1729) ; la position du groupe communiste (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1729).

Orateurs : MM. Becue, Bizet, Boscary-Monsservin, Bricout, *Rapporteur ;* Comte-Offenbach, Couderc, Couillet, Deniau, Fourvel, Garcin, Karcher, Lamps, Max Lejeune, Laurin, Manceau, Arthur Moulin, Pisani, *Ministre de l'Agriculture ;* de Poulpiquet, Rivain, Ruais, Sagette, Salardaine.

8. — Projet de loi portant fixation du prix du permis de chasse, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 juin 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 973**; rapport le 19 juin 1964 par M. Louis Vallon, **n° 1001.** Adoption sans modification en première lecture le 26 juin 1964 (p. 2291). — Projet de loi **n° 251.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1964 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 315 (année 1963-1964)**; rapport le 30 juin 1964 par M. Pellenc, **n° 324 (année 1963-1964).** Adoption définitive en première lecture le 30 juin 1964. — Projet de loi **n° 145 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-679 du 6 juillet 1964, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1964 (p. 6039).

DISCUSSION [26 juin 1964] (p. 2289). Entendus : MM. Sanson, *Rapporteur suppléant de la Commission des finances* ; Lamps, Guillon, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

La demande d'augmentation du permis de chasse exprimée depuis plus de deux ans par les organisations représentatives de chasseurs, incapables de rémunérer normalement les gardes et de faire face aux dépenses de repeuplement en gibier (p. 2289, 2290); l'insuffisance du tarif actuel dans les régions situées au sud de la Loire notamment (p. 2289) ; la suppression souhaitable de l'augmentation de la part de l'Etat dans la répartition du montant du permis (p. 2289) ; la contradiction existant entre l'augmentation proposée et le plan de stabilisation du Ministre des Finances (p. 2290) ; l'utilisation de la part supplémentaire recueillie par l'Etat en faveur du F.A.S.A.S.A. (p. 2290).

Article unique : *Modification du troisième alinéa de l'article 968 du Code général des impôts. Fixation du prix du permis de chasse* (p. 2290) ; amendement de M. Vallon, au nom de la Commission des finances, et de plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer l'augmentation de la part revenant à l'Etat (*ibid.*) ; rejet (p. 2291) ; adoption de l'article unique au scrutin (p. 2291) ; liste des votants (p. 2296).

9. — Proposition de loi tendant à adapter le corps des lieutenants de louveterie à l'économie moderne, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 décembre 1964 par M. Bricout (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1236**; rapport le 27 mai 1966 par M. Rousseau, **n° 1862.**

10. — Proposition de loi subordonnant la délivrance du permis de chasse à l'obtention d'un certificat d'aptitude, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1965 par M. Comte-Offenbach (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1563.**

11. — Projet de loi relatif à l'indemnisation des accidents corporels de chasse, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1966 par M. Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1724**; rapport le 10 juin 1966 par M. Rivain, **n° 1915.** Adoption le 27 juin 1966. — Projet de loi **n° 543.**

Transmis au Sénat le 28 juin 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 273 (année 1965-1966)**; rapport le 30 juin 1966 par M. Driant, **n° 295 (année 1965-1966).** Adoption avec modifications le 30 juin 1966. — Projet de loi **n° 121 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1966 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 2031** ; rapport le 30 juin 1966 par M. Rivain, **n° 2032**. Adoption définitive en deuxième lecture le 30 juin 1966. — Projet de loi **n° 562.**

Loi n° 66-497 du 11 juillet 1966, publiée au *J.O.* des 11 et 12 juillet 1966 (p. 5955).

DISCUSSION [27 juin 1966] (p. 2405). Entendu : M. Rivain, *Rapporteur de la Commission des finances.*

L'institution pour les accidents de chasse d'un système analogue au fonds de garantie automobile (p. 2405) ; la définition de la notion d'acte de chasse.

Art. 1er (p. 2406) ; amendement rédactionnel de M. Rivain, au nom de la Commission des finances ; adoption ; amendement de M. Rivain, au nom de la Commission des finances (nouvelle rédaction du texte proposé par l'article 3 de la loi du 28 novembre 1955) ; adoption ; amendement de M. Rivain, au nom de la Commission des finances, tendant à compléter le deuxième alinéa du même texte par de nouvelles dispositions ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art 2 : amendement de M. Rivain, au nom de la Commission des finances, tendant à rédiger comme suit le début de l'article : « Les dispositions de l'article 366 *ter* du Code rural sont applicables... » ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2406).

Explications de vote : l'étude à envisager sur la question de l'indemnisation des dommages causés par le gros gibier (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2406).

Orateurs : MM. Bricout, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement ;* Rivain, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [30 juin 1966] (p. 2487). Entendu : M. Rivain, *Rapporteur de la Commission des finances.*

La modification de forme introduite par le Sénat ; son acceptation par la Commission des finances (p. 2487).

Art. 1er : adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2487).

Voy. aussi : CODE RURAL, 7.

II. — Pêche.

Chasse et Pêche.

1. — Projet de loi relatif aux droits d'usage des pêcheurs le long des cours d'eau du domaine public (1).

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1963 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 211** ; rapport le 13 mai 1964 par M. Commenay, **n° 891.** Adoption avec modification en première lecture le 14 mai 1964 (p. 1024).

DISCUSSION [14 mai 1964] (p. 1200). Entendu : M. Commenay, *Rapporteur de la Commission de la production.*

Les dispositions du projet ; la modification de l'article 424 du Code rural ; l'établissement au profit des pêcheurs à la ligne d'un droit d'usage, droit de passage et de stationnement le long des rivières et lacs domaniaux (p. 1200, 1201) ; le champ d'application de la loi ; les dérogations éventuelles à la servitude instituée par le projet de loi ; la suppression exceptionnelle du droit de passage, soit pour des raisons d'intérêt général, soit lorsque les berges sont incluses dans les établissements industriels (p. 1200) ; la disposition introduite par le Sénat tendant à autoriser à clore leur propriété les riverains des cours d'eau rayés de la nomenclature des voies navigables ou flottables dont l'immeuble a été construit avant la promulgation de la loi (p. 1201) ; l'adoption par la Commission d'un amendement déposé par M. Dumortier tendant à donner au droit de clôture des riverains une caractère exceptionnel et à soumettre cette dérogation à l'avis conforme de la fédération départementale de pêche ; l'impossibilité juridique de demander l'avis conforme d'un organisme de droit privé (p. 1201).

Article unique : *Nouvelle rédaction de l'article 424 du Code rural* (p. 1201) ; amendement de M. Commenay, au nom de la Commission, tendant à substituer la notion de cours d'eau domanial à celle de rivière classée dans la nomenclature des cours d'eau navigables ou flottables ; modification de l'amendement de manière à viser les lacs domaniaux (p. 1201) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*) ; amendement de M. Commenay, au nom de la Commission, et de M. Dumortier (association du Ministre de l'Agriculture aux arrêtés de dérogation) (p. 1201) ; adoption (p. 1202) ; amendement de

(1) Pour l'adoption en première lecture au Sénat, *voy.* table « Matières » (1re législature 1958-1962), n° 1337.

M. Commenay, au nom de la Commission (référence à la situation existant à la date de la promulgation de la loi) (p. 1202) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de MM. Lolive et Garcin tendant à la suppression du sixième alinéa de l'article relatif aux dérogations au droit de pêche (p. 1202) ; la nécessité de ne pas voir le droit de passage remis en cause par les usiniers (p. 1202) ; amendement de M. Commenay, au nom de la Commission, et de M. Dumortier tendant à subordonner les dérogations au respect par les industriels des règles relatives à la pollution des eaux (p. 1202) ; le maintien souhaitable de la disposition du Sénat permettant la suppression exceptionnelle du droit de passage pour des raisons d'intérêt public ; le cas de l'aérodrome de Vichy (p. 1202) ; modification dans ce sens de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; rejet de l'amendement de MM. Lolive et Garcin (*ibid.*) ; adoption de l'amendement modifié de la Commission (*ibid.*) ; amendement de MM. Manceau et Couillet tendant à la suppression du septième alinéa de l'article prévoyant une autorisation exceptionnelle de clôture pour les riverains dont l'immeuble a été construit avant la promulgation de la loi (p. 1202) ; le respect nécessaire des situations acquises (p. 1203) ; la subordination éventuelle de l'autorisation de clôture à l'avis conforme de la fédération départementale de la pêche ; l'impossibilité juridique de demander l'avis conforme d'une association de droit strictement privé (p. 1203) ; la fraction limitée du réseau fluvial français concernée par le projet ; l'établissement par l'édit de Moulins de 1559 d'une servitude de caractère public le long des rivières appartenant au domaine public (p. 1203, 1204) ; l'adoption par la Commission, contrairement à l'avis de son rapporteur, d'un amendement présenté par M. Dumortier prévoyant que l'autorisation de clore ne pourra être donnée qu'exceptionnellement et dans certaines conditions (p. 1204) ; adoption de l'amendement de MM. Manceau et Couillet (p. 1204) ; amendement de M. Commenay, au nom de la Commission et de M. Dumortier (p. 1204) ; cet amendement n'a plus d'objet ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'article unique du projet de loi ainsi modifié (p. 1204).

Orateurs : MM. Commenay, ***Rapporteur ;*** Bertrand Denis, Dumortier, Fourvel, Pisani, *Ministre de l'Agriculture.*

2. — Proposition de loi relative à l'amodiation au conseil supérieur de la pêche des droits de pêche à la ligne et aux balances à écrevisses sur les domaines privé et public de l'Etat, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Bricout (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 242.**

3. — Proposition de loi tendant à permettre aux fédérations départementales d'associations de pêche et de pisciculture d'exercer devant toutes les juridictions les droits réservés à la partie civile relativement aux faits portant un préiudice direct ou indirect à l'intérêt collectif qu'elles représentent, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par MM. Guillon et Bricout (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 279.**

4. — Proposition de loi tendant à permettre aux fédérations départementales de pêcheurs d'engager l'action civile et d'exercer toutes poursuites devant toutes juridictions légalement appelées à connaître des infractions en matière de pêche, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par MM. Lainé et Terre (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 316.**

5. — Proposition de loi tendant à assurer la protection des poissons migrateurs et notamment du saumon, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1963 par MM. Bricout et Guillon (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 557** ; rapport le 27 mai 1966 par M. Durlot, **n° 1863.**

Voy. aussi : PÊCHES MARITIMES.

CHAUFFEURS-ROUTIERS.

— Age de la retraite. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 11.

CHEFS DE MUSIQUE.

— de l'armée. — *Voy.* ARMÉE (I. — Dispositions générales), 42.

CHEMINS DE FER.

— Police des. — *Voy.* TRANSPORTS, 9.
— à crémaillère. — *Voy.* ASSURANCES, 1.
— Réseau secondaire. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 4.

CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Travaux publics, I) ; BUDGET 1964, 1 (Travaux publics, Charges communes) ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 122.

CHÈQUE.

Voy. TRAITEMENTS ET SALAIRES, 3 ; CODE DE COMMERCE, 3 (Signature).

— Payement par — de certaines transactions. — *Voy.* BUDGET 1966, 11 (art. 9).

CHILI. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 21.

CHINE POPULAIRE.

— Reconnaissance. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 5.

CHINOIS.

— vivant en Polynésie française. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 5.

CHIROPRACTEURS. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE, II, 7.

CHOMAGE. — *Voy.* EMPLOI (Situation de l').

CINÉMA.

— Fiscalité. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Affaires culturelles et article additionnel) (p. 1853) ; BUDGET 1963, 4 ; BUDGET 1964, 5 (Affaires culturelles et art. 81) ; BUDGET 1964, 2 (art. 29) ; BUDGET 1965, 1 (Affaires culturelles) ; BUDGET 1967, 1 (Affaires culturelles : Comptes spéciaux du Trésor, art. 9, 10, 55, 59. — Discussion du texte de la C. M. P.).
— Fiscalité des industries du. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 235.
— Ouverture de crédits supplémentaires. — *Voy.* BUDGET 1966, 11 (art. 39).

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES.

— Création de nouvelles. — *Voy.* ELECTIONS (V), 16.

CIRCULATION ROUTIÈRE.

— Police. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 15.
— Sécurité. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n^os^ 55 et 60 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n^os^ 221 et 267.

Voy. aussi : ROUTES.

CLAIRETTE. — *Voy.* VITICULTURE, 4.

CLAIRETTE DU LANGUEDOC. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (article additionnel) (p. 1857 et suiv.).

CLASSE 1962. — *Voy.* ARMÉE (I), 3.

CLASSE 1963. — *Voy.* ARMÉE (I), 5 et 25.

CLASSE 1964. — *Voy.* ARMÉE (I), 26, 30 et 33.

CLASSE 1965. — *Voy.* ARMÉE (I), 2 et 34.

CLASSE 1966. — *Voy.* ARMÉE (I), 16.

CLASSE 1967. — *Voy.* ARMÉE (I), 29.

CLASSE 1968. — *Voy.* ARMÉE (I), 45.

CLASSES DE TRANSITION. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 70.

Voy. aussi : BUDGET 1964, 1 (Education nationale).

CLASSES TERMINALES. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 70.

CLAUSE DE NON-CONCURRENCE. — *Voy.* VOYAGEURS REPRÉSENTANTS PLACIERS, 1.

CODE CIVIL.

1. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 1094 et 1098 du Code civil relatifs aux donations entre époux, présentée au Sénat le 9 novembre 1960 par M. Rabouin (renvoyée à la Commission des lois), **n° 37 (année 1960-1961)** ; rapport le 29 juin 1961 par M. Molle, **n° 291 (année 1960-1961).** Adoption le 6 juillet 1961. — Proposition de loi **n° 114 (année 1960-1961).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 13**; rapport le 30 avril 1963 par M. Collette, **n° 221**. Adoption avec modification en première lecture le 16 mai 1963 (p. 2937) avec le titre suivant : « *Proposition de loi tendant à augmenter la quotité disponible entre époux* ». — Proposition de loi **n° 23**.

Transmise au Sénat le 21 mai 1963 (renvoyée à la Commission des lois), **n° 96 (année 1962-1963)** ; rapport le 25 juin 1963 par M. Molle, **n° 143 (année 1962-1963).** Adoption définitive en deuxième lecture le 4 juillet 1963. — Projet de loi **n° 59 (année 1962-1963).**

Loi n° 63-699 du 13 juillet 1963, publiée au *J. O.* du 17 juillet 1963 (p. 6547).

DISCUSSION [16 mai 1963] (p. 1932). Entendus : MM. Collette, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Rousselot, Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

La quotité disponible entre époux prévue par le Code civil ; la situation injustement défavorisée du conjoint survivant en l'absence d'un contrat de mariage ; la nécessité de lui permettre de recevoir autant qu'une personne étrangère à la famille (p. 2932) ; les dispositions de la proposition du sénateur Raboin (p. 2932, 2933, 2934) ; la possibilité offerte à un époux de donner ou de léguer à son conjoint l'usufruit de la totalité de ses biens ; la substitution éventuelle à ce legs de la pleine propriété de la moitié des biens donnés en usufruit (p. 2932) ; la modification introduite par la Commission (p. 2932, 2933) et la conversion éventuelle de l'usufruit en rente viagère sous certaines garanties (p. 1932) ; le maintien du legs de l'usufruit du local d'habitation et du mobilier (p. 1933) ; la possibilité donnée à un époux de léguer le quart de ses biens en propriété et le reste en usufruit (p. 1933 ; le caractère révolutionnaire de toutes ces dispositions (p. 2933, 2934) ; leur contradiction avec les dispositions récemment adoptées par l'Assemblée tendant à transférer les exploitations agricoles d'exploitants âgés à des exploitants jeunes (p. 2934) ; les inconvénients d'une multiplication des usufruits (p. 2934) ; le cas où des parents cèdent leur patrimoine à leurs enfants à des périodes différentes (p. 2933, 2934) ; la quotité disponible entre époux en cas de remariage (p. 2933, 2934) ; la possibilité donnée à un époux en secondes noces de léguer à son conjoint autant qu'à un étranger à la famille (p. 2933) ; la faculté offerte à l'héritier réservataire d'abandonner dans ce cas l'usufruit de sa part (p. 2933) ; les expédients légaux auxquels peuvent recourir les époux mariés sous le régime de la séparation de biens; la nécessité de reprendre la discussion du projet de réforme des régimes matrimoniaux (p. 2933).

Art. 1er : *Nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 1094 du Code civil* (p. 2934) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 2934) ; la faculté donnée à l'héritier réservataire de substituer à l'exécution de la libéralité en usufruit, l'abandon de la propriété de la moitié de la portion donnée en usufruit (p. 2934) ; les garanties requises pour la conversion éventuelle de l'usufruit en rente viagère, sauf volonté contraire et non équivoque du disposant (p. 2935) ; les inconvénients de l'abandon de propriété proposé aux héritiers réservataires (p. 2935) et ceux d'une multiplication des usufruits (p. 2935) ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 2935). En conséquence ce texte devient l'article premier.

Art. 2 : *Nouvelle rédaction de l'article 1098 du Code civil* (p. 2935) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 2935) ; la quotité disponible entre époux en cas de remariage, la faculté offerte aux enfants du premier lit de convertir en usufruit la libéralité faite en toute propriété par leur parent à son conjoint en secondes noces (p. 2936) ; adoption de l'amendement (p. 2936). En conséquence, ce texte devient l'article 2 (p. 2936).

Après l'article, article additionnel de M. Collette, au nom de la Commission, tendant, dans l'article 776 du Code civil, à ajouter après les mots : « moyennant sûretés suffisantes », les mots : « et garantie du maintien de l'équivalence initiale » (p. 2936); adoption de l'amendement (p. 2936).

Article additionnel de M. Collette, au nom de la Commission : assimilation aux dettes d'aliments des rentes viagères constituées entre particuliers, en exécution des articles 767 et 1094 du Code civil (p. 2936) ; amendement de MM. Thorailler et Hoguet ayant le même objet (p. 2936) ; le caractère généralement alimentaire des rentes viagères, la nécessité de permettre leur revalorisation (p. 2936) ; la mise en cause de la stabilité monétaire qu'entraînerait l'adoption d'une telle revalorisation (p. 2936) ; adoption de l'amendement de MM. Thorailler et Hoguet (p. 2937) ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 2937) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, tendant à modifier la rédaction du titre de la proposition de loi (p. 2937) ; amendement (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Collette, *Rapporteur;* Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* ; Thorailler.

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 55 du Code civil afin que les déclarations de naissance soient désormais inscrites sur les registres d'état civil de la commune du domicile des parents, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1962 par M. Davoust (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 30.**

3. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 41 du Code civil relatif aux registres de l'état civil, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1962 par M. Dubuis (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 35**; rapport le 6 décembre 1963 par M. Dubuis, **n° 720.** Code civil.

4. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 2125 du Code civil sur l'hypothèque judiciaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 23 janvier 1963 par M. Paul Coste-Floret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 130.**

5. — Proposition de loi tendant à autoriser le divorce et la séparation de corps dans le cas d'aliénation mentale incurable de l'un des conjoints, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par M. Dejean et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 155.**

6. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du Code civil relatives à la reconnaissance de paternité hors mariage, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 février 1963 par Mme Launay (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 198.**

7. — Proposition de loi relative aux donations mutuelles entre époux et aux clauses de réversibilité, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 février 1963 par M. Collette (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 201**; rapport le 28 juin 1963 par M. Hoguet, **n° 416**. Adoption le 16 juillet 1963 (p. 4172). — Proposition de loi **n° 60.**

Transmise au Sénat le 16 juillet 1963 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 183 (année 1962-1963)**; rapport le 24 octobre 1963 par M. Raboin, **n° 14 (année 1963-1964).** Adoption sans modification le 29 octobre 1963. — Proposition de loi **n° 8 (année 1963-1964).**

Loi n° 63-1092 du 6 novembre 1963, publiée au *J.O.* du 7 novembre 1963 (p. 9907).

Code civil.

DISCUSSION [16 juillet 1963] (p. 4168). Entendu : M. Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois.*

L'article 1097 du Code civil interdisant les donations mutuelles et réciproques entre époux ; l'annulation en application de cet article par la Cour de cassation de conventions de ventes en rente viagère reversible sur la tête du survivant conclues par deux époux (p. 4168) ; la nécessité d'abroger cet article pour permettre d'assurer l'existence du conjoint survivant (p. 4168) ; l'application immédiate des nouvelles dispositions aux procédures pendantes devant la Cour de cassation (p. 4169).

Art. 1er : *Abrogation de l'article 1097 du Code civil* (p. 4169) ; les dispositions de cet article interdisant aux époux de se faire, pendant le mariage, aucune donation mutuelle et réciproque par un seul et même acte ; les restrictions apportées à l'application de la loi par la jurisprudence et par le législateur (p. 4169) ; l'abrogation souhaitable de cet article ; le maintien de l'interdiction de testaments conjonctifs (p. 4169) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 2 : *Modification du premier alinéa de l'article 1096 du Code civil* (p. 4169) ; la révocabilité des donations faites entre époux pendant le mariage (p. 4169, 4172) ; l'inutilité de préciser que cette révocabilité s'applique aux donations mutuelles et réciproques contenues dans un même acte (p. 4169, 4170); retrait de l'article (p. 4170).

Art. 3 : *Article 1973 du Code civil* (p. 4170) ; le caractère d'un acte à titre onéreux ou d'une libéralité que peut revêtir une convention de vente en rente viagère (p. 4170) ; la présomption de caractère à titre gratuit devant être conférée à la clause de reversibilité (p. 4170) ; la récompense due par l'époux survivant à la communauté en cas d'acte à titre onéreux (p. 4170, 4171) ; son appréciation d'après la valeur de la réversion de la rente au jour de sa constitution (p. 4171) ; l'éventuelle modification des règles relatives à la date d'évaluation des biens en matière de libéralités ; les propositions de loi déposées à ce sujet (p. 4171).

Art. 4 : *Champ d'application de la loi* (p. 4171) ; amendement du Gouvernement tendant à exclure de l'application de la loi les procédures en cours devant la Cour de cassation (p. 4171) ; la conformité de la jurisprudence à la loi actuellement en vigueur (p. 4171) ; l'acte dépourvu de courtoisie vis-à-vis de la juridiction suprême que constituerait l'application des nouvelles dispositions aux procédures en cours devant elle (p. 4171, 4172) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 4172) ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (p. 4172).

Orateurs : MM. Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;* Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois.*

8. — Proposition de loi tendant à modifier le premier alinéa de l'article 75 du Code civil, présentée au Sénat le 19 juillet 1962 par M. Descours Desacres (renvoyée à la Commission des lois), **n° 300 (année 1961-1962)**; rapport le 9 mai 1962 par M. Héon, **n° 86 (année 1962-1963)**. Adoption le 30 mai 1963. — Proposition de loi **n° 38 (année 1962-1963).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 31 mai 1963 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 297**; rapport le 5 juillet 1963 par M. Delachenal, **n° 427**. Adoption sans modification le 23 juillet 1963 (p. 4421). — Proposition de loi **n° 73.**

Loi n° 63-758 du 30 juillet 1963, publiée au *J.O.* du 31 juillet 1963 (p. 7076).

DISCUSSION [23 juillet 1963] (p. 4421). Entendus : MM. Delachenal, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

La suppression souhaitable, lors de la célébration du mariage, de l'obligation faite au maire de lire aux futurs époux l'article 3135 du Code civil relatif à l'inscription de l'hypothèque légale de la femme mariée (p. 4421).

Article unique : *Modification de l'article 75 du Code civil* (p. 4421) ; adoption (*ibid.*).

9. — Proposition de loi tendant à modifier les droits successoraux du conjoint survivant, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par M. Tomasini (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 317.**

10. — Proposition de loi tendant à modifier certaines conséquences du divorce ou de la séparation de corps en ce qui concerne la garde des enfants, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par Mme Launay (renvoyée à la

Code civil.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 325.**

11. — Proposition de loi relative à l'exécution des condamnations pour abandon de famille, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par Mme de Hauteclocque (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 369.**

12. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 2102-3° du Code civil concernant les créances privilégiées sur certains meubles, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 juillet 1963 par M. Hoguet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 518**; rapport le 20 décembre 1963 par M. Hoguet, **n° 793.** Adoption sans modification en première lecture le 14 avril 1964 (p. 736) avec le titre suivant : « Proposition de loi tendant à modifier le 3° de l'article 2102 du Code civil ». — Proposition de loi **n° 168.**

Transmise au Sénat le 16 avril 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 147 (année 1963-1964)**; rapport le 29 juin 1964 par M. Jozeau-Marigné, **n° 321 (année 1963-1964).** Rejet en première lecture le 5 novembre 1964. — Proposition de loi **n° 11 (année 1964-1965).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 6 novembre 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1156.**

DISCUSSION [14 avril 1964] (p. 735). Entendus : MM. Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois* ; Foyer, *Garde des Sceaux.*

L'extension souhaitable aux frais engagés pour l'amélioration de la chose des dispositions du Code civil concernant les créances privilégiées en matière mobilière (p. 735) ; l'inopportunité d'une multiplication du nombre des privilèges (p. 736) ; la différence existant entre le privilège proposé et le privilège immobilier accordé aux architectes par l'article 2103 du Code civil (p. 736).

Article unique : *Modification du troisième alinéa de l'article 2102 du Code civil* (p. 736); l'intérêt présenté par le texte pour les réparateurs dont la situation est souvent modeste (p. 736) ; l'importance du privilège du Trésor en matière de faillite ; l'inopportunité d'une multiplication des privilèges (*ibid.*) ; la possibilité pour le réparateur d'exercer le droit de rétention ; l'encouragement donné par la disposition proposée à la réalisation des travaux d'amélioration au profit de débiteurs insolvables (p. 736) ; adoption de l'article unique de la proposition de loi (p. 736).

Orateurs : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* de Grailly, Hoguet, *Rapporteur.*

13. — Proposition de loi tendant à modifier la loi du 30 juin 1838 sur le statut juridique des psychopathes, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 juillet 1963 par M. Bertrand Denis (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 521.**

14. — Proposition de loi tendant à modifier l'alinéa 3 de l'article 832 du Code civil concernant la dévolution des exploitations agricoles, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1963 par M. Fourmond (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 619**; rapport le 20 décembre 1963 par M. Hoguet, **n° 790.**

15. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 595, 1429, 1430 et 1718 du Code civil relatifs aux pouvoirs de l'usufruitier et à la gestion des biens des femmes mariées, des mineurs et des interdits ainsi que l'article 31 de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, présentée au Sénat le 5 juin 1963 par M. Jean Geoffroy (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 112 (année 1962-1963)**; rapport le 5 novembre 1963 par M. Marcel Molle, **n° 19 (année 1963-1964).** Adoption le 7 novembre 1963 sous le titre suivant : « Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du Code civil relatives aux pouvoirs de l'usufruitier et à la gestion des biens des femmes mariées, des mineurs et des interdits, ainsi que les articles 31 et 32 de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés ». — Proposition de loi **n° 15 (année 1963-1964).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 7 novembre 1963 (renvoyée à la Commission des

Code civil.

lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 637.**

16. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 75 du Code civil relatif à la célébration du mariage, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 novembre 1963 par M. Peretti (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 679**; rapport le 26 mai 1964 par M. Krieg, **n° 908**. Adoption le 4 mai 1966 (p. 1083). — Proposition de loi **n° 462.**

Transmise au Sénat le 5 mai 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 121 (année 1965-1966)**; rapport le 24 mai 1966 par M. Marcilhacy, **n° 142 (année 1965-1966).** Adoption sans modification le 2 juin 1966. — Proposition de loi **n° 51 (année 1965-1966).**

Loi n° 66-359 du 9 juin 1966, publiée au *J.O.* du 10 juin 1966 (p. 4643).

DISCUSSION [4 mai 1966] (p. 1082). Entendus : MM. Krieg, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Foyer, *Garde des Sceaux.*

La faculté pour les époux de se présenter accompagnés de quatre témoins ; la disparition d'une différence entre le droit civil et le droit canonique (p. 1082).

Article unique : amendement du Gouvernement (textes dont l'officier de l'état civil doit donner lecture aux futurs époux) ; adoption de l'amendement dans une nouvelle rédaction (p. 1083).

Adoption de l'article unique de la proposition de loi, ainsi modifié (*ibid.*).

Orateurs : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Krieg, *Rapporteur ;* Peretti.

17. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 1723 du Code civil, présentée à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1963 par M. Delachenal (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 730.**

18. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 685 du Code civil de façon à préciser que la servitude disparaît lorsque l'enclave qui lui a donné naissance vient à cesser, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1963 par M. Peyret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 778.**

19. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'établissement de la filiation maternelle des enfants naturels et portant modification de l'article 334 du Code civil, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Jean Foyer, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 798.**

20. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 55 du Code civil relatif aux déclarations de naissance, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1964 par M. Herman (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 831.**

21. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 860, 861, 864, 868, 922, 1078 et 1079 du Code civil relatifs aux rapports à succession, au calcul de la quotité disponible, à la rescision pour lésion ou à la réduction dans les partages d'ascendants, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1964 par M. Pierre Abelin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 834.**

22. — Projet de loi portant modification des dispositions du Code civil relatives à la tutelle et à l'émancipation, présenté à l'Assemblée Nationale le 12 mai 1964 par M. Foyer, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 885**; rapport le 23 juin 1964 par M. Collette, **n° 1006**. Adoption avec modification en première lecture le 26 juin 1964 (p. 2287). — Projet de loi **n° 250.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 316 (année 1963-1964)**; rapport le 27 octobre 1964 par

M. Jozeau-Marigné, **n° 15 (année 1964-1965)**. Adoption avec modification en première lecture le 5 novembre 1964. — Projet de loi **n° 12 (année 1964-1965).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 7 novembre 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1158**; rapport le 13 novembre 1964 par M. Collette, **n° 1169**, Adoption avec modification en deuxième lecture le 19 novembre 1964 (p. 5499). — Projet de loi **n° 277.**

Transmis au Sénat le 21 novembre 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 41 (année 1964-1965)**; rapport le 26 novembre 1964 par M. Jozeau-Marigné, **n° 50 (année 1964-1965).** Adoption définitive en deuxième lecture le 2 décembre 1964. — Projet de loi **n° 20 (année 1964-1965).**

Loi n° 64-1230 du 14 décembre 1964, publiée au *J.O.* du 15 décembre 1964 (p. 11140 à 11146).

DISCUSSION [26 juin 1964] (p. 2264). Entendus : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Collette, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Paul Coste-Floret, Zimmermann, Bustin.

Les travaux de la Commission de réforme du Code civil (p. 2264) ; l'intention du Gouvernement d'entreprendre une quatrième édition profondément modifiée du Code civil afin de l'adapter à l'évolution économique et sociale (p. 2265) ; le caractère limité de la réforme proposée dans le projet concernant la tutelle et l'émancipation (p. 2265, 2266, 2268) ; l'extension de l'administration légale (p. 2265, 2266, 2268) ; l'accroissement des droits de l'époux survivant (p. 2266, 2270) ; la substitution éventuelle de la tutelle au régime de l'administration légale (p. 2266, 2270) ; la suppression souhaitable de l'autorisation du juge en cas de divorce ou de séparation de corps des parents (p. 2270) ; le remaniement du conseil de famille (p. 2266, 2268) ; le renforcement du contrôle de l'autorité du conseil judiciaire sur les tutelles réalisé par la création d'un juge des tutelles (p. 2265, 2266) ; le choix du juge d'instance pour exercer ces fonctions (p. 2265, 2266, 2268) ; les nouvelles charges imposées aux tribunaux d'instance (p. 2265, 2267, 2268) ; la nécessité d'améliorer et de moderniser les méthodes de travail de ces juridictions (p. 2267) ; le problème de la réforme des greffes (p. 2268) ; la simplification des formalités imposées au tuteur ou à l'administrateur légal (p. 2266, 2267) ; la suppression de l'obligation de recourir à l'adjudication judiciaire pour la vente des biens immobiliers des mineurs (p. 2267) ; les dispositions tendant à rapprocher la situation des enfants naturels de celle des enfants légitimes (p. 2267, 2268, 2269) ; celles modifiant les règles actuelles de l'émancipation (p. 2267, 2269) ; le problème de la majorité électorale (p. 2267, 2269, 2270) ; les divergences de vues constatées à ce sujet entre le Garde des Sceaux et le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports (p. 2269) ; le régime actuellement en vigueur dans les départements d'Alsace-Lorraine (p. 2269) ; les conditions d'application dans ces départements du projet de loi en discussion (p. 2270) ; la transmission souhaitable de l'inventaire au juge des tutelles (p. 2270).

Code civil.

Art. 1er du projet (p. 2271) ; premier alinéa réservé jusqu'au vote des autres dispositions de l'article (p. 2271).

CHAPITRE II. — DE LA TUTELLE.

Section I : *Des cas où il y a lieu soit à l'administration légale, soit à la tutelle.*

Art. 389 à 389-4 du Code civil (p. 2271) ; adoption (*ibid.*).

Art. 389-5 du Code civil : *Consentement du conjoint pour les actes qu'un tuteur ne pourrait faire qu'avec l'autorisation du conseil de famille* (p. 2271) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, et de M. Hoguet tendant à remplacer la référence à l'article 885 du Code de procédure civile par la fixation d'une amende de 10 à 200 francs (p. 2272) ; la suppression souhaitable de toute référence à des articles déterminés du Code de procédure civile étant donné la prochaine réforme de ce Code (p. 2272) ; le caractère réglementaire de la fixation du taux d'une amende civile (p. 2272) ; retrait de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant à substituer à l'expression « prévue par l'article 885 du Code de procédure civile », l'expression « prévue au Code de procédure civile » (p. 2272) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 389-5 du Code civil ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 389-6 du Code civil : *Administration légales sous contrôle judiciaire, substitution de l'autorisation du juge des tutelles au concours du conjoint* (p. 2272) ; amendement de M. Bustin (autorisation du juge des tutelles à défaut de consentement de l'ex-conjoint en cas de divorce ou de séparation des parents) (p. 2272) ; l'accord courant des conjoints divorcés en ce qui concerne leurs enfants communs (p. 2272) ; rejet de l'amendement

Code civil.

(*ibid.*) ; adoption de l'article 389-6 du Code civil (*ibid.*).

Art. 389-7 du Code civil (p. 2272) ; adoption (*ibid.*).

Art. 390 du Code civil : *Ouverture de la tutelle* (p. 2272) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission (ouverture de la tutelle d'un enfant naturel s'il n'a pas été reconnu volontairement (p. 2272) ; l'opportunité de n'investir de l'administration légale que les parents naturels ayant volontairement reconnu leur enfant (p. 2272) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 390 du Code civil ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 391 du Code civil : *Substitution du régime de la tutelle à celui de l'administration légale par le juge des tutelles* (p. 2272) ; amendement de M. Bustin relatif aux conditions d'exercice des pouvoirs dévolus au juge des tutelles par l'article (p. 2272, 2273) ; rejet (p. 2273) ; adoption de l'article 391 du Code civil (*ibid.*).

Art. 392 du Code civil : *Substitution de l'administration légale à la tutelle si la filiation d'un enfant naturel vient à être établie* (p. 2273) ; amendement de M. Bustin analogue au précédent (p. 2273) ; rejet (*ibid.*) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, relatif à la reconnaissance volontaire des enfants naturels (p. 2273) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 392 du Code civil (*ibid.*).

Section II. — *De l'organisation de la tutelle.*

Paragraphe 1 : *Du juge des tutelles.*

Art. 393 du Code civil : *Exercice des fonctions de juge des tutelles par un juge d'instance du domicile du mineur* (p. 2273) ; adoption (*ibid.*).

Art. 394 du Code civil : *Changement de domicile du pupille* (p. 2273) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, et de M. Hoguet (mention de la transmission du dossier au greffe du tribunal d'instance) (p. 2273) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 394 du Code civil (*ibid.*).

Art. 395 du Code civil : *Pouvoirs généraux du juge des tutelles* (p. 2273) ; amendement de M. Zimmermann (*ibid.*) ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, et de M. Hoguet (suppression de la référence à un article de procédure civile) (p. 2273, 2274) ; retrait (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement (référence au Code de procédure civile) (p. 2274) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 395 du Code civil ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 396 du Code civil : *Formalités devant le juge des tutelles* (p. 2274) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, et de M. Hoguet (suppression de la référence à un article précis du Code de procédure civile) (p. 2274) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 396 du Code civil ainsi modifié (*ibid.*).

Paragraphe 2 : *Du tuteur* (p. 2274).

Art. 397 du Code civil : *Choix du tuteur par le dernier mourant* (p. 2274) ; adoption (*ibid.*).

Art. 398 du Code civil : *Nomination du tuteur sous forme d'un testament ou d'une déclaration spéciale devant notaire* (p. 2274) ; amendement de M. Bustin tendant à établir par tous les moyens la volonté des parents (p. 2274) ; rejet (*ibid.*) ; adoption de l'article 398 du Code civil (*ibid.*).

Art. 399 et 400 du Code civil : ces articles sont abrogés (p. 2274).

Art. 401 à 403 du Code civil (p. 2274) ; adoption (*ibid.*).

Art. 404 du Code civil : cet article est abrogé (p. 2274).

Art. 405 du Code civil (p. 2274) ; adoption (*ibid.*).

Art. 406 du Code civil (p. 2275) ; adoption (*ibid.*).

Paragraphe 3 : *Du conseil de famille.*

Art. 407 à 411 (p. 2275) ; adoption (*ibid.*).

Art. 412 du Code civil : *Présence personnelle des membres du conseil de famille aux réunions* (p. 2275) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, et de M. Hoguet analogue à ceux déposés précédemment relatifs à la référence au Code de procédure civile (p. 2275) ; retrait (*ibid.*) ; amendement analogue du Gouvernement (p. 2275) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 412 du Code civil (*ibid.*).

Art. 413 du Code civil (p. 2275) ; amendement de la Commission relatif à la référence à un article du Code de procédure civile (p. 2275) ; retrait (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement ayant le même objet que les amendements précédents (p. 2276) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 413 du Code civil ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 414 à 416 du Code civil (p. 2276) ; adoption (*ibid.*).

Paragraphe 4 : *Des autres organes de la tutelle.*

Art. 417 à 424 du Code civil (p. 2276) ; adoption (*ibid.*).

Art. 425 à 429 du Code civil (p. 2277) ; adoption (*ibid.*).

Art. 430 et 431 du Code civil : ces articles sont abrogés (*ibid.*).

Art. 432 du Code civil (p. 2277) ; adoption (*ibid.*).

Art. 433 du Code civil : *Exercice de la tutelle par l'Etat en cas de vacance de la tutelle* (p. 2277) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission (fixation des modalités d'exercice de cette tutelle par l'Etat par un décret en Conseil d'Etat) (p. 2277) ; le caractère inhabituel d'une telle disposition dans le Code civil (p. 2277) ; retrait de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 433 du Code civil (*ibid.*).

Art. 434 du Code civil (p. 2277) ; adoption (*ibid.*).

Art. 435 et 436 du Code civil (p. 2277) ; ces articles sont abrogés (*ibid.*).

Art. 437 à 439 (p. 2277) ; adoption (*ibid.*).

Art. 440 à 447 (p. 2278) ; adoption (*ibid.*).

Art. 448 (p. 2278) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, et de M. Hoguet (référence au Code de procédure civile) (p. 2278) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 448 du Code civil (*ibid.*).

Section III : *Du fonctionnement de la tutelle.*

Art. 449 du Code civil (p. 2278) ; adoption (*ibid.*).

Art. 450 du Code civil (p. 2278, 2279) ; adoption (p. 2279).

Art. 451 du Code civil (p. 2279) ; amendement de M. Zimmermann (transmission d'une expédition de l'inventaire au juge des tutelles) (p. 2279) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 451 du Code civil ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 452 du Code civil (p. 2279) ; *Pouvoirs du tuteur en matière de valeurs immobilières* (p. 2279) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, et de M. Hoguet (dépôt des titres au porteur à un compte ouvert au nom du mineur et portant mention de sa minorité) (p. 2279) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, tendant à insérer à la fin de l'article les dispositions du dernier alinéa de l'article 457 relatif au retrait des titres au porteur ainsi déposés et à la conversion des titres nominatifs (p. 2279) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 452 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 453 du Code civil (p. 2279) ; adoption (*ibid.*).

Art. 454 du Code civil (p. 2279) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, tendant à la suppression du dernier alinéa (p. 2279) ; amendement de M. Zimmermann tendant à permettre au conseil de famille d'autoriser le tuteur à passer avec un dépositaire agréé un contrat pour la gestion des valeurs mobilières du mineur (p. 2280) ; l'existence de tels contrats dans de nombreux pays étrangers (p. 2280) ; l'impossibilité pour le Ministre des Finances de donner un agrément à certains établissements financiers et de le refuser à d'autres ; la suspicion risquant de peser sur ces derniers (p. 2280) ; les avantages présentés par le texte du Gouvernement permettant la conclusion de contrats de gestion de portefeuilles malgré l'absence d'agrément (p. 2280) ; rejet de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; retrait de l'amendement de M. Zimmermann (*ibid.*) ; adoption de l'article 454 du Code civil (*ibid.*). Code civil.

Art. 455 du Code civil (p. 2280) ; adoption (*ibid.*).

Art. 456 du Code civil : *Exercice par le tuteur des actes d'administration* (p. 2280) ; amendement de M. Delachenal tendant à limiter les effets des baux consentis par le tuteur (p. 2280) ; les complications qu'entraînerait l'adoption de l'amendement ; le préjudice risquant d'être causé aux preneurs (p. 2281) ; le vote par le Sénat d'une proposition de loi réglementant les baux consentis par des usufruitiers ou par des personnes administrant la fortune d'autrui ; la présence dans cette loi de dispositions analogues à celles proposées par M. Delachenal (p. 2281) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 456 du Code civil ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 457 du Code civil (p. 2281) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, tendant à la suppression du dernier alinéa (p. 2281) ; l'incorporation de cet alinéa à l'article 458 (p. 2281) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Delachenal (accord du président du tribunal de grande instance pour certains actes de disposition) (p. 2281) ; la charge très lourde imposée au juge d'instance par ses nouvelles fonctions de juge des tutelles ; l'intervention souhaitable du président du tribunal de grande instance dans le cas de biens représentant une valeur importante dont le montant sera fixé par décret ; la garantie supplémentaire qui sera ainsi apportée au mineur (p. 2281) ; rejet de l'amendement (p. 2282) ;

Code civil.

adoption de l'article 457 du Code civil (p. 2282).

Art. 458 à 467 du Code civil (p. 2282) ; adoption (*ibid.*).

Art. 468 du Code civil (p. 2283) ; adoption (*ibid.*).

Section IV. — *Des comptes de la tutelle et des responsabilités.*

Art. 469 à 472 du Code civil (p. 2283) ; adoption (*ibid.*).

Art. 473 du Code civil: *Action en responsabilité pouvant appartenir au pupille contre les organes de la tutelle* (p. 2283) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission, relatif à la responsabilité de l'Etat en cas de mauvais fonctionnement de la tutelle (p. 2283) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 473 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 474 et 475 du Code civil (p. 2283) ; adoption (*ibid.*).

CHAPITRE III. — *De l'émancipation.*

Art. 476 à 487 du Code civil (p. 2284) ; adoption (*ibid.*).

Premier alinéa de l'article premier du projet précédemment réservé : modification des articles 389 à 487 du Code civil (p. 2284) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble de l'article premier modifié par les amendements adoptés (p. 2284).

Art. 2 du projet : *Dispositions annexes* (p. 2284) ; premier alinéa : réservé jusqu'au vote des dispositions modifiant certains articles du Code civil (p. 2284).

Art. 159 et 160 du Code civil (p. 2284) ; adoption (*ibid.*).

Art. 340, 361, 838, 839, 840 du Code civil (p. 2285) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 840 du Code civil (p. 2285) ; amendements de M. Collette, au nom de la Commission (modification des articles 904 et 907 du Code civil relatifs aux testaments faits par un mineur) (p. 2285) ; adoption (*ibid.*).

Art. 935, 1055, 1304, 1305 du Code civil (p. 2285) ; adoption (*ibid.*).

Art. 2143, 2164, 2252 du Code civil (p. 2286) ; adoption (*ibid*).

Premier alinéa de l'article 2 du projet précédemment réservé : modification des articles ci-dessous annoncés du Code civil (p. 2286) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble de l'article 2 modifié par les amendements adoptés (p. 2286).

Art. 3 à 6 du projet (p. 2286) ; adoption (*ibid.*).

Art. 7 (p. 2286) ; réservé jusqu'au vote des articles 8 à 13 (p. 2286).

Art. 8 à 13 (p. 2286) ; adoption (*ibid.*).

Reprise de l'Art. 7 : *Application de la loi aux administrations légales et tutelles déjà ouvertes* (p. 2286) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission (exception faite des articles 8 à 13 ci-dessous) (p. 2286); adoption (p. 2287) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 14 et 15 (p. 2287) ; adoption (*ibid.*).

Art. 16 : *Fixation des conditions d'application de la loi par décrets en Conseil d'Etat* (p. 2287) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission (*ibid.*); retrait (*ibid.*); adoption de l'article 16 (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Bustin, Collette, *Rapporteur ;* Delachenal, *Vice-Président de la Commission des lois ;* Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;* Zimmermann.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [19 novembre 1964] (p. 5494). Entendu : M. Collette, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

L'accord presque total entre l'Assemblée et le Sénat sur ce projet de loi (p. 5494).

Arl 1er : Premier alinéa de l'article premier réservé jusqu'au vote des divers articles modifiés du Code civil (p. 5494).

Art. 389-5 du Code civil : Réglementation de certains actes de l'administrateur en cas d'administration légale (p. 5494) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa de l'article 389-5 du Code civil (p. 5495) ; la réserve de l'article et de l'amendement est demandée par la Commission (p. 5495) ; reprise de la discussion de cet article (p. 5497) ; adoption de l'amendement de M. Collette (p. 5497) ; adoption de l'article 389-5 du Code civil ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 391 du Code civil : Possibilité d'ouverture de la tutelle dans le cas de l'administration légale sous contrôle judiciaire (p. 5495) ; adoption.

Art. 404 du Code civil : Nomination du tuteur par le conseil de famille dans certains cas (p. 5495) ; adoption.

Art. 405 du Code civil : Convocation du conseil de famille (p. 5495) ; adoption.

Art. 406 du Code civil : Possibilité de remplacement du tuteur en cours de tutelle pour cause grave (p. 5495) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, précisant que ce remplacement peut être décidé par le conseil de famille sous une autre forme que la destitution ; adoption de l'amendement (p. 5495) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 456 du Code civil : Exercice pour le tuteur des actes d'administration (p. 5495) ; adoption (p. 5496).

Art. 459 du Code civil : Vente des immeubles, des fonds de commerce et des valeurs mobilières appartenant à un mineur (p. 5496) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa de cet article (p. 5497) ; adoption ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, substituant aux dernières phrases du dernier alinéa de l'article 459 du Code civil de nouvelles dispositions ; adoption (p. 5497) ; adoption de l'article 459 du Code civil ainsi modifié (p. 5497).

Art. 466 du Code civil (p. 4597) ; partage des biens du mineur ; adoption (p. 5497).

Reprise de l'Art. 1er (premier alinéa) réservé du projet de loi (p. 5497) ; modification des chapitres II et III, au titre dixième du Livre 1er du Code civil (art. 389 à 487 du Code civil) ; adoption de cet alinéa (p. 5497) ; adoption de l'ensemble de l'article premier ainsi modifié (p. 5497).

Art. 4 *bis* : Substitution des mots : « mineur émancipé » aux mots : « mineur émancipé de plein droit par le mariage » au premier et au deuxième alinéa de l'article 811 du Code rural et au premier alinéa de l'article 845 dudit Code (p. 5498) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, prévoyant que le bail consenti par le tuteur seul devra, à peine de nullité, être fait par acte authentique (p. 5498) ; retrait (p. 5499) ; adoption de l'article 4 *bis* (p. 5499) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5499).

Orateurs : MM. Collette, *Rapporteur ;* Delachenal, Foyer, *Garde des Sceaux.*

23. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 234 et 235 du Code civil relatifs à la procédure du divorce, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1964 par M. Krieg (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1057** ; rapport le 19 novembre 1965 par M. Krieg, **n° 1690.** Adoption le 4 mai 1966 (p. 1084). — Proposition de loi **n° 463.**

Code civil.

Transmise au Sénat le 5 mai 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 122 (année 1965-1966)** ; rapport le 19 décembre 1966 par M. de Montigny, **n° 173 (année 1966-1967).** Rejet le 20 décembre 1966. — Proposition de loi **n° 72 (année 1966-1967).**

DISCUSSION [4 mai 1966] (p. 1083). Entendus : MM. Krieg, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles* ; Foyer, *Garde des Sceaux.*

Le nombre trop élevé des mariages dissous par le divorce ; la formalité de la présentation des requêtes ; l'inutilité d'une présentation personnelle ; le caractère réglementaire de la disposition proposée ; les raisons qui militent pour l'adoption de cette mesure et les raisons qui s'y opposent (*ibid.*).

Art. 1er et 2 : adoption (p. 1084).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid.*).

24. — Proposition de loi visant à étendre la loi n° 50-399 du 3 avril 1950 sur la francisation du nom patronymique et du prénom à certaines personnes déjà naturalisées, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1965 par M. Vanier (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1327.**

25. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 51-59 du 18 janvier 1951 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1965 par M. Pezé (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1328.**

26. — Projet de loi portant réforme des régimes matrimoniaux, présenté au Sénat le 18 décembre 1964 par M. Foyer, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 131 (année 1964-1965)** ; rapport le 29 avril 1965 par M. Marcilhacy, **n° 144 (année 1964-1965).** Adoption le 11 mai 1965. — Projet de loi **n° 66 (année 1964-1965).**

Code civil.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 13 mai 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1365** ; rapport le 18 juin 1965 par M. Collette, **n° 1475** ; avis le 17 juin 1965 par Mme Launay au nom de la Commission des affaires culturelles, **n° 1468**. Adoption avec modification en première lecture le 26 juin 1965 (p. 2659). — Projet de loi **n° 386**.

Transmis au Sénat le 29 juin 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 281 (année 1964-1965)** ; rapport le 29 juin 1965 par M. Marcilhacy, **n° 284 (année 1964-1965)**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 29 juin 1965. — Projet de loi **n° 140 (année 1964-1965)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1552** ; rapport le 29 juin 1965 par M. Collette, **n° 1553**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 29 juin 1965 (p. 2764). — Projet de loi **n° 409**.

Transmis au Sénat le 30 juin 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 294 (année 1964-1965)** ; rapport oral le 30 juin 1965 par M. Marcilhacy. Adoption définitive en troisième lecture le 30 juin 1965. — Projet de loi **n° 143 (année 1964-1965)**.

Loi n° 65-570 du 13 juillet 1965, publiée au *J. O.* du 14 juillet 1965 (p. 6044). — Rectificatif le 13 novembre 1965 (p. 9998).

DISCUSSION [26 juin 1965] (p. 2584, 2604, 2648). Entendus : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Collette, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Mme Launay, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles ;* M. Lecornu, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Mme Thome-Patenôtre, MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Waldeck L'Huillier, Dubuis, Lucien Richard, Zimmermann, Delachenal.

L'évolution de la condition sociale et économique de la femme (p. 2584, 2588, 2589, 2591) ; la nécessité d'une réforme du droit matrimonial (p. 2584, 2604) ; l'égalité des droits (p. 2584, 2585, 2588, 2596) ; le projet de loi de 1959 (p. 2584) ; le contenu du projet actuel (*ibid.*) ; le choix du régime de communauté de biens réduite aux acquêts comme régime matrimonial légal (p. 2585, 2588) ; l'affranchissement total de la femme mariée (p. 2584, 2585, 2588, 2597, 2598) ; la mutabilité contrôlée du régime matrimonial (p. 2585, 2586, 2589, 2591, 2604) ; les innovations apportées par le Sénat au projet de loi primitif (p. 2585) ; les contradictions internes du projet actuel (p. 2586) ; le régime de la participation aux acquêts (p. 2584, 2586, 2589, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595) ; la suppression du régime dotal (p. 2586, 2589) ; la suppression des articles du Code civil relatifs au régime sans communauté (p. 2586) ; le mari, chef de famille (p. 2586, 2591, 2594, 2596, 2605) ; la suppression du droit de la femme de renoncer à la communauté (p. 2587, 2591, 2605) ; les biens réservés (p. 2586, 2587, 2589, 2591, 2597) ; la clause de la « main commune » (p. 2596) ; la suppression de l'inscription de l'hypothèque légale de la femme mariée (p. 2587, 2591) ; le contexte familial du projet (p. 2588, 2605) ; les répercussions du projet sur la situation juridique des fermiers, des métayers et des commerçants (p. 2590) ; l'aliénation par le mari des valeurs mobilières de la communauté (p. 2591, 2597) ; les conditions de discussion du projet (p. 2591, 2594) ; le caractère illusoire de la communauté prévue par le régime légal (p. 2594) ; la possibilité d'option entre la communauté et la participation aux acquêts comme régime légal (p. 2592, 2593, 2595) ; l'insuffisance du projet pour supprimer les obstacles économiques à l'émancipation des femmes (p. 2596, 2597) ; le principe de la cogestion des biens de la communauté (p. 2597) ; les consultations juridiques prénuptiales (p. 2592, 2597) ; la publicité du registre matrimonial dans les départements du ressort de la Cour de Colmar (p. 2605).

Art. 1er (p. 2606) ; réservé jusqu'au vote des autres dispositions de cet article qui modifient les articles 214 à 226 du Code civil (p. 2606).

Avant l'Art. 214 du Code civil : deux amendements soumis à discussion commune; le premier présenté par Mme Thome-Patenôtre ; le deuxième par Mmes Vaillant-Couturier et Prin (direction de la famille) ; rejet au scrutin de l'amendement de Mme Thome-Patenôtre ; liste des votants (p. 2644) ; rejet de l'amendement de Mme Vaillant-Couturier (p. 2606).

Art. 214 du Code civil : amendement de MM. Coste-Floret, Dubuis et Mlle Dienesch tendant à substituer dans les premier et deuxième alinéas du texte proposé, aux mots : « charges du mariage », les mots : « charges de l'association conjugale » ; rejet

(p. 2607) ; amendement de Mmes Vaillant-Couturier et Prin tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé ; rejet ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le deuxième, par MM. Coste-Floret, Dubuis et Mlle Dienesch (contribution de la femme aux charges du ménage) ; amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à compléter le quatrième alinéa du texte proposé par de nouvelles dispositions (contribution des époux à l'entretien du ménage et à l'éducation des enfants) ; adoption de l'amendement du Gouvernement dans une nouvelle rédaction ; retrait de l'amendement de M. Coste-Floret (p. 2608) ; l'amendement de la Commission des affaires culturelles est satisfait ; adoption du texte proposé pour l'article 214 du Code civil, ainsi modifié (p. 2608).

Art. 215 du Code civil : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par Mme Thome-Patenôtre ; le deuxième, par Mmes Prin et Vaillant-Couturier (nouvelles rédactions des deux premiers alinéas du texte proposé) ; rejet des deux amendements ; amendement de MM. Coste-Floret, Dubuis et Mlle Dienesch (nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte proposé) (autorisation à une résidence séparée) ; sous-amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier tendant à compléter le texte proposé par l'amendement par un nouvel alinéa ; rejet du sous-amendement et de l'amendement (p. 2609) ; adoption du texte proposé pour l'article 215 du Code civil, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 216 du Code civil : amendement de Mme Thome-Patenôtre (nouvelle rédaction du texte proposé) ; rejet au scrutin (p. 2609) ; liste des votants (p. 2645) ; adoption du texte proposé pour l'article 216 du Code civil (p. 2609).

Art. 217 à 219 du Code civil : adoption (p. 2609).

Art. 220 du Code civil : réserve à la demande du Gouvernement (p. 2610).

Art. 220-1 du Code civil : quatre amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le deuxième, par MM. Coste-Floret, Dubuis et Mlle Dienesch ; le troisième, par M. Collette, au nom de la Commission des lois, et M. Dejean ; le quatrième, par M. Delachenal (manquements graves d'un époux à ses devoirs) ; retrait des amendements de MM. Collette et Delachenal ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; l'amendement de M. Coste-Floret n'a plus d'objet ; adoption du texte proposé pour l'article 220-1 du Code civil, ainsi modifié (p. 2610).

Art. 220-2 et 220-3 du Code civil ; adoption (p. 2611).

Art. 221 du Code civil (p. 2611) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du texte proposé) ; adoption de l'amendement, dont le texte devient l'article 221 du Code civil (*ibid.*).

Art. 222 du Code civil (p. 2611) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer dans le premier alinéa, après les mots : « qu'il détient », le mot : « individuellement » ; adoption (p. 2612) ; adoption du texte proposé pour l'article 222 du Code civil, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 223 du Code civil : trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par Mme Thome-Patenôtre ; le deuxième, par Mmes Vaillant-Couturier et Prin ; le troisième, par M. Dejean (nouvelles rédactions du texte proposé) (exercice d'une profession par l'un des époux) ; amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à supprimer les deuxième et troisième alinéas du texte proposé (p. 2613) ; les trois premiers amendements sont réservés à la demande du Gouvernement ; adoption de l'amendement de Mme Launay ; les trois autres amendements sont réservés à la demande du Gouvernement; adoption de l'amendement de Mme Launay ; les trois autres amendements deviennent sans objet ; adoption du texte proposé pour l'article 223 du Code civil, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 224 du Code civil ; retrait d'un amendement de Mme Thome-Patenôtre et d'un amendement de Mme Aymé de la Chevrellère (p. 2614) ; réserve du texte proposé pour l'article 224 du Code civil (p. 2614).

Art. 225 du Code civil : adoption (p. 2614).

Art. 226 du Code civil : amendement de MM. Coste-Floret, Dubuis et Mlle Dienesch tendant à compléter le texte proposé par un nouvel alinéa (définition de la famille) ; adoption ; l'article premier du projet de loi demeure réservé (p. 2614).

Article 2 du projet de loi : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article relatives aux articles 1387 à 1581 du Code civil (p. 2614).

Code civil.

TITRE V : DU CONTRAT DE MARIAGE ET DES RÉGIMES MATRIMONIAUX.

Chapitre 1er : *Dispositions générales.*

Art. 1387 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant, après les mots : « aux bonnes mœurs », à rédiger comme suit la fin de l'article : « ni au dispositions qui suivent » ; adoption ; amendement de MM. Coste-Floret, Dubuis et Mlle Dienesch tendant à compléter le texte proposé par deux nouveaux alinéas (mariage sans contrat) ; rejet (p. 2615) ; adoption du texte proposé pour l'article 1387 du Code civil, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 1388 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer à la fin de cet article les mots : « ni aux conditions d'exercice d'une profession » ; adoption du texte proposé pour l'article 1388 du Code civil, ainsi modifié (p. 2615).

Art. 1389 du Code civil ; adoption (p. 2616).

Art. 1390 du Code civil : amendement rédactionnel de M. Collette, au nom de la Commission des lois ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 1390, ainsi modifié (p. 2616).

Art. 1391 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à rédiger comme suit la fin du second alinéa : « ... sera arrêtée par le tribunal de grande instance » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 1391, ainsi modifié (p. 2616).

Art. 1392 du Code civil : amendement rédactionnel de M. Collette, au nom de la Commission des lois ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 1392 du Code civil, ainsi modifié (p. 2616).

Art. 1393 du Code civil : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par Mmes Prin et Vaillant-Couturier ; le deuxième, par M. Collette, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte proposé) ; rejet de l'amendement de Mme Prin (p. 2617) ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption du texte proposé pour l'article 1393 du Code civil, ainsi modifié (p. 2617).

Art. 1394 du Code civil : amendement de Mme Thome-Patenôtre tendant à substituer aux troisième et quatrième alinéas du texte proposé, quatre nouveaux alinéas ; retrait ; adoption du texte proposé pour l'article 1394 du Code civil (p. 2617).

Art. 1395 et 1396 du Code civil : adoption du texte proposé (p. 2617).

Art. 1397 du Code civil : deux amendements identiques ; le premier, présenté par M. Collette, au nom de la Commission des lois, et M. Zimmermann ; le deuxième, présenté par M. Dejean tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte proposé : « Après deux ans l'application du régime matrimonial conventionnel ou légal, les époux pourront convenir... » ; amendement de M. de Grailly tendant à ajouter, dans le premier alinéa, après les mots : « pourront convenir », les mots : « dans l'intérêt de la famille » ; cet amendement constitue un sous-amendement aux amendements précédents ; adoption du sous-amendement (p. 2620) ; adoption du texte commun des deux amendements, ainsi modifié ; amendement de M. Dejean tendant à compléter le premier alinéa du texte proposé par un nouvel alinéa (refus d'homologation par le tribunal) ; l'amendement, devenu sans objet, est retiré ; amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier (suppression du deuxième alinéa) ; rejet ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Collette, au nom de la Commission des lois ; le deuxième, par M. de Grailly (donation faite aux futurs époux) ; retrait de l'amendement de M. de Grailly ; adoption de l'amendement de la Commission et du texte proposé pour l'article 1397 du Code civil, ainsi modifié (p. 2620).

Art. 1398 et 1399 du Code civil : adoption (p. 2621).

Chapitre II : *Du régime en communauté.*

Première partie : *De ta communauté légale.*

Art. 1400 du Code civil : deux amendements soumis à discussion commune (p. 2621) ; le premier présenté par Mme Thome-Patenôtre ; le deuxième par M. Collette, au nom de la Commission des lois (nouvelles rédactions du texte proposé) ; retrait de l'amendement de Mme Thome-Patenôtre ; adoption de l'amendement de la Commission dont le texte devient l'article 1400 (p. 2621).

Section première : *De ce qui compose la communauté activement et passivement.*

Paragraphe 1 : *De l'actif de la communauté.*

Art. 1401 du Code civil : amendement de Mme Thome-Patenôtre (nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte proposé) (biens réservés de la femme) ; rejet ; adoption du texte proposé pour l'article 1401 du Code civil (p. 2621).

Art. 1402 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, et M. Dejean (nouvelle rédaction du deuxième alinéa) (preuve de la propriété personnelle de l'époux) ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 1402 du Code civil, ainsi modifié (p. 2622).

Art. 1403 du Code civil : amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé ; rejet ; adoption du texte proposé pour l'article 1403 (p. 2622).

Art. 1404 et 1405 du Code civil : adoption (p. 2622).

Art 1406 du Code civil : amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier tendant à compléter le texte proposé par un nouvel alinéa (fruits et revenus des propres) ; retrait ; adoption du texte proposé pour l'article 1406 (p. 2622).

Art. 1407 et 1408 du Code civil : adoption du texte proposé (p. 2622).

Paragraphe 2: *Du passif de la communauté.*

Art. 1409 à 1412 du Code civil : adoption (p. 2622).

Art. 1413 du Code civil (p. 2623) : amendement de Mmes Vaillant-Couturier et Prin tendant à compléter le texte proposé par un troisième alinéa (renonciation à communauté) ; rejet ; adoption du texte proposé pour l'article 1413 du Code civil (p. 2623)

Art. 1414 et 1415 du Code civil : adoption (p. 2623).

Art. 1416 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter l'article par les mots suivants : « ... ainsi, pour l'acquisition, la conservation ou l'amélioration d'un bien propre » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 1416 du Code civil, ainsi complété (p. 2623).

Art. 1417 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer, dans le deuxième alinéa, aux mots : « en méconnaissance des obligations », les mots : « au mépris des devoirs » ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 1417 du Code civil, ainsi modifié (p. 2624).

Art. 1418 et 1419 du Code civil : adoption (p. 2624).

Art. 1420 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le deuxième alinéa du texte proposé par une nouvelle phrase ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 1420 du Code civil, ainsi modifié (p. 2624). Code civil.

Section II : *De l'administration de la communauté et des biens propres.*

Art. 1421 du Code civil : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par Mmes Prin et Vaillant-Couturier, le second, par Mme Thome-Patenôtre (nouvelles rédactions du texte proposé) ; rejet des deux amendements ; amendement de Mme Thome-Patenôtre (nouvelle rédaction de la fin du dernier alinéa du texte proposé) ; adoption ; amendement de Mme Thome-Patenôtre tendant à compléter le premier alinéa du texte proposé par de nouvelles dispositions (droit d'administration de la femme) ; rejet ; adoption du texte proposé pour l'article 1421 du Code civil, ainsi modifié (p. 2625).

Art. 1422 du Code civil : amendement de Mmes Vaillant-Couturier et Prin tendant à supprimer le texte proposé ; retrait ; adoption du texte proposé pour l'article 1422 du Code civil (p. 2625).

Art. 1423 du Code civil : amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier (nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé) (legs fait par chacun des époux) ; rejet (p. 2626) ; adoption du texte proposé pour l'article 1423 du Code civil (*ibid.*).

Art. 1424 du Code civil : amendement de Mmes Vaillant-Couturier et Prin tendant à supprimer le texte proposé ; retrait ; amendement de Mme Thome-Patenôtre (nouvelle rédaction du texte proposé : aliénation de droits réels par un époux) ; rejet ; deux amendements soumis à discussion commune; le premier, présenté par Mme Thome-Patenôtre ; le deuxième, par M. Collette, au nom de la Commission des lois (nouvelles rédactions du premier alinéa) ; retrait de l'amendement de Mme Thome-Patenôtre (p. 2627); adoption de l'amendement de la Commission (*ibid.*) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte proposé (baux passés par le mari) ; amendement de M .Dejean tendant à compléter le texte proposé pour le deuxième alinéa ; retrait (p. 2628) ; sous-amendement de M. de Grailly à l'amendement de la Commission tendant à substituer le mot : « accord », au mot « concours » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié ; adoption du texte proposé pour l'article 1424 du Code civil ainsi modifié (p. 2628).

Code civil.

Art. 1er (suite) ; reprise de la discussion de l'Art. 224 du Code civil (p. 2628) ; amendement de Mmes Vaillant-Couturier et Prin et amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles (nouvelles rédactions du deuxième alinéa) (biens réservés) ; retrait de l'amendement de la Commission des affaires culturelles ; amendement de Mme Thome-Patenôtre tendant à insérer, dans le deuxième alinéa du texte proposé, après les mots : « une profession séparée de celle de son mari», les mots : « ainsi que les économies en provenant » ; amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier tendant à insérer dans le deuxième alinéa du texte proposé, après les mots : « d'une profession séparée de celle de son mari », les mots : « et les économies réalisées sur ses gains et salaires » ; retrait des amendements de Mme Thome-Patenôtre et de Mmes Prin et Vaillant-Couturier (p. 2629) ; adoption du texte proposé pour l'article 224 du Code civil (p. 2629).

Art. 2 (suite) ; Art. 1425 du Code civil : deux amendements tendant à supprimer le texte proposé ; le premier présenté par Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles ; le second, par Mmes Prin et Vaillant-Couturier ; retrait des deux amendements ; adoption du texte proposé pour l'article 1425 du Code civil (p. 2629).

Art. 1er (suite) ; reprise de la discussion de l'Art. 220 du Code civil (p. 2629) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, et MM. de Grailly et Dejean tendant à supprimer le troisième alinéa du texte proposé ; amendement de M. de Grailly tendant à insérer un nouvel alinéa après le premier alinéa (solidarité entre époux) (p. 2630) ; amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Salardaine, tendant à substituer, au début du troisième alinéa du texte proposé, aux mots : « tout achat d'objet », les mots : « tout achat d'objets, d'appareils, de véhicules » ; l'amendement de Mme Launay est retiré (p. 2631) ; adoption de l'amendement de M. de Grailly ; amendement de M. de Grailly (nouvelle rédaction du début du deuxième alinéa du texte proposé) ; adoption ; adoption de l'amendement de la Commission tendant à supprimer le troisième alinéa du texte proposé ; deux amendements de Mme Thome-Patenôtre ; le premier, tendant à supprimer dans la première phrase du troisième alinéa du texte proposé les mots : « destiné au ménage » ; le second tendant à compléter la première phrase du troisième alinéa du texte proposé par les dispositions suivantes : « ou, au comptant, avec l'intervention d'un organisme de crédit » ; les deux amendements sont devenus sans objet ; adoption du texte proposé pour l'article 220 du Code civil, ainsi modifié (p. 2631).

Adoption du premier alinéa de l'Art. 1er précédemment réservé et de l'ensemble de l'article premier, ainsi modifié (p. 2631).

Art. 2 (suite) (précédemment réservé).

Art. 1426 à 1431 du Code civil (p. 2631, 2632) ; adoption.

Art. 1432 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant, dans le troisième alinéa du texte proposé, après les mots : « de tous les fruits », à rédiger ainsi la fin de l'alinéa : « qu'il a perçus, négligé de percevoir ou consommés frauduleusement » ; adoption; adoption du texte proposé pour l'article 1432 du Code civil, ainsi modifié (p. 2632).

Art. 1433 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le texte proposé par un troisième alinéa (preuve en cas de contestation) ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 1433 du Code civil, ainsi modifié (p. 2633).

Art. 1434 à 1436 du Code civil ; adoption du texte proposé (p. 2633).

Art. 1437 du Code civil (p. 2633) ; amendement de M. Davoust tendant à compléter le texte proposé par un nouvel alinéa (récompense pour la plus-value acquise) ; retrait ; adoption du texte proposé pour l'article 1437 du Code civil (p. 2633).

Art. 1438, 1439 et 1440 du Code civil ; adoption (p. 2633).

Section III : *De la dissolution de la communauté.*

Paragraphe 1 : *Des causes de dissolution et de la séparation de biens.*

Art. 1441 du Code civil ; adoption (p. 2633).

Art. 1442 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le texte proposé par un nouvel alinéa (deuxième alinéa du texte du Gouvernement supprimé par le Sénat) ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 1442 du Code civil ainsi modifié (p. 2634).

Art. 1443 du Code civil : adoption (p. 2634).

Art. 1444 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du texte proposé : nullité de la séparation des biens) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 1444 du Code civil (p. 2634).

Art. 1445, 1446, 1447, 1448, 1449 du Code civil ; adoption (p. 2634).

Art. 1450 à 1466 du Code civil; abrogés par le Sénat ; ces articles demeurent abrogés (p. 2634).

Paragraphe 2 : *De la liquidation et du partage de la communauté.*

Art. 1467 du Code civil (p. 2634) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer, à la fin du premier alinéa du texte proposé, aux mots : « ainsi que les biens visés à l'article 1406 », les mots : « ou les biens qui y ont été subrogés » ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 1467 du Code civil, ainsi modifié (p. 2635).

Art. 1468, 1469, 1470 du Code civil; adoption (p. 2635).

Art. 1471 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant dans le premier alinéa du texte proposé, après les mots : « que son conjoint peut tenir » à rédiger ainsi la fin de l'alinéa : « des articles 815, 832, 832-1 et 832-2 du présent Code » ; adoption ; amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé ; retrait ; adoption du texte proposé pour l'article 1471 du Code civil ainsi modifié (p. 2635).

Art. 1472 du Code civil : amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier (nouvelle rédaction du texte proposé) ; retrait ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer la dernière phrase du second alinéa du texte proposé ; adoption de l'amendement et du texte proposé, ainsi modifié (p. 2636).

Art. 1473, 1474, 1475 du Code civil : adoption (*ibid.*).

Art. 1476 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte proposé) ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 1476 du Code civil, ainsi modifié (p. 2636).

Art. 1477 à 1481 du Code civil ; adoption (p. 2636).

Paragraphe 3 : *De l'obligation et de la contribution au passif après le partage.* Code civil.

Art. 1482 à 1491 du Code civil : adoption (p. 2636, 2637).

Art. 1492 à 1496 : abrogés par le Sénat ; ces articles demeurent abrogés (p. 2637).

Deuxième partie : De la communauté conventionnelle.

Art. 1497 du Code civil : adoption (p. 2637).

Section première : *De la communauté de meubles et acquêts.*

Art. 1498 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le texte proposé par un troisième alinéa (immeuble acquis par l'un des époux depuis le contrat de mariage) ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 1498 du Code civil, ainsi modifié (p. 2637).

Art. 1499 à 1502 du Code civil : adoption (p. 2637).

Section II : *Des clauses relatives à l'administration.*

Paragraphe 1 : *De la clause de la main commune.*

Art. 1503 du Code civil : amendement de Mmes Prin et Vaillant-Couturier tendant à supprimer le texte proposé (p. 2638) ; retrait; adoption du texte proposé (*ibid.*).

Paragraphe 2 : *De la clause de représentation mutuelle.*

Art. 1504 du Code civil : adoption (p. 2638).

Paragraphe 3 : *De la clause d'unité d'administration.*

Art. 1505 à 1507 du Code civil : adoption (p. 2638).

Art. 1508 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer dans le texte proposé, après les mots : « il est comptable de leur estimation à cette date », les mots : « ou du montant des remboursements et amortissements par lui perçus » ; adoption de l'amendement et du texte, ainsi modifié (p. 2638).

Art. 1509 et 1510 du Code civil : adoption (p. 2638).

Section III : *De la clause de prélèvement moyennant indemnité.*

Art. 1511 du Code civil : adoption (p. 2638).

Art. 1512 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer aux mots : « La valeur des biens sera arrêtée par expertise »,

Code civil.

les mots : « la valeur des biens sera fixée par le tribunal de grande instance » ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 1512 du Code civil, ainsi modifié (p. 2638).

Art. 1513 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de la fin de l'article); adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 1513, ainsi modifié (p. 2639).

Art. 1514 : adoption (p. 2639).

Section IV : *Du préciput.*

Art. 1515 et 1516 du Code civil : adoption (p. 2639).

Art. 1517 du Code civil : abrogé par le Sénat ; l'article demeure abrogé (*ibid.*).

Art. 1518 et 1519 du Code civil : adoption (p. 2639).

Section V : *De la stipulation de parts inégales.*

Art. 1520 et 1521 du Code civil : adoption (p. 2639).

Art. 1522 et 1523 du Code civil : abrogés par le Sénat ; ces articles demeurent abrogés (p. 2639).

Art. 1524 et 1525 du Code civil : adoption (p. 2639).

Section VI : *De la communauté universelle.*

Art. 1526 du Code civil : adoption (p. 2639).

Dispositions communes aux deux parties du chapitre II.

Art. 1527 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte proposé : « Les avantages que l'un ou l'autre des époux peut retirer... » ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 1527 du Code civil, ainsi modifié (p. 2640).

Art. 1528 et 1529 du Code civil : abrogés par le Sénat; ces articles demeurent abrogés (*ibid.*).

Chapitre III : *Du régime sans communauté.*

Art. 1530 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer au texte proposé par le Sénat pour les articles 1530 à 1535 du Code civil, les dispositions suivantes : « Articles 1530 à 1535 du Code civil : abrogés » ; adoption ; en conséquence, les textes proposés pour les articles 1530 à 1535 sont supprimés (p. 2640).

Chapitre IV : *Du régime de séparation de biens.*

Art. 1536 à 1538 du Code civil : adoption (p. 2640).

Art. 1539 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer au texte proposé trois articles nouveaux ; adoption de l'amendement (p. 2641).

Chapitre V : *Du régime dotal.*

Art. 1542 à 1568 du Code civil : abrogés par le Sénat ; ces articles demeurent abrogés (*ibid.*).

Chapitre VI : *Du régime de participation aux acquêts.*

Art. 1569 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer, à la première phrase, du premier alinéa, aux mots : « décidé de », le mot : « déclaré » ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 1569 du Code civil, ainsi modifié (p. 2641).

Art. 1570 du Code civil : deux amendements soumis à discussion commune; le premier présenté par M. Collette, au nom de la Commission des lois ; le second, par Mme Thome-Patenôtre (preuve de la consistance du patrimoine originaire); retrait de l'amendement de Mme Thome-Patenôtre ; adoption de l'amendement de la Commission et du texte proposé par l'article 1570 du Code civil, ainsi modifié (p. 2642).

Art. 1571 du Code civil : amendement de Mme Thome-Patenôtre tendant à insérer, après le premier alinéa du texte proposé, une nouvelle phrase, après la première phrase (présomption de l'état de biens originaires) ; retrait (p. 2642) ; adoption du texte proposé pour l'article 1571 du Code civil (*ibid.*).

Art. 1572 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer trois nouveaux alinéas au deuxième alinéa du texte proposé (preuve de la consistance du patrimoine final) ; adoption de l'amendement et du texte proposé, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 1573 à 1575 du Code civil : adoption (p. 2642).

Art. 1576 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois (suppression de la dernière phrase du texte proposé pour le premier alinéa) (règlement en nature de la créance de participation) ; adoption (p. 2643) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des

lois (nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte proposé) ; adoption de l'amendement et du texte proposé pour l'article 1576 du Code civil, ainsi modifié (p. 2643).

Art. 1577 à 1581 du Code civil ; adoption (p. 2643, 2644).

Art. 2 (suite) : reprise de la discussion (p. 2644) ; premier alinéa : adoption de cet alinéa et de l'article 2 du projet de loi, ainsi modifié (p. 2644).

Art. 3 : réserve des trois premiers alinéas.

Art. 2121 (1° et 2°) et 2122 du Code civil ; adoption (p. 2648).

Art. 2135 du Code civil : amendement de Mme Thome-Patenôtre tendant à supprimer le texte proposé ; rejet (p. 2648) ; amendement de Mme Thome-Patenôtre tendant à insérer, avant le premier alinéa, un nouvel alinéa (faculté pour les époux d'inscrire l'hypothèque légale) ; retrait (p. 2649) ; adoption du texte proposé pour l'article 2135 du Code civil (*ibid.*).

Art. 2136 du Code civil (*ibid.*) : amendement de Mme Thome-Patenôtre tendant à supprimer le texte proposé ; retrait ; amendement rédactionnel de M. Collette, au nom de la Commission des lois ; adoption ; adoption du texte proposé pour l'article 2136 du Code civil, ainsi modifié (p. 2649).

Art. 2137 du Code civil : amendement de Mme Thome-Patenôtre tendant à supprimer le texte proposé ; retrait ; amendement de MM. Coste-Floret, Dubuis et Mlle Dienesch (nouvelle rédaction du deuxième alinéa) ; rejet ; adoption du texte proposé pour l'article 2137 du Code civil (p. 2649).

Art. 2138 et 2139 du Code civil; adoption (*ibid.*).

Art. 2140, 2141, 2142, 2163, 2165 (alinéa 1) du Code civil ; adoption (p. 2650).

Adoption des trois premiers alinéas de l'article 3 du projet qui avaient été réservés ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2650).

Art. 4 : la nécessité de sauvegarder les droits des fermiers et des métayers ; réserve du premier alinéa jusqu'au vote sur les dispositions modifiant différents articles du Code civil (p. 2650).

Art. 243 du Code civil ; adoption (p. 2651).

Art. 311 (alinéa 3) et 386 du Code civil ; adoption (p. 2651).

Art. 595 du Code civil ; amendement de MM. Fourvel et Garcin (nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte proposé) (baux consentis par l'usufruitier) ; rejet ; trois amendements identiques ; le premier, présenté par M. Collette, au nom de la Commission des lois ; le deuxième, par MM. Fourvel et Garcin ; le troisième, par M. Dejean (suppression du texte proposé) ; rejet au scrutin du texte commun des trois amendements (p. 2652) ; liste des votants (p. 2663) ; en conséquence, les amendements du Gouvernement et de MM. Fossé et Godefroy n'ont plus d'objet ; adoption du texte proposé pour l'article 395 du Code civil, ainsi modifié (p. 2656).

Art. 818 et 940 (alinéa 1er), 1167 (alinéa 2) du Code civil ; adoption (p. 2652).

Art. 1718 du Code civil ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article) (baux passés par les usufruitiers) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 1718 du Code civil (ibid.).

Art. 1990 du Code civil ; adoption (p.2652).

Adoption du premier alinéa de l'article 4 du projet qui avait été réservé ; adoption de l'article 4, ainsi modifié (p. 2652).

Art. 5 : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des dispositions modifiant divers articles du Code de commerce (p. 2652).

Art. 4 du Code de commerce : amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant, dans le premier alinéa du texte proposé, à supprimer les mots : « sauf le recours réservé au mari par l'article 223 du Code civil » ; adoption de l'amendement et de l'article, ainsi modifié (p. 2652).

Art. 5 du Code de commerce (p. 2653) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant, dans le premier alinéa du texte proposé, à supprimer les mots : « l'effet de la dotalité étant réservé » ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2653).

Art. 7 du Code de commerce ; amendement de Mme Launay, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à supprimer le premier alinéa du texte proposé ; adoption ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé ; adoption ; en conséquence, l'ensemble de l'article 7 du Code de commerce est supprimé (p. 2653).

Adoption du premier alinéa de l'article 5 du projet qui avait été réservé ; adoption de l'article 5, ainsi modifié (ibid.).

Art. 6 à 10 du projet de loi ; adoption (p. 2653).

Code civil.

Art. 11 (p. 2654) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, et M. Capitant, tendant, à la fin du premier alinéa à supprimer les mots : « ainsi que par les dispositions légales du droit antérieur » ; adoption ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer les deuxième et troisième alinéas ; adoption ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois (coordination des textes) ; adoption ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer de nouvelles dispositions à la dernière phrase du dernier alinéa ; adoption ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2654).

Art. 12 (p. 2655) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, et M. de Grailly tendant à supprimer le chiffre « 1469 » ; adoption ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, et M. de Grailly tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa; adoption; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2655).

Art. 13 ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 13 : amendement de M. Davoust tendant à insérer un nouvel article (application de l'article 1437 du Code civil aux liquidations de communauté ou de succession en cours) ; retrait (p. 2655).

Art. 14 à 21 ; adoption (p. 2655).

Art. 22 (p. 2656) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) (baux en cours) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 22 du projet (p. 2656).

Art. 23 ; adoption (p. 2656).

Seconde délibération.

En vertu de l'article 101 du Règlement, le Gouvernement demande qu'il soit procédé à une seconde délibération de l'article premier du projet de loi pour la partie concernant l'article 220 du Code civil ; de l'article 4, pour la partie concernant l'article 595 du Code civil et de l'article 22 du projet (p. 2656).

Art. 1er : article 220 du Code civil ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article, solidarité entre époux) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 220 du Code civil et adoption de l'article premier, ainsi modifié (p. 2656).

Art. 4 : article 595 du Code civil ; amendement du Gouvernement tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (baux donnés par les usufruitiers) (p. 2657) ; vote défavorable du groupe communiste ; adoppour l'article 595 du Code civil ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 22 : amendement du Gouvernement tendant à reprendre, pour l'article, le texte adopté par le Sénat ; adoption (p. 2657).

Explications de vote : vote favorable des groupes socialiste, communiste, du centre démocratique, du rassemblement démocratique et de l'U.N.R.-U.D.T. (p. 2658).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2659).

Orateurs : Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Collette, *Rapporteur,* Dejean, Delachenal, Fourvel, Foyer, *Garde des Sceaux ;* de Grailly, Mme Launay, *Rapporteur pour avis* ; MM. Waldeck-L'Huillier, Michaud, Mmes Prin, Thome-Patenôtre, M. de Tinguy, Mme Vaillant-Couturier, M. Zimmermann, *Vice-Président de la Commission des lois.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [29 juin 1965] (p. 2759). Entendus : MM. Collette, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Paul Coste-Floret, Foyer, *Garde des Sceaux.*

La Commission réunie au Ministère de la Justice par M. Chenot, Garde des Sceaux, en 1962 ; les difficultés sérieuses soulevées par le projet du Gouvernement (p. 2759) ; la notion d'achat de créance (p. 2760) ; le choix entre les deux régimes de la communauté d'acquêts et de la participation aux acquêts (p. 2761) ; la nécessité d'une définition juridique de la famille ; le caractère séparatiste du régime institué par le projet sous une façade communautaire ; la nécessité d'une interprétation jurisprudentielle dans le sens communautaire (*ibid.*).

Art. 2 du projet de loi : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des dispositions modifiées concernant les articles 1397, 1541 et 1576 du Code civil (p. 2761).

Art. 1397 du Code civil : amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre, pour l'article, le texte voté en première lecture par l'Assemblée Nationale (p. 2762) ; adoption.

Art. 1541 et 1576 du Code civil : adoption (p. 2762).

Adoption du premier alinéa de l'article 2 qui avait été réservé (*ibid.*) ; adoption de l'article 2 (*ibid.*).

Art. 5 du projet de loi : adoption (p. 2762).

Art. 11 du projet de loi (p. 2763) ; amendement de M. Collette, au nom de la Commis-

sion des lois, tendant à supprimer dans le premier alinéa, les mots : « ainsi que les dispositions légales du droit antérieur » ; adoption ; amendement de M. Collette, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer le deuxième alinéa ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 22 du projet de loi ; adoption (p. 2764).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois ;* Collette, *Rapporteur ;* Coste-Floret, Foyer, *Garde des Sceaux.*

27. — Projet de loi relatif à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou se font reconnaître la nationalité française, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er juin 1965 par M. Marcellin, Ministre de la Santé publique et de la Population (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1402** ; rapport le 11 juin 1965 par M. Tremollières, **n° 1450**. Adoption le 15 juin 1965 (p. 2145). — Projet de loi **n° 361**.

Transmis au Sénat le 17 juin 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 225 (année 1964-1965)** ; rapport le 22 juin 1965 par M. Le Bellegou, **n° 251 (année 1964-1965)**. Adoption définitive en première lecture le 24 juin 1965. — Projet de loi **n° 119 (année 1964-1965)**.

Loi n° 65-526 du 3 juillet 1965, publiée au *J. O.* du 4 juillet 1965 (p. 5654).

DISCUSSION [15 juin 1965] (p. 2144). Entendus : MM. Tremollières, *Rapporteur de la Commission des lois ;* Marcellin, *Ministre de la Santé publique et de la population.*

La dérogation au principe de la fixité des noms institué par le projet ; les conséquences de la décolonisation ; les avantages du projet (p. 2144).

Art. 1er à 3 : adoption (p. 2144).

Art. 4 (p. 2144) ; adoption (p. 2145).

Art. 5 à 9 : adoption (p. 2145).

Après l'Art. 9 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le second par M. Tremollières, au nom de la Commission des lois, et M. Krieg, tendant à insérer un nouvel article (application de la loi aux naturalisés) ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 2145).

Art. 10 et 11 : adoption (p. 2145).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2145).

Orateurs : MM. Marcellin, *Ministre de la Santé publique et de la Population* ; Tremollières, *Rapporteur.*

28. — Proposition de loi portant modification des dispositions de l'article 757 du Code civil, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1965 par M. Delmas et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1409**.

29. — Proposition de loi tendant à supprimer la mention des noms du père et de la mère sur tout document concernant l'identité d'un individu, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1965 par M. Davoust (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1413**.

30. — Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de l'article 1099-2° du Code civil relatif aux donations entre époux, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 juin 1965 par MM. Charbonnel et Krieg (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1508**.

31. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du Code civil relatives aux rapports à succession, à la réduction des libéralités excédant la quotité disponible et à la nullité, à la rescision pour lésion et à la réduction dans les partages d'ascendants, présentée au Sénat le 20 décembre 1965 par M. Léon Jozeau-Marigné (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 110 (année 1963-1964)** ; rapport le 22 juin 1965 par M. Molle, **n° 248 (année 1964-1965)**. Adoption le 24 juin 1965. — Proposition de loi **n° 127 (année 1964-1965)**.

Code civil.

32. — Proposition de loi tendant à modifier la législation relative aux donations-partages, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1965 par M. Denvers et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1601**.

33. — Proposition de loi tendant à supprimer les droits d'expédition des actes de l'état civil perçus par les mairies en vertu de l'article premier de la loi du 18 décembre 1922 modifiée par la loi du 2 avril 1946 et le décret du 6 octobre 1958, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1965 par M. Davoust (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1602**.

34. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 906 du Code civil pour permettre de disposer en faveur d'établissements existants ou à créer, sous la condition qu'ils obtiennent la reconnaissance d'utilité publique, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1965 par M. Le Goasguen (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1603**.

35. — Proposition de loi complétant l'article 11 de la loi n° 65-670 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1965 par Mme Launay (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1641** ; rapport le 9 novembre 1965 par M. Collette, **n° 1658**. Adoption le 10 novembre 1965 (p. 4637). — Proposition de loi **n° 436**.

Transmise au Sénat le 10 novembre 1965 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 47 (année 1965-1966)** ; rapport le 17 novembre 1965 par M. Marcilhacy, **n° 65 (année 1965-1966)**. Adoption définitive en première lecture le 18 novembre 1965. — Proposition de loi **n° 18 (année 1965-1966)**.

Loi n° 65-995 du 26 novembre 1965, publiée au *J. O.* du 28 novembre 1965 (p. 10483).

DISCUSSION [10 novembre 1965] (p. 4634). Entendus : M. Collette, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Mme Thome-Patenôtre.

Les difficultés soulevées par le deuxième alinéa de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1965 ; le principe de l'assujettissement aux règles de la loi nouvelle des époux mariés sous un régime conventionnel de communauté (p. 4634) ; la faculté pour les époux de garder les règles qu'ils avaient adoptées dans leur contrat de mariage ; le million de femmes françaises émancipées par la loi du 13 juillet 1965 ; la nécessité de donner une autonomie plus grande à la femme; l'adoption du régime de la participation aux acquêts comme régime de droit commun (p. 4635).

Article unique (p. 4635) ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article) (p. 4636) ; les différences entre ce texte et celui de la Commission ; les deux objections graves, l'une théorique, l'autre pratique que suscite ce dernier texte ; le caractère d'ordre public des règles nouvelles de cogestion des biens communs ordinaires ou réservés ; le libéralisme plus grand des propositions de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement dont le texte devient l'article unique (p. 4637).

Orateurs : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* de Grailly, Mme Launay.

36. — Proposition de loi tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article 1841 du Code civil relatif aux sociétés entre époux, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1965 par M. Krieg (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1681**.

37. — Proposition de loi tendant à modifier le titre IX du Code civil, ses articles 373, 374, 383, 384, 389, 477, à abroger ses articles 391, 392 et 394 et instituant l'autorité parentale, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 décembre 1965 par Mme Prin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1711**.

38. — Projet de loi portant réforme du droit des incapables majeurs, présenté à l'Assemblée Nationale le 23 décembre 1965 par M. Foyer,

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° **1720** ; rapport le 2 juin 1966 par M. Pleven, n° **1891** ; avis le 21 juin 1966 de M. Chalopin au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, n° **1954**. Adoption le 21 décembre 1966. — Projet de loi n° **663**.

Transmis au Sénat le 21 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° **201 (année 1966-1967)**.

DISCUSSION [20 décembre 1966] (p. 5705) et [21 décembre 1966] (p. 5910). **Entendus :** MM. Pleven, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;* Chalopin, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;* L'Huillier, Mme Thome-Patenôtre, M. Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

Le présent projet fruit d'une longue gestation (p. 5705) ; la consultation d'une commission extra-parlementaire ; la gestion des biens incapables; l'amélioration et la modernisation du droit des incapables majeurs ; les innovations essentielles du présent texte ; l'extension du régime de protection prévu pour les malades mentaux à toutes les personnes atteintes par une telle altération durable de leurs facultés corporelles ; l'obligation à réparation pour toute personne ayant causé un dommage à autrui alors qu'elle était sous l'empire d'un trouble mental ; la séparation du devoir de réparation et de la notion de faute ; la disparition des régimes de protection traditionnelle de l'interdiction et du conseil judiciaire ; les trois régimes de protection institués par le projet de loi : le placement sous sauvegarde de justice, la tutelle et la curatelle ; le juge des tutelles ; les gérants de tutelle ; la disparition progressive du régime des administrateurs provisoires (p. 5706) ; les enfants inadaptés (p. 5706, 5708, 5709) ; la loi de 1838 (p. 5707); les exigences médico-administratives des sujets considérés comme des malades mentaux; la durée habituellement prolongée de l'aliénation mentale ; les psychoses, les névroses, la démence et l'arriération ; les maladies qui s'en rapprochent ; la toxicomanie ; le rôle de la famile (p. 5707) ; l'adaptation de la loi proposée à l'évolution de la société (p. 5708); son application à tous les incapables majeurs; l'individualisation des régimes de protection ; l'enfant psychotique ; les causes de l'augmentation du nombre des malades mentaux ; la nécessité d'une réforme d'ensemble du Code de la santé ; le livre blanc de la psychiatrie française (p. 5708) ; le problème de la « minorité prorogée » (p. 5709) ; les ateliers protégés et les centres d'aide pour le travail ; le problème d'ordre social et financier ; l'extension du bénéfice de la Sécurité sociale aux handicapés âgés de plus de 20 ans.

Code civil.

Reprise de la discussion (p. 5710).

Intervention de M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ; le travail de refonte du Code civil entrepris par le Parlement depuis 1954 ; les compléments à apporter au présent projet de loi en ce qui concerne la protection de leur personne ; la désuétude des textes du Code civil en la matière ; l'extension de la protection de la loi à des catégories de personnes qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent (p. 5710) ; les moyens financiers d'application que requiert le texte (p. 5711) ; la fin du rôle purement passif du juge.

Art. 1er (p. 5711) ; réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article modifiant divers articles du Code civil.

TITRE XI : *De la majorité et des majeurs qui sont protégés par la loi.*

Chapitre 1er : *Des mesures de protection applicables à certains majeurs.*

Art. 488 du Code civil ; amendement de MM. Pleven, au nom de la Commission des lois, et Coste-Floret tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa ; le conseil judiciaire des prodigues, des intempérants, des oisifs ; le projet de loi élaboré par le Gouvernement tendant à relever l'âge de la majorité pénale ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié.

Art. 489 et 489-1 du Code civil ; adoption.

Art. 489-2 du Code civil ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer la deuxième phrase du premier alinéa et le deuxième alinéa (p. 5712) ; la réparation du dommage causé à autrui ; la notion de faute ; la limitation de l'obligation de réparer ; l'évaluation des dommages et intérêts ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié.

Art. 490 du Code civil ; 2 amendements soumis à discussion commune, le premier

Code civil.

de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer au début de cet article, après le mot « lorsque » les mots « il est médicalement établi que » ; le deuxième présenté par M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer dans le deuxième alinéa, aux mots « met en péril » les mots « fait obstacle à » ; les catégories de malades protégés ou non par la loi; le mode de reconnaissance de l'altération durable des facultés mentales (p. 5712) ; la responsabilité du médecin (p. 5713) ; la possibilité pour la personne de donner valablement son consentement ; l'altération des facultés corporelles ; adoption du deuxième amendement de la Commission ; réserve du premier amendement ainsi que du vote sur le texte proposé pour l'article 490 du Code civil.

Art. 490-1 du Code civil ; adoption.

Art. 490-2 du Code civil ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois et de Mme Thome-Patenôtre (p. 5714) ; tendant à compléter le premier alinéa de l'article par de nouvelles dispositions ; les logements des malades hospitalisés : adoption ; amendement de M. L'Huillier tendant à insérer après le premier alinéa un nouvel alinéa (protection du logement de l'incapable) ; retrait de l'amendement ; adoption du texte proposé ainsi modifié.

Art. 490-3 du Code civil ; adoption.

Chapitre II : *Des majeurs sous la sauvegarde de justice.*

Art. 491 du Code civil ; amendement de M. Chalopin, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à supprimer après les mots : « se trouve dans l'impossibilité », le mot : « durable » ; le placement sous la sauvegarde de justice ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié.

Reprise de la discussion (p. 5910) ; Art. 490 du Code civil (suite) ; précédemment réservé ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le texte proposé par un nouvel alinéa (établissement médical de l'altération des facultés mentales ou corporelles) ; adoption ; adoption du texte proposé ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 491-1 du Code civil ; amendement de M. Chalopin, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé (placement d'office dans un établissement de soins) ; la séparation de la protection de la personne et la protection des biens ; les placements de très courte durée ; adoption de l'amendement de la Commission des affaires culturelles et du texte proposé ainsi modifié (p. 5911).

Art. 491-2 du Code civil ; adoption.

Art. 491-3 du Code civil ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer au troisième alinéa deux alinéas nouveaux (l'obligation de contrôle du juge des tutelles) ; adoption de l'amendement (p. 5912) ; adoption du texte proposé ainsi modifié.

Art. 491-4 du Code civil (*ibid.*) ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du début de l'article) ; la suppression de l'allusion aux règles de la gestion d'affaires; retrait ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer les mots : « faute par eux d'agir » ; adoption du texte proposé ainsi modifié.

Art. 491-5 du Code civil ; adoption (p. 5912).

Art. 491-6 du Code civil (p. 5913) ; amendement de M. Chalopin, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à supprimer le deuxième alinéa ; adoption de l'amendement dans une nouvelle rédaction et de l'article proposé ainsi modifié.

Chapitre III : *Des majeurs en tutelle.*

Art. 492 du Code civil ; adoption (*ibid.*).

Art. 493 du Code civil (*ibid*) ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer dans le premier alinéa, après les mots : « des frères et sœurs », les mots : « le curateur » ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié.

Art. 493-1 du Code civil ; adoption (p. 5913).

Art. 493-2 du Code civil ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de la fin de l'article) ; date à partir de laquelle doivent être opposés aux tiers les jugements qui portent ouverture ou mainlevée d'une tutelle (p. 5914) ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié.

Art. 494 et 495 du Code civil ; adoption.

Art. 496 du Code civil ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du premier alinéa : désignation du tuteur) ; le maintien de la

règle selon laquelle le conjoint de l'incapable doit remplir les fonctions de tuteur ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction du premier alinéa) amendement de M. L'Huillier (nouvelle rédaction de la fin de l'article) ; rejet des amendements de la Commission des lois et de M. L'Huillier (p. 5915) ; adoption de l'amendement du Gouvernement et du texte proposé ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 496-1 du Code civil (*ibid.*) ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer les mots : « ascendants ou » ; adoption; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter l'article par une nouvelle phrase (remplacement du tuteur par le juge des tutelles) ; retrait ; adoption du texte proposé ainsi modifié (p. 5916).

Art. 496-2 du Code civil ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Pleven, au nom de la Commission des lois ; le deuxième, par M. Chalopin, au nom de la Commission des affaires culturelles (nouvelles rédactions du premier alinéa : possibilité pour le médecin traitant de faire partie du conseil de famille) ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; l'amendement de la Commission des affaires culturelles est donc satisfait ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter la première phrase du second alinéa (l'impossibilité de déférer la tutelle à une personne occupant un emploi rémunéré dans un établissement de soins) ; adoption ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer au mot : « responsable », les mots : « de l'établissement» ; réserve de l'amendement et de l'article ; reprise de la discussion (p. 5917) ; adoption de l'amendement de la Commission et du texte proposé ainsi modifié (p. 5917).

Art. 497 du Code civil (p. 5916) ; amendement de M. L'Huillier tendant à insérer après les mots : « en qualité d'administrateur légal », les mots : « s'il n'a pas la vocation d'héritier » ; rejet (p. 5917) ; adoption du texte proposé.

Art. 498 du Code civil ; adoption (*ibid.*).

Art. 499 du Code civil (*ibid.*) ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de la fin de l'article ; gérant de la tutelle) ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 500 et 501 du Code civil ; adoption (*ibid.*). Code civil.

Art. 502 à 504 du Code civil ; adoption (p. 5918).

Art. 505 du Code civil (*ibid.*) ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, MM. Collette et Quentier tendant à supprimer le mot « futur » ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 506 et 507 du Code civil ; adoption.

Chapitre IV : *Des majeurs en curatelle.*

Art. 508 et 509 du Code civil ; adoption.

Art. 509-1 du Code civil ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du deuxième alinéa : nomination du curateur par le juge des tutelles) ; réserve de l'amendement et de l'article ; reprise de la discussion (p. 5919) ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction du deuxième alinéa) ; adoption ; l'amendement de la Commission des lois n'a plus d'objet ; adoption du texte proposé ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 509-2 à 512 du Code civil (p. 5918, 5919) ; adoption (p. 5919).

Art. 513 du Code civil : amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter l'article par un deuxième alinéa (donation par la personne en curatelle) ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (p. 5919).

Art. 514 du Code civil ; adoption.

Art. 515 du Code civil ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, et M. Coste-Floret (nouvelle rédaction de la fin de l'article) ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (*ibid.*).

Adoption du premier alinéa du texte proposé qui avait été réservé ; adoption de l'ensemble de l'article premier ainsi modifié (p. 5919).

Art. 2 (p. 5920) ; réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article modifiant divers articles du Code civil (*ibid.*).

Art. 1124 et 1125 du Code civil ; adoption.

Art. 1304 du Code civil ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du troisième alinéa : détermination du point de départ du délai de prescription de cinq ans); adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié.

Code civil.

Art. 1399 du Code civil ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du deuxième alinéa) ; l'ouverture de l'action en nullité aux membres du conseil de famille ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié ; adoption du premier alinéa de l'article 2 qui avait été réservé ; adoption de l'ensemble de l'article 2 ainsi modifié (p. 5920).

Art. 3 et 4 ; adoption (*ibid.*).

Art. 5 à 7 (p. 5921) ; adoption.

Art. 8 ; réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de cet article modifiant divers articles du Code de la santé publique (p. 5921).

Art. L 326-1 du Code de la santé publique; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Chalopin, au nom de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, présenté par M. Pleven, au nom de la Commission des lois ; l'amendement de la Commission des lois devient un sous-amendement au deuxième alinéa de l'amendement de la Commission des affaires culturelles; adoption du sous-amendement, de l'amendement et du texte proposé ainsi modifiés (*ibid.*).

Art. 352-1 du Code de la santé publique ; adoption.

Art. 352-2 du Code de la santé publique; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (détermination des magistrats compétents pour être juges de tutelle) ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (p. 5922).

Art. 352-3 du Code de la santé publique ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du début de l'article) ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié.

Adoption du premier alinéa de l'article 8 précédemment réservé et de l'ensemble de l'article 8 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 9 (*ibid*) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Lavigne tendant à insérer après les mots : « sur demande motivée, les » le mot « avocats » ; le deuxième, présenté par M. L'Huillier tendant à substituer aux mots : « et huissiers », les mots : « huissiers et avocats » ; adoption de l'amendement de M. Lavigne ; l'amendement de M. L'Huillier est ainsi satisfait; adoption de l'article ainsi modifié (p. 5922).

Après l'Art. 9 ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article (mesures conservatoires du patrimoine) ; adoption ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article ; adoption (p. 5922).

Art. 10 à 12 ; adoption (*ibid.*).

Art. 13 ; amendement de M. Pleven, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; le régime actuel de l'administration provisoire ; adoption de l'amendement qui devient l'article 13.

Art. 14 à 18 ; adoption (*ibid.*).

Explications de vote : le vieillissement de la législation en la matière ; l'opportunité du vote prochain de la présente loi (p. 5924).

Intervention de M. Foyer, Garde des Sceaux (p. 5924) ; l'œuvre législative accomplie au cours des dernières années par le Parlement ; les rapporteurs qui ont permis l'aboutissement de ces inmportantes réformes ; le rétablissement du Parlement dans la plénitude de sa fonction législative.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5924).

Orateurs : MM. le Président, Chalopin, *rapporteur pour avis ;* Comte-Offenbach, B. Denis, Foyer, *Garde des Sceaux ;* L'Huillier, Pillet, Pleven, *rapporteur.*

39. — Proposition de loi tendant à instituer un « séquestre légal », présentée à l'Assemblée Nationale le 13 avril 1966 par M. Collette (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1755** ; rapport le 8 juin 1966 par M. Collette, **n° 1903.** Adoption le 17 juin 1966. — Proposition de loi **n° 520.**

Transmise au Sénat le 21 juin 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 222 (année 1965-1966).**

DISCUSSION [17 juin 1966] (p. 2144). Entendus : MM. Collette, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Foyer, *Garde des Sceaux.*

La sécurité dans les contrats ; l'idée répandue, mais inexacte, selon laquelle d'officier public, dépositaire des fonds, garantit de plein droit la bonne fin du transit (p. 2144).

Article unique (p. 2145) ; adoption.

40. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 1007 du Code civil relatif au testament olographe, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 avril 1966 par M. Thorailler (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1760** ; rapport le 28 octobre 1966 par M. Collette, **n° 2115**. Adoption le 13 décembre 1966 avec le titre suivant : « *Proposition de loi tendant à modifier l'article 1007 du Code civil relatif au testament olographe et l'article 9 de la loi du 25 ventôse, an XI, contenant organisation du notariat* ». — Proposition de loi **n° 622**.

Transmise au Sénat le 13 décembre 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 118 (année 1966-1967)** ; rapport le 19 décembre 1966 par M. Jean Geoffroy, **n° 171 (année 1966-1967)**. Adoption définitive le 20 décembre 1966. — Proposition de loi **n° 71 (année 1966-1967)**.

Loi n° 66-1012 du 28 décembre 1966, publiée au *J. O.* du 29 décembre 1966 (p. 11626).

DISCUSSION [13 décembre 1966] (p. 5460). Entendu : M. Collette, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

Les formalités requises pour l'exécution des testaments olographes (p. 5460).

Article unique : amendement de M. Quentier (p. 5461) (nouvelle rédaction de l'article) ; la notion de cachet ; le délai pour l'expédition du testament au greffe ; la notion de « copie figurée » (*ibid.*).

Article additionnel : amendement du Gouvernement tendant à insérer un article additionnel (suppression en matière de donations de l'exigence du notaire en second ou de la présence de deux témoins instrumentaires) ; la possibilité de la réception par un seul notaire de tous les actes authentiques (p. 5462) ; adoption.

Titre : la Commission propose de le rédiger comme suit : « Proposition de loi tendant à modifier l'article 1007 du Code civil relatif au testament olographe et l'article 9 de la loi du 25 ventôse, an XI, contenant organisation du notariat » ; adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 5462).

Orateurs : MM. Collette, *Rapporteur* ; Foyer, *Garde des Sceaux* ; Quentier.

41. — Proposition de loi tendant à autoriser la séparation de corps contractuelle quand l'un des époux est atteint de maladie mentale, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 octobre 1966 par M. Collette (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2062.** Code civil

42. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 767 du Code civil relatif aux droits successoraux du conjoint survivant, présentée à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 1966 par M. Dubuis (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2100.**

43. — Proposition de loi relative aux déclarations conjointes prévues aux articles 11 (alinéa 2), 16 et 20 de la loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux, présentée au Sénat le 13 octobre 1966 par M. Marcel Molle (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 5 (année 1966-1967)** ; rapport le 27 octobre 1966 par M. Marcel Molle, **n° 20 (année 1966-1967)**. Adoption le 3 novembre 1966. — Projet de loi **n° 10 (année 1966-1967)**.

Transmise à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2119** ; rapport le 9 novembre 1966 par M. Collette, **n° 2137**. Adoption définitive le 15 novembre 1966. — Projet de loi **n° 570**.

Loi n° 66-861 du 22 novembre 1966, publiée au *J. O.* du 24 novembre 1966 (p. 10259).

DISCUSSION [15 novembre 1966] (p. 4576). Entendus : MM. Collette, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles* ; Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice* ; Massot, Foyer, *Garde des Sceaux.*

Les conséquences de la proposition de loi pour les commerçants (p. 4576) ; les conditions pour les changements de régime matrimonial ; la notion de l'intérêt de la famille (p. 4576, 4577) ; la nécessité d'une meilleure information des citoyens sur la législation (p. 4577) ; la consultation des enfants pour la modification du régime matrimonial (*ibid.*).

Code civil.

Art. 1er et 2 : adoption (p. 4577).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid.*).

44. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 832 et 832-2 du Code civil concernant l'attribution préférentielle d'une exploitation agricole, présentée à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1966 par M. Hoguet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2261.**

Voy. aussi : ADOPTION, PROCÉDURE CIVILE.

CODE DE COMMERCE.

1. — Projet de loi modifiant les articles 442 et 577 nouveaux du Code de commerce concernant la procédure de la faillite et du règlement judiciaire et la résolution du concordat (1), présenté au Sénat le 30 juin 1959.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1963 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 206** ; rapport le 13 décembre 1963 par M. Baudouin, **n° 744.** Adoption avec modification en première lecture le 14 avril 1964 (p. 735) avec le titre suivant : « *Projet de loi modifiant l'article 577 du Code du commerce concernant la résolution du concordat* ». — Projet de loi **n° 166.**

Transmis au Sénat le 16 avril 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 148 (année 1963-1964)** ; rapport le 28 avril 1964 par M. Marcel Molle, **n° 154 (année 1963-1964).** Adoption définitive en deuxième lecture le 30 avril 1964. — Proposition de loi **n° 71 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-414 du 13 mai 1964, publiée au *J. O.* du 14 mai 1964 (p. 4074).

DISCUSSION [14 avril 1964] (p. 732). Entendu : M. Baudouin, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

Les dispositions du décret du 20 mai 1955 modifiant la loi du 4 mars 1889 relative aux faillites et aux règlements judiciaires ; les résultats obtenus par son application ; le nombre des faillites et des règlements judiciaires prononcés (p. 733) ; les dispositions du projet (p. 732, 733) ; l'allongement du délai pendant lequel la faillite peut être déclarée (p. 733) ; les pactes concordataires ; la nécessité de permettre au tribunal de prononcer la résolution du concordat (p. 733) ; l'application des dispositions proposées aux concordats en cours (p. 733) ; la suppression des dispositions relatives à l'application de la loi à l'Algérie (p. 773).

Art. 1er : *Modification de l'article 442 nouveau du Code de commerce* (p. 733) ; amendement du Gouvernement tendant à la suppression de l'article (p. 733) ; la nécessité, pour permettre l'harmonisation des législations commerciales au sein du Marché commun, de supprimer l'allongement du délai pendant lequel la faillite peut être déclarée (p. 733, 734) ; l'intention du Gouvernement de proposer prochainement d'autres modifications du décret de 1955 (p. 734) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 734) ; en conséquence, l'article premier est supprimé (*ibid.*).

Art. 2 : *Modification de l'alinéa 1er de l'article 577 nouveau du Code de commerce* (p. 734) ; amendement du Gouvernement (résolution du concordat à la requête des commissaires à l'exécution du concordat) (p. 734) ; la responsabilité exorbitante que l'adoption de l'amendement accorderait aux commissaires à l'exécution du concordat (p. 734) ; la possibilité pour les commissaires de présenter un rapport au président du tribunal de commerce (p. 734) ; l'application des dispositions de l'article 2 aux concordats en cours d'exécution (p. 734) ; rejet de l'amendement du Gouvernement (p. 734) ; adoption de l'article 2 (p. 735).

Art. 3 : *Application de la loi à l'Algérie* (p. 735) ; amendement du Gouvernement tendant à la suppression de l'article (p. 735) ; adoption (*ibid.*) ; en conséquence, l'article 3 est supprimé (*ibid.*).

TITRE : amendement du Gouvernement tendant à donner au projet de titre suivant : *Projet de loi modifiant l'article 577 du Code de commerce concernant la résolution du concordat* (p. 735) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Baudouin, *Rapporteur ;* Capitant, *Président de la Commission des lois ;* Foyer, *Garde des Sceaux.*

(1) Pour l'adoption en première lecture, voy. Table « Matières », 1re législature, n° 402.

2. — Projet de loi modifiant le deuxième alinéa de l'article 458 du Code du commerce (1).

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1963 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 208** ; rapport le 27 novembre 1963 par M. Baudouin, **n° 688**. Adoption sans modification le 14 avril 1964 (p. 732). — Projet de loi **n° 165**.

Loi n° 64-376 du 29 avril 1964, publiée au *J. O.* du 30 avril 1964 (p. 3795).

DISCUSSION [14 avril 1964] (p. 732) ; Entendu : M. Baudouin, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

La procédure de la faillite et du règlement judiciaire ; la communication souhaitable au juge commissaire des dossiers ouverts pour banqueroute ou manœuvres frauduleuses (p. 732).

Article unique : *Modification du deuxième alinéa de l'article 458 du Code de commerce* (p. 732) ; adoption (*ibid.*).

3. — Proposition de loi tendant à fixer un délai pour la conservation des archives des agréés près les tribunaux de commerce, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1965 par M. Baudouin (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1410**.

4. — Projet de loi relatif à l'emploi de procédés non manuscrits pour apposer certaines signatures sur les effets de commerce et les chèques, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1966 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1731** ; rapport le 5 mai 1966 par M. Ithurbide, **n° 1807**. Adoption le 11 mai 1966 (p. 1216). — Projet de loi **n° 469**.

Transmis au Sénat le 17 mai 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 131 (année 1965-1966)** ; rapport le 2 juin 1966 par M. Marcilhacy, **n° 170 (année 1965-1966)**. Adoption définitive le 9 juin 1966. — Projet de loi **n° 55 (année 1965-1966)**.

Loi n° 66-380 du 16 juin 1966, publiée au *J. O.* du 17 juin 1966 (p. 4867).

DISCUSSION [11 mai 1966] (p. 1214) ; Entendus : MM. Ithurbide, *Rapporteur de la Commission des lois ;* Foyer, *Garde des Sceaux,* Lepeu.

L'usage de la « griffe » en remplacement de la signature manuscrite ; la généralisation de cette pratique ; son caractère irrégulier ; les avantages résultant de la législation pour les débiteurs indélicats ; le développement du crédit aux particuliers ; les conventions de Genève de 1930 et 1931 (p. 1215) ; la nécessité absolue du présent projet.

Art. 1er : adoption (p. 1215).

Art. 2 à 5 : adoption (p. 1216).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

5. — Projet de loi sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 décembre 1966 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2232**.

CODE DE JUSTICE MILITAIRE. — *Voy.* ARMÉE (III. Armée de mer), 1 ; ARMÉE (I. Dispositions générales), 40, 53.

CODE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 9, 14.

CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE SOCIALE.

— Modification de l'article 81. — *Voy.* ADOPTION, 1.

CODE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — *Voy.* TERRITOIRES D'OUTRE-MER, 1.

(1) Pour l'adoption en première lecture, voy. Table « Matières », 1re législature, n° 1482.

CODE DE LA ROUTE.

1. — Projet de loi modifiant l'article premier L du Code de la route, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 797** ; rapport le 16 décembre 1964 par M. La Combe, **n° 1249** ; avis le 16 décembre 1964 par M. Le Gall présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, **n° 1251.** Adoption avec modification en première lecture le 18 décembre 1964 (p. 6236). — Projet de loi **n° 309.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 120 (année 1964-1965)**; rapport le 22 avril 1965 par M. E. Le Bellegou, **n° 137 (année 1964-1965).** Adoption avec modification le 22 avril 1965. — Projet de loi **n° 63 (année 1964-1965).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 27 avril 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration), **n° 1336** ; rapport le 6 mai 1965 par M. La Combe, **n° 1352.** Adoption définitive en deuxième lecture le 6 mai 1965. — Proposition de loi **n° 331.**

Loi n° 65-373 du 18 mai 1965, publiée au *J. O.* du 20 mai 1965 (p. 4051).

DISCUSSION [18 décembre 1964] (p. 6230). Entendus : MM. La Combe, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Le Gall, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles.*

Le but de la loi : définition de l'état alcoolique et défense contre l'alcoolisme (p. 6230) ; les législations étrangères en la matière (p. 6230, 6321) ; le rôle de l'alcool dans les accidents de la route (p. 6230, 6231, 6232) ; la constatation de l'infraction (p. 6231, 6232).

Art. 1er : *Modification de l'article L 1er du Code de la route* (p. 6232) ; amendement de MM. Le Gall, Bizet, Gasparini et plusieurs de leurs collègues tendant, dans le premier alinéa, après les mots : « état alcoolique » à insérer le mot « excessif » (p. 6233) ; rejet de l'amendement (p. 6233) ; amendement de M. La Combe au nom de la Commission des lois et de M. Capitant tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa de l'article L premier (p. 6233) ; trois sous-amendements à cet amendement ; le premier, d'ordre rédactionnel, présenté par MM. Le Gall, Bizet, Gasparini et plusieurs de leurs collègues ; le second, présenté par M. Le Gall au nom de la Commission des affaires culturelles et MM. Peyret et Saintout tendant à insérer après les mots : « la présence » les mots : « d'un taux anormalement élevé » ; le troisième présenté par M. Capitant complétant le texte proposé par cet amendement (p. 6233) ; rejet du sous-amendement de M. Le Gall et de plusieurs de ses collègues (p. 6235) ; adoption du sous-amendement de M. Le Gall au nom de la Commission des affaires culturelles ; adoption du sous-amendement de M. Capitant tendant à une nouvelle rédaction (p. 6235) ; amendement de M. La Combe au nom de la Commission des lois et de M. Capitant tendant à insérer un nouvel alinéa prévoyant que ces « vérifications pourront être imposées à l'auteur présumé de l'infraction prévue à l'alinéa 1er ci-dessus, lorsqu'il présentera des signes manifestes d'ivresse » (p. 6235) ; sous-amendement à cet amendement de pure forme présenté par M. Mainguy (p. 6236) ; rejet du sous-amendement (p. 6236) ; adoption de l'amendement (p. 6236) ; amendement de M. La Combe au nom de la Commission des lois et de M. Capitant tendant à une nouvelle rédaction de la fin de l'article L premier du Code de la route ; adoption de l'amendement (p. 6236) ; amendement de M. La Combe au nom de la Commission des lois et de M. Capitant prévoyant que « ces vérifications pourront être précédées de mesures de dépistage de l'imprégnation alcoolique par l'air expiré » ; adoption de l'amendement (p. 6236) ; adoption de l'article premier ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : *Remplacement, dans les articles L 3 et L 17 du Code de la route des mots : « en état d'ivresse ou sous l'empire d'un état alcoolique » par les mots : « sous l'empire d'un état alcoolique même en l'absence de signe manifeste d'ivresse (ibid.) ;* adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 6236).

Orateurs : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles;* Dassié, Delong, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Le Gall, Mainguy, *Vice-Président de la Commission des affaires culturelles.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [6 mai 1965] (p. 1185). Entendus : MM. La Combe, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Doize, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement.*

La conduite des véhicules en état d'ivresse (p. 1186) ; la tentative de conduite en état d'ivresse (p. 1186).

Art. 1er (p. 1186) ; amendement de M. La Combe, au nom de la Commission des lois, tendant, dans le premier alinéa du texte modificatif proposé pour l'article L 1er du Code de la route, après les mots : « Toute personne qui aura conduit...», à rétablir les mots : «... ou tenté de conduire...» (p. 1186); rejet (p. 1187) ; adoption de l'article premier ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1187).

Orateurs : MM. Buot, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement ;* La Combe, *Rapporteur.*

2. — Proposition de loi tendant à modifier les règles de priorité édictées par le Code de la route, présentée à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 1965 par M. Lainé (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1622.**

3. — Proposition de loi tendant à compléter l'article L 25 du Code de la route relatif au retrait de la circulation de certains véhicules, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 novembre 1966 par MM. Sabatier et Charret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2153.**

CODE DE L'AVIATION CIVILE. — *Voy.* AÉRONAUTIQUE, 2, 3.

CODE DE L'URBANISME.

— Modification de l'article 13. — *Voy.* BUDGET 1964, 2 (art. 5).

CODE DES DOUANES.

Voy. BUDGET 1964, 2 (art. 34, 35).

Réforme. — *Voy.* DOUANES, 7, 8 *bis*, 40.

CODE DU TRAVAIL.

— dans les territoires d'outre-mer. — *Voy.* TERRITOIRES D'OUTRE-MER, 6.

CODE DU TRAVAIL MARITIME.

— Extension à certains territoires d'outre-mer. — *Voy.* TERRITOIRES D'OUTRE-MER, 12.

CODE ÉLECTORAL. — *Voy.* ELECTIONS, 26.

CODE ÉLECTORAL APPLICABLE DANS LES D. O. M. — *Voy.* DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, 11.

CODE PÉNAL.

1. — Proposition de loi tendant à abolir la peine de mort en France, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par M. Lecocq et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) (1), **n° 152.**

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 320 du Code pénal concernant le délit de blessures involontaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par M. Dejean et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 154.**

3. — Proposition de loi tendant à abolir la peine de mort en France, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 février 1963 par Mme Aymé de la Chevrelière (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) (2), **n° 197.**

4. — Proposition de loi tendant à abolir la peine de mort en France, présentée à l'Assem-

(1) Retirée par l'auteur [20 février 1963] (p. 2274).

(2) Retirée le 2 avril 1966 (*J. O.* du 3 avril, p. 520).

Code pénal.

blée Nationale le 21 février 1963 par M. Collette (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) (1), **n° 200.**

5. — Projet de loi tendant à compléter l'article 335-4 du Code pénal, présenté au Sénat le 4 octobre 1962 par M. Jean Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles et de législation), **n° 4 (année 1962-1963)** ; rapport le 9 mai 1963 par M. Geoffroy, **n° 87 (année 1962-1963).** Adoption le 30 mai 1963. — Projet de loi **n° 37 (année 1962-1963).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 4 juin 1963 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 301** ; rapport le 5 novembre 1964 par M. Bérard, **n° 1153.** Adoption avec modification en première lecture le 19 novembre 1964 (p. 5502). — Projet de loi **n° 278.**

Transmis au Sénat le 21 novembre 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 40 (année 1964-1965)** ; rapport le 4 décembre 1964 par M. Geoffroy, **n° 61 (année 1964-1965).** Adoption définitive en deuxième lecture le 16 décembre 1964. — Proposition de loi **n° 41 (année 1964-1965).**

Loi n° 64-1271 du 23 décembre 1964, publiée au *J.O.* du 24 décembre 1964 (p. 11501).

DISCUSSION [19 novembre 1964] (p. 5501). Entendus : MM. Bérard, *Rapporteur de la Commission des lois ;* Foyer, *Garde des Sceaux.*

Le but du projet de loi (p. 5501).

Art. 1er : Insertion après le « 2° » de l'alinéa premier de l'article 335-4 du Code pénal d'un alinéa nouveau prévoyant que « Dans tous les cas, les mesures de fermeture provisoire pourront, quelle qu'en soit la durée, faire l'objet de renouvellement dans les mêmes formes pour une durée de trois mois au plus chacun » (p. 5501) ; amendement de M. Bérard, au nom de la Commission des lois, prévoyant que les mesures de fermeture provisoire pourront faire l'objet d'un seul renouvellement dans les mêmes formes et pour une durée de trois mois au plus (p. 5501) ; rejet de l'amendement (p. 5502) ; adoption de l'article premier (*ibid.*).

Art. 2 : transformation de l'alinéa 2 en alinéa 3 ; adoption (p. 5502).

Après l'Art. 2 : amendement du Gouvernement tendant à insérer, après l'article 2, un nouvel article ajoutant un alinéa 4 à l'article 335-4 du Code prévoyant que « Lorsqu'une juridiction de jugement est saisie, la mainlevée de la mesure de fermeture en cours ou son renouvellement pour une durée de trois mois au plus chaque fois est prononcé selon les règles fixées par l'article 142, alinéas 2 à 4, du Code de procédure pénale » ; adoption de l'amendement (p. 5502) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5502).

Orateurs : MM. Bérard, *Rapporteur ;* Foyer, *Garde des Sceaux.*

6. — Projet de loi modifiant l'article 260 du Code pénal, présenté au Sénat le 2 avril 1964 par M. Jean Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 111 (année 1963-1964)** ; rapport le 23 avril 1964 par M. Modeste Zussy, **n° 153 (année 1963-1964).** Adoption le 30 avril 1964. — Projet de loi **n° 72 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 867.**

7. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 401 du Code pénal en matière de filouterie de carburants et de lubrifiants, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1964 par M. de Grailly (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 881** ; rapport le 21 avril 1966 par M. Hoguet, **n° 1778** ; rapport supplémentaire le 3 mai 1966 par M. Hoguet, **n° 1794.** Adoption le 3 mai 1966 (p. 1067). — Proposition de loi **n° 459.**

Transmise au Sénat le 4 mai 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 117 (année 1965-1966)** ; rapport le 1er juin 1966 par M. Bruyneel, **n° 157 (année 1965-1966).** Adoption définitive le 9 juin 1966. — Proposition de loi **n° 65 (année 1965-1966).**

(1) Retirée le 21 avril 1966 (*J.O.* du 22 avril, p. 889).

Loi n° 66-381 du 16 juin 1966, publiée au *J. O.* du 17 juin 1966.

DISCUSSION [3 mai 1966] (p. 1066). Entendu : M. Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

Les trois précédents en la matière ; la grivèlerie ; l'inopportunité d'une disposition générale ; la nécessité de proportionner la sanction à la nature du délit (p. 1066) ; les quatre motifs nécessaires et suffisants pour rendre l'infraction punissable (p. 1067).

Art. 1er : adoption dans une nouvelle rédaction sur proposition du Gouvernement.

Art. 2 : adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Hoguet, *Rapporteur.*

8. — Projet de loi modifiant et complétant le chapitre III du Livre Ier du Code pénal, présenté au Sénat le 9 juin 1964 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 245 (année 1963-1964)** ; rapport le 25 juin 1964 par M. Abel-Durand, **n° 300 (année 1963-1964)**. Adoption sans modification en première lecture le 22 octobre 1964. — Projet de loi **n° 5 (année 1964-1965)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 27 octobre 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1127**.

9. — Projet de loi modifiant l'article 23 du Code pénal, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 1964 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1172** ; rapport le 22 avril 1965 par M. Zimmermann, **n° 1333**. Adoption le 28 avril 1965. — Projet de loi **n° 322**.

Transmis au Sénat le 4 mai 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 149 (année 1964-1965)** ; rapport le 20 mai 1965 par M. Le Bellegou, **n° 166 (année 1964-1965)**. Adoption définitive le 1er juin 1965. — Projet de loi **n° 76 (année 1964-1965)**. Code pénal.

Loi n° 65-423 du 4 juin 1965, publiée au *J. O.* du 6 juin 1965 (p. 4675).

DISCUSSION [28 avril 1965] (p. 946). Entendu : M. Capitant, *Président de la Commission des lois.*

La libération des détenus le jour non férié précédant le dimanche ou le jour de fête légale (p. 946) ; l'extension de cette disposition aux détentions d'une durée inférieure à six mois (p. 947).

Article unique : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; adoption de l'article unique du projet de loi ainsi modifié (*ibid.*).

Orateur : M. Foyer, *Garde des Sceaux.*

10. — Proposition de loi tendant à abolir la peine de mort en France, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1965 par M. Charpentier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles) (1), **n° 1324**.

11. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 336 à 338 du Code pénal prévoyant et punissant l'adultère, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 juin 1965 par M. Krieg (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1411**.

12. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 175 du Code pénal, présentée au Sénat le 2 juin 1964 par Mme Cardot et M. René Tinant (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 207 (année 1963-1964)** ; rapport le 15 juin 1965 par M. Modeste Zussy, **n° 217 (année 1964-1965)**. Adoption le 23 juin 1965. — Proposition de loi **n° 118 (année 1964-1965)**.

13. — Proposition de loi tendant à abolir la peine de mort en France, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 avril 1966 par MM. Lecocq, Collette et plusieurs de leurs collègues (renvoyée à la Commission des lois constitution-

(1) Retirée le 2 avril 1966 (*J. O.* du 3 avril, p. 520).

nelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1758**.

14. — Proposition de loi tendant à modifier les dispositions répressives en matière d'accidents de chemin de fer, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 avril 1966 par M. Manceau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1765**.

15. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 378 du Code pénal en vue de la défense de l'enfance martyre, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 avril 1966 par Mme Thome-Patenôtre (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1770**.

16. — Projet de loi tendant à simplifier le paiement de l'amende forfaitaire, présenté à l'Assemblée Nationale le 22 avril 1966 par M. Jean Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1781**; rapport le 16 juin 1966 par M. Brousset, **n° 1936**. Adoption le 17 juin 1921. — Projet de loi **n° 521**.

Transmis au Sénat le 21 juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 227 (année 1965-1966)**; rapport le 23 juin 1966 par M. de Montigny, **n° 245 (année 1965-1966)**. Adoption définitive le 27 juin 1966. — Projet de loi **n° 93 (année 1965-1966)**.

Loi n° 66-484 du 6 juillet 1966, publiée au *J. O.* du 7 juillet 1966 (p. 5784).

DISCUSSION [17 juin 1966] (p. 2145). Entendu : M. Brousset, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

L'institution d'un nouveau mode de paiement des contraventions ; l'embouteillage actuel de certains tribunaux de police ; la loi d'amnistie de droit commun pour les infractions commises avant le 8 janvier 1966 ; la simplification considérable résultant du présent projet ; la modification probable par le Gouvernement du règlement d'administration publique fixant le taux des amendes forfaitaires et des amendes de composition (p. 2145) ; la fixation du taux de l'amende forfaitaire à la moitié de l'amende de composition (p. 2146) ; le caractère limité de la réforme ; l'institution éventuelle du stationnement payant (*ibid.*).

Art. 1er : *Institution de l'amende forfaitaire* ; adoption (*ibid.*).

Art. 2 : *Modalités de règlement ;* amendement de M. Brousset, au nom de la Commission des lois, tendant dans le troisième alinéa du texte proposé pour l'article L 27 du Code de la route, à substituer aux mots : « cinq jours », les mots : « huit jours » ; adoption ; amendement de M. Brousset, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article L 28 du Code de la route) ; rejet (p. 2147) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 3 : *Falsification ou usage frauduleux de timbres ;* adoption.

Article additionnel : amendement de M. Hoguet, tendant à introduire un nouvel article (entrée en application de la loi après la réforme des greffes) ; rejet (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Bertrand Denis, Brousset, Foyer, *Garde des Sceaux.*

— Application de l'article 23 dans les T. O. M. — *Voy.* T. O. M., 13.

Voy. aussi : COMMERCE, 1 ; T. O. M., 10. ; PROCÉDURE PÉNALE.

CODE RURAL.

1. — Projet de loi modifiant le champ d'application de l'article 37 du Code rural relatif aux échanges d'immeubles ruraux, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1964 par M. Pisani, Ministre de l'Agriculture (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1085** ; rapport le 10 juin 1965 par M. Hunault, **n° 1434**. Adoption le 5 octobre 1965. — Projet de loi **n° 420**.

Transmis au Sénat le 7 octobre 1965 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 11 (année 1965-1966)**; rapport le 28 avril 1966 par M. Bajeux, **n° 111 (année 1965-6966)**. Adoption avec modifications le 4 mai 1966. — Projet de loi **n° 33 (année 1965-1966)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 5 mai 1966 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1805** ; rapport le 27 mai

1966 par M. Hunault, **n° 1861**. Adoption le 3 juin 1966. — Projet de loi **n° 492**.

Loi n° 66-397 du 17 juin 1966, publiée au *J. O.* du 18 juin 1966 (p. 4916).

DISCUSSION [5 octobre 1965] (p. 3336). Entendus : MM. Hunault, *Rapporteur de la ges ;* Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

La productivité, impératif économique en agriculture (p. 3336) ; la substitution du cadre du canton à celui de la commune dans l'application des dispositions de l'article 37 du Code rural (*ibid.*).

Article unique : amendement de M. Hunault, au nom de la Commission de la production, tendant à supprimer le mot : «... deux...» ; adoption ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction de la fin du texte) ; adoption ; adoption de l'article unique du projet de loi (p. 3337).

Orateurs : MM. Foyer,*Garde des Sceaux ;* Hunault, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [3 juin 1966] (p. 1690). Entendu : M. Hunault, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges.*

La légère modification de forme introduite par le Sénat (p. 1690).

Adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid.*).

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 1017 du Code rural sur la composition des conseils d'administration de la mutualité sociale agricole, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 octobre 1964 par M. Jacques Delong et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1118.**

3. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 1106-4 du Code rural, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1965 par M. Paquet (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1357.**

4. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 7-IV de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 relatif au droit de préemption accordé aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S. A. F. E. R.), présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1965 par M. Pflimlin (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1597.**

5. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 790 du Code rural relatif au droit de préemption, présentée à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 1965 par M. Hoguet (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1623** ; rapport le 15 juin 1966 par M. Lecornu, **n° 1933.**

6. — Projet de loi modifiant les articles 384 et 385 du Code rural, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1966 par M. Edgar Faure, Ministre de l'Agriculture (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1773.**

7. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 381 du Code rural relatif à des pénalités frappant le délit de braconnage, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 avril 1966 par M. Boscher (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1762.**

8. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 1175 et 1188 du Code rural en vue de supprimer tout délai dans les actions en revision des rentes allouées aux salariés agricoles victimes d'accidents du travail, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 octobre 1966 par M. Bourdellès (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 2059.**

Voy. aussi : BAUX RURAUX, 1, 2, 3 ; SÉCURITÉ SOCIALE AGRICOLE (V. Objets divers), 2.

COIFFEURS.

— Réglementation de la profession. — *Voy.* COMMERCE, 11.

COLLATÉRAUX.

— Allégement des droits de mutation à titre gratuit. — *Voy.* BUDGET 1966, 1 (art. 5).

COLLECTIVITÉS LOCALES.

1. — Proposition de loi modifiant l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations et l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris, présentée au Sénat le 6 mai 1959 par M. Bernard Lafay (renvoyée à la Commission des lois), **n° 25 (année 1958-1959)**; rapport le 8 octobre 1959 par M. Fosset, **n° 1 (année 1959-1960)**; sur cette proposition de loi, celle de M. Waldeck L'Huillier (n° 57), et la proposition de résolution de M. Maurice Coutrot (n° 63); avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques et du plan le 3 mai 1960 par M. Maurice Coutrot, **n° 161 (année 1959-1960)**. Adoption le 12 mai 1960. — Proposition de loi **n° 53 (année 1959-1960)**.

Transmise à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 9**.

2. — Proposition de loi tendant à instituer une taxe sur les résidences secondaires, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par M. Boscher et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 149**; rapport le 9 novembre 1963 par M. Delachenal, **n° 645**, sur cette proposition de loi et celle de MM. Tomasini et Prioux (n° 530).

3. — Proposition de loi tendant à faciliter la gestion, la mise en valeur et le regroupement des biens appartenant aux sections de communes, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par M. Regaudie et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 159**.

4. — Proposition de loi tendant à établir un statut des secrétaires de mairie à temps incomplet, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 février 1963 par M. André Beauguitte (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 185**.

5. — Proposition de loi tendant à permettre effectivement aux conseils généraux de s'administrer librement et à transférer à leur président les pouvoirs actuellement dévolus aux préfets, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Raymond Barbet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 254**.

6. — Proposition de loi tendant à donner aux conseils municipaux le droit de s'administrer librement et, à la ville de Paris, les mêmes droits qu'aux autres villes françaises, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Waldeck L'Huillier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 259**.

7. — Proposition de loi tendant à permettre aux communes d'obtenir des concessions trentenaires pour l'exploitation des bains de mer et des plages, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par MM. Laurin, Bayle et Bourgeois (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 379**.

8. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier les villes de plus de 10.000 habitants d'une partie des amendes perçues en matière de contravention aux règlements de circulation urbaine, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 396**.

9. — Proposition de loi tendant à compléter et à modifier les dispositions du Livre IV du Code de l'administration communale, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par MM. Jamot, Georges Bourgeois et Chapalain (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de

l'administration générale de la République), **n° 408**, rapport le 27 octobre 1964 par M. Brousset, **n° 1133**. Adoption avec modification en première lecture le 19 novembre 1964 (p. 5494). — Proposition de loi **n° 276**.

Transmise au Sénat le 20 novembre 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 39 (année 1964-1965)** ; rapport le 6 mai 1965 par M. Emile Dubois, **n° 155 (année 1964-1965)**. Adoption avec modification en première lecture le 18 mai 1965. — Proposition de loi **n° 72 (année 1964-1965)**.

Transmise à l'Assemblée Nationale le 18 mai 1965 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1373** ; rapport le 25 juin 1965 par M. Brousset, **n° 1527**. Adoption définitive en deuxième lecture le 29 juin 1965 (p. 2755). — Proposition de loi **n° 403**.

Loi n° 65-560 du 10 juillet 1965, publiée au *J. O.* du 11 juillet 1965 (p. 5955).

DISCUSSION [19 novembre 1964] (p. 5491). Entendus : MM. Brousset, *Rapporteur de la Commission des lois;* Jamot.

Le but de la loi (p. 5491, 5492) ; la situation du personnel communal (p. 5492, 5493).

Art. 1er : *Insertion dans le Livre IV du Code de l'administration communale des nouveaux articles suivants :*

Art. 493 : Constitution dans chaque département d'un syndicat de communes auquel sont obligatoirement affiliées toutes les communes occupant moins de 100 agents titularisés dans un emploi permanent à temps complet ; possibilité pour les conseils municipaux de communes occupant au moins 100 agents de demander leur affiliation au syndicat de communes ; le syndicat de communes a pour objet de faciliter aux communes l'application du statut du personnel communal (p. 5493).

Art. 617 du Code de l'administration communale : affiliation obligatoire au syndicat de communes des communes occupant des agents titularisés dans un emploi permanent à temps non complet (p. 5493) ; adoption de l'article premier (p. 5493).

Art. 2 : *Abrogation de l'article 618 du Code de l'administration communale remplacé par de nouvelles dispositions ;* retrait (p. 5493).

Après l'Art. 2 : amendement de M. Jamot tendant, après l'article 2, à insérer un nouvel article prévoyant l'abrogation de l'article 519 du Code de l'administration communale remplacé par de nouvelles dispositions déterminant les règles d'avancement du personnel municipal (p. 5493) ; adoption (p. 5494). Collectivités locales.

Art. 3 à 5 : adoption (p. 5494) ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 5494).

Orateurs : MM. Brousset, *Rapporteur de la Commission des lois ;* Frey, *Ministre de l'Intérieur ;* Jamot.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [29 juin 1965] (p. 2754). Entendu : M. Brousset, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

L'affiliation obligatoire au syndicat de communes pour le personnel des collectivités occupant moins de 100 agents à temps complet ; les modifications introduites par le Sénat ; la réalisation d'un accord sur l'essentiel entre les deux Assemblées (p. 2754).

Art. 1er et 2 *bis ;* adoption (p. 2755).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid.*).

10. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 1577-III du Code général des impôts relatif au minimum garanti de la taxe locale, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 juillet 1963 par MM. Tomasini et Prioux (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 530**.

Voy. ci-dessus, 2, **n° 149**.

11. — Proposition de loi tendant à constituer les communes des cantons de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Quesnoy-sur-Deule, la Bassée, Seclin, Pont-à-Marcq, Cysoing, Lannoy et Marcq-en-Barœul, en métropole régionale des Flandres et de l'Artois (Nord—Pas-de-Calais), établissement public doté de l'autonomie financière, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1963 par M. Frys (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 558**.

12. — Proposition de loi tendant à la création d'un comité central des œuvres

Collectivités locales.

sociales pour le personnel des collectivités locales, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1964 par M. Davoust (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 840.**

13. — Proposition de loi tendant à modifier et à compléter les dispositions du Code municipal relatives au personnel communal, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1964 par M. Davoust (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1071** ; rapport le 9 décembre 1966 par M. Palmero, **n° 2238.**

14. — Proposition de loi tendant à modifier et à compléter les articles 528 et 529 du Code de l'administration communale, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 octobre 1964 par M. Ponseillé (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1101.**

15. — Projet de loi complétant l'article 98 du Code d'administration communale et relatif aux pouvoirs de police conférés aux maires en matière de circulation, présenté à l'Assemblée Nationale le 15 juin 1965 par M. Frey, Ministre de l'Intérieur (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1452** ; rapport le 5 mai 1966 par M. Baudouin, **n° 1803**. Adoption le 12 mai 1966 (p. 1224). — Projet de loi **n° 470.**

Transmis au Sénat le 17 mai 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 132 (année 1965-1966)** ; rapport le 1er juin 1966 par M. Durafour, **n° 160 (année 1965-1966).** Adoption avec modifications le 9 juin 1966. — Projet de loi **n° 64 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1917** ; rapport le 16 juin 1966 par M. Baudouin, **n° 1939.** Adoption définitive le 17 juin 1966. — Projet de loi **n° 519.**

Loi n° 66-407 du 18 juin 1966, publiée au *J. O.* du 22 juin 1966 (p. 5092).

DISCUSSION [12 mai 1966] (p. 1222). Entendus : MM. Baudouin, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Bertrand Denis.

L'accroissement sensible du parc automobile français, la réglementation de la circulation et du stationnement (p. 1223) ; les inégalités à créer entre les catégories d'usagers; les règles de priorité des chemins départementaux, vicinaux et ruraux.

Article unique (*ibid*) ; amendement du Gouvernement (Paris et région parisienne) ; adoption (p. 1224).

Adoption de l'article unique du projet de loi, ainsi modifié (*ibid.*).

Orateurs : MM. Baudouin, *Rapporteur* ; Jeanneney, *Ministre des Affaires sociales.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [17 juin 1966] (p. 2143). Entendu : M. Brousset, *Rapporteur suppléant de la Commission des lois constitutionnelles.*

L'extension aux trois départements d'Alsace-Lorraine des dispositions concernant la police de la circulation (p. 2143).

Art. 2 : adoption (p. 2144).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ;* Brousset, *Rapporteur suppléant.*

16. — Proposition de loi tendant à supprimer le quatrième alinéa de l'article 24 de la loi du 31 mars 1931 relatif à l'affectation des redevances perçues par les communes sur le produit des jeux dans les casinos des stations thermales légalement reconnues situées à moins de 100 kilomètres de Paris, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1965 par M. René Ribière (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1677.**

17. — Proposition de loi tendant à donner un droit de préemption en matière de mutations immobilières aux collectivités locales pour leurs programmes sociaux de construction de logements, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 décembre 1965 par M. Waldeck L'Huillier et plusieurs de ses collègues (ren-

voyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1716.**

18. — Proposition de loi tendant à modifier les limites des départements de l'Ain, de l'Isère et du Rhône, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 avril 1966 par M. Guillermin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1771.**

19. — Proposition de loi tendant à permettre la suppression du régime juridique auquel sont soumis certains terrains communaux, notamment ceux dénommés « parts de marais » ou « parts ménagères », présentée à l'Assemblée Nationale le 15 juin 1966 par M. Maurice Schumann (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1925** ; rapport le 23 juin 1966 par M. Collette, **n° 1967.** Adoption le 27 juin 1966. — Proposition de loi **n° 541.**

Transmise au Sénat le 27 juin 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 263 (année 1965-1966)** ; rapport le 26 novembre 1966 par M. Geoffroy, **n° 58 (année 1966-1967).** Adoption avec modifications le 30 novembre 1966. — Proposition de loi **n° 16 (année 1966-1967).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 30 novembre 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2201** ; rapport le 15 décembre 1966 par M. Collette, **n° 2274.** Adoption définitive le 21 décembre 1966. — Proposition de loi **n° 664.**

Loi n° 67-6 du 3 janvier 1967, publiée au *J. O.* du 4 janvier 1967 (p. 109).

DISCUSSION [27 juin 1966] (p. 2402). Entendu : M. Collette, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

Les singuliers modes anciens de jouissance de certains biens communaux ; la gêne considérable occasionnée par l'existence juridique des « parts de marais » ou « portions ménagères » ; l'indemnisation des bénéficiaires de ces portions ; la souplesse et le libéralisme de la proposition de loi ; son caractère facultatif ; la question des tribunaux compétents en cas de litige (p. 2402).

Art. 1er à 9 : adoption (p. 2403).

Art. 10 : amendement de M. Frys tendant à insérer de nouvelles dispositions après le deuxième alinéa (majorité des trois quarts pour les décisions du conseil municipal en matière d'aliénation immobilière) ; rejet (p. 2404) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 11 à 13 : adoption ; les droits de pâturage ; les tribunaux compétents en cas de litige.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2404).

Orateurs : MM. Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement ;* Collette, *Rapporteur ;* Frys.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [21 décembre 1966] (p. 5924). Entendu : M. Quentier, *Rapporteur suppléant de la Commission des lois constitutionnelles.*

Les quatre modifications introduites par le Sénat ; le caractère purement facultatif de la suppression du régime juridique des parts de marais ; les deux termes de l'option accordée aux constructeurs par le Sénat (p. 5924) ; l'indemnisation des occupants de fait (p. 5925) ; la fixation des indemnités.

Art. 1er ; amendement de M. Frys tendant à substituer, dans le premier alinéa, aux mots : « certains terrains communaux », les mots : « les parts de marais ou parts ménagères » ; rejet ; adoption de l'article.

Art. 2 à 4 : adoption (*ibid.*).

Art. 5 : amendement de M. Frys (nouvelle rédaction du début du quatrième alinéa) (p. 5926) ; le fâcheux précédent que constituerait la fixation d'une majorité des deux tiers dans les délibérations des conseils municipaux ; rejet ; adoption de l'article.

Art. 6 à 11 : adoption.

Art. 13 : adoption (p. 5927).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Frys, Quentier, *Rapporteur suppléant.*

20. — Projet de loi tendant à faciliter l'intégration fiscale des communes fusionnées, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 juin

Collectivités locales.

1966 par M. Frey, Ministre de l'Intérieur (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1938**; rapport le 22 juin 1966 par M. Louis Vallon, rapporteur général, **n° 1958**. Adoption le 23 juin 1966. — Projet de loi **n° 526.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation), **n° 248 (année 1965-1966)**; rapport le 28 juin 1966 par M. Descours Desacres, **n° 274 (année 1965-1966).** Adoption avec modifications le 28 juin 1966. — Projet de loi **n° 100 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1966 (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1994**; rapport le 30 juin 1966 par M. Louis Vallon au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2019.** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 30 juin 1966. — Projet de loi **n° 554.**

Rapport au Sénat le 30 juin 1966 par M. Descours Desacres au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 290 (année 1965-1966).** Adoption des conclusions de la Commission mixte paritaire le 30 juin 1966. — Projet de loi **n° 122 (année 1965-1966).**

Loi n° 66-491 du 9 juillet 1966, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1966 (p. 5899).

DISCUSSION [23 juin 1966] (p. 2267). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances* ; Bertrand Denis, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget* ; Lamps, Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.*

L'encouragement donné par le projet à la fusion des communes (p. 2267) ; l'alignement des cotisations de la commune la moins imposée sur la charge moyenne de la nouvelle collectivité créée ; la nécessité de ne pas pénaliser les percepteurs en cas de fusion de communes ; les informations à donner aux communes sur les avantages et les inconvénients résultant d'une fusion éventuelle (p. 2267).

Art. 1er à 4 (p. 2268) ; adoption.

Article additionnel : amendement de M. Jaillon (informations à donner aux communes sur les répercussions financières consécutives aux fusions) ; adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ;* Jaillon, de Tinguy, Louis Vallon, *Rapporteur général.*

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1966) (p. 2480). Entendu : M. Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances.*

Les quatre modifications apportées par le Sénat ; l'effet rétroactif de la loi ; l'extension du texte à l'ensemble des centimes additionnels ; adoption du texte de la Commission mixte paritaire (p. 2481).

21. — Projet de loi relatif aux « communautés urbaines », présenté à l'Assemblée Nationale le 17 juin 1966 par M. Frey, Ministre de l'Intérieur (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1946**; rapport le 5 octobre 1966 par M. Zimmermann, **n° 2054.** Adoption le 11 octobre 1966. — Projet de loi **n° 566.**

Transmis au Sénat le 13 octobre 1966 (renvoyé à la Commission spéciale), **n° 9 (année 1966-1967)**; rapport le 8 novembre 1966 par M. Descours Desacres, **n° 23 (année 1966-1967).** Adoption avec modifications le 9 novembre 1966. — Projet de loi **n° 13 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2140**; rapport le 16 novembre 1966 par M. Zimmermann, **n° 2152.** Adoption le 17 novembre 1966. — Projet de loi **n° 576.**

Transmis au Sénat le 21 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 41 (année 1966-1967)**; rapport le 30 novembre 1966 par M. Descours Desacres, **n° 59 (année 1966-1967).** Adoption avec modifications en deuxième lecture le 1er décembre 1966. — Projet de loi **n° 21 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 2 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, **n° 2208** ; rapport le 9 décembre 1966 par M. Zimmermann au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2230.** Adoption des conclu-

sions de la Commission mixte paritaire le 9 décembre 1966. — Projet de loi **n° 616.**

Rapport le 8 décembre 1966 par M. Descours Desacres au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 87 (année 1966-1967)**. Rejet des conclusions de la Commission mixte paritaire le 9 décembre 1966. — Projet de loi **n° 32 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale en nouvelle lecture (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2208**; rapport le 13 décembre 1966 par M. Zimmermann, **n° 2251**. Adoption le 13 décembre 1966. — Projet de loi **n° 623.**

Transmis au Sénat le 14 décembre 1966 (renvoyé à la Commission spéciale), **n° 121 (année 1966-1967)**; rapport le 14 décembre 1966 par M. Descours Desacres, **n° 133 (année 1966-1967)**. Adoption avec modifications le 15 décembre 1966. — Projet de loi **n° 39 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1966 quatrième lecture (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2289**; rapport le 19 décembre 1966 par M. Zimmermann, **n° 2291**. Adoption définitive le 19 décembre 1966. — Projet de loi **n° 623.**

Loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1967 (p. 99).

DISCUSSION [7 octobre 1966] (p. 3209, 3233), [11 octobre 1966] (p. 3258, 3276). Entendus : MM. Defferre, La Combe, Ducoloné, Zimmermann, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ;* Houël, Cousté, Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ;* Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles ;* Cassagne, Lecocq, Cousté, Pflimlin, Pic, Houël, Boscher, Dubuis, Notebart, Achille-Fould, Frys, Fiévez, Rickert, Chapuis, Guillermin, Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ;* Zimmermann, *Rapporteur ;* Pic, Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles.*

La coopération du Gouvernement et de la Commission des lois (p. 3211) ; l'importance de la réforme, la nécessité d'une refonte des structures administratives (p. 3211); l'insuffisance des institutions existantes, tels les syndicats intercommunaux (p. 3211); les métropoles régionales d'équilibre (*ibid.*) ; l'autonomie locale (p. 3211, 3212) ; la représentation des communes au sein du conseil de communauté (p. 3212, 3213) ; le suffrage universel (p. 3212) ; la communauté urbaine de Lille-Roubaix-Tourcoing (p. 3212); les communes hors quotient (p. 3212 ; les communes rurales (p. 3213) ; les compétences transférées (*ibid.*) ; la situation respective des grandes et petites communes (*ibid.*) ; les transferts du personnel (p. 3214) ; l'autonomie financière (*ibid.*) ; le caractère volontaire des regroupements (p. 3215). Collectivités locales.

Intervention de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur (p. 3215 à 3217) ; l'indispensable effort de modernisation prévu par le Plan ; la qualité du travail accompli par la Commission des lois et son rapporteur ; l'absence de formules rigides dans le projet ; les attributions de la communauté urbaine ; son administration par un conseil; l'effort d'équipement dans les métropoles d'équilibre ; la définition juridique de la communauté urbaine ; les limites, les finances, le personnel des futures communautés ; les problèmes particuliers de l'agglomération lyonnaise ; la composition du conseil de communauté ; les questions financières; le personnel de la communauté ; l'absence de fondement des critiques formulées à l'encontre du projet ; l'atteinte aux libertés locales; les réserves foncières des communes ; la sous-administration et le sous-équipement actuels.

Question préalable de M. Houël au nom du groupe communiste (p. 3219) ; la caractère inacceptable et inopportun du projet (*ibid.*) ; l'insuffisance des ressources financières des communes (*ibid.*) ; la réforme démocratique nécessaire des finances locales ; le travail réalisé sur place, en province, par le rapporteur ; le désaccord des maires de la région lyonnaise avec le projet ; la nécessité de certains transferts de compétences (p. 3221) ; rejet au scrutin (p. 3221) ; liste des votants (p. 3231) ; l'absence de consultation des maires des métropoles d'équilibre (p. 3221, 3233, 3238) ; l'opportunité du projet (p. 3221, 3223, 3224, 3226, 3237, 3238, 3240) ; la situation particulière de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing-Armentières (p. 3222) ; la composition du conseil de communauté (p. 3222, 3223, 3224, 3225, 3227, 3238, 3241) ; les personnels municipaux (p. 3222, 3224, 3226, 3237, 3241) ; la délimitation des périmètres métropolitains (p. 3223, 3327, 3337) ; les dispositions et conséquences financières et fiscales du

Collectivités locales.

projet (p. 3223, 3224, 3225, 3226, 3228, 3229, 3231, 3238, 3241) ; la division des agglomérations en secteurs (p. 3223) ; les transferts de compétences (p. 3224, 3225, 3226, 3242) ; le transfert des biens, notamment du domaine privé (p. 3224) ; les limites départementales (p. 3224, 3234, 3241, 3242, 3243) ; les décrets d'application (p. 3224) ; l'autonomie communale (p. 3224, 3225, 3227, 3228, 3231, 3237, 3239, 3240, 3241) ; la consultation des conseils municipaux (p. 3224, 3225, 3233, 3234, 3241) ; les réserves foncières (p. 3225) ; la réforme nécessaire des finances locales (p. 3226) ; le fédéralisme communal (*ibid.*) ; les équipements collectifs (*ibid.*) ; les institutions existantes : syndicats intercommunaux, etc. (p. 3226, 3236, 3240, 3241) ; l'absence de consultation par le Gouvernement des élus locaux pour la mise au point du projet (p. 3227, 3235, 3241) ; le caractère centralisateur et autoritaire du projet (p. 3228, 3234, 3237) ; les plans d'urbanisme et les programmes d'équipement (p. 3228) ; les répercussions de la réforme dans la région lyonnaise (p. 3229, 3233, 3234, 3241, 3242, 3243) ; les regroupements de communes à l'étranger (p. 3229, 3230) ; la substitution de la notion de « région urbaine » à celle de commune (p. 3230) ; le travail accompli par les municipalités (p. 3235) ; le cas de la région lilloise (p. 3235, 3236, 3238, 3239) ; celui de la région bordelaise (p. 3237) ; la création d'une assemblée consultative de communauté (p. 3242).

Intervention de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur (p. 3258 à 3260) ; la représentation des communes dont les maires ne siègent pas dans les conseils communautaires ; la délimitation du département du Rhône ; l'unification des zones de salaires ; le personnel communal ; la voirie ; la régie de distribution de Tourcoing ; les biens du domaine privé ; les problèmes financiers ; les barèmes des emprunts ; le dépôt prochain d'un projet relatif à la fiscalité locale directe ; la création d'une taxe d'équipement ; la nécessité d'une rationalisation de l'action communale.

Motion de renvoi en Commission présentée par M. Cassagne, au nom du groupe sociatiste (p. 3260) ; les initiatives précédemment prises pour le regroupement des communes (p. 3260) ; le leurre des sondages d'opinion publique (p. 3261, 3264) ; la disparition probable d'un certain nombre de communes (p. 3262) ; le cas de la ville de Cenon (*ibid.*) ; les transferts des communes à la communauté (p. 3262, 3265) ; la condamnation par le Gouvernement lui-même de l'institution des districts ; l'augmentation des impôts locaux résultant de la réforme proposée (p. 3262, 3263, 3264) ; la nécessité d'une profonde réforme de la fiscalité locale; la priorité à donner à cette réforme par rapport à celle de l'organisation administrative (p. 3262, 3263) ; les déclarations antérieures de M. Michel Debré à ce sujet (p. 3263) ; l'enquête approfondie effectuée par la Commission des lois et son rapporteur (p. 3264) ; l'impossibilité de procéder à des enquêtes sur un projet non encore voté ; la publication des procès-verbaux des auditions auxquelles a procédé le rapporteur en province (p. 3265) ; l'opportunité d'une restructuration administrative ; rejet au scrutin (p. 3266) ; liste des votants (p. 3270).

Avant l'Art. 1er : amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; adoption (p. 3266).

TITRE 1er :

Art. 1er : *Création par la loi d'une communauté urbaine dans quatre agglomérations* (p. 3266) ; deux amendements : le premier, présenté par MM. Houël et Fiévez ; la deuxième, par M. Dubuis tendant à supprimer l'article ; rejet (*ibid.*) ; trois amendements et un sous-amendement soumis à discussion commune (p. 3267) ; le premier, présenté par MM. Boulay et Cassagne ; le deuxième par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, faisant l'objet d'un sous-amendement de M. Guillermin et plusieurs de ses collègues ; le troisième, présenté par M. Krieg (création de collectivités territoriales nouvelles au lieu des établissements publics prévus) ; retrait de l'amendement de M. Krieg ; rejet de l'amendement de M. Boulay et du sous-amendement de M. Guillermin (p. 3268) ; adoption de l'amendement de Commission dont le texte devient l'article premier ; un amendement de M. Guillermin est devenu sans objet (*ibid.*).

Art. 2 : *Création facultative de communautés urbaines ;* amendement de M. Cassagne tendant à supprimer l'article ; rejet ; amendement de MM. Boulay et Cassagne (nouvelle rédaction du début de l'article) ; retrait ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Cousté ; le deuxième, par M. Dubuis; le troisième, par MM. Houël et Fiévez (limitation à 100.000 habitants du minimum de population) rejet de l'amendement de

M. Cousté ; les amendements de M. Dubuis et de M. Houël sont devenus sans objet (p. 3269) ; amendement de M. Dubuis tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (définition de l'aire géographique) ; sous-amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer aux mots : « par les conseils généraux intéressés » ; les mots : « par le préfet, après avis du conseil général » ; adoption du sous-amendement, de l'amendement et de l'article ainsi modifiés (*ibid*).

Après l'Art. 2 : amendement de M. Dubuis tendant à insérer un nouvel article (cas des communes enclavées) ; rejet.

Art. 3 : *Transfert de compétences au profit de la communauté urbaine* (p. 3276) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Achille-Fould ; le deuxième, par M. Chapuis (schéma directeur) ; rejet des deux amendements ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa : « Constitution de réserves foncières » ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. Pflimlin (entretien des zones d'aménagement concerté) ; adoption (p. 3277) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois et M. Dubuis (entretien des locaux scolaires) ; sous-amendement de M. Dubuis tendant à substituer aux mots : « ... des zones à urbaniser en priorité », les mots : « ... dans les zones d'aménagement concerté » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié (p. 3278) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (service de lutte contre l'incendie) ; adoption ; amendement de M. Garcin (lycées et collèges) ; rejet ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois tendant à supprimer le dixième alinéa 8) (distribution de gaz et d'électricité) ; adoption ; amendement de M. de Grailly (cimetières) ; adoption (p. 3279) ; amendement de M. Charret et plusieurs de ces collègues (fours crématoires) ; adoption ; amendement de M. Garcin (marchés d'intérêt national) ; rejet ; amendement de M. Bailly (voirie communale) ; rejet ; (p. 3280) ; amendement de M. Guillermin et plusieurs de ses collègues (extension du cimetière communal) ; l'amendement est devenu sans objet ; amendement de MM. Houël et Fiévez tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (compétence exercée par les organismes intercommunaux existants) ; rejet ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 3281).

Après l'Art. 3 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article ; réserve de cet amendement et des sous-amendements; reprise de la discussion (p. 3282) ; trois sous-amendements ; le premier présenté par M. Dubuis, tendant à insérer après les mots : « communauté urbaine », les mots : « par le Conseil de communauté » ; le deuxième, de M. Cassagne (nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé) ; le troisième, de M. Achille-Fould (même objet que l'amendement de M. Dubuis) ; retrait des sous-amendements de MM. Dubuis et Achille-Fould ; sous-amendement de M. Krieg tendant à compléter le troisième alinéa du texte proposé par les mots : « et signalisation » (p. 3283) ; rejet du sous-amendement de M. Cassagne ; adoption du sous-amendement de M. Krieg et de l'amendement de la Commission ainsi modifié, dont le texte devient l'article 3 *bis* (p. 3284).

Art. 4 : *Transfert de compétences sur délibération du Conseil de la communauté* (p. 3281) ; amendement de M. Chapuis tendant à supprimer l'article ; rejet ; trois amendements et deux sous-amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Houël et Fiévez ; le deuxième, de M. Peretti, assorti d'un sous-amendement de M. Dubuis ; le troisième, de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, assorti d'un sous-amendement de M. Cassagne (nouvelles rédactions de l'article) ; retrait du sous-amendement de M. Dubuis ; reprise de la discussion (p. 3284) ; rejet de l'amendement de M. Houël, de celui de M. Peretti et du sous-amendement de M. Cassagne ; adoption de l'amendement de la Commission ; en conséquence, deux amendements de M. Bailly sont devenus sans objet ; amendement de M. Dubuis tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa ; retrait ; amendement de M. Guillermin et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (décisions de transferts) ; rejet ; en conséquence, l'article 4 reste rédigé dans le texte de l'amendement de la Commission (p. 3284).

Après l'Art. 4 : amendement de M. Bailly tendant à insérer un nouvel article (entretien de la voirie) ; adoption (*ibid.*).

Art. 5 : *Conditions d'application des articles 3, 3* bis *et 4* (p. 3284) ; amendement de

Collectivités locales.

M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; deux sous-amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Cassagne : le deuxième, par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (enquête préalable et consultation des organismes intéressés (p. 3285) ; retrait du sous-amendement de M. Cassagne ; adoption de l'amendement de la Commission dont le texte devient l'article 5.

Art. 6 : *Enquête, Redistribution de la voirie, Extension de la communauté* (p. 3285) ; amendement de M. Dubuis, tendant à insérer après les mots : « Des décrets en Conseil d'Etat fixent... », le mot : « provisoirement » (p. 3286) ; rejet ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer le troisième alinéa du paragraphe I ; adoption ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction du cinquième alinéa) sous-amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission, tendant à substituer aux mots : « ... à l'article 4 », les mots : « ... aux articles 3 et 3 *bis*... » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (consultation du conseil général et des conseils municipaux) ; adoption ; amendement de M. Dubuis tendant à insérer après le dernier alinéa du paragraphe I un nouvel alinéa ; rejet (p. 3287) ; amendement de M. Cassagne tendant à substituer au mot : « consultation », les mots : « avis conforme » ; rejet ; amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois; adoption ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Dubuis; le deuxième, par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. de Grailly (nouvelle rédaction du paragraphe III) ; sous-amendements de M. Dubuis (décisions prises par le conseil de communauté) et M. Achille-Fould (tendant à insérer le mot : « conforme », après « avis ») ; rejet de l'amendement et du sous-amendement de M. Dubuis et du sous-amendement de M. Achille-Fould (p. 3288) ; adoption de l'amendement de la Commission ; retrait d'un amendement de M. Guillermin et plusieurs de ses collègues (*ibid.*) ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 7 : *Sursis au transfert des compétences* (p. 3288) ; amendement de M. Dubuis (nouvelle rédaction de l'article) ; rejet ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. Pflimlin (avis des conseils municipaux) ; sous-amendement de M. Achille-Fould et M. Lavigne tendant à insérer le mot : « conforme », après « avis » ; retrait de l'amendement de la Commission ; le sous-amendement devient sans objet ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer au chiffre : « 4 », le chiffre « 3 *bis* » ; adoption ; amendement de M. Dubuis tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa ; rejet ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 8 : *Substitution de la communauté urbaine à diverses institutions* (p. 3289) ; amendement de M. Fiévez tendant à supprimer l'article ; rejet ; amendement de M. Cassagne tendant à substituer au second alinéa deux alinéas ; rejet ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le dernier alinéa ; adoption ; amendement de M. Zimmermann au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le dernier alinéa par une nouvelle phrase ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (syndicats à vocation multiple) ; retrait ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 3290).

Art. 9 : *Transfert au président et au Conseil de communauté des attributions des maires et des conseils municipaux ;* adoption (p. 3290).

Art. 10 : *Extension des attributions de la communauté* (*ibid.*) ; amendement de M. Chapuis (nouvelle rédaction de l'article) ; l'amendement est devenu sans objet ; amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 11 : *Possibilité pour la communauté de conclure des conventions ;* adoption (p. 3290).

Art. 12 : *Procédure de modification des contrats de concession et d'affermage* (*ibid.*); amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (contrats d'affermage et de gestion) ; retrait ; amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots : « ou d'affermage de services publics ou d'intérêt public », les mots : « d'affermage ou de prestations de services relatifs à des services publics ou d'intérêt public » ; adoption ; amendement de M. Lavigne tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa ; retrait ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

TITRE II : *Du conseil de communauté urbaine.*

Art. 13 : *Conseil de communauté urbaine* (p. 3291) ; l'organisation régionale élaborée dans les autres pays européens; quatre amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par MM. Boulay et Cassagne ; le deuxième, par MM. Houël et Fiévez ; le troisième, par M. Brousset ; le quatrième, par M. Achille-Fould (représentation des populations ou des communes de l'agglomération) ; rejet au scrutin des amendements de M. Boulay (p. 3293) ; liste des votants (p. 3321) ; de M. Achille-Fould (p. 3293) ; liste des votants (p. 3322) ; de M. Brousset (p. 3293) ; liste des votants (p. 3323) ; rejet de l'amendement de M. Houël (p. 3293) ; deux amendement soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Achille-Fould ; le deuxième, par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (répartition des sièges) ; rejet de l'amendement de M. Achille-Fould (p 3294) ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de M. de Grailly tendant à insérer après les mots : « population municipale totale de l'agglomération » les mots : « sur la base du dernier recensement général » ; adoption ; amendement de M. Peretti (nouvelle rédaction du premier alinéa au paragraphe IV) ; sous-amendement de M. de Grailly tendant à ajouter après les mots : « sont occupés », les mots : « par priorité » ; rejet des deux sous-amendements et de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois tendant à compléter le paragraphe IV par un nouvel alinéa (agglomérations comportant plus de 50 communes) ; adoption ; amendement de M. Capitant (représentation des petites communes dont le chiffre de population n'atteint pas le quotient) ; adoption (p. 3295) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le paragraphe V par les mots : « et dans le cas prévu au paragraphe III de l'article 6 » ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le paragraphe V par un nouvel alinéa ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 3295).

Art. 14 : *Organisation du Conseil ;* amendement de M. Cassagne tendant à supprimer les troisième et quatrième alinéas ; retrait ; amendement de M. Achille-Fould tendant à insérer un nouvel alinéa ; retrait ; amendement de M. Achille-Fould tendant à supprimer le cinquième alinéa ; retrait ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et de M. Lavigne (nouvelle rédaction du cinquième alinéa) (nombre de vice-présidents) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 3295).

Art. 15 : *Compétence et fonctionnement du Conseil ;* amendement de M. Achille-Fould (nouvelle rédaction de l'article) ; retrait ; amendement de M. Guillermin et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article par de nouvelles dispositions ; retrait (p. 3296) ; amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; adoption ; amendement de M. Dubuis tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa ; rejet ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 3296).

Après l'Art. 15 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; le deuxième par le Gouvernement, tendant à insérer un nouvel article (réunion des maires de toutes les communes de l'agglomération) ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 3297) ; l'amendement du Gouvernement devient sans objet ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article (comités de secteurs) ; adoption (p. 3298).

Art. 16 : *Pouvoirs du président du Conseil de communauté ;* adoption.

TITRE III : *Dispositions relatives au transferts des biens, droits et obligations* (p. 3298).

Art. 17 : amendement de MM. Houël et Fiévez tendant à supprimer l'article ; rejet ; deux amendements identiques : l'un de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, l'autre de M. Cousté tendant à supprimer les mots : « ou privé » ; adoption ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Frys ; le deuxième, de MM. Marceau Laurent et Cornette tendant à compléter le premier alinéa de l'article (portions ménagères) ; adoption de l'amendement de M. Frys (p. 3299) ; en conséquence, l'amendement de M. Laurent est satisfait ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de la deuxième phrase du deuxième alinéa) ; sous-amendement rédactionnel du Gouvernement ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Cassagne tendant à compléter le second alinéa ; sous-amendement de MM. Pflimlin et Coste-Floret tendant à supprimer le mot :

Collectivités locales.

« arbitrale » ; amendement du Gouvernement tendant à compléter le second alinéa ; retrait de l'amendement de M. Cassagne et du sous-amendement de M. Pflimlin ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 3299) ; amendement de M. Cassagne tendant à supprimer le dernier alinéa (réserves foncières); rejet (p. 3300) ; amendement de M. Achille-Fould (nouvelle rédaction du dernier alinéa); retrait ; amendement de M. Cousté tendant à compléter le dernier alinéa (domaine privé) ; rejet ; amendement de M. Guillermin et plusieurs de ses collègues (domaine privé) ; retrait ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 18 : *Prise en charge du service de la dette par la communauté* (p. 3300) ; amendement de MM. Houël et Fiévez tendant à supprimer l'article ; rejet ; amendement de M. Cassagne tendant à supprimer les mots : « nonobstant toutes dispositions conventionnelles contraires » ; rejet ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 19 : *Achèvement des opérations en cours* (p. 3300) ; amendement de MM. Houël et Fiévez tendant à supprimer l'article ; rejet; adoption de l'article (p. 3301).

Titre IV : *Dispositions relatives aux personnels.*

Art. 20 : *Dispositions relatives aux personnels ;* amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer les mots : « techniques et ouvriers » ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du deuxième alinéa) (consultation de la commission nationale paritaire) ; adoption ; amendement de M. Guillermin et plusieurs de ses collègues (détachements temporaires de personnels communaux) ; retrait ; quatre amendements et un sous-amendement soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Bustin ; le deuxième, par M. Dubuis ; le troisième, par M. Charret ; le quatrième, par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, assorti d'un sous-amendement de M. Pflimlin (garanties aux personnels) ; retrait des amendements de M. Bustin, de M. Dubuis, de M. Charret (p. 3302) ; adoption du sous-amendement du M. Pflimlin et de l'amendement de la Commission ainsi modifié ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer le cinquième alinéa ; adoption ; amendement de M. Pflimlin (avantages sociaux des personnels communaux) ; retrait ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 20 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article (exclusivité de l'emploi pour les personnels communaux) ; deux sous-amendements de M. Pflimlin tendant, le premier, à compléter le premier alinéa du texte proposé par une nouvelle phrase (recrutement) ; le deuxième, à faire précéder le deuxième alinéa du texte proposé par une nouvelle phrase (licenciement) ; retrait du deuxième sous-amendement (p. 3303) ; adoption du premier sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article (pension de retraite à jouissance immédiate) ; en vertu de l'article 40 de la Constitution, l'amendement est déclaré irrecevable ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article (contribution de la communauté à la caisse de retraites des agents des collectivités locales) ; sous-amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (régimes locaux de retraite en Alsace et Moselle) ; adoption du sous-amendement dans une nouvelle rédaction proposée par le Gouvernement ; l'amendement de la Commission est devenu sans objet ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article (commission spéciale par agglomération) ; sous-amendement de M. Pflimlin (choix des représentants du personnel) (p. 3304) ; retrait du sous-amendement ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article (application du Livre IV du Code de l'administration communale) ; sous-amendement de M. Pflimlin (commission paritaire) ; retrait du sous-amendement de M. Pflimlin ; adoption de l'amendement (*ibid.*).

Titre V : *Dispositions financières.*

Art. 21 : *Ressources financières de la communauté ;* deux amendements soumis à discussion commune ; le premier de MM. Houël et Fiévez ; le deuxième de MM. Boulay et Cassagne (nouvelles rédactions de l'article) ; la réforme indispensable des finances locales; l'aggravation des impositions locales qui résultera de l'application de la loi (p. 3305) ; la nécessité de faire précéder la réforme administrative des zones urbaines d'une réforme financière ; rejet de l'amendement de M. Houël ; rejet au scrutin de l'amendement de M. Boulay ; liste des votants (p. 3325) ;

amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ; adoption ; amendement de MM. Achille-Fould et Lavigne (répartition du produit de la taxe de régularisation des valeurs foncières) ; rejet (p. 3306) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et MM. Achille-Fould et Lavigne (répartition du produit des participations) ; rejet ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 22 : *Impositions perçues par la communauté ;* amendement de MM. Houël et Fiévez tendant à supprimer l'article ; rejet ; adoption de l'article (p. 3306).

Art. 23 : *Impositions perçues par la communauté ;* amendement de MM. Houël et Fiévez tendant à supprimer l'article ; rejet (p. 3307) ; adoption de l'article.

Art. 24 : *Recouvrement des impositions par la communauté ;* amendement de MM. Houël et Fiévez tendant à supprimer l'article; rejet; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et MM. Achille-Fould et Lavigne tendant à compléter l'article par les mots : « et devront faire l'objet d'une notification distincte aux contribuables » ; retrait de l'amendement repris par M. Achille-Fould ; rejet ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 25 : *Contribution foncière, Subvention compensatrice de l'Etat ;* amendement de MM. Houël et Fiévez tendant à supprimer l'article ; rejet ; adoption de l'article (p. 3307).

Art. 26 : *Taxe de balayage ;* amendement de MM. Houël et Fiévez tendant à supprimer l'article ; rejet ; adoption de l'article (*ibid.*).

Après l'Art. 26 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article : « Droits perçus en Alsace et Moselle sur les propriétaires riverains » ; adoption (p. 3308).

Art. 27 : *Prélèvement de l'Etat sur les taxes ;* amendement de MM. Houël et Fiévez tendant à supprimer l'article ; rejet ; amendement de M. Zimmermann au nom de la Commission des lois (adaptation de l'article à la législation locale d'Alsace et de Lorraine) ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 28 : *Attribution des recettes perçues pour le compte de la communauté urbaine ;* amendement de MM. Houël et Fiévez tendant à supprimer l'article ; rejet ; adoption de l'article (p. 3308).

Art. 29 : *Attribution de garantie ;* deux amendements tendant à supprimer l'article ; le premier, de MM. Houël et Fiévez ; le deuxième, de M. Achille-Fould ; rejet de l'amendement de M. Houël ; rejet au scrutin de l'amendement de M. Achille-Fould ; liste des votants (p. 3326) ; deux amendements soumis à discussion commune (p. 3309) ; le premier, présenté par M. Achille-Fould ; le deuxième, par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter l'article par de nouvelles dispositions ; retrait de l'amendement de M. Achille-Fould ; adoption de l'amendement de la Commission et de l'article ainsi modifié (*ibid.*). Collectivités locales.

Art. 30 : *Dépenses de la communauté ;* amendement de MM. Houël et Fiévez tendant à supprimer l'article ; rejet ; adoption de l'article.

TITRE VI : *Dispositions diverses.*

Art. 31 : *Possibilité pour les communautés urbaines de participer à des groupements ;* adoption.

Art. 32 : *Application à la communauté de la législation communale ;* adoption.

Art. 33 : *Exclusion de la région parisienne des dispositions prévues* (p. 3309) ; deux amendements soumis à discussion commune; le premier, présenté par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. Neuwirth ; le deuxième par M. Dubuis (région lyonnaise) ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 3310) ; en conséquence, l'amendement de M. Dubuis devient sans objet (*ibid.*).

Article additionnel : amendement de M. Cassagne tendant à ajouter un nouvel article (application de la loi à partir des prochaines élections municipales) ; rejet.

Explications de vote : la situation difficile des finances locales ; l'augmentation des impôts locaux résultant du projet ; le conseil de communauté, assemblée élue au second degré ; les élections au suffrage universel ; lourdeur de l'organisme ainsi créé ; les organismes technocratiques dits « établissements publics » mis en place par le Gouvernement (p. 3311) ; les pouvoirs dérisoires laissés aux conseils municipaux ; le fonctionnement satisfaisant des actuels syndicats intercommunaux ; le besoin de crédits, problème fondamental des collectivités locales ; les conditions hâtives de discussion du présent projet.

Vote défavorable des groupes socialiste et communiste ; abstention du groupe du centre démocratique (*ibid.*).

Collectivités locales.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 3312) ; liste des votants (p. 3327).

Orateurs : MM. Achille-Fould, Bailly, Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ;* Brousset, Bustin, Capitant, *Président de la Commission des lois ;* Cassagne, Chandernagor, Chapuis, Charret, Chazalon, Cousté, Fiévez, Frys, Garcin, de Grailly, Guillermin, Houël, Krieg, Mme Launay, MM. Marceau Laurent, Lavigne, L'Huillier, Mondon, Pflimlin, Radius, Weinman, Zimmermann, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [17 novembre 1966] (p. 4628, 4637). Entendus : MM. Zimmermann, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Achille-Fould, de Tinguy, Notebart, Cousté, Lecocq, Fiévez, Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.*

Le rejet au Sénat de la question préalable (p. 4628) ; les bouleversements apportés au texte par le Sénat (p. 4628, 4629, 4634, 4637) ; l'insuffisance des institutions existantes ; la nécessité de créer des structures nouvelles pour la satisfaction des besoins collectifs (p. 4628, 4634) ; la péréquation des charges financières entre la communauté et les communes (p. 4629) ; la composition du conseil de communauté (p. 4629, 4630, 4631, 4632, 4633, 4637) ; le problème des patentes (p. 4629, 4631) ; les dispositions financières retenues par le Sénat ; les inconvénients de ce système (p. 4630, 4631, 4632, 4633) ; les libertés locales (p. 4630) ; la communauté urbaine de Bordeaux (*ibid.*) ; la création par voie législative de communautés urbaines dans les villes de Lille, Lyon, Strasbourg et Bordeaux (p. 4630, 4631, 4632, 4633, 4634, 4637) ; le problème des transferts de compétences (p. 4630, 4631, 4632) ; la communauté urbaine de Lille (p. 4632, 4637) ; l'opposition à la réforme des maires des petites communes et des présidents des syndicats intercommunaux (p. 4633) ; les personnels communaux (p. 4634) ; la communauté de l'agglomération lyonnaise (p. 4634) ; le caractère antidémocratique du projet (p. 4737).

Intervention de M. Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur (p. 4637 à 4640) ; les longs travaux de la Commission des lois sur le projet ; les modifications profondes apportées par le Sénat ; la nécessité de créer par la loi les 4 communautés de Bordeaux, Lyon, Lille et Strasbourg ; la composition du conseil de communauté ; le système financier proposé par les sénateurs; la péréquation des patentes ; la fixation, après enquête, du périmètre de chaque communauté ; la participation des conseillers généraux au conseil des communes ; la délimitation du département du Rhône.

Art. 1er (p. 4640) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant, après les mots : « établissement public » à insérer le mot : « administratif » : adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 2 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (caractère général de l'institution de la communauté urbaine dans les agglomérations de plus de 50.000 habitants, cas de l'agglomération bordelaise) ; adoption de l'amendement (p. 4640).

Art. 3 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. Capitant (compétence de la communauté en matière de plans d'urbanisme) ; adoption (p. 4641) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. Pflimlin tendant à substituer aux mots : « et équipement », les mots : « équipement et entretien » ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. Dubuis tendant à reprendre, pour le quatrième alinéa de l'article le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (construction de locaux scolaires) ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois tendant à reprendre, pour le cinquième alinéa, le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer la fin du huitième alinéa (collèges et lycées) ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant, dans le neuvième alinéa, à supprimer les mots : « à l'exclusion de l'hydraulique agricole » ; adoption (p. 4641) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 4642).

Art. 3 *bis* : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée en première lecture (possibilités de transfert) ; adoption ; en conséquence, l'article 3 *bis* est ainsi rétabli (*ibid.*).

Art. 4 : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Com-

mission des lois, tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (transferts de compétences volontaires) ; adoption ; en conséquence, l'article 4 est ainsi rétabli (p. 4642).

Art. 4 A : amendement de forme présenté par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 4642).

Art. 4 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; l'entretien des voies (p. 4643) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 4 *bis*.

Art. 5 : amendement rédactionnel de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 6 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. Pflimlin tendant à rétablir le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; deux sous-amendements du Gouvernement ; adoption ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre pour le paragraphe II, le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; adoption (p. 4644) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte du paragraphe III, supprimé par le Sénat, adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (modifications ultérieures du périmètre de l'agglomération) ; adoption ; votes défavorables des groupes communiste et socialiste ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 6 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer l'article ; adoption ; en conséquence, l'article est supprimé (*ibid.*).

Art. 7 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, (nouvelle rédaction de l'article) (institution d'un sursis temporaire pour transfert d'une ou plusieurs compétences) ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article 7 (p. 4644).

Art 8 : trois amendements soumis à discussion commune (p. 3645) ; le premier, présenté par le Gouvernement ; le deuxième, par M. Lecocq ; le troisième, par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (maintien des syndicats et districts) ; retrait de l'amendement de M. Lecocq et de celui de M. Zimmermann (p. 4646) ; adoption de l'amendement du Gouvernement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 10 : supprimé par le Sénat et repris sous le n° 4 A (*voir ci-dessus*).

Art. 13 : la nécessité du regroupement des communes ; la communauté de Lyon ; le conseil général du Rhône ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; quatre sous-amendements soumis deux par deux à discussion commune ; l'administration de la communauté par un conseil composé de délégués des communes ; la désignation ès qualités d'un membre du conseil général ; deux sous-amendements présentés, le premier, par M. Charret et plusieurs de ses collègues ; le deuxième, par MM. Joseph Rivière et Charles Germain (représentation du conseil général dans le conseil de communauté) ; retrait du sous-amendement de M. Charret (p. 4648) ; rejet au scrutin du sous-amendement de M. Rivière ; liste des votants (p. 4680) ; deux sous-amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Charret et plusieurs de ses collègues ; le deuxième, présenté par MM. Lecocq et Zimmermann, tendant à compléter la nouvelle rédaction proposée par un nouveau paragraphe (compétences des communes transférées de plein droit ou susceptibles de l'être à la communauté urbaine) ; retrait des deux sous-amendements (p. 4649) ; adoption de l'amendement de la Commission dont le texte devient l'article 13.

Art. 14 (p. 4650) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (conditions d'éligibilité et d'incompatibilité des membres du conseil de communauté) ; adoption ; amendement de M. Lecocq (nouvelle rédaction de la fin du dernier alinéa) ; retrait.

Art. 15 *bis* : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre cet article dans une nouvelle rédaction ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 15 *bis* est ainsi rétabli (p. 4650).

Art. 15 *ter* (*ibid.*) ; supprimé par le Sénat ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte supprimé par le Sénat, adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (comités consultatifs de secteur) ; sous-amendement de M. Lecocq tendant à substituer, dans le texte proposé, aux mots : « il pourra

Collectivités locales.

être créé », les mots : « il sera créé » ; retrait du sous-amendement (p. 4651) ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 15 *ter* est ainsi rétabli (*ibid.*).

Art. 16 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; adoption (*ibid.*).

Art. 17 : amendement de MM. Marceau Laurent et Notebart (« parts de marais ») retrait ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 19 : adoption (*ibid.*).

Art 20 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, (nouvelle rédaction de la fin de la première phrase du deuxième alinéa) ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de la fin du troisième alinéa) (p. 4652) ; adoption ; quatre amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par le Gouvernement et les trois autres, par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelles rédactions des quatrième et cinquième alinéas) ; la distinction du cas des personnels transférés et de celui des personnels maintenus dans leur commune d'origine ; la garantie reconnue aux agents affectés aux communautés ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; en conséquence, les amendements de la Commission deviennent sans objet ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 4652).

Art. 20 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer aux mots : « desdites collectivités », les mots : « desdites communes, syndicats et districts » ; adoption (p. 4653) ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer le troisième alinéa ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 20 *ter* : adoption (*ibid.*).

Art. 20 *quater* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, (nouvelle rédaction du premier alinéa, délais dans lesquels les personnels communaux seront affectés à la communauté) ; retrait ; adoption de l'article (p. 4653).

TITRE V : *Dispositions financières.*

Art. 21 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (perception des centimes additionnels) (p. 4654) ; la réduction du produit éventuel de la patente ; les transferts de compétence ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article est repris dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture.

Art. 22 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre pour l'article le texte adopté par l'Assemblée en première lecture ; adoption (p. 4655).

Art. 23 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; adoption.

Art. 23 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois tendant à supprimer l'article ; adoption ; en conséquence, l'article 23 *bis* est supprimé (p. 4655).

Art. 23 *ter* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer l'article ; en conséquence, l'article 23 *ter* est supprimé (*ibid*).

Art. 25 (p. 4656) : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; adoption ; en conséquence, l'article est ainsi rétabli (*ibid.*).

Art. 26 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; sous-amendement de M. Pflimlin (nouvelle rédaction de la fin de l'article, perception des droits dits « redevances de riverains ») ; adoption du sous-amendement et de l'amendement modifié dont le texte devient celui de l'article 26 *bis*.

Art. 29 : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; adoption (p. 4656).

Art. 29 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, (nouvelle rédaction de l'article) ; aide financière du conseil de communauté à certaines communes ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 29 *bis*.

Art. 30 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer l'article ; adoption (p. 4657) ; en conséquence, l'article 30 *bis* est supprimé (*ibid.*).

Art. 31 : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel alinéa entre le

premier et le deuxième alinéa ; rejet ; amendement de M. Zimmermann, à titre personnel, tendant à insérer, dans le deuxième alinéa, après les mots : « du Livre 1er », les mots : « et au Livre IV » ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, à titre personnel, tendant à insérer un nouvel alinéa après le deuxième alinéa (priorité d'affectation aux personnels communaux et à ceux des communautés aux emplois créés par des groupements) ; retrait; adoption de l'article ainsi modifié (p. 4657).

Art. 32 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer l'article; le cas de l'agglomération lyonnaise ; adoption de l'amendement (p. 4658) ; en conséquence, l'article 32 *bis* est supprimé.

Art. 33 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; adoption.

Explications de vote : le bien-fondé de la position du Sénat ; le financement constitué par les ressources communales ; les inévitables augmentations d'impôts qui résulteront du projet ; la mutation brutale imposée par le Gouvernement ; les conséquences redoutables des dispositions de ce projet sur les finances de certaines villes ; le rejet par la Commission et le Gouvernement de tous les amendements adoptés par le Sénat (p. 4659) ; la nécessité pour les collectivités locales de possibilités d'emprunt à long terme et à taux réduit ; le travail important accompli par la Commission, son rapporteur et l'Assemblée en liaison avec le Gouvernement ; adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 4659) ; liste des votants (p. 4681).

Orateurs : MM. Achille-Fould, Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ;* Cassagne, Chapuis, Charret, Dubuis, Lecocq, L'Huillier, Arthur Moulin, Notebart, Pflimlin, Rivière, Zimmermann, *Rapporteur.*

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [9 décembre 1966] (p. 5206). Entendus : MM. Zimmermann, *Rapporteur de la Commission mixte paritaire ;* Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.*

Le maintien par le Sénat, en deuxième lecture, de l'essentiel des amendements; les problèmes posés par l'application législative de la communauté urbaine aux agglomératinos de Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg ; la souplesse des dispositions concernant les transferts de compétences ; l'administration de la communauté par un conseil comprenant 70 ou 50 membres ; le respect des droits des petites communes ; la désignation des délégués des communes au sein des conseils municipaux intéressés ; la création de secteurs électoraux dans les grandes agglomérations (p. 5406, 5407) ; le régime financier (p. 5406) ; la caution apportée par les élus locaux (p. 5407) ; l'impossibilité d'appliquer les mesures financières proposées par le Sénat ; le droit de vote plural à certains membres du conseil de communauté (*ibid.*).

Collectivités locales.

Texte de la Commission mixte paritaire (p. 5407 à 5410) ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer le dernier alinéa du texte proposé (p. 5410) ; le problème des mesures de dégagements éventuels d'emploi ; adoption de l'amendement.

Adoption de l'ensemble du projet de loi, ainsi modifié (p. 5410).

Orateurs : MM. Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ;* Zimmermann, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [13 décembre 1966] (p. 5466). Entendus : MM. Zimmermann, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.*

Les trois modifications de forme proposées par la Commission ; l'exclusion de la gestion des services communaux des compétences susceptibles d'être attribuées à la communauté ; le travail d'élaboration approfondi effectué par l'Assemblée lors de la deuxième lecture (p. 5467) ; le refus permanent du Sénat d'admettre la création par la loi des quatre premières communautés ; la composition du conseil de communauté ; la tentative de compromis du Gouvernement et de l'Assemblée avec le Sénat ; la méconnaissance par le Sénat de l'indispensable représentation proportionnelle des populations ; la représentation de toutes les communes au conseil de communauté ; la possibilité du reversement à certaines communes d'une fraction du prélèvement sur le produit de la taxe sur les salaires.

Art. 2 *bis* (p. 5467) ; supprimé par le Sénat; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre pour l'article le texte adopté par l'Assemblée en deuxième lecture ; adoption ; en conséquence, l'article 2 *bis* est ainsi rétabli (*ibid.*).

Art. 3 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; reprise du texte de la Commission mixte paritaire (p. 5468) ; sous-amendement du Gouvernement (nouvelle ré-

Collectivités locales.

daction du début du dernier alinéa du texte proposé) ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié ; en conséquence, l'article 3 est ainsi rédigé (*ibid.*).

Art. 3 *bis* : supprimé par le Sénat.

Art. 4 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article : reprise du texte de la Commission mixte paritaire) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 4.

Art. 4 A : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer aux mots : « à l'article 3 », les mots : « des articles 3 et 4 » ; adoption de l'amendement et de l'article 4 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 4 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article (p. 5469) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 4 *bis*.

Art. 5 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer aux mots : « de l'article 3, les mots : « des articles 3 t 4 » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 6 (p. 5469) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; sous-amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction du début du paragraphe I du texte proposé) ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié, dont le texte devient l'article 6.

Art. 6 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer l'article ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 6 *bis* est supprimé (p. 5469).

Art. 7 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; le deuxième, par le Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article) (p. 5470) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 7 ; l'amendement de la Commission devient sans objet.

Art. 8 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de la fin du deuxième alinéa) ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer le troisième alinéa (maintien temporaire des syndicats de communes) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 13 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) (p. 5471) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à supprimer, dans les premier, deuxième et cinquième alinéas du paragraphe IV, les mots : « en son sein » ; la liberté pour le conseil municipal du choix de ses délégués; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié, dont le texte devient l'article 13 (p. 5471).

Art. 14 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer la deuxième phrase du cinquième alinéa (p. 5472) ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 15 *ter* : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre pour l'article le texte adopté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 15 *ter* est ainsi rétabli.

Art. 20 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre pour le troisième alinéa, le texte adopté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture ; adoption ; amendement d'ordre de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer le dernier alinéa ; le problème du dégagement du personnel ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 21 (p. 5473) ; amendement de M. Zimmermann. au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 21 (*ibid.*).

Art. 22 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre pour l'article le texte adopté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture ; adoption (p. 5474) ; en conséquence, l'article 22 est ainsi rétabli.

Art. 23 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre pour l'article le texte adopté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture ; en conséquence l'article 23 est ainsi rétabli (p. 5474).

Art. 23 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois,

tendant à supprimer l'article ; adoption (p. 5475) ; en conséquence, l'article 23 *bis* est supprimé.

Art. 23 *ter* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer l'article ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 23 *ter* est supprimé (*ibid.*).

Art. 25 : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre pour l'article le texte adopté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture ; adoption ; en conséquence, l'article 25 est ainsi rétabli.

Art. 26 *bis* : adoption.

Art 29 : supprimé par le Sénat ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à rétablir pour cet article, le texte de la Commission mixte paritaire ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 29 (*ibid.*).

Art. 29 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; adoption de l'amendement, dont le texte devient l'article 29 *bis* (p. 5476).

Art. 32 *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa ; reprise du texte transactionnel adopté par la Commission mixte paritaire ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi complété.

Art. 33 : adoption (*ibid.*).

Explications de vote : les difficultés d'application de la loi ; la date d'entrée en vigueur de ladite loi ; la représentation des communes ; la fiscalité proposée ; les risques qu'elle comporte ; la prise en charge par la communauté des programmes futurs qui intéresseront toutes les communes ; les améliorations apportées au texte par voie d'amendements ; (p. 5476).

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste (p. 5476).

Orateurs : MM. Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur* ; Cassagne, de Tinguy, Zimmermann, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN DERNIÈRE LECTURE [19 décembre 1966] (p. 5685). Entendus : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur suppléant;* Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.*

Collectivités locales.

Les deux articles sur lesquels l'accord n'a pu se faire entre les deux Assemblées : la création d'office des communautés urbaines dans les quatre agglomérations de Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg et la désignation et composition du conseil de communauté ; la répartition des sièges au conseil pour les communautés de moins de 50 communes ; le principe de la représentation proportionnelle des populations ; les très longues études qui ont conduit au texte actuel ; le respect des libertés des collectivités locales (p. 5685).

Conformément à l'article 114, alinéa 3, du Règlement, la Commission des lois appelle l'Assemblée à se prononcer en priorité sur le dernier texte voté par l'Assemblée Nationale (p. 5686) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5688).

22. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 62 du Code d'administration communale en vue de faire cesser l'incompatibilité existant entre les fonctions de géomètre du cadastre et le mandat de maire ou d'adjoint, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 octobre 1966 par M. Lepage (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2058**; rapport le 9 novembre 1966 par M. Fanton, **n° 2129**. Adoption le 8 décembre 1966. — Proposition de loi **n° 606.**

Transmise au Sénat le 9 décembre 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 97 (année 1966-1967)**; rapport le 21 décembre 1966 par M. Geoffroy, **n° 210 (année 1966-1967)**. Rejet le 13 avril 1967. — Proposition de loi **n° 97 (année 1966-1967).**

DISCUSSION [8 décembre 1966] (p. 5368). Entendus : MM. Fanton, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.*

L'article 80 de la loi du 5 avril 1884 (p. 5368) ; le problème des incompatibilités (p. 5369) ; les agents des douanes.

Article unique (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article) ; le cas des techniciens géomètres ; deux sous-amendements présentés par M. Lavigne

Collectivités locales.

soumis à discussion commune (agents des douanes) ; l'impossibilité de lever l'incompatibilité frappant les agents des douanes en raison de leur pouvoir représentatif (p. 5369, 5370) ; rejet des deux sous-amendements.

Adoption de l'amendement dans une nouvelle rédaction dont le texte devient l'article unique de la proposition de loi (*ibid.*).

23. — Proposition de loi tendant à compléter les dispositions du Livre IV du Code de l'administration communale relatives aux traitements des agents communaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 octobre 1966 par MM. Jamot et Georges Bourgeois (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2066** ; rapport le 9 décembre 1966 par M. Palmero, **n° 2238.**

(*Voy.* proposition **n° 1071**. — COLLECTIVITÉS LOCALES, 13).

24. — Proposition de loi tendant à ce qu'aucune dépense ne soit imposée aux départements et aux communes sinon par la loi, présentée à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1966 par M. René Pleven (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2265.**

Voy. PLAN, 1 et 2 ; FORÊTS, 3 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 8 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 2 ; SPORTS, 6 ; URBANISME, 3.

— Equipement culturel. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 62.

— Equipement scolaire. — *Voy.* EDUCATION NATIONALE (V. Equipement scolaire).

— Finances des. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 8 ; BUDGET 1963, 1 (Construction, Education nationale et art. 56, article additionnel, Comptes spéciaux du Trésor, Caisse d'épargne) ; BUDGET 1963, 4 ; BUDGET 1964, 1 (Education nationale, Intérieur, Comptes spéciaux du Trésor, P. et T. et art. 53) ; BUDGET 1965, 1 (Intérieur) ; BUDGET 1966, 1 (Affaires culturelles, Agriculture, Construction, Education nationale, Intérieur et Rapatriés et art. 67, Services du Premier Ministre (VIII, X), Travaux publics et Transports (I, II), P. et T.) ; BUDGET 1967, 1 (Intérieur, Equipement : III) ; IMPÔTS (III. Impôts indirects), 3 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), nos 11 et 40.

— Régime de Sécurité sociale des agents. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (I), 17.

COLLÈGE DE FRANCE.

— *Voy.* BUDGET 1967, 1 (Education nationale).

COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (C.E.G.).

— *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 3 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 261.

COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (C.E.S.).

— *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 147.

COLOMBIE.

— *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 22.

COLONIES DE VACANCES.

— Fonctionnement. — *Voy.* JEUNESSE, 1.

— Personnel d'encadrement. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 133.

COMBATS DE COQS.

— *Voy.* ANIMAUX, 2.

COMITÉS D'ENTREPRISE.

1. — Proposition de loi relative aux comités d'entreprise, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Etienne Fajon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 268.**

2. — Proposition de loi tendant à instituer des comités d'entreprise dans les exploitations houillères nationalisées ainsi que dans toutes les exploitations minières et carrières quelle que soit la nature des matériaux extraits, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1963 par M. Ramette et plusieurs de ses

collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 559.**

3. — Projet de loi modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 instituant les comités d'entreprise, présenté à l'Assemblée Nationale le 29 avril 1965 par M. Grandval, Ministre du Travail (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1348** ; rapport le 11 juin 1965 par M. Caille, **n° 1448** ; avis le 24 juin 1965 par M. Lathière au nom de la Commission de la production et des échanges, **n° 1506.** Adoption au scrutin le 29 juin 1965 (p. 2751) ; liste des votants (p. 2770). — Projet de loi **n° 399.**

Transmis au Sénat le 30 juin 1965 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 298 (année 1964-1965)** ; rapport le 19 novembre 1965 par M. Menu, **n° 80 (année 1965-1966).** Adoption avec modifications le 28 avril 1966.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1966 (renvoyé à la Commission des affaires culturelles et sociales), **n° 1808** ; rapport le 12 mai 1966 par M. René Caille, **n° 1828.** Adoption en deuxième lecture le 26 mai 1966 (p. 1527). — Projet de loi **n° 480.**

Transmis au Sénat le 1er juin 1966 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 152 (année 1965-1966)** ; rapport le 14 juin 1966 par M. Menu, **n° 200 (année 1965-1966).** Adoption en deuxième lecture le 16 juin 1966. — Projet de loi **n° 69 (année 1965-1966).**

Loi n° 66-427 du 18 juin 1966, publiée au *J. O.* du 25 juin 1966 (p. 5267).

DISCUSSION [28 juin 1965] (p. 2673, 2687, 2696), [29 juin 1965] (p. 2726, 2748). Entendus : MM. Grandval, *Ministre du Travail ;* Caille, *Rapporteur de la Commission des affaires culturelles ;* Lathière, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production;* Bardet, Dupont, Grandval, *Ministre du Travail ;* Mlle Dienesch, MM. Ramette, Cassagne, Cousté, Danel, Ribadeau-Dumas, Schaff, Grandval, *Ministre du Travail.*

L'ordonnance du 22 février 1945 sur les comités d'entreprises (p. 2674) ; le rajeunissement nécessaire de l'institution (*ibid.*) ; le bilan de l'expérience (p. 2674, 2676, 2677, 2678, 2690) ; les difficultés de l'implantation en France des comités d'entreprises (p. 2674) ; les réticences du patronat (p. 2674, 2690) ; l'indifférence ou l'hostilité des syndicats (p. 2674, 2679, 2690) ; l'absence de représentants compétents du personnel (p. 2674) ; les résultats déjà obtenus (p. 2674, 2677, 2678) ; l'association des salariés aux problèmes de l'emploi (p. 2674, 2677) ; l'information économique fournie aux comités d'entreprises (p. 2674, 2689, 2690, 2692) ; le respect du secret professionnel (p. 2674, 2675, 2678, 2688, 2690, 2692, 2693) ; la consultation du comité sur les compressions d'effectifs (p. 2675, 2677) ; son rôle dans la formation professionnelle (p. 2675, 2677) ; la représentation des cadres (p. 2675, 2677, 2678, 2690, 2693) ; la représensation syndicale (p. 2675, 2692, 2693, 2696, 2697) ; la coopération entre employeurs et employés et la participation de ceux-ci à la gestion (p. 2676, 2689, 2692, 2697) ; la nécessité de l'unité de direction dans l'entreprise (p. 2678, 2679, 2688, 2690) ; le crédit d'heures accordé aux représentations syndicales (p. 2677, 2678) ; l'affrontement traditionnel des deux classes de la société : employeurs et employés (p. 2679, 2688, 2696) ; la formation de délégués à compétence économique (p. 2680, 2690, 2691) ; l'élimination à l'avenir des mouvements de grève (p. 2680) ; la productivité dans les mines de fer (p. 2688) ; la nécessité d'une véritable démocratie économique (p. 2688) ; la contribution patronale au fonctionnement des comités d'entreprises (p. 2688, 2689) ; l'expatriation des ouvriers alsaciens-lorrains (p. 2689) ; le remboursement des actes médicaux (p. 2689, 2690) ; l'extension de la réforme au domaine agricole (p. 2690, 2692) ; la constitution de comités d'entreprises dans les entreprises nationalisées (p. 2691, 2692, 2697) ; l'application de l'ordonnance de 1945 dans les houillères du Nord et du Pas-de-Calais (p. 2691, 2692) ; l'harmonisation de la législation en la matière avec celle des autres pays du Marché commun (p. 2693) ; l'évolution des rapports entre le capital et le travail (p. 2696, 2697) ; la nécessité du profit (p. 2697). Comités d'entreprise.

Motion de renvoi en Commission présentée par M. du Halgouët ; non soutenue (p. 2698).

Avant l'Art. 1er : amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à insérer avant l'article premier, un nouvel article (extension aux entreprises agricoles) ; sous-amendement de M. Cassagne tendant à substituer, dans le texte proposé, aux mots : « 50 salariés », les mots : « 30 salariés » ; réserve de l'amendement et du sous-amendement (p. 2698) ; amendement de MM. Balmigère, Doize et

Comités d'entreprise.

Ruffe tendant à insérer un nouvel article (entreprises agricoles employant plus de 50 salariés) ; réserve ; deux amendements identiques soumis à discussion commune ; le premier, présenté par MM. Ramette, Grenier et Mme Prin ; le deuxième, présenté par M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Darchicourt (extension aux entreprises du secteur public et nationalisé) (p. 2699) ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à insérer un nouvel article (extension aux entreprises agricoles à caractère industriel) ; sous-amendement de Mlle Dienesch tendant à insérer après les mots: « des décrets pris », les mots: « dans un délai de six mois à dater de la promulgation de la présente loi » ; réserve du vote sur les amendements et sur le sous-amendement (p. 2701).

Art. 1er : *Attribulions du comité d'entreprise;* trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Lathière, au nom de la Commission de la production ; le deuxième, par MM. Grenier, Doize et Tourné ; le troisième, par M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à insérer un nouvel alinéa (consultation du comité d'entreprise sur les constructions de logements des salariés) (p. 2702) ; réserve du vote sur les amendements; amendement de M. Danel tendant, dans le deuxième alinéa du texte proposé pour le premier alinéa de l'article 2 de l'ordonnance du 22 février 1945, à substituer aux mots : « consulté sur... », les mots : « tenu informé sur... » ; réserve ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Cassagne tendant à insérer de nouvelles dispositions dans le quatrième alinéa ; réserve (p. 2703) ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à compléter le texte proposé pour l'alinéa 1er de l'article de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 par un nouvel alinéa ; réserve ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par MM. Dupont, Dupuy et Hostier ; le deuxième, par M. Lathière, au nom de la Commission de la production ; le troisième, par M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles (contribution de l'employeur aux frais du comité d'entreprise) ; sous-amendement de Mlle Dienesch et M. Barniaudy tendant à insérer après les mots : « un décret fixe », les mots : « dans un délai de six mois à partir de la promulgation de la présente loi » ; réserve des amendement et du sous-amendement (p. 2704); amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à insérer un nouvel alinéa après le quatrième alinéa de l'article premier ; réserve ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles (nouvelle rédaction du dernier alinéa de l'article premier) ; réserve du vote sur cet amendement ainsi que de l'article premier (p. 2704).

Après l'Art. 1er : amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à insérer un nouvel article (instituts de formation du travail) ; réserve (p. 2704).

Art. 2 : *Attributions du comité d'entreprise dans le domaine de la production et de la productivité* (p. 2704) ; amendement de MM. Bustin, Dupont et Doize, tendant à la suppression de l'article ; réserve (p. 2705) ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Marcenet, tendant à substituer, dans le deuxième alinéa, aux mots : « la production ou la productivité », les mots : « la production et la productivité » ; réserve ; amendement de M. Danel tendant à substituer, dans le paragraphe « *a* » proposé pour l'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1945, aux mots : « de celles », les mots : « des suggestions » ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 2705).

Art. 3 : *Attributions du comité d'entreprise en ce qui concerne l'organisation, la gestion et la marche de l'entreprise* (p. 2705) ; trois amendements soumis à discusion commune, le premier, présenté par M. Danel ; le deuxième, par M. Cassagne et le troisième par M. Lathière, au nom de la Commission de la production (nouvelle rédaction de la première phrase du premier alinéa du texte proposé pour le *c*) de l'article 3 de l'ordonnance précitée : information du comité d'entreprise) ; réserve des trois amendements (p. 2706) ; deux amendements ayant le même objet (p. 2706) ; le premier, présenté par M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, par MM. Carlier, Doize et Musmeaux tendant à substituer, dans la troisième phrase du deuxième alinéa, aux mots : « sur les mesures de nature... », les mots : « sur tout projet et mesures de nature... » réserve des deux amendements ; amendement de MM. Musmeaux, Doize et Grenier tendant à insérer, après les mots : « les conditions d'emploi et de travail », les mots : « les qualification et

rémunération... » ; réserve (p. 2707) ; amendement de M. Danel (nouvelle rédaction du deuxième alinéa proposé pour le *c*) de l'article 3 de l'ordonnance précitée (intervention de l'inspecteur du travail) ; retrait ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Cassagne (nouvelle rédaction de la dernière phrase du deuxième alinéa proposé pour le *c*) ; réserve ; amendement de M. Lathière, au nom de la Commission de la production (rectification d'ordre technique) ; réserve ; amendement de M. Lathière, à titre personnel, tendant à compléter le deuxième alinéa du texte proposé pour le *c*) (délais à respecter pour les compressions d'effectifs) ; réserve (p. 2708) ; amendement de MM. Doize, Houël et Nilès tendant à insérer un nouvel alinéa entre le deuxième et le troisième alinéa (avis du comité d'entreprise pour les mesures de licenciement) ; réserve ; amendement de M. Cassagne tendant à insérer un nouvel alinéa après le deuxième alinéa du texte proposé pour le *c*) (nullité des licenciements non soumis au comité d'entreprise) ; réserve ; amendement de M. Danel (nouvelle rédaction du troisième alinéa du texte proposé pour le *c*), nombre des réunions du comité d'entreprise) ; retrait ; amendement de MM. Manceau, Dupont et Houël (information concernant le carnet de commandes) ; réserve de l'amendement et de l'article 3 (p. 2708).

Art. 4 : *Rapport annuel du chef d'entreprise au comité* (p. 2709) ; amendement de M. Danel tendant à supprimer l'article ; réserve ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Cassagne ; le deuxième, par MM. Dupuy, Hostier et Doize (documents à fournir au comité) ; réserve des deux amendements ; amendement de M. Jean Moulin et Mlle Dienesch tendant à insérer dans la deuxième phrase du deuxième alinéa, après les mots : « ... montant des salaires », les mots : « ... par catégorie de salariés et par établissement... » ; réserve (p. 2710) ; amendement de MM. Houël, Dupont et Musmeaux tendant à compléter le texte proposé pour le 2e alinéa du *d* par un nouvel alinéa (investissements étrangers) ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 2710).

Après l'Art. 4 : amendement de M. Jean Moulin et Mlle Dienesch tendant à insérer un nouvel article (communication du compte d'exploitation) ; réserve ; amendement de MM. Dupuy, Doize et Tourné tendant à insérer un nouvel article (assistance du comité d'entreprise par un expert-comptable) ; réserve (*ibid.*). Comités d'entreprise.

Art. 5 : *Obligation de discrétion des membres du comité d'entreprise et des représentants syndicaux* (p. 2710) ; amendement de M. Dupont, Mme Prin et M. Guyot tendant à supprimer l'article ; réserve (p. 2711).

Reprise de la discussion (p. 2726) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Lathière, au nom de la Commission de la production ; le deuxième, par M. Danel (obligation de discrétion) ; réserve (p. 2728) ; amendement de M. Danel tendant à substituer dans le texte modificatif proposé pour l'article 4 de l'ordonnance précitée aux mots : « présentant un caractère confidentiel », les mots : « qui, par nature, présentent le caractère d'un secret » ; réserve ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à substituer, dans le deuxième alinéa, aux mots : « et données comme telles », les mots : « qui doit être justifié » ; réserve (p. 2730) ; amendement de Mlle Dienesch et M. Barniaudy tendant à compléter le texte proposé pour le deuxième alinéa de l'ordonnance du 22 février 1945 par de nouvelles dispositions (compétence du tribunal d'instance) ; sous-amendement de M. Duhamel, tendant dans le dernier alinéa du texte proposé, à insérer après les mots : « le juge du tribunal d'instance statue » les mots : « à huis clos » ; réserve (p. 2730) ; réserve de l'amendement de Mlle Dienesch et du sous-amendement de M. Duhamel et de l'article 5 (*ibid.*).

Art. 6 : *Composition du comité d'entreprise* (p. 2730) ; amendement de MM. Tourné, Doize et Houël (nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé pour l'article 5 de l'ordonnance précitée) (p. 2731) (composition du comité) ; réserve ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à compléter la première phrase du deuxième alinéa (représentation des cadres) ; réserve ; amendement de M. Danel tendant à supprimer le dernier alinéa ; retrait ; amendement de M. Clerget (nouvelle rédaction du quatrième alinéa : participation aux séances des représentants syndicaux) ; réserve (p. 2732) ; deux amendements ayant le même objet ; le premier, présenté par M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, par MM. Doize, Nilès et Musmeaux (nouvelle rédaction du début du texte proposé pour le troisième alinéa) (voix consultative aux sup-

Comités d'entreprise.

pléants) ; réserve ; amendement de M. Cassagne (organisation syndicale reconnue comme représentative sur le plan national) ; réserve (p. 2733) ; amendement de M. Boisdé tendant à insérer, après les mots : « l'entreprise peut », les mots : « sur avis conforme du comité d'entreprise suivant les modalités prévues par l'article 15 *bis* de la loi du 16 mai 1946... » ; l'amendement n'est pas soutenu ; réserve de l'article 6 (p. 2733).

Art. 7 : *Représentation des cadres et collèges électoraux* (p. 2733) ; amendement de M. Lathière, au nom de la Commission de la production, et M. Boscary-Monsservin (nouvelle rédaction du deuxième alinéa : entreprises ocupant plus de 250 salariés) ; réserve; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Cassagne ; le deuxième, par M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles (nouvelle rédaction de la deuxième phrase du deuxième alinéa : collège spécial des cadres) (p. 2734) ; réserve ; amendement de MM. Doize, Dupont et Hostier (représentation proportionnelle des collèges) ; réserve ; amendement de M. Danel tendant, dans l'avant-dernier alinéa, à supprimer les mots : « ... organisations syndicales de... » ; retrait ; réserve de l'article 7 (p. 2734).

Après l'Art. 7 (p. 2735) ; amendement de MM. Cermolacce, Doize et Fiévez tendant à insérer un nouvel article (temps consacré aux élections) ; réserve ; trois amendements de M. Danel, tendant à insérer de nouveaux articles ; le premier, tendant à remplacer dans le premier alinéa de l'article de l'ordonnance précitée, les mots : « pour une durée de deux ans », par les mots : « pour une durée de quatre ans » ; le deuxième, tendant à supprimer les mots : « et à deux tours » ; le troisième, tendant à modifier le dernier alinéa de l'article 11 de l'ordonnance (révocation des membres du comité) ; réserve des trois amendements; amendement de Mme Prin et MM. Dupont et Dupuy (révocation des membres du comité d'entreprise) ; réserve (p. 2735).

Art. 8 : *Déclaration par l'employeur des comités d'entreprise non constitués ou renouvelés* (p. 2735) ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles (nouvelle rédaction du deuxième alinéa); sous-amendement de M. Lathière, au nom de la Commission de la production (intervention de l'inspecteur des lois sociales en agriculture) ; réserve de l'amendement et du sous-amendement (p. 2736) ; amendement de M. Lathière, au nom de la Commission de la production (intervention de l'inspecteur des lois sociales en agriculture) ; réserve ; amendement de M. Danel tendant à supprimer à la fin du texte proposé pour l'article 13-1 de l'ordonnance, les mots : « ... en précisant les circonstances qui ont fait obstacle à l'application de la loi » ; retrait ; amendement de M. Danel tendant à modifier la fin du texte proposé pour l'article 13-1 de l'ordonnance ; réserve ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Marcenet, tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (nolification à l'inspecteur du travail, de la non-application de la loi) ; sous-amendement de M. Lathière, au nom de la Commission de la production (intervention de l'inspecteur des lois sociales en agriculture) ; réserve du sous-amendement et de l'amendement ; amendement de M. Lathière, au nom de la Commission de la production, tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa ; réserve ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (contrôle des comités d'entreprise par l'administration du travail) ; réserve de l'amendement et de l'article 8 (p. 2737).

Art. 9 : *Conditions de l'exercice de la représentation syndicale dans les comités d'entreprise* (p. 2737) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Danel ; le deuxième, par MM. Tourné, Dupont et Grenier et le troisième, par M. Cassagne tendant à supprimer, dans le premier alinéa du texte proposé pour l'article 14 de l'ordonnance, les mots : « dans les entreprises de plus de 500 salariés » ; retrait de l'amendement de M. Danel ; réserve des deux autres amendements (p. 2738) ; deux amendements identiques ; le premier, présenté par M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, par M. Jean Moulin et Mlle Dienesch, tendant à insérer dans le deuxième alinéa, après les mots : « article 5 », les mots : « et à l'article 21 (cinquième alinéa) » ; réserve ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Lathière, au nom de la Commission de la production, et M. Bousseau ; le deuxième, par M. Danel, tendant à insérer dans le premier alinéa du texte proposé pour l'article 14 de l'ordonnance, les mots : « dans le cadre des activités propres au comité » ; retrait de l'amendement de M. Danel ; réserve de l'amendement de la Com-

mission de la production ; amendement de MM. Dupont, Musmeaux et Tourné, tendant à insérer, dans le premier alinéa du texte proposé pour l'article 14 de l'ordonnance, la phrase suivante : « Pour les entreprises de plus de 500 salariés, ce temps sera porté à 30 heures par mois » ; réserve ; amendement de M. Cassagne tendant à insérer dans le premier alinéa du texte proposé pour l'article 14 de l'ordonnance, une nouvelle phrase (fixation des chiffres limites d'effectifs par les conventions collectives) ; réserve (p. 2739) ; deux amendements ayant le même objet ; le premier, présenté par M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, par M. Jean Moulin et Mlle Dienesch tendant, dans le troisième alinéa de l'article 9, à supprimer les mots : « quand ils remplacent un titulaire » ; réserve, deux amendements identiques ; le premier, présenté par M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, par M. Jean Moulin et Mlle Dienesch tendant à insérer dans le quatrième alinéa, après les mots : « article 5 », les mots : « et à l'article 21 (cinquième alinéa) » ; réserve des deux amendements ; deux amendements identiques ; le premier, présenté par MM. Dupont, Musmeaux et Tourné ; le deuxième, par M, Cassagne tendant à supprimer dans le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 14 de l'ordonnance, les mots : « dans les entreprises de plus de 500 salariés » ; réserve des deux amendements ; amendement de MM. Hostier, Doize et Houël tendant à compléter le texte proposé pour l'article 14 de l'ordonnance par un nouvel alinéa (cas des taxis, V.R.P. etc.) ; réserve de l'amendement et de l'article 9 (p. 2739).

Après l'Art. 9 : amendement de MM. Guyot, Dupont et Nilèse tendant à insérer un nouvel article (bureau du comité d'entreprise) ; réserve (p. 2740) ; amendement de M. Danel tendant à insérer un nouvel article (collaboration d'experts de l'entreprise) ; réserve ; amendement de MM. Dupont, Musmeaux et Doize tendant à insérer un nouvel article (rapports des Commissions) ; réserve ; amendement de MM. Doize, Hostier et Tourné tendant à insérer un nouvel article (ordre du jour des séances) ; réserve ; amendement de MM. Doize, Hostier et Tourné tendant à insérer un nouvel article (procès-verbaux) ; réserve ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à insérer un nouvel article (mise à la disposition du comité d'un local, de matériel et de personnel) ; sous-amendement de MM. Doize, Hostier et Tourné tendant à insérer après les mots : « doit mettre », les mots : « d'une manière permanente » (p. 2741) ; réserve de l'amendement et du sous-amendement (*ibid.*).

Comités d'entreprise.

Art. 10 : *Fixation du nombre d'établissements distincts et répartition des sièges* (p. 2741) ; amendement de M. Cassagne (organisations syndicales reconnues comme représentatives sur le plan national) ; retrait ; réserve de l'article 10 (*ibid.*).

Art. 11 : *Désignation des représentants syndicaux* (p. 2741) ; quatre amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Cassagne ; le deuxième, par M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles ; le troisième, par M. Jean Moulin et Mlle Dienesch ; le quatrième, par MM. Musmeaux, Dupont et Carlier (modalités de désignation par les syndicats) ; réserve des quatre amendements et de l'article 11 (p. 2741).

Art. 12 : *Consultation du comité pour les licenciements* (p. 2741) ; deux amendements identiques (p. 2742) ; le premier, présenté par M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles ; le deuxième, par M. Jean Moulin et Mlle Dienesch tendant dans le deuxième alinéa, après les mots : « à l'article 5 », à insérer les mots : « et à l'article 21 (cinquième alinéa) » ; réserve des deux amendements ; amendement de M. Lathière, au nom de la Commission de la production (intervention de l'inspecteur des lois sociales en agriculture) ; réserve ; amendement de M. Jean Moulin et Mlle Dienesch (accord de l'inspecteur du travail pour la mise à pied des délégués) ; retrait ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à compléter la dernière phrase du deuxième alinéa par les mots : « de l'inspecteur du travail qui devra faire connaître son avis dans les vingt-quatre heures » ; réserve ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par MM. Cermolacce, Doize et Nilès ; le deuxième, par M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Cassagne (annulation de la décision de licenciement en cas de refus par le comité d'entreprise) ; réserve des deux amendements ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Cassagne, tendant dans le troisième alinéa, après les mots : « membres des comités d'entreprise », à insérer les mots : « et des anciens représen-

Comités d'entreprise.

tants syndicaux » ; réserve ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles (nouvelle rédaction de la fin du troisième alinéa) (p. 2743) ; réserve de l'amendement et de l'article 12 (*ibid*) ; reprise de la discussion (p. 2748) ; amendement de MM. Marcenet, Cassagne et Mlle Dienesch tendant à insérer, dans le troisième alinéa, après les mots : « membres des comités d'entreprise », les mots : « ainsi que des anciens représentants syndicaux qui, désignés depuis deux ans, ne seraient pas reconduits dans leurs fonctions au moment du renouvellement du comité » ; réserve (p. 2748).

Art. 13 : *Pénalités en cas d'infraction à la présente loi* (p. 2743) ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à insérer dans le deuxième alinéa, après les mots : « et notamment par la méconnaissance des dispositions des articles », avant le chiffre « 13-1 », le chiffre « 2 » ; sous-amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à compléter le texte proposé par les mots : « alinéa 8 » ; réserve du sous-amendement et de l'amendement (p. 2744) ; amendement de MM. Dupont, Dupuy et Hostier tendant à insérer les chiffres : « 3, 4... » après les mots : « notamment par la méconnaissance des dispositions des articles » ; réserve ; amendement de M. Lathière, au nom de la Commission de la production (intervention de l'inspecteur des lois sociales en agriculture) ; réserve de l'amendement et de l'article 13 (p. 2744).

Art. 14 : *Entrée en vigueur des articles 6 et 7 de la loi* (p. 2744) ; réserve (*ibid.*).

Reprise de la discussion (p. 2748) ; en application de l'article 44, troisième alinéa de la Constitution et de l'article 96 du Règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi dans le texte du Gouvernement, modifié par les amendements et les sous-amendements n° 119, avant l'article premier, 55 rectifié, à l'article premier ; 62 à l'article 2 ; 45 à l'article 3 ; 68 à l'article 7 ; 69, 112 et 48 à l'article 8 ; 51,79 et 128 rectifié à l'article 12 ; 52 et 127 à l'article 13 (p. 2749).

Abstention du groupe communiste ; vote favorable des groupes du centre démocratique, des indépendants, de l'U.N.R.-U.D.T., socialiste et du rassemblement démocratique (p. 2749, 2750, 2751) ; adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 2751) ; liste des votants (p. 2769).

Orateurs : MM. Bouthière, Caille, *Rapporteur ;* Carlier, Cassagne, Chamant, Clerget, Cousté, Danel, Darchicourt, Bertrand Denis, Mlle Dienesch, MM. Doize, Duhamel, Dupont, Fric, Grandval, *Ministre du Travail* ; Grenier, Guyot, Lathière, *Rapporteur pour avis ;* Le Gall, *Président de la Commission des affaires culturelles ; M*ainguy, Marcenet, Mondon, Jean Moulin, Musmeaux, Neuwirth, Pasquini, Pillet, Ramette, Ribadeau-Dumas, Sanson, Souchal Tourné.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [26 mai 1966] (p. 1518). Entendus : MM. Caille, *Rapporteur de la Commission des affaires culturelles ;* Cassagne, Danel, Barbet Doize, Icart.

Le bilan de vingt ans de fonctionnement des comités d'entreprise ; l'extension de leurs attributions aux problèmes de formation et d'emploi ; leur information économique (p. 1518) ; la protection du représentant syndical (p. 1519) ; son « crédit d'heures » ; la constitution d'un collège spécial pour les cadres (*ibid.*) ; les sanctions ; les amendements apportés par l'Assemblée Nationale en première lecture ; les résultats obtenus par le Sénat ; la formation insuffisante des membres des comités d'entreprise ; le problème de la sécurité dans l'emploi et celui de la rémunération équitable des travailleurs (p. 1520) ; la dignité des conditions de vie et de travail ; le détournement de son but de l'ordonnance de 1945 ; l'introduction d'initiatives extérieures dominantes ; les insuffisances du projet de loi (p. 1521, 1522) ; la méconnaissance par le patronat des dispositions législatives existantes (p. 1521) ; les licenciements collectifs à la S.N.E.C.M.A. sans consultation préalable des comités d'entreprise ; la protection légale des représentants syndicaux contre les licenciements abusifs (p. 1522) ; la concurrence européenne et mondiale ; les incertitudes dans les entreprises, particulièrement au niveau de la direction.

Art. A (p. 1523) ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant, dans le premier alinéa du texte proposé, après les mots : « ... du Ministre de l'Agriculture... », à insérer le mot : « ... et... » ; réserve ; amendement de MM. Nilès et Doize (délais de parution des décrets d'application) ; réserve de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Art. B : amendement du Gouvernement tendant à supprimer cet article ; réserve ;

amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles (nouvelle rédaction de l'alinéa proposé pour compléter l'article premier de l'ordonnance du 22 février 1945) ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 1523).

Art. 1er : amendement de MM. Jean Moulin et Barniaudy (consultation du comité d'entreprise pour l'affectation de la contribution de 1 % sur les salaires à l'effort de construction) ; réserve (p. 1524) ; amendement de MM. Doize et Dupuy (obligation de discrétion) ; les problèmes concernant le travail des femmes ; l'absence à peu près totale de formation professionnelle et technique, cause essentielle des bas salaires féminins ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 1525).

Art. 3 : amendement de MM. Dupuy et Doize (obligation de discrétion) ; réserve de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Art. 4 : amendement du Gouvernement (non-discrimination des salaires masculins et féminins) ; réserve ; amendement de MM. Doize et Dupont tendant à insérer après les mots : « à l'application », les mots : « pour chaque catégorie de salarié » (état des rémunérations moyennes) ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 1525).

Art. 4 *bis* : amendement de MM. Dupuy et Dupont (assistance du comité d'entreprise par un expert-comptable) ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 1526).

Art. 6 : réserve (*ibid.*).

Art. 8 *bis* : amendement du Gouvernement tendant à supprimer cet article ; réserve ; amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, et M. Jean Moulin (financement minimum des comités d'entreprise) ; réserve ; amendement de MM. Dupuy et Doize (délai imparti pour le versement de la contribution à l'entreprise) ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 1526).

Art. 9 : amendement de M. Caille, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à supprimer dans le premier alinéa, les mots : « dans le cadre des activités du comité » ; réserve ; amendement de MM. Nilès et Doize (remboursement des frais de déplacement) ; réserve de l'amendement et de l'article (p. 1527).

En application de l'article 44 de la Constitution et de l'article 96 du Règlement, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du texte adopté par le Sénat et modifié par les amendements n° 1 de la Commission des affaires culturelles à l'article A, 14 du Gouvernement à l'article B, 15 du Gouvernement à l'article 4, 16 du Gouvernement à l'article 8 *bis* et 12 de la Commission des affaires culturelles à l'article 9.

Explications de vote : abstention du groupe communiste ; vote favorable du groupe U.N.R.-U.D.T.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1527).

Orateurs : MM. Caille, *Rapporteur ;* Doize, Dupont, Dupuy, Jeanneney, *Ministre des Affaires sociales ;* Jean Moulin, Mme Prin, M. Ribadeau Dumas.

COMITÉS D'EXPANSION RÉGIONAUX. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 20.

COMITÉS RESTREINTS. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 19.

COMMERÇANTS.

— Assurances maladies, accidents, invalidité, décès et maternité au profit des. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (V. Objets divers), 11.

COMMERCE.

1. — Proposition de loi sur les marques de fabrique et de commerce, présentée au Sénat le 13 décembre 1961 par M. Armengaud (renvoyée à la Commission des lois), **n° 136 (année 1961-1962)** ; rapport le 21 juin 1962 par M. Marcilhacy, **n° 230 (année 1961-1962).** Adoption le 28 juin 1962. — Proposition de loi **n° 101 (année 1961-1962).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 16** ; rapport le 8 décembre 1964 par M. Lavigne, **n° 1219** ; avis le 2 décembre 1964 par M. Pezé, présenté au nom de la Commission de la production et des échanges, **n° 1207.** Adoption avec modification en pre-

Commerce.

mière lecture le 10 décembre 1964 (p. 6057) et avec le titre suivant : « *Proposition de loi sur les marques de fabrique, de commerce ou de service* ». — Proposition de loi **n° 294**.

Transmise au Sénat le 14 décembre 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 71 (année 1964-1965)** ; rapport le 16 décembre 1964 par M. Marcilhacy, **n° 96 (année 1964-1965)**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 16 décembre 1964. — Proposition de loi **n° 43 (année 1964-1965)**.

Transmise à l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1261** ; rapport le 17 décembre 1964 par M. Lavigne, **n° 1270**. Adoption définitive en deuxième lecture le 18 décembre 1964 (p. 6240). — Proposition de loi **n° 311**.

Loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964, publiée au *J. O.* du 1er janvier 1965 (p. 3, 4, 5).

DISCUSSION [10 décembre 1964] (p. 6045). Entendus : MM. Lavigne, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;* Pezé, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges.*

Le but de la loi (p. 6045) ; l'économie générale du texte (p. 6046).

TITRE I. — *Du droit de propriété des marques.*

Art. 1er : *Définition des marques de fabrique, de commerce ou de service* (p. 6046) ; amendement d'ordre rédactionnel de M. Lavigne au nom de la Commission des lois (p. 6046) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 1er ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 1er : amendement de M. Lavigne au nom de la Commission des lois tendant à insérer un nouvel article concernant le dépôt d'un nom patronymique à titre de marque (p. 6046) ; adoption de l'amendement (p. 6047).

Art. 2 : *Interdiction de l'emploi de certains signes comme marques* (p. 6047) ; deux amendements de M. Lavigne au nom de la Commission des lois ; le premier d'ordre rédactionnel, le second tendant à déclarer nulles les marques génériques, les marques déceptives et les marques descriptives (*ibid.*) ; adoption des deux amendements (*ibid.*) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 3 : *Acquisition de la propriété de la marque par le premier dépôt* (p. 6047) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par M. Houël, tendant à donner le bénéfice du dépôt au créateur véritable de la marque, le second présenté par M. Lavigne au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 3 (p. 6047) ; rejet de l'amendement de M. Houël (p. 6048) ; rejet de l'amendement de M. Lavigne (*ibid.*) ; adoption de l'article 3 (*ibid.*).

Art. 4 : *Remise à l'Institut national de la propriété industrielle ou au greffe du tribunal de commerce du modèle de la marque en cas de dépôt d'une marque* (p. 6048) ; amendement de M. Houël tendant à une nouvelle rédaction de l'article et soumettant en particulier toute demande de délivrance d'un titre de marque à un examen préalable de fond et d'antériorité (*ibid.*) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; amendement d'ordre rédactionnel de M. Lavigne au nom de la Commission des lois (p. 6049) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 5 : *Déposant domicilié à l'étranger* (p. 6049) ; amendement de M. Lavigne au nom de la Commission des lois prévoyant que le dépôt de sa marque sera obligatoirement effectué auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (p. 6049) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; second amendement d'ordre rédactionnel de M. Lavigne au nom de la Commission des lois (*ibid.*) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Houël tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article 5 (*ibid.*) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 6 : *Paiement d'une taxe lors du dépôt d'une marque* (p. 6049) ; adoption (*ibid.*).

Art. 7 : *Enregistrement et publication de la marque, rejet du dépôt* (p. 6049) ; amendement de M. Houël tendant à la suppression de cet article (*ibid.*) ; retrait de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 7 (*ibid.*).

Art. 8 : *Durée de l'effet de dépôt de la marque (vingt ans), cet effet étant subordonné au paiement d'une taxe périodique payable tous les cinq ans* (p. 6049) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par M. Houël tendant à une nouvelle rédaction de l'article, le second présenté par M. Lavigne au nom de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction de l'article en réduisant la durée de l'effet du dépôt à dix ans indéfiniment renou-

velable sous réserve du paiement d'une taxe (p. 6049) ; rejet de l'amendement de M. Houël (p. 6050) ; adoption de l'amendement de M. Lavigne (p. 6050) ; en conséquence ce texte devient l'article 8 (*ibid.*).

Art. 9 : *Renonciation aux effets du dépôt* (p. 6050) ; adoption (*ibid.*).

Art. 10 : *Nullité du dépôt de certaines marques* (p. 6050) ; deux amendements de suppression ; le premier présenté par M. Lavigne au nom de la Commission des lois, le second par M. Houël (*ibid.*) ; retrait de l'amendement de M. Houël (*ibid*) ; adoption de l'amendement de M. Lavigne (*ibid.*) ; en conséquence l'article 10 est supprimé (*ibid.*).

Art. 11 : *Conditions de déchéance de la marque* (p. 6050) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par M. Houël prévoyant qu'il n'y a pas de déchéance complète et proposant un régime de licence, le second présenté par M. Lavigne au nom de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction de l'article et précisant que la reprise effective de l'exploitation d'une marque fait échec à la déchéance même après une durée de plus de cinq ans (p. 6050) ; modification ajoutée par le Gouvernement ajoutant que la déchéance doit être prononcée par décision judiciaire (p. 6051) ; rejet de l'amendement de M. Houël (*ibid.*) ; adoption de l'amendement de M. Lavigne ainsi modifié (*ibid.*) ; en conséquence, ce texte devient l'article 11 (*ibid*).

Art. 12 : *Annulation du dépôt d'une marque ou déchéance des droits du déposant prononcée par les tribunaux de grande instance* (p. 6051) ; amendement de suppression de M. Houël (*ibid.*) ; retrait (*ibid.*) ; amendement purement formel de M. Lavigne au nom de la Commission des lois (*ibid.*) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 12 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 13 : *Transfert de la propriété d'une marque et concession de droits d'exploitation ou de gage* (p. 6051) ; amendement de M. Lavigne au nom de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction de l'article (*ibid.*) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; en conséquence ce texte devient l'article 13 (*ibid.*).

Art. 14 : *Nécessité d'une mention au registre national des marques pour que les actes visés à l'article précédent soient opposables aux tiers* (p. 6051) ; amendement de M. Lavigne au nom de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction de l'article (*ibid.*) ; adoption de l'amendement (p. 6052) ; en conséquence ce texte devient l'article 14 (*ibid.*).

Art. 15 : *Dépôt d'un nom patronymique à titre de marque, possibilité pour un homonyme de faire usage de son nom* (p. 6052) ; amendement de supression de M. Lavigne au nom de la Commission des lois (*ibid.*) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; en conséquence l'article 15 est supprimé (*ibid.*).

Art. 16 : *Réciprocité de la protection des marques* (p. 6052) ; amendement de M. Houël prévoyant que les étrangers apatrides et les étrangers réfugiés politiques résidant en France bénéficient de la présente loi (p. 6052) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'article 16 (*ibid.*).

TITRE II. — *Des marques collectives.*

Art. 17 : *Titulaires possibles de marques collectives* (p. 6052) ; amendement de M. Houël tendant à une nouvelle rédaction de l'article (*ibid.*) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 17 (*ibid*).

Art. 18 : *Apposition des marques collectives* (p. 6052) ; adoption (*ibid.*).

Art. 19 : *Application aux marques collectives des prescriptions générales de la présente loi sans préjudice de certaines dispositions particulières* (p. 6052) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par le Gouvernement, le second par M. Lavigne au nom de la Commission des lois tendant à compléter l'article par de nouvelles dispositions (p. 6052, 6053) ; retrait de l'amendement de M. Lavigne (p. 6053) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 6053) ; adoption de l'article 19 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 20 : *Règlement déterminant les conditions auxquelles est subordonné l'emploi d'une marque collective* (p. 6053) ; adoption (*ibid.*).

Art. 21 : *Interdiction de cession, de concession de gage et de toute mesure d'exécution forcée pour la marque collective* (p. 6053) ; adoption (*ibid.*).

Art. 22 : *Annulation du dépôt d'une marque collective ou déchéance des droits du déposant* (p. 6053) ; amendement de pure forme de M. Lavigne au nom de la Commission des lois (*ibid.*) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Houël prévoyant que l'annulation ou la déchéance est prononcée par le tribunal de commerce de la Seine (*ibid.*) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de pure forme de M. Lavigne au nom de la Commission des lois (p. 6053) ; adoption (*ibid.*) ;

Commerce.

adoption de l'article 22 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 23 : *Exercice des droits attachés à une marque collective par les personnes ayant le droit d'utiliser cette marque en cas de carence de la personne morale titulaire de la marque collective* (p. 6054) ; adoption (*ibid.*).

Art. 24 : *Application de la présente loi aux étrangers dont le pays accorde la réciprocité de protection aux marques collectives françaises* (p. 6054) ; adoption (*ibid.*).

TITRE III. — *Juridictions.*

Art. 25 : *Compétence des tribunaux de grande instance* (p. 6054) ; amendement de M. Houël substituant la compétence du tribunal de commerce de la Seine (*ibid.*) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'article 25 (*ibid.*).

Art. 26 : *Possibilité pour le propriétaire d'une marque de faire procéder à une description détaillée avec ou sans saisie réelle des produits qu'il prétend marqués ou livrés à son préjudice en violation de la présente loi* (p. 6054) ; adoption (*ibid.*).

Art. 27 : *Actions judiciaires concernant les marques déposées* (p. 6054) ; amendement de M. Lavigne au nom de la Commission des lois tendant à faire bénéficier des délais de distance prévus par le Code de procédure pénale toutes les actions judiciaires concernant les marques déposées (p. 6054) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 27 ainsi modifié (*ibid.*).

TITRE IV. — *Pénalités.*

Art. 28 : *Rétablissement de l'article 422 du Code pénal dans une nouvelle rédaction* (p. 6054) ; adoption (*ibid.*).

Art. 29 : *Addition au Code pénal d'un article 422-1* (p. 6054) ; adoption (*ibid.*).

Art. 30 : *Addition au Code pénal d'un article 422-2* (p. 6055) ; amendement de M. Houël tendant à compléter le texte proposé pour l'article 422-2 par un nouvel alinéa protégeant pénalement les salariés ayant créé une marque (*ibid.*) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'article 30 (*ibid.*).

Art. 31 : *Rétablissement de l'article 423 du Code pénal dans une nouvelle rédaction* (p. 6055) ; adoption (*ibid.*).

Art. 32 : *Addition au Code pénal d'un article 423-1* (p. 6055) ; adoption (*ibid.*).

Art. 33 : *Addition au Code pénal d'un article 423-2* (p. 6055) ; amendement de pure forme de M. Lavigne au nom de la Commission des lois (*ibid.*) ; adoption de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article 33 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 34 : *Addition au Code pénal d'un article 423-3* (p. 6055) ; adoption (*ibid.*).

Art. 35 : *Addition au Code pénal d'un article 423-4* (p. 6055) ; adoption (*ibid.*).

TITRE V. — *Dispositions générales et transitoires.*

Art. 36 : *Maintien des droits acquis antérieurement à la date d'entrée en vigueur de la présente loi* (p. 6055, 6056) ; amendement de M. Houël tendant à compléter cet article (p. 6056) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'article 36 (*ibid.*).

Art. 37 : *Usage ou dépôt d'une marque collective antérieure à l'entrée en vigueur de la présente loi* (p. 6056) ; adoption (*ibid.*).

Art. 38 : *Fixation des modalités d'application de la présente loi par décret en Conseil d'Etat* (p. 6056) ; amendement d'ordre rédactionnel de M. Lavigne au nom de la Commission des lois (*ibid.*); adoption (*ibid.*); adoption de l'article 38 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 39 : *Abrogation de la loi du 23 juin 1857 et de toutes autres dispositions contraires à la présente loi* (p. 6056) ; adoption (*ibid.*).

Art. 40 : *Extension de la présente loi aux territoires d'outre-mer* (p. 6056) ; amendement de M. Lavigne au nom de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction de l'article (*ibid.*) ; adoption (*ibid.*) ; en conséquence ce texte devient l'article 40 (*ibid.*).

Titre : amendement de M. Lavigne au nom de la Commission des lois tendant à une nouvelle rédaction du titre de la proposition de loi (p. 6056) ; adoption (*ibid.*).

Explications de vote de M. Houël (p. 6056, 6057) ; abstention du groupe communiste (p. 6057) ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 6057).

Orateurs : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Houël, Lavigne, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République ;* J.P. Palewski.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1964] (p. 6240). Entendus : M. Zimmermann, *Suppléant ;* M. Lavigne, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

Art. 1er : *Définition des marques de fabrique, de commerce ou de service* (p. 6240) ; adoption (p. 6240).

Art. 2 : *Interdiction de l'emploi de cer-*

tains signes comme marques (p. 6240) ; adoption (*ibid.*).

Art. 11 : *Conditions de déchéance de la marque* (p. 6240) ; adoption (*ibid.*).

Art. 13 : *Transfert de la propriété d'une marque et concession de droits d'exploitation ou de gage* (p. 6240) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid.*) ; abstention du groupe communiste (*ibid.*).

2. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 408 du Code pénal en interdisant la vente en « porte à porte » de divers produits par des entreprises commerciales se référant à une œuvre en faveur des infirmes, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1962 par M. Davoust (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 38.**

3. — Proposition de loi tendant à compléter l'article premier de la loi du 28 juillet 1824 relative aux altérations et suppositions de noms dans les produits fabriqués, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par M. Longequeue et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 162.**

4. — Proposition de loi tendant à instituer un statut professionnel du garagiste motoriste, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 février 1963 par M. Davoust (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 190.**

5. — Proposition de loi tendant à préciser la situation juridique des personnes employées dans les maisons d'alimentation à succursales et dans les coopératives de consommation en qualité de directeur, chef de magasin, gérant, cogérant et employé gérant, et à fixer les conditions dans lesquelles elles exerçent leur profession, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Fouchier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 262.**

6. — Proposition de loi tendant à sanctionner le dumping commercial sur le plan interne en conformité des dispositions du Traité de Rome, présentée à l'Assemblée Nationale le 10 juillet 1963 par MM. Tomasini, Dusseaulx et Richet (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 443.**

Commerce.

7. — Proposition de loi tendant à instituer un statut professionnel de vélociste-motociste, présentée à l'Assemblée Nationale le 26 juillet 1963 par M. André Davoust (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 528.**

8. — Proposition de loi tendant à définir et à assurer la répression des fraudes en matière d'emballage de fruits et légumes, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1964 par M. Dubuis (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1061.**

9. — Proposition de loi relative aux marques de fabrique de commerce ou de service, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1965 par M. Jean-Paul Palewski (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1329** ; rapport le 14 mai 1965 par M. Lavigne, **n° 1369.** Adoption le 20 mai 1965 (p. 1470) sous le titre : « *Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 64-1360 sur les marques de fabrique, de commerce ou de service* ». — Proposition de loi **n° 335.**

Transmise au Sénat le 25 mai 1965 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 168 (année 1964-1965)** ; rapport le 3 juin 1965 par M. Marcilhacy, **n° 181 (année 1964-1965).** Adoption définitive en première lecture le 10 juin 1965. — Proposition de loi **n° 84 (année 1964-1965).**

Loi n° 65-472 du 23 juin 1965, publiée au *J. O.* du 24 juin 1965 (p. 5259).

DISCUSSION [20 mai 1965] (p. 1468). Entendus : MM. Lavigne, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Pezé, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Maurice-Bokanowski, *Ministre de l'Industrie ;* Houël.

Les insuffisances de la législation en la matière (p. 1468) ; le caractère purement rédactionnel des modifications proposées ; l'exclusion des « marques de service » des

Commerce.

procédures judiciaires et de pénalités ; la recherche d'antériorité (p. 1469).

Article unique (p. 1469) ; réserve du premier alinéa ; amendement de M. Houël tendant, après le texte proposé pour l'article 3 de la loi du 31 décembre 1964, à insérer le nouvel alinéa suivant : « *Art. 8.* — Le deuxième alinéa de cet article est supprimé » ; rejet (p. 1470) ; amendement de M. Pezé, au nom de la Commission de la production, et de M. Houël tendant à faire préciser le texte modificatif proposé pour l'article 25 de la loi du 31 décembre 1964 par une nouvelle modification (p. 1470) ; retrait (*ibid.*) ; amendement du Gouvernement tendant, dans le texte proposé pour l'article 27 de la loi précitée à substituer aux mots : « L'usage indispensable fait par les fabricants d'accessoires n'est pas punissable », les mots : « toutefois, l'usage d'une marque fait par les fabricants d'accessoires pour indiquer la destination n'est pas punissable » ; adoption (p. 1470) ; adoption des alinéas 2 et suivants de l'article unique ; adoption du premier alinéa; adoption de l'article unique de la proposition de loi avec le nouveau titre suivant proposé par la Commission : « Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 sur les marques de fabrique, de commerce, ou de service » (p. 1470).

Orateurs : MM. Houël, Lavigne, *Rapporteur ;* Maurice-Bokanowski, *Ministre de l'Industrie ;* Pezé, *Rapporteur pour avis.*

10. — Projet de loi relatif à la protection des appellations d'origine s'appliquant aux produits industriels, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1965 par M. Maurice Bokanowski, Ministre de l'Industrie (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1573** ; rapport le 23 décembre 1965 par M. Lavigne, **n° 1719** ; avis le 22 avril 1966 par M. Catalifaud au nom de la Commission de la production et des échanges, **n° 1783**. Adoption le 26 avril 1966 sous le titre : « Projet de loi tendant à modifier et compléter la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine ». — Projet de loi **n° 454** (p. 931).

Transmis au Sénat le 28 avril 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale), **n° 112 (année 1965-1966)** ; rapport le 26 mai 1966 par M. Marcilhacy, **n° 146 (année 1965-1966)**. Adoption avec modifications le 2 juin 1966. — Projet de loi **n° 50 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 3 juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1898** ; rapport le 17 juin 1966 par M. Lavigne, n° **1944**. Adoption en deuxième lecture le 17 juin 1966. — Projet de loi **n° 522.**

Transmis au Sénat le 21 juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 228 (année 1965-1966)** ; rapport le 22 juin 1966 par M. Marcilhacy, **n° 238 (année 1965-1966)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 24 juin 1966. — Projet de loi **n° 90 (année 1965-1966).**

Loi n° 66-482 du 6 juillet 1966, publiée au *J.O.* du 7 juillet 1966 (p. 5781).

DISCUSSION [26 avril 1966] (p. 927). Entendus : MM. Lavigne, *Rapporteur de la Commission des lois ;* Catalifaud, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Foyer, *Garde des Sceaux ;* Bardet.

Le désordre de la législation actuelle en la matière (p. 927) ; la protection des produits agricoles : vins, fromages, volailles, etc. (*ibid.*) ; le cas de la « Porcelaine de Limoges » ; l'arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine ; l'insuffisance de la protection intérieure ; la délimitation des aires géographiques (p. 928) ; l'insertion de nouvelles dispositions dans la loi de base de 1919 (*ibid.*) ; la révision d'ensemble du droit commun des appellations d'origine.

Avant l'Art. 1er (p. 928) ; amendement de M. Lavigne, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un article nouveau à la procédure judiciaire des appellations d'origine et à la procédure administrative (p. 928, 929) ; le principe d'une protection équivalente pour tous les produits soumis au régime de droit commun ; les « usages locaux, loyaux et constants » ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Lavigne, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article (compétence des tribunaux judiciaires pour l'interdiction de l'emploi de certaines mentions) ; adoption.

Art. 1er : amendement de M. Lavigne, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; sous-amendement de M. Bardet (extension des appellations d'ori-

gine à de nouvelles aires géographiques) ; rejet (p. 930) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article premier.

Art. 2 : amendement de pure forme de M. Lavigne, au nom de la Commission des lois ; adoption ; amendement de M. Lavigne, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer le deuxième alinéa ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 930).

Art. 3 : amendement de M. Lavigne, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du début de l'article) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 4 : amendement de M. Lavigne, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer l'article ; adoption ; en conséquence, l'article 4 est supprimé (*ibid.*).

Art. 5 : amendement de M. Lavigne, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 5.

Art. 6 (p. 931) ; amendement de M. Lavigne, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer l'article ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 6 est supprimé.

Art. 7 : adoption (p. 931).

Après l'Art. 7 : amendement de M. Lavigne, au nom de la Commission des lois, tendant à ajouter un nouvel article (dispositions particulières de protection pour certaines appellations d'origine) ; adoption.

Titre : amendement de M. Lavigne, au nom de la Commission des lois, tendant à rédiger comme suit le titre du projet de loi : « Projet de loi tendant à modifier et compléter la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine » ; adoption ; en conséquence, le titre du projet est ainsi rédigé.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 931).

Orateurs : MM. Bardet, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Lavigne, *Rapporteur de la Commission des lois.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [17 juin 1966] (p. 2148). Entendus : MM. Lavigne, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Longequeue.

Les modifications légères apportées par le Sénat au texte voté par l'Assemblée en première lecture ; la définition des appellations d'origine, conforme à l'arrangement de Lisbonne ; l'importance des facteurs humains en matière industrielle de création artistique ; la promulgation rapide du décret déterminant l'aire géographique de fabrication de la porcelaine et des émaux de Limoges (p. 2148).

Art. A (p. 2149) ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction du deuxième alinéa) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. B : adoption (*ibid.*).

Art. 3 : amendement du Gouvernement (exclusion de la procédure de détermination des appellations d'origine pour certains produits) ; adoption ; adoption de l'article ainsi complété (*ibid.*).

Art. 8 : adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Foyer, *Garde des Sceaux ;* Lavigne, *Rapporteur ;* Longequeue.

11. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, présentée à l'Assemblée Nationale le 15 juin 1966 par M. Peyret (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1928.**

12. — Proposition de loi sur la répression du dumping intérieur, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 décembre 1966 par M. Pezé (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2331.**

Voy. aussi : FONDS DE COMMERCE; VOYAGEURS, REPRÉSENTANTS, PLACIERS.

COMMERCE EXTÉRIEUR. — *Voy.* BUDGET 1963, 1; BUDGET 1964, 1; BUDGET 1965, 1; BUDGET 1966, 1 (Services financiers); BUDGET 1967, 1 (II. — Economie et finances).

COMMERCE INTÉRIEUR. — *Voy.* BUDGET 1963, 1; BUDGET 1964, 1; BUDGET 1965, 1; BUDGET 1966, 1; BUDGET 1967, 1 (Services financiers).

COMMISSAIRES AUX COMPTES. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 7 (art. 167 et suivants, art. 387 et suivants, art. 410 et suivants).

COMMISSARIAT AU PLAN. — *Voy.* BUDGET 1963, 1; BUDGET 1964, 1; BUDGET 1965, 1; BUDGET 1966, 1; BUDGET 1967, 1 (VIII. — Services du Premier Ministre).

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME.

— Intégration des chefs et sous-chefs de bureau du — dans le corps des agents supérieurs du Ministère des Travaux publics et des Transports. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (après art. 57 : Travaux publics et transports; Tourisme).

COMMISSIONS.

— Secrétariat. — *Voy.* RÈGLEMENT ASSEMBLÉE NATIONALE, 2.

COMMISSIONS « AD HOC ». — *Voy.* COMMISSIONS PARLEMENTAIRES DIVERSES; DÉPUTÉS (Poursuites).

COMMISSIONS DE CONTROLE. — *Voy.* POLICE, 3.

COMMISSIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 20.

COMMISSIONS D'ENQUÊTE.

1. — Proposition de résolution tendant à créer une Commission d'enquête sur la gestion de la R. T. F., présentée à l'Assemblée Nationale le 30 octobre 1963 par M. Escande et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 25.**

2. — Proposition de résolution tendant à la création d'une Commission d'enquête sur la situation de la Nouvelle-Calédonie, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 1963 par MM. René Pleven et Coste-Floret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 746.**

Voy. aussi Q. R. T. F., 6.

— sur l'accident survenu à 6 appareils militaires au-dessus du territoire espagnol. — *Voy.* ARMÉE (II. Armée de l'air), 2.

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES.

I. — CRÉATION ET LISTE DES MEMBRES

1. Répression des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat. — Cour de sûreté de l'Etat : Communication pour sa création [10 janvier 1963] (p. 522) ; Nomination des membres [11 janvier 1963] (p. 618) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [11 janvier 1963] (p. 678).

2. Loi de finances pour 1963 (deuxième partie) : Communication pour sa création [13 février 1963] (p. 2139) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [14 février 1963] (p. 2185).

3. Cour de sûreté de l'Etat : Communication pour sa création [15 février 1963] (p. 2204) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [15 février 1963] (p. 2206).

4. Réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière : Communication pour sa création [20 février 1963] (p. 2271) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [21 février 1963] (p. 2296).

5. Loi de finances rectificative pour 1963 : Communication pour sa création [11 juin 1963] (p. 3280) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [11 juin 1963] (p. 3283).

6. Modalités de la grève dans les Services publics : Communication pour sa création [24 juillet 1963] (p. 4446) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [25 juillet 1963] (p. 4544).

7. Loi de finances rectificative pour 1963 (Dispositions restant en discussion) : Commu-

nication pour sa création [25 juillet 1963] (p. 4494) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [26 juillet 1963] (p. 4603).

8. Baux ruraux : Communication pour sa création [25 juillet 1963] (p. 4542) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [26 juillet 1963] (p. 4603).

9. Modalités d'accomplissement des obligations militaires : Communication pour sa création [8 novembre 1963] (p. 6911) ; Liste des membres pour les deux Assemblée [14 novembre 1963] (p. 7260).

10. Loi de finances pour 1964 : Communication pour sa création [29 novembre 1963] (p. 7570) ; liste des membres pour les deux Assemblées [3 décembre 1963] (p. 7601).

11. Code des douanes : Communication pour sa création [13 décembre 1963] (p. 7931) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [17 décembre 1963] (p. 7949).

12. Modification du Code du travail dans les Territoires d'outre-mer : Communication pour sa création [20 décembre 1963] (p. 8019) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [9 juin 1964] (p. 724).

13. Elections municipales dans les villes de plus de 30.000 habitants : Communication pour sa création [4 juin 1964] (p. 1654) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [9 juin 1964] (p. 1742).

14. Statut de l'Office de radiodiffusion-télévision française : Communication pour sa création [12 juin 1964] (p. 1898) ; Présentation des candidatures [16 juin 1964] (p. 1938). Entendus : MM. Paul Coste-Floret, le Président. Résultat du scrutin [16 juin 1964] (p. 1946) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [17 juin 1964] (p. 2010).

15. Economie contractuelle en agriculture : Communication pour sa création [18 juin 1964] (p. 2038) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [19 juin 1964] (p. 2082).

16. Personnels de la navigation aérienne : Communication pour sa création [23 juin 1964] (p. 2105) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [25 juin 1964] (p. 2226).

17. Réorganisation de la Région parisienne : Communication pour sa création [26 juin 1964] (p. 2253) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [27 juin 1964] (p. 2305).

18. Régime de garantie contre les calamités agricoles : Communication pour sa création [26 juin 1964] (p. 2287) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [27 juin 1964] (p. 2306).

Commissions mixtes paritaires.

19. Projet de loi de finances pour 1965 : Communication pour sa création [27 novembre 1964] (p. 5701) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [1er décembre 1964] (p. 6752-5753).

20. Equipements militaires : Communication pour sa création [9 décembre 1964] (p. 6013) ; Liste pour les deux Assemblées [14 décembre 1964] (p. 6100).

21. Conseil supérieur de l'Education nationale : Communication pour sa création [15 décembre 1964] (p. 6111) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [16 décembre 1964] (p. 6155).

22. Loi de finances rectificative pour 1964 : Communication pour sa création [16 décembre 1964] (p. 6142) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [17 décembre 1964] (p. 6215).

23. Baux commerciaux : Communication pour sa création [2 avril 1965] (p. 573) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [22 avril 1965] (p. 845).

24. Service national : Communication pour sa création [17 juin 1965] (p. 2215) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [18 juin 1965] (p. 2257).

25. Statut général des fonctionnaires : Communication pour sa création [18 juin 1965] (p. 2240) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [22 juin 1965] (p. 2356).

26. Acquisition de H.L.M. : Communication pour sa création [23 juin 1965] (p. 2362) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [24 juin 1965] (p. 2474).

27. Imposition des entreprises : Communication pour sa création [23 juin 1965] (p. 2385) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [24 juin 1965] (p. 2474).

28. Institution d'un régime d'épargne-logement : Communication pour sa création [25 juin 1965] (p. 2544) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [29 juin 1965] (p. 2764).

29. Réforme des taxes sur le chiffre d'affaires : Communication pour sa création [9 novembre 1965] (p. 4582) ; Scrutin pour la nomination des membres titulaires (p. 4599) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [16 novembre 1965] (p. 4664).

30. Accord franco-algérien sur les hydrocarbures : Communication pour sa création [16 novembre 1965] (p. 4654) ; Scrutin pour la

Commissions mixtes paritaires.

nomination des membres titulaires [16 novembre 1965] (p. 4662); Résultat du scrutin [17 novembre 1965] (p. 4684); Liste des membres pour les deux assemblées [17 novembre 1965] (p. 4725).

31. Loi de finances pour 1966 : Communication pour sa création [16 novembre 1965] (p. 4564); Scrutin pour la nomination des membres titulaires [17 novembre 1965] (p. 4684); Résultat du scrutin [17 novembre 1965] (p. 4688); Liste des membres des deux Assemblées [17 novembre 1965] (p. 4726).

32. Réforme des greffes : Communication relative à sa création [17 novembre 1965] (p. 4684); Liste des membres des deux Assemblées [17 novembre 1965] (p. 4726).

33. Ve Plan : Communication relative à sa création [18 novembre 1965] (p. 4740); Scrutin pour la nomination des membres titulaires [19 novembre 1965] (p. 4780); Résultats du scrutin (*ibid*) ; Liste des membres pour les deux Assemblées [19 novembre 1965] (p. 4809).

34. Loi de finances rectificative pour 1965 : Communication relative à sa création [21 décembre 1965] (p. 5002); Liste des membres pour les deux Assemblées [22 décembre 1965] (p. 5084).

35. Amnistie politique : Communication relative à sa création [18 mai 1966] (p. 1365 et 1366); Liste des membres pour les deux Assemblées [24 mai 1966] (p. 1452).

36. Amnistie de droit commun : Communication relative à sa création [31 mai 1966] (p. 1586); Liste des membres pour les deux Assemblées [2 juin 1966] (p. 1660).

37. Sociétés commerciales : Communication relative à sa création [23 juin 1966] (p. 2260); Liste des membres pour les deux Assemblées [24 juin 1966] (p. 2365).

38. Assurance-maladie des travailleurs non salariés : Communication relative à sa création [23 juin 1966] (p. 2287); Liste des membres des deux Assemblées [24 juin 1966] (p. 2366).

39. Intégration fiscale des communes fusionnées : Communication relative à sa création [30 juin 1966] (p. 2447); Liste des membres des deux Assemblées [30 juin 1966] (p. 2468).

40. Protection médicale du travail agricole : Communication relative à sa création [4 octobre 1966] (p. 3111); Liste des membres des deux Assemblées [11 octobre 1966] (p. 3312).

41. Loi de finances pour 1967 : Communication relative à sa création [29 novembre 1966] (p. 5030); Liste des membres des deux Assemblées [30 novembre 1966] (p. 5113).

42. Organisation de la région de Paris : Communication relative à sa création [1er décembre 1966] (p. 5150); Liste des membres des deux Assemblées [6 décembre 1966] (p. 5288).

43. Communautés urbaines : Communication relative à sa création [1er décembre 1966] (p. 5150); Liste des membres des deux Assemblées [6 décembre 1966] (p. 5288).

44. Répression de l'usure : Communication relative à sa création [8 décembre 1966] (p. 5367); Liste des membres des deux Assemblées [9 décembre 1966] (p. 5444).

45. Loi de finances rectificative pour 1966 : Communication relative à sa création [14 décembre 1966] (p. 5499); Liste des membres des deux Assemblées [15 décembre 1966] (p. 5624).

46. Modification du Code électoral : Communication relative à sa création [15 décembre 1966] (p. 5621); Liste des membres des deux Assemblées [16 décembre 1966] (p. 5669).

47. Monuments historiques : Communication relative à sa création [16 décembre 1966] (p. 5667); Liste des membres des deux Assemblées [19 décembre 1966] (p. 5694).

48. Création d'organismes de recherches : Communication relative à sa création [16 décembre 1966] (p. 5667); Liste des membres de deux Assemblées [19 décembre 1966] (p. 5693).

II. — COMPOSITION ET BUREAU

Commissions mixtes paritaires chargées de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion : 1° projet de loi modifiant et complétant le Code de procédure pénale en vue de la répression des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat (n° 46); 2° du projet de loi fixant la composition, les règles de fonctionnement et la procédure de la Cour de sûreté de l'Etat instituée par l'article 698 du Code de procédure pénale (n° 47).

Bureau.

Président : M. Capitant ; *Vice-Président :* M. Abel-Durand ; *Rapporteurs :* MM. de Grailly, Robert Vignon.

Membres.

Sénateurs. — Titulaires: MM. Abel-Durand, Georges Boulanger, Emile Hugues, Léon Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Léon Messaud,

Robert Vignon ; *Suppléants :* MM. Marcel Champeix, Adolphe Chauvin, Emile Dubois, Pierre Garet, Gustave Héon, Marc Pauzet, Marcel Prélot.

Députés. — Titulaires : MM. Capitant, Dejean, Delachenal, de Grailly, Lavigne, René Pleven, Zimmermann ; *Supptéants :* MM. Bricout, Dubuis, Duvillard, Krieg, Marceau Laurent, Gabriel Macé, Rives-Henrys.

[11 janvier 1963] (p. 678).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1963. (2e partie : Moyens des services et dispositions spéciales), **n° 22.**

Membres.

Députés. — Titulaires : MM. Boisdé, Jean-Paul Palewski, Rivain, Sanson, Louis Vallon, Voisin, Weinman ; *Suppléants :* MM. Chapalain, Charvet, Laurin, Nungesser, Prioux, Roux, Ruais.

Sénateurs. — Titulaires : MM. Alric, Brousse, Coudé du Foresto, Desaché, Masteau, Pellenc, Roubert ; *Suppléants :* MM. Bousch, Courrière, Lachèvre, Louvel, Maroselli, Raybaud, Ribeyre [14 février 1963] (p. 2185).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant l'article 51 de la loi n° 63-23 du 15 janvier 1963 fixant la composition, les règles de fonctionnement et la procédure de la Cour de sûreté de l'Etat instituée par l'article 698 du Code de procédure pénale (n° 47).

Membres.

Députés. — Titulaires : MM. Brousset, Capitant, Feuillard, de Grailly, Krieg, Lavigne, Zimmermann ; *Suppléants :* MM. Collette, Fanton, Mme de Hauteclocque, MM. Hoguet, Rives-Henrys, Bernard Rocher, Trémollières.

Sénateurs. — Titulaires : MM. Abel-Durand, Georges Boulanger, Champeix, Héon, Le Bellegou, Marcilhacy, Pauzet ; *Suppléants :* MM. Chauvin, Dailly, Emile Dubois, Garet, Lachèvre, Messaud, Nayrou.

[15 février 1963] (p. 2206).

Bureau.

Président : M. Capitant ; *Vice-Président :* M. Abel-Durand ; *Rapporteurs :* MM. de Grailly, Marcilhacy [19 février 1963] (p. 2247).

Commissions mixtes paritaires.

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière (n° 177).

Bureau.

Président : M. Alex Roubert ; *Vice-Président :* M. Jean-Paul Palewski ; *Rapporteurs :* MM. Marcel Pellenc et Louis Vallon.

Membres.

Députés. — Titulaires : MM. Denvers, Lepeu, Jean-Paul Palewski, Ruais, Souchal, de Tinguy, Louis Vallon ; *Suppléants :* MM. Cerneau, Edouard Charret, Fosse, Godefroy, Tony Larue, Laurin, Raulet.

Sénateurs. — Titutaires : MM. Armengaud, Brousse, Coudé du Foresto, Desaché, Masteau, Marcel Pellenc, Alex Roubert ; *Suppléants :* MM. Paul Chevallier, Chochoy, Lachèvre, Louvel, de Montalembert, Raybaud, Ribeyre.

[21 février 1963] (p. 2296).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour le projet de loi de finances rectificatives pour 1963 portant maintien de la stabilité économique et financière (n° 240).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Pierre Bas, Raymond Boisdé, Bourges, Catroux, Hubert Germain, Sanson, Louis Vallon ; *Membres suppléants :* MM. Anthonioz, Bisson, Edouard Charret, Pierre Didier, Hoguet, Pezé, Rivain.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Alric, Brousse, Coudé du Foresto, Desache, Masteau, Pellenc, Roubert ; *Membres suppléants :* MM. Bousch, Paul Chevallier, Courrière, Fosset, Garet, Raybaud, Ribeyre.

[11 juin 1963] (p. 3283).

Bureau.

Président : M. Sanson ; *Vice-Président :* M. Roubert ; *Rapporteurs :* MM. Louis Vallon et Pellenc [12 juin 1963] (p. 3320).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi

Commissions mixtes paritaires.

relatif à certaines modalités de la grève dans les services publics (n° 433).

Bureau.

Président : M. Roger Menu ; *Vice-Président ;* M. Paul Guillon ; *Rapporteurs :* MM. Roger Lagrange, René la Combe.

Membres.

Sénateurs. — Titulaires : MM. Dutoit, Grand, Lagrange, Lambert, Levacher, Martin, Menu ; *Suppléants :* MM. Bossus, Burret, Daron, Guillaumot, Lemarié, Motte, Sinsout.

Députés. — Titulaires : MM. Capitant, Danel, Delachenal, Guillon, Gorce-Franklin, La Combe, Zimmermann ; *Suppléants :* MM. Gasparini, de Grailly, Mme Launay, MM. Meunier, Nou, Sabatier, Schebelen.

[25 juillet 1963] (p. 4544).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi tendant à modifier les articles 811, 830-1, 837, 838-1, 842, 843, 844, 845, 846, 861 et 865 du Code rural, relatifs aux droits de reprise et de renouvellement en matière de baux ruraux (n° 1042).

Membres.

Sénateurs. — Titulaires : MM. Bonnefous (Raymond), Hugues, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Molle, Prélot, Voyant ; *Suppléants :* MM. Abel-Durand, Bajeux, Delalande, Geoffroy, Marcilhacy, Monsarrat, Rabouin.

Députés. — Titulaires : MM. Collette, Denis (Bertrand), Gauthier, Hoguet, Lecornu, Lemaire, Poulpiquet (de) ; *Suppléants :* MM. Baudouin, Bayou, Caill (Antoine), Godefroy, Lepourry, Méhaignerie, Risbourg.

[26 juillet 1963] (p. 4603).

Bureau.

Président : M. Raymond Bonnefous ; *Vice-Président :* M. Lemaire ; *Rapporteurs :* MM. Lecornu, Molle [2 octobre 1963] (p. 4986).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1963 (n° 449).

Bureau.

Président : M. Palewski (Jean-Paul) ; *Vice-Président :* M. Masteau ; *Rapporteurs :* MM. Vallon (Louis), Pellenc.

Membres.

Sénateurs. — Titulaires : MM. Alric, Armengaud, Coudé du Foresto, Courrière, Desaché, Masteau, Pellenc ; *Suppléants :* MM. Chevallier (Paul), Chochoy, Fosset, Garet, Monichon, de Montalembert, Raybaud.

Députés. — Titulaires : MM. Anthonioz, Catroux, Laurin, Palewski (Jean-Paul), Rivain, Roux, Vallon (Louis) ; *Suppléants :* MM. Bailly, Bourges, Charbonnel, Godefroy, Le Theule, Paquet, Salle.

[26 juillet 1963] (p. 4603)

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement (objecteurs de conscience) (n° 432).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. d'Aillières, Capitant, Cazenave, Hubert Germain, Emile-Pierre Halbout, Moynet, Zimmermann ; *Membres suppléants :* MM. Bignon, Bourgund, Cachat, Fric, Lavigne, Le Theule, Sanguinetti.

[9 novembre 1963] (p. 7120).

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. d'Argenlieu, Bouin, Marcel Boulange, Menard, Parisot, Schleiter, Yver ; *Membres suppléants :* MM. Bene, de Lachomette, Le Sassier-Boisaune, Monteil, Morève, Repiquet, Soufflet.

[14 novembre 1963] (p. 7260).

Bureau.

Président : M. Moynet ; *Vice-Président :* M. Parizot ; *Rapporteurs :* MM. Ménard et Zimmermann (1) [20 novembre 1963] (p. 7350).

(1) Au cours de sa séance du 19 novembre 1963, la commission a nommé M. Moynet, rapporteur, en remplacement de M. Zimmermann, démissionnaire.

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549).

Bureau.

Président : M. Alex Roubert ; *Vice-Président :* M. Jean-Paul Palewski ; *Rapporteurs :* MM. Louis Vallon et Marcel Pellenc.

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Pierre Bas, Raymond Boisde, Jean-Paul Palewski, Rivain, Claude Roux, Ruais, Louis Vallon ; *Membres suppléants :* MM. Souchal, Paquet, Vivien, Lepeu, Fossé, Voisin, Weinman.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Armengaud, Brousse, Coudé du Foresto, Desaché (1), Masteau, Marcel Pellenc, Alex Roubert ; *Membres suppléants :* MM. Berthoin, Courrière, Descours-Desacres, Kistler, Monichon, de Montalembert, Raybaud.

[3 décembre 1963] (p. 7601).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du Code des douanes (n° 116).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Le Bault de la Morinière, Catry, Bertrand Denis, Fanton, de Grailly, Maurice Lemaire, Ziller ; *Membres suppléants :* MM. Calméjane, Duchesne, du Halgouët, Heitz, Hoguet, Pezé, Rousselot.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Bajeux, Bertaud, Cornat, Dailly, Filippi, Jozeau-Marigné, Tournan ; *Membres suppléants :* MM. Beaujannot, Bouloux, Lalloy, Mistral, Pauzet, de Villoutreys, Yvon.

[17 décembre 1963] (p. 7949).

Bureau.

Président : M. Lemaire ; *Vice-Président :* M. Cornat ; *Rapporteurs :* MM. Ziller, Bertaud [18 décembre 1963] (p. 7982).

(1) Démissionnaire le 3 décembre 1963 (p. 7601).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi modifiant et complétant le Code du travail dans les Territoires d'outre-mer (n° 412).

Membres.

Député. — Membres titulaires : MM. Béraud, Berger, Couderc, Dassié, Didier (Pierre), Guillon, Rabourdin ; *Membres suppléants :* MM. Chalopin, Gasparini, Herman, Lepage, Picquot, Valenet, Macquet.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. de Pommery, Levacher, Grand, Lemarié, Menu, Sinsout, Lagrange ; *Membres suppléants :* MM. Lambert, Fournier, Levêque, Bossus, Burret, Guillou, Pinton.

[10 avril 1964] p. 724).

Bureau.

Président : M. Menu ; *Vice-Président :* M. Guillon ; *Rapporteurs :* MM. Didier (Pierre), Lemarié [23 avril 1964] (p. 919).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'élection des conseillers municipaux des communes de plus de 30.000 habitants (n° 854).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Capitant, de Grailly, Krieg, Lavigne, Mondon, de Préaumont, Sabatier ; *Membres suppléants :* MM. Coste-Floret, Mme de Hautecloque, MM. Lemarchand, Le Tac, Paquet, Rabourdin, Trémollières.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Delalande, Jozeau-Marigné, Abel-Durand, Bonnefous (Raymond), Héon, Dailly, Namy (1) ; *Membres suppléants :* MM. Courroy, Baratgin, de Montalembert, Bouvard, Fastinger, Tatamoni, Voyant.

[9 juin 1964] (p. 1742).

Bureau.

Président : M. Capitant ; *Vice-Président :* M. Raymond Bonnefous ; *Rapporteurs :* MM. Le Grailly, Héon [10 juin 1964] (p. 1803).

(1) Démissionnaire le 9 juin 1964 (p. 1742).

Commissions mixtes paritaires.

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de l'Office de radiodiffusion-télévision française (n° 853).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Guillon, Nungesser, Mainguy, Ribadeau Dumas, Marcenet, Picquot, Zimmermann ; *Membres suppléants :* MM. Gorce-Franklin, Lepage, Mme Ploux, MM. Evrard (Roger), Herman, Valenet, Van Haecke.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Vigier (Jean-Louis), Gros, Durand (Hubert), Giacobbi, Bonnefous (Edouard), Lamousse ; *Membres suppléants :* MM. Charpentier, Kamil, Durand (Charles), Mme Derveaux, MM. Symphor, Raybaud, Tinant.

[17 juin 1964] (p. 2010).

Bureau.

Président : M. Louis Gros ; *Vice-Président :* M. Paul Mainguy ; *Rapporteurs :* MM. Hubert Durand, Ribadeau Dumas [17 juin 1964] (p. 2010).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à définir les principes et les modalités d'un système contractuel en agriculture (n° 281).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Barniaudy, Becue, Bordage, Boscary-Monsservin, Godefroy, Moulin (Arthur), Rousselot ; *Membres suppléants :* MM. Ansquer, Bricout, Chérasse, Delachenal, Gauthier, Lathière, Mme Ploux.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Bajeux, Bertaud, Blondelle, Brégégère, Brun, Golvan, Houdet ; *Membres suppléants :* MM. Dailly, Dubois (Hector), du Halgouët, Kauffmann, Naveau, Pauzet, Restat.

[19 juin 1964] (p. 2082).

Bureau.

Président : M. Pierre Godefroy ; *Vice-Président :* M. Jean Bertaud ; *Rapporteurs :* MM. Roger Houdet, Arthur Moulin. [23 juin 1964] (p. 2135).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à certains personnels de la navigation aérienne (n° 897).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Brousset, Pezout, La Combe, Rocher (Bernard), Capitant, Trémollières, Gorge (Albert) ; *Membres suppléants :* MM. Krieg, Le Tac, Le Douarec, Lavigne, Mme de Hauteclocque, MM. Rives-Henrys, Hoguet.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Fournier, Messaud, Marie-Anne, Burret, Lagrange, Bossus, Liot ; *Membres suppléants :* MM. Darou, Dufeu, Loste, de Pommery, Meric, Bernier, Levacher.

[25 juin 1964] (p. 2226).

Bureau.

Président : M. Jean-Louis Fournier ; *Vice-Président :* M. Capitant ; *Rapporteurs :* MM. La Combe, Liot [26 juin 1964] (p. 2291).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant réorganisation de la Région parisienne (n° 935).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Vallon (Louis), Capitant, Mme de Hauteclocque, MM. Rocher (Bernard), Lavigne, de Préaumont, Trémollières ; *Membres suppléants :* MM. Feuillard, Bricout, Gorge (Albert), Krieg, Rives-Henrys, Collette, de Grailly.

Sénateurs. — Membres titulaires: MM. Bertaud (Jean), Voyant (Joseph), Bouquerel (Amédée), Descours-Desacres (Jacques), Raybaud (Joseph), Dailly (Etienne), Richard (Jacques) ; *Membres suppléants :* MM. Brun (Raymond), Chauvin (Adolphe), Kistler (Michel), Bouvard (Robert), Molle (Marcel), Bruyneel (Robert), Dubois (Hector).

[27 juin 1964] (p. 2305).

Bureau.

Président : M. Lavigne ; *Vice-Président :* M. Bertrand ; *Rapporteurs :* MM. Capitant, Raybaud [29 juin 1964] (p. 2368).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi

organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles (n° 721).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Bousseau, Bertrand Denis, Le Bault de la Morinière, Le Lann, Lemaire, Rivain, Rousselot ; *Membres suppléants :* MM. Danilo, Durlot, Gauthier, André Halbout, Lalle, Lepourry, Méhaignerie.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Pauzet, Restat, Bertaud, Golvan, Blondelle, Bajeux, Tournan ; *Membres suppléants :* MM. Pelleray, Houdet, Hector Dubois, Driant, de Pontbriand, Kauffmann, Brun.

[27 juin 1964] (p. 2306).

Bureau.

Président : M. Jean Bertaud ; *Vice-Président :* M. Lemaire ; *Rapporteurs :* MM. Bousseau, Restat [29 juin 1964] (p. 2368).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1965 restant en discussion (n° 1087).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Louis Vallon, Rivain, Hubert Germain, Paquet, Jean-Paul Palewski, Ruais, Prioux ; *Membres suppléants* : MM. Anthonioz, Nungesser, Chapalain, Lepeu, Claude Roux, Laurin, Souchal.

Membres titulaires : MM. Pellenc, Brousse, Roubert, Masteau, Alric, Coudé du Foresto, Lachèvre ; *Membres suppléants :* MM. Raybaud, Kistler, Louvel, Armengaud, Descours-Desacres, Maroselli, Chochoy.

[1er décembre 1964] (p. 5752, 5753).

Bureau.

Président : M. Jean-Paul Palewski ;
Vice-Président : M. Alex Roubert ;
Rapporteurs : MM. Marcel Pellenc et Louis Vallon [2 décembre 1964] (p. 5810).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme relatif à certains équipements militaires (n° 1155).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Laurin, Moynet, Le Theule, Hubert Germain, Boscher, Jean-Paul Palewski, Sanguinetti ; *Membres suppléants :* MM. Jarrot, Bignon, d'Aillières, Le Goasguen, Souchal, Fossé, Vivien.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Coudé du Foresto, Roubert, Lachèvre, De Chevigny, Maroselli, Métayer, Colin ; *Membres suppléants :* MM. Raybaud, Monteil, Chochoy, Kistler, Louvel, Courrière, Descours Desacres.

[14 décembre 1964] (p. 6100).

Bureau.

Président : M. Alex Roubert ; *Vice-Président :* M. Jean-Paul Palewski ; *Rapporteurs :* MM. Hubert Germain et Yvon Coudé du Foresto [15 décembre 1964] (p. 6128).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au Conseil supérieur de l'éducation nationale (n° 997).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Mainguy, Poirier, Gorce-Franklin, Mme Ploux, MM. Marcenet, Becker, Lepage ; *Membres suppléants :* MM. Cherbonneau, Hoffer, Valenet, Mme Launay, MM. Berger, Fagot, Dassié,

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Gros, Bordeneuve, Chauvin, Lagrange, Noury, Lamousse, Giacobbi. *Membres suppléants :* MM. Fruh, Pierre Roy, Philippon, Charles Durand, Verillon, Hubert Durand, Mme Cremieux.

[16 décembre 1964] (p. 6155).

Bureau.

Président : M. Mainguy ; *Vice-Président :* M. Gros ; *Rapporteurs :* MM. Poirier et Chauvin [16 décembre 1964] (p. 6155).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1964 (n° 1190).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Anthonioz. Pierre Bas, Jean-Paul Palewski, Raulet, Sanson, Souchal, Louis Vallon; *Membres suppléants :* MM. Prioux, Bailly, Paquet, Lepeu, Ruais, Sabatier, Charret.

Commissions mixtes paritaires.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Coudé du Foresto, Monichon, Pierre Garet, Houdet, Alex Roubert, Fosset, Marcel Pellenc ; *Membres suppléants :* MM. René Dubois, Kistler, Louvel, Tron, Raybaud, Courrière, Descours Desacres.

[17 décembre 1964] (p. 6215).

Bureau.

Président : M. Alex Roubert ; *Vice-Président :* M. Jean-Paul Palewski ; *Rapporteurs :* MM. Louis Vallon et Marcel Pellenc [17 décembre 1964] (p. 6215).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier et à compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre les bailleurs et les locataires en ce qui concerne les baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (n° 927).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Hoguet, Kaspereit, Neuwirth, Zimmermann, de Grailly, Sabatier, Pezé ; *Membres supptéants :* MM. Lavigne, Dupérier, Dejean, Krieg, Collette, Sanson, Baudouin.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Abel-Durand, Molle, Le Bellegou, Delalande, Dailly, Fosset, Robert Chevalier ; *Membres suppléants :* MM. Jozeau-Marigné, Rabouin, Zussy, Geoffroy, Namy, Héon, Emile Dubois.

[22 avril 1965] (p. 845).

Bureau.

Président : M. Zimmermann ; *Vice-Président :* M. Robert Chevalier ; *Rapporteurs :* MM. Hoguet et Delalande. [28 avril 1965] (p. 962).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour le projet de loi relatif au recrutement en vue de l'accomplissement du service national (n° 1345).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. d'Aillières, Bourgund, Laurin, Le Theule, Moynet, Ribadeau Dumas, Sanguinetti ; *Membres suppléants :* MM. Bignon, Cachat, de Chambrun, Chérasse, Emile-Pierre Halbout, Le Goasguen, Paul Rivière.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. de Chevigny, Moutet, Rotinat, Monteil, Barrachin, Dardel, Guyot ; *Membres suppléants :* MM. Le Sassier-Boissaune, Blerc, Ganeval, Morève, Brunhes, de la Chomette, Marcel Boulangé.

[18 juin 1965] (p. 2257).

Bureau.

Président : M. Rotinat ; *Vice-Président :* M. Moynet ; *Rapporteurs :* MM. Le Theule et Rotinat [21 juin 1965] (p. 2336).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires (n° 1258).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Brousset, Trémollières, Krieg, Guéna, de Grailly, Bernard Rocher, Le Tac ; *Membres suppléants :* MM. Neuwirth, Albert Gorge, Quentier, Rives-Henrys, Dejean, Thillard, Feuillard.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Jozeau-Marigné, Bruyneel, Voyant, Nayrou, Daily, Prélot, Namy ; *Membres suppléants :* MM. Abel-Durand, Bouvard, Molle, Montpied, Héon, Baratgin, Vignon.

[22 juin 1965] (p. 2356).

Bureau.

Président : M. Krieg ; *Vice-Président :* M. Prélot ; *Rapporteurs :* MM. Dailly et de Grailly [23 juin 1965] (p. 2410).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré à usage locatif par les locataires (nos 1231 et 1288).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Bousseau, Bertrand Denis, André Halbout, Lemaire, Neuwirth, Pasquini, Peretti ; *Membres suppléants :* MM. Maurice Bardet, Catalifaud, Fanton, Hauret, Hoffer, du Halgouët, Rishourg.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Bertaud, Bouquerel, Hector Dubois, Bouloux, David (1), Pinton, Coutrot (1) ; *Membres suppléants :* MM. Mistral, Pauzet, Golvan, Cornat, Bajeux, Brun, Tournan.

[24 juin 1965] (p. 2474).

Bureau.

Président : M. Jean Bertrand ; *Vice-présidents :* M. Lemaire ; *Rapporteurs :* MM. Bouquerel et Pasquini [29 juin 1965] (p. 2765).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'imposition des entreprises et des revenus de capitaux mobiliers (n° 1309).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Rivain, Paquet, Ruais, Prioux, Sabatier, Sanson, de Rocca-Serra ; *Membres suppléants :* MM. Souchal, Ansquer, Lepeu, Anthonioz, Danel, Taittinger, Raulet.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Desaché, Armengaud, Roubert, Masteau, Richard, Alric, Lachèvre ; *Membres suppléants :* MM. Tron, Raybaud, Garet, Descours-Desacres, Métayer, Chochoy, Maroselli.

[24 juin 1965] (p. 2474).

Bureau :

Président : M. Rivain ; *Vice-président :* M. Roubert ; *Rapporteurs* MM. Ruais et Armengaud [29 juin 1965] (p. 2765).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un régime d'épargne-logement (n° 1397).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Bousseau, Bertrand Denis, André Halbout, Lemaire, Neuwirth, Pasquini, Peretti ; *Membres suppléants :* MM. Maurice Bardet, Catalifaud, Fanton, Hauret, Hoffer, du Halgouët, Risbourg.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Pauzet, Bertaud, Pinton, Mistral, Hector Dubois, Claireaux, Bouloux ; *Membres suppléants :* MM. Lalloy, de Villoutreys, Restat, Coutrot, Bouquerel, Errecart, Vallin.

[29 juin 1965] (p. 2764).

Bureau.

Président : M. Mistral ; *Vice-président :* M. Lemaire ; *Rapporteurs :* MM. Bertaud et André Halbout [29 juin 1965] (p. 2765).

Commissions mixtes paritaires.

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier (n° 1420).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Vallon (Louis), Palewski (Jean-Paul), Lepeu, Paquet, Laurin, Bas (Pierre), Souchal ; *Membres suppléants :* MM. Ruais, Guéna, Anthonioz, Ansquer, Durlot, Raulet, Voisin.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Pellenc (Marcel), Roubert, Masteau, Descours-Desacres, Coudé du Foresto, Lachèvre, Carous ; *Membres suppléants :* MM. Tron, Raybaud, Dulin, Driant, Martin (Marcel), de Montalembert, Louvel.

[16 novembre 1965] (p. 4664).

Bureau.

Président : M. Jean-Paul Palewski ; *Vice-Président :* M. Roubert ; *Rapporteurs :* MM. Vallon et Pellenc [18 novembre 1965] (p. 4762).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie (n° 1578).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Lemaire, Bettencourt, de Préaumont, Comte-Offenbach, Bousseau, Mer, Nessler ; *Membres suppléants :* MM. Bardet, Boscher, Catalifaud, Chamant, Deliaune, Deniau, Guillermin.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Moutet, Rotinat, Armengaud, Cornat, Edgar Faure, de Chevigny, Ménard ; *Membres sup-*

(1) Démissionnaire le 25 juin 1965 (p. 2571).

Commissions mixtes paritaires.

pléants : MM. Ganeval, Parisot, Piales, Carrier, Béné, Yver, Gauthier.

[17 novembre 1965] (p. 4725).

Bureau.

Président : M. Rotinat ; *Vice-Président :* M. Boscher ; *Rapporteurs* MM. Mer et Faure (Edgar) [17 novembre 1965] (p. 4725).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1966 (n° 1577).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Rivain, Anthonioz, Roux, Germain (Hubert), Palewski (Jean-Paul), Vallon (Louis), Charret ; *Membres suppléants :* MM. Souchal, Priou, Laurin, Paquet, Fossé, Lepeu, Godefroy.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Brousse, Pellenc (Marcel), Roubert, Masteau, Coudé du Foresto, Lachèvre, Carous ; *Membres suppléants :* MM. Kistler, Dulin, Raybaud, Descours-Desacres, de Montalembert, Armengaud, Courrière.

[17 novembre 1965] (p. 4726).

Bureau.

Président M. Jean-Paul Palewski ; *Vice-Président :* M. Alex Roubert ; *Rapporteurs :* MM. Louis Vallon, Coudé du Foresto [17 novembre 1965] (p. 4726).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales (n° 1383).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Hoguet, Sabatier, de Grailly, Krieg, Delachenal, Caill (Antoine), Quentier ; *Membres suppléants :* MM. Gorge, Trémollières, Le Tac, Richards, Feuillard, Lavigne, Zimmermann.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Bonnefous (Raymond), Molle, Le Bellegou, de Montigny, Voyant, Guillard, Jozeau-Marigné ; *Membres suppléants :* MM. Zussy, Garet, Sauvage, de Félice, Dailly, Prélot, Bruyneel.

[17 novembre 1965] (p. 4726).

Bureau.

Président : M. Raymond Bonnefous ; *Vice-Président :* M. Delachenal ; *Rapporteurs :* MM. Hoguet et Jozeau-Marigné [18 novembre 1965] (p. 4762).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (n° 1617).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Lemaire, Godefroy, Palewski (Jean-Paul), Boisdé, Vallon (Louis), Weinmann, Nungesser ; *Membres suppléants* MM. de Rocca-Serra, Sanson, Bisson, Icart, Souchal, Danel, Becker.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Longchambon, Pauzet, Bertaud, Jager, Armengaud, Bouloux, Coutrot (1) ; *Membres suppléants :* MM. Lalloy, Beaujannot, Lafleur, Hector Dubois, Tournan, Billiémaz, Stoessel.

[19 novembre 1965] (p. 4809).

Bureau.

Président : M. Jean-Paul Palewski ; *Vice-Président :* M. Bertaud ; *Rapporteurs :* MM. Louis Vallon et Longchambon [19 novembre 1965] (p. 4809).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1965 (n° 1667).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Charret, Jean-Paul Palewski, Souchal, Louis Vallon, Bailly, Bisson, Danel ; *Membres supléants :* MM. Boisdé, Rivain, Fossé, Weinmann, Pierre Bas, Hubert Germain, Sallé.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Pellenc, Alric, Lachèvre, Courrière, Coudé du Foresto, Dulin, Carous ; *Membres suppléants :* MM. Maroselli, Armengaud, Tron, Raybaud, Descours-Desacres, Marcel Martin, Fosset.

[22 décembre 1965] (p. 5084).

(1) Démissionne le 19 novembre 1965 (p. 4809).

Bureau.

Président : M. Coudé du Foresto ; *Vice-Président :* M. Jean-Paul Palewski ; *Rapporteurs :* MM. Pellenc et Louis Vallon.

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie (n° 1744).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Brousset, Krieg, Capitant, Quentier, Rives-Henrys, Ithurbide, Grailly (de) ; *Membres suppléants :* MM. Kaspereit, Préaumont (de), Gorge, Vivien, Bas, Caill (Antoine), Grussenmeyer.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Bonnefous (Raymond), Garet, Le Bellegou, Montigny (de), Marcilhacy, Bruyneel, Dailly ; *Membres suppléants :* MM. Félice (de), Champeix, Molle, Jozeau-Marigné, Sauvage, Massa, Durafour.

[24 mai 1966] (p. 1452).

Bureau.

Président : M. Capitant ; *Vice-Président :* M. Bonnefous (Raymond) ; *Rapporteurs :* MM. Capitant et Le Bellegou [25 mai 1966] (p. 1499).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (n° 1745).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Capitant, Grailly (de), Krieg, Fanton, Quentier, Brousset, Delachenal ; *Membres suppléants :* MM. Rives-Henrys, Bricout, Neuwirth, La Combe, Ithurbide, Gorge (Albert), Feuillard.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Bonnefous (Raymond), Garet, Guillard, Le Bellegou, Marcilhacy, Dailly, Namy ; *Membres suppléants :* MM. Chevalier (Robert), Molle, Montigny (de), Sauvage, Massa, Durafour, Bruyneel.

[2 juin 1966] (p. 1660).

Bureau.

Commissions mixtes paritaires.

Président : M. Raymond Bonnefous ; *Vice-Président :* M. Capitant ; *Rapporteurs :* MM. Capitant et Le Bellegou [7 juin 1966] (p. 1763).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les sociétés commerciales (n° 1003).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Capitant, Le Douarec, Ithurbide, Lepeu, Pleven, Collette, Feuillard ; *Membres suppléants :* MM. Baudouin, Quentier, Hoguet, Brousset, Rives-Henrys, Krieg, Delachenal.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Bonnefous (Raymond), Molle, Le Bellegou, Voyant, Durafour, Jozeau-Marigné, Dailly ; *Membres suppléants :* MM. Chevalier (Robert), Félice (de), Esseul, Champeix, Geoffroy, Montigny (de), Favre.

[24 juin 1966] (p. 2365 et 2366).

Bureau.

Président : M. Bonnefous Raymond ; *Vice-Président :* M. Capitant ; *Rapporteurs :* MM. Molle et Le Douarec [24 juin 1966] (p. 2366).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance-maladie et à l'assurance-maternité des travailleurs non-salariés des professions non-agricoles (n° 1866).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Le Gall, Boisdé, Fagot, Ribadeau Dumas, Herman, Schnebelen, Mlle Dienesch ; *Membres suppléants :* MM. Lepage, Saintout, Roche-Defrance, Gorce-Franklin, Bertholleau, Terré, Fourmond.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Kistler, Bruneau, Grand, Henriet, Marie-Anne, Lagrange, Bernier ; *Membres suppléants :* MM. Lambert, Loste, Gravier (Jean), Gauthier (Abel), Barbier, Guillou, Darras.

[24 juin 1966] (p. 2366).

Commissions mixtes paritaires.

Bureau.

Président : M. Lagrange Roger ; *Vice-Président :* M. Le Gall (Jean) ; *Rapporteurs :* MM. Grand (Lucien) et Fagot (Alban) [27 juin 1966] (p. 2407).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à faciliter l'intégration fiscale des communes fusionnées (n° 1938).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Ansquer, Charret, Lepeu, Palewski (Jean-Paul), Roux, Vallon (Louis), Vivien ; *Membres suppléants :* MM. Icart, Germain (Hubert), Laurin, Danel, Raulet, Grieg, Fric.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Roubert, Masteau, Alric, Coudé du Foresto, Raybaud, Martin (Marcel), Descours-Desacres ; *Membres suppléants :* MM. Kistler, Driant, Carous, Fosset, Chochoy, Armengaud, Maroselli.

[30 juin 1966] (p. 2468).

Bureau.

Président : M. Palewski (Jean-Paul) ; *Vice-Président :* M. Roubert (Alex) ; *Rapporteurs :* MM. Vallon (Louis) et Descours-Desacres (Jacques) [1er juillet 1966] (p. 2490).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection médicale du travail agricole (n° 798).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Le Gall, Peyret, Mme Ploux, Mlle Dienesch, MM. Berger, Charbonneau, Lepage ; *Membres suppléants :* MM. Perrin, Schnebelen, Bertholleau, Valenet, Terré, Herman, Bizet,

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Plait, Bruneaux, Grand, Menu, Lagrange, Guillaumont, Jean Gravier ; *Membres suppléants :* MM. Piales, Soudant, Abel Gau thier, de Wazières, d'Andigné, Guillou, Darras.

[11 octobre 1966] (p. 3312).

Bureau.

Président : M. Menu ; *Vice-Président :* M. Le Gall ; *Rapporteurs :* MM. Grand et Peyret [19 octobre 1966] (p. 3603).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1967 (n° 2044).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Anthonioz, Lepeu, Palewski (Jean-Paul), Rivain, Sabatier, Vallon (Louis), Vivien ; *Membres suppléants :* MM. Germain (Hubert), Souchal, Bas (Pierre), Ruais, Roux, Laurin, Paquet.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Brousse, Alric, Coudé du Foresto, Pellenc, Roubert, Masteau, Carous ; *Membres suppléants :* MM. Kistler, Monichon, Tron, Raybaud, Marcel Martin, Lachèvre, de Montalembert.

[30 novembre 1966] (p. 5113).

Bureau.

Président : M. J.-P. Palewski ; *Vice-Président :* M. Alex Roubert ; *Rapporteurs :* MM. Louis Vallon et Marcel Pellenc [30 novembre 1966] (p. 5113).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 61-845 du 2 août 1961 relative à l'organisation de la région de Paris (n° 1883).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Capitant, Fanton, Pleven, Bas (Pierre), Boscher, Krieg, Peretti ; *Membres suppléants :* MM. Quentier, Dubuis, Bricout, Grailly (de), Brousset, Malène (de la), Ribière.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Bonnefous (Raymond), Chevalier (Robert), Champeix (Marcel), Garet, Namy (1), Montigny (de), Dailly ; *Membres suppléants :* MM. Félice (de), Zussy, Geoffroy, Hauteclocque (de), Voyant, Chauvin, Durafour.

[6 décembre 1966] (p. 5288).

Bureau.

Président : M. Bonnefous (Raymond) ; *Vice-Président :* M. Capitant ; *Rapporteurs :* MM. Fanton et Dailly [7 décembre 1966] (p. 5354).

---

(1) Ne fait plus partie de cette commission [6 décembre 1966] (p. 5288).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communautés urbaines (n° 1946).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Capitant, Zimmermann, Pflimlin, Krieg, Lecocq, Radius, Guillermin ; *Membres suppléants :* MM. Dubuis, Grailly (de), Neuwirth, Gorce-Franklin, Brousset, Rives-Henrys, Fanton.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Monichon (Max), Pinton, Le Bellegou (Edouard), Chauvin (Adolphe), Schmitt (Robert), Descours-Desacres (Jacques), Chauty (Michel) ; *Membres suppléants :* MM. Kistler, Chochoy (Bernard), Carous (Pierre), Bajeux (Octave), Brun (Raymond), Dailly, Vallin (2).

[6 décembre 1966] (p. 5288).

Bureau.

Président : M. Capitant (René) ; *Vice-Président :* M. Chauvin (Adolphe) ; *Rapporteurs :* MM. Zimmermann et Descours-Desacres [8 décembre 1966] (p. 5387).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usure, aux prêts d'argent et à certaines opérations de démarchage et de publicité (n° 1840).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Capitant, Zimmermann, Palewski (Jean-Paul), Vallon (Louis), Collette, Ithurbide, Hoguet; *Membres suppléants :* MM. Quentier, Peretti, Gorce-Franklin, Baudouin, Danilo, La Combe, Neuwirth.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Bonnefous, Geoffroy, Garet, Sauvage, Voyant, Martin (Marcel), Dailly ; *Membres suppléants :* MM. Chevalier (Robert), Molle, Le Bellegou, Hauteclocque (de), de Montigny, Jozeau-Marigné, Durafour.

[9 décembre 1966] (p. 5444).

Bureau.

Président : M. Bonnefous ; *Vice-Président :* M. Capitant ; *Rapporteurs :* MM. Zimmermann et Dailly [13 décembre 1966] (p. 5478).

(1) Ne fait plus partie de cette commission [6 décembre 1966] (p. 5288).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1966 (n° 2164).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Boisdé, Charret, Godefroy, Palewski (Jean-Paul), Vallon (Louis), Vivien, Voisin ; *Membres suppléants :* MM. Souchal, Chapalain, Bas (Pierre), Lepeu, Rivain, Ruais, Icart.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Pellenc, Coudé du Foresto, Kistler, Roubert, Raybaud, Lachèvre, Chochoy ; *Membres suppléants :* MM. Chevallier (Paul), Monichon, Métayer, Ribeyre, Schleiter, Fosset, Courrière.

[15 décembre 1966] (p. 5624).

Bureau.

Président : M. Palewski (Jean-Paul) ; *Vice-Président :* M. Roubert ; *Rapporteurs :* MM. Vallon (Louis) et Pellenc.

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour le projet de loi modifiant et complétant le code électoral. (n° 2177).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Capitant, Fanton, Krieg, Sanson, Grailly (de), Gorge, Lavigne ; *Membres suppléants :* Mme Launay, MM. Rives-Henrys, Bricout, Neuwirth, Brousset, Danilo, Hoguet.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Chevallier (Robert), Félice (de), Barrachin, Sauvage, Marcilhacy, Bernier, Dailly ; *Membres suppléants :* MM. Esseul, Geoffroy, Marie-Anne, Voyant, Guillard, Courroy, Durafour.

[16 décembre 1966] (p. 5669).

Bureau.

Président : M. Marcilhacy ; *Vice-Président :* M. Capitant ; *Rapporteurs :* MM. Fanton (député) et Dailly (sénateur) [20 décembre 1966] (p. 5716).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les monuments historiques (n° 2163).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Le Gall, Becker, Pleven, Mme Launay, MM. Ber-

Commissions mixtes paritaires.

tholleau, Lepage, Durafour ; *Membres suppléants :* MM. Béraud, Fagot, Lavigne, Mme Ploux, MM. Roques, Trémollières, Daviaud.

Sénateurs. — Membres titulaires : Mme Crémieux, MM. de Bagneux, Gros, Molle, Noury, Raybaud, Lamousse ; *Membres suppléants :* MM. Pierre Roy, Rastoin, Charles Durand, Vérillon, Rougeron, Chauvin, Diligent.

[19 décembre 1966] (p. 5694).

Bureau.

Président : M. Le Gall ; *Vice-Président :* M. Gros ; *Rapporteurs :* MM. Becker (député) et de Bagneux (sénateur) [20 décembre 1966] (p. 5716).

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'organismes de recherche (n° 2162).

Membres.

Députés. — Membres titulaires : MM. Aizier, Berger, Bertrand Denis, Dupérier, Duvillard, Lemaire, Thillard ; *Membres suppléants :* MM. Ducap, du Halgouët, Hauret, Hinsberger, Kaspereit, Pezé, Ziller.

Sénateurs. — Membres titulaires : MM. Longchambon, Laloy, Bertaud, Gros, Vérillon, Claireaux, Chautry ; *Membres suppléants :* MM. Pauzet, Sambron, Lebreton, Fleury, Aubert, Bouquerel, Bouloux.

[19 décembre 1966] (p. 5693).

Bureau.

Président : M. Jean Bertaud ; *Vice-Président :* M. Maurice Lemaire ; *Rapporteurs :* MM. Thillard (député) et Longchambon (sénateur) [19 décembre 1966] (p. 5694).

COMMISSIONS PARLEMENTAIRES DIVERSES.

I. — COMMISSION CHARGÉE DE VERIFIER ET D'APURER LES COMPTES

Sont nommés membres :

MM. Darchicourt, Guillon, Jacquet (Michel), Jaillon, Jarrot, Lamps, Laurin, Moulin (Arthur), Pic, Raulet, Rey (Henry), Roux, Sanglier, Sourbet, Voilquin [12 décembre 1962] (p. 32), Richards [19 décembre 1962] (p. 176), François-Benard [8 mai 1963] (p. 2802).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Jarrot [19 décembre 1962] (p. 176), Sourbet [8 mai 1963] (p. 2802).

Bureau

Président : M. Laurin ; *Vice-Président :* M. Vollquin ; *Secrétaire :* M. Raulet [13 décembre 1962] (p. 65).

Sont nommés membres :

MM. Darchicourt, François-Benard, Michel Jacquet, Jaillon, Lamps, Laurin, Pic, Raffier, Raulet, Henri Rey, Richards, Roux, Sanglier, Tricon, Voilquin [3 octobre 1963] (p. 5021).

Bureau.

Président : M. Laurin ; *Vice-Président :* M. Voilquin ; *Secrétaire :* M. Raulet [9 octobre 1963] (p. 5107).

Sont nommés membres :

MM. Bayou, François-Benard, Jacquet (Michel), Jaillon, Lamps, Laurin, Pic, Raffier, Raulet, Rey (Henry), Richards, Roux, Sanglier, Tricon, Voilquin [23 octobre 1964] (p. 3878), M. Le Goasguen [8 avril 1965] (p. 655).

Cesse d'appartenir à cette Commission :

M. Richards [8 avril 1965] (p. 655).

Bureau.

Président : M. Laurin ; *Vice-Président :* M. Voilquin ; *Secrétaire :* M. Raulet [29 octobre 1964] (p. 4165).

Sont nommés membres :

MM. Bayou, Darchicourt, François-Benard, Jacquet (Michel), Jaillon, Lamps, Laurin, Le Goasguen, Raffier, Raulet, Rey (Henry), Roux, Sanglier, Tricon, Voilquin [18 octobre 1965] (p. 3832).

Cesse d'appartenir à cette Commission :

M. Jacquet (Michel) [29 juin 1966] (p. 2468.)

Bureau.

Président : M. Laurin ; *Vice-Président :* M. Voilquin ; *Secrétaire :* M. Raulet [20 octobre 1965] (p. 3917).

Sont nommés membres :

MM. Bayou, Davoust, François-Bénard, Jaillon, Lamps, Laurin, Le Goasguen, Pic, Raffier, Raulet, Henri Rey, Roux, Sanglier, Tricon, Voilquin [18 octobre 1966 (p. 3517).

Bureau.

Président : M. Laurin ; *Vice-Président :* M. Voilquin ; *Secrétaire :* M. Raulet [19 octobre 1966] (p. 3603).

II. — COMMISSIONS « AD HOC »

Commission «ad hoc» chargée d'examiner la demande de levée d'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (n° 175) (M. Raymond Schmittlein).

(Application des articles 80 et 25 du Règlement.)

Membres.

MM. Bettencourt, Bignon, Boscher, Capitant, Chandernagor, Dejean, Desouches, Dubuis, Fanton, de Grailly, Jarrot, Julien, La Combe, Odru, Sanguinetti [21 février 1963] (p. 2294).

Bureau.

Président : M. Capitant ; *Vice-Président :* M. Dejean ; *Secrétaire :* M. Bignon [9 mai 1963] (p. 2829).

Commission «ad hoc» chargée d'examila demande de suspension de poursuites engagées contre un membre de l'Assem- (n° 454) (M. Raymond Schmittlein).

(Application des articles 80 et 25 du Règlement.)

Membres.

MM. Bignon, Boscher, Capitant, Dejean, Dubuis, Fanton, Grailly (de), Jarrot, Julien, La Combe Notebart, Odru, Picquot, Sablé, Sanguinetti [16 juillet 1963] (p. 4172).

Bureau.

Président : M. Capitant ; *Vice-Président :* M. Dejean ; *Secrétaire :* M. Bignon [18 juillet 1963] (p. 4298).

Commission «ad hoc» chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assem- (n° 998) (M. Fièvez).

(Application des articles 80 et 25 du règlement.)

Membres.

MM. Bignon, Bizet, Boscher, Capitant, Dejean, Delachenal, Delorme, Fanton, de Grailly, Halbout (Emile-Pierre), Jarrot, La Combe, Odru, Sanguinetti, Seramy [24 juin 1964] (p. 2178).

Bureau.

Président : M. Capitant ; *Vice-Président :* M. Boscher ; *Secrétaire :* M. Fanton [4 novembre 1964] (p. 4591).

Voy. aussi : ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

COMMISSIONS PERMANENTES.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Sont nommés membres :

MM. Albrand, Ansquer, Barniaudy, Beraud, Berger, Bernasconi, Billères, Bizet, Boinvilliers, Boisson, Bord, Bordage, Boutard, Caille (René), Cance, Cassagne, Chambrun (de), Chapuis, Chazalon, Cornette, Couderc, Coumaros, Dalainzy, Darchicourt, Darras, Dassié, Daviaud, Degraeve, Delmas, Delong, Delory, Derancy, Didier, Mlle Dienesch, MM. Doize, Ducos, Duflot, Dupuy, Duraffour, Durbet, Ehm, Escande, Evrard (Roger), Fagot, Fajon (Etienne), Faure (Gilbert), Flornoy, Fontanet, Fouet, Fourmond, Fréville, Gasparini, Georges, Gorce-Franklin, Grenier (Fernand), Guillon, Herman, Hoffer, Ihuel, Juskiewenski, Kir, Labéguerie, La Combe, Laudrin, Lecocq, Le Gall, Lepage, Le Tac, Macquet, Magne, Mainguy, Marcenet, Martin, Max-Petit, Meck, Meunier, Monnerville (Pierre), Moulin (Jean), Musmeaux, Nègre, Nilès, Nou, Perrin (Joseph), Peyret, Picquot, Mme Ploux, MM. Poirier, Privat, Rabourdin, Raffier, Ribadeau Dumas, Richard (Lucien), Mme Roca, MM. Roche-Defrance, Rochet (Waldeck), Roques, Saintout, Salardaine, Sallenave, Sanglier, Schaffner, Schnebelen, Schwartz, Seramy, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Tourné, Valenet, Vanier, Ver (Antonin), Vignaux, Vitter (Pierre), Weber, Yvon [12 décembre 1962] (p. 32).

Commissions permanentes.

MM. Tomasini, Chalopin, Lathière, Mme Launay, M. Touret [18 janvier 1963] (p. 1160).

Cesse d'appartenir à cette Commission : M. Coumaros [18 janvier 1963] (p. 1160).

Bureau.

Président : M. Durbet ; *Vice-Présidents :* MM. Couderc, Guillon, Mainguy, Vanier ; *Secrétaires* · MM. Herman, Martin, Max Petit, Nou [12 décembre 1962] (p. 34).

Sont nommés membres :

MM. Albrand, Ansquer, Barniaudy, Béraud, Berger, Bernasconi, Billères, Billotte, Bizet, Boinvilliers, Bord, Bordage, Boutard, Caille (René), Cance, Cassagne, Chalopin, Chambrun (de), Chapuis, Chazalon, Cherbonneau, Cornette, Couderc, Dalainzy, Danel, Darchicourt, Darras, Dassié, Daviaud, Degraeve, Delmas, Delong, Delorme, Delory, Derancy, Didier (Pierre), Mlle Dienesch, MM. Doize, Ducos, Duflot, Dupuy, Duraffour, Ehm, Escande, Evrard (Roger), Fagot, Fajon (Etienne), Faure (Gilbert), Flornoy, Fontanet, Fouet, Fourmond, Fréville, Gasparini, Georges, Gorce-Franklin, Grenier (Fernand), Guillon, Herman, Hoffer, Hostier, Ihuel, Juskiewenski, Kir, Labéguerie, La Combe, Laudrin, Mme Launay, MM. Laurent (Marceau), Lecocq, Le Gall, Lepage, Le Tac, Macquet, Magne, Mainguy, Marcenet, Martin, Max-Petit, Meck, Meunier, Monnerville (Pierre), Moulin (Jean), Musmeaux, Nègre, Nilès, Nou, Perrin (Joseph), Peyret, Picquot, Mme Ploux, MM. Poirier, Rabourdin, Raffier, Ribadeau Dumas, Richard (Lucien), Roche-Defrance, Rochet (Waldeck), Roques, Saintout, Salardaine, Sallenave, Sanglier, Schaffner, Schnebelen, Seramy, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Tomasini, Touret, Tourné, Valenet, Vanier, Ver (Antonin), Vignaux, Vitter (Pierre), Weber, Yvon [3 mai 1963] (p. 2755).

M. Privat [22 mai 1963] (p. 3031), Mme Launay, MM. Flornoy, Tomasini [26 juin 1963] (p. 3736), Becker [4 novembre 1963] (p. 6345), de Rocca Serra [11 décembre 1963] (p. 7835).

Cessent de faire partie de cette Commission :

MM. Delorme [22 mai 1963] (p. 3031), Flornoy et Tomasini [11 juin 1963] (p. 3283), Mme Launay [18 juin 1963] (p. 3528), M. Ansquer [4 novembre 1963] (p. 6345).

Bureau.

Président : M. Guillon ; *Vice-Présidents :* MM. Couderc, Mainguy, Rabourdin, Vanier ; *Secrétaires :* MM. Herman, Martin, Max-Petit, Nou [7 mai 1963] (p. 2775).

Sont nommés membres :

MM. Albrand, Barniaudy, Becker, Béraud, Berger, Bernasconi, Billères, Billotte, Bizet, Boinvilliers, Bord, Bordage, Boutard, Caille (René), Cance, Cassagne, Chalopin, Chapuis, Chazalon, Cherbonneau, Cornette, Couderc, Dalainzy, Danel, Darchicourt, Darras, Daviaud, Degraeve, Delmas, Delong, Delory, Derancy, Didier (Pierre), Doize, Ducos, Duflot, Dupuy, Duraffour, Ehm, Escande, Evrard (Roger), Fagot, Fajon (Etienne), Faure (Gilbert), Fil, Flornoy, Fontanet, Fouet, Fourmond, Fréville, Gasparini, Georges, Gorce-Franklin, Grenier (Fernand), Guillon, Herman, Hoffer, Hostier, Ihuel, Jacquet (Michel), Juskiewenski, Kir, Labéguerie, Laudrin, Mme Launay, MM. Laurent (Marceau), Lecocq, Le Gall, Lepage, Macquet, Magne, Mainguy, Marcenet, Marquand-Gairard, Martin, Max-Petit, Meck, Meunier, Monnerville (Pierre), Moulin (Jean), Musmeaux, Nègre, Nilès, Perrin (Joseph), Peyret, Picquot, Mme Ploux, MM. Poirier, Privat, Ribadeau Dumas, Richard (Lucien), Roche-Defrance, Rochet (Waldeck), Roques, Saintout, Salardaine, Sallenave, Sanglier, Schaffner, Schnebelen, Seramy, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Tomasini, Touret, Tourné, Valenet, Vanier, Ver (Antonin), Vignaux, Vitter (Pierre), Weber, Yvon [8 avril 1964] (p. 652).

M. Terré [16 avril 1964] (p. 803).

Cesse d'appartenir à cette Commission : M. Guillon [9 février 1965] (p. 1134).

Bureau.

Président : M. Guillon ; *Vice-présidents :* MM. Couderc, Mainguy, Marcenet, Vanier ; *Secrétaires :* MM. Delong, Herman, Martin, Mme Ploux [9 avril 1964] (p. 698).

Sont nommés membres :

MM. Albrand, Barniaudy, Becker, Béraud, Berger, Bernasconi, Bertholleau, Billères, Billotte, Bizet, Boinvilliers, Bord, Bordage, Boutard, Caille (René), Cassagne, Chalopin, Chapuis, Chazalon, Cherbonneau, Cornette, Couderc, Dalainzy, Darchicourt, Darras, Daviaud, Degraeve, Delmas, Delong, Delory, Derancy, Didier (Pierre), Mlle Dienesch, MM. Doize, Ducos, Duflot, Dupont, Dupuy,

Commissions permanentes.

Duraffour, Ehm (Albert), Escande, Evrard (Roger), Fagot, Fajon (Etienne), Faure (Gilbert), Flornoy, Fontanet, Fouet, Fourmond, Fréville, Gasparini, Georges, Gorce-Franklin, Grenier (Fernand), Grussenmeyer, Hamelin (Jean), Herman, Hostier, Ihuel, Jacquet (Michel), Juskiewenski, Kir, Labéguerie, Laudrin, Mme Launay, MM. Laurent (Marceau), Lecocq, Le Gall, Lepage, Lepidi, Macquet, Magne, Mainguy, Marcenet, Marquand-Gairard, Martin, Max-Petit, Meck, Meunier, Monnerville (Pierre), Moulin (Jean), Muller (Bernard), Musmeaux, Nègre, Nilès, Peyret, Mme Ploux, MM. Poirier, Privat, Rabourdin, Ribadeau Dumas, Richard (Lucien), Roche-Defrance, Rochet (Waldeck), Roques, Saintout, Salardaine, Sallenave, Sanglier, Schaffner, Schnebelen, Séramy, Terré, Tomasini, Touret, Tourné, Valenet, Vanier, Ver (Antonin), Vignaux, Vitter (Pierre), Weber, Yvon, [7 avril 1965] (p. 632).

MM. Matalon [7 avril 1965] (p. 634), Germain (Georges) [29 juin 1965] (p. 2765), Servan-Schreiber [28 octobre 1965] (p. 4338).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Grussenmeyer [5 mai 1965] (p. 1157), Billotte [3 juin 1965] (p. 1808), Darchicourt [29 juin 1965] (p. 2765).

Bureau.

Président : M. Le Gall ; *Vice-présidents :* MM. Becker, Couderc, Gasparini, Ribadeau Dumas ; *Secrétaires :* Mme Launay, MM. Herman, Martin, Valenet [7 avril 1965] (p. 635).

Sont nommés membres :

MM. Albrand, Barniaudy, Becker, Bénard (François) (Oise), Béraud, Berger, Bernasconi, Bertholleau, Billères, Bizet, Boinvilliers, Bordage, Boutard, Boyer-Andrivet. Caille (René), Cassagne, Chalopin, Chapuis, Chazalon, Cherbonneau, Cornette, Couderc, Dalainzy, Darras, Daviaud, Degraeve, Delmas, Delong, Delory, Derancy, Didier (Pierre), Mlle Dienesch, MM. Doize, Ducos, Duflot, Dupont, Dupuy, Duraffour, Ehm (Albert), Escande, Evrard (Roger), Fagot, Fajon (Etienne), Faure (Gilbert), Flornoy, Fontanet, Fouet, Fourmond, Fréville, Gasparini, Georges, Gorce-Franklin, Grenier (Fernand), Hamelin (Jean), Herman, Hostier, Ihuel, Juskiewenski, Kir, Labéguerie, Laudrin, Mme Launay, MM. Laurent (Marceau), Lecocq, Le Gall, Lepage, Lepidi, Le Tac, Macquet, Magne, Mainguy, Marquand-Gairard, Martin, Max-Petit, Meck, Meunier (Lucien), Meynier (Roch), Monnerville (Pierre), Moulin (Jean), Musmeaux, Nègre, Nilès, Perrin (Joseph), Peyret, Mme Ploux, MM. Privat, Rabourdin, Ribadeau Dumas, Richard (Lucien), Rickert, Roche-Defrance, Rochet (Waldeck), Roques, Saintout, Salardaine, Sallenave, Sanglier, Schaffner, Schnebelen, Seramy, Terré, Tomasini, Tondut, Tourné, Trémollières, Valenet, Vanier, Ver (Antonin), Vignaux, Vitter (Pierre), Wapler, Weber, Yvon [6 avril 1966] (p. 591).

MM. Gouton [6 avril 1966] (p. 592) ; Sablé [6 avril 1966] (p. 592), Harmant [6 octobre 1966] (p. 3193).

Cesse d'appartenir à cette Commission :

M. Schaffner [24 septembre 1966] (p. 8406).

Bureau.

Président : M. Le Gall, *Vice-Présidents :* M. Couderc, Mlle Dienesch, MM. Gasparini, Ribadeau Dumas ; *Secrétaires :* M. Herman, Mme Launay, MM. Martin, Valenet [6 avril 1966] (p. 591).

Commission des affaires étrangères.

Sont nommés membres :

M. Achille-Fould, Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Baudouin, Bénard (François), Bettencourt, Billotte, Billoux, Borocco, Boscher, Bosson, Chamant, Charpentier, Comte-Offenbach, Couzinet, Davoust, Defferre, Delatre, Deliaune, Deniau, Deschizeaux, Feix, François-Benard, Gaillard (Félix), Guéna, Jacson, Jamot, Le Douarec (François), Lepidi, Lipkowski (de), Malène (de la), Michaud (Louis), Moch (Jules), Mollet (Guy), Mondon, Montagne (Rémy), Montesquiou (de), Moulin (Arthur), Notebart, Odru, Péronnet, Pianta, Préaumont (de), Radius, Raust, Réthoré, Ribière (René), Saïd Ibrahim, Schumann (Maurice), Terrenoire, Thorailler, Mme Vaillant-Couturier, MM. Vals (Francis), Vendroux Vial-Massat, Westphal [12 décembre 1962] (p. 32).

MM. Guillermin, Coumaros, Dusseaulx, Mer, Sagette [18 janvier 1963] (p. 1160).

Cesse d'appartenir à cette Commission :

M. Baudouin [18 janvier 1963] (p. 1160).

Bureau.

Président : M. Maurice Schumann ; *Vice-Présidents :* MM. Bettencourt, Borocco, Ar-

Commissions permanentes.

thur Moulin ; *Secrétaires :* MM. Pianta, de Préaumont [12 décembre 1962] (p. 34).

Sont nommés membres :

M. Achille-Fould, Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Bénard (François), Bettencourt, Billoux, Borocco, Boscher, Bosson, Chamant, Charpentier, Comte-Offenbach, Coumaros, Davoust, Defferre, Delatre, Deliaune, Deniau, Deschizeaux, Durbet, Dusseaulx, Feix, François-Benard, Gaillard (Félix), Guéna, Guillermin, Jacson, Jamot, Le Douarec (François), Lipkowski (de), Malène (de la), Mer, Michaud (Louis), Moch (Jules), Mollet (Guy), Mondon, Montagne (Rémy), Montesquiou (de), Moulin (Arthur), Notebart, Odru, Péronnet, Pianta, Pic, Préaumont (de), Privat, Radius, Raust, Réthoré, Ribière (René), Sagette, Saïd Ibrahim, Schumann (Maurice), Terrenoire, Thorailler, Vals (Francis), Vendroux, Vial-Massat, Westphal [3 mai 1963] (p. 2755).

MM. Delorme [22 mai 1963] (p. 3031), René Ribière [25 juin 1963] (p. 3711), de Montesquiou [19 décembre 1963] (p. 8001).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Dusseaulx [21 mai 1963] (p. 3010), Privat [22 mai 1963] (p. 3031), René Ribière [11 juin 1963] (p. 3283), de Montesquiou [26 novembre 1963] (p. 7445).

Bureau.

Président : M. Maurice Schumann ; *Vice-Président :* MM. Bettencourt, Borocco, Arthur Moulin ; *Secrétaires :* MM. Pianta, de Préaumont [7 mai 1963] (p. 2775).

Sont nommés membres :

M. Achille-Fould, Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Bettencourt, Billoux, Borocco, Boscher, Bosson, Chamant, Charpentier, Comte-Offenbach, Coumaros, Davoust, Defferre, Delatre, Delorme, Deniau, Deschizeaux, Mlle Dienesch, MM. Durbet, Feix, François-Benard, Gaillard (Félix), Guéna, Guillermin, Mme Hauteclocque (de), MM. Jacson, Jamot, Le Douarec (François), Lipkowski (de), Malène (de la), Mer, Michaud (Louis), Moch (Jules), Mollet (Guy), Mondon, Montesquiou (de), Moulin (Arthur), Nessler, Noiret, Notebart, Odru, Péronnet, Pianta, Pic, Préaumont (de), Radius, Raust, Réthoré, Ribière (René), Sagette, Saïd Ibrahim, Schumann (Maurice), Terrenoire, Thorailler, Mme Vaillant-Couturier, MM. Vals (Francis), Vendroux, Westphal [8 avril 1964] (p. 652).

MM. Neuwirth [29 avril 1964] (p. 1029), Deliaune [27 mai 1964] (p. 1443), Gosnat [2 octobre 1964] (p. 2901), Mme de Hauteclocque [20 octobre 1964] (p. 3437), M. de Préaumont [24 novembre 1964] (p. 5571).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

M. Le Douarec [29 avril 1964] (p. 1029), Mme de Hauteclocque [29 avril 1964] (p. 1029), MM. de Préaumont [27 mai 1964] (p. 1443), Neuwirth [20 octobre 1964] (p. 3437).

Bureau.

Président : M. Schumann (Maurice) ; *Vice-présidents :* MM. Bettencourt, Borocco, Boscher ; *Secrétaires :* Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Pianta, Préaumont (de) [9 avril 1964] (p. 698).

Sont nommés membres :

M. Achille-Fould, Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Bettencourt, Billoux, Borocco, Boscher, Bosson, Chamant, Charpentier, Comte-Offenbach, Coumaros, Davoust, Defferre, Delatre, Deliaune, Delorme, Deniau, (Xavier), Deschizeaux, Duchesne, Durbet, Feix, François-Benard, Gaillard (Félix), Gosnat, Guillermin, Mme Hauteclocque (de), MM. Ibrahim (Saïd), Jacson, Lipkowski (de), Malène (de la), Mer, Michaud (Louis), Moch (Jules), Mollet (Guy), Mondon, Montesquiou (de), Moulin (Arthur), Nessler, Noiret, Notebart, Odru, Péronnet, Pianta, Poulpiquet (de), Préaumont (de), Radius, Raust, Réthoré, Ribière (René), Sagette, Schumann (Maurice), Terrenoire, Thorailler, Mme Vaillant-Couturier, MM. Vals (Francis), Vendroux, Westphal [7 avril 1965] (p. 632).

MM. Manceau [3 juin 1965] (p. 1808), Dusseaulx [17 juin 1965] (p. 2224), Gosnat [5 octobre 1965] (p. 3338).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Gosnat [3 juin 1965] (p. 1808), de Poulpiquet [17 juin 1965] (p. 2224), Manceau [5 octobre 1965] (p. 3338).

Bureau.

Président : M. Schumann (Maurice) ; *Vice-Présidents :* MM. Bettencourt, Borocco, Boscher ; *Secrétaires :* Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Pianta, de Préaumont [7 avril 1965] (p. 635).

Sont nommés membres :

M. Achille-Fould, Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Beaugnitte (André), Billoux,

Commissions permanentes.

Borocco, Boscher, Bosson, Catroux, Chamant, Charpentier, Comte-Offenbach, Coumaros, Davoust, Defferre, Delatre, Deliaune, Delorme, Deniau (Xavier), Deschizeaux, Durbet, Feix, François-Benard, Gaillard (Félix), Gosnat, Guénat, Guillermin, Mme Hauteclocque (de), MM. Ibrahim (Saïd), Jacson, Jamot, Lipkowski (de), Malène (de la), Mer, Michaud (Louis), Moch (Jules), Mollet (Guy), Mondon, Montesquiou (de), Nessler, Noiret, Notebart, Odru, Péronnet, Pianta, Préaumont (de), Radius, Raust, Réthoré, Ribière (René), Schumann (Maurice), Servan- Schreiber (Jean-Claude), Spénale, Terrenoire, Thorailler, Mme Vaillaut-Couturier, MM. Vals (Francis), Vendroux, Westphal [6 avril 1966] (p. 591).

MM. Frys [6 avril 1966] (p. 592), Le Besnerais [17 novembre 1966] (p. 4660).

Bureau.

Président : M. Schumann (Maurice) ; *Vice-Président :* MM. Boscher, Pianta, Ribière (René) ; *Secrétaire :* Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Comte-Offenbach, Préaumont (de) [6 avril 1966] (p. 591).

Commission de la défense nationale et des forces armées.

Sont nommés membres :

MM. Aillières (d'), Barrot, (Noël), Béchard (Paul), Benard (Jean), Bignon, Bourgeois (Lucien), Bourgoin, Bourgund, Broglie (de), Brugerolle, Buot (Henri), Cachat, Carlier, Cazenave, Chérasse, Clostermann, Dassault (Marcel), Drouot-L'Hermine, Dussarthou, Duterne, Fiévez, Forest, Frys, Gernez, Guyot (Marcel), Halbout (Emile-Pierre), Hébert (Jacques), Hostier, Jarrot, Leduc (René), Le Theule, Longequeue, Luciani, Manceau, Montalat, Moynet, Nessler, Noiret, Pavot, Philippe, Pimont, Quentier, Richards (Arthur), Rossi, Sanguinetti, Schmittlein, Serafini, Sourbet, Téariki, Terré, Tirefort, Voilquin [12 décembre 1962] (p. 32).

MM. Le Goasguen et Van Haecke [10 janvier 1963](p. 570), Fric, Karcher, Paul Rivière [18 janvier 1963] (p. 1160).

Cessent de faire partie de cette Commission : MM. Sourbet (décédé), de Broglie [10 janvier 1963](p. 570).

Bureau.

Président : M. Moynet ; *Vice-Présidents :* MM. Bignon, Bourgund, Sanguinetti ; *Secrétaires :* MM. Lucien Bourgeois, Emile-Pierre Halbout, Voilquin [12 décembre 1962] (p. 34).

Sont nommés membres :

MM. Aillières (d'), Barrot (Noël), Béchard (Paul), Bénard (Jean), Bignon, Bourgeois (Lucien), Bourgoin, Bourgund, Brugerolle, Buot (Henri), Cachat, Carlier, Cazenave, Chérasse, Clostermann, Drouot-L'Hermine, Dussarthou, Duterne, Fiévez, Forest, Fric, Gernez, Girard, Guyot (Marcel), Halbout (Emile-Pierre), Hébert (Jacques), Jarrot, Karcher, Leduc (René), Le Goasguen, Le Theule, Longequeue, Luciani, Manceau, Montalat, Morisse, Moynet, Nessler, Noiret, Pavot, Philippe, Pimont, Quentier, Rey (Henri), Richards (Arthur), Rivière (Paul), Rossi, Sanguinetti, Schmittlein, Sérafini, Téariki, Terré, Tirefort, Van Haecke, Voilquin [3 mai 1963] (p. 2755).

MM. Frys [7 mai 1963] (p. 2775), Rey Henry [21 juin 1963] (p. 3690), Fric [25 juin 1963] (p. 3711), Tricon [10 octobre 1963] (p. 5132).

N'appartiennent plus à cette Commission :

MM. Rey Henry [21 mai 1963] (p. 3010), Fric [11 juin 1963] (p. 3283), Morisse [18 juin 1963] (p. 3528), Serafini (décédé).

Bureau.

Président : M. Moynet ; *Vice-Présidents :* MM. Bignon, Bourgund, Sanguinetti ; *Secrétaires :* MM. Lucien Bourgeois, Emile-Pierre Halbout, Voilquin [7 mai 1963] (p. 2775).

Sont nommés membres :

MM. Aillières (d'), Barrot (Noël), Béchard (Paul), Bénard (Jean), Bignon, Bourgeois (Lucien), Bourgoin, Bourgund, Brugerolle, Buot (Henri), Cachat, Carlier, Chambrun (de), Chérasse, Christiaens, Clostermann, Drouot-L'Hermine, Dussarthou, Duterne, Fiévez, Forest, Fric, Gernez, Girard, Grimaud, Guyot (Marcel), Halbout (Emile-Pierre), Hébert (Jacques), Jarrot, Karcher, Leduc (René), Le Goasguen, Le Theule, Longequeue, Luciani, Manceau, Montalat, Moynet, Pavot, Philippe, Pimont, Quentier, Rey (Henry), Richards (Arthur), Rivière (Paul), Rossi, Sanguinetti, Schmittlein, Téariki, Terré, Tirefort, Tricon, Van Haecke, Vial-Massat, Voilquin [8 avril 1964] (p. 652).

MM. Frys [9 avril 1964] (p. 698), Quentier [10 juin 1964] (p. 1803).

Commissions permanentes.

N'appartiennent plus à cette Commission :

MM. Terré [15 avril 1964] (p. 763), Quentier [28 avril 1964] (p. 988).

Bureau.

Président : M. Moynet ; *Vice-Présidents :* MM. Bignon, Bourgund, Sanguinetti ; *Secrétaires :* MM. Chérasse, Halbout (Emile-Pierre), Voilquin [9 avril 1964] (p. 698).

Sont nommés membres :

MM. Aillières (d'), Béchard (Paul), Bénard (Jean), Bérard, Bignon, Bourgeois (Lucien), Bourgoin, Bourgund, Brugerolle, Buot (Henri), Cachat, Cance, Carlier, Chambrun (de), Chérasse, Christiaens, Clostermann, Dussarthou, Duterne, Fiévez, Forest, Fric, Gernez, Girard, Grimaud, Guyot (Marcel), Halbout (Emile-Pierre), Hébert (Jacques), Jamot, Jarrot, Karcher, Leduc (René), Le Goasguen, Le Theule, Longequeue, Luciani, Manceau, Montalat, Moynet, Pavot, Philippe, Pimont, Rey (Henry), Rivière (Paul), Rocher (Bernard), Rossi, Sanguinetti, Schmittlein, Teariki, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Tirefort, Tricon, Van Haecke, Vial-Massat, Voilquin [7 avril 1965] (p. 632).

MM. Drouot-L'Hermine [9 avril 1965] (p. 748), Gosnat [3 juin 1965] (p. 1808), Manceau [5 octobre 1965] (p. 3338).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Karcher [25 mai 1965] (p. 1547), Manceau [3 juin 1965] (p. 1808), Gosnat [5 octobre 1965] (p. 3338).

Bureau.

Président : M. Moynet ; *Vice-présidents :* MM. Bignon, Bourgund, Sanguinetti ; *Secrétaires :* MM. Bourgeois, Halbout (Emile-Pierre), Voilquin [7 avril 1965] (p. 635).

Sont nommés membres :

MM. Aillières (d'), Béchard (Paul), Bénard (Jean), Bérard, Bignon, Bourgeois (Lucien), Bourgoin, Bourgund, Brugerolle, Buot (Henri), Cachat, Carlier, Chérasse, Christiaens, Clostermann, Dardé, Drouot-L'Hermine, Duterne, Fiévez, Forest, Fric, Gernez, Girard, Grenet, Grimaud, Guyot (Marcel), Halbout (Emile-Pierre), Hébert (Jacques), Jacquet (Michel), Jarrot, Leduc (René), Le Goasguen, Le Theule, Longequeue, Luciani, Manceau, Montagne (Rémy), Montalat, Moulin (Arthur), Moynet, Pavot, Pimont, Pouyade, Rey (Henry), Richards (Arthur), Rivière (Paul), Rocher (Bernard), Rossi, Schmittlein, Teariki, Tirefort, Tricon, Van Haecke, Vial-Massat, Voilquin [6 avril 1966] (p. 591).

Bureau.

Président : M. Moynet ; *Vice-Présidents :* MM. Bignon, Bourgund, Le Theule ; *Secrétaires :* MM. Bourgeois (Lucien), Halbout (Emile-Pierre), Voilquin [6 avril 1966] (p. 591).

Commission des finances de l'économie et du plan.

Sont nommés membres :

MM. Abelin, Alduy, Anthonioz, Bailly, Ballanger (Robert), Bas, Baudis, Beauguitte (André), Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Bonnet (Georges), Bourges, Catroux, Cerneau, Chandernagor, Chapalain, Charbonnel, Charret (Edouard), Charvet, Chauvet, Chaze, Denvers, Duffaut (Henri), Duhamel, Ebrard (Guy), Fil, Fossé, Fraissinette (de), Germain (Hubert), Godefroy, Jaillon, Lacoste (Robert), Lamps, Larue (Tony), Laurin, Lejeune (Max), Lepeu, Nungesser, Palewski (Jean-Paul), Paquet, Prioux, Ramette, Raulet, Regaudie, Rieubon, Rivain, Roux, Ruais, Sabatier, Salle, Sanson, Souchal, Spénale, Taittinger (Jean), Tinguy (de), Vallon (Louis), Vivien, Voisin, Weinman [12 décembre 1962] (p. 32).

Bureau.

Président : M. Jean-Paul Palewski ; *Vice-présidents :* MM. Boisdé, Rivain, Sanson ; *Secrétaires :* MM. Voisin, Weinman ; *Rapporteur général :* M. Vallon [12 décembre 1962] (p. 34).

Sont nommés membres :

MM. Abelin, Alduy, Anthonioz, Bailly, Ballanger (Robert), Bas (Pierre), Baudis, Beauguitte (André), Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Bonnet (Georges), Bourges, Catroux, Cerneau, Chandernagor, Chapalain, Charbonnel, Charret (Edouard), Chauvet, Chaze, Denvers, Duffaut (Henri), Duhamel, Ebrard (Guy), Fil, Fossé, Fraissinette (de), Germain (Hubert), Godefroy, Grimaud, Jaillon, Lacoste (Robert), Lamps, Larue (Tony), Laurin, Lejeune (Max), Lepeu, Nungesser, Palewski (Jean-Paul), Paquet, Prioux, Ramette (Arthur), Raulet, Regaudie, Rieubon, Rivain, Roux, Ruais, Sabatier, Sallé (Louis), Sanson, Souchal,

Spénale, Taittinger, Tinguy (de), Vallon (Louis), Vivien, Voisin, Weinman [3 mai 1963] (p. 2755).

MM. Henri Rey [21 mai 1963] (p. 3011), Souchal [21 juin 1963] (p. 3690), Icart [24 octobre 1963] (p. 5558).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Henry Rey [20 juin 1963] (p. 3640), Grimaud [24 octobre 1963] (p. 5558).

Bureau.

Président : M. Palewski (Jean-Paul) ; *Rapporteur général :* M. Vallon (Louis) ; *Vice-Présidents :* MM. Boisdé (Raymond), Rivain, Sanson ; *Secrétaires :* MM. Voisin, Weinman [7 mai 1963] (p. 2775).

Sont nommés membres :

MM. Abelin, Alduy, Anthonioz, Bailly, Bas (Pierre), Baudis, Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Bonnet (Georges), Bourges, Catroux, Cazenave, Cerneau, Chandernagor, Chapalain, Charbonnel, Charret (Edouard), Chauvet, Chaze, Denvers, Duchesne, Duffaut (Henri), Duhamel, Ebrard (Guy), Fossé, Germain (Hubert), Godefroy, Icart, Jaillon, Lacoste (Robert), Lamps, Larue (Tony), Laurin, Lejeune (Max), Lepeu, Nungesser, Palewski (Jean-Paul), Paquet, Prioux, Ramette (Arthur), Raulet, Regaudie, Rieubon, Rivain, Roux, Ruais, Sabatier, Salagnac, Sallé (Louis), Sanson, Souchal, Spénale, Taittinger, Tinguy (de), Vallon (Louis), Vivien, Voisin, Weinman [8 avril 1964] (p. 652).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Salagnac [15 décembre 1964] (p. 6128), Bourges [25 mars 1965] (p. 2367).

Bureau.

Président : M. Palewski (Jean-Paul ; *Rapporteur général :* M. Vallon (Louis) ; *Vice-Présidents :* MM. Boisdé (Raymond), Rivain, Sanson ; *Secrétaires :* MM. Anthonioz, Voisin, Weinman [9 avril 1964] (p. 698).

Sont nommés membres :

MM. Abelin, Alduy, Anthonioz, Bailly, Ballanger (Robert), Bas (Pierre), Baudis, Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Bonnet (Georges), Catroux, Cazenave, Cerneau, Chapalain, Charbonnel, Charret (Edouard), Chauvet, Chaze, Danel, Denvers, Duffaut (Henri), Duhamel, Ebrard (Guy), Fil, Fossé, Germain (Hubert), Godefroy, Icart, Jaillon, Lacoste (Robert), Lamps, Larue (Tony), Laurin, Lejeune (Max), Lepeu, Nungesser, Palewski (Jean-Paul), Paquet, Prioux, Ramette (Arthur), Raulet, Regaudie, Rieubon, Rivain, Roux, Ruais, Sabatier, Sallé (Louis), Sanson, Souchal, Spénale, Taittinger, Tinguy (de), Vallon (Louis), Vivien, Voisin, Weinman [7 avril 1965] (p. 632).

Commissions permanentes.

MM. Poudevigne [7 avril 1965] (p. 634), de Rocca Serra [7 avril 1965] (p. 634), Ansquer [6 mai 1965] (p. 1188), Darchicourt [29 juin 1965] (p. 2765).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Catroux [6 mai 1965] (p. 1188), Spénale [29 juin 1965] (p. 2765).

Bureau.

Président : M. Palewski (Jean-Paul) ; *Rapporteur général :* M. Vallon (Louis) ; *Vice-Présidents :* MM. Boisdé (Raymond), Rivain, Ruais ; *Secrétaires :* MM. Anthonioz, Voisin, Weinman [7 avril 1965] (p. 635).

Sont nommés membres :

MM. Abelin, Alduy, Ansquer, Anthonioz, Bailly, Ballanger (Robert), Bas (Pierre), Baudis, Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Bonnet (Georges), Cazenave, Cerneau, Chapalain, Charret (Edouard), Chauvet, Chaze, Danel, Darchicourt, Denvers, Duffaut (Henri), Duhamel, Dusseaulx, Ebrard (Guy), Fil, Germain (Hubert), Godefroy, Icart, Jaillon, Lacoste (Robert), Lamps, Larue (Tony), Laurin, Lejeune (Max), Lepeu, Marcenet, Palewski (Jean-Paul), Paquet, Poirier, Prioux, Ramette (Arthur), Raulet, Regaudie, Rieubon, Rivain, Roux, Ruais, Sabatier, Sallé (Louis), Sanson, Souchal, Taittinger, Tinguy (de), Vallon (Louis), Vivien, Voisin, Weinman [6 avril 1966] (p. 591).

MM. Poudevigne, de Rocca Serra [6 avril 1966] (p. 592).

Bureau.

Président : M. Palewski (Jean-Paul) ; *Rapporteur général :* M. Vallon (Louis) ; *Vice-Présidents :* MM. Boisdé (Raymond), Rivain, Ruais ; *Secrétaires :* MM. Anthonioz, Voisin, Weinman [6 avril 1966] (p. 591).

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Sont nommés membres :

MM. Barbet (Raymond), Bécue, Bérard, Bricout, Brugière, Bustin, Caill (Antoine), Capitant, Clerget, Coste-Floret (Paul), Dejean,

Commissions permanentes.

Delachenal, Dubuis, Dusseaulx, Duvillard, Fanton, Feuillard, Garcin, Grailly (de), Guillermin, Mme Hauteclocque (de), MM. Hersant, Hoguet, Houël, Julien, Karcher, Krieg, Lamarque-Cando, Laurent (Marceau), Lavigne, Le Gallo, Le Goasguen, Lenormand (Maurice), L'Huillier (Waldeck), Macé (Gabriel), Marcellin, Massot, Mer, Millot (Jacques), Mitterrand, Mohamed (Ahmed), Neuwirth, Pasquini, Peretti, Perrot, Pic, Pleven (René), Rives-Henrys, Rivière (Paul), Sablé, Sagette, Tomasini, Var, Vauthier, Véry (Emmanuel), Zimmermann, Zuccarelli [12 décembre 1962] (p. 32).

MM. Palmero [12 décembre 1962] (p. 34), Collette [21 décembre 1962] (p. 192), Baudouin, Brousset, Girard, Gorge, Lecornu, Moussa, Pezout, Rocher, Trémollières, Tricon [18 janvier 1963] (p. 1160).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Pasquini [18 décembre 1962](p. 147), Le Goasguen [9 janvier 1963] (p. 459), Dusseaulx [17 janvier 1963] (p. 1066), Duvillard, Clerget, Guillermin, Mer, Paul Rivière, Karcher, Sagette, Tomasini, Perrot, Bécue [18 janvier 1963] (p. 1160), Jacques Millot (décédé), Brugière (décédé).

Bureau.

Président : M. Capitant ; *Vice-Présidents :* MM. Delachenal, Lavigne, Zimmermann ; *Secrétaires :* MM. Hoguet, Macé, Palmero [12 décembre 1962] (p. 34).

Sont nommés membres :

MM. Barbet (Raymond), Baudouin, Bérard, Bernard, Bleuse, Boulay, Bricout, Brousset, Bustin, Caill (Antoine), Capitant, Collette, Coste-Floret (Paul), Dejean, Delachenal, Dubuis, Fanton, Feuillard, Garcin, Gorge (Albert), Grailly (de), Mme Hauteclocque (de), MM. Héder, Hersant, Hoguet, Houël, Julien, Krieg, Lamarque-Cando, Lavigne, Le Gallo, Lenormand (Maurice), L'Huillier (Waldeck), Loste, Massot, Mitterrand, Mohamed (Ahmed), Moussa (Ahmed-Idriss), Neuwirth, Peretti, Pezout, Pleven (René), Rives-Henrys, Rocher (Bernard), Sablé, Trémollières, Tricon, Var, Véry (Emmanuel), Zimmermann, Zuccarelli [3 mai 1963](p. 2755).

MM. Palmero [7 mai 1963] (p. 2775), Duvillard, Flornoy, Fric, Paul Ribière, Tomasini, [12 juin 1963] (p. 3319), Mme Launay [19 juin 1963] (p. 3578), M. Le Tac [28 novembre 1963] (p. 7555).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Peretti [19 juin 1963] (p. 3578), Fric, et René Ribière [21 juin 1963](p. 3690), MM. Duvillard, Flornoy, Mme Launay, M. Tomasini [25 juin 1963] (p. 3711), M. Tricon [9 octobre 1963] (p. 5107).

Bureau.

Président : M. Capitant ; *Vice-Présidents :* MM. Delachenal, Lavigne, Zimmermann ; *Secrétaires :* MM. Feuillard, Hoguet, Palmero [7 mai 1963] (p. 2775).

Sont nommés membres :

MM. Ballanger (Robert), Barbet (Raymond), Baudouin, Bérard, Bleuse, Boulay, Bricout, Brousset, Bustin, Caill (Antoine), Capitant, Collette, Coste-Floret (Paul), Dejean, Delachenal, Deliaune, Dubuis, Fanton, Feuillard, Garcin, Gorge (Albert), Grailly (de), Grussenmeyer, Héder, Hersant, Hoguet, Julien, Krieg, La Combe, Lamarque-Cando, Lavigne, Le Gallo, Le Tac, L'Huillier (Waldeck), Loste, Massol, Mitterrand, Mohamed (Ahmed), Montagne (Rémy), Moussa (Ahmed-Idriss), Neuwirth, Peretti, Pezout, Pleven (René), Poulpiquet (de), Rabourdin, Rives-Henrys, Rocher (Bernard), Sablé, Trémollières, Var, Véry (Emmanuel), Zimmermann, Zuccarelli [8 avril 1964] (p. 652).

M. Palmero [9 avril 1964] (p. 698), Mme de Hauteclocque, M. Quentier [29 avril 1964] (p. 1029), MM. Le Douarec [30 avril 1964] (p. 1055), Bernard [5 mai 1964] (p. 1086), de Préaumont [27 mai 1964] (p. 1443), Pasquini [10 juin 1964] (p. 1803). Loste [11 juin 1964] (p. 1847), Roch Pidjot [2 octobre 1964] (p. 2901), Moussa (Ahmed-Idriss) [2 octobre 1964] (p. 2901), Neuwirth [20 octobre 1964) (p. 3437), Duvillard [2 décembre 1964] (p. 5810).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Loste, Neuwirth [29 avril 1964] (p. 1029), Julien [21 mai 1964] (p. 1322), Deliaune [27 mai 1964] (p. 1443), Quentier [9 juin 1964] (p. 1742), Moussa (Ahmed) [10 juin 1964] (p. 1803), Pasquini [2 octobre 1964] (p. 2901), Mme de Hauteclocque [20 octobre 1964] (p. 3437), MM. de Préaumont [24 novembre 1964] (p. 5571), Le Gallo [20 février 1965] (p. 1456).

Bureau.

Président : M. Capitant ; *Vice-Présidents :* MM. Delachenal, Lavigne, Zimmermann ; *Secrétaires* · MM. Feuillard, Hoguet, Palmero [9 avril 1964] (p. 698).

Sont nommés membres :

MM. Barbet (Raymond), Barrot (Noël), Baudouin, Bernard, Boulay, Bricout, Brousset, Bustin, Caill (Antoine), Capitant, Chandernagor, Collette, Coste-Floret (Paul), Dejean, Delachenal, Dubuis, Ducoloné, Fanton, Feuillard, Garcin, Germain (Georges), Gorge (Albert), Grailly (de), Guéna, Héder, Hersant, Hoguet, Krieg, La Combe, Lamarque-Cando, Lavigne, Le Douarec (François), Le Tac, L'Huillier (Waldeck), Loste, Massot, Mitterrand, Mohamed (Ahmed), Montagne (Rémy), Moussa (Ahmed-Idriss), Neuwirth, Peretti, Perrin (Joseph), Pezout, Pic, Pidjot, Pleven (René), Quentier, Richards (Arthur), Rives-Henrys, Sablé, Thillard, Trémollières, Var, Véry (Emmanuel), Zimmermann, Zuccarelli [7 avril 1965] (p. 632).

MM. Palmero [7 avril 1965] (p. 634), Spénale [29 juin 1965] (p. 2765).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Germain (Georges) [29 juin 1965] (p. 2765), Sablé [17 novembre 1965] (p. 4725).

Bureau.

Président : M. Capitant ; *Vice-Présidents :* MM. Delachenal, Lavigne, Zimmermann ; *Secrétaires :* MM. Feuillard, Hoguet, Palmero [7 avril 1965] (p. 635).

Sont nommés membres :

MM. Barbet (Raymond), Barrot (Noël), Baudouin, Bernard, Boulay, Bricout, Brousset, Bustin, Caill (Antoine), Cance, Capitant, Chandernagor, Collette, Coste-Floret (Paul), Danilo, Dejean, Delachenal, Dubuis, Ducoloné, Fanton, Feuillard, Fossé, Garcin, Gorge (Albert), Grailly (de), Grussenmeyer, Héder, Hersant, Hoguet, Ithurbide, Krieg, La Combe, Lamarque-Cando, Lavigne, Le Douarec (François), L'Huillier (Waldeck), Loste, Massot, Mitterrand, Mohamed (Ahmed), Moussa (Ahmed-Idriss), Neuwirth, Noël (Gilbert), Peretti, Pezout, Pic, Pidjot, Pleven (René), Quentier, Rives-Henrys, Sagette, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Var, Véry (Emmanuel), Zimmermann, Zuccarelli [6 avril 1966] (p. 592).

MM. Bleuse, Palmero [6 avril 1966] (p. 592), Pflimlin [3 octobre 1966] (p. 3063), Pernock [6 octobre 1966] (p. 3193).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Barrot [9 juin 1966] (p. 4629), Véry [22 juin 1966] (p. 5113).

Bureau.

Président : M. Capitant ; *Vice-Présidents :* MM. Delachenal, Lavigne, Zimmermann ; *Secrétaires :* MM. Feuillard, Hoguet, Palmero [6 avril 1966] (p. 591).

Commissions permanentes.

Commission de la production et des échanges.

Sont nommés membres :

MM. Aizier, Augier, Balmigère, Barberot, Bardet (Maurice), Bayle, Bayou (Raoul), Becker, Bernard, Berthouin, Blancho, Boscary-Monsservin, Bourdellès, Bourgeois (Georges), Bousseau, Bouthière, Brettes, Briot, Calméjane, Carter, Catalifaud, Catry, Cermolacce, Charié, Christiaens, Collette, Commenay, Corniglion-Molinier, Couillet, Damette, Danel, Danilo, Delorme, Denis (Bertrand), Desouches, Duchesne, Dumortier, Duperier, Durlot, Fabre (Robert), Fouchier, Fourvel, Gamel, Gaudin, Cauthier, Germain (Charles), Goemaere, Grenet, Grussenmeyer, Halbout (André), Halgouët (du), Hauret, Heitz, Hinsberger, Houcke, Jacquet (Michel), Kaspereit, Kroepfle, Lainé (Jean), Lalle, Lapeyrusse, Le Bault de la Morinière, Le Guen, Le Lann, Lemaire, Lemarchand, Lepourry, Litoux, Lolive, Loustau, Maillot, Malleville, Marquant-Gairard, Martel, Masse (Jean), Matalon, Méhaignerie, Milhau (Lucien), Miossec, Montel (Eugène), Morisse, Morlevat, Orvoën, Perrin (François) ; Pezé, Philibert, Pierrebourg (de), Pillet, Planeix, Poncelet, Ponseillé, Poulpiquet (de), Mme Prin, MM. Renouard, Rey (André), Rey (Henri), Richet, Risbourg, Ritter, Rivière (Joseph), Roucaute (Roger), Ruffe, Salagnac, Sauzedde, Schaff, Schloesing, Sesmaisons (de), Thillard, Toury, Voyer, Wagner, Ziller [12 décembre 1962] (p. 32).

MM. Cornut-Gentille, Hunault, Royer [12 décembre 1962] (p. 34), Pasquini [19 décembre 1962] (p. 176), Becue, Clerget, Ducap, Duvillard, Rousselot [18 janvier 1963] (p. 1160).

Cesse d'appartenir à cette Commission : M. Collette [20 décembre 1962] (p. 186).

Bureau.

Président : M. Lemaire ; *Vice-Présidents :* MM. Briot, Catalifaud, Lalle, Pezé ; *Secrétaires :* MM. Bertrand Denis, Hauret, Poncelet, Richet [12 décembre 1962] (p. 34).

Sont nommés membres :

MM. Aizier, Augier, Barberot, Bardet (Mau-

Commissions permanentes.

rice), Bayle, Bayou (Raoul), Becker, Bécue, Berthouin, Blancho, Boisson, Boscary-Monsservin, Bourdellès, Bourgeois (Georges), Bousseau, Bouthière, Brettes, Briot, Calméjane, Carter, Catalifaud, Catry, Cermolacce, Charié, Christiaens, Clerget, Commenay, Corniglion-Molinier, Couillet, Couzinet, Damette, Danilo, Denis (Bertrand), Desouches, Ducap, Duchesne, Dumortier, Duperier, Durlot, Duvillard, Fabre (Robert), Fouchier, Fourvel, Gamel, Gaudin, Gauthier, Germain (Charles), Goemaere, Grenet, Grussenmeyer, Halbout (André), Halgouët (du), Hauret, Heitz, Hinsberger, Houcke, Jacquet (Michel), Kaspereit, Kroepflé, Lainé (Jean), Lalle, Lapeyrusse, Lathière, Le Bault de la Morinière, Lecornu, Le Guen, Le Lann, Lemaire, Lemarchand, Lepourry, Litoux, Lolive, Loustau, Maillot, Malleville, Marquand-Gairard, Martel, Masse (Jean), Matalon, Méhaignerie, Milhau (Lucien), Miossec, Montel (Eugène), Morlevat, Orvoën, Pasquini, Perrin (François), Pezé, Philibert, Pierrebourg (de), Pillet, Planeix, Poncelet, Ponseillé, Poulpiquet (de), Mme Prin, MM. Renouard, Rey (André), Richet, Risbourg, Ritter, Rivière (Joseph), Roucaute (Roger), Rousselot, Ruffe, Salagnac, Sauzedde, Schaff, Schloesing, Schwartz, Sesmaisons (de), Thillard, Toury, Voyer, Wagner, Ziller [3 mai 1963] (p. 2755).

MM. Cornut - Gentille, Hunault, Royer [7 mai 1963] (p. 2775), Charvet [22 mai 1963] (p. 3031), Barrière [6 juin 1963] (p. 3206), Morisse [18 juin 1963] (p. 3528), Balmigère [25 juin 1963] (p. 3711), Duvillard [26 juin 1963] (p. 3736), Aymé [3 octobre 1963] (p. 5021), Ansquer [4 novembre 1963] (p. 6345).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Corniglion-Molinier (décédé), Michel Jacquet [22 mai 1963] (p. 3031), de Pierrebourg [6 juin 1963] (p. 3206), Duvillard [11 juin 1963] (p. 3283), Augier (décédé), Becker [4 novembre 1963] (p. 6345).

Bureau.

Président : M. Lemaire ; *Vice-Présidents :* MM. Briot, Catalifaud, Lalle, Pezé ; *Secrétaires :* MM. Bertrand Denis, Hauret, Poncelet, Richet [7 mai 1963] (p. 2775).

Sont nommés membres :

MM. Aizier, Ansquer, Ayme, Balmigère, Barberot, Bardet (Maurice), Barrière, Bayle, Bayou (Raoul), Bécue, Bernard, Berthouin, Blancho, Boisson, Boscary-Monsservin, Bourdellès, Bourgeois (Georges), Bousseau, Bouthière, Brettes, Briot, Calméjane, Carter, Catalifaud, Catry, Cermolacce, Charié, Charvet, Clerget, Commenay, Couillet, Couzinet, Damette, Danilo, Dassié, Denis (Bertrand), Desouches, Ducap, Dumortier, Duperier, Durlot, Dusseaulx, Duvillard, Fabre (Robert), Fouchier, Fourvel, Gamel, Gaudin, Gauthier, Germain (Charles), Goemaere, Grenet, Halbout (André), Halgouët (du), Hauret, Heitz, Hinsberger, Houcke, Houël, Kaspereit, Kroepflé, Lainé (Jean), Lalle, Lapeyrusse, Lathière, Le Bault de la Morinière, Lecornu, Le Guen, Le Lann, Lemaire, Lemarchand, Lepourry, Litoux, Lolive, Loustau, Maillot, Malleville, Martel, Masse (Jean), Matalon, Méhaignerie, Milhau (Lucien), Miossec, Montel (Eugène), Morisse, Morlevat, Orvoën, Pasquini, Perrin (François), Pezé, Philibert, Pillet, Planeix, Poncelet, Ponseillé, Mme Prin, MM. Raffier, Renouard, Rey (André), Richet, Risbourg, Ritter, Rivière (Joseph), Roucaute (Roger), Rousselot, Ruffe, Sauzedde, Schaff, Schloesing, Schwartz, Sesmaisons (de), Thillard, Toury, Voyer, Wagner, Ziller [8 avril 1964] (p. 652).

MM. Cornut - Gentille, Hunault, Royer [9 avril 1964] (p. 698), Orabona [28 avril 1964] (p. 988), Julien [22 mai 1964] (p. 1371), Pasquini [2 octobre 1964] (p. 2901), Cattin-Bazin 2 octobre 1964] (p. 2901).

Cessent d'appartenir à cette Commission :

MM. Bernard [16 avril 1964] (p. 803), Pasquini [9 juin 1964] (p. 1742), François Perrin [2 octobre 1964] (p. 2901), Duvillard [1er décembre 1964] (p. 5752).

Bureau.

Président : M. Lemaire ; *Vice-Présidents :* MM. Briot, Catalifaud, Lalle, Pezé ; *Secrétaires :* MM. Bécue, Denis (Bertrand), Hauret, Poncelet [9 avril 1964] (p. 698).

Sont nommés membres :

MM. Aizier, Ansquer, Ayme, Balmigère, Barberot, Bardet (Maurice), Barrière, Bayle, Bayou (Raoul), Bécue, Berthouin, Blancho, Boisson, Boscary-Monsservin, Bourdellès, Bourgeois (Georges), Bousseau, Bouthière, Brettes, Briot, Calméjane, Carter, Catalifaud, Catry, Cattin-Bazin, Cermolacce, Charié, Charvet, Clerget, Commenay, Couillet, Couzinet, Damette, Danilo, Dassié, Denis (Bertrand), Desouches, Ducap, Dumortier, Duperier, Durlot, Dusseaulx, Duvillard, Fabre (Robert), Fouchier, Fourvel, Gamel, Gaudin, Gauthier, Germain (Charles), Goemaere, Grenet, Halbout (André), Halgouët (du), Hauret, Heitz, Hins-

berger, Hoffer, Houcke, Houël, Julien, Kaspereit, Kroepflé, Lainé (Jean), Lalle, Lapeyrusse, Lathière, Le Bault de la Morinière, Lecornu, Le Guen, le Lann, Lemaire, Lemarchand, Lepourry, Litoux, Lolive, Loustau, Maillot, Malleville, Martel, Masse (Jean), Méhaignerie, Milhau (Lucien), Miossec, Montel (Eugène), Morisse, Morlevat, Orabona, Or, voën, Pasquini, Pezé, Philibert, Picquot, Pillet, Planeix, Poncelet, Ponseillé, Mme Prin, MM. Raffier, Renouard, Rey (André), Richet, Risbourg, Ritter, Rivière (Joseph), Roucaute (Roger), Rousselot, Ruffe, Sauzedde, Schaff, Schloesing, Schwartz, Sesmaisons (de), Toury, Voyer, Wagner, Ziller [7 avril 1965] (p. 632).

MM. Hunault, Royer, Vauthier [7 avril 1965] (p. 634), Grussenmeyer [6 mai 1965] (p. 1188), de Poulpiquet [17 juin 1965] (p. 2224).

Cessent d'appartenir à cette commission :

MM. Ansquer [6 mai 1965] (p. 1188), Dusseaulx [17 juin 1965] (p. 2224).

Bureau.

Président : M. Lemaire ; *Vice-Présidents :* MM. Briot, Catalifaud, Lalle, Pezé ; *Secrétaires :* MM. Bécue, Denis (Bertrand), Hauret, Lathière [7 avril 1965] (p. 635).

Sont nommés membres :

MM. Aizier, Ayme, Balmigère, Barberot, Bardet (Maurice), Barrière, Bayle, Bayou (Raoul), Bécue, Berthouin, Blancho, Boisson, Boscary-Monsservin, Bourdellès, Bourgeois (Georges), Bousseau, Bouthière, Brettes, Briot, Calméjane, Carter, Catalifaud, Catry, Cattin-Bazin, Cermolacce, Charié, Charvet, Clerget, Commenay, Couillet, Couzinet, Damette, Dassié, Denis (Bertrand), Desouches, Ducap, Dumortier, Duperier, Durlot, Duvillard, Fabre (Robert), Fouchier, Fourvel, Gaudin, Gauthier, Germain (Georges), Goemaere, Halbout (André), Halgouët (du), Hauret, Heitz, Hinsberger, Hoffer, Houcke, Houël, Julien, Karcher, Kaspereit, Kroepflé, Lainé (Jean), Lalle, Lapeyrusse, Le Bault de la Morinière, Lecornu, Le Gueu, Le Lann, Lemaire, Lemarchand, Lepourry, Litoux, Lolive, Loustau, Maillot, Malleville, Martel, Masse (Jean), Méhaignerie, Milhau (Lucien), Miossec, Morisse, Morlevat, Orabona, Orvoën, Pasquini, Pezé, Philibert, Picquot, Pillet, Planeix, Plantain, Poncelet, Ponseillé, Poulpiquet (de), Mme Prin, MM. Raffier, Renouard, Rey (André), Richet, Risbourg, Ritter, Rivière (Joseph), Roucaute (Roger), Rousselot, Ruffe, Sauzedde, Schaff, Schloesing, Schwartz, Secheer, Sers, Thillard, Toury, Voyer, Wagner, Ziller [6 avril 1966] (p. 592).

MM. Chedru, Hunault, Royer, Valentin (Jean) [6 avril 1966] (p. 592).

Cesse d'appartenir à cette Commission :

M. Lapeyrusse [16 juin 1966] (p. 4847).

Bureau.

Président : M. Lemaire ; *Vice-Présidents :* MM. Briot, Catalifaud, Lalle, Pezé ; *Secrétaires :* MM. Bayle, Bécue, Denis (Bertrand), Poncelet [6 avril 1966] (p. 591).

COMMISSIONS SPÉCIALES.

I. — DEMANDES DE CONSTITUTION

1. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à la construction d'immeubles à usage d'habitation et aux sociétés immobilières d'acquisition ou de construction (n° 60) [4 janvier 1963] (p. 211).

Nomination des membres de cette Commission [8 janvier 1963] (p. 354).

2. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi relative aux filiales d'entreprises publiques (n° 199) [30 avril 1963] (p. 2718).

Absence d'opposition à cette demande [7 mai 1963] (p. 2770).

Nomination des membres de cette Commission [14 mai 1963] (p. 2906).

3. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen du projet de loi pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises (n° 213) [30 avril 1963] (p. 2718).

Discussion sur la nomination de cette Commission spéciale [9 mai 1963] (p. 2809). Entendus : MM. Lemaire, *Président de la Commission de la production et des échanges*, Cazenave.

Adoption au scrutin (p. 2810). Liste des votants (p. 2845).

Nomination des membres de cette Commission [14 mai 1963] (p. 2906).

4. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi tendant à définir les principes et les modalités de l'économie contractuelle en agriculture (n° 281) [6 juin 1963] (p. 3191).

Commissions spéciales.

Nomination des membres de cette Commission [11 juin 1963] (p. 3283).

5. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen du projet de loi instituant le bail à construction et relatif aux opérations d'urbanisation [4 juin 1964] (p. 1638).

Opposition de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [5 juin 1964] (p. 1679).

Discussion sur la nomination de cette Commission spéciale [11 juin 1964] (p. 1816, 1817). Entendus : MM. Lavigne, Abelin, Lemaire, de Tinguy.

Rejet au scrutin (p. 1817). Liste des votants (p. 1831).

6. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen des propositions de loi de M. Hersant concernant la législation de l'assurance automobile [8 octobre 1964] (p. 3013).

Opposition du Gouvernement [8 octobre 1964] (p. 3044).

Discussion sur la nomination de cette Commission spéciale [3 décembre 1964] (p. 5820 à 5822). Entendus : MM. Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques*, Hersant et Laurin (p. 5822).

Rejet de la demande de constitution (p. 5822).

7. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif au recrutement en vue de l'accomplissement du service national [4 mai 1965] (p. 1082).

Opposition du Premier Ministre et du Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées [5 mai 1965] (p. 1116).

Discussion sur la nomination de cette Commission spéciale [6 mai 1965] (p. 1178, 1179). Entendus : MM. Messmer, *Ministre des Armées*, Moynet, Cazenave.

Rejet au scrutin (p. 1179). Liste des votants (p. 1207).

8. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Baudis et plusieurs de ses collègues tendant à faciliter l'évaluation en vue de leur indemnisation des dommages subis par les Français rapatriés d'outre-mer [30 juin 1965] (p. 2772).

Opposition de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [30 juin 1965] (p. 2781).

Discussion sur la nomination de cette Commission spéciale [5 octobre 1965] (p. 3322). Entendus : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles*, Abelin, Baudis, Coste-Floret, Alduy, Ducos.

Adoption au scrutin (p. 3324). Liste des votants (p. 3341). Nomination des membres de cette Commission [8 octobre 1965] (p. 3452).

9. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Paul Coste-Floret et plusieurs de ses collègues tendant à assurer l'objectivité de l'Office de radiodiffusion-télévision française [2 avril 1966] (p. 520).

Opposition de la Commission des lois constitutionnelles [6 avril 1966] (p. 587). Opposition du Gouvernement [6 avril 1966] (p. 589).

Discussion sur la nomination de cette Commission spéciale [21 avril 1966] (p. 849). Entendus : MM. Le Gall, *Président de la Commission des affaires culturelles*, Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances*, Chazalon, le Président.

Rejet au scrutin (p. 849). Liste des votants (p. 865).

10. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Neuwirth tendant à modifier les articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1920 (art. L 648 et L 649 du Code de santé publique) concernant la prophylaxie anticonceptionnelle [10 juin 1966] (p. 1823).

Nomination des membres de cette Commission [14 juin 1966] (p. 2038).

11. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif aux communautés urbaines [23 juin 1966] (p. 2303).

Opposition de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [24 juin 1966] (p. 2336).

Discussion sur la nomination de cette Commission spéciale [29 juin 1966] (p. 2455, 2456). Entendus : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République*, Jaillon, Roger Frey, *Ministre de l'Intérieur*, le Président.

Rejet au scrutin (p. 2456). Liste des votants (p. 2463).

12. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Cassagne et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles L 332 et L 334 du Code de la sécurité sociale pour permettre à certains travailleurs chargés de travaux pénibles de prendre leur retraite avant 60 ans [18 novembre 1966] (p. 4703).

Opposition de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales [22 novembre 1966] (p. 4715).

Discussion sur la nomination de cette Commission spéciale [29 novembre 1966] (p. 5030 et 5031). Entendus : MM. Le Gall, *Président de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales*, Darchicourt, *le Président.*

Nomination des membres de cette Commission [2 décembre 1966] (p. 5245).

13. — Demande de constitution d'une Commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Paul Coste-Floret et plusieurs de ses collègues portant amnistie totale des infractions commises à l'occasion de faits en relation avec les événements d'Algérie [6 décembre 1966] (p. 5287).

Opposition de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [7 décembre 1966] (p. 5325).

Discussion sur la nomination de cette Commission spéciale [13 décembre 1966] (p. 5454 et 5455). Entendus : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République*, Dubuis, Neuwirth, *le Président.*

Rejet au scrutin (p. 5455). Liste des votants (p. 5462 et 5463).

II. — COMPOSITION ET BUREAU

Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la construction d'immeubles à usage d'habitation et aux sociétés immobilières d'acquisition ou de construction (n° 60).

Membres.

MM. Aizier, Ballanger, Boscher, Carter, Cassagne, de Chambrun, Chapalain, Dalainzy, Daviaud, Denvers, Desouches, Dumortier, Durlot, Evrard, Fanton, Fossé, Hinsberger, Hoffer, Larue, Laurin, Lavigne, L'Huillier, Lolive, Marcenet, Pillot, Rivain, Schaff, Terré, de Tinguy, Wagner [8 janvier 1963] (p. 354).

Bureau.

Président : M. Terré ; *Vice-Président :* M. Wagner ; *Secrétaire :* M. Denvers [9 janvier 1963] (p. 460).

Commissions spéciales.

Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi relative aux filiales d'entreprises publiques (n° 199).

Membres.

MM. Bailly, Christian Bonnet, Calméjane, Charbonnel, Darchicourt, Degraeve, Pierre Didier, Henri Duffaut, Duperier, Guy Ebrard, Robert Fabre, Fiévez, Garcin, Grimaud, Lamps, Tony Larue, Lepeu, Marcenet, Matalon, Paquet, Pezé, Poncelet, Rabourdin, Ribadeau-Dumas, Ruais, Sallenave, de Tinguy, Vanier, Weinman, Zuccarelli [14 mai 1963] (p. 2906).

Bureau.

Président : M. Pezé ; *Vice-Président :* M. Calméjane ; *Secrétaire :* M. Degraeve [16 mai 1963] (p. 2938).

Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises (n° 213).

Membres.

MM. Aillières (d'), Berger, Berthoin, Briot, Catalifaud, Cazenave, Gaudin, Marcel Guyot, Hoffer (1), Hostier, Jaillon, Jarrot (1), Karcher, Lamarque-Cando, Lathière, Cherasse, Collette, Commenay, Dejean, Delong, Duchesne, Meunier, Pleven, Radius, Regaudie, Rivain, Ruffe, Tomasini (2), Voisin, Zuccarelli [14 mai 1963] (p. 2906).

Bureau.

Président : M. Radius ; *Vice-Président :* M. Cazenave ; *Secrétaire :* M. Commenay [16 mai 1963] (p. 2938).

Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi de M. Bricout et plusieurs de ses collègues tendant à définir les principes et les modalités de l'économie contractuelle en agriculture (n° 281).

(1) Remplacés par MM. Becker et Bousseau [7 juin 1963] (p. 3258).

(2) Remplacé par M. Sagette [17 mai 1963] (p. 2994).

Commissions spéciales.

Membres.

MM. Ansquer, Barniaudy, Bécue, Bordage, Bourdellès, Bousseau, Bricout, Charvet, Chaze, Chérasse, Delachenal, Gaudin, Gauthier, Godefroy, Heitz, Julien, Juskiewenski, Lalle (1), Lathière, Loustau, Arthur Moulin, Mme Ploux, MM. Poncelet, Regaudie, Risbourg, Rivain, Rousselot, Ruffe, Spénale, Tourné [11 juin 1963] (p. 3283).

Bureau.

Président : M. Godefroy ; *Vice-Président :* M. Gauthier ; *Secrétaire :* M. Delachenal [12 juin 1963] (p. 3320).

Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi de M. Baudis et plusieurs de ses collègues tendant à faciliter l'évaluation, en vue de leur indemnisation, des dommages subis par les Français rapatriés d'outre-mer en cas de spoliation et de perte définitivement établies des biens leur appartenant (n° 1516).

Membres.

MM. Alduy, Baudis, Bayou, Bricout, Brousset, Coste-Floret (Paul), Dejean, Doize, Duchesne (2), Duffaut (Henri), Duvillard, Fanton, Fil, Fric, Gorge (Albert), Houël, Icart, Julien, Krieg, Lamps, Lavigne, Lemarchand, Marcenet, Peretti, Ponseillé, Quentier, Rabourdin, Rocher, Sallenave, Tomasini [8 octobre 1965] (p. 3452).

M. Boidé est nommé membre en remplacement de M. Duchesne, décédé [3 mai 1966] (p. 1068).

Bureau.

Président : M. Duchesne (3) ; *Vice-Président : M.* Duvillard ; *Secrétaire :* M. Krieg [12 octobre 1965] (p. 3562).

M. Icart est nommé Président en remplacement de M. Duchesne, décédé [6 mai 1966] (p. 1150).

Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi tendant à modifier les articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1920 (art. L 648 et L 649 du Code de la santé publique), concernant la prophylaxie anticonceptionnelle (n° 1870).

Membres.

MM. Berger, Bernasconi, Bizet, Bousseau, Boutard, Cassagne, Charret (Edouard), Dedes souscripteurs sur les opérations de conswenski, Labéguerie, Mme Launay, MM. Martin, Mitterrand, Neuwirth, Mme Ploux, MM. de Préaumont (1), Regaudie, Rocher (Bernard), Schnebelen, Servan-Schreiber (Jean-Claude), Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Tomasini (2), Weiman [14 juin 1966] (p. 2038).

M. Ballanger, Mmes Prin et Vaillant-Couturier [15 juin 1966] (p. 2090).

Bureau.

Président : M. Martin ; *Vice-Président :* M. Marcenet ; *Secrétaire :* M. Gasparini [16 juin 1966] (p. 2117).

Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi tendant à modifier les articles L 332 et L 334 du Code de la sécurité sociale pour permettre à certains travailleurs chargés de travaux pénibles de prendre leur retraite avant soixante ans (n° 2157).

Membres.

MM. Ansquer, Barberot (3), Bisson, Boisdé (Raymond), Bousseau, Brousset (4), Caille (René), Carlier, Cassagne, Chapuis, Darchicourt, Derancy, Didier (Pierre), Dupont, Guéna, Hébert (Jacques), Herman, Labéguerie, Mme Launay, MM. Le Gall, Lepage, Marcenet, Ponseillé, Mme Prin, MM. Prunayre, Raust, Ribadeau Dumas, Seramy, Trémollières, Van Haecke [2 décembre 1966] (p. 5245).

M. Gouton [7 décembre 1966] (p. 5354).

Bureau.

Président : M. Neuwirth ; *Vice-Président :* M. Guéna ; *Secrétaire :* Mme Launay.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (C. E. E.). — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 5 ; DOUANES, 2, 3, 8, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 22, 33 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS, 27 (association des Antilles néerlandaises), 28 (association des pays africains et malgache), 31 et 32 (association de la Turquie), 45 (application des traités européens).

(1) Remplacé par M. Boscary-Monsservin [14 juin 1963] (p. 3428).
(2) Remplacé par M. Boisdé [3 mai 1966] (p. 1068).
(3) Remplacé par M. Icart [6 mai 1966] (p. 1150).

(1) Remplacé par M. Marcenet [16 juin 1966] (p. 2117).
(2) Remplacé par Vivien [16 juin 1966] (p. 2117)
(3) Remplacé par M. Chazalon [13 décembre 1966] (p. 5478).
(4) Remplacé par M. Neuwirth [6 décembre 1966] (p. 5288).

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER (C.E.C.A.). — *Voy.* DOUANES, 32, 35, 39.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. — *Voy.* ORGANISMES EUROPÉENS, 2.

COMMUNAUTÉS URBAINES. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 21.

COMMUNES.

— Application des lois d'organisation municipale. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 179.

— Commission chargée de l'étude des problèmes municipaux. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 180.

Voy. aussi : COLLECTIVITÉS LOCALES 3, 4, 6 7, 9 20, 21 24 ; QUESTIONS ORALES (sans débat), n^{os} 179 et 180.

COMMUNES FUSIONNÉES.

— Intégration. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 20.

COMMUNES TOURISTIQUES. — *Voy.* TOURISME, 2 et 3 (Fiscalité).

COMMUNICATIONS DU PREMIER MINISTRE.

— sur le vote de l'ensemble de la première partie de la loi de finances [11 décembre 1962] (p. 24) ;

— pour demander une réunion de l'Assemblée le jeudi 13 décembre afin d'entendre une déclaration de politique générale du Gouvernement [12 décembre 1962] (p. 31) ;

— pour porter à la connaissance de l'Assemblée que le Gouvernement a décidé de confier à M. Maurice Herzog, député, les fonctions de Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports [27 décembre 1962] (p. 198) ;

— pour demander une réunion de l'Assemblée le mardi 7 mai 1963 afin d'entendre une déclaration sur la politique économique et financière du Gouvernement [3 mai 1963] (p. 2753).

COMORES. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 6, 58.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

— Couverture du risque commercial d'insolvabilité. — *Voy.* BUDGET 1964, 2, art. 18.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

— Accords avec les Messageries maritimes. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 21.

COMPTABLES. — *Voy.* EXPERTS-COMPTABLES.

COMPTABLES PUBLICS.

— Responsabilité pécuniaire. — *Voy.* BUDGET 1963, après art. 55 (p. 1844 et suiv.).

— Prescription des petits reliquats. — *Voy.* BUDGET 1966, 2, art. 17.

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — *Voy.* BUDGET 1966, 1.

CONCHYLICULTEURS. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE AGRICOLE (IV) ; BUDGET 1963, 1, après art. 57 (p. 1850 et suiv.). (Age de la retraite).

CONCIERGES.

— Congés annuels. — *Voy.* IMMEUBLES, 6.

CONCOURS AUX ÉCOLES NATIONALES D'INGÉNIEURS.

— Affectation des droits d'inscription. — *Voy.* BUDGET 1967, 1, art. 63.

CONCURRENCE DÉLOYALE. — *Voy.* BUDGET 1963, 2, art. 2.

Voy. aussi : COMMERCE, 6 et 12 ; DUMPING.

CONDITIONNEMENT.

— Services de contrôle du — dans les D. O. M. — *Voy.* BUDGET 1963, 1, art. 50 (Agriculture).

CONDUITE.

— en état d'ivresse. — *Voy.* CODE DE LA ROUTE, 1.

CONFÉRENCE DE PRESSE DU GÉNÉRAL DE GAULLE.

— du 31 janvier 1964. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 19.

CONFLITS DE LOIS.

— en matière de forme des dispositions testamentaires. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 52.

CONGÉS PAYÉS ANNUELS.

Voy. FONCTIONNAIRES, 13; TRAVAIL (Réglementation du), 3 et 5.

— des concierges. — *Voy.* IMMEUBLES, 6.

— Quatrième semaine. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 46.

CONJOINT SURVIVANT.

— Pension de réversion. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (IV), 14.

CONGO.

— Accord de coopération avec la République du. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 19.

CONGRÈS DU PARLEMENT.

Le 20 décembre 1963, l'Assemblée Nationale et le Sénat, réunis à Versailles conformément à l'article 89 de la Constitution du 4 octobre 1958, ont voté une modification de l'article 28 de cette Constitution (dates des sessions des Assemblées parlementaires) (1).

CONJOINT SURVIVANT.

— Droits successoraux du. — *Voy.* CODE CIVIL, 9, 43.

— Réversion de la rente accordée au mutilé du travail. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (II), 6.

Voy. aussi : SÉCURITÉ SOCIALE (V), 1.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL.

Proposition de loi organique tendant à modifier l'article 4 et à abroger l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, modifiée par l'ordonnance n° 59-223 du 4 février 1959, relatifs aux obligations des membres du Conseil constitutionnel, présentée à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1964 par M. Mitterrand (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 879**.

Voy. aussi CONSTITUTION, 13.
(Contestations électorales).
(Elections générales).

Décisions du Conseil constitutionnel.

1. — Décision sur la conformité à la Constitution de la résolution adoptée le 19 décembre 1963 modifiant les articles 36, 39, 41, 50, 134, 135, 136 et 137 du Règlement de l'Assemblée Nationale [*J. O.* du 29 janvier 1964] (p. 1066), [A. N., 2 avril 1964] (p. 599). Texte de la décision du Conseil constitutionnel (p. 604).

Rectificatif à cette décision aux termes duquel est déclarée conforme à la Constitution la modification apportée par l'article 7 de la résolution du 19 décembre 1963 à l'article 135, alinéa 3 du Règlement.

A la suite de ce rectificatif, cette modification devient immédiatement applicable [*J. O.* du

(1) Voir la table spéciale du Congrès du Parlement à la fin de la présente table.

31 mai 1964] (p. 4644), [A. N., 9 juin 1964] (p. 1700).

2. — Décision sur la conformité à la Constitution de la résolution adoptée le 6 octobre 1964 modifiant les articles 41, 50, 60, 134 et 137 du Règlement de l'Assemblée Nationale [16 octobre 1964] (p. 3377). Texte de la décision du Conseil constitutionnel (*ibid.*).

3. — Décision sur la conformité à la Constitution du projet de loi adopté le 28 juin 1966 modifiant les dispositions de l'article L O 119 du Code électoral relatives à la composition de l'Assemblée Nationale [*J. O.* du 12 juillet 1966] (p. 5974). Texte de la décision du Conseil constitutionnel (*ibid.*), [A. N., 3 octobre 1966] (p. 3055).

4. — Décision sur la conformité à la Constitution du projet de loi adopté le 29 juin 1966 modifiant les dispositions de l'article L O 274 du Code électoral relatives à la composition du Sénat [*J. O.* du 12 juillet 1966] (p. 5974). Texte de la décision du Conseil constitutionnel (*ibid.*), [A. N., 3 octobre 1966] (p. 3055).

Nominations du Conseil constitutionnel.

Nominations.

Nomination de M. Gaston Palewski en remplacement de M. Léon Noël [*J. O.* du 24 février 1965] (p. 1547).

Nomination de M. François Luchaire en remplacement de M. Charles Le Coq de Kerland [*J. O.* du 24 février 1965] (p. 1547).

Nomination de M. Henri Monnet en remplacement de M. Pasteur Valléry-Radot [*J. O.* du 24 février 1965] (p. 1547).

Nomination de M. Gaston Palewski comme Président du Conseil constitutionnel [*J. O.* du 24 février 1965] (p. 1547).

CONSEILS D'ADMINISTRATION.

— des caisses primaires de sécurité sociale.

Voy. SÉCURITÉ SOCIALE (I. Dispositions générales), 5 et 7.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE.

— *Voy.* CODE RURAL, 3.

CONSEIL DE DÉFENSE. — *Voy.*

QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 19.

CONSEIL DE L'EUROPE.

— Assemblée consultative du. — *Voy.* ORGANISMES EUROPÉENS.

— Convention sur la pluralité des nationalités. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 34.

CONSEIL D'ÉTAT.

— Membres du — devenus parlementaires. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 15.

— Réforme du. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 15.

CONSEILS D'ORIENTATION. — *Voy.*

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 3.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

— *Voy.* CONSTITUTION, 8 et 14; BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 (Services du Premier Ministre) ; BUDGET 1966, 1 ; BUDGET 1967, 1 (VII. Services du Premier Ministre).

CONSEILS GÉNÉRAUX.

1. — Projet de loi relatif aux sessions des conseils généraux, présenté au Sénat le 14 avril 1964 par M. Roger Frey, Ministre de l'Intérieur (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 127 (année 1963-1964)** ; rapport le 30 avril 1964 par M. Marcel Prélot, **n° 159 (année 1963-1964)**. Adoption avec modification en première lecture le 5 mai 1964. — Projet de loi **n° 73 (année 1963-1964)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 6 mai 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 870** ; rapport le 12 juin 1964 par M. Delachenal, **n° 972**. Adoption définitive en première lec-

ture le 17 juin 1964 (p. 1980). — Projet de loi **n° 224.**

Loi n° 64-613 du 26 juin 1964, publiée au *J. O.* du 27 juin 1964 (p. 5587).

DISCUSSION [17 juin 1964] (p. 1978). Entendus : MM. Delachenal, *Rapporteur de la Commission des lois ;* Frey, *Ministre de l'Intérieur.*

La modification des dates des sessions du Parlement décidée par la loi constitutionnelle du 30 décembre 1963 ; l'impossibilité, depuis le vote de cette loi, d'appliquer les dispositions de la loi du 19 novembre 1963 interdisant la concomitance des sessions parlementaires et des sessions ordinaires des conseils généraux (p. 1978, 1979) ; les dispositions du projet de loi tendant à supprimer cette incompatibilité (*ibid.*) ; le problème du cumul des mandats de conseiller général et de député (p. 1979) ; l'inopportunité de revenir sur une loi récente (*ibid.*) ; le renouvellement de la Commission départementale à la fin de la deuxième session ordinaire (*ibid.*) ; le rejet du projet par la Commission des lois (p. 1979).

Art. 1er : *Abrogation du troisième alinéa de l'article 3 de la loi du 19 novembre 1963 relative aux dates des élections cantonales et des élections municipales* (p. 1979) ; amendement de M. Delachenal, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article (*ibid.*); rejet de l'amendement (*ibid*); adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 2 : *Renouvellement de la commission départementale à la fin de la deuxième session ordinaire* (p. 1980) ; amendement de M. Delachenal, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article (*ibid.*) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article (p. 1980) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

2. — Projet de loi prorogeant le mandat des conseillers généraux de la Seine (banlieue), présenté à l'Assemblée Nationale le 30 octobre 1964 par M. Frey, Ministre de l'Intérieur (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1140** ; rapport le 17 novembre 1964 par M. de Grailly, **n° 1174.** Adoption sans modification en première lecture le 19 novembre 1964 (p. 5491). — Projet de loi **n° 275.**

Transmis au Sénat le 21 novembre 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 42 (année 1964-1965)** ; rapport le 26 novembre 1964 par M. Bonnefous, **n° 48 (année 1964-1965).** Adoption définitive en première lecture le 3 décembre 1964. — Projet de loi **n° 29 (année 1964-1965).**

Loi n° 64-1227 du 11 décembre 1964, publiée au *J. O.* du 13 décembre 1964 (p. 11092).

DISCUSSION [19 novembre 1964] (p. 5485). Entendus : MM. de Grailly, *Rapporteur de la Commission des lois ;* Bleuse, Barbet, Vivien, Coste-Floret, Frey, *Ministre de l'Intérieur.*

La déclaration d'urgence du projet de loi (p. 5485) ; le précédent de 1945 (p. 5485, 5488) ; la situation consécutive à la loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne (p. 5485, 5490) ; les solutions envisagées pour les prochaines élections municipales (p. 5486, 5487) ; le caractère politique du projet de loi (p. 5487, 5488, 5490).

Avant l'article unique (p. 5491) ; amendement de M. Barbet tendant, avant l'article unique, à insérer un nouvel article portant le nombre des conseillers généraux de la Seine (banlieue) à 95 (p. 5491) ; rejet (*ibid.*).

Article unique : *Prorogation du mandat des conseillers généraux de la Seine (banlieue), élus en 1959 jusqu'au renouvellement triennal des conseillers généraux de 1967* (p. 5491) ; amendement de M. Barbet prévoyant que le mandat des conseillers généraux de la Seine (banlieue) sera soumis à renouvellement en 1965 et prendra fin au moment de la mise en place des nouveaux départements créés par la loi du 10 juillet 1964 (p. 5491) ; adoption de l'article unique du projet de loi (p. 5491).

Orateurs : MM. Barbet, Coste-Floret, Frey, *Ministre de l'Intérieur ;* de Grailly, *Rapporteur de la Commission des lois.*

Voy. aussi COLLECTIVITÉS LOCALES, 5.
ELECTIONS (V), 5.

CONSEILS MUNICIPAUX. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 6.

CONSEIL SUPÉRIEUR.

— des retraites civiles et militaires (Création). — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 10.

CONSEILLERS GÉNÉRAUX.

— Election. — *Voy.* ELECTIONS (V), 5.

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

— Election. — *Voy.* ELECTIONS (V), 8 et 9.

CONSEILLER SOCIAL.

— Utilisation du titre. — *Voy.* TRAVAIL (Réglementation du), 16.

CONSOMMATION.

— Institut national de la. — *Voy.* BUDGET 1966 (II), art. 18.

CONSTITUTION.

1. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à établir un véritable régime présidentiel par la revision des articles, 8, 12, 13, 16, 19, 20, 21, 22, 29, 38, 39, 45, 49, 50, 51, 54 et 61 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 par M. Paul Coste-Floret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 3** ; rapport le 27 juin 1963 par M. Paul Coste-Floret sur cette proposition de loi et celles de M. Hersant (nos 4, 5, 6, 7 et 8), **n° 410**.

2. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à instaurer en France le régime présidentiel par la révision des articles 5, 6, 8, 19 et 21 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 par M. Hersant (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 4**.

Voy. ci-dessus, 1.

3. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à la création d'une cour suprême, gardienne de la Constitution, par la revision des articles 56 à 64 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 par M. Hersant (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 5**.

Voy. ci-dessus, 1.

4. — Proposition de loi constitutionnelle tendant dans le cadre d'un régime présidentiel à assurer l'équilibre des pouvoirs par la révision des articles 10, 12, 18, 44, 48, 49, 50, 51 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 par M. Hersant (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 6**.

Voy. ci-dessus, 1.

5. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à réglementer l'usage du référendum par la révision de l'article 11 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 par M. Hersant (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 7**.

Voy. ci-dessus, 1.

6. — Proposition de loi constitutionnelle tendant dans le cadre du régime présidentiel à assurer par la révision de l'article 16 de la Constitution le fonctionnement des pouvoirs publics lorque ceux-ci sont menacés d'une manière grave et immédiate, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 par M. Hersant (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 8**.

Voy. ci-dessus, 1.

7. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à compléter l'article 38 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 5 février 1963 par M. Dejean et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 137**.

8. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à réviser le titre X de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 juillet 1963 par M. Paquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 468.**

9. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à réviser la Constitution en vue d'instaurer un régime présidentiel, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 novembre 1963 par M. Peretti (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 640.**

10. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier les articles 28 et 47 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 novembre 1963 par M. Dejean et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 664.**

11. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 16 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1963 par M. Paquet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 771.**

12. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 34 *in fine* de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1963 par M. Paquet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 772.**

13. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier le titre VII de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1963 par M. Paquet (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 773.**

14. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à accorder aux membres du Conseil économique et social l'initiative des lois et le droit d'amendement par la révision des articles 39, 40, 44, 45 et 69 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 1964 par M. Pierre-Bernard Cousté (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1173.**

15. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à créer une vice-présidence de la République par la révision des articles 6, 7 et 56 de la Constitution, présentée à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1966 par M. Paul Coste-Floret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1737.**

16. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier le troisième paragraphe de l'article 24 de la Constitution sur l'élection du Sénat, présentée à l'Assemblée Nationale le 22 juin 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1964.** par M. Paul Coste-Floret

CONSTITUTION DE 1958.

— Application — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 1 ; QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 19.

— Modification — *Voy.* CONGRÈS DU PARLEMENT.

CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE.

— par l'administration fiscale. — *Voy.* BUDGET 1964, 2, art. 32.

CONSTRUCTION.

1. — Proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'avis du Ministère des Affaires culturelles avant la délivrance du permis de démolition des immeubles ayant plus de cent ans d'âge, présentée au Sénat le 12 octobre 1961 par M. de Maupeou (renvoyée à la Commission des affaires culturelles), **n° 8 (année**

1961-1962) ; rapport le 30 novembre 1961 par M. de Maupéou, **n° 93 (année 1961-1962).** Adoption le 7 décembre 1961. — Proposition de loi **n° 39 (année 1961-1962).**

Transmise à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 14.**

2. — Projet de loi relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction, présenté au Sénat le 4 octobre 1962 par M. Jacques Maziol, Ministre de la Construction (renvoyé à la Commission des affaires économiques), **n° 3 (année 1962-1963)** ; rapport le 13 décembre 1962 par M. Bouloux, **n° 18 (année 1962-1963).** Adoption en première lecture le 19 décembre 1963. — Projet de loi **n° 3 (année 1962-1963).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 27 décembre 1962 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 53** ; rapport le 16 mai 1963 par M. Royer, **n° 234.** Adoption avec modification en première lecture le 21 mai 1963 (p. 3007). — Projet de loi **n° 25.**

Transmis au Sénat le 28 mai 1963, **n° 101 (année 1962-1963)** ; rapport le 5 juin 1963 par M. Bouloux, **n° 110 (année 1962-1963).** Adoption définitive en deuxième lecture le 13 juin 1963. — Projet de loi **n° 43 (année 1962-1963).**

Loi n° 63-613 du 28 juin 1963, publiée au *J. O.* du 29 juin 1963 (p. 5754 et suiv.).

DISCUSSION [21 mai 1963] (p. 3003). Entendus : MM. Royer, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges ;* Lolive, Pic.

L'origine de la cotisation patronale de 1 % ; les conditions de sa perception ; le petit nombre des assujettis (p. 3003) ; l'emploi de la cotisation ; le nombre de logements construits (p. 3003, 3004) ; le nombre excessif des organismes collecteurs (p. 3003, 3004, 3005) ; le caractère social du décret de 1953 relatif à la participation des employeurs à la construction (p. 3004, 3005) ; la priorité devant être accordée aux Offices d'H.L.M. dans l'emploi des fonds (p. 3004, 3005) ; les dispositions du projet ; l'extension de l'assujestissement aux professions libérales (p. 3004) ; l'insuffisance de cette extension (p. 3004) ; la date d'application de la loi ; la nécessité d'exclure les organismes ne donnant pas les garanties essentielles pour la collecte des fonds (p. 3004) ; la crise du logement (p. 3004, 3005) ; l'insuffisance des logements construits dans le secteur locatif (p. 3004) ; l'usage abusif qui est fait de la cotisation (p. 3005). Construction.

Avant l'Art. 1er : amendement de M. Lolive tendant à porter la cotisation à 2 % pour les entreprises occupant au minimum 50 salariés (p. 3005), rejet (*ibid.*).

Art. 1er : *Article 272 du Code de l'urbanisme et de l'habitation* (p. 3005) ; amendement de MM. Julien et Desouches (cas particuliers des professions soumises à tarification par voie réglementaire ou législative) (p. 3006) ; amendement analogue de M. Kaspereit (*ibid.*) ; le cas de certaines professions libérales astreintes à pratiquer des tarifs imposés par voie législative ou par voie réglementaire ; la nécessité de les consulter avant l'application de la loi (p. 3006) ; rejet des amendements (p. 3006).

Art. 2 : *Article 276 du Code de l'urbanisme et de l'habitation* (p. 3006) ; amendement de M. Royer au nom de la Commission, tendant à substituer respectivement aux dates : « 1er janvier 1963 et 1er janvier 1962 », les dates : « 1er janvier 1964 et 1er janvier 1963 » (p. 3006) ; adoption (*ibid.*).

Art. 3 : *Articles 272-1 et 272-2 du Code de l'urbanisme et de l'habitation ;* adoption (*ibid*).

Article additionnel de M. Lolive : *Affectation de la contribution des employeurs par priorité aux réalisations d'H.L.M.* (p. 3006) ; l'existence d'organismes sociaux autres que les H.L.M. ; l'inopportunité de réserver une priorité à ces derniers (p. 3007) ; rejet de l'article additionnel (p. 3007).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3007).

Orateurs : MM. Julien, Kaspereit, Lolive, Maziol, *Ministre de la Construction* ; Pleven, Royer.

3. — Projet de loi relatif à la construction d'immeubles à usage d'habitation et aux sociétés immobilières d'acquisition et de construction (1), présenté au Sénat le 5 octobre 1961 par M. Pierre Sudreau, Ministre de la Construction.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 3 janvier 1963 (renvoyé à une Commission spéciale),

(1) Voir table « Matières », (1958-1962) Construction immobilière, n° 1788.

Construction.

n° **60** ; rapport le 1er octobre 1963 par M. Laurin, n° **550**. Adoption avec modification en première lecture le 9 octobre 1963 (p. 5106). — Projet de loi n° **95**.

Transmis au Sénat le 15 octobre 1963 (renvoyé à une Commission spéciale), n° **5 (année 1963-1964)** ; rapport le 24 octobre 1963 par M. Delalande, n° **15 (année 1963-1964)**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 30 octobre 1963. — Projet de loi n° **11 (année 1963-1964)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 4 novembre 1963 (renvoyé à une Commission spéciale), n° **633**.

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [2 octobre 1963] (p. 4972), [3 octobre 1963] (p. 4997), [8 octobre 1963] (p. 5049), [9 octobre 1963] (p. 5089). Entendus : MM. Laurin, *Rapporteur de la Commission spéciale ;* L'Huillier, de Tinguy, Denvers, Carter, Maziol, *Ministre de la Construction.*

La nécessité de protéger les souscripteurs et d'éviter le renouvellement des scandales immobiliers récents (p. 4972, 4974, 4976, 4977) ; les conditions de dépôt et de discussion du projet (p. 4974, 4975, 4978) ; les dispositions du projet ; la régularisation de la construction privée (p. 4972, 4978) ; le maintien nécessaire des ventes en l'état futur d'achèvement ou ventes sur plans (p. 4972, 4975) ; l'énumération des droits et obligations des contractants (p. 4972) ; les différentes formes juridiques régissant les rapports entre les parties (p. 4972) ; la régularisation de la profession de promoteur (p. 4978) ; les garanties constituées en faveur des souscripteurs (p. 4972, 4974) ; le coût de ces garanties (p. 4974, 4976) ; les avantages qu'elles vont procurer aux banques d'affaires (p. 4975) ; la réglementation de la constitution des sociétés de construction (p. 4972, 4976, 4979).

La publication de règlements d'administration publique relatifs à la fiscalité immobilière préjugeant le vote du Parlement (p. 4973, 4974, 4976, 4978) ; le caractère critiquable de cette procédure (p. 4973, 4974) ; l'adaptation du texte fiscal aux textes de droit civil (p. 4979) ; la supériorité de la loi sur les mesures réglementaires (*ibid.*).

La complexité du texte (p. 4973, 4974, 4976).

L'augmentation du coût de la construction qu'entraînerait l'adoption du texte (p. 4973, 4974, 4977) ; le ralentissement éventuel de la construction (p. 4976, 4977) ; l'inefficacité du projet pour résoudre le problème du logement (p. 4975) ; l'augmentation souhaitable des crédits H.L.M. (p. 4975, 4976) ; les avantages que procurerait l'adoption du projet à l'investissement de capitaux privés (p. 4974) ; la protection qui aurait pu être accordée aux souscripteurs et aux épargnants par l'extension du décret du 10 novembre 1954 (p. 4974, 4977) ; l'abrogation regrettable de ce décret proposée dans le projet (p. 4974) ; la proposition de loi déposée par le groupe communiste le 3 janvier 1963 (p. 4974) ; le contrôle souhaitable par l'Etat des opérations de construction (p. 4977) ; l'hostilité manifestée au projet par tous les intéressés aux problèmes de la construction ; le caractère restrictif des mesures envisagées ; le renvoi souhaitable du texte en Commission (*ibid.*).

Titre préliminaire. — Art. 1er : *Champ d'application de la loi (contrats)* (p. 4980) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 4980) ; la répercussion sur le coût de la construction des garanties notariales et bancaires figurant dans le projet ; le rôle de mandataire devant être donné au promoteur; le contrôle exercé sur celui-ci par les futurs copropriétaires (p. 4981) ; les dispositions de la proposition communiste tendant à réglementer les contrats en matière de construction ; l'institution d'un seul régime de contrats d'accession à la propriété contrairement à la pluralité des contrats prévue dans le texte gouvernemental ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission spéciale, tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 4981, 4982) ; sous-amendement du Gouvernement (application de la loi aux personnes faisant des versements avant l'achèvement de la construction) (p. 4982) ; adoption ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : *Champ d'application de la loi (sociétés)* (p. 4982) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; l'application de la loi aux immeubles partiellement composés de locaux d'habitation ; adoption de l'amendement ; en conséquence, ce texte devient l'article 2 (*ibid.*).

Art. 3 : *Champ d'application de la loi (exclusions)* (p. 4982) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de

M. Denvers (exclusion du champ d'application de la loi des constructions relevant de la législation sur les H.L.M.) ; adoption ; adoption de l'article 3 (*ibid.*).

TITRE Ier. — *Dispositions relatives à la vente* (p. 4982) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction du titre (Dispositions applicables en cas de vente) (p. 4982) ; adoption (p. 4983) ; en conséquence, ce texte devient le libellé du titre premier (p. 4983).

Chapitre Ier. — Art. 4 : *Ventes en l'état futur d'achèvement et ventes à terme* (p. 4983) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier tendant à la suppression de l'article ; la suppression du droit de contrôle des souscripteurs sur les opérations de construction ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une modification de forme ; adoption ; adoption de l'article 4 (*ibid.*).

Section I. — *Ventes en l'état futur d'achèvement.*

Art. 5 : *Ventes en l'état futur d'achèvement* (*définition*) (p. 4983) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier tendant à la suppression de l'article ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission et de MM. Carter et Denvers tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 4983) ; la qualité de maître de l'ouvrage conservée par le vendeur jusqu'à l'achèvement des travaux (p. 4984) ; l'interdiction faite à l'acheteur de diminuer le gage du vendeur en passant des baux sur l'immeuble avant l'achèvement de la construction ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article 5 (*ibid.*).

Après l'Art. 5 : amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter tendant à insérer un nouvel article (*Interdiction de passer le contrat de vente en l'état futur d'achèvement avant l'achèvement des fondations* (p. 4984) ; la nécessité de garantir les souscripteurs contre une augmentation du coût des fondations ; la signification du terme « réception » des travaux ; adoption de l'amendement (*ibid.*).

Art. 6 : *Réglementation des versements effectués par l'acheteur en cas de vente en l'état futur d'achèvement* (p. 4984) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission et de M. Carter (référence au chapitre III) ; le désir de la Commission de rétablir la notion de promesse de vente ; à la demande du Ministre de la Construction, l'article 6 est réservé jusqu'à l'examen des articles 17 et suivants (p. 4984) ; reprise de la discussion (p. 5008) ; reprise de l'amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter ; sous-amendement du Gouvernement ; retrait ; amendement du Gouvernement (acceptation d'effets de commerce) adoption ; adoption des amendements de la Commission et du Gouvernement ; adoption de l'article 6 (*ibid.*).

Art. 7 : *Ventes en l'état futur d'achèvement* (*Syndicat des copropriétaires pendant la construction de l'immeuble*) (p. 4984) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. de Tinguy (droits de chaque propriétaire proportionnels à la valeur relative de son lot) (*ibid.*) ; sous-amendement du Gouvernement relatif au rôle du syndicat des copropriétaires (p. 4985) ; les inconvénients de charger un syndicat de veiller à l'achèvement des travaux ; le rôle du syndicat en ce qui concerne l'information des copropriétaires ; retrait du sous-amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission ; en conséquence, ce texte devient l'article 7 (*ibid.*).

Art. 8 : *Ventes en l'état futur d'achèvement, assemblée générale du syndicat des copropriétaires* (p. 4997) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de MM. de Tinguy et Carter (nombre de voix de chaque propriétaire proportionnel à ses droits dans la copropriété) ; sous-amendement du Gouvernement (limitation de la représentation du vendeur au tiers des voix) (p. 4997) ; sous-amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (limitation de la représentation du vendeur au cinquième des voix) (p. 4998) ; rejet ; adoption du sous-amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié ; en conséquence, ce texte devient l'article 8 (*ibid.*).

Après l'Art. 8 : amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de MM. de Tinguy et Carter tendant à insérer un nouvel article (*Ventes en l'état futur d'achèvement, pouvoirs du syndicat* (p. 4998) ; sous-amendement du Gouvernement ; retrait ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier tendant à insérer un nouvel article (fonctionnement du syndicat de copropriété visé à l'article 7) ; le caractère réglementaire de cette disposition ; rejet de l'amendement (*ibid.*).

Section II. — *Vente à terme.*

Art. 9 : *Définition de la vente à terme* (p.

Construction.

4998) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 4999) ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article 9 (p. 4999).

Art. 10 : *Ventes à terme, Versements effectués par l'acheteur* (p. 4999) ; amendement de M. Laurin au nom de la Commission, et de M. Carter tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; l'inscription nécessaire dans l'article d'une référence au chapitre III, étant donné le rétablissement de ce chapitre relatif à la promesse de vente ; sous-amendement du Gouvernement (interdiction des souscriptions d'effets de commerce avant le transfert de propriété) ; adoption ; sous-amendement du Gouvernement ; retrait ; sous-amendement de M. de Tinguy (détermination des garanties financières par le règlement d'administration publique (p. 4999) ; retrait (p. 5000) ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié ; en conséquence, ce texte devient l'article 10 (p. 5000).

Art. 11 : *Ventes à terme, Constitution des droits réels par le vendeur* (p. 5000) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, précisant que la constitution des droits réels doit être faite par le vendeur ; adoption ; adoption de l'article 11 ainsi complété (p. 5000).

Section III. — *Dispositions communes.*

Art. 11 *bis* : *Ventes, Forme et contenu du contrat* (p. 5000) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter (prévision du prêt dans le contrat de construction) ; sous-amendement du Gouvernement à l'amendement de la Commission (suppression des mots « dans le contrat de construction ») ; adoption (p. 5000) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (p. 5001) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (énumération des mentions devant figurer obligatoirement dans le contrat) (p. 5001) ; la nécessité de préciser les conditions techniques et financières de la vente et d'énumérer les garanties accordées aux acheteurs (p. 5001) ; le caractère réglementaire des dispositions figurant dans l'amendement de M. Ballanger ; rejet ; adoption de l'article 11 *bis* ainsi modifié (p. 5001).

Art. 11 *ter* : *Ventes, Responsabilité contractuelle du vendeur, Vices apparents et vices cachés* (p. 5001) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de MM. Carter et de Tinguy tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; la jurisprudence en matière de vice caché ; les obligations devant être mises à la charge du vendeur par dérogation à l'article 1643 du Code civil ; le délai de trois ans pendant lequel le vendeur ne peut stipuler qu'il ne sera obligé à aucune garantie ; la possibilité par le vendeur de réparer le vice caché ; l'action pouvant être intentée par le vendeur contre les architectes et entrepreneurs (p. 5001) ; sous-amendement du Gouvernement (suppression du délai relatif à l'exercice de l'action en garantie du vice caché) (p. 5002) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à substituer au dépôt à la mairie de la déclaration d'achèvement des travaux, la prise de possession des lieux par l'acquéreur ; les inconvénients de permettre à l'acheteur de se retourner contre le vendeur dès la découverte du vice caché sans limiter la durée du recours (p. 5002) ; la définition du vice caché (p. 5002, 5003) ; le coût de l'assurance du vendeur contre les risques de découverte du vice caché (p. 5002, 5003) ; le caractère ancien et justifié de la règle de la garantie du vice caché ; adoption du premier sous-amendement du Gouvernement ; en conséquence, le deuxième sous-amendement du Gouvernement est sans objet (p. 5003) ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié (p. 5004) ; adoption de l'article 11 *ter* ainsi modifié (p. 5004).

Art. 11 *quater* : *Ventes, Cession des droits de l'acheteur pendant la durée de la construction* (p. 5004) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter (remise obligatoire des documents au cessionnaire) ; amendement du Gouvernement (indications devant être fournies au cessionnaire) (p. 5004) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'amendement de la Commission (p. 5005) ; adoption de l'article 11 *quater* ainsi modifié (p. 5005).

Chapitre II. — *Contrat préliminaire à la vente.*

Art. 12 : *Définition du contrat préliminaire à la vente* (p. 5005) ; amendement du Gouvernement ; retrait ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 13 : *Contrat préliminaire à la vente, Dépôt de garantie* (p. 5005) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Tinguy, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; l'ouverture d'un compte spécial au nom du vendeur pour effectuer le dépôt de garantie ; le caractère indisponible des fonds déposés à ce compte ;

sous-amendement de M. Denvers (limitation du caractère incessible et insaisissable des fonds déposés aux sommes dues par l'acheteur en vertu des dispositions du contrat) ; le caractère réglementaire de cette disposition ; son inscription dans le règlement d'administration publique ; adoption du sous-amendement de M. Denvers ; adoption de l'amendement ainsi complété ; en conséquence, ce texte devient l'article 13 (*ibid.*).

Art. 14 : *Contrat préliminaire à la vente, Dénonciation par le vendeur* (p. 5006) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. de Tinguy (restitution du dépôt de garantie) ; adoption ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 15 : *Contrat préliminaire à la vente, Dénonciation par l'acheteur* (p. 5006) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Tinguy, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; les intérêts auxquels donne lieu la restitution de la garantie ; sous-amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (délai de 6 mois imparti au vendeur pour conclure le contrat de vente) ; rejet ; sous-amendement de M. Denvers ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'amendement de la Commission et de M. de Tinguy (p. 5007) ; en conséquence, ce texte devient l'article 15 (p. 5007).

Art. 16 (supprimé par le Sénat) (p. 5007).

Chapitre III : *De la promesse de vente* (supprimé par le Sénat) (p. 5007).

Art. 17 : *Conditions de validité de la promesse de vente* (supprimé par le Sénat) (p. 5007) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter tendant à rétablir le chapitre III et l'article 17 ; sous-amendement du Gouvernement (interdiction de toute souscription ou acceptation d'effets de commerce avant la vente si l'acquéreur n'est pas garanti par les mesures prévues) ; adoption ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; en conséquence, ce texte devient l'article 17 (*ibid.*).

Art. 18 : *Promesse de vente, Réalisation, Conditions de l'exécution* (p. 5007) ; (supprimé par le Sénat) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter tendant au rétablissement de l'article ; sous-amendement du Gouvernement (remboursement des sommes versées majorées des intérêts au taux légal) ; sous-amendement du Gouvernement (application des dispositions des articles 11, 11 *ter* et 11 *quater* aux promesses de ventes prévues aux articles 17 et 18) (p. 5007) ; report de cet amendement après l'article 18 (p. 5008) ; adoption du premier sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; en conséquence, ce texte devient l'article 18 (p. 5008).

Après l'Art. 18 : reprise du sous-amendement du Gouvernement ci-dessus (p. 5008); adoption (*ibid.*).

Art. 19 et 20 (supprimés par le Sénat) (p. 5008) ; maintien de la suppression (p. 5008).

Art. 21 : *Contrat de construction, définition* (p. 5008) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (nouvelle définition du contrat de construction) (p. 5008) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission et de MM. de Tinguy et Carter (obligations du promoteur) (p. 5009) ; rejet de l'amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (p. 5009) ; la nature de l'engagement du promoteur, son rôle et ses obligations ; sous-amendement du Gouvernement obligation pour le promoteur de mener à bien les opérations) ; modification de ce sous-amendement ; adoption du sous-amendement rectifié (p. 5009) ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié (p. 5010) ; en conséquence, ce texte devient l'article 21 (*ibid.*).

Amendement de M. Laurin,a u nom de la Commission, tendant à modifier le libellé du titre III (*dispositions applicables en cas de contrat de construction*) (p. 5010) ; adoption (*ibid.*).

Amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant, avant l'article 21, à insérer la disposition suivante : Chapitre Ier (*Du promoteur et du contrat de construction*) (p. 5010) ; adoption (*ibid.*).

Amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant, avant l'article 22, à supprimer les mots « Chapitre Ier du contrat de promoteur de construction en général » (p. 5010) ; adoption (*ibid.*).

Art. 22 : *Contrat de construction, forme, contenu et durée* (p. 5010) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de MM. Carter et de Tinguy (passation des contrats de construction sous forme d'actes écrits ayant date certaine) (p. 5010) ; la nécessité de réduire les frais ; l'inutilité de l'intervention notariale ; le coût des frais de notaire et de garantie (p. 5010, 5011) ; la possibilité de supprimer la formalité de l'acte notarié pour les sociétés (p. 5011) ; amendement du Gouvernement, rédigé dans ce sens, se substituant à celui de la Commission ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (durée

Construction.

du contrat de construction) ; adoption ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (contenu du contrat) (*ibid.*) ; rejet (p. 5012); amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. de Tinguy (mention dans le contrat des coûts de l'opération) ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (suppression de l'adjectif « complète » avant le mot « réalisation ») ; adoption ; adoption de l'article 22 ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 22 : amendement de MM. Ballanger et L'Huillier tendant à insérer un nouvel article (mention dans le contrat de la marge de commercialisation perçue par le promoteur à la charge du souscripteur en cas d'opération de construction bénéficiant d'une aide financière de l'Etat (p. 5012) ; rejet ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier tendant à insérer un nouvel article (documents devant être obligatoirement annexés au contrat de construction) (p. 5012) ; rejet (p. 5013) ; amendement de MM Ballanger et L'Huillier tendant à insérer un nouvel article (interdiction des clauses pénales, des clauses de résiliation de plein droit et des clauses limitatives de responsabilité) ; renvoi de cet amendement à l'article 61 (p. 5013) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier tendant à insérer un nouvel article ; (obligation par le promoteur de déposer à la mairie du lieu de construction la copie de certains documents) ; rejet (*ibid.*).

Art. 23 : *Obligations du promoteur en cas de pluralité de cocontractants* (p. 5013) ; adoption (*ibid.*).

Art. 24 : *Transfert par le promoteur des droits sur le terrain* (p. 5013) ; amendement de MM. Ballanger et l'Huillier (transfert immédiat de la propriété du sol dès la signature du contrat de construction) ; rejet ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (substitution des mots « contrat de construction » aux mots « contrat de promoteur ») ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 24 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 25 : *Effets du contrat de construction subordonnés au transfert des droits sur le terrain* (p. 5013) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier tendant à la suppression de l'article ; cet amendement n'a plus d'objet (*ibid.*) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (substitution des mots : « contrat de construction », aux mots : « contrat de promoteur ») (p. 5014) ; adoption ; adoption de l'article 25 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 26 : *Contrat de construction, Versement des fonds au promoteur* (p. 5014) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (dépôt et utilisation des fonds) ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission et de M. Ballanger (compte rendu semestriel par le promoteur de l'exécution de son mandat) ; amendement analogue de MM. Ballanger et L'Huillier ; adoption de l'amendement de la Commission; en conséquence, l'amendement de M. Ballanger n'a plus d'objet ; adoption de l'article 26 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 27 : *Contrat de construction, Cession des droits de cocontractant à un tiers* (p. 5014) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (substitution des mots : « contrat de construction », aux mots : « contrat promoteur » ; adoption ; adoption de l'article 27 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 28 : *Rôle et responsabilité du promoteur dans la réception des travaux et la liquidation des marchés* (p. 5015) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de MM. de Tinguy et Carter (responsabilité du promoteur en cas de vice caché) ; rejet de l'amendement de MM. Ballanger et L'Huillier ; sous-amendement du Gouvernement (suppression du délai pour l'action en réparation des vices cachés ; distinction devant être faite entre la responsabilité du vendeur et celle du promoteur en cas de réparation des vices cachés ; adoption du sous-amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié ; en conséquence, ce texte devient l'article 28 (*ibid.*).

Chapitre II. — *Du syndicat des copropriétaires de construction* (p. 5016).

Art. 29 : *Droits de chaque propriétaire* (p. 5016) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (rôle du syndicat) ; le contrôle devant être exercé par le syndicat sur l'exécution du contrat ; l'information des copropriétaires par le syndicat ; rejet de l'amendement de M. Ballanger; adoption de l'amendement de la Commission ; en conséquence, ce texte devient l'article 29 (p. 5016).

Art. 30 : *Assemblée générale des copropriétaires* (p. 5016) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter tendant à une nouvelle rédaction de

l'article ; sous-amendement du Gouvernement (limitation des voix du promoteur) ; le nombre de voix dont dispose chaque copropriétaire (p. 5016, 5017) ; adoption du sous-amendement du Gouvernement (p. 5017) ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié ; en conséquence, ce texte devient l'article 30 (*ibid.*).

Art. 31 : *Rôte du syndicat de copropriétaires en cas de cessation de la mission du promoteur* (p. 5017) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; sous-amendement du Gouvernement (modification des droits d'un copropriétaire par une décision du syndicat, nécessité de l'accord de l'intéressé) ; sous-amendement de M. Carter (majorité requise pour les décisions de modification) ; la nécessité de protéger les droits du copropriétaire et de ne pas les modifier sans son accord (p. 5017); l'obstruction pouvant être faite par un seul propriétaire au cas où le sous-amendement du Gouvernement serait adopté (p. 5017, 5018) ; rejet du sous-amendement de M. Carter (p. 5018) ; adoption du sous-amendement du Gouvernement; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (action récursoire du syndicat ou des propriétaires contre le promoteur défaillant) ; rejet ; l'irrecevabilité des deux amendement déposés par M. Ballanger à l'article 31 du fait de l'adoption de l'amendement de la Commission (p. 5018).

Art. 32 : *Défaillance d'un des copropriétaires* (p. 5019) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. de Tinguy (déduction sur les fonds reversés au cocontractant défaillant des frais engagés) (p. 5019) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article 32 ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 32 : amendement de MM. Ballanger et L'Huillier tendant à insérer un nouvel article (réunion semestrielle des copropriétaires jusqu'à la réception définitive des travaux) (p. 5019) ; rejet ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (interdiction de désigner le promoteur comme représentant du syndicat lorsque celui-ci compte plus de 10 membres) (p. 5019) ; rejet de l'amendement (p. 5019).

Reprise de la discussion (p. 5049).

TITRE III. — *Des sociétés immobilières d'acquisition et des sociétés immobilières de construction.*

Chapitre Ier. — *Dispositions générales.*

Construction.

Section I. — *Règles de constitution et de fonctionnement* (p. 5049).

Art. 33 : *Constitution et statut légal des sociétés* (p. 5049) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (suppression de la référence à l'article 58) ; l'objet essentiellement civil des sociétés coopératives ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 33 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 34 : *Sociétés, Limitation de leur objet* (p. 5049) ; amendement d'ordre rédactionnel de M. Laurin, au nom de la Commission (p. 5049) ; la nécessité de préciser l'objet des sociétés et de le limiter à l'acquisition ou à la construction d'un ou plusieurs immeubles compris dans un même programme d'importance limitée ; l'interdiction d'étendre l'objet des sociétés à des activités commerciales (p. 5050) ; modification de l'amendement de la Commission dans ce sens ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (suppression du deuxième alinéa de l'article 34) ; le report souhaitable de la disposition figurant dans l'alinéa susvisé à l'article 57 *bis* nouveau ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article 34 modifié (p. 5050).

Art. 35 : *Sociétés, Modes de réalisation de l'objet social* (p. 5050) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; sous-amendement du Gouvernement (référence au titre II) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier ; retrait ; l'exclusion souhaitable des statuts des précisions d'ordre technique ou financier (p. 5050) ; les obligations du président du comité d'administration en l'absence du promoteur (p. 5051) ; adoption du sous-amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement ainsi modifié (p. 5051) ; en conséquence, ce texte devient l'article 35.

Art. 36 : *Sociétés, Interdiction de représenter les parts sociales par des titres négociables* (p. 5051) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article ; adoption ; en conséquence l'article 36 est supprimé (*ibid.*).

Art. 37 : *Sociétés, Contenu des statuts* (p. 5051) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission et de M. Carter prévoyant que les documents devant être annexés aux statuts ne seront exigés que préalablement à toute cession de parts (p. 5051) ; les documents devant figurer dans les statuts de la société ou en annexe ; la suppression souhai-

Construction.

table dans la liste envisagée du devis et du montant des dépenses ; la nécessité d'informer pleinement le souscripteur mais de ne pas lui imposer des frais d'actes notariés non indispensables (p. 5051, 5052) ; les sociétés d'études pouvant être constituées préalablement aux sociétés de construction (p. 5052) ; rejet de l'amendement de la Commission ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de MM. Carter et de Tinguy tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article ; rejet ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de MM. de Tinguy et Carter tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article (p. 5052) ; rejet; adoption de l'article 37 (*ibid.*).

Art. 37 *bis* : *Sociétés, Proportionnalité entre la valeur des groupes de parts et la valeur des lots* (p. 5052) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission et de MM. de Tinguy et Carter relatif à la modification de la quotité des droits et obligations des associés ; sous-amendement de M. Carter (limitation de l'action intentée par les associés à la réévaluation des lots minorés) (p. 5052) ; adoption du sous-amendement (p. 5053) ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; en conséquence, ce texte devient l'article 37 *bis* (p. 5053).

Art. 38 : *Sociétés, Souscription et libération des parts sociales* (p. 5053) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier tendant à limiter au cinquième le nombre des parts du promoteur ; rejet ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 38 *bis* : *Sociétés, Comité d'administration* (p. 5053) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (élection du président du comité d'administration par l'assemblée générale); rejet ; adoption de l'article 38 *bis* (*ibid.*).

Après l'Art. 38 *bis* : amendement de MM. Ballanger et l'Huillier (réunions de l'assemblée des associés) (p. 5053) ; l'inscription souhaitable dans la loi des conditions dans lesquelles le promoteur rendra compte de l'emploi des fonds ; rejet de l'amendement (p. 5053).

Art. 39 : *Sociétés de construction, Obligation d'acquérir les droits sur le terrain et de réunir les moyens financiers avant d'entreprendre la construction*) (p. 5053) ; adoption (*ibid.*).

Art. 40 : *Sociétés d'études* (p. 5054) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier ayant le même objet (*ibid.*) ; les motifs différents de l'amendement de la Commission et de celui de M. Ballanger (p. 5054) ; adoption du texte commun de l'amendement (*ibid.*) ; en conséquence, l'article 40 est supprimé (*ibid.*).

Art. 41 : *Sociétés d'acquisition, Opposabilité aux associés de modifications au contrat de vente* (p. 5054) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. de Tinguy, tendant à la suppression de l'article ; la nécessité de protéger les droits d'un associé auquel la modification envisagée au contrat de vente porte préjudice sans permettre à un associé récalcitrant de bloquer le déroulement du chantier (p. 5054) ; rejet de l'amendement de MM. Laurin et de Tinguy (p. 5055) ; amendement de M. Carter (majorité des trois quarts du capital social pour toute modification au contrat de vente) ; rejet ; amendement du Gouvernement précisant que les modifications au contrat de vente ne sont opposables aux associés que si elles leur portent préjudice ; adoption ; adoption de l'article 41 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 42 : *Sociétés de construction, Augmentation des dépenses prévues* (p. 5055) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Wagner (nécessité d'une délibération de l'assemblée pour toute augmentation des dépenses prévues) ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à modifier la rédaction du deuxième alinéa ; adoption; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à supprimer les quatre derniers alinéas ; le report souhaitable des dispositions figurant dans les alinéas susvisés dans l'article 42 *bis* ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 42 ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 42 : amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter tendant à insérer un article nouveau (modification des droits des associés) (p. 5056) ; la nécessité de permettre à l'associé dont les droits ont été modifiés de demander le rétablissement des conditions initialement prévues aux statuts ou des dommages intérêts ; rejet de l'amendement ; amendement du Gouvernement (modification des droits des associés, retrait de l'associé ou modification de ses engagements ,compte tenu du préjudice subi) ; adoption (*ibid.*).

Art. 43 : *Sociétés de construction, Résiliation du contrat passé avec le promoteur*

(p. 5056) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article 43 (*ibid.*).

Art. 44 : *Sociétés, Commissaire-censeur* (p. 5056) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une modification de forme (p. 5057) ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (nomination du commissaire-censeur parmi les futurs propriétaires ; le petit nombre de commissaires-censeurs ; la nomination souhaitable du commissaire-censeur parmi les futurs propriétaires ; la possibilité de le faire assister par un technicien de son choix ; rejet de l'amendement de M. Ballanger ; adoption de l'article 44 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 45 : *Sociétés, Exercice par chaque associé des droits et actions de la société en cas de carence de celle-ci* (p. 5057) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter (autorisation préalable du tribunal) ; la nécessité d'éviter les actions judiciaires abusives d'un souscripteur; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 45 (*ibid.*).

Art. 46 : *Sociétés, Nullité des obligations contractées par la société en dehors de son objet social* (p. 5057) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, ayant le même objet (p. 5057) ; le caractère restrictif de l'amendement de la Commission ; la nécessité d'autoriser la caution hypothécaire pour les emprunts contractés par les associés en vue de la réalisation de l'opération (p. 5058); transformation de l'amendement du Gouvernement en un sous-amendement à l'amendement de la Commission ; adoption de ce sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi complété ; en conséquence, ce texte devient l'article 46 (p. 5058).

Section II. — *Du contrat préliminaire à la souscription ou à la cession des parts sociales.*

Art. 47 : *Définition des contrats préliminaires* (p. 5058) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Ballanger, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa ; la limitation souhaitable du dépôt de garantie à 5 % de la valeur des parts ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa ; l'inopportunité d'une limitation du dépôt de garantie à un pourcentage de la valeur des parts ; le caractère réglementaire d'une telle disposition ; l'amendement du Gouvernement est transformé en un sous-amendement à l'amendement de la Commission (suppression du pourcentage de 5 %) ; adoption de ce sous-amendement ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, relatif au contenu du contrat préliminaire ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une modification de forme du dernier alinéa ; adoption ; adoption de l'article 47 ainsi modifié (p. 5058). Construction.

Art. 48 : *Contrat préliminaire, Dépôt de garantie* (p. 5059) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; retrait ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à la suppression du premier alinéa ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à substituer, dans le deuxième alinéa, aux mots : « souscripteur ou de l'acquéreur », le mot : « promettant » ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa (indisponibilité des fonds déposés) ; adoption du premier amendement ; adoption du deuxième amendement ; sous-amendement de M. Denvers au troisième amendement de la Commission (caractère indisponible, incessible et insaisissable des fonds déposés dans la limite de sommes dues par l'acheteur en vertu des dispositions du contrat) ; adoption ; adoption du troisième sous-amendement de la Commission modifié ; adoption du quatrième amendement de la Commission ; adoption de l'article 48 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 49 : *Contrat préliminaire, Dénonciation de son engagement par le promettant* (p. 5059) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; la restitution par le promettant du dépôt de garantie majoré des intérêts ; adoption de l'amendement ; en conséquence, ce texte devient l'article 49 (*ibid.*).

Art. 50 : *Contrats préliminaires, renonciation du candidat souscripteur* (p. 5059, 5060) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (restitution des fonds déposés à titre de garantie, majorés des intérêts) (p. 5060) ; adoption ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (octroi d'un délai de six mois au souscripteur pour

Construction.

dénoncer son engagement) ; retrait ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant dans les deuxième et dernier alinéas à ajouter les mots « majorés des intérêts » ; adoption ; adoption de l'article 50 ainsi modifié (*ibid.*).

Section III. — *Cession de parts sociales ;* vote réservé (p. 5060).

Avant l'Art. 51 : amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (droit de cession des parts) (p. 5060) ; adoption (*ibid.*).

Art. 51. : *Sociétés, Limitation du droit de cession des parts jusqu'à l'accomplissement de certains actes* (p. 5060) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter (interdiction de la cession des parts à d'autres personnes que les associés, sauf autorisation de justice avant l'achèvement des travaux) ; amendement analogue du Gouvernement (p. 5060) ; le cas particulier où il n'y a pas de promoteur (p. 5061) ; le rôle du président du comité d'administration ; rejet de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement (*ibid.*) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (conditions et délais pour invoquer la nullité) (p. 5062) ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (exception au profit des organismes collecteurs au titre de la participation des employeurs) ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter (assimiliation aux cessions de parts des souscriptions à des augmentations de capital) ; retrait ; adoption de l'article 51 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 52 : *Sociétés, Formes et contenu des actes de cession de parts* (p. 5062) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de MM. de Tinguy et Carter (constatation de la cession de parts par acte notarié ayant date certaine) (p. 5062) ; l'importance des frais résultant de l'application de la loi ; la sécurité apportée aux souscripteurs par l'acte notarié ; les pourparlers engagés avec la chambre des notaires pour éviter les cumuls d'honoraires (p. 5062, 5063) ; rejet de l'amendement de la Commission (p. 5063) ; amendement de M. Carter ; retrait ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (obligation du cessionnaire en ce qui concerne les dettes du cédant à l'égard de la société) ; adoption ; adoption de l'article 51, ainsi modifié (*ibid.*).

Amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à modifier le libellé de la section III (p. 5063) ; retrait ; adoption du libellé initial (p. 5063).

Après l'Art. 52 : amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (promesse de cession de parts) (p. 5063) ; les avantages de la création de la promesse de cession de parts ; les garanties financières l'accompagnant ; les dangers que présente une telle institution (p. 5063, 5064) ; rejet de l'amendement de la Commission (p. 5064) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (exécution de la promesse de cession de parts) (p. 5064) ; rejet (*ibid.*).

Section IV. — *Droits et obligations des associés* (p. 5064).

Art. 53 : *Etendue des obligations de chaque associé* (p. 5064) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (suppression de la référence à l'article 41) ; retrait ; amendement du Gouvernement (référence à l'article 42 *bis*) ; adoption (*ibid.*) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter (suppression des deux derniers alinéas de l'article) (p. 5065) ; adoption ; adoption de l'article 53 (*ibid.*).

Art. 54 : *Situation en cas de défaillance d'un associé* (p. 5065 ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (inopposabilité à l'acquéreur des parts de baux consentis par l'associé) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (répartition entre tous les associés de l'accroissement des charges résultant de la défaillance d'un associé) : adoption ; adoption de l'article 54 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 55 : *Conditions d'attribution exclusive de son lot à un associé* (p. 5065) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; la suppression souhaitable de la restriction apportée à la faculté de mise en nantissement des parts ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article 55 (*ibid.*).

Après l'Art. 55 : amendement du Gouvernement prévoyant que les créances de la société contre les associés sont garanties par le privilège prévu à l'article 2102 du Code civil (p. 5065) ; adoption (*ibid.*).

Art. 56 : *Retraits individuels de certains associés* (p. 5065) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission de M. Carter tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article (p. 5066) ; sous-amendement du Gouvernement (suppression de la

majorité obligatoire des trois quarts des voix) ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à la suppression du dernier alinéa de l'article ; adoption ; adoption de l'article 56 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 57 : *Dissolution des sociétés* (p. 5066) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter (« possibilité » de procéder à l'attribution des lots) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (attribution des lots en cas d'ouverture d'une succession ou de la dissolution de la communauté) ; retrait du premier amendement ; adoption du second amendement ; adoption de l'article 57 ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 57 : amendement de M. Laurin, au nom de la Commission et de M. Carter (règles applicables après l'achèvement de la construction) (p. 5066) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à modifier l'énumération des articles contenus dans l'amendement (p. 5067) ; sous-amendement de M. Carter tendant à supprimer la référence à l'article 51 ; les règles applicables aux sociétés de gestion (p. 5067) ; adoption du sous-amendement du Gouvernement ; adoption du sous-amendement de M. Carter ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à insérer une Section V nouvelle : *Règles applicables après l'achèvement de la construction* (p. 5067) ; adoption (*ibid.*).

Chapitre II. — *Dispositions particulières aux sociétés de construction de forme coopérative* (p. 5067).

Art. 58 : *Statut légal* (p. 5067) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; adoption ; adoption de l'article (p. 5067).

Après l'Art. 58 : amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (règles générales de fonctionnement des sociétés coopératives) (p. 5067) ; adoption (p. 5068) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (obligations des associés dans les sociétés coopératives) (p. 5068) ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (exclusion d'un associé) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (dissolution et déconfiture des sociétés coopératives) ; adoption (*ibid.*).

Construction.

TITRE IV. — *Dispositions communes* (p. 5068).

Art. 59 : *Interdiction faite à certaines personnes d'exercer les activités prévues par le projet de loi* (p. 5068) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (énumération des interdictions) ; sous-amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots : « en qualité de vendeur ou de promoteur », les mots : « à titre quelconque » ; adoption ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; adoption de l'article 59 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 60 : *Pouvoirs d'investigation de l'administration* (p. 5068) ; adoption (*ibid.*).

Art. 61 : *Interdiction des clauses limitatives de responsabilité, Clauses de résolution ou de résiliation de plein droit* (p. 5068, 5069) ; amendement de MM. Ballanger et L'Huillier (interdiction de certaines clauses) (p. 5069) ; rejet ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (interdiction des clauses limitatives relatives aux garanties et responsabilités résultant de la vente) ; amendement analogue du Gouvernement ; retrait ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une modification de forme ; adoption ; adoption de l'aricle 61 ainsi modifié (p. 5069).

Art. 62 : *Inopposabilité des clauses ou conventions contraires à la loi, Nullité de certaines conventions* (p. 5069) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article 62 (*ibid.*).

Art. 62 *bis* : *Inopposabilité à certains créanciers des baux et droits d'usage consentis sur les locaux visés par la loi* (p. 5069) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article ; adoption ; en conséquence, l'article 62 *bis* est supprimé (p. 5069).

Après l'Art. 62 *bis* : amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (clauses compromissoire) (p. 5070) ; sous-amendement du Gouvernement (saisine du tribunal à défaut d'accord entre les parties ; adoption ; adoption de l'amendement ainsi complété (*ibid.*).

Reprise de la discussion (p. 5089) ; amendement du Gouvernements tendant à insérer un article nouveau (*affichage obligatoire sur le chantier du prix de revient prévisionnel au mètre carré*) (p. 5089) ; adoption (*ibid.*).

Construction.

Art. 63 : *Dispositions d'application à prendre par règlement d'administration publique* (p. 5089) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (détermination par le règlement d'administration publique des conditions dans lesquelles l'édification de locaux à usage d'habitation pourra être regardée comme accessoire à la construction de locaux destinés à un autre usage) ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. de Tinguy tendant à la suppression du quatrième alinéa de l'article (fixation par le règlement d'administration publique des délais maxima dans lesquels le contrat devra être confirmé et transformé en vente (p. 5089) ; rejet (p. 5090) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à modifier le sixième alinéa de l'article (p. 5090) ; la supression souhaitable des règles relatives à l'échelonnement des versements en fonction de l'avancement des travaux et de celles relatives aux clauses de résiliation ou de résolution de plein droit autorisées par l'article 61 (p. 5090) ; le maintien souhaitable des dispositions concernant l'échelonnement des versements (p. 5090) ; réserve de l'amendement ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Denvers tendant à faire déterminer par le règlement d'administration publique la présentation d'un devis descriptif détaillé ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Denvers (fixation par le règlement d'administration publique de la durée prévue pour l'exécution des travaux ; adoption ; amendement de M. Denvers (définition dans le règlement d'administration publique de la limitation de la notion d'aggravation des conditions financières); retrait; amendement de M. Denvers (fixation de la marge de commercialisation et des éléments qui la composent) (p. 5090) ; adoption (p. 5091) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter (règles relatives à la tenue de la comptabilité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de vente ou de construction) ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (modification de la rédaction du douzième alinéa) ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (fixation par le règlement d'administration publique des statuts types des sociétés coopératives de construction d'habitations et des conditions de réévaluation des sommes à rembourser aux associés ; adoption ; reprise de l'amendement réservé ci-dessus dans une nouvelle rédaction ; adoption ; adoption de l'article 63 ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'Art. 63 : amendement de M. de Tinguy et de plusieurs de ses collègues (assimilation des ventes en l'état futur d'achèvement aux ventes achevés pour l'application des articles 28 et 29 de la loi du 15 mars 1963) (p. 5091) ; les dispositions du règlement d'administration publique relatives à l'application de la loi fiscale sur la construction immobilière votée récemment préjugeant le vote actuel du Parlement ; l'adaptation nécessaire de la loi fiscale à la loi civile ; la nécessité d'éviter la superposition des garanties (p. 5091, 5092) ; la distinction devant être faite entre la loi fiscale votée au mois de mars et le projet en discussion ; le désir du Gouvernement de protéger les souscripteurs et d'harmoniser les dispositions fiscales existantes ou celles découlant du texte en discussion ; rejet au scrutin de l'amendement de M. de Tinguy (p. 5092) ; liste des votants (p. 5113) ; amendement de M. de Tinguy et plusieurs de ses collègues (fixation d'un plafond de 4 % pour la majoration du coût de la construction (p. 5092) ; le coût des garanties prévues par la loi (p. 5092, 5093) ; la nécessité de permettre des dérogations (p. 5093) ; les négociations devant être menées avec les officiers ministériels et les organismes bancaires pour obtenir les garanties peu coûteuses (p. 5093) ; l'augmentation du coût de la construction qu'entraîneront l'application de la loi et les dispositions fiscales contenues dans le projet budgétaire ; les profits procurés aux banques (p. 5094) ; la nécessité de prévoir la couverture des risques exceptionnels (p. 5094) ; la couverture souhaitables des garanties prévues dans la loi par un fonds de garantie mutuelle à puissance publique (p. 5094, 5095) ; sous-amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à ajouter à l'amendement de M. de Tinguy « sauf circonstances exceptionnelles » (p. 5095) ; rejet au scrutin de ce sous-amendement ; liste des votants (p. 5114) ; sous-amendement de M. Ballanger tendant à diminuer les taux prévus dans l'amendement de M. de Tinguy (p. 5095) ; rejet ; sous-amendement de M. Denvers à l'amendement de M. de Tinguy (couverture des garanties prévues par la loi par un fonds de garantie mutuelle à puissance publique) (p. 5095) ; rejet (p. 5096) ; le dépassement vraisemblable du taux de 4 % fixé dans l'amendement ; adoption au scrutin de

l'amendement de M. de Tinguy ; liste des votants (p. 5096).

TITRE V. — *Dispositions pénales.*

Chapitre Ier. — *Des infractions relatives à la vente.*

Art. 64 (p. 5096) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à réduire les peines d'emprisonnement et d'amendes prévues dans l'article ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à modifier la rédaction du deuxième alinéa (référence à l'article 17) ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Pillet (nouvelle rédaction du quatrième alinéa : référence à l'article 14 ; sous-amendement du Gouvernement (substituer aux mots « refusé de restituer », les mots « omis de restituer » (p. 5096) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (p. 5097) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction du cinquième alinéa (conséquences du rétablissement de la promesse de vente) ; sous-amendement du Gouvernement (remplacer : « refusé », par : « omis » ; adoption ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; adoption de l'article 64 (*ibid.*).

Chapitre II. — *Des infractions relatives au contrat de promoteur de construction* (p. 5097) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à modifier ce libellé (remplacer : « contrat de promoteur », par : « contrat de construction ») (p. 5097) ; adoption (*ibid.*).

Art. 65 : *Peines applicables en cas d'infraction* (p. 5097) ; amendement de Laurin, au nom de la Commission, tendant à une modification de la rédaction du deuxième alinéa ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de MM. Pillet et Carter tendant, dans le troisième alinéa à substituer aux mots « contrat de promoteur », les mots « contrat de construction » ; sous-amendement de M. Carter tendant à ajouter le mot « sciemment » (p. 5097) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*) ; amendement de M. Carter (ajouter, dans le quatrième alinéa, le mot « sciemment » ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à sanctionner l'attribution aux quotes-parts de propriété d'une valeur disproportionnée à la valeur des lots) (p. 5097) ; adoption (p. 5098) ; amendement de M. Carter, tendant dans le sixième alinéa, à ajouter le mot « sciemment » ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une modification du septième alinéa ; les conséquences de la modification apportée à l'article 26 ; sous-amendement de M. Carter (ajouter le mot « sciemment ») ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission et de M. Pillet (nouvelle rédaction du dernier alinéa de l'article) ; amendement analogue du Gouvernement ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'article 65 ainsi modifié (*ibid.*).

Chapitre III. — *Des infractions en matière de sociétés immobilières d'acquisition et de construction.*

Art. 66 : *Direction ou administration de fait de la société, Responsabilité civile des membres du conseil d'administration* (p. 5098) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à la suppression du premier alinéa ; le report souhaitable des dispositions figurant dans cet alinéa à l'article 73 *bis* ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Pillet tendant à la suppression du deuxième alinéa (responsabilité des membres du comité d'administration) ; retrait ; adoption de l'article 66 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 67 : *Infractions commises lors de la constitution de la société* (p. 5098) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à supprimer le quatrième alinéa de l'article (attribution aux parts sociales d'une valeur disproportionnée à la valeur des lots) ; l'insuffisance d'une peine d'amende pour réprimer une telle infraction ; l'application souhaitable dans ce cas de la peine applicable pour le délit similaire commis par le promoteur ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction du cinquième alinéa (p. 5098) ; adoption (p. 5099) ; adoption de l'article 67 ainsi modifié (p. 5099).

Après l'Art. 67 : amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (*Infractions relatives à la répartition des parts sociales entre les associés*) (p. 5099) ; adoption (*ibid.*).

Art. 68 :*Infractions commises dans la gestion des sociétés* (p. 5099) ; adoption (*ibid.*).

Art. 69 : *Publicité fallacieuse* (p. 5099) ; amendement de M. Laurin, au nom de la

Construction.

Commission ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 70 : *Infractions aux prohibitions de l'article 62* (p. 5099) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; sous-amendement de M. Carter (ajouter le mot « sciemment ») ; la nécessité de tenir compte de la modification apportée à l'article 62 ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; en conséquence, ce texte devient l'article 70 (*ibid.*).

Art. 71 : *Infractions relatives aux réunions de l'assemblée générale de la société* (p. 5099) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Pillet tendant à la suppression de l'article ; retrait ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction des trois derniers alinéas de l'article ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 71 *bis* : *Infractions en matière d'engagements de dépenses, appels de fonds et participation aux assemblées générales* (p. 5099, 5100) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (infractions relatives à l'acceptation d'une souscription ou d'une acceptation d'effets de commerce avant la date à laquelle la créance est exigée) (p. 5100) ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (infractions relatives à la méconnaissance des articles 39 et 58 *bis*) ; adoption ; adoption de l'article 71 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 72 : *Infractions commises par le commissaire-censeur* (p. 5100) ; adoption (*ibid.*).

Art. 73 : *Infractions en matière de souscription ou de cession de parts* (p. 5100) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (allégement des peines prévues dans l'article) ; amendement de M. Carter (ajouter dans le deuxième alinéa, le mot « sciemment » ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa ; adoption ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Pillet (nouvelle rédaction du troisième alinéa) ; sous-amendement du Gouvernement (remplacer « refusé » par « omis » ; adoption ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission ; retrait ; adoption de l'article 73 ainsi modifié (*ibid.*).

Après l'art. 73 : amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Pillet (*Direction de fait de la société*) (p. 5100) ; le transfert des dispositions figurant au premier alinéa de l'article (p. 5100) ; retrait (p. 5101).

Chapitre IV. — *Dispositions pénales communes aux titres premier, II et III.*

Art. 74 : *Indications obligatoires dans les divers contrats* (p. 5101) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (peines d'amendes pour toutes les infractions visées dans l'article) (p. 5101) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 75 : *Infractions aux prohibitions de l'article 59* (p. 5101) ; adoption (*ibid.*).

Après l'Art. 75 : amendement du Gouvernement (*Infractions relatives à l'affichage obligatoire du prix de revient au mètre carré*) (p. 5101) ; adoption (*ibid.*).

Art. 76 : *Infractions en matière de comptabilité* (p. 5101) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant, dans le troisième alinéa de l'article, à supprimer les mots : « ou administré » ; la nécessité de ne pas pénaliser une personne ayant simplement participé à l'administration de la société d'acquisition ou de construction ; rejet ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (modification du quatrième alinéa) ; adoption (p. 5101) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (suppression du dernier alinéa : peines applicables aux complices) (p. 5102) ; adoption ; adoption de l'article 76 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 77 : *Peine complémentaire* (p. 5102;) adoption (*ibid.*).

Titre VI. — *Dispositions transitoires* (p. 5102) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à donner à ce titre le libellé suivant : *Dispositions transitoires et diverses* (p. 5102) ; adoption (*ibid.*).

Avant l'Art. 78 : amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, et de M. Carter (*Dispositions immédiatement applicables*) (p. 5102) ; l'inscription souhaitable en tête des dispositions transitoires du contenu de l'article 62 énumérant les règles applicables dès la promulgation de la loi ; sous-amendement du Gouvernement (interdiction de la promesse de la cession des parts) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 78 : *Sort des contrats conclus avant la publication du règlement d'administration publique* (p. 5102) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, ten-

dant à une nouvelle rédaction de l'article ; sous-amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'amendement) (p. 5102) ; adoption (p. 5103) ; sous-amendement de M. Carter (p. 5103) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'amendement de la Commission complété par le sous-amendement du Gouvernement (p. 5103) ; en conséquence, ce texte devient l'article 78 (*ibid.*).

Art. 79 : *Application de la loi aux sociétés existant à la date de publication du règlement d'administration publique* (p. 5103) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; sous-amendement de M. Carter tendant à porter de six mois à un an le délai prévu dans le premier alinéa ; adoption ; sous-amendement de M. Carter (nouvelle rédaction du quatrième alinéa) ; adoption ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; en conséquence, ce texte devient l'article 79 (*ibid.*).

Après l'Art. 79 : amendement du Gouvernement : *Application aux sociétés visées à l'article précédent des dispositions de l'article 55 bis* (p. 5103) ; l'application à ces sociétés du privilège immobilier institué par le Code civil (p. 5104) ; adoption (*ibid.*).

Art. 80 : *Cession des parts ou actions des sociétés existant à la date de publication du règlement d'administration publique* (p. 5104) ; amendement de forme de M. Laurin, au nom de la Commission ; adoption ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 81 : *Exception à l'application des articles 79 et 80* (p. 5104) ; adoption (*ibid.*).

Art. 82 : *Dispositions immédiatement applicables* (p. 5104) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article ; adoption ; en conséquence, cet article est supprimé (*ibid.*).

Art. 83 : *Textes abrogés* (p. 5104) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article 83 (*ibid.*).

Art. 84 : *Modification de la loi du 21 juin 1960 sur les transactions immobilières* (p. 5104) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; la répression nécessaire de la publicité fallacieuse notamment des mentions inexactes relatives à des prêts ou des garanties (p. 5104, 5105) ; adoption de l'amendement (p. 5105) ; en conséquence, ce texte devient l'article 84 (p. 5105).

Article additionnel du Gouvernement : *modification de l'article 272-1-2° du Code de l'urbanisme et de l'habitation* (p. 5105) ; l'harmonisation nécessaire du texte en discussion avec les règles relatives à la participation des employeurs aux efforts de construction (p. 5105) ; adoption (*ibid.*). Construction.

SECONDE DÉLIBÉRATION (p. 5105).

Art. 8 *bis* : *Vente en l'état futur d'achèvement, Pouvoirs du syndicat* (p. 5105); amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à la suppression du deuxième alinéa de l'article ; le double emploi que fait le deuxième alinéa de l'article 8 *bis* avec le deuxième alinéa de l'article 8 ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 8 *bis* ainsi modifié (p. 5105).

Art. 10 : *Vente à terme, Versements effectués par l'acheteur* (p. 5105) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article ; l'harmonisation nécessaire de l'article susvisé avec l'ensemble des dispositions venant d'être votées ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 10 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 22 : *Contrat de construction, Forme, contenu et durée* (p. 5105, 5106) ; amendement de M. Laurin, au nom de la Commission, tendant à compléter le premier alinéa de l'article (p. 5106) ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 22, ainsi modifié (p. 5106).

Après l'Art. 73 : amendement de M. Laurin, au nom de la Commission (direction de fait de la société (p. 5106) ; adoption ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5106).

Orateurs : MM. Ballanger, Boscher, Carter, Coste-Floret, Denvers, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Laurin, *Rapporteur de la Commission spéciale ;* L'Huillier, Maziol, *Ministre de la Construction ;* Pillet, Sérafini, Terré, *Président de la Commission spéciale ;* de Tinguy.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [11 décembre 1963] (p. 7833). Entendus : MM. Terré, *Président de la Commission spéciale ;* Maziol, *Ministre de la Construction ;* le rejet en Commission du rapport de M. Laurin ; le renvoi souhaitable de la discussion du projet à une date ultérieure ; le Gouvernement retire le projet de l'ordre du jour (p. 7834).

4. — Proposition de loi tendant à réserver aux travaux de décoration un pourcentage de

Construction.

1 % des crédits de construction ouverts aux administrations de l'Etat, aux départements, aux communes, ainsi qu'aux collectivités publiques dotées de l'autonomie financière et administrative, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 janvier 1963 par M. Jean-Paul Palewski (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 77.**

5. — Proposition de loi relative à la construction d'immeubles à usage d'habitation, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 janvier 1963 par M. Maurice Thorez et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 86.**

6. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 273 du Code de l'urbanisme relatif à la participation des employeurs à l'effort de la construction, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 février 1963 par M. Denvers et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 161.**

7. — Proposition de loi tendant à associer à l'obtention définitive du permis de construire les grands ensembles la décision de construction d'un groupe scolaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1963 par M. Rabourdin (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 566.**

8. — Proposition de loi tendant à réglementer l'accession à la propriété des constructions édifiées par un locataire en cours de bail, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1963 par M. Charret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 613.**

9. — Proposition de loi tendant à l'établissement d'une politique foncière et à la création de zones d'aménagement foncier, présentée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1963 par M. Denvers et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 782.**

10. — Proposition de loi tendant à associer à l'obtention définitive du permis de construire certains grands ensembles, la décision de construction de locaux sportifs ou socio-éducatifs, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1964 par M. Flornoy (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 832.**

11. — Projet de loi instituant le bail à construction et relatif aux opérations d'urbanisation, présenté à l'Assemblée Nationale le 27 mai 1964 par M. Jacques Maziol, Ministre de la Construction (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 909** ; rapport le 23 juin 1964 par M. Carter, **n° 1009** ; avis le 25 juin 1964 par M. Taittinger, **n° 1027**, présenté au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan ; rapport le 27 juin 1964 par M. Hoguet, **n° 1039.** Adoption avec modification en première lecture le 30 juin 1964 (p. 2398). — Projet de loi **n° 260.**

Transmis au Sénat le 30 juin 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 327 (année 1963-1964)** ; rapport le 22 octobre 1964 par M. Delalande, **n° 9 (année 1964-1965)** ; avis le 27 octobre 1964 par M. Bousch au nom de la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, **n° 10 (année 1964-1965).** Adoption avec modification en première lecture le 29 octobre 1964. — Projet de loi **n° 7 (année 1964-1965).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 4 novembre 1964 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1149** ; rapport le 13 novembre 1964 par M. Hoguet, **n° 1167.** Adoption avec modification en deuxième lecture le 18 novembre 1964 (p. 5458). — Projet de loi **n° 270.**

Transmis au Sénat (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 34 (année 1964-1965)** ; rapport le 26 novembre 1964 par M. Delalande, **n° 49 (année 1964-1965)** ; avis le 1er décembre 1964 par M. Bousch, **n° 54 (année 1964-1965),** présenté au nom de la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Adoption définitive en deuxième lecture le 4 décembre 1964. — Projet de loi **n° 32 (année 1964-1965).**

Loi nº 64-1247 du 16 décembre 1964, publiée au *J. O.* du 18 décembre 1964 (p. 11266 à 11269).

DISCUSSION [29 juin 1964] (p. 2323, 2342); [30 juin 1964] (p. 2380). Entendus : MM. Fanton, Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement ;* de Tinguy, Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* de Tinguy, Carter, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Taittinger, *Rapporteur pour avis de la Commission des finances ;* Denvers, Desouches, Waldeck L'Huillier, Le Douarec, Maziol, *Ministre de la Construction ;* de Tinguy, Capitant, *Président de la Commission des lois;* Taittinger, *Rapporteur pour avis de la Commission des finances.*

Les conditions de la discussion (p. 2346, 2350, 2354) ; sa précipitation (p. 2346, 2350) ; la persistance et l'ampleur de la crise du logement (p. 2344, 2347, 2352) ; le développement de la population urbaine (p. 2345, 2349, 2353) ; le retard de la France en matière d'habitations familiales (p. 2349) ; le développement anarchique de la construction (p. 2352) ; l'insuffisance des moyens financiers des collectivités locales désireuses de construire des logements sociaux (p. 2351) ; l'inefficacité des mesures existantes (loi sur les Z.U.P. et les Z.A.D., dispositions de la loi de finances sur les plus-values foncières) (p. 2323, 2343, 2347, 2349) ; l'impopularité des expropriations (p. 2343) ; le problème foncier (p. 2342, 2347, 2352) ; la hausse des prix des terrains (p. 2344, 2347, 2353) ; la spéculation sur les terrains (p. 2347, 2353) ; la nécessité d'une politique foncière (p. 2351) ; le rôle de la puissance publique dans l'affectation des sols (p. 2347); la « municipalisation » des sols (p. 2345, 2352) ; les abus du droit de propriété (p. 2347) ; la nécessité de modifier certaines formules juridiques existantes (*ibid.*) ; les dispositions du projet (p. 2323, 2343, 2345) ; l'association des propriétaires particuliers aux opérations sociales de relogement et de logement avec participation aux plus-values résultant des opérations de lotissement réalisées sur leurs terrains (p. 2323, 2343, 2344, 2354) ; l'aspect libéral du projet ; le respect du droit de propriété (p. 2347) ; la dissociation proposée du droit de propriété et du droit de jouissance (p. 2347, 2353) ; la réduction des dépenses engagées qu'entraînerait l'adoption du projet (p. 2324) ; les dispositions du titre 1er ; l'extension du bail emphytéotique (p. 2323, 2344, 2353) ; la remise au propriétaire en contrepartie de son terrain d'un loyer en espèces ou en nature (p. 2343) ; le problème de l'indexation de ce loyer (*ibid.*) ; les dispositions du titre II relatives aux opérations d'urbanisation (p. 2324, 2343, 2345, 2348, 2354) ; la création d'une prise de possession accélérée (p. 2324) ; la simplification souhaitable (p. 2324, 2348) ; l'option offerte au propriétaire du sol ; l'entrée dans une société civile ou le recours à l'expropriation (p. 2345, 2348, 2354, 2355) ; la péréquation des sols qui pourra ainsi être réalisée (p. 2354) ; le fonctionnement des sociétés civiles de propriétaires prévues par le titre (p. 2348, 2354) ; le cas de la construction d'H.L.M. ; la situation minoritaire faite aux collectivités publiques actionnaires (p. 2348) ; le renforcement de la tutelle des préfets sur les collectivités (p. 2351) ; les complications de la procédure d'expropriation pour la construction de lotissements par les municipalités (p. 2349) ; les difficultés que risquent de rencontrer des apporteurs de terrains désireux de négocier les constructions reçues en contrepartie de leur apport (p. 2324, 2345, 2353) ; la situation désavantagée risquant d'être faite aux constructeurs sociaux (p. 2348) ; l'absence de mesures en faveur des constructeurs individuels (p. 2349) ; les facilités qui vont être offertes aux grandes opérations bancaires pour l'achat de terrains (p. 2351, 2352) ; les dispositions du titre III (Mesures fiscales) (p. 2324, 2344, 2345, 2353) ; leur insuffisance (p. 2324, 2353) ; la détaxation souhaitable des plus-values provenant des immeubles abandonnés en fin de bail (p. 2346) ; le problème de l'application de la T.V.A. (p. 2346); l'importance de la rénovation des ilôts insalubres (p. 2352) ; l'accélération souhaitable des opérations des Z.U.P. en cours (p. 2348, 2349) ; la nécessité d'affecter à la construction les terrains inemployés appartenant à l'Etat (p. 2353) ; les insuffisances du projet ; la nécessité de trouver une solution pour mettre fin à la spéculation foncière (p. 2352).

Construction.

TITRE Ier. — *Du bail à construction* (p. 2355).

Art.1er : *Définition du bail à construction* (p. 2355) ; amendement de M. Denvers tendant à permettre la tacite reconduction (p. 2355) ; retrait (p. 2356) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 2 : *Négociation entre les parties de leurs droits respectifs de propriété sur les constructions édifiées par le preneur* (p.

Construction.

2356) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission, relatif aux constructions existantes ; adoption ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 3 : *Nature du droit conféré au preneur du bail à construction* (p. 2356) ; adoption (*ibid.*).

Art. 4 : *Obligations du preneur* (p. 2356) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission (possibilité de démolir les bâtiments existants) ; adoption ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 5 : *Prix du bail* (p. 2356) ; amendement de M. Denvers (remise au bailleur d'immeubles ou de fractions d'immeubles, quel que soit le lieu où ils se trouvent) ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Denvers ; retrait (*ibid.*) ; amendement de M. Carter, au nom de la Commission de la production, relatif à la révision du coefficient affectant le loyer (p. 2357) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission, et de M. Collette (révision du coefficient par périodes triennales comptées à partir de l'achèvement des travaux ; retrait de l'amendement de M. Carter ; la longueur excessive du délai prévu dans l'article ; la signification de l'expression « date d'achèvement des travaux » ; adoption de l'amendement ; amendement de M. de Tinguy tendant à ne pas déduire les impôts et taxes du revenu brut retenu comme base de l'indexation des loyers ; la nécessité de préciser la notion de revenu de l'immeuble ; l'harmonisation de l'article premier avec l'article 24 (p. 2357) ; rejet au scrutin de l'amendement de M. de Tinguy (p. 2358) ; liste des votants (p. 2377) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission et de M. Collette (référence à l'indice du coût de la construction) ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Denvers tendant à confier au tribunal administratif les contestations relatives à l'application des dispositions de l'article ; la compétence traditionnelle du tribunal de grande instance en matière de loyers (p. 2358) ; rejet de l'amendement de M. Denvers (p. 2359) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 6 : *Servitudes portant sur les constructions* (p. 2359) ; adoption (*ibid.*).

Art. 7 : *Résiliation du bail* (p. 2359) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission (résiliation en cas de non exécution des conditions du bail) ; adoption ; amendement d'ordre rédactionnel de M. Hoguet, au nom de la Commission ; adoption ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 8 : *Caractère d'ordre public des dispositions du troisième alinéa de l'article 3 et de celles des deuxième, troisième et cinquième alinéas de l'article 5* (p. 2359) ; amendement de forme de M. Hoguet, au nom de la Commission ; cet amendement est sans objet ; adoption de l'article 8 (p. 2359).

TITRE II. — *Des opérations d'urbanisation* (p. 2359).

Chapitre 1er : *De la prise de possession des immeubles et du programme général d'utilisation des terrains* (p. 2359).

Art. 9 : *Déclaration d'utilité publique prononcée en vue de la réalisation d'une opération d'urbanisation* (p. 2359) ; amendement de M. Denvers tendant à ajouter les sociétés d'économie mixte aux personnes publiques susceptibles d'exproprier (p. 2360) ; retrait ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 10 : *Arrêté préfectoral relatif à la prise de possession* (p. 2360) ; amendement de M. Denvers tendant à interdire les transactions après la parution de l'arrêté préfectoral) ; la nécessité de permettre aux petits propriétaires de réaliser leur part pendant la période de six mois durant laquelle le propriétaire devra choisir entre l'expropriation et son entrée dans la société civile ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 10 (*ibid.*).

Art. 11 : *Relogement des occupants des immeubles affectés à l'habitation* (p. 2360) ; amendement de MM. L'Huillier et Lolive précisant que ce relogement doit être effectué dans des conditions convenables assurant la cohésion de la famille ; rejet ; adoption de l'article (p. 2360).

Art. 12 : *Obligations des collectivités et des établissements publics en cas de prise de possession* (p. 2361) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission, tendant à soumettre l'indemnité de déménagement prévue dans l'article aux règles instituées par l'article 48 de l'ordonnance 58-997 du 23 octobre 1958 ; adoption ; amendement de M. de Tinguy (versement aux ayants droit d'un complément d'indemnité) ; rejet de l'amendement ; adoption de l'article 12 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 13 (p. 2361) ; adoption (*ibid.*).

Art. 14 à 16 (p. 2361) ; adoption (*ibid.*).

Art. 17 : *Détermination par arrêté préfectoral du périmètre de l'opération et du programme général d'utilisation des terrains qui y sont compris* (p. 2362) ; les inconvénients d'une trop grande rigidité du projet ;

amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission (inscription dans le programme des surfaces nécessaires aux aménagements collectifs) ; amendement de M. Carter, au nom de la Commission de la production (inscription dans le programme des surfaces nécessaires à l'établissement des groupes scolaires et aux aménagements sportifs ; amendement de MM. Rabourdin et Flornoy (construction simultanée de grands ensembles et de locaux scolaires, sportifs et socio-éducatifs) ; les propositions de loi déposées par MM. Rabourdin et Flornoy tendant à réserver dans les plans masse les terrains nécessaires à la construction de locaux scolaires socio-éducatifs et sporlifs ; l'inscription dans le budget de 1964 de l'Education nationale d'un crédit destiné à amorcer l'équipement sportif et socio-éducatif des grands ensembles (p. 2362) ; amendement de M. Neuwirth (affectation à des constructions ou des équipements de caractère social des terrains domaniaux situés dans un périmètre d'urbanisation (p. 2363) ; l'importance des équipements sociaux et sportifs pour les jeunes ; l'intention du Gouvernement d'édifier en même temps que les logements, les écoles, les équipements sportifs et culturels qui conviennent ; retrait de l'amendement de MM. Flornoy et Rabourdin ; retrait de l'amendement de M. Carter (p. 2363) ; adoption de l'amendement de la Commission ; rejet de l'amendement de M. Neuwirth (p. 2363) ; amendement de MM. L'Huillier et Ramette (fixation dans le programme de la part de logements qui sera affectée par priorité à la construction d'H.L.M. destinées à la location) ; amendement de M. Denvers ayant le même objet ; rejet de l'amendement de MM. L'Huillier et Ramette ; retrait de l'amendement de M. Denvers ; amendement de MM. L'Huillier et Chaze tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article 17 prévoyant, en cas de désaccord des collectivités intéressées, que le périmètre et le programme seront fixés par décret en Conseil d'Etat ; les litiges risquant de se produire quand les terrains sont situés sur plusieurs collectivités voisines ; la garantie apportée par la procédure du décret en Conseil d'Etat ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Denvers relatif aux délais de publication du programme (p. 2364) ; retrait (p. 2365) ; amendement de M. Peretti (expropriation par les autorités responsables du retard si le programme n'est pas publié dans le délai prescrit) ; adoption ; adoption de l'article 17 ainsi modifié (*ibid.*).

Construction.

Art. 18 : *Remise à des concessionnaires des immeubles dont la prise de possession a été autorisée* (p. 2365) ; amendement de MM. L'Huillier et Chaze tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; l'atteinte portée par les dispositions de l'article aux prérogatives des collectivités territoriales ; rejet ; amendement de M. Denvers tendant à soumettre le choix des concessionnaires à l'avis d'une commission comprenant des représentants des promoteurs ou des constructeurs publics et privés ; le caractère réglementaire de l'amendement ; retrait de l'amendement ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission, et de M. Collette (p. 2365) ; adoption (p. 2366) ; amendement de M. Denvers relatif aux modalités de la désignation du concessionnaire (p. 2366) ; amendements de M. Hoguet, au nom de la Commission, et de M. Carter, au nom de la Commission de la production ; la situation en cas de désaccord sur le choix du concessionnaire ; l'intervention du Conseil d'Etat prévue dans l'article (p. 2366) ; le retrait éventuel du bénéfice de la déclaration d'utilité publique (p. 2367) ; rejet de l'amendement de M. Denvers ; adoption de l'amendement de la Commission ; en conséquence, l'amendement de M. Carter devient sans objet ; adoption de l'article 18 (p. 2367).

Reprise de la discussion (p. 2380).

Chapitre II. — *Du groupement des propriétaires.*

Art. 19 : *Evaluation des immeubles* (p. 2380) ; amendement de M. Denvers (évaluation d'après la valeur d'usage et selon l'appréciation des tribunaux administratifs) (p. 2380) ; rejet (*ibid.*) ; amendement de forme de M. Hoguet, au nom de la Commission (p. 2380) ; adoption (*ibid*) ; adoption de l'article 19 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 20 : *Option offerte au propriétaire* (p. 2380) ; amendement de M. Peretti (possibilité pour le propriétaire de réaliser le programme retenu par l'administration) (p. 2380) ; amendement de M. Wagner ayant le même objet (p. 2381) ; l'octroi souhaitable au propriétaire d'un droit de préemption pour réaliser le programme établi par les autorités intéressées ; le caractère de société civile de la société de gestion prévue par l'article ; l'impossibilité de la transformer ne société de construction ; la possibilité pour le propriétaire d'être désigné comme concessionnaire par la collectivité s'il présente les qualités nécessaires ; retrait des

Construction.

amendements de M. Peretti et Wagner ; amendement de M. Taittinger, au nom de la Commission des finances, et de M. de Tinguy tendant à remplacer l'obligation pour les propriétaires de faire apport de leurs terrains à la société civile par celle de prendre l'engagement de le faire ; amendement analogue de M. Hoguet, au nom de la Commission (p. 2381) ; la longueur insuffisante du délai de réflexion accordé aux propriétaires (p. 2382) ; rejet de l'amendement de la Commission des finances ; retrait de l'amendement de la Commission des lois ; amendement de M. Taittinger, au nom de la Commission des finances, et de M. Sanson précisant l'autorité à laquelle il incombera de susciter la constitution d'une société civile et foncière ; amendement de M. Denvers ayant le même objet ; le caractère réglementaire des dispositions figurant dans l'amendement ; l'intérêt de permettre au propriétaire des terrains de prendre l'initiative de constituer la société civile ; adoption de l'amendement de la Commission des finances ; amendement de MM. Lamps et Lolive (suppression du sixième alinéa de l'article tendant à subordonner la constitution de la société à une participation minimale des propriétaires ; amendement de M. Carter, au nom de la Commission de la production, ayant le même objet ; amendement de M. Taittinger, au nom de la Commission des finances, et de M. Denvers ayant également le même objet (p. 2382) ; le caractère réglementaire des dispositions figurant dans les amendements (p. 2383) ; l'intention du Gouvernement de fixer à 20 % au minimum la participation des propriétaires ; retrait de l'amendement de M. Carter ; rejet de l'amendement de MM. Lamps et Lolive ; retrait de l'amendement de la Commission des finances ; adoption de l'article 20 ainsi modifié (*ibid.*) ;

Art. 21 : *Statuts de la société civile* (p. 2383) ; amendement de M. Denvers tendant à donner aux sociétés civiles le statut de sociétés à caractère coopératif ; l'incompatibilité d'une disposition de ce genre avec l'économie du projet de loi (p. 2383) ; rejet de l'amendement (p. 2384) ; amendement de M. Denvers (représentation de la puissance publique au sein de la société) ; rejet ; adoption de l'article (*ibid.*).

Après l'Art. 21 : amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission tendant à insérer un article nouveau (*report des droits réels grevant les immeubles sur les parts attribuées à l'associé apporteur desdits immeubles*) (p. 2384) ; adoption (*ibid.*).

Art. 22 : *Obligations de la collectivité ou de l'établissement public* (p. 2384) ; amendement de M. Taittinger, au nom de la Commission des finances, et de M. Denvers tendant à étendre à l'Etat l'obligation faite dans l'article aux collectivités et établissements publics ; adoption ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission (application de la procédure de l'expropriation) ; adoption ; amendement de M. Carter, au nom de la Commission de la production ; retrait ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission (application des dispositions de l'article aux cessions d'immeubles réalisées par les collectivités autres que le bénéficiaire de l'autorisation de prise de possession) ; adoption ; adoption de l'article 22 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 23 : *Transfert au concessionnaire, par la société civile, de la propriété d'une partie de ses terrains* (p. 2384) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission (cession des terrains sur la base de la valeur moyenne au mètre carré résultant des évaluations faites en application de l'article 19) (p. 2385) ; amendement de M. Carter au nom de la Commission de la production (estimation des immeubles au prix de revient de leur réalisation) ; cet amendement est sans objet ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article 23 ainsi mnodifié (*ibid.*).

Art. 24 : *Passation d'un bail à construction entre la société civile et le concessionnaire du droit de construire* (p. 2385) ; amendement de M. Carter, au nom de la Commission de la production (estimation des immeubles reçus en paiement au prix de revient de leur réalisation) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission (estimation des immeubles à leur prix de revient) ; retrait de l'amendement de M. Carter ; adoption de l'amendement de la Commission ; amendement de MM. Barbet et Dupuy tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article rendant obligatoire la location vente pour les organismes H.L.M. (p. 2385) ; retrait (p. 2386) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission, et de M. Collette ; retrait ; adoption de l'article 24 ainsi modifié (*ibid.*).

TITRE III. — *Dispositions fiscales.*

Art. 25 : *Nature des loyers et prestations constituant le prix du bail* (p. 2386) ; les dispositions de l'article donnant le caractère de

revenus fonciers aux profits que les propriétaires tireront du bail à construction ; les critères retenus pour déterminer les revenus taxables ; la détaxation souhaitable des immeubles remis à la place du loyer afin de respecter le principe de la non taxation du capital ; amendement de M. de Tinguy (suppression de la taxation des immeubles remis à la place du loyer) (p. 2386) ; la situation avantageuse faite aux propriétaires ayant cédé leurs terrains ; l'analogie existant entre la remise d'un immeuble et la perception d'un loyer (p. 2387) ; à la demande de la Commission et du Gouvernement, l'article est réservé (*ibid.*).

Reprise de la discussion (p. 2389) ; à la demande de la Commission, les articles 25 et 26 sont réservés (p. 2390) ; reprise de la discussion (p. 2393) ; amendement de M. de Tinguy (exonération de l'impôt sur le revenu pour les immeubles donnés en paiement du prix du bail) ; le cas d'un propriétaire recevant en paiement du prix du bail, d'une part un logement, d'autre part, un loyer ; la disparité de traitement entre les deux fractions du prix du bail qu'entraînerait l'adoption de l'amendement de M. de Tinguy ; la contradiction entre cet amendement et l'économie même du projet de loi (p. 2393) ; rejet de l'amendement (p. 2394) ; amendement de M. Carter, au nom de la Commission de la production tendant à fixer à 30 % la déduction forfaitaire prévue dans l'article ; amendement identique de M. Hoguet, au nom de la Commission ; retrait ; le Gouvernement oppose à cet amendement l'article 40 de la Constitution ; le champ d'appilcation de l'article 40 invoqué par le Gouvernement ; amendement du Gouvernement (application de la déduction prévue pour les propriétés urbaines) (p. 2394) ; adoption (p. 2395) ; en conséquence, l'amendement de la Commission de la production devient sans objet ; amendement du Gouvernement (exonération en faveur de la part représentant dans les locations ventes, le prix de cession du terrain ; amendement identique de M. Hoguet, au nom de la Commission ; adoption du texte commun des amendements ; adoption de l'article 25 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 26 : *Etalement des revenus provenant de la remise d'immeubles comme prix du bail* (p. 2395) ; amendement de M. de Tinguy tendant à la suppression de l'article ; l'exonération nécessaire de la remise en fin de bail des immeubles construits sur un terrain en application du principe de la non taxation du capital ; l'amendement de M. de Tinguy n'a plus d'objet ; amendement de M. Carter, au nom de la Commission de la production (évaluation des biens remis comme prix du bail d'après leur valeur d'acquisition à la conclusion du bail) (p. 2395) ; amendement analogue de M. Hoguet, au nom de la Commission (p. 2396) ; retrait de l'amendement de la Commission de la production ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; amendement du Gouvernement tendant à porter à quinze ans le délai pendant lequel le bailleur peut étaler l'imposition sur le revenu représenté par la valeur réelle des biens ; amendement identique de M. Hoguet, au nom de la Commission ; adoption du texte commun des amendements ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission, tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article ; retrait ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission ; cet amendement devient sans objet ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission (non-imposition de la remise des constructions à l'expiration du bail lorsque la durée de celui-ci est au moins égale à trente ans) (p. 2396) ; l'intention du Gouvernement de ne pas imposer les immeubles remis en fin de bail à condition que le bail ait une certaine durée (p. 2397) ; sous-amendement de M. de Tinguy tendant à remplacer le délai de 30 ans par celui de 25 ans ; rejet ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2397).

Art. 27 : *Exonération de la taxe sur les plus-values immobilières en faveur des apports à une société civile* (p. 2390) ; amendement de MM. Lamps et Chaze tendant à la suppression de l'article ; rejet ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission tendant à ramener à 5 ans le délai pendant lequel les parts sociales reçues en rémunération de l'apport d'immeubles ne sont pas cessibles ; amendement du Gouvernement tendant à porter ce délai soit à 10 ans à compter de la constitution de la société, soit à 5 ans à compter de l'achèvement des travaux (p. 2390) ; le sens à donner à la notion d'achèvement des travaux (p. 2391) ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement du Gouvernement relatif aux modalités de cession des parts sociales entre les membres de la société ; amendement analogue de M. Hoguet, au nom de la Commission ; la nécessité de permettre aux petits porteurs de

Construction.

céder leurs titres ; retrait de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article 27 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 28 : *Amendes fiscales applicables en cas d'inobservation des dispositions de l'article 23* (p. 2391, 2392) ; adoption (p. 2392).

Art. 29 : *Régime fiscal applicable au bail à construction* (p. 2392) ; amendement de M. de Tinguy (harmonisation des dispositions de l'article avec celles de la loi du 15 mars 1963 sur la fiscalité immobilière) ; la délégation de pouvoirs en matière fiscale offerte au Gouvernement par l'amendement ; le passage du rapport de la Commission des finances relatif à l'harmonisation nécessaire des dispositions de l'article 29 avec celles antérieurement en vigueur ; le champ d'application de l'article 34 de la Constitution et le partage de compétences en matière fiscale entre le Gouvernement et le Parlement (p. 2392) ; adoption de l'amendement de M. de Tinguy (p. 2393) ; adoption de l'article 29 ainsi modifié (*ibid.*).

TITRE IV.

Art. 30 : *Règlement d'administration publique* (p. 2393) ; amendement de M. Carter, au nom de la Commission de la production (publication du règlement d'administration publique dans un délai de six mois après la promulgation de la loi ; amendement identique de M. Hoguet, au nom de la Commission ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement de M. Carter ; adoption de l'article 30 ainsi modifié (*ibid.*).

Explications de vote (p. 2397) ; l'insuffisance et les lacunes du texte (p. 2397, 2398) ; l'atteinte portée aux prérogatives des collectivités ; l'accroissement des pouvoirs du préfet et des concessionnaires (p. 2397, 2398) ; la position du groupe du rassemblement démocratique (p. 2397) ; celle du groupe socialiste (p. 2397) ; la situation défavorisée faite aux logements sociaux (p. 2398) ; la hâte excessive avec laquelle le texte du Gouvernement a été discuté ; la position du groupe communiste ; les difficultés d'application de la loi relative à la taxation des plus-values foncières ; les avantages présentés par le texte du Gouvernement ; la position du groupe du centre démocratique ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2398).

Orateurs : MM. Abelin, Barbet, Capitant, *Président de la Commission des lois ;* Carter, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production,* Catroux, Chaze, Denvers, Desouches, Fanton, Flornoy, Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois ;* Lamps, L'Huillier, Maziol, *Ministre de la Construction ;* Mondon, Neuwirth, Peretti, Pillet, Taitinger, *Rapporteur pour avis de la Commission des finances ;* de Tinguy, Vallon, *Rapporteur général.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [17 novembre 1964] (p. 5419), [18 novembre 1964] (p. 5453). Entendus : MM. Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelle;* Taittinger, *Rapporteur pour avis de la Commission des finances ;* Carter, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échéances;* Terré, Waldeck L'Huillier, Brousset, Maziol, *Ministre de la Construction.*

L'économie générale du projet et les modifications proposées par la Commission des lois (p. 5419 à 5423) ; les modifications apportées par le Sénat (p. 5421) ; les dispositions fiscales du projet de loi (p. 5420) ; les problèmes de la construction (p. 5421, 5422, 5423).

Art. 3 : *Nature du droit conféré au preneur du bail à construction* (p. 5423) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, précisant que si le preneur cède le bail ou l'apporte en société il demeure garant à l'égard du bailleur des obligations qu'il aura contractées ; adoption (p. 5423) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction du quatrième alinéa de l'article 3 et disposant que le preneur peut consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail (p. 5424) ; adoption ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois et de M. Collette, tendant à compléter l'article 3 par un nouvel alinéa obligeant le preneur, avant de prendre possession du terrain loué, à fournir à son bailleur une sûreté hypothécaire ou une caution bancaire garantissant l'exécution de ses obligations ; rejet ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (p. 5424).

Art. 5 : *Prix du bail* (p. 5424) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, précisant que la première révision du bail a lieu au plus tard dès l'expiration des six premières années du bail (p. 5425) ; adoption ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, prévoyant qu'à chaque période triennale l'augmentation

du loyer ne pourra être inférieure à ce qu'elle serait si la variation était basée sur l'indice du coût de la construction ; adoption ; adoption de l'article 11 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 6 : *Servitudes portant sur les constructions* (p. 5425) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, disposant qu'en cas de résiliation judiciaire ou amiable du bail, les privilèges et hypothèques ne s'éteignent qu'à la date primitivement convenue pour l'expiration du bail ; adoption de l'article 6 ainsi complété (p. 5425).

Art. 7 : *Résiliation du bail* (p. 5425) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction de l'article et prévoyant, en cas de destruction des constructions par cas fortuit ou force majeure, la possibilité de prononcer la résiliation du bail par décision judiciaire (p. 5426) ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article 7 (p. 5426).

Art. 8 : *Caractère d'ordre public des dispositions du troisième alinéa de l'article 3 et de celles des deuxième, troisième et cinquième alinéas de l'article 5* (p. 5426) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction de l'article conférant le caractère d'ordre public aux dispositions des troisième et quatrième alinéas de l'article 3, ainsi qu'à celles des quatrième et sixième alinéas de l'article 5 ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article 8 (p. 5426).

Art. 10 : *Arrêté préfectoral relatif à la prise de possession* (p. 5426) ; amendement de M. Denvers tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 5426); deux amendements de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article 10 ; le deuxième tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article (p. 5428) ; rejet de l'amendement de M. Denvers ; adoption des deux amendements de M. Hoguet ; adoption de l'article 10 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 11 : *Relogement des occupants des immeubles affectés à l'habitation* (p. 5428) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction de la fin de cet article ; adoption ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (p. 5428).

Art. 13 : *Calcul de l'indemnité de privation de jouissance d'un immeuble* (p. 5429) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre pour le deuxième alinéa de cet article, le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture (p. 5429) ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 13 ainsi modifié (p. 5429).

Art. 14 : *Compétence du président du tribunal de grande instance pour les contestations relatives à l'application des articles 11, 12 et 13* (p. 5429) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, établissant que ces contestations sont instruites et jugées comme en matière d'expropriation (p. 5429) ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 14 est ainsi rétabli dans le texte adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale (p. 5429).

Art. 16 : *Effets de l'arrêté préfectoral prévu à l'article 10* (p. 5429) ; adoption (*ibid.*).

Art. 17 : *Détermination par arrêté préfectoral du périmètre de l'opération et du programme général d'utilisation des terrains qui y sont compris* (p. 5429) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article (p. 5430) ; sous-amendement de M. Denvers prévoyant que l'arrêté préfectoral doit être pris dans un délai d'un an à compter de la date de la déclaration d'utilité publique ; rejet du sous-amendement ; adoption de l'amendement de M. Hoguet ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, prévoyant que le programme général d'utilisation des terrains précise également les caractéristiques principales et la nature des logements qui seront construits ; adoption ; amendement de M. Denvers prévoyant la publication et le dépôt à la mairie pendant trois mois de l'arrêté préfectoral ; retrait ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois prévoyant qu'en cas d'absence d'accord des collectivités intéressées, ce programme est fixé par décret en Conseil d'Etat ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 17 ainsi modifié (p. 5430).

Art. 18 : *Remise à des concessionnaires des immeubles dont la prise de possession a été autorisée* (p. 5431) ; amendement de M. Denvers ; retrait ; amendement d'ordre rédactionnel de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois (p. 5431) ; adoption ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction du quatrième alinéa de l'article 18 (p. 5431) ; adoption (p. 5432) ;

Construction.

amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 18 ; adoption ; adoption de l'article 18 ainsi modifié (p. 5432).

Chapitre II : *Du groupement des propriétaires* (p. 5432).

Art. 19 : *Evaluation des immeubles* (p. 5432) ; adoption.

Art. 20 : *Option offerte au propriétaire dans un délai de six mois à dater de la notification de la désignation du concessionnaire et de la fixation du cahier des charges* (p. 5432) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, prévoyant que le délai de six mois court à dater de la publication du programme général d'utilisation des terrains et la fixation des cahiers des charges des concessionnaires (p. 5432) ; modification à l'amendement de M. Hoguet supprimant les derniers mots : « et la fixation des cahiers des charges des concessionnaires » (p. 5433) ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois (possibilité pour le propriétaire de faire apport de ses immeubles à une société civile constituée par les propriétaires des immeubles compris dans le périmètre visé à l'article 10 ci-dessus) ; adoption ; adoption de l'article 20 ainsi modifié (p. 5433).

Reprise de la discussion (p. 5453).

Art. 22 : *Obligations de la collectivité ou de l'établissement public* (p. 5453) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, établissant la détermination du prix auquel la société civile cédera à la collectivité publique les terrains nécessaires aux emprises publiques ; adoption de l'amendement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer la deuxième phrase du cinquième alinéa de cet article; le deuxième, présenté par M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, proposant une nouvelle rédaction pour la dernière phrase du cinquième alinéa ; adoption de l'article 22 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 23 : *Transfert au concessionnaire, par la société civile, de la propriété d'une partie de ses terrains* (p. 5453) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, prévoyant que, en contrepartie des immeubles cédés, la société civile reçoit des immeubles ou fractions d'immeubles estimés à leur prix de revient ; adoption (p. 5454) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, prévoyant la possibilité pour la société civile, d'attribuer à ses membres, en représentation de leurs droits, des immeubles acquis dans les conditions définies au premier alinéa de l'article ; adoption ; adoption de l'article 23 ainsi modifié (p. 5454).

Art. 24 : *Passation d'un bail à construction entre la société civile et le concessionnaire du droit de construire* (p. 5454) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, supprimant le mot « bâtis » dans la première phrase du deuxième alinéa de cet article ; adoption ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel alinéa disposant que les immeubles, parties d'immeubles ou titres reçus par la société ne peuvent être aliénés avant l'expiration d'un délai de dix ans, mais peuvent toutefois être attribués aux associés en représentation de leurs droits ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois (calcul des loyers d'après la valeur moyenne dite de péréquation) ; adoption de l'amendement (p. 5454) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, établissant que le loyer peut être majoré pour réaliser, sur la durée du bail, le transfert au concessionnaire de la propriété des terrains ; cette majoration étant obligatoire lorsque le concessionnaire est un organisme d'habitations à loyer modéré construisant en vue de la location (p. 5455) ; adoption ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, établissant que l'augmentation du loyer ne pourra être inférieure à celle qui résulterait de l'application de l'indice du coût de la construction ; adoption ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer, en cas de désaccord sur la durée du bail ou sur le montant de la contrepartie accordée à la société civile, la compétence du tribunal de grande instance à celle du juge de l'expropriation ; adoption ; adoption de l'article 24 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 24 *bis* : *Détermination par règlement d'administration publique des conditions dans lesquelles la société civile est tenue informée des projets de construction et marchés de travaux passés par le concessionnaire* (p. 5455) ; amendement de M. Hoguet,

au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer cet article ; adoption ; en conséquence, l'article 24 *bis* est supprimé (*ibid.*).

Art. 26 : *Etalement des revenus provenant de la remise d'immeubles comme prix du bail* (p. 5455) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, et de MM. de Grailly et Collette complétant cet article et prévoyant que si la durée du bail est inférieure à trente ans, l'imposition est due sur une valeur réduite en fonction de la durée du bail (p. 5456) ; adoption ; adoption de l'article 26 ainsi complété (*ibid.*).

Art. 27 : *Exonération de la taxe sur les plus-values immobilières en faveur des apports à une société civile* (p. 5456) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à une nouvelle rédaction de la fin du paragraphe III de cet article ; adoption ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, prévoyant un droit fixe de 50 francs pour certaines modifications des sociétés civiles et dispensant ces mêmes actes de la taxe de publicité foncière ; le deuxième amendement présenté par le Gouvernement établissant également ce droit fixe de 50 francs et exonérant de la taxe sur la valeur ajoutée les apports faits auxdites sociétés ; retrait de l'amendement de la Commission qui dépose un sous-amendement à l'amendement du Gouvernement ajoutant à ces modifications la dissolution (p. 5456) ; adoption du sous-amendement (p. 5457) ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; adoption de l'article 27 ainsi modifié (p. 5457).

Art. 28 : *Amendes fiscales applicables en cas d'inobservation des dispositions de l'article 23* (p. 5457) ; deux amendements ayant le même objet ; le premier présenté par M. Hoguet, au nom de la Commission des lois ; le second par le Gouvernement prévoyant une amende fiscale égale à 20 % du prix de cession des immeubles en cas d'inobservation des prescriptions du deuxième alinéa de l'article 23 et du troisième alinéa de l'article 24 ; adoption de l'amendement de la Commission ; de ce fait, l'amendement du Gouvernement se trouve satisfait ; adoption de l'article 38 ainsi modifié (p. 5457).

Art. 29 : *Régime fiscal applicable au bail à construction* (p. 5457) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article 29 (p. 5457).

Art. 30 : *Règlement d'administration publique* (p. 5457) ; amendement de M. Hoguet, au nom de la Commission des lois, tendant à reprendre le texte adopté à l'Assemblée Nationale en première lecture ; sous-amendement présenté par M. Brousset prévoyant qu'en outre, un décret en Conseil d'Etat modifiera et complétera la réglementation en vigueur relative à la participation des propriétaires aux opérations de rénovation urbaine ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'amendement ainsi complété ; en conséquence, ce texte devient ceui de l'article 30 (p. 5457).

Explications de vote (p. 5457) ; absence de vote positif du groupe socialiste (p. 5457) ; vote favorable du groupe U.N.R.-U.D.T. ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5458).

Orateurs : MM. Brousset, Cassagne, Denvers, Desouches, Hoguet, *Rapporteur ;* Le Douarec, Maziol, *Ministre de la Construction.*

Construction.

12. — Projet de loi relatif à la répression des infractions en matière de permis de construire, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1965 par M. Maziol, Ministre de la Construction (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1574** ; rapport le 9 novembre 1965 par M. Peretti, **n° 1657**. Adoption le 10 novembre 1965 (p. 4634). — Projet de loi **n° 435**.

Transmis au Sénat le 12 novembre 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 52 (année 1965-1966)** ; rapport le 24 mai 1966 par M. Joseph Voyant, **n° 139 (année 1965-1966)**. Adoption avec modifications le 26 mai 1966. — Projet de loi **n° 45 (année 1965-1966)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 26 mai 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1857** ; rapport le 8 juin 1966 par M. Peretti, **n° 1901**. Adoption en deuxième lecture le 14 juin 1966. — Projet de loi **n° 507**.

Transmis au Sénat le 16 juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement

Construction.

et d'administration générale), **n° 205 (année 1965-1966)** ; rapport le 22 juin 1966 par M. Voyant, **n° 235 (année 1965-1966)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 24 juin 1966. — Projet de loi **n° 91 (année 1965-1966)**.

Loi n° 66-456 du 2 juillet 1966, publiée au *J. O.* du 3 juillet 1966 (p. 5652).

DISCUSSION [10 novembre 1965] (p. 4268). Entendus : MM. Peretti, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelle*; Maziol, *Ministre de la Construction ;* Boscher.

La construction anarchique des agglomérations de banlieue ; la nécessité de conférer au maire le droit de réprimer les infractions en cause ; les attributions du préfet en la matière ; l'accélération de l'instruction et de la délivrance de l'autorisation de bâtir (p. 4629) ; les améliorations apportées en la matière par le décret du 26 août 1964 ; les deux types de permis de construire (p. 4630) ; la collaboration indispensable entre les fonctionnaires locaux du Ministère de la Construction et les maires.

Art. 1er : *Constatation des infractions* (p. 4630) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Peretti, au nom de la Commission des lois, tendant après les mots : « collectivités publiques » à rédiger comme suit la fin de la première phrase du texte proposé pour l'article 101 du Code de l'urbanisme : « ... assermentés à cet effet » ; le deuxième, présenté par le Gouvernement, tendant à substituer à la fin de cette phrase aux mots : « par le Ministre de la Construction », les mots : « par le maire ou le Ministre de la Construction suivant l'autorité dont ils relèvent » ; retrait de l'amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement et dc l'article premier ainsi modifié (p. 4630).

Art. 2 : *Nouvelle rédaction de l'article 102 du Code de l'urbanisme* (p. 4630) (interruption des travaux) ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé) ; adoption ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois tendant à supprimer dans le texte proposé pour le deuxième alinéa de l'article 102, les mots : « ... ainsi que le représentant de l'administration et, s'il y a lieu, un expert spécialement désigné. » ; adoption (p. 4631) ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de la première phrase du texte proposé pour le troisième alinéa de l'article 102) ; adoption ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois, tendant, au début de la première phrase du quatrième alinéa du texte proposé ; après les mots : « ... à la demande, soit... » à insérer les mots : « ... du maire ou... » ; adoption ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois, tendant dans la deuxième phrase du texte proposé pour le quatrième alinéa à substituer au mot : « préfectoral », les mots : « du maire » ; adoption ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois, tendant dans le sixième alinéa du texte proposé à substituer au mot : « préfet », le mot : « maire » ; adoption ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois, tendant, dans le septième alinéa du texte proposé, à substituer aux mots : « le préfet », les mots : « le maire » ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois tendant à compléter le texte proposé par un nouvel alinéa (pouvoirs respectifs du maire et du préfet) ; adoption ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (p. 4631).

Art. 3 (p. 4631) ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer dans le texte proposé pour l'article 102-1 du Code de l'urbanisme, le mot : « préfectoral » ; adoption de l'amendement et de l'article 3 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 4 et 5 : adoption (p. 4632).

Art. 6 : amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du troisième alinéa du texte proposé pour l'article 104-1) ; adoption ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de la fin du dernier alinéa du texte proposé : délai de recevabilité de la requête) ; adoption de l'amendement et de l'article (*ibid.*).

Art. 7 : amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer, dans le premier alinéa du texte proposé pour l'article 104-2 du Code de l'urbanisme, au mot : « peut », le mot : « doit » ; retrait ; amendement de M. Peretti au nom de la Commission des lois, tendant dans le premier alinéa du texte proposé à substituer au chiffre : « 10 », le chiffre « 50 » (minimum prévu pour l'astreinte) ; adoption (p. 4633) ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer la seconde phrase

du deuxième alinéa du texte proposé ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 8 : adoption (p. 4633) ;

Art. 9 : amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer aux mots : « le Ministre de la Construction », les mots : « le maire ou le représentant départemental du Ministre de la Construction » ; adoption ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer dans le dernier alinéa du texte proposé pour l'article 104-4 du Code aux mots : « le Ministre », les mots : « le maire ou le représentant départemental du Ministre de la Construction » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 10 et 11 : adoption (p. 4633).

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote favorable du groupe communiste (p. 4634).

Orateurs : MM. Boscher, L'Huillier, Maziol, *Ministre de la Construction ;* Peretti, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [14 juin 1966] (p. 2015) ; Entendus : MM. Peretti, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Nungesser, *Secrétaire d'Etat au Logement.*

Les deux articles qui reviennent en deuxième lecture ; la poursuite de l'action publique malgré le décès du délinquant ou l'adoption d'une mesure d'amnistie intervenant à son bénéfice ; la faculté pour le juge d'assortir la condamnation d'une astreinte (p. 2016).

Intervention de M. Nungesser, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 2016) ; l'importance attachée par le Gouvernement au texte ; le projet de réforme du permis de construire en cours ; la simplification nécessaire des dossiers présentés aux organismes financiers.

Art. 6 : amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois, tendant dans la première phrase du troisième alinéa du texte proposé, à insérer, après les mots : « à la demande » ; les mots : « du maire ou » ; adoption ; amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de la deuxième phrase du texte proposé pour le troisième alinéa de l'article 104-1 du Code de l'urbanisme) ; adoption ; adoption de l'article dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture, modifié par l'amendement de la Commission (p. 2017).

Art. 7 : amendement de M. Peretti, au nom de la Commission des lois, tendant à remplacer le chiffre « 10 », par le chiffre : « 50 » (élévation du plancher de l'astreinte); adoption de l'amendement dans une nouvelle rédaction et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid*).

Orateurs : MM. Nungesser, *Secrétaire d'Etat au Logement ;* Peretti, *Rapporteur.*

13. — Proposition de loi visant à modifier l'article premier du décret n° 54-1123 du 10 novembre 1954 tendant à protéger l'épargne contre certaines activités répréhensibles dans le domaine de la construction, présentée à l'Assemblée Nationale le 11 mai 1966 par MM. Neuwirth et Tomasini (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 1825** ; rapport le 9 décembre 1966 par M. Wagner, **n° 2237**. Adoption le 14 décembre 1966 avec le titre suivant : « *Proposition de loi relative aux ventes d'immeubles à construire ou en cours de construction et à l'obligation de garantie à raison des vices de construction* ». — Proposition de loi **n° 630**.

Transmise au Sénat le 15 décembre 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 136 (année 1966-1967)** ; rapport le 19 décembre 1966 par M. Pierre de Félice, **n° 170 (année 1966-1967)**. Adoption avec modifications le 19 décembre 1966. — Proposition de loi **n° 51 (année 1966-1967)**.

Transmise à l'Assemblée Nationale le 20 décembre 1966 (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2299** ; rapport le 20 décembre 1966 par M. Wagner, **n° 2301**. Adoption en deuxième lecture le 21 décembre 1966. — Proposition de loi **n° 660**.

Transmise au Sénat le 21 décembre 1966 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 191 (année 1966-1967)** ; rapport le 21 décembre 1966 par M. de Félice, **n° 192 (année 1966-1967)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 21 décembre 1966. — Proposition de loi **n° 93 (année 1966-1967)**.

Loi n° 67-3 du 3 janvier 1967, publiée au *J. O.* du 4 janvier 1967 (p. 103).

Construction.

DISCUSSION [14 décembre 1966] (p. 5503, 5537). Entendus : MM. Wagner, *Rapporteur de la Commisison de la production et des échanges ;* Ithurbide, *Rapporteur pour avis de la Commission des lois constitutionnelles ;* Prioux, *Rapporteur pour avis de la Commission des finances ;* Lolive, Denvers, Desouches, Schaff, Pisani, *Ministre de l'Equipement ;* Neuwirth, Nungesser, *Secrétaire d'Etat au Logement.*

La protection de certains promoteurs ; les dispositions relatives aux prêts de construction ; les mesures propres à relancer d'une façon pratique la location-vente ; les quelques principes simples dont s'inspire la proposition de loi (p. 5504) ; les conséquences financières éventuelles de ce texte ; le renchérissement global du coût de la construction (p. 5504, 5505, 5507) ; la protection des épargnants ; les deux formes de ventes prévues dans le texte : la vente à terme et la vente en l'état futur d'achèvement ; la date de conclusion du contrat de transfert de propriété (p. 5505) ; le problème posé par les ensembles comportant une copropriété des voies et des espaces communs ; la construction nécessaire de 300.000 H.L.M. locatives par an ; la réglementation des contrats de construction par le décret du 10 novembre 1954 ; les droits fondamentaux des cocontractants (p. 5506) ; le nombre élevé de logements invendus dans la région parisienne ; l'augmentation du nombre des faillites et du chômage dans le bâtiment ; la sécurité et la solidité du secteur H.L.M. ; les intérêts importants exigés pour les prêts accordés aux promoteurs constructeurs ; l'importance déterminante de l'aspect financier ; l'octroi aux acquéreurs de prêts à long terme par un organisme de crédit spécialisé ; la campagne d'information inexacte à laquelle a donné lieu la proposition de loi (p. 5539).

Intervention de M. Pisani, Ministre de l'Equipement (p. 5537 à 5539) ; la révision de certains textes et la simplification de certaines procédures ; les études entreprises par le Gouvernement ; son souci d'instituer des rapports de droit satisfaisants entre le constructeur vendeur et l'acquéreur d'un logement ; l'amélioration du droit des sociétés de construction ; la location-vente ; la réglementation du secteur des primes et prêts spéciaux ; la notion de logement en cours de construction ; la loi de 1938 ; ses inconvénients ; les risques encourus par les acquéreurs ; la protection de l'épargne ; les nombreux scandales qui se sont produits dans ce secteur ; l'évolution de la jurisprudence entre 1952 et 1964 ; la sécurité du souscripteur acquéreur ; la création d'un droit pénal spécifique ; le vide législatif existant en la matière ; les droits réciproques des cocontractants ; le dispositif du présent texte ; les formes de la vente immobilière ; les garanties financières ; les modalités de paiement du prix ; la protection de l'acheteur contre les vices de la construction ; le nouveau système de garanties offertes à l'acquéreur ; la sécurité totale qui lui est accordée.

Intervention de M. Nungesser, Secrétaire d'Etat au Logement (p. 5539) ; le règlement de copropriété ; l'application du présent projet aux seuls contrats de vente ; le problème des charges annexes de la construction ; les effets des garanties nouvelles sur la construction privée ; l'accession à la propriété ; le relais de l'effort de l'Etat en matière d'aide publique au logement.

Art. 1er (p. 5540) ; réserve jusqu'au vote des autres dispositions de l'article modifiant divers articles du Code civil.

Art. 1601-1 et 1601-2 du Code civil : adoption.

Art. 1601-3 : amendement de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer dans le deuxième alinéa le mot : « définitive » ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (p. 5540).

Reprise de la discussion sur le premier alinéa de l'article 1er qui avait été réservé ; amendement de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter l'intitulé du chapitre III-1 par les mots : « ou en cours de construction » ; adoption de l'amendement et du premier alinéa de l'article premier ainsi modifié ; adoption de l'ensemble de l'article ainsi modifié.

Art. 2 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Prioux ; le deuxième, par M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois (réception définitive) ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; l'amendement de M. Prioux n'est pas soutenu ; quatre amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Frys ; le deuxième par MM. Lolive et Cermolacce ; le troisième, par M. Denvers, tendant à remplacer les mots : « d'un mois » par les mots : « de six mois » ; le quatrième, par M. Prioux tendant à remplacer les mots : « d'un mois », par les mots : « de trois mois » ; l'utilité d'unifier les délais de garantie en ce qui

concerne les menus ouvrages ; le vice apparent et le vice caché ; retrait de l'amendement de M. Prioux ; rejet du texte commun des trois autres amendements ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 5541).

Art. 3 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois ; le deuxième, par le Gouvernement tendant à insérer après les mots : « d'un immeuble à construire », les mots : « ou en cours de construction » ; retrait de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Prioux tendant à substituer aux mots : « de la réception définitive des travaux », les mots : « de l'expiration d'un délai de trois mois après la prise de possession par l'acheteur » ; le deuxième, de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois et le troisième, par le Gouvernement, tendant à supprimer dans les premier et deuxième alinéas le mot « définitive » ; retrait des amendements de M. Prioux et du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission des lois (p. 5542) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, tendant à ajouter après le mot : « entrepreneurs », les mots : « et autres techniciens » ; le deuxième, par le Gouvernement tendant à insérer après le mot : « entrepreneurs », les mots : « et autres personnes liées au maître de l'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage » ; retrait de l'amendement de la Commission des lois ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Frys tendant à remplacer les mots : « pendant un an » par les mots : « pendant trois ans » ; le deuxième, par M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, et M. Delachenal, tendant à remplacer les mots : « pendant un an », par les mots : « pendant deux ans » ; la garantie de l'acquéreur contre les vices cachés pour les menus ouvrages ; retrait de l'amendement de M. Frys ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; amendement de M. Frys tendant à compléter le deuxième alinéa par les mots : « prononcée avec l'accord de l'acquéreur » ; rejet ; deux amendements soumis à discussion commune; le premier, présenté par MM. Lolive et Cermolacce ; le deuxième, par M. Denvers (nouvelle rédaction de la fin du dernier alinéa) ; retrait de l'amendement de M. Denvers (p. 5543) ; rejet de l'amendement de M. Lolive ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Construction.

Art. 4 : réserve du premier alinéa jusqu'au vote des autres dispositions de l'article modifiant divers articles du Code civil (*ibid.*).

Art. 1779 du Code civil : amendement de M. Prioux tendant à supprimer le texte modificatif proposé pour le paragraphe 3° ; retrait ; amendement du Gouvernement tendant à supprimer le mot : « autres » ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 1792 du Code civil : amendement de M. Prioux tendant à supprimer les mots : « et autres techniciens » ; retrait ; amendement du Gouvernement tendant à remplacer les mots : « et autres techniciens », par les mots : « et autres personnes liées au maître de l'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage » ; adoption de l'amendement et du texte proposé ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2270 du Code civil : amendement de M. Prioux tendant à supprimer les mots : « et autres techniciens » ; retrait ; amendement du Gouvernement tendant à remplacer les mots : « et autres techniciens », par les mots : « et autres personnes liées au maître de l'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage » ; adoption ; trois amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par MM. Roucaute et Houël tendant à substituer aux mots : « après un an pour les menus ouvrages », les mots « après trois ans... » (p. 5544) ; le deuxième, présenté par M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, et M. Delachenal ; le troisième, par M. Denvers tendant à substituer aux mots : « un an », les mots : « deux ans » ; rejet de l'amendement de M. Roucaute ; adoption du texte commun des amendements de la Commission des lois et de M. Denvers ; adoption du texte proposé ainsi modifié ; adoption du premier alinéa de l'article 4 qui avait été réservé et de l'ensemble de l'article (p. 5544).

Après l'Art. 4 : amendement de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article ; la nécessité d'éviter que les locaux d'un même immeuble soient soumis à des régimes différents ; adoption de l'amendement.

Art. 5 : amendement de M. Schaff tendant à insérer après les mots : « à usage pro-

Construction.

fessionnel », les mots : « et à usage mixte commercial et d'habitation » ; rejet ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 6 : amendement de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer la fin du premier alinéa ; les dispositions à prendre contre certaines publicités mensongères ; rejet de l'amendement (p. 5545) ; amendement de MM. Lolive et Cermolacce (nouvelle rédaction des alinéas 2 à 6) ; les garanties à donner aux futurs acquéreurs ; la distinction entre la contrat de vente et le contrat d'entreprise ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Denvers tendant, après le mot : « description », à ajouter le mot : « détaillée » ; retrait ; amendement de M. Denvers tendant, après le mot : « prix », à insérer les mots : « résultant d'un marché » ; retrait ; amendement de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer les mots : « et s'il y a lieu, les conditions de révision de ce prix » ; réserve ; amendement de M. Denvers (nouvelle rédaction du cinquième alinéa) ; retrait (p. 5546) ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Wagner, au nom de la Commission de la production ; le deuxième, présenté par M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du sixième alinéa (*d*) ; rejet de l'amendement de la Commission de la production ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; amendement de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer après le sixième alinéa (*d*) un nouvel alinéa ; adoption de l'amendement de la Commission des lois dans une nouvelle rédaction et du précédent amendement de la même Commission qui avait été réservé ; amendement de MM. Denvers et Desouches tendant à insérer après le sixième alinéa (*d*) un nouvel alinéa (protection des acquéreurs de logements construits par un financement public ou privé) ; amendement de M. Capitant tendant à insérer, après le huitième alinéa, un nouvel alinéa (nécessité d'un contrôle, indications relatives à l'équilibre financier de l'opération) (p. 5547) ; sous-amendement du Gouvernement à l'amendement de M. Capitant tendant à substituer aux mots : « tel qu'il a été accepté par l'établissement prêteur », les mots : « au vu duquel a été prise la décision de prêt » ; l'application du texte en cause aux logements qui ont fait l'objet de primes sans prêt spécial ; retrait de l'amendement de M. Denvers ; adoption du sous-amendement du Gouvernement et de l'amendement de M. Capitant ainsi modifié ; amendement rédactionnel de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié ; vote défavorable du groupe communiste.

Art. 7 (p. 5547) ; amendement de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer dans la deuxième phrase du deuxième alinéa, après le mot : « peut », le mot : « seulement » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 8 : amendement de MM. Roucaute et Houël tendant à compléter le premier alinéa par de nouvelles dispositions (p. 5548) ; rejet ; adoption de l'article.

Art. 9 : adoption.

Art. 10 : amendement de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois ; amendement du Gouvernement (nouvelles rédactions du début de l'article) ; retrait de l'amendement de la Commission des lois ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par MM. Lolive et Cermolacce ; le deuxième, par M. Emile-Pierre Halbout (nouvelle rédaction du deuxième alinéa) ; retrait de l'amendement de M. Lolive ; la possibilité de contrats préliminaires ; retrait de l'amendement de M. Emile-Pierre Halbout ; amendement de M. Emile-Pierre Halbout tendant après les mots : « Ils sont institués » à insérer les mots : « dans le délai de trois mois » (p. 5549) ; adoption ; amendement de MM. Roucaute et Houël (nouvelle rédaction de la fin de la deuxième phrase du troisième alinéa) ; rejet ; amendement rédactionnel de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 11 : amendement du Gouvernement tendant, après les mots : « 10 ci-dessus », à insérer les mots : « et à celles des articles 1642-1 et 1646-1 du Code civil » ; la différence entre le régime général de la vente à terme et la vente d'immeubles en voie d'achèvement; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 5549).

Art. 12 : adoption.

Après l'Art. 12 : amendement de MM. Capitant et Sanson tendant à insérer un article nouveau (les détournements de fonds) ; le droit pénal spécial qui s'est développé en cette matière ; adoption de l'amendement ; amendement de MM. Capitant et Sanson tendant à insérer un nouvel article (l'incapacité

professionnelle d'exercer la profession considérée) ; adoption.

Art. 13 : quatre amendements tendant à supprimer l'article (p. 5550) ; le premier, présenté par MM. Lolive et Cermolacce ; le deuxième, par M. Frys ; le troisième, par M. Rémy Montagne ; le quatrième, par MM. Denvers et Desouches ; retrait de l'amendement de M. Frys et de celui de M. Rémy Montagne ; rejet des amendements de MM. Lolive et Denvers ; amendement de MM. Frys et Emile-Pierre Halbout (nouvelle rédaction de l'article) ; rejet ; amendement rédactionnel de M. Emile-Pierre Halbout ; rejet ; amendement de M. Prioux tendant à compléter l'article par une nouvelle phrase ; retrait ; adoption de l'article ; vote défavorable du groupe communiste (p. 5550).

Art. 14 : trois amendements tendant à supprimer l'article ; le premier, présenté par M. Frys ; le deuxième, par MM. Lolive et Cermolacce ; le troisième, par M. Capitant ; retrait des trois amendements.

Art. 15 (p. 5551) ; amendement de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, tendant à remplacer, dans le premier alinéa, le mot : « troisième », par le mot : « sixième » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Art. 16 : amendement de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, tendant à remplacer les mots : « s'assurer », par les mots : « se garantir elles-mêmes » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Titre : la Commission propose de le rédiger comme suit : « Proposition de loi relative aux ventes d'immeubles à construire ou en cours de construction » ; amendement de M. Ithurbide, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le titre par les mots suivants : « et à l'obligation de garantie à raison des vices de construction » ; amendement de MM. Denvers et Desouches tendant à compléter le titre par les mots suivants : « et tendant à protéger l'épargne contre certaines activités répréhensibles dans le domaine de la construction » ; retrait de l'amendement de M. Denvers ; adoption de l'amendement de la Commission des lois ; en conséquence, le titre est ainsi complété.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 5551).

Orateurs : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles* ; Delachenal, Denvers, Duvillard, Foyer, *Garde des Sceaux* ; Frys, Emile-Pierre Halbout, Ithurbide, *Rapporteur pour avis* ; Lolive, Neuwirth, Pisani, *Ministre de l'Equipement* ; Prioux, *Rapporteur pour avis* ; Wagner, *Rapporteur*.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [21 décembre 1966] (p. 5907). Entendus : MM Wagner, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges* ; Nungesser, *Secrétaire d'Etat au Logement*.

Les modifications de pure forme apportées par le Sénat ; la possibilité de conclure des contrats de vente avant l'octroi des prêts (p. 5907).

Art. 6 (*ibid.*) ; amendement de M. Capitant (nouvelle rédaction de l'avant-dernier alinéa) ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 5908).

Art. 8, 9 et 12 *bis* : adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois* ; Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice*.

14. — Proposition de loi tendant à fixer à dires d'expert la valeur de certaines constructions édifiées sur des terrains soumis à remembrement, présentée à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1966 par M. Jean Lainé (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 2260**.

Voy. aussi : IMMEUBLES, LOGEMENT, LOYERS, URBANISME.

— Primes à la. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 168.

— Sociétés de. — *Voy.* IMMEUBLES, 4.

CONSTRUCTION AUTOMOBILE.

— Nationalisation. — *Voy.* NATIONALISATIONS, 10.

CONSTRUCTIONS AÉRONAUTIQUES.

— Nationalisation. — *Voy.* NATIONALISATIONS, 8.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS.

— Constitution de sociétés ayant pour objet la. — *Voy.* BUDGET 1964, 1, art. 85.

CONSTRUCTION NAVALE.

Voy. BUDGET 1963, 1 (Travaux publics et Transports. — III. Marine marchande) et art. 36; BUDGET 1963, 4 et 5; BUDGET 1964, 1; BUDGET 1965, 1; BUDGET 1966, 1 (Travaux publics et Transports. — III. Marine marchande); BUDGET 1967, 1 (II et V. Equipement) et art. 49.

— Crise de la. — *Voy.* MARINE MARCHANDE, 7.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES.

Voy. DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, nos 1, 3; QUESTIONS ORALES (avec débat), no 58; QUESTIONS ORALES (sans débat), nos 44 et 194.

Voy. aussi : BUDGET 1963, 1 (Affaires culturelles, Agriculture, Education nationale); BUDGET 1964, 1; BUDGET 1965, 1; BUDGET 1966, 1; BUDGET 1967, 1 (Education nationale).

CONTINGENT.

— Envoi de militaires du — dans les pays d'Afrique. — *Voy.* BUDGET 1963, 1; BUDGET 1964, 1; BUDGET 1965, 1; BUDGET 1966, 1; BUDGET 1967, 1 (Coopération).

CONTRACEPTION. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE (I), 6 et 7.

CONTRAVENTIONS.

— Affectation aux communes du produit des amendes. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 8.

— Compétence réglementaire en la matière. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 6.

— Paiement. — *Voy.* CODE PÉNAL, 16.

Voy. aussi : AMENDE FORFAITAIRE.

CONTRIBUABLES AGÉS.

— Allégement de l'I.R.P.P. — *Voy.* BUDGET 1965, 1, art. 4.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

— des propriétés non bâties. — *Voy.* BUDGET 1964, 2, art. 21.

CONTROLE GÉNÉRAL DES ARMÉES.

— *Voy.* ARMÉE (I. Dispositions générales), 47.

CONTROLES RADIOÉLECTRIQUES.

— Groupement des. — *Voy.* BUDGET 1963, 1; BUDGET 1964, 1; BUDGET 1965, 1; BUDGET 1966, 1; BUDGET 1967, 1 (Services du Premier Ministre. VI.)

CONTROLE SANITAIRE AUX FRONTIÈRES. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE (IV. Hygiène et prévention), 8.

CONTROLEURS DU TRAVAIL. — *Voy.* TRAVAIL (Réglementation), 18.

CONTUMAX.

— Représentation. — *Voy.* PROCÉDURE PÉNALE, 5.

CONVENTIONS. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CONVENTION DE BRUXELLES. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 35.

CONVENTION DE VARSOVIE.

— Convention complémentaire. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 5.

CONVENTIONS COLLECTIVES. — *Voy.* TRAVAIL (Réglementation), 21.

COOPÉRATION.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 23.
— Service militaire de. — *Voy.* ARMÉE (I), 19, 39, 50.
Voy. BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 ; BUDGET 1967, 1.

COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 14.

COOPÉRATION TECHNIQUE.

— Protection en matière de loyers. — *Voy.* LOYERS, 17.

COOPÉRATIVES AGRICOLES.

Projet de loi relatif à la cessation des paiements des sociétés coopératives agricoles et des unions de coopératives agricoles (1).
Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1963 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 209.**
— Fusion de. — *Voy.* BUDGET 1964, 2, art. 25.

COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION. — *Voy.* COMMERCE, 5.

COPROPRIÉTÉ.

— des immeubles bâtis. — *Voy.* IMMEUBLES, 2 et 7 ; CONSTRUCTION, 3.

CORPS DE DÉFENSE.

— de la marine marchande. — *Voy.* PENSIONS DE RETRAITE, 21.

CORPS ENSEIGNANT.

— Détachement de membres. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 73.

CORPS GRAS ALIMENTAIRES.

— Création d'une taxe sur les — au profit du B. A. P. S. A. — *Voy.* BUDGET 1963, 1, art. 8 [18 décembre 1962] (p. 92).

CORPS PRÉFECTORAL. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 ; BUDGET 1966, 1 ; BUDGET 1967, 1 (Intérieur).

CORSE.

— Département de la. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4.

COTE DES SOMALIS. — *Voy.* T. O. M., 1, 3, 5 et 19.

COTE-D'IVOIRE. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 20.

COUR DE CASSATION. — *Voy.* ORGANISATION JUDICIAIRE, 9.

COUR DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE.

— *Voy.* BUDGET 1963, 4, art. 2 à 6.

COUR DES COMPTES.

1. — Proposition de loi tendant à modifier les règles du pourvoi contre les arrêts rendus

(1) Pour l'adoption en première lecture, *voy.* table Matières », 1re législature, n° 1753.

par la Cour des comptes, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par MM. Pierre Bas, Charbonnel et Prioux (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 249.**

2. — Projet de loi relatif à la Cour des comptes, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1966 par M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 2030.**

COUR DES COMPTES.

(Dépôt du rapport).

Etabli pour les années 1960 et 1961 [28 mai 1963] (p. 3048). Entendus : MM. Roger Léonard, *Premier Président de la Cour des comptes* ; Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan.*

Etabli pour l'année 1962 [24 juin 1964] (p. 2149). Entendus : MM. Roger Léonard, *Premier Président de la Cour des comptes* ; le Président.

Etabli pour l'année 1963 [10 juin 1965] (p. 1954). Entendus : MM. Roger Léonard, *Premier Président de la Cour des comptes* ; Jean-Paul Palewski, *Président de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan* ; le Président.

Etabli pour l'année 1964 [21 juin 1966] (p. 2158). Entendus : MM. Roger Léonard, *Premier Président de la Cour des comptes* ; le Président.

COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT.

1. — Projet de loi fixant la composition, les règles de fonctionnement et la procédure de la Cour de sûreté de l'Etat instituée par l'article 698 du Code de procédure pénale, présenté à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1962 par M. Jean Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 47** ; rapport le 3 janvier 1963 par M. de Grailly, **n° 59.** Adoption en première lecture le 4 janvier 1963 (p. 302). — Projet de loi **n° 5.**

Transmis au Sénat le 9 janvier 1963 (renvoyé à la Commission des lois), **n° 32 (année 1962-1963)** ; rapport le 9 janvier 1963 par M. Vignon, **n° 34 (année 1962-1963).** Adoption avec modification en première lecture le 9 janvier 1963. — Projet de loi **n° 11 (année 1962-1963).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 janvier 1963, **n° 96** ; rapport le 11 janvier 1963 par M. de Grailly au nom d'une Commission mixte paritaire, **n° 101.** Adoption sans modification du texte proposé par la Commission mixte paritaire le 11 janvier 1963 (p. 662). — Projet de loi **n° 8.**

Rapport déposé au Sénat le 11 janvier 1963 par M. Robert Vignon au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 39 (année 1962-1963).** Adoption sans modification du texte proposé par la Commission mixte paritaire le 11 janvier 1963. — Projet de loi **n° 13 (année 1962-1963).**

Loi n° 63-23 du 15 janvier 1963, publiée au *J. O.* du 16 janvier 1963 (p. 508).

DISCUSSION GENERALE : Voir PROCÉDURE PÉNALE, paragraphe 1er.

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [4 janvier 1963] (p. 253) .

Art. 1er : *Composition de la Cour de sûreté de l'Etat* (p. 253, 254) ; amendement de M. Mitterrand (p. 254) ; retrait ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission et de M. Lenormand tendant à substituer aux mots : « Cour de la sûreté de l'Etat », les mots : « Cour de sûreté de l'Etat » ; amendement de M. Dejean tendant à attribuer des postes de président et de conseillers à des magistrats du siège placés hors hiérarchie ; amendement de M. Massot tendant à la suppression des juges militaires ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission et de M. Pleven (les magistrats militaires devront être des officiers généraux) ; le caractère de tribunal de droit commun de la Cour de sûreté et la nécessité d'en exclure les juges militaires ; la tradition judiciaire et militaire française selon laquelle le grade des juges est fonction du grade des inculpés ; la rareté de la présence d'un officier général parmi les

inculpés ; sous-amendement du Gouvernement à l'amendement de la Commission, tendant à ajouter les mots « ou supérieurs » ; rejet de l'amendement de M. Dejean (p. 254) ; rejet de l'amendement de M. Massot (p. 255) ; adoption du sous-amendement du Gouvernement ; adoption de l'amendement de la Commission ainsi modifié ; amendement de M. Massot (suppression du quatrième alinéa de l'article) ; retrait ; amendement de la Commission (présence d'un juge des enfants ou d'un délégué à la protection de l'enfance pour les jugements des crimes et délits commis par des mineurs) ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article premier ainsi modifié (p. 255).

Art. 2 : *Durée des fonctions des magistrats* (p. 255) ; amendement de M. Massot (nomination des magistrats pour une durée de trois ans) ; amendement de M. Pleven ayant le même objet ; amendement de M. Delachenal (nomination des magistrats pour une duré de deux ans) ; le principe de l'inamovibilité des magistrats ; l'insuffisance de la durée d'un an renouvelable prévue par l'article ; la fixation à un an de la durée des fonctions des tribunaux permanents des forces armées par le Code de justice militaire (p. 255) ; l'impossibilité de maintenir des militaires pour une très longue durée dans des fonctions judiciaires (p. 256) ; la nécessité de garantir l'indépendance des juges ; rejet de l'amendement de M. Massot ; rejet au scrutin de l'amendement de M. Pleven (p. 256) ; liste des votants (p. 260) ; adoption de l'amendement de M. Delachenal (p. 256) ; amendement de M. Dejean (nomination des magistrats « sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature » (p. 256) ; la contradiction entre cet amendement et l'article 65 de la Constitution relatif aux prérogatives du Conseil supérieur de la magistrature en matière de nomination (p. 257) ; rejet de l'amendement de M. Dejean ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (p. 257).

Art. 3 : *Instruction des déférés devant la Cour de sûreté de l'Etat* (p. 257) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 4 : *Dispositions relatives au ministère public près la Cour de sûreté de l'Etat* (p. 257) ; adoption (*ibid.*).

Art. 5 à 8 (p. 257) ; adoption (*ibid.*).

Art. 9 : *Dispositions relatives aux suppléants des magistrats* (p. 257) ; amendement de M. de Grailly au nom de la Commission (suppléants des magistrats chargés du secrétariat général de la juridiction) ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 9, ainsi modifié (*ibid.*).

Cour de sûreté de l'Etat.

Art. 10 : *Délégation temporaire de magistrats pour exercer les fonctions visées aux articles 3 et 4 de la loi* (p. 257) ; amendement de M. Dejean ; retrait ; amendement de M. de Grailly au nom de la Commission relatif aux magistrats chargés du Secrétariat général de la juridiction ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 11 : *Siège de la Cour de sûreté* (p. 258) ; adoption (*ibid.*).

Art. 12 et 13 : *Traitements et indemnités des magistrats* (p. 258) ; adoption (*ibid.*).

Art. 14 : *Serment prêté par les magistrats* (p. 258) ; adoption (*ibid.*).

Art. 15 : *Poursuite et instruction des crimes et délits différés à la Cour de sûreté de l'Etat* (p. 258) ; adoption (*ibid.*).

Art. 16 : *Délai de garde à vue* (p. 258, 263) ; amendement de M. Boscary-Monsservin (prorogation du délai de garde à vue de cinq jours en temps ordinaire, et de quinze jours en état d'urgence) (p. 263) ; la nécessité de concilier la répression des menées subversives et le respect des garanties individuelles (p. 264) ; les abus risquant d'être commis en matière de garde à vue, notamment l'obtention d'aveux ; la nécessité d'un contrôle du Parquet ; amendement de M. Massot tendant à ramener le délai de garde à vue à quarante-huit heures (p. 264) ; le caractère exorbitant de la garde à vue ; la nécessité d'y recourir dans certains cas pour procéder aux enquêtes indispensables ; l'extension progressive des délais de garde à vue (p. 264, 265) ; l'impossibilité pour l'inculpé d'exercer des recours lorsque les délais sont dépassés (p. 265) ; la durée suffisante du délai de quarante-huit heures proposé ; amendement de M. Dejean tendant à ramener le délai de garde à vue à quatre-vingt-seize heures ; la limitation nécessaire des délais de garde à vue ; amendement de M. Pleven tendant à ramener à cinq jours le délai de garde à vue (p. 265) ; la fixation à cent vingt heures du délai maximum de la garde à vue au lendemain de l'affaire des barricades (p. 266) ; le caractère antidémocratique de la garde à vue ; la régression sur les législations étrangères que constituerait l'adoption d'un allongement du délai de garde à vue (p. 266) ; la transformation de l'amendement de M. Pleven en un sous-amendement à l'amendement de M. Boscary-

Cour de sûreté de l'Etat.

Monsservin tendant à substituer aux mots : « la durée de cinq jours », les mots : « la durée de trois jours » ; amendement de M. Zimmermann tendant à ramener à dix jours le délai de garde à vue (p. 266) ; amendement de M. de Grailly au nom de la Commission tendant à une modification de la forme du premier alinéa de l'article (p. 267) ; les méthodes employées par la police ; l'efficacité d'un délai de quinze jours pour lutter contre les formes modernes de la subversion et assurer le secret de l'affaire (p. 267, 628) ; le contrôle devant être assuré par le Parquet (p. 267, 268) ; l'existence au Parquet du tribunal de la Seine d'une Commission chargée exclusivement du contrôle des gardes à vue (p. 268) ; le respect des garanties fixées par le Code de procédure pénale, notamment en matière d'examens médicaux (p. 268) ; les divers amendements déposés par la Commission en conséquence de l'amendement tendant à ramener le délai de garde à vue à dix jours en temps normal et à quinze jours en état d'urgence (p. 268, 269) ; la nécessité d'une autorisation judiciaire écrite pour prolonger la garde à vue à l'expiration du délai de quarante-huit heures et d'une autre autorisation cinq jours plus tard (p. 269) ; à la demande du Gouvernement, l'article 16, ainsi que les amendements qui s'y rapportent sont réservés ; le Gouvernement demande à l'Assemblée, en application de l'article 44 de la Constitution, de se prononcer par un vote unique sur l'article 16 et sur l'ensemble du projet de loi (p. 269).

Art. 17 : *Perquisitions et saisies effectuées par le ministère public* (p. 269) ; amendement de M. Bustin tendant à la suppression de l'article ; amendement de M. Dejean ayant le même objet ; la suppression regrettable de la nécessité de recueillir l'assentiment écrit de la personne menacée de perquisition ou de saisie ; la normalisation des perquisitions nocturnes ; rejet de l'amendement de M. Bustin (*ibid.*) ; retrait de l'amendement de M. Dejean (*ibid.*) ; amendement de M. Massot tendant à supprimer les mots « même de nuit » (*ibid.*) ; retrait (*ibid.*) ; adoption de l'article 17 (*ibid.*).

Art. 18 : *Saisine du juge d'instruction* (p. 270) ; adoption (*ibid.*).

Art. 19 : *Perquisitions et saisies sur ordre du juge d'instruction* (p. 270) ; amendement de M. Bustin tendant à la suppression du dernier alinéa de l'article (p. 270) ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 20 : *Désignation de l'avocat de l'inculpé* (p. 270) ; amendement de M. Massot tendant à laisser à l'inculpé un délai de huit jours pour choisir son conseil ; amendement de M. de Grailly au nom de la Commission et de M. Massot (délai de quatre jours imparti à l'inclupé pour désigner son conseil) ; retrait de l'amendement de M. Massot ; adoption de l'amendement de la Commission ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 270).

Art. 21 : *Caractère facultatif des formalités prévues à l'article 167 du Code de procédure pénale* (p. 270) ; amendement de M. de Grailly au nom de la Commission et de M. Massot (convocation du conseil de l'inculpé aux opérations d'expertise) ; adoption de l'amendement ; amendement du Gouvernement (caractère facultatif de l'enquête de personnalité prévue par le Code de procédure pénal (p. 270) ; adoption de l'amendement (p. 271) ; adoption de l'article 21, ainsi modifié (p. 271).

Art. 22 : *Non application des dispositions de l'article 139 du Code de procédure pénale concernant la prolongation de la détention préventive* (p. 271) ; amendement de M. Bustin tendant à la suppression de l'article ; amendement de M. Massot ayant le même objet ; l'habitude prise par les juges d'instruction de motiver d'une manière générale leur ordonnance de maintien en détention ; la nécessité de ne pas alourdir inutilement le cours de l'instruction ; rejet de l'amendement de M. Bustin ; en conséquence, l'amendement de M. Massot n'a plus d'objet ; adoption de l'article 22 (*ibid.*).

Après l'Art. 22 : article additionnel de M. de Grailly au nom de la Commission relatif à l'audition dans une procédure distincte d'une personne déjà inculquée (p. 271); adoption de l'article additionnel (*ibid.*).

Art. 23 et 24 : adoption (p. 271).

Art. 25 : *Ordonnance de non-lieu délivrée par le juge d'instruction* (p. 271) ; amendement de M. de Grailly au nom de la Commission tendant à une modification de la forme du dernier alinéa (p. 272) ; à la demande du Gouvernement, l'article est réservé ; l'article est à nouveau réservé (p. 282) ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 298) ; l'article 28 ayant été rejeté, la référence à cet article est remplacée par une référence au nouvel article 53 ; adoption de l'article 25 (p. 298).

Art. 26 : *Ordonnance délivrée par le juge d'instruction à l'issue de ses informations* (p. 272) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission, tendant à une modification de la forme du troisième alinéa ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction du cinquième alinéa de l'article ; la délivrance par le juge d'instruction d'une ordonnance d'incompétence quand le décret de mise en accusation n'est pas intervenu au bout d'une mois ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction du sixième alinéa (mise en liberté immédiate de l'inculpé quand le décret de mise en accusation n'est pas intervenu dans le délai d'un mois ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission (décision de classement à l'expiration d'un délai d'un an) (p. 272) ; amendement de M. Dejean prévoyant que le décret de mise en accusation ne doit comporter que les charges retenues par le juge d'instruction (p. 273) ; la prescription dont bénéficie l'inculpé éventuel à l'expiration du délai d'un an prévu dans l'amendement de la Commission ; adoption des amendements de la Commission (p. 273, 274) ; adoption de l'amendement de M. Dejean (p. 274) ; adoption de l'article 26 ainsi modifié (p. 274).

Art. 27 : *Cas où les charges retenues constituent des infractions de droit commun* (p. 274) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission et de M. Zimmermann (ordonnance d'incompétence du juge d'instruction ; adoption de l'amendement ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission, tendant à une modification de forme ; adoption de l'article 27, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 28 : *Référé contre les ordonnances du juge d'instruction* (p. 274) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission et de M. Pleven (modification de forme) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission et de M. Massot (le droit de référé appartient à l'inculpé dans les cas prévus à l'article 186 du Code de procédure pénale) ; les dispositions de l'article tendant à la limitation du droit de référé de l'inculpé aux seules ordonnances de mise en liberté provisoire (p. 274) ; la nécessité de rétablir l'égalité entre le ministère public et l'inculpé en matière de droit de référé (p. 275) ; les difficultés d'application de l'ensemble des dispositions de l'article 186 du Code de procédure pénal ; nouvel amendement de M. Massot (application de l'article 186 du Code de procédure pénale dans la mesure où il n'y a pas d'incompatibilité ; retrait du premier amendement de M. Massot ; adoption de l'amendement de la Commission et de M. Pleven ; amendement de M. Dejean (audition contradictoire du ministère public et du conseil de l'inculpé par la chambre de contrôle de l'instruction ; le retour à la procédure orale qu'entraînerait l'adoption de l'amendement de M. Dejean (p. 275) ; le maintien nécessaire du délai de quarant-huit heures imparti à la chamde contrôle (p. 276) ; rejet de l'amendement de M. Dejean (p. 276) ; adoption au scrutin de l'amendement de M. Massot (p. 282) ; liste des votants (p. 285) ; le Gouvernement demande une seconde délibération sur l'article 28 (p. 282).

Art. 29 : *Dispositions relatives aux demandes de mise en liberté provisoire* (p. 276) ; amendement du Gouvernement (compétence de la chambre de contrôle de l'instruction en matière de demande de mise en liberté provisoire en cas de décision d'incompétence) (p. 277) ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 29 ainsi modifié (p. 277).

Art. 30 : *Délivrance des assignations, citations et notifications par les agents de la force publique* (p. 277) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission et de M. Massot tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article ; la nécessité d'une délivrance rapide des actes mentionnés dans l'article ; la nécessité de conserver les garanties apportées par l'exploit d'huissier ; les services satisfaisants rendus par la gendarmerie dans la délivrance des citations devant les tribunaux permanents des forces armées ; rejet de l'amendement de la Commission ; amendement du Gouvernement tendant à une modification de forme ; adoption ; amendement de M. Dejean tendant à préciser que justification de la notification sera fournie à la juridiction de jugement ou au juge d'instruction (p. 277) ; rejet (p. 278) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 278).

Art. 31 : *Publicité des débats* (p. 278) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission et de M. Pleven tendant à la

Cour de sûreté de l'Etat.

suppression de l'article ; les dispositions de l'article 32 concernant l'application des règles du droit commun concernant la procédure devant les tribunaux correctionnels ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 32 : *Application des règles fixées par le Code de procédure pénale concernant les débats en matière correctionnelle* (p. 278) ; amendement de M. de Grailly au nom de la Commission et de M. Massot (droit pour les personnes morales de se constituer partie civile) ; l'interdiction de constitution de partie civile devant les hautes cours et devant les tribunaux permanents des forces armées ; la nécessité de ne pas transformer la Cour de sûreté de l'Etat en tribune ; la jurisprudence de la chambre criminelle de la Cour de cassation en matière de constitution de partie civile des associations (p. 278, 279) ; adoption de l'amendement (p. 279) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission (conditions d'exercice de la constitution de partie civile) ; amendement de M. Dejean (discussion contradictoire des exceptions tirées de la régularité de la saisine de la Cour ou des nullités de procédure ; rejet ; amendement de M. Dejean ; retrait ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 279).

Art. 33 : *Sanctions applicables aux avocats manquant à leur serment pendant les audiences* (p. 279, 280) ; à la demande du Gouvernement, l'article est réservé (p. 280).

Reprise de la discussion (p. 298) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission, et de M. Massot (possibilité pour l'avocat frappé d'une peine disciplinaire de continuer à défendre l'inculpé avec l'autorisation expresse du bâtonnier et en la présence de celui-ci) ; amendement de M. Sabatier (exécution imédiate de la sanction disciplinaire, sauf en ce qui concerne le procès en cours, sous réserve de l'autorisation expresse du bâtonnier et en la présence de celui-ci) ; amendement du Gouvernement (l'exécution immédiate de la sanction pourra être décidée par la Cour par une décision spécialement motivée) ; les dispositions de l'article 33 reprenant le texte du décret de 1954 sur la discipline des barreaux (p. 298) ; les dérogations apportées au principe général du caractère suspensif du pourvoi en cassation (p. 298, 299, 300) ; la nécessité de concilier le principe de l'exemplarité des sanctions et le respect des droits de la défense (*ibid.*) ; la jurisprudence de la Cour de cassation en matière de pourvoi à l'égard des sanctions disciplinaires (p. 298) ; la répression nécessaire des abus commis par certains avocats (p. 299) ; les difficultés auxquelles pourra donner lieu l'intervention du bâtonnier ; retrait de l'amendement de la Commission (p. 300) ; adoption de l'amendement de M. Sabatier ; en conséquence, l'amendement du Gouvernement devient sans objet ; adoption de l'article 33 (p. 300).

Art. 34 : *Questions posées à la Cour de sûreté de l'Etat* (p. 280) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission (questions spéciales pour les circonstances aggravantes non mentionnées dans la citation ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 280).

Art. 35 : *Dispositions relatives aux délibérations et aux votes de la Cour* (p. 280) ; amendement de la Commission tendant à une modification de forme ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 36 : *Ordre des questions posées par le Président* (p. 280) ; amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; adoption de l'amendement ; en conséquence, cet amendement devient l'article 36 (*ibid.*).

Art. 37 : *Dispositions relatives à l'application de la peine* (p. 280) ; amendement de la Commission tendant à une nouvelle rédaction de l'article (p. 281) ; adoption (*ibid.*) ; en conséquence, cet amendement devient l'article 37 (p. 281).

Art. 38 : *Dispositions relatives à la lecture de l'arrêt* (p. 281) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission, tendant à substituer au mot : « séance », le mot : « audience » ; adoption de l'amendement ; amendement de M. Dejean tendant à motiver les arrêts de la Cour de justice (p. 281) ; les deux sortes de jugements existants en droit pénal : ceux des tribunaux correctionnels constitués par des décisions motivées et ceux des Cours d'assises constituant des réponses à une série de questions ; l'appartenance à ce deuxième type de jugement des décisions de la Cour de sûreté de l'Etat ; rejet de l'amendement de M. Dejean ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 281).

Art. 39 : *Radiation de l'Ordre de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire* (p. 281) ; amendement de M. Dejean tendant à laisser au tribunal le soin de décider de la radiation des décorations (p. 281) ; la reproduction dans l'article 39 de l'article 94 du Code de justice militaire pour l'armée de terre (p. 282) ; la déchéance de la Légion d'honneur

et de la Médaille militaire dans le cas où les textes régissant ces ordres le prévoient (p. 282) ; rejet de l'amendement de M. Dejean (p. 282) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 40 : *Pourvoi en cassation* (p. 282) ; adoption (*ibid.*).

Art. 41 : *Conditions relatives à l'arrêt sur le fond* (p. 282) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission tendant à joindre au fond les incidences et les exceptions (p. 282) ; adoption de l'amendement (p. 283) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission (mention concernant l'état civil de l'accusé) ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 41 (*ibid.*).

Art. 42 : *Demande en dommages-intérêts formulée par la partie civile* (p. 283) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission tendant à motiver les arrêts sur les demandes formulées par les parties civiles ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 42, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 43 : *Restitution des objets placés sous la main de justice* (p. 283) ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 44 : *Application devant la Cour de sûreté de l'Etat des dispositions du Code de procédure pénale relatives au jugement par défaut et à l'opposition* (p. 283) ; adoption de l'article ; amendement de M. de Grailly ; retrait (*ibid.*).

Art. 45 : *Cassation ou annulation des arrêts de la Cour de sûreté* (p. 283) ; amendement de M. Mitterrand tendant à supprimer les mots « s'il y a lieu » (p. 283) ; les dispositions de l'article prévoyant en cas de cassation ou d'annulation le renvoi de l'affaire devant la Cour autrement composée ; la situation des magistrats appelés à juger ces sortes d'affaires ; les indemnités des juges de la Cour de sûreté (p. 283, 284) ; la possibilité de cas de cassation sans renvoi (p. 284) ; retrait de l'amendement de M. Mitterrand (p. 284) ; adoption de l'article 45 (p. 284).

Art. 46 : adoption (p. 284).

Art. 47 : *Procédure spéciale en cas d'état d'urgence* (p. 284) ; amendement de M. Mitterrand tendant à supprimer l'article (p. 284); la rigueur de la procédure prévue dans l'article ; la disparition des garanties laissées aux suspects (p. 284) ; rejet au scrutin de l'amendement (p. 285) ; liste des votants (p. 287) ; amendement de M. Zimmermann (renouvellement de l'autorisation judiciaire pour la prolongation de la garde à vue) (p. 290) ; le rapport entre cet amendement et l'article 16 ; à la demande du Gouvernement, l'ensemble de l'article et les amendements s'y rapportant sont réservés (p. 290).

Cour de sûreté de l'Etat.

Art. 48 : *Entrée en application des articles premier à 47 de la loi* (p. 290) ; amendement de M. de Grailly, au nom de la Commission, et de M. Pleven prévoyant que le délai prescrit pour l'installation de la Cour de sûreté de l'Etat devra intervenir dans un délai de 30 jours à compter de la promulgation de la loi ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 48, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 49 : *Validation de l'ordonnance du 1er juin 1962 instituant une Cour militaire de justice* (p. 290) ; l'inefficacité de la Cour militaire de justice, son indulgence à l'égard de l'O.A.S. ; l'atteinte que porterait l'adoption de l'article à l'autorité du Conseil d'Etat après l'annulation de celui-ci de l'ordonnance créant la Cour en question (p. 290, 291) ; amendement de la Commission et de M. Capitant (validation de toutes les ordonnances prises en vertu de l'article 2 de la loi du 13 avril 1962) (p. 291) ; les difficultés juridiques créées par l'annulation par le Conseil d'Etat de l'ordonnance du 1er juin 1962 ; les conditions dans lesquelles cette ordonnance a été prise en vertu de la loi du 13 avril 1962 votée par voie de référendum ; la lutte contre l'O.A.S. à laquelle le Gouvernement a pu procéder grâce à cette ordonnance (p. 291) ; la valeur législative des ordonnances prises en vertu de la loi du 13 avril 1962 (p. 291, 292, 293) ; l'incompétence du Conseil d'Etat en matière d'interprétation des lois (p. 291) ; le double rôle de cette Assemblée, juge et conseiller (p. 292) ; la validation d'une loi référendaire par une loi ordinaire qu'entraînerait l'adoption de l'amendement de la Commission (p. 292, 293) ; les travaux à ce sujet du Comité consultatif constitutionnel (p. 293, 294) ; les dangers de la rétroactivité de la validation des ordonnances (p. 292, 293, 294), notamment pour les recours en instance (p. 293, 294) ; la rétroactivité légitime des lois interprétatives (p. 293) ; les différentes sortes de lois référendaires (lois constitutionnelles, lois organiques et lois ordinaires) (p. 294) ; adoption au scrutin de l'amendement de la Commission (p. 294) ; liste des votants (p. 305) ; en conséquence, le texte de cet amendement devient l'article 49 (p. 294).

Art. 50 : *Fonctionnement du tribunal militaire et de la Cour militaire de justice jus-*

Cour de sûreté de l'Etat.

qu'à l'expiration du délai prévu à l'article 48 (p. 295) ; amendement de la Commission (conséquences des votes intervenus aux articles 48 et 49 (p. 295) ; adoption de l'amendement (p. 295) ; adoption de l'article 50 ainsi modifié (p. 295).

Art. 51 et 52 : *Dispositions transitoires* (p. 295) ; adoption (p. 295).

Après l'Art. 52 : Article additionnel du Gouvernement (*Référé contre les ordonnances du juge d'instruction* (p. 295) ; les votes contradictoires intervenus à propos de l'article 28 ; la reprise dans cet article additionnel du texte primitf du Gouvernement limitant le droit de référé de l'inculpé aux ordonnances rejetant une demande de mise en liberté provisoire ; la limitation dans le code de procédure pénale du droit d'appel de l'inculpé contre les ordonnances du juge d'instruction (p. 295) ; la nécessité d'éviter les manœuvres dilatoires auxquelles pourrait donner lieu l'exercice des voies de recours (p. 296) ; rappel au Règlement de M. Ballanger (application de l'article 84 du Règlement interdisant au Gouvernement de représenter une proposition repoussée par l'Assemblée ; sous-amendement de M. Massot à l'amendement du Gouvernement (droit de référé de l'inculpé conformément au droit commun) (p. 296) ; l'égalité nécessaire des droits de la défense et du ministère public (p. 296, 297) ; rejet au scrutin du sous-amendement de M. Massot (p. 297) ; liste des votants (p. 307) ; adoption de l'amendement du Gouvernement (p. 297) ; en application de l'article 44 de la Constitution, le Gouvernement demande un vote unique sur l'article 16, l'article 47 et l'ensemble du projet de loi (p. 300). Explications de vote (p. 300) ; les restrictions apportées aux libertés de l'homme et aux droits du citoyen (p. 300) ; l'article 66 de la Constitution interdisant la détention arbitraire (p. 301) ; la position du groupe du centre démocratique ; la dégradation de la justice depuis le déclenchement de la guerre d'Algérie (p. 301) ; l'utilité de la création d'une cour permanente (p. 301, 302) ; les garanties apportées par le contrôle de la garde à vue par un magistrat (p. 301) ; adoption au scrutin du projet de loi (p. 305) ; liste des votants (p. 308).

Entendus: MM. Ballanger, Baudis, Boscary-Monsservin, Boscher, Capitant, Coste-Floret, Dejean, Delachenal, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Garcin, de Grailly, *Rapporteur ;* Massot, Messmer, *Ministre des Armées ;* Mitterrand, Sabatier, Zimmermann.

DISCUSSION DES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [11 janvier 1963] (p. 660) ; texte de la Commission mixte paritaire (p. 660 à 662).

Adoption au scrutin (p. 662) ; liste des votants (p. 689).

2. — Projet de loi complétant l'article 51 de la loi n° 63-23 du 15 janvier 1963 fixant la composition, les règles de fonctionnement et la procédure de la Cour de sûreté de l'Etat instituée par l'article 698 du Code de procédure pénale, présenté à l'Assemblée Nationale le 7 février 1963, par M. Jean Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 142** ; rapport le 13 février 1963 par M. Mitterrand, **n° 146.** Adoption en première lecture le 13 février 1963 (p. 2136). — Projet de loi **n° 14.**

Transmis au Sénat le 14 février 1963 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 57 (année 1962-1963)** ; rapport le 14 février 1963 par M. Marcilhacy, **n° 58 (année 1962-1963).** Rejet le 14 février 1963. — Projet de loi **n° 17 (année 1962-1963).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 février 1963, **n° 174** ; rapport le 19 février 1963 par M. de Grailly au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 179** ; rapport oral au nom de la Commission des lois constitutionnelles le 19 février 1963 par M. de Grailly (1). Adoption en deuxième lecture dans le texte adopté en première lecture le 19 février 1963 (p. 2218). — Projet de loi **n° 16.**

Rapport au Sénat le 19 février 1963 par M. Marcilhacy au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 63 (année 1962-1963).**

Transmission au Sénat du texte adopté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture le 19 février 1963, **n° 64 (année 1962-1963)** ; rapport présenté au nom de la Commission des lois le 19 février 1963 par M. Marcilhacy, **n° 65 (année 1962-1963).** Rejet en deuxième lecture le 19 février 1963. — Projet de loi **n° 20 (année 1962-1963).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 février 1963, **n° 180.** Adoption définitive en troisième lecture dans le texte voté en deuxième

(1) La Commission mixte n'étant pas parvenue à l'adoption d'un texte commun.

lecture le 19 février 1963 (p. 2246). — Projet de loi **n° 18**.

Loi n° 63-138 du 20 février 1963, publiée au *J. O.* du 21 février 1963 (p. 1723).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [13 février 1963]. Entendus : MM. Foyer, *Garde des Sceaux* ; Mitterrand, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles* ; Fanton, Capitant, *Président de la Commission ;* Christian Bonnet, Sabatier, Garcin, Dejean, de Grailly, Vivien, Pompidou, *Premier Ministre.*

Les deux lois votées récemment par le Parlement, l'une instituant une juridiction nouvelle : la Cour de sûreté de l'Etat et laissant au Gouvernement un délai de quarante jours pour la mise en place de cette institution (p. 2118, 2119, 2126, 2127) ; l'autre, donnant force de loi aux ordonnances prises en vertu de l'article 2 de la loi référendaire du 13 avril 1952, notamment à celle instituant une Cour militaire de justice (p. 2118) ; le renvoi des accusés de l'attentat du Petit-Clamart devant cette dernière juridiction (p. 2118, 2119, 2126) ; les moyens dilatoires employés par la défense (p. 2118, 2219, 2123, 2126) ; la nécessité de maintenir provisoirement en fonction le tribunal militaire et la Cour militaire de justice pour le jugement de toute affaire faisant l'objet de débats ou de délibérés en cours, à l'expiration du délai de quarante jours laissé pour la mise en place de la Cour de sûreté (p. 2118, 2119, 2127) ; les différences existant entre les deux cours, Cour de sûreté, Cour militaire de justice ; notamment l'absence de voie de recours devant cette dernière (p. 2120) ; le cas des accusés en fuite (p. 2120, 2126) ; l'insertion souhaitable de la possibilité du recours en cassation devant la Cour militaire de justice (p. 2120, 2125, 2126) ; les inconvénients d'une telle disposition (p. 2124, 2127, 2128) ; les précédents historiques de Hautes Cours dépourvues de voie de recours (p. 2124) ; l'irrecevabilité du projet de loi étant donné son absence de l'ordre du jour de la session extraordinaire (p. 2120, 2126) ; les vicissitudes de la Cour militaire de justice (p. 2120, 2124) ; l'opinion de la Commission des lois (p. 2120, 2121) ; les divergences de vues entre la majorité et la minorité (p. 2121) ; rappel au règlement de M. Fanton (démission du rapporteur de ses fonctions) (p. 2121, 2122).

Le caractère critiquable de la procédure choisie par le Gouvernement (p. 2121, 2122, 2124, 2126) ; la mauvaise pratique parlementaire que constitue la modification d'une loi avant son application (p. 2121, 2124, 2127) ; l'intervention regrettable du pouvoir exécutif ou du pouvoir législatif dans une instance en cours (p. 2121) ; la responsabilité entière du Gouvernement dans la saisine de la Cour militaire de justice (p. 2121, 2122, 2125, 2127) ; l'atteinte portée au principe et à la notion de justice (p. 2121, 2122) et à la réputation de la justice française à l'étranger (p. 2122) ; le châtiment nécessaire des auteurs de l'attentat du Petit-Clamart (p. 2119, 2121, 2122, 2123, 2128).

Cour de sûreté de l'Etat.

La validité incontestable de la Cour militaire de justice (p. 2123) ; le respect des droits de la défence (p. 2123, 2128) ; le témoignage donné à ce sujet par le bâtonnier du barreau de Paris (p. 2124) ; les sanctions prises envers les avocats de la défense (p. 2123, 2125).

Les inconvénients des législations de circonstance (p. 2123) et des juridictions d'exception (p. 2125) ; les avantages d'un recours au droit commun et aux cours d'assises (p. 2125).

En application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée Nationale de se prononcer par un seul vote sur l'adoption du projet de loi complétant l'article 51 de la loi du 15 janvier 1963 modifié par l'amendement n° 2 présenté par le Gouvernement (p. 2129).

Article unique : *Maintien provisoire en fonction du tribunal militaire et de la Cour militaire de justice* (p. 2129) ; amendement de M. Coste-Floret (possibilité d'un pourvoi en cassation contre les décisions de la Cour militaire de justice postérieur à la promulgation de la loi) (p. 2129) ; l'arrêt du Conseil d'Etat annulant l'ordonnance créant la Cour militaire de justice en raison de l'absence de voies de recours dans cette juridiction (p. 2129) ; la possibilité de se pourvoir en cassation devant la Cour de sûreté ; la tradition parlementaire selon laquelle les recours en cassation sont impossibles devant les hautes cours parlementaires ; le maintien nécessaire du recours en cassation devant les juridictions de l'ordre judiciaire surtout devant les juridictions d'exception (p. 2129, 2130) ; l'application des dispositions de l'amendement aux seuls arrêts rendus après la promulgation de la loi (p. 2130) ; les conditions dans lesquelles les pourvois seront possibles (p. 2131) ; les inconvénients de la procédure du vote bloqué utilisée par le Gouvernement (p. 2131) ; les difficultés qu'entraînerait l'in-

Cour de sûreté de l'Etat.

troduction du pourvoi en cassation (p. 2131, 2132, 2133) ; notamment quant à la juridiction de renvoi (p. 2131) ; la recevabilité contestable de l'amendement (p. 2131, 2132) ; la répression nécessaire des atteintes portées à l'autorité de l'Etat et à la personne du Chef de l'Etat (p. 2132) ; l'encouragement qui serait apporté à la défense par l'adoption de l'amendement (p. 2132, 2133) ; la nécessité de permettre aux débats de se poursuivre devant le juge saisi (p. 2132) ; la validation de l'ordonnance du 1er juin 1962 réalisée par un vote du Parlement ; l'impossibilité de modifier le contenu de cette ordonnance (p. 2133) ; les moyens de lutter contre la subversion qui ont été donnés au Chef de l'Etat par cette ordonnance (p. 2133) ; la « politisation » du procès du Petit-Clamart par les accusés (p. 2134) ; la nécessité pour les partisans de la légitimité de voter le projet de loi (p. 2134) ; amendement du Gouvernement (jugement des contumax) (p. 2134) ; le droit de tout accusé aux voies de recours ; l'absence de voies de recours devant le haut tribunal militaire institué en 1961 (p. 2135). Explications de vote ; la position du groupe du rassemblement démocratique, son opposition à la création de la Cour de sûreté de l'Etat ; l'opinion émise en séance par le Garde des Sceaux quant à la compétence de cette Cour pour le jugement de l'affaire du Petit-Clamart ; les garanties données par le pourvoi en cassation ; la responsabilité du Gouvernement dans la saisine de la Cour militaire (p. 2135) ; la position du groupe socialiste ; les dangers des juridictions d'exception (p. 2136) ; adoption au scrutin de l'article unique complété par l'amendement du Gouvernement (p. 2136) ; liste des votants (p. 2137).

Orateurs : MM. Bosson, Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles* ; Chandernagor, Coste-Floret, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Massot, Neuwirth, Souchal.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [19 février 1963] (p. 2216). Entendu : M. de Grailly, *Rapporteur de la Commission des lois.*

L'échec des travaux de la Commission mixte paritaire ; la nécessité de compléter la loi du 15 janvier 1963 pour permettre à la juridiction saisie de connaître de l'affaire jusqu'à son terme (p. 2216) ; l'attitude politique prise par le Sénat (p. 2216) ; l'impossibilité d'introduire dans une loi concernant la Cour de sûreté de l'Etat une disposition intéressant la Cour militaire de justice (p. 2217).

Article unique : *Maintien provisoire en fonction du tribunal militaire et de la Cour militaire de justice ;* en application de l'alinéa 3 de l'article 44 de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur le projet de loi en discussion dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale (p. 2217) ; amendement de M. Coste-Floret (possibilité de voies de recours devant la Cour militaire de justice) ; la différence entre cet amendement et celui du Sénat permettant les recours contre les arrêts rendus en matière disciplinaire contre les avocats et contre les décisions rendues antérieurement par la Cour de justice sur sa saisine et sa compétence ; l'application limitée du pourvoi en cassation dont l'introduction est proposée ; la nécessité de voter le projet en discussion pour condamner l'assassinat politique (p. 2217) ; l'opposition de la minorité à l'O.A.S. ; le retard apporté par le Gouvernement à lutter contre les activistes ; l'atteinte que porterait l'adoption du texte à l'autorité et à la sûreté de l'Etat ; l'intervention regrettable du Parlement dans un débat judiciaire (p. 2218) ; adoption au scrutin de l'article unique du projet de loi dans le texte adopté en première lecture par l'Assemblée (p. 2218) ; liste des votants (p. 2219).

Orateurs : MM. Coste-Floret, Defferre, Foyer, *Garde des Sceaux.*

DISCUSSION EN DERNIÈRE LECTURE [19 février 1963] (p. 2245). Entendus : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois ;* Foyer, *Garde des Sceaux.*

Le rejet par le Sénat, en seconde lecture, du projet gouvernemental ; le vote en dernière lecture demandé à l'Assemblée Nationale (p. 2245) ; à la demande du Gouvernement, il est procédé au vote par scrutin public (p. 2245) ; explications de vote ; la condamnation de la subversion par les travailleurs ; le jugement nécessaire des factieux par les juridictions populaires ; la position du groupe communiste (p. 2245, 2246) ; adoption au scrutin de l'article unique du projet dans le texte voté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale (p. 2246) ; liste des votants (p. 2268).

Orateur : M. Bustin.

Voy. aussi PROCÉDURE PÉNALE, 1 et 4.

COUR SUPRÊME.

— Création d'une. — *Voy.* CONSTITUTION, 3.

COURS D'EAU.

— Mise en valeur. — *Voy.* EAUX, 2 et 3.

COURSES HIPPIQUES. — *Voy.* SPORTS, 3, 9.

COURTIERS D'ASSURANCES MARITIMES. — *Voy.* ASSURANCES, 11.

COURTIERS ÉTABLIS A L'ÉTRANGER.

— Exonération des T.C.A. — *Voy.* BUDGET 1963, 1, après art. 65 (p. 1852).

CRÉANCES DE L'ÉTAT.

— Hypothèque attachée aux états exécutoires. — *Voy.* BUDGET 1963, 5, art. 1er ; BUDGET 1964, 1, art. 58.

CRÉANCES PRIVILÉGIÉES.

— sur certains meubles. — *Voy.* CODE CIVIL, 12.

CRÉATION ARCHITECTURALE.

— Bureau de la. — *Voy.* BUDGET 1967, 1 (Affaires culturelles).

CRÈCHES.

— Contribution patronale. — *Voy.* AIDE ET ASSISTANCE SOCIALE, 6.

CRÉDIT.

1. — Proposition de loi portant réglementation du crédit à la consommation des particuliers par l'institution de « ratios d'engagements » et la possession d'une carte personnelle de crédit, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril 1964 par M. Rabourdin (renvoyée à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 830.**

2. — Projet de loi relatif à l'usure, aux prêts d'argent et à certaines opérations de démarchage et de publicité, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 mai 1966 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1840** ; rapport le 21 juin 1966 par M. Zimmermann, **n° 1952** ; avis le 22 juin 1966 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan, **n° 1959.** Adoption le 27 juin 1966. — Projet de loi **n° 538.**

Transmis au Sénat le 28 juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 270 (année 1965-1966)** ; rapport le 29 juin 1966 par M. Sauvage, **n° 288 (année 1965-1966)** ; avis le 29 juin 1966 par M. Marcel Martin, **n° 287 (année 1965-1966).** Adoption avec modifications le 30 juin 1966. — Projet de loi **n° 123 (année 1965-1966).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2033** ; rapport le 23 novembre 1966 par M. Zimmermann, **n° 2176.** Adoption en deuxième lecture le 24 novembre 1966. — Projet de loi **n° 583.**

Transmis au Sénat le 26 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 51 (année 1966-1967)** ; rapport le 6 décembre 1966 par M. Etienne Dailly, **n° 78 (année 1966-1967).** Adoption avec modifications en deuxième lecture le 7 décembre 1966. — Projet de loi **n° 24 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 8 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des lois

Crédit.

constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2226** ; rapport le 13 décembre 1966 par M. Zimmermann au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 2247.**

Transmis au Sénat ; rapport le 13 décembre 1966 par M. Dailly au nom de la Commission mixte paritaire, **n° 114 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale (nouvelle lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 14 décembre 1966 par M. Zimmermann, **n° 2258.** Adoption le 14 décembre 1966. — Projet de loi **n° 626.**

Transmis au Sénat le 15 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 139 (année 1966-1967)** ; rapport le 15 décembre 1966 par M. Dailly, **n° 149 (année 1966-1967).** Adoption avec modifications le 16 décembre 1966. — Projet de loi **n° 47 (année 1966-1967).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1966 (4e lecture) (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2290** ; rapport le 19 décembre 1966 par M. Zimmermann, **n° 2295.** Adoption définitive le 19 décembre 1966. — Projet de loi **n° 645.**

Loi n° 66-1010 du 28 décembre 1966, publiée au *J. O.* du 29 décembre 1966 (p. 11623).

DISCUSSION [27 juin 1966] (p. 2384). Entendus : MM. Zimmermann, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* Spénale, Lamps.

Le caractère illégal et frustratoire de l'usure ; les lois du 3 septembre 1807 et 19 décembre 1850 ; l'inapplicabilité de ces lois du fait de l'évolution économique ; le décret-loi du 8 août 1935 ; les deux systèmes possibles : la limitation légale déterminée une fois pour toutes et la limitation judiciaire ; les lacunes du décret de 1935 ; le taux moyen de référence ; la difficulté de dégager une comparaison économique pour les prêts consentis par des particuliers ; le calcul du taux effectif d'intérêt (p. 2384, 2385) ; l'inclusion dans le taux de l'intérêt de toutes les sommes annexes ; l'usure, délit d'habitude ou délit simple (p. 2385) ; les enseignements de la jurisprudence antérieure ; le système souple du présent projet ; la subsistance d'un certain élément de subjectivité ; les amendements de la Commission des lois ; les prêts indexés ; l'aggravation de la répression de l'usure ; les incapacités et exceptions ; les sanctions pénales ; le progrès indéniable réalisé par le présent projet (p. 2385) ; l'insuffisance de la définition du taux global d'intérêt (p. 2386) ; le plafond de 18 % tant en matière civile que commerciale (p. 2386, 2387) ; les inconvénients résultant de la fixation d'un taux-plafond unique ; le monopole de fait accordé aux établissements relevant du Conseil national du crédit pour la publicité en matière de prêts d'argent et de dépôt ; la fixation des taux pratiqués par les banques non plus par décision du Conseil national du crédit mais par arrêté du Ministre des Finances ; l'encouragement que donne en fait le Gouvernement aux pratiques usuraires (p. 2386, 2387) ; l'impossibilité d'éradiquer complètement l'usure (p. 2387) ; l'influence des conditions économiques et sociales ; le désir des jeunes ménages de s'équiper rapidement (p. 2387, 2388) ; l'absence du crédit social ; les profits abusifs réalisés par les organismes pratiquant en France le crédit à la consommation ou à l'équipement ménager (p. 2387, 2388) ; la possibilité de pratiquer des taux allant jusqu'à 32 % ; le krach de la Société de distribution automatique (p. 2387) ; les causes du développement actuel de l'usure (p. 2388) ; le rôle décisif joué par les banques dans la constitution de nouveaux organismes de crédit ; le coût du crédit distribué par les grands magasins ; la nationalisation du crédit (*ibid.*).

Section I : *De l'usure* (p. 2388).

Art. 1er : amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Duffaut tendant, dans le premier alinéa, après les mots : « taux effectif global », à ajouter les mots : « toutes charges comprises » ; retrait ; amendement du Gouvernement tendant à subsistuer dans le premier alinéa aux mots : « de plus d'un tiers », les mots : « de plus d'un quart » (p. 2389) ; adoption ; trois amendement soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, et M. Duffaut ; le deuxième, par M. Spénale ; le troisième par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (plafond de 18 %) ; amendement de

M. Zimmermann au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer les mots : « en tout état de cause » (p. 2390) ; retrait des amendements de la Commission des finances et de M. Spénale ; report de la rédaction du deuxième amendement de la Commission des lois, dans le texte de son premier amendement ; le désir du Gouvernement de maintenir les prérogatives réglementaires du Conseil national du crédit ; son opposition à la fixation d'un taux-plafond de 18 % ; l'inconvénient de déterminer un taux fixe (p. 2391) ; le caractère plus rigoureux, en fait, du texte du Gouvernement ; les conséquences fâcheuses d'un taux-plafond pour le crédit à la consommation ; le caractère réglementaire de la question (p. 2391) ; la référence à des notions non publiques pour les critères devant servir de base à la définition de l'usure (p. 2392) ; les taux pratiqués par certains pays européens et aux Etats-Unis ; adoption de l'amendement de la Commission des lois (p. 2393) ; amendement du Gouvernement tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (publication des décisions du conseil national du crédit) ; sous-amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer aux mots : « à l'alinéa précédent », les mots : « aux articles premier et 3 de la présente loi » ; réserve de l'article jusqu'après l'examen de l'article 15 (p. 2393) ; reprise de la discussion (p. 2399) ; retrait du sous-amendement de la Commission des lois ; adoption de l'amendement du Gouvernement dans une nouvelle rédaction ; adoption de l'article (p. 2399).

Art. 2 (p. 2393) ; amendement de M. Spénale tendant à compléter la dernière phrase de l'article par les mots : « ou à 12 % par an » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 3 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (mode de calcul du taux effectif global) ; adoption (p. 2394) ; adoption de l'article ainsi complété.

Après l'Art. 3 : deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Lamps ; le deuxième, par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (indication explicite du taux effectif global à l'emprunteur) ; retrait de l'amendement de M. Lamps ; adoption de l'amendement de la Commission des lois, dans une nouvelle rédaction.

Art. 4 : adoption (p. 2394).

Art. 5 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer aux mots : « l'un des dirigeants », les mots « un dirigeant » (p. 2395) ; adoption ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (prescription de l'action publique) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 2395).

Art. 6 : adoption (*ibid.*).

Avant l'Art. 7 : Section II, Titre : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commissions des lois, tendant à compléter l'article par les mots : « et financement de ventes à tempérament » : adoption ; en conséquence, le titre est ainsi rédigé (*ibid.*).

Art. 7 et 8 : adoption (*ibid.*).

Art. 9 : amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à supprimer l'article (p. 2396) ; non-application de celui-ci aux sociétés mutualistes et aux caisses de crédit ; l'autorisation de la publicité pour des entreprises non placées sous le contrôle du conseil national de crédit ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article est supprimé (p. 2396).

Après l'Art. 9 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article : reprise sans modification de l'article 8 ; sous-amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances tendant à supprimer les mots : « par dérogation aux dispositions de l'article 9 » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 10 : amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, tendant à substituer aux mots : « articles 7, 8 et 9 », les mots : « articles 7 et 8 » ; adoption ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances tendant à supprimer la deuxième phrase du premier alinéa; adoption; deux amendements de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, sont devenus sans objet ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2397).

Art. 11 : adoption (*ibid.*).

Art. 12 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer l'article ; adoption de l'amendement ; l'article est supprimé (p. 2397).

Art. 13 : adoption (*ibid.*).

Art. 14 : amendement de M. Louis Vallon,

Crédit.

Crédit.

au nom de la Commission des finances, tendant à substituer aux mots : « articles 7, 8 et 9 », les mots : « articles 7 et 8 » ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 15 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer après les mots : « aux dispositions », les mots : « de l'article 3 *bis* », adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 2397).

Après l'Art. 15 : amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances et M. de Tinguy tendant à insérer un nouvel article (publication des taux fixés par le conseil national du crédit) ; sous-amendement de M. de Tinguy tendant à compléter le texte de l'amendement par un nouvel alinéa ; rejet de l'amendement de la Commission des finances (p. 2398).

Art. 16 (p. 2399) amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (répression de l'usure dans les T.O.M.) ; retrait ; adoption de l'article (p. 2399).

Après l'Art. 16 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel article (application de la loi dans les T.O.M) ; retrait.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 2399).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au budget ;* Capitant, *Président de la Commission des lois ;* Fanton, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Lamps, Spénale, de Tinguy, Louis Vallon, *Rapporteur général ;* Zimmermann, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [24 novembre 1966] (p. 4825). Entendus : MM. Zimmermann, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Davoust.

Les lacunes du décret du 8 août 1935 ; le taux plafond de 18 % ; la transformation fondamentale du crédit à la consommation ; l'importance de ce crédit dans le monde moderne ; la distinction entre le prêt conventionnel et la vente à tempérament (p. 4825) ; le crédit social (p. 4826) ; les crédits à l'équipement familial ; le rôle du crédit mutuel (*ibid.*).

Art. 1er : le fléau que constitue l'usure (p. 4826, 4827) ; le plafond de 18 % ; l'information du public par le Gouvernement (p. 4826) ; les mesures en matière de crédit social à taux d'intérêt convenable (p. 4826, 4827) ; les caisses de crédit municipal (p. 4827) ; les résultats obtenus dans les D.O.M. par la société d'assistance technique et de coopération ; l'octroi plus large de prêts personnels dans les organismes internationaux ; le taux effectif de rendement moyen des obligations au cours des cinq derniers semestres ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Lamps, tendant à reprendre pour l'article, le texte adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ; le deuxième, par le Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article) ; les dépassements du plafond de 18 % ; les raisons de l'importance de certains frais annexes (p. 4828) ; les crédits à la consommation et les personnes de situation modeste (p. 4828) ; l'institution nécessaire d'un véritable crédit social (p. 4828, 4831).

Intervention de M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (p. 4828) ; la définition du délit d'usure ; le critère du double du taux moyen de rendement effectif des obligations émises au cours du semestre précédent ; les prêts portant sur des sommes faibles et convenues pour des termes de brève durée ; la détermination par décret de la publicité des taux effectifs.

Intervention de M. Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 4828 à 4830); l'abus de certaines formes de crédit à taux élevé ; la nécessité de mettre fin à certaines pratiques ; la nécessité de se montrer réaliste ; le maintien des notions de taux effectif global et de taux effectif moyen ; le choix de la norme retenue ; les inconvénients manifestes d'un système trop rigide ; les problèmes du crédit social : ses mérites et ses inconvénients ; le développement souhaitable des mécanismes traditionnels ; le rôle des établissements de crédit municipaux ; le problème des garanties ; le taux actuel des prêts personnels ; leur diminution assez sensible ; le crédit à l'équipement ; le crédit social ; l'agitation faite autour du Gouvernemenl, de l'administration et du Parlement à l'occasion de ce débat ; le taux actuel de rendement à l'émission des obligations privées.

Rejet de l'amendement de M. Lamps (p. 4831) ; sous-amendement de M. Pleven (interprétation rétroactive de la loi) ; adoption ; sous-amendement de MM. Spénale et Duffaut (plafond de 18 %) ; le taux de rende-

ment des obligations ; ses faibles variations d'une année sur l'autre ; rejet du sous-amendement (p. 4832) ; sous-amendement de M. Collette tendant à ajouter après les mots : « dont le taux effectif global excède », les mots : « au moment où il est consenti » : adoption ; deux sous-amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; le deuxième, par le Gouvernement (nouvelle rédaction du troisième alinéa du texte proposé) ; adoption du sous-amendement de la Commission ; en conséquence, le sous-amendement du Gouvernement devient sans objet ; deux sous-amendements soumis à discussion commune ; le premier présenté par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois ; le deuxième, par le Gouvernement (fixation par le Ministre de l'Economie et des Finances des catégories d'opérations pouvant donner lieu à des perceptions forfaitaires) ; adoption des deux sous-amendements et de l'amendement du Gouvernement ainsi modifié, dont le texte devient l'article premier (p. 4832).

Art. 2 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de la dernière phrase) ; retrait ; en conséquence un sous-amendement devient sans objet ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction de la dernière phrase de l'article) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 4832).

Art. 3 : amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances (p. 4833) tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa ; retrait ; l'article 3 demeure ainsi rédigé (*ibid.*).

Art. 5 : amendement de M. Thorailler et plusieurs de ses collègues (responsabilité du notaire) ; retrait ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 9 : adoption (*ibid.*).

Art. 9 *bis* : supprimé par le Sénat (*ibid.*).

Art. 10 : les caisses de crédit mutuel ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Bousseau et plusieurs de ses collègues ; le deuxième, par le Gouvernement (nouvelles rédactions du premier alinéa, extension aux caisses de crédit mutuel des dispositions en faveur des banques et établissements financiers) (p. 4834) ; retrait de l'amendement de M. Bousseau ; sous-amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer après les mots : « la loi du 13 mars 1917 », les mots : « ni aux sociétés de crédit mutuel » ; retrait ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; amendement du Gouvernement tendant, après les mots : « d'un établissement financier », à insérer les mots : « d'une société de caution mutuelle » ; sous-amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter le texte proposé par les mots : « d'une société de crédit mutuel » ; retrait du sous-amendement de la Commission ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; deux amendements soumis à discussion commune ; le premier, présenté par M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, et M. Collette ; le deuxième, par M. Thorailler et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa (prescriptions imposées aux notaires) ; retrait de l'amendement de la Commission ; sous-amendement du Gouvernement tendant à remplacer les mots : « ... aux règles de celle-ci », par les mots : « ... à des règles qui seront fixées par décret » ; adoption du sous-amendement, de l'amendement de M. Thorailler et de l'article ainsi modifiés (p. 4834). Crédit.

Art. 12 : adoption (p. 4835).

Art. 14 et 15 : adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Bousseau, Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances ;* Fourmond, Foyer, *Garde de Sceaux, Ministre de la Justice ;* Lamps, Pleven, Rivain, Spénale, Thorailler, Louis Vallon, *Rapporteur général ;* Zimmermann, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [14 décembre 1966] (p. 5508). Entendu : M. Zimmermann, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

Les modifications fondamentales apportées par le Sénat à l'article premier ; le rôle conféré au conseil national du crédit ; le taux moyen des prêts personnels ; le régime différent des prêts d'argent et des prêts à la consommation ; les points de vue inconciliables de l'Assemblée et du Sénat ; la date d'entrée en vigueur de la loi (p. 5508) ; le sort des contrats actuellement en cours (p. 5509).

Art. 1er (*ibid.*) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article premier.

Crédit.

Art. 1er *bis* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer l'article ; adoption (p. 5509).

Art. 1er *ter* : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer l'article ; adoption.

Art. 2 (p. 5510) ; amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction de l'article) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 2 (*ibid*).

Art. 5 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer dans le premier alinéa les mots : « premier *bis* » ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 6 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commissions des loi (nouvelle rédaction de la fin de l'article : reprise du texte de l'Assemblée en deuxième lecture) ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 10 : amendement de M. Zimmermann, au nom de la Commission des lois, (nouvelle rédaction du troisième alinéa) (p. 5511); adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié.

Articles additionnels : amendement du Gouvernement tendant à introduire un article additionnel (date à partir de laquelle les dispositions de la loi deviendront applicables aux contrats conclus après cette date et aux contrats en cours) ; la publication dans le délai de trois mois d'un décret déterminant les procédures de constatation des taux effectifs moyens et d'établissement des barèmes ; adoption ; amendement du Gouvernement tendant à introduire un article additionnel (application de la loi à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de sa publication au *Journal officiel*) ; adoption (p. 5512).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Foyer, Garde des Sceaux ; Lamps, Zimmermann, *Rapporteur.*

DISCUSSION EN QUATRIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [19 décembre 1966] (p. 5689). Entendus : MM. Capitant, *Président de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Rapporteur suppléant ;* Louis Vallon, *Rapporteur général ;* Danel, Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;* Lamps.

La définition du délit d'usure ; les ventes à crédit ; les contrats assortis de traites ; l'application d'une loi d'ordre public aux contrats en cours (p. 5689).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5690).

3. — Projet de loi relatif aux entreprises pratiquant le crédit-bail, présenté à l'Assemblée Nationale le 31 mai 1966 par M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), n° **1865** ; rapport le 15 juin 1966 par M. Louis Vallon, n° **1921**. Adoption le 17 juin 1966. — Projet de loi n° **518**.

Transmis au Sénat le 21 juin 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), n° **226 (année 1965-1966)** ; rapport le 22 juin 1966 par M. Armengaud, n° **244 (année 1965-1966)**. Adoption définitive le 23 juin 1966. — Projet de loi n° **88 (année 1965-1966)**.

Loi n° 66-455 du 2 juillet 1966, publiée au *J. O.* du 3 juillet 1966 (p. 5652).

DISCUSSION [17 juin 1966] (p. 2138). Entendus : MM. Louis Vallon, *Rapporteur général de la Commission des finances ;* Georges Germain, Icart, Sabatier, de Tinguy, Debré, *Ministre de l'Economie et des Finances.*

Le crédit-bail ou « leasing » ; les progrès rapides de ce dernier (p. 2138) ; l'autorisation aux sociétés de leasing d'emprunter au Crédit national deux fois le montant de leurs fonds propres (p. 2138, 2140) ; le contrôle de la gestion de ces établissements ; le danger de voir le renforcement des sociétés de crédit-bail amputer le volume des crédits réservés aux investissements ; la nationalisation éventuelle des entreprises de leasing (p. 2138) ; le leasing, formule d'appoint ; le potentiel d'emprunt des sociétés de crédit-bail ; la place de ces sociétés dans le cadre du Plan (p. 2139) ; la série de mesures de détail prises par le Gouvernement (p. 2140) ; les locations de wagons à la S.N.C.F. par des entreprises privées ; l'aspect fiscal du problème (*ibid.*).

Intervention de M. Debré, Ministre de l'Economie et des finances (p. 2140 à 2142) ; la décision du Gouvernement de développer progressivement le crédit-bail ; les avantages considérables de ce dernier pour la moder-

nisation des petites et moyennes entreprises; le doublement des possibilités d'emprunt à moyen terme ; la nécessité de soumettre ces sociétés aux lois réglementant la profession bancaire ; l'extension du potentiel d'emprunt de ces entreprises ; l'application de cette formule à l'équipement régional ; les garanties données aux clients du crédit-bail ; la conformité du présent projet avec les objectifs du Plan.

Art. 1er : *Définition des opérations de crédit-bail* (p. 2142) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, MM. Ansquer et Paquet tendant à insérer après les mots : « spécialement achetés en vue de cette location... », les mots : « par des entreprises qui en demeurent propriétaires » ; adoption (p. 2143) ; amendement de M. Louis Vallon, au nom de la Commission des finances, MM. Ansquer et Paquet, tendant, après les mots : « moyennant un prix convenu tenant compte... », à insérer les mots : « au moins pour partie » ; adoption ; le « leasing-renting » ; adoption de l'article ainsi modifié.

Art. 2 : *Soumission des entreprises de crédit-bail à une réglementation-bancaire ;* adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 3 : *Délais de régularisation ;* adoption.

Art. 4 : *Sanctions pénales ;* adoption (p. 2143).

Art. 5 : *Sanctions disciplinaires :* adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Debré, *Ministre de l'économie et des finances ;* Sabatier, de Tinguy, Louis Vallon, *Rapporteur général.*

CRÉDIT AGRICOLE.

— Réforme du. — *Voy.* Budget 1964, 1 (Agriculture) [4 novembre 1963].

CRÉDIT-BAIL. — *Voy.* Crédit, 3.

CRÉDIT HOTELIER. — *Voy.* Budget 1966, 1 (Comptes spéciaux du Trésor).

CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ. — *Voy.* Génocide, 1, 2.

CRIMES ET DÉLITS.

— contre la sûreté de l'Etat. — *Voy.* Code de procédure pénale, 1.

CUBA.

Voy. Rapports d'information, 35.

— Crise de. — *Voy.* Déclarations du Gouvernement, n° 1.

CUIRS ET PEAUX.

— Crise des industries. — *Voy.* Questions orales (sans débat), n° 189.

CUMUL DE MANDATS PARLEMENTAIRES.

— de député et de sénateur. — *Voy.* Elections (V), 21.

CUMULS D'EMPLOIS. — *Voy.* Travail, 30.

CUMUL DE PENSIONS ET DE RÉMUNÉRATIONS. — *Voy.* Budget 1963, 1, art. 53 (Charges communes).

CURISTES ASSURÉS SOCIAUX. — *Voy.* Questions orales (sans débat), n° 127.

D

DAHOMEY.

Voy. RAPPORTS D'INFORMATION, 36.

— Convention fiscale avec le. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 84.

DAKAR. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 46.

DANEMARK.

Voy. RAPPORTS D'INFORMATION, 42.

— Convention avec le — relative au service militaire. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 33.

DANSE. — *Voy.* ARTS, 1.

DASSAULT.

— Dissolution de la Société générale aéronautique. — *Voy.* AÉRONAUTIQUE, 5.

DÉBATS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

— Radiodiffusion ou télévision. — *Voy.* RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, 6.

DÉBITS DE BOISSONS.

Voy. ALCOOLISME ; CODE PÉNAL, 5 ; SANTÉ PUBLIQUE (IV), 9.

— Droit de licence des. — *Voy.* IMPÔTS (III. Impôts indirects), 3.

DÉBITS DE TABAC. — *Voy.* BUDGET 1963, 1 (Comptes spéciaux du Trésor, article additionnel).

DÉCENTRALISATION INDUSTRIELLE. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 4 ; BUDGET 1963, 1 ; BUDGET 1964, 1 ; BUDGET 1965, 1 (Construction, Commissariat au Plan, Industrie) ; BUDGET 1966, 1 (Commissariat au Plan, Industrie) ; BUDGET 1967, 1 (Industrie) ; (I et VIII. Services du Premier Ministre) ; QUESTIONS ORALES, n° 230.

Voy. aussi : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

DÉCHÉANCE.

— Unification des délais. — *Voy.* BUDGET 1964, 1, art. 55.

DÉCHÉANCE QUADRIENNALE.

— *Voy.* BUDGET 1964, 1, art. 54.

DÉCISIONS DE JUSTICE.

— Publicité. — *Voy.* BUDGET 1963, 3, art. 3.

DÉCLARATIONS CONJOINTES. — *Voy.* CODE CIVIL, 43.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCE. — *Voy.* CODE CIVIL, 20.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT.

1. — Déclaration de M. Georges Pompidou, *Premier Ministre,* sur la politique générale du Gouvernement. [13 décembre 1962] (p. 41 à 45). Bilan politique de l'année 1962 ; exposé des principes de la politique que le Gouvernement se propose de suivre ; conséquences de la fin de la guerre d'Algérie ; reconversion de l'Armée ; continuation de l'effort pour doter la France d'une puissance atomique propre ; construction de l'Europe à partir du Marché commun ; fidélité à l'Alliance atlantique, mais efforts pour une paix durable entre les deux blocs ; aide aux pays sous-développés ; volonté de coopération avec le nouvel Etat algérien ; consolidation de l'unité française ; intégration des rapatriés d'Algérie ; maintien de l'expansion économique ; surveillance des prix ; maintien de la stabilité monétaire ; développement des investissements et des exportations ; aménagement du territoire sur le plan économique ; harmonisation des conditions sociales ; amélioration des conditions de vie des agriculteurs ; maintien du niveau de l'emploi ; association des travailleurs à la conduite de l'activité économique ; démocratisation de l'enseignement supérieur.

Débat sur cette déclaration (p. 45 à 65). Entendus : MM. Dusseaulx, Defferre, Pflimlin, Robert Ballanger, Guy Ebrard, Mondon, Georges Pompidou, *Premier Ministre.*

La collaboration féconde assurée entre le Gouvernement et l'Assemblée grâce à une majorité stable (p. 46) ; la nécessité d'accroître la formation scientifique et technique ; la rénovation des structures de l'Education nationale ; l'aide à la vieillesse (p. 46) ; l'harmonisation des régimes de la Sécurité sociale ; la surveillance des prix (p. 46) ; le développement des investissements et de la construction (p. 47) ; l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs ; la décentralisation ; le statut des artisans ; le statut de Paris ; l'adaptation de la R.T.F. aux nécessités de l'Information ; la coopération franco-algérienne (p. 47) ; l'aide aux rapatriés d'Algérie (p. 47, 62) ; la politique étrangère de la France (p. 47) ; l'inutilité du présent débat puisque toutes les grandes options politiques échappent à l'Assemblée et au Gouvernement (p. 48) ; l'application qui est faite de la Constitution de 1958 (p. 49) ; la notion de « droite » et de « gauche » (p. 49, 53) ; la position équivoque du groupe U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée (p. 50) ; les conditions de l'élection de MM. Defferre et Guy Mollet (p. 50, 51) ; la hausse des prix depuis les élections (p. 51) ; le refus de crédits pour les constructions scolaires (p. 51, 52) ; l'intention prêtée au Gouvernement d'amputer les libertés communales (p. 52) ; les intentions du Gouvernement concernant l'Europe et l'O.T.A.N. (p. 52) ; les exigences de la démocratie : efficacité du pouvoir et contrôle démocratique (p. 53) ; le sort des institutions actuelles (p. 53) ; le programme du Gouvernement qui ne cadre pas avec les possibilités financières du pays (p. 54) ; l'aménagement économique du territoire ; les rapports capital-travail (p. 54) ; la construction de l'Europe (p. 54, 62) ; la position de la France dans l'affaire de Cuba (p. 55) ; le pacte atlantique (p. 55) ; le sort des vieillards et des anciens combattants (p. 56) ; les bas salaires ; l'augmentation réelle des impôts ; l'insuffisance de la construction ; la crise de l'enseignement (p. 56) ; la composition du Gouvernement (p. 57) ; la politique sociale du Gouvernement ; les prétentions à tous les postes des élus U.N.R. ; le programme politique qui devrait faire l'accord de toute l'Assemblée (p. 57) ; le financement simultané d'une force de frappe nationale, d'un armement classique, d'une aide aux pays sous-développés, de l'équipement des régions défavorisées, du reclassement des rapatriés et de l'effort de scolarisation (p. 60) ; la réalisation du IV[e] Plan (p. 61).

Réponse du Premier Ministre : les constructions scolaires (p. 62, 63) ; le rôle de la France dans la crise de Cuba (p. 63) ; le financement des différents points du programme (p. 63) ; la réalisation du IV[e] Plan (p. 64) ; le statut de la R.T.F. (p. 64).

Approbation de la déclaration au scrutin (p. 65).

Liste des votants (p. 67).

2. — Déclaration de M. Valéry Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques,* sur la politique économique et financière [7 mai 1963] (p. 2770 à 2774). Analyse de la situation économique ;

Déclarations du Gouvernement.

poursuite de l'expansion ; mouvement des prix ; balance commerciale ; balance des paiements ; analyse de la situation monétaire et des conditions d'une inflation ; mesures décidées ou envisagées pour parer au récent dérèglement de notre économie : mesures bancaires, bons du Trésor en adjudication, lancement d'un emprunt de 1 milliard de francs, politique du crédit, augmentation des rémunérations dans les entreprises nationales ; hausse de certains tarifs ; fixation d'un nouveau S.M.I.G. ; subventions aux entreprises nationales ajustement des traitements de la fonction publique ; rétablissement du double décime en matière d'impôt sur le revenu ; fiscalité des entreprises ; abaissement de certains droits de douane ; réforme des circuits commerciaux ; réorganisation des organisations de distribution ; harmonisation des salaires ; stabilisation des prix.

Débat sur la déclaration du Gouvernement [9 mai 1963] (p. 2811 à 2828). Entendus : MM. Maurice Lemaire, Gaston Defferre, Pierre Abelin, Waldeck Rochet, Louis Briot, Paul Pillet, Raymond Boisdé.

Les conditions de l'expansion économique : stabilité des prix, investissements, création d'emplois, accroissement du pouvoir d'achat, prix des denrées alimentaires, politique agricole, coût de la distribution (p. 2811) ; les causes d'inflation et ses remèdes (p. 2811) ; l'aménagement du territoire (p. 2812) ; le décongestionnement de l'agglomération parisienne (p. 2812) ; l'aménagement du réseau des voies de communications (p. 2813) ; les méthodes propres à lutter contre l'inflation tout en continuant l'expansion (p. 2813, 2814, 2878) ; le cas spécial des charbonnages (p. 2814) ; les contradictions et lacunes contenues dans l'exposé du Ministre des Finances (p. 2815, 2820, 2821) ; le manque d'informations du Gouvernement ; la politique suivie à l'égard de la récente grève des mineurs et de l'attitude des paysans ; de la quatrième semaine de congés payés (p. 2815) ; l'entrée dans un processus inflationniste et les causes; sur le plan monétaire : référence au rapport de la Banque de France ; sur le plan économique : montée des prix, ralentissement de l'expansion et du rythme de la production, diminution des exportations, augmentation des salaires absorbée par la hausse des prix, dépenses de l'Etat, poids des investissements improductifs (force de frappe) (p. 2816, 2817, 2821) ; critique des remèdes présentés pour arrêter l'inflation (p. 2817, 2818); l'insuffisance des investissements publics (p. 2819) ; la confusion entre les notions d'augmentation de la production et l'élévation du niveau de vie, les profits de la grande industrie (p. 2821) ; l'insuffisance de la construction de logements et d'établissements scolaires ; l'insuffisance des crédits hospitaliers (p. 2822) ; les effets sur les prix d'un hiver rigoureux succédant à une année sèche, l'expansion agricole française ; les causes de l'échec de la Conférence de Bruxelles sur le Marché commun (p. 2823, 2824, 2825) ; les répercussions sociales de la politique économique et financière (p. 2825, 2826) ; les signes d'inflation apparaissant dans le monde ; l'empirisme de la politique actuelle ; le besoin de sécurité entraînant l'immobilisme ; les mesures indispensables de solidarité nationale (logement, vieillesse, formation technique de la jeunesse) (p. 2827) ; l'absence de politique d'ensemble ; la nécessité d'une économie contractuelle (p. 2828).

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement [10 mai 1963] (p. 2852 à 2868). Entendus : MM. Edmond Pezé, Henri Martel, Louis Orvoën, Eugène Fourvel, Robert Fabre, Mme Jeannette Prin, MM. André Chérasse, Jean Degraeve, Edmond Duchesne, Fernand Darchicourt, René Charpentier.

Les remèdes contre l'inflation (p. 2853) ; le cas des textiles (p. 2853, 2865) ; les restrictions à la liberté du commerce (p. 2854) ; la politique à l'égard de la récente grève des mineurs (p. 2854, 2855, 2859, 2865 à 2867) ; une organisation rationnelle de l'utilisation des produits miniers (p. 2855); les conditions d'établissement des prix agricoles (p. 2856, 2857) ; la politique agricole du Gouvernement (p. 2857 à 2859, 2867, 2868) ; la politique énergétique (p. 2859) ; les causes de la vie chère (p. 2861, 2864) ; les différents aspects du malaise paysan (p. 2862, 2863) ; les répercussions de l'emprunt sur les porteurs de Bons du Trésor (p. 2863) ; les manifestations du « lobby » de l'inflation et ses remèdes (p. 2864, 2865).

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement [14 mai 1963] (p. 2877 à 2905). Entendus : MM. Jean-Paul Palewski, Emile-Pierre Halbout, Vanier, Cassagne, Diomède Catroux, Frys, Boscary-Monsservin, Raymond Mondon, Georges Pompidou, *Premier Ministre ;* Jean Bailly, Arthur Moulin, Guy Ebrard, Kléber Loustau, Valéry Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques.*

Les disponibilités monétaires trop abondantes (p. 2877) ; la nécessité de rectifier cer-

tains objectifs du IVe Plan ; l'interprétation des phénomènes actuels sous leur aspect international ; une politique des prix ; une politique des revenus (p. 2878) ; la prolifération des commerces intermédiaires ; la réforme nécessaire des circuits commerciaux (p. 2879) ; la situation des mineurs de fer de l'Ouest (p. 2879, 2880) ; le sort des populations non actives et des personnes âgées (p. 2880) ; les contradictions entre la situation actuelle et les déclarations antérieures du Gouvernement (p. 2881 à 2884) ; les difficultés résultant du caractère technique des décisions politiques et le manque d'information du Parlement (p. 2885) ; les rapports entre les prix agricoles et les prix industriels ; la situation présente de l'agriculture dans le Marché commun (p. 2886) ; la situation du bassin minier lorrain (p. 2887) ; la politique d'armement, la situation financière et la réalisation du IVe Plan (p. 2888).

Réponse du Premier Ministre : les causes du déficit actuel de notre commerce extérieur ; la situation de la trésorerie ; la situation budgétaire ; les finances extérieures et les réserves de devises (p. 2888) ; les dépenses destinées au logement, aux autoroutes (p. 2889) ; à l'Education nationale, à la recherche scientifique (p. 2890) ; à la force de frappe (p. 2891) ; l'indice des prix ; l'adaptation du IVe Plan aux circonstances ; l'augmentation des revenus (p. 2892) ; le rythme d'expansion dans la stabilité ; la politique des revenus ; les impôts qui seront proposés ; la fixation du prix du lait (p. 2893) ; les personnes âgées et les rentiers viagers ; la définition et les buts d'une politique concertée (p. 2894). L'accroissement réel du pouvoir d'achat et les disparités sociales ; le ralentissement des investissements (p. 2898) ; les enseignements du présent débat en matière agricole (p. 2899) ; les facteurs de la récession économique actuelle et de l'inflation de fait (p. 2900, 2901, 2902) ; le revenu des agriculteurs et l'organisation des marchés (p. 2902, 2903) ; l'organisation du travail dans l'agriculture (p. 2904) ; les conclusions à tirer du présent débat (p. 2904, 2905).

3. — Déclaration de M. Christian Fouchet, *Ministre de l'Education nationale*, sur les problèmes de l'éducation nationale. [19 juin 1963] (p. 3550 à 3556). l'augmentation constante de la population scolaire ; le problème et les solutions des constructions scolaires ; les mesures prises ou étudiées : simplification des procédures, déconcentration administrative, forfaitisation des financements ; industrialisation de la construction ; les problèmes de l'enseignement supérieur ; l'encombrement de l'Université de Paris ; la création d'universités nouvelles en province; l'organisation des études dans les trois cycles de l'enseignement ; la réforme de l'enseignement de 1959, ses lacunes et les mesures envisagées pour y remédier ; l'allégement des programmes de l'enseignement élémentaire ; le développement de l'enseignement technique ; la pénurie d'enseignants ; l'utilisation de la radio et de la télévision dans l'enseignement ; la formation des maîtres.

Déclarations du Gouvernement.

Débat sur cette déclaration [19 juin 1963] (p. 3556 à 3576), [20 juin 1963] (p. 3590 à 3639), [2 juillet 1963] (p. 3810 à 3821), [3 juillet 1963] (p. 3842 à 3849). Entendus : MM. Fanton, Privat, Hippolyte Ducos, Pasquini, Fréville, Flornoy, Cornette, Palmero, Weber, Dupuy, Meunier, Mlle Marie-Madeleine Dienesch, MM. Georges Pompidou, *Premier Ministre ;* Nègre, Chérasse, Hostier, Davoust, Gilbert Faure, Schmittlein, François Mitterrand, Becker, Odru, André Rey, Kaspereit, Peretti, Séramy, Fiévez, Lucien Bourgeois, Pic, Bayou, Rousselot, Delorme, Joseph Perrin, Calméjane, La Combe, Terrenoire, Doize, Sallenave, de Chambrun, Christian Bonnet, Terré, Félix Kir, Maurice Herzog, *Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ;* Christian Fouchet, *Ministre de l'Education nationale.*

Les modifications apportées aux épreuves du baccalauréat (p. 3556, 3620, 3621) ; l'accroissement du nombre des élèves du second degré et le déchet au seuil de l'enseignement supérieur (p. 3556) ; l'inégale représentation, dans l'Université, des diverses couches de la population (p. 3557, 3600) ; les conditions d'une démocratisation de l'enseignement (p. 3557) ; la création des établissement polyvalents et l'orientation des enfants (p. 3557, 3561, 3592, 3597, 3606, 3633) ; la « colonisation » du Ministère de l'Education nationale (p. 3558) ; le rôle joué par la Ligue de l'Enseignement (p. 3558) ; les quêtes de la « Quinzaine de l'Ecole publique » ; le rôle joué par la revue « l'Education nationale » ; par l'U.N.E.F. (p. 3559, 3811) ; par le syndicat national des instituteurs (p. 3560) ; la création du grade de directeur d'école (p. 3560, 3569, 3570, 3591) ; la pénurie des locaux scolaires (p. 3560, 3571 à 3573, 3595) ; l'insuffisance du budget de l'Education nationale (p. 3560, 3617, 3628, 3629) ; la réforme de 1959, son échec et les mesures envisagées par le Gouvernement ; l'importance primordiale de l'école pour les enfants de 11 à

Déclarations du Gouvernement.

15 ans ; la promotion nécessaire dans la hiérarchie des emplois (p. 3561) ; la rémunération du corps enseignant (p. 3562, 3596) ; les caractéristiques du projet Langevin-Wallon de 1944 et du précédent « décret Berthouin » de janvier 1959 (p. 3563) ; les résultats auxquels aboutirait la réforme envisagée (p. 3564 à 3567) ; la situation particulière des Alpes-Maritimes (p. 3570, 3571) ; l'accroissement de la population scolaire (p. 3571) ; les problèmes posés par l'éducation physique et sportive (p. 3574, 3575, 3593, 3607, 3613, 3614, 3627, 3811) ; la situation et les besoins de l'enseignement primaire élémentaire (p. 3590, 3591, 3592, 3597, 3817); les incidences financières de la réforme envisagées (p. 3591) ; le déficit des réalisations par rapport aux besoins (p. 3592, 3594) ; la répartition des crédits entre les diverses Académies (p. 3592) ; l'implantation des centres d'apprentissage (p. 3593) ; le logement des étudiants (p. 3593, 3632, 3811) ; le rôle que pourraient jouer les organisations familiales (p. 3594) ; les formalités administratives retardant les constructions scolaires (p. 3595) ; les problèmes de l'enseignement technique (p. 3596, 3608, 3609, 3614, 3615, 3616, 3618, 3813, 3814, 3815) ; la diminution du nombre des agrégés et des titulaires du C.A.P.E.S. (p. 3597) ; l'utilisation des moyens audiovisuels (p. 3597, 3622, 3625, 3633) ; le financement des constructions scolaires (p. 3598, 3605, 3623, 3812) ; le problème des enfants inadaptés (p. 3599, 3635, 3636, 3637, 3638) ; les différents textes et projets depuis 1918 et la critique du projet du Gouvernement (p. 3599 à 3602).

Réponse de M. Georges Pompidou, Premier Ministre : les objectifs du Gouvernement : enseignement démocratisé et répondant aux besoins de la nation ; maintien de la tradition de culture générale (p. 3602 à 3604).

Suite du débat. — Les collèges d'enseignement général (p. 3606, 3607) ; les difficultés scolaires de la Seine-Maritime (p. 3608) ; la nécessité d'une déconcentration des tâches rectorales (p. 3617) ; l'abaissement du niveau des études du second degré (p. 3618, 3619, 3621) ; le rôle des conseils d'orientation (p. 3619, 3620) ; le Service de santé scolaire et universitaire (p. 3623 ; l'action des « Compagnons de l'Université nouvelle » (p. 3623) ; la revalorisation de la fonction enseignante (p. 3624) ; le manque de doctrine de l'enseignement (p. 3626) ; les méthodes actuelles de pédagogie (p. 3626) ; la dégénérescence de l'enseignement philosophique (p. 3627) ; la coexistence de trois catégories de lycées (Etat, nationalisés et municipaux) (p. 3629, 3630) ; la charge des cours spéciaux (p. 3630, 3631) ; la rémunération des chercheurs (p. 3631) ; le cas du département du Nord (p. 3634) ; le cas du département du Var (p. 3635) ; la situation désavantageuse des populations rurales (p. 3810, 3815) ; les conditions de vie des étudiants (p. 3810) ; la situation des œuvres universitaires et, en particulier, des restaurants (p. 3810, 3811) ; les attributions de bourses (p. 3811, 3819) ; les résultats des examens de propédeutique (p. 3812) ; la situation des lycées de la région parisienne (p. 3814) ; l'insuffisance de l'instruction civique (p. 3815) ; la carte scolaire ; le ramassage scolaire (p. 3816) ; le cas des Bouches-du-Rhône (p. 3817) ; l'effort des collectivités locales en matière de constructions scolaires (p. 3818) ; la gestion des fédérations sportives ; l'étalement des vacances (p. 3819); les investissements nationaux ; l'utilisation des crédits (p. 3820).

Réponse de M. Maurice Herzog, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports (p. 3842, 3843) ; l'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement du premier degré, et plus particulièrement, dans les zones rurales ; les classes à mi-temps pédagogique et sportif ; les équipements sportifs scolaires et universitaires, et les crédits d'entretien ; la loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif ; les équipements civils.

Réponse de M. Christian Fouchet, Ministre de l'Education nationale (p. 3843 à 3849) ; l'ensemble des problèmes posés par l'éducation nationale ; le déficit du personnel enseignant ; la démocratisation de l'enseignement ; le crédit global consacré aux bourses ; les constructions scolaires : les réalisations de Lyon, Bordeaux, Orléans, Strasbourg et le programme en cours de réalisation pour les premier et second degrés ; les impératifs de la carte scolaire ; la simplification des programmes pédagogiques et techniques des établissements ; le financement ; la mise en œuvre des constructions ; le rang occupé par la France dans le monde dans le domaine des dépenses d'enseignement ; le ramassage scolaire ; le logement des étudiants ; le sous-équipement du Ministère de l'Education nationale ; la Ligue de l'Enseignement et les instituteurs qui y sont détachés ; la « Revue de l'Education Nationale » ; la mission de l'U.N.E.F. et du centre national des œuvres universitaires ; les

moyens audio-visuels ; le recrutement des maîtres dans les collèges d'enseignement général ; le grade de directeur d'école ; les crédits affectés à l'enseignemnt technique et son report au deuxième cycle ; l'institution des classes de transitions et du cycle terminal ; le cas des enfants inadaptés ; l'orientation scolaire ; le surmenage scolaire.

4. — Déclaration de M. Georges Pompidou, *Premier Ministre,* sur l'aménagement du territoire [26 novembre 1963] (p. 7411, 7412) ; l'objet, le but et les conditions de l'aménagement du territoire : faire disparaître les inégalités dans le développement respectif des régions ; développer les capacités et les aptitudes de chaque région ; faire les choix nécessaires ; l'opportunité d'un tel aménagement au seuil du V[e] Plan de développement économique et social.

Exposé de M. Olivier Guichard, *délégué à l'Aménagement du territoire et à l'action régionale* (p. 7412 à 7417) ; comment se conçoit l'aménagement du territoire, les rôles respectifs du Commissariat du Plan ; de la Délégation ; du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F.I.A.T.) ; ce qu'a déjà permis la réforme du 14 février 1963 ; les grands problèmes à résoudre : adaptation des institutions aux nouvelles fonctions de l'Etat ; équilibre du développement industriel ; organisation de la civilisation urbaine et rurale ; les moyens d'y parvenir : coordination des procédures de financement ; régionalisation des équipements ; rôle nouveau des comités d'expansion régionaux ; le rôle de l'Etat dans la décentralisation industrielle et les résultats obtenus depuis 10 ans ; l'exemple de la région parisienne ; les principes nouveaux du régime des aides de l'Etat ; le problème des zones industrielles qui se sont multipliées récemment sans nécessité de localisation ; le problème de la localisation des entreprises par secteurs d'industries ; le problème de l'avenir des villes et de celui du territoire rural ; le problème de la renaissance démographique ; la notion de « métropoles d'équilibre » ; ce que doivent être le réaménagement d'une ville et la restauration des centres ; les autoroutes de pénétration ; le rôle futur d'une ville dans la vie de sa région ; l'infrastructure agricole ; l'infrastructure touristique.

Débat sur cette déclaration (p. 7417 à 7444). Entendus : MM. Catroux, Montalat, Bertrand Denis, Ihuel, L'Huillier, Boscher, Chapuis, Thillard, Francis Vals, Charbonnel, Renouard.

Déclarations du Gouvernement.

Le choix qui s'offrait pour aborder concrètement le problème ; la future organisation et la place que devra occuper la délégation générale dans l'appareil gouvernemental (p. 7417) ; la structure dont les comités régionaux d'expansion devront être dotés ; la déconcentration devant précéder la décentralisation ; le rôle futur des conférences interdépartementales (p. 7418) ; la nécessité d'une déconcentration de la population et les exemples de l'Angleterre (usines en location-vente), de l'Allemagne (mesures fiscales spéciales), de l'Italie (investissements obligatoire en Italie méridionale) ; le manque de planification régionale envisagée dans une perspective européenne (p. 7419) ; le préalable des voies de communication et la politique tarifaire actuelle de la S.N.C.F. (p. 7420, 7499, 7500) ; l'urgence de la liaison Rhône-Rhin ; la création de métropoles régionales et le préalable de la décentralisation administrative ; les structures d'accueil et les équipements sociaux ; la liaison nécessaire entre l'industrie et l'Université (exemples de Dijon et de Caen) (p. 7420) ; l'importance de la régionalisation des crédits d'investissement ; l'écueil à éviter de considérations d'ordre politique (p. 7421) ; l'historique de la planification en France (p. 7422) ; les règles de pensée à observer pour la réussite d'un plan d'aménagement (p. 7423) ; la complexité des choix à faire entre les régions riches et les régions pauvres ; entre les petites et les grandes métropoles (p. 7423, 7424) ; la répartition du renouveau démographique de la France ; certaines lacunes dans l'exposé du plan (retard apporté dans l'information du Parlement ; carence dans l'équilibre des plans régionaux ; problème de la municipalisation des terrains ; manque de liaison entre conférences interdépartementales et comités d'expansion) ; les urgences à régler avant d'aborder le grand projet d'aménagement : crise du logement ; sous-développement de certaines communes ; insuffisance de l'enseignement technique ; zones de salaires ; crédits bancaires ; tarifs de la S.N.C.F. ; lenteurs des reconversions dans les zones critiques (p. 7424, 7425) ; l'emprise de l'Etat sur l'aménagement du territoire et son aspect politique ; l'exemple de la mission Racine pour le littoral Languedoc-Roussillon (p. 7426) ; le rôle que devraient jouer le Parlement et les élus dans l'aménagement du territoire (p. 7426, 7427, 7431, 7462, 7492,

Déclarations du Gouvernement.

7506) ; la situation des régions de l'Ouest, de la Somme aux Pyrénées (p. 7429, 7430, 7462) ; la structuration urbaine, problème dominant et les moyens d'y parvenir (p. 7430, 7431) ; la création de villes devant se substituer à la création d'ensembles ; ce que doivent être les moyens de financement; la notion de Province et celle de Région ; ce que devraient être et comment devraient fonctionner les Comités d'expansion régionaux (p. 7431, 7493) ; le danger d'un déséquilibre de population au profit des villes ; la disparité d'utilisation de crédit dans la régionalisation du budget ; le rôle des futures grandes métropoles ; la disparité à craindre dans le développement économique des diverses régions ; l'exemple de la région parisienne (p. 7432) ; la diminution de la population active des régions Ouest ; la nécessité d'une loi de programme pour les régions d'entraînement (p. 7433) ; le caractère antisocial du IVe Plan ; le IVe Plan, instrument politique ; l'historique des comités d'expansion et ce qu'ils sont devenus ; les monopoles, bénéficiaires du plan d'aménagement par l'accaparement probable des marchés de travaux publics ; la situation alarmante de la région parisienne et son aggravation probable par le plan d'aménagement (p. 7434 à 7436, 7462) ; le particularisme de la Région parisienne (p. 7436 à 7438, 7488 à 7491) ; le cas particulier de Lyon et de sa région (p. 7438, 7439) ; les causes de désaffection des villes de province et d'attraction de la région parisienne ; l'importance primordiale du choix et de l'aménagement des zones d'accueil ; l'implantation de nouveaux centres industriels qui pourrait résulter de l'obligation faite, aux pays bénéficiaires de notre aide, d'acheter leurs biens d'équipement en France ; la situation de la région Midi-Pyrénées (p. 7440, 7441) ; du Languedoc (p. 7441, 7442, 7467, 7498) ; du Limousin (p. 7442 à 7444) ; la situation difficile des communes rurales éloignées des zones industrielles (p. 7444).

Suite du débat [27 novembre 1963] (p. 7461 à 7521). Entendus : MM. Abelin, Raymond Mondon, Chaze, Ponseillé, Bayou, du Halgouët, Becker, Joseph Rivière, Catry, Raymond Boisdé, Michel Debré, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Marie-François-Bénard, Lemaire, Georges Pompidou, *Premier Ministre ;* Notebart, Nungesser, Fréville, Baudis, Deniau, Paul Coste-Floret, Cermolacce, Eugène Montel, Ruais, Sallenave, Emile-Pierre Halbout, Salardaine, Escande, Lavigne, André Beauguitte, Baudouin, Christian Bonnet, Le Goasguen, Mme Jeannette Prin, MM. Delong, Cassagne, Brousset, Cerneau, Deschizeaux, Noiret, Couderc, Toury, Dupérier, Delorme, Manceau, Le Douarec, Pierre Dumas, *Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement.*

L'implantation d'ateliers primaires dans les localités périphériques (p. 7462) ; le blocage actuel des subventions et des crédits (p. 7463) ; la notion d'aménagement du territoire, ses principes, ses éléments de base, les synthèses à établir en vue de l'avenir économique et démographique dans le cadre de l'Europe (p. 7463 à 7465) ; les contradictions entre le plan grandiose d'aménagement et la réalité actuelle (fermeture de mines, exode rural, insuffisance des investissements civils, etc. (p. 7465 à 7467) ; la création de sociétés d'économie mixte qui enlèvent toute initiative aux collectivités locales ; l'échec passé des zones spéciales d'action rurale ; le rôle que pourraient jouer des sociétés d'investissements animées par les collectivités locales (p. 7468) ; le danger de porter atteinte à la nature du sol (l'exemple de la forêt de Fontainebleau et celui du dessèchement envisagé des marais de l'Ouest) ; l'opportunité de consulter les écologistes (p. 7469) ; la crainte que les crédits ne soient réservés qu'à un petit nombre de régions (p. 7469) ; le cas des régions textiles telles la région lyonnaise et l'utilité de créer des pôles d'attraction économique secondaires (p. 7470) ; une confrontation possible des objectifs par un questionnaire permettant un inventaire général des besoins du pays et évitant des erreurs de la technocratie ; le cas de la région de Saint-Omer (p. 7471) ; ce qui reste imprécis dans le projet d'aménagement : idées directrices, critères généraux ; programmes de réalisations, etc. (p. 7472) ; les moyens financiers et les moyens non financiers que doit avoir le Gouvernement et permettant de diminuer le coût des opérations ; réorganisation municipale, secteurs d'urbanisation, expropriations, remembrement rural, reconsidération du droit de propriété, etc. ; la nécessité d'une doctrine politique et d'objectifs nationaux (p. 7473 à 7475) ; l'indispensable suppression des zones de salaires (p. 7475) ; l'aménagement du territoire par rapport aux loisirs et au tourisme (p. 7476) ; la recherche de l'équilibre Paris-Province (p. 7476, 7480).

Exposé de M. Georges Pompidou, *Premier Ministre* (p. 7480 à 7483) ; les structures

administratives de l'Aménagement ; le rôle de la Délégation et les différents aspects de son action ; le préfet coordinateur ; les catégories professionnelles intéressées ; les thèmes principaux de l'aménagement ; le rôle de Paris ; les métropoles d'équilibre ; la décentralisation industrielle ; la décentralisation universitaire ; l'hydraulique rurale ; les comités d'expansion ; le rôle des élus locaux et celui du Parlement.

Suite du débat : le cas particulier du Nord et du Pas-de-Calais (p. 7486, 7487, 7506 à 7508) ; les zones critiques (p. 7492) ; les diverses incitations à la décentralisation industrielle (p. 7493) ; la réforme administrative liée à l'aménagement du territoire (p. 7494, 7495) ; le cas particulier de la Corse (p. 7495) ; des Hautes-Pyrénées, du Lot, de l'Aveyron, du Gers, de l'Ariège, du Tarn-et-Garonne, du Tarn, de la Haute-Garonne (p. 7496, 7497) ; la recherche d'un revenu moyen minimum par habitant dans le choix des investissements ; les dotations budgétaires non régionalisées, une politique portuaire (p. 7498, 7499) ; une politique d'aménagement de l'espace rural (p. 7499, 7500) ; le cas particulier de la région de La Rochelle (p. 7501) ; de la Bourgogne (p. 7502) ; du port de Bordeaux (p. 7503) ; de la Meuse (p. 7503, 7504) ; l'aménagement du territoire considéré sur le plan humain et social (p. 7504, 7506) ; le cas particulier des îles de Ré, d'Oléron et de Noirmoutier (p. 7505, 7506) ; de la Champagne et les causes de sa dépopulation (p. 7508, 7509) ; de la région d'Aquitaine (p. 7509 à 7511) ; le schéma prospectif de Paris *intra muros* (p. 7511 à 7513) ; le cas particulier de la Réunion (p. 7513) ; de la région du Centre (p. 7514) ; des régions rurales de montagne (p. 7515) ; le déplacement récent des sources d'énergie (p. 7515, 7516) ; l'aménagement des transports aériens (p. 7516) ; le développement économique de la région Provence - Côte d'Azur - Corse (p. 7517) ; le cas particulier de la Bretagne (p. 7517 à 7520).

5. — Déclaration de M. Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères,* sur la politique étrangère du Gouvernement [28 avril 1964] (p. 965 à 988), [29 avril 1964] (p. 1010 à 1028). La France a retrouvé sa place dans tous les secteurs des affaires du monde, dans une Europe économiquement rétablie et engagée sur la voie de l'unité ; les conséquences à en tirer quant à l'organisation de la défense de l'Europe ; l'évolution du monde actuel, sa division en deux camps formés par les deux grandes puissances nucléaires, avec, en plus, un tiers monde en proie à tous les complexes et plongé dans la crise violente de la décolonisation ; les groupements et regroupements qui s'opèrent ; l'équilibre de la terreur entre les blocs de l'Est et de l'Ouest ; l'affrontement sino-soviétique ; l'alliance de l'Ouest, réalité n'excluant pas le réveil des Etats, conséquence du rétablissement économique ; les principes fondamentaux de la politique étrangère de la France : indépendance nationale et solidarité humaine ; les conflits locaux en Asie ; la reconnaissance de la République populaire de Chine ; la situation au Viet-Nam ; la stabilité de l'Europe ; le succès du Marché commun ; la discussion actuelle des tarifs douaniers à Genève ; le désir de la France d'une unité complète de l'Europe ; le manque de volonté commune de s'engager dans cette voie ; l'espoir de l'intégration de la Grande-Bretagne ; la question de l'Europe posée dans une perspective mondiale ; la vocation universelle de la France ; le problème de l'émancipation du tiers monde : l'aide intellectuelle, technique et financière de la France et ses suggestions en la matière à la Conférence de Genève (p. 965 à 968).

Déclarations du Gouvernement.

Débat sur cette déclaration (p. 968 à 988). Entendus : MM. J. Duhamel, Bettencourt, Réthoré, Odru, Delorme, Dusseaux, Terrenoire, Raust, René Ribière, Frys, Jacson, Westphal, de Lipkowski, Maurice Schumann, Abelin, Rivain, Teariki, Flornoy, Hinsberger, de la Malène, Couve de Murville, *Ministre des Affaires étrangères.*

La fragilité de la coexistence pacifique ; les contradictions de la politique étrangère française : fermeté systématique à l'égard de l'U.R.S.S. et démantèlement de l'O.T.A.N.; dégagement de l'Europe de l'emprise des U.S.A. et manque de solidarité à l'égard de la Grande-Bretagne ; effort à l'égard du tiers monde et ironie à l'égard de l'O.N.U.; refus de signer les accords de Moscou (armements nucléaires) et de participer à la Conférence de Genève sur le désarmement général (p. 968) ; la politique agricole des Six ; la reconnaissance de la Chine populaire (p. 968, 971, 972) ; le traité franco-allemand (p. 969, 978, 981, 985, 1018) ; le nationalisme de la France : diplomatique conduisant à l'isolement, militaire par la force de frappe, économique par les conditions de l'aide aux pays africains (p. 969) ; le risque de sacrifier le rythme du progrès à la chimère de la grandeur ; le refus d'ac-

Déclarations du Gouvernement.

cepter les mutations du monde contemporain ; ce que doit comporter l'Europe économique ; l'impression donnée aux partenaires de la France de vouloir dominer l'Europe au sein d'un directoire atlantique (p. 970) ; les conditions préalables au succès d'une grande politique (p. 972) ; la position de la France au Viet-Nam (p. 972, 975, 978, 1012) ; la Communauté économique européenne ; la chimère d'une paix universelle ; le conflit russo-chinois et l'évolution historique de la Russie face au surpeuplement chinois ; l'avenir de la Sibérie (p. 973) ; la décision des U.S.A., de l'U.R.S.S. et de la Grande-Bretagne de réduire leur production d'uranium à des fins militaires et le refus de la France de signer cet accord ; les dangers de la force de frappe française ; l'illusion de l'indépendance économique de la France (p. 974) ; l'importance croissante de l'armée de l'Allemagne fédérale et la force de frappe multilatérale ; le traité franco-allemand et les conditions d'une véritable réconciliation franco-allemande (p. 975) ; la politique de la France dans le Sud-Est asiatique poursuivie à l'insu de nos alliés ; la diplomatie du fait accompli (p. 978) ; la Conférence économique de Genève dite « négociation Kennedy » (p. 979, 980, 1018) ; les relations franco-polonaises (p. 981) ; la politique de la France à l'égard de la Yougoslavie (p. 982); les échecs successifs de la politique étrangère de la France depuis 1958 (p. 982 à 984); le transfert de la guerre froide en Asie ; la situation au Viet-Nam, en Thaïlande, au Cambodge et en Malaisie (p. 984) ; la vanité de rechercher une solution dans la neutralité du Viet-Nam (p. 985) ; l'incertitude quant à la défense de l'Europe par les U.S.A. ; la fragilité des traités et le caractère illusoire de l'Europe intégrée sans l'assentiment des peuples consultés par référendum (p. 986) ; la remise à l'Ethiopie de l'Institut Pasteur d'Addis-Abeba et l'activité de cet Institut pendant les onze dernières années ; la création souhaitable en Ethiopie d'un Institut national de recherche sur les virus et la pathologie tropicale sous la direction technique de savants français ; son financement ; l'accord de l'Ethiopie (p. 986 à 988) ; la fusion des institutions européennes et le choix de Strasbourg comme « capitale de l'Europe » (p. 1010) ; la définition d'un état d'esprit européen (p. 1011, 1013, 1014, 1016) ; l'attitude de la France à l'égard du tiers monde et en présence de la triple formule du communisme : russe, chinoise et yougoslave ; le danger d'un monolithisme du monde occidental et les formules originales proposées par la France (p. 1011, 1012) ; la situation en Amérique latine et dans le Sud-Est asiatique (p. 1013, 1021) ; la révision du pacte atlantique et la réforme de l'O.T.A.N. (p. 1014, 1015, 1016, 1017, 1022, 1023, 1024) ; le souci du Gouvernement d'affirmer sa propre politique plutôt que de contribuer à la détente ; le retrait de notre marine du commandement de l'O.T.A.N. (p. 1017) ; ce que pourraient être les bases d'une force nucléaire européenne (p. 1018) ; les relations franco-américaines et le manque d'informations réciproques (p. 1019, 1020) ; la situation créée aux Chinois vivant en Polynésie française par la reconnaissance de la Chine populaire (p. 1020, 1021) ; le problème des biens français en République démocratique allemande (p. 1022).

Réponse du Ministre des Affaires étrangères (p. 1025 à 1028) : la reconnaissance de la Chine populaire et les prétendues arrières-pensées du Gouvernement ; le traité franco-allemand ; la politique en Indochine ; les rapports avec les Alliés ; l'union politique de l'Europe et le rôle de la Commission économique européenne ; la politique agricole des Six ; l'inutilité de la querelle de supranationalité; la réforme de l'O.T.A.N.; l'armement nucléaire ; l'aide aux pays sous-développés.

6. — Déclaration de M. Christian Fouchet, *Ministre de l'Education nationale,* sur la politique du Gouvernement en matière d'éducation nationale [18 mai 1965] (p. 1364 à 1376, 1376 à 1387), [19 mai 1965] (p. 1410 à 1430, 1432 à 1445). Les adaptations nécessaires de l'enseignement (p. 1364) ; l'importance capitale du débat ; l'élaboration en septembre dernier d'une réforme de l'enseignement ; les réformes de 1959 et 1963 ; la démocratisation de l'enseignement ; les collèges d'enseignement secondaire (*ibid.*) ; la réforme de l'enseignement supérieur (p. 1364, 1368) ; la consultation des divers organismes intéressés par la réforme (p. 1365) ; l'enseignement du second degré ; les cinq types de formation (p. 1365) ; l'allégement des horaires (p. 1366, 1367) ; le problème des programmes (p. 1367) ; la réforme du baccalauréat ; le certificat d'études secondaires (*ibid.*) : la disparition de la propédeutique (p. 1368) ; la situation des enseignants (p. 1369) ; l'institution de la « maîtrise » (p. 1368) ; la nouvelle vague démographique (p.

1368) ; la pénurie d'enseignants (p. 1369) ; les problèmes des collectivités locales en matière d'enseignement (p. 1364 à 1370).

Débat sur cette déclaration. Entendus : MM. Fréville, Dupuy, Ducos, Odru, Royer, Duraffour, Delorme, Van Haecke, de Montesquiou, Tourné ; Billères, Jean-Marie Poirier, André Rey, Bertrand Denis, Georges Pompidou, *Premier Ministre ;* Westphal, Jean Moulin, Mer, Delmas, Séramy, Martel, Sallenave, Rousselot, Philippe, Rieubon, Buot, Dusseaulx, Lathière, Hostier, Schmittlein, Zuccarelli, Zimmermann, Christian Fouchet, *Ministre de l'Education nationale.*

L'évolution nécessaire de l'enseignement ; la réforme de 1959 (p. 1415, 1439) ; la démocratisation de l'enseignement (p. 1373, 1376, 1380, 1384, 1385, 1415, 1419, 1442) ; les collèges d'enseignement secondaire (p. 1374, 1411, 1413, 1418, 1422, 1426, 1435) ; la réforme de l'enseignement supérieur (p. 1375, 1378, 1379, 1385, 1386, 1411, 1421, 1423, 1436) ; la consultation des organismes intéressés par la réforme (p. 1377, 1385, 1442) ; l'enseignement du second degré (p. 1381) ; les cinq nouvelles options (p. 1374, 1413) ; la question des programmes scolaires (p. 1382, 1443) ; la réforme du baccalauréat (p. 1371, 1378, 1381, 1385, 1414, 1421, 1426, 1428, 1433, 1440) ; la disparition de la propédeutique (p. 1379, 1410, 1411, 1412 et 1413) ; la situation des enseignants (p. 1426, 1435, 1437, 1445) ; les inadaptés physiques (p. 1371, 1373, 1432, 1444, 1445) ; le rôle de l'agrégation (p. 1372, 1375, 1386, 1421) ; la pénurie d'enseignants (p. 1372, 1373, 1374, 1375, 1380, 1381, 1414, 1419, 1429) ; les problèmes des collectivités locales en matière d'enseignement (p. 1372, 1380, 1427, 1430, 1433, 1436) ; l'enseignement de la philosophie (p. 1374, 1379, 1411, 1414, 1425) ; l'enseignement de l'histoire et de la géographie (p. 1374, 1379, 1382) ; le principe de la laïcité (p. 1376) ; le plan Langevin-Wallon (p. 1376, 1380, 1422) ; l'attribution des bourses en milieu rural (p. 1383, 1433) ; la condition sociale des étudiants (p. 1380, 1384, 1386, 1416, 1423, 1436) ; l'œuvre de Jean Zay et de Léo Lagrange (p. 1384) ; l'enseignement technique (p. 1414, 1427, 1438) ; l'association des étudiants à la gestion des institutions universitaires (p. 1416); les bourses d'enseignement (p. 1417, 1419, 1423, 1424) ; l'éducation physique et les sports (p. 1422) ; le problème de l'orientation des enfants (p. 1426) ; la carte scolaire (p. 1429, 1436, 1437, 1441) ; les fermetures d'écoles à la campagne (p. 1432, 1433); la situation à Marseille (p. 1434) ; l'insuffisance des crédits face à l'afflux des élèves (p. 1369, 1372, 1373, 1374, 1375, 1380, 1381, 1414, 1419, 1435) ; la décentralisation en matière d'enseignement (p. 1435) ; l'université de Rouen (p. 1435) ; l'attitude du syndicat national des instituteurs (p. 1438) ; la situation en Corse (p. 1441).

Réponse de M. le Premier Ministre (p. 1418 à 1421) et du *Ministre de l'Education nationale* (p. 1442 à 1445) ; la réforme du baccalauréat ; la situation de l'enseignement en 1957 ; la carte scolaire ; les Instituts de formation technique supérieure ; l'enseignement du français dans les classes terminales.

Déclarations du Gouvernement.

7. — Déclaration de M. Georges Pompidou, *Premier Ministre,* sur la politique générale du Gouvernement [13 avril 1966] (p. 619 à 624). Le remaniement ministériel ; les événements intervenus depuis la dernière session du Parlement et l'absence de convocation du Parlement après l'élection du Président de la République ; la constitution d'un nouveau Ministère ; le rôle du chef de l'Etat ; le départ de M. Giscard d'Estaing ; la politique économique et financière ; la nécessité de la stabilité de la monnaie et des prix ; les investissements privés et publics ; la politique sociale ; l'aménagement du territoire ; l'agriculture ; la politique des revenus ; l'amendement Vallon et la participation des travailleurs au produit de l'autofinancement ; l'amnistie ; la politique étrangère ; les liens de la France avec les Etats d'Afrique et d'Amérique latine ; l'Europe et le Marché commun; les relations avec les Etats-Unis et l'U.R.S.S.; l'Alliance atlantique ; le retrait de la France de l'O.T.A.N. ; le nationalisme allemand.

Débat sur cette déclaration (p. 624) et [14 avril 1966] (p. 672 à 693). Entendus : MM. Billoux, Neuwirth, Abelin, Gasparini, Weber, Sanson, Frys, Clostermann, Comte-Offenbach, Westphal, Hinsberger, Mitterrand, Mondon.

Les résultats de l'élection présidentielle (p. 634, 630) ; la situation économique et financière (p. 624, 629, 634, 635, 675, 676, 677, 678, 700) ; le chômage (p. 624, 676, 694) ; l'évolution du pouvoir d'achat (p. 624, 625, 635, 678, 694) ; la situation sociale (p. 625, 629, 675, 676, 678, 693, 694, 701, 704) ; l'affaire Ben-Barka (p. 625, 677) ; l'impérialisme américain (p. 625) ; le réarmement allemand (p. 625) ; les propositions communistes en matière de politique étran-

Déclarations du Gouvernement.

gère (p. 625)) ; le Pacte Atlantique (p. 625, 626, 680, 681, 685, 686, 687) ; le rapprochement franco-soviétique (p. 626, 679) ; la dissolution souhaitable de l'O.T.A.N. (p. 626); l'alourdissement de l'impôt sur le revenu (p. 626, 627, 629) ; la crise du logement, particulièrement du logement dit « social » (p. 627, 635, 643) ; la procédure adoptée par le Gouvernement pour le présent débat (p. 627, 672) ; l'absence de consultation des Ministres et du Parlement pour les grandes décisions politiques (p. 628, 683) ; le rôle de la majorité et de l'opposition (p.628) ; la situation de la Caisse des dépôts et consignations (p. 629) ; le développement monstrueux de l'agglomération parisienne (p. 629) ; l'aménagement du territoire (p. 629, 676, 678, 701) ; la situation de l'agriculture ; les mesures prises en sa faveur (p. 629, 642, 675, 695) ; la crise de l'O.T.A.N. (p. 629, 636, 637, 640, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689) ; les difficultés actuelles de la Lorraine (p. 632, 633, 634, 642, 643, 676, 678, 694, 695, 696, 697) ; le commerce extérieur ; les exportations (p. 635) ; les relations franco-américaines (p. 636, 637, 638, 639, 640, 641, 679, 680, 683, 684, 685, 686, 688, 703) ; le progrès technique et la recherche (p. 636) ; l'information scientifique du Parlement (p.636, 637); la solidarité atlantique (p. 637, 638, 680, 681, 682, 687); la coopération militaire franco-américaine (p. 639, 688); la supériorité écrasante des Etats-Unis sur le plan mondial (p. 640); le nationalisme français (p. 641, 674, 675); la situation de l'Alsace (p. 641, 642); la suppression des zones de salaires (p. 642, 695, 696) ; l'intéressement des travailleurs aux profits des entreprises (p. 643) ; la fiscalité des travailleurs indépendants (p. 643) ; l'absence de session extraordinaire du Parlement (p. 672, 677) ; l'obligation pour un Gouvernement nouvellement constitué de demander un vote de confiance (p. 672) ; la composition du Gouvernement (p. 673, 677) ; la désinvolture du Chef de l'Etat en matière de politique extérieure (p. 673, 674, 683) ; le « plan Debré » ; son insuffisance (p. 675, 676) ; l' « avoir fiscal » des entreprises (p. 675) ; le Plan de stabilisation (p. 676) ; les insuffisances du V[e] Plan (p. 676, 701) ; le rôle du groupe des Indépendants dans la majorité (p. 676) ; les investissements (p. 678) ; les difficultés du secteur de la construction (*ibid.*) ; la sidérurgie (p. 678, 679) ; les chantiers navals (p. 678, 700, 701) ; le Marché commun (p. 679) ; les relations franco-allemandes (p. 683, 701, 702, 703) ; le problème des bases américaines en France (p. 679, 685, 686, 696, 697) ; la réforme du Code des pensions (p. 693) ; la revalorisation de la condition militaire (p. 693) ; l'interdiction de « La Religieuse » de Diderot (p. 698, 699) ; le prix de vente des journaux (p. 699, 700).

Réponse de M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères [14 avril 1966] (p. 689 à 692) ; le retrait de la France de l'O.T.A.N. ; la volonté de négociation du Gouvernement ; la nécessité du maintien de l'Alliance atlantique et d'une refonte de l'organisation militaire ; le caractère politique du problème ; les relations franco-allemandes ; le nationalisme allemand ; l'antinomie de l'intégration européenne et de l'intégration atlantique ; les rapports entre les Etats-Unis et l'Europe.

Réponse de M. Georges Pompidou, Premier Ministre [14 avril 1966] (p. 704, 705) ; les problèmes de la Lorraine ; la sidérurgie et les mines de fer ; l'aménagement du territoire ; les chantiers navals.

8. — Déclaration de M. André Bord, *Secrétaire d'Etat à l'Intérieur*, sur les collectivités locales [17 mai 1966] (p. 1303 à 1305). Le dialogue avec les Assemblées voulu par le Gouvernement ; l'ampleur du problème des collectivités locales ; l'évolution brusque de leur rôle ; l'urbanisation rapide ; les besoins d'équipement collectif ; l'intervention de l'Etat ; la modification de ses rapports financiers avec les collectivités ; les emprunts ; l'autofinancement ; la réforme de la fiscalité indirecte et la rénovation de la fiscalité directe ; les progrès en ce qui concerne les personnels communaux ; la tutelle administrative ; l'évolution nécessaire des structures ; les associations entre communes ; la création indispensable d'unités territoriales à la mesure de notre époque.

Débat sur cette déclaration [17 mai 1966] (p. 1305), [18 mai 1966] (p. 1369). Entendus : MM. Peretti, Vivien, Mondon, de Tinguy, François-Bernard, Royer, Vendroux, Chandernagor, L'Huillier, Fréville, Cousté, Poncelet, Dupuy, Charret, Davoust, Boulay, Raulet, Schaff, Icart, Coumaros, Bizet, Longecque, Ansquer.

Les amélioration apportées par la V[e] République (p. 1305) ; la prise en charge par les collectivités locales des dépenses incombant normalement à l'Etat ; les transferts de charges ; la débudgétisation (p. 1305, 1307, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1318, 1319, 1322, 1340, 1374, 1381, 1390) ; les subventions (p. 1306, 1317, 1318, 1319, 1322,

1330, 1334, 1335, 1336, 1341, 1375, 1381) ; les prêts de la Caisse des dépôts (p. 1306, 1322, 1339, 1341, 1375) ; les problèmes d'ensemble concernant les ressources (p. 1306, 1311, 1312, 1315, 1321, 1326, 1341) ; les critères de répartition retenus pour l'attribution des fonds de remplacement de la taxe locale (p. 1306) ; les regroupements de communes (p. 1307, 1310, 1312, 1313, 1314, 1332, 1333, 1341, 1373, 1380, 1389) ; la simplication souhaitable des méthodes administratives (p. 1306, 1307) ; la commission de contrôle des opérations immobilières (p. 1307) ; la réforme des finances locales et notamment de la fiscalité locale directe (p. 1307, 1308, 1311, 1320, 1322, 1324, 1333, 1335, 1337, 1340, 1392) ; les empiètements des services financiers sur les responsabilités des administrateurs locaux (p. 1307) ; les charges des collectivités locales en matière d'enseignement ; l'indemnité de logement des professeurs et instituteurs (p. 1307, 1309, 1311, 1318, 1330, 1340) ; le paiement à leur juste prix des services rendus (p. 1307, 1308, 1312, 1319, 1339, 1392) ; les difficultés financières des collectivités locales (p. 1308, 1318, 1321, 1329, 1336, 1381, 1392) ; la progression des impôts directs locaux (p. 1308, 1309, 1322, 1379) ; le retard de la France pour les équipements collectifs (p. 1308, 1310) ; l'institution d'une taxe sur la valeur vénale des sols (p. 1309); les emprunts (p. 1310, 1312, 1315, 1317, 1320, 1322, 1323, 1328, 1331, 1333, 1334, 1336, 1338, 1339, 1341, 1375, 1393, 1394)) ; la création d'une Caisse de prêts et d'équipement des collectivités locales (p. 1310, 1323, 1338, 1339, 1375) ; les problèmes de personnel (p. 1310, 1311, 1315, 1331, 1332, 1340, 1373, 1382) ; la tutelle administrative ; ses inconvénients (p. 1311, 1332, 1340, 1382, 1392) ; le financement des dépenses d'investissement (p. 1311, 1312) ; le rapport de la Commission Bourrel (p. 1312, 1334) ; les divergences de vues entre les ministères des Finances et de l'Intérieur (p. 1312) ; l'autonomie communale (p. 1313, 1317, 1319, 1325, 1326, 1332, 1335, 1373, 1379, 1380, 1381, 1382, 1391) ; les problèmes des pays de montagne, notamment en matière d'infrastructure routière (p. 1313, 1314) ; l'indemnisation des dégâts causés par les inondations (p. 1314, 1381) ; les problèmes fonciers (p. 1315, 1391) ; la répartition du produit de l'impôt entre l'Etat et les collectivités locales (p. 1316, 1339) ; les préfinancements (p. 1316) ; le V[e] Plan (p. 1316, 1320, 1321, 1324, 1328, 1329, 1337, 1340, 1341, 1378, 1390) ; la coopération nécessaire entre l'Administration et les élus locaux (p. 1316) ; l'effort de l'Etat en faveur des communes (p. 1317) ; l'attribution souhaitable de subventions en proportion inverse de la richesse des communes (p. 1317, 1318) ; les dépenses d'aide et d'assistance (p. 1318) ; les avances sans intérêts et les fonds de concours (p. 1319) ; le financement de l'aménagement du réseau routier (p. 1319) ; l'emprise excessive de l'Etat sur les finances locales (p. 1321, 1322, 1323) ; les conséquences prévisibles de la suppression de la taxe locale (p. 1322, 1339, 1374) ; la création nécessaire d'une véritable caisse de prêts aux communes (p. 1323) ; le rôle croissant des communes dans l'économie du pays (p. 1324, 1332) ; l'anachronisme des « quatre vieilles », notamment de la patente et des centimes additionnels (p. 1324, 1335, 1341, 1379, 1392) ; les inconvénients des exonérations de la patente en faveur des administrations publiques (p. 1325) ; le blocage des tarifs municipaux, notamment de celui de l'eau (p. 1326) ; le cas de Lyon et de la région Rhône-Alpes (p. 1328) ; la régionalisation du Plan (p. 1328, 1383) ; le statut des villes nouvelles (p. 1329) ; l'évolution des problèmes d'équipement (p. 1329, 1337) ; les structures d'accueil dans les zones industrielles à aménager (*ibid.*) ; les communes forestières (p. 1330) ; la définition des communes urbaines (p. 1330, 1331) ; le projet de réforme de la contribution mobilière ; la création prévue par le Gouvernement d'une taxe communale d'équipement (p. 1337) ; la situation des petites communes rurales (p. 1338, 1392) ; le cas de l'instituteur qui construit une maison neuve (p. 1338) ; la démission du conseil municipal de Sartilly (p. 1339) ; l'évolution du rôle des élus locaux (p. 1341) ; la nécessité d'une planification et d'une programmation des investissements (p. 1341) ; la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales (p. 1372) ; la vocation naturelle des communes dans le domaine de l'aide sociale (p. 1373) ; les collectivités et l'aménagement du territoire (*ibid.*) ; les crédits pour les grands ensembles (p. 1374) ; l'équilibre entre ville et campagne ; la nocivité des grandes concentrations urbaines (p. 1374) ; le succès de l'épargne-logement (p. 1375, 1378) ; la modernisation des Caisses d'épargne (p. 1375, 1376) ; la réduction prévue de l'aide de l'Etat au cours du V[e] Plan (p. 1378) ; l'insuffisance globale de l'épargne nationale (p. 1378) ; les augmentations de prix des

Déclarations du Gouvernement.

Déclarations du Gouvernement.

secteurs publics (*ibid.*) ; la situation difficile des départements (p. 1379) ; la consultation insuffisante des élus locaux (*ibid.*) ; la péréquation des charges entre les différentes collectivités du pays (p. 1380) ; la révision de l'aide sociale (*ibid.*) ; l'association des collectivités locales au produit des impôts sur le revenu (*ibid.*) ; les difficultés de gestion rencontrées par les communes (p. 1382) ; les excès du centralisme (p. 1383) ; le régime et la répartition des eaux ; la lutte contre leur pollution (p. 1389, 1393) ; les commissions de développement économique régional (CODER) (p. 1390) ; le district de Paris (*ibid.*) ; la proposition de loi communiste sur la municipalisation des sols (p. 1392) ; les syndicats à vocation multiple (p. 1393) ; les communes-dortoirs (p. 1394) ; les zones d'aménagement différé dans la région parisienne (p. 1394, 1395) ; l'aide nécessaire aux sociétés municipales d'économie mixte (p. 1395)).

Réponse de M. Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (p. 1369 à 1372) ; les bonnes finances locales, condition nécessaire de bonnes finances publiques ; les mesures de restriction prévues dans les pays voisins pour lutter contre l'inflation ; les situations très différentes des diverses collectivités locales ; la nécessité d'un effort raisonnable de croissance mesurée ; les objectifs du Plan ; l'expansion dans la stabilité ; le problème du transfert des charges ; la répartition des compétences entre les communes, les villes, les régions et l'Etat ; la réforme fiscale ; la loi du 6 janvier 1966 ; le dépôt prochain par le Gouvernement de projets concernant les évaluations foncières, la création d'une taxe d'équipement et d'une taxe sur les plus-values ; les emprunts ; l'augmentation des prêts de la Caisse des dépôts et consignations ; le rôle de la Caisse d'équipement des collectivités locales ; l'accroissement de 25 % en 1966 des possibilités d'emprunt ; la déconcentration et la décentralisation ; le regroupement des communes (p. 1376, 1377) ; l'augmentation sensible des crédits de l'équipement urbain dans le budget de 1967 ; l'objet des métropoles d'équilibre ; la politique de réserve foncière ; les problèmes de transfert des compétences ; les délais nécessaires pour la mise en application du futur projet de loi sur la fiscalité directe ; les conditions du développement de l'épargne.

Réponse de M. Frey, Ministre de l'Intérieur (p. 1383 à 1389) ; l'importance du débat ; la sollicitude du Gouvernement pour les administrateurs locaux ; le dynamisme actuel des communes ; l'augmentation rapide de la population dans les villes et sa diminution dans les campagnes ; son rajeunissement ; l'industrialisation du pays ; l'augmentation vertigineuse des dépenses de consommation ; l'accentuation future du mouvement d'urbanisation ; la nécessité d'un immense effort d'aménagement du territoire et « d'armature urbaine » ; la modification profonde prévisible du rôle des communes, agents économiques essentiels ; les contraintes du Marché commun ; la volonté du Gouvernement de respecter et d'accroître l'autonomie locale ; la transformation de la tutelle ; les conséquences, heureuses pour les communes, de la suppression de la taxe locale ; la modernisation des bases d'imposition directe ; la vérité des prix pour les tarifs et les redevances ; le doublement des subventions de 1962 à 1966 ; le problème des emprunts ; le dépôt prochain d'un projet de loi allégeant la tutelle de l'Etat sur les communes ; la création d'une véritable fonction publique communale et l'amélioration de la formation et de la rémunération des collaborateurs des maires ; la réforme profonde de leurs structures par les collectivités locales elles-mêmes ; les regroupements de communes ; les exemples étrangers d'associations ; les graves inconvénients du morcellement actuel ; le problème du partage des charges entre les collectivités et l'Etat, conditionné par la réforme des structures ; le rôle futur du département ; la prudence nécessaire en la matière ; le dépôt d'un projet de loi portant création de « communautés urbaines » ; la gestion à deux degrés pour les communes rurales ; (p. 1395) : les communes rurales ; les communes-dortoirs.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT

— Possibilité de vote. — *Voy.* RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, 1.

DÉCLARATIONS FISCALES.

— *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 76.

DÉCORATION.

— Travaux de. — *Voy.* CONSTRUCTION, 4.

— des espaces publics, des grands ensembles et des constructions effectuées dans les Z. U. P. *Voy.* URBANISME, 2.

DÉCORATIONS.

1. — Proposition de loi tendant à instituer un Ordre du mérite judiciaire, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Pasquini (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 270.**

2. — Proposition de loi tendant à la création d'une médaille en faveur des réfractaires au service du travail obligatoire, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 juin 1963 par M. Tomasini (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 318.**

3. — Proposition de loi tendant à réglementer les nominations ou les promotions dans l'Ordre de la Légion d'honneur à titre civil, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1963 par M. Charret (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 612.**

4. — Proposition de loi tendant à instituer une promotion spéciale de la Légion d'honneur pour commémorer le cinquantième anniversaire de la déclaration de la guerre 1914-1918, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 novembre 1963 par M. Beauguitte (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 666.**

5. — Proposition de loi tendant à rétablir le Mérite social, présentée à l'Assemblée Nationale le 13 avril 1966 par M. Joseph Charvet (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1754.**

6. — Proposition de loi tendant à créer, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la bataille de Verdun, un contingent de croix de la Légion d'honneur au profit des anciens combattants de 1914-1918, présentée à l'Assemblée Nationale le 29 juin 1966 par M. Le Douarec (renvoyée à la Commission de la défense nationale et des forces armées), **n° 2008.**

DÉCOTES SUR STOCKS.

— Prorogation du régime. — *Voy.* BUDGET 1963, 1, article additionnel (p. 1861).

DÉCRETS D'AVANCES.

Voy. BUDGET 1961, 1 ; BUDGET 1964, 2, art. 56.

— Ratification de crédits ouverts sur. — *Voy.* BUDGET 1965, 2, art. 18.

DÉCRET IMPÉRIAL DU 12 AOUT 1807.

— concernant les baux à ferme des hospices et établissements d'instruction publique. — *Voy.* LOYERS, 3.

DÉFENSE PASSIVE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 11.

DÉFICITS PROVENANT DE L'EXPLOITATION D'UN DOMAINE AGRICOLE.

— Non-déduction du revenu global. — *Voy.* BUDGET 1964, 2, art. 44 *septies* ; BUDGET 1965, 1, art. 14.

DÉLAI D'AJOURNEMENT. — *Voy.* PROCÉDURE CIVILE, 1.

DÉLAI D'ASSIGNATION. — *Voy.* IMPÔTS (I. Dispositions générales), 2.

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL.

— Licenciements abusifs. — *Voy.* TRAVAIL (Réglementation du), 7.

— *Voy. aussi* COMITÉS D'ENTREPRISE, 3.

DÉLINQUANCE JUVÉNILE. — *Voy.*

QUESTIONS ORALES (sans débat), nos 65, 102.

DÉLIT DE FUITE.

1. — Projet de loi réprimant le délit de fuite en cas d'accident occasionné par la navigation, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1966 par M. Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation et de l'administration générale de la République), **n° 2041** ; rapport le 22 novembre 1966 par M. Baudouin, **n° 2170**. Adoption le 24 novembre 1966. — Projet de loi **n° 588**.

Transmis au Sénat le 26 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 53 (année 1966-1967)** ; rapport le 7 décembre 1966 par M. Paul Guillard, **n° 79 (année 1966-1967)**. Adoption avec modifications le 9 décembre 1966. — Projet de loi **n° 29 (année 1966-1967)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2242** ; rapport le 15 décembre 1966 par M. Baudouin, **n° 2271**. Adoption définitive le 15 décembre 1966. — Projet de loi **n° 637**.

Loi n° 66-962 du 26 décembre 1966, publiée au *J. O.* du 27 décembre 1966 (p. 11428 et 11429).

DISCUSSION [24 novembre 1966] (p. 4965). Entendu : M. Baudouin, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

L'extension au délit de fuite en cas de navigation de l'application de l'article L 2 de l'ordonnance de 1958 ; la répression de ce délit ; l'insuffisance de la législation actuelle : loi de 1908 et ordonnance de 1958 ; l'interprétation restrictive des textes pénaux ; les éléments constitutifs du délit de fuite (p. 4965) ; l'obligation d'assistance prévue par le Code pénal et disciplinaire de la marine marchande (p. 4966).

Article unique (*ibid.*) ; amendement de M. Baudouin, au nom de la Commission des lois, et M. Feuillard (nouvelle rédaction du début du premier alinéa) ; adoption ; amendement de M. Baudouin, au nom de la Commission des lois, et M. Pflimlin tendant à insérer dans le premier alinéa, après les mots : « ne se sera pas arrêté », les mots : « dans le plus bref délai possible » ; retrait ; amendement de M. Baudouin, au nom de la Commission des lois, tendant à substituer dans le premier alinéa au chiffre « 10.000 », le chiffre « 5.000 » (réduction de la limite supérieure de l'amende au taux s'appliquant dans le cas de la circulation routière) ; adoption ; amendement de M. Baudouin, au nom de la Commission des lois, tendant à supprimer le troisième alinéa (responsabilité du skieur nautique) ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Baudouin, au nom de la Commission des lois, et M. Krieg (nouvelle rédaction du quatrième alinéa) ; retrait ; adoption de l'article unique du projet de loi, ainsi modifié (p. 4966).

Orateurs : MM. Baudouin, *Rapporteur ;* Messmer, *Ministre des Armées.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [15 décembre 1966] (p. 5584). La modification apportée par le Sénat. Entendu : M. Krieg, *Rapporteur suppléant de la Commission des lois.*

Article unique : adoption.

DÉLITS ÉLECTORAUX.

— *Voy.* AMNISTIE, 16, art. 2.

DEMI-DÉCIME RAMADIER.

— *Voy.* BUDGET 1963, 2 et 3, art. 17.

— Suppression. — *Voy.* BUDGET 1967, 1 (Discussion générale).

DÉMINAGE. — *Voy.* ARMÉE (I. Dispositions générales), 44.

DÉMOLITION.

— Permis. — *Voy.* CONSTRUCTION, 1.

DENTISTES. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE (II), 3.

DÉPARTEMENT. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 20.

DÉPARTEMENTS.

— Limites des — de l'Ain, de l'Isére et du Rhône. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 18.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS D'AMÉRIQUE.

— *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 4.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

1. — Projet de loi relatif au bail à ferme dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, présenté au Sénat le 21 février 1963 par M. Jacquinot, Ministre d'Etat, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 72 (année 1962-1963)** ; rapport le 2 juillet 1963 par M. Delalande, **n° 159 (année 1962-1963).** Adoption le 4 juillet 1963. — Projet de loi **n° 58 (année 1962-1963).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 9 juillet 1963 par M. Georges Pompidou (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 431** ; rapport le 2 octobre 1963 par M. Renouard, **n° 552.** — Adoption avec modification en première lecture le 10 octobre 1963 (p. 5127). — Projet de loi **n° 97.**

Transmis au Sénat le 15 octobre 1963, **n° 7 (année 1963-1964)** ; rapport le 7 novembre 1963 par M. Jacques Delalande, **n° 21 (année 1963-1964).** Adoption définitive en deuxième lecture le 3 décembre 1963. — Proposition de loi **n° 22 (année 1963-1964).**

Loi n° 63-1236 du 17 décembre 1963, publiée au *J. O.* du 18 décembre 1963 (p. 11234).

DISCUSSION [10 octobre 1963] (p. 5122). Entendu : M. Renouard, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges.*

L'importance des ravages provoqués par le cyclone « Edith » dans les Antilles françaises (p. 5122) ; les dispositions du projet ; la poursuite de la réforme de l'économie agraire des départements d'outre-mer tendant à une meilleure répartition du revenu global agricole et à l'amélioration de la production animale et végétale ; l'application de la loi du 2 août 1961 relative à la mise en valeur des terres incultes ou insuffisamment exploitées ; l'insuffisance des moyens financiers de la S.A.T.E.C. et du Crédit agricole (p. 5122) ; la concentration de la propriété dans les D.O.M. ; l'extension nécessaire du fermage ; l'adaptation aux D.O.M. des textes du Code rural dans la métropole, compte tenu des conditions économiques et sociales différentes (p. 5122, 5123).

Art. 1er : *Objet de la loi, détermination des règles applicables au bail à ferme dans les D.O.M.* (p. 5123) ; adoption (*ibid.*).

TITRE 1er : *Conclusion, durée et prix des baux* (p. 5123).

Art. 2 : *Constitution d'une commission consultative départementale des baux ruraux* (p. 5123) ; la rédaction par cette commission des clauses et conditions des contrats-types (p. 5123) ; adoption (*ibid.*).

Art. 3 : *Durée du bail* (p. 5123) ; adoption (*ibid.*).

Art. 4 : *Prix du fermage* (p. 5123) ; adoption (*ibid.*).

TITRE II : *Résiliation, cession et sous-location* (p. 5123).

Art. 5 : *Résiliation* (p. 5123) ; amendement de M. Renouard, au nom de la Commission, tendant à ajouter les mots « sous réserve de ce qui est dit à l'article 7 » ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Renouard, au nom de la Commission (octroi d'une indemnité d'éviction en raison du préjudice subi par le preneur) (p. 5123) ; le pouvoir du juge d'accorder des dommages et intérêts dans les limites du préjudice subi (p. 5124) ; adoption de l'amendement ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 6 et 7 (p. 5124) ; adoption (*ibid.*).

TITRE III : *Congé, renouvellement, reprise* (p. 5124) ; *adoption* (ibid.).

Art. 8 et 9 (p. 5124) ; adoption (*ibid.*).

Art. 10 : *Droit de reprise du bailleur* (p. 5124) ; amendement de M. Renouard, au nom de la Commission (obligation pour le bailleur d'avoir comme activité principale la profession d'exploitant agricole) ; le texte relatif aux baux ruraux en métropole actuellement en navette netre les deux Assemblées ; l'absence de reprises abusives dans les D.O.M. étant donné le faible déve-

D.O.M.

loppement du fermage jusqu'à maintenant ; retrait de l'amendement (p. 5124) ; reprise de cet amendement par M. Fourvel (p. 5125) ; rejet ; adoption de l'article 10 (*ibid.*).

Après l'Art. 10 : amendement de M. Renouard, au nom de la Commission (interdiction des reprises abusives (p. 5125) ; la transposition dans les D.O.M. de l'article 846 du Code rural ; la signification du mot « excipé » ; sous-amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots « excipé du droit de reprise », les mots « invoqué un droit de reprise » (p. 5125) ; adoption (*ibid.*) ; adoption de l'amendement ainsi modifié (*ibid.*).

TITRE IV : *Indemnité au preneur sortant* (p. 5125).

Art. 14 à 16 (p. 5125) ; adoption (*ibid.*).

TITRE V : *Droit de préemption* (p. 5125).

Art. 17 à 22 (p. 5125, 5126) ; adoption (p. 5126).

TITRE VI : *Dispositions diverses* (p. 5126)

Art. 23 : *Réglementation des échanges de parcelles* (p. 5126) ; amendement du Gouvernement (limitation de l'étendue des échanges seulement en cas de désaccord entre les parties) ; adoption ; adoption de l'article 23 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 24 et 25 (p. 5126) ; adoption (*ibid.*).

Art. 26 : *Baux du domaine public* (p. 5126) ; amendement de M. Renouard au nom de la Commission, tendant à une nouvelle rédaction de la fin de l'article ; l'harmonisation nécesaire de cet article avec l'article 861 nouveau du Code rural, actuellement soumis à l'examen de la Commission mixte paritaire ; sous-amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots « dans un délai de 18 mois avant la fin du bail » les mots « dans le congé » (p. 5126) ; l'ambiguïté du texte de la Commission (p. 5127) ; adoption du sous-amendement ; adoption de l'article 26 ainsi complété (*ibid.*).

Art. 27 et 28 (p. 5127) ; adoption ; expli- l'amendement ainsi modifié ; adoption de cations de vote ; l'insuffisance du texte pour résoudre le problème agraire dans les D.O.M. ; la nécessité de faciliter l'accès à la la propriété des agriculteurs ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 5127).

Orateurs : MM. Fourvel, Foyer, *Garde des Sceaux* ; Renouard, *Rapporteur.*

2. — Rapport d'information fait par MM. Jean-Paul Palewski, Baudis, Guy Ebrard, Fossé et Regaudie, en application de l'article 144 du Règlement, au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan, sur les départements français d'Amérique [18 juin 1963], **n° 354.**

3. — Projet de loi relatif au maintien de certaines prestations de sécurité sociale aux bénéficiaires de la réforme foncière dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, présenté à l'Assemblée Nationale le 29 novembre 1963 par M. Gilbert Grandval, Ministre du Travail (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 699** ; rapport le 11 décembre 1963 par M. Becker, **n° 724.** Adoption le 12 décembre 1963 (p. 7845). — Projet de loi **n° 132.**

Transmis au Sénat le 12 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 83 (année 1963-1964)** ; rapport le 17 décembre 1963 par M. Bernier, **n° 86 (année 1963-1964).** Adoption le 19 décembre 1963. — Projet de loi **n° 48 (année 1963-1964).**

Loi n° 63-1328 du 30 décembre 1963, publiée au *J. O.* du 31 décembre 1963 (p. 11893).

DISCUSSION [12 décembre 1963] (p. 7844). Entendus : MM. Becker, *Rapporteur de la Commission des affaires culturelles ;* Bustin, Jacquinot, *Ministre d'Etat, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer.*

La Sécurité sociale outre-mer ; l'absence de mesures en faveur des exploitations agricoles ; les conséquences de la réforme agraire du 2 août 1961 permettant à d'anciens salariés de devenir chefs d'exploitations agricoles ; la nécessité de leur conserver les prestations de Sécurité sociale dont ils bénéficiaient en tant que salariés (p. 7844) ; les avantages que procureront les dispositions du projet aux nouveaux exploitants agricoles ; l'élargissement souhaitable du champ d'application de la loi ; l'acheminement vers la parité sociale des D.O.M. avec les départements métropoli tains (p. 7844, 7845) ; le silence du projet sur le financement de l'assurance proposée (p. 7845).

Art. 1er : *Maintien des prestations sociales aux bénéficiaires de la réforme foncière dans les D.O.M.* (p. 7844) ; amendement de M. Becker, au nom de la Commission, et de M. Feuillard (application de la loi aux intéressés devenus chefs d'exploitation avec

le concours de l'un des organismes mentionnés au deuxième alinéa de l'article 5 8-18 du Code rural ; adoption ; adoption de l'article premier ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 à 9 (p. 7845) ; adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Entendu : M. Jacquinot, *Ministre d'Etat, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer.*

4. — Projet de loi sur l'extension de l'assurance-vieillesse agricole aux départements d'outre-mer, présenté à l'Assemblée Nationale le 29 novembre 1963 par M. Gilbert Grandval, Ministre du Travail (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 700** ; rapport le 11 décembre 1963 par M. Becker, **n° 723.** Adoption le 12 décembre 1963 (p. 7847). — Projet de loi **n° 133.**

Transmis au Sénat le 12 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 84 (année 1963-1964)** ; rapport le 17 décembre 1963 par M. Bernier, **n° 87 (année 1963-1964).** Adoption définitive le 19 décembre 1963. — Projet de loi **n° 49 (année 1963-1964).**

Loi n° 63-1331 du 30 décembre 1963, publiée au *J. O.* du 31 décembre 1963 (p. 11894).

DISCUSSION [12 décembre 1963] (p. 7845). Entendu : M. Becker, *Rapporteur de la Commission des affaires culturelles.*

L'application des dispositions relatives à l'assurance-vieillesse des exploitants de la métropole aux exploitants des départements d'outre-mer définis comme non-salariés (p. 7845, 7846) ; la fixation souhaitable de l'âge de la retraite des intéressés à 60 ans, étant donné la longévité plus faible dans les D.O.M.

Art. 1er : *Insertion au titre II du Livre VII du Code rural d'un chapitre IV-I intitulé : Assurance-vieillesse des personnes non salariées dans les D.O.M.* (p. 7846) ; amendement de M. Becker, au nom de la Commission, et de M. Feuillard (fixation de l'âge de la retraite à 60 ans dans les D.O.M.) (p. 7847) ; adoption ; adoption de l'article premier ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 et 3 (p. 7847) ; adoption ; adoption de l'ensemble du projet (*ibid.*).

Entendu : M. Jacquinot, *Ministre d'Etat, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer.*

5. — Proposition de loi tendant à abroger l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960 relative au rappel d'office, par le Ministre dont ils dépendent, des fonctionnaires de l'Etat en service dans les D. O. M. et dont le comportement est de nature à troubler l'ordre public, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 mai 1964 par M. Heder et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 929.** D.O.M.

6. — Proposition de loi visant à étendre aux départements d'outre-mer le champ d'application de plusieurs lois relatives aux monuments historiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 30 juin 1964 par M. Michel Debré (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1052.**

7. — Projet de loi portant extension aux départements d'outre-mer des dispositions relatives à l'exercice des professions de masseur-kinésithérapeute, de pédicure et d'opticien-lunetier, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octore 1964 par M. Marcellin, Ministre de la Santé publique et de la Population (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1083** ; rapport le 21 avril 1965 par M. Becker, **n° 1331.** Adoption le 28 avril 1965. — Projet de loi **n° 321.**

Transmis au Sénat le 4 mai 1965 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), **n° 148 (année 1964-1965)** ; rapport le 20 mai 1965 par M. Bernier, **n° 165 (année 1964-1965).** Adoption définitive le 18 juin 1965. — Projet de loi **n° 98 (année 1964-1965).**

Loi n° 65-497 du 29 juin 1965, publiée au *J. O.* du 30 juin 1965 (p. 5439).

DISCUSSION [28 avril 1965] (p. 944). Entendu : M. Becker, *Rapporteur de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.*

L'extension aux départements d'outre-mer des dispositions relatives à l'exercice des professions de masseur kinésithérapeute, de pédicure et d'opticien-lunetier (p. 944) ; la protection des nationaux contre les allogènes (*ibid.*).

Art. 1er et 2 : adoption (p. 945).

Art. 3 : amendement de M. Becker, au nom de la Commission des affaires cultu-

D.O.M.

relles, tendant à intercaler après les mots : « qui justifieront de l'exercice », le mot : « régulier » ; adoption de l'amendement (p. 946) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (*ibid*).

Art. 4 : amendement de pure forme de M. Becker, au nom de la Commission des affaires culturelles (nouvelle rédaction des deux premiers alinéas ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 5 : amendement de M. Becker, au nom de la Commission des affaires culturelles ; adoption ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (p. 946).

Art. 6 et 7 : adoption (p. 946).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Becker, *Rapporteur* Foyer, *Garde des Sceaux.*

8. — Proposition de loi visant à étendre aux départements d'outre-mer le champ d'application de plusieurs lois relatives aux monuments historiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1964 par M. Michel Debré (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, **n° 1281** ; rapport le 26 mai 1965 par M. Mainguy, **n° 1389.** Adoption le 15 juin 1965 (p. 2109) sous le titre : « *Proposition de loi visant à étendre aux départements d'outre-mer le champ d'application de plusieurs lois relatives à la protection des sites et des monuments historiques* ». — Proposition de loi **n° 356.**

Transmise au Sénat le 15 juin 1965 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles), **n° 219 (année 1964-1965)** ; rapport le 28 octobre 1965 par M. Isautier, **n° 26 (année 1965-1966).** Adoption définitive en première lecture le 28 octobre 1965. — Proposition de loi **n° 11 (année 1965-1966).**

Loi n° 65-947 du 10 novembre 1965, publiée au *J. O.* du 11 novembre 1965 (p. 9963).

DISCUSSION [15 juin 1965] (p. 2106). Entendus : MM. Mainguy, *Rapporteur de la Commission des affaires culturelles ;* Debré, Feuillard.

Le défaut actuel de protection des monuments historiques dans les D.O.M. (p. 2106) ; l'historique de la législation en la matière (*ibid.*) ; la protection de la végétation et de la faune naturelles dans les sites classés (p. 2107) ; le développement économique et touristique dans les D.O.M. (p. 2107) ; la liste des monuments à protéger à la Guadeloupe (p. 2108).

Art. 1er : amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article) (p. 2108) ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article premier (p. 2108).

Après l'Art. 1er : amendement du Gouvernement tendant à insérer un nouvel article (définition des œuvres d'art) ; sous-amendement de M. Mainguy, au nom de la Commission des affaires culturelles, tendant à substituer aux mots « sculptures et tapisseries originales », les mots « sculptures et tapisseries originales » ; adoption du sous-amendement et de l'amendement ainsi modifié (p. 2109).

Art. 2 : *Protection des sites classés* (p. 2109) ; amendement du Gouvernement tendant à la suppression de l'article; adoption; en conséquence l'article 2 est supprimé (*ibid.*).

TITRE : amendement de M. Michel Debré tendant à rédiger comme suit le titre de la proposition de loi : « Proposition de loi visant à étendre aux départements d'outre-mer le champ d'application de plusieurs lois relatives à la protection des sites et des monuments historiques » ; adoption de l'amendement ; en conséquence, le titre est ainsi rédigé ; adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2109).

Orateurs : MM. Debré, Jacquinot, *Ministre d'Etat, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer ;* Mainguy, *Rapporteur.*

9. — Proposition de loi portant création d'un canton supplémentaire dans le département de la Guyane, présentée à l'Assemblée Nationale le 9 avril 1965 par M. Heder (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles), **n° 1317.**

10. — Projet de loi sur l'extension à titre obligatoire de l'assurance vieillesse des non-salariés non agricoles aux départements d'outre-mer, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1965 par M. Grandval, Ministre du Travail (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), **n° 1572.**

11. — Proposition de loi portant modification du Code électoral applicable dans les départements d'outre-mer, présentée à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1965 par

M. Heder et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° **1599**.

12. — Projet de loi relatif à l'organisation des services médicaux du travail dans les D. O. M., présenté à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 1965 par M. Grandval, Ministre du Travail (renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° **1607** ; rapport le 9 juin 1966 par M. Peyret, n° **1905**. Adoption le 14 juin 1966. — Projet de loi n° **508**.

Transmis au Sénat le 16 juin 1966 (renvoyé à la Commission des affaires sociales), n° **206 (année 1965-1966)** ; rapport le 21 juin 1966 par M. Bernier, n° **232 (année 1965-1966)**. Adoption définitive le 23 juin 1966. — Projet de loi n° **89 (année 1965-1966)**.

Loi n° 66-465 du 4 juillet 1966, publiée au *J. O.* du 5 juillet 1966 (p. 5699).

DISCUSSION [14 juin 1966] (p. 2020). Entendu : M. Berger, *Rapporteur suppléant de la Commission des affaires culturelles.*

La mission de la médecine du travail ; l'historique de la question ; les lois des 9 mars et 11 octobre 1946 ; l'adaptation nécessaire à la situation particulière des D.O.M. (p. 2020) ; l'extension urgente à ces départements de la législation métropolitaine sous réserve de certaines modifications (p. 2021).

Article 1er : adoption.

Art. 2 : deux amendements rédactionnels de M. Berger, au nom de la Commission des affaires culturelles ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2022).

Art. 3 : amendement de M. Berger, au nom de la Commission des affaires culturelles (nouvelle rédaction de l'article) ; deux amendements de M. Peyret, au nom de la Commission des affaires culturelles, deviennent sans objet ; adoption de l'amendement dont le texte devient l'article 3.

Art. 4 : adoption.

Adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Berger, *Rapporteur suppléant ;* Foyer, *Garde des Sceaux.*

13. — Proposition de loi relative aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation, dans les départements de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1965 par M. Michel Debré (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, n° **1643** ; rapport le 10 novembre 1965 par M. Feuillard, n° **1659**. Adoption le 10 novembre 1965 (p. 4628) sous le titre : « *Proposition de loi relative à la fixation des loyers des locaux insalubres à usage d'habitation dans les départements de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane*). — Proposition de loi n° **434**. D.O.M.

Transmise au Sénat le 10 novembre 1965 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° **46 (année 1965-1966)** ; rapport le 17 novembre 1965 par M. Zussy, n° **64 (année 1965-1966)**. Adoption définitive en première lecture le 18 novembre 1965. — Proposition de loi n° **19 (année 1965-1966)**.

Loi n° 65-1003 du 30 novembre 1965, publiée au *J. O.* du 2 décembre 1965 (p. 10661).

DISCUSSION [10 novembre 1965] (p. 4626). Entendus : MM. Feuillard, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Vauthier, Debré, Maziol, *Ministre de la Construction.*

La loi du 31 décembre 1948 prorogée jusqu'à maintenant dans les départements d'outre-mer (p. 4627) ; l'harmonisation de la législation applicable dans les D.O.M. avec celle en vigueur en France continentale ; les loyers de locaux d'habitation insalubres ; le nouveau texte proposé par la Commission ; le caractère interprétatif des arrêtés du préfet ; l'exploitation, à la Réunion, des difficultés d'habitation ; l'intention du Gouvernement de préparer un texte régissant les rapports entre propriétaires et occupants de locaux d'habitation dans les D.O.M.

Article unique (p. 4628) : la Commission propose de rédiger comme suit le titre de la proposition de loi : « Proposition de loi relative à la fixation des loyers des locaux insalubres à usage d'habitation dans les départements de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane » ; adoption ; le titre est ainsi rédigé ; adoption de l'article unique de la proposition de loi dans une nouvelle rédaction (p. 4628).

D.O.M.

Orateurs : MM. Feuillard, *Rapporteur* ; Maziol, *Ministre de la Construction.*

14. — Projet de loi portant réforme du régime fiscal particulier des tabacs consommés dans les départements de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1966 par M. Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du plan), **n° 1725** ; rapport le 22 juin 1966 par M. Pierre Bas, **n° 1957.** Adoption le 23 juin 1966. — Projet de loi **n° 525.**

Transmis au Sénat le 24 juin 1966 (renvoyé à la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), **n° 251 (année 1965-1966)** ; rapport le 14 décembre 1966 par M. Louvel, **n° 122 (année 1966-1967).** Adoption définitive le 20 décembre 1966. — Projet de loi **n° 64 (année 1966-1967).**

Loi n° 66-1011 du 28 décembre 1966, publiée au *J. O.* du 29 décembre 1966 (p. 11625).

DISCUSSION [23 juin 1966] (p. 2261). Entendus : MM. Pierre Bas, *Rapporteur de la Commission des finances* ; Heder, Sablé, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

L'unification du prix des cigarettes et des tabacs dans les quatre départements (p. 2261, 2263) ; la complexité effarante du régime fiscal actuel ; la coexistence d'un régime de monopole et d'un régime de liberté ; l'impossibilité d'obtenir des prix identiques sur l'ensemble des quatre départements ; l'unification de la T.V.A. applicable aux tabacs ; la création d'un droit de consommation « différentiel » (p. 2261) ; l'absence d'incidences de la réforme sur les finances de l'Etat (p. 2262) ; la suppression de la fraude sur les tabacs ; l'affectation au budget local de la totalité du droit de consommation frappant les tabacs de toute origine ; le statut spécial qui devait être accordé à la Guyane ; les particularités de ce département ; son expansion sans précédent (*ibid.*) ; la fiscalité particulière qui lui est appliquée (p. 2263) ; les risques de contrebande résultant du projet.

Intervention de M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget (p. 2263, 2264) ; l'adoption de ce projet, conséquence indispensable de la mise en œuvre du Marché commun ; l'harmonisation du régime fiscal des tabacs dans les D.O.M. ; la non-inclusion de la Guadeloupe ; l'impossibilité, pour ce département, d'avoir en ce domaine un régime particulier ; la réalisation par étapes de l'harmonisation recherchée ; l'absence d'incidences de la réforme sur les ressources des budgets locaux.

Art. 1er : *Droit de consommation sur les tabacs dans les D.O.M.* (p. 2264) ; amendement de M. Heder tendant à supprimer les mots : « de la Guyane » (p. 2265) ; le chômage sévissant en Guyane ; l'étalement sur trois ans de la progression du prix des tabacs ; rejet de l'amendement (*ibid.*) ; amendement de M. Heder tendant à supprimer le quatrième alinéa (p. 2266) ; l'amendement est devenu sans objet ; amendement du Gouvernement (nouvelle rédaction du dernier alinéa) ; adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : *Abrogations* ; amendement de M. Heder tendant à supprimer la référence « 48-546 » et, en conséquence, les mots : « de la Guyane » ; l'amendement est devenu sans objet ; adoption de l'article.

Art. 3 : *Application au territoire de l'Inini* ; amendement de M. Heder (nouvelle rédaction de l'article) ; exclusion de la Guyane ; rejet ; adoption de l'article (*ibid.*).

Art. 4 : *Fixation par arrêtés du montant des droits de consommation* (p. 2266) ; amendement rédactionnel du Gouverne- adoption ; adoption de l'article ainsi modifié (*ibid.*).

Titre : amendement de M. Heder tendant à supprimer dans le titre du projet de loi, les mots : « de la Guyane » ; l'amendement est devenu sans objet (p. 2267).

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Orateurs : MM. Pierre Bas, *Rapporteur* ; Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget* ; Cerneau, Heder.

15. — Projet de loi relatif à la capacité des associations cultuelles dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1966 par M. Billotte, Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1728** ; rapport le 25 juin 1966 par M. Feuillard,

n° **1984**. Adoption le 18 novembre 1966. — Projet de loi n° **579**.

Transmis au Sénat le 22 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, n° **42 (année 1966-1967)** ; rapport le 7 décembre 1966 par M. Robert Chevalier, n° **78 (année 1966-1967)**. Adoption définitive le 9 décembre 1966. — Projet de loi n° **30 (année 1966-1967)**.

Loi n° 66-946 du 20 décembre 1966, publiée au *J.O.* du 21 décembre 1966 (p. 11171).

DISCUSSION [18 novembre 1966] (p. 4697). Entendu : M. Feuillard, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.*

L'extension aux D.O.M. de certaines dispositions législatives concernant les associations cultuelles ; l'harmonisation de la législation applicable aux départements continentaux et aux D.O.M. ; la nécessité d'une référence au décret du 13 juin 1966 (p. 4697).

Article unique : amendement de M. Feuillard, au nom de la Commission des lois (nouvelle rédaction du premier alinéa) ; adoption de l'amendement et de l'article unique ainsi modifié (p. 4697).

Orateur : M. Habib-Deloncle, *Secrétaire d'Etat à l'Education nationale.*

Voy. aussi : Budget 1963, 1, 4 et 5 ; Budget 1964, 1 ; Budget 1965, 1 ; Budget 1966, 1 ; Budget 1967, 1 ; Plan, 1.

— Amnistie. — *Voy.* Amnistie 16, art. 2.

— Cadastre parcellaire et publicité foncière. — *Voy.* Budget 1967, 1, art. 54.

— Cotisation de sécurité sociale dans les. — *Voy.* Budget 1965, 2, art. 1er.

— Délais de déclaration de successions. — *Voy.* Budget 1964, 2, art. 31.

— Fiscalité. — *Voy.* Budget 1967, 1, art. 13.

— Impôts indirects dans les. — *Voy.* Impôts (III. Impôts indirects), 3.

— Institut d'émission. — *Voy.* Budget 1963, 1 (Comptes spéciaux du Trésor), après art. 34.

— Rappel des fonctionnaires. — *Voy.* Fonctionnaires, 16.

— Règlement de la garantie. — *Voy.* Budget 1967, 1, art. 53.

— Retraite complémentaire des exploitants agricoles. — *Voy.* Budget 1967, 1, art. 57.

— Taxe spéciale sur les carburants. — *Voy.* Budget 1966 (2), art. 13.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS D'AMÉRIQUE.

— *Voy.* Rapports d'information, 4.

DÉPORTÉS ET INTERNÉS.

1. — Proposition de loi tendant à assurer le respect des droits reconnus par la loi aux déportés, internés résistants et politiques, aux combattants volontaires de la Résistance et aux victimes de la guerre, grâce à une application correcte des textes légaux, présentée à l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1962 par M. Davoust (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° **31** ; rapport le 16 décembre 1966 par M. Juskiewenski, n° **2284**.

2. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier de certaines mesures sociales les déportés et internés de la Résistance et les déportés et internés politiques, présentée à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Radius et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° **250** ; rapport le 28 novembre 1963 par M. Valenet, n° **693**.

3. — Proposition de loi tendant à limiter aux seuls bénéficiaires des articles L 272, L 275 et L 286 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre les appellations de « déporté » et « déportation », présentée à l'Assemblée Nationale le 21 juin 1963 par M. Duflot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° **402** ; rapport le 11 juillet 1963 par M. Béraud, n° **452**.

Voy. aussi : Budget 1963, 1 ; Budget 1964, 1 ; Budget 1965, 1 ; Budget 1966, 1 ; Budget 1967, 1 (Anciens combattants).

Voy. aussi : Questions orales (avec débat), n° 50.

DÉPUTÉS.

I. — Décès.
II. — Nommés Ministres.
III. — Remplacements.
IV. — Poursuites.
V. — Divers.

Députés.

I. — Décès.

M. Jean Sourbet (Gironde, 8e circonscription), décédé le 21 décembre 1962 [21 décembre 1962] (p. 189). Allocution de M. le Président [27 décembre 1962] (p. 198) ; M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (*ibid.*).

M. Jacques Millot (Maine-et-Loire, 1re circonscription), décédé le 21 mars 1963 [*J.O.* 24 mars 1963] (p. 2861), A.N. 30 avril 1963] (p. 2720). Allocution de M. le Président [30 avril 1963] (p. 2716) ; M. Jean Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p. 2718).

M. Ambroise Brugière (Puy-de-Dôme, 1re circonscription), décédé le 26 avril 1963 [*J.O.* 28 avril 1963] (p. 3892), [A.N. 30 avril 1963] (p. 2720). Allocution de M. le Président [30 avril 1963] (p. 2716) ; M. Jean Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p. 2718).

M. Corniglion-Molinier (Alpes-Maritimes, 3e circonscription), décédé le 9 mai 1963 [14 mai 1963] (p. 2906). Allocution de M. le Président [14 mai 1963] (p. 2875) ; M. Georges Pompidou, Premier Ministre, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (*ibid.*).

M. Pierre Augier (Vaucluse, 2e circonscription), décédé le 4 août 1963 [*J.O.* 7 août 1963] (p. 7329), [A.N. 1er octobre 1963] (p. 4952). Allocution de M. le Président [1er octobre 1963] (p. 4949) ; M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p. 4950).

M. Antoine Serafini (Corse, 1re circonscription), décédé le 28 février 1964 [*J.O.* 6 mars 1964] (p. 2166), [A.N. 2 avril 1964] (p. 604). Allocution de M. le Président [2 avril 1964] (p. 598) ; M. Georges Pompidou, Premier Ministre, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (*ibid.*).

M. Maurice Thorez (Seine, 50e circonscription), décédé le 11 juillet 1964 [*J.O.* 16 juillet 1964] (p. 6310), [A.N. 2 octobre 1964] (p. 2900). Allocution de M. le Président [2 octobre 1964] (p. 2895, 2896) ; M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Relations avec le Parlement, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (*ibid.*).

M. François Perrin (Isère, 7e circonscription), décédé le 18 juillet 1964 [*J.O.* 21 juillet 1964 (p. 6480), [A.N. 2 octobre 1964] (p. 2900). Allocution de M. le Président [2 octobre 1964] (p. 2896) ; M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (*ibid.*).

M. Alexandre de Fraissinette (Loire, 1re circonscription), décédé le 10 décembre 1964 [14 décembre 1964] (p. 6099). Allocution de M. le Président [15 décembre 1964] (p. 6110) ; M. Jean de Broglie, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Affaires algériennes, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p. 6111).

M. Léon Salagnac (Seine, 55e circonscription), décédé le 12 décembre 1964 [15 décembre 1964] (p. 6128). Allocution de M. le Président [15 décembre 1964] (p. 6111) ; M. Jean de Broglie, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des affaires algériennes, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (*ibid.*).

M. Paul Guillon (Vienne, 1re circonscription), décédé le 6 février 1965 [*J.O.* 9 février 1965] (p. 1134), [A.N. 2 avril 1965] (p. 575). Allocution de M. le Président [2 avril 1965] (p. 570) ; M. Georges Pompidou, Premier Ministre, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (*ibid.*).

M. Alphonse Le Gallo (Seine, 32e circonscription), décédé le 17 février 1965 [*J.O.* 19 février 1965] (p. 1397), [A.N. 2 avril 1965] (p. 575). Allocution de M. le Président [2 avril 1965] (p. 570) ; M. Georges Pompidou, Premier Ministre, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (*ibid.*).

M. Raphaël Touret (Seine, 11e circonscription), décédé le 17 juin 1965 [22 juin 1965] (p. 2356). Allocution de M. le Président [22 juin 1965] (p. 2346) ; M. Georges Pompidou, Premier Ministre, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (*ibid.*).

M. André Lathière (Gironde, 9e circonscription), décédé le 5 octobre 1965 [11 octobre 1965] (p. 3504). Allocution de M. le Président [7 octobre 1965] (p. 3355) ; M. Georges Pompidou, Premier Ministre, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p. 3356).

M. Camille Dussarthou (Landes, 4e circonscription), décédé le 27 octobre 1965 [28 octobre 1965] (p. 4338). Allocution de M. le Président [3 novembre 1965] (p. 4373),

M. Louis Joxe, Ministre d'Etat, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (*ibid.*).

M. Eugène Montel (Haute-Garonne, 4e circonscription), décédé le 21 janvier 1966 [*J.O.* 23 janvier 1966] (p. 678). Allocution de M. le Président [2 avril 1966] (p. 516) ; M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p. 517, 518).

M. Joseph Philippe (Haute-Savoie, 3e circonscription), décédé le 28 janvier 1966 [*J.O.* 29 janvier 1966] (p. 839). Allocution de M. le Président [2 avril 1966] (p. 516) ; M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement, associe le Gouvernement l'éloge funèbre (p. 517, 518).

M. Edmond Duchesne (Calvados, 3e circonscription), décédé le 21 février 1966 [*J.O.* 23 février 1966] (p. 1562). Allocution de M. le Président [2 avril 1966] (p. 516) ; M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p. 517, 518).

M. Pierre Gamel (Gard, 1re circonscription), décédé le 28 mars 1966 [J.O. 29 mars 1966] (p. 2552). Allocution de M. le Président [2 avril 1966] (p. 516) ; M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p. 517, 518).

M. Albert Briand (Saint-Pierre-et-Miquelon, décédé le 29 mai 1966 [*J.O.* 1er juin 1966] (p. 4372). Allocution de M. le Président [7 juin 1966] (p. 1720) ; M. Pierre Billotte, Ministre d'Etat, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p. 1721).

M. Noël Barrot, Questeur (Haute-Loire, 1re circonscription) décédé le 8 juin 1966 [*J.O.* 9 juin 1966] (p. 4629) [8 juin 1966] (p. 1783). Allocution de M. le Prédident [14 juin 1966] (p. 2004) ; M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p. 2005).

M. Gabriel Lapeyrusse (Lot-et-Garonne, 1re circonscription) décédé le 12 juin 1966 [*J.O.* 16 juin 1966] (p. 4847) [14 juin 1966] (p. 2005). Allocution de M. le Président [21 juin 1966] (p 2157) ; M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p 2158).

M. Emmanuel Véry (Martinique, 1re circonscription) décédé le 19 juin 1966 [*J.O.* du 22 juin 1966] (p. 5113). Allocution de M. le Président [28 juin 1966] (p. 2416) ; M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p. 2416)

M. Ernest Schaffner (Pas-de-Calais, 13e circonscription) décédé le 23 septembre 1966 [*J.O.* 24 septembre 1966] (p. 8406). Allocution de M le Président [3 octobre 1966] (p. 3054) ; M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec le Parlement, associe le Gouvernement à l'éloge funèbre (p. 3055).

M. Henri Meck (Bas-Rhin, 5e circonscription), décédé le 25 décembre 1966 [*J.O.* 28 décembre 1966] (p. 11599).

M. Olivier de Sesmaisons (Loire-Atlantique) (4e circonscription), décédé le 15 janvier 1967 [*J.O.* du 18 janvier 1967] (p. 745).

II. — Nommés ministres.

Décret du 6 décembre 1962 (*J.O.* du 7 décembre) (p. 11987) : M. Louis Jacquinot, Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer ; M. Jean Foyer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ; M. Roger Frey, Ministre de l'Intérieur ; M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques ; M. Raymond Triboulet, Ministre délégué chargé de la Coopération ; M. Marc Jacquet, Ministre des Travaux publics et des Transports ; M. Michel Maurice-Bokanowski, Ministre de l'Industrie ; M. Raymond Marcellin, Ministre de la Santé publique et de la Population ; M. Jacques Maziol, Ministre de la Construction ; M. Jean Sainteny, Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre ; M. Jacques Marette, Ministre des Postes et Télécommunications ; M. Alain Peyrefitte, Ministre de l'Information ; M. François Missoffe, Ministre des Rapatriés ; M. Jean de Broglie, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes ; M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Relations avec le Parlement ; M. Michel

Députés.

Habib-Deloncle, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères ; M. Robert Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget.

Décret du 11 juin 1963 (*J.O.* du 12 juin) (p. 5227) : M. Maurice Herzog, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

Décret du 23 février 1965 (*J.O.* du 24 février) (p. 1547) : M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales.

Décret du 8 janvier 1966 (p. 268) : M. Pierre Billotte, Ministre d'Etat, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer ; M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances ; M. Alexandre Sanguinetti, Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre ; M. Jean Charbonnel, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération ; M. André Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ; M. Charles de Chambrun, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur ; M. Roland Nungesser, Secrétaire d'Etat au Logement ; M. André Bettencourt, Secrétaire d'Etat aux Transports.

VACANCES DE SIEGES :

— de MM. Louis Jacquinot, Jean Foyer, Roger Frey, Valéry Giscard d'Estaing, Raymond Triboulet, Marc Jacquet, Michel Maurice-Bokanowski, Raymond Marcellin, Jacques Maziol, Jean Sainteny, Jacques Marette, Alain Peyrefitte, François Missoffe, Jean de Broglie, Pierre Dumas, Michel Habib-Deloncle, Robert Boulin, nommés membres du Gouvernement par décret du 6 décembre 1962 [8 janvier 1963] (p. 313 et 353) ;

— de M. Maurice Herzog, nommé membre du Gouvernement par décret du 11 juin 1963 [11 juillet 1963] (p. 4102) ;

— de M. Yvon Bourges, nommé membre du Gouvernement par décret du 23 février 1965 [2 avril 1965] (p. 571) ;

— de MM. Pierre Billotte, Michel Debré, Alexandre Sanguinetti, Jean Charbonnel, André Bord, Charles de Chambrun, Roland Nungesser, André Bettencourt, nommés membres du Gouvernement par décret du 8 janvier 1966 (*J.O.* 9 janvier 1966) (p. 268), [2 avril 1966] (p. 518).

III. — Remplacement.

1. — M. Barrière remplace M. Sourbet (Gironde, 8e) décédé [21 décembre 1962] (p. 189).

2. — M. André Lathière remplace M. Robert Boulin (Gironde, 9e circonscription) ; M. Louis Van Haecke remplace M. Jean de Broglie (Eure, 1re circonscription) ; M. Florimond Girard remplace M. Pierre Dumas (Savoie, 3e circonscription) ; M. Jean Chalopin remplace M. Jean Foyer (Maine-et-Loire, 2e circonscription) ; M. Raphaël Touret remplace M. Roger Frey (Seine, 11e circonscription) ; M. Guy Fric remplace M. Valéry Giscard d'Estaing (Puy-de-Dôme, 2e circonscription) ; Mme Odette Launay remplace M. Michel Habib-Deloncle (Seine, 20e circonscription) ; M. Albert Gorce remplace M. Marc Jacquet (Seine-et-Marne, 1re circonscription) ; M. René Rousselot remplace M. Louis Jacquinot (Meuse, 1re circonscription) ; M. Jean Grimaud remplace M. Raymond Marcellin (Morbihan, 1re circonscription) ; M. Bernard Rocher remplace M. Jacques Marette (Seine, 17e circonscription) ; M. Emile Tricon remplace M. Michel Maurice-Bokanowski (Seine, 37e conscription) ; M. Armand Ducap remplace M. Jacques Maziol (Haute-Garonne, 3e circonscription) ; M. Robert Tremollières remplace M. François Missoffe (Seine, 24e circonscription) ; M. Roger Pezout remplace M. Alain Peyrfitte (Seine-et-Marne, 4e circonscription ; M. Amédée Brousset remplace M. Jean Sainteny (Seine, 2e circonscription); M. Alain Lecornu remplace M. Raymond Triboulet (Calvados, 4e circonscription) ; les titulaires précédents ayant accepté des fonctions gouvernementales [8 janvier 1963] (p. 314 et 353).

3. — M. Cherbonneau remplace M. Millot (Maine-et-Loire, 1re) décédé ; *J.O.* du 2 avril 1963 (p. 3117), 30 avril (p. 2717).

4. — M. Boulay remplace M. Brugière (Puy-de-Dôme, 1re) décédé [30 avril 1963] (p. 2717).

5. — M. Fernand Icart remplace M. Corniglion-Molinier (Alpes-Maritimes, 3e circonscription) décédé [14 mai 1963] (p. 2877).

6. — M. Pierre-Bernard Cousté remplace M. Maurice Herzog (Rhône, 4e circonscription), le titulaire ayant accepté des fonctions gouvernementales [11 juillet 1963] (p. 4102).

7. M. Léon Aymé remplace M. Augier (Vaucluse, 2e circonscription), décédé ; *J.O.* du 9 août 1963 (p. 7399), 1er octobre 1963 (p. 4950).

8. — M. Orabona remplace M. Sérafini (Corse, 1re circonscription), décédé; [2 avril 1964] (p. 598).

9. — M. Louis Dupont est élu en remplacement de M. Nou (Meurthe-et-Moselle, 7e circonscription), démissionnaire [3 juin 1964] (p. 1587).

10. M. Rock Pidjot est élu en remplacement de M. Maurice Lenormand (Nouvelle-Calédonie), déchu de son mandat par décision du Conseil constitutionnel [18 juin 1964] (p. 2030).

11. M. Georges Gosnat remplace M. Maurice Thorez (Seine, 50e circonscription), décédé ; *J.O.* du 16 juillet 1964 (p. 6310), 2 octobre 1964 (p. 2897).

12. — M. Maurice Cattin-Bazin remplace M. François Perrin (Isère, 7e circonscription), décédé ; *J.O.* du 21 juillet 1964 (p. 6480), 2 octobre 1964 (p. 2897).

13. — M. Albert Briaud (Saint-Pierre-et-Miquelon), élu de nouveau après sa démission [30 août 1964] ; *J.O.* du 10 septembre 1964 (p. 8225), 2 octobre 1964 (p. 2897).

14. — M. Bernard Muller remplace M. Fraissinette (Loire, 1re circonscription), décédé [14 décembre 1964] (p. 6078).

15. — M. Guy Ducoloné remplace M. Salagnac (Seine, 55e circonscription), décédé [15 décembre 1964] (p. 6111).

16. — M. Roger Bertholleau remplace M. Paul Guillon (Vienne, 1re circonscription), décédé ; *J.O.* du 9 février 1965 (p. 1134), 2 avril 1965.

17. — M. Georges Germain remplace M. Alphonse Le Gallo (Seine, 32e circonscription), décédé ; *J.O.* du 20 février 1965 (p. 1455), 2 avril 1965.

18. — M. Jean Hamelin remplace M. Yvon Bourges (Ille-et-Vilaine, 6e circonscr.), nommé Secrétaire d'Etat ; *J.O.* du 25 mars 1965 (p. 2367) [2 avril 1965] (p. 576).

19. — M. Roger Frey est élu en remplacement de M. Raphaël Touret (Seine, 11e circonscription) décédé ; *J.O.* du 22 septembre 1965 (p. 8434) ; A.N. 2 octobre 1965 (p. 3283).

20. — M. Jean-Jacques Servan-Schreiber remplace M. Roger Frey (Seine, 11e circonscription), qui demeure membre du Gouvernement [20 octobre 1965] (p. 3917).

21. — M. Fernand Secheer remplace M. Camille Dussarthou (Landes, 2e circonscription), décédé ; *J.O.* du 29 octobre 1965 (p. 9575) [29 octobre] (p. 4036).

22. — M. Robert Boulin est élu en remplacement de M. André Lathière (Gironde, 9e circonscription), décédé ; *J.O.* du 15 janvier 1966 (p. 432) [2 avril 1966] (p. 518).

23. — M. Jean Dardé remplace M. Eugène Montel (Haute-Garonne, 4e circonscription), décédé ; *J.O.* du 25 janvier 1966 (p. 713) [2 avril 1966] (p. 518).

24. — M. Roch Meynier remplace M. Joseph Philippe (Haute-Savoie, 3e circonscription), décédé ; *J.O.* du 2 février 1966, (p. 975) [2 avril 1966] (p. 518).

25. — M. Gilbert Noël remplace M. Pierre Billotte (Seine, 48e circonscription) ; M. Henry Sers remplace M. Michel Debré (la Réunion, 1re circonscription) ; M. Dominique Wapler remplace M. Alexandre Sanguinetti (Seine, 25e circonscription) ; M. Pierre Pouyade remplace M. Jean Charbonnel (Corrèze, 2e circonscription) ; M. Ernest Rickert remplace M. André Bord (Bas-Rhin, 2e circonscription) ; M. Victor Gouton remplace M. Charles de Chambrun (Lozère, 2e circonscription) ; M. Jean Ithurbide remplace M. Roland Nungesser (Seine, 47e circonscription) ; M. Georges Chedru remplace M. André Bettencourt (Seine-Maritime, 5e circonscription), les titulaires précédents ayant accepté des fonctions gouvernementales ; *J.O.* du 10 février 1966 (p. 1163) [2 avril 1966] (p. 518).

26. — M. Jacques-Michel Boyer-Andrivet remplace M. Robert Boulin (Gironde, 9e circonscription), nommé Secrétaire d'Etat ; *J.O.* 11 février 1966 (p. 1190), [2 avril 1966] (p. 518).

27. — M. André Plantain remplace M. Edmond Duchesne (Calvados, 3e circonscription), décédé ; *J.O.* 26 février 1966 (p. 1661) [2 avril 1966] (p. 518).

28. — M. Paul Tondut remplace M. Pierre Gamel (Gard, 1re circonscription), décédé ; *J.O.* 31 mars 1966 (p. 2615), [2 avril 1966] (p. 518).

29. — M. Henry Le Besnerais remplace M. André Briand (St-Pierre-et-Miquelon), décédé [1er juin 1966] (p. 1626) ; *J.O.* 2 juin 1966 (p. 4011).

30. — M. Jean Prunayre remplace M. Noël Barrot (Haute-Loire, 1re circonscription), décédé, [8 juin 1966] (p. 1807) ; J.O. 9 juin 1966 (p. 4629).

31. — M. Jean Deltimple remplace M. Gabriel Lapeyrusse (Lot-et-Garonne, 1re circonscription), décédé ; *J.O.* 15 juin 1966 (p. 4815) [14 juin 1966] (p. 2020).

32. — M. Joseph Pernock remplace M. Emmanuel Véry (Martinique, 1re circonscription), décédé ; [21 juin 1966] (p. 2158) ; *J.O.* 22 juin 1966 (p. 5113).

33. — M. Lucien Harmant remplace M. Ernest Schaffner (Pas-de-Calais, 13e circonscription), décédé ; *J.O.* 27 septembre 1966 (p. 8469); [3 octobre 1966] (p. 3055).

34. — M. Gérard Lehn remplace M. Henri Meck (Bas-Rhin, 5e circonscription), décédé ; *J.O.* 31 décembre 1966 (p. 11781).

35. — M. Louis Douineau remplace M. Olivier de Sesmaisons (Loire-Atlantique, 4e circonscription), décédé ; *J.O.* du 31 janvier 1967 (p. 828).

IV. — Poursuites (1).

1. — Demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (M. Raymond Schmittlein), présentée à l'Assemblée Nationale le 15 février 1963 (renvoyée à une Commission « ad hoc »), **n° 175** ; rapport le 9 mai 1963 par M. Capitant, **n° 228.**

2. — Demande de suspension des poursuites engagées contre un membre de l'Assemblée (M. Raymond Schmittlein), présentée à l'Assemblée Nationale le 11 juillet 1963 par M. Bord et plusieurs de ses collègues (renvoyée à une Commission « ad hoc »), **n° 454** ; rapport le 24 juillet 1963 par M. Capitant, **n° 500.** Adoption de la proposition de résolution le 26 juillet 1963 (p. 4580).

DISCUSSION [26 juillet 1963] (p. 4577). Entendus : MM. Capitant, *Rapporteur de la Commission* ad hoc ; Souchal, Odru.

Les poursuites pénales intentées contre M. Schmittlein pour une affaire de presse par M. Dreyfus-Schmidt, ancien député (p. 4577, 4578, 4579) ; la demande de suspension de ces poursuites présentée par M. Bord, député (p. 4577) ; le rôle assigné à l'Assemblée dans ce domaine par l'article 26 de la Constitution, notamment son incompétence en ce qui concerne le fond de l'affaire (p. 4577, 4578) ; la jurisprudence constante selon laquelle les poursuites sont suspendues en cas de délit mineur (p. 4578) ; la demande de levée d'immunité parlementaire présentée par M. Dreyfus-Schmidt à la fin de la précédente session et l'impossibilité dans laquelle l'Assemblée s'est trouvée de procéder à sa discussion du fait de son dépôt tardif (p. 4578) ; le caractère limité de la suspension de poursuites demandée étant donné l'imminence de la fin de la présente session (p. 4578, 4579, 4580) ; la condamnation pour diffamation prononcée contre M. Schmittlein (p. 4579) ; le caractère erroné des accusations lancées contre M. Schmittlein par M. Dreyfus-Schmidt (p. 4578, 4579) ; l'incurie dont a fait preuve ce dernier dans l'administration de la ville de Belfort (p. 4578) ; les articles du *Courrier de Belfort* incriminés (p. 4578, 4579) ; le refus de M. Dreyfus-Schmidt de recevoir des anciens combattants allemands (p. 4578) ; les conditions de sa nomination comme maire de Belfort en 1944 (p. 4578) ; les divergences d'attitude de la majorité de l'Assemblée selon qu'il s'agit d'un journaliste gaulliste ou d'un journaliste de l'opposition (p. 4580) ; adoption de la proposition de résolution tendant à la suspension des poursuites (p. 4580).

3. — Demande de levée d'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (M. Henri Fiévez), présentée à l'Assemblée Nationale le 19 juin 1964 (renvoyée à une Commission « ad hoc »), **n° 998** ; rapport le 4 novembre 1964 par M. Capitant, **n° 1150.**

V. — Déchéances, démissions.

Décision du Conseil constitutionnel en date du 17 mars 1964 constatant la déchéance de plein droit de M. Maurice Lenormand de sa qualité de député de la Nouvelle-Calédonie à compter du 31 janvier 1964 ; *J. O.* du 21 mars 1964 (p. 2634), A. N., 2 avril 1964 (p. 599). Texte de la décision du Conseil constitutionnel (p. 605).

M. Nou (Meurthe-et-Moselle, 7e circonscription) déclare se démettre de son mandat de député [2 avril 1964] (p. 598).

M. Albert Briand (Saint-Pierre-et-Miquelon) déclare se démettre de son mandat de député [4 juin 1964] (p. 1612).

DÉPUTÉS.

— Elections. — *Voy.* ELECTIONS (V), 15, 16, 22, 26, 28, T. O. M., 16.

Voyez aussi en tête de la présente table les listes des députés de la deuxième législature, dans l'ordre alphabétique, et par département.

DÉSERTION. — *Voy.* AMNISTIE, 16, art. 6 et ARMÉE (I), 40.

(1) Voir aussi « Commissions *ad hoc* » sous la rubrique « Commissions parlementaires diverses ».

DETTE RUSSE. — *Voy.* EMPRUNTS, 2.

DIABÈTE. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 18.

DIMINUÉS PHYSIQUES.

— Reclassement. — *Voy.* TRAVAIL (Réglementation du), 11.

DIPLOMES ALLEMANDS.

— de médecine. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE (II), 2.

DIRECTEUR D'ÉCOLE.

— Grade. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 3; EDUCATION NATIONALE (II. Enseignement primaire), 3.

DISCRIMINATIONS RACIALES. — *Voy.* RACISME, 2, 4 et 5.

DISPENSAIRES ANTITUBERCULEUX. — *Voy.* SANTÉ PUBLIQUE (IV. Hygiène et prévention), 4.

DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES.

— Convention de La Haye sur les conflits de lois. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 52.

DISTRIBUTION.

— Arrêt dans la — du courant électrique. *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 173,

— Problèmes de la. — *Voy.* RAPPORTS D'INFORMATION, 18, 32.

DISTRICT DE PARIS.

Voy. QUESTIONS ORALES (avec débat), n° 2.

— Ajustement des ressources. — *Voy.* BUDGET 1966, 1, art. 68.

— Financement de grands travaux. — *Voy.* BUDGET 1965, 1, art. 48 ; BUDGET 1966, 1, art. 48. BUDGET 1967, 1, art. 45.

Voy. aussi : RÉGION DE PARIS.

DISTRICTS URBAINS. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 1.

DIVIDENDES.

— Déduction des — alloués aux actions nouvelles. — *Voy.* BUDGET 1964, 1, art. 77.

— Régime fiscal des. — *Voy.* IMPÔTS (II, Impôts directs), 4.

DIVORCE.

— en cas d'aliénation mentale. — *Voy.* CODE CIVIL, 5.

— Conséquences. — *Voy.* CODE CIVIL, 10.

— Procédure. — *Voy.* CODE CIVIL, 23.

D. O. M. — *Voy.* DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

DOMAINE DE L'ARMÉE.

— Aliénation. — *Voy.* BUDGET 1965, 1, art. 71.

DOMAINE DE LA LOI ET DU RÈGLEMENT.

— en matière de contraventions. — *Voy.* SOCIÉTÉS, 6.

DOMAINE PUBLIC.

1. — Projet de loi relatif au domaine public maritime, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 janvier 1963 par M. Marc Jacquet, Ministre des Travaux publics et des Transports (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 62** ; rapport le 3 juillet 1963 par M. Hersant, **n° 418** ; avis le 4 juillet 1963, par M. Richet, **n° 419.** Adoption le 4 juillet 1963. — Projet de loi n° **53.**

Transmis au Sénat le 9 juillet 1963, **n° 172 (année 1962-1963)** ; rapport le 18 juillet 1963 par M. Marcilhacy, **n° 194 (année 1962-1963).** Adoption avec modification en première lecture le 10 octobre 1963. — Projet de loi **n° 172 (année 1963-1964).**

Domaine public.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 15 octobre 1963, **n° 576** ; rapport le 13 novembre 1963 par M. Robert Hersant, **n° 650.** Adoption définitive en deuxième lecture le 14 novembre 1963 (p. 7216). — Proposition de loi **n° 106.**

Loi n° 63-1178 du 28 novembre 1963, publiée au *J. O.* du 29 novembre 1963 (p. 10643).

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [4 juillet 1963] (p. 3876). Entendus : MM. Hersant, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Richet, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* Palmero, Garcin.

La réforme de l'ordonnance de Marine d'août 1681 (p. 3876, 3877) ; la situation nouvelle créée par le développement du tourisme et l'envahissement des plages (p. 3876, 3877, 3878) ; les difficultés résultant de la législation et de la jurisprudence actuelles selon lesquelles les rivages appartiennent au domaine public et les lais et relais de la mer au domaine privé de l'Etat; l'unification nécessaire de la législation en la matière (p. 3876, 3877, 3878) ; l'absence de lais et de relais sur le littoral méditerranéen (p. 3878) ; les dispositions du projet ; l'incorporation d'office, sous réserve des droits des tiers, au domaine public maritime, du sol et du sous-sol de la mer territoriale et des accroissements artificiels futurs des rivages de la mer (p. 3876, 3877) ; l'incorporation éventuelle des lais et relais de la mer faisant actuellement partie du domaine privé de l'Etat (*ibid.*) ; le déclassement éventuel de ces lais et relais incorporés (p. 3877) ; la possibilité de création de réserves sur des immeubles privés en vue de la satisfaction de besoins d'intérêt public d'ordre maritime, balnéaire ou touristique (p. 3876, 3877, 3878) ; la portée limitée de cette dernière disposition (p. 3877) ; l'extension souhaitable de la réserve en vue de la construction d'une voie publique d'accès (p. 3879) ; l'utilité de l'extension proposée du domaine public maritime de l'Etat (p. 3877, 3878) ; notamment pour mettre fin à la spéculation foncière dans les secteurs côtiers à vocation touristique (p. 3878, 3879) ; la nécessité d'une politique d'aménagement des plages (p. 3877, 3878) ; l'importance des redevances demandées par l'Administration des domaines aux collectivités locales (p. 3878) ; la publication souhaitable d'un statut de la profession d'exploitant de bains de mer (p. 3878).

Art. 1er : *Incorporation au domaine public maritime du sol et sous-sol de la mer territoriale et des accroissements éventuels futurs des rivages de la mer* (p. 3879); amendement de M. Hersant, au nom de la Commission, et de M. Pleven, tendant à réserver les droits acquis par les tiers et les usagers traditionnels (p. 3879) ; la sauvegarde nécessaire des intérêts des usagers des côtes pratiquant l'extraction d'amendements marins ou la récolte d'herbes marines (p. 3879, 3880) ; l'intention du Gouvernement de protéger les droits acquis ; l'inutilité et le caractère vague de l'amendement proposé (p. 3880) ; retrait de l'amendement ; amendement de MM. Palmero et Pleven (concession gratuite d'office aux collectivités locales des accroissements artificiels réalisés à leurs frais; l'application éventuelle de l'article 40 de la Constitution à cet amendement aboutissant à une réduction des recettes de l'Etat (p. 3880), les travaux coûteux accomplis par les collectivités locales en vue d'augmenter le domaine agricole par des prélèvements de terrains sur la mer (p. 3880, 3881) ; la nécessité de faire bénéficier les collectivités locales du fruit de leurs initiatives et de leurs investissements ; la redevance injustifiée risquant d'être demandée par la direction des Domaines aux collectivités locales pour occupation du domaine public (p. 3881) ; la possibilité pour les collectivités locales de discuter du taux de la redevance au moment de l'établissement de la convention par laquelle l'Etat concède à ces collectivités une partie du domaine public maritime ; réserve de l'amendement (p. 3881) ; reprise de la discussion (p. 3885) ; le président de la Commission des finances déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement de MM. Pleven et Palmero ; en conséquence, cet amendement n'est pas recevable ; l'application contestable de l'article 40 à une disposition visant des recettes non encore existantes ; amendement de MM. Palmero et Pleven (priorité accordée aux collectivités locales pour la concession des accroissements artificiels résultant de travaux réalisés à leurs frais) ; l'appartenance de cette question au domaine réglementaire ; la possibilité pour les collectivités locales de discuter de ce problème au moment de l'établissement de la convention entre elles et l'Etat (p. 3885) ; la nécessité de tenir compte des risques et des dépenses engagées par les collectivités locales (p. 3886) ; le report souhaitable de l'amendement aux articles 2 ou 3 (p. 3886) ; adoption de

l'amendement (*ibid*) ; adoption de l'article premier (*ibid.*).

Art. 2 : *Incorporation facultative au domaine public maritime des lais et relais de mer faisant partie du domaine privé de l'Etat* (p. 3881) ; amendement de M. Hersant, au nom de la Commission, et de M. Palmero (indemnisation des droits de propriété commerciale acquis sur le domaine privé de l'Etat ; retrait de l'amendement (p. 3881) ; amendement de M. Hersant, au nom de la Commission, tendant à une modification de forme (p. 3882) ; adoption ; adoption de l'article 2 (*ibid.*).

Art. 3 : *Déclassement éventuel des parcelles des lais et relais incorporés au domaine public* (p. 3883) ; amendement de M. Richet, au nom de la Commission de la production, tendant à la suppression de l'article ; la règle générale applicable au domaine public portuaire d'après laquelle des parties de ce domaine, devenues sans utilité, peuvent être déclassées ; le petit nombre de cas susceptibles de l'application de l'article; rejet de l'amendement de la Commission (p. 3882) ; amendement de M. Hersant, au nom de la Commission (application au déclassement du domaine public de la procédure prévue à l'article 2) ; adoption ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 4 : *Création de réserves, après enquête publique, sur des immeubles privés* (p. 3882) ; amendement de M. Hersant, au nom de la Commission, et de M. Zuccarelli (enquête publique faite dans les formes prévues à l'article premier de l'ordonnance 59-997 du 23 octobre 1958 ; adoption ; amendement de M. Hersant, au nom de la Commission, et de M. Pleven (signature du Ministre chargé du Tourisme sur l'arrêté créant la réserve); adoption; amendement de M. Richet, au nom de la Commission de la production, précisant que l'arrêté ministériel créant la réserve, porte effet pendant cinq ans et vaut déclaration d'utilité publique (p. 3882); adoption (p. 3883) ; amendement de M. Hersant, au nom de la Commission, et de M. Bustin (extension de la réserve en vue de la construction d'une voie d'accès) (p. 3883) ; rejet ; amendement du Gouvernement (possibilité pour le propriétaire de demander l'acquisition par l'Etat de l'immeuble réservé) (p. 3883) ; sous-amendement de M. de Sesmaisons (acquisition partielle de l'immeuble réservé) (p. 3883) ; la possibilité, en cas d'opération à l'amiable, d'une vente partielle de l'immeuble réservé ; retrait du sous-amendement ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 5 : *Sanctions en cas d'exécution de travaux de construction sur un terrain réservé* (p. 3883) ; adoption (*ibid.*).

Art. 6 : *Décrets d'application* (p. 3883) ; amendement de M. Hersant, au nom de la Commission, et de M. Pleven (détermination dans le décret d'application du régime des concessions et permissions accordées sur le domaine public maritime) (p. 3884) ; amendement de M. Catroux (publication dans les trois mois d'un décret fixant le régime spécial des conditions d'occupation du domaine public par des établissements de plage ou de bains de mer) ; l'application à la partie nouvellement incorporée au domaine public des règles générales fixées pour l'ensemble du domaine public par le Code du domaine de l'Etat ; l'accroissement souhaitable de la durée des concessions ; les propositions de loi déposées par les députés du Var tendant à réglementer les droits et les devoirs des exploitants de plage ; l'aspect réglementaire de cette question ; l'intention du Gouvernement de l'examiner; retrait des amendements de M. Hersant et de M. Catroux ; adoption de l'article 6 (p. 3884).

Art. 7 : *Non-application de la loi aux départements d'outre-mer* (p. 3884) ; amendement de M. Lenormand (compétence des assemblées territoriales des territoires d'outre-mer pour administrer la zone maritime) (p. 3884) ; la distinction introduite par la loi-cadre de 1958 entre le domaine de l'Etat et le domaine des territoires ; la compétence reconnue aux assemblées territoriales en matière de terres vacantes et sans maître ; la nécessité de le leur permettre d'administrer et de gérer la zone maritime afin de favoriser le développement du tourisme (p. 3885) ; l'intention du Gouvernement de déposer un projet de loi sur cette question ; retrait de l'amendement de M. Lenormand ; adoption de l'article 7 (*ibid.*) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 3886).

Orateurs : MM. Catroux, Hersant, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles ;* Lenormand, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* J.-P. Palewski, *Président de la Commission des finances ;* Palmero, Pleven, Richet, *Rapporteur pour avis de la Commission de la production et des échanges ;* de Sesmaisons, Souchal.

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [14 novembre 1963] (p. 7214). Entendus : MM. Zimmermann, *Rapporteur suppléant de la Commission des lois constitutionnelles ;* Ruais, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports.*

Les modifications apportées par le Sénat, notamment le droit de préférence donné aux collectivités locales pour la concession d'endiguage, ainsi que pour la concession et l'usage des plages artificielles (p. 7214) ; les conditions d'application de l'article 4 (p. 7215).

Art. 1er (p. 7215) : les intentions du Ministre relatives aux mesures transitoires à prendre pour l'exercice du droit de préférence en cas de projets en cours ; la prise en charge par l'Etat de l'entretien des parties revenant au domaine public (p. 7215) ; le problème de la protection des rives (p. 7215, 7216) ; adoption de l'article premier (*ibid.*).

Art. 3 et 4 (p. 7216) ; adoption ; adoption de l'ensemble du projet (*ibid.*).

Orateurs : MM. Cazenave, Marc Jacquet, *Ministre des Travaux publics et des Transports ;* Le Goasguen, Michaud.

2. — Projet de loi relatif à certains déclassements, classements et transferts de propriété de dépendances domaniales et de voies privées, présenté à l'Assemblée Nationale le 21 mai 1965 par M. Frey, Ministre de l'Intérieur (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 1385** ; rapport le 10 juin 1965 par M. Brousset, **n° 1443.** Adoption le 17 juin 1965 (p. 2219). — Projet de loi **n° 364.**

Transmis au Sénat le 22 juin 1965 (renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 245 (année 1964-1965)** ; rapport le 22 juin 1965 par M. Fosset, **n° 247 (année 1964-1965).** Adoption définitive en première lecture le 22 juin 1965. — Projet de loi **n° 103 (année 1964-1965).**

Loi n° 65-503 du 29 juin 1965, publiée au *J. O.* du 1er juillet 1965 (p. 5483).

DISCUSSION [17 juin 1965] (p. 2216). Entendu : M. Brousset, *Rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles.*

L'insertion du projet de loi dans l'ensemble des dispositions législatives en faveur de l'urbanisme ; les difficultés rencontrées par les établissements publics et les sociétés d'économie mixte chargés de réaliser des opérations d'urbanisme ou d'aménagement d'intérêt régional ; le caractère préventif du projet de loi ; le retour à la situation normale après la réalisation de l'opération d'urbanisme (p. 2216) ; le classement en Conseil d'Etat (*ibid.*).

Art. 1er et 2 : adoption (p. 2216).

Art. 3 : adoption (p. 2217).

Art. 4 : amendement de MM. Delachenal et Quentier tendant à insérer un nouvel alinéa après le premier alinéa (canalisations souterraines ou aériennes) ; amendement de M. Brousset, au nom de la Commission des lois, tendant à insérer un nouvel alinéa, après le premier alinéa ; retrait des deux amendements ; amendement de M. Delachenal tendant à substituer de nouvelles dispositions aux alinéas 3, 4 et 5 ; retrait (p. 2218) ; amendement de M. Brousset, au nom de la Commission des lois, tendant à compléter l'article par un nouvel alinéa ; adoption (p. 2219) ; adoption de l'article, ainsi complété (*ibid.*).

Art. 5 : adoption (p. 2219) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Brousset, *Rapporteur :* Delachenal, Foyer, *Garde des Sceaux ;* Peretti.

DOMICILE.

Proposition de loi tendant à la déclaration de tout changement de résidence et à l'institution d'un fichier domiciliaire dans chaque commune, présentée à l'Assemblée Nationale le 16 juin 1964 par MM. Schaff, Mondon et Baudis (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 978.**

DOMMAGES DE GUERRE.

Voy. BUDGET 1964, 2, art. 3.

— Exercice du droit de recours. — *Voy.* BUDGET 1963, 5, art. 4.

DONATIONS.

— entre époux. — *Voy.* CODE CIVIL, 1, 7, 30.

DONATIONS-PARTAGES. — *Voy.* CODE CIVIL, 32.

DONNEURS DE GREFFONS.

— Indemnisation. — *Voy.* SÉCURITÉ SOCIALE (II. Accidents du travail et maladies professionnelles), 3.

DOPING. — *Voy.* SPORTS, 6, 9.

DOTATIONS SUR STOCKS.

— Droit d'incorporation. — *Voy.* BUDGET 1967, 1, art. 12.

DROIT DE REPRISE. — *Voy.* LOYERS, 4 et 5.

DOUAI.

— Situation de l'emploi à. — *Voy.* QUESTIONS ORALES (sans débat), n° 154.

DOUANES.

— Projet de loi ratifiant le décret n° 61-1517 du 30 décembre 1961 qui a modifié les tarifs des droits de douane d'importation (1), présenté à l'Assemblée Nationale le 20 mars 1962 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques, **n° 1669.**

Transmis au Sénat le 5 juillet 1962 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 262 (année 1961-1962)**; rapport le 18 juillet 1962 par M. Cornat, **n° 289 (année 1961-1962).** Adoption sans modification le 21 décembre 1962. — Projet de loi **n° 6 (année 1962-1963).**

Loi n° 63-1 du 4 janvier 1963, publiée au *J. O.* du 5 janvier 1963 (p. 147).

— Projet de loi ratifiant le décret n° 62-494 du 14 avril 1962 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation (1), présenté à l'Assemblée Nationale le 24 avril 1962 par M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques, **n° 1694.**

Transmis au Sénat le 5 juillet 1962 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 263 (année 1961-1962)**; rapport le 18 juillet 1962 par M. Cornat, **n° 290 (année 1961-1962).** Adoption sans modification le 21 décembre 1962. — Projet de loi **n° 7 (année 1962-1963).**

Loi n° 63-2 du 4 janvier 1963, publiée au *J. O.* du 5 janvier 1963 (p. 147).

1. — Projet de loi ratifiant le décret n° 62-1361 du 16 novembre 1962 instituant une taxe compensatoire à l'importation de certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles, présenté à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 19**; rapport le 27 mai 1964 par M. du Halgouët, **n° 912.** Adoption sans modification en première lecture le 2 juin 1964 (p. 1568). — Projet de loi **n° 198.**

Transmis au Sénat le 4 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 219 (année 1963-1964)**; rapport le 11 juin 1964 par M. Marc Pauzet, **n° 251 (année 1963-1964).** Adoption définitive en première lecture le 18 juin 1964. — Projet de loi **n° 101 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-588 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5492).

DISCUSSION [2 juin 1964] (p. 1568). Entendu : M. du Halgouët, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges.*

L'institution d'une taxe compensatoire à l'importation de certaines marchandises ré-

(1) Voir table « Matières », 1re législature 1958-1962, n° 1669.

(1) Voir table « Matières », 1re législature 1958-1962, n° 1694.

Douanes.

sultant de la transformation de produits agricoles ; la nécessité d'éviter que les industries de nos partenaires du Marché commun s'alimentent en matières premières sur le marché mondial et causent des difficultés à nos industries de transformation (p. 1568).

Article unique : *Ratification du décret n° 62-1361* (p. 1568) ; adoption (*ibid.*).

2. — Projet de loi ratifiant le décret n° 62-1465 du 27 novembre 1962 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 7 décembre 1962 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 20** ; rapport le 31 mai 1963 par M. du Halgouët, **n° 296**. Adoption le 6 juin 1963 (p. 3200). — Projet de loi **n° 33**.

Transmis au Sénat le 11 juin 1963 (renvoyé à la Commission de la production), **n° 120 (année 1962-1963)** ; rapport le 19 juin 1963 par M. de Villoutreys, **n° 131 (année 1962-1963)**. Adoption sans modification le 4 juillet 1963. — Projet de loi **n° 55 (année 1962-1963)**.

Loi n° 63-670 du 11 juillet 1963, publiée au *J. O.* du 12 juillet 1963 (p. 6299).

DISCUSSION [6 juin 1963] (p. 3199). Entendus : MM. Y. du Halgouët, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges ;* Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

Les dispositions du décret dont la ratification est demandée, les modifications tarifaires décidées par le Conseil de la Communauté économique européenne et les mesures destinées à faciliter et à accélérer la mise en application des textes du traité de Rome en matière de droits de douane (p. 3199) ; les exonérations de droits de douane octroyées par le Conseil de l'Euratom à certaines entreprises (p. 3199, 3200) ; le dépôt souhaitable par le Gouvernement d'un rapport annuel récapitulant l'ensemble des mesures douanières prises soit de l'initiative du Gouvernement, soit conformément aux décisions prises par les autorités de la Communauté économique européenne (p. 3199, 3200) ; le caractère obligatoire des règlements arrêtés par le conseil des Ministres de la Communauté économique européenne (p. 3199, 3200).

Article unique : *Ratification du décret n° 62-1465 du 27 novembre 1962 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation* (p. 3200). Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 3200).

3. — Projet de loi ratifiant le décret n° 62-1573 du 22 décembre 1962 qui a modifié le tarif des droits de douanes d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 janvier 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 61** ; rapport le 17 décembre 1963 par M. du Halgouët, **n° 752**. Adoption le 18 décembre 1963 (p. 7975). — Projet de loi **n° 142**.

Transmis au Sénat le 19 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 108 (année 1963-1964)** ; rapport le 2 avril 1964 par M. Raymond Brun, **n° 124 (année 1963-1964)**. Adoption sans modification le 9 avril 1964. — Projet de loi **n° 61 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-323 du 16 avril 1964, publiée au *J.O.* du 17 avril 1964 (p. 3451).

DISCUSSION [18 décembre 1963] (p. 7975). Entendu : M. du Halgouët, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges.*

La diversité des mesures figurant dans le décret susvisé ; les modifications d'initiative nationale d'une part, et celles prises en application des décisions de la Communauté économique européenne d'autre part (p. 7975).

Article unique : *Ratification du décret n° 62-1573 du 22 décembre 1962 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation* (p. 7975).

Explications de vote (p. 7975) ; l'atteinte portée aux particularités de la fiscalité locale à la Corse (p. 7975) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateur : M. Roucaute.

4. — Projet de loi autorisant l'approbation de la Convention douanière relative aux facilités accordées pour l'importation des marchandises destinées à être présentées ou utilisées à une exposition, une foire, un congrès ou une manifestation, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 janvier 1963 par M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères (renvoyé à la

Commission de la production et des échanges), **n° 65**; rapport le 17 décembre 1963 par M. du Halgouët, **n° 753**. Adoption le 18 décembre 1963 (p. 7976). — Projet de loi **n° 141.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 107 (année 1963-1964)**; rapport le 2 avril 1964 par M. Raymond Brun, **n° 123 (année 1963-1964).** Adoption sans modification le 9 avril 1964. — Projet de loi **n° 60 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-322 du 16 avril 1964, publiée au *J.O.* du 17 avril 1964 (p. 3450).

DISCUSSION [18 décembre 1963] (p. 7975). Entendu : M. du Halgouët, *Rapporteur de la Commission de la production.*

Les dispositions de la convention douanière susvisée ; l'unification et la simplification des formalités relatives à l'admission temporaire des marchandises présentées ou utilisées au cours d'expositions ou de foires ; les avantages que comporte cette convention pour la France sur le plan international (p. 7976).

Article unique : *Approbation de la convention douanière relative aux facilités accordées pour l'importation des marchandises destinées à être présentées ou utilisées à une exposition, une foire, un congrès ou une manifestation similaire, dont le texte est annexé à la présente loi* (p. 7976) ; adoption (*ibid.*).

5. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-12 du 9 janvier 1963 diminuant le prélèvement perçu à l'importation d'œufs en coquilles destinés à la consommation, présenté à l'Assemblée Nationale le 10 janvier 1963, par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges, **n° 99**; rapport le 17 décembre 1963 par M. Le Bault de la Morinière, **n° 754.** Adoption sans modification le 9 avril 1964 (p. 696). — Projet de loi **n° 162.**

Transmis au Sénat le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 134 (année 1963-1964)**; rapport le 16 avril 1964 par M. Charles Naveau, **n° 144 (année 1963-1964).** Adoption avec modification en première lecture le 16 avril 1964. — Projet de loi **n° 68 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 avril 1964 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 848**; rapport le 27 mai 1964 par M. Le Bault de la Morinière, **n° 919.** Adoption avec modification en deuxième lecture le 2 juin 1964 (p. 1571). — Proposition de loi **n° 205.** Douanes.

Transmis au Sénat le 9 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 234 (année 1963-1964)**; rapport le 9 juin 1964 par M. Charles Naveau, **n° 242 (année 1963-1964).** Adoption définitive en deuxième lecture le 18 juin 1964. — Proposition de loi **n° 112 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-587 du 24 juin 1964, publiée au *J.O.* du 25 juin 1964 (p. 5491).

DISCUSSION [9 avril 1964] (p. 696). Orateur : M. Le Bault de la Morinière, *Rapporteur.*

La diminution justifiée du prélèvement perçu à l'importation des œufs en coquilles, à la suite de la forte augmentation des œufs intervenue en novembre 1962.

Article unique : *Ratification du décret n° 63-12 du 9 janvier 1963* (p. 696) ; adoption (*ibid.*).

[2 juin 1964] (p. 1571). Entendu : M. Durlot, *Rapporteur suppléant de la Commission de la production et des échanges.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE

Article unique : *Non-ratification du décret n° 63-12 diminuant le prélèvement perçu à l'importation d'œufs en coquilles destinés à la consommation* (p. 1571) ; amendement de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission, tendant à la ratification du décret susvisé ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article unique ; amendement de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission, tendant à modifier le titre du projet de loi ; adoption (*ibid.*).

6. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-10 du 11 janvier 1963, qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 14 janvier 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 106**; rapport le 20 juin 1963 par M. du Halgouët, **n° 361.** Adoption sans débat le 16 juillet 1963 (p. 4164). — Projet de loi **n° 56.**

Transmis au Sénat le 18 juillet 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques), **n° 186 (année 1962-1963)**; rapport le 10 octobre 1963

Douanes.

par M. Legouez, **n° 2 (année 1963-1964)**; Adoption sans modification le 24 octobre 1963. — Projet de loi **n° 6 (année 1963-1964).**

Loi n° 63-1081 du 30 octobre 1963, publiée au *J.O.* du 1er novembre 1963 (p. 9731).

7. — Projet de loi modifiant diverses dispositions du Code des douanes, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 janvier 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 116**; rapport le 11 juin 1963 par M. Ziller, **n° 338.** Adoption le 23 juillet 1963 (p. 4406). — Projet de loi **n° 64.**

Transmis au Sénat le 24 juillet 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan), **n° 206 (année 1962-1963)**; rapport le 10 octobre 1963 par M. Jean Bertaud, **n° 3 (année 1963-1964).** — Adoption avec modification en première lecture le 24 octobre 1963. — Projet de loi **n° 5 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 28 octobre 1963, **n° 602**; rapport le 3 décembre 1963 par M. Ziller, **n° 706.** Adoption avec modification en deuxième lecture le 11 décembre 1963 (p. 7833). — Proposition de loi **n° 131.**

Transmis au Sénat le 12 décembre 1963, **n° 80 (année 1963-1964)**; rapport le 12 décembre 1963 par M. Bertaud, **n° 81 (année 1963-1964).** Adoption avec modification en deuxième lecture le 13 décembre 1963. — Proposition de loi **n° 42 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 1963, **n° 745**; rapport au nom de la Commission mixte paritaire le 18 décembre 1963 par M. Ziller (1), **n° 759**; rapport au Sénat au nom de la Commission mixte paritaire le 18 décembre 1963 par M. Jean Bertaud (1), **n° 91 (année 1963-1964)**; rapport le 18 décembre 1963 par M. Ziller, **n° 761.** Adoption avec modification en troisième lecture le 18 décembre 1963 (p. 7975). — Proposition de loi **n° 139.**

Transmis au Sénat le 18 décembre 1963, **n° 93 (année 1963-1964)**; rapport le 18 décembre 1963 par M. Jean Bertaud, **n° 94 (année 1963-1964).** Adoption avec modification en troisième lecture le 18 décembre 1963. — Proposition de loi **n° 46 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1963, **n° 774**; rapport le 19 décembre 1963 par M. Ziller, **n° 775.** Adoption définitive en quatrième lecture le 19 décembre 1963 (p. 8000). — Proposition de loi **n° 155.**

Loi n° 63-1351 du 31 décembre 1963 publiée au *J.O.* du 3 janvier 1964 (p. 59). Rectificatif au *J.O.* du 14 janvier 1964 (p. 482).

DISCUSSION [26 juin 1963] (p. 3731), [27 juin 1963] (p. 3763), [23 juillet 1963] (p. 4403). Entendus : MM. Ziller, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges ;* Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques* ; Cermolacce.

L'évolution de la politique économique extérieure de la France (p. 3731, 3732, 3733); la libération progressive des échanges (p. 3732, 3733, 3734) ; l'inadaptation à la situation nouvelle des procédures douanières et de l'administration des douanes (p. 3732, 3734) ; les dispositions du projet ; la réforme partielle du Code des douanes (p. 3731, 3732, 3734) ; la confusion de la présentation du projet (p. 3732, 3733) ; l'allégement des procédures douanières ; la multiplication des bureaux intérieurs près des grands centres de production et de transformation (p. 3732, 3734) ; la réforme du régime de l'admission temporaire en vue de faciliter les exportations de produits fabriqués (p. 3732, 3733, 3736) ; les facilités risquant d'être accordées à des exportations de produits fabriqués à partir de matières premières importées à un prix moins élevé qu'en France (p. 3736) ; le dessaisissement des pouvoirs du Parlement en ce qui concerne l'admission temporaire des produits agricoles (p. 3736) ; les dispositions relatives au contentieux (p. 3733, 3734) ; le remplacement du Comité supérieur du tarif par une Commission d'expertise présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire (p. 3733, 3734) ; le petit nombre de contestations en matière de douanes (p. 3735) ; le prochain dépôt d'autres projets complétant la réforme proposée du Code des douanes (p. 3735) ; la réforme du régime général des acquits-à-caution (p. 3733, 3736) ; l'harmonisation de certaines dispositions du Code avec les règles imposées par le Traité de Rome (p. 3753).

(1) La Commission mixte paritaire n'ayant pu parvenir à se mettre d'accord sur un texte transactionnel, l'Assemblée Nationale est appelée à statuer sur le texte adopté en deuxième lecture par le Sénat.

Reprise de la discussion [27 juin 1963] (p. 3763).

TITRE 1er : *Mesures concernant le dédouanement des marchandises.*

Art. 1er : *Insertion dans le Code des douanes d'un article 27 bis nouveau* (p. 3763) ; amendement de M. Ziller, au nom de la Commission, tendant à supprimer les mots « à la satisfaction de l'administration des douanes » ; la subordination de la restitution à la preuve que les marchandises ne sont pas conformes au contrat ou étaient endommagés lors de l'importation ; adoption ; adoption de l'article premier ainsi modifié (*ibid.*).

Art. 2 : *Nouvelle rédaction de l'article 43 du Code des douanes* (p. 3763) ; adoption (*ibid.*).

Art. 3. : *Nouvelle rédaction des articles 83, 85, 100, 108, 113, 130 et 161 du Code des douanes, insertion d'un article 99 bis nouveau* (p. 3764) ; adoption (*ibid.*).

Art. 4 : *Insertion d'un article 100 bis nouveau* (p. 3764) ; adoption (*ibid*).

TITRE II : *Réforme du régime de l'admission temporaire.*

Art. 5 : *Nouvelle rédaction du chapitre VI du titre V du Code des douanes (admission temporaire)* ; amendement de MM. Balmigère, Tourné et Cermolacce tendant à la suppression de l'article (p. 3765) ; la nouvelle rédaction proposée des articles 169 à 174 du Code des douanes ; la possibilité donnée au Ministre des Finances de décider par un simple arrêté l'importation de produits agricoles en admission temporaire ; le dessaisissement des pouvoirs du Parlement ; la réexportation obligatoire des produits importés en cas d'admission temporaire ; rejet de l'amendement ; amendement de M. Ziller, au nom de la Commission, tendant, dans le texte proposé pour l'article 173 du Code des douanes, à supprimer les mots « à titre exceptionnel » ; adoption ; amendement analogue de M. Ziller relatif à l'article 173 *sexies* ; adoption ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (p. 3765).

TITRE III : *Réforme du régime général des acquits-à-caution.*

Art. 6 à 8 : adoption (p. 3765, 3766).

TITRE IV : *Réforme de l'expertise douanière* (p. 3766).

Art. 9 : *Abrogation des articles 30 à 33, 106 et 106 bis du Code des douanes* (p. 3766) ; le problème de la preuve de la non-contravention (p. 3766, 3767) ; le caractère de décision donné aux conclusions de la commission d'expertise (*ibid.*) ; la confection des listes d'experts (p. 3766) ; les amendements proposés par la Commission des lois (p. 3766) ; la nécessité de ne pas permettre à l'administration des douanes d'influer sur la politique douanière (p. 3768).

Reprise de la discussion [23 juillet 1963] (p. 4403).

La représentation souhaitable au sein de la commission d'expertise des Chambres de commerce et d'industrie et des Chambres d'agriculture ; le problème de la preuve de non-contravention et du calcul de la valeur des produits importés (p. 4404) ; la complexité de la réforme de l'expertise douanière ; le retrait par le Gouvernement des articles 9 à 13 ainsi que de l'article 15 (p. 4405).

TITRE V : *Dispositions diverses.*

Art. 14 : adoption (p. 4405).

Art. 16 à 24 : adoption (p. 4405, 4406) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 4406).

Orateurs : MM. Balmigère, Briot, Giscard d'Estaing, *Ministre des Finances et des Affaires économiques ;* de Grailly, Lepeu, Ziller, *Rapporteur* ; Zuccarelli, *Rapporteur pour avis.*

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [11 décembre 1963] (p. 7827, 7833).

La modification technique apportée par le Sénat à l'article 34 *bis* donnant au procès-verbaux valeur de titre pour obtenir l'autorisation de prendre des mesures conservatoires (p. 7827, 7828) ; la précision introduite par l'autre Assemblée quant à la compétence du juge d'instance en la matière (p. 7827, 7828, 7830) ; le vote par le Sénat d'un article additionnel relatif à la procédure parlementaire de ratification des taxes douanières et aux prérogatives de deux Assemblées en matière douanière (p. 7827, 7828, 7829, 7830, 7831) ; les dispositions de l'article 8 du Code des douanes habilitant le Gouvernement à modifier par décrets les tarifs des droits de douane sous réserve de leur ratification par l'Assemblée Nationale (p. 7827, 7828) ; le caractère critiquable de la thèse du Sénat selon laquelle la modification des droits de douane appartient au domaine législatif en application de l'article 34 de la Constitution et doit intervenir par voie d'ordonnance (p. 7827,

Douanes.

7828, 7829) ; la compétence du Parlement pour fixer les règles concernant le taux des impositions et non pour fixer le taux lui-même de celles-ci (p. 7829) ; sa compétence pour réglementer les tarifs en droits de douane (p. 7829) ; la conformité à la Constitution de la procédure par décrets (p. 7829, 7830) ; l'utilisation d'une procédure analogue pour les taxes parafiscales (p. 7829) ; la jurisprudence du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel en la matière (p. 7829) ; l'opposition de la Commission des lois du Sénat à l'article additionnel (p. 7829) ; le problème de l'harmonisation de la procédure de l'article 8 du Code des douanes avec les nouvelles dispositions de la Constitution de 1958 (p. 7828) ; le caractère exceptionnel des mesures pouvant être prises par voie d'ordonnance (p. 7828, 7829) ; la délégation permanente de pouvoirs qu'entraînerait l'adoption de l'article additionnel du Sénat (p. 7828, 7830) ; l'inopportunité d'une extension du champ d'application de l'article 38 de la Constitution (p. 7831) ; le dépôt proposé par le Sénat des projets de ratification devant les deux Assemblées (p. 7828, 7830, 7831) ; la priorité reconnue traditionnellement à l'Assemblée Nationale en la matière (p. 7828, 7830, 7831) ; la définition des lois de finances (p. 7830) ; l'engagement pris par le Gouvernement de proposer une nouvelle rédaction du titre relatif à la réforme douanière retiré en première lecture (p. 7830, 7831).

Art. A : Modification des articles 8, 14-1, 17-1 18-1, 19, 19 *ter*-1, 22-1 et 25-1 du Code des douanes (p. 7831, 7832) ; le maintien souhaitable de l'article 8 du Code des douanes ; la nécessité d'assurer une meilleure protection de certains produits chimiques dont la production et l'écoulement sont menacés par le dumping américain notamment du styrène et des polystyrènes qui entrent pour une large part dans la fabrication du caoutchouc synthétique et des matières plastiques ; les difficultés de l'industrie chimique française, notamment de la carbochimie des houillères de Lorraine et du Nord (p. 7832, 7833) ; amendement de M. Ziller, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article (p. 7833) ; adoption ; en conséquence, l'article est supprimé (p. 7833).

Art. 23 : Introduction d'un article 341 *bis* nouveau (p. 7833) ; adoption ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au budget* ; Schwartz, Ziller, *Rapporteur*.

DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE [18 décembre 1963] (p. 7974). Entendus : MM. Ziller, *Rapporteur* ; Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget*.

L'échec de la Commission mixte paritaire : la suppression souhaitable de la disposition introduite par le Sénat tendant à permettre au Gouvernement de déposer sur le Bureau de l'une ou l'autre Assemblée les projets de loi de ratification des décrets douaniers (p. 7974).

Art. A (p. 7974, 7975) ; amendement de M. Ziller, au nom de la Commission, tendant à la suppression de l'article (p. 7975) ; adoption ; en conséquence, l'article est supprimé ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

DISCUSSION EN QUATRIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [19 décembre 1963] (p. 7997). Entendu : M. Ziller, *Rapporteur*.

La reprise par le Sénat de son article additionnel ; le maintien par la Commission de la production de sa position adoptée en deuxième lecture ; le rétablissement souhaitable du texte voté par l'Assemblée Nationale (p. 7997).

Texte voté en troisième lecture par l'Assemblée Nationale (p. 7997 à 8000) ; adoption (p. 8000).

8. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-43 du 24 janvier 1963 instituant une taxe compensatoire à l'importation de certaines marchandises originaires d'Italie, présenté à l'Assemblée Nationale le 5 février 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 135** ; rapport le 19 juin 1963 par M. Pezé, **n° 356**. Adoption le 4 juillet 1963. — Projet de loi **n° 50**.

Transmis au Sénat le 9 juillet 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques), **n° 170 (année 1962-1963)** ; rapport le 10 octobre 1963 par M. de Villoutreys, **n° 1 (année 1963-1964)**. Adoption sans modification le 24 octobre 1963. — Projet de loi **n° 7 (année 1963-1964)**.

Loi n° 63-1082 du 30 octobre 1963, publiée au *J. O.* du 1er novembre 1963 (p. 9731).

DISCUSSION [4 juillet 1963] (p. 3871). Entendus : MM. Pezé, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges* ; Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget*.

La crise de l'industrie du froid en France du fait de la concurrence italienne (p. 3871, 3872) ; l'autorisation donnée au Gouvernement français par la Commission de la Communauté économique européenne d'imposer une taxe compensatoire à l'importation de réfrigérateurs italiens (p. 3871, 3872) ; la prorogation éventuelle de cette taxe primitivement instituée jusqu'au 31 juillet 1963 ; l'augmentation des ventes de réfrigérateurs français et la concentration des entreprises dans l'industrie du froid constatées depuis la création de la taxe (p. 3872).

Article unique : *Ratification du décret 63-43 du 24 janvier 1963 instituant une taxe compensatoire à l'importation de certaines marchandises originaires d'Italie* (p. 3172) ; adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid.*).

8 bis. — Proposition de loi tendant à garantir aux garagistes, subrogés à l'administration, la récupération des impôts et taxes sur des produits pétroliers payés pour le compte d'un débiteur failli, présentée à l'Assemblée Nationale le 21 février 1963 par M. Raymond Boisdé (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 202** ; rapport le 20 décembre 1963 par M. Hoguet, **n° 791**. Adoption avec modification en première lecture le 19 mai 1964 (p. 1257) et avec le titre suivant : « *Proposition de loi tendant à modifier l'article 380 du Code des douanes* ». — Proposition de loi **n° 190.**

Transmise au Sénat le 20 mai 1964 (renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), **n° 187 (année 1963-1964)** ; rapport le 29 octobre 1964 par M. Jozeau-Marigné, **n° 19 (année 1964-1965).** Adoption définitive en première lecture le 2 décembre 1964. — Proposition de loi **n° 19 (année 1964-1965).**

Loi n° 64-1240 du 16 décembre 1964, publiée au *J. O.* du 17 décembre 1964 (p. 11227).

DISCUSSION [19 mai 1964] (p. 1255). Entendus : MM. Hoguet, *Rapporteur de la Commission des lois;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

Le dépôt de plusieurs propositions de loi tendant à garantir aux garagistes subrogés à l'administration la récupération des impôts et taxes sur les produits pétroliers payés pour le compte d'un débiteur défaillant (p. 1255, 1256) ; les dispositions de la proposition ; l'extension aux différents autres produits pétroliers du privilège accordé par la loi du 31 décembre 1937 aux raffineurs, importateurs et négociants en gros pour le recouvrement de la partie de leur créance représentant le montant de la taxe incluse dans les prix (p. 1255, 1256) ; les réticences manifestées par le Gouvernement devant cette proposition de loi (p. 1256) ; la crainte d'une extension à d'autres catégories de commerce (détaillants en boissons et parfumerie) ; ou d'une extension aux produits passibles d'un impôt indirect ; les inconvénients résultant de la multiplicité des privilèges en matière de faillites et règlements judiciaires ; la nécessité de protéger les fournisseurs de carburant ; la définition de bénéficiaire du privilège (p. 1256).

Article unique : *Nouvelle rédaction de l'article 380 du Code des douanes* (p. 1257) ; amendement du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article ; la définition de bénéficiaire du privilège ; la suppression de la référence au benzol ; sous-amendement de M. Wagner tendant à remplacer les mots « exploitants de stations-service », par les mots « détaillants en carburants » ; adoption ; adoption de l'amendement ainsi modifié ; en conséquence, ce texte devient l'article unique (*ibid.*).

A la demande de la Commission, le titre est rédigé comme suit : *Proposition de loi tendant à modifier l'article 380 du Code des douanes* (*ibid.*).

Orateur : M. Hoguet, *Rapporteur.*

9. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-140 du 20 février 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 204** ; rapport le 29 mai 1963 par M. Hébert, **n° 294**. Adoption le 6 juin 1963 (p. 3201). — Projet de loi **n° 34.**

Transmis au Sénat le 11 juin 1963 (renvoyé à la Commission de la production), **n° 121 (année 1962-1963)** ; rapport le 19 juin 1963 par M. Legouez, **n° 132 (année 1962-1963).** Adoption sans modification le 4 juillet 1963. — Projet de loi **n° 56 (année 1962-1963).**

Douanes.

Loi n° 63-671 du 11 juillet 1963, publiée au *J. O.* du 12 juillet 1963 (p. 6299).

DISCUSSION [6 juin 1963] (p. 3200). Entendu : M. Rousselot, *Rapporteur suppléant de la Commission de la production et des échanges.*

La diminution de la production d'endives du fait des rigueurs de l'hiver ; la décision prise par le Gouvernement de supprimer les droits de douane sur les importations d'endives belges ; la production française d'endives, la nécessité de l'encourager et de créer un label de qualité (p. 3200, 3201).

Article unique : *Ratification du décret 63-140 du 20 février 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation ;* adoption (p. 3201).

10. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-197 du 27 février 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 205** ; rapport le 12 décembre 1963 par M. Marquand-Gairard, **n° 740**. Adoption le 18 décembre 1963 (p. 7977). — Projet de loi **n° 143.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 105 (année 1963-1964)** ; rapport le 2 avril 1964 par M. Henri Cornat, **n° 121 (année 1963-1964)**. Adoption avec modification en première lecture le 9 avril 1964. — Projet de loi **n° 58 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 820** ; rapport le 27 mai 1964 par M. Durlot, **n° 915**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 3 juin 1964 (p. 1570). — Proposition de loi **n° 201.**

Transmis au Sénat le 9 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 231 (année 1963-1964)** ; rapport le 9 juin 1964 par M. Henri Cornat, **n° 239 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 18 juin 1964. — Proposition de loi **n° 108 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-589 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5492).

DISCUSSION [18 décembre 1963] (p. 7976). Entendu : M. Le Bault de la Morinière, *Rapporteur de la Commission de la production.*

Les modifications des droits de douanes consenties sur l'importation de certains fruits et légumes pour permettre, au cours de l'hiver dernier, l'approvisionnement des marchés perturbés par le gel (p. 7976, 7977) ; l'extension aux choux-fleurs et aux salades des mesures prises auparavant pour les endives et la prolongation de celles concernant les oranges (p. 7977).

Article unique : *Ratification du décret 63-197 du 27 février 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 7977); adoption (*ibid.*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [2 juin 1964] (p. 1569). Entendu : M. Durlot, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges.*

Les réductions de droits de douane décidées sur les choux-fleurs, les salades et les oranges pendant les périodes de froid (p. 1569); le rejet du projet de ratification par le Sénat pour des raisons de procédure (p. 1569).

Article unique : *Non ratification du décret n° 63-197* (p. 1569) ; amendement de M. Durlot, au nom de la Commission, tendant à ratifier le décret susvisé ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article unique (p. 1569) ; amendement de M. Durlot, au nom de la Commission, tendant à modifier le titre du projet de loi (p. 1570) ; adoption (*ibid.*).

11. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-273 du 20 mars 1963 qui a modifié le tarif des droits de doane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 215** ; rapport le 17 décembre 1963 par M. Le Bault de la Morinière, **n° 756**. Adoption le 18 décembre 1963 (p. 7977). — Projet de loi **n° 144.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 104 (année 1963-1964)** ; rapport le 2 avril 1964 par M. Henri Cornat, **n° 120 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 9 avril 1964. — Projet de loi **n° 57 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-324 du 16 avril 1964, publiée au *J. O.* du 17 avril 1964 (p. 3451).

DISCUSSION [18 décembre 1963] (p. 7977). Entendu : M. Le Bault de la Morinière, *Rapporteur de la Commission de la production.*

Les réductions des droits de douane d'importation décidées sur certains produits industriels utilisés par l'agriculture en compensation des mesures similaires consenties sur certains produits agricoles pour pallier les effets du gel sur les prix des denrées alimentaires (p. 7977).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-273 du 20 mars 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 7977) ; explications de vote ; la violation de l'article 30 de la loi du 5 avril 1963 ; adoption de l'article unique du projet de loi (p. 7977).

Orateur : M. Roucaute.

12. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-299 du 23 mars 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 216** ; rapport le 17 décembre 1963 par M. Le Bault de la Morinière, **n° 757.** Adoption le 18 décembre 1963 (p. 7978). — Projet de loi **n° 145.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 103 (année 1963-1964)** ; rapport le 2 avril 1964 par M. Modeste Legouez, **n° 119 (année 1963-1964).** Adoption avec modification en première lecture le 9 avril 1964. — Projet de loi **n° 54 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 821** ; rapport le 27 mai 1964 par M. Le Bault de la Morinière, **n° 916.** Adoption avec modification en deuxième lecture le 2 juin 1964 (p. 1570). — Proposition de loi **n° 203.**

Transmis au Sénat le 9 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 232 (année 1963-1964)** ; rapport le 9 juin 1964 par M. Modeste Legouez, **n° 240 (année 1963-1964).** Adoption définitive en deuxième lecture le 18 juin 1964. — Proposition de loi **n° 109 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-590 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5492).

DISCUSSION [18 décembre 1963] (p. 7977). Entendus : MM. Le Bault de la Morinière, *Rapporteur de la Commission de la production ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au budget ;* Roucaute. Douanes.

La réduction de certains droits du tarif douanier commun décidée par le conseil des ministres de la Communauté économique européenne, étant donné la pénurie de certains produits alimentaires ; la modification en conséquence du tarif des droits de douane français (p. 7977) ; l'application par le Gouvernement de l'article 9 du Code des douanes permettant la suspension ou la réduction des droits de douane sur les produits agricoles et alimentaires par le Gouvernement en cas de circonstances exceptionnelles dûment constatées par le Conseil des Ministres (p. 7978); la compétence respective du Parlement et du Gouvernement pour modifier les droits de douane (p. 7978).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-299 du 23 mars 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 7978); adoption (*ibid.*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [2 juin 1964] (p. 1570). Entendu : M. Durlot, *Rapporteur suppléant de la Commission de la production et des échanges.*

Les dispositions du décret susvisé ; le refus du Sénat de le ratifier pour des raisons de procédure (p. 1570).

Article unique : *Non-ratification du décret n° 63-299* (p. 1570) ; amendement de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission, tendant à la ratification du décret susvisé ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article unique ; amendement de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission, tendant à modifier le titre du projet de loi ; adoption (*ibid.*).

13. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-345 du 6 avril 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 30 avril 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 219** ; rapport le 17 décembre 1963 par M. Le Bault de la Morinière, **n° 758.** Adoption le 18 décembre 1963 (p. 7978). — Projet de loi **n° 146.**

Douanes.

Transmis au Sénat le 19 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 102 (année 1963-1964)** ; rapport le 2 avril 1964 par M. Modeste Legouez, **n° 118 (année 1963-1964)**. Adoption avec modification en première lecture le 9 avril 1964. — Projet de loi **n° 55 (année 1963-1964)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 822** ; rapport le 27 mai 1964 par M. Le Bault de la Morinière, **n° 917**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 2 juin 1964 (p. 1571). — Proposition de loi **n° 204**.

Transmis au Sénat le 9 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 233 (année 1963-1964)** ; rapport le 9 juin 1964 par M. Modeste Legouez, **n° 241 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 18 juin 1964. — Proposition de loi **n° 110 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-591 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5492).

DISCUSSION [18 décembre 1963] (p. 7978). Entendu : M. Le Bault de la Morinière, *Rapporteur de la Commission de la production.*

La réduction des droits de douane d'importation décidée sur les pommes de terre primeurs pour pallier les conditions atmosphériques particulièrement défavorables de l'hiver 1962-1963 ; la nécessité d'étudier avec le plus grand soin le volume et la date de la réalisation de semblables importations (p. 7978).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-345 du 6 avril 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 7978), adoption (*ibid.*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [2 juin 1964] (p. 1570). Entendu : M. Durlot, *Rapporteur suppléant de la Commission de la production et des échanges.*

Article unique : *Non-ratification du décret n° 63-345* (p. 1570) ; amendement de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission, tendant à la ratification du décret susvisé ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article unique ; amendement de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission, tendant à modifier le titre du projet de loi (p. 1570) ; adoption (*ibid.*).

14. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-428 du 30 avril 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 mai 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 223** ; rapport le 18 décembre 1963 par M. Grussenmeyer, **n° 766**. Adoption sans modification en première lecture le 9 avril 1964 (p. 694). — Projet de loi **n° 156**.

Transmis au Sénat le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 128 (année 1963-1964)** ; rapport le 16 avril 1964 par M. Raymond Brun, **n° 138 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 16 avril 1964. — Projet de loi **n° 62 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-361 du 24 avril 1964, publiée au *J. O.* du 26 avril 1964 (p. 3699).

DISCUSSION [9 avril 1964] (p. 694). Entendu : M. Catalifaud, *Rapporteur.*

Les conséquences de la décision du Conseil de la Communauté économique européenne, engageant les États de la C.E.E. à procéder, le 1er juillet 1963, non seulement à la réduction de 10 % des droits de douane, mais aussi au deuxième rapprochement de leurs droits de douane (p. 694).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-428 du 30 avril 1963* (p. 694) ; adoption (*ibid*).

15. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-485 du 15 mai 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation et reconduisant certaines dispositions du décret n° 63-299 du 23 mars 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 mai 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 239** ; rapport le 12 décembre 1963 par M. Bertrand Denis, **n° 724**. Adoption le 18 décembre 1963 (p. 7979). — Projet de loi **n° 147**.

Transmis au Sénat le 19 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 101 (année 1963-1964)** ; rapport le 2 avril 1964 par M. Modeste Legouez, **n° 117 (année 1963-1964)**. Adoption avec modification en première lecture le 9 avril

1964. — Projet de loi **n° 56 (année 1963-1964)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 823** ; rapport le 27 mai 1964 par M. Bertrand Denis, **n° 918**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 2 juin 1964 (p. 1569). — Proposition de loi **n° 200**.

Transmis au Sénat le 9 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 230 (année 1963-1964)** ; rapport le 9 juin 1964 par M. Modeste Legouez, **n° 238 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 18 juin 1964. — Proposition de loi **n° 111 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-592 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5493).

DISCUSSION [18 décembre 1963] (p. 7978). Entendus : MM. Bertrand Denis, *Rapporteur de la Commission de la production ;* Roucaute.

La suspension des droits de douane d'importation sur certains produits à la suite du gel de l'hiver dernier (p. 7978, 7979) ; l'encouragement en France de la production de légumes secs (p. 7979) ; le problème de la production et de l'écoulement de la pomme de terre (p. 7979).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-485 du 15 mai 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation et reconduisant certaines dispositions du décret n° 63-299 du 23 mars 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 7979) ; adoption (*ibid.*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [2 juin 1964] (p. 1569). Entendu : M. Bertrand Denis, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges.*

Le refus du Sénat de ratifier le décret susvisé pour des raisons de procédure ; la nécessité de réserver au marché français les pommes de terre primeurs qui vont être prochainement récoltées dans les régions de l'ouest (p. 1569).

Article unique : *Non-ratification du décret n° 63-485 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 1569) ; amendement de M. Bertrand Denis, au nom de la Commission, tendant à ratifier le décret susvisé ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article unique ; amendement de M. Bertrand Denis, au nom de la Commission, tendant à modifier le titre du projet de loi ; adoption (*ibid.*).

Douanes.

16. — Projet de loi ratifiant le décret n° 62-867 du 28 juillet 1962 relatif au recouvrement des prélèvements et taxes compensatoires établis conformément aux règlements arrêtés par le Conseil de la Communauté économique européenne, présenté à l'Assemblée Nationale le 21 mai 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 285** ; rapport le 13 novembre 1963 par M. Boscary-Monsservin, **n° 649**. Adoption sans modification en première lecture le 5 mai 1964 (p. 1082). — Projet de loi **n° 171**.

Transmis au Sénat le 12 mai 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 162 (année 1963-1964)** ; rapport le 19 mai 1964 par M. Marc Pauzet, **n° 176 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 21 mai 1964. — Projet de loi **n° 77 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-458 du 28 mai 1964, publiée au *J. O.* du 29 mai 1964 (p. 4571).

DISCUSSION [5 mai 1964] (p. 1080). Entendus : MM. Boscary-Monsservin, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges ;* Chaze, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

L'étape décisive dans la mise en application de la politique agricole commune européenne que constitue le décret susvisé (p. 1080) ; le mécanisme des prélèvements (p. 1080, 1081, 1082) ; sa substitution graduelle à toute protection à la frontière, contingentaire ou douanière (p. 1080, 1082) ; le recouvrement des prélèvements par l'Administration des douanes (p. 1082) ; les organisations communes des marchés à l'échelon européen et les garanties devant en découler pour l'agriculture (p. 1080) ; les critiques adressées par les pays tiers aux prélèvements ; le déroulement à Genève du Kennedy Round (p. 1080, 1082) ; l'attitude adoptée dans cette circonstance par le Ministre des Finances (p. 1081) ; le problème des prix agricoles (p. 1080, 1081) ; l'harmonisation nécessaire des prix européens avec une revalorisation des prix français (p. 1080) ; les conséquences désastreuses de la politique du Marché commun pour les petites

Douanes.

et moyennes exploitations ; les nombreuses importations de produits alimentaires (p. 1081) ; l'attachement du Gouvernement à la politique agricole commune et aux prélèvements (p. 1081, 1082).

Article unique : *Ratification du décret n° 62-867 du 28 juillet 1962* (p. 1082) ; adoption (*ibid.*).

17. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-594 du 19 juin 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 25 juin 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 409** ; rapport le 17 décembre 1963 par M. du Halgouët, **n° 755**. Adoption le 19 décembre 1963 (p. 7976), — Projet de loi **n° 142.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 106 (année 1963-1964)** ; rapport le 2 avril 1964 par M. Henri Cornat, **n° 122 (année 1963-1964).** Adoption définitive en première lecture le 9 avril 1964. — Projet de loi **n° 59 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-325 du 16 avril 1964, publiée au *J. O.* du 17 avril 1964 (p. 3451).

DISCUSSION [18 décembre 1963] (p. 7976). Entendu : M. Yves du Halgouët, *Rapporteur de la Commission de la production.*

Les deux sortes de dispositions douanières contenues dans le décret soumis à la ratification de l'Assemblée ; les répercussions sur les tarifs douaniers français des décisions prises au niveau de la Communauté économique européenne et les décisions douanières d'origine purement nationales (p. 7976) ; l'utilisation pour certains produits agricoles de la procédure prévue par l'article 3 de la loi d'orientation agricole (p. 7976) ; l'association souhaitable du Parlement aux décisions concernant la suspension ou la réduction des droits de douane sur les produits agricoles et alimentaires (p. 7976).

Article unique : *Ratification du décret 63-594 du 19 juin 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 7976) ; explications de vote (p. 7976) ; la compétence du Parlement pour suspendre ou réduire les droits de douane sur les produits agricoles et alimentaires (p. 7976) ; adoption de l'article unique du projet de loi (*ibid.*).

Orateur : M. Roucaute.

18. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-635 du 3 juillet 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation et reconduit la suspension du droit de douane applicable à certaines mélasses, présenté à l'Assemblée Nationale le 4 juillet 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 423** ; rapport le 18 décembre 1963 par M. Catalifaud, **n° 767**. Adoption sans modification en première lecture le 9 avril 1964 (p. 695). — Projet de loi **n° 159.**

Transmis au Sénat le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 131 (année 1963-1964)** ; rapport le 16 avril 1964 par M. Henri Cornat, **n° 141 (année 1963-1964).** Adoption définitive en première lecture le 16 avril 1964. — Projet de loi **n° 65 (année 1963-1964).**

Loi n° 64-362 du 24 avril 1964, publiée au *J. O.* du 26 avril 1964 (p. 3699).

DISCUSSION [9 avril 1964] (p. 695). Entendu : M. Catalifaud, *Rapporteur.*

Les conséquences de la décision du Conseil des Ministres de la Communauté économique européenne du 26 février 1963 tendant à suspendre jusqu'au 30 juin 1963 le droit de douane inscrit au tarif douanier commun pour certaines mélasses non décolorées (p. 695).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-635 du 3 juillet 1963* (p. 695) ; adoption (*ibid.*).

19. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-929 du 9 septembre 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 543** ; rapport le 12 décembre 1963 par M. Ziller, **n° 736**. Adoption le 18 décembre 1963 (p. 7980). — Projet de loi **n° 149.**

Transmis au Sénat le 19 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 99 (année 1963-1964)** ; rapport le 2 avril 1964 par M. Pierre de Villoutreys, **n° 115 (année 1963-1964).** Adoption avec modification en première lecture le 9 avril 1964. — Projet de loi **n° 52 (année 1963-1964).**

Transmis à l'Assemblée Nationale le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 824** ; rapport le 27 mai 1964 par M. Ziller, **n° 910**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 2 juin 1964 (p. 1568). — Proposition de loi **n° 197**.

Transmis au Sénat le 9 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 229 (année 1963-1964)** ; rapport le 9 juin 1964 par M. de Villoutreys, **n° 237 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 18 juin 1964. — Proposition de loi **n° 114 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-593 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5493).

DISCUSSION [18 décembre 1963] (p. 7980). Entendu : M. Ziller, *Rapporteur de la Commission de la production.*

La décision prise le 30 juillet 1963 par le Conseil des Ministres de la Communauté économique européenne de suspendre ou de réduire jusqu'au 31 décembre 1963 les droits du tarif extérieur commun applicables à certains produits chimiques utilisés par l'industrie pharmaceutique ou par l'industrie des matières plastiques artificielles (p. 7980); l'introduction par le Gouvernement dans le tarif douanier français de ces réductions ou suspensions (p. 7980).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-929 du 9 septembre 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 7980) ; adoption (*ibid.*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [2 juin 1964] (p. 1567). Entendu : M. du Halgouët, *Rapporteur supptéant de la Commission de la production.*

Le refus du Sénat de ratifier divers décrets modifiant le tarif des droits de douane d'importation à la suite de la divergence de vues l'ayant opposé à l'Assemblée à propos de la procédure en matière de ratification des projets douaniers ; le maintien, à la suite du vote en dernier ressort de l'Assemblée, de la procédure consistant à soumettre en priorité à l'Assemblée les textes en question (p. 1568).

Article unique : *Ratification partielle du décret n° 63-929 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 1568) ; amendement de M. Ziller, au nom de la Commission, tendant à la ratification totale du décret susvisé ; adoption ; amendement de M. Ziller, au nom de la Commission tendant à modifier le titre du projet de loi ; adoption (*ibid.*).

Douanes.

20. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-935 du 12 septembre 1963 diminuant le prélèvement perçu à l'importation d'œufs en coquilles destinés à la consommation, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 545** ; rapport le 18 décembre 1963 par M. Le Bault de la Morinière, **n° 762**. Adoption sans modification en première lecture le 9 avril 1964 (p. 696). — Projet de loi **n° 163**.

Transmis au Sénat le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 135 (année 1963-1964)** ; rapport le 16 avril 1964 par M. Charles Naveau, **n° 145 (année 1963-1964)**. Adoption avec modification en première lecture le 16 avril 1964. — Projet de loi **n° 69 (année 1963-1964)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 avril 1964 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 849** ; rapport le 27 mai 1964 par M. Le Bault de la Morinière, **n° 920**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 2 juin 1964 (p. 1571). — Proposition de loi **n° 206**.

Transmis au Sénat le 9 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 235 (année 1963-1964)** ; rapport le 9 juin 1964 par M. Charles Naveau, **n° 243 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 18 juin 1964. — Proposition de loi **n° 113 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-594 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5493).

DISCUSSION [9 avril 1964] (p. 696). Entendu : M. Le Bault de la Morinière, *Rapporteur.*

Les protestations émises par les aviculteurs contre la diminution du montant du prélèvement sur les œufs importés, demandée par le Gouvernement français en septembre 1963 ; les inconvénients d'une modification constante du taux du prélèvement (p. 696).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-935 du 12 septembre 1963* (p. 696) ; adoption (*ibid.*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [2 juin 1964] (p. 1571). Entendu : M. Durlot, *Rapporteur suppléant de la Commission de la production et des échanges.*

Article unique : *Non-ratification du décret n° 63-935 diminuant le prélèvement per-*

Douanes.

çu à l'importation des œufs en coquilles destinés à la consommation (p. 1571) ; amendement de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission, tendant à la ratification du décret susvisé ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article unique ; amendement de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la Commission ,tendant à modifier le titre du projet de loi ; adoption (*ibid.*).

21. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-936 du 12 septembre 1963 portant modification du tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 546** ; rapport le 12 décembre 1963 par M. Ziller, **n° 737**. Adoption le 18 décembre 1963 (p. 7980). — Projet de loi **n° 150**.

Transmis au Sénat le 19 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 98 (année 1963-1964)** ; rapport le 2 avril 1964 par M. Jean Bertaud, **n° 114 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 9 avril 1964. — Projet de loi **n° 51 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-326 du 16 avril 1964, publiée au *J. O.* du 17 avril 1964 (p. 3451).

DISCUSSION [18 décembre 1963] (p. 7980). Entendu : M. Ziller, *Rapporteur de la Commission de la production.*

La baisse des droits de douane intracommunautaire décidée par le Gouvernement à propos des produits alimentaires et de certains articles de grande diffusion (p. 7980) ; la conformité de ces mesures à l'article 24 du Traité de Rome (p. 7980).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-936 du 12 septembre 1963 portant modification du tarif des droits de douane d'importation* (p. 7980) ; adoption (*ibid.*).

22. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-993 du 1er octobre 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 554** ; rapport le 18 décembre 1963 par M. Heitz, **n° 768**. Adoption sans modification en première lecture le 9 avril 1964 (p. 696). — Projet de loi **n° 161**.

Transmis au Sénat le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 133 (année 1963-1964)** ; rapport le 16 avril 1964 par M. Raymond Brun, **n° 143 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 16 avril 1964. — Projet de loi **n° 67 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-363 du 24 avril 1964, publiée au *J. O.* du 26 avril 1964 (p. 3699).

DISCUSSION [9 avril 1964] (p. 695). Entendu : M. Pezé, *Rapporteur suppléant.*

Article unique : *Ratification du décret n° 63-993 du 1er octobre 1963* (p. 695).

Explication de vote ; la concurrence faite aux viticulteurs français par les importations de vins étrangers (p. 695, 696) ; la nécessité pour la France de respecter l'accord d'association conclu entre la Grèce et la Communauté économique européenne, accord ratifié par le Parlement français (p. 696) ; adoption de l'article unique du projet de loi (p. 696).

Orateurs : MM. Balmigère, Foyer, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

23. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-997 du 4 octobre 1963 qui a institué une taxe compensatoire à l'importation de certaines catégories d'aliments contenant du lait et destinés à des animaux, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 556** ; rapport le 12 décembre 1963 par M. Bertrand Denis, **n° 735**. Adoption le 18 décembre 1963 (p. 7980). — Projet de loi **n° 148**.

Transmis au Sénat le 19 décembre 1963 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 100 (année 1963-1964)** ; rapport le 2 avril 1964 par M. Charles Naveau, **n° 116 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 9 avril 1964. — Projet de loi **n° 53 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-327 du 16 avril 1964, publiée au *J. O.* du 17 avril 1964 (p. 8452).

DISCUSSION [18 décembre 1963] (p. 7979). Entendu : M. Bertrand Denis, *Rapporteur de la Commission de la production.*

L'institution par le décret susvisé d'une

taxe compensatoire à l'importation de certaines catégories d'aliments contenant du lait et destinés aux animaux et plus particulièrement aux bovins (p. 7979) ; l'importance prise par les aliments du bétail pour les éleveurs ; les conséquences de leur prix pour le coût de production de la viande ; l'importance de la production du lait pour de nombreuses exploitations familiales ; le règlement souhaitable du marché de la poudre de lait et des produits laitiers sur le plan du marché communautaire (p. 7979).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-997 du 4 octobre 1963 instituant une taxe compensatoire à l'importation de certaines catégories d'aliments contenant du lait et destinés aux animaux* (p. 7980) ; adoption (*ibid.*).

24. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-1030 du 5 octobre 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation et reconduit la suspension du droit de douane applicable à certaines mélasses, présenté à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 580** ; rapport le 18 décembre 1963 par M. Catalifaud, **n° 769**. Adoption sans modification en première lecture le 9 avril 1964 (p. 695). — Projet de loi **n° 160**.

Transmis au Sénat le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 132 (année 1963-1964)** ; rapport le 16 avril 1964 par M. Pierre de Villoutreys, **n° 142 (année 1963-1964)**. Adoption avec modification en première lecture le 16 avril 1964. — Projet de loi **n° 66 (année 1963-1964)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 21 avril 1964 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 850** ; rapport le 27 mai 1964 par M. Catalifaud, **n° 921**. Adoption avec modification en deuxième lecture le 2 juin 1964 (p. 1572). — Proposition de loi **n° 208**.

Transmis au Sénat le 9 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 236 (année 1963-1964)** ; rapport le 9 juin 1964 par M. de Villoutreys, **n° 244 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en deuxième lecture le 18 juin 1964. — Proposition de loi **n° 115 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-596 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5494). Douanes.

DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [9 avril 1964] (p. 695). Entendu : M. Catalifaud, *Rapporteur*.

Article unique : *Ratification du décret n° 63-1030 du 15 octobre 1963* (p. 695) ; adoption (*ibid.*).

DISCUSSION EN DEUXIÈME LECTURE [2 juin 1964] (p. 1572). Entendu : M. Pezé, *Rapporteur suppléant de la Commission de la production et des échanges*.

Les modalités d'application des décisions du Marché commun, le refus du Sénat de ratifier certains articles de ce décret pour des raisons de procédure (p. 1572).

Article unique : *Ratification partielle du décret n° 63-1030* (p. 1572) ; amendement de M. Catalifaud, au nom de la Commission de la production, tendant à la ratification du décret susvisé modifiant le tarif des droits de douane d'importation et reconduisant la suspension du droit de douane applicable à certaines mélasses ; adoption ; en conséquence, ce texte devient l'article unique ; amendement de M. Catalifaud, au nom de la Commission, tendant à modifier le titre du projet de loi ; adoption (*ibid.*).

25. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-1080 du 30 octobre 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 31 octobre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 627** ; rapport le 6 mai 1964 par M. du Halgouët, **n° 871**. Adoption sans modification en première lecture le 19 mai 1964 (p. 1255). — Projet de loi **n° 189**.

Transmis au Sénat le 21 mai 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 192 (année 1963-1964)** ; rapport le 3 juin 1964 par M. Jean Bertaud, **n° 209 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 9 juin 1964. — Projet de loi **n° 95 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-552 du 16 juin 1964, publiée au *J. O.* du 17 juin 1964 (p. 5220).

DISCUSSION [19 mai 1964] (p. 1254). Entendu : M. Rousselot, *Rapporteur suppléant de la Commission de la production*.

La décision prise par le Gouvernement

Douanes.

dans le cadre du plan de stabilisation de réduire les droits de douane d'importation sur les oranges, les clémentines et les mandarines en vue, notamment, de favoriser l'entrée des agrumes algériens en France (p. 1254) ; la publication du décret susvisé en vertu des dispositions de l'article 8 du Code des douanes autorisant la réduction par décret des droits de douane sur les produits agricoles et alimentaires en cas de circonstances exceptionnelles dûment constatées (p. 1254, 1255).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-1080 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 1255) ; adoption (*ibid.*).

26. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-1131 du 15 novembre 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 19 novembre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 653** ; rapport le 12 décembre 1963 par M. Ziller, **n° 738**. Adoption sans modification en première lecture le 9 avril 1964 (p. 694). — Projet de loi **n° 157**.

Transmis au Sénat le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 129 (année 1963-1964)** ; rapport le 16 avril 1964 par M. Jean Bertaud, **n° 139 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 16 avril 1964. — Projet de loi **n° 63 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-364 du 24 avril 1964, publiée au *J. O.* du 26 avril 1964 (p. 3699).

DISCUSSION [9 avril 1964] (p. 694). Entendu : M. Ziller, *Rapporteur*.

Les diminutions des droits de douane décidées par le Gouvernement en vue d'obtenir la baisse des prix intérieurs sur différents produits de consommation et articles manufacturés d'utilisation courante (p. 694).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-1131 du 15 novembre 1963* (p. 694) ; adoption (*ibid.*).

27. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-1162 du 23 novembre 1963 relative au prélèvement perçu à l'importation d'œufs en coquilles destinés à la consommation, présenté à l'Assemblée Nationale le 26 novembre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 686** ; rapport le 18 décembre 1963 par M. Le Bault de la Morinière, **n° 763**. Adoption sans modification en première lecture le 9 avril 1964 (p. 697). — Projet de loi **n° 164**.

Transmis au Sénat le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 136 (année 1963-1964)** ; rapport le 16 avril 1964 par M. Charles Naveau, **n° 146 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 16 avril 1964. — Projet de loi **n° 70 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-365 du 24 avril 1964, publiée au *J. O.* du 26 avril 1964 (p. 3700).

DISCUSSION [9 avril 1964] (p. 696). Entendu : M. le Bault de la Morinière, *Rapporteur*.

L'abrogation par le décret susvisé du décret n° 63-935 du 12 septembre 1963 diminuant le prélèvement perçu à l'importation sur les œufs en coquilles destinés à la consommation ; l'appoint apporté par la production des œufs aux exploitants familiaux ; la nécessité d'assurer la rentabilité de leur production (p. 697).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-1162 du 23 novembre 1963* (p. 697) ; adoption (*ibid.*).

28. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-1163 du 23 novembre 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 26 novembre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 687** ; rapport le 12 décembre 1963 par M. Ziller, **n° 739**. Adoption sans modification en première lecture le 9 avril 1964 (p. 695). — Projet de loi **n° 158**.

Transmis au Sénat le 14 avril 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 130 (année 1963-1964)** ; rapport le 16 avril 1964 par M. Jean Bertaud, **n° 140 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 16 avril 1964. — Projet de loi **n° 64 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-366 du 24 avril 1964, publiée au *J. O.* du 26 avril 1964 (p. 3700).

DISCUSSION [9 avril 1964] (p. 695). Entendu : M. Ziller, *Rapporteur*.

La diminution des droits de douane concernant certaines matières premières et certains demi-produits (p. 695).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-1163 du 23 novembre 1963* (p. 695) ; adoption (*ibid.*).

29. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-1186 du 29 novembre 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 décembre 1963 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 703** ; rapport le 10 décembre 1964 par M. Bertrand Denis, **n° 1244**. Adoption sans modification en première lecture le 15 décembre 1964 (p. 6125). — Projet de loi **n° 299**.

Transmis au Sénat le 16 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 97 (année 1964-1965)** ; rapport le 29 avril 1965 par M. Bertaud, **n° 141 (année 1964-1965)**. Rejet le 18 mai 1965. — Projet de loi **n° 68 (année 1964-1965)**.

Transmis à l'Assemblée Nationale le 10 juin 1965 (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1438**.

DISCUSSION [15 décembre 1964] (p. 6125). Entendu : M. Bertrand Denis, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges.*

Le but du projet de loi (p. 6125).

Article unique : *Ratification du décret n° 63- 1186 du 29 novembre 1963 modifiant le tarif des droits de douane d'importation ;* adoption (*ibid.*).

30. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-1318 du 27 décembre 1963 qui a modifié le décret n° 62-1361 du 16 novembre 1962 instituant une taxe compensatoire à l'importation de certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 795** ; rapport le 27 mai 1964 par M. Le Bault de la Morinière, **n° 911**. Adoption sans modification en première lecture le 2 juin 1964 p. 1570). — Projet de loi **n° 202**.

Transmis au Sénat le 4 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 221 (année 1963-1964)** ; rapport le 11 juin 1964 par M. Marc Pauzet, **n° 253 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 18 juin 1964. — Projet de loi **n° 102 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-595 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5493).

DISCUSSION [2 juin 1964] (p. 1570). Entendu : M. Durlot, *Rapporteur suppléant de la Commission de la production et des échanges.*

Les dispositions du décret susvisé prises en application d'une décision communautaire (p. 1570).

Article unique : *Ratification du décret n° 63-1318* (p. 1570) ; adoption (*ibid.*).

31. — Projet de loi ratifiant le décret n° 63-1319 du 27 décembre 1963 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 796** ; rapport le 13 mai 1964 par M. Ziller, **n° 894**. Adoption sans modification en première lecture le 2 juin 1964 (p. 1566). — Projet de loi **n° 194**.

Transmis au Sénat le 4 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 216 (année 1963-1964)** ; rapport le 11 juin 1964 par M. de Villoutreys, **n° 248 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 18 juin 1964. — Projet de loi **n° 103 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-597 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5494).

DISCUSSION [2 juin 1964] (p. 1966). Entendus : MM. du Halgouët, *Rapporteur suppléant de la Commission de la production et des échanges ;* de Poulpiquet, Roucaute.

Les dispositions du décret susvisé concernant d'une part l'application des décisions prises par les instances des Communautés européennes, d'autre part, des modifications d'initiative nationale (p. 1566) ; l'imprécision des textes dont la ratification est demandée à l'Assemblée (p. 1566) ; l'inopportunité de certaines réductions de droits de douane ; le préjudice risquant d'être causé à l'économie agricole du pays ; les importations abusives de porcs et de bovins (p. 1566).

Douanes. Article unique : *Ratification du décret n° 63-1319 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 1566) ; adoption (*ibid.*).

32. — Projet de loi ratifiant le décret n° 64-71 du 27 janvier 1964 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation applicable à divers produits relevant du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier et qui a institué des droits de douane différentiels sur certaines importations de ces produits, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 801** ; rapport le 29 avril 1964 par M. Christian Poncelet, **n° 858**. Adoption sans modification en première lecture le 19 mai 1964 (p. 1252). — Projet de loi **n° 185**.

Transmis au Sénat le 21 mai 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 188 (année 1963-1964)** ; rapport le 21 mai 1964 par M. René Jager, **n° 193 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 9 juin 1964. — Projet de loi **n° 91 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-551 du 16 juin 1964, publiée au *J. O.* du 17 juin 1964 (p. 5219).

DISCUSSION [19 mai 1964] (p. 1250). Entendus : M. Poncelet, *Rapporteur de la Commission de la production ;* Mme Prin.

Les difficultés des industries sidérurgiques de la C.E.C.A. aux prises avec une concurrence désordonnée due à un développement spectaculaire de l'industrie sidérurgique mondiale (p. 1250) ; l'insuffisance de la protection douanière des sidérurgies communautaires ; la diminution des objectifs par le IV° Plan pour la sidérurgie française (*ibid.*) ; les dispositions du décret susvisé tendant, conformément à une recommandation de la Haute Autorité, à aligner sur les tarifs italiens, les plus élevés de la Communauté, les droits de douane sur les importations en France de produits sidérurgiques (p. 1250, 1251) ; l'éventualité d'un nouveau relèvement des droits de douane dans un avenir prochain (p. 1251) ; l'inclusion éventuelle des produits sidérurgiques dans les négociations de Genève (Kennedy Round) ; les profits réalisés par les maîtres de forges (p. 1251, 1252) ; les importations abusives de combustibles sidérurgiques ; la possibilité d'exploiter d'une façon rationnelle les gisements existant en France de manière à assurer la mise en valeur des ressources nationales et le plein emploi de la main-d'œuvre (p. 1251, 1252) ; l'abaissement souhaitable de l'âge de la retraite des ouvriers de la sidérurgie ; la proposition de loi communiste tendant à la nationalisation des mines de fer et de la sidérurgie (p. 1252).

Article unique : *Ratification du décret n° 64-71 modifiant les droits de douane d'importation* (p. 1252).

33. — Projet de loi ratifiant le décret n° 64-110 du 5 février 1964 qui a modifié les tarifs des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 803** ; rapport le 27 mai 1964 par M. Ziller, **n° 913**. Adoption sans modification en première lecture le 2 juin 1964 (p. 1567). — Projet de loi **n° 195**.

Transmis au Sénat le 4 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 217 (année 1963-1964)** ; rapport le 11 juin 1964 par M. Jean Bertaud, **n° 249 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 18 juin 1964. — Projet de loi **n° 104 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-598 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5494).

DISCUSSION [2 juin 1964] (p. 1567). Entendus : MM. du Halgouët, *Rapporteur suppléant de la Commission de la production et des échanges ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

Les dispositions du décret susvisé concernant des décisions prises par le Conseil de la Communauté économique européenne (p. 1567) ; la nécessité, pour le Gouvernement de procéder à certaines importations de produits (p. 1567).

Article unique : *Ratification du décret n° 64-110 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 1567) ; adoption (*ibid.*).

34. — Projet de loi ratifiant le décret n° 64-115 du 7 février 1964 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964

par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 804** ; rapport le 13 mai 1964 par M. Ziller, **n° 895**. Adoption sans modification en première lecture le 2 juin 1964 (p. 1567). — Projet de loi **n° 196**.

Transmis au Sénat le 4 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 218 (année 1963-1964)** ; rapport le 11 juin 1964 par M. Errecart, **n° 250 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 18 juin 1964. — Projet de loi **n° 105 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-599 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5494).

DISCUSSION [2 juin 1964] (p. 1567). Entendus : MM. du Halgouët, *Rapporteur suppléant de la Commission de la production et des échanges.*

Les décisions prises par le Gouvernement pour pallier les effets de la hausse brutale des cours du café et respecter les objectifs du plan de stabilisation (p. 1567).

Article unique : *Ratification du décret n° 64-115 modifiant des droits de douane d'importation* (p. 1567) ; adoption (*ibid.*).

35. — Projet de loi ratifiant le décret n° 64-129 du 12 février 1964 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation applicables à diverses fontes relevant du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 807** ; rapport le 29 avril 1964 par M. Christian Poncelet, **n° 859**. Adoption sans modification en première lecture le 19 mai 1964 (p. 1253). — Projet de loi **n° 186**.

Transmis au Sénat le 21 mai 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 189 (année 1963-1964)** ; rapport le 21 mai 1964 par M. René Jager, **n° 194 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 9 juin 1964. — Projet de loi **n° 92 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-550 du 16 juin 1964, publiée au *J. O.* du 17 juin 1964 (p. 5219).

DISCUSSION [19 mai 1964] (p. 1252). Entendus : MM. Poncelet, *Rapporteur de la Commission de la production ;* Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.* Douanes.

Les difficultés des producteurs de fontes françaises communautaires dues à la concurrence excessive des fontes produites par des pays tiers à des prix anormalement bas (p. 1252) ; la fermeture de plusieurs entreprises productrices (*ibid.*) ; les dispositions du décret susvisé instituant, conformément à une recommandation de la Haute Autorité, un droit spécifique sur les fontes (p. 1252, 1253) ; le caractère provisoire de cette mesure ; sa prorogation souhaitable (p. 1253) ; l'inclusion éventuelle des produits sidérurgiques dans les négociations de Genève (Kennedy round) (p. 1253).

Article unique : *Ratification du décret n° 64-129 modifiant le tarif des droits de douane d'importation applicables à diverses fontes relevant du traité instituant la C.E.C.A.* (p. 1253) ; adoption (*ibid.*).

36. — Projet de loi ratifiant le décret n° 64-232 du 14 mars 1964 portant suspension provisoire du droit de douane applicable à certains vins originaires de Tunisie, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 815**.

37. — Projet de loi ratifiant le décret n° 64-233 du 14 mars 1964 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 816** ; rapport le 27 mai 1964 par M. Pezé, **n° 914**. Adoption sans modification en première lecture le 2 juin 1964 (p. 1571). — Projet de loi **n° 207**.

Transmis au Sénat le 4 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 222 (année 1963-1964)** ; rapport le 11 juin 1964 par M. Henri Tournan, **n° 254 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 18 juin 1964. — Projet de loi **n° 106 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-600 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5495).

Douanes.

DISCUSSION [2 juin 1964] (p. 1571). Entendu : M. Pezé, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges.*

Les dispositions du décret susvisé réduisant de 30 % les droits de douane d'importation applicables aux langoustes, aux crevettes et à certains poissons de mer (p. 1571).

Article unique : *Ratification du décret n° 64-233 modifiant le tarif des droits de douane* (p. 1571) ; adoption (*ibid.*).

38. — Projet de loi ratifiant le décret n° 64-290 du 3 avril 1964 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 avril 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 817** ; rapport le 20 mai 1964 par M. Bertrand Denis, **n° 903**. Adoption sans modification en première lecture le 2 juin 1964 (p. 1569). — Projet de loi **n° 199**.

Transmis au Sénat le 4 juin 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 220 (année 1963-1964)** ; rapport le 11 juin 1964 par M. Henri Cornat, **n° 252 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 18 juin 1964. — Projet de loi **n° 107 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-601 du 24 juin 1964, publiée au *J. O.* du 25 juin 1964 (p. 5495).

DISCUSSION [2 juin 1964] (p. 1568). Entendu : M. Bertrand Denis, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges.*

Les dispositions du décret susvisé tendant à une réduction temporaire des droits de douane frappant certains sucres et mélasses (p. 1568) ; le développement de la production de sucre en France (p. 1568, 1569).

Article unique : *Ratification du décret n° 64-290 modifiant le tarif des droits de douane d'importation* (p. 1569) ; adoption (*ibid.*).

39. — Projet de loi ratifiant le décret n° 64-294 du 4 avril 1964 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation applicables à divers produits relevant du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, présenté à l'Assemblée Nationale le 8 avril 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 818** ; rapport le 29 avril 1964 par M. Christian Poncelet, **n° 860**. Adoption sans modification en première lecture le 19 mai 1964 (p. 1254). — Projet de loi **n° 187**.

Transmis au Sénat le 21 mai 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 190 (année 1963-1964)** ; rapport le 21 mai 1964 par M. René Jager, **n° 195 (année 1963-1964)**. Adoption définitive en première lecture le 9 juin 1964. — Projet de loi **n° 93 (année 1963-1964)**.

Loi n° 64-549 du 16 juin 1964, publiée au *J. O.* du 17 juin 1964 (p. 5219).

DISCUSSION [19 mai 1964] (p. 1253). Entendu : M. Poncelet, *Rapporteur de la Commission de la production.*

L'évolution de la consommation et l'importation nécessaire de fontes hématites (p. 1253) ; les dispositions du décret susvisé tendant à l'ouverture pour l'année 1964 de deux contingents, l'un pour la fonte, l'autre, pour l'acier, avec réduction des droits de douane ; les conséquences d'un abaissement du prix des fontes hématites ; la substitution progressive de ces dernières aux fontes phosphoreuses, débouché principal de la minette lorraine ; la nécessité de ne pas procéder à d'autres réductions des droits de douane afin de maintenir l'activité du bassin ferrifère lorrain (p. 1253).

Article unique : *Ratification du décret n° 64-294 modifiant le tarif de différents droits de douane d'importation* (p. 1253, 1254) ; adoption (*ibid.*).

40. — Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du Code des douanes relatives à l'expertise douanière, présentée à l'Assemblée Nationale le 28 mai 1964 par MM. Lepeu, de Grailly et Henry Rey (renvoyée à la Commission de la production et des échanges), **n° 930**.

41. — Projet de loi ratifiant le décret n° 64-546 du 11 juin 1964 portant rétablissement du droit de douane applicable à certains vins originaires et en provenance de Tunisie, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 juin 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 974**.

42. — Projet de loi ratifiant le décret n° 64-991 du 19 septembre 1964 qui a modifié le tarif des droits de douane d'exportation applicable à la sortie du territoire douanier, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 1964 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1088** ; rapport le 10 décembre 1964 par M. Bertrand Denis, **n° 1243**. Adoption le 15 décembre 1964 (p. 6125). — Projet de loi **n° 300.**

Transmis au Sénat le 16 décembre 1964 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 98 (année 1964-1965)** ; rapport le 29 avril 1965 par M. Naveau, **n° 142 (année 1964-1965).** Adoption définitive en première lecture le 18 mai 1965. — Projet de loi **n° 69 (année 1964-1965),**

Loi n° 65-394 du 25 mai 1965, publiée au *J. O.* du 26 mai 1965 (p. 4300).

DISCUSSION [15 décembre 1964] (p. 6125). Entendu : M. Bertrand Denis, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges.*

Le but du projet de loi (p. 6125).

Article unique : *Ratification du décret n° 64-991 du 19 septembre 1964 qui a modifié le tarif des droits de douane d'exportation applicable à la sortie du territoire douanier ;* adoption de l'article unique du projet de loi (p. 6125).

43. — Projet de loi modifiant diverses dispositions du Code des douanes, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1965 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1300** ; rapport le 14 mai 1965 par M. Ziller, **n° 1367.** Adoption le 10 juin 1965 (p. 1981). — Projet de loi **n° 352.**

Transmis au Sénat le 15 juin 1965 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 209 (année 1964-1965)** ; rapport le 17 juin 1965 par M. Bertaud, **n° 229 (année 1964-1965).** Adoption définitive en première lecture le 22 juin 1965. — Projet de loi **n° 105 (année 1964-1965).**

Loi n° 65-525 du 3 juillet 1965, publiée au *J. O.* du 4 juillet 1965 (p. 5651).

Douanes.

DISCUSSION [10 juin 1965] (p. 1970). Entendus : MM. Ziller, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges ;* Dumortier, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

La révision progressive de la législation douanière (p. 1970, 1973) ; la réforme de l'expertise douanière (p. 1970) ; la pratique du dédouanement à domicile (p. 1971) ; la réforme de l'entrepôt (p. 1971, 1973, 1974) ; les effets de la libération des échanges et de l'application progressive du Traité de Rome (p. 1971, 1973) ; les entrepôts de stockage (p. 1971, 1973) ; les entrepôts d'exportation (p. 1971, 1973, 1974) ; les entrepôts « industriels » (p. 1971, 1972, 1973, 1974) ; les magasins ou aires de dédouanement (p. 1971, 1973, 1974) ; les discriminations maritimes et les privilèges de pavillon (p. 1972, 1973, 1974) ; la prudence nécessaire en matière de mesures de rétorsion (p. 1972, 1974) ; les zones franches (p. 1972, 1974) ; la simplification des formalités administratives (p. 1972) ; les résultats d'une application limitée, faite à titre expérimental, des nouvelles procédures douanières (p. 1973) ; le transit (p. 1971, 1973, 1974) ; le prochain dépôt du projet de loi sur l'expertise douanière (p. 1973).

Titre I^er^ : *Régime de l'entrepôt de douane* (p. 1975).

Article 1^er^ :

Chapitre IV : *Entrepôt de douane* (Entrepôt de stockage). Section I : *Définition et effets de l'entrepôt ;* article 140 du Code des douanes ; adoption (p. 1975).

Section II : *Marchandises exclues, marchandises admissibles, Restrictions de stockage.*

Paragraphe 1^er^ : *Marchandises exclues.*

Article 141 du Code des douanes : adoption (p. 1975).

Paragraphe II : *Marchandises admissibles ;* article 142 ; adoption (p. 1975).

Paragraphe III : *Restrictions de stockage ;* article 143 ; adoption (p. 1975).

Section III : *L'entrepôt public.*

Paragraphe I^er^ : *Etablissement de l'entrepôt public ;* article 144 ; adoption (p. 1975).

Paragraphe II : *Utilisation de l'entrepôt public, Séjour des marchandises ;* article 145; adoption (p. 1975) ; article 146 ; adoption (p. 1975).

Section IV : *L'entrepôt privé.*

Paragraphe I^er^ : *Etablissement de l'entre-*

Douanes.

pôt privé ; article 147 ; adoption (p. 1976).

Paragraphe II : *Marchandises admissibles en entrepôt privé, Séjour des marchandises ;* article 148 ; adoption (p. 1976).

Section V : *L'entrepôt spécial.*

Paragraphe Ier : *Etablissement de l'entrepôt spéciat ;* article 149 ; adoption (p. 1976).

Paragraphe II : *Séjour des marchandises ;* article 150 ; adoption (p. 1976).

Section VI : *Dispositions applicables à tous les entrepôts de stockage* (p. 1976).

Art. 151 : amendement de M. Georges tendant à compléter le paragraphe Ier par un nouvel alinéa ; amendement du Gouvernement tendant à compléter le paragraphe Ier de l'article par les mots suivants : « ... ou par le commissionnaire en douane agréé pour les marchandises devant être stockées dans l'entrepôt public (p. 1977) ; adoption de l'amendement du Gouvernement ; l'amendement de M. Georges devient sans objet ; adoption du texte proposé pour l'article 151 du Code des douanes, ainsi modifié.

Art. 152 à 158 du Code des douanes : adoption ; l'ensemble de l'article premier ainsi ainsi modifié est adopté (p. 1977).

Art. 2 : Chapitre IV *bis* : *Entrepôt de douane (Entrepôt industriel) ;* articles 159 à 162 *ter* du Code des douanes ; adoption ; adoption de l'article 2 (p. 1978).

Art. 3 : Titre II : *Régime du transit ;* Chapitre II : *Transit ;* articles 125 à 131 du Code des douanes ; adoption ; adoption de l'article 3 du projet de loi (*ibid.*).

Art. 4 : le premier alinéa est réservé jusqu'au vote des nouveaux articles proposés pour le Code des douanes (p. 1979) ; reprise de la discussion (p. 1981) ; adoption (*ibid.*).

Titre III : *Magasins et aires de dédouanement et magasins et aires d'exportation ;* Chapitre Ier *bis* : *Magasins et aires de dédouanement ;* article 82 *bis* du Code des douanes ; amendement de M. Georges tendant à compléter le paragraphe 2 par un nouvel alinéa ; rejet ; amendement de M. Georges tendant à supprimer le paragraphe 3 du texte proposé pour l'article 82 *bis* du Code des douanes ; retrait (p. 1980) ; adoption du texte proposé pour l'article 82 *bis* du Code des douanes (*ibid.*).

Art. 82 *ter* : amendement de M. Georges (nouvelle rédaction de l'article) ; rejet ; adoption du texte proposé pour l'article 83 *ter* du Code des douanes (p. 1980).

Art. 82 *quater* : amendement de M. Georges tendant à compléter le paragraphe 1er par la phrase suivante : « Dans les ports autonomes, la durée maximum de séjour est fixée par le conseil d'administration des ports, après avis du directeur local des douanes » ; retrait ; amendement de M. Georges tendant à supprimer le paragraphe 2 du texte proposé pour l'article 82 *quater* du Code des douane ; rejet (p. 1981) ; adoption du texte proposé pour l'article 82 *quater* du Code des douanes (*ibid.*).

Art. 82 *quinquiès* : amendement de M. Georges tendant après le mot : « exploitant » à insérer les mots : « du magasin ou de l'aire de dédouanement à l'exception de ceux existant dans les ports maritimes » ; rejet ; adoption du texte proposé pour l'article 82 *quinquiès* du Code des douanes (p. 1981).

Art. 82 *sexiès* du Code des douanes ; adoption (p. 1981) ; adoption de l'article 4 du projet (*ibid.*).

Art. 5 et 6 : adoption (p. 1981).

Art. 7 : Titre IV : *Mesures de rétorsion contre les pratiques discriminatoires maritimes ;* article 20 du Code des douanes ; adoption ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1981).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Delachenal, Dumortier, Georges, Ziller, *Rapporteur.*

44. — Projet de loi ratifiant le décret n° 65-59 du 26 janvier 1965 portant fixation des droits de douane applicables à certains produits originaires et en provenance de Tunisie et du Maroc, présenté à l'Assemblée Nationale le 2 avril 1965 par M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1306.**

45. — Projet de loi portant ratification du du décret n° 66-296 du 11 mai 1966 fixant le régime douanier applicable à certains produits originaires et en provenance de Tunisie, présenté à l'Assemblée Nationale le 13 mai 1966 par M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 1830** ; rapport le 15 juin 1966 par M. Durlot, **n° 1932.** Adoption le 28 juin 1966. — Projet de loi **n° 548.**

Transmis au Sénat le 29 juin 1966 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et

du plan), **n° 284 (année 1965-1966)** ; rapport le 13 octobre 1966 par M. Jean Bertaud, **n° 4 (année 1966-1967)**. Adoption définitive le 20 octobre 1966. — Projet de loi **n° 5 (année 1966-1967)**.

Loi n° 66-795 du 27 octobre 1966, publiée au *J. O.* du 28 octobre 1966.

DISCUSSION [28 juin 1966] (p. 2429). Entendus : MM. Durlot, *Rapporteur de la Commision de ta production et des échanges ;* Mer, *Rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères ;* de Chambrun, *Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur.*

La convention commerciale et tarifaire franco-tunisienne ; les conséquences graves de la dénonciation de cette Convention ; les décrets résultant de la reprise des rapports entre les deux gouvernements (p. 2429) ; les répercussions probables du nouvel accord douanier, particulièrement pour ce qui concerne la C.E.E. (p. 2430) ; le rétablissement des relations amicales entre la Tunisie et la France et la normalisation de leurs rapports ; le règlement souhaitable du contentieux né en 1964 et des nationalisations de terres françaises (*ibid.*).

Article unique : adoption (*ibid.*).

46. — Projet de loi portant modification de diverses dispositions du Code des douanes, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1966 par M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2045** ; rapport le 9 novembre 1966 par M. Ziller, **n° 2128**. Adoption le 18 novembre 1966. — Projet de loi **n° 578**.

Transmis au Sénat le 22 novembre 1966 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 43 (année 1966-1967)** ; rapport le 23 novembre 1966 par M. Jean Bertaud, **n° 46 (année 1966-1967)**. Adoption définitive le 1er décembre 1966. — Projet de loi **n° 17 (année 1966-1967)**.

Loi n° 66-923 du 14 décembre 1966, publiée au *J. O.* du 15 décembre 1966 (p. 10963).

DISCUSSION [18 novembre 1966] (p. 4687). Entendus : MM. Ziller, *Rapporteur de la Commission de la production et des échanges;* Cermolacce, Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget.*

Les produits pétroliers ; le développement prodigieux de l'industrie du pétrole ; la mise en place du tarif extérieur commun ; l'augmentation considérable de la capacité de raffinage française ; la place des produits pétroliers dans le commerce extérieur du pays (p. 4687) ; les échanges intracommunautaires et les échanges entre les grands groupes pétroliers (p. 4688) ; la création de l'infrastructure nécessaire au maintien des stocks et au transport des produits ; les avantages fiscaux dont bénéficie actuellement la pétrochimie ; les objectifs multiples du présent projet ; la nationalisation démocratique des grands monopoles.

Intervention du M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget (p. 4688, 4689) ; la révision entreprise par le projet de l'ensemble de la législation douanière applicable aux produits pétroliers ; le régime fiscal de la pétroléochimie ; la T.V.A. ; le stockage ; les taxes de péage.

TITRE Ier : *Régime des usines exercées* (p. 4689).

Art. 1er : adoption du premier alinéa (*ibid.*).

Chapitre V : *Usines exercées par la douane.*

Section I : *Généralités.*

Art. 163 et 163 A du Code des douanes : adoption (*ibid.*).

Section II : *Usines exercées pétrolières et pétroléochimiques.*

Paragraphe I : *Installations d'extraction.*

Art. 164 du Code des douanes : amendement de M. Ziller, au nom de la Commission de la production, tendant à substituer aux mots : « du gaz de pétrole naturel », les mots : « des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux » ; adoption de l'amendement et du texte ainsi modifié (p. 4690).

Art. 164 A du Code des douanes ; adoption ; (*ibid.*).

Paragraphe 2 : *Installations de production.*

Art. 165 du Code des douanes : amendement de M. Ziller, au nom de la Commission de la production, tendant à substituer aux mots : « gaz de pétrole naturel », les mots : « des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux » ; adoption de l'amendement et du texte ainsi modifié (p. 4690).

Art. 165 A du Code des douanes : amendement de M. Ziller, au nom de la Commission de la production, tendant à substituer aux mots : « au gaz de pétrole naturel », les mots: « aux gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux » ; adoption ; adoption du texte proposé, ainsi modifié (*ibid.*).

Douanes.

Art. 165 B du Code des douanes ; adoption (p. 4461).

Paragraphe 3 : *Autres usines exercées pétrolières et pétroléochimiques.*

Art. 166 du Code des douanes ; adoption (*ibid.*).

Paragraphe 4 : *Dispositions communes aux usines exercées pétrolières et pétroléochimiques.*

Art. 167 du Code des douanes : adoption.

Adoption de l'ensemble de l'article premier ainsi modifié (p. 4691).

TITRE II : *Dispositions diverses.*

Art. 2 (p. 4691) ; adoption (p. 4695).

Art. 3 (p. 4695) ; adoption (p. 4696).

Art. 4 à 10 : adoption (*ibid.*).

Art. 11 : les redevances ou taxes encaissées actuellement par les chambres de commerce et certains organismes en vue de l'amélioration des aérodromes et de l'entretien des ports ; adoption (p. 4696).

Art. 12 et 13 : adoption (*ibid.*).

Adoption de l'ensemble du projet de loi ; vote défavorable du groupe communiste (*ibid.*).

Orateurs : MM. Boulin, *Secrétaire d'Etat au Budget ;* Ziller, *Rapporteur.*

47. — Projet de loi portant ratification du décret n° 66-551 du 27 juillet 1966 portant modification des droits de douane applicables à certains vins originaires et en provenance de Tunisie, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 octobre 1966 par M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2040**.

48. — Projet de loi portant modification des dispositions de l'article 19 *bis* du Code des douanes relatif à la lutte contre le dumping, présenté à l'Assemblée Nationale le 7 novembre 1966 par M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances (renvoyé à la Commission de la production et des échanges), **n° 2123** ; rapport le 18 novembre 1966 par M. Ziller, **n° 2167**. Adoption le 29 novembre 1966. — Projet de loi **n° 595**.

Transmis au Sénat le 1er décembre 1966 (renvoyé à la Commission des affaires économiques et du plan), **n° 64 (année 1966-1967)** ; rapport le 6 décembre 1966 par M. Jean Bertaud, **n° 72 (année 1966-1967)**. Adoption définitive le 9 décembre 1966. — Projet de loi **n° 27 (année 1966-1967)**.

Loi n° 66-937 du 17 décembre 1966, publiée au *J. O.* du 18 décembre 1966 (p. 11112).

DISCUSSION [29 novembre 1966] (p. 5037). Entendus : MM. Ziller, Pezé, Bardet, de Chambrun, *Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur.*

Le développement de nos exportations ; l'ouverture de l'économie française sur le monde ; le renforcement nécessaire des moyens de lutte contre le dumping ; la définition des bases de calcul du droit compensateur ; le « dumping occulte » ; les possibilités de tourner les dispositions prévues (p. 5037) ; l'établissement d'un règlement antidumping à l'échelon de la Communauté économique européenne et du G.A.T.T. (p. 5038) ; les industries de moyenne importance ; le cas de la commande de chalutiers polonais par un armateur breton ; les kaolins importés de Tchécoslovaquie (*ibid.*).

Intervention de M. de Chambrun, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur (p. 5038 et 5039) ; les lacunes de la législation actuelle ; le cas de préjudice important causé à la production nationale d'une marchandise identique ; le « dumping occulte » ; l'harmonie du projet avec nos engagements internationaux en matière de lutte contre le dumping ; les sanctions éventuelles ; les rapports de la France avec les pays non membres de la C.E.E. ; le désarmement tarifaire ; le domaine de la construction des navires et la concurrence japonaise.

Article unique (p. 5039) ; amendement de M. Ziller au nom de la Commission de la production tendant à substituer, dans le premier alinéa du paragraphe 3 du texte modificatif proposé, les mots : « après importation » aux mots : « par un importateur » ; adoption ; amendement de M. Ziller au nom de la Commission de la production : nouvelle rédaction du troisième alinéa du paragraphe 3 du texte modificatif proposé : adoption ; amendement de M. Ziller tendant à compléter le paragraphe 4 du texte modificatif proposé ; la responsabilité de l'importateur (p. 5040) ; adoption de l'amendement ; réserve de l'article unique jusqu'à l'examen de l'article additionnel ; deux amendements et un sous-amendement soumis à discussion commune : le premier, présenté par M. Ziller, au nom de la Commission de la production tendant à introduire un article additionnel ; sous-amendement du Gouvernement tendant

à remplacer les mots : « de faire échec aux dispositions de » par les mots : « d'éluder ou de compromettre le recouvrement des droits prévus à » ; le deuxième amendement présenté par M. Poudevigne tendant également à introduire un article additionnel : l'application des pénalités en cas de manœuvre frauduleuse ; retrait de l'amendement de M. Poudevigne ; adoption du sous-amendement du Gouvernement et de l'amendement de la Commission ainsi modifié ; les difficultés que rencontre la France dans ses relations commerciales avec les pays de l'Est ; adoption de l'article premier.

Titre : amendement de M. Ziller au nom de la Commission de la production tendant à rédiger comme suit le titre du projet de loi : « Projet de loi modifiant les articles 19 *bis* et 426 du Code des douanes » ; adoption ; adoption de l'ensemble du projet de loi (*ibid.*).

Orateurs : MM. Dusseaulx, Poudevigne, Ziller.

DOUBLE DÉCIME.

— Rétablissement. — *Voy.* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 2.

DOUBLES IMPOSITIONS.

— Conventions en vue d'éviter les. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 49 (avec la Belgique), 71 (avec le Cameroun), 16 (avec l'Espagne), 50 (avec la Grèce), 43 (avec Israël), 60 (avec le Japon), 8 (avec le Liban), 13 (avec Madagascar), 72 (avec le Niger), 40 (avec le Royaume-Uni), 26 (avec la Suède), 81 (avec l'Italie), 82 (avec la Suisse), 83 (avec la République de la Haute-Volta), 84 (avec le Dahomey), 85 (avec le Sénégal).

DRAINAGE.

— des terres humides. — *Voy.* AGRICULTURE, 1.

DROIT AÉRIEN. — *Voy.* TRAITÉS ET CONVENTIONS, 29.

DROIT D'APPORT.

— Majoration du taux. — *Voy.* BUDGET 1963, 3, art. 11 et 18.

DROITS D'AUTEUR. — *Voy.* PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE, 1.

DROITS DE CHASSE.

— Locations. — *Voy.* BUDGET 1964, 1, art. 86.

DROITS DE DOUANE. — *Voy.* DOUANES.

DROITS DE DOUANE D'EXPORTATION. — *Voy.* BUDGET 1966, 11, art. 7.

DROITS D'ENREGISTREMENT. — *Voy.* IMPÔTS (II. Impôts directs), 4.

DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE.

— Exonération en faveur des preneurs en place. — *Voy.* BUDGET 1963, 1, article additionnel (Agriculture).

DROIT DE GRÈVE.

— de l'E. D. F. — *Voy.* TRAVAIL, 29.

— du personnel des compagnies de navigation. — *Voy.* MARINE MARCHANDE, 8.

DROITS DE MUTATION.

— à titre gratuit. — *Voy.* BUDGET 1966, 2, art. 1er.

DROIT DE PRÉEMPTION.

Voy. BUDGET 1964, 2, art. 44 *nonies* ; CODE RURAL, 4, 5.

— des collectivités locales. — *Voy.* COLLECTIVITÉS LOCALES, 17.

DROIT DE RÉPONSE. — *Voy.* O. R. T. F., 5.

DROIT DE REPRISE. — *Voy.* Logement, 16, 17 ; Loyers, 5, 6, 13, 14, 18, 22, 23.

DROIT DE TIMBRE.

— Suspension de la majoration du — sur les contrats de transport. — *Voy.* Budget 1963, 1, art. 62 (p. 1852).

DROIT DE TIMBRE SUR LES CONNAISSEMENTS. — *Voy.* Budget 1963, 1, art. 6, 29 (p. 132, 133) ; Budget 1964, 1, art. 13.

DROITS D'EXPÉDITION DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL. — *Voy.* Code civil, 34.

« DROITE » ET « GAUCHE ».

— Notion de. — *Voy.* Déclarations du Gouvernement, n° 1.

DUMPING. — *Voy.* Budget 1963, 3, art. 4 *bis* ; Commerce, 6, 12 ; Douanes, 48.

DURANCE.

— Aménagement. — *Voy.* Budget 1963, 1 (Intérieur) (p. 1065).

DURÉE DU TRAVAIL.

Voy. Travail, 28.

— Réduction. — *Voy.* Budget 1963, 1 (Charges communes, Industrie, Travail) ; Budget 1967, 1 (Charges communes, Industrie, Affaires sociales).

Imprimerie de l'Assemblée Nationale